



Jeudi 29 avril 2021

**BULLETIN OFFICIEL
DE LA VILLE DE PARIS**

DÉBATS

Séance des mardi 9, mercredi 10 et jeudi 11

MARS 2021

Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au remplacement d'instituteurs par des animateurs à Paris.....	35
Condoléances.....	3	Vœu déposé par les groupes Communiste et Citoyen et "Génération.s" relatif à l'Institut de Formation aux Soins Infirmiers, de l'École de puériculture et de l'École du travail social du lycée Rabelais.....	36
Adoption de comptes rendus.....	3	Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la dotation horaire globale des collèges, lycées et cités scolaires du 14e et au projet de "Cité éducative" à la cité scolaire François Villon.....	38
Compte rendu de la 6e Commission.....	3	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux logements de fonction dans les établissements scolaires du 13e.....	39
2021 DJS 82 - Mise à disposition de locaux sis 101, quai Branly (15e). - 3ème avenant à la convention d'occupation du domaine public avec le Centre d'information et de documentation jeunesse.....	4	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une restauration scolaire incluant un apport en viande de qualité.....	40
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la précarisation et à l'isolement des jeunes.....	8	2021 DFPE 120 - Réalisation de trois équipements de petite enfance. - Avenants de prolongation des conventions de subventionnement (4.330.600 euros maximum) signées avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris.....	43
Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" relatif à la précarisation des étudiants.....	8	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la continuité du service public au sein des établissements d'accueil de la petite enfance.....	44
Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à une action coordonnée de la Ville de Paris contre la précarité étudiante.....	8	Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" relatif à la fermeture du jardin d'enfants de la rue du Retrait.....	45
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la socialisation des étudiants à travers le sport.....	8	2021 DAE 16 - Adaptation des dispositifs de financement des associations ayant des projets "vie étudiante".....	47
Vœu déposé par l'Exécutif.....	8	2021 DAE 79 - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association "Co'p1-Solidarités Étudiantes".....	48
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la sensibilisation et à la prévention des violences sexistes et sexuelles.....	14	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au soutien des étudiants victimes d'agressions sexistes et sexuelles.....	51
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au rétablissement de l'expression française officielle dans les communications écrites.....	16	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à un pré-recrutement des étudiants en médecine et en soins infirmiers.....	52
2021 DASCO 18 - Approbation du Règlement Intérieur pour l'utilisation des cours d'école et de collège ouvertes au public.....	19	Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la création d'un institut scientifique international rue Vauquelin.....	53
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la remise en état des cours d'établissements.....	19	Amendement déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la création d'un institut scientifique rue Vauquelin.....	53
Amendement déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au respect de l'état des cours d'école et de leur propreté.....	19	Suspension et reprise de la séance.....	55
2021 DASCO 23 - Subvention (3.271 euros) à un collège au titre du budget participatif des collèges.....	26	2021 DASES 28 - Subvention (1.043.706 euros) et avenant à convention avec le Centre d'action sociale protestant (C.A.S.P.) pour son action auprès des jeunes en errance au titre des trois premiers trimestres 2021.....	55
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au maintien du nombre de classes dans le 20e et à l'école élémentaire Riblette.....	27	Compte rendu de la 7e Commission.....	60
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la réforme de l'affectation en lycée.....	28	2021 DEVE 18 - Dénomination "allée du Commandant Massoud" attribuée à une allée située côté Est des jardins des Champs Elysées (8e).....	61
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la refonte d'Affelnet et à l'affectation des élèves dans les lycées parisiens.....	28		
Vœu déposé par les groupes "Génération.s" et Ecologiste de Paris relatif à la nouvelle procédure d'affectation des élèves parisiens en lycée général et technologique.....	28		
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'affectation des élèves de 3ème dans les lycées.....	29		
Vœu déposé par l'Exécutif.....	29		

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'oppression des Ouïghours.	62	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la protection nocturne de l'ensemble "jardin public et port de l'Arsenal".....	102
Vœu déposé par l'Exécutif.....	62	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au marché "éclairage public" de la Ville de Paris.....	104
2021 DJS 61 - Subvention (109.500 euros) à l'Association des personnels sportifs des administrations parisiennes de la Ville de Paris au titre de l'année 2021....	65	2021 DEVE 13 - Adhésion (19.050 euros) à trois associations œuvrant dans le domaine de l'économie circulaire.....	105
2021 DJS 63 - Subvention (80.000 euros) au club "Les Français Volants" au titre de l'année 2021.....	66	2021 DEVE 12 - Convention d'occupation précaire du domaine public de la Ville de Paris situé cours des Maréchaux, dans le bois de Vincennes (12e).	106
Amendement déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport.	66	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la biodiversité sur le foncier du groupe S.N.C.F.	107
2021 SG 8 - Subventions et conventions entre la Ville de Paris et la Fédération française de basket-ball.	68	Vœu déposé par l'Exécutif.	107
Vœu déposé par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif à l'attribution du nom de Guy Louisy-Louis au boudodrome, route des Fortifications (12e).....	71	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la traversée du faisceau ferroviaire dans le parc Martin Luther King.	109
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la labellisation "Génération 2024" du lycée Armand Carrel dans le cadre des J.O.P. 2024.....	73	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la construction d'une clôture autour du périmètre du Champ-de-Mars.....	110
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux tenues réglementaires dans les piscines parisiennes.	74	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux travaux du jardin des Tuileries.....	113
2021 DGRI 1 - Subvention (160.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association "Maison de l'Europe de Paris, Centre de rencontres internationales" (17e).....	75	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une dérogation au couvre-feu pour les membres des AMAP parisiennes.	115
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux délibérations concernant des subventions soumises aux Conseils d'arrondissement.....	78	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux projets d'aquaponie "Parisculteur 1" sur le site des réservoirs de Grenelle.	116
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'organisation d'un forum des têtes de réseaux associatifs.....	80	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la préservation du réservoir de Grenelle comme espace de biodiversité.....	116
Compte rendu de la 8e Commission.	81	Vœu déposé par l'Exécutif.	117
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au recyclage des masques à usage unique.	82	Suspension et reprise de la séance.	121
Vœu déposé par les groupes "Indépendants et Progressistes" et MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au recyclage des masques à usage unique.....	82	Compte rendu de la 1ère Commission.	121
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la fréquence de relève du contenu des poubelles jaunes.....	85	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un abondement par la Ville au fonds Résilience de la Région Ile-de-France.	122
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la gestion de la propreté de l'espace public (17e).....	87	2021 DAJ 10 - Subvention (296.750 euros) et avenant n° 2 à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des avocats du Barreau de Paris.	123
2021 DEVE 8 - DLH-DU - Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Agence parisienne du Climat et subvention (612.000 euros) pour 2021.	88	2021 DRH 15 - Deux conventions pour la location de salles d'examen et de formation.....	124
Amendement technique déposé par l'Exécutif.	88	2021 DRH 21 - Convention entre la Ville de Paris et le C.I.G. Grande Couronne relative à la publication d'offres d'emploi de la Ville de Paris sur le site "RDVemploiublic.fr".	125
2021 DEVE 11 - Budget participatif. - Convention spécifique pour l'accompagnement technique d'Airparif sur la démarche de suivi participatif du projet d'urbanisme Maine-Montparnasse.	92	2021 DRH 23 - Modification de la délibération DFPE 2007-384 de décembre 2007 fixant les modalités de rémunération et dispositions statutaires applicables aux assistants-es maternels-les de la Ville de Paris.....	126
2021 DEVE 17 - Convention annuelle fixant le montant de la participation de la Ville de Paris (364.000 euros) au budget de l'association "Airparif".	94	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'impact de la loi de transformation de la Fonction publique.	128
2021 DPE 3 - Approbation du document d'orientations stratégiques 2021-2026 avec la région Eau de Paris.....	96	Vœu déposé par l'Exécutif.	128
Amendement technique déposé par l'Exécutif.	96	2021 DAE 60 - Subvention de fonctionnement et convention Agoranov.....	133
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création d'une école des métiers de l'eau à Paris.....	96		

2021 DAE 62 - Subvention (75.000 euros) et convention avec l'association "L'Incubateur au féminin - WILLA" (2e).....	134
2021 DAE 69 - Subventions (4.858.000 euros) et conventions avec 87 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du R.S.A. et d'autres publics fragiles.....	136
2021 DAE 59 - Subvention (10.000 euros) au Syndicat professionnel des boulangers-pâtisseries du Grand Paris au titre de la Fête du pain 2021.....	142
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place d'un "Printemps des commerces".....	144
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au prolongement des exonérations des restaurateurs et commerçants jusqu'en juin 2021.....	145
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'entrée de la Métropole du Grand Paris au capital de la SEMAEST.....	146
2021 DAJ 9 - Communication de la liste des marchés conclus du 4 août 2020 au 17 décembre 2020 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.....	147
2021 DEVE 22 - Signature de la Charte de téléphonie mobile et création de l'Observatoire de la téléphonie Mobile.....	148
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un moratoire sur le déploiement de la 5G.....	148
Vœu déposé par l'Exécutif.....	148
2021 DFA 6 - Fixation des taux d'imposition des taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises au profit de la Ville de Paris pour 2021.....	160
2021 DFA 7 - Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2021.....	162
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la transparence environnementale des banques traitant avec la Ville de Paris.....	166
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'ouverture de columbariums dans les cimetières parisiens.....	168
Compte rendu de la 2e Commission.....	169
2021 DU 47 - Dénomination promenade Édouard Glissant (7e).....	170
Dépôt de questions d'actualité.....	172
Suspension et reprise de la séance.....	173
I - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris relative à la campagne de vaccination contre la Covid-19 et au déploiement des tests salivaires dans les écoles parisiennes.....	173
II - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à la crise sanitaire.....	173
III - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à M. le Préfet de police relative à la stratégie de la Préfecture de police dans la lutte contre l'épidémie de Covid-19.....	176
IV - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative à la mise en place d'une commission d'enquête sur la gestion hospitalière de la crise sanitaire.....	179

V - Question d'actualité posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative à la situation de l'opérateur "Smovengo".....	181
VI - Question d'actualité posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris relative à la mobilisation des acteurs du secteur culturel au théâtre de l'Odéon.....	184
VII - Question d'actualité posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris relative à la politique RH de la Ville.....	186
VIII - Question d'actualité posée par Mme Danielle SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative à la réouverture des lieux culturels, le soutien au cinéma "La Clef" et au Théâtre de Verre.....	188
2021 Changer Paris 1 - Instauration du prix "Jeunes Bénévoles Parisiens" et approbation du Règlement Intérieur.....	190
2021 DAC 374 - Subvention (10.000 euros) à l'Association des Amis du Musée des Sapeurs-Pompiers de Paris (AAMSPP) dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs de 2019.....	200
2021 DAC 377 - Subvention (5.000 euros) et convention avec l'Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation.....	201
2021 DAC 489 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Eva Kotchever sur la façade de l'école sise 4, rue Eva Kotchever (18e).....	202
2021 DAC 497 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean de Vogüé au 3, rue Léon-Cosnard (17e).....	205
2021 DASCO 25 - Approbation du changement de dénomination du collège Claude Chappe situé 9, rue des Alouettes (19e) en collège Claude Chappe-Ida Grinspan.....	206
2021 DEVE 14 - Dénomination "jardin Paule Minck" attribuée à l'espace vert situé 50, rue Saint-Fargeau (20e).....	208
2021 DEVE 20 - Dénomination "allée de l'Île des Pins" attribuée à une allée du square Louise Michel (18e).....	210
2021 DU 8 - Dénomination place Théodore Chassériau (8e).....	211
2021 DU 34 - Dénomination promenade Georgette Elgey (13e).....	213
2021 DU 46 - Dénomination place Claude Goasguen (16e).....	214
Suspension et reprise de la séance.....	218
2021 DU 46 - Dénomination place Claude Goasguen (16e). (Suite).....	218
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à un hommage à Juliette Gréco.....	220
2021 DAC 134 - Avenant à la convention d'équipement avec la Médiathèque Musicale Mahler (8e).....	221
2021 DAC 175 - Subvention (20.000 euros) à l'association Art Azoï (20e).....	223
2021 DAC 278 - Subvention (11.000 euros) à la SCOP ACP La Manufacture Chanson (11e).....	224
2021 DAC 291 - Fixation de nouvelles dispositions tarifaires consécutives à la suspension des activités des	

conservatoires municipaux et des Ateliers Beaux-Arts de Paris en raison de la crise sanitaire.....	225	Vœu déposé par l'Exécutif.....	257
2021 DAC 671 - Désignation de la nouvelle directrice générale de l'Établissement public Paris Musées.....	226	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la concertation préalable à la mise en place des zones 30.....	259
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réouverture expérimentale de musées de la Ville de Paris.....	226	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux nuisances provoquées par les livreurs à scooter.....	261
2021 DAC 692 - Avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public conclu avec l'association la Dalle aux Chaps (20e).....	229	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au développement d'une flotte non polluante de livreurs/coursiers à Paris.....	261
2021 DICOM 5 - Conventions pour les expositions sur la voie publique.....	231	Vœu déposé par l'Exécutif.....	261
Suspension et reprise de la séance.....	232	Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la situation de l'opérateur Smovengo.....	264
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la bibliothèque Fessart.....	232	Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la qualité de service de Vélib' 2.....	264
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la réouverture des lieux et équipements culturels et sportifs.....	233	2021 PP 20 - Modification de contrat n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la Caserne de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris à Bourg-la-Reine (92330).....	267
Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris, "Génération.s" et Communiste et Citoyen relatif au relogement du Théâtre de Verre.....	235	Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au soutien à la Fondation Jeunesse Feu Vert.....	268
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au relogement du Théâtre de Verre.....	235	Vœu déposé par l'Exécutif.....	268
Vœu déposé par l'Exécutif.....	235	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au respect du couvre-feu dans le 18e.....	271
Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la gratuité pour le prêt de CD et DVD aux étudiants dans les bibliothèques de la Ville.....	238	Compte rendu de la 4e Commission.....	273
2021 DAC 380 - Subvention (2.000 euros) à l'association Le Cercle Guimard.....	239	2021 DASES 20 - DDCT - Subventions (367.220 euros) et conventions avec 15 associations pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits.....	274
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une programmation culturelle dans le cadre du bicentenaire de la mort de Napoléon Bonaparte.....	240	2021 DASES 25 - Subventions (154.500 euros) et conventions avec six associations pour le fonctionnement de dix actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre des jardins solidaires.....	278
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la protection du Baiser de Constantin Brancusi au cimetière du Montparnasse.....	242	2021 DASES 53 - Subventions (88.000 euros) et avenant n° 2 à la convention avec l'association Le Bus des Femmes (20e).....	281
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sauvegarde du musée de l'Éventail (10e).....	243	Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif aux conditions de travail au sein du Service Social de proximité du 20e.....	284
Vœu déposé par l'Exécutif.....	243	2021 DASES 19 - Objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements sociaux et médico-sociaux pour l'exercice 2021.....	286
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'attribution du nom de Sarah Monod à une rue de Paris.....	245	Suspension et reprise de la séance.....	290
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'attribution du nom d'Abdelkader Mesli à une rue de Paris.....	246	Rappels au règlement.....	290
Compte rendu de la 3e Commission.....	246	Suspension et reprise de la séance.....	293
2021 DVD 31 - Rue François de Croisset (18e) - Convention d'occupation du domaine public avec la RIF pour le relogement provisoire du Lycée Rabelais.....	247	Rappel au règlement.....	293
2021 DVD 18 - Bipôle Gare de l'Est - Gare du Nord - Convention de financement des travaux REA 1.....	250	2021 DASES 32 - Subvention d'investissement (30.000 euros) sur le budget participatif et avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'investissement avec l'association Autisme en IdF pour l'Auti' Cafét Marais.....	293
2021 DVD 37 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (179.322,90 euros).....	254	Vœu déposé par les groupes Communiste et Citoyen, "Génération.s" et Ecologiste de Paris relatif aux accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH).....	295
2021 DVD 41 - Convention de transfert de gestion avec la RATP des volumes du domaine public routier nécessaire à l'exploitation de son réseau ferroviaire.....	255	2021 DASES 35 - Aide extralégale aux centres d'accueil de jour - premier acompte d'un montant de 2.383.916 euros au titre de 2021.....	297
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux cadenas et à la restauration de la passerelle Léopold Sédar Senghor.....	257	Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la vaccination contre la Covid-19 des personnes sans abri.....	299

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'impact des inégalités sociales sur l'accès à la vaccination.	299	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux logements sociaux de la résidence Calberson, Quartier Rosa Park (19e).....	331
Vœu déposé par l'Exécutif.....	299	Vœu déposé par l'Exécutif.....	331
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'endométriose.....	301	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au relogement des gardiens des bailleurs sociaux qui partent à la retraite.....	333
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création de centres municipaux de santé dans les quartiers "politique de la ville".....	303	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création de logements intermédiaires et de logements pour chercheurs (5e).....	334
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux dangers générés par la consommation du gaz de protoxyde d'azote.....	305	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'attribution de logements sociaux pour les policiers municipaux.....	336
Vœu déposé par l'Exécutif.....	305	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux pannes des ascenseurs dans le parc social de la Ville.....	337
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'installation du Centre médico-psychologique (CMP) du 5e/6e/7e sur le site Censier.....	307	Vœu déposé par l'Exécutif.....	337
Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux associations engagées sur la question du "chemsex".....	308	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux pannes des ascenseurs dans le parc social de la Ville.....	338
Compte rendu de la 5e Commission.....	310	Vœu déposé par l'Exécutif. (Suite).....	338
2021 DCPA 3 - Centre "Paris Anim" nouvelle athènes (ex Tour des Dames) - 18, rue de la Tour des Dames 9e arrondissement - Création d'un atelier des Beaux-Arts à vocation de pôle numérique.....	311	2021 DU 41 - Cession de l'ensemble immobilier "La Chartreuse Notre-Dame du Glandier" sur les communes de Beyssac (19230) et d'Orgnac-sur-Vézère (19410).....	341
2021 DU 32 - Z.A.C. Gare des Mines - Fillettes (18e) - Avis de la Ville sur l'étude d'impact environnemental actualisée dans le cadre du PC Aréna - Déclassement du domaine public routier d'une emprise.....	311	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la cession de l'ensemble immobilier "La Chartreuse Notre-Dame du Glandier".....	341
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création d'un centre municipal de santé dans la Z.A.C. Gare des Mines-Fillettes.....	311	2021 DU 22 - IMGP2 - Quai d'Issy (15e) - Désignation du lauréat - Autorisation de signer les actes - Régularisations sur foncier SNCF.....	345
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au classement du Port de Javel bas en Zone Urbaine Verte.....	316	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au projet "Inventons la Métropole du Grand Paris 2".....	345
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la concession octroyée à la centrale à béton Lafarge.....	316	2021 DU 30 - Appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris 1" - Site de la Gare Masséna (ZAC Paris Rive Gauche - 13e). - Signature d'un avenant à la promesse de vente.....	349
Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la centrale à béton Lafarge.....	316	2021 DVD 26 - Réaménagement de la Porte de La Chapelle (18e). Bilan de la concertation. Objectifs et Programme.....	350
Vœu déposé par l'Exécutif.....	316	Observation sur le déroulement de la séance.....	354
2021 DDCT 15 - Subventions d'investissement à 12 associations situées en quartiers populaires.....	322	Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au réaménagement de la place de la Bataille de Stalingrad.....	355
2021 DASES 36 - Subvention d'investissement (197.000 euros) et convention avec Emmaüs Solidarité pour les travaux de déménagement de l'accueil de jour pour demandeurs d'asile (familles) au 6 rue d'Aboukir (2e).....	323	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la dédensification du projet situé 10 et 10 bis rue Muller (18e).....	356
2021 DASES 52 - Subvention de fonctionnement (29.500 euros) et convention avec l'association Le Chêne et l'hibiscus pour ses interventions en santé mentale auprès des exilés.....	325	Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la densification urbaine.....	358
2021 DLH 1 - Location de l'immeuble 61, rue Custine (18e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.....	326	Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au projet Z.A.C. Bercy Charenton.....	360
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à un moratoire sur les clauses résolutoires des baux locatifs privés à usage d'habitation.....	327	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la composition du jury pour l'appel à projet d'occupation temporaire sur le secteur Bercy-Charenton.....	360
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la réforme des Aides Personnalisées au Logement.....	328	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au maintien des artisans dans les tunnels Baron Le Roy.....	361
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux immeubles menaçant ruine.....	330	Vœu déposé par l'Exécutif.....	361
		Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mission de conseil dans l'élaboration du PLU.....	365
		Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la programmation du cœur d'îlot du projet Netter-Debergue.....	366

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'aménagement d'un espace vert dans le 17e.....	368
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux panneaux publicitaires numériques géants pendant les J.O.P. 2024.	368
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création d'un Observatoire parisien des données.....	369
Vœu déposé par l'Exécutif.....	369
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un Plan pluriannuel de transformation des bureaux en logements.....	370
Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la lutte contre les cyberattaques des structures de santé parisiennes.	371
2021 DDCT 21 - Vente aux enchères des cadeaux reçus par la Maire de Paris ès-qualités au cours de la mandature 2014-2020.	372
Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.....	372

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.....	374
Clôture de la séance.....	374
Question écrite posée à Mme la Maire de Paris.....	374
QE 2021-07 - Question de M. Émile MEUNIER, Mme Antoinette GUHL, Mme Fatoumata KONÉ et des élu-e-s du groupe Écologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la mauvaise qualité du tri des déchets parisiens.	374
Votes spécifiques.....	376
Votes spécifiés.....	377
Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.	377
Comptes rendus des Commissions.....	381
Listes des membres présents.....	389
Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.....	395
Tableau des votes des groupes politiques.....	401

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de M. Paul HATTE, Mmes Céline HERVIEU, Raphaëlle RÉMY-LELEU et Alice TIMSIT, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose de prendre place et j'ouvre la séance. Merci à celles et ceux qui sont encore en train de discuter dans les travées, de prendre place.

Condoléances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous avons, mes chers collègues, appris avec beaucoup de tristesse et d'émotion la disparition le 7 mars, il y a quelques jours, d'Olivier Dassault, qui était député et ancien Conseiller de Paris.

Nous n'allons pas rendre l'hommage aujourd'hui, parce que, évidemment, nous n'étions pas en mesure d'avoir la famille présente avec nous, mais je tenais tout de même à l'évoquer et vous dire que nous rendrons un hommage en présence de sa famille lors de notre prochain Conseil de Paris. Mais je souhaitais l'évoquer, car la disparition d'Olivier Dassault, qui a été membre de notre Conseil, sera évidemment évoquée comme il se doit. Il était en effet une personnalité politique très engagée, appréciée, je crois, de l'ensemble de nos familles politiques. Ainsi, nous rendrons hommage à Olivier Dassault, mais, d'ores et déjà, comme j'ai pu le faire par courrier et, bien sûr, par téléphone, je tiens, en notre nom à tous, à transmettre nos sincères condoléances à sa famille.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose de rentrer dans notre séance et je vous indique que le compte rendu intégral de la séance des 15, 16 et 17 décembre 2020 a été publié au Bulletin officiel et le compte rendu sommaire de la séance des 2, 3 et 4 février 2021 a été affiché.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Compte rendu de la 6e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, et je salue nos collègues qui sont également en salle des fêtes, nous rentrons à présent dans l'ordre du jour, conformément au tour qui est prévu des différentes Commissions, par la 6e Commission et je donne la parole à son président, Emmanuel COBLENCE.

Vous avez la parole. Merci, Monsieur le Président.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chers collègues.

Effectivement, la 6e Commission s'est réunie mardi 2 mars dans son périmètre désormais augmenté des sujets de jeunesse, d'éducation populaire et de protection de l'enfance.

Les adjoints ont d'abord détaillé les principaux projets de délibération qui nous sont présentés à ce Conseil.

Patrick BLOCHE a particulièrement insisté sur le projet de délibération DASCO 18 proposant le règlement intérieur des cours d'école ouvertes le samedi dans le cadre de la ville du quart d'heure, en continuité de délibérations déjà votées lors de nos précédents Conseils. Ces cours sont ouvertes à tous les Parisiens gratuitement et proposent des activités animées par des associations de quartier. Dans le champ des familles, le projet de délibération DFPE 101, qui se rapporte à l'action d'associations de soutien à la parentalité, a également été présenté.

Les membres de la 6e Commission ont également pu échanger autour de la proposition de délibération proposée par le groupe Changer Paris et ayant pour objectif de récompenser les initiatives bénévoles de jeunes Parisiens. L'objectif de valorisation du bénévolat peut rassembler dans cet hémicycle, mais plusieurs élus sont intervenus pour mettre au débat les dispositions concrètes de ce projet de délibération, notamment en ce qui concerne la notation des initiatives et l'attribution de récompenses financières. Et je suis sûr que nous aurons l'occasion de poursuivre ces échanges dans quelques instants.

Hélène BIDARD a présenté le projet de délibération DJS 82 qui prolonge la convention d'occupation avec le Centre d'information et de documentation jeunesse, le C.I.D.J., au maximum jusqu'au 30 juin prochain.

Marie-Christine LEMARDELEY a, pour sa part, particulièrement insisté sur le soutien aux associations qui aident actuellement les étudiants. Dans cette crise si difficile, nous avons, bien sûr, tous en tête les files d'attente interminables pour l'aide alimentaire, mais d'autres actions en matière de lien social, en matière d'entraide sont tout aussi indispensables.

Dominique VERSINI a présenté la campagne en matière de lutte contre les violences faites aux enfants. Nous avons également échangé sur le projet de délibération DASES 28 qui prévoit l'attribution d'une subvention de plus d'1 million d'euros pour le Centre d'action sociale protestant pour son action auprès des jeunes en errance présentant de grandes difficultés.

Enfin, et surtout, puis-je dire, nous avons pu auditionner Claire HOUPLINE, directrice du G.I.P. "Réussite éducative à Paris". Les dispositifs de prévention et d'accompagnement des enfants fragiles des quartiers "politique de la ville" et de l'éducation prioritaire sont devenus particulièrement indispensables depuis un an. Mme HOUPLINE a présenté les objectifs 2021 du G.I.P. en matière de parcours éducatifs dédiés, de stratégie numérique et d'accompagnement des familles vers le soin, vers les loisirs et vers la culture. Dans l'Académie de Paris, qui, rappelons-le, est la plus ségréguée de France, l'action de cette structure unissant l'Etat, la C.A.F. et la Ville est véritablement cruciale pour la réussite éducative de tous les Parisiens.

Voilà, Madame la Maire, chers collègues, le compte rendu succinct des échanges de la 6e Commission.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Monsieur le Président.

2021 DJS 82 - Mise à disposition de locaux sis 101, quai Branly (15e). - 3ème avenant à la convention d'occupation du domaine public avec le Centre d'information et de documentation jeunesse.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose d'examiner le projet de délibération DJS 82 concernant la mise à disposition de locaux du quai Branly, avec un avenant à la convention d'occupation du domaine public avec le Centre d'information et de documentation jeunesse.

Vous êtes un certain nombre de Conseillers et de Conseillères à vous être inscrits.

Je donne la parole à Mme Agnès EVREN, du groupe Changer Paris.

D'accord, eh bien on l'entend, j'espère.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Bonjour, de la salle des fêtes, visiblement, on me dit qu'elle est en Webex mais qu'il y a un problème technique en ce moment même avec Webex, que nous n'avons pas la connexion avec Webex à cette heure-ci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On va poursuivre, mais on va essayer de rattraper cette connexion, évidemment, pour que nous puissions entendre Mme EVREN.

Florian SITBON, pour le groupe Paris en commun.

M. Florian SITBON. - Oui, Madame la Maire, mes chers collègues, il nous est proposé à nouveau de prolonger jusqu'à l'été la convention du C.I.D.J. qui, comme vous le savez, occupe à titre gratuit le bâtiment du site Emile-Anthoine. Ce bâtiment est nécessaire au très beau projet "Tour Eiffel" pour installer notamment des locaux pour la DEVE et pour la S.E.T.E. Le C.I.D.J. a été informé dès 2018 de cette nécessité de trouver de nouveaux locaux, et la Ville a, depuis ce moment-là, travaillé très étroitement à la recherche d'une solution. Le C.I.D.J. accueille chaque année dans ses locaux près de 100.000 jeunes gratuitement et sans rendez-vous, et ses 70 salariés ne ménagent pas leurs efforts. Je veux les saluer ici au passage.

L'avenant que nous devons voter aujourd'hui est sans doute le dernier, car je me réjouis qu'une solution se dessine, une solution qui, si elle se confirme, va permettre au C.I.D.J. de prendre un nouveau départ et à la jeunesse parisienne d'être mieux accompagnée. Vous avez en effet, Madame la Maire, fait la proposition de la création d'une Maison de la Jeunesse dans l'ancienne mairie du 1er arrondissement, une maison pour que les jeunes puissent trouver un accueil, des réponses et un accompagnement, une maison qui est en train de se construire dans la concertation, avec les jeunes eux-mêmes, pour partir de leurs besoins réels, une maison au sein de laquelle il a été proposé que le C.I.D.J. puisse prendre une place.

Dans cette période si difficile, la jeunesse est au centre des préoccupations de la Ville de Paris, et, pour cette jeunesse qui souffre, qui souffre, on le sait, de la crise, qui souffre de l'isolement, qui souffre de l'absence de perspectives, d'avoir des cursus étudiants si chaotiques, qui souffre, on le sait aussi, très fortement économiquement, cette maison, au cœur de Paris, sera un point d'ancrage.

Alors, en tant que représentant de la Ville au C.I.D.J., je suis très heureux que la proposition qui lui a été faite d'intégrer ce beau projet soit en train d'être travaillée, en collaboration avec l'Etat d'ailleurs, qui pourrait proposer, je crois, des locaux complémentaires.

Encore plus dans cette période, cette jeunesse, elle a besoin de nous tous. Nous avons donc fait des propositions, nous avons travaillé à construire des solutions, et plutôt que de nous laisser tirer en arrière par la mauvaise foi qu'ont eue certains sur le dossier, c'est donc évidemment avec joie que je vous encourage à voter ce projet de délibération et à nous projeter dans un avenir qui sera, on le sait, certes, incertain, certes, difficile, mais qui est aussi, n'en doutons pas, plein de promesses.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur SITBON.

Je crois qu'on a rétabli la communication avec Mme EVREN du groupe Changer Paris.

Vous avez la parole, Madame EVREN.

Alors toujours pas. Je continue donc avec Mme LECOUTURIER pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, une fois encore, le C.I.D.J. s'invite dans nos débats, tel un grand vaisseau qui vogue sans trouver de port d'attache. Vous nous présentez donc un quatrième amendement à la convention d'occupation du domaine public, qui nous fait patienter afin de trouver une solution que vous n'avez pas ou, en tout cas, que nous ne connaissons pas. La Mairie de Paris porte la responsabilité de cette incertitude, mettant dans l'inquiétude le personnel qui y travaille, les 100.000 jeunes qui chaque année fréquentent ce lieu et tous les partenaires qui concourent à l'information du public jeune ; je pense à l'Union nationale de l'information jeunesse, à l'antenne de la Mission locale du 15e ainsi qu'aux permanences de Pôle emploi, du barreau de Paris, du Défenseur des droits, de la création d'entreprises ou du C.I.O. et de la carte Jeunes européenne.

En décidant de fermer cette antenne présente depuis plus de 50 ans au pied de la tour Eiffel pour satisfaire votre projet de piétonisation du Trocadéro au Champ-de-Mars, vous avez pris le parti de sacrifier cet endroit emblématique d'information de la jeunesse sans envisager une solution de relocalisation. Vous prenez donc la responsabilité de ne pas avoir anticipé les choses ni d'avoir pris en considération les contraintes qu'il y a à retrouver un lieu similaire dans ses capacités à accueillir autant de jeunes et d'intervenants. A l'heure où tous les acteurs économiques, publics, éducatifs, sociaux se mobilisent pour aider une jeunesse en souffrance, victime de la crise sanitaire et économique, vous donnez là un signal bien négatif.

Alors, il nous revient, il vous revient en tant qu'Exécutif d'être cohérents dans les messages transmis à cette jeunesse. Aujourd'hui, les jeunes Parisiens et, au-delà, les jeunes Franciliens et leurs familles ont plus que besoin d'avoir des lieux d'information sur les formations, sur le logement, sur les aides sociales et alimentaires auxquelles ils ont droit. Nous le disons depuis le début de cette crise, notre jeunesse est en danger et a besoin d'être rassurée et aidée. C'est leur avenir qui en dépend.

C'est pourquoi, Madame la Maire, nous, élus, mais aussi tous les jeunes et tous les acteurs qui gravitent autour du C.I.D.J., avons besoin d'avoir des engagements de votre part sur la suite et sur le devenir de cette institution.

Pouvez-vous nous donner de plus amples informations sur la prochaine localisation du C.I.D.J. et nous dire dans quelles conditions vous envisagez la relocalisation ? Pouvez-vous nous donner la garantie que le futur C.I.D.J. aura son autonomie de lieu ainsi qu'une capacité d'accueil suffisante pour tous les jeunes qui sont en demande, pour tout le personnel permanent du C.I.D.J., ainsi que pour tous les acteurs qui interviennent régulièrement au sein de cette structure ? Et, surtout, à quel horizon envisagez-vous cette relocalisation ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Est-ce que Mme EVREN est avec nous ? Toujours pas.

Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, combien de délibérations concernant le C.I.D.J. allons-nous voter dans cette Assemblée avant que nous trouvions enfin une relocalisation du C.I.D.J. ? Je ne comprends pas cette méthode.

J'étais intervenue déjà sur ce sujet, comme beaucoup d'autres collègues, pour dire la chose suivante. Si vous voulez récupérer ce bâtiment et que vous pensez qu'une localisation du C.I.D.J. ailleurs serait mieux dans l'intérêt de l'ensemble des jeunes qui ont besoin de fréquenter ce service public d'information de la jeunesse, prenez le problème dans l'autre sens : trouvez d'abord le lieu idéal pour le relocaliser et, à ce moment-là, nous pourrions délibérer sur la relocalisation. Au lieu de cela, vous exercez une pression terrible. Imaginez la situation de souffrance au travail infligée à l'ensemble des agents du C.I.D.J., qui, chaque jour, se demandent à quelle sauce ils vont être mangés. Imaginez dans quelle pression ils sont.

Vous nous aviez garanti que des solutions seraient trouvées. Eh bien, commencez par là, trouvez la solution et, à ce moment-là, on délibérera. Au lieu de cela, vous les mettez sous pression en permanence. On sent bien que votre premier centre d'intérêt n'est pas le C.I.D.J., mais de récupérer ce bâtiment dans le quartier de la Tour Eiffel

dans le cadre de sa rénovation avec l'objectif de l'attractivité touristique. Je ne dis pas qu'il ne faut pas prendre au sérieux le projet de réaménagement autour de la Tour Eiffel, mais, franchement, ce quartier, comme n'importe quel autre quartier, a besoin aussi de services publics et ne doit pas être dévolu uniquement à la question de l'attractivité touristique. Je déplore qu'on prenne le problème dans le mauvais sens.

En plus, vous savez, moi, je suis psychologue de l'Education nationale, de formation, de métier, et j'ai un souvenir très amer quand la Ville de Paris avait eu cette obsession de récupérer les 11 bâtiments qui accueillaient les C.I.O. départementaux, parce que son objectif était de récupérer des bâtiments pour faire autre chose au lieu de défendre un service public d'information et d'orientation pour l'ensemble des jeunes rattachés à l'Education nationale. Ce fut un magnifique effet d'aubaine pour le Rectorat, qui en profita, à ce moment-là, pour réduire le nombre de centres d'information et d'orientation à Paris, pour aussi réduire les effectifs, et donc pour dégrader les conditions d'accompagnement de l'ensemble des jeunes Parisiens vers l'élaboration de leur projet scolaire et professionnel.

Le C.I.D.J. est aussi un service public déterminant, rattaché au Ministère, et, par votre responsabilité, comme vous êtes propriétaires du lieu, vous ne pouvez pas dire seulement que c'est à l'Etat et à la Région de s'en occuper. On sait que la Région est totalement défaillante sur ce sujet, et c'est un véritable scandale, la façon dont Mme PÉCRESSE s'est désintéressée du C.I.D.J. On sait que le Gouvernement a une responsabilité, et c'est scandaleux, la façon dont il se désintéresse du C.I.D.J. Alors, ne créez pas l'effet d'aubaine qui permettra à l'Etat et à la Région de se désinvestir plus encore de ce service public si essentiel.

Ainsi, oui, je m'associe aux collègues qui demandent enfin quand vous allez trouver un lieu d'accueil pour le C.I.D.J. qui corresponde véritablement aux missions essentielles de ce service public.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Nous étions en lien avec Mme EVREN, je lui donne donc la parole. Merci.

Mme Agnès EVREN. - Merci infiniment et toutes mes excuses, cela ne fonctionnait pas de l'ordinateur, cela fonctionne mieux du téléphone. Merci pour votre patience.

L'Exécutif prévoit donc une nouvelle fois de prolonger la convention d'occupation du C.I.D.J. pour quelques mois seulement, sans donner la moindre perspective à plus long terme. Autrement dit, aucune solution de relocalisation du C.I.D.J. n'a encore véritablement été officialisée, et notre groupe Changer Paris souhaite donc rappeler à la Ville, au moment de l'avancée de ses recherches pour un lieu de relocalisation du C.I.D.J., que le centre occupe aujourd'hui des locaux de plus de 4.000 mètres carrés sur un seul et unique lieu dans le 15^e arrondissement et que le C.I.D.J. représente un espace majeur - évidemment, c'est important de le rappeler - à destination des jeunes de l'Ouest de Paris déjà démunis. Il faut donc assurer des conditions similaires au bon fonctionnement de cet espace qui est si important pour nos jeunes Parisiens.

Je voudrais répondre à Mme SIMONNET et lui dire quelle à tort de dire que la Région a été totalement défaillante. Premièrement, je le rappelle, la Région va maintenir, et cela m'a été encore confirmé hier, son financement au C.I.D.J. De plus, la Région travaille actuellement avec le centre pour trouver une solution de relocalisation pérenne. Une visite a même été effectuée dans les locaux du lycée Lazare-Ponticelli avec la directrice du C.I.D.J., et la Région avait même proposé de financer intégralement des travaux et d'héberger le C.I.D.J. gratuitement avec un contrat à long terme. Mais compte tenu de l'immédiateté du déménagement, la directrice du C.I.D.J. a décliné cette proposition qui lui a été faite par la Région.

Notre groupe regrette donc ce manque de perspective pour le relogement du C.I.D.J., ce qui oblige d'ailleurs plusieurs structures à s'adapter au tout dernier moment. Je le redis, nous ne nous satisfaisons pas des solutions qui sont avancées par la Ville.

Avec le maire du 15^e, Philippe GOUJON, et notre groupe, ainsi que Rachida DATI, nous renouvelons donc nos demandes : à défaut de maintenir le C.I.D.J. dans ses locaux actuels, garantir la mise à disposition d'un espace équivalent, aux mêmes conditions et dans le même espace géographique, financé par la Mairie de Paris à hauteur de sa valeur immobilière actuelle, et développer des infrastructures de jeunesse dans le 15^e au regard des inégalités actuelles en la matière et en sa qualité de 1^{er} arrondissement en termes, je le rappelle, de population et de jeunes à Paris par la création d'un site dédié lors du réaménagement de l'espace tour Eiffel.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

M. Nicolas BONNET, président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Tout d'abord, c'est quand même assez navrant, dans une période où on parle beaucoup de la précarité des jeunes, de la précarité des étudiants, d'une situation aussi avec un horizon plutôt bouché pour ces jeunes qui sont

privés de beaucoup d'éléments de leur émancipation humaine, notamment sur les questions sportives et culturelles, que cette question du C.I.D.J. soit à la fois instrumentalisée politiquement et retardée.

Comme l'a dit Florian SITBON, cette question du C.I.D.J. est sur la table depuis 2018, en sachant que nous sommes en 2021. Cela fait donc déjà trois ans - trois ans - que ce sujet est entre les mains, d'abord, des premiers responsables, qui ne sont pas la Ville de Paris, mais l'Etat et la Région. Ainsi, de 2018 à 2021, la Région et l'Etat se sont obstinés, malgré les différentes alertes de la Ville, à ne pas bouger et à rester sur ce site. Voilà la réalité de la situation.

Je note au passage, quand je parle d'instrumentalisation, que nous avons appris le 22 février que la Région avait fait une proposition préélectorale pour déplacer le C.I.D.J. dans le 13e arrondissement et pour créer, au passage, une Maison de la jeunesse, des sports et des outre-mer. On peut être étonné que cette solution arrive le 22 février alors que la discussion date de 2018. Mais, évidemment, nous savons que les élections régionales sont très proches et que la droite a besoin d'annonces électorales pour faire face à une problématique jeunesse qu'elle n'a pas traitée pendant des années ! Qu'elle n'a pas traitée pendant des années. Voilà la réalité, Madame DATI.

Je note au passage la méconnaissance du dossier, puisque certains nous disent que ce serait à cause du grand projet de piétonisation de la tour Eiffel. Pas du tout. Pas du tout ! Le projet est double : il vise d'abord la relocalisation d'agents de la tour Eiffel, de sociétés qui travaillent pour la tour Eiffel et des aménagements pour des agents de la Ville de Paris, et, en plus, la reconfiguration d'un site sportif, d'une piscine et d'un gymnase. Voilà la réalité. Il ne s'agit pas de dire "on va piétoniser" ; c'est tout le contraire. Il s'agit d'abord de relocaliser des agents, qui aujourd'hui n'ont pas de locaux, qui sont évidemment dans une situation d'attente, et de reconfigurer un équipement public qui appartient à la Ville. Voilà la situation. Ce dossier est donc instrumentalisé et a été ralenti par diverses interventions à la fois de la Région et de l'Etat.

Par contre, je me félicite du travail que la Maire de Paris et notre collègue Hélène BIDARD ont mené sur ce dossier. Elles ont fait une proposition tout à fait pertinente de relocalisation du C.I.D.J. au cœur de Paris, avec une accessibilité directe, par l'un des axes de transport qui est le métro les Halles-Châtelet, à la mairie du Centre de Paris. C'est à mon avis une localisation beaucoup plus pertinente que celle du 15e arrondissement.

Je voudrais enfin terminer, car, dans cette histoire, il y a celles et ceux qui traînent des pieds, il y a ceux qui avancent évidemment sur le projet, et puis il y a la question du financement. Personne ne parle de cela, mais le financement repose sur l'Etat. Et nous sommes dans une période, aujourd'hui, où la question de l'orientation des jeunes et de la formation des jeunes est cruciale. Peut-être qu'on pourrait, par contre, se retrouver sur l'idée d'une augmentation des crédits à l'intention du C.I.D.J. mais aussi d'une réorientation de ses missions. Vous savez que les jeunes sont beaucoup sur les réseaux sociaux, utilisent beaucoup les applications et peut-être que c'est l'occasion de moderniser le travail du C.I.D.J.

Voilà le sens de mon intervention. En tout cas, nous voterons cet avenant et j'espère que ce sera le dernier.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Nicolas BONNET-OULALDJ, et je donne la parole à Hélène BIDARD qui porte ce projet et les ambitions que nous portons avec la jeunesse et pour la jeunesse de Paris. Merci.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Lors de la séance du Conseil de Paris de novembre 2020, nous avons pris des engagements au travers d'un vœu de l'Exécutif relatif au déménagement et au relogement du C.I.D.J. L'un d'eux était d'appeler l'ensemble des partenaires du C.I.D.J. à poursuivre les recherches de locaux aux côtés de la Ville afin de préserver l'activité, les missions et les 71 emplois du C.I.D.J. C'est la raison pour laquelle nous avons au Conseil de décembre voté un avenant à la convention d'occupation du C.I.D.J. sur le site Emile-Anthoine, afin de prolonger celle-ci jusqu'au 31 mars 2021, le temps que les recherches se poursuivent et qu'aucun emploi ne soit menacé. Depuis ces trois mois, nous avons bien avancé aux côtés de l'Etat et en relation constante avec la Direction du C.I.D.J. et ses personnels. Nous sommes passés directement des paroles aux actes et je serai donc très heureuse, ici, de vous rassurer.

La Maire de Paris a en effet annoncé en janvier la création d'une Maison pour la Jeunesse dans les locaux de l'ancienne mairie du 1er arrondissement. Ce lieu doit permettre aux jeunes de 16 à 25 ans d'y trouver notamment toutes les informations et perspectives possibles en matière d'insertion professionnelle, de formations diplômantes et qualifiantes, de stages ou encore d'alternance en mobilisant et en fédérant les acteurs et les structures œuvrant dans ce domaine. Le C.I.D.J. est l'une de ces structures, puisqu'il accueille quelque 100.000 jeunes par an afin de les informer et de les orienter sur les offres d'emploi, les formations et de les accompagner dans leur parcours. Le centre regroupe, en outre, des dispositifs d'accompagnement dans l'accès aux droits ou à la mobilité, qui sont aussi des champs d'intervention envisagés pour la future Maison de la Jeunesse.

Nous étudions donc actuellement les possibilités et les conditions d'accueil du centre, étant entendu qu'il ne s'agit pas de faire de la Maison de la Jeunesse le nouveau C.I.D.J., mais d'intégrer ce dernier au sein d'un projet global pour les jeunes. Ainsi, nous avançons dans une perspective concrète qui se dessine dans les discussions que nous avons avec l'Etat, c'est-à-dire la possibilité de reloger les missions d'accueil du C.I.D.J. au sein de la Maison de la Jeunesse, d'une part, et une partie des salariés du C.I.D.J. non directement concernés par les missions d'accueil au public dans des locaux de l'Etat, rue Eugène-Oudiné, dans le 13e arrondissement, d'autre part.

Gardons à l'esprit, dans cette perspective, que tout cela dépend aussi beaucoup, pour nous, du projet de la Maison de la Jeunesse et des concertations qui sont en cours avec les jeunes au sujet de leurs attentes, et nous travaillons d'ailleurs à coordonner ces différents calendriers. Les lieux sont donc identifiés par la Ville et par l'Etat et je suis très heureuse de pouvoir rassurer l'ensemble des intervenants sur ce sujet.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons, chers collègues, ce nouvel avenant à la convention d'occupation du domaine public du C.I.D.J., afin de prolonger celle-ci jusqu'au 30 juin, dernier terme, dans le but de permettre la continuité des missions essentielles du C.I.D.J. pour les jeunes en cette période, la préservation de tous ses emplois, un déménagement et une transition sereine dans les différents sites. Bref, tout le contraire de ce que vient de dire Danielle SIMONNET.

Je me permets de signaler néanmoins, au sujet de la Région, qu'elle a brillé par son absence et son désengagement alors que le C.I.D.J. est, je le rappelle, un Centre régional d'information jeunesse. Je dois vous dire que toutes les réunions se font maintenant sans elle depuis décembre, qu'elle a clairement exprimé son refus de participer au financement du fonctionnement du C.I.D.J. et qu'elle a décidé de continuer à passer par des appels d'offres pour pouvoir le financer.

Quant à la solution dans le 13^e arrondissement dans le lycée Ponticelli, je me permets, une minute, parce que c'est croustillant, de préciser que la Région, dans la foulée de l'annonce de la Maire de la création d'une Maison de la Jeunesse, a proposé au C.I.D.J. de visiter des locaux du lycée Ponticelli destinés à être réaffectés. Le C.I.D.J. les a visités avec M. KARAM, pour apprendre dès le lendemain par celui-ci que l'option n'était plus sur la table pour des raisons de calendrier, le lycée n'étant en réalité pas disponible avant la rentrée 2023.

Quoi qu'il en soit, chers collègues, c'est à signaler, les discussions avec l'Etat sur le relogement du C.I.D.J. avancent, et ce projet de délibération permettra indéniablement d'organiser maintenant le déménagement et de renouveler un projet et un engagement concrets pour le C.I.D.J.

Je vous invite donc à le voter, ce que vous ferez sûrement unanimement, vu votre intérêt pour le C.I.D.J., et je vous en remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci pour toutes ces précisions extrêmement utiles qui permettent de remettre de la vérité dans notre débat public.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 82.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est donc adopté, je vous en remercie. (2021, DJS 82).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la précarisation et à l'isolement des jeunes.

Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" relatif à la précarisation des étudiants.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à une action coordonnée de la Ville de Paris contre la précarité étudiante.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la socialisation des étudiants à travers le sport.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. En accord avec les groupes du Conseil de Paris, les vœux n^{os} 1, 18, 19, 20 et 20 bis relatifs à la précarisation et à l'isolement des jeunes ont été regroupés.

Je vais donner la parole aux Conseillers des différents groupes qui se sont inscrits, puis nous procéderons au vote.

D'abord, François VAUGLIN, Monsieur le Maire, pour le groupe Paris en commun.

M. François VAUGLIN, maire du 11^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Notre jeunesse souffre ! Elle souffre de la précarité et du chômage : je rappelle que 20 % des jeunes de 18 à 29 ans vivent sous le seuil de pauvreté et que 38 % travaillent dans le cadre d'un travail précaire ou même sans contrat. Elle souffre du couvre-feu et de vivre enfermée dans des logements trop souvent exigus. Elle souffre de ne

plus pouvoir aller étudier en cours : je rappelle que 15 % des jeunes vivent dans moins de 15 mètres carrés et que 43 % des jeunes non diplômés n'ont pas accès à Internet. Elle souffre de perdre les petits boulots qui assuraient aux jeunes un minimum pour étudier, et il est inacceptable et insupportable de voir des étudiants abandonner leurs études pour des raisons financières. Ils sont un sur six à être dans cette situation depuis l'an dernier. Il est scandaleux et révoltant de voir les jeunes devenir de plus en plus dépendants des aides alimentaires et des premiers secours. Elle souffre tout court. L'anxiété se fait de plus en plus forte : selon l'Ipsos, ce sont 73 % des étudiantes et des étudiants qui ont été affectés sur le plan psychologique par cette crise et 23 % d'entre eux qui ont eu des pensées suicidaires. Oui, c'est dur d'avoir 20 ans en 2020, c'est bien de l'affirmer, Monsieur le Président de la République, mais c'est encore mieux d'y remédier.

C'est ce que fait la Ville de Paris en coordination avec les arrondissements et avec les acteurs locaux. Je peux en attester dans notre arrondissement, comme ailleurs dans Paris, des repas ont été distribués aux étudiants par les associations, par des restaurateurs, par nos caisses des écoles : qu'ils en soient tous remerciés. Nous faisons des dépistages dans les résidences du C.R.O.U.S., nous mettons en place des soutiens psychologiques et des groupes de parole, et des espaces de travail sont aménagés.

Nous soutenons les jeunes, mais nous nous sentons bien seuls. Disons-le très franchement, nous ne sommes pas aidés, et encore moins lorsque l'Etat, par deux fois, baisse les A.P.L. ou lorsque la Région, par deux fois également, augmente le prix du "pass" Navigo.

Alors, mes chers collègues, l'objet de ce vœu, soutenu par tous les groupes de notre majorité dans le 11e, est simple : il s'agit de faire entendre au Gouvernement la détresse des jeunes et des étudiants afin qu'il ne reste plus sourd à leur mal-être.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, cher François VAUGLIN.

La parole est à Mme RÉMY-LELEU pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, dans quelques semaines, l'Université de Paris fêtera ses 790 ans ; il y a presque 8 siècles que Paris est une ville étudiante de premier plan. En 8 siècles, rarement la situation de la population étudiante n'aura été si difficile, jamais même durant les grands conflits mondiaux, les universités n'avaient été fermées. Jamais les jeunes n'avaient eu autant de mal à répondre à leurs besoins de base : le paiement du loyer pour plus de la moitié d'entre eux, les dépenses alimentaires pour plus d'un tiers d'entre elles et d'entre eux. Ces besoins fondamentaux font écho également à la détresse psychologique, la détresse des étudiants et des étudiantes mais aussi celle des personnels des établissements d'enseignement supérieur qui, chaque jour, ont peur de trouver dans leurs e-mails ou dans leurs messages des alertes concernant la situation psychologique ou encore des appels à l'aide.

Depuis l'année dernière, la Ville de Paris est mobilisée auprès du C.R.O.U.S., des établissements, des organisations de jeunesse, des associations, qui sans relâche cherchent à aider ces jeunes, une aide tout à la fois sur les plans pédagogique, social et médical.

Les Ecologistes et le groupe "Génération.s" réaffirment leur engagement auprès du monde universitaire. Pour que Paris puisse tenir son rang de capitale étudiante, il nous semble urgent de rappeler à l'ensemble des parties prenantes leurs responsabilités, voire leurs engagements. 1,5 milliard d'euros, c'est l'estimation des syndicats pour mettre en place un véritable plan d'urgence pour les étudiants et les étudiantes. Il faudra alors revenir sur l'unique réforme des A.P.L. et revaloriser les bourses sur critères sociaux pour que plus jamais on n'explique à un étudiant ou à une étudiante qu'elle ou il est censé vivre en vivant sous le seuil de pauvreté. Il faudra également permettre le versement de ces bourses sur 12 mois et non pas 10, pour garantir à chacun et à chacune la stabilité durant les mois d'été. Notre objectif, c'est d'accompagner les étudiants et les étudiantes dans un parcours de réussite, qui ne doit pas être entravé par les difficultés économiques, un parcours qui garantit également la liberté intellectuelle et la conquête de cette autonomie.

Bien entendu, l'autonomie ne se résume pas à la situation des jeunes en études, et, sur ce sujet, je laisserai ma collègue Chloé SAGASPE revenir sur le R.S.A. pour les moins de 25 ans.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Mme de COMPREIGNAC pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Merci, Madame la Maire.

Nous le savons tous et je ne vais pas le redire, notre jeunesse est particulièrement éprouvée par cette crise. D'où ce vœu qui fait suite à mes différentes interventions du dernier Conseil de Paris, ce vœu qui est très simple. Il consiste à demander à la Mairie de travailler avec l'ensemble des arrondissements pour être efficace, en coordonnant les actions de tous pour notre jeunesse. On a vu de très belles initiatives, à l'image de celle, par

exemple, de l'épicerie solidaire du 5e avec l'action de Florence BERTHOUT ; cette action, elle peut être dupliquée dans tous les arrondissements. Elle l'a été, d'ailleurs, dans certains cas.

J'ai bien noté, Madame la Maire, votre proposition de retirer mon vœu au profit du vôtre, et je vous en remercie. Mais le sujet, c'est que vous rejetez toute la responsabilité sur le Gouvernement. Or, en tant que Maire de Paris, vous avez cette responsabilité aussi. Certes, la Mairie n'est pas restée les bras croisés, je l'avais déjà souligné lors du dernier Conseil. Simplement, elle ne coordonne pas à ce stade, ce qui empêche, au-delà d'une action déployée et démultipliée, une bonne communication pour que les jeunes sachent où aller et de vrais relais. Nous leur devons l'efficacité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM pour le groupe Changer Paris.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame le Maire, mes chers collègues, personne ici ne peut faire semblant de ne pas savoir. Nos étudiants sont en grande détresse : cours à distance, inquiétudes pour la réussite de leurs études, perte des jobs étudiants, ralentissement de la vie sociale, solitude, logements exigus, les raisons de ce mal-être sont nombreuses. Il ne se passe pas une semaine sans qu'une enquête chiffrée ou un article fleuve riche de témoignages ne sortent sur le sujet et appuient ce constat.

15 % des étudiants français consomment plus d'alcool depuis le confinement, 60 % des étudiants sont en détresse psychologique, selon une étude scientifique, article relayé par "20 Minutes Rennes" le 26 février. Deux tiers des 18-25 ans estiment que la crise sanitaire aura des conséquences négatives sur leur santé mentale, article du "Figaro" du 29 janvier déjà.

Le sport peut être une vraie solution à ce problème. Nos étudiants peuvent voir à la "télé" qu'il faut pratiquer une activité sportive régulière, mais ils n'ont pas cette chance. L'esprit de ce vœu est là, dans la lignée de la démarche entreprise par Rachida DATI auprès des étudiants, et je vous demande d'entendre et de comprendre leur détresse. Nous avons 152 gymnases actuellement fermés au public, des terrains en plein air dans tous les arrondissements. Laissons les étudiants s'y défouler et se changer les idées. Un esprit sain dans un corps sain, faisons en sorte collectivement que ce ne soit pas qu'un proverbe.

Nous demandons donc que la Ville de Paris fasse de la pratique sportive des étudiants sa priorité et qu'elle interpelle le Gouvernement de manière à permettre, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, la reprise rapide de la pratique sportive pour les étudiants.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Je donne la parole, pour répondre aux différents orateurs et oratrices, à Hélène BIDARD, puis à Marie-Christine LEMARDELEY.

Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Ces quatre vœux présentés le rappellent, les jeunes font partie des plus impactés par la précarité grandissante, que la crise est venue particulièrement intensifier. Les organisations et associations de jeunesse comme les élus locaux ne cessent de tirer la sonnette d'alarme après toutes les études, toutes les nouvelles enquêtes qui se succèdent. 21 % des 18-25 ans sont au chômage en France, ce qui représente à Paris plus 32 % des moins de 25 ans en un an. Chez les étudiants et étudiantes - ma collègue Marie-Christine LEMARDELEY prendra la parole juste après -, les petits boulots ont disparu et les aides alimentaires se multiplient.

Mais le Gouvernement refuse la mise en place d'une aide sociale d'urgence pour aider les jeunes à sortir de la précarité au motif, je cite, qu'"aucun jeune n'aspire à la prestation comme seul horizon". Je rappelle que sur les 5 millions de pauvres en France, la moitié a moins de 30 ans. Ces jeunes n'aspirent pas, en effet, à la soupe populaire comme seul horizon, mais il faut vivre. Pire encore, rappelons que les aides existantes ont été diminuées par l'Etat. Il en est ainsi des A.P.L., dont le montant a été réduit par deux fois pour réaliser 700 millions d'euros d'économie, excluant au passage de nombreux jeunes de ce dispositif.

A la précarité économique et sociale s'ajoute une précarité psychologique. 40 % des 18-24 ans rapportent un trouble anxieux généralisé depuis la crise, des taux alarmants de suicide et de tentative de suicide chez les adolescents comme chez les étudiants, et on ne compte en France qu'un médecin scolaire pour 13.000 lycéens, un psychologue pour 30.000 étudiants et étudiantes.

Il est pourtant urgent de répondre à la crise sociale et psychologique que vivent les jeunes, avec la même célérité que celle qui a été de rigueur pour répondre à la crise économique que vivent les entreprises.

De son côté, la Ville de Paris n'a jamais cessé de soutenir les 500.000 Parisiennes et Parisiens de 15 à 30 ans, même au-delà de ses compétences obligatoires. Encore une fois, ma collègue Marie-Christine complètera sur les

initiatives prises pour les étudiants. Je souligne à nouveau l'action ininterrompue des services sociaux ou encore les plus de 800.000 euros versés aux jeunes en 2020 sous forme d'aides d'urgence à la vie quotidienne. Hier encore, mon collègue Ian BROSSAT inaugurerait 200 nouveaux logements Paris Habitat à loyer modéré pour les étudiants et les jeunes actifs, avec une résidence étudiante et un nouveau foyer de jeunes travailleurs qui ajoutent ainsi aux 5.000 que nous avons construits sous la précédente mandature.

Dans quelques jours, le 16 mars, les jeunes interpellent de nouveau les pouvoirs publics pour faire entendre leur colère et leurs revendications. Ces interpellations sont légitimes et nécessaires, et c'est le sens du vœu que nous avons déposé au nom de l'Exécutif, que nous vous proposons de regrouper avec tous les vœux que vous aviez proposés, pour que le "quoi qu'il en coûte" s'applique également à cette détresse sociale et psychologique que connaissent les jeunes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Hélène BIDARD.

Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Depuis le début de la crise sanitaire, nous avons mis en place des mesures d'urgence pour les étudiants. Toutes les distributions alimentaires que vous avez pu voir filmer dans les médias ont été financées et accompagnées par la Ville. Aujourd'hui, nous accompagnons la distribution de 30.000 repas par semaine sous forme de colis alimentaires, nous avons renforcé la lutte contre l'isolement et le soutien psychologique et ouvert des salles de travail en lien avec le C.R.O.U.S. de Paris. J'y reviendrai lors de la présentation de mes projets de délibération qui, Conseil après Conseil, nous permettent de renforcer ce dispositif d'urgence.

En réponse à Mme de COMPREIGNAC, je voudrais dire que nous cordonnons avec Léa FILOCHE toutes ces actions et informons très régulièrement tous les maires d'arrondissement, mais, évidemment, je suis disposée à en faire plus.

Nous interpellons aujourd'hui le Gouvernement pour que soient prises de nouvelles mesures qui changent la donne en profondeur, et, en cela, je partage votre constat, Madame RÉMY-LELEU. D'abord, en donnant au C.R.O.U.S. les moyens de mener une politique sociale plus ambitieuse. Dans un premier temps, il s'agit de répondre à l'urgence en multipliant les distributions de repas à un euro et en embauchant du personnel pour les services sociaux, qui répondent aujourd'hui aux étudiants par mail et ne les reçoivent plus sur place ni au téléphone. J'ai également demandé au C.R.O.U.S. de mener une étude qui nous permette d'évaluer cette précarité et de trouver des réponses adéquates.

Pour aller plus loin, il est essentiel également que les bourses soient augmentées. Une attention toute particulière doit être portée aux étudiants étrangers qui souffrent le plus violemment de cette précarité et dont les frais d'inscription ont augmenté sans qu'ils puissent suivre les cours dans des conditions normales. La Région doit elle aussi se mobiliser en corrigeant une situation injuste qui ne permet pas aux étudiants de plus de 26 ans d'être remboursés du prix de leur forfait "Imagine R" quand les cours présentiels ont été interrompus. Des mesures d'ampleur doivent être prises pour lutter contre l'isolement, le décrochage et la dégradation dramatique de la santé mentale de nos jeunes.

Comme vous, Madame BADAT-KARAM, je demande que les étudiants, qui passent leurs journées à suivre des cours devant leur écran d'ordinateur, puissent reprendre le sport. Malgré les efforts de Pierre RABADAN et les nombreuses propositions de protocoles de reprise, les interpellations par voie écrite et de presse, l'Etat refuse de lever certaines restrictions.

Enfin, tout doit être mis en place pour rouvrir les universités dans une démarche de concertation. C'est dans cette perspective que la Ville a mis en place un comité consultatif Covid-19, qui pilote plusieurs groupes qui travaillent sur ces sujets, notamment sur le sujet de l'enseignement supérieur. Il faudra l'engagement de toutes et de tous à tous les échelons pour aider au mieux les jeunes et les étudiants.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Marie-Christine LEMARDELEY, et je veux remercier l'ensemble de l'Exécutif qui est très mobilisé sur toutes ces actions qui doivent pouvoir nous permettre d'accompagner les jeunes, ceux qui sont dans la précarité, d'ouvrir des lieux avec des protocoles sanitaires qui permettent de travailler la dimension de santé mentale aussi, qui est importante et qui se réglera évidemment par du soutien psychologique mais aussi par l'ouverture de lieux culturels ou de lieux sportifs.

Je veux remercier toute l'équipe qui essaie de pousser, ainsi que les maires d'arrondissement avec qui on se réunit quand même régulièrement, plusieurs fois par semaine, pour évoquer l'ensemble de ces sujets.

Ainsi, en réponse aux vœux n^{os} 1, 18, 19 et 20, l'Exécutif a déposé un vœu n^o 20 bis.

Est-ce que le vœu n^o 1 déposé par le groupe Paris en commun est maintenu ? Il est retiré, j'imagine, Monsieur le Président ? Merci beaucoup.

Le vœu n^o 18 déposé par le groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ? Non, il est retiré, je vous remercie.

Le vœu n° 19 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes est-il retiré ? Non, il est maintenu. Il y aura donc un avis défavorable de l'Exécutif.

Le vœu n° 20 déposé par le groupe Changer Paris est maintenu, j'imagine ? Avec aussi un avis défavorable.

Je vais donc mettre aux voix le vœu n° 20 bis de l'Exécutif.

Pardon ? Sur lequel ? Alors explication de vote...

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je m'étais inscrite.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... sur le n° 19. Il faut réagir avant que j'aie lancé les opérations de vote.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je comprends, Madame la Maire, mais...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Allez-y, parlez...

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - ... vous avez été informée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... vous avez la parole.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Donc, moi, je ne sais pas comment faire.

Bon. On est tous d'accord pour dire que la situation des étudiants est scandaleuse et inacceptable. Mais je pense que, plutôt que de se lancer en permanence - et là, je me tourne vers l'Exécutif - dans une partie qui est quand même de l'incantation et une mise en accusation systématique évidemment des autres, avec notamment des boucs émissaires que sont la Région et le Gouvernement, et même s'il y a beaucoup à faire, beaucoup encore, on pourrait aussi être tous dans l'action.

Moi, je suis un peu étonnée, Madame LEMARDELEY, je vous le dis, que vous ne fassiez même pas allusion à cette épicerie solidaire qui a été installée au cœur du Quartier latin, rue Soufflot, et qui pourrait servir d'exemple. Pourquoi ? Elle pourrait servir d'exemple pour disséminer cette expérience qui, d'ailleurs, a vocation à être pérennisée dans tout Paris. Nous avons créé Episol en 5 mois et nous l'avons créée pour trois raisons majeures. Evidemment, la situation totalement inacceptable des étudiants, mais aussi parce qu'il faut leur trouver des lieux, et, à Paris, l'immobilier coûte très cher. On l'a donc mise en cœur de mairie, avec évidemment un accès totalement indépendant et surtout une association.

En effet, si on veut avancer sur ce sujet, il faut s'appuyer sur les réseaux d'associations et les réseaux de bénévoles, qui ont la particularité d'être adaptables et adaptés au niveau des approvisionnements et des ayants droit, un peu comme le font, d'ailleurs, les Restos du Cœur. De plus, il faut des partenaires, des partenaires puissants, et ils existent. A Paris, on pourrait s'appuyer sur A.N.D.E.S., sur la B.A.P.I.F. ; vous avez cité, Madame LEMARDELEY, le C.R.O.U.S. et des partenaires...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien, il faut conclure, Madame...

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - ... de cette...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... parce que vous n'êtes pas là tout à fait dans une explication de vote, vous êtes plutôt dans la présentation d'un projet...

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Non, je propose...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... que l'on soutient évidemment.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je voterai...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... Et, d'ailleurs, Madame BERTHOUT, Madame LEMARDELEY...

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Mais qu'est-ce qui vous gêne ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - D'abord, le respect du règlement. Deuxièmement, nous n'avons pas repris la totalité des actions menées. Vous savez qu'il y a notamment des distributions alimentaires, qui sont d'ailleurs très largement commentées par la presse et qui font régulièrement l'objet de vidéos sur les réseaux sociaux...

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Mais c'est très bien.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... et il se trouve que ces distributions alimentaires sont aussi financées par la Ville.

Mais c'est une explication de vote, Madame. Là, vous êtes en train de faire autre chose et vous avez épuisé votre temps de parole, mais je vous remercie...

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je voterai le vœu...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... d'avoir rappelé...

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je voterai le vœu...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... cette initiative...

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - ... de Mme de COMPREIGNAC, si vous permettez.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous... Terminez, c'était ce qu'il fallait dire en explication de vote.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Enfin, écoutez, il y a la liberté démocratique. Vous permettez que je fasse...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Absolument, mais dans le respect du règlement...

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - ... mon explication de vote comme je le souhaite...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... c'est-à-dire dans le respect de votre temps de parole, Madame...

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - ... et je souhaiterais que la Ville...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... que vous avez largement dépassé.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - C'est pour cela que je ne voterai pas le vœu de l'Exécutif, qui est une incantation...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... très bien, merci...

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - ... je souhaiterais que la Ville...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... Merci, Madame, vous...

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - ... puisse poursuivre les expérimentations...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... avez largement dépassé votre temps de parole.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - ... qui sont des expérimentations utiles. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais à présent procéder au vote du vœu n° 19 présenté par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 19, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 19 est rejeté.

Le vœu n° 20 déposé par le groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Vous voulez une explication de vote ? Non, puisque vous avez... C'est votre propre vœu, vous n'avez pas d'explication de vote sur votre propre vœu. Cela aussi, c'est assez logique et c'est le règlement.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 20 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 20 est rejeté.

J'ai deux explications de vote sur le vœu n° 20 bis de l'Exécutif, de Mme Chloé SAGASPE du groupe Ecologiste de Paris et Mme BADAT-KARAM.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Madame la Maire.

Nous voterons, bien sûr, pour ce vœu qui va dans le bon sens et qui reprend une bonne partie des propositions portées par les écologistes et que ma collègue Raphaëlle RÉMY-LELEU vous a présentées, mais permettez-moi de vous dire qu'à sa lecture, j'ai tout de même un profond regret, celui que la Ville de Paris ne plaide pas pour l'extension du R.S.A. pour les 18-25 ans alors même que nous avons adopté, pas plus tard que la semaine dernière, un vœu de la majorité dans le 11e arrondissement qui reprenait cette revendication commune, qui est d'ailleurs, je le rappelle, portée par nos organisations respectives au niveau national dans une démarche unitaire et qui a même fait l'objet d'une proposition de loi socialiste.

Le vœu, en l'état, mentionne en effet uniquement une allocation spécifique le temps de la crise, dont le montant n'est d'ailleurs pas précisé ; il s'agit donc uniquement d'une aide exceptionnelle et non pas d'une mesure pérenne. Or, nous le savons, pour enrayer la paupérisation grandissante des jeunes, les aides ponctuelles ne suffisent plus.

Un jeune sur 5 vit actuellement sous le seuil de pauvreté, et face à la pauvreté et à la précarité grandissante d'une génération qui est littéralement oubliée et sacrifiée, il y a plus que jamais urgence.

Je rappelle par ailleurs qu'à 18 ans, on a la majorité civile, on a la majorité pénale, mais nous n'avons toujours pas la majorité sociale. C'est d'ailleurs une anomalie française, puisque chez quasiment tous nos voisins européens, ces droits s'ouvrent dès la majorité. Pourtant, alors même que 2 Français sur 3 sont favorables à cette mesure, le Gouvernement s'obstine, et ce, pour des raisons purement idéologiques, à refuser l'extension du R.S.A. aux 18-25 ans, qui serait une avancée sociale majeure.

Ainsi, j'en profite pour lancer ici un appel à la mobilisation le 16 mars prochain aux côtés des organisations de jeunesse politiques et des syndicats étudiants pour faire entendre la voix de la jeunesse et pour demander des conditions de vie et d'études qui soient dignes pour nos jeunes.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Tenu dans les deux minutes, ce qui est important par rapport aux règles que nous nous fixons.

Je donne la parole à Mme BADAT-KARAM pour le groupe Changer Paris.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Je voulais tout d'abord vous remercier de répondre à mon vœu et, ainsi, d'engager un débat, contrairement aux vœux pourtant consensuels et apolitiques que j'avais pu porter lors des précédents Conseil de Paris et qui s'étaient tous vus opposer une fin de non-recevoir de la part des élus chargés des sports.

Néanmoins, je ne vois pas comment nous pourrions retirer notre vœu au profit du vôtre, tant vous mélangez les genres en partant d'une idée pourtant simple : aider les étudiants à retrouver une vie sociale et une santé mentale via le sport. Vous faites donc de ce vœu un vecteur de politique politicienne et d'attaques déplacées envers la Région Ile-de-France et le Gouvernement quand, évidemment, dans le même temps, vous dédouanez la Mairie de Paris de toute responsabilité sur ce sujet, ce qui devient, je crois, une habitude de votre part.

Votre démagogie vous encourage ainsi à écrire nombre d'approximations, ce qui est bien dommage. Un point de forme pour commencer, la Région n'est pas décisionnaire sur le forfait "Imagine R" ; vous confondez avec Ile-de-France Mobilités. Vous devriez bien le savoir pourtant, puisque quatre de vos adjoints, M. BELLARD, M. BAUDRIER, M. NAJDOVSKI et surtout Mme PULVAR, sont membres de son Conseil d'administration. Par ailleurs, le tarif du "pass Imagine R" reste très compétitif et peu onéreux dans l'absolu. Il offre même accès à un réseau de très grande envergure dans toute la Région pour à peine plus d'un euro par jour, ce qui se trouve difficilement ailleurs. Mais dans cette période de grande précarité pour de nombreux jeunes, oui, Valérie PÉCRESSE a en effet demandé aux services d'Ile-de-France Mobilités, dont c'est la mission, d'étudier le remboursement du "pass". L'étude se poursuit pour donner lieu à une indemnisation et elle sera d'ailleurs à l'ordre du jour du Conseil régional d'avril et concernera près d'un demi-million d'étudiants et près de 17 millions d'euros pour un mois.

Enfin, puisque vous avez décidé de profiter de ce vœu, à la base, sur le sport pour attaquer la Région Ile-de-France, sachez que la Région a depuis plusieurs semaines mis en place de nombreuses actions concrètes à destination des jeunes étudiants précaires, avec notamment le lancement d'une plateforme de consultations pour des rendez-vous avec des psychologues, des distributions alimentaires ou encore un "revenu jeunes actifs". Il serait bien qu'au lieu d'attaquer la Région, la Ville de Paris fasse de même.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame, pour cette explication de vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 20 bis de l'Exécutif.

Qui est favorable ?

Qui est défavorable ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté, je vous en remercie. (2021, V. 57).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la sensibilisation et à la prévention des violences sexistes et sexuelles.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le vœu n° 2 relatif à la sensibilisation et à la prévention des violences sexistes et sexuelles.

Je donne la parole à Mme RIVIER pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Emmanuelle RIVIER. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

J'ai le plaisir de vous présenter ce vœu au lendemain de la journée du 8 mars, qui est la Journée internationale des droits de la femme, et, parmi ces droits, il y a le droit à la sécurité, qu'on peut aussi appeler, que je préfère appeler le droit à la sûreté. La sûreté, c'est la garantie dont doit disposer tout être humain contre l'arbitraire et contre la violence.

Aujourd'hui, dans ce pays, les femmes, on le sait, ne vivent pas en sûreté. Elles sont menacées au sein de leur foyer, elles sont menacées au sein de leur travail et elles sont menacées dans l'espace public, parce que l'Etat est totalement défaillant, et il appartient aux collectivités locales de s'y substituer, autant que faire se peut, pour rétablir un minimum de droit à la sûreté.

C'est le sens de ce vœu, qui permet d'accroître l'offre de la Ville à la sensibilisation et à la formation pour prévenir les violences sexuelles et sexistes, en s'appuyant sur un service municipal existant au sein de la Ville de Paris, qui est le Carrefour des associations parisiennes, qui est un service municipal d'accompagnement, de conseil et de formation des associations, qui reçoit 2.000 associations par an et forme près de 4.000 stagiaires par an. Nous avons donc là un levier d'action important pour faire évoluer les choses et donner un peu plus de sûreté aux femmes dans notre Ville.

Bien évidemment, je précise que le vœu ne... Enfin, la violence concerne...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame RIVIER.

Mme Emmanuelle RIVIER. - ... absolument toutes les structures, mais il s'agit de permettre...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme Emmanuelle RIVIER. - ... aux associations qui le souhaitent de se former à la question...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Mme Emmanuelle RIVIER. - ... en leur offrant une formation gratuite.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais donner la parole à Mme BIDARD pour vous répondre.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup.

Avis favorable sur ce vœu pour renforcer la prévention des violences sexistes et sexuelles via le monde associatif.

Je vais faire très court pour laisser une minute à Anouch TORANIAN, ma collègue, qui pourra détailler.

Je rappelle juste que l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes est une ressource inestimable à la disposition des structures intéressées pour une formation sur le primo-accueil des femmes victimes de violences. Le 2 mars dernier, ma délégation a organisé une formation avec 200 agentes et agents ainsi que des salariés bénévoles d'associations sur la question de la jeunesse et de l'éducation à l'égalité dans la vie affective. Le travail se poursuit d'ailleurs avec le Conseil parisien de la Jeunesse.

Avec Marie-Christine LEMARDELEY, un travail spécifique a été mis en place auprès des associations étudiantes pour la sensibilisation de leurs membres, et on a d'ailleurs commencé à expérimenter le conditionnement des subventions aux associations étudiantes à la mise en place d'un dispositif de prévention et de formation de leurs dirigeants. Cela s'appelle l'égaconditionnalité, et j'en suis très fière, chère Marie-Christine.

Je m'arrête là pour laisser Anouch TORANIAN dire un mot.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Anouch TORANIAN, qui est en salle des fêtes.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Oui, Madame la Maire, chers collègues, je remercie le groupe Ecologiste de Paris et, bien sûr, ma collègue Hélène BIDARD pour cette réponse à deux voix. Ce vœu nous permet d'évoquer un sujet majeur, celui des violences sexistes et sexuelles et de l'impératif de les prévenir, sujet sur lequel, vous le savez, nous sommes particulièrement vigilants.

La question des violences sexistes et sexuelles concerne tous les milieux sociaux et tous les secteurs, y compris le monde associatif. Nous portons avec force le soutien aux associations parisiennes qui passe, bien sûr, par la formation et la prévention. Je salue votre proposition de dispenser une formation gratuite à destination des acteurs associatifs. Les formations sont en effet un axe majeur de notre soutien au secteur associatif. C'est pourquoi, dans le cadre du Carrefour des associations parisiennes, le C.A.P., nous prévoyons d'intégrer un cycle dédié à ce sujet dans le catalogue des formations d'ores et déjà proposées.

Enfin, sur le sujet de la mise en œuvre d'actions de prévention par les associations, nous prenons le parti que les associations elles-mêmes vont s'emparer pleinement de ce sujet. Nous proposerons par conséquent la création d'un groupe de travail dédié dans le cadre de l'installation très prochaine du Conseil parisien des associations.

J'émettrai en conséquence un avis favorable à ce vœu, pour lequel je vous remercie, et vous réaffirme ma disponibilité à travailler à d'autres actions à destination du secteur associatif visant à lutter contre les violences, quelles qu'elles soient.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Anouch TORANIAN.

J'ai une explication de vote du groupe Changer Paris.

Mme MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Le 8 mars 2013 a été signé un protocole d'accord sur l'égalité professionnelle dans la fonction publique. Il débouche sur une charte pour la promotion de l'égalité et de la lutte contre les discriminations qui a été signée le 17 décembre 2013 par l'Etat et les syndicats du public. La charte prévoit, je cite, "des formations spécifiques pour connaître et prévenir et traiter le harcèlement sexuel et moral". Elle précise aussi que "tout nouvel entrant dans la fonction publique devra recevoir une formation dédiée à ces problématiques et aux violences particulières faites aux femmes". Une formation aux violences sexistes et sexuelles est donc, depuis, obligatoire.

Cette formation traite de sujets graves et mérite une attention particulière. Ce qui nous dérange, c'est que, du côté de la Mairie de Paris, le sujet ne semble pas avoir été pris au sérieux. Je prendrai pour exemple la formation proposée aux collaborateurs des groupes politiques, qui s'est révélée pour le moins surprenante. On y trouve un diaporama dans lequel on explique la différence entre la "dragouille", la "dragounette", la "drague", la "drague appuyée" ou encore la "drague lourde". On demande aux participants de consacrer 2 heures de leur journée à remplir des textes à trous et, enfin, on diffuse un dessin animé pour apprendre à refuser une tasse de thé afin d'expliquer la notion de consentement. La surprise est d'autant plus grande que cette formation est assurée par Mme Caroline De HAAS ; son parcours, son militantisme soulève des questions quant à un potentiel conflit d'intérêts.

Mes chers collègues, nous exigeons des explications. Si le sujet des violences sexistes et sexuelles est pris avec aussi peu de sérieux au niveau de la Ville de Paris, il nécessiterait d'être traité différemment que dans le cadre de formations "potaches". Si c'est ainsi que vous vous intéressez à l'égalité hommes/femmes et aux violences subies par les femmes, nous constatons tristement que les actes ne sont pas au niveau de vos beaux discours.

Nous sommes favorables au principe d'amélioration de la sensibilisation et de la prévention des violences sexistes et sexuelles, mais sans explications fournies de votre part, nous ne pourrions que nous abstenir sur un tel vœu.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 2 du groupe Ecologiste de Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 58).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au rétablissement de l'expression française officielle dans les communications écrites.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le vœu n° 3 relatif au rétablissement de l'expression française officielle dans les communications écrites ; ainsi s'intitule le vœu.

La parole est à Mme MONTANDON pour le groupe Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Oui, mes chers collègues, avec ce vœu, notre groupe demande de respecter deux principes. Tout d'abord, nous demandons à la Ville de bien vouloir se mettre en conformité avec la loi. L'article 2 de la Constitution stipule que la langue de la République est le français et une circulaire du Premier Ministre en date du 22 novembre 2017 rappelle que les textes administratifs doivent être rédigés en français et que le masculin est une forme neutre qu'il convient d'utiliser. Nous vous demandons aussi, nous demandons à la Ville de Paris de ne pas abîmer notre langue française.

En effet, l'utilisation de l'écriture inclusive et notamment du point médian complexifie énormément la lecture et, de ce fait, la compréhension des textes, mais aussi l'apprentissage de notre langue française pour ceux qui ne maîtrisent pas parfaitement le français. D'ailleurs, l'Académie française, je la cite, dit que "l'utilisation de l'écriture inclusive aboutit à une langue désunie, disparate dans son expression, créant une confusion qui confine à l'illisibilité". L'utilisation de l'écriture inclusive, et j'insiste notamment sur ce point médian, c'est une méconnaissance de la langue

française, qui, par principe, n'a pas de sexe mais des genres grammaticaux qui servent à sa visibilité et aussi à sa beauté.

Mes chers collègues, nous vous demandons de ne pas vous tromper de combat. En effet, l'écriture inclusive, ce n'est pas cela qui va changer et modifier les rapports de force dans notre société. Il va falloir m'expliquer comment le point médian pourrait améliorer l'égalité salariale entre les hommes et les femmes dans l'administration ou encore dans les entreprises publiques, et comment aussi ce point médian pourrait lutter contre les violences faites aux femmes ou contre l'asservissement des femmes dans notre société.

Mes chers collègues, nous vous demandons de ne pas vous tromper de combat. Au contraire, conservons notre énergie pour des réalisations concrètes, et je sais que les actions concrètes, que ce soit par exemple les créations de modes de garde ou la lutte contre les violences faites aux femmes, ce sont des sujets consensuels que nous partageons tous. Ainsi, gardons notre énergie pour ces véritables combats et, surtout, arrêtons d'abîmer la langue française qui, aussi...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame MONTANDON...

Mme Valérie MONTANDON. - ... est un facteur de cohésion nationale.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Votre temps de parole... Merci beaucoup.

Je donne la parole, pour vous répondre, à Mme BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Nous voilà à nouveau saisis par la droite parisienne qui choisit elle-même, remarquons-le, comme sa priorité, le lendemain du 8 mars, Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, de reparler de la question de l'écriture inclusive. Ce n'est plus de l'amour, c'est de l'obsession.

Je vais donc vous répondre vite et "clair". Paris continuera à pratiquer une communication égalitaire à tous les niveaux, et, parmi les myriades d'actions que cela implique, oui, à utiliser l'écriture inclusive quand il y en aura besoin. Paris continuera non pas à utiliser la langue comme un instrument pour modeler la société comme vous le dites, mais bien à être à l'écoute de la société. Justement, Paris continuera à traduire les politiques publiques, les aspirations à l'égalité qui frappent à la porte si fort depuis "MeToo". Que les militantes et les militants du passé, de la réaction se crispent et se cachent derrière le petit doigt de la polémique stérile, s'ils le souhaitent.

Mesdames MONTANDON, GARNIER, Monsieur BOULARD, Mesdames et Messieurs du groupe Changer Paris, c'est une piètre bataille culturelle sur l'écriture inclusive, qui est en réalité un écran de fumée pour entraver celle qui est bien plus large, bien plus juste, bien plus majoritaire, qui vise à rendre aux femmes ce qui appartient à toutes et à tous, à libérer notre société de la domination masculine, dont le langage est encore malheureusement parfois un outil.

Je vous ai répondu sur le fond en décembre dernier, notamment sur la grotesque instrumentalisation dénoncée par le réseau handi-féministe des personnes Dys et aveugles. Avec Jacques GALVANI, nous portons réellement l'enjeu du F.A.L.C. Quand vous prendrez le temps de vous intéresser réellement à elles et à eux ainsi qu'aux causes réelles des difficultés scolaires, vous verrez que blâmer l'écriture inclusive est ridicule de ce point de vue.

En attendant, je vous invite à prendre connaissance des actions menées à Paris pour le 8 mars autour de l'éducation et de l'égalité dans la vie affective, qui visent notamment la prévention des inégalités, des violences sexistes et sexuelles par la déconstruction des clichés sexistes. Vous avez 100 initiatives à aller voir.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Merci beaucoup, Hélène BIDARD, même si votre propos... Votre propos a été un peu entravé par des voix de "mâles alpha", que j'ai entendues à ma droite.

Mais je vais donner à présent la parole pour deux explications de vote à Emmanuelle PIERRE-MARIE pour le groupe Ecologiste de Paris et à Mme Maud GATEL pour le groupe MoDem, et aussi à Mme GARRIGOS.

Très bien. Mme PIERRE-MARIE.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, au lendemain de la Journée internationale des droits des femmes, ce vœu doit être salué pour l'habileté dont ses autrices et ses auteurs font preuve, quitte à prendre un peu de distance avec la réalité.

A lire ce vœu, la langue ne serait en rien un fait politique ; François Ier aurait ainsi eu tort de faire du français la langue de son royaume. A lire ce vœu, l'écriture inclusive serait imposée contre la volonté de celles et ceux qui parlent français ; une étude montrait pourtant en 2017 que 75 % des personnes interrogées y étaient favorables. A lire ce vœu, il serait dénué de toute dimension politicienne et n'existerait que pour défendre la beauté de la langue. Je m'étonne alors de ce qu'un recours a été introduit contre le règlement intérieur du conseil du 12e arrondissement sur ce motif par des élus Changer Paris après que la majorité de ce dernier a voté en sa faveur.

Mais qu'est-ce cette fameuse écriture inclusive ? L'écriture inclusive, c'est l'ensemble des attentions graphiques et syntactiques qui permettent d'assurer une égalité des représentations entre les femmes et les hommes. Elle permet de laisser à chacune et à chacun une place égale dans nos publications mais aussi dans nos mœurs, puisqu'elles sont largement construites par nos écrits. A l'heure où les différentes vagues du mouvement #MeToo apportent l'une après l'autre les preuves que les discriminations à l'égard des femmes découlent pour beaucoup des structures prétendument neutres de notre société, l'écriture inclusive dans les communications officielles permet donc d'ouvrir nos modes de pensée à une véritable société égalitaire. Et si elle ne résoudra évidemment pas toutes nos difficultés en la matière, elle n'en constitue pas moins un outil utile dont nous devrions toutes et tous nous emparer.

C'est pourquoi je ne peux...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame...

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12^e arrondissement. - ... comme maire d'arrondissement, que voter contre le vœu proposé.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame la Maire, et je donne la parole à Mme GATEL pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Démocrates et Ecologistes. Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je pense qu'on s'est compris.

Mme Maud GATEL. - Absolument.

Ce débat est assez caricatural, une nouvelle fois, et plutôt que de parler d'écriture inclusive, je préférerais qu'on parle de langage épïcène, car en raison des difficultés d'apprentissage engendrées par cette écriture dite inclusive et de son manque d'accessibilité, en réalité, ce langage exclut. Bien évidemment, la langue française n'est pas figée, elle évolue, elle anticipe, elle accompagne les évolutions de la société, elle est même un levier de l'égalité des droits.

Alors oui, il faut la féminisation du langage, mais, pardonnez-moi, quand on n'est pas capable d'écrire correctement "les Parisiennes" non pas comme un adjectif mais comme un substantif, on n'a pas de leçons de féminisme à donner.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien.

Mme Geneviève GARRIGOS pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Bonjour.

Mes chers collègues, Madame la Mairesse, oui, effectivement, c'est ainsi que je vous aurais appelée si ce mot attesté depuis le XIII^e siècle n'avait pas fini par céder quatre siècles plus tard sous les effets combinés des réformes linguistiques et de la sanctuarisation d'une exclusion des femmes de la vie publique. "Parce que le genre masculin est le plus noble, il prévaut seul contre deux ou plusieurs féminins, quoiqu'ils soient plus proches de leur adjectif", disait DUPLEIX en 1651. C'est à cette période qu'ont été retirés du bon usage aussi bien les titres et fonctions au féminin que l'accord de proximité qui prévalait jusque-là, pour instaurer la règle selon laquelle le masculin l'emporte sur le féminin. La visibilité linguistique des femmes charrie bel et bien une domination explicite. Il faudrait n'avoir jamais croisé d'enfant pour croire que la règle du masculin qui l'emporte est sans effet sur la manière dont se construisent les inégalités de sexe et de genre.

"Conseillère, cela fait cafetière", disaient certaines élues en 1999 lorsque le Gouvernement JOSPIN émit le guide de féminisation des noms, métiers, grades et titres, et, aujourd'hui, qui, parmi nous, se sentirait gêné ou se plaindrait d'être désigné comme tel ?

De même aujourd'hui, nous avons pris l'habitude de nous adresser aux Parisiennes et aux Parisiens ; ce doublet féminin/masculin est entré dans nos usages les plus courants. Or, la féminisation des titres et l'usage du féminin aux côtés du masculin sont deux des piliers fondamentaux du langage inclusif que vous prétendez pourtant vouer aux gémonies. Non, le seul élément qui fait partiellement sens parmi vos critiques, c'est le point médian, diabolisé dans une guerre idéologique indigne de notre langue et de notre société. Son usage n'est en aucun cas une obligation de l'écriture inclusive, simplement une facilité.

Je le rappelle ici, l'Académie française en 2019 a reconnu pleinement l'usage des titres féminins, qui devait faire sombrer notre langue dans le chaos, selon elle, au millénaire dernier. Gageons que les évolutions d'aujourd'hui n'apporteront pas plus de chaos linguistique et grammatical.

Nous voterons contre ce vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 3 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 3 est rejeté.

2021 DASCO 18 - Approbation du Règlement Intérieur pour l'utilisation des cours d'école et de collège ouvertes au public.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la remise en état des cours d'établissements.

Amendement déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au respect de l'état des cours d'école et de leur propreté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 18 et l'amendement n° 115 ainsi que le vœu n° 4. Il s'agit de l'approbation du règlement intérieur pour l'utilisation des cours d'école et de collège ouvertes au public.

Je donne la parole à M. RAIFAUD pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'inscription de ce projet de délibération à l'ordre du jour de notre Conseil est une excellente nouvelle pour la vie associative et culturelle et aussi pour les enfants de notre ville.

Comme adjoint d'arrondissement en charge de la vie associative, dans le 10e, dans le dernier mandat, j'ai pu constater à quel point le manque de locaux est limitant pour que la vie associative et citoyenne de notre ville puisse s'épanouir pleinement. Des répétitions de chorales, des cours de français pour des migrants, des clubs de lecture ou de poésie, des réunions de voisins, des cours de sport, des ateliers de réparation, autant d'activités collectives utiles qui pourraient créer les liens de proximité qui manquent tant aux Parisiennes et aux Parisiens et qui sont empêchées par le manque de locaux disponibles. Paris est quasiment la seule ville de France qui ne dispose pas de salles polyvalentes pouvant être facilement mises à disposition de ses habitants.

Bien sûr, les écoles doivent avant tout être consacrées aux enfants et à leurs apprentissages et elles ne doivent pas être détournées de cet usage, mais elles représentent des surfaces considérables qui ne sont pas utilisées les soirs et les fins de semaine. Les préaux, les cours, dans certaines conditions les réfectoires sont des espaces faciles à nettoyer et à remettre en état à l'issue d'une activité. Si le gardiennage sur l'intégralité du temps d'activité ainsi que le nettoyage prévu dans le règlement qui nous est proposé paraissent indispensables dans cette phase de test, leur caractère systématique va sans doute alourdir le système et risquer d'en limiter la portée par la suite. Il devrait être possible, dans certaines conditions bien encadrées, de demander à une association ou à un groupe de personnes identifié de gérer les entrées et sorties au cours d'une activité, quitte à appeler la DPSP en cas de difficulté.

Nous avons réussi dans le dernier mandat à rendre accessibles les Maisons de la vie associative et citoyenne à certaines associations, même en l'absence du personnel. Rêvons un peu, il pourrait être possible de faire de même avec certains locaux de certaines écoles, sans forcer les choses, en travaillant avec les gardiennes et les gardiens, les communautés éducatives, en mettant en place des mécanismes de régulation, en se faisant confiance, simplement.

Par conséquent, bien sûr que nous allons voter ce projet de délibération, en intégrant les précautions recommandées par le groupe Communiste avec son vœu rattaché sur les conditions de travail des personnels de nettoyage et de gardiennage. Mais mettons-nous dès maintenant au travail pour faire en sorte que cela soit le moins cher et le moins compliqué possible pour la Ville, de façon que chaque quartier dispose grâce à son école de locaux gratuits où se retrouver. Il y a beaucoup d'associations pour lesquelles le temps presse, et Paris a besoin d'elles.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Mme Maya AKKARI pour le groupe Paris en commun.

Mme Maya AKKARI. - Madame la Maire, chers collègues, la ville du quart d'heure a été au centre de notre campagne municipale. Avec vous, chère Anne, nous nous sommes engagés auprès des Parisiennes et des Parisiens à ce que l'accès aux loisirs, aux services publics, à la culture, au sport, à la citoyenneté, aux espaces verts, aux espaces de fraîcheur pendant les canicules ou encore aux espaces de promenade pendant les pandémies - et nous avons bien vu tous ces derniers week-ends combien les Parisiennes et les Parisiens en avaient besoin -, à la

solidarité et à la co-construction de projets citoyens puisse se faire dans un rayon d'un quart d'heure du lieu d'habitation de chacun et de chacune.

Dès le Conseil de Paris de décembre 2020, soit à peine 6 mois après notre élection, notre Assemblée a approuvé le principe de gratuité de l'occupation des cours d'école et de collège pour les associations, afin qu'elles y déploient leur activité. Et, depuis le samedi 23 janvier, et ce, jusqu'au 24 avril, nous expérimentons en concertation avec les maires d'arrondissement l'ouverture des écoles les week-ends au public.

La question de la méthode est ici essentielle. Les écoles de nos quartiers sont chères à nos cœurs et il est important que ce nouveau projet avance, certes rapidement, mais surtout sûrement. Nous avons ainsi fait le choix d'ouvertures progressives, sur la base du volontariat, avec chaque fois des bilans d'étape avant de faire un pas de plus, et nous tirons un bilan positif de ces premières ouvertures qui ont attiré chaque fois des dizaines d'enfants et d'adultes, parfois même plus de 100 personnes malgré le temps pluvieux. Aucune dégradation n'a été constatée, à aucun moment l'intervention de la DPSP n'a été nécessaire. Les associations aussi sont ravies d'avoir enfin des lieux supplémentaires dans une ville où il en manque tant pour y développer leurs activités et y rencontrer leur public.

Aujourd'hui, mes chers collègues, il nous est demandé de voter le règlement intérieur qui définit les modalités de fonctionnement de ces espaces, et la lecture de ce règlement montre bien la vocation de ces lieux, qui est essentiellement l'accueil des familles et des enfants. Ainsi, entre autres, la consommation d'alcool, la cigarette et le vapotage y sont interdits, tout comme la présence des animaux de compagnie, excepté, bien sûr, les chiens d'aveugle.

On entend néanmoins, par-ci, par-là, quelques critiques relatives aux questions sanitaires ou de sécurité. Mais, franchement, mes chers collègues, quelle différence à ce niveau, si ce n'est idéologique, entre un square ou une cour d'école ? Pourquoi serait-il plus risqué de retourner le lundi matin dans son école qui a accueilli du public le samedi, puis a été nettoyée, que de retrouver le lundi à 16 heures 30 à la sortie de l'école le square dans lequel on a joué le dimanche après-midi et qui aura lui-même été également nettoyé ? L'école n'est, pour nous, ni une chapelle ni un sanctuaire. Elle est un espace commun qui appartient à toutes et tous et que les enfants et les familles doivent s'approprier le plus possible.

Faisons confiance à nos agents, faisons confiance à leur professionnalisme. De la même façon qu'ils sont capables tous les soirs de remettre nos squares en état, ils sont capables de nettoyer correctement nos cours d'école lorsqu'elles accueillent du public le week-end. Ainsi que nous le disions lors de notre précédent Conseil, nous ne pouvons que nous réjouir que le lieu "école", service public qui n'était utilisé que la moitié du temps au cours d'une année, 188 jours sur 365, rappelons-le, soit enfin ouvert à toutes et à tous un plus grand nombre de jours et que notre école ouvre grand ses portes et ses fenêtres pour que le plus grand nombre puisse s'approprier cet espace qui représente tant pour nous toutes et pour nous tous.

Je vous remercie.

(Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Emmanuelle DAUVERGNE pour le groupe Changer Paris.

Mme Emmanuelle DAUVERGNE. - Madame le Maire, mes chers collègues, on aurait pu effectivement se réjouir du projet d'ouverture des cours d'école parisiennes le week-end au public. On aurait pu s'en réjouir particulièrement dans notre ville qui souffre d'une densification urbaine incessante mais aussi particulièrement dans notre groupe politique attaché à la bonne utilisation de l'équipement public. Je dis bien "on aurait pu", oui, car des zones d'ombre, sur lesquelles nous avons demandé des éclaircissements il y a plusieurs mois, demeurent aujourd'hui sans réponse.

Et les premiers échos que nous avons pu recevoir des arrondissements expérimentant cette ouverture confirment nos premières intuitions. Aussi louables puissent être vos intentions, le projet demeure bancal. Lors du vote de la délibération DASCO 137 en décembre dernier, Jean-Noël AQUA était allé jusqu'à la caractériser de "mal ficelée", car, voyez-vous, le diable se cache dans les détails. Et les détails s'accumulent malheureusement.

Tout d'abord, aucune précision sur les coûts induits par une ouverture de cours d'école n'a été apportée. Nous le savons tous, cela n'est pas gratuit. Il faut compter avec les charges de sécurité, de maintenance, de nettoyage, et le principe de bonne gestion de l'argent public doit nous maintenir attentifs, d'autant que rien n'est non plus précisé concernant la répartition de ces coûts. Quelle n'a pas été notre stupéfaction quand nous avons appris que certaines factures sur la période d'expérimentation avaient été adressées aux mairies d'arrondissement.

Par ailleurs, la question de la sécurité ne peut être traitée à la légère, comme il avait pu être laissé entendre par votre majorité au mois de décembre. Nos écoles ne sont pas n'importe quels équipements publics, elles sont des lieux privilégiés, protégés où peuvent s'épanouir nos enfants. Elles sont aussi des lieux menacés dans le contexte terroriste que nous connaissons, auquel il est nécessaire de répondre par un certain nombre de mesures comme le plan Vigipirate. De la même manière, nous sommes particulièrement attentifs aux retours d'expérimentation, et nous avons pu avoir écho, comme vous, de problèmes de sécurité et d'intrusion dans des écoles ayant participé à

l'expérimentation. Il nous semble indispensable, avant que vous n'alliez plus loin, que la lumière soit faite sur des possibles liens de cause à effet. Nous resterons vigilants à ce que nos écoles demeurent des lieux sécurisés qui puissent répondre avant toute chose à leur vocation première, c'est-à-dire être des lieux d'éducation et d'enseignement au service des petits Parisiens.

Enfin, le contexte sanitaire que nous connaissons vient rappeler s'il en était besoin l'importance de la question de la propreté. Si l'expérimentation a pu fonctionner sur la sous-traitance, qu'en sera-t-il de la généralisation de ce dispositif ? Sachant que les agents de la DASCO ne travaillent pas le week-end, cette sous-traitance sera-elle aussi généralisée ? Pour quels coûts et supportés par qui ? Ou bien faudra-t-il attendre les premiers instants du lundi matin pour s'assurer que les locaux ont été remis en état avant d'accueillir les élèves ?

Madame la Maire, chers collègues, on ne peut signer un chèque en blanc pour un projet soulevant encore autant de questions. Nous regrettons qu'aucun éclaircissement n'ait été apporté depuis le mois de novembre. En l'état, nous ne pouvons que nous abstenir sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Delphine MALACHARD DES REYSSIERS pour le groupe Changer Paris.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Madame la Maire, mes chers collègues, alors que l'expérimentation de l'ouverture des cours d'école a débuté le 23 janvier dernier, l'adoption d'un règlement intérieur le 9 mars paraît bien tardive, même s'il est déjà appliqué par anticipation. Nous sommes à mi-parcours de l'opération, et s'il est encore trop tôt pour en tirer des enseignements, quelques points de vigilance méritent d'être soulevés.

Même si l'idée de départ est bonne, la fréquentation des cours ouvertes connaît un démarrage timide entre les caprices de la météo et les contraintes sanitaires doublées du couvre-feu. Nul doute que ces prochaines semaines devraient connaître une augmentation de la fréquentation, tant les habitants des quartiers concernés ont accueilli favorablement cette mesure. Cette montée en régime permet d'opérer les ajustements au fil des semaines, notamment pour les cours qui sont bordés de riverains particulièrement attentifs au respect de leur quiétude en dehors des horaires d'ouverture des écoles.

Je crois pouvoir dire que chaque arrondissement fait adapter ce règlement intérieur aux réalités locales. Dans le 8e arrondissement, nous avons ainsi été particulièrement vigilants sur les jeux générant du bruit en prohibant l'usage des jeux de ballon, la circulation de rollers et de trottinettes. Le respect des consignes dépend fortement des gardiens présents sur site. Malheureusement, ils changent toutes les semaines. Il est donc fondamental qu'ils soient sensibilisés, via les services de la C.A.S.P.E., aux particularités des établissements. De même, le nettoyage des installations est primordial afin de restituer le lundi matin une école en parfait état pour la reprise des cours. Le choix d'un ménage effectué très tôt le lundi matin est à ce titre périlleux ; les directions des établissements préféreraient un nettoyage le samedi soir afin d'être plus serein. En cas de défaillance le lundi matin, c'est sur l'équipage de ménage de l'établissement que repose automatiquement la surcharge de travail.

J'en viens au coût de l'ouverture des installations. Dans un premier temps, nous pensions que cette initiative serait prise en charge, comme prévu initialement par la DASCO. Nous avons reçu une demande d'engagement juridique la veille du lancement de l'opération, imputant de facto cette dépense sur l'état spécial de notre mairie d'arrondissement. Pour le 8e, c'est un coût minimal annuel de 13.000 euros et probablement plus, car l'estimation du volume horaire paraît faible après la réelle utilisation de ces cours. Après avoir saisi Patrick BLOCHE, adjoint à la Mairie de Paris chargé des affaires scolaires, nous avons eu finalement confirmation que c'était bien à la DASCO de prendre en charge le nettoyage de ces cours ouvertes le samedi et que nous allions donc pouvoir en demander le remboursement dans le cadre du budget supplémentaire.

Des réunions vont avoir lieu prochainement pour ouvrir davantage de cours d'école. Si on comprend la demande des parents de pouvoir bénéficier d'endroits extérieurs pour leurs enfants, il faudra veiller à tenir compte des contraintes de densité. Dans le 8e arrondissement, les autres établissements scolaires sont très imbriqués dans les îlots d'immeubles d'habitation et il n'est pas certain que nous puissions trouver d'autres cours à ouvrir le samedi. Nous sommes très attachés à ce que les maires d'arrondissement soient étroitement associés aux prochaines ouvertures de cours d'établissement le samedi.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Florian SITBON pour le groupe Paris en commun.

M. Florian SITBON. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je veux juste, au-delà de ce qu'a dit excellemment ma collègue Maya AKKARI, dire quelques mots sur le bien-fondé de cette mesure qui offre, dans le cadre de cette ville du quart d'heure, une place centrale à l'école, au cœur de chaque quartier, un espace de respiration bien salubre en cette période. Nous

sommes dans une phase d'expérimentation, cela a été dit, et, bien sûr, des améliorations vont avoir lieu, mais un certain nombre d'éléments sont déjà de nature à rassurer mes collègues.

C'est déjà une mesure qui montre toute sa nécessité et, vous me pardonnerez mon prisme un peu chauvin d'élu du 15e, mais je voulais souligner que dans le quartier Bargue-Falguière, quartier populaire qui va bientôt, grâce au budget participatif, être totalement revu, l'ouverture de l'école du 17, rue Vigée-Le-Brun, avec sa nouvelle cour "oasis", offre aux habitantes et aux habitants, qui en ont bien besoin, un espace pour venir jouer avec leurs enfants, se retrouver, respirer dans un quartier comme celui-ci. Et en attendant que les projets auxquels nous travaillons pour le rendre moins minéral et pour y faire renaître un centre social se concrétisent, cela trouve tout son sens et montre la pertinence de cette politique qui est amenée à se déployer et à se pérenniser.

En la matière, les conservatismes, les oppositions sont finalement plus idéologiques que fondées et je remercie in fine M. GOJJON, le maire du 15e, d'avoir heureusement joué le jeu, contrairement à certains de ses collègues. Ces conservatismes ne sont que peu de chose, finalement, face à la joie des enfants qui peuvent, grâce à l'équipe d'animateurs - et je me permets ici, entre parenthèses, au sein de cette Assemblée, une petite dédicace à l'un d'entre eux, Olivier, qui fait un "boulot" formidable avec le reste de son équipe -, avoir accès à une multitude d'activités, des ateliers photo, du sport, de la lecture. C'est une chose formidable, et comme toute très bonne idée, on se demande presque comment on ne l'a pas eue plus tôt, car comment comprendre qu'un espace public, au cœur d'un quartier où les gens manquent d'espace et manquent de lieux de rencontre, reste fermé quand il n'est pas utilisé ?

C'est une chose formidable, et là encore, malheureusement, comme sur le C.I.D.J., il y a celles et ceux qui proposent des solutions et ceux qui préfèrent perdre du temps ici à polémiquer dans cette Assemblée.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Ne voyant pas Nathalie MAQUOI, je donne la parole à Maud GATEL pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Lors du précédent débat sur ce même sujet, nous avons déjà eu l'occasion de le dire : la réappropriation de la ville au profit de ses habitants va évidemment dans le bon sens. Dans une ville aussi dense que Paris, où les espaces de respiration sont trop rares, nous soutenons la mise à disposition de lieux supplémentaires pour les Parisiennes et les Parisiens. Mais ce n'est pas le sujet de ce projet de délibération et nous y voyons un certain nombre de problèmes.

Un problème de méthode et de "process" d'abord.

Soit ce projet de délibération, qui prévoit donc le règlement intérieur de ce dispositif, arrive trop tôt, soit il arrive trop tard. L'expérimentation est en cours depuis le 23 janvier et, aujourd'hui, on débat du règlement intérieur. Nous, nous aurions préféré avoir une expérimentation encadrée par un premier règlement intérieur. Elle aurait été suivie d'une évaluation, le cas échéant d'une modification du règlement intérieur et, enfin, d'un déploiement de ce dispositif. Là, on prend les choses dans le mauvais ordre.

De plus, sur le fond, au fur et à mesure de nos discussions, le dispositif a évolué. On parlait au départ de la mise à disposition d'espaces pour les associations, on parle aujourd'hui d'une ouverture pour tous. Ce n'est pas le même système et cela ne porte pas, en soi, les mêmes obligations. On l'avait déjà évoqué lors de nos précédentes discussions, nous, notre philosophie, c'est de pouvoir responsabiliser les gens, pour une question à la fois d'efficacité et de sobriété des finances publiques de la Ville. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé un certain nombre d'amendements visant à responsabiliser, encore une fois, les responsables d'association en matière de lutte contre les dégradations du matériel et, naturellement, de la propreté.

Compte tenu de l'extension du dispositif, il y a un certain nombre de sujets qui n'ont pas été traités et qui ne semblent pas l'être dans le règlement intérieur tel que vous nous le proposez. Il y a d'abord le sujet de la responsabilité des directeurs et des directrices d'établissement. Madame AKKARI, la différence entre un square et une cour d'école, c'est que la cour d'école est un outil de travail pour les professeurs et les directeurs, et on doit donc répondre à cette question de la responsabilité pour les directeurs et directrices d'école. Et puis, en cette période, la question des protocoles sanitaires n'a rien d'anecdotique et on n'a pas particulièrement d'information sur ce sujet.

Ainsi, nous continuons à soutenir la philosophie de ce projet, mais nous considérons qu'il nécessite un encadrement que nous ne voyons pas encore aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je voterai pour ce projet de délibération, mais j'ai plusieurs interrogations et remarques à faire.

D'abord, sur le fond, pourquoi on souhaite ouvrir les écoles le week-end ? Il faut le reconnaître, c'est parce que, d'abord, sur Paris, nous manquons d'espaces verts et qu'avec toute la problématique du réchauffement climatique et du phénomène des îlots de chaleur, nous savons qu'un certain nombre de nos quartiers sont invivables l'été, et cela va être de pire en pire. Que chacun et chacune prenne conscience de la nécessité d'augmenter les espaces verts et de cesser d'imposer des projets de bétonisation là où, justement, il reste des espaces verts ou des espaces sportifs en accès libre, car il manque aussi de terrains d'éducation physique en accès libre. Et je rappelle la très juste mobilisation qu'il y avait eu pour sauver le T.E.P. de Ménilmontant, le terrain d'éducation physique de Ménilmontant, en accès libre, qui permet à tout le monde de se retrouver dans ces espaces libres, en semaine et les week-ends.

C'est donc bien parce qu'il y a eu un échec de la politique municipale depuis 2001 à offrir bien plus d'espaces à l'ensemble des familles qu'on se retrouve avec la nécessité de voir comment on peut, au moins, ouvrir les écoles le week-end.

Dès lors, il faut en tirer les conséquences, arrêter une politique d'urbanisation qui réduit les espaces verts, arrêter une politique qui réduit le nombre de terrains d'éducation physique, car les gymnases qui sont parfois créés à la place - je dis bien "parfois" -, je ne dis pas qu'ils ne sont pas nécessaires, mais ils ne remplissent pas la même fonction. Il faudrait donc préserver et augmenter aussi le nombre de terrains d'éducation physique en accès libre, car vous avez un autre type de pratique libre, mais aussi des familles qui peuvent venir librement, des gens qui peuvent venir jouer sans être inscrits à l'année sur une activité. Tout le monde ne s'inscrit pas ou n'a pas le souhait de s'inscrire à une activité à l'année. Faisons donc au moins amende honorable, ayons un peu de modestie et de reconnaissance qu'après ces différentes mandatures, il y a là un échec.

Ensuite, l'école au cœur du quartier comme un équipement qui permet de se retrouver, de se socialiser, je pense que c'est important et que c'est une belle idée. En en faisant un lieu qui permet au mouvement associatif d'y développer des activités, en faisant en sorte aussi que les familles puissent s'y retrouver, on a la possibilité de créer énormément de lien et donc de pouvoir beaucoup plus souder la population d'un quartier. Je le dis d'autant plus que cela révèle le manque de locaux associatifs partagés dans nos quartiers ; il n'y a pas suffisamment de centres sociaux. Les maisons des associations, généralement, permettent aux réunions de bureau, mais pas aux assemblées générales, pas aux réunions plus globales... Quand un collectif d'habitants, par exemple, se constitue, soit pour essayer d'organiser une manifestation, une fête de quartier, soit parce qu'il est sur un registre revendicatif, il n'a pas de lieu pour se rassembler. Ces collectifs n'ont pas de lieu, comme cela, un peu informel ; on leur demande tout de suite de se constituer en associations, et, après, ils n'ont pas forcément de possibilité de louer des locaux. Faisons donc amende honorable et reconnaissons que ces différentes mandatures sont un échec au niveau de la politique menée par la majorité municipale pour permettre aux citoyens de se retrouver en associations ou en collectifs sur Paris.

Une fois qu'on a dit cela, l'école au cœur du quartier, je le redis, c'est une bonne chose ; l'ouvrir, oui. Néanmoins, il y a quelque chose que je ne comprends pas dans le projet de délibération. Soit vous n'y avez pas mis tout le travail que vous avez fait en amont - je l'espère -, soit vous ne l'avez pas fait. Je ne comprends pas. Quel travail en amont ? On est quand même dans un équipement public. On est dans un équipement public et, dans le règlement intérieur, vous parlez, bien évidemment, de la nécessité de penser le gardiennage et le nettoyage, dans une phase test. Mais on n'a aucune précision sur les modalités. Quelles négociations et quelles discussions vous avez eu avec les organisations syndicales du personnel ? Ce n'est tout de même pas rien, cette affaire ! Soit vous allez avoir recours aux agents de la Ville et on voudrait savoir dans quelles conditions, comment cela a été négocié, soit vous avez recours à d'autres personnels, à de la sous-traitance, soit vous ne l'avez même pas envisagé, ou c'est très flou, très vague. Comment, sur la base de ce projet de délibération et de ce règlement intérieur, nous pouvons savoir concrètement dans quelles conditions cela va être effectué ?

Moi, je vous le dis, je lis le vœu du groupe Communiste, j'espère qu'il va être adopté à l'unanimité, car nous devons être responsables et exiger qu'il y ait bien une négociation avec l'ensemble des personnels et les représentations syndicales...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

Mme Danielle SIMONNET. - ... pour qu'il n'y ait pas une surcharge de travail et qu'il y ait bien une bonne négociation à ce niveau-là.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Hanna SEBBAH pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Hanna SEBBAH. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la mise à disposition des cours d'école et de collège au public est une mesure importante qu'il convient de saluer. C'est une mesure qui avait déjà été mise en place par Delphine BÜRKL, maire du 9^e arrondissement, et qui a largement montré son utilité pour les familles.

Dans le contexte actuel, et peut-être plus que jamais, nos enfants ont besoin d'espaces pour pouvoir se défouler, jouer, passer du temps en plein air. Certaines familles occupent de petits logements et cette possibilité offerte par les arrondissements leur permet d'avoir un véritable espace de respiration. Nous avons beaucoup parlé des étudiants et de leur santé mentale, je pense que tout ce qu'on a dit à propos des étudiants vaut aussi pour un public plus jeune.

Je regrette cependant que le maire du 16^e arrondissement se soit opposé à cette mesure, même à cette expérimentation. Cette opposition, certainement de principe, était justifiée selon M. le maire par des critères notamment financiers. Je crois que M. le maire a largement la possibilité de trouver des fonds pour faire appel notamment à des sociétés de gardiennage, en faisant des économies sur d'autres postes de dépenses. C'est ce qui est fait, d'ailleurs, dans le 9^e arrondissement.

Je crois que c'est une question de volonté et je regrette cette décision tout comme les familles de l'arrondissement, dont je me fais le porte-voix ce matin.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Jean-Noël AQUA pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération DASC0 18 vient acter le règlement intérieur de l'utilisation des cours d'école le samedi. Comme l'indique le projet de délibération, cette ouverture vise à offrir, je cite, "un espace public supplémentaire offert aux habitants et aux habitantes pour venir jouer avec leurs enfants dans un cadre sécurisé, lire, faire du sport, se reposer, mais aussi pour co-construire un projet citoyen ou simplement vivre ensemble". L'intention est belle en temps de confinement, mais pas seulement. Le besoin de disposer de lieux ouverts où l'on peut se retrouver, où l'on peut profiter d'un cadre en extérieur est fort et important. D'ailleurs, la bourgeoisie sait très bien disposer d'un cadre de vie qui mêle habitat et grands espaces accueillants et agréables, comme on peut le voir dans certains arrondissements à Paris. Offrir un cadre de vie de qualité à toutes les classes participe d'une logique sociale à laquelle, vous le savez, nous sommes attachés.

Seulement, il y a l'intention et il y a la réalisation. L'intérêt de ces cours d'école pendant les vacances scolaires serait probablement supérieur. Là, nous sommes sur une ouverture le samedi et cela engendre de multiples complications pour les agents en charge de faire fonctionner le dispositif et notamment pour les agents d'entretien et ceux du gardiennage. Comme le projet de délibération le rappelle, nous sommes dans une phase d'expérimentation, de laquelle nous devons tirer des enseignements pour l'avenir.

Un des points que nous avons pointé lors de l'adoption de cette expérimentation - je crois que c'était en décembre dernier - concerne le cadre de travail des personnes en charge de ces ouvertures du samedi. Lors des débats, nous avons expliqué que le cadre de l'époque ne permettait pas d'impliquer les agents de la Ville pour l'expérimentation, mais vous nous aviez précisé ici que le dialogue social devait se poursuivre pour examiner la faisabilité de ces opérations par certains types de personnels. Il nous semble qu'il est temps de clarifier l'avenir sur ce point. Visiblement, les expérimentations ont été diverses en matière de personnels mobilisés. D'après ce qui nous a été rapporté, certains arrondissements ont eu recours à la sous-traitance, d'autres arrondissements ont eu recours à des régies de quartier, d'autres encore ont visiblement internalisé l'opération.

Ce qui est sûr pour nous...

Si je pouvais juste avoir un peu moins de brouhaha, ce serait plus facile pour moi ; je vous remercie, chers collègues et camarades...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Oui, il y a plusieurs petites conversations qui créent beaucoup de perturbations.

M. Jean-Noël AQUA. - Ce qui est sûr pour nous, c'est que si nous voulons continuer à décliner cette expérimentation, il faut le faire avec des emplois qui ne soient pas des emplois au rabais, de la sous-traitance, comme on peut les connaître malheureusement dans le nettoyage et le gardiennage. Nous savons qu'une fois la sous-traitance dans la place, il est difficile de changer de modèle. Bref, nous ne cessons de le répéter, nous voulons un emploi de qualité pour les actions de la Ville et nous demandons donc, par un vœu rattaché à ce présent projet de délibération, qui "crante" un peu plus le dispositif, qu'un retour nous soit fait sur le plan emploi, avec en tête, vous l'avez deviné, la volonté pour nous d'exclure le retour à la sous-traitance, mais aussi le travail le dimanche.

Je dirais que proposer des lieux publics du vivre-ensemble, c'est s'inscrire dans une cohérence. La cohérence du vivre-ensemble, justement, c'est le respect de tout un chacun qui va, bien sûr, jusqu'au respect des personnels, de tous les personnels. Je l'avais fait remarquer en décembre, il n'y a pas d'amour, il n'y a que des preuves d'amour. Nous demandons donc que des preuves concrètes, en l'occurrence que des emplois de qualité soient mis à la disposition du dispositif. Et, c'est aussi l'objet de notre vœu, nous demandons un retour, puisqu'il nous avait été promis qu'il y aurait des négociations avec les organisations syndicales sur ce point. Où en sommes-nous ? Quelles sont les avancées, quels sont les tenants et aboutissants sur ce point ?

Enfin, j'entends mes collègues nous dire que l'école n'est pas un sanctuaire. Je trouve que c'est bien ballot, en tout cas, de la part de certains groupes politiques de partir sur ce genre d'argument. L'école, c'est souvent le seul lieu où les déterminismes sociaux peuvent être combattus à la racine. L'école est bien souvent le seul lieu de l'émancipation de celles et ceux qui n'ont pas de capital, pas de capital social, pas de capital culturel et pas de capital financier. L'école n'est pas un lieu banal. Dire qu'elle n'est pas un sanctuaire, je trouve, n'est pas à la hauteur du débat. Veuillez à tout le moins reconnaître son caractère sacré, et j'utilise ce mot. "Sacré" ne veut évidemment pas dire fermé, bien sûr, et, j'ai envie de dire, bien au contraire. Je suis moi-même originaire d'une Z.E.P. - on les appelait comme cela à l'époque, avant le changement - et je sais très bien qu'un certain nombre de familles étaient exclues et sont exclues par de nombreux dispositifs et une certaine violence sociale. Je connais l'importance de l'ouverture de l'école pour le rapport familles/école.

Ainsi, vouloir banaliser l'école est pour moi insupportable. L'école ne doit pas être banalisée, elle mérite mieux. Ouvrir les écoles, oui, mais pas n'importe comment, et c'est l'objet des remarques que nous formulons.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ pour la présentation du vœu n° 4.

Alors non, dans ce cas-là, il faut nous donner les informations avant. Il n'y a donc plus d'intervention et je donne la parole, pour vous répondre, à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci aux intervenantes et aux intervenants, quelles que soient les positions qu'ils ont exprimées, d'avoir nourri ce débat que nous avons à nouveau en séance du Conseil de Paris sur, avouons-le, une petite révolution qui est l'ouverture des cours d'école le week-end et plus précisément le samedi. C'est incontestablement une première et, comme cela a été très justement dit par Maya AKKARI, c'est la première illustration de la ville du quart d'heure. Je me permets de rappeler que nous faisons à Paris, depuis le 23 janvier, ce que nombre de grandes métropoles internationales font depuis toujours ou, tout du moins, depuis longtemps.

Je souhaiterais donc vraiment qu'on se rassemble sur cette perspective d'ouvrir progressivement toutes les cours d'école, et aussi de collège, à Paris. Douze sont actuellement et plus particulièrement ciblées dans le cadre de l'expérimentation que nous avons lancée et qui s'étendra jusqu'à la fin des vacances de printemps, mais, comme vous le savez, le projet est de déterminer d'ores et déjà 38 cours d'école supplémentaires pour que nous puissions terminer l'année scolaire avec une cinquantaine de cours d'école. Ainsi, au mois de décembre dernier, nous avons débattu et adopté le principe de la gratuité de l'occupation de ces cours d'école et de collège et, assez logiquement, à travers ce projet de délibération DASCO 18 aujourd'hui, nous approuvons le règlement intérieur d'utilisation de ces cours d'école et de collège.

Et nous le faisons, c'est cela qui est intéressant, en ayant déjà des premiers retours sur ce qu'il s'est passé ces derniers samedis dans les 12 cours d'école et de collège. Force est de constater que malgré la météo, malgré évidemment les vacances scolaires d'hiver, malgré des activités qui pouvaient avoir un intérêt variable, c'est incontestablement et d'ores et déjà un succès. Nous avons répondu aux attentes de nos concitoyennes et de nos concitoyens, plus précisément des familles parisiennes, et, incontestablement, les beaux jours arrivant, il sera beaucoup plus agréable de passer une partie de son samedi après-midi en plein air notamment dans une cour d'école. Et, comme vous le savez, nous avons privilégié évidemment les écoles qui ont un accès direct à partir de la rue.

Beaucoup d'attention, évidemment, sur les questions de gardiennage et de nettoyage, mais, là aussi, retour d'expérience. Ecoutez, quand il s'agit de nettoyer ces cours d'école, il s'agit avant tout de les désinfecter et, en termes d'usage, force est de constater que les protocoles en ce domaine sont particulièrement respectés et que cette expérimentation montre que les cours sont laissées dans un état impeccable par les usagers. Sur le gardiennage, si nous élargissons les horaires, notamment au mois de mai, en fermant à 19 heures au lieu de 17 heures, nous aurons deux gardiens dans la journée avec un temps de passation de 30 minutes pour qu'ils puissent se transmettre les informations et les consignes utiles.

De fait, et sensible à ce qui s'est exprimé, je donnerai un avis favorable au vœu n° 4 du groupe Communiste et je m'engage évidemment à faire en 6e Commission une présentation de la réorganisation des cycles de travail et des statuts des agents assurant le nettoyage. Pour présider le Comité technique et le CHSCT de la DASCO, vous savez ma contribution au dialogue social au sein de cette direction.

Je remercie également Maud GATEL pour l'amendement qu'elle a proposé au nom de son groupe. Je me suis permis de le sous-amender légèrement, mais j'y donnerai également un avis favorable traduisant, finalement, l'esprit de nos échanges, et, j'espère, Emmanuelle DAUVERGNE, que nous pourrons nous réjouir bientôt d'une cour d'école ouverte dans le 7e arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 115 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 115 amendé est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 4 du groupe Communiste et Citoyen avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 29).

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 18 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DASCO 18).

2021 DASCO 23 - Subvention (3.271 euros) à un collège au titre du budget participatif des collèges.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 23 : subvention à un collège au titre du budget participatif des collèges, et la parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, il s'agit d'un projet de délibération qui permet d'allouer une subvention de 3.271 euros à un collège au titre du budget participatif des collèges. Evidemment, je suis favorable à ce projet de délibération.

Du fait de la modification du règlement intérieur, comme vous le savez, je n'ai droit de présenter qu'un seul vœu. Or, il n'y a pas qu'un seul sujet que j'aurais souhaité porter à l'ordre du jour de ce Conseil, et je trouve d'ailleurs que l'ordre du jour de ce Conseil est franchement très léger, très faible ; il y a quand même peu de sujets. Je ne sais pas si on est réellement en début de mandature, car on ne voit pas quels sont les sujets sur lesquels, vraiment, la majorité veut nous faire débattre. J'estime par ailleurs, en plus de cela, que notre Assemblée délibérative doit pouvoir aborder les sujets qui préoccupent les Parisiennes et les Parisiens.

J'avais donc fait un vœu au sujet d'Affelnet, qui a d'ailleurs été adopté par le Conseil du 20e arrondissement. Je l'avais donc rattaché à ce projet de délibération qui parle des collèges, et, évidemment, il a été retiré de l'ordre du jour par la Maire de Paris qui fait ce que bon lui semble ; peu lui importe, d'ailleurs, les discussions, les échanges à l'intérieur des Commissions.

Bien. Je présenterai quand même ce vœu, en 5 minutes alors que vous auriez pu avoir une présentation du vœu en seulement 2 minutes si le droit de présenter des vœux pour l'ensemble des élus était respecté dans cette Assemblée.

Je voudrais commencer par saluer la mobilisation des parents d'élèves, qui étaient ce matin derrière l'Hôtel de Ville, rue de Lobau. Pourquoi, d'ailleurs, derrière l'Hôtel de Ville ? Je trouve cela totalement scandaleux que la Mairie de Paris n'autorise plus les rassemblements sur la place de l'Hôtel de Ville, la place de Grève. Alors qu'on fête les 150 ans de la Commune de Paris, je trouve vraiment scandaleux que l'ensemble des mobilisations à caractère contestataire, revendicatif soient cantonnées, reléguées derrière l'Hôtel de Ville, rue de Lobau, sans qu'il n'y ait absolument aucune justification à ce que cela ne se passe pas sur la place de l'Hôtel de Ville.

Maintenant, sur le fond du sujet, il s'agit des mobilités d'affectation des élèves de collège dans les lycées. Le système actuel était totalement insatisfaisant et nécessitait d'être modifié. Dans notre Académie de Paris, qui est la plus injuste et inégalitaire, je pense, de France, il aggravait ces processus en organisant un grand marché en divisant Paris en quatre, en reléguant des lycées qui se retrouvaient fort peu choisis et en organisant aussi un quasi-concours au choix du lycée. Mais l'Affelnet actuel, tel que le Rectorat veut l'imposer, avec très peu de concertation, est truffé de très mauvaises solutions et il va avoir un impact terrible pour les quartiers populaires.

C'est d'abord une modalité d'affectation qui va reléguer plus encore les élèves issus des quartiers populaires dans les établissements des quartiers populaires. J'en veux pour exemple des projections chiffrées qu'ont pu faire les parents d'élèves. Avec le nouvel Affelnet, sachez que 80 % des élèves des collèges, par exemple, du 4e

arrondissement seront rattachés aux lycées des 3e et 4e et que seulement 20 % d'entre eux iront dans le 11e. Par contre, les élèves du 19e et du 20e, 17 % d'entre eux pourront aller dans les lycées du Centre. On voit donc bien que cet Affelnet va cantonner les élèves issus des quartiers populaires dans les lycées des quartiers populaires.

Mais ce n'est pas tout. Les modifications du système de points vont affaiblir les points bonus accordés aux élèves boursiers. Et le bonus R.E.P. va disparaître au profit d'un nouvel indice de position sociale, I.P.S., attribué à chaque collège en fonction de la situation socioprofessionnelle moyenne des parents, qui ouvrira droit à un bonus éventuel. Résultat, les élèves issus de certains collèges privés vont pouvoir bénéficier de ces I.P.S. On va encourager, de fait, et favoriser les élèves, ici, du privé par rapport à ceux du public, ce qui ne manquera pas d'avoir une conséquence en termes d'aggravation des stratégies d'évitement scolaire du public au profit du privé.

Enfin, il y a des craintes des parents d'élèves que ces élèves de quartiers populaires de l'arrondissement, 19e, 20e notamment, soient marginalisés, cantonnés dans leur arrondissement au détriment de la mixité scolaire et que, par contre, l'entre-soi dans les lycées du Centre de Paris soit renforcé.

Voilà la raison pour laquelle j'avais présenté un vœu, qui a été adopté dans le 20e, qui demandait que la Maire de Paris interpelle le Rectorat pour exprimer...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Mme Danielle SIMONNET. - ... les positions du Conseil à...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET...

Mme Danielle SIMONNET. - ... du Conseil de Paris à...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - ... il faut arrêter.

Mme Danielle SIMONNET. - Je voterai pour les autres vœux sur ce sujet présenté.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Comme l'a indiqué Danielle SIMONNET, il s'agit d'un autre sujet qui va venir en discussion dans quelques instants, puisque 4 vœux ont été déposés sur la réforme d'Affelnet, et j'ai moi-même proposé à notre Assemblée un vœu de l'Exécutif. Je n'ai donc rien d'autre à dire pour l'instant.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 23.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASCO 23).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au maintien du nombre de classes dans le 20e et à l'école élémentaire Riblette.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 5 est relatif au maintien du nombre de classes dans le 20e et à l'école élémentaire Riblette.

La parole est à Eric PLIEZ, le maire du 20e arrondissement.

Monsieur le Maire ? La parole est à vous.

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Je vous remercie.

Madame la Maire, chers collègues, considérant que le C.D.E.N. de Paris s'est réuni le 11 février pour débattre de la carte scolaire, considérant qu'à la suite de cette réunion, au regard de la baisse des effectifs, une fermeture de classe reste envisagée à l'école élémentaire Riblette, considérant la forte mobilisation des enseignants et des parents qui s'est organisée pour protester contre cette possible fermeture, considérant le nombre important d'enfants porteurs de handicaps dans cette école, une spécificité qui ne semble pas avoir été prise en compte lors de cette décision, considérant la situation sanitaire qui proscribit les sureffectifs dans les espaces confinés, considérant les écarts importants de situations sociales des familles, desquels la moyenne I.P.S. rend très imparfaitement compte, considérant enfin qu'une logique comptable ne peut être la ligne directrice d'une politique éducative, nous vous proposons de demander auprès du directeur académique de l'Education nationale de surseoir à toutes les fermetures injustifiées de classes dans le premier degré dans le 20e arrondissement et de faire abandonner au C.D.E.N. de juin le projet de fermeture de la classe prévue à l'élémentaire Riblette.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Le maire du 20e arrondissement a excellemment dit l'enjeu qui est celui, effectivement, de la carte scolaire dans le 20e arrondissement et tout particulièrement à l'école Riblette. Vous êtes, Eric PLIEZ, membre du C.D.E.N. où vous représentez notre Assemblée, vous avez été particulièrement assidu et je peux témoigner que vous vous êtes battu, effectivement, pour que la carte scolaire évite au maximum des fermetures de classes dans le 20e arrondissement mais aussi dans d'autres arrondissements de Paris. D'ailleurs, vous avez gagné, nous avons gagné déjà une manche avec l'annulation d'une fermeture de classe à l'école Pierre Foncin dans le 20e arrondissement.

En ce qui concerne l'école Riblette. Comme vous l'avez dit, elle fera l'objet d'une décision lors du C.D.E.N. en juin, tout comme, d'ailleurs, l'école Jenner dans le 13e arrondissement, et vous avez noté de façon très pertinente que cette école accueille notamment des enfants en situation de handicap.

Vous avez naturellement tout mon soutien et je défendrai cette non-fermeture lors du C.D.E.N. du mois de juin. Dans ces conditions, évidemment, je ne peux émettre qu'un avis favorable à votre vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - J'ai deux demandes d'explication de vote.

Tout d'abord, Nathalie MAQUOI pour le groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire, merci, Patrick BLOCHE, pour vos mots encourageants pour l'équipe municipale du 20e. Effectivement, Riblette, c'est une école du quartier Saint-Blaise, école pour laquelle, au dernier C.D.E.N., il nous a été fait la proposition d'une fermeture. Mais, après un certain nombre d'arguments, la promesse a été faite de revoir, au moment du prochain C.D.E.N., en juin, comme prioritaire la situation de cette école pour ne pas acter cette fermeture.

Sur les arguments, on ne peut pas réfléchir uniquement dans une logique comptable. Les effectifs connaissent une toute petite baisse, mais cela se joue à quelques élèves. Vous l'avez signalé comme l'a fait le maire du 20e, Eric PLIEZ, cette école accueille un nombre important d'élèves en situation de handicap et, d'ailleurs, les dispositifs qu'elle a mis en place sont des modèles, et c'est surtout un projet qui est construit patiemment depuis des années entre des parents d'élèves, une équipe enseignante, une équipe du périscolaire, et il est important de ne pas fragiliser les équipes aussi quand elles fonctionnent.

C'est donc un grand oui à ce vœu avec la promesse de rester vigilant, vigilant jusqu'au C.D.E.N. de juin pour obtenir que cette classe ne soit pas fermée.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci.

Antoinette GUHL, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Antoinette GUHL. - Madame la Maire, chers collègues, la crise sanitaire aura un impact majeur sur la scolarité des enfants, nous le savons, et nous devons l'anticiper. Et ce, malgré l'implication à la fois des équipes enseignantes et des parents.

Le groupe Ecologiste de Paris considère aujourd'hui qu'aucune classe ne doit être fermée à Paris à la rentrée prochaine, d'autant plus à l'école Riblette, et vous l'avait dit, qui accueille des enfants handicapés.

Je voulais ici affirmer, au nom des écologistes, notre soutien aux parents et aux enfants de l'école Riblette mobilisés, saluer leur combat et vous dire que nous voterons avec grand plaisir ce vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 5 du groupe Paris en commun avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 60).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la réforme de l'affectation en lycée.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la refonte d'Affelnet et à l'affectation des élèves dans les lycées parisiens.

Vœu déposé par les groupes "Génération.s" et Ecologiste de Paris relatif à la nouvelle procédure d'affectation des élèves parisiens en lycée général et technologique.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'affectation des élèves de 3ème dans les lycées.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux n^{os} 6, 7, 8, 9 et 9 bis relatifs à la réforme de l'affectation en lycée.

Je donne tout d'abord la parole à François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, par ce vœu, les élus du 19e arrondissement ont voulu à la quasi-unanimité relayer l'alerte des familles et des enseignants sur la situation du second degré.

Avec une réduction historique de la dotation horaire globale des collèges et des lycées, qui touche l'ensemble du territoire parisien et qui impactera encore plus sévèrement les élèves du Nord-Est parisien et des quartiers populaires, avec aussi la multiplication des absences d'enseignants non remplacés dans de nombreux établissements, avec un désengagement de l'Education nationale du dispositif de secteur commun, qui avait pourtant montré son efficacité dès la première année. Si nous avons salué la priorité donnée au premier degré avec les dédoublements des CP, CE1 et grandes sections maternelles en éducation prioritaire, force est de constater que les collèges et les lycées sont aujourd'hui la variable d'ajustement budgétaire.

Dans ce contexte, la confiance est plus difficilement au rendez-vous. Et c'est pourtant dans ce contexte que l'Education nationale s'est engagée dans la réforme du système Affelnet d'affectation dans les lycées. Oui, le dispositif actuel est à bout de souffle, oui, il amplifie les phénomènes de ségrégation sociale et scolaire entre les établissements. C'est une réalité sur laquelle personne ne doit fermer les yeux et dont personne ne peut se satisfaire. Pour autant, peut-on taire les interrogations et les inquiétudes qui s'expriment à l'égard d'une réforme qui, certes, ambitionne de corriger les inégalités constatées mais sans réussir à convaincre tout à fait qu'elle n'en créera pas de nouvelles ?

Alors que la carte des 5 lycées affectés à chaque collègue a été publiée la semaine dernière, comment l'offre pédagogique proposée pourrait-elle ne pas être la même pour tous les élèves selon leurs collèges d'origine ? Dis-moi d'où tu viens, je te dirai ce que tu peux apprendre.

Si cette réforme permettra sans doute davantage de mixité scolaire, rien ne garantit que le principe de proximité favorise finalement la mixité sociale dans une ville où les inégalités scolaires, sociales et territoriales se conjuguent. Or, mixité sociale et mixité scolaire doivent aller de pair, et cette nouvelle frontière des 25 minutes risque d'être bien courte pour élargir l'horizon social des "ados" du Nord-Est parisien.

Il est encore temps de concerter, d'évaluer, de rassurer et, si besoin, d'améliorer la copie de cette réforme, car, nous le savons, la confiance ne se décrète pas, elle se construit. Faire de cette réforme justifiée une réforme plus juste, c'est toute l'ambition de ce vœu.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Nous demandons dans notre vœu relatif à Affelnet le gel de la réforme proposée par le Rectorat, afin de laisser le temps de mieux réformer le système pour la rentrée prochaine, de 2022. Affelnet, on le sait, c'est le système d'affectation des élèves du collège vers le lycée ; il a été mis en place pour objectiver et éviter les passe-droits.

L'intention pouvait être bonne. Seulement voilà, l'expérience montre que le résultat n'est pas à la hauteur des attentes. Affelnet a construit de facto des lycées de niveau. De plus, il a gravement dysfonctionné l'an dernier, on se souvient des quelque 300 collégiens et lycéens non affectés en septembre 2020. Affelnet est donc certainement à réformer. Mais la réforme qui nous est proposée est, d'une part, bâclée, d'autre part, toujours largement imparfaite.

Premièrement, bâclée. Plusieurs éléments ont été présentés aux fédérations de parents et aux syndicats lors du C.D.E.N. de février, avec une proposition un peu plus aboutie début mars pour faire des choix en mai. Il est impossible de réfléchir à ces choix, à ces stratégies scolaires - maintenant, évidemment, c'est ce qu'on est amené à faire - en si peu de temps, sans l'aide et sans en discuter avec les conseillers d'orientation. En sachant que la réforme du lycée BLANQUER "tanque" des trajectoires scolaires sur des choix très précoces, on peut comprendre le problème. Pourquoi avoir attendu si longtemps alors que cela fait longtemps... Et il y a deux déjà, ou trois ans, je ne sais plus, j'avais déjà déposé un vœu pour que le Rectorat vienne discuter en 6e Commission des tenants et aboutissants de la réforme nécessaire d'Affelnet.

Sur le fond, le dispositif ancre encore plus une logique de lycées de niveau. Une fois les 32.640 points du secteur géographique alloués, le deuxième score, ce sont les 9.600 points des résultats scolaires. Dans les faits, la

réforme risque fort bien de renforcer la ségrégation scolaire. Par ailleurs, la chute drastique des points boursiers au profit de l'I.P.S. global de l'établissement et la suppression du bonus R.E.P. vont faire reculer encore plus la mixité sociale.

Par conséquent, nous demandons deux choses, le gel de la réforme, le report à 2022 ainsi que l'ouverture de négociations avec les parents d'élèves et les syndicats afin d'avoir une réforme juste et solidaire.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour présenter le vœu n° 8, je donne la parole à Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Nous présentons ce vœu avec le groupe Ecologiste de Paris et, effectivement, comme les intervenants précédents, nous nous interrogeons sur la nouvelle procédure d'affectation des élèves parisiens en lycée général ou technique, et je m'associe aux paroles du maire du 19e sur les baisses de dotations horaires globales dans les collèges et lycées. J'ajouterai aussi "et surtout dans les lycées professionnels", lycées qui, là, deviennent vraiment les parents pauvres et ceux qui paient les choix du Gouvernement.

Depuis 10 ans, les élèves de troisième formulent des vœux pour être affectés en seconde selon quatre secteurs géographiques en fonction de leurs résultats scolaires et du statut de boursier. Pourquoi une nouvelle procédure ? Depuis plusieurs années et particulièrement l'année dernière, de nombreux élus ont alerté sur le nombre important d'élèves sans affectation à l'issue du premier tour du logiciel Affelnet et au moment de la rentrée de septembre, à tel point que des associations de parents d'élèves ont alerté dès cet été le Rectorat de Paris sur la nécessité de ne pas reproduire cette situation à la rentrée 2021. Nous sommes plusieurs, en plus, à faire le constat de la faible mixité scolaire au sein des lycées à Paris, créant un effet de réputation et des lycées de niveau.

Ainsi, pourquoi ce vœu ? Nous, nous partageons l'objectif affiché de vouloir une plus grande mixité scolaire à Paris. Cependant, nous constatons l'émoi qui a été provoqué par cette réforme dans plusieurs arrondissements et nous craignons que ce nouveau système proposé ait plus d'effets négatifs que d'effets positifs, vu, en plus, les délais dans lesquels il se met en place.

Cela nous conduit donc à être extrêmement vigilants sur l'accompagnement des élèves, des familles sur les effets de cette nouvelle procédure en termes de mixité scolaire et sur le nombre d'élèves sans affectation à la rentrée prochaine. En effet, la majorité des élèves qui sont actuellement en troisième ont été formés sur l'ancienne procédure Affelnet ; ils ont déjà intégré le dispositif avec l'appui de leurs conseillers d'orientation, de leurs professeurs principaux et s'y sont projetés. Une orientation préparée, cela demande du temps et du dialogue, et nous craignons que, sans moyens complémentaires permettant un accompagnement individuel - j'ai envie de dire aussi sans matériel numérique, puisque tout est dématérialisé -, une grande part des élèves soient...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure, s'il vous plaît.

Mme Nathalie MAQUOI. - ... démunis avec ce système. De ce fait, nous demandons soit des moyens supplémentaires, soit qu'on laisse le temps de l'améliorer.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Valérie MONTANDON pour le groupe Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Le système d'affectation des élèves de troisième, Affelnet, a été créé dans un objectif tout à faire louable, celui de plus de mixité, en effet, dans les lycées parisiens. Toutefois, très vite, le district Est a connu de nombreux dysfonctionnements, avec des élèves qui n'étaient pas affectés à la rentrée, ce qui a créé énormément de stress pour les familles, ainsi que des problèmes de répartition dans les lycées avec parfois des lycées qui pouvaient atteindre jusqu'à 80 % de boursiers, mais aussi le mérite de certains élèves qui n'étaient pas boursiers mais qui n'étaient pas récompensés malgré leurs efforts. Et il est vrai que dans l'Est de Paris, tout le défi est de trouver un juste équilibre entre la nécessité de soutenir les élèves boursiers et la nécessité de récompenser le fruit du travail scolaire et le mérite de tous les élèves. Et cet équilibre, je l'avoue, n'a jamais été trouvé dans l'Est de Paris malgré des changements à la marge à chaque rentrée, que cela concerne les bonus, les pondérations ou encore les plafonds des boursiers dans les lycées.

Aujourd'hui, il se trouve que la refonte est majeure et il est incompréhensible de voir que les parents d'élèves n'ont pas été associés à cette refonte majeure.

Dans notre vœu, nous demandons qu'il y ait d'abord une communication transparente, mais aussi un suivi et une réflexion sur Affelnet. D'ailleurs, je vous rappelle que j'avais déposé ce vœu dès 2018 et que j'avais reçu une fin de non-recevoir du Conseil de Paris. Mais nous demandons surtout que la Mairie de Paris interpelle le Rectorat de Paris pour demander que la refonte d'Affelnet ne soit pas lancée avant qu'il ait pu consulter les équipes pédagogiques, les parents d'élèves ou encore les élus d'arrondissement et avant qu'il leur ait communiqué une information complète et concrète.

J'ai parcouru le vœu de l'Exécutif, et c'est mon collègue François-Marie DIDIER qui fera l'explication de vote, mais je vous avoue que j'ai l'impression que vous avez fait ce vœu à la va-vite, que vous essayez de sauver la face, parce qu'il est clair que vous avez quand même été associés en amont à ces discussions et que vous n'avez, en effet, ni envisagé ni anticipé le mécontentement des parents d'élèves.

Je vous demande donc de voter notre vœu, qui va beaucoup plus loin et qui demande que rien ne soit lancé tant que les parents d'élèves n'auront pas donné leur avis sur le sujet.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci d'avoir déposé ces vœux, merci aux intervenantes et intervenants qui les ont présentés.

Ce débat était nécessaire, était même indispensable, tant nous avons été interpellés par des parents d'élèves qui s'interrogent et qui sont particulièrement inquiets.

Cette réforme d'Affelnet intervient, en plus, dans un contexte de crise sanitaire et avec, à la prochaine rentrée, comme cela a été rappelé, une baisse historique de la dotation horaire globale des collèges et des lycées. A effectifs stables, ou même en légère augmentation, il y aura 100 postes d'enseignants en moins ; c'est la conséquence de la dotation de M. BLANQUER à l'Académie de Paris. Et comme l'a dit très justement Laetitia FAIVRE, la secrétaire générale du S.N.E.S.-F.S.U. Paris, c'est du jamais-vu depuis SARKOZY.

De ce fait, nous avons pu noter dès l'année dernière les dysfonctionnements du système actuel, avec un nombre élevé d'enfants souvent issus de familles défavorisées, sans affectation ou avec des affectations éloignées de leur domicile, et tout le monde a convenu que le statu quo n'était pas la bonne solution, les représentants des parents d'élèves les premiers, puisqu'ils demandaient depuis déjà un certain temps une refonte d'Affelnet.

Il faut refondre Affelnet, non seulement pour régler ce problème de non-affectations, mais également pour lutter contre la constitution de lycées de niveau à Paris, préjudiciables à la réussite de tous les élèves parisiens. Chers collègues, il n'est pas normal qu'actuellement, sur les secteurs Est, 95 % des élèves qui arrivent au lycée Charlemagne ont 15 sur 20 de moyenne contre 3 % seulement des élèves au lycée Henri-Bergson. Je vous le dis, je suis de gauche et cela me choque.

De ce fait, je souhaite, à travers le vœu de l'Exécutif que je présente, et en vous demandant de retirer les vôtres, que nous relayions l'inquiétude des parents d'élèves et que nous puissions ainsi accompagner leurs demandes auprès du Rectorat, en sachant que le Recteur a mis en place un comité de suivi présidé par Julien GRENET, que nous connaissons particulièrement bien puisqu'il est le pilier de notre Observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative.

Merci de votre écoute.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

Le vœu de l'Exécutif ayant été présenté, est-ce que le vœu du groupe Paris en commun est maintenu ? Il est retiré, je vous remercie.

S'agissant du vœu n° 7 du groupe Communiste et Citoyen, est-il maintenu ?

M. Jean-Noël AQUA. - Il est maintenu et je voudrais signaler que nous voterons aussi le vœu présenté par le groupe GEP...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il est donc maintenu.

M. Jean-Noël AQUA. - On peut dire que je fais une explication, si vous voulez, Madame la Maire ?

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Non, c'était pour savoir s'il était maintenu, votre vœu.

M. Jean-Noël AQUA. - Oui...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Et, comme cela, nous pouvons passer au vote sur ce vœu. Merci. Il a donc un avis défavorable de l'Exécutif.

J'ai une demande d'explication de vote de Mme Inès de RAGUENEL du groupe Changer Paris.

Mme Inès de RAGUENEL. - Oui, Madame la Maire, mes chers collègues, le processus de refonte d'Affelnet s'est opéré dans la plus grande opacité et nous le regrettons. C'est en effet par le biais de rumeurs et d'articles de presse que nous, élus parisiens de terrain, avons pris connaissance de ce chamboulement dans la poursuite de la scolarité des collégiens. Dans le 20e, où François-Marie DIDIER a particulièrement soutenu les fédérations de parents d'élèves, comme pour moi dans le 15e arrondissement, nous avons été les témoins impuissants de leur incompréhension et de leur désarroi.

Le Rectorat de Paris impose aujourd'hui à des milliers d'élèves et à leurs parents une réforme de leur affectation, sans prendre en compte le contexte économique, social et sanitaire, ô combien difficile pour un grand nombre de familles parisiennes. Elles vivent depuis des mois dans l'incertitude constante de la poursuite de l'année scolaire en présentiel, pourquoi venir les déstabiliser dans ce contexte ?

Le détail de la refonte a été dévoilé il y a quelques jours et nous sommes donc contraints de l'accepter, curieuse méthode qui fait fi de toute consultation des équipes pédagogiques, des fédérations des parents d'élèves dans les établissements et, bien sûr, des élus d'arrondissement malgré nos demandes répétées ces dernières semaines.

On ne conteste pas ici la nécessaire refonte du système. Nous partageons le constat, Affelnet connaissait des dysfonctionnements, trop d'élèves se retrouvaient à chaque rentrée sans affectation. Sur le fond aussi, améliorer la mixité sociale et rapprocher géographiquement les élèves de leur établissement sont théoriquement des objectifs louables. Mais qu'en est-il dans les faits au regard des nouveaux critères de bonification ? Le travail scolaire ne compte que pour à peine un quart de l'ensemble des points accordés. Il est pourtant primordial d'assurer la reconnaissance du mérite lorsque nos enfants fournissent des efforts pour obtenir les meilleurs résultats possibles.

Je me fais donc ici le porte-parole des parents d'élèves déçus et notamment du 15e arrondissement, des parents qui, habitant parfois dans des quartiers populaires, et il en existe dans le 15e malgré ce qu'on dit, avaient l'espoir d'offrir à leurs enfants qui en avaient les capacités une scolarité loin de leur quartier dans d'autres établissements que ceux auxquels leur condition les prédestinent. Bref, ils ont cru à l'ascenseur social par l'école de la République, mais il n'y a aucune garantie avec ce nouveau système Affelnet.

Nous leur devons donc d'abord, bien sûr, une meilleure communication, un accompagnement personnalisé dans la compréhension de ce nouveau système.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure, s'il vous plaît.

Mme Inès de RAGUENEL. - Mais il faut aussi avoir l'humilité de revoir les critères s'ils ne s'avèrent pas satisfaisants pour les parents d'élèves.

Nous voterons donc favorablement le vœu communiste.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 7 déposé par le groupe Communiste et Citoyen avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Est-ce que tout le monde a levé la main ? Ok. Et dans la salle des fêtes, je ne vois rien du tout. Il n'y a pas grand monde.

Oui, ils sont en train de compter, là.

salle des fêtes ?

Jacques GALVANI, vous avez un décompte des voix, salle des fêtes, cher Jacques ?

M. Jacques GALVANI, adjoint. - On a 19 pour.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - 19 pour, très bien. Et 33 ici.

Qui est contre ?

M. Jacques GALVANI, adjoint. - On a 14 contre.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - D'accord. 19 ici.

Qui s'abstient ?

2 abstentions ici.

Alors 52 pour, 33 contre et 2 abstentions.

Le vœu est adopté. (2021, V. 61).

Nous passons au vœu n° 8 déposé par les groupes "Génération.s" et Ecologiste s'il est maintenu. Il l'est.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 8, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 62).

Nous passons au vœu n° 9 déposé par le groupe Changer Paris. Est-il maintenu ?

Mme Valérie MONTANDON. - Oui, il est maintenu et j'espère qu'il aura le même vote consensuel, parce qu'il est très...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 9 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Même vote ?

Alors on recommence.

Qui est pour ?

Non, non, c'est bon.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 63).

Je mets ensuite aux voix le vœu n° 9 bis de l'Exécutif, mais, avant, nous avons trois explications de vote.

Emmanuelle RIVIER pour le groupe GEP.

M. Jacques GALVANI, adjoint. - Véronique ? S'il vous plaît, il faudrait qu'on fasse un décompte, parce qu'il y avait clairement majorité pour les contre ici, en salle des fêtes.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Ok.

Désolée, on doit repasser au vote du vœu précédent.

M. Jacques GALVANI, adjoint. - On vote sur le vœu n° 8 ou sur le vœu n° 9 ?

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - On vote sur le vœu qui a été voté tout à l'heure.

M. Jacques GALVANI, adjoint. - C'est le n° 8 ou le n° 9 ?

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il a été adopté. Le vœu n° 9 a été adopté.

Nous sommes au vœu n° 9 bis de l'Exécutif, avec une demande d'explication de vote tout d'abord d'Emmanuelle RIVIER pour le groupe GEP.

Mme Emmanuelle RIVIER. - Chers collègues, nous partageons le constat selon lequel le dispositif actuel est à bout de souffle, mais la réforme le rend pire. Elle le rend pire en entérinant le fait accompli, elle est intervenue avec force sans la moindre concertation et même contre la forte mobilisation des parents qui a cours. Pour rappel, cette mobilisation regroupe de nombreux arrondissements et en particulier le 20e et le 19e arrondissement qui sont très mobilisés et très touchés par cette réforme, avec 45 établissements scolaires, 28 collèges, 1 lycée, 16 écoles et un appel commun des parents d'élèves au gel.

Sur ce vœu de l'Exécutif, nous partageons ce qui est demandé, mais nous ne partageons pas tous les considérants. En effet, selon nous, l'objectif affiché d'une mixité sociale améliorée n'est absolument pas tenu, puisque cette réforme renforce la ségrégation sociale en diminuant drastiquement le choix offert aux collégiens des quartiers les plus denses et les plus défavorisés et, surtout, parce que ce vœu ne tire pas les conséquences. Je veux dire qu'un certain nombre de mesures d'accompagnement sont demandées, mais "quid" si celles-ci ne sont pas mises en place ? Si elles ne sont pas mises en place, on doit en tirer les conclusions et en arriver au gel et au report de cette réforme.

C'est pourquoi nous voterons le vœu de l'Exécutif et c'est pourquoi nous avons également voté le vœu déposé par le groupe Communiste.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à M. DIDIER pour le groupe Changer Paris.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je suis très déçu, moi, par le vœu de l'Exécutif. J'estime qu'il ne va vraiment pas assez loin et qu'il ne prend pas en considération les inquiétudes exprimées par les familles, notamment celles du 20e arrondissement que je défends, de l'Est et du Sud de Paris. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur ce vœu.

Affelnet était déjà loin d'être parfait, mais je dois dire toute ma stupéfaction depuis l'annonce de sa refonte et la publication des nouveaux critères de choix de lycées. Les 4 districts parisiens disparaissent au profit de secteurs par

collège, faisant de la situation géographique le critère principal des choix proposés aux familles. Concrètement, l'importance donnée au dossier scolaire, à l'indicateur de position sociale, le fameux I.P.S., ou aux boursiers ne permet pas de concurrencer ce seul critère géographique.

Le choix des familles est ainsi cantonné à une liste de 5 lycées à moins de 25 minutes de leur collège. Ce nouveau système fait fi du mérite, de l'origine sociale et même des revendications des familles. Une nouvelle fois, ce sont les quartiers de l'Est parisien qui sont les grands délaissés de cette réforme, qui va marginaliser encore plus nos élèves issus des quartiers populaires. C'est clairement une nouvelle ségrégation des quartiers populaires, lesquels comportent le plus de boursiers - il y en a 40 % dans le 20e - et d'élèves défavorisés. Ils avaient accès à une douzaine de lycées, parmi lesquels ceux du Centre de Paris, permettant ainsi la mise en place d'une vraie mixité sociale. La réforme empêchera cette mixité géographique pour la limiter à une mixité de quartiers, qui est bien peu consciente des réalités sociales de nos arrondissements. On ne peut pas accepter cette réforme, pas de cette façon, pas sans vraie concertation avec les parents d'élèves, sans réflexions communes et dans la précipitation. Il est invraisemblable de publier de nouvelles règles deux mois seulement avant que les collégiens fassent leur choix de lycée.

Madame la Maire, ce vœu ne peut pas satisfaire les associations de parents d'élèves, mobilisées sur cette question, et à qui vous ne promettez rien de plus que ce que vous avez refusé jusqu'à maintenant, une communication a minima acceptable. Malgré vos échanges réguliers avec le Rectorat, aucune réponse, aucune clarification n'a été portée de votre part face aux inquiétudes des familles.

Nous aurions souhaité un report de cette réforme, afin qu'elle puisse se faire dans un cadre réfléchi et serein qui ne mène pas à une nouvelle fuite des familles de l'école publique vers le privé et donc à un renforcement de la ségrégation scolaire à Paris. Tel n'est pas votre choix dans votre vœu.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - La parole est à Jean-Noël AQUA pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Nous voterons aussi pour le vœu de l'Exécutif et, évidemment, dans la réforme qui est proposée, il y a des points à sauver, il y a des choses intéressantes, il y a des pistes qui permettent de répondre à certains des enjeux, c'est évident. Si vous écoutez ce que j'ai dit, je n'ai pas dit que c'était tout noir ou tout blanc, que, avant, tout était à jeter et que, maintenant, on allait sur quelque chose de parfait. Evidemment, on sait bien voir qu'il y a des choses positives dans l'intention et dans la réalisation, mais, simplement, le bilan n'est pas positif globalement.

Ce n'est pas une question de gauche, et je ne douterai jamais de l'engagement à gauche de certains, mais je pense que vous pourrez au moins constater qu'on peut avoir aussi une opposition de gauche - et j'espère que, vous aussi, vous ne sous-entendez pas l'inverse - à la réforme telle qu'elle est proposée. Ainsi, nous le signalons, encore une fois, et, de toute façon, il va y avoir encore des discussions avec le Rectorat, les choses vont encore bouger. Il y a un gros risque, tel que la réforme est proposée aujourd'hui, d'aggravation des inégalités scolaires, avec des lycées de niveau encore plus "tanqués" qu'avant et, au passage, des inégalités sociales, auxquelles vous savez que nous sommes sensibles.

Nous voterons donc ce vœu qui est, de notre point de vue, insuffisant, et c'est la raison pour laquelle nous avons maintenu notre vœu qui va plus loin en demandant le gel, même si je note que le Conseil de Paris demande ce gel pour la rentrée 2022, mais nous voterons ce vœu, à nos yeux insuffisant mais qui dit aussi des choses intéressantes.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 9 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

En salle des fêtes ?

M. Jacques GALVANI, adjoint. - Nous sommes en train de compter. 25.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - 34 ici.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 64).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au remplacement d'instituteurs par des animateurs à Paris.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 10 relatif au remplacement d'instituteurs par des animateurs à Paris.

La parole est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Vous connaissez l'expression "un train peut en cacher un autre". Avec ce Gouvernement, c'est un peu "une fourberie peut en cacher une autre", et c'est particulièrement vrai à l'Education nationale.

Nous avons déjà largement discuté en ce lieu de la baisse de la dotation horaire globale des collèges, qui se traduit par une véritable saignée de postes l'an prochain, 99 pour être précis, à l'opposé des grandes campagnes de publicité sur la prétendue école de la confiance. Avec BLANQUER, nous avons Tartuffe et l'Avare sur la même scène. Mais les Fourberies, non pas de Scapin mais de BLANQUER, se jouent aussi dans les écoles primaires. En effet, nous avons alerté sur ce point dès septembre 2020, à savoir que le nombre de professeurs remplaçants est notoirement insuffisant. Quand le Covid fut venu, suite aux cas contacts ou aux malades non imaginaires, de nombreuses classes se sont retrouvées fort dépourvues en professeurs. Conséquence, la Ville a dû assurer un accueil par les agents du périscolaire. Que la Ville ait voulu être agréable aux parents se comprend aisément, mais que l'Académie et le Ministère s'en tirent à si bon compte serait fâcheux, car, finalement, nous parlons d'un enseignement dégradé, d'un substitut municipal à une Education nationale.

Quand nous en avons parlé au C.D.E.N., le Rectorat nous a répondu qu'il travaillait à une convention avec la Ville de Paris, afin de stabiliser le cadre de ce partenariat. Ce n'est pas une illusion et pas comique, d'ailleurs. La convention a été de nouveau mentionnée par le Rectorat dans d'autres cénacles. Que diable la Ville irait-elle faire dans cette galère ?

Vous l'aurez compris, nous ne voulons pas de ce mariage forcé. Comme pour les collèges, nous répétons nos vœux, l'école en professeurs doit être pourvue, l'école nationale doit rester, et l'Académie, en cette Assemblée, doit venir s'expliquer. C'est l'objet de notre vœu sur le sujet.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue, et, pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup.

Je voudrais rassurer Jean-Noël AQUA, les remplacements de professeurs des écoles par des animatrices et animateurs se sont faits de façon totalement marginale, le rassurer également sur le fait que nous ne sommes engagés dans aucune convention avec l'Education nationale, et nous sommes bien d'accord pour dire que les enfants vont à l'école pour apprendre et pas pour être gardés.

Je voudrais que vous preniez en compte, pour finir, le vrai travail que mène la DASCO pour justement donner un statut aux animatrices et aux animateurs. Le terme "précarité" me semble excessif en ce domaine et, comme vous le savez, le statut de vacataire est en général une voie d'entrée pour une future titularisation.

Voilà, pour toutes ces raisons, je vous ai proposé un amendement qui, si vous l'acceptez, me permettra de rendre un avis favorable à votre vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix le vœu n° 10...

Il y a une demande d'explication de vote ? Non, je n'ai pas de demande d'explication de vote. Y en a-t-il ? Je ne crois pas.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 10 du groupe Communiste, ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2021, V. 65).

Vœu déposé par les groupes Communiste et Citoyen et "Génération.s" relatif à l'Institut de Formation aux Soins Infirmiers, de l'École de puériculture et de l'École du travail social du lycée Rabelais.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 11 relatif à l'Institut de formation aux soins infirmiers, de l'École de puériculture et de l'École du travail social du lycée Rabelais.

Je donne la parole à Mme Barbara GOMES pour le groupe Communiste et Citoyen, qui nous parle depuis Webex. Voilà, on vous voit. Bonjour.

Mme Barbara GOMES. - Bonjour. Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Vous ne le savez que trop bien, les soignantes et les soignants sont épuisés, l'hôpital fonctionne à flux tendu par manque de lits et de personnels, les travailleurs sociaux et les travailleuses sociales sont démunis face à la précarité croissante, les besoins de suivis sociaux sont appelés à se démultiplier là où les effectifs stagnent, voire régressent. La Ville de Paris est sans cesse confrontée au manque...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, est-ce que vous pourriez baisser d'un ton ? On a du mal à entendre l'intervenante.

Je vous remercie.

Mme Barbara GOMES. - La Ville de Paris, je le disais, est sans cesse confrontée au manque de remplaçants et de remplaçantes dans les crèches, où les auxiliaires de puériculture n'ont de cesse de garder les enfants depuis plus d'un an maintenant, et, forcément, les arrêts maladie commencent à se multiplier.

Dans ce contexte, l'Académie de Paris et la Région, sans préavis, sans plan de sauvetage, sans considération pour la suite, ont annoncé début février qu'elles ne financeront plus les écoles de soins infirmiers, du travail social et de puériculture du lycée Rabelais. C'est une décision tout à fait irresponsable et à contre-courant de tous les besoins, car notre ville, nous le savons toutes et tous, a besoin d'infirmières et d'infirmiers, d'assistantes et d'assistants sociaux, d'auxiliaires de puériculture ; on en manque, on en manquait avant la crise et on en manque d'autant plus maintenant.

Et que dire aux lycéennes et aux lycéens ? Les trois écoles ont été retirées de "Parcoursup", ce qui fait 202 places en moins dans des formations où beaucoup de jeunes n'auraient pas les moyens financiers, spécialement dans ce contexte, et alors qu'on a besoin de professionnels de santé et de travailleuses et de travailleurs sociaux à Paris et même dans toute l'Ile-de-France. Et les enseignantes et les enseignants apprennent tout cela par un simple courriel, un simple courriel qui explique que l'Académie doit supprimer 110 emplois à temps plein à Paris, sans autre justification du tout. Un an de crise, un an de système hospitalier au bord de la rupture, un an d'enseignement public à bout de souffle, et rien, aucune planification, et c'est même pire, on a des restrictions, des fermetures et des suppressions.

Il faut donc s'opposer à la mort annoncée du lycée Rabelais, des métiers de la santé et du social. Il est encore temps de les soutenir, de soutenir ces trois écoles et d'exiger dans l'urgence que l'Etat et la Région prennent la responsabilité de les maintenir.

Soyons donc nombreuses et nombreux à porter leur voix pour l'enseignement supérieur, pour l'hôpital public, pour les travailleurs...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure, s'il vous plaît.

Mme Barbara GOMES. - Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci et, pour vous répondre, je donne la parole à Céline HERVIEU.

Mme Céline HERVIEU. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, ma chère collègue, je m'étonne comme vous de la décision de cette fermeture de filières publiques pour la formation de professions essentielles dispensées au lycée Rabelais, et, d'ailleurs, Patrick BLOCHE a adressé un courrier dans ce sens au directeur de l'Académie et à Valérie PÉCRESSÉ en sa qualité de présidente de la Région Ile-de-France, puisque les formations sanitaires et sociales relèvent bien de sa compétence.

Ainsi, nous regrettons cette décision, qui pourra mettre fin à la formation de 45 auxiliaires de puériculture et de 36 infirmiers et infirmières de puériculture alors même que ce centre est l'un des seuls instituts publics, à Paris, à former les professionnels de l'accueil du jeune enfant, tels que les auxiliaires de puériculture par exemple, que nous recrutons déjà en nombre.

Ce choix de fermeture est d'autant plus inopportun et inacceptable, vous l'avez dit, ma chère collègue, dans le contexte actuel de difficultés de recrutement que nous avons pour les établissements d'accueil de la petite enfance et qui touchent, d'ailleurs, l'ensemble de la Région d'Ile-de-France. Nous constatons une disparition progressive de ces organismes publics de formation, dont, pourtant, nous avons tant besoin. Et ces préoccupations s'étendent

évidemment bien au-delà des formations du secteur de la petite enfance, car cela concerne aussi les travailleurs sociaux et les travailleuses sociales.

Nous partageons donc tout à fait l'idée qu'il serait souhaitable que les organisations syndicales et les enseignants puissent être reçus prochainement en audience, et c'est pourquoi nous portons évidemment un avis favorable sur ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Après la réponse de l'Exécutif, je donne la parole à Jean-Pierre LECOQ pour une explication de vote.

Monsieur le Maire...

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Oui, quelques mots après les deux intervenantes précédentes.

Sur le vœu qui a été présenté par le groupe Communiste et par le groupe "Génération.s", nous partageons bien évidemment les considérants qui ont trait à l'importance de ces fonctions, les soignants, les auxiliaires de puériculture, toutes des travailleuses de la première ligne qui ont donné le meilleur d'elles-mêmes pendant toutes ces dernières années et qui ne peuvent pas, par définition, faire du télétravail. Comme certains de nos collègues, d'ailleurs non présents dans l'hémicycle, l'avaient dit il y a quelques mois, dans une municipalité, dans une mairie, 70 % du personnel doit exercer son travail en présentiel. C'est bien sûr fondamental et nous ne pouvons, effectivement, que regretter que l'Etat, dans ce domaine, ait décidé, pour des raisons assez obscures, de retirer son appui, de retirer ses financements à ces trois établissements.

En revanche, la Région Ile-de-France assume et a décidé d'aller au-delà de ses compétences en consacrant, en adoptant, lors du budget du mois de décembre 2020, un plan de 30 millions d'euros pour la rénovation de ces trois instituts et écoles de formation qui, certes, étaient implantés au lycée Rabelais, dont chacun connaît le mauvais état, mais je dirais que la majorité précédente au Conseil régional porte, en tout cas, une lourde responsabilité dans la situation de ce lycée. Deux centres de formation sont maintenant implantés dans le 19e arrondissement et un dans le 14e. La vice-présidente du Conseil régional chargée des affaires sociales, Farida ADLANI, a reçu la semaine dernière les syndicats et nous ne pouvons que souhaiter, effectivement, que la situation que nous avons connue s'améliore et que soient remises sur Parcoursup, car le Rectorat les avait enlevées, les affectations potentielles dans ces écoles d'infirmières et d'auxiliaires de puériculture.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix le vœu n° 11, déposé...

Il y a une autre explication de vote, excusez-moi, pour Raphaëlle RÉMY-LELEU par le groupe GEP. Désolée.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

86,6 % des infirmières sont donc des infirmières, 98,6 % des puéricultrices sont donc des puéricultrices. Je crois qu'il ne s'agit pas de faire insulte à la langue française mais plutôt de bien respecter le principe de réalité que de faire cette intervention au féminin.

Défendre les filières socio-sanitaires, c'est un engagement profondément féministe. D'abord, parce que ce sont des filières qui sont dans des situations institutionnelles très particulières, liées à la Région, tant pour l'entretien des bâtiments, des lycées que pour la gestion de leurs aides sociales ou de leur scolarité. Et la Région Ile-de-France, malgré ce qu'on vient d'entendre, a très largement délaissé ces filières ces dernières années. Il s'agit également d'un combat pour la reconnaissance de leur qualification, y compris dans les nomenclatures métiers, et, enfin, cette reconnaissance doit également faire la place, ensuite, à une revalorisation salariale.

J'en profite pour saluer le travail des chercheuses du M.A.G.E., qui ont prouvé à quel point, durant la crise sanitaire, c'étaient bien des femmes qui étaient en première ligne et qui étaient dans des situations et dans un secteur professionnel autant féminisé qu'indispensable et précarisé.

Je suis donc très heureuse de vous dire que le groupe "Ecolo" votera bien entendu pour ce vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 11 des groupes Communiste et Citoyen et "Génération.s", avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2021, V. 66).

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la dotation horaire globale des collèges, lycées et cités scolaires du 14e et au projet de "Cité éducative" à la cité scolaire François Villon.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 12 relatif à la dotation horaire globale des collèges, lycées et cités scolaires du 14e et au projet de "Cité éducative" à la cité scolaire François Villon.

Je donne donc la parole à Mme la maire du 14e arrondissement, Carine PETIT.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Les prises de parole et les décisions de notre Conseil ce matin sont essentielles en direction de la jeunesse et des étudiants, et nous voyons depuis maintenant, j'allais dire peut-être quelques heures, mais, en tout cas, une bonne heure, que notre mobilisation porte aussi sur les conditions dans lesquelles se prépare la rentrée prochaine dans les collèges et les lycées de nos arrondissements. Les conditions d'apprentissage sont mises à rude épreuve depuis le début de cette crise sanitaire, et c'est pour cela que nous sommes à leurs côtés et que nous alertons sur les premières décisions de l'Académie et du Rectorat.

Il y a des décisions, en effet, qui ne trompent pas et qui montrent que le Ministre de l'Éducation nationale n'est vraiment pas au rendez-vous. Le Ministre prépare cette rentrée en poursuivant une vision strictement comptable - Patrick BLOCHE l'a rappelé tout à l'heure en répondant à un vœu - et décide des baisses à nouveau drastiques d'heures d'enseignement dans les établissements secondaires de Paris. Les chiffres sont très clairs, ils parlent d'eux-mêmes : 2.072 heures sont supprimées, soit l'équivalent de 99 postes pour la rentrée 2021, l'équivalent également, et je voulais le souligner particulièrement ce matin, de 4 postes au lycée technique et professionnel Raspail dans le 14e arrondissement qui, pourtant, promeut et développe des filières en direction de l'environnement et du développement durable.

Le collège Giacometti, le collège et la cité scolaire François Villon sont également très durement marqués. Or, ils sont dans des quartiers prioritaires.

Je rappelle que pour la rentrée 2020, l'Académie de Paris avait déjà supprimé l'équivalent de 117 postes, et nous avons vu les effets immédiats des non-remplacements d'enseignants parfois pendant plusieurs mois dans plusieurs collèges du 14e arrondissement, sur des matières, des affectations tardives, parfois fin septembre, de jeunes collégiens, qui se sont donc vus privés de scolarité pendant deux ou trois semaines en septembre.

Le Rectorat ne peut continuer d'évoquer une baisse démographique pour décider de ces coupes budgétaires importantes, car, d'abord, c'est tout simplement faux si je ne prends l'exemple que du 14e arrondissement. Il doit revoir sa copie et nous devons l'y pousser, nous devons être mobilisés.

Nous avons également voulu, par ce vœu, alerter sur le rejet, tout simplement, du label "Cité éducative" à la cité scolaire François Villon, pourtant mobilisée par le Rectorat lui-même, la Préfecture de Région elle-même pour déposer un projet. C'est pourtant un label qui aurait permis un réel marche-pied ; il n'est pas totalement complet, mais il pouvait être amélioré dans son contenu, ce label "Cité éducative". Il aurait apporté une perspective à moyen et long terme pour les enfants, pour les étudiants, pour les jeunes, les collégiens, les lycéens, leurs parents et l'équipe enseignante.

Bref, c'est pour cela que nous avons déposé ce vœu, qui a été voté à l'unanimité dans le 14e arrondissement.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Oui, merci, Madame la Maire du 14e arrondissement, chère Carine PETIT, merci pour cette bonne initiative, merci pour ce vœu qui se justifie d'autant plus que notre déception a été, comme vous venez de le rappeler, très grande.

Nous avons cru effectivement à la possibilité de créer une cité éducative autour de la cité scolaire François-Villon. Nous y avons travaillé ensemble avec l'Académie et également la Préfecture, comme vous l'avez rappelé, de la même façon qu'avec Eric LEJOINDRE et son équipe, nous avons travaillé à la perspective d'une nouvelle cité éducative autour des collèges Utrillo, Clémenceau et Mayer dans le 18e arrondissement.

Notre déception est donc évidemment très grande après avoir constitué des dossiers qui justifiaient que ces deux nouvelles cités éducatives soient créées, puisque 46 nouvelles cités éducatives ont été annoncées et qu'aucune des deux cités éducatives proposées dans l'Académie de Paris n'a été choisie par le Gouvernement.

C'est beaucoup de déception et ce vœu se justifiait. Ainsi, s'il y a eu unanimité dans le conseil d'arrondissement du 14e arrondissement, je pense qu'il y aura également unanimité au sein de notre Assemblée.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 12 du groupe "Génération.s" avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2021, V. 67).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux logements de fonction dans les établissements scolaires du 13e.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 13 relatif aux logements de fonction dans les établissements scolaires du 13e arrondissement.

Je donne la parole à Jean-Baptiste OLIVIER pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Madame le Maire.

Mes chers collègues, nous voyons se succéder un certain nombre de vœux consensuels, je ne doute pas que celui-ci le sera également.

Lors des derniers Conseils de Paris, nous avons tous insisté sur le logement des agents du service public et tout particulièrement des enseignants. Il est en effet impératif que les agents publics travaillant dans nos arrondissements puissent se loger à Paris et ne pas être contraints de faire des trajets longs et fatigants à travers toute l'Île-de-France.

Nous savons tous combien il est difficile de se loger à Paris et que tout mètre carré vacant est dommageable. La Ville de Paris possède un patrimoine qu'elle doit exploiter à fond. Il est immense, nous avons vu, d'ailleurs, lors du dernier Conseil de Paris, qu'il s'étendait sur toute l'Île-de-France et nous avons procédé à des cessions, ce qui est de la bonne gestion. Mais, dans ce patrimoine, il existe une manne importante, ce que nous appelions autrefois les logements pour instituteurs. J'ajoute que loger un directeur d'école ou un gardien sur place peut s'avérer nécessaire pour parer à tout problème de sécurité.

Or, nous savons que nombre de directeurs d'école ne peuvent pas se loger sur place à cause de travaux qui ne sont pas entrepris depuis des années, en sachant qu'aucun calendrier ne leur est transmis. Par ailleurs, comme ces appartements ne sont pas occupés, ceux-ci se dégradent, parfois à cause de fuites qui ne sont pas détectées immédiatement, ce qui augmente les frais des travaux à entreprendre à l'avenir. Ce qui est vrai pour le 13e arrondissement l'est bien évidemment pour tout Paris, et c'est naturellement à l'échelle de la Capitale que nous portons nos demandes.

Nous souhaitons d'abord que tous les directeurs et gardiens non logés dans les écoles se voient proposer d'autres logements dans les arrondissements aux mêmes conditions. Nous demandons qu'un inventaire...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure, s'il vous plaît.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - ... du patrimoine foncier soit effectué et que les travaux de réhabilitation soient inclus dans le plan pluriannuel d'investissement.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Oui, c'est un sujet que je connais particulièrement bien et que je suis de très près.

Je précise que dans le cas des directions d'école, il s'agit de logements de direction et non pas de logements de fonction, qu'il n'y a pas d'obligation de fournir un logement pour les directrices et directeurs d'école, comme il n'y a pas d'obligation d'avoir à Paris, fait exceptionnel, une décharge à 5 classes. Il s'agit donc bien d'un choix délibéré de notre Ville pour soutenir les directrices et les directeurs d'école, car nous connaissons évidemment leur apport essentiel dans nos établissements scolaires auprès des élèves.

Il y avait un sujet, comme on dit, il y avait un problème avec un nombre conséquent, je le dis très honnêtement, de logements de direction qui étaient vacants, tout simplement parce qu'il fallait effectuer des travaux plus ou moins importants. De ce fait, depuis la fin 2019, la DASCO a repris cette mission qui était pilotée par plusieurs directions de la Ville, et l'effort s'est tout de suite révélé méritoire par une accélération du nombre de logements rénovés en 2020 sur tout Paris - 101 alors qu'il n'y en avait que 7 l'année précédente, et cela malgré la crise sanitaire.

Monsieur le Conseiller, le mouvement est lancé, le rythme est d'ores et déjà très soutenu et, de ce fait, votre vœu n'a plus d'objet. Je vous demande donc de le retirer, sinon ce sera un avis défavorable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu est-il maintenu ? Il l'est, très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 13 déposé par le groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 13 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une restauration scolaire incluant un apport en viande de qualité.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 14 relatif à la restauration scolaire incluant un apport en viande de qualité.

La parole est à Nelly GARNIER pour le groupe Changer Paris.

Mme Nelly GARNIER. - Merci, Madame le Maire.

Chers collègues et, en particulier, mes chers collègues du groupe Ecologiste, je vous ai préparé un sauté de veau aux olives ; c'est du veau normand, il a été élevé sous la mère, c'est comme cela qu'on dit dans les territoires où 18 heures, ce n'est pas le milieu de l'après-midi !

Alors, j'aimerais que nos enfants, dans les cantines scolaires, aient la garantie d'avoir ce type de plat au déjeuner. Mais bon, quand je vois ce qui a été servi aux élèves des cantines du 18^e arrondissement pendant des mois, je me dis que c'est loin d'être acquis, et puis quand j'entends une de vos adjointes, écologiste, dire que la Ville pourrait mettre en place des menus sans viande dans les cantines parisiennes, je me dis que ce n'est pas acquis, et tout cela nous inquiète vraiment.

Nous demandons donc à la Ville de prendre fermement l'engagement de continuer à servir de la viande de qualité dans les cantines scolaires parisiennes. Vous le savez, pour de nombreux enfants, notamment des classes populaires, le repas à la cantine est le repas le plus complet de la journée. C'est souvent le seul repas où ils ont de la viande ; c'est donc notre responsabilité qu'ils y trouvent une viande de qualité, justement la viande qu'ils ne mangent pas habituellement. Je vous rappellerai d'ailleurs qu'un arrêté de 2011 impose un nombre minimum de repas avec viande dans les cantines scolaires. Promouvoir la viande, c'est aussi défendre nos éleveurs français, et comme il y a un poste d'adjointe à l'agriculture dans cet Exécutif, j'imagine que vous y êtes sensibles.

Chers collègues, on ne peut pas sacrifier nos enfants sur l'autel de l'idéologie ou des modes. Puisque la mode est désormais aux jeûnes intermittents, on peut aussi envisager de faire jeûner nos enfants, et vu les finances de la Ville, là encore, permettez-nous d'avoir quelques craintes que vous soyez tentés. Mais je vous laisse prouver que nous avons tort en votant ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

S'il vous plaît ! Allez-y.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Voilà un vœu qui n'est évidemment ni excessif ni caricatural, je pense que vous l'avez toutes et tous noté.

Ce qui m'étonne... Ce qui m'étonne, c'est qu'il ait été déposé au Conseil de Paris. Si vous l'aviez déposé dans chaque conseil d'arrondissement, cela aurait pu rentrer en cohérence. En effet, je vous signale, s'il le fallait, que la restauration scolaire est assurée par chacune des 17 caisses des écoles, présidées par les maires d'arrondissement et qui fonctionnent en toute autonomie, notamment pour la composition des menus, puisqu'il y a même dans chaque caisse des écoles - j'en ai présidé une - une commission des menus. C'est donc vous dire que je suis loin du sujet.

De ce fait, évidemment, je donne un avis défavorable à votre vœu, car c'est une caricature des efforts qui sont faits par chaque caisse des écoles pour améliorer la qualité des repas servis aux élèves. Il y a un ou deux repas végétariens par semaine dans un certain nombre de caisses des écoles, il ne s'agit absolument pas, évidemment, de supprimer la consommation de viande à l'horizon 2026, c'est le type même de "fake news", et, avec Audrey PULVAR, je participe pleinement à l'élaboration du prochain plan Alimentation durable de la Ville.

Le sujet de l'alimentation des enfants est un sujet vraiment trop sérieux pour qu'on le caricature avec ce type de vœu. Ainsi, avis très défavorable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai deux demandes d'explication de vote.

Tout d'abord, pour le groupe GEP, Douchka MARKOVIC.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Madame la Maire.

Chères consœurs, chers confrères de Changer Paris, à travers votre vœu, on ressent comme un appel obligatoire à manger de la viande. Vous nous parlez d'un minimum de viande de qualité, c'est même selon vous une mesure d'égalité sociale permettant aux enfants issus des milieux les plus modestes de recevoir un apport protéique parfois absent dans leur famille. En lisant tout cela, nous avons presque la larme à l'œil, et, pourtant, selon une étude de l'A.N.S.E.S. publiée en 2017, les enfants les plus défavorisés ont accès à plus de viande. Globalement, les enfants jusqu'à 10 ans consomment en moyenne entre 200 et 400 % des apports nutritionnels conseillés en protéines animales. Nous sommes donc face à une surconsommation de viande.

Ainsi, ce dont souffrent les enfants des familles modestes, c'est de ne pas manger suffisamment de légumes et de fruits, mais, visiblement, cela ne vous émeut pas ! Vous devez pourtant connaître le P.N.N.S., le Programme national nutrition santé, le fameux "Manger Bouger" et ses recommandations : limiter les apports en matières grasses, manger 5 fruits et légumes par jour, faire 30 minutes de sport quotidiennement. Vous voyez, le programme ne parle pas de viande. De plus, selon le dernier rapport de Greenpeace, dans les cantines scolaires, la viande représente 50 % des pertes financières liées au gaspillage.

Il me semble aussi important de vous rappeler que les protéines sont également présentes dans les végétaux comme les légumineuses.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - S'il vous plaît ! Ecoutez les intervenants. On a écouté la présentation du vœu correctement, donc vous écoutez les autres explications.

Mme Douchka MARKOVIC. - Or, si votre souhait est d'avoir une viande de meilleure qualité, les vrais leviers sont les repas végétariens et, surtout, l'alternative végétarienne. En effet, proposer l'alternative végétarienne quotidienne permet de réduire le gaspillage alimentaire, car les enfants ont le choix. Ainsi, on peut ajuster les achats et éviter que la viande ne finisse à la poubelle. De plus, les repas végétariens pour tous permettent des coûts à l'assiette moindres, d'environ 20 à 30 centimes, ce qui permet de réinjecter cette économie dans l'achat de produits "bio" ou labellisés. Voyez, c'est vertueux.

Aussi, selon un rapport publié par l'A.D.E.M.E. de février 2021, l'alimentation végétalienne est celle qui a le meilleur impact environnemental, elle utilise moins de surfaces agricoles, moins d'énergie...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Ecoutez, si vous ne l'aviez pas interrompue...

Mme Douchka MARKOVIC. - ... et moins de gaz à effet de serre.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - ... elle n'aurait pas eu plus...

Mme Douchka MARKOVIC. - De ce fait...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - ... de temps de parole. Ecoutez la.

Mme Douchka MARKOVIC. - De ce fait, notre préoccupation commune pour la santé de nos enfants...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Et maintenant, il faut conclure.

Mme Douchka MARKOVIC. - ... est la préservation de notre environnement. Le vrai sujet, en somme...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - S'il vous plaît !

Mme Douchka MARKOVIC. - ... c'est de proposer à nos enfants des fruits et légumes...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Madame MARKOVIC...

Mme Douchka MARKOVIC. - ... en plus grande quantité ! Voilà !

Et rappelons...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, maintenant vous arrêtez votre intervention, là.

A l'évidence, puisqu'on parle de restauration scolaire, vous vous croyez dans une cour d'école, mais ce n'est pas exactement le lieu, quand même. Et je pense que les enfants ont des attitudes un peu plus respectueuses des uns et des autres !

Alors je continue. Il y a une autre demande d'intervention... Il y a une autre demande d'intervention pour le groupe Communiste et Citoyen.

Je donne donc la parole à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Chère Madame Nelly GARNIER, l'humour si peu relevé, vous cherchez visiblement à polémiquer en surfant en mode, excusez-moi, réchauffé au micro-ondes, sur les polémiques lyonnaises.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Madame DATI, pouvez-vous remettre votre masque, s'il vous plaît ? Merci.

M. Jean-Noël AQUA. - Dont acte. Vous prétendez vous soucier de l'alimentation des familles populaires. Si des familles n'ont pas de quoi offrir une alimentation de qualité, c'est bien le résultat d'une politique, d'une politique qui précarise l'emploi depuis des dizaines d'années. Vous entend-on vous émouvoir de la baisse des A.P.L. ?

Vous avez peut-être faim, mais vous pouvez entendre. Un cerveau peut fonctionner même en ayant faim, visiblement.

Vous entend-on vous émouvoir de la baisse des A.P.L., qui réduit les revenus effectifs des ménages les plus fragiles ? Non. Vous entend-on vous opposer à une réforme de l'assurance-chômage qui met en difficulté des milliers de familles ? Non. Vous voit-on monter au créneau pour que le R.S.A. soit offert aux moins de 25 ans ? Non. Vous entend-on demander des augmentations de salaire, à commencer par le Smic, afin que les familles dont vous parlez puissent avoir une alimentation...

Mais rappel au règlement, je suis en train de vous parler de ce dont vous parlez, des familles populaires, dont vous prétendez-vous soucier. Et, visiblement, vous ne faites pas le lien. Bravo ! Vous entend-on donc demander des augmentations de salaire afin que les familles puissent avoir une viande de qualité, des fruits et des légumes ? Non.

En revanche, on vous a entendu il n'y a pas si longtemps...

Visiblement, vous avez du mal à écouter quand on n'est pas d'accord avec vous ! En revanche, on vous a entendu l'année dernière critiquer vertement la politique de la Ville de Paris, qui a mis en place un quotient familial, qui permet aux familles les plus populaires et les plus pauvres d'avoir des repas à 13 centimes d'euros. Vous n'y arriverez pas...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Monsieur AQUA, il vous faut conclure, maintenant.

M. Jean-Noël AQUA. - L'alimentation...

Excusez-moi, Madame la Maire...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Oui, mais c'est bon. Si vous voulez...

M. Jean-Noël AQUA. - ... vous concéderez que...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - ... que cela se termine correctement...

M. Jean-Noël AQUA. - ... le débat... Il y a un problème...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - ... je vous invite à conclure.

M. Jean-Noël AQUA. - ... de tenue du débat.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Allez-y, Jean-Noël, s'il vous plaît.

M. Jean-Noël AQUA. - L'alimentation des enfants est donc un sujet trop important pour être traité ou plutôt maltraité...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Allez.

M. Jean-Noël AQUA. - ... comme vous le faites. Nous voterons contre votre vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Qui crie ? Parce que vous êtes tellement nombreux à parler fort qu'on n'arrive pas à savoir d'où cela vient.

Qui demande un rappel au règlement ? Oui, je ne sais pas quelle est votre arme, mais, en tous les cas, pour l'instant, vous n'êtes pas audibles. Alors, s'il y a un rappel au règlement, sur quelle base ?

Je vous en prie, allez-y.

Mme Catherine DUMAS. - Oui, merci, Madame la Maire.

Oui, compte tenu de ce qui vient d'être dit, mon groupe Changer Paris voudrait faire un rappel au règlement au titre de l'article 14 de notre règlement. En effet, on est en train de commenter un vœu, et on voit bien que ce vœu n'est pas rattaché à un projet qui est inscrit à l'ordre du jour et, en tout cas, parle d'autres sujets.

Les vœux doivent être en lien avec les compétences et les politiques publiques de la Ville de Paris. Là, on s'est vraiment égaré, et il est évident que cela s'applique aussi aux explications de vote.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien, c'est noté.

Je peux donc passer au vote du vœu n° 14 déposé par le groupe Changer Paris qui est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 14 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

salle des fêtes ?

M. Jacques GALVANI, adjoint. - 12.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - 12 pour la salle des fêtes, merci. Et 24. Ce qui fait 36 pour.

Qui est contre ?

salle des fêtes ?

M. Jacques GALVANI, adjoint. - Nous comptons, cela arrive. 27.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - 27.

Abstention ? Il n'y en a pas.

Le vœu n° 14 est rejeté avec 57 voix contre et 36 pour.

2021 DFPE 120 - Réalisation de trois équipements de petite enfance. - Avenants de prolongation des conventions de subventionnement (4.330.600 euros maximum) signées avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DFPE 120 : réalisation de trois équipements de petite enfance, conventions signées avec la Caisse d'allocations familiales de Paris.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, ce projet de délibération porte sur la réalisation...

S'il vous plaît ! Est-ce que la présidence de séance peut essayer de ramener le silence ? Parce qu'on ne s'entend pas.

Eh oui !

Bien. C'est possible de recommencer ? Dans ce projet de délibération, il s'agit de réaliser trois équipements de petite enfance, et on est donc dans un avenant de la prolongation des conventions de subvention signées avec la Caisse d'allocations familiales de Paris. On est sur la poursuite, même si on est en début de nouvelle mandature, des objectifs de création engagés sous la précédente mandature, où l'objectif était de créer 5.000 places en crèches par an.

D'ailleurs, on n'a pas complètement les précisions, on ne sait pas si cet objectif a été atteint, mais il est important de continuer, en tous les cas, l'objectif ambitieux de créer des places en crèches. C'est une nécessité pour garantir de bonnes conditions de socialisation des enfants, car les crèches ne sont pas des garderies, ce sont des lieux et des équipements publics d'éveil avec des professionnels formés pour permettre la construction des tout-petits. Mais ce sont aussi des lieux essentiels pour l'émancipation des femmes, car, vous le savez comme moi, quand on n'a pas de place en crèche, généralement, dans une famille, c'est la femme qui renonce à son activité et à sa carrière professionnelle pour se consacrer à la prise en charge des petits.

Cet objectif de création de places en crèches nécessiterait d'avoir la même ambition concernant les effectifs, les personnels. Et là, c'est le problème récurrent de la Ville de Paris, le problème récurrent des sous-effectifs, non seulement dans les postes fixes, dans les structures de la petite enfance, mais aussi au niveau des volets de remplacements.

J'avais fait un vœu rattaché à ce projet de délibération et, une fois de plus, ce vœu a été retiré de l'ordre du jour. Or, quand on crée des équipements de petite enfance, il faut bien penser aux effectifs qui vont avec. Quel est, aujourd'hui, le problème terrible qui frappe le 20e ? Comme il y a un problème de sous-effectifs dans de nombreuses structures, avec le contexte particulier de la crise sanitaire où, forcément, les congés maladie sont bien plus nombreux avec des personnels qui peuvent être atteints du Covid, le volet de remplacements est totalement débordé. Eh bien, la Ville a tout simplement décidé de fermer le jardin maternel de la rue du Retrait, situé dans le 20e, non pas parce qu'il y aurait des problèmes de sous-effectifs dans ce jardin maternel, mais pour pouvoir affecter le personnel de ce jardin maternel dans les autres structures où il y a des difficultés d'effectifs. Cela signifie que ce jardin maternel paie et fait office de variable d'ajustement des sous-effectifs de l'ensemble des autres équipements.

Alors, je suis en colère, car ce jardin maternel, c'est quoi ? C'est le seul jardin maternel du 20e. Un jardin maternel, ce n'est pas une structure de la petite enfance comme les autres, puisque c'est une structure qui accueille des enfants de 2 ou 3 ans qui ne sont pas encore allés dans des structures de petite enfance et qui ont donc une année pour se familiariser, se socialiser, s'adapter à la socialisation avant d'intégrer les écoles maternelles.

Et, à la veille des vacances scolaires de février, de façon totalement abrupte, il a été annoncé aux parents qu'à la rentrée des vacances de février, leurs enfants seraient affectés dans d'autres établissements, comme s'il s'agissait de paquets administratifs. On a décidé qu'on allait les "coller" là, où là, sans qu'ils aient de référents adultes, en termes d'encadrement, et sans qu'ils aient la garantie d'être avec des copains/copines avec lesquels ils sont dans le jardin maternel. Vous ne vous rendez pas compte de la violence symbolique que cela peut représenter.

Je trouve donc que c'est totalement inhumain de gérer les choses de la sorte. Mais cela révèle tout le retard. Pourquoi n'avez-vous pas écouté, suivi et adopté les nombreux vœux que j'ai posés dans la précédente mandature, et même dans celle d'avant, sur l'augmentation des effectifs ? Notamment de personnels mais aussi de remplaçants.

Vous savez aussi qu'il y a une difficulté, pour laquelle la Région Ile-de-France a une part de responsabilité, qui est la difficulté à recruter des professionnels formés. La Région, elle, ne développe pas suffisamment les formations. Pourquoi la Ville n'a-t-elle pas créé sa propre école de formation, pour justement permettre cette autonomie ? Il est plus que temps de mettre en place une politique qui permette de fidéliser les personnels. Beaucoup ne sont pas locataires à Paris et n'ont pas les moyens de vivre à Paris. Elles commencent à travailler dans Paris et, ensuite, elles vont travailler à côté de là où elles habitent. La ville du quart d'heure, vous ne la pensez jamais pour les premiers de corvée. Voilà aussi un autre problème.

Par conséquent, je regrette que vous ayez retiré ce vœu, et j'ai profité de mes cinq minutes de temps d'expression pour soutenir le jardin maternel. Je m'oppose à sa fermeture, c'est inacceptable, et il est plus qu'urgent de recruter beaucoup plus massivement des effectifs pour la petite enfance.

Je vous remercie.

(M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, remplace Mme Véronique LEVIEUX au fauteuil de la présidence).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je vous remercie, Madame SIMONNET.

Je donne la parole, pour vous répondre, à Céline HERVIEU.

Mme Céline HERVIEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère, je voulais d'abord vous répondre sur un point. Je vous confirme que l'objectif de création des 5.000 places sous la dernière mandature a bien été réalisé grâce au travail conjoint de Patrick BLOCHE et de ma prédécesseuse Sandrine CHARNOZ. Mais je vous fais remarquer avec déplaisir que votre intervention ne concerne pas directement le projet de délibération auquel vous faisiez référence, qui, lui, concerne la création de trois établissements d'accueil de la petite enfance qui ouvriront prochainement.

Je ne pourrai donc pas répondre à ces éléments que vous avancez et je répondrai plutôt dans le cadre du vœu qui a été déposé précisément sur ce sujet du jardin maternel du 20e.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je vous remercie.

S'il n'y a pas d'explications de vote, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 120.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DFPE 120).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la continuité du service public au sein des établissements d'accueil de la petite enfance.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous examinons le vœu n° 15 relatif à la continuité du service public au sein des établissements d'accueil de la petite enfance.

La parole est à Sandra BOËLLE pour Changer Paris, pour deux minutes.

Mme Sandra BOËLLE. - Monsieur le Maire, ce vœu vise à demander l'instauration d'un service minimum dans les établissements de petite enfance. J'y associe ma collègue Brigitte KUSTER qui avait présenté un vœu similaire au Conseil de décembre 2020, auquel la réponse apportée par l'Exécutif apparaît toujours insuffisante. Insuffisante, oui, car trop de familles subissent des mouvements de grève répétitifs auxquels s'est ajouté l'élargissement du dispositif de l'A.S.A., l'autorisation spéciale d'absence, dont peuvent bénéficier les agents pendant l'état d'urgence sanitaire. Nous faisons donc potentiellement face d'un côté à des fermetures totales ou partielles de crèches pour des raisons de mouvements de grève et, d'un autre côté, à un nombre important de places gelées qui ne peuvent être attribuées du fait de l'A.S.A. qui limite les ressources en professionnels.

Je veux bien admettre que les familles sont prévenues quelques jours en amont des mouvements sociaux, leur laissant le temps de s'organiser, comme l'a dit Mme HERVIEU. Mais pensez-vous vraiment que cela soit une réponse acceptable à donner à des familles qui voient leur organisation perturbée et se retrouvent sans solution de garde ? Pensez-vous vraiment qu'il soit si facile que cela de trouver un mode de garde alternatif à la dernière minute ? L'A.S.A., dont le dispositif a été élargi jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, impacte à la fois l'accueil des enfants, quand l'ouverture le matin est reportée à 8 heures au lieu de 7 heures 30, et l'admission de nouveaux petits, de nombreuses places devant être gelées, faute de professionnels.

Pour ne citer que le 16e arrondissement, une vingtaine de places ne peuvent être ainsi attribuées dans 7 crèches. Lorsqu'on connaît le définitif de places en crèches de nos arrondissements et qu'on sait que le prix de

revient d'une place de crèche est de l'ordre de 15.000 euros par an, on voit qu'on a une situation inacceptable et incompréhensible pour des familles qui se retrouvent en très grande difficulté.

Monsieur le Maire, il est de votre devoir de garantir le bon fonctionnement des établissements de petite enfance en assurant la continuité du service public par l'instauration d'un service minimum garanti, comme cela peut se faire dans d'autres secteurs d'activité.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est donc à Céline HERVIEU.

Mme Céline HERVIEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Ma chère collègue, je pensais que nos échanges qui avaient porté sur ce sujet lors du Conseil de Paris du mois de décembre dernier à la suite d'un vœu déposé par votre groupe avaient permis de clarifier les choses. Je m'étonne un peu qu'on revienne sur ce sujet en reprenant les mêmes termes et quasiment les mêmes attendus.

Comme je vous le disais, les mouvements sociaux entraînent inévitablement des perturbations et des difficultés pour certains équipements d'accueil de la petite enfance. Cela a encore été le cas en février 2021, comme vous l'avez précisé, à l'occasion de deux journées de mobilisation qui ont eu lieu contre des projets de réforme à l'initiative du Gouvernement, et nous ne nions pas les difficultés qui y sont liées. Je rappelle que pour ce qui est de faire appel à un volet de professionnels qui assureraient une continuité du service public, ce n'est pas possible, car le Code de la santé publique nous impose des règles très strictes en matière d'encadrement des tout-petits, et je l'avais déjà rappelé en décembre dernier.

Je veux aussi rappeler notre attachement au droit de grève, qui est un droit à valeur constitutionnelle, tout comme je vous rappelle qu'à date, malgré l'adoption du projet de loi de transformation publique, les professionnels de la petite enfance ne sont pas tenus d'annoncer nécessairement leur intention de faire grève avant leur prise de poste.

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons pas déterminer un nombre d'agents qu'on déclarerait indispensables au fonctionnement des établissements. Cependant, nous mettons tout en œuvre pour limiter justement les difficultés pour les familles en les informant, en informant les parents sur les risques de perturbations en raison des mouvements de grève, afin qu'ils puissent s'organiser le plus en amont possible, par exemple à travers différents réseaux de solidarité pour de la garde partagée entre familles.

Pour toutes ces raisons, je porte un avis défavorable à votre vœu.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère Céline HERVIEU, pour ces explications claires.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 15 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu n° 15 est rejeté.

Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" relatif à la fermeture du jardin d'enfants de la rue du Retrait.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 16 relatif à la fermeture du jardin d'enfants de la rue du Retrait.

La parole est à Mme Antoinette GUHL, pour deux minutes.

Mme Antoinette GUHL. - Monsieur le Maire, chers collègues, le vendredi 11 février, les parents des petites et petits accueillis au jardin maternel rue du Retrait ont appris avec stupeur la fermeture annoncée après les vacances scolaires de ce lieu d'accueil. Leurs enfants ne pourraient plus être accueillis dans cette structure et seraient déplacés dans une autre structure du 20e, rue des Rigoles.

Problèmes d'effectifs, impossibilité de recrutement, difficultés pour la Ville à trouver du personnel formé et compétent sont les explications données à cette annonce de fermeture. Le personnel dudit jardin maternel serait regroupé et mutualisé avec une autre structure plus grande pour répondre aux besoins. Il peut sembler vraiment ironique qu'en pleine crise sanitaire mais aussi en pleine crise sociale, nous ne trouvons pas de personnels compétents à embaucher pour s'occuper de nos enfants. Et pourtant, il semble que ce soit le cas.

Nous n'aurons pas dans cet hémicycle aujourd'hui le débat concernant l'embauche à la Ville dans les secteurs de la petite enfance, mais nous devons l'avoir. L'urgence de la situation aujourd'hui, c'est de réouvrir, de trouver une solution pour réouvrir ce jardin maternel rue du Retrait, car les enfants de 2 et 3 ans - ce sont vraiment des petits - ont besoin d'avoir ce lieu à proximité, et les parents y sont très attachés.

Au groupe Ecologiste et au groupe "Génération.s", puisque ce vœu est porté par nos deux groupes, nous affichons notre solidarité pleine et entière aux parents et enfants du jardin maternel de la rue du Retrait et nous nous faisons l'écho de leur revendication en demandant la réouverture dès que possible de cet équipement.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Conseillère.

Je donne la parole au maire du 20e arrondissement, Eric PLIEZ, pour trois minutes.

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Mes chers collègues, je dois vous avouer avoir ressenti un sentiment négatif à la lecture de ce vœu. De quoi s'agit-il, en fait ? Nous avons là un texte qui relève d'une volonté de modeler la réalité à un désir de perfection, relayé sur le thème du "tout est possible et maintenant", avec en filigrane un présupposé d'arrière-pensées gestionnaires, voire de mauvaise foi, attribuées aux décideurs.

Que les choses soient clairement dites : la DFPE et le maire d'arrondissement veulent le meilleur et le mieux pour les enfants qui leur sont confiés. Ils s'y emploient, et cette affirmation ne souffre aucune discussion. Dès lors qu'on a accepté une charge exécutive dans une collectivité publique, il me semble qu'on a un devoir de prise en compte des réalités et qu'on doit renoncer à l'incantation. J'en appelle donc à la mesure et au respect des agents et cadres de la DFPE, qui, dans des circonstances extraordinairement difficiles, agissent pour la continuité et le maintien du service public. C'est leur honneur et je salue ce travail.

Les alinéas de ce vœu laissent entendre qu'il suffit de décider de renoncer à la fermeture - temporaire, je le rappelle - et de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour que tout s'arrange. Qui peut croire que les choses se passent ainsi ? Qui peut croire que des élus expérimentés le pensent vraiment ? Est-ce cette attitude que les Parisiennes et les Parisiens attendent de leurs élus ?

Pour ma part, je ne souhaite pas affaiblir la parole publique par des attitudes et postures que je ne serais pas en mesure d'assumer. Nos temps sont durs et réclament de nous une solidarité et des efforts accrus. Être solidaire, c'est, en politique, tenir compte des contraintes des autres et leur apporter un soutien résolu. C'est en tout cas ma ligne de conduite, et je ne voterai donc pas ce vœu.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour répondre à ces interventions, Céline HERVIEU.

Mme Céline HERVIEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, je tenais à apporter quelques précisions concernant ce vœu relatif à la fermeture temporaire du jardin maternel de la rue du Retrait, qui est liée, à notre connaissance, au départ prochain d'un agent qui part en retraite. Nos capacités de remplacement sont actuellement limitées, d'une part, on l'a dit, en raison du nombre important d'agents qui sont placés en autorisation spéciale d'absence pour des raisons médicales liées au Covid, et, d'autre part, en raison de difficultés de recrutement que nous connaissons, faute de vivier suffisant.

Les parents ont donc été informés de la fermeture temporaire de ce jardin maternel par un courrier en date du 11 février pour une fermeture effective à compter du 1er mars. Le jardin n'a donc pas été fermé du jour au lendemain, comme on a pu l'entendre, et le maire du 20e, Eric PLIEZ, que je remercie, ainsi que Lyes BOUHDIDA-LASSERRE, son adjoint chargé de la petite enfance, ont d'ailleurs dû rétablir la vérité sur certaines informations erronées qui circulaient à ce sujet.

Il est ainsi prévu de concentrer nos moyens sur la réouverture au plus vite de ce jardin maternel, qui est prévue, je le rappelle, au retour des vacances de printemps. Notre objectif principal, avec cette fermeture temporaire, c'est bien de maintenir l'accueil de qualité pour ces enfants qui seront repositionnés dans un autre établissement, vous l'avez dit, donc dans une proximité immédiate de leur domicile et dans les meilleures conditions possible, y compris pour les professionnels.

Les familles, évidemment, on peut le comprendre, s'inquiètent parfois du risque de perturbation que cela peut avoir sur leurs enfants, et, pourtant, c'est le format que nous proposons lors des regroupements d'été lorsqu'il y a des regroupements sur d'autres établissements et on voit que les enfants s'adaptent avec bonheur et plaisir à de nouvelles équipes et à de nouveaux camarades.

En attendant la réouverture du jardin maternel, la DFPE et la DRH mettent tout en œuvre pour recruter des professionnels, et je veux encore saluer leurs efforts. Ce sont plus de 300 agents qui sont arrivés dans les crèches depuis septembre et près de 100 auxiliaires de puériculture qui sont encore arrivées entre janvier et février. D'ailleurs, il y a une campagne dédiée qui est en cours sur les réseaux sociaux, et la question de l'attractivité de nos postes et de la fidélisation de nos agents sera à l'ordre du jour de l'agenda social tout au long de l'année 2021.

Pour cette raison, je souhaite porter un avis favorable à votre vœu dans la mesure où il a été amendé en ce sens.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Est-ce que-vous acceptez l'amendement de l'Exécutif ?

Mme Antoinette GUHL. - Tout à fait.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Ok, je mets...

Ah non, excusez-moi, il y a une explication de vote de François-Marie DIDIER pour le groupe Changer Paris.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Evidemment, si la Ville de Paris revient sur sa décision et décide de réouvrir ce jardin aux vacances de printemps, nous voterons favorablement ce vœu.

Pardon, Monsieur le Maire, mais j'aimerais pouvoir m'exprimer.

Merci, Monsieur le Maire, je reprends. De toute façon, j'allais soutenir le vœu des groupes Ecologiste et "Génération.s", comme je l'ai fait au Conseil d'arrondissement du 22 février dernier.

Ce que nous déplorons, c'est la méthode - pardonnez-moi, Monsieur BLOCHE. Encore une fois, la Ville de Paris et le maire du 20e ont fait preuve d'un manque de concertation et d'information incompréhensible. On ne peut pas prendre la décision de fermer une structure qui accueille des enfants sans aucune anticipation ni préparation. On ne peut pas prendre une telle décision la veille des vacances scolaires ; pardonnez-moi, Mademoiselle HERVIEU, mais c'était le 11 février pour le 1er mars, donc la veille des vacances scolaires. Moi, j'ai des enfants, je peux vous dire qu'il faut quand même une certaine organisation et donc de l'information pour les parents et les enfants. On ne peut pas raisonner de cette façon-là. S'il y a une difficulté, on ne peut pas fermer du jour au lendemain. La Ville de Paris démontre ici non seulement sa mauvaise gestion mais aussi son peu d'empathie, et nos enfants ne sont pas de vulgaires dossiers administratifs.

Par ailleurs, et cela a été rappelé tout à l'heure, prendre une telle décision, c'était totalement méconnaître la spécificité de ce jardin maternel de la rue du Retrait, qui est l'unique structure de ce type dans l'arrondissement et qui a pour objectif précis de préparer à l'entrée à l'école maternelle.

Ainsi, prendre de mauvaises décisions et faire marche arrière, vous savez le faire, en particulier dans le 20e arrondissement. Vous le démontrez une nouvelle fois, mais nous voterons évidemment ce vœu dans la mesure où vous vous engagez à réouvrir ce jardin maternel.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 16 des groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s", bien sûr amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2021, V. 68).

2021 DAE 16 - Adaptation des dispositifs de financement des associations ayant des projets "vie étudiante".

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 16 : adaptation des dispositifs de financement des associations ayant des projets "vie étudiante".

La parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour cinq minutes.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour remplir son rôle et soutenir la vie étudiante, la Ville de Paris a choisi prioritairement d'accompagner les associations étudiantes, car ce sont bien elles les grandes expertes, qui ont fait preuve de leur créativité et de leur efficacité dans l'accomplissement de leur mission. Les écologistes tiennent à saluer cette dynamique entre la Ville de Paris et le monde bénévole. Je tiens en particulier à remercier Marie-Christine LEMARDELEY, avec qui nous avons travaillé en 2013, à l'époque où j'étais élue étudiante, sur l'adaptation du dispositif "Kit à se lancer".

Aujourd'hui, nous le rendons encore plus accessible aux associations en le refondant. Cette refondation va permettre de continuer à préserver ce dispositif assez unique, car il permet aux jeunes associations de bénéficier d'une aide, ce auquel elles ont trop peu souvent droit. Le dispositif permettra également à des associations un peu plus installées d'avoir des moyens plus conséquents sur l'année, voire de remplir leurs obligations et leur mission avec une transparence nouvelle et des conventions pluriannuelles.

Je vous remercie donc de cette nouvelle mesure qui permettra d'améliorer le soutien de la Ville aux associations étudiantes et de leur rappeler notre entier engagement derrière elles durant cette période particulièrement difficile.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle.

Je donne la parole à Mme Marie-Christine LEMARDELEY, pour vous répondre.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - La Ville de Paris, vous l'avez dit, Madame RÉMY-LELEU, consacre depuis 2001 un budget spécifique pour soutenir les associations qui portent des initiatives en faveur des étudiants ou, dans la mesure où elles sont dirigées par des étudiants, en faveur d'autres publics parisiens. Jusqu'à maintenant, il y avait deux dispositifs qui se complétaient, le "Kit à se lancer" et l'appel à projets "Initiatives étudiantes". Nous avons eu la volonté d'améliorer ces dispositifs pour les associations comme pour la Ville et c'est pourquoi nous les remplaçons par un dispositif global intitulé "Kit Asso", qui comporte trois volets adaptés aux profils évolutifs des associations candidates, et son enveloppe reste la même.

Le premier volet permet de financer les associations étudiantes en cours de création ou créées depuis un an maximum, par l'attribution d'une bourse allant de 500 à 1.500 euros. La Commission d'attribution se réunira 3 à 6 fois par an selon le nombre de candidatures. Le dispositif devient donc plus souple, tant dans le montant du financement que dans la fréquence des commissions.

Le deuxième volet, sous la forme d'un appel à projets annuel, permet de bénéficier d'un financement de 500 à 5.000 euros et vise les associations qui ont déjà commencé à faire leurs preuves et qui ont besoin d'un financement plus important pour déployer leur activité.

Quant au troisième volet, il financera les associations avec lesquelles la Ville de Paris établira des conventions pluriannuelles d'objectifs sur 3 ans, C.P.O., afin de leur permettre de sécuriser financièrement leur activité.

Au cœur de ce dispositif doté d'un budget global de 665.000 euros pour l'année 2021, la Maison des initiatives étudiantes propose un accompagnement complet, vous l'avez dit, pour chaque étape de la vie d'un projet ou d'une association, à travers de nombreux modules de formation, des ateliers spécifiques, la mise à disposition d'outils, de matériels ou encore de ressources.

J'ajoute que ces associations sont soumises à des obligations. Le règlement prévoit ainsi de renforcer la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, et les associations financées devront participer à une formation organisée par la Ville sur le sujet, comme l'a rappelé Hélène BIDARD ce matin. Une attention particulière sera portée à l'intégration de démarches en faveur de l'égalité femmes/hommes en leur sein, mais aussi en faveur de l'environnement.

Je vous demande donc d'adopter ce projet de délibération.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 16.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 16).

2021 DAE 79 - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association "Co'p1-Solidarités Étudiantes".

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 79 : subvention de 30.000 euros et convention avec l'association "Co'p1-Solidarités Étudiantes".

La parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes donc, dans cette séquence, soutien aux initiatives étudiantes, et cette association "Co'p1-Solidarités Étudiantes", nous avons en réalité beaucoup parlé d'elle ces derniers mois et ces dernières semaines, puisque c'est l'une des associations qui assure des collectes et des distributions alimentaires en lien avec les grandes associations telles que le Secours populaire.

Ces files d'attente que nous avons vues notamment devant la Maison des initiatives étudiantes nous ont toutes et tous beaucoup choqué. Il y a quelques mois, je me souviens d'avoir eu une conversation avec un futur étudiant de Paris I qui me disait : "J'aimerais bien monter une association d'aide alimentaire aux étudiants et aux étudiantes." Et quand je vous dis que ce sont les associations, ce sont les étudiants et les étudiantes actuellement en train de s'engager qui sont les expertes et les experts. C'est vrai que moi, il y a quelques mois, je m'étais dit : "Mais pourquoi, finalement ?" Il y a déjà de grandes associations, il y a déjà le C.R.O.U.S., il y a déjà mille et une initiatives. Il m'avait alors expliqué que pour des étudiants et des étudiantes, franchir le cap d'aller à une distribution alimentaire, si ce n'était pas fait par des pairs, ce serait extrêmement compliqué.

La réalité lui a malheureusement donné raison, puisque c'est cette association, "Co'p1-Solidarités Etudiantes", qui depuis plusieurs semaines assure ces distributions et est passée en quelques semaines de 150 à 600 repas distribués. C'est également cette équipe de bénévoles qui a encore entendu la semaine dernière une étudiante leur expliquer que depuis le début de la pandémie, depuis la fermeture des universités, d'une grande partie des restaurants, elle avait perdu 16 kilos, et elle pensait qu'elle n'aurait pas pu récupérer la santé, une alimentation équilibrée sans ces distributions alimentaires.

Je tiens à ajouter que les efforts qu'elles et ils font permettent également de distribuer majoritairement des repas en circuits courts et d'alimentation biologique et que, ce matin encore, on me disait que les bénévoles de cette association faisaient de la magie, qu'ils étaient et qu'elles étaient des magiciens et des magiciennes. Cela ne devrait pourtant pas être de la magie de faire en sorte que les étudiants parisiens et les étudiantes parisiennes n'aient pas faim.

Je vous remercie d'avance pour le soutien que vous leur apporterez et je les remercie encore pour leur engagement sans faille.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Je donne la parole à Emmanuel COBLENCÉ, pour cinq minutes.

M. Emmanuel COBLENCÉ. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, chers collègues.

Effectivement, depuis des mois maintenant, il ne se passe pas un jour sans que s'allongent encore un peu plus les files d'attente pour l'aide alimentaire proposée aux étudiants parisiens. Ce terrible spectacle illustre une réalité sociale que personne désormais ne peut nier ou minorer, celle de nos jeunes, de leurs difficultés parfois immenses à vivre dignement et à poursuivre leurs études. Ils sont désormais des dizaines de milliers à vivre à Paris sous le seuil de pauvreté. Avec la crise sanitaire, cette situation n'a fait que s'aggraver. Nombreux sont celles et ceux qui ont perdu leur emploi à partir du mois de mars dernier ou qui n'ont pas trouvé de travail saisonnier cet été.

Alors, pendant que certains cherchent à faire diversion en agitant le fantasme d'un islamo-gauchisme qui gangrènerait l'université, pendant que d'autres s'opposent systématiquement à tout projet de minimum jeunesse ou d'ouverture du R.S.A. à 18 ans, nous ne pouvons nous résoudre à la précarité étudiante, nous ne pouvons nous résoudre au fait que, pour des raisons financières, des milliers d'étudiants soient plongés dans des situations sociales et sanitaires dramatiques pouvant conduire à un décrochage universitaire.

C'est pourquoi la Ville de Paris a mis en place des dispositifs visant à lutter contre la précarité étudiante. Nous avons renforcé l'aide municipale à l'installation, qui complète l'offre de logements sociaux pour les étudiants. La Ville est par ailleurs mobilisée aux côtés d'associations de solidarité afin de mettre en place des distributions d'aide alimentaire. Parmi les associations impliquées, l'association "Co'p1-Solidarités Etudiantes" met en place deux fois par semaine des distributions alimentaires à la Maison des initiatives étudiantes. Ces distributions sont ouvertes à tout étudiant parisien sans aucune condition de ressources, sur simple présentation d'une carte d'étudiant. L'association touche ainsi chaque semaine 500 étudiants. Les paniers alimentaires, de 5 kilos chacun, sont constitués en grande majorité de fruits et légumes "bio" issus d'exploitations agricoles de la région, de produits ayant une longue durée de conservation et de plats préparés collectés le soir même auprès d'associations et de restaurants.

Le groupe Paris en commun soutient donc bien sûr pleinement l'attribution de cette subvention à l'association "Co'p1".

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Je donne la parole à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Depuis plus d'un an, le bilan social s'alourdit. Notre pays compte cette année plus de 10 millions de personnes en dessous du seuil de pauvreté, soit 700.000 personnes de plus depuis le début de l'épidémie. La crise sanitaire enfonce les inégalités sociales, structurelles et récurrentes du néolibéralisme. Derrière ces nouveaux basculements dans la pauvreté, il y a la réalité sociale de milliers d'étudiantes et d'étudiants, laissés sans autre option que celle de rallonger les files d'attente alimentaires. Alors que 46 % d'entre elles et eux travaillent en parallèle de leurs études, oblitérant notamment leurs chances de succès, plus de la moitié ont dû réduire ou renoncer à leurs activités. Et, pour cause, surreprésentés dans les emplois précaires de la grande distribution, du travail intérimaire ou de la restauration, ils et elles ont été directement impactés par les fermetures liées à la crise.

Laissée-pour-compte d'une zone grise de la protection sociale, cette jeunesse, qui est donc dans l'angle mort des aides sociales, ne tient aujourd'hui que grâce à la solidarité. Face à un Gouvernement sans propositions durables, ce sont les réseaux associatifs et le soutien des collectivités territoriales qui répondent aujourd'hui à l'urgence sociale. Face à une Ministre qui ne voit comme problème principal de l'université qu'un insensé islamo-

gauchisme, les étudiantes et les étudiants sont abandonnés à la précarité. Face à un Gouvernement qui reste sourd aux revendications des universités, cette classe d'âge trinque, et probablement dans ses futures trajectoires de vie.

L'action de notre majorité et de la Ville contraste avec l'austérité actuelle et l'amateurisme en marche. Des budgets conséquents ont été alloués en direction des étudiants et des étudiantes pour amortir la crise et je voudrais saluer ici tout l'engagement personnel de Marie-Christine LEMARDELEY sur le sujet.

Nous tenons aussi à saluer les efforts de la Ville et des associations en matière de lutte contre la précarité étudiante. Les dispositifs d'aide alimentaire qui sont l'objet de ce projet de délibération permettent aujourd'hui la distribution de 5.000 colis par semaine grâce au travail exceptionnel du Secours populaire, des Restos du Cœur, de l'AGORAé, de Linkee et, objet du présent projet de délibération, de l'association "Co'p1-Solidarités Etudiantes". Toutes ces associations font un travail remarquable, soutenu par notre Ville et que nous soutenons.

Nous tenons aussi à élargir le propos et à souligner l'investissement, mais nous l'avons déjà dit, contre les conséquences psychologiques de l'isolement, avec la mise en place de la ligne Nightline et des permanences psychologiques. Ce sont des points d'appui dans un contexte de crise qui s'éternise, mais qui doivent nous alerter plus généralement sur les conditions d'études de la jeunesse dans notre pays.

La navigation à vue du Gouvernement depuis un an et le refus d'une reprise des cours en présentiel sont le résultat de choix économiques. Si aujourd'hui un étudiant ou une étudiante sur 3 présente des signes de détresse, c'est aussi parce que rien n'a été planifié pour permettre une reprise des cours dans le respect des protocoles sanitaires, des cours dans le respect des protocoles sanitaires qui, visiblement, auront lieu dans les classes préparatoires aux grandes écoles ou dans les grandes écoles. Ainsi, cela a l'air d'être possible, mais pas à l'université.

Les difficultés de l'université ne datent évidemment pas du début de l'épidémie, et la crise que les étudiants et étudiantes traversent aujourd'hui est aussi la conséquence d'un service public exsangue de l'enseignement supérieur. Hors épidémie, ce sont déjà 20 % des étudiantes et étudiants qui vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Aussi, quel avenir pour un pays qui se satisfait de ces conditions d'apprentissage pour la jeunesse ? Ce que révèle la crise sanitaire aujourd'hui, nous devons en faire un marqueur, une démonstration de l'insuffisance du système de bourses et de la nécessité de l'étendre. Un revenu inconditionnel doit être garanti à chaque étudiant et chaque étudiante, avec la possibilité d'un surcroît sur critères sociaux, financé par l'Etat, évidemment, et c'est crucial, et non par des collectivités territoriales déjà trop contraintes. Partout où cela est possible et particulièrement dans le service public, les prérecrutements doivent aussi permettre de financer la formation des jeunes.

L'université doit faire l'objet d'un plan pluriannuel pour tirer les conséquences de la crise, avec des embauches massives d'enseignants et d'enseignantes titulaires, de psychologues, d'assistantes sociales. Des recrutements supplémentaires devraient être prévus pour la rentrée de septembre 2021, notamment pour permettre les dédoublements d'effectifs. Ces mesures seraient les seules à même de garantir notre résilience face à la crise que nous traversons. Elles doivent engager un changement de cap avec les politiques comptables dont notre jeunesse fait les frais aujourd'hui. Il faut agir dans l'urgence, mais aussi planifier de façon durable.

Permettez-moi juste de finir avec une petite parenthèse pour noter que celles et ceux qui prétendaient s'occuper de la nourriture et de la viande à 11 heures 47 sont clairement absents quand on parle d'aides sociales structurelles et notamment alimentaires à 12 heures 35, puisqu'ils ne prennent même pas la peine de s'inscrire dans le débat. Vous n'avez aucune inscription sur ce projet de délibération de fond. Bonjour l'hypocrisie !

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci. Merci, cher collègue.

Pour vous répondre, Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Chers collègues, nous poursuivons les actions pour venir en aide aux étudiants qui traversent, comme vous le savez, une période très difficile. Vous n'ignorez pas combien la situation sanitaire a dégradé leurs conditions de vie, d'études et leur santé psychique.

La première de nos urgences depuis le premier confinement en mars dernier, en 2020, a été de répondre à la perte de revenus des étudiants, dont certains n'ont plus de quoi manger à leur faim. Nous avons mis en place dès la rentrée de septembre un dispositif de distribution alimentaire et d'épicerie solidaire dédié aux étudiants, dispositif qui n'a cessé de monter en puissance depuis la rentrée. Aujourd'hui, la Ville de Paris accompagne la distribution de 30.000 repas par semaine aux étudiants, en lien étroit avec le cabinet de Léa FILOCHE qui s'investit avec détermination pour répondre à l'urgence alimentaire pour tous les publics.

Nous nous appuyons sur les acteurs historiques de la solidarité alimentaire que sont les Restos du Cœur, le Secours populaire, sur des acteurs émergents comme Linkee. Nous soutenons aussi des initiatives étudiantes telles que les AGORAé de l'A.G.E.P. et, aujourd'hui, une toute jeune association, comme l'a rappelé Raphaëlle RÉMY-LELEU, l'association "Co'p1-Solidarités Etudiantes". La Ville de Paris met à disposition de cette nouvelle association la Maison des initiatives étudiantes, dans le 3e, afin que les bénévoles étudiants organisent deux fois par semaine des distributions de paniers alimentaires et de produits de première nécessité, qui bénéficient à environ 250

personnes. Ce ne sont pas de simples distributions alimentaires. Nous avons voulu qu'elles accueillent plusieurs services essentiels favorisant le lien social, la lutte contre l'isolement, l'entraide et la prise en charge de situations d'urgence. L'association "Co'p1" fonctionne en grande partie par le don, mais une aide financière lui est nécessaire pour sécuriser l'achat de certaines denrées et assurer la chaîne logistique.

C'est pourquoi je vous propose d'accorder une subvention de 30.000 euros à cette association très dynamique, très utile et très sympathique par ailleurs.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 79.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 79).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au soutien des étudiants victimes d'agressions sexistes et sexuelles.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés.

Nous examinons le vœu n° 17 relatif au soutien des étudiants victimes d'agressions sexistes et sexuelles.

La parole est à Mme Alice COFFIN pour deux minutes. Je crois qu'elle est dans la salle des fêtes.

Mme Alice COFFIN. - "Grandes écoles égal culture du viol", "Nos articles dans vos revues, sans vos mains sur nos culs", "Eduquez vos fils", "Week-ends d'intégration, culture du viol", "Agressions, hors de nos facts", "Je veux être diplômée, pas violée", "Violences sexistes, universités complices", ces mots figuraient sur les pancartes de la manifestation contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur qui a défilé samedi entre la rue du Bac et le Panthéon.

Ce vœu est une réponse à la mobilisation extrêmement courageuse des étudiantes des instituts d'études politiques qui, à travers le mouvement #SciencesPorcs, ont dénoncé les viols et les agressions terribles auxquels elles font face au cours de leur scolarité. Ce mouvement dépasse largement le cadre des I.E.P., la manifestation de samedi s'est d'ailleurs tenue à l'initiative du comité féministe de l'Université Paris I. Le courage de ces étudiantes nous oblige, et il est de notre responsabilité d'élus d'y répondre, d'agir, de dire "nous sommes là", surtout en ce moment où les étudiantes vivent une situation catastrophique du fait de la crise sanitaire.

La Ville de Paris a une responsabilité particulière, considérant la présence de nombreux établissements d'enseignement supérieur, résidences, C.R.O.U.S. et privés sur son territoire. Des actions ont déjà été largement entreprises, nous nous inscrivons dans la lignée du travail mené par Marie-Christine LEMARDELEY avec la volonté renouvelée de faire de Paris une ville pionnière dans la lutte contre les violences patriarcales. Nous souhaitons qu'un recensement soit établi auprès de tous les établissements d'enseignement supérieur du territoire sur leur dispositif d'action et de formation notamment.

Nous avons dans le 12e arrondissement déjà voté un vœu avec des dispositifs propres à la situation de ce territoire, et un vœu a aussi été voté dans le 18e. Si les violences sexistes, sexuelles qui s'exercent contre les étudiantes présentent des mécanismes structurels évidents et nécessitent une action nationale, mondiale même, il est important aussi d'agir localement et selon des mécanismes propres à chaque échelle.

Merci d'avance à vous de l'entendre et de faire savoir aux étudiantes qui ont notamment dénoncé, et c'est un des pires éléments de cette mécanique, le silence, le déni auquel elles faisaient face, que nous leur disons "nous sommes là".

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Pour vous répondre, Alice, Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Je vous remercie pour ce vœu auquel je suis très favorable et qui me donne l'occasion de vous présenter le plan d'action que nous avons mis en place avec ma collègue Hélène BIDARD lors de la précédente mandature et que nous allons encore renforcer.

D'abord, je recevrai prochainement de nouveau, car je l'ai déjà fait, tous les référents égalité femmes/hommes des universités, afin de partager les bonnes pratiques et de faire les recensements que vous appelez de vos vœux.

Deuxièmement, la M.I.E., la Maison des initiatives étudiantes, va relancer les cafés-débats autour de la Féministhèque et les conférences sur le sujet qui ont été interrompues à cause de la crise du Covid. Ces conférences en ligne permettront à toutes les étudiantes et à tous les étudiants qui le souhaitent d'être présents et de

se sensibiliser à ces sujets primordiaux. Nous communiquerons massivement auprès des universités pour les encourager à y inscrire leurs étudiantes et leurs étudiants.

Aussi, comme Hélène BIDARD et moi-même l'avons indiqué tout à l'heure, nous avons inscrit au règlement de financement de nos associations étudiantes une obligation d'assister à une formation sur les violences sexistes et sexuelles.

Quatrièmement, nous travaillons avec les écoles de la Ville afin que toutes proposent des formations à tous les étudiants et toutes les étudiantes, ainsi que des cellules d'écoute pour celles et ceux qui en auraient besoin.

Enfin, nous renforcerons les groupes de parole pour les victimes d'agressions sexuelles et sexistes à la M.I.E.

Ces actions vont dans le sens de l'action de longue durée de la Ville de Paris pour donner la parole aux victimes, pour leur accorder le crédit qu'elles méritent et les accompagner au mieux. Je serai heureuse qu'on y travaille ensemble pour que les violences dont nous sommes témoins et qui sont insupportables cessent enfin.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 17 du groupe Ecologiste de Paris, amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2021, V. 69).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à un pré-recrutement des étudiants en médecine et en soins infirmiers.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 21 relatif à un pré-recrutement des étudiants en médecine et en soins infirmiers.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour deux minutes.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Beaucoup de choses ont été dites sur la situation dramatique que connaissent les étudiants en France. Plusieurs propositions ont été faites, notamment d'aide d'urgence, mais je me permets de faire une nouvelle proposition, une proposition qui fait le lien entre la crise économique et sociale et la crise sanitaire.

Cette proposition vise à demander à l'Agence régionale de santé et au Ministère de la Santé d'étudier et d'effectuer le pré-recrutement d'étudiants en soins infirmiers et en médecine, leur garantissant ainsi un revenu durant leurs études et garantissant la pérennisation d'une offre de soins sur le territoire, permise par leur exercice sur celui-ci une fois qu'ils seront diplômés, ainsi que le recrutement de jeunes sans emploi afin que ces jeunes exercent des tâches non qualifiées à l'hôpital pour soulager le personnel soignant et que cela leur ouvre des perspectives d'emploi susceptibles de déboucher sur des formations diplômantes et un emploi public.

Je voudrais vous rappeler quand même que l'Assemblée nationale a remis un rapport qui a révélé qu'un étudiant sur six arrête ses études depuis le début du confinement et que 40 % des étudiants étaient contraints de travailler parallèlement à leurs études, en sachant que ces petits boulots ont pour conséquence le fait que beaucoup d'étudiants ne se concentrent pas sur leurs études et finissent par les arrêter. Les observatoires régionaux de la santé font état d'une difficulté croissante des Parisiens à consulter un médecin généraliste. Concernant les hôpitaux, il a été estimé que le besoin, en France, de recrutement de personnels médicaux s'élevait à 100.000 et qu'il s'élevait également à 100.000 dans les E.H.P.A.D.

La solution qui me semble donc la plus pérenne, à la fois pour sortir des étudiants de la précarité et pour répondre aux besoins des hôpitaux et des E.H.P.A.D., c'est ce que nous proposons à travers l'idée d'une sécurité de l'emploi et de la formation, avec des pré-recrutements, comme on en connaît déjà avec les médecins internes ou comme on en a connu également dans le passé dans l'Education nationale.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Pour vous répondre, Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Je vous remercie, Monsieur le Président, pour ce vœu qui met en lumière l'investissement immense des étudiantes et des étudiants en santé, qui ont largement participé à l'effort global depuis le premier confinement, souvent bénévolement et pour des gratifications très faibles.

Comme vous, je pense que ces étudiantes et ces étudiants doivent aujourd'hui être accompagnés financièrement. Ces études essentielles doivent être rendues attractives et possibles, quel que soit son milieu social d'origine. Les formations pour ces métiers du soin doivent être plus nombreuses, mieux valorisées, et tous les efforts

doivent être faits pour que les jeunes sans emploi soient orientés vers elles pour se former à un métier qui ait du sens pour eux et pour la société.

Je donne donc un avis favorable à ce vœu.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 21 du groupe Communiste et Citoyen avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité, je vous remercie. (2021, V. 70).

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la création d'un institut scientifique international rue Vauquelin.

Amendement déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la création d'un institut scientifique rue Vauquelin.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 22 et l'amendement n° 126 relatifs à la création d'un Institut scientifique international rue Vauquelin.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT pour deux minutes.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Un petit peu plus si vous le permettez, car je défends également mon amendement. Merci beaucoup.

La Ville va devoir rendre dans quelques jours un arbitrage qui conditionnera l'avenir de l'E.S.P.C.I., dont les locaux de la rue Vauquelin ont accueilli nos plus grands chimistes. La Ville va-t-elle tenir ses engagements, achever le programme de reconstruction de l'école, tel qu'il a été voté en Conseil de Paris, ou bien va-t-elle renoncer à prendre ses responsabilités et assumer un programme qui a pris 23 mois de retard et qui a dérivé de plus de 40 millions d'euros ?

J'ai toujours soutenu ce projet, comme d'ailleurs l'ensemble du conseil d'arrondissement, mais je ne soutiendrai pas la recherche d'un faux compromis, car les enjeux sont trop importants.

Comment en sommes-nous arrivés là ? Le projet, d'un coût initial de 176 millions d'euros, a été lancé en 2010. Il consistait à agrandir l'établissement et à assurer sa mise aux normes, d'où le choix d'une restructuration complète, démolition et reconstruction d'un bâtiment en cœur d'îlot de 20.000 mètres carrés et d'une "couronne" restructurée de 15.000 mètres carrés. Pour permettre à l'E.S.P.C.I. de fonctionner dans cette période, le programme a été coupé en deux, une phase 1 concernant le bâtiment en cœur, puis la phase 2 concernant le bâtiment "couronne" devant accueillir d'autres laboratoires, un amphithéâtre de 250 places et un programme complémentaire qui fait partie intégrante du projet adopté en Conseil de Paris - j'insiste -, permettant à la Ville, et c'est un point important, de récupérer pour les valoriser 7.000 mètres carrés de bâtiments. Faut-il alors renoncer à cette phase 2 ? Bien sûr que non, mais il faut conduire le navire différemment, d'où mon vœu amendé.

Renoncer à la phase 2 serait une aberration architecturale. Vous imaginez conserver un bâtiment "couronne" des années 1930, raccordé à un bâtiment central moderne le dépassant de plusieurs mètres ? Aberration fonctionnelle également, ce qui est plus grave, car l'école serait alors obligée de...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Madame BERTHOUT, est-ce que vous pourriez remettre votre masque, s'il vous plaît ? C'est obligatoire.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - L'école serait obligée - pardonnez-moi - de rester dans les bâtiments qu'elle occupe. Aberration économique enfin, puisque renoncer à la phase 2 reviendrait à livrer pour plus de 170 millions d'euros une école plus petite, après les travaux, de moins de 9.000 mètres carrés avec, à la clé, des laboratoires modernes et d'autres qui ne le seraient pas.

J'en viens au programme complémentaire et à l'objet de ce vœu. Il s'agissait, en augmentant le nombre de mètres carrés disponibles pour l'école, de libérer une partie du bâtiment rue Vauquelin qui serait revenu à la Ville et de pouvoir ainsi valoriser 7.000 mètres carrés. Cela figurait dans la délibération de février 2015, approuvée par notre conseil d'arrondissement. Ce programme complémentaire doit absolument être sauvé pour renforcer la vocation scientifique du site. Je propose que nous laissions les scientifiques à la manœuvre, ils ont les compétences, ils ont les réseaux et ils savent trouver les bailleurs de fonds.

Je compléterai donc ce vœu par un amendement proposant qu'on mette en place un comité scientifique indépendant afin de suivre le projet et je propose qu'un rapport soit remis sous trois mois, comportant le projet scientifique, une programmation immobilière, des propositions de montages financiers et des lettres d'intention

d'investisseurs et de partenariats académiques internationaux. Nous nous sommes toujours battus dans le "5" pour cette école, mais 23 mois ont été perdus et, maintenant, il faut que les travaux soient lancés. Il faut aller vite, assumer et prendre les bonnes décisions.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je donne la parole à M. Patrick BLOCHE, pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Oui, c'est moi qui vous réponds, je vois votre déception, Madame la Maire du 5e arrondissement, et vous avez tout à fait raison d'être déçue, mais Marie-Christine LEMARDELEY, compte tenu des fonctions qu'elle occupe au sein de l'E.S.P.C.I., ne peut évidemment pas vous répondre.

Comme vous l'avez très justement souligné, chère Florence BERTHOUT, les bâtiments libérés par l'E.S.P.C.I. reviendront à la Ville et ne seront plus du ressort de l'école. Il n'y a donc pas lieu de demander à l'école une étude sur les bâtiments de la rue Vauquelin. De plus, il est encore trop tôt pour mener ces études. Nous avons besoin d'avoir plus de visibilité sur la phase 2 du chantier, comme vos équipes, d'ailleurs, en sont informées lors des réunions régulières organisées par la Ville et auxquelles elles sont naturellement associées.

Soyez cependant, Madame la Maire du 5e, vraiment convaincue, enfin je voudrais vous convaincre, plutôt, que la Ville est évidemment très attachée à la cohérence architecturale de chacune de ces rues, et Emmanuel GRÉGOIRE y veille tout particulièrement. Nous sommes aussi très attachés au fait que cet îlot reste dédié à l'enseignement supérieur et à la recherche. Le projet sera mené en temps voulu en lien étroit avec la mairie du 5e arrondissement, soyez-en assurée.

C'est la raison pour laquelle aujourd'hui, au nom de l'Exécutif, je me vois amené à vous demander de bien vouloir retirer votre vœu ainsi que l'amendement n° 126 que vous avez déposé, sinon nous émettrons un avis défavorable.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Est-ce que vous retirez votre vœu et votre amendement ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Non, puisqu'on m'a dit qu'on n'avait pas besoin d'études complémentaires rue Vauquelin...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - D'accord, on vous a...

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - ... et, en même temps, qu'il était trop tôt pour lancer une étude...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Vous vous êtes expliquée tout à l'heure, merci.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - ... et qu'on n'a pas répondu à la question : "Est-ce que, oui ou non, nous allons lancer la deuxième phase ?"

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - D'accord.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 126 du groupe "Indépendants et Progressistes" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 126 est donc rejeté.

Oui ? Si vous voulez. La salle des fêtes, est-ce que vous pourriez nous faire le décompte des voix ?

M. Jacques GALVANI, adjoint. - On va refaire le décompte des voix, s'il vous plaît.

Qui est pour l'amendement ? On a 9 pour.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Et les contre ?

M. Jacques GALVANI, adjoint. - Les contre. On a 24 contre. Non, pardon, excusez-moi, 28 contre.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - D'accord. Est-ce que c'est le...

Avec des abstentions, pardon, excusez-moi.

Abstentions ?

M. Jacques GALVANI, adjoint. - Il n'y a pas d'abstention.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - D'accord.

L'amendement n° 126 est donc rejeté.

Le même vote pour le vœu, je suppose ?

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 22, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu n° 22 est donc rejeté.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. Nous interrompons la séance. Nous nous retrouverons à 14 heures 30. Je vous souhaite un excellent appétit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures trente-trois minutes, sous la présidence de M. Patrick BLOCHE, adjoint).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose de reprendre la séance, à 14 heures 33.

2021 DASES 28 - Subvention (1.043.706 euros) et avenant à convention avec le Centre d'action sociale protestant (C.A.S.P.) pour son action auprès des jeunes en errance au titre des trois premiers trimestres 2021.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 28. Il s'agit d'une subvention et d'un avenant à convention avec le Centre d'action sociale protestant pour son action auprès des jeunes en errance au titre des trois premiers trimestres 2021.

Je donne la parole au premier intervenant, qui est M. Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Et qui est en salle, Monsieur le Maire, si vous m'entendez et me voyez.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On vous entend très bien, cher collègue.

La parole est à vous.

M. Rudolph GRANIER. - Merci infiniment de me donner la parole sur ce projet de délibération important pour le 18e arrondissement.

Deux points : un sur le fond et un sur la forme.

Il n'y a pas longtemps, une chaîne "télé" commençait une nouvelle saison d'"Engrenage", une fiction très inspirée du réel. Et ce week-end, nous avons eu "Le Monde". Et ce matin, nous avons eu "Le Parisien". La description qui a été faite par Zineb DRYEF dans son article de ce week-end, est apocalyptique. Je vais vous en lire quelques extraits. Je pense que vous l'avez lu. "Quand on entend que la délinquance est devenue leur métier, pour ces mineurs isolés, les vols à l'arraché dans le secteur, le 18e, les cambriolages de pavillons et de commerces dans la petite couronne, et un territoire perdu de la République" clairement nommé entre la rue des Islettes, la rue de la Goutte-d'Or et la rue de Chartres, c'est une description qui, à la fin, donne mal au ventre, et c'est l'inhumanité qui est de votre côté. Les riverains vivent un enfer. Intégral. Chaque jour.

Si jamais vous n'écoutez pas ces riverains, mes chers collègues, lisez la presse et regardez la "télé", les descriptions qui sont faites sont suffisamment éloquents. Et l'on parle de ces territoires perdus de la République où l'emprise des bénéficiaires du projet de délibération que nous avons à voter aujourd'hui est totale. Ne prenez pas non plus une étude de 2018, tel que c'est évoqué dans le projet de délibération. Encore une fois, lisez la presse, écoutez les riverains, regardez la "télé". Ce qui est le plus choquant en la matière, c'est votre démission. Nous demandons clairement la réintégration de l'aide sociale à l'enfance comme étant un service de la Ville de Paris, et non pas une sous-traitance associative.

Le constat d'échec de l'action qui a été menée par votre majorité, il est là : le nombre de mineurs isolés présents à la Goutte-d'Or n'a pas été réduit depuis 2016. Le mode de prise en charge est un échec. Les jeunes concernés refusent d'être aidés et restent dans la rue dans un état de santé souvent déplorable : emprise aux addictions, aux trafics, aux violences, aux vols, aux viols.

La prochaine évolution de la loi, dont nous nous félicitons, va normalement mettre un coup d'arrêt. Il va falloir arrêter de loger à l'hôtel. Cela sera désormais interdit. C'est l'objet principal du financement que nous avons à étudier. Nous avons fait des propositions, notamment de développer des structures de prise en charge spécifique à ce public sensible, fermé, dans lesquelles on peut faire intervenir une multiplicité d'acteurs associatifs et médico-éducatifs pour assurer une prise en charge complète, et vous avez voté contre.

Ce constat d'échec de la prise en charge des mineurs de la Goutte-d'Or, nous l'avons déjà tiré au mois d'octobre l'année dernière et celle d'avant. Et la même journaliste, Zineb DRYEF, en 2019, interviewe Karim, qui

nous dit : "De nouveaux problèmes se sont ajoutés aux anciens. On parle de quartier populaire, mais c'est la misère qui s'enkyste au Nord-Est de Paris". Tous ces constats, nous les avons faits. En octobre, vous vous êtes engagés devant cette Assemblée avec un nouvel appel d'offres pour mettre en place un nouveau dispositif en remplacement de celui du C.A.S.P. Aujourd'hui, vous repoussez encore et encore. C'est très grave. Il y a urgence à sortir ces jeunes de la rue. Il y va de l'honneur de notre ville, capitale de la France, que de ne pas voir d'enfant dormir et habiter dans les rues. Il y va aussi de la considération que nous devons aux riverains, depuis longtemps désemparés et qui font face dans leur quartier à une explosion de ces violences, de ces vols, de la toxicomanie et des trafics.

Chaque jour, on en apprend un peu plus, et vous êtes responsables. Vous devez prendre vos responsabilités : pour ces enfants, pour ces habitants, pour ces commerçants totalement désemparés. Quand on jette un œil - plus en détail - à l'avenant que vous nous proposez de signer, au détour d'une phrase, j'apprends que ces enfants pourront bénéficier de quelques activités collectives : atelier cuisine, peinture, cirque, sortie au Parc Astérix et visite de la tour Eiffel. Vous ne comprenez rien. Les visites à la tour Eiffel, c'est pour envoyer une photo devant le monument au bled et engager encore à faire venir d'autres mineurs en France.

Sur la forme maintenant, mes chers collègues - et j'en terminerai par-là - pourquoi un avenant ? On attire votre attention dès la prise de responsabilité de cette nouvelle majorité, et aujourd'hui, le marché n'a pas été lancé. Soit c'est un défaut des services de la Ville, et je souhaite vous interroger clairement et que vous puissiez répondre aussi clairement sur ce point, puisqu'aujourd'hui vous nous forcez à voter ce projet de délibération. Car, si nous ne le votons pas, la situation va empirer. Je souhaite donc interroger le dispositif, et non pas bénéficier d'une nouvelle expérimentation ; et ensuite, que vous puissiez répondre très clairement sur le Code des marchés publics, et non pas nous forcer à signer un avenant de trois trimestres, mais par contre, nous dire où a été la défaillance pour que ce contrat soit reconduit dans de telles conditions et sur une durée aussi courte.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Rudolph GRANIER.

Je donne maintenant la parole à la présidente, Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cela fait maintenant plus de quatre ans que le sujet des mineurs marocains en errance a émergé dans le quartier de la Goutte-d'Or. Nous avons rapidement été préoccupés par la situation de ces enfants, qui présentent un danger non seulement pour les riverains, mais aussi et surtout pour eux-mêmes. Les écologistes se sont donc réjouis quand la Ville de Paris a tenté de répondre à cette situation en faisant le choix d'un accompagnement pluridisciplinaire, optant alors pour le projet porté par le Centre d'action sociale protestant - C.A.S.P. - et l'association "Diagnostic et Trajectoires". Car, oui, à nos yeux, même si l'objectif vise à apaiser les quartiers fréquentés par ces enfants, la réponse ne peut être uniquement sécuritaire. Les enjeux se situent au-delà du maintien de l'ordre et de la présence des forces de police.

La situation est complexe, car ces enfants refusent, parfois avec violence, les aides ou prises en charge qui leur sont proposées par les associations ou services, peu habitués au phénomène d'enfants des rues. En effet, ces jeunes cumulent des difficultés de plusieurs ordres. D'abord, nous faisons face à des enfants sans aucun document administratif pouvant servir à les identifier, déterminer leur âge ou leur situation familiale, rendant impossible une prise en charge conforme à la juridiction française. Ensuite, ces enfants en errance, qui se déplacent en groupe, ne sont pas dans une démarche de demande de protection ou de scolarisation, contrairement aux mineurs non accompagnés dits "MNA". Enfin, le problème de polytoxicomanie, de forte dépendance aux drogues et de leur refus de soins, contribue à la dégradation de leur état mental et comportemental, à l'origine d'importantes nuisances dans les quartiers qu'ils occupent. Toutes ces raisons expliquent les difficultés d'encadrement de ces jeunes.

Le présent dispositif, articulant à la fois des maraudes, de l'accompagnement médico-social en journée et une mise à l'abri de nuit, semble donc démontrer ses limites, sans doute parce que le problème se pose au-delà de certains quartiers parisiens. Ce phénomène d'enfant des rues est national et dépasse même nos frontières françaises. La mise en place d'une coordination nationale et internationale, tenant compte de tous les aspects que j'ai préalablement cités, est indispensable pour obtenir de réels résultats. C'est aussi la raison pour laquelle l'Etat devrait être davantage partie prenante dans la prise en charge et l'accompagnement de ces enfants et "a minima" participer au financement de ces dispositifs parisiens et de l'ensemble des dispositifs départementaux.

Pour finir, nous prenons acte de la fin du dispositif actuel, ce projet de délibération étant une prolongation permettant une continuité de prise en charge de ces enfants. Néanmoins, il me semble nécessaire de préciser qu'avant la mise en place de tout nouveau dispositif, une évaluation de l'actuel est indispensable pour lancer une réflexion collective et élargie avec toutes les parties prenantes : Etat, Ville, A.R.S., éducateurs, associations, et même riverains. Ceci afin de proposer un nouveau dispositif qui puisse répondre à l'ensemble de la complexité de la prise en charge et du suivi de ces enfants. Le dispositif actuel doit évoluer : pourquoi pas vers un travail de partenariat avec les autres villes françaises et européennes concernées ?

Tous les acteurs publics et associatifs de l'action sanitaire et sociale, ainsi que les habitants du quartier où sont installés ces jeunes, reconnaissent une situation d'une extrême complexité qui croise plusieurs problématiques et

dont le traitement dépasse l'échelle d'un quartier, comme je l'ai précisé. Je veux tout de même rappeler que ces enfants, issus de milieux sociaux très défavorisés, fuient les pays, sans doute à la recherche d'un meilleur avenir. Il s'agit avant tout d'enfants. C'est pourquoi les droits de l'enfant devront primer dans l'ensemble des dispositifs qui seront proposés.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Fatoumata KONÉ.

La parole est maintenant à Mme Maya AKKARI, qui doit se trouver en salle des fêtes.

Mme Maya AKKARI. - Oui, Patrick, je suis bien en salle des fêtes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Maya.

Mme Maya AKKARI. - Monsieur le Maire, Madame la Maire, chers collègues, tous les mois ou presque, nous délibérons ensemble autour de diverses questions relatives à l'espace public, à l'urbanisme, à la santé, à la culture, aux espaces verts ou à la vie associative. Mais il y a des projets de délibération, comme celui autour duquel nous échangeons actuellement, le DASES 28, qui nous touchent profondément, qui signifient quelque chose sur ce que l'on est, sur notre humanité, sur notre rapport au monde, sur notre civilisation même.

Ce projet de délibération nous ramène également à ce que peut être parfois la complexité de notre action en tant qu'élus, puisque nous avons d'un côté une situation de jeunes et d'enfants, parfois même de neuf ans. J'ai encore en mémoire le petit Adel, pas plus haut que trois pommes, rachitique, assis sur le bord d'une jardinière des escaliers Boris-Vian et en train de se rouler un joint. Je tiens à signaler que moi, je ne suis pas comme M. GRANIER qui a le temps de lire les informations dans le journal pour les évoquer et en parler, puisque nous sommes sur le terrain depuis des années et nous voyons au quotidien ces jeunes en errance. D'autre part, un enjeu de sécurité fondamental - je dis bien fondamental - pour les habitants et les commerçants du quartier de la Goutte-d'Or.

Car ces enfants et ces jeunes en errance - polytoxicomanes, parfois prostitués aussi bien garçons que filles, ou petits délinquants - ont rompu avec l'usage qui veut que les délinquants n'agressent pas les habitants des quartiers dans lesquels ils s'installent. Les habitantes et les habitants de la Goutte-d'Or nous le disent tous les jours. Eux qui habitent le quartier depuis parfois des dizaines d'années, s'y étaient toujours sentis en sécurité malgré les "dealers" et les vendeurs de cigarettes à la sauvette. Mais avec l'arrivée en 2016 des enfants dits "mineurs marocains"... Parce qu'il faut que l'on se le dise : ils ne sont plus que Marocains, parmi ces enfants il y a beaucoup d'Algériens et de Tunisiens, et aussi beaucoup d'enfants de l'A.S.E. en rupture familiale qui sont 100 % Français.

Il y a un changement de paradigme et parfois des agressions d'habitants, et quoi de plus insupportable que de ne pas se sentir en sécurité dans son propre quartier. Ainsi, Éric LEJOINDRE et Anne HIDALGO n'ont cessé depuis cinq ans, avec Colombe BROSSEL puis maintenant avec Nicolas NORDMAN, d'interpeller le commissariat, la P.P., le Ministre de l'Intérieur, la présidence. L'A.R.S. avait bien débloqué un demi-poste pour des questions d'aide à la santé, qui n'a pas été renouvelé depuis. Les expériences malheureuses de l'Etat de rapatriement vers le Maroc - et pas le bled, Monsieur GARNIER, ce pays a un nom - de certains enfants, ont vite été abandonnées, car elles n'ont fait qu'empirer la situation puisqu'elles ont eu pour conséquences un repli des enfants et des jeunes, avec l'impossibilité d'agir auprès d'eux et de les sortir de la délinquance.

Nous sommes donc, en tant qu'élus, face à un défi : celui de trouver des solutions intelligentes qui allient humanité, respect de nos valeurs, de notre droit et du droit international, d'une part, et efficacité sur le terrain, pour que les habitantes et les habitants de la Goutte-d'Or retrouvent la sécurité dans leur quartier et que les enfants errants acceptent d'être aidés, d'autre part. Là aussi, et comme je l'évoquais ce matin à l'occasion du projet de délibération relatif à l'ouverture des écoles le week-end, la question de la méthode est importante.

Ainsi, et après nous être rendu compte que les dispositifs classiques d'aide à l'enfance de l'A.S.E. étaient sans effet sur ces enfants qui refusaient les offres d'hébergement et de scolarisation, la Ville de Paris a missionné, en novembre 2016, l'association "Diagnostic et Trajectoires" pour mieux appréhender la situation et agir efficacement. La Ville a ensuite missionné le C.A.S.P., en décembre 2017, qui, à travers un dispositif innovant, agit auprès de ces enfants et de ces jeunes. Elle a mis en place des maraudes spécialisées avec un accompagnement à la santé, la prise en charge de leur addiction, un accueil de jour avec un lieu ressources pas loin du quartier afin d'offrir des réponses immédiates en matière d'hygiène, de repos, de soins, et tisser un lien de confiance nécessaire à l'acceptation de la prise en charge sociale sur le long terme. Elle permet également un repli de nuit de 11 places pour les plus vulnérables dans le 16^e arrondissement.

Après un bilan de cette action, constatant une évolution de ces enfants errants et de leurs pratiques, et de ces jeunes - quelques dizaines ces jours-ci - qui sont de plus en plus mobiles, rappelons que la problématique est partagée par de nombreux pays européens et qu'ils ne sont plus concentrés sur la seule Goutte-d'Or. Pour mieux répondre aux besoins des habitants et des commerçants du quartier, la Ville de Paris a publié un nouvel appel à projets pour mieux prendre en compte cette convention.

(M. Ian BROSSAT, adjoint, remplace M. Patrick BLOCHE au fauteuil de la présidence).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vais vous demander de conclure, Madame AKKARI.

Mme Maya AKKARI. - Ce nouveau dispositif devra se mettre en place en octobre 2021. Pour garantir une continuité de service public d'ici là, il est proposé d'allouer environ 1 million d'euros au C.A.S.P. pour continuer son action jusqu'à cette date.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame AKKARI.

Je donne à présent la parole à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Camille NAGET, la parole est à vous.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous sommes donc appelés à nous prononcer sur une subvention et la prolongation de la convention avec le Centre d'accueil social protestant pour la prise en charge des jeunes mineurs isolés de la Goutte-d'Or. La subvention est importante et est à la hauteur de ce sujet qui fait très régulièrement l'actualité, et préoccupe les habitantes et les habitants qui subissent les nuisances. Depuis 2017, de très jeunes mineurs isolés, majoritairement Marocains mais pas seulement, souffrant de polyaddiction, potentiellement victimes de la traite d'êtres humains, sont présents dans le 18^e arrondissement.

Face à cette situation nouvelle et inquiétante en raison du très jeune âge, parfois seulement une petite dizaine d'années, la Ville de Paris a fait le choix de construire une réponse globale qui ne soit pas uniquement sécuritaire, et nous le saluons. Car il a bien fallu prendre le temps de comprendre et d'analyser pour pouvoir enfin répondre. Je salue également tout le travail mené dans le 18^e arrondissement par, entre autres, mon collègue Gérald BRIANT, adjoint au maire, qui travaille depuis 2017 sur ces questions.

La Ville de Paris, les associations et le Centre d'action sociale protestant se sont saisis du sujet à bras-le-corps et ont réussi à proposer des dispositifs innovants, inédits, et cela commence à porter ses fruits. Nous savons tout l'engagement des professionnels face à des jeunes qui défient tous les accompagnements classiques de l'aide sociale à l'enfance, bien loin des caricatures de notre collègue Rudolph GRANIER, qui prétend s'intéresser au sort des jeunes et déroule encore une fois la rhétorique de l'appel d'air. Nous regrettons, par contre, l'absence d'engagement de l'Etat sur le sujet et que la seule solution à cette question humanitaire soit répressive.

Nous nous inquiétons de l'accord signé entre le Garde des Sceaux français, Éric DUPOND-MORETTI, et son homologue marocain en décembre 2020, alors que, comme je l'ai dit, la Ville de Paris, les associations et le C.A.S.P. travaillent pour aider ces jeunes en situation d'errance la plus totale. L'absence de transparence sur l'accord laisse à craindre une approche uniquement sécuritaire et coercitive. Ces enfants pourraient être expulsés et poursuivis au Maroc, y compris pour des faits commis en France. Ces enfants doivent être traités comme tels et avant tout protégés. Nous pouvons imaginer aisément les conséquences auxquelles ils seront exposés s'ils sont renvoyés au Maroc. Le dispositif arrive à échéance dans quelques mois et nous serons, bien sûr, très attentifs à ce qui sera développé. Marocains, Français ou autres, les enfants restent des enfants et nous nous inscrirons toujours du côté des droits de l'enfant plutôt que de celui de la répression.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Camille NAGET.

Pour répondre à l'ensemble des intervenants sur ce projet de délibération, je donne la parole à Mme Dominique VERSINI, qui est en salle des fêtes et va donc pouvoir prendre la parole.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, merci à tous les intervenants.

Monsieur Rudolph GRANIER, je ne vous cache pas que votre intervention m'a laissée quand même assez "scotchée", comme disent les jeunes. Parce que, franchement, oser dire que l'Aide sociale à l'Enfance de Paris, qui est reconnue partout pour la qualité de ce qu'elle fait, n'est pas à la hauteur de la Ville de Paris, je trouve que cela vous déshonore.

Deuxièmement, invoquer l'honneur de la France, je trouve que, là, vous exagérez complètement. Quand, à partir du moment où ces enfants sont arrivés en 2016, vous n'étiez pas élu - en tout cas pas au Conseil de Paris, que je sache - nous nous sommes tournés vers l'Etat. Où était l'Etat ? Où était la Préfecture de police dans le quartier du 18^e arrondissement, où le commissariat du 18^e arrondissement était complètement débordé ? Où était l'A.R.S. pour les soins ?

Vous n'avez pas la parole, Monsieur. C'est moi qui l'aie.

Pour les soins, où était l'A.R.S. ? Où était l'Etat ? La seule mesure de l'Etat a été...

S'il vous plaît, Monsieur GRANIER.

... d'interpeller le royaume du Maroc, qui a envoyé des policiers marocains. Moralité : comme une volée de moineaux, tous ces enfants sont partis en Suède, en Allemagne, en Norvège. Donc, vraiment, je trouve que vous

devriez réfléchir. En tout cas, je ne vous permets pas, en tant qu'adjointe chargée de la protection de l'enfance, de porter atteinte à l'honneur de l'Aide sociale à l'Enfance parisienne. Cela, c'est sûr.

Deuxièmement, l'Aide sociale à l'Enfance parisienne ne démissionne pas et ne sous-traite pas. Nous avons des partenaires, mais aussi de nombreux établissements de l'Aide sociale à l'Enfance. Je vous invite donc à vous informer un peu mieux.

Lorsque ces enfants sont arrivés, nous étions seuls à Paris. Or, il s'agissait d'enfants très jeunes qui n'acceptaient aucunement et n'avaient aucune demande de prise en charge. On ne parle donc pas des mineurs non accompagnés, comme l'a dit l'une de mes collègues, mais d'enfants qui quittent le Maroc, passent par l'Espagne, viennent en France, dans plusieurs villes de France, vont en Allemagne, en Norvège, en Suède, reviennent, communiquent par les réseaux sociaux. Contrairement à ce qu'a dit l'une des personnes, il n'y a pas de réseaux de traite derrière eux. Cela m'a été confirmé par la Brigade de protection des mineurs, que j'ai vue la semaine dernière. Il s'agit de gamins qui partent dans le vent, avec les réseaux sociaux. Ils arrivent à Paris, et que trouvent-ils ? Ils trouvent des réseaux parisiens, français, de jeunes adultes qui les utilisent, parce qu'ils sont petits et mineurs, pour faire du trafic de drogue et des cambriolages. Et ceux-là, ce ne sont pas des mineurs venus du Maroc ou d'Algérie. Que fait la Préfecture de police vis-à-vis de ces jeunes adultes français qui font du trafic ? Je vous le demande - moi, je ne suis pas chargée de ces questions - puisque vous avez l'air de savoir répondre à tout.

Paris s'est retrouvé avec ces gamins qui - c'est vrai - ont semé des troubles très importants à la Goutte-d'Or. J'ai rencontré à de nombreuses reprises, avec ma collègue Colombe BROSSEL, avec le Parquet, avec le maire du 18e arrondissement, Éric LEJOINDRE, les habitants et les commerçants. Je sais ce qui s'est passé. Je sais aussi dans quel état ceux qui ont la mission régaliennne d'intervenir et de protéger les habitants, n'étaient pas là. Il faut quand même être réaliste.

Nous avons trouvé le C.A.S.P., une association de très grande réputation. Monsieur GRANIER, nous ne sous-traitons pas à n'importe qui. Le C.A.S.P. est le Centre d'action sociale protestant, dont le président est Antoine DURRLEMAN. Je vous rappelle qu'il est président de chambre à la Cour des comptes. C'est donc une personne plus qu'honorable, qui a d'ailleurs dirigé la DASES en des temps anciens. Nous ne sous-traitons pas à n'importe qui. Nous travaillons avec des gens qui ont le courage d'aller sur le terrain, d'approcher et de donner des moments d'humanité à ces jeunes.

Pour revenir à ces jeunes, je vous rappelle que la Ville finance 1,3 million d'euros la mission pour aller de l'avant, mettre à l'abri, gérer l'impossible, qu'aucun d'entre nous ne serait capable de faire d'ailleurs. Nous finançons cela. Là, nous nous trouvons face à la fin des trois ans, et donc, légalement, nous devons faire un appel à projets.

Vous dites que nous avons du retard et vous voulez savoir. Mais quelle est la faute ? Qui a commis une faute ? Personne n'a commis de faute, Monsieur. Tout le monde gère des choses très difficiles. Nous sommes là pour présenter un nouvel appel à projets, pour tirer les leçons de ce que nous avons vu et essayer de trouver un dispositif qui sera au plus près de la protection des enfants. Car ce sont des enfants. On n'a même pas besoin de les amener au DEMIE, on sait qu'ils sont mineurs. Par ailleurs, de protéger les personnes qui habitent le 18e arrondissement.

C'est pourquoi je présiderai cet appel à projets avec mon collègue Nicolas NORDMAN, pour qu'il prenne en main les questions de sécurité en lien avec la Préfecture de police, dont c'est la mission première, et que, nous, côté protection de l'enfance, nous essayons de faire au mieux avec l'association qui répondra. Peut-être sera-ce le C.A.S.P. ou une autre association ? Je peux vous dire que, sur un sujet très difficile comme celui-ci, il n'y a pas beaucoup de gens qui répondront. Alors voilà.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vais vous demander de conclure, Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Je vais donc vous demander simplement d'adopter ce projet de délibération qui a pour but de payer ce que nous devons au C.A.S.P., qui a accepté de poursuivre sur les trois premiers trimestres de l'année, et de reconstruire un dispositif. Ensemble, nous verrons ce que cela donnera. Mais s'il n'y a pas une vraie politique menée au niveau de l'Etat autre que des conventions internationales qui seront absolument sans efficacité, car vous savez que l'on ne peut pas reconduire un mineur sans son accord et sans celui de ses parents.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Voilà.

Mes chers collègues, je vous remercie de bien voter ce projet de délibération.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Dominique VERSINI, pour cette réponse complète.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 28.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 28).

Compte rendu de la 7e Commission.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne maintenant la parole à la présidente de la 7e Commission. Il s'agit de Mme Geneviève GARRIGOS, qui a 5 minutes pour nous résumer les travaux de la 7e Commission.

Geneviève GARRIGOS, la parole est à vous.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, permettez-moi, pour commencer cette 7e Commission, de partager avec vous la joie qui est la mienne de l'annonce qui a été faite hier par la Cour suprême brésilienne de la levée des condamnations qui pesaient sur le président LULA. Je sais que ce président était, il y a un an justement, dans ce salon, ici même, pour recevoir la citoyenneté d'honneur des mains de la Maire de Paris. C'est un grand moment de voir qu'un an plus tard, nous en sommes là.

Toutefois, j'en profite aussi pour signaler la libération d'une autre citoyenne d'honneur de la Ville de Paris. Il s'agit de Loujain AL-HATHLOUL, qui a été libérée le 10 février. Vous savez, c'est cette défenseure des droits des femmes saoudienne qui militait pour permettre aux femmes de conduire et a été condamnée à des années de prison injustement, après avoir été torturée en prison. Elle est sortie. Il y a toujours sur elle la menace qu'elle puisse être incarcérée. Mais je sais, que ce soit Mme la Maire de Paris, que ce soit mes collègues Arnaud NGATCHA et Jean-Luc ROMERO-MICHEL, ils restent très vigilants sur la situation des citoyennes et des citoyens d'honneur de Paris, et je les en remercie.

Concernant la 7e Commission, elle s'est réunie le 2 mars dernier. Nous avons examiné 21 projets de délibération ainsi que 9 vœux, même si certains étaient mal dirigés dans notre commission et ont été redirigés ailleurs.

Le premier projet de délibération présenté concernait la traduction du vœu en hommage au Commandant Massoud. Après avoir pris la décision de lui attribuer un lieu, il nous reste à définir ce lieu. C'est ce qui va vous être proposé dans quelques instants. Je laisse à mon collègue Arnaud NGATCHA le plaisir de vous révéler où sera affecté ce nom et quand aura lieu cette inauguration.

Quant à M. Hermano SANCHES RUIVO, il a pu nous présenter un beau projet de délibération concernant le renouvellement de la convention avec l'association "La Maison de l'Europe et des Rencontres internationales", qui, malgré la crise sanitaire, a poursuivi ses activités en les adaptant, notamment lors de la "Journée de l'Europe". Cette présentation lui a permis également de rappeler que le jury du "Label Paris-Europe" se réunira dans quelques semaines et un appel aux bonnes volontés de chacun des groupes du Conseil à y participer pour y siéger.

Concernant les dossiers "sport", plusieurs projets de délibération ont été présentés sur des subventions pour le soutien aux clubs de haut niveau non professionnels, qui n'ont pas été débattus mais simplement présentés. Par contre, Pierre RABADAN a eu l'occasion de répondre à plusieurs interrogations sur le niveau de ces subventions, qui ont été adaptées suite à des versements de subventions exceptionnelles dans le cadre du "Plan de soutien à la crise". Une discussion s'est ensuivie sur l'impact de la pandémie sur le modèle économique des clubs professionnels. Rendez-vous est pris pour poursuivre cette discussion avec des présidents de clubs.

La prévention contre les violences sexuelles et sexistes s'est également invitée dans notre Commission. Pierre RABADAN a précisé que, en lien avec Hélène BIDARD, il œuvrait à la prise en main des outils développés par la Ville à cette fin. Il a également indiqué qu'il finalisait un plan sur ce sujet et que ces éléments seront intégrés dans de nouvelles conventions objectives qui seront pour leur grande majorité revues avec les clubs en 2022.

Avant d'aborder ses projets de délibération, Anouch TORANIAN a, quant à elle, indiqué à la Commission les premiers éléments sur la phase de dépôt du budget participatif, qui s'est clôturée le 28 février. 2.333 projets ont été déposés. 1.876 concernent les arrondissements et 457 tout-Paris, contre 2.084 en 2019. Les Parisiennes et les Parisiens ont été une nouvelle fois au rendez-vous. Parmi les thématiques les plus plébiscitées : le cadre de vie, l'environnement, la culture et le patrimoine, les transports et la culture.

Au-delà des projets de délibération concernant plusieurs subventions à des associations, Anouch TORANIAN a également pu indiquer qu'un travail sur une rationalisation des attributions de subventions est en cours et que les groupes politiques de notre Conseil y seront associés. Un conseil parisien des associations est également amené à se réunir dans quelques semaines.

Pour conclure, je souhaite vous indiquer que la 7e Commission va organiser, d'ici la fin mars, une audition sur l'impact de la crise sanitaire sur la santé, en lien avec la 4e Commission. Vous y serez, bien évidemment, les bienvenus. Nous vous tiendrons informés.

Je vous remercie de votre attention.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS.

2021 DEVE 18 - Dénomination "allée du Commandant Massoud" attribuée à une allée située côté Est des jardins des Champs Elysées (8e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DEVE 18. Il s'agit de la dénomination "allée du Commandant Massoud" attribuée à une allée située côté Est des jardins des Champs-Elysées.

La parole, en toute logique, est à la maire du 8e arrondissement.

Madame Jeanne d'HAUTESERRE, la parole est à vous.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet de délibération porte sur l'attribution d'une dénomination "allée du Commandant Massoud" dans les jardins des Champs-Elysées. Ce vœu a été adopté à l'unanimité du Conseil de Paris lors de notre dernière séance du 2 février. Le Commandant Massoud aura une plaque commémorative dans la Capitale, et plus précisément dans le 8e arrondissement. Quand la proposition m'a été faite d'accueillir dans notre arrondissement cet hommage à un combattant des libertés, j'ai naturellement accepté sans l'ombre d'une hésitation. Je crois que nous pouvons collectivement être fiers d'être la première ville au monde à honorer ainsi la mémoire du Combattant Massoud. La "Ville des Lumières" marque ainsi une nouvelle fois son attachement multiséculaire à la liberté et à l'émancipation.

Très jeune, celui-ci s'appelait encore Ahmed Chah. Il choisira son nom de guerre quand il entrera en résistance en 1974. Il a eu un lien particulier avec la France parce qu'il a fait ses études au lycée français de Kaboul, puis à l'Ecole polytechnique. C'est probablement durant ces années qu'il se prend de passion pour Victor Hugo - qui fut, pour l'anecdote, maire du 8e arrondissement avant le redécoupage de 1859. Il s'agissait alors des quartiers Popincourt, Quinze-Vingts et Saint-Antoine.

D'ici la fin du mois de mars, une plaque commémorative sera donc dévoilée dans les jardins des Champs-Elysées, au cours d'une année particulière puisqu'il s'agit du 20e anniversaire de son assassinat survenu le 9 septembre 2001. Il faut bien le reconnaître : en 2001, l'assassinat du Commandant Massoud, surnommé le "Lion du Pandjchir", était resté quelque peu confidentiel, très peu relayé par les médias. Avec le recul, il constituait pourtant l'entrée dans un nouveau siècle, dont les deux premières décennies ont été marquées par une déstabilisation de plusieurs régions du monde à cause du terrorisme. Cet enchaînement de violences dont, hélas, font partie les attentats qui ont si lourdement frappé notre Capitale.

Nous nous retrouverons donc d'ici quelques semaines afin de nous souvenir des combats portés par le Commandant Massoud contre l'obscurantisme sous toutes ces formes, qu'il soit politique ou religieux. Des combats d'une triste actualité.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jeanne d'HAUTESERRE.

La parole est à présent à Mme Catherine IBLED. Qui est là.

Allez-y, vous avez cinq minutes.

Mme Catherine IBLED. - Je serai rapide.

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, j'associe à mes propos ici Sophie SEGOND, qui est élue dans le 8e arrondissement de Paris et a eu l'occasion de s'exprimer sur ce projet de délibération lors du dernier conseil d'arrondissement. Ici, avec l'ensemble des élus de mon groupe, "Indépendants et Progressistes", nous voterons naturellement en faveur de ce projet de délibération qui rend hommage au Commandant Massoud. Cet homme, figure héroïque d'un pays, l'Afghanistan, qui a tant souffert depuis de nombreuses années et continue malheureusement à être en proie au terrorisme et aux luttes interethniques et fondamentalistes.

L'exposé des motifs y fait peu référence, mais je souhaitais, au lendemain de la "Journée internationale des droits des femmes", insister sur le fait que le Commandant Massoud, dans les années 1980, a combattu pour le droit à l'éducation et à l'émancipation des femmes afghanes.

Les derniers chiffres fournis par la banque mondiale de l'UNESCO nous indiquent qu'en 2018, le taux d'alphabétisation des femmes afghanes n'était que de 30 %. Il y a donc beaucoup à faire. Il est donc, pour nous, important que cet hommage au Commandant Massoud soit l'occasion d'affirmer le soutien de notre Ville au combat salubre de cet homme, à savoir : la concorde nationale et l'indépendance de l'Afghanistan, et la lutte pour le progrès des femmes de ce pays.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre à vous deux, je donne la parole à M. Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire du 8^e arrondissement, chère Jeanne d'HAUTESERRE, Madame la Conseillère de Paris, mes chers collègues, je vous remercie pour vos interventions à propos du projet de délibération DEVE 18 portant sur l'attribution de la dénomination "allée du Commandant Massoud" à une allée située côté Est des jardins des Champs-Élysées, dans le 8^e arrondissement.

Ce projet de délibération est la matérialisation de notre vœu adopté à l'unanimité lors du dernier Conseil de Paris, comme vous l'avez rappelé, Madame la Maire du 8^e arrondissement. Je souhaite naturellement associer nos collègues Laurence PATRICE et Christophe NAJDOVSKI à cette réponse, et de nouveau vous remercier, Madame la Maire, chère Jeanne, pour avoir tout de suite accepté l'accueil de cette allée en mémoire du Commandant Massoud.

La Commission de dénomination des voies, places, espaces verts, équipements publics municipaux et d'hommages publics, s'est réunie le 11 février 2021 et a donné un avis favorable à ce projet. Le site choisi pour cette dénomination est une allée située dans la partie Est des jardins des Champs-Élysées. Longue de 180 mètres, elle traverse le carré Ledoyen et le jardin Paris, entre la cour de la Reine et l'avenue des Champs-Élysées. L'inauguration de cette allée, qui devrait avoir lieu le 27 mars, sera l'occasion de témoigner tout notre soutien à son fils qui sera présent à cette occasion.

Je vous invite donc à soutenir ce projet de délibération qui permettra de faire honneur à un homme dont l'engagement est reconnu à l'international, et auquel notre collectivité et les Parisiens sont liés de manière intrinsèque au travers de notre combat commun contre l'obscurantisme religieux et la reconnaissance des droits des femmes.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Arnaud NGATCHA.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 18.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DEVE 18).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'oppression des Ouïghours.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen d'un vœu non rattaché.

Nous examinons plus précisément les vœux n^{os} 23 et 23 bis relatifs à l'oppression des Ouïghours.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Madame la Présidente, la parole est à vous.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, aujourd'hui, je dénonce, au nom des écologistes, dans cet hémicycle parisien, avec solennité, un crime contre l'humanité : celui du peuple ouïghour en Chine. Surveillance, déportation, enfermement, séquestration, stérilisation, esclavage, torture, toutes les composantes de l'horreur que subissent les Ouïghours sont connues.

Depuis 2018, malgré les efforts propagandistes de la Chine pour faire passer ses camps pour des camps de rééducation sous couvert de lutte contre l'extrémisme, nous savons qu'un crime contre l'humanité est commis sous nos yeux. Nous savons que les Ouïghours, privés de liberté, sont contraints de travailler sous la menace par des multinationales qui vendent leurs produits en Europe. L'ASPI, institut australien, a documenté une étude révélant que près de 200 marques connues, dont Zara, Nike, etc., faisaient appel à des sous-traitants chinois qui ont recours au travail forcé, faisant fi du devoir de vigilance. Nous savons que la communauté internationale n'est pas à la hauteur de la gravité de la situation, ne souhaitant pas contrarier la puissance chinoise. Nous savons que les femmes sont rendues stériles pour éviter la reproduction de ce peuple.

Au nom des élus écologistes de Paris, nous demandons que la Ville de Paris soit une ville refuge pour les rescapés des camps, qu'elle affiche son soutien, sur le parvis de l'Hôtel de Ville, que la Ville de Paris utilise toute sa puissance et son image pour influencer la diplomatie des villes et la diplomatie française en faveur de la situation des Ouïghours, que notre commande publique soit examinée avec soin. Nous exigeons des entreprises mentionnées dans le rapport de l'ASPI avec lesquelles nous travaillons, qu'elles signent la convention portée par l'O.N.G. "Ethique sur l'étiquette" pour la défense des Ouïghours. Que la nationalité d'honneur soit attribuée à Ilham TOHTI, dissident ouïghour emprisonné dans ces camps de la honte pour l'humanité.

Soyons unis, votons ensemble et sans polémique ce vœu pour dénoncer ce crime contre l'humanité.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Arnaud NGATCHA, qui va nous présenter aussi le vœu de l'Exécutif.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Mes chers collègues, je vous présente ce vœu concernant l'attribution par la Ville de Paris d'un local associatif à l'"Institut ouïghour d'Europe" qui œuvre à la défense de la culture ouïghoure. Etant l'un des peuples descendant des anciens nomades installés en Asie centrale depuis le VIII^e siècle, le peuple ouïghour incarne une culture millénaire riche en traditions. Les Ouïghours détiennent ainsi un patrimoine vivant et varié qui constitue l'identité et la dignité de millions de personnes à travers le monde. Ce patrimoine culturel comprend, entre autres, une langue riche et complexe, qui compte, d'après l'INALCO, 10 millions de locuteurs en Asie centrale et 2 millions dans la diaspora.

En août 2018, le "Comité pour l'élimination de la discrimination raciale" de l'Organisation des Nations Unies rapportait : "De nombreux cas d'internements d'un grand nombre de Ouïghours et d'autres minorités musulmanes détenus en secret, et souvent pour de longues durées, sans être inculpés ou jugés". Les Etats se sont également mobilisés puisque 39 pays, dont l'Allemagne, le Canada, l'Australie, avaient demandé dans une déclaration que les droits humains des Ouïghours soient respectés.

Le Président Joe BIDEN a exprimé, un mois après sa prise de fonction, ses inquiétudes vis-à-vis des persécutions dont serait l'objet la communauté ouïghoure, tandis que son secrétaire d'Etat, Antony BLINKEN, évoquait en janvier 2021 "un génocide perpétré contre les Ouïghours". Le Parlement néerlandais ainsi que la Chambre des communes du Canada ont adopté, en février 2021, des motions allant dans ce sens. Enfin, la France. Le Ministère des Affaires étrangères s'alarmait de la situation dans un communiqué de juillet 2020. En février 2021, le Ministre Jean-Yves LE DRIAN dénonçait un système de répression institutionnalisée. Des O.N.G., telle qu'"Amnesty International" et "Human Rights Watch" ont interpellé la communauté internationale sur la situation des Ouïghours. Les médias ont également joué un rôle essentiel, en informant de manière de plus en plus précise sur la situation. Je pense au camp d'internement révélé dans une enquête du "New York Times" en novembre 2019, ou encore un reportage réalisé par la B.B.C. en février 2021, qui rapportait notamment les violences faites aux femmes ouïghoures et faisait état des viols. Enfin, la mobilisation de la jeunesse en France et ailleurs dans le monde, notamment sur les réseaux sociaux.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le député européen Raphaël GLUCKSMANN, dont on connaît le fort engagement sur le sujet. Il m'a permis de rencontrer Dilnur REYHAN.

Il y a un premier échange dès septembre 2020 avec Dilnur REYHAN, présidente de l'"Institut ouïghour d'Europe", que j'ai reçue dans mon bureau à l'Hôtel de Ville. Par la suite, j'ai continué à échanger avec elle sur la meilleure solution, ou le meilleur appui, que la Ville de Paris pouvait lui apporter. Nous avons fait une deuxième rencontre en présence d'Anouch TORANIAN, de Geneviève GARRIGOS et de l'équipe de Jean-Luc ROMERO-MICHEL dans mon bureau, il y a quelques semaines. Suite à ces rencontres, la Ville de Paris, dans le cadre des compétences qui sont les siennes et en accord avec l'"Institut ouïghour d'Europe", a souhaité s'engager de manière concrète aux côtés de la communauté ouïghoure parisienne, dont certains membres sont déjà installés en France depuis plus de 15 ans. La plupart sont arrivés à Paris pour faire leurs études. Aujourd'hui, ils ont des familles. On estime qu'il y a à peu près 1.000 personnes ouïghoures à Paris.

Attachée aux principes de défense des droits humains, à la promotion des droits culturels et au respect de la diversité, la Ville de Paris accueille une partie de cette diaspora ouïghoure présente en Europe. Ainsi, dans l'objectif de garantir que toute personne puisse revendiquer ses droits culturels et à la demande de l'association "Institut ouïghour d'Europe", la Ville de Paris propose de mettre à sa disposition un lieu associatif. Je rappelle que Paris deviendra ainsi la première ville au monde à attribuer un local valorisant les travaux scientifiques et la culture du peuple ouïghour. Je tiens à préciser que la demande de local est en cours d'instruction par les services d'Anouch TORANIAN, notamment afin de trouver un lieu adapté.

Annoncer un vœu qui a pour ambition d'allouer ce lieu au lendemain de la "Journée internationale des droits des femmes" a d'autant plus de sens. En tant que capitale des droits humains et ville refuge, Paris est une ville inclusive, ouverte et cosmopolite, une capitale où les cultures, les coutumes et les différences cohabitent et se mêlent. C'est donc au nom de la diversité culturelle, de l'inclusion et de la défense des droits humains, que je vous invite - Mesdames, Messieurs les Conseillers de Paris - à voter pour ce vœu qui vise à attribuer un local à l'"Institut ouïghour d'Europe".

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Arnaud NGATCHA, et merci pour ses explications.

Madame la Présidente, Fatoumata KONÉ, est-ce que le vœu n° 23 est maintenu ou retiré, au vu de ce qu'Arnaud NGATCHA vient d'indiquer ?

Mme Fatoumata KONÉ. - Le vœu est maintenu.

Est-ce que je peux faire une explication de vote sur les deux vœux ?

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Absolument.

Mme Fatoumata KONÉ. - D'accord. Je veux simplement préciser que j'ai connu la Ville plus courageuse sur des sujets qui concernent les affaires internationales. Je rappelle que l'on parle de surveillance, de déportation, d'enfermement, de séquestration, de stérilisation, d'esclavage, de torture, et là, on nous propose un local. Effectivement, j'entends qu'il s'agit d'une demande de la communauté ouïghoure parisienne. C'est la raison pour laquelle nous acceptons de voter le vœu de l'Exécutif qui est une proposition, qui, à mon sens, ne va pas du tout assez loin. Effectivement, je regrette le manque de courage de la Ville de Paris sur ce sujet.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame KONÉ.

Je suis saisi d'autres demandes d'explication de vote, notamment de M. Francis SZPINER pour le groupe Changer Paris.

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, même si nous sommes conscients que Paris a vocation à être une voix singulière dans le monde, nous avons toujours pensé qu'elle ne pouvait se substituer au Gouvernement de la République et mener une diplomatie parallèle. Chacun d'entre nous, dans le cadre de son parti, de son mouvement, des associations ou à titre personnel, peut mener ce combat. Nous estimons que ce n'est pas à la Ville de le faire. Je rappelle que, dans le passé, il y a eu quelques choix malheureux sur les citoyens d'honneur, dus à un aveuglement idéologique, et nous sommes dans le domaine de l'imposture.

Bien entendu, ce qui se passe en Chine et vis-à-vis du peuple ouïghour nous touche, mais nous estimons que ce n'est pas en tant que Ville de Paris que nous devons condamner cela. Nous devons le faire en tant que citoyen, en tant que militant. Voilà pourquoi notre groupe ne prendra pas part au vote, fidèle à cette position sur ce type de sujet.

En ce qui concerne le local, bien entendu, nous sommes pleins de sympathie pour la culture ouïghoure, qui n'a jamais autant intéressé cette Assemblée que depuis quelque temps. Mais ce que nous disons, c'est que l'on voit bien qu'il s'agit là d'une manœuvre de règlement personnel à l'intérieur de la majorité, qui, comme vient de le dire la présidente des Verts, fait "a minima" pour essayer finalement de retrouver une unité de façade. Dans ces conditions, n'ayant pas vocation à être l'arbitre de vos querelles familiales et intestines, nous ne prendrons pas, non plus, part au vote.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Francis SZPINER.

Y a-t-il d'autres demandes d'explication de vote ?

Oui, Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je souhaite m'associer aux propos tenus sur un sujet qui nous rassemble toutes et tous parce qu'il s'agit de la dignité humaine et des droits fondamentaux. Je crois que l'on est, dans cet hémicycle, autant citoyen, élu. En tout cas, on peut émettre un avis sur le fond. Les alertes, les vidéos, les éléments qui relatent les conditions de détention, de travail forcé de millions d'Ouïghours, ne sauraient nous laisser simplement spectateurs et spectatrices. A ces exactions s'ajoutent, depuis peu, les preuves de nombreux sévices subis par les femmes. Des viols, des tortures, des stérilisations forcées, des violences sexuelles, comme techniques institutionnalisées d'oppression contre des personnes en raison de leur sexe et de leur ethnité.

Nous pensons que notre responsabilité est immense et que Paris doit prendre sa part pour dénoncer haut et fort cette intolérable oppression, pour interpeller le Gouvernement, afin qu'avec la communauté internationale il mette en place un véritable rapport de force qui, seul, pourra pousser Pékin à retrouver la raison.

Alors, oui - et c'est pourquoi nous voterons pour le vœu de l'Exécutif - Paris peut se positionner comme ville refuge pour les rescapés ouïghours, par la mise à disposition d'un local associatif pour la communauté, la valorisation de leur culture, la sensibilisation sur ce sujet majeur. Et, oui, nous voterons pour le vœu présenté par le groupe Ecologiste de Paris, parce que la remise de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris au dissident ouïghour Ilham TOHTI serait un signe fort de notre collectivité sur son attachement aux droits humains et culturels.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Monsieur Pierre CASANOVA, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

M. Pierre CASANOVA. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes votera en faveur du vœu déposé par nos collègues écologistes pour des raisons que tout le monde devine. Quand il s'agit d'épuration ethnique, quand il s'agit de totalitarisme, qu'il soit communiste, national-socialiste ou fasciste, nous sommes toujours au rendez-vous de la résistance, sans hésiter. Il ne peut être question ici d'aveuglement politique. Tout le monde sait très bien ce qui se passe du côté des

Ouïghours, comme ce qui se passe aujourd'hui à Hong-Kong, où, chaque jour, on enferme les démocrates, les libéraux, les libres penseurs de droite, de gauche ou du centre. C'est la prison, le cachot et les camps d'extermination. Comme jadis, comme aujourd'hui et, j'en suis sûr, comme demain, nous serons nombreux à nous élever contre ces exactions. Le totalitarisme nous trouvera toujours sur son chemin. Par conséquent, nous voterons en faveur de ce vœu, qui nous paraît frappé au coin du bon sens et du goût de la liberté.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Nous allons passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 23 maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 23 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 23 bis de l'Exécutif, qui a évidemment un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 71).

2021 DJS 61 - Subvention (109.500 euros) à l'Association des personnels sportifs des administrations parisiennes de la Ville de Paris au titre de l'année 2021.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DJS 61. Il s'agit d'une subvention de 109.500 euros à l'Association des personnels sportifs des administrations parisiennes de la Ville de Paris au titre de l'année 2021.

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM.

Que je ne vois pas ici. Si, pardon. C'est l'effet du masque.

Allez-y.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, il nous est proposé de voter une subvention annuelle de 109.500 euros à l'A.P.S.A.P.-V.P., dont l'un des sites, Jean-Dixmier, se situe dans le 16e arrondissement de Paris. Depuis plus d'un an - j'ai eu l'occasion d'en parler lors de précédents Conseils de Paris - à la mairie du 16e arrondissement, nous sommes alertés par des usagers sur l'arrêt brutal de la section compétition tennis pour des raisons financières. Arrêt qui a laissé sur le carreau une cinquantaine d'enfants. 56, pour être tout à fait exacte. A notre demande, et à la demande du "Comité de Paris Tennis" qui est concessionnaire du site Jean-Dixmier, un audit devrait être conduit par l'Inspection générale de la Ville. Dans la mesure où cet audit n'a pas encore eu lieu, notre groupe s'abstiendra sur le vote de cette subvention.

M. Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous et merci pour votre concision.

Pour vous répondre, je donne la parole à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais essayer d'être aussi concis que Mme BADAT-KARAM. On a eu l'occasion de l'évoquer en 7e Commission et précédemment. Puisque si vous avez été alertée depuis plus d'un an, moi, je ne l'ai été que lors de ma prise de fonction en juillet. On a échangé, avec vous-même, à la mairie du 16e arrondissement, et les acteurs de ce dossier depuis ce moment-là. Comme vous le savez, j'ai aussi dénoncé l'arrêt brutal de cette section de compétition de l'A.P.S.A.P.-V.P. Il y a clairement un problème entre le gestionnaire du site, qui est le "Comité de Tennis de Paris", et l'A.P.S.A.P.-V.P. sur l'arrêt de cette compétition, mais qui en cache évidemment d'autres, comme vous le savez.

Par ailleurs, je tiens à signaler que la subvention à l'A.P.S.A.P.-V.P. a été diminuée. Cela est notamment dû à l'arrêt brutal de cette catégorie de compétition et au fait que les pratiquants se sont retrouvés sans solution. Elle a été baissée de manière tout de même conséquente. Comme je vous l'ai dit, Madame BADAT-KARAM, même si vous vous abstenez parce qu'il n'y a pas de mission, l'Inspection générale a été saisie et a lancé la mission que vous demandez de vos vœux. Je tenais juste à le signaler sans polémiquer. Mais, comme vous le savez, cette mission est en cours.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre RABADAN.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 61.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DJS 61).

2021 DJS 63 - Subvention (80.000 euros) au club "Les Français Volants" au titre de l'année 2021.

Amendement déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 63 et l'amendement n° 116. Il s'agit de la subvention à hauteur de 80.000 euros au club "Les Français Volants" au titre de l'année 2021.

La parole est, en premier lieu, à Mme la Maire du 12e arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, avec plus de 800 licenciés pratiquant pour leur loisir ou en compétition le hockey sur glace, le patinage artistique et la danse sur glace, le club "Les Français Volants" est un acteur sportif majeur du 12e arrondissement et de Paris. Il n'est donc pas illogique qu'il puisse bénéficier d'une telle subvention. C'est pourtant un autre sujet qui a fait parler de lui, et beaucoup parler de lui, il y a maintenant un an. Un sujet qui, hélas, dépasse son seul cas particulier et n'a rien à voir avec la compétition, ni avec le bonheur de jeunes sportifs et sportives.

"Vous étiez mon entraîneur. Je venais d'avoir 15 ans et vous m'avez violée. Il aura fallu 30 ans pour que ma colère cachée se transforme enfin en cri public. Vous avez détruit ma vie, pendant que vous meniez tranquillement la vôtre. Aujourd'hui, je veux balayer ma honte, la faire changer de camp, mais je veux aussi dénoncer le monde sportif qui vous a protégé et vous protège encore à l'heure où j'écris ces lignes". Ces quelques mots figurent sur la couverture d'un livre de la championne Sarah ABITBOL et s'adressaient à son ancien entraîneur, alors responsable des "Français Volants". Ces révélations eurent l'effet d'une déflagration. Elles ont fait vaciller sur lui-même un univers que l'on rêvait tout entier, synonyme d'une forme d'engagement, de perfection, de dépassement de soi et de plaisir. Mais que l'on découvrait fait aussi parfois de phénomènes d'entre soi, d'emprise, de prédation, de domination et de violence dans de nombreuses disciplines.

Un documentaire a, depuis, évalué à 1 sur 7 le nombre de jeunes sportifs et sportives ayant subi des violences sexuelles avant l'âge de 18 ans. C'est dire l'étendue du problème, même si, évidemment, des centaines d'éducateurs et d'animateurs sportifs sont pour la plupart au-dessus de tout soupçon. C'est la définition même d'un problème systémique, d'un engrenage global que la parole de Sarah ABITBOL est venue enrayer.

Car, suite à ces lourdes accusations, la direction a mis en place un code d'éthique posant les bases d'un cadre de sécurité pour la pratique de ses adhérentes et adhérents. Depuis l'an passé, il construit son action contre les violences sexuelles dans le sport, en lien avec l'association "Colosse aux pieds d'argile" et avec la Ville de Paris. De manière plus générale et au-delà de ce cas particulier, des centaines d'athlètes jeunes et moins jeunes ont enfin pu signaler les faits qui leur avaient été imposés et commencer à faire bouger les lignes.

C'est pourquoi nous nous devons aujourd'hui de parler de cela pour saluer les efforts désormais déployés par le club en matière de prévention, se réjouir des progrès que l'on peut commencer à observer et redire notre vigilance pour qu'ils se poursuivent, pour saluer ces victimes et les assurer de tout notre soutien, pour saluer Sarah ABITBOL dont la parole aura été parmi d'autres une parole libératoire pour de nombreuses victimes.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Emmanuelle PIERRE-MARIE.

La parole est à présent à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, qui est également inscrit sur ce projet de délibération.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Cela fait pratiquement un an que Sarah ABITBOL a pris la parole. Je m'étais fait l'écho de sa prise de parole dans une question d'actualité adressée à la Maire de Paris et à l'adjoint aux sports, Jean-François MARTINS. Nous avons fait adopter un vœu, il y a quelques mois, sur la question de l'idée d'un plan de prévention et d'un dispositif très spécifique contre les violences sexuelles et contre la pédocriminalité dans le sport. Nous avons des chiffres alarmants. Ce sont principalement des femmes âgées de 18 à 75 ans qui, au cours d'une année, ont été victimes. Ce

sont 94.000 femmes en moyenne. 12 % d'entre elles ont porté plainte. Ce que nous dit Sarah ABITBOL, c'est aussi la difficulté de porter plainte et d'être entendue.

Je voulais ajouter à ce projet de délibération une proposition d'amendement, qui, dans tous les débats que l'on a eus, me paraît maintenant incontournable. Cet amendement demande que la Ville de Paris inscrive dans sa convention d'objectifs avec le club "Les Français Volants", que soit présenté dans le cadre de l'évaluation annuelle de son activité, en complément des éléments de bilan précisés dans la présente convention, un rapport présentant les mesures engagées par le club pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles. Je pense que c'est la moindre des choses. Nous savons tous ce qui s'est passé. Le club s'est engagé sur une charte éthique. Nous avons des objectifs que nous fixons dans les conventions d'objectifs. La moindre des choses, après ce qui s'est passé, est que cet objectif soit clairement écrit. C'est le sens de mon amendement.

Je voudrais dire que nous avons eu hier cette "Journée internationale des droits des femmes", qui est un moment important et qui, pour la première fois, de manière historique, a reconnu au sein de la "Maison du sport français", du "C.N.O.S.F.", la personnalité d'Alice Milliat. Le C.N.O.S.F. a dévoilé hier une statue réalisée par une école, l'ENSAM de Paris. Cette statue est aux côtés de Pierre de Coubertin et permet la reconnaissance d'une femme qui s'est battue d'abord pour la reconnaissance du sport féminin en France, qui a organisé les premiers "Jeux mondiaux féminins" en 1922, au stade Pershing, dans le 12e arrondissement, et qui, ensuite, s'est battue pour la présence des femmes aux Jeux olympiques, notamment de l'athlétisme, qui a toujours été écarté pour des raisons dites "sanitaires", en considérant que c'était mettre en danger les femmes que de faire du sport, et que la question de leur corps concernait d'abord les hommes et pas les femmes elles-mêmes.

C'est un moment historique parce que, pour la première fois de l'histoire, cette femme est sortie de l'ombre. D'ailleurs, je salue au passage un ancien habitant du 12e arrondissement qui est décédé, André Drevon. C'est le premier à avoir sorti de l'ombre Alice Milliat, en écrivant un bouquin qui s'appelle "Alice Milliat, la passionaria du sport féminin", qui avait été préfacé par Anne HIDALGO et avait abouti à ce gymnase Alice Milliat dans le 14e arrondissement.

J'ai proposé au Conseil de Paris il y a quelques mois, qu'à travers les Jeux olympiques "Paris 2024" - qui seront pour la première fois, c'est historique, des jeux paritaires égalité hommes-femmes - l'un des équipements olympiques porte le nom d'Alice Milliat. C'est la future salle, l'aréna porte de la Chapelle. Evidemment, il y a toujours cette question du "naming" et du montage financier. Je pense que nous devons aller dans ce sens et que le nom d'Alice Milliat, qui a aujourd'hui une statue à la "Maison du sport français", devrait symboliquement avoir un équipement olympique à l'occasion des Jeux de 2024, qui seront les premiers jeux paritaires.

Je crois que, dans tous les domaines, l'avancée des droits des femmes, le respect de leur dignité, leur protection face aux agressions sexistes et sexuelles, ont leur place. Cela commence, bien entendu, par nos conventions d'objectifs et par l'espace public, c'est-à-dire nos équipements sportifs.

Je vous remercie.

Evidemment, nous voterons ce projet de délibération.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas BONNET-OULALDJ.

Je donne la parole à M. Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais quand même pouvoir répondre et remercier les intervenants, Emmanuelle MARIE-PIERRE et Nicolas BONNET-OULALDJ. Evidemment, je souscris à l'ensemble des...

C'est moi qui vous fais rire ?

J'ai dit MARIE-PIERRE ? PIERRE-MARIE, pardon. Au temps pour moi.

C'était pour vous saluer et vous remercier de votre intervention.

Je peux vous assurer que, moi aussi, il arrive souvent que l'on se trompe avec mon nom. Donc, je sais ce que c'est.

Je veux évidemment souligner la gravité des propos dont on parle, au-delà du sourire de circonstance. C'est un problème que l'on a subi tous, que ce soit à la mairie du 12e arrondissement, à la Mairie centrale, et je pense l'ensemble du monde sportif et de la société civile. Evidemment, nous avons accompagné, autant que faire se peut, Sarah ABITBOL depuis qu'elle a pris la parole et a osé la diffuser. Je m'en félicite et suis très content que ces mots se livrent et aient eu un écho bien au-delà de sa propre discipline, mais aussi au-delà du sport, je pense. Je m'en félicite. Je suis d'abord content qu'il y ait eu une prise de conscience de ce milieu qui a, comme vous l'avez dit, été parfois sourd à certains cris d'alarme. Nous accompagnons évidemment cela. J'ai encore échangé avec Sarah ABITBOL la semaine dernière et nous continuerons à le faire.

Je vais reprendre l'ensemble des demandes que vous avez avancées, mais je voulais dire d'abord que personne, en tout cas de mon point de vue, n'est à l'abri de tout soupçon, mais cela ne veut pas dire non plus qu'il

faillie soupçonner tout le monde. Mais, évidemment, la plus grande vigilance est de mise dans le milieu sportif, et particulièrement dans certaines disciplines qui peuvent amener à un isolement des athlètes ou une relation parfois compliquée avec leur entraîneur. Dans le cadre des droits de l'enfant et du travail qu'a fait Dominique VERSINI, nous avons écouté Sarah, qui nous a fait l'écho de l'histoire bouleversante qui lui est arrivée. Nous continuons à l'accompagner, comme nous avons demandé - cela va dans le sens de ce que disait Nicolas BONNET-OULALDJ - des garanties au club. D'abord, que l'accusé démissionne, prenne ses distances avec le club, mais aussi le président de l'époque qui a démissionné. Nous avons demandé un renouvellement complet du comité directeur et une modification des statuts, afin de ne pas renouveler certains dirigeants qui auraient pu être informés et n'auraient pas dénoncé les faits gravissimes qui sont arrivés.

Vous avez souligné "Colosse aux pieds d'argile", avec lequel j'ai l'occasion d'échanger beaucoup sur ces sujets. Il y a, au-delà des "Français Volants", un sujet qui s'applique à l'ensemble des clubs parisiens, mais pas seulement, même s'il ne s'agit ici que des clubs parisiens. C'est dans ce cadre que nous vous soumettrons prochainement le plan dédié que nous souhaitons mettre en place.

Ce renouvellement est en cours. Les statuts ont été changés. La date du prochain comité directeur et du président intérimaire va être dévoilée. Ce sera sans doute en avril. Je l'espère. En tout cas, on a demandé qu'elle arrive dans les meilleurs délais.

Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ, nous acceptons la proposition que vous faites pour évaluer. C'était ce que l'on allait leur demander, mais puisque vous le formalisez, je l'accepte en l'état.

Enfin, je vous remercie d'avoir rendu un hommage appuyé à Alice Milliat, qui avait un gymnase dans le 14e arrondissement et a maintenant sa statue au C.N.O.S.F. aux côtés du baron Pierre de Coubertin. Je m'en félicite puisque, hier, lors de la cérémonie officielle, je n'ai pas eu l'occasion de lui rendre hommage. Vous l'avez fait, je ne vais donc pas reprendre l'ensemble de ce qu'on lui doit en termes de pratique du sport féminin. J'en suis très content, et donc, j'accepte avec plaisir vos amendements et votre proposition pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Pierre RABADAN.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 116 du groupe Communiste et Citoyen, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 116 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 63 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DJS 63).

2021 SG 8 - Subventions et conventions entre la Ville de Paris et la Fédération française de basket-ball.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 8. Il s'agit de subventions et conventions entre la Ville de Paris et la Fédération française de basket-ball.

La parole est en premier lieu à Mme Anne-Claire TYSSANDIER, pour le groupe Changer Paris, qui a cinq minutes.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Madame la Maire, mes chers collègues, je ne peux que me réjouir que les Jeux olympiques puissent être l'occasion pour la Ville de Paris de rattraper son retard sur le volet sportif, notamment en ce qui concerne les équipements sportifs. Nous avons tous vu combien ce confinement et la pandémie sanitaire que nous subissons, rendent encore plus prégnant pour notre santé mentale le sujet de l'activité sportive.

Avec 1.122 installations sportives, le maillage parisien est l'un des plus denses du monde, mais malheureusement, le taux d'équipement par habitant reste très nettement inférieur à la moyenne nationale. Nous ne pouvons nous en satisfaire pour Paris, qui est tout de même la capitale de la France. On ne peut imaginer que Paris ne rattrape pas son retard. Nous savons que l'attractivité d'une ville tient à son taux d'équipement public, notamment sportif. Je pense aussi à toutes ces personnes qui sont éloignées de la pratique sportive, que ce soient les personnes en situation de handicap ou les femmes.

Je profite de la signature de cette convention pour échanger avec vous, parce que cette convention, comme je l'ai dit, va dans le bon sens. Mais je regrette qu'il n'y ait aucun objectif chiffré mis dans cette convention. Il n'y a rien, pas d'objectif à atteindre, et cela, je le regrette vraiment. Je ne comprends pas que sur des sujets aussi importants dans votre majorité... Vous avez des élus qui, sans arrêt, nous parlent d'égalité femmes-hommes, au premier rang desquels nous y sommes tous très favorables, mais là, pas un mot. Donc, je m'étonne de ce silence. Il nous faut des objectifs chiffrés pour, je le répète, le taux d'équipement, l'activité et la pratique féminine.

Je sais que des efforts ont été faits. Je pense, par exemple, dans le 15e arrondissement, où vous avez fait des efforts sur toute la rénovation des piscines, mais pas de construction de nouveaux équipements.

Je me tourne vers ma collègue Samia BADAT-KARAM. Je pense que Samia va pouvoir essayer de vous accompagner pour tirer vers le haut votre politique sportive, parce qu'aujourd'hui, malheureusement, elle n'est pas au niveau d'une capitale. J'espère que vous saurez suivre les bons conseils de ma collègue sur le volet sportif et notamment des équipements. J'espère qu'au prochain Conseil de Paris, nous aurons des objectifs précis et chiffrés, et que ces Jeux olympiques seront l'occasion de rattraper enfin le retard de notre Capitale sur ce sujet.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à présent à Mme Alice TIMSIT, pour le groupe Ecologiste de Paris, en salle des fêtes.

Mme Alice TIMSIT. - Monsieur le Maire, chers collègues, le projet de délibération qui est soumis à notre vote prévoit, dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques 2024, un partenariat entre la Fédération française de basket-ball et la Ville de Paris pour promouvoir cette pratique sportive. La promotion du basket-ball se traduit ici très concrètement par la modernisation et la réhabilitation de 13 terrains sportifs, dont 5 se situent dans le 19e arrondissement et 1 aux confins du 18e arrondissement et du 19e arrondissement, aux "Jardins d'Eole".

En tant qu'élue du 19e arrondissement, je me réjouis ici que les investissements réalisés pour l'organisation des Jeux olympiques aient un impact durable bien après 2024 et se fassent surtout au profit de la jeunesse de nos quartiers populaires. Cette manifestation sportive d'ampleur doit être un tremplin pour réduire les inégalités d'accès au sport et cela doit être la boussole de notre action. A ce titre, la réhabilitation de 3 terrains du "Centre sportif Jules-Ladoumègue", en lisière du périphérique, dans le 19e arrondissement, la modernisation de 2 terrains du T.E.P. Sérurier, eux aussi situés en bordure du périphérique, dans le 19e arrondissement, ainsi que la rénovation du terrain qui se trouve aux "Jardins d'Eole", dans le 18e arrondissement, participent véritablement de la réalisation de cet objectif.

Toutes ces réhabilitations sont un premier pas nécessaire, mais nous aimerions que d'autres quartiers du 19e arrondissement, et ailleurs bien entendu, bénéficient à terme de ces investissements. Des investissements non seulement pour moderniser les équipements sportifs, mais également pour développer de nouvelles actions, par exemple en faveur du sport féminin ou encore à destination des personnes en situation de handicap qui résident dans ces quartiers. Je pense, dans le 19e arrondissement, par exemple, au T.E.P. Pierre Reverdy, au T.E.P. qui se trouve au sein des "Orgues de Flandres", ou encore à celui de l'avenue de la porte Chaumont, qui mériteraient véritablement d'être rénovés, réhabilités.

Si l'on peut considérer que certains arrondissements - au premier rang desquels le 19e arrondissement, toujours - sont bien dotés en équipements sportifs, il y a des inégalités qui persistent. On ne bénéficie pas de la même qualité d'offre selon que l'on habite aux abords du canal ou à Stalingrad. Ces Jeux olympiques et paralympiques doivent financer toujours plus le sport de proximité pour permettre à chaque habitant et habitante de nos arrondissements, peu importe ses revenus ou son genre, une égalité et une facilité d'accès à des pratiques sportives.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Alice TIMSIT.

La parole est à présent à M. BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que c'est la première convention que la Ville signe dans le cadre de l'héritage des Jeux olympiques. Nous nous félicitons de cette convention avec la Fédération française de basket-ball, mais c'est l'occasion pour moi de réaffirmer un principe à la Maire de Paris.

Le groupe Communiste a soutenu la candidature aux Jeux olympiques de Paris en 2024 à une condition : c'est que ces Jeux olympiques permettent le développement des pratiques physiques et sportives sur notre territoire, et donc, à condition d'un héritage conséquent. Je le réaffirme ici : l'héritage ne peut pas être le vernis du dossier de la candidature. L'héritage doit être la boussole de la candidature de Paris aux Jeux olympiques. La Maire s'était engagée notamment à la baignabilité dans la Seine, à de grandes opérations de réaménagement urbain. Cela va être le cas du quartier porte de la Chapelle. Mais la Maire de Paris s'était aussi engagée à ce que l'on développe la pratique physique et sportive pour tous les Parisiens.

Le contexte est complètement nouveau après la pandémie. Près de 50 % des Parisiens ne font plus d'activité physique et sportive. Aujourd'hui même, nous avons des enfants qui sont en rupture d'activité physique et sportive. Je comprends que c'est un collège dans le 12e arrondissement, où les cours d'E.P.S. se sont arrêtés. On va voir pour pouvoir trouver une solution. Cet héritage des Jeux olympiques est donc pour nous quelque chose d'encore plus crucial aujourd'hui. C'est-à-dire qu'il y a un an, on considérait qu'il fallait augmenter les activités, et maintenant, il faut augmenter les activités et en plus raccrocher les wagons de tout ce que l'on a perdu.

Je me permets de dire que cette convention est très bien. Ce sont plus de 50.000 euros pour réaménager les terrains de basket-ball, développer la pratique de 3x3. Mais n'est pas suffisant. Ce dont on a besoin, c'est de multiplier au moins par 10 ce type de convention d'ici 3 ans, parce que les Jeux olympiques, c'est dans 3 ans. Dans 3 ans, l'héritage sera ce que l'on a construit d'aujourd'hui à dans 3 ans. Donc, moi, j'appelle à un accélérateur de la "Mission Héritage". Je note au passage qu'au moment du vote du budget 2021, l'héritage a été sabordé dans le budget. On nous avait dit : "Oui, mais comme il y a la pandémie, pour l'instant on ne peut pas faire grand-chose, donc on verra peut-être un budget rectificatif en juillet". Je voulais tirer la sonnette d'alarme.

Je voudrais enfin parler, pour le 12e arrondissement, puisque j'ai rencontré les services de la DJS et de la "Mission Héritage", de la question du 3x3. Nous avons plusieurs terrains de basket-ball de proximité sur des T.E.P. dans le 12e arrondissement. Le choix des services et de la Fédération s'est porté sur un terrain qui s'appelle le T.E.P. Léon Mottot, pour lequel, d'ailleurs, la Ville avait déjà prévu un budget de rénovation. Les travaux vont bientôt commencer. Mais nous avons quand même un souci de voisinage à cause des nuisances liées au basket-ball, et nous avons beaucoup de riverains qui se plaignent de ces nuisances.

Je souhaiterais que ce type de convention et ce type de terrain puissent être mis en œuvre en accord avec les élus d'arrondissement, avec les maires d'arrondissement et les usagers. Nous avons d'autres terrains dans le 12e arrondissement, notamment à Bercy, un terrain qui nécessite une réhabilitation. Nous avons les T.E.P. à Léo Lagrange, où il y a énormément de jeunes qui jouent au basket-ball en pratique libre. Nous avons aussi des terrains à Alain Mimoun, où il y a aussi une pratique. Donc, cela a été un choix sur le T.E.P. Léon Mottot, que je ne refuse pas, mais qui a été porté sans avoir eu le temps de la discussion. J'avais alerté à l'époque, en disant : "Je ne sais pas si c'est le premier qu'il faut que l'on fasse ; il faudrait peut-être revoir et commencer par Léo Lagrange ou par Bercy, ou par Alain Mimoun, avant d'aller sur Léon Mottot, qui a d'ailleurs déjà des crédits de la Ville". Voilà.

Ensuite, dernier point sur cette convention d'objectifs avec la Fédération française de basket-ball. Nous venons d'évoquer la question du sport féminin. Vous le savez, l'appropriation naturelle des terrains en libre accès se fait par les hommes. Et donc, dans cette convention, nous avons besoin aussi d'un accompagnement sur la pratique féminine, notamment du 3x3 quand il s'agit de l'accès libre. Je pense qu'avec le personnel de la DJS, nous pouvons - notamment pendant les vacances, sur les dispositifs de la Ville - développer le sport féminin et le basket-ball féminin en 3x3. Je crois que c'est aussi une orientation de la Fédération française de basket-ball.

En tout cas, nous voterons ce projet de délibération.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Nicolas BONNET-OULALDJ.

Pour vous répondre à tous les trois, je donne la parole à M. Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci de vos trois interventions.

Je vais essayer d'y répondre de manière exhaustive, parce que beaucoup de choses ont été dites. D'abord, pour terminer par le dernier orateur, Nicolas BONNET-OULALDJ, j'entends le mauvais fléchage ou l'ordre des priorités. Evidemment, on est prêt à le revoir avec vous. Si vous estimez qu'il y a une priorité ailleurs, il n'y a aucun souci sur ce sujet.

Sur l'usage de ces terrains et de leurs utilisations - j'en profite pour le dire aussi à Mme TIMSIT, que je remercie de son intervention, et j'y reviendrai - nous avons fait passer, pas plus tard que, me semble-t-il, il y a deux Conseils de Paris, des appels à projets qui s'appelaient "Paris + sportive", au titre de l'héritage aussi, et accompagnaient la pratique des femmes sur les T.E.P. et sur les terrains de basket. Nous prenons ce sujet très au sérieux. Nous savons les déviances qu'il peut y avoir, selon aussi comment est orienté le terrain et comment il est décoré. Ce sont des sujets extrêmement importants. Nous l'avons encore fait avec Hélène BIDARD et Emmanuel GRÉGOIRE en allant visiter le "Complexe sportif Suzanne-Lenglen", en regardant comment l'articulation des équipements sportifs guidait la pratique. C'est donc un sujet qui nous incombe.

Sur la situation du sport et l'arrêt, évidemment, je partage votre constat. Je sais et j'alerte de la même manière que vous sur la nécessité de la reprise sportive en dépit de la situation sanitaire. Je vais le répéter : nous avons proposé des protocoles encore plus contraignants pour différencier les pratiques, pour essayer de sauvegarder ce qui peut l'être dans la situation sanitaire actuelle et permettre de faire un petit peu de sport même lorsqu'il est encadré, parce que la pratique libre extérieure est encore autorisée - c'est quasiment la seule que l'on peut faire - mais nous n'avons pas encore été entendus. Evidemment, dans une situation où l'on garde les distanciations sociales et tous les gestes sanitaires en vigueur pour ne pas propager l'épidémie.

Oui, évidemment, il y a un sujet. Oui, la crise sanitaire l'a mis malheureusement en lumière pour les mauvaises raisons. Oui, nous devons y répondre - j'espère dans les meilleurs délais - pour une reprise de la pratique.

Je voulais indiquer à Mme TIMSIT - que je remercie vraiment pour son intervention très constructive et je suis heureux d'entendre cela de sa part - que nous avons, à destination des femmes, comme je vous l'ai dit, des dispositifs de la Ville. Vous savez que nous avons une politique incitative, que ce soit sur les subventions, les attributions de créneaux, mais aussi sur les personnes en situation de handicap, puisque, lors du dernier Conseil de Paris, nous avons voté tous ensemble la stratégie "Paris + inclusive" qui doit développer le parasport dans l'ensemble des clubs. Nous avons besoin - je vois que vous vous félicitez et moi aussi - que le 19e arrondissement soit largement bénéficiaire de cette convention. Mais nous avons d'autres besoins et devons continuer cette politique volontariste sur l'héritage et sur ce qu'il laissera en termes de réfection des équipements sportifs qui, pour certains, en ont bien besoin.

Je voulais vous dire qu'évidemment, cette convention est passée avec la Fédération française de basket-ball, avec laquelle nous partageons ces objectifs, qui accompagnera aussi les personnes de la DJS pour atteindre ces objectifs.

Enfin, pour répondre à Mme TYSSANDIER, je suis toujours preneur des bons conseils de tout le monde, et en premier lieu de ceux de Mme BADAT-KARAM en tant qu'adjointe du 16e arrondissement. Evidemment, je partage le constat qui est le vôtre : on a beaucoup d'équipements sportifs, on a une ville extrêmement dense, le taux d'équipements par habitant n'est pas satisfaisant. Mais si vous trouvez des lieux où nous pouvons faire des équipements sportifs - et nous en cherchons - je suis tout à fait preneur pour essayer d'avoir l'offre la plus grande possible, même si elle est insuffisante aujourd'hui. Je vois que nous partageons ce constat et j'en suis très heureux. Comme je vous le disais, je suis tout à fait preneur de vos bons conseils.

Pour ce qui concerne les chiffres, cette convention parle de réhabilitation d'équipements sportifs. Je n'ai pas aujourd'hui le chiffre pour vous dire de combien d'équipements sportifs j'ai besoin et combien je pourrai en faire, parce que c'est un débat qui va s'articuler dans le cadre des discussions budgétaires, notamment du P.I.M. Mais nous avons, pour rejoindre les propos de M. BONNET-OULALDJ, une forte exigence, et j'espère que l'on pourra en faire le plus possible. Nous sommes dans un territoire extrêmement contraint - comme vous le savez, par manque de place - où il est parfois difficile de pousser les murs pour y pratiquer un peu de sport. Mais je suis très heureux que vous souhaitiez me donner des conseils et je les prends avec grand plaisir.

Merci beaucoup.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Pierre RABADAN.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 8.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, SG 8).

Vœu déposé par les groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen relatif à l'attribution du nom de Guy Louisy-Louis au boulodrome, route des Fortifications (12e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent les vœux non rattachés.

Nous commençons par le vœu n° 24 relatif à l'attribution du nom "Guy Louisy-Louis" au boulodrome, route des Fortifications, dans le 12e arrondissement.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire ;

Le vœu que je présente a été adopté au Conseil du 12e arrondissement. Je prends la parole aussi au nom du Conseil du 12e arrondissement et des groupes de la majorité, notamment de Paris en commun, d'Emmanuel GRÉGOIRE, qui était très proche de Guy Louisy-Louis, et de beaucoup de membres du groupe Paris en commun, que je salue. Je porte ce vœu en leur nom.

Dire que Guy Louisy-Louis a été président de l'Association sportive de la Boule du 12e arrondissement pendant 25 ans. Il a consacré son temps, en tant que bénévole, à ce club qui est reconnu dans le 12e arrondissement et à l'échelle parisienne, puisque c'est là où la majorité des compétitions de pétanque départementales et régionales ont lieu, notamment "La Boule Lyonnaise".

Je voudrais dire que son décès brutal - Guy Louisy-Louis est décédé d'un arrêt cardiaque, il me semble, de façon très brutale - a suscité beaucoup d'émotion dans le 12e arrondissement, parce que M. Louisy était non seulement très engagé dans la pétanque, mais aussi dans la vie démocratique du 12e arrondissement. Il fut parmi

les premiers à s'impliquer au sein du "Conseil de quartier Vallée de Fécamp" dès la création du conseil de quartier. Il a été très présent, non seulement dans le bureau du conseil de quartier, mais aussi dans les propositions issues de ce conseil de quartier. Jusqu'à sa disparition, Guy Louisy-Louis était très impliqué.

Guy Louisy-Louis était aussi investi dans l'Office du Mouvement Sportif du 12e arrondissement - l'O.M.S. du 12e arrondissement - et quelqu'un qui a toujours ouvert la porte du terrain de pétanque à l'ensemble des associations du 12e arrondissement. On a eu des témoignages du club de tennis, des témoignages d'agents de la Préfecture de police de Paris qui organisaient leur rassemblement ici même, des témoignages de forains de la Foire du Trône qui, pendant la Foire du Trône, avaient pour principe d'organiser des rencontres sur ce terrain de pétanque.

Guy Louisy-Louis était quelqu'un de véritablement attaché au 12e arrondissement et à la pétanque. Il nous paraissait très important d'honorer sa mémoire en vous proposant que le site occupé par l'A.S.B.12, situé route des Fortifications, soit dénommé "Boulodrome Guy-Louisy-Louis".

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Nicolas BONNET-OULALDJ.

La parole est à présent à Mme la maire du 12e arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Nicolas BONNET-OULALDJ ayant déjà tout dit de ce qu'il fallait dire, je vais me permettre d'être très brève simplement pour approuver l'ensemble de ses propos.

Guy Louisy-Louis était une figure du 12e arrondissement et de son quartier d'attachement, "Vallée de Fécamp", dont l'engagement a pris de multiples formes. Cela reste un modèle pour nous. Il n'est donc pas illogique que la proposition d'attribuer son nom à un équipement, dont il aura été l'emblématique responsable, ait été faite et votée par notre conseil d'arrondissement à l'unanimité.

Je m'en fais donc très naturellement, comme maire du 12e arrondissement, également le relais et vous propose de voter ce vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Emmanuelle PIERRE-MARIE, de cette intervention, et Nicolas BONNET-OULALDJ d'avoir rendu hommage à Guy Louisy-Louis.

Je voudrais adresser toutes mes condoléances à sa famille et à ses proches. C'était une personnalité très importante du milieu sportif du 12e arrondissement et de l'ensemble de la Ville de Paris - Nicolas BONNET-OULALDJ l'a rappelé - même au-delà du 12e arrondissement.

Je souhaite m'associer à cet hommage et donne un avis très favorable pour que l'on étudie la demande en Commission de dénomination de l'attribution du nom de "Guy Louisy-Louis" au boulodrome situé route des Fortifications, dans le 12e arrondissement.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Pierre RABADAN.

Je suis saisi d'une demande d'explications de vote de Mme Valérie MONTANDON, pour le groupe Changer Paris.

Vous avez 2 minutes.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, mes chers collègues, nous avons, bien sûr, voté favorablement ce vœu.

Nous avons eu l'occasion, notre groupe, en conseil d'arrondissement, de rendre un hommage appuyé à Guy Louisy-Louis. C'était quelqu'un de bienveillant, qui avait véritablement une chaleur humaine. Il était toujours un personnage au grand cœur. Guy Louisy-Louis a en effet présidé le club pendant 25 ans. Il était apprécié dans le club, mais aussi au-delà - vous l'avez rappelé - parce que c'était quelqu'un de très investi dans son quartier. Cela fait partie des personnes qui sont pleinement investies au-delà de leur mission et créent toujours du lien. Et l'on sait à quel point il est important de créer du lien à Paris, qui est une grande ville.

Comme j'ai pu le rappeler en conseil d'arrondissement, il y a deux points qu'il serait important de rappeler dans cette instance. Tout d'abord, c'est de mener une réflexion avec les membres du club, parce que Guy Louisy-Louis avait été très peiné du fait que l'une des installations s'était effondrée suite à la chute d'un arbre. Je pense qu'il serait important de prolonger sa volonté de voir ce bâtiment au moins réaménagé. Et puis, que notre Assemblée puisse de nouveau assurer la sanctuarisation de ce lieu, parce que les boulistes ont toujours eu peur d'une menace de construction. Je pense qu'il serait bon de pouvoir marquer le coup et sanctuariser ce lieu, qui est une bouffée d'oxygène et un lieu de respiration dans le 12e arrondissement, et apprécié au-delà des amoureux de la pétanque.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 24 des groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2021, V. 72).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la labellisation "Génération 2024" du lycée Armand Carrel dans le cadre des J.O.P. 2024.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu n° 25 relatif à la labellisation "Génération 2024" du lycée Armand Carrel dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques 2024.

La parole est à Mme Marie TOUBIANA, pour le groupe Changer Paris.

Mme Marie TOUBIANA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, au-delà de l'événement majeur qu'ils vont représenter pour notre ville et notre pays, les Jeux olympiques et paralympiques qui se tiendront en 2024 doivent être un accélérateur dans la manière de promouvoir et d'encourager la pratique du sport pour chacun d'entre nous, en particulier les jeunes. Ces 15.000 champions, représentant plus de 200 nations, se retrouveront autour des valeurs de l'olympisme, qu'il faut insuffler à notre jeunesse. Pour cela, nous devons donner à cette jeunesse, et aux établissements qui l'accueillent, les moyens de ces ambitions.

Lors du dernier conseil d'administration du lycée Armand-Carrel, auquel Franck SERFATI, mon collègue conseiller du 19e arrondissement, assistait, le proviseur du lycée a présenté avec un enthousiasme logique le projet visant à labelliser "Génération 2024" son établissement dans le cadre de ces Jeux. Cette labellisation témoigne d'une ambition justifiée pour les jeunes du 19e arrondissement, leurs parents et tous les habitants du quartier. Le label "Génération 2024" a vocation à laisser un héritage durable et bénéfique aux villes hôtes et à leurs habitants. Le label prévoit de soutenir les établissements scolaires et leur offre d'équipement sportif, tout en favorisant des synergies entre les lycées et les acteurs de la vie du quartier, tels que les clubs sportifs. Ainsi, ce programme se révélera bénéfique pour le lycée Armand Carrel, pour les associations sportives du 19e arrondissement, et, de façon plus générale, pour tous ses habitants.

Par ce vœu, je demande que notre Assemblée et la Mairie de Paris manifestent tout leur soutien au lycée Armand Carrel dans son projet. Quel que soit notre groupe politique, nous serons tous d'accord pour dire qu'encourager la pratique sportive est essentiel et que cette labellisation du lycée Armand Carrel serait positive. Elle pourrait même être un exemple pour de nombreux lycées à Paris, qui pourraient lui emboîter le pas.

Au conseil d'arrondissement, on m'a dit que ce vœu n'était pas de la compétence des élus, mais je ne vois pas pourquoi la Mairie de Paris ne pourrait pas apporter son soutien à un beau projet. Pour toutes ces raisons, chers collègues, je vous invite à voter ce vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Marie TOUBIANA.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame TOUBIANA.

Je vais rejouer un petit peu la réponse qui vous a été faite en mairie d'arrondissement. Je vais me permettre de vous donner un conseil, parce que vous m'en avez donné un. Je vous renvoie la balle. Pour ce vœu n° 25, ou le suivant que rapportera mon collègue Karim ZIADY, s'il vous plaît, ne faites pas perdre de temps à notre Assemblée sur ces sujets. Lisez qui décide de quoi, et ensuite, prenez-en connaissance. On perd du temps à discuter de choses dont nous ne pouvons pas décider.

Comme vous l'avez rappelé, "Génération 2024" est une labellisation de la marque du Comité d'organisation des Jeux olympiques et de l'Académie et du Rectorat de Paris. Evidemment que nous allons soutenir, comme nous le faisons à chaque séance, cette labellisation. Nous soutenons l'ensemble des projets parisiens pour toutes les raisons que vous avez énoncées, mais nous n'avons pas, ici, à délibérer ou à prendre une demande de soutien officiel. C'est ce que nous faisons à chaque fois. Je vous demande donc simplement de faire preuve de bon sens. Croyez bien que l'on défend, pour les raisons que vous avez évoquées, l'ensemble des projets parisiens à chaque fois. Nous en avons discuté avec le directeur du lycée qui, lui-même, s'est étonné de votre vœu.

Faisons court, gagnons du temps, soyons efficaces. Nous soutiendrons le lycée en tant qu'élus parisiens dans cette commission de labellisation de "Génération 2024", mais, pour les raisons que je vous ai expliquées, je vous demande de retirer le vœu. Autrement, j'émets un avis défavorable.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - J'imagine qu'il est maintenu ?

Mme Marie TOUBIANA. - Il est absolument maintenu. Je ne comprends pas pourquoi...

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Il l'est.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 25 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 25 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux tenues réglementaires dans les piscines parisiennes.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu n° 26 relatif aux tenues réglementaires dans les piscines parisiennes.

La parole est à Mme Anne-Claire TYSSANDIER, pour le groupe Changer Paris.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci.

Mes chers collègues, je regrette que Mme la Maire ne soit pas parmi nous, mais apparemment, c'est chose courante dans ce Conseil.

La pandémie du Covid-19 a mis un coup d'arrêt brutal à un certain nombre d'activités sportives, dont celle des piscines municipales, qui sont pour l'instant fermées au grand public et réservées, heureusement, à la pratique de certaines catégories spécifiques de public. Aussi, je me disais et je souhaitais vous faire une proposition, que cela pourrait être intéressant de mettre à profit ce temps de fermeture imposée pour réviser le règlement intérieur de nos centres aquatiques municipaux qui date du 10 novembre 1981 et ne nous semble plus du tout adapté à la situation actuelle. En effet, ni l'article 11 dans son alinéa D, ni l'article 12 - "L'accès des plages est réservé aux usagers en tenue de bain" - ne sont clairs, laissant peser ainsi sur les agents municipaux le choix de refuser l'accès à certains usagers. L'article 12 ne fait référence qu'aux espaces de plage, et pas aux espaces de baignade. Nous pourrions avoir ainsi une situation absurde, où des usagers pourraient revendiquer de ne pas porter de tenue de bain dans les zones de baignade.

Je vois un second problème, c'est celui de la mention : "en tenue de bain". Le règlement intérieur doit donc prévoir explicitement que, pour des raisons d'hygiène et de sécurité, la baignade en tenue de bain habillée est interdite. En effet, Mme la Maire de Paris l'a elle-même rappelé dans les médias : "Les tenues de bain habillées ne permettent pas d'atteindre une qualité des eaux de baignade conforme aux réglementations en vigueur". Par ailleurs, les impératifs de sécurité sont cruciaux pour délivrer les secours au plus vite.

Nous devons avoir un règlement intérieur extrêmement clair, qui ne souffre aucune ambiguïté, car l'actualité nous montre tous les jours que des forces extrémistes, islamistes notamment...

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vais vous demander de conclure, Madame.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - J'ai deux minutes ? Oui.

Sont à l'œuvre pour détruire notre société et pourfendre notre modèle républicain. Pour toutes ces raisons, afin d'éviter de futures dérives communautaristes, je vous propose de modifier cet article pour indiquer que, dans l'enceinte des piscines municipales, pour des raisons d'hygiène et de sécurité, il est interdit de venir en tenue de bain habillée, tant sur les plages que dans les bassins de baignade, et que seules sont autorisées les tenues de bain une ou deux pièces à l'exclusion de toute autre tenue, notamment le burkini.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Karim ZIADY.

M. Karim ZIADY. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère, Madame TYSSANDIER, le règlement intérieur des piscines municipales parisiennes actuellement en vigueur a été adopté lors de la précédente mandature, en février 2019, par le Conseil de Paris, actualisant le précédent qui datait effectivement de plus de 30 ans, comme vous l'avez dit. Je me permets, s'il vous plaît, de vous rappeler les obligations très claires et complètes qui y figurent, et qui, selon moi, répondent à l'objet de votre vœu. Je vais donc lire le règlement parce que vous ne l'avez pas lu.

Article 1, alinéa 8 : "L'accès au bassin est autorisé aux usagers en tenue de bain adéquate, à savoir le port obligatoire d'un maillot de bain et d'un bonnet de bain. Les shorts, bermudas cyclistes, caleçons, tee-shirts et combinaisons sont interdits, à l'exception des personnels de surveillance dont la tenue impose leur visibilité et leur

reconnaissance. Les étoffes et autres matières couvrant le visage, les jambes, voire la totalité du corps du baigneur, sont interdites, exception faite pour les associations de plongée qui auront préalablement obtenu une dérogation par la Ville de Paris. Le personnel de surveillance de la baignade est habilité à renvoyer aux vestiaires les personnes dont ils jugeraient la tenue ou le comportement incorrect ou inadapté à la pratique de la natation".

Ce règlement a été voté en 2019, après avoir préalablement associé l'ensemble des mairies d'arrondissement, y compris les mairies d'arrondissement de votre sensibilité politique, avec de nombreux débats qui prenaient en compte toutes les contributions jugées pertinentes. Il n'y a pas lieu d'amender ce règlement, Madame. Il s'agit juste de l'appliquer. Comptez sur nous, ainsi que sur tous les agents de la Ville travaillant dans les piscines, pour qu'il le soit.

N'inventons pas des problèmes qui n'existent pas. En découvrant ce vœu, j'ai immédiatement interrogé votre collègue adjointe chargée des sports de la mairie du 15e arrondissement, qui n'a remonté aucun problème signalé dans le 15e arrondissement et à Paris. On est en mars 2021, en pleine crise sanitaire, sociale et économique. Nous, pendant que vous faites des vœux, on travaille avec Pierre RABADAN à la reprise de la pratique sportive, qui est nécessaire pour la pérennité de tous les clubs et associations sportives. L'Exécutif municipal n'a pas de leçon à recevoir sur la défense de la laïcité.

Je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu. Sinon, j'émettrai un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Karim ZIADY.

Je suis saisi de deux demandes d'explication de vote.

La première, du groupe Ecologiste de Paris. C'est Aminata NIAKATÉ.

La seule question à laquelle vous devez répondre, c'est si vous retirez votre vœu ou pas, ce qui nécessite une réponse par oui ou par non.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Je veux bien retirer mon vœu, mais, en échange, vous modifiez le site Internet de la Ville de Paris qui fait référence à un règlement intérieur qui date de 1981. Photo à l'appui. Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je crois que Karim ZIADY vous a donné l'ensemble des éléments.

Du coup, le vœu est-il retiré ou pas ?

Il n'y a pas d'échange. Ici, on ne fait pas de "deal".

Est-ce que le vœu est retiré ou pas ?

Donc, il est maintenu ?

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Il est retiré.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Donc, le vœu n° 26 est retiré. Très bien.

2021 DGRI 1 - Subvention (160.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association "Maison de l'Europe de Paris, Centre de rencontres internationales" (17e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à la suite.

Nous examinons à présent le projet de délibération DGRI 1. Il s'agit d'une subvention de 160.000 euros et d'une convention pluriannuelle avec l'association "Maison de l'Europe de Paris, Centre de rencontres internationales" dans le 17e arrondissement.

La parole est en premier lieu à M. Jean-Didier BERTHAULT, pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération est classique puisque, chaque année, nous avons l'occasion de voter la subvention et la convention avec l'association "Maison de l'Europe de Paris". Cette année encore, c'est une subvention de 160.000 euros qui sera versée à la "Maison de l'Europe de Paris". C'est une subvention importante, car, vous le savez - pour ceux qui s'intéressent à ces sujets - la situation financière de la "Maison de l'Europe de Paris" est toujours assez fragile. Il est vrai que le soutien de la Ville et de nos institutions est important pour permettre sa pérennité et son développement.

Je voudrais, puisque c'est un projet de délibération qui le permet, le situer dans un contexte particulier et rendre hommage à celle qui a présidé à la destinée de la "Maison de l'Europe de Paris" pendant 17 ans : Catherine LALUMIÈRE. C'est une grande Européenne. Je ne partage pas politiquement toute sa vision de l'Europe, mais nous avons cela en commun : c'est que nous sommes toujours arrivés à travailler pour l'intérêt de l'Europe et surtout, pour le fait de trouver des points de convergence entre faire avancer l'Europe et la citoyenneté européenne.

Au moment où Catherine LALUMIÈRE quitte cette présidence, je voudrais en profiter pour dire à Michel DERDEVET, le nouveau président de la "Maison de l'Europe de Paris", qu'il trouvera le soutien de la mairie du 17e

arrondissement ainsi que Geoffroy BOULARD, qui a toujours œuvré pour que nous puissions avoir cette pérennité européenne qui vive dans le 17^e arrondissement. En tout cas, avoir une extrême bienveillance et une implication totale dans le fonctionnement de cette association.

Je voudrais dire que Catherine LALUMIÈRE et le conseil d'administration de la "Maison de l'Europe de Paris" avaient courageusement accepté de quitter des locaux somptueux qui étaient dans le Marais, à la demande de la Ville qui les récupérerait pour un autre projet, pour venir dans le 17^e arrondissement dans d'autres locaux prestigieux, puisqu'ils sont situés avenue de Villiers, dans l'ancien conservatoire du 17^e arrondissement. Pour beaucoup des adhérents et de certains permanents, c'était "un choc culturel". Catherine LALUMIÈRE l'avait accompagné. Je crois que, dans le 17^e arrondissement, nous l'avons aussi accompagnée pour que cela se passe le mieux possible.

Effectivement, cette subvention est importante puisque, comme il est rappelé dans le projet de délibération, il y a un certain nombre d'enjeux qui permettent de faire vivre, notamment les séminaires, les projections cinématographiques, plus tout ce qui a été développé avec la crise du Covid-19 de conférences en ligne au cours de l'année 2020. Et puis, bien évidemment, la place de coordinateur pour la "Fête de l'Europe" annuelle, dans laquelle la "Maison de l'Europe de Paris" joue un rôle prépondérant.

Pour conclure, je voudrais parler de la prochaine "Fête de l'Europe" puisque, pour ceux qui s'intéressent à ces sujets, vous devez savoir que la semaine dernière, le Parlement européen a adopté le fait que la "Conférence sur l'Union européenne" soit lancée, et probablement lors de la prochaine "Fête de l'Europe" le 9 mai. Ce sera un moment important pour discuter de la citoyenneté européenne, échanger, débattre, essayer d'améliorer des choses qui restent encore éloignées de beaucoup de nos concitoyens. Ce sera aussi l'occasion - et je sais que le conseil d'administration de la "Maison de l'Europe de Paris", duquel je fais partie, s'est interrogé ces dernières semaines sur le sujet - d'y avoir une place prépondérante, et, je l'espère, de trouver un écho dans cette enceinte, au sein du Conseil de Paris.

Je trouve que, par rapport à d'autres sujets qui ne sont parfois pas relatifs à l'ordre du jour de ce Conseil, ces sujets européens, cette citoyenneté européenne que nous cherchons à développer, n'ont peut-être pas encore toute leur place auprès de l'ensemble de nos collègues. Encore une fois, je le rappelle : les divergences politiques sont légitimes au sein d'une assemblée. En revanche, le projet européen, pour une capitale internationale comme Paris, se doit d'être porté. Je pense que nous pouvons aujourd'hui l'accompagner le mieux possible aux côtés de la "Maison de l'Europe de Paris".

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Didier BERTHAULT.

La parole est maintenant à M. Jean-Philippe DAVIAUD.

Que je ne vois pas ici, donc je pense qu'il doit être en salle des fêtes.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Oui, parfaitement. Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais saluer ce soutien, qui est renouvelé encore cette année, ainsi que cette convention pluriannuelle, qui - cela vient d'être souligné - sont très importants pour la "Maison de l'Europe de Paris". Car, sans ce soutien, je pense que ce serait extrêmement compliqué de poursuivre son action, qui est pourtant une action de grande qualité, extrêmement utile, insuffisamment connue d'ailleurs. Ce projet de délibération et cette subvention sont particulièrement importants.

C'est l'occasion de saluer cette action et toute l'équipe de la "Maison de l'Europe de Paris", ainsi que son ex-présidente, Catherine LALUMIÈRE, que j'ai eu la chance de rencontrer à plusieurs reprises et qui m'a toujours frappé par la flamme qu'elle a pour la question européenne, dont elle parle avec une grande conviction et un grand bonheur. C'était une très grande présidente de la "Maison de l'Europe de Paris".

Ce soutien important est l'un des axes de la politique ambitieuse de la Ville. Je serai en désaccord avec mon collègue du 17^e arrondissement. Je pense que la Ville a une action particulièrement ambitieuse et visible, qui se manifeste par exemple par ce projet de délibération, mais pas seulement. Je vois d'autres aspects, qui sont assez uniques à mon sens. Je pense à la nomination, sous la précédente mandature, d'un conseiller délégué à l'Europe - cher Hermano - qui est maintenant maire adjoint de plein exercice. Ce qui montre bien l'intérêt que la Ville témoigne à la question européenne.

Je pense aussi, dès la précédente mandature, aux élus référents qui ont été désignés dans chacune des mairies d'arrondissement. C'était inédit et cela a permis de déployer un certain nombre d'actions, notamment autour de la "Fête de l'Europe" le 9 mai, mais aussi tout au long de l'année pour ceux qui le voulaient. J'ajouterai encore un étage, si je puis dire : la mise à disposition de service civique pour les arrondissements qui en faisaient la demande. Cela a permis d'être un soutien très efficace dans notre action pour faire mieux connaître l'Europe aux habitants parisiens, leur permettre de s'emparer de cette question et se sentir davantage citoyens de l'Europe. Car je crois que c'était la volonté de la Maire de Paris lors de son arrivée à la tête de cette ville en 2014.

Pour siéger également dans une autre collectivité, le Conseil régional, je ne peux qu'être frappé par le contraste entre les deux niveaux d'engagement et d'ambition. Car, en dehors de sa représentation à Bruxelles, l'Ile-

de-France Europe", qui existait avant l'arrivée de l'actuelle majorité à la Région, l'action de la Région Ile-de-France se résume à peu près à la gestion des fonds européens, et encore avec une très grande difficulté puisqu'il y a eu - chacun l'aura vu dans les deux années passées - un certain nombre de problèmes soulevés par la Commission européenne. On a donc deux types de collectivité, deux niveaux d'engagement très différents. Je voulais profiter de ce projet de délibération pour saluer l'engagement de la Ville de Paris.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Jean-Philippe DAVIAUD.

La parole est maintenant à M. Boris JAMET-FOURNIER.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, en témoigne le beau drapeau bleu orné d'étoiles jaunes qui flotte au-dessus de l'Hôtel de Ville, tout autant qu'une ville universelle, Paris est une ville européenne. Tout d'abord, elle l'est par sa diplomatie, avec les liens solides et étroits qu'elle entretient avec les ambassades de 27 pays de l'Union qui sont dans notre Capitale. Elle l'est aussi par ses événements, de la "Fête de l'Europe" au "Conseil parisien des Européens", qui rassemblent des ressortissants et des ressortissantes des 27 états de l'Union. Elle l'est, enfin, et peut-être même d'abord, par ses communautés, par ses étudiants internationaux et par toutes celles et tous ceux qui, suivant un rêve parisien vivace, ont trouvé en Paris une maison. Capitale européenne, Paris est aussi une incarnation des valeurs de solidarité, d'aide aux plus vulnérables, de connaissance et de reconnaissance de l'autre. Je me permets, au passage, de rappeler l'importance de "La Nuit de la Solidarité" dans deux semaines. Je suis heureux de voir qu'elle a fait le plein de volontaires pour mon secteur, Paris Centre.

Je ne saute pas comme un cabri, mais je reviens à l'Europe et à ses principes d'ouverture, de connaissance, d'échanges, qui, au contraire d'un repli sur soi, permettent à tout citoyen européen d'ailleurs de se sentir Parisien, et à toute Parisienne de se savoir aussi citoyenne européenne. Or, à Paris, la "Maison de l'Europe", c'est véritablement notre bras armé dans la défense de ces valeurs essentielles. Depuis des années, la subvention que le Conseil de Paris accorde à cette association d'utilité publique est l'une des plus importantes que nous versons, et donc, il faut la justifier. Ce n'est pas une subvention de témoignage, car nous voyons sans cesse le résultat concret de cette subvention par la programmation vibrante de cette "Maison de l'Europe", qui nous épaula, par exemple, lors de la "Fête de l'Europe", et poursuit, au cours des mois de l'année, un travail de partage et de pédagogie, essentiel pour toutes les Parisiennes et tous les Parisiens. Je peux en témoigner comme habitant de Paris Centre, puisque la "Maison de l'Europe" a longtemps occupé l'Hôtel de Coulanges - cela a été rappelé - dans notre très cher 4e arrondissement. Je le confirme, Jean-Didier : il n'est pas très facile de quitter le Marais, mais vous l'avez accueillie dans le 17e arrondissement.

Je profite, moi aussi, de cette intervention pour adresser tous nos remerciements et notre gratitude à Catherine LALUMIÈRE, ancienne Ministre, ancienne vice-présidente du Parlement européen, qui a présidé la "Maison de l'Europe de Paris" pendant près de 20 ans, avant de céder sa place au nouveau président, Michel DERDEVET, il y a un mois, auquel nous adressons tous nos vœux de réussite.

La subvention, qui est l'objet de ce projet de délibération, chers collègues : ce vœu est un rappel de l'importance d'un sujet qui rassemble au-delà des clivages politiques. Puisque nous sommes Européens, autant rendre l'Europe utile, accessible et en capacité d'être proche de ses citoyennes et citoyens. En ce sens, par son engagement depuis plus de 50 ans au service d'une citoyenneté européenne active et éclairée, la "Maison de l'Europe de Paris" est un appui incontournable du tissu associatif de notre ville. On sait combien cette vie culturelle associative française est mise à mal dans le contexte actuel. C'est dans cette période difficile - Monsieur le Maire, cher Hermano - que nous serions heureux que vous puissiez nous éclairer sur l'ambition de la Mairie de Paris pour s'assurer que, plus que jamais, la "Maison de l'Europe de Paris" ne connaît pas de pause dans ses engagements au service des Parisiennes et des Parisiens, et bien sûr, au service de l'Europe.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Boris JAMET-FOURNIER.

Pour vous répondre à tous les trois, la parole est à M. Hermano SANCHES RUIVO.

M. Hermano SANCHES RUIVO, adjoint. - Européen convaincu par ailleurs, merci, chers collègues. Je tiens profondément à vous remercier - Boris JAMET-FOURNIER, Jean-Philippe DAVIAUD et Jean-Didier BERTHAULT - vous qui êtes des référents Europe dans vos arrondissements. Merci pour ces interventions qui rappellent avec justesse tant la nécessité de porter un engagement européen à Paris que le rôle vibrant joué par la "Maison de l'Europe de Paris", qui est aujourd'hui notre principal relais.

Fondée en 1956, reconnue d'utilité publique depuis 1973, la "Maison de l'Europe" est à Paris la grande coordinatrice des associations européennes. Elle est un pilier de la "Fête de l'Europe" - vous l'avez dit. "Fête de l'Europe" qui sera reconduite le 9 mai, avec, là encore, des nouveautés, et qui organise chaque année une formidable et impressionnante diversité d'événements, de conférences, de formations au plus près des Parisiens. Cette "Maison de l'Europe" partage pleinement nos valeurs de pédagogie en soutien d'une citoyenneté active, de partage, de dialogue et de coopération au service de cette même Europe solidaire, que beaucoup d'entre vous ont évoquée.

Cette année, la "Maison de l'Europe" s'est montrée remarquablement réactive dans son adaptation aux nouvelles conditions qui régissent la vie associative. Dès mars dernier, elle s'est mobilisée pour transférer tous ses événements en ligne. Ce passage au digital a présenté des points positifs pour son action. Ainsi, la "Fête de l'Europe", dont on parlait, a eu, dans les autres pays européens, un retentissement plus fort encore. Ce dont nous devons nous féliciter. Avec le soutien des institutions européennes, la "Maison de l'Europe de Paris" a pu accentuer sa communication en ligne et inviter des intervenants travaillant dans l'Europe entière, tel qu'en octobre dernier la Commissaire européenne à l'innovation, Mariya GABRIEL. La "Maison de l'Europe de Paris" s'est réellement démarquée par ses capacités d'adaptation et d'innovation. Vous découvrirez en elle une association active, déterminée et créative, qui rivalise d'idées pour encourager une véritable citoyenneté européenne et pour s'adresser aux publics les plus éloignés de ces questions, mais aussi les plus touchés par la crise sanitaire. Pour vous familiariser avec ses actions, je vous invite vraiment à assister à la "Soli'Run", la course solidaire qu'elle organise en "live" le 21 mars, ou à la "Conférence sur l'Europe du numérique face aux géants du Web" le 25 mars prochain.

Je terminerai en soulignant la volonté de la Maire de Paris de rendre à la "Maison de l'Europe de Paris" ce qu'elle nous donne en énergie et en investissement auprès des Parisiens. La subvention accordée chaque année par la Mairie est vitale pour le fonctionnement et le rayonnement de cette association qui nous est précieuse. L'année dernière, c'est cette subvention qui a permis une transition efficace vers des événements numériques et à aider à l'établissement de cette continuité associative. A la veille de la "Fête de l'Europe", confortés par l'exemplarité et l'imagination qu'a montrée la "Maison de l'Europe de Paris" depuis le début de cette crise, nous sommes sincèrement heureux de leur apporter notre plus complet soutien. C'est pourquoi je vous demande de voter à l'unanimité cette subvention de 160.000 euros.

Monsieur le Maire, je souhaiterais, parce que je ne peux pas ne pas le faire et suis très content de pouvoir le faire, m'appuyer sur ce projet de délibération pour dire un mot d'une très grande dame de l'Europe qui, pendant 18 ans - cher Jean-Didier - a été le visage de cette maison que nous soutenons aujourd'hui. Députée, Ministre, vice-présidente du Parlement européen, Catherine LALUMIÈRE est devenue présidente de la "Maison de l'Europe de Paris" en 2003. Elle a ensuite été celle qui, à force de vision, de persévérance et de dynamisme, lui a insufflé un nouvel élan pour en faire le lieu vibrant et plein d'initiatives que nous connaissons aujourd'hui. Tout Parisien et toute Parisienne qui porte l'Europe en lui ou en elle, doit un peu des promesses de cette citoyenneté à l'Européenne formidable et convaincue qu'est Mme LALUMIÈRE, et je veux ici le porter très fort. Un hommage lui sera tout naturellement rendu par la Ville de Paris. La Maire y tient, j'y tiens et vous y tenez toutes et tous, je le crois. Nous serons donc très nombreux à nous y associer.

Merci, merci, merci, "danke schön", "grazie mille", "obligado", Madame la Présidente, vous qui parlez tant de langues, et bon vent à Michel DERDEVET qui prend sa suite à la présidence de la "Maison de l'Europe de Paris", avec lequel nous nous réjouissons de travailler pour les années à venir.

A tous, merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DGRI 1).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux délibérations concernant des subventions soumises aux Conseils d'arrondissement.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous examinons le vœu n° 27 relatif aux délibérations concernant des subventions soumises aux conseils d'arrondissement.

La parole est en premier lieu à M. Franck MARGAIN, pour le groupe Changer Paris.

M. Franck MARGAIN. - Monsieur le Maire, représentant de Mme la Maire, mes chers collègues, je voudrais vous présenter quelques arguments sur cette proposition de vœu, sur ce que je combats depuis assez longtemps, nouvellement élu dans cet hémicycle, sur la méthode dite "du paquet".

Utilisée très souvent sous couvert de fluidifier le travail des élus, elle regroupe plusieurs associations aux thématiques proches, dont les subventions sont votées en bloc au Conseil. Si cette intention est louable, cette pratique connaît des écueils qui ne sont plus acceptables par les Parisiennes et les Parisiens. Regrouper par thématiques, c'est faire fi de la localisation des associations. Le Code général des collectivités territoriales demande à la Ville de Paris de : "consulter les conseils d'arrondissements sur le montant des subventions que le Conseil de Paris se propose d'attribuer aux associations dont l'activité s'exerce dans le seul arrondissement ou au profit des

seuls habitants de l'arrondissement". Cette pratique impose donc aux Conseillers d'arrondissement de se prononcer et de donner un avis sur les subventions et les associations qui exercent une activité hors de leur territoire. Cette conception de la démocratie est, somme toute, un peu archaïque. La volonté affichée d'un travail plus fluide des élus se transforme ainsi en une machine dénuée d'attention pour les Conseillers d'arrondissement, qui, je le rappelle dans cet honorable hémicycle, sont tous des bénévoles et investis par l'intérêt et le bien-être de leur environnement immédiat.

Je vais être ici l'ambassadeur de tous les Conseillers d'arrondissement, quelle que soit leur étiquette politique, qui m'expriment leur désarroi face à des demandes pour lesquelles leurs compétences et leur temps sont requis, alors qu'ils n'ont ni le temps ni la possibilité matérielle de faire valoir ces compétences sur des associations très locales qui œuvrent dans un périmètre très défini. Il ne serait donc pas très difficile de regrouper les projets de délibération concernés par lesdites associations dans les arrondissements concernés. Si les Conseillers de Paris doivent assumer une connaissance globale des affaires de la Ville de Paris, nous n'avons pas le droit d'exiger les mêmes investissements - intellectuels, de recherche, de déplacement, de temps - dans tous les quartiers de la Capitale aux conseillers d'arrondissement.

Je vous demande, avec un engagement très sincère, que cette pratique ancienne soit réactualisée. A l'heure de la communication instantanée, de l'information immédiate, les Conseillers d'arrondissement sont sans cesse interpellés sur leur position, alors qu'ils n'ont été concernés que pour la forme. C'est un déni de la démocratie locale et un sujet qui ne devrait pas être contesté sur le plan politique.

En conseil d'arrondissement, M. le Maire, Emmanuel GRÉGOIRE, a été sensible à ma demande.

(Mme Carine ROLLAND, adjointe, remplace M. Ian BROSSAT au fauteuil de la présidence).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Monsieur MARGAIN, je vous invite...

M. Franck MARGAIN. - J'ai fini.

Que tous les projets de délibération votés en Conseil de Paris doivent être identiques à ceux votés en arrondissement. C'est pourquoi mon vœu demande de regrouper les projets de délibération par arrondissement concerné et uniquement par thème.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MARGAIN.

Pour vous répondre, la très moderne Anouch TORANIAN.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je vous remercie pour ce vœu qui me donne l'occasion, une fois de plus, de saluer le travail conduit par la DDCT, et plus particulièrement celui mené par le Service des associations. Les associations sont des acteurs de proximité incontournables qui structurent notre territoire et contribuent à la vitalité et à l'esprit de solidarité de notre ville. Les subventions ne sont qu'une partie des dispositifs et des outils que nous déployons pour les accompagner et les soutenir. Votre vœu me donne l'opportunité de vous faire une rapide synthèse du soutien à la vie associative en matière d'attribution de subvention, que je développerai plus longuement en 7e Commission au prochain Conseil de Paris.

Ainsi, en 2020, la Ville de Paris a soutenu plus de 2.600 associations, pour un montant de subventions qui s'élève à 295 millions d'euros. Ces chiffres sont à la hauteur de l'ambition et de la force des dispositifs que nous déployons en faveur du secteur associatif parisien. Faciliter le dépôt de demande de subvention par les associations, améliorer le processus d'attribution de subvention, sont des sujets qui nous occupent quotidiennement. La Maire de Paris, dans la continuité de sa communication sur la vie associative, m'a notamment confié le soin de repenser le processus de demande et d'attribution des subventions. Dans le cadre de ce travail, il nous faudra mener une réflexion plus globale sur nos subventions, et ce, de manière collective. Je ne manquerai pas d'associer non seulement les adjoints d'arrondissements et les différents groupes politiques au Conseil de Paris, mais également le "Conseil parisien des associations" pour intégrer les associations elles-mêmes à cette réflexion.

Si je comprends bien le raisonnement de votre vœu, dès lors qu'une association œuvre exclusivement sur le territoire d'un arrondissement donné, il faudrait l'isoler dans un projet de délibération. Sachez que si le regroupement des demandes de subventions se fait par direction et par thématique, c'est pour répondre à un enjeu de cohérence de l'action menée sur un sujet ou une thématique donnée, et ce, à l'échelle de l'ensemble de la Ville de Paris. Je ne suis par conséquent "a priori" pas favorable à ce que les demandes de subventions soient regroupées dans un même projet de délibération à un seul arrondissement, quand bien même il s'agirait d'associations localisées exclusivement dans ce même territoire. Néanmoins, je suis ravie de recueillir vos préconisations, dont je prends bonne note, et je suis sûre que nous pourrons mener collectivement un travail de rationalisation de nos procédures de demandes et d'attributions des subventions. Je le répète : ce travail se fera dans une réflexion globale qui prendra en compte les enjeux de territorialisation et de cohérence de l'action municipale à l'échelle de notre Ville. Je vous invite donc à retirer votre vœu.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame TORANIAN.

Monsieur MARGAIN, votre vœu est-il maintenu ?

M. Franck MARGAIN. - Est-ce que je pourrais avoir la fin de l'explication sur la date, afin de savoir si je le maintiens ou pas ?

Cette consultation et cette réorganisation des associations, elle est...

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Dans les prochains mois.

M. Franck MARGAIN. - Je vous remercie de la réponse.

Je maintiendrai donc le vœu. Je voudrais simplement rappeler que je maintiendrai mon combat, que je trouve juste, pour que les Conseillers d'arrondissement soient plus respectés et plus associés dans leurs compétences.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MARGAIN.

Je crois que vous avez eu l'occasion d'expliquer tout cela.

M. Franck MARGAIN. - Je suis ravi de le faire. Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous passons donc au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 27 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 27 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'organisation d'un forum des têtes de réseaux associatifs.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu n° 28 relatif à l'organisation d'un forum des têtes de réseaux associatifs pour aider au maintien de leurs activités.

La parole est à Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, pour deux minutes.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, chaque année, des milliers d'associations agissent auprès de tous les publics, notamment des plus fragiles. Leur rôle est crucial et la période actuelle ne fait que renforcer cet état de fait. Depuis un an désormais, les associations et leurs équipes font preuve d'un courage à toute épreuve. Le soutien que nous leur apportons est en cela essentiel et les aide à maintenir le lien avec leurs adhérents et leurs bénéficiaires. On pense, en premier lieu, aux subventions. Mais notre mission d'élu passe aussi par un travail de terrain. En lien constant avec les acteurs associatifs dans nos arrondissements respectifs, nous les épaulons dans leurs démarches et dans les difficultés qu'ils peuvent rencontrer face à cette crise. La réglementation actuelle limite leurs activités ou leur demande de s'adapter constamment à ces évolutions.

Partant de ce constat, je peux vous assurer que si les questions financières préoccupent beaucoup nos dirigeants d'associations et leurs bénévoles, leur possibilité d'agir et de rester visibles les interpellent tout autant. C'est pourquoi ce vœu insiste sur le maintien de la dynamique des réseaux, dont une association sur deux serait membre. Cette proposition de forum dédié aux têtes de réseaux vise à mettre en valeur leurs forces vives, à encourager leur vitalité et à leur donner l'opportunité d'aller à la rencontre des Parisiens en cette période compliquée, mais aussi dans la perspective de l'après que nous attendons tous.

Je tiens à préciser, comme je l'ai déjà fait en 7e Commission, que ce forum se veut totalement complémentaire et non un substitut des forums d'arrondissements qui se tiennent généralement en septembre. C'est d'ailleurs pour cela et en raison de l'urgence dans laquelle le secteur associatif demeure, que je propose l'organisation de ce grand forum sur le parvis de l'Hôtel de Ville avant l'été, bien sûr, si les conditions sanitaires le permettent.

Suggérée par des acteurs associatifs, j'espère que cette initiative sera accueillie favorablement par vous tous, mes chers collègues.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame DOUCERÉ.

Pour vous répondre, Madame TORANIAN.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues, la crise sanitaire a considérablement impacté la vie associative parisienne, qu'elle soit salariée ou bénévole, contraignant nos associations à s'adapter,

tantôt à l'arrêt de leurs activités, tantôt à leur démultiplication pour répondre aux multiples défis. Pour les accompagner et les soutenir, la Ville de Paris s'est largement mobilisée grâce à de nombreux dispositifs de soutien, tant administratifs, matériels que financiers. Parmi eux, l'accompagnement dans leurs démarches, la distribution de matériel de protection, l'exonération de loyers, la création de fonds d'aide exceptionnelle d'un montant de 10 millions d'euros et de 15 millions d'euros pour les acteurs culturels spécifiquement.

A cette occasion, permettez-moi de remercier tous les agents de la Ville pour leur travail au service des associations et bénévoles parisiens. Votre vœu me permet de rendre également un hommage appuyé à toutes les associations, petites ou grandes, locales comme nationales, fédérées ou pas, et à tous les acteurs associatifs, salariés comme bénévoles. Ainsi, si je vous remercie d'avoir rappelé dans votre vœu le soutien constant de la Ville de Paris et que je partage votre constat et la volonté de créer un événement fédérateur entre les acteurs associatifs parisiens, ma position diverge néanmoins sur la philosophie.

D'abord, sur l'objectif d'un tel événement, que j'étendrai aussi à la poursuite d'une réflexion collective autour de sujets fondamentaux pour nos associations, telles que les nouvelles formes d'engagement et de soutien à ce secteur, l'adaptation de leur activité du fait de la crise sanitaire, etc. Je crois que c'est le véritable sens et but d'un forum. Ensuite, sur le public ciblé. Au-delà des participants, ce forum devra, à mon sens, surtout permettre la rencontre entre les Parisiens et les associations. Ensuite, pourquoi limiter la participation aux seules fédérations, têtes de réseaux et comités départementaux ? Vous le dites justement : une association sur deux en France fait partie d'un réseau associatif. Ce qui suppose que la moitié d'entre elles sont potentiellement isolées dans leurs actions et ne bénéficient pas de telles structures fédératrices. Ce sont souvent ces associations qui assurent la vitalité de notre territoire et une présence au plus près des Parisiennes et des Parisiens dans nos arrondissements. Les associations du 15e arrondissement en sont d'ailleurs le parfait exemple.

Vous l'aurez compris, si je partage la volonté d'organiser un tel forum, je n'en partage pas la philosophie, à mon sens trop peu ambitieuse au regard de l'année éprouvante que viennent de vivre les associations et les acteurs associatifs parisiens. Il me semble que nous leur devons plus. C'est la raison pour laquelle nous travaillons à un grand moment fédérateur au printemps ou à l'été, si les conditions sanitaires nous le permettent, afin de valoriser et soutenir la vie associative parisienne et l'engagement citoyen à Paris.

Au regard de tous ces éléments, je vous invite à retirer votre vœu, sinon, j'émettrai un avis défavorable.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame TORANIAN.

Madame DOUCERÉ, votre vœu est-il maintenu ?

Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 28, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 28 est rejeté.

Je vous remercie.

Compte rendu de la 8e Commission.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous passons à la 8e Commission.

En ouverture, et conformément au règlement intérieur, je donne la parole à M. Alexis GOVCIYAN, président de la 8e Commission.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, nouvellement créée avec la révision du règlement intérieur du Conseil de Paris, cette 8e Commission a tenu sa deuxième réunion pour préparer notre séance de ce jour. Comme je m'y étais engagé, j'ai d'ores et déjà rencontré les quatre adjointes et adjoints à la Maire de Paris, tous membres de la Commission, ayant leur délégation directement concernée par nos thématiques de travail. Je les remercie pour le temps qu'elles et ils m'ont consacré.

Des échanges ont également eu lieu avec nos deux vice-présidentes. Nous poursuivrons nos réunions pour co-construire et affiner notre méthodologie et notre organisation. Je les remercie de leur écoute et de leur disponibilité.

Dans les semaines qui viennent, des réunions de travail seront programmées avec chaque élu membre de la Commission, de la majorité comme de l'opposition, ceci pour nous permettre d'agir dans la concertation, dans le débat et le partage d'informations et d'idées. Compte tenu des enjeux majeurs et d'intérêt général qui concernent cette 8e Commission, et parce que les membres de l'Exécutif semblent soucieux de présenter tout ou partie de leur

feuille de route, les projets en préfiguration ainsi que les dispositifs en cours ou à venir, nous organiserons avec chacune et chacun des adjoints des séances dédiées, afin qu'au-delà des aspects relatifs à la présentation de projets de délibération et de vœux, les élus puissent débattre sur le fond des thématiques importantes qui seront abordées au cours de la mandature. Toujours sur le plan de l'organisation, des visites sur site et des auditions de personnalités, comme pour les autres commissions, seront organisées. Quelques pistes sont d'ores et déjà envisagées.

S'agissant plus particulièrement des travaux de notre dernière séance, 16 projets de délibération étaient examinés en lien avec les adjointes et adjoints à la Maire de Paris. Dans ce cadre, 7 projets de délibération au titre de la délégation de M. Dan LERT, 5 projets de délibération au titre de la délégation de M. Christophe NAJDOVSKI, 1 projet de délibération au titre de la délégation de Mme Audrey PULVAR, 2 projets de délibération au titre de la délégation de Mme Colombe BROSEL, et un dernier projet de délibération au titre de la délégation de M. Florentin LETISSIER pour les associations œuvrant dans le domaine de l'économie circulaire, pour lesquelles il a bien voulu compléter sa présentation avec l'envoi d'un tableau récapitulatif tel que souhaité par une élue membre de la Commission, notre collègue Mme Maud LELIÈVRE.

En effet, lors de la présentation des projets de délibération, le DEVE 13, pour les associations de l'économie circulaire, et le DAE 68, pour les subventions aux structures œuvrant en faveur de l'alimentation et de l'agriculture durable, ont notamment suscité un débat et des demandes d'explication. Par ailleurs, un amendement technique de l'Exécutif au projet de délibération DPE 3 concernant le document d'orientations stratégiques 2021-2026 avec la régie "Eau de Paris", a été examiné.

Enfin, 9 vœux étaient également déposés par nos collègues, qui ont présenté les vœux concernant leurs groupes respectifs. A noter les éléments de réponses qui ont été apportés par Mme Audrey PULVAR au vœu du groupe Ecologiste de Paris, relatif aux associations pour le maintien de l'agriculture parisienne, et par Mme Colombe BROSEL aux 2 vœux du groupe Changer Paris, relatifs aux poubelles jaunes, d'une part, et à la propreté de l'espace public, d'autre part.

Enfin, elle a répondu aux 2 autres vœux relatifs au recyclage des masques à usage unique, qui étaient présentés : le premier, par les groupes "Indépendants et Progressistes", MoDem, Démocrates et Ecologistes, et le second, par le groupe Paris en commun. Compte tenu de cet ordre du jour, notre deuxième séance a permis des échanges plus intéressants et plus riches que la première. Aussi, je souhaite remercier toutes celles et tous ceux qui ont bien voulu y prendre part. Je remercie également l'administration pour son aide précieuse dans l'organisation de nos travaux.

En tout cas, parce que ces problématiques sont très importantes pour Paris, nous aurons à cœur de travailler dans un esprit de consensus, de co-construction et du sens de l'intérêt général. C'est ce que tous les membres de la Commission souhaitent.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur GOVCIYAN.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au recyclage des masques à usage unique.

Vœu déposé par les groupes "Indépendants et Progressistes" et MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif au recyclage des masques à usage unique.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Les vœux n^{os} 29 et 30 sont relatifs au recyclage des masques à usage unique.

La parole est tout d'abord à M. JAMET-FOURNIER pour le groupe Paris en commun, pour 2 minutes.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci infiniment, Madame la Maire.

Mes chers collègues, 400 tonnes de déchets plastiques supplémentaires par an : voilà ce que représentent 2 masques à usage unique par personne et par jour en France. C'est évidemment problématique, d'autant plus que les masques chirurgicaux émettent des nano-plastiques quand ils se dégradent. L'enfouissement ou l'incinération ne sont donc pas des options viables pour ces masques. Par ailleurs, les nouveaux variants du virus font évoluer les recommandations officielles sur les masques qui, aujourd'hui, excluent de fait une majorité de masques réutilisables en tissu, puisque ces recommandations exigent une filtration de 90 % des particules. Pourtant, il n'existe pas à l'heure actuelle de véritable filière de recyclage de ces masques. En effet, les masques chirurgicaux sont aujourd'hui traités comme des déchets d'activités de soins à risques infectieux - DASRI - dans les hôpitaux. Ces DASRI font l'objet d'un point spécifique du Code de la santé publique.

Aujourd'hui, ces masques chirurgicaux font partie de notre quotidien et l'impératif écologique n'attendra pas la fin de la pandémie pour que nous changions enfin nos pratiques. Or, nous savons d'ores et déjà qu'il est possible de collecter et de traiter en toute sécurité ces objets, puisque des expérimentations ont eu lieu dans plusieurs territoires

de France, notamment à Tours, qui a été imité par Lille, Amiens et Caen. Les projets peuvent être menés à Paris. Des porteurs de projets potentiels existent. Il ne tient donc qu'à nous d'engager une stratégie locale de recyclage des déchets.

Le vœu que nous portons avec le groupe Paris en commun appelle à la création de bornes dans les mairies d'arrondissement, et peut-être à l'Hôtel de Ville également, et aussi sur les marchés qui sont des lieux de proximité par excellence. On pourrait imaginer également que les écoles et les collèges, lorsqu'ils le souhaitent, puissent être associés à cette démarche pour permettre aux élèves de mieux découvrir les enjeux du recyclage. Enfin, il nous semble essentiel de profiter de cette expérience pour faire évaluer sa plus-value expérimentale et environnementale afin de contribuer au développement de cette filière que nous appelons de nos vœux. Je vous dis cela en tant que membre du conseil syndical du SYCTOM et vous invite à voter ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur JAMET-FOURNIER.

Sur le même sujet, je donne la parole à Mme IBLED pour la présentation du vœu n° 30.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, depuis le 20 juillet 2020, porter un masque est obligatoire dans tous les lieux publics clos, et donc, dans les écoles et les collèges. La question de la fin de vie des masques sanitaires jetables se pose. Le Ministère de la Transition écologique évalue chaque semaine à 50 millions de masques jetables utilisés en France. Comme le disait mon collègue, l'O.N.G. "Zero Waste France" a d'ailleurs estimé qu'une consommation quotidienne de 2 masques par personne représente environ 400 tonnes de déchets plastiques par jour en France. Les masques peuvent, après un long "process", être transformés pour fabriquer toutes sortes d'objets en plastique par moulage : visières de protection, ouvre-portes, boîtes à masques, etc. Mais il manque encore aujourd'hui des solutions à plus grande échelle capables de faire face à la montagne de déchets qui croît de jour en jour.

La Région Ile-de-France a organisé un appel à manifestation d'intérêt nommé "Recyclage des masques à usage unique" pour identifier et accompagner des dispositifs de collecte et de recyclage dans le cadre du développement de l'économie circulaire. Notre ville devrait donc, elle aussi, se saisir de ce sujet.

Dans l'attente de solutions à grande échelle, il nous paraît indispensable d'aller plus loin, à l'instar de la mairie du 9e arrondissement avec Mme Delphine BÜRKL, qui a déjà mis en place la collecte dans sa mairie via 2 "start-up" solides, et de la mairie du 15e arrondissement, qui a voté ce vœu que j'ai présenté lors du Conseil d'arrondissement. Avec l'ensemble des élus du groupe "Indépendants et Progressistes" et les élus du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, nous vous proposons, à titre expérimental, de mettre en place la collecte et le recyclage des masques dans les mairies d'arrondissement, les écoles élémentaires et les collèges de la ville, de prendre les mesures nécessaires pour rendre effective cette expérimentation afin que notre Ville soit exemplaire et sensibilise ainsi les jeunes publics aux problématiques d'environnement. Quoi de mieux pour les enfants et les adolescents que la pratique du tri à échelle de leur établissement ?

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame IBLED.

Pour vous répondre sur les vœux n^{os} 29 et 30, je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup.

Merci à Boris JAMET-FOURNIER, merci à Catherine IBLED et à leurs groupes respectifs, Paris en commun et "Indépendants et Progressistes", pour vos 2 vœux. C'est un sujet, cette question des masques chirurgicaux, et comment, finalement, en quelques mois, une catégorie de déchets qui était auparavant - et Boris JAMET-FOURNIER le disait - très encadrée en termes de collecte et de traitement parce que déchets hospitaliers, est devenu un déchet sur lequel nous devons, en effet, construire de la politique publique. C'est devenu un produit que nous mettons toutes et tous, de 6 ans à 99 ans et plus et nous devons construire de la politique publique, que ce soit en matière de recyclage ou de collecte pour une meilleure valorisation, étant entendu que nous n'irons pas tout de suite vers une réduction de ce déchet. Il nous faut donc construire le reste de la politique publique. C'est un sujet que nous avons évoqué dès le début du mandat avec l'ensemble des adjoints d'arrondissements et je les en remercie.

J'avais pris devant eux l'engagement de travailler avec les services de la Direction de la Propreté et de l'Eau, et de revenir vers eux avec des propositions d'expérimentation qui doivent répondre à deux impératifs. Le premier - vous l'avez dit les uns et les autres - c'est que les masques à usage unique, les masques chirurgicaux, sont composés de matières non biodégradables, que ce soit le plastique, l'élastique, la barrette métallique, et donc, il y a tout un "process" à travailler pour bien les isoler et assurer leur traitement après utilisation.

Il y a deux impératifs, je le disais. Le premier, c'est d'avoir un véritable impératif en matière de transition écologique. Pardon de dire les choses rapidement : il est hors de question de construire un projet qui consisterait à envoyer au recyclage des masques de Parisiens à l'autre bout de la France sur des camions diesels. Tout ceci serait une aberration écologique, et donc, je refuse que nous portions ce type de politique publique. Par ailleurs, deuxième

impératif - c'est le charme d'être Parisien, chers collègues, nous le vivons tous les jours - c'est qu'il faut travailler avec des acteurs qui soient en même temps des acteurs de l'innovation. Il en existe.

En effet, plusieurs propositions sont arrivées, depuis quelques mois maintenant, de "start-up" ou d'entreprises, qui ne sont pas des "start-up" et que cela n'empêche pas d'être innovantes, avec lesquelles nous devons pouvoir travailler tout en intégrant l'effet volume de la Ville de Paris. Nous avons eu des échanges avec des collectivités territoriales autres, qui nous disaient : "Faites attention, l'acteur avec lequel nous travaillons a un "process" de recyclage qui ne pourrait pas absorber des volumes tels que ceux de la Ville de Paris".

Il fallait que les services travaillent sur ces deux pistes pour que nous puissions arriver à des choses qui tiennent la route du point de vue de l'impact environnemental et du point de vue du modèle économique à développer. Je crois que la réunion avec mes collègues adjoints d'arrondissement est prévue début avril. Je vais proposer aux maires d'arrondissement et à leurs adjoints de mettre en place une expérimentation à l'échelle des 17 arrondissements et secteurs pour que l'on puisse mettre en place cette expérimentation avec les mairies d'arrondissement, et avec des écoles et des collèges qui seraient volontaires pour y aller. Nous avons - je terminerai par-là - un impératif à construire une politique publique. En la matière, un nouveau déchet qui doit être recyclé.

Merci à vous.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 29 du groupe Paris en commun.

Pardon.

Avis favorable, nous l'avions entendu ainsi.

Les explications de vote, allez-y.

M. René-François BERNARD. - Madame le Maire, mes chers collègues, le vœu que j'avais proposé au Conseil de décembre montait du vécu des éboueurs sur la présence des masques sur la voie publique, sollicitant un renforcement des sanctions et le traitement de ces déchets. Ce vœu - à votre initiative, Madame le Maire - a été adopté à l'unanimité des groupes politiques. La Ville s'était donc engagée à mettre en œuvre des sanctions contre les incivilités et vous aviez promis d'établir une filière de traitement spécifique. Depuis, du côté de la Mairie de Paris, on peut parler de lenteur administrative face à ce problème pourtant majeur face au risque sanitaire et environnemental que représentent ces masques jetés sur la voie publique. Heureusement, les arrondissements, notamment du groupe Changer Paris, ont pris les devants pour recueillir les sacs usagés. Leurs équipes sillonnent le terrain, font le travail, assument cette mission de service public que la Mairie de Paris tarde à mettre en place. Je pensais que le cadeau de Noël aux éboueurs allait arriver avant les Mages. Pourtant, c'est immédiatement qu'il faut agir, au risque de voir les masques abandonnés continuer à proliférer. Ce qui est malheureusement le cas aujourd'hui dans nos espaces verts et dans la Seine. Il y en avait même devant la Mairie ce matin.

Comment ne peut-on pas voir l'urgence que représentent ces masques abandonnés ? Après nos vœux de décembre, ce sont donc deux vœux de groupes politiques aujourd'hui. Le conseil de Paris fait des vœux, l'Exécutif s'engage, les arrondissements, heureusement, expérimentent. D'une certaine façon, la posture de la Ville est confortable. Ainsi, le travail est fait par d'autres. Mais nous nous abstenons, parce que, cette fois-ci - nous ne voulons pas faire de harcèlement - notre vœu a été efficace. J'ai entendu Mme le Maire. Il faut lui laisser la chance de pouvoir agir, de prendre les mesures avant Pâques - en filant la métaphore - en collectant les bonnes idées, les résultats sur le terrain des mairies d'arrondissement, ce qu'elle vient de dire, avec les adjoints, les délégués, ceux de Changer Paris, notamment, pour fixer cette politique municipale indispensable et tellement attendue.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BERNARD.

Nous n'avions pas connaissance de votre explication de vote auparavant.

S'agit-il du vœu n° 29, du n° 30 ou des deux ? Les deux ?

S'il vous plaît, à l'avenir, inscrivez-vous. C'est beaucoup plus simple.

De quel vœu s'agit-il ?

Le n° 29. D'accord.

Y a-t-il une autre explication de vote dont nous n'avions pas connaissance ?

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Oui.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Sur quel vœu ?

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Le vœu n° 29.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - On a examiné le vœu n° 29 et le vœu n° 30.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Très bien. Vœu n° 30.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Très bien. Alors, explication de vote sur le vœu n° 30.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Madame le Maire, mes chers collègues, avec Jeanne d'HAUTESERRE... nous sommes en démocratie... maire du 8e arrondissement, nous partageons parfaitement le constat et les objectifs de ce vœu.

C'est la raison pour laquelle nous avons déjà mis en œuvre un tel dispositif dans notre arrondissement depuis quelques semaines. Nous collectons les masques dans les équipements de proximité de l'arrondissement qui sont ouverts au public. Nous avons formalisé un partenariat avec une entreprise francilienne pour la mise à disposition des bacs de collecte, leur ramassage et la mise en place d'un procédé de recyclage. Concrètement, les masques sont stockés par l'entreprise pendant quatre semaines afin de neutraliser les virus. Après avoir été hygiénisées, les différentes matières sont séparées pour être transformées en billes de plastique qui peuvent aisément trouver une seconde vie, ou également en métal pour la barrette de maintien. Seul l'élastique ne bénéficie pas de procédé de recyclage, mais les recherches sont en cours.

A l'heure où les plasturgistes cherchent à s'approvisionner en matière première recyclée, des centaines de millions de masques chirurgicaux usagés représentent un vaste gisement. Surtout, cela offre une solution pour éviter que des masques finissent à terre ou dans les caniveaux, et donc, dans l'océan. J'en profite pour rappeler que la réutilisation des masques chirurgicaux après lavage en machine n'a pas été validée par les autorités sanitaires.

Dans le 8e arrondissement, nous soutenons les objectifs de ce vœu, d'autant plus que nous l'avons déjà mis en marche chez nous.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 29 du groupe Paris en commun, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 73).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 30 des groupes "Indépendants et Progressistes" et MoDem, Démocrates et Ecologistes, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 74).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la fréquence de relève du contenu des poubelles jaunes.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu n° 31 relatif à la fréquence de relève du contenu des poubelles jaunes.

La parole est à Mme Véronique BALDINI pour le groupe Changer Paris, pour deux minutes.

Mme Véronique BALDINI. - Madame le Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, la crise sanitaire a, depuis maintenant une année, modifié les comportements des Parisiens et notamment leur mode de consommation. Les achats via Internet se sont multipliés et avec eux, les cartons d'emballage. Il en va de même pour les repas livrés à domicile : des sacs papiers. Ainsi, les poubelles jaunes dans les immeubles, lorsqu'elles sont utilisées - pas toujours - sont très vite remplies. Car, évidemment, les gens ne plient pas leur carton. Ils le jettent comme cela, dans la poubelle, et cela prend une place folle. Dans la rue, c'est à peu près la même chose à côté des poubelles de rue.

Je sais que les TriLib vont être implantés. Pas tout de suite. Il y en a quelques-uns. Pour le moment, de toute façon, il n'y en a pas partout, donc ce n'est pas encore totalement efficace. En tout cas, il faut réagir en urgence face à cette question, face à ces nouveaux comportements.

Je vous demande, Madame la Maire, par ce vœu, une réactivité. On a besoin de cela quand on gère une commune. Vous m'avez dit en commission qu'une collecte supplémentaire de bacs jaunes sera mise en place en 2022. C'est évidemment trop tard et ce ne sera peut-être - nous l'espérons tous - plus nécessaire. Il faut donc agir dès maintenant et faire une collecte supplémentaire très vite.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame BALDINI.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame BALDINI, pour ce vœu. J'apporterai un avis favorable sous réserve d'une mini-modification. J'apporterai un avis favorable, d'abord parce que, mais nous en avons plaisanté en commission, dans la rédaction il y a une petite erreur : vous demandez que l'on passe d'un jour de collecte à deux jours de collecte, ce qui est déjà le cas. Je vous propose d'amender le vœu pour passer de deux à trois jours. Ce n'est pas dans mon intérêt de vous faire rehausser le niveau de demande vis-à-vis de l'Exécutif, mais je crois que cela nous éviterait, aux uns et aux autres, de prendre des positions qui ne soient pas conformes.

Mais surtout, et sur le fond, parce que le diagnostic que vous posez, c'est celui que nous posons tous dans nos vies personnelles. Ce sont les échanges que nous avons avec l'ensemble des adjoints chargés des questions de propreté et d'entretien de l'espace public dans les arrondissements. On voit bien qu'il y a une recrudescence des déchets dans nos poubelles jaunes.

Oui, tout de suite, il faut accélérer l'implantation des TriLib. Je me réjouis que ce sujet soit en cours de déploiement dans l'ensemble des arrondissements. Cela permet de répondre à un véritable besoin, y compris pour les Parisiens qui n'ont pas la possibilité d'avoir plus de poubelles jaunes dans leur local à poubelles. Là, vous avez vraiment tout mon soutien et mon attention. Déployons ensemble des TriLib.

Oui, en 2022, c'est un investissement important de la Ville de Paris. Nous allons rendre un service supplémentaire aux Parisiens en passant de deux à trois jours. Pourquoi faut-il un an ? Parce qu'il faut acheter des bennes, embaucher des éboueurs et des conducteurs et remodeler les marchés. Ce n'est donc pas une décision de politique publique qui se fait en un claquement de doigts. Mais ce sera un investissement important et nécessaire de la Ville de Paris.

Par ailleurs, parce qu'il faut avancer sur le très court terme, les services de la DPE sont en train de retravailler tout le "process" très finement. Nous vous solliciterons, mairies d'arrondissements, parce que vous êtes des alliés importants et absolument nécessaires, pour que nous puissions proposer plus de poubelles - il y a des marges de progrès sur ce sujet - et travailler sur tout ce qui permettra d'augmenter notre capacité à capter ces déchets.

Donc, merci pour votre vœu. Je le voterais volontiers avec cette mini-modification. Et surtout, avançons ensemble pour arriver à résoudre cette difficulté, au moins dans cette période temporaire. D'ici quelques mois, nous serons à trois jours de collecte.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Nous sommes saisis de deux inscriptions : deux demandes d'explication de vote.

D'abord, M. Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les élus communistes ont plaidé de manière constante au sein de cet hémicycle pour la remunicipalisation de la collecte des déchets dans les arrondissements où elle est confiée à un prestataire privé. La remunicipalisation a plusieurs avantages.

Un avantage financier, d'abord, puisque dans la M.I.E. sur la propreté conduite dans le précédent mandat par Mme BERTHOUT et par M. LEJOINDRE, il apparaissait que la tonne d'ordures ramassée par le public coûte 15 euros de moins que le même volume collecté par le privé. Mais la régie a également un autre avantage : son adaptabilité. Dans le cadre d'une relation contractuelle avec un prestataire extérieur, qui dégage une marge du marché passé avec la Ville, nous ne pouvons modifier les conditions en fonction d'éléments conjoncturels imposant de revoir le contrat. Alors que dans celui d'un service géré en régie, si des contraintes existent ou surviennent, la Ville peut beaucoup plus simplement faire évoluer le cadre pour améliorer, au fur et à mesure de l'identification des problèmes, les processus et les moyens mis à disposition.

C'est bien dans cet esprit que le groupe Communiste et Citoyen avait déposé, en décembre dernier, des amendements visant à augmenter le nombre d'éboueurs et d'agents de la propreté. Les communistes tiennent à rappeler que seule la collecte en régie a la capacité de garantir à la fois un statut au personnel de la propreté et la maîtrise d'une stratégie de réduction des déchets à même de répondre aux enjeux climatiques.

Nous nous abstenons sur le vœu du groupe Changer Paris, car si nous partageons vraiment le souci d'augmenter les tournées de ramassage, notamment celles des recyclables, nous ne pouvons cautionner un texte qui néglige les conditions et les moyens nécessaires pour les mettre en œuvre.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GILLET.

Nous avons une demande d'explication de vote de Mme Corine FAUGERON, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme FAUGERON est en salle des fêtes, peut-être ?

Mme Corine FAUGERON. - Oui, je suis en salle des fêtes.

Madame la Maire, chers collègues, bien que le vœu déposé par Changer Paris demande le passage à une collecte bihebdomadaire du bac jaune déjà en place à Paris, le groupe Ecologiste de Paris partage la nécessité de massifier la collecte des emballages pour leur recyclage, en passant à trois collectes hebdomadaires.

Depuis la mise en place de l'extension des consignes de tri en 2019, tous les emballages doivent être triés pour recyclage. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, vous pouvez mettre votre pot de yaourt sale comme votre carton de pizza sale dans le bac jaune. C'était la nouveauté de 2019. Cela fait que l'on remplit beaucoup plus vite les bacs jaunes. Les centres de tri du SYCTOM se sont mis à niveau pour recevoir des quantités beaucoup plus importantes de déchets en vue de leur valorisation. Toutefois, le service de collecte auprès des habitants et habitantes doit également être renforcé, et ce d'autant plus que la livraison à domicile a fortement augmenté ces derniers mois du fait du recours massif à la vente en ligne de produits emballés.

Colombe BROSSEL, adjointe chargée à la gestion des déchets, dans la commission et dans notre réunion de la 8e Commission, et comme elle vient de le rappeler à l'instant, a affirmé que ce triplement de la collecte se mettrait en place en 2022. Le groupe Ecologiste de Paris salue cette décision et appelle l'Exécutif à déployer ses moyens dès le début de l'année pour répondre à l'attente forte des usagers. Cette hausse de la fréquence de collecte doit aussi s'accompagner, comme vous l'avez dit, d'une plus grande dotation de bacs jaunes dans les immeubles, afin de fournir un service complet aux Parisiennes et aux Parisiens dans les locaux à poubelles qui ne permettent pas toujours le respect des consignes de tri.

Pour toutes ces raisons, nous soutenons les volontés de biovaloriser nos déchets et nous voterons pour ce vœu. Il va sans dire que le meilleur des déchets est celui que l'on ne produit pas. Je rappelle que nous nous sommes engagés dans une démarche zéro déchet.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame FAUGERON.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 31 du groupe Changer Paris, amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2021, V. 75).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la gestion de la propreté de l'espace public (17e).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons à l'examen du vœu n° 32 relatif à la gestion de la propreté de l'espace public.

La parole est à M. Paul HATTE, pour le groupe Changer Paris.

M. Paul HATTE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, depuis plusieurs années, la gestion de la propreté à Paris déshonore l'héritage de celui qui fut en quelque sorte le prédécesseur de Mme la Maire, Eugène Poubelle. Les déchets s'accumulent aux pieds des poteaux, des jardinières et des immeubles. Les signalements faits par les riverains ne servent à rien. Les ateliers de propreté sont déconnectés du terrain, avec 15 % d'absentéisme. Les papiers laissés à l'abandon collent aux traces d'urine qui, elles-mêmes, collent au sol. Bref, les questions de salubrité augmentent et rappellent des problématiques que vous réussissez brillamment à rapporter du fond des âges. Pourquoi donc laisser Paris si sale ? Dans votre stratégie politique, rien ne va : ni pour décourager les quelques Parisiens qui voudraient salir notre bien commun, ni pour encourager nos fonctionnaires et les travailleurs de la propreté, qui font un travail difficile et méritent notre réflexion aujourd'hui.

A ce titre, l'espace public du 17e arrondissement ne fait pas exception, malgré les demandes répétées du maire - Geoffroy BOULARD - de décentraliser sans attendre le pouvoir de propreté, c'est devenu une maladie chronique dans certains quartiers comme les Batignolles, le secteur de La Fourche, les avenues de Clichy ou de Saint-Ouen, pour ne citer qu'un florilège. Nous ne comptons plus, Madame la Maire, les signalements de riverains mécontents qui, avant, vous demandaient de nettoyer les rues et, maintenant, vous supplient.

Voilà pourquoi il faut revoir la gestion managériale des équipes de propreté pour réduire l'absentéisme, loger en priorité les agents de propreté à proximité de leur lieu de travail, valoriser le travail des agents par des actions de sensibilisation à destination du grand public et déléguer l'autorité fonctionnelle sur les ateliers de propreté aux maires d'arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur HATTE.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup.

Ne comptez pas sur moi pour sauter dans cette espèce de façon totalement polémique sur la question de la propreté à Paris et sur la façon dont nous allons l'améliorer ensemble, parce que nous allons l'améliorer ensemble. Mais permettez-moi de rappeler que, néanmoins, tout ce qui est excessif est insignifiant et que commencer par valoriser le travail des agents de la propreté en expliquant que toutes les rues de son arrondissement, toutes les 24 heures qui composent une journée, c'est sale, c'est quand même une drôle de façon de commencer par remercier le travail des agents. Parce que, par ailleurs, ils sont là et ils font le boulot. Vous n'arriverez pas à me faire dévier de ce chemin. Je vous propose que nous travaillions ensemble sur l'amélioration de la propreté et l'entretien de l'espace public parce que, je le répète, il y a des agents formidables sur le terrain, et je les remercie. Ils sont l'honneur du service public. Par ailleurs, il y a des endroits et des moments dans lesquels nous devons gagner en termes d'efficacité de la propreté et du service public. Et donc, pour ce faire, nous allons le faire ensemble. Le faire ensemble, c'est aussi accepter - c'est parfois compliqué, je n'en disconviens pas - plutôt que de s'éviter quelques facilités.

Vous proposez un certain nombre de choses dans ce vœu. Ce sont des sujets qui, très exactement, sont travaillés dans le groupe de travail que nous co-animons avec Jacques BAUDRIER sur la territorialisation. Vous me demandez finalement d'acter par un vœu des sujets sur lesquels nous travaillons avec les 17 maires d'arrondissement, ou les élus qu'ils ont délégués, ou les services qu'ils ont délégués, et où nous sommes en train d'inventer ensemble les modalités de territorialisation en matière de propreté à Paris. J'en ai pris l'engagement. J'ai déjà commencé à donner quelques pistes en matière de moyens humains, de moyens financiers, de pilotage. Nous allons continuer sereinement ce travail ensemble, dans le respect des agents du service public municipal, vraiment. Dans le respect des agents du service public municipal, nous allons améliorer ensemble, dans le cadre d'un travail qui n'est pas terminé et sur lequel vous ne pouvez donc pas essayer de préempter les conclusions du travail sur la territorialisation.

Par ailleurs, il y a des choses - c'est plus anecdotique - qui sont fausses dans le vœu, mais je serai ravie de pouvoir échanger avec vous et avec l'ensemble des élus du 17^e arrondissement pour que nous améliorions ensemble la propreté et l'entretien de l'espace public dans le 17^e arrondissement, comme ailleurs.

Pour ces raisons, j'apporterai un avis défavorable à votre vœu.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame BROSSEL.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 32 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 32 est rejeté.

2021 DEVE 8 - DLH-DU - Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Agence parisienne du Climat et subvention (612.000 euros) pour 2021.

Amendement technique déposé par l'Exécutif.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DEVE 8 et à l'amendement technique n° 127, concernant la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Agence parisienne du Climat.

La parole est d'abord à Mme Fatoumata KONÉ pour le groupe Ecologiste de Paris, pour cinq minutes.

Mme Fatoumata KONÉ. - Je vous remercie.

Madame la Maire, chers collègues, en 2021, la reconnaissance des effets du changement climatique pourra sembler être une bataille gagnée. Pourtant, la montée d'extrémistes climatosceptiques dans un certain nombre de pays du monde, comme au Brésil avec le président BOLSONARO, ou encore aux Etats-Unis avec le Président TRUMP, peuvent, je pense, nous inquiéter sur le temps que pourrait nous faire perdre des décisions politiques irresponsables. Car, nous le savons, sur cette question, le temps perdu n'est pas récupérable. C'est pourquoi nous avons été nombreuses et nombreux à nous être réjouis du retour des Etats-Unis du président BIDEN dans l'Accord de Paris sur le climat. Un symbole encourageant la communauté internationale à s'unir autour de ce combat.

Autre événement plus récent et plus proche de nous : le recours en justice du collectif "L'affaire du siècle" qui a abouti à une condamnation de la France pour son inaction jugée responsable du préjudice écologique induit par le réchauffement climatique. Elle dispose désormais d'un mois pour apporter la preuve d'être à même de le stopper, après quoi les juges pourront lui enjoindre d'agir.

Nous pouvons ainsi constater que, sur la question climatique, le travail est encore long. En tant que collectivité, nous devons y prendre notre part. C'est ce que Paris, à travers son "Plan Climat Air Energie", qui porte des objectifs ambitieux tels que la neutralité carbone, le 100 % renouvelable ou encore le recyclage de 100 % des déchets d'ici 2050, tente de faire. Pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, plus d'un million de logements et plus de 50 millions de mètres carrés de commerces, bureaux, hôtels, équipements publics parisiens, devront avoir bénéficié d'une rénovation thermique.

La rénovation énergétique des bâtiments est ainsi l'une des principales priorités en matière d'énergie, et nous devons nous y atteler. C'est pourquoi les écologistes attendent avec impatience le lancement d'"Eco-Rénovons Paris 2", programme de la Ville visant à encourager la rénovation énergétique des immeubles d'habitat privé, à réduire leur impact environnemental et à lutter contre la précarité énergétique. L'Agence parisienne du Climat, dont l'expertise est célébrée nationalement, est reconnue comme un acteur incontournable de la transition écologique, à travers son rôle de point d'entrée unique pour le conseil neutre, gratuit et indépendant sur l'enjeu de la rénovation thermique des bâtiments du territoire parisien et métropolitain. J'ai pu constater, sur la précédente mandature, de quelle manière elle a justement pris part au projet phare "Eco-Rénovons Paris 1 - objectif 1.000 immeubles".

L'A.P.C. est la référence opérationnelle pour la mise en œuvre du "Plan Climat Air Energie" de Paris, avec des objectifs de travail, d'information, de communication et de conseil auprès des Parisiens et des métropolitains. D'accompagnement des copropriétés privées, avec en particulier la mise en place de l'outil "Coach Copro", une plateforme désormais déployée sur 24 territoires français. D'accompagnement pour les locaux professionnels et pour les petits commerçants. Ou encore l'expérimentation de nouvelles solutions.

Je souhaite également citer le projet d'éco-gestionnaires, qui devra être expérimenté au sein de plusieurs quartiers cette année, visant à accentuer la mobilisation d'acteurs à l'échelle d'un quartier pour la coordination de projets répondant aux objectifs du "Plan Climat".

A mon sens, la transition écologique doit être mise en œuvre dans nos quartiers populaires, qui ne doivent pas être les oubliés de nos politiques locales. C'est la raison pour laquelle l'A.P.C. entend renforcer ses actions sur ces territoires, par exemple en augmentant son accompagnement des bailleurs sociaux, en accentuant l'accompagnement des locataires ou des propriétaires pauvres qui vivent dans des passoires thermiques. L'A.P.C. va également continuer à multiplier ses actions à tous les niveaux pour être identifiée par les citoyens et les citoyennes, et présente sur tous les terrains. Car, au-delà de l'énergie et du bâtiment, l'alimentation, la mobilité, la réduction des déchets, la qualité de l'air, l'eau, ou encore la végétalisation pour rafraîchir la ville, les sujets ne manquent pas pour sensibiliser nos concitoyennes et nos concitoyens aux enjeux de la transition écologique et les inciter à agir.

Nous devons être conscients que pour atteindre les objectifs ambitieux du "Plan Climat" de Paris, une augmentation des moyens humains et financiers de l'A.P.C. sera indispensable tout au long de la mandature. Il s'agit, bien évidemment, d'un défi, quand on connaît l'impact que va avoir la crise sanitaire et sociale sur le budget de nos collectivités. Mais j'espère que, sur cette question, mes chers collègues, vous n'êtes plus à convaincre.

Pour ma part, en tant que présidente de l'Agence parisienne du Climat, je mobiliserai tous les moyens pour nous permettre de remplir nos objectifs. Nous vivons une mandature cruciale. Certains experts estiment qu'il s'agit du dernier mandat pour le climat. Notre responsabilité est donc immense, et nous avons chacune et chacun un rôle essentiel à tenir afin que nos engagements pour enrayer le changement climatique et ses conséquences soient tenus.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame KONÉ.

Je donne la parole à Mme MAQUOI, pour le groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération est l'occasion de renouveler notre soutien à l'Agence parisienne du Climat, au regard des nombreux projets portés par cet organisme pour les deux ans à venir. C'est d'abord son rôle de guichet unique d'informations à destination des particuliers et des entreprises pour la rénovation thermique, ou encore son rôle d'éducateur populaire pour la sensibilisation des Parisiennes et des Parisiens aux enjeux du dérèglement climatique. L'Agence parisienne du Climat fait ainsi la fierté de notre ville.

Face au dérèglement climatique, son rôle est central dans l'accompagnement de notre collectivité vers la réalisation de nos objectifs de réduction des émissions de chaleur. En ce moment, au moment où commencent les débats sur la loi Climat, on sent bien qu'il y a besoin d'une forte volonté politique pour que nous puissions agir et baisser drastiquement nos émissions. Il est également, face à l'urgence sociale actuelle induite par la crise du coronavirus, assez essentiel. En effet, cet hiver, entre les moments de confinement et de couvre-feu, la crise sociale et les inégalités en termes d'isolation thermique se sont montrées plus vivaces et difficiles à vivre pour nos concitoyennes et concitoyens, notamment les plus précaires. Dans le dernier rapport de la "Fondation Abbé-Pierre", 12 millions de Français souffrent de précarité énergétique ou de difficultés à se chauffer. Cette situation touche bon nombre de copropriétés privées dégradées, où les copropriétaires ne parviennent pas à réaliser les travaux

suffisants pour faire baisser leurs factures de chauffage. Toujours selon le dernier rapport de la "Fondation Abbé-Pierre"...

Excusez-moi, cela fait beaucoup de bruit.

Toujours selon le dernier rapport de la "Fondation Abbé-Pierre", le déficit d'informations sur les dispositifs d'aide à la rénovation existants, fluctuants et souvent illisibles, est le premier obstacle à la réalisation de travaux dans les copropriétés dégradées, alors que 23 % du parc locatif privé peut être considéré comme des passoires thermiques.

Alors que la crise du coronavirus a retardé le signalement de situations d'habitats indignes à cause de l'isolement des personnes qui en sont victimes, parfois du découragement devant l'ampleur des démarches à effectuer, le rôle de ce guichet unique parisien nous apparaît alors d'autant plus pertinent. Par son soutien aux copropriétaires ainsi que par son appui technique aux bailleurs sociaux, l'Agence parisienne du Climat conjugue un objectif de performance énergétique, thermique, et donc écologique, tout en représentant une opportunité non négligeable d'économies en termes de pouvoir d'achat pour les ménages parfois fragiles. Cet accompagnement nous concerne, nous aussi, en tant que collectivité. Grâce à son expertise technique, l'Agence parisienne du Climat est un véritable appui de nos politiques publiques d'éco-rénovation et de gestion durable du bâti parisien. Nous aurons l'occasion, avec le groupe "Génération.s", d'y revenir dans le cadre de nos débats sur le plan d'investissement de la mandature, puisque ce sera l'un des sujets que nous porterons très fortement.

En promouvant les bonnes pratiques, notamment en termes de rénovation énergétique des bâtiments publics, l'Agence parisienne du Climat appuie la Ville de Paris pour la réalisation de son "Plan Climat". En termes de bâtiments publics, nous renouvelons en tout cas notre volonté que les collèges et les écoles fassent partie des bâtiments prioritaires et qu'il y ait au moins un collège bioclimatique dans chaque arrondissement d'ici la fin de la mandature.

De par son soutien, l'Agence parisienne du Climat nous démontre que l'écologie et le social ne s'opposent pas, bien au contraire. Ainsi, nous nous réjouissons que ce travail entamé se poursuive dans un contexte où son action est encore plus importante que jamais.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Madame MAQUOI.

Je donne la parole à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, ce projet de délibération arrive dans un contexte national où la politique gouvernementale, on peut vraiment lui mettre un zéro pointé sur la lutte contre le dérèglement climatique, parce que la loi sur le climat, qui est en ce moment débattue à l'Assemblée nationale, ne répond absolument pas à l'urgence écologique et climatique.

D'ailleurs, la Convention citoyenne pour le Climat ne s'est pas trompée puisqu'elle l'a notée de manière très sévère. 0 sur 20 concernant le moratoire sur la 5G et les entrepôts d'Amazon. 0 sur 20 sur les mesures relatives à l'interdiction de la publicité et des produits polluants. 0 sur 20 sur les taxes sur les dividendes. 0 sur 20 sur les obligations de rénovation thermique. 0 sur 20 sur la préservation forêts et eau. 0 sur 20 sur l'aviation. Je pourrais continuer. La note globale est de 2,5 en moyenne. Une fois que l'on a dit cela et que l'on voit la bataille nécessaire, y compris en France, sur ces enjeux-là, regardons un peu plus les engagements de la Ville.

Ce projet de délibération est important parce que l'Agence parisienne du Climat est un outil qui nous permet d'engager la planification écologique, notamment - j'y reviendrai - sur la question de la rénovation thermique du bâti. Mais il y a d'autres sujets qui sont hors champ et que l'on oublie toujours. Si Paris veut véritablement s'engager et répondre au défi climatique, la question du débat de l'annulation des Jeux olympiques doit être posée. Il n'est jamais trop tard pour la poser, parce que - vous le savez pertinemment - les Jeux olympiques les plus écologiques sont ceux qui n'auront pas lieu, et l'impact écologique des Jeux olympiques sur Paris et la région parisienne, et de manière globale en tant qu'événement sous sa forme actuelle, est une catastrophe. Je ne reviens pas sur les exemples de l'ensemble des luttes qu'il peut y avoir en ce moment dans le 93, de l'autre côté du périphérique. Oui, eux subissent l'impact environnemental catastrophique que vont avoir ces Jeux olympiques.

Mais il y a d'autres sujets que l'on a débattu ici et qui sont hors champ. Par exemple, la question de "Lafarge". Le fait que vous poursuiviez la reconstruction de la centrale à béton "Lafarge", alors même que les enjeux climatiques exigent de nous de sortir de la logique du tout béton et d'en venir aux matériaux de l'écoconstruction.

Maintenant, sur la question de la rénovation thermique qui est à l'ordre du jour ici, j'aimerais tout de même que l'on ait conscience qu'aujourd'hui, y compris chez les bailleurs sociaux, il y a énormément de retard à rattraper. Parce que vous avez encore énormément de bâtiments qui sont des passoires thermiques et ont des problématiques d'humidité, de moisissures, très problématiques sur la santé. C'est non seulement une question de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre et de nos dépenses énergétiques, mais aussi une question de santé environnementale. Sauf que la façon dont sont faits les travaux dans le cadre du "Plan Climat" et de la réhabilitation

thermique, on a quand même plusieurs luttes sur Paris, dans le logement social, qui montrent qu'il y a un grave problème.

D'abord, il y a un grave problème dans la concertation en amont, dans la capacité que l'on permet aux citoyens, aux locataires, de bénéficier d'une contre-expertise. Est-ce que la V.M.C. est toujours l'alpha et l'oméga de la rénovation thermique ? Est-ce que, sur un certain nombre de bâtiments, il n'y a pas d'autres travaux qui seraient beaucoup plus efficaces ? Est-ce que l'Agence parisienne du Climat peut permettre d'accompagner aussi les locataires dans la compréhension de ce qui répond à l'intérêt général, ou bien dans la possibilité d'évaluer les différentes hypothèses alternatives qu'il puisse y avoir ?

Ensuite, je vous alerte. Il y a un enjeu de pouvoir continuer et d'accélérer la rénovation thermique dans le logement social, mais de le faire en garantissant une amélioration des conditions de vie des locataires, non seulement demain, mais de façon soutenable pendant ces travaux. Les travaux en site occupé, il y a plus d'une adresse dans Paris où cela se traduit de façon catastrophique. Je pense notamment à ceux du 12^e arrondissement, à ceux du 20^e arrondissement autour de la porte du Vincennes. Je pense aussi à ceux du 19^e arrondissement, pour lesquels, dans certains quartiers, cela a déjà été fait et où ils se retrouvent avec une situation plus problématique qu'avant les travaux, parce qu'une chaîne de sous-traitance est intervenue et que les conditions en termes de qualité de travaux ne sont pas au rendez-vous à l'arrivée. Alors, oui, il y a un problème à la fois démocratique, d'implication et d'amélioration des conditions de vie des locataires pendant les travaux de la rénovation thermique.

Voilà ce que je voulais vous dire à cette étape. Je ne sais pas combien on serait noté sur Paris. Pour revenir au début de mon intervention, hélas - on en parlera tout à l'heure - sur la 5G, la Ville ne sera pas au rendez-vous. Sur la publicité, la Ville n'est pas au rendez-vous. Sur un bon nombre de sujets, nous ne sommes pas au rendez-vous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous avez dépassé votre temps de parole, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Alors, il va falloir vraiment que le débat sur les enjeux climatiques soit pris de manière bien plus globale.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je donne la parole à M. Dan LERT pour vous répondre.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je vous remercie pour vos interventions qui présentent bien les enjeux de notre convention pluriannuelle avec l'Agence parisienne du Climat. L'une des missions centrales de l'agence est sa contribution à notre politique de rénovation énergétique des copropriétés, qui constitue la grande majorité du parc de logements parisien. Leur rénovation est en effet essentielle pour atteindre les objectifs de neutralité climatique du "Plan Climat" de Paris. Je rappelle que notre Assemblée a adopté ce plan à l'unanimité en mars 2018 et qu'il prévoit la rénovation de bon nombre de logements à horizon de 2050.

Sur ce point, nous continuons de plaider auprès de l'Etat pour que les financements soient au rendez-vous. Dans ce contexte de crise, cela permettrait non seulement de réduire la précarité énergétique des ménages concernés et d'apporter plus de confort aux Parisiens dans leur logement, mais aussi de relancer le secteur du bâtiment qui a particulièrement souffert des conséquences de la crise économique.

La convention entre la Ville de Paris et l'Agence parisienne du Climat qui vous est proposée au vote aujourd'hui, traduit ces ambitions et prévoit les financements de la Ville pour la réalisation de ses nombreuses missions : l'information gratuite et indépendante des Parisiens sur le changement climatique, le rôle de guichet unique de l'agence pour la rénovation du bâti, le rôle de conseil et d'information pour améliorer l'intégration du "Plan Climat" dans les projets d'urbanisme, la mobilisation des entreprises parisiennes et l'accompagnement des ménages fragilisés par la précarité énergétique, enjeu que vous avez tous souligné et sur lequel la Ville est particulièrement mobilisée. Enfin, le travail de l'A.P.C. sur le service public de la donnée énergétique, sur lequel je vais revenir.

Pour réaliser ces missions, la convention triennale qui vous est proposée prévoit une subvention de fonctionnement de 612.000 euros pour l'année 2021. Je souhaiterais simplement revenir sur deux actions particulières que nous menons avec l'A.P.C., afin d'illustrer l'importance de cette convention. Vous en avez parlé, "Eco-Rénovons Paris" est un dispositif absolument essentiel pour accélérer la rénovation énergétique du bâti parisien. Il nous permet de renforcer l'effet levier de l'action de la Ville en mobilisant les financements de l'Etat et l'investissement privé.

Avec mes collègues Ian BROSSAT et Jacques BAUDRIER, nous sommes pleinement conscients des enjeux de lancer au plus vite une nouvelle édition du dispositif "Eco-Rénovons Paris", qui a fait ses preuves depuis 2016. Cela fait partie des dossiers budgétaires du programme d'investissement de la mandature. Nous travaillons au lancement prochain d'"Eco-Rénovons Paris 2", comme j'ai pu l'indiquer lors du comité de pilotage du "Plan Climat" réuni le 25 janvier dernier, que nous avons coprésidé avec mon collègue Paul SIMONDON.

Vous avez rappelé le rythme soutenu de rénovation que nous devons suivre pour répondre aux objectifs du "Plan Climat". J'ai toute confiance dans l'Agence parisienne du Climat pour conduire, en partenariat avec nos

services, cette montée en charge. Vous le savez, ce mandat est celui de l'accélération de notre politique climatique. La rénovation des copropriétés en est une brique essentielle.

Cette accélération va également nécessiter d'affiner notre niveau de connaissance de l'état du parc de logements pour être en mesure de mieux cibler les gisements d'économies d'énergie du territoire. Dans cette perspective, le "Plan Climat" a prévu la création d'un service public de la donnée énergétique. J'ai eu l'opportunité d'assister jeudi dernier à la présentation de son premier livrable, l'application "Energisig". Cet outil développé avec l'APUR, les services de la Ville et l'Agence parisienne du Climat - que je remercie pour leur travail de qualité - est une application qui va nous permettre non seulement d'améliorer la connaissance des consommations d'énergie du territoire parisien dans son ensemble, mais aussi d'accéder à une information très fine à l'échelle de la parcelle. Cette application va nous permettre dans un second temps de mieux ajuster notre action, en particulier sur le repérage et l'identification des ménages en situation de précarité énergétique.

Ce dossier est, parmi d'autres, l'un des nombreux chantiers sur lesquels travaille l'Agence parisienne du Climat, non seulement sur le volet de la réduction des émissions de gaz à effet de serre - les enjeux ont été décrits précédemment par les intervenants - mais aussi sur celui de l'adaptation de notre territoire au changement climatique. Ces nombreux chantiers font de l'agence un acteur clé de la réussite de la mise en œuvre de notre "Plan Climat" face à l'urgence climatique et sociale que nous connaissons tous.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, cher Dan LERT.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 127 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement technique n° 127 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 8 - DLH-DU ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DEVE 8 - DLH-DU).

2021 DEVE 11 - Budget participatif. - Convention spécifique pour l'accompagnement technique d'Airparif sur la démarche de suivi participatif du projet d'urbanisme Maine-Montparnasse.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 11 : budget participatif, convention spécifique pour l'accompagnement technique d'Airparif sur la démarche de suivi participatif du projet d'urbanisme Maine-Montparnasse.

Madame CARRÈRE-GÉE, pour le groupe Changer Paris, vous avez la parole.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Une très brève intervention qui ne porte pas sur le fond du projet de délibération puisque, tout comme mes collègues du 15^e arrondissement, nous partageons évidemment cet objectif d'évaluation environnementale prônant un diagnostic qualité de l'air dans le cadre du projet Maine-Montparnasse, mais il s'agit d'y voir clair sur les financements. Ce projet de délibération prévoit, en effet, une participation financière de la Ville de Paris avec une subvention à Airparif qui est prise sur des crédits du budget participatif 2019, et nous sommes en 2021.

J'en ai parlé à la commission des finances. Je souhaiterais, Madame la Maire, que, soit en commission des finances, soit au Conseil de Paris, un jour, on puisse avoir des échanges sur la base de documents précis sur le suivi des crédits prévus au titre du budget participatif. Il y a d'autres projets de délibération - dans ce Conseil, il y en a eu d'autres - où l'on voit qu'il y a une utilisation de reliquats du budget participatif, etc. On aimerait avoir une vision claire.

La deuxième question - d'ailleurs toujours sur le plan budgétaire - l'exposé des motifs dans le projet de délibération et le dispositif disent : "vous propose de m'autoriser à signer cette convention avec Airparif, fixant le montant de la participation de la Ville à 62.000 euros, etc., sous réserve de disponibilité des crédits". Et l'on a une

telle mention de "sous réserve de disponibilité des crédits" dans le DAE 38 qui est à l'ordre du jour de ce Conseil également.

Je comprends très bien que le payeur, au moment d'effectuer la dépense, vérifie la régularité de la dépense et vérifie évidemment que les crédits sont disponibles, mais je ne comprends pas, Madame la Maire de Paris, pourquoi vous demandez au Conseil de Paris de vous autoriser à signer une convention avec l'association sous réserve de disponibilité des crédits. Je m'interroge, d'ailleurs, pour savoir si cela a un sens ou pas, parce que, si cela en a un pour Airparif, ce n'est pas anodin : c'est 60.000 euros.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame CARRÈRE-GÉE.

Je donne la parole à M. GOUJON, maire du 15e arrondissement.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je ne reviendrai pas sur le sujet évoqué fort opportunément par Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, mais je voudrais intervenir pour me réjouir, pour ma part, qu'un suivi par Airparif de l'impact de la pollution atmosphérique soit ainsi prévu sur cette opération de très longue haleine qui est l'un des projets d'aménagement majeur de ces 10 prochaines années à Paris, avec la reconstruction d'un cœur de ville à Montparnasse sur 9 hectares, et surtout, l'ambition que nous poursuivons tous ici, je crois, d'effacer les affres d'un urbanisme sur dalle auquel se substituera un urbanisme sur rue.

Il y a déjà une large concertation qui a été entamée depuis 2018, avec deux réunions publiques concernant les 6e, 14e et 15e arrondissements, une présentation au conseil de quartier Pasteur-Montparnasse, plusieurs marches exploratoires. Je pense que cette concertation devra associer toujours davantage les riverains pour aboutir à un projet qui, je l'espère, constituera une référence internationale en matière d'urbanisme.

Je pense notamment au souhait des riverains, des usagers, et aussi des nombreux touristes qui fréquentent ce secteur, de redonner à ce quartier une dimension culturelle avec un équipement majeur. Une crèche serait également la bienvenue, tout comme des habitats pour les étudiants et les chercheurs, très nombreux dans ce secteur, et pourquoi pas un grand campus universitaire.

Il nous faut aussi penser les grands enjeux de cette transformation urbaine, ne pas nous tromper dans les aspirations des habitants et des usagers. Je pense que c'est ainsi - et c'est assez bien parti, d'ailleurs, pour le moment, même s'il y a encore beaucoup de débats à venir - au plan démocratique, aussi bien par la concertation et la mise en œuvre que par l'aménagement de notre ville, que ce site représentera vraiment une référence mondiale et exemplaire qui révolutionnera l'urbanisme du nouveau siècle.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Maire du 15e arrondissement.

Je donne la parole à M. Dan LERT pour vous répondre.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, merci de vos interventions dans le cadre de l'opération globale - que vous avez évoquée - d'aménagement du site Maine-Montparnasse, votée lors des Conseils de Paris de mars et de mai 2018. Un diagnostic qualité de l'air est en cours depuis ce vote, depuis le mois d'octobre 2020, et doit être finalisé en 2021. Pour participer à la réalisation de ce diagnostic, Airparif a proposé d'accompagner techniquement la Ville de Paris pour mettre en place un suivi participatif des impacts du projet d'aménagement et des travaux induits pour la qualité de l'air dans ce quartier.

Ce projet répond à deux objectifs majeurs : analyser l'impact du projet d'aménagement Maine-Montparnasse sur la qualité de l'air et sensibiliser les citoyens à cet enjeu capital. Un projet similaire avait été conduit dans le 20e arrondissement au cours de l'année 2019. Les conclusions ont été très positives, au-delà de la base de données très riche qui avait été constituée suite à ce projet. Il a également été souligné le besoin d'encourager l'action citoyenne sur la qualité de l'air. Airparif était déjà partenaire de cette opération et pourra mettre à nouveau son savoir-faire et son expérience au profit de cette nouvelle démarche participative.

Nous avons toute confiance en Airparif pour mener à bien cet accompagnement technique. Sur la question financière que vous avez évoquée, effectivement, la participation financière de la Ville s'élève à 62.000 euros, imputés au budget participatif sur le projet "Lutter contre toutes les pollutions" en 2019. Il s'agit de crédit de reliquat du budget participatif, que nous verrons avec Anouch TORANIAN. Je peux vous affirmer d'ores et déjà que les crédits sont disponibles et qu'une erreur matérielle concernant la mention "sous réserve" a été introduite dans le projet de délibération, mais elle n'avait pas à y être.

Pour vous préciser les choses, ce montant se décompose comme suit : 22.000 euros pour la mise en place des mini-stations, 28.000 euros pour l'accompagnement et la sensibilisation. Le reste est consommé pour l'achat de matériel et pour la gestion.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Dan LERT.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 11.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DEVE 11).

2021 DEVE 17 - Convention annuelle fixant le montant de la participation de la Ville de Paris (364.000 euros) au budget de l'association "Airparif".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 17 : convention annuelle fixant le montant de la participation de la Ville de Paris au budget de l'association "Airparif".

La parole est à Mme Chloé SAGASPE, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Madame la Maire.

Respirer un air pur et sain pour les Parisiennes et les Parisiens est, nous le savons, un enjeu majeur de santé publique. Une nouvelle étude, qui vient de paraître très récemment, révisé à la hausse en doublant le nombre de décès liés à la pollution de l'air aux particules fines et au dioxyde d'azote. On passe ainsi de 48.000 morts prématurées en France à 100.000 désormais. Je ne parle même pas du coût économique et sanitaire de la pollution atmosphérique, que l'on a malheureusement trop souvent tendance à occulter. Selon l'évaluation d'une commission d'enquête au Sénat en 2015, cela représente un coût de près de 100 milliards d'euros par an à la France en dépenses de santé, en absentéisme dans les entreprises et en baisse des rendements agricoles. A Paris, cela représente pas moins de 5.400 morts chaque année, soit 125 fois plus que le nombre de morts d'accidents de la route dans la Capitale. Nous arrivons malheureusement au triste quatrième rang des villes européennes où les décès liés au dioxyde d'azote sont les plus importants, après Madrid, Anvers et Turin.

On le sait, Paris étouffe, Paris suffoque, et ce n'est malheureusement pas nouveau. Airparif vient d'ailleurs d'annoncer un nouveau et énième pic de pollution aux PM10 aujourd'hui. C'est l'occasion pour nous, écologistes, de louer le travail remarquable et indispensable qui est mené par Airparif, l'un des partenaires privilégiés et essentiels de la Ville de Paris dans sa politique de lutte contre la pollution atmosphérique. J'en profite, par la même occasion, pour saluer son président, Jean-Félix BERNARD. Les Parisiennes et les Parisiens placent depuis des années la pollution atmosphérique au premier rang de leurs préoccupations environnementales, et ce, à juste titre. Et pour cause, l'association "Réseau Action Climat" rappelle que nous perdons en moyenne deux ans d'espérance de vie à Paris. Face à ce fléau, nous devons plus que jamais agir pour protéger les poumons des habitantes et des habitants de cette ville. Je pense plus particulièrement aux enfants, qui sont les plus exposés et les plus vulnérables à cette pollution systémique.

Je connais et mesure l'engagement de la Ville de Paris, qui mène une politique extrêmement volontariste en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air et de la réduction de la place de la voiture en soutenant les mobilités douces. Pour lutter contre ce fléau, notre "Plan Climat" fixe pour ambition la fin des moteurs diesels à Paris en 2024 et à essence en 2030, et ce, bien avant l'interdiction nationale prévue bien plus tard. La Ville de Paris, l'"Urban Lab" de "Paris&Co" et l'"Air Lab" d'Airparif ont également lancé récemment un appel à expérimentations de solutions innovantes pour améliorer la qualité de l'air dans la métropole parisienne.

Pouvez-vous, Monsieur Dan LERT, à cette occasion, nous faire un retour d'expérience sur cet appel qui a été lancé en 2017 par la Ville de Paris ? A ce titre, il serait également intéressant d'avoir un retour sur le dispositif et le bilan de "Pollutrack" qui a été mis en place récemment par la Ville.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Madame la Maire du 12e arrondissement...

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, le 12e arrondissement est, de tout Paris, celui qui compte le plus de stations de mesure d'Airparif fixes. En l'occurrence, trois sur son territoire. L'une est située sur le boulevard périphérique, l'autre dans une petite rue que nous venons de transformer partiellement en rue aux écoles, la Brèche-aux-Loups. La dernière, enfin, est située sur l'un de nos boulevards des Maréchaux, en l'occurrence le boulevard Soult.

Je me permets, concernant cette dernière, de vous présenter ici un graphique emprunté au site d'Airparif qui y montre la concentration en microgrammes par mètre cube en monoxyde, en dioxyde et en oxyde d'azote, soit les trois indicateurs traditionnellement suivis par l'organisme pour juger de la qualité de l'air depuis le 22 février. Vous y remarquerez aisément le pic de pollution survenu entre les 3 et 4 mars dernier, qui n'est déjà plus le dernier puisque nous en vivons un autre cette semaine. Vous remarquerez également que cette pollution se mesure aussi bien hors pic. Les habitantes et habitants du 12e arrondissement, comme celles et ceux de tout Paris et de la métropole, sont encore bien trop exposés à la pollution atmosphérique liée principalement dans notre région, comme vous le savez, au trafic automobile. Ce qui explique notre politique de réduction drastique de la place de la voiture dans nos villes.

Je crois, comme maire d'arrondissement et écologiste, que nous pouvons nous réjouir d'avoir déjà obtenu beaucoup et qu'il nous faut continuer sur cette lancée. Je crois aussi que ces progrès, nous les devons en bonne partie à Airparif, dont la qualité des travaux est reconnue à l'échelle nationale et au-delà, et dont le bon niveau de financement doit être impérativement garanti. C'est d'autant plus vrai en cette période de pandémie. De nombreuses études pointent désormais un lien entre sévérité de l'épidémie et pic de pollution. Airparif se trouve être très fortement mobilisé à nos côtés pour nous aider à lutter contre la maladie, par exemple en expérimentant des dispositifs de mesure de la qualité de l'air à l'intérieur de nos classes.

Dans un contexte où l'engagement de l'Etat auprès des organismes de surveillance de la pollution est chaque année ou presque remis en question, celui de Paris ne peut être que résolument réaffirmé. J'en profite pour le redire aux habitantes et habitants du boulevard Soult, aux riverains du périphérique, à celles et ceux de la Brèche-aux-Loups, et à tout le 12e arrondissement bien évidemment, notre volonté - avec Anne HIDALGO, Emmanuel GRÉGOIRE, Anne SOUYRIS, David BELLIARD et l'ensemble de la majorité totale - de construire une ville à l'urbanisme et à l'espace public plus apaisés et résilients, plus respectueux de la santé et de l'environnement, pour que les mesures d'Airparif se traduisent par des graphiques toujours plus plats, quels que soient les polluants mesurés.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, vous avez souligné avec justesse les enjeux cruciaux de la lutte contre la pollution de l'air à Paris. Vous connaissez l'importance capitale que représente le partenariat avec Airparif pour la Ville de Paris. Depuis la loi sur l'air de 1996, qui inscrit dans notre législation la surveillance dans chaque région de la qualité de l'air par des associations de surveillance de la qualité de l'air - les ASQA - agréées par l'Etat, Airparif est la seule structure habilitée à mesurer, modéliser et prévoir les niveaux de pollution atmosphérique en Ile-de-France et à en informer les autorités et le public.

Pour votre information, Airparif propose sa surveillance sur 70 stations de mesure en Ile-de-France, dont 13 à Paris, qui lui permettent de modéliser la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire pour les PM2.5, les PM10, les dioxydes d'azote et l'ozone. Ce niveau de surveillance compte parmi les plus performants à l'échelle mondiale. Il me semble important de le rappeler ici et de saluer le travail de cet organisme.

Nos liens avec Airparif sont extrêmement étroits. Je voudrais en donner trois exemples. D'abord, Airparif nous accompagne au quotidien dans le suivi de la qualité de l'air à Paris. Vous avez cité un épisode de pollution aujourd'hui, où la qualité de l'air est dégradée, avec une pollution importante aux particules fines. Ensuite, ce partenariat nous permet de bénéficier d'une expertise exceptionnelle pour l'analyse des actions que nous mettons en œuvre dans le cadre de nos politiques d'amélioration de la qualité de l'air. Je citerai l'exemple de l'évaluation de l'impact de notre zone à faibles émissions, mais il y aurait beaucoup d'autres exemples à citer. Enfin, Airparif est un outil très précieux pour la sensibilisation des Parisiennes et des Parisiens aux phénomènes de pollution chronique et aiguë qui ont été décrits précédemment.

Nous le savons, la qualité de l'air à Paris s'améliore depuis une dizaine d'années, avec une diminution de l'ordre de 10 % par an pour les PM2.5, de 5 % par an pour les PM10 et de 5 % par an pour les dioxydes d'azote. Pourtant, de nombreux Franciliens et Parisiens restent exposés à des concentrations dépassant les valeurs réglementaires. "Santé publique France" estime que la pollution de l'air serait à l'origine de 48.000 décès prématurés par an en France, dont 2.500 à Paris. Ces chiffres pourraient malheureusement sous-estimer la réalité. D'autres études, notamment américaines, montrent que le nombre de décès prématurés pourrait être évalué au double. Enfin, un consortium d'O.N.G. regroupées dans l'"Alliance européenne de Santé publique" a montré que la pollution de l'air aurait un coût économique de 3,5 milliards d'euros par an à Paris. Ce qui est un chiffre considérable.

Les objectifs que nous poursuivons en matière d'amélioration de la qualité de l'air sont donc particulièrement importants pour assurer une meilleure qualité de vie et une meilleure santé aux Parisiens. Je rappelle ici les grands axes, qui ont déjà été cités, de notre "Plan Climat Air Energie Territorial" : respecter à horizon 2030 les seuils recommandés par l'O.M.S. et en finir avec les pics de pollution ; la sortie du diesel en 2024 et de l'essence en 2030 ;

améliorer l'information des Parisiens sur la pollution de l'air intérieur, notamment ; assurer l'adéquation des mesures de lutte contre la pollution de l'air et celles concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Je voudrais dire simplement un mot sur le laboratoire d'innovation lancé par Airparif, il y a un peu plus de 3 ans. Il regroupe aujourd'hui une communauté de 81 membres. 22 projets ont été lancés à ce jour au sein d'"Air Lab", avec pour objectif commun d'évaluer des solutions innovantes en lien avec la qualité de l'air et son amélioration. La participation de la Ville, dans le cadre de ce partenariat, a augmenté cette année. Elle est fixée à 364.000 euros pour l'année 2021. Cependant, il convient de souligner qu'il est indispensable que le modèle de financement des ASQA soit repensé, comme le demande Airparif depuis plusieurs années. Des solutions sont à trouver rapidement, notamment du côté de l'Etat, pour que l'outil de surveillance, d'évaluation et d'information d'Airparif ne perde pas en expertise et en capacité de réponse aux sollicitations grandissantes de ses partenaires et du public.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Dan LERT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 17.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2021, DEVE 17).

2021 DPE 3 - Approbation du document d'orientations stratégiques 2021-2026 avec la régie Eau de Paris.

Amendement technique déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création d'une école des métiers de l'eau à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DPE 3, l'amendement technique n° 33 et le vœu n° 34.

Il s'agit de l'approbation du document d'orientations stratégiques 2021-2026 avec la régie "Eau de Paris".

Plusieurs orateurs et oratrices sont inscrits.

Je donne la parole à M. Jean-Didier BERTHAULT, pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Maire.

Un bref retour en arrière permet d'apporter un éclairage différent sur ce document d'orientations stratégiques. Je voudrais rappeler mes propos de 2015 au Conseil de Paris et lors de l'examen du précédent contrat d'objectifs. Le tout premier contrat d'objectifs couvrait la période depuis la création de la régie, 2010-2014, soit les premières années du retour en régie de la distribution d'eau à Paris. Il avait été modifié par le contrat d'objectifs suivant, 2015-2020. J'avais eu l'occasion, à l'époque, pour y avoir contribué aussi sous la précédente mandature, de regretter le manque de pertinence de certains indicateurs et surtout leur utilité, car, comment les rendre contraignants, et surtout, "quid" en cas d'absence d'atteinte de ces objectifs. Aucun système incitatif. Cela, avouez-le, n'est pas très motivant pour obtenir les résultats escomptés.

J'ai exprimé ces mêmes doutes en commission lors de la préparation de ce Conseil de Paris. D'ailleurs, je remercie Dan LERT de m'avoir adressé ce matin le bilan des précédents contrats d'objectifs sur la précédente période. Je n'ai pas encore eu l'occasion de totalement les détailler, mais en tout cas, un certain nombre d'indicateurs y sont indiqués.

Je voudrais simplement revenir sur le bilan global, puisque nous avons, sous la précédente mandature et le précédent contrat d'objectifs, 65 indicateurs. A l'origine, nous en avons beaucoup moins. Nous revenons à un étage inférieur puisqu'ils doivent être de 36 sur ce contrat d'objectifs. En fait, il y a une solution assez simple : quand on veut rendre les choses un peu confuses, on change les indicateurs, ou, en tout cas, on les modifie au fur et à mesure des contrats d'objectifs. Je ne veux pas faire de procès d'intention, mais comprenez qu'il est quand même très compliqué de pouvoir suivre des indicateurs pertinents quand ils évoluent tous les 4 à 5 ans, au gré des simplifications ou des complexifications qui sont dues à un document aussi technique que celui d'"Eau de Paris".

Je voudrais rappeler simplement que le précédent contrat d'objectifs marquait 2 inflexions notables dans l'évolution de la régie et les objectifs du service. Certains l'avaient rappelé puisqu'au forceps, la Mairie de Paris avait baissé le prix de l'eau de 8 % au 1er juillet 2011, contre l'avis de beaucoup d'acteurs. Cette baisse était passée relativement inaperçue aux yeux des Parisiens puisque cela concernait à peu près 70 centimes par habitant et par

mois. En novembre 2014, déjà, la Chambre régionale des comptes était venue confirmer ce que nous dénoncions depuis 2011, c'est-à-dire que le prix de l'eau ne pouvait pas rester à ce niveau sans mettre en danger la santé financière d'"Eau de Paris" et la pérennité de son modèle économique.

La régie a subi et subit encore un effet ciseau. Les recettes de la régie subissent le recul de la consommation régulière en eau à Paris, pour les raisons que nous connaissons, la formule d'indexation ne pouvant augmenter que de 2 % par an le prix revenant à "Eau de Paris". Et cela l'a été de façon bien inférieure, comme c'est détaillé dans le contrat d'objectifs.

En regardant les indicateurs, notamment sur ce fameux bilan des 65 indicateurs, j'ai été interpellé par le taux de renouvellement du réseau d'eau potable. Ce taux de renouvellement, dont l'objectif était supérieur à 0,8 %, est resté inférieur depuis 2015 à cet objectif, étant même plutôt entre 0,5 % et 0,6 %, et 0,72 % sur les 2 dernières années. C'est un point clé que j'avais rappelé à plusieurs reprises, puisque cette politique d'investissement - une politique patrimoniale - est essentielle et conditionne aussi le modèle économique de la régie. On a l'impression que l'on fait quand même un peu d'économies sur le dos du renouvellement et de la performance technique.

D'ailleurs, cela rejoint les quelques remarques que je souhaitais faire sur le dossier d'orientation qui nous est proposé aujourd'hui, puisque dans l'ensemble des objectifs détaillés, il se trouve que les 2 parties les plus techniques, c'est-à-dire l'axe 2 sur la performance industrielle et la politique patrimoniale, et aussi l'axe 4, l'entreprise de service publique performante et optimisée, qui revient notamment sur la partie dettes, chacun comprend 3 objectifs et 4 objectifs - c'est quand même très court - quand les autres parties, notamment sur les territoires et la transition écologique, qui sont certes excessivement importantes mais sont détaillées sur 10 objectifs différents, et que le premier sur le service public centré sur l'usager est également concentré sur 9 objectifs différents.

Vous le voyez, on a à la fois une simplification qui est annoncée et voulue, des détails sur des parties techniques qui ne sont certainement pas encore assez étayées, et vont accompagner le sens du bilan que j'ai entre les mains et que vous avez fait sur 2015-2020. Un bilan qui, je le sais, est globalement positif et satisfaisant, mais laisse penser que nous aurons à terme beaucoup plus de mal à suivre l'évolution d'un certain nombre d'indicateurs.

Je m'interroge toujours, même si je ne suis plus administrateur de la régie "Eau de Paris" - ce que je regrette, parce que c'était une bien belle mission également - que nous puissions travailler...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Monsieur BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Avec plaisir.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Oui.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - C'est demandé si gentiment.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il n'y a pas de raison que l'on se fasse du mal.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Mais que l'on soit aussi amené à pouvoir nous-mêmes travailler sur la pérennité de ce système économique tel que nous l'avons dit depuis 10 ans, puisque c'est la date d'anniversaire de la régie aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme Chloé SAGASPE pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais rappeler en préambule que la ressource en eau est un bien commun vital de l'humanité qui est d'une valeur inestimable. Nous, écologistes, avons la conviction profonde que l'accès à l'eau potable est et doit rester un droit humain fondamental. L'eau n'est pas une marchandise, mais bel et bien un bien public. C'est d'ailleurs sur ce principe politique fort que la Ville de Paris a fait le choix, depuis plus de 10 ans maintenant, de reprendre en gestion publique son service de production et de distribution de l'eau. Si cela coule de source aujourd'hui pour nous, c'est encore loin d'être le cas partout ailleurs, même si d'autres collectivités ont rejoint le pas à l'instar de Strasbourg, Bruxelles, Milan, Turin, ou encore Nice, qui participent à un mouvement général et global de municipalisation des services de l'eau au-delà des clivages politiques. D'ailleurs, je tiens à saluer ici Lyon et Bordeaux qui, sous l'impulsion des écologistes, viennent de basculer à leur tour, après des années de privatisation, vers un mode de gestion publique de l'eau.

Près de 12 ans après sa création, "Eau de Paris" est devenu un acteur de référence dans la maîtrise publique des biens communs. Nous tenons ici à louer le travail remarquable de cet opérateur industriel majeur, qui est moteur dans la transition écologique. J'insisterai particulièrement sur un axe stratégique majeur à nos yeux dans ce nouveau document d'orientations stratégiques qu'il nous est demandé de voter aujourd'hui : l'axe 3, relatif aux territoires et à la transition écologique. "Eau de Paris" s'est positionnée comme un acteur stratégique de la protection des ressources naturelles, en mettant un point d'honneur à la préservation biologique des sols et des nappes phréatiques dans le bassin agricole parisien. Outre la fourniture en eau potable à ses 3 millions d'usagères et d'usagers

quotidiens, "Eau de Paris" veille à intégrer plus largement les enjeux de protection de la biodiversité et de lutte contre le dérèglement climatique, pour que l'eau reste un bien commun à toutes les étapes de son cycle, des zones rurales aux secteurs urbains.

On le sait, "Eau de Paris" a encouragé le développement de l'agriculture biologique sur ses aires d'alimentation de captage d'eau en facilitant l'installation d'agricultrices et agriculteurs "bio" dans notre région, notamment pour les inciter à mettre fin à l'usage des pesticides et ainsi, limiter la pollution à la source et le traitement des eaux en usine. Cela a permis que des lentilles "bio" locales soient servies aux enfants depuis presque 4 ans maintenant dans les cantines scolaires du 11^e arrondissement, leur offrant ainsi une alternative protéique végétarienne de qualité en réduisant l'empreinte carbone des aliments. Ces lentilles proviennent d'une coopérative d'agricultrices et d'agriculteurs "bio" des "Vallées de la Vanne", dans l'Yonne, qui cultivent des parcelles situées juste au-dessus d'une aire de captage d'"Eau de Paris". A ce jour, le 11^e arrondissement est le seul arrondissement à l'avoir mis en place. Nous espérons qu'à l'avenir, ce type de partenariat vertueux et innovant pourra se multiplier avec d'autres caisses des écoles de Paris.

La régie "Eau de Paris" va désormais encore plus loin puisqu'elle propose son propre dispositif d'aide aux agricultrices et agriculteurs, dans une logique de paiement pour services environnementaux. L'objectif est d'accompagner techniquement, et surtout financièrement, les exploitations et les filières qui protègent la qualité de l'eau dans les zones de captage. "Eau de Paris" est ainsi un partenaire incontournable pour proposer des collaborations gagnant-gagnant qui favorisent une eau saine, une alimentation de qualité, tout en soutenant les agricultrices et agriculteurs dans un modèle de production plus résilient.

Les écologistes tiennent à saluer également l'engagement de la régie dans une démarche "Paris zéro déchet" pour la réduction de la consommation du plastique, en particulier grâce à des démarches de sensibilisation et d'expérimentation de solutions alternatives, ou des bouteilles d'eau dans les livraisons à domicile. "Eau de Paris" prend désormais une place de référence dans l'accompagnement des Parisiennes et des Parisiens à modifier en profondeur leur comportement vis-à-vis des enjeux de transition écologique.

Dans le cadre de la stratégie "Climat Air Energie", "Eau de Paris" s'est dotée en 2015 de son propre "Plan Climat", avec des objectifs ambitieux, pour contribuer à son échelle à la réduction et à l'évitement des émissions de gaz à effet de serre, ou encore à la réduction de la consommation d'énergie.

Sur le volet de l'adaptation, nous tenons à saluer l'installation prévue de 100 nouvelles fontaines à eau sur notre territoire. Un petit bémol, néanmoins, à souligner à la lecture de ce document : les objectifs de réduction et de compensation des émissions de gaz à effet de serre gagneraient à être plus clairement explicités.

Enfin, ce plan engageait la régie jusqu'en 2020. Est-il, dès lors, prévu qu'un nouveau plan climat 2021-2026 soit élaboré par "Eau de Paris" ? Pouvez-vous, Monsieur Dan LERT, nous présenter un bilan des actions menées pour mesurer l'atteinte des objectifs fixés jusqu'à présent ?

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Chloé SAGASPE.

L'intervenant suivant est M. Jean-Noël AQUA, qui va en profiter pour présenter le vœu n° 34.

M. Jean-Noël AQUA. - Exactement. Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, depuis maintenant plus de 10 ans, la régie publique "Eau de Paris" gère l'approvisionnement en eau de 3 millions d'usagers quotidiens, et le résultat est plus que bon. 88 % d'usagers, un indicateur clair, sont satisfaits ou très satisfaits, d'après le dernier baromètre usager de 2019. Mais surtout, le prix au mètre cube est le moins cher de la métropole. Il est de près de 4 % inférieur à ce qu'il était avant la remunicipalisation. Pourquoi un tel succès ? Tout simplement parce que la reprise en régie d'"Eau de Paris" a permis de ne plus avoir à reverser de dividendes. Un indicateur qui est passé à 0. En se libérant des dividendes, les consommateurs y ont gagné ce que les actionnaires y ont perdu. Les citoyens y ont aussi gagné un pouvoir d'intervention que les actionnaires ont perdu.

Comme rappelé dans les objectifs fixés à la régie depuis sa création, celle-ci agit par et pour les usagers et les salariés du service public de l'eau parisien. Une logique qui fait indéniablement ses preuves pour répondre aux enjeux de santé publique notamment. Si je me permets une parenthèse : on peut s'interroger si telle était la boussole de Sanofi et non pas la recherche des intérêts privés des actionnaires, peut-être la stratégie vaccinale de la France serait-elle plus efficace ? Fermons la parenthèse. Laissez-moi revenir à "Eau de Paris".

Si la logique à l'œuvre est la bonne à "Eau de Paris" et que l'effet le démontre année après année, des progrès restent à faire et les efforts doivent se poursuivre. Vous le savez, je suis sensible à l'enjeu du personnel et à la politique sociale en leur direction. Nous aurons à y revenir, car de nombreux dossiers sont toujours en souffrance : politique de l'emploi, amiante, intéressement. De nombreux personnels et organisations syndicales sont insatisfaits de la politique sociale. Toutes les ambitions que nous déclinons dans le DOB ne peuvent être portées que par un personnel qui est clairement associé et reconnu. Je le redis ici : la politique salariale peut être améliorée dans l'intérêt de toutes et tous.

Par ailleurs, parmi les objectifs fixés ici, est pointée la nécessité de continuer à : "mobiliser l'ensemble des leviers du modèle intégré de la source au robinet et sur les métiers de l'exploitation, de la maintenance et de l'investissement, pour optimiser la qualité de l'eau et les filières de traitement". Nous partageons pleinement cet objectif. C'est le sens du vœu rattaché à ce projet de délibération demandant la création d'une maison des métiers de l'eau. L'eau est un bien commun de l'humanité. Pour faire vivre concrètement ce droit fondamental sur le territoire parisien, nous devons favoriser la connaissance du savoir-faire inhérent à sa maîtrise et à son bon fonctionnement. La réappropriation publique de l'eau dans toutes ses composantes implique une maîtrise publique de l'ensemble de la chaîne de gestion de l'eau, depuis la source jusqu'au robinet du consommateur.

Aujourd'hui, la maîtrise du savoir-faire est un véritable enjeu face à des entreprises privées qui utilisent tous les leviers pour maintenir leur position et leurs parts de marché. Les 900 agents et agentes d'"Eau de Paris" disposent d'un haut niveau de compétences et d'une pluridisciplinarité des savoir-faire qui doivent être préservés et renforcés. Ces compétences pourraient utilement être mises au service du développement métropolitain et national des régies publiques de l'eau. De plus en plus d'élus souhaitent se sortir des griffes du privé. Paris, en participant à la formation de ses agents mais aussi en coopérant avec d'autres territoires, pourrait favoriser la maîtrise publique de l'eau.

Dans la même logique, nous saluons le fait que figurent des propositions sur la protection des ressources en eau, en lien avec la mise en œuvre du nouveau régime d'aide agricole porté avec l'"Agence de l'eau Seine-Normandie". Le travail ambitieux mené à Rennes, par exemple, par Yannick NADESAN, dans le cadre du programme "Terres de sources", peut nous servir d'inspiration pour l'avenir.

Un mot, pour terminer, sur la politique d'investissement qui sera menée par "Eau de Paris". Il est mentionné, dans ce projet de délibération, une volonté d'anticiper sans pour autant surinvestir. Pour ma part, je pense qu'au contraire, nous devrions surinvestir. Nous pouvons aller plus loin en matière de remplacement des matériaux, notamment des matériaux amiantés. Je le redis : sur les 2.700 kilomètres de conduite en égout, 30 % sont amiantés. Accélérer le remplacement de ces matériaux ne relèverait pas d'un surinvestissement, mais de la mise en œuvre d'un principe de précaution et d'une amélioration de la sécurité de nos agents.

D'ailleurs, les agents d'"Eau de Paris" ont annoncé une mobilisation à partir du 17 mars prochain, pour faire entendre leurs revendications au regard de l'exposition au risque d'amiante et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques. Les élus communistes s'associent à leurs revendications et nous demandons des solutions concrètes. Nous le disons et répétons : l'écologie sera sociale ou ne sera pas. Ce dossier est un cas d'école de notre ambition.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Noël AQUA.

Je donne la parole à la présidente, Mme Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce document d'orientations stratégiques fixe les objectifs pour la période 2021-2026 en matière d'eau pour les Parisiens, notamment la qualité de la ressource, l'accès élargi à l'eau potable et - un sujet qui nous est particulièrement cher - l'entretien du réseau. Ce document fixe également les critères d'évaluation afférents. C'est donc un document particulièrement important, mais qui nous laisse sur notre faim, notamment autour de 4 remarques et interrogations.

Premier sujet - cela a été mentionné par Jean-Didier BERTHAULT - c'est la question de l'évaluation du précédent document, le contrat d'objectifs 2015-2020. Je vois qu'il y a des chanceux qui ont pu y accéder. Bien évidemment, entre le contrat d'objectifs et le DOS, il manque l'évaluation. Il serait vraiment utile qu'à l'avenir, on puisse bénéficier de ces documents pour avoir une lecture un peu plus analytique de ce qui nous est proposé.

Deuxième remarque, le changement des indicateurs. Cela a été aussi évoqué. Une baisse du nombre d'indicateurs de 58 à 26. Si l'on change le thermomètre, c'est compliqué d'avoir une évaluation sur la durée. Ce que nous regrettons.

Nous regrettons également la disparition de certains indicateurs, notamment ceux en matière d'évaluation environnementale. Je pense à la disparition du critère quant à l'émission de gaz à effet de serre du système d'alimentation en eau, mais également à celui quant à l'action en faveur de la réduction des déchets.

Et puis, une interrogation a trait à la politique R.H. Un certain nombre d'indicateurs ont disparu. Cela concerne également le taux de fréquence des accidents du travail. Et puis, alors que le contrat d'objectifs portait une grande attention à la féminisation des effectifs et une plus grande intégration des personnels en situation de handicap, ce document n'envisage aucun objectif sur ces points R.H.

Bref, Monsieur l'adjoint, vos éclairages seront les bienvenus.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Maud GATEL.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, il faut dire et redire que l'eau est un bien commun et qu'il faut par conséquent l'émanciper des intérêts privés. C'est un bien commun de l'humanité qui vient à manquer. L'approvisionnement en eau potable est en train de devenir une question pratique, centrale, concrète dans certains endroits, y compris en France. L'accaparement par le privé se trouve à toutes les étapes du cycle de l'eau : captation, traitement, distribution. C'est une grande fierté qu'à Paris, nous ayons fait le choix de la régie publique de l'eau depuis une décennie. D'ailleurs, dernièrement, la Cour des comptes le redisait : la gestion de l'eau par le privé, généralement, cela aboutit à des prix 10 % plus chers. A Paris - le projet de délibération le rappelle bien - la remunicipalisation de l'eau a permis d'atteindre une baisse de moins 3,8 % des prix de l'eau, comparés à avant la remunicipalisation, quand c'était le privé qui le gérait. D'ailleurs, l'eau de la régie publique de l'eau parisienne est la moins chère de l'ensemble de la métropole. Il est fort regrettable que dans d'autres collectivités de la métropole, on en soit toujours à cette gestion de l'eau par le privé.

Paris doit vraiment jouer son rôle d'ambassade qui défend la régie publique, qui accompagne, forme et prépare les collectivités, y compris les citoyens, à aspirer à la régie publique de l'eau. Cela a été rappelé par d'autres collègues : 88 % des Parisiennes et des Parisiens en sont totalement satisfaits.

Je souhaiterais qu'en cette mandature, le débat, puisqu'il s'agit d'un cycle de l'eau dont il faut prendre conscience, puisse avoir lieu sur la question du traitement des eaux. Que la Ville de Paris soit le fer de lance d'une bataille pour des régies publiques sur le traitement des eaux. D'autant plus que personne ne peut ignorer toutes les histoires terribles qu'il peut y avoir sur l'assainissement de l'eau, y compris en Ile-de-France. Quand c'est le privé, c'est la source de potentielles problématiques extrêmement graves liées à la corruption, et de problématiques extrêmement graves de catastrophes. J'invite la Municipalité, la majorité, à prendre à bras-le-corps cette thématique de l'assainissement des eaux avec l'ensemble des collectivités. Paris peut jouer un rôle déterminant sur ce sujet.

Je souhaiterais revenir sur la politique sociale d'"Eau de Paris", parce qu'un bon service public de l'eau, c'est aussi un service public de l'eau qui assume une politique sociale. Je regrette - qui plus est, en ce contexte de crise sociale majeure, où la déflagration sociale n'en est hélas qu'à ses débuts - que la Ville soit toujours dans la logique de la tarification sociale et pas dans la logique de la gratuité des premiers mètres cubes d'eau. Puisque c'est un bien indispensable à la vie, les premiers mètres cubes d'eau devraient être gratuits pour toutes et tous. On ferait d'une pierre deux coups : non seulement une politique sociale, mais aussi on considérerait véritablement que l'on respecte la question du droit à l'eau en tant que droit vital. Cette politique de gratuité des premiers mètres cubes peut tout à fait s'accompagner d'un surenchérissement des mésusages de l'eau et d'un surenchérissement des usages qui contribuent à faire du chiffre d'affaires, et donc, avoir une distinction de la tarification de l'eau en fonction de ses usages. C'est un débat que j'ai déjà eu dans cette Assemblée et que je continuerai à porter.

Dernier aspect, une politique sociale, ce n'est pas simplement la politique sociale vis-à-vis des usagers, mais aussi vis-à-vis de celles et ceux qui travaillent. J'ai été choquée. Ce sont peut-être des cas extrêmement isolés, mais ils m'ont bouleversée pendant la campagne municipale. J'ai pu découvrir deux problèmes terribles de personnes qui travaillaient à "Eau de Paris" et sont tragiquement décédées. Parce qu'elles occupaient un logement de fonction, le conjoint ou la conjointe était menacé d'expulsion, alors que l'on est dans une collectivité où l'on a d'autres leviers pour accompagner les conjoints et conjointes de salariés qui ont pu bénéficier d'un logement de fonction. J'ai trouvé que le traitement par "Eau de Paris" du conjoint ou de la conjointe du défunt - puisqu'il y a eu deux cas à ma connaissance - a été d'une inhumanité surréaliste.

Je vous alerte, parce que nous avons des leviers, à travers les bailleurs sociaux de la Ville, pour pouvoir humainement accompagner. Que je sache, la régie publique "Eau de Paris" peut avoir des liens avec les autres bailleurs sociaux, avec l'adjoint au logement, pour accompagner ces personnes. J'espère que, "in fine", après que ces personnes aient été menacées d'expulsion alors qu'elles étaient en train de vivre quelque chose d'extrêmement douloureux, les solutions ont fini par être trouvées.

Ensuite, il y a la question de la politique salariale - je terminerai par-là - d'"Eau de Paris". Il me semble important d'entendre les revendications salariales qui vont s'exprimer le 17 mars par rapport à l'ensemble des problématiques de risque d'amiante, de risque de santé au travail, de santé environnementale. Oui, la question sociale et la question écologique sont liées étroitement. Dès qu'on les dissocie, on échoue fatalement sur les deux tableaux. J'espère que nous pourrions avancer sur ce sujet.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à M. Dan LERT pour répondre aux oratrices et orateurs.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, merci pour vos nombreuses interventions concernant ce document important, le document d'orientations stratégiques 2021-2026 entre la Ville et la régie. Je vais m'efforcer de répondre de la manière la plus complète possible à vos interventions.

Avant toute chose, je voudrais dire ma fierté de présenter ce document important devant notre Conseil. Il est le fruit d'un intense travail ces derniers mois entre les services de la Ville et les équipes de la régie "Eau de Paris". Il a

fait l'objet d'un avis de l'"Observatoire parisien de l'eau", notre instance citoyenne qui nous accompagne sur tous les grands sujets liés à l'eau à Paris. D'ailleurs, c'est l'objet de l'amendement technique qui joint cet avis à notre projet de délibération et salue le travail fait par l'O.P.E.

Ce document, le DOS, va être présenté au conseil d'administration de la régie dans une dizaine de jours. C'est pourquoi vous n'avez pas eu le document qui faisait un résumé, un bilan synthétique du précédent contrat d'objectifs. J'ai transmis à sa demande, à M. BERTHAULT, ces éléments synthétiques. Le document complet fera l'objet d'une prise d'acte du conseil d'administration. C'est un document qui fait 150 pages. Je m'engage à le donner aux membres de la 8e Commission pour avoir une pleine information sur ces enjeux. Ce document donne une feuille de route très claire et ambitieuse à notre opérateur public de l'eau à Paris pour les 6 prochaines années.

Je vais revenir sur les remarques de notre collègue BERTHAULT sur la question des indicateurs et la difficulté à suivre ces indicateurs au fur et à mesure des différents contrats d'objectifs ou documents d'orientations stratégiques. Il a lui-même indiqué que ces contrats d'objectifs relevaient de périodes qui étaient différentes. La première période, 2010-2015, était la période un peu fondatrice de la régie, avec un certain nombre d'indicateurs liés à la mise en place et au fonctionnement de la régie sur l'ensemble de ses missions, après la reprise de l'activité de distribution aux anciens délégataires privés. Ce document d'orientations stratégiques que nous avons, synthétise ces indicateurs, avec de nouveaux indicateurs qui ont été travaillés avec les services de la Ville et les équipes de la régie, notamment sur des questions de transition écologique. Ce document n'est pas parfait. Il y a peut-être des indicateurs qui devraient apparaître. Nous aurons l'occasion d'en discuter avec le conseil d'administration de la régie. Sur l'ensemble des indicateurs que vous avez pu relever, que ce soit en matière de handicap, en matière sociale, il y aura peut-être matière à avoir un débat et un échange entre nous.

En tout cas, je voulais dire que les grands axes qui structurent ce document d'orientations stratégiques reflètent nos ambitions, les ambitions de la Ville pour son opérateur, de production et de distribution d'eau potable. Je vais résumer en trois points, en essayant de répondre aux interrogations qui ont été soulevées en Conseil.

Tout d'abord, il s'agit de conforter son rôle d'opérateur public au service d'une gestion de l'eau comme bien commun vital - cela a été dit - accessible à tous et à un prix juste. Sur la question du prix, il a été relevé que le prix de l'eau est le plus bas du territoire métropolitain. C'est un prix qui a été stabilisé à la suite de la reprise en gestion publique. Cette baisse de prix résulte des marges que les délégataires précédents privés prenaient sur le service d'eau. On a pu stabiliser ce prix à un niveau très bas, le plus bas de la Métropole du Grand Paris, ce qui nous permet d'assurer un accès de tous à un prix juste. C'est une dimension essentielle.

Sur la question de l'investissement, le modèle d'investissement d'"Eau de Paris", un modèle d'investissement conséquent. Je rappelle que le précédent programme pluriannuel d'investissement, qui a été adopté en décembre 2020, prévoit 488 millions d'euros d'investissements pour notre service public de l'eau. Ce sont des investissements très élevés sur la période 2021-2026. Nous ne sommes pas dans le surinvestissement. Nous privilégions la prévention à la source plutôt que des filières de traitement dispendieuses et écologiquement assez contestables dans les procédés. Avec la maîtrise de l'investissement, avec ce refus du surinvestissement, nous pouvons garantir un prix de l'eau stabilisé à un niveau bas et pouvons assurer un service public performant, en maintenant toutes nos obligations réglementaires sur la question de la conformité sanitaire de l'eau, qui est à un niveau très élevé et correspond aux indicateurs qui vous sont soumis, et nous permettent de garantir sur le long terme une qualité d'eau supérieure aux normes de conformité sanitaires à un prix juste et bas.

Il s'agit ensuite, pour nous, de conforter un modèle industriel performant, d'un opérateur intégré qui intègre le service public de la production, la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau potable. Nous avons un laboratoire à "Eau de Paris" qui est reconnu...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Si vous pouviez conclure, Monsieur le Maire. Je suis désolé.

M. Dan LERT, adjoint. - Je vais aller un peu plus vite.

Simplement, ce que je voulais dire, c'est qu'"Eau de Paris" contribue à l'ensemble des actions qui sont menées par la Ville.

Il y avait la réponse au vœu du...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Oui, mais c'est un tout, je suis désolé.

Si vous pouviez vraiment conclure.

M. Dan LERT, adjoint. - Sur la stratégie de transition écologique, je voudrais rassurer ma collègue Chloé SAGASPE : c'est bien intégré à la stratégie de transition écologique de la régie dans son ensemble, qui va être adoptée au prochain conseil d'administration. Sur les questions sociales qui ont été évoquées, notamment sur la question de l'amiante, une réponse a été apportée à l'occasion du PPAI et des efforts d'investissements consacrés par la régie sur cette question importante au niveau de la santé au travail.

Je n'ai pas le temps de répondre sur le vœu de mon collègue Jean-Noël AQUA.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Parfait. Je pense que tout est clair.

Merci, Dan LERT.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 33 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 33 est adopté.

Le vœu n° 34 déposé par le groupe Communiste et Citoyen est-il maintenu ?

Vous souhaitez un retrait, c'est cela ?

M. Dan LERT, adjoint. - Je souhaiterais pouvoir exposer à mon collègue Jean-Noël AQUA les raisons qui nous conduisent à lui demander de bien vouloir retirer son vœu au vu d'un certain nombre d'éléments, que j'aurais pu lui exposer mais que je ne peux pas.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous aurez l'occasion de lui donner toutes les explications souhaitables.

Je retiens, comme président de séance, que c'est une demande de retrait.

Vous le retirez ? Parfait, merci.

Le vœu n° 34 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 3 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DPE 3).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la protection nocturne de l'ensemble "jardin public et port de l'Arsenal".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous examinons le vœu n° 35 relatif à la protection nocturne de l'ensemble "jardin public et port de l'Arsenal".

La parole est à M. Franck MARGAIN.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je m'adresse à Mme la Maire et à tous mes collègues dans cet hémicycle. Je présente ce vœu pour alerter d'une situation nouvelle dans les jardins du port de l'Arsenal et sur le port de l'Arsenal. La rénovation de la place de la Bastille a permis l'ouverture par un escalier - très belle réalisation, d'ailleurs - et l'accès direct depuis la place de la Bastille au jardin de l'Arsenal, et donc, au port de l'Arsenal. Cet endroit très privilégié entre la coulée verte, entre le "Jardin des Plantes" et les rives de la Seine, est un endroit un peu particulier puisqu'il est l'un des rares ports de plaisance qui puissent exister dans une grande capitale. Vous imaginez que nombre de bateaux viennent amarrer quelques jours. D'autres sont plus résidents. Cet environnement est calme et, pour le coup, bien entretenu.

Cet environnement, jusqu'à maintenant, fermait ses grilles un peu sur les horaires calés des parcs et jardins du 12e arrondissement, à savoir un peu plus tard l'été, vers 21 heures, un peu plus tôt l'hiver, vers 19 heures. La mairie a décidé, dans le cadre de cette rénovation de la place de la Bastille, de ne plus fermer l'accès du jardin de l'Arsenal, et donc, du port de l'Arsenal. Une association de riverains s'est montée - les riverains qui habitent le boulevard de la Bastille et le boulevard Henri-IV, de même qu'un certain nombre de propriétaires de bateaux - pour essayer de faire changer l'avis de la mairie parce que de nombreuses dégradations ont déjà eu lieu sur les bateaux et dans les jardins.

Je crains que cette situation n'empire, dans la mesure où nous sommes dans un couvre-feu qui est normalement à 18 heures et dans une situation hivernale.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

M. Franck MARGAIN. - Je demande à la Mairie d'étudier les moyens nécessaires à la fermeture de cet escalier aux heures des parcs et jardins du reste du 12e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Si vous pouviez rester dans le temps fixé par le règlement intérieur. Je dis cela à tous les intervenants. Les interventions ont dépassé les 5 minutes, pour beaucoup d'entre elles, lors du précédent débat. Un vœu, c'est 2 minutes.

La parole est maintenant à M. Dan LERT.

Excusez-moi, j'étais centré sur M. MARGAIN. Du coup, je n'avais pas vu que vous vouliez intervenir.

Avec la permission de Dan LERT, la parole est à la maire du 12^e arrondissement.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire. Je comprends tout à fait cette voix envoûtante.

Mes chers collègues, le réaménagement de la Bastille a permis aux Parisiens et aux Parisiennes de se réapproprier tant la place elle-même que la promenade au bord du port de l'Arsenal, grâce à un espace piétonnier de 11.000 mètres carrés s'ouvrant désormais sur ce dernier. La nouvelle promenade est déjà entrée dans les habitudes depuis son ouverture en décembre dernier. Inutile d'ajouter qu'en cette période compliquée, tous ces espaces nous sont particulièrement bénéfiques.

Certes, il faut réapprendre à partager entre ces multiples usagers et usagères cet espace longtemps confidentiel. Mais ce n'est pas une grille qui nous apprendra les règles du vivre ensemble. Les désagréments et les dégradations dont ont été victimes certains bateaux et riverains et riveraines, que je déplore et condamne fermement, ne sont malheureusement pas nouveaux. Des actes de malveillance et des mésusages avaient été constatés bien avant cette connexion avec la place de la Bastille. A nous, maintenant, de faire de cette nouvelle étape une étape pleinement réussie, y compris, comme cela a déjà été dit en réunion publique le 7 décembre dernier, en adaptant à l'usage, si le besoin s'en fait sentir, les aménagements ou leur dispositif d'accompagnement.

Dans cette perspective, nous voterons contre le vœu proposé.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire du 12^e arrondissement.

La parole est à M. Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame la Maire.

Cher Monsieur MARGAIN, le sujet que vous pointez dans votre vœu est bien connu à la Ville. Deux réunions importantes ont eu lieu ces dernières semaines pour expliquer la position de la Ville sur ce dossier et échanger avec l'ensemble des riverains. Une première réunion publique s'est tenue le 7 décembre 2020 avec les riverains du port, suivie du conseil portuaire du port de l'Arsenal le 15 décembre. Plus de 170 participants ont participé à la première réunion organisée en distanciel, avec pas moins de 900 interventions sur le "chat" de la réunion. Des interventions que je qualifierais de franches et directes, même si je regrette parfois certains propos excessifs, pas toujours très respectueux du travail de nos services. La réunion du conseil portuaire a également réuni un grand nombre de participants.

Dans les 2 cas, j'ai rappelé, au nom de la Ville, les grands principes du projet de réaménagement de la place de la Bastille - que Mme la maire du 12^e arrondissement vient de rappeler - qui a, il est vrai, changé le rapport du port de l'Arsenal à son environnement direct. Le nouvel aménagement a créé une véritable liaison entre la place et le port, avec une continuité piétonne qui n'existait pas auparavant. L'ouverture du port et du jardin est cohérente avec cette orientation retenue : une promenade continue le long du canal Saint-Martin, des quais de Seine à la place Stalingrad, ouverte sur sa totalité au public. Ces nouveaux aménagements ont changé les habitudes des riverains du port. Je comprends et nous comprenons que cela ait pu provoquer des inquiétudes.

A l'occasion de ces réunions, j'avais indiqué, à la demande notamment de la mairie du 12^e arrondissement, que les dispositifs de surveillance allaient être renforcés, et cela a été fait. Le site est gardienné toutes les nuits, de 22 heures à 8 heures, par un maître-chien. Un second maître-chien est venu renforcer le dispositif depuis le 18 janvier. Une caméra de surveillance police est installée à la droite de l'escalier de la place de la Bastille. Le jardin et le port sont intégrés aux rondes des équipes de la DPSP. A ce stade, aucun incident majeur n'est à déplorer hormis les incidents qui ont pu se passer avant l'ouverture et se répéter, et que nous regrettons. Les services de la Ville sont en contact quotidien avec la mairie du 12^e arrondissement, les gestionnaires du port, et surveillent attentivement la situation.

Il sera certainement nécessaire, comme je l'avais indiqué, de refaire le point avec les riverains aux différentes saisons de l'année, notamment à l'arrivée des beaux jours. S'il fallait prendre de nouvelles mesures dans la lignée de celles que nous avons déjà prises, nous le ferions, en concertation avec les riverains et la maire du 12^e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Dan LERT.

J'imagine, Monsieur MARGAIN, que vous maintenez votre vœu ?

M. Franck MARGAIN. - Oui.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord. Merci, cela me suffit.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 35 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 35 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au marché "éclairage public" de la Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 36 relatif au marché "éclairage public" de la Ville de Paris.

La parole est au maire du 17e arrondissement, M. Geoffroy BOULARD.

Monsieur le Maire, c'est à vous.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu a pour objectif d'attirer l'attention sur l'entretien des candélabres par le biais de crédits de vétusté "insuffisants". Nous sommes régulièrement sollicités par des habitants, des riverains, au sujet de l'éclairage public, de l'absence de candélabres. Je ne vais pas citer les rues qui sont précisées dans ce vœu. La présence, parfois très importante et injustifiée, de poteaux provisoires d'alimentation, et cela depuis de nombreuses années, notamment dans les nouveaux quartiers, l'absence d'éclairage suffisant sur certaines rues. Le bailleur titulaire du marché, EVESA, nous a confirmé que 285 devis étaient en attente d'engagement juridique par les services de la Ville, et ce, pour le seul territoire du 17e arrondissement. J'invite les autres maires d'arrondissement à faire le tour de ce qui est en attente dans leurs arrondissements.

C'est pourquoi nous avons demandé tout simplement que la Mairie de Paris s'assure que le cahier des charges du nouveau marché public mette bien l'accent sur l'entretien du mobilier d'éclairage public existant par le biais de crédits de vétusté suffisants, et que la Mairie de Paris indique le plan de charge de réalisation en urgence des devis transmis par EVESA aux services de la Ville, en attente à l'heure actuelle des engagements juridiques, notamment dans le 17e arrondissement, et que la Ville y alloue naturellement le budget supplémentaire si les crédits de vétusté existants restent épuisés.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 17e arrondissement.

La parole est à M. Dan LERT pour répondre.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur le Maire du 17e arrondissement. Merci de votre intervention.

Nous avons pris bonne note de vos demandes. Comme vous le savez, en ce qui concerne le prochain marché de l'éclairage et de la signalisation, la procédure d'attribution est en cours et ne peut donner lieu à aucune communication d'information ou de débat. Cependant, je peux vous indiquer que le montant global du nouveau marché public est supérieur au marché précédent. Je vous rassure : une enveloppe budgétaire est bien prévue pour le traitement du patrimoine vétuste. Son montant est également supérieur à celui du marché précédent.

S'agissant des devis transmis par EVESA, en attente d'engagement juridique, il convient de préciser que l'exécution du marché a été prolongée du 27 février au 27 octobre par un avenant. Cet avenant ne permet pas contractuellement de programmer des opérations de gestion patrimoniale. Les cas critiques peuvent toutefois être résolus par des commandes ponctuelles. Il faudra regarder si certaines des situations que vous soulevez relèvent de cette catégorie. De manière générale, les besoins spécifiques dont vous nous avez fait part pourront être traités dès l'entrée en phase opérationnelle du nouveau marché à l'automne.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Dan LERT.

Est-ce que vous maintenez votre vœu ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Je vais maintenir mon vœu. Je n'ai pas compris quelle était la position de la majorité sur ce vœu de bon sens et qui va dans le sens de l'intérêt général.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Monsieur le Maire, peut-être une explication ?

M. Dan LERT, adjoint. - Monsieur le Maire, au regard des éléments que je vous ai indiqués dans la déclaration, je pense qu'il y a des solutions à proposer. Et donc, je vous inviterai à retirer votre vœu au regard de ces éléments. A défaut, nous y donnerions un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Que faites-vous, Monsieur le Maire du 17e arrondissement ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Je vais maintenir mon vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien. C'est clair.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 36 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 36 est rejeté.

2021 DEVE 13 - Adhésion (19.050 euros) à trois associations œuvrant dans le domaine de l'économie circulaire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 13 : adhésion à 3 associations œuvrant dans le domaine de l'économie circulaire.

La parole est à Mme Carline LUBIN-NOËL.

Mme Carline LUBIN-NOËL. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération pour l'adhésion à 3 associations - ORÉE, "L'Institut national de l'Economie circulaire" et "ACR+" - œuvrant dans le domaine de l'économie circulaire, est l'occasion d'apporter notre soutien aux acteurs parisiens de ce secteur. Aussi, je suis toujours ravie de voir leur travail mis en valeur. Je pense notamment à la "Recyclerie Sportive", présente depuis 2018 dans le 17e arrondissement, dans leur local du boulevard Bessières. Elle est spécialisée dans la collecte, le tri, l'autoréparation et le réemploi d'équipements sportifs. Son action est reconnue. Aussi formidable qu'il puisse être, le travail et les efforts de ces acteurs locaux méritent d'être valorisés et accompagnés. Subventionner est loin d'être le seul moyen d'apporter notre soutien aux actions de ces acteurs associatifs. En tant qu'acteurs et décisionnaires publics, nous avons des possibilités d'agir et d'aider ces mouvements plus larges que ce rôle de distributeur automatique.

Quelle feuille de route proposez-vous pour encourager et développer l'économie circulaire à Paris pour ces prochaines années ? L'adhésion à ces trois réseaux d'économie circulaire présentés dans ce projet de délibération, est une bonne chose. Ce sont des acteurs reconnus au niveau national dans ce domaine. Néanmoins, il serait intéressant de développer et de présenter les conséquences sur le terrain de ces différentes adhésions pour les structures parisiennes de l'économie circulaire. Or, je ne vois à aucun moment, dans l'exposé des motifs, des propositions de liens avec nos acteurs locaux de ce secteur. Alors, on adhère. Seulement, nous pouvons nous demander - je le répète - ce que vont apporter ces adhésions aux acteurs sur le terrain. Quel apport concret auront ces réseaux dans le développement de l'économie circulaire parisienne ?

Face à ces enjeux pour notre société, il convient de dépasser clairement l'effet de mode. Il s'agit de savoir aussi quelle suite vous comptez apporter à ce projet de délibération. Les acteurs parisiens de l'économie circulaire ne demandent qu'à voir leurs efforts mieux reconnus et ces valeurs, mieux partagées.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Carline LUBIN-NOËL.

Monsieur Florentin LETISSIER va vous répondre. Il est normalement en salle Webex.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci beaucoup.

Merci à Mme LUBIN-NOËL pour son engagement sur ces sujets.

Pour dire que l'économie circulaire, bien sûr, c'est l'économie écologique, l'économie du réemploi, du recyclage. Nous y sommes attachés. Il y a une mobilisation croissante des acteurs - que ce soit les entreprises, les administrations, les associations - sur cette économie circulaire, avec des projets, des réalisations qui sont de plus en plus nombreuses. Nous avons besoin d'espaces d'échange, de partage d'expertise, de retour d'expérience pour progresser. C'est la raison pour laquelle la Ville de Paris s'implique dans ces trois associations, dans ces trois fédérations, qui sont des lieux d'échanges.

J'ai partagé avec les membres de la 8e Commission l'ensemble des travaux dans lesquels la Ville de Paris s'est impliquée ces dernières années au sein d'ORÉE, de "L'Institut national de l'Economie circulaire" et d'"ACR+". ORÉE est un réseau à forte dimension, avec beaucoup d'entreprises privées, notamment des gros acteurs. "L'Institut national de l'Economie circulaire" est largement reconnu. C'est un interlocuteur régulier des pouvoirs publics, au niveau national et européen, qui joue un rôle fort en termes de plaidoyer législatif. "ACR+" est plutôt un réseau

européen et un réseau international, avec des villes, des collectivités locales qui s'impliquent sur la question d'une gestion raisonnée des déchets et de l'économie circulaire.

La Ville s'implique beaucoup. Il est question de renouveler l'adhésion de la Ville de Paris à ces trois réseaux. Je vais répondre directement à Mme LUBIN-NOËL et lui donner deux exemples très concrets. Sur ORÉE, il y a eu un projet qui s'appelle "Frivep", qui a permis la construction d'une filière de réemploi et de recyclage des vêtements professionnels, en lien avec d'autres membres de cette fédération, que ce soit le Ministère de l'Intérieur, la S.N.C.F. ou La Poste. Ce sont plusieurs milliers de tonnes de vêtements professionnels qui ont pu être réemployés. On passe à la phase de généralisation industrielle de cette filière. Et donc, on voit vraiment l'un des apports concrets de l'adhésion au réseau ORÉE.

Deuxième exemple concret, "ACR+". La Ville de Paris est impliquée, notamment dans les échanges avec la ville de Berlin, sur la structuration de la filière de la consigne. Vous le savez, c'est une filière qui m'est très chère. Elle fait partie des priorités de cette mandature dans le cadre de notre stratégie de sortie du plastique à usage unique. Et puis, avec la ville de Gênes, nous avons eu beaucoup d'échanges sur la question de la filière textile, et donc, les enjeux du réemploi dans le textile. Nous travaillons à Paris avec des acteurs comme "Paris Good Fashion" et aussi avec nos ressourceries dans les différents arrondissements. Vraiment, cela a des impacts très concrets et nous permet, grâce à ce partage d'expériences, d'être très à la pointe dans un certain nombre de domaines.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Florentin LETISSIER.

Très heureux de vous avoir vu sur l'écran et chaleureuses félicitations au nom de notre Assemblée.

De ce fait, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 13.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DEVE 13).

2021 DEVE 12 - Convention d'occupation précaire du domaine public de la Ville de Paris situé cours des Maréchaux, dans le bois de Vincennes (12e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 12 : convention d'occupation précaire du domaine public de la Ville de Paris situé cours des Maréchaux, dans le bois de Vincennes. Tout cela est dans le 12e arrondissement.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je voterai ce projet de délibération.

Je souhaite vous présenter un vœu que j'avais rattaché et qui a été retiré de l'ordre du jour. Cela devient une habitude. Le vœu que j'avais déposé est en lien avec le 12e arrondissement et, non loin du bois de Vincennes, la question du "Parc Floral de Paris". Il s'agit d'un vœu relatif à l'exposition "Animal Expo" qui se déroule chaque année au "Parc Floral de Paris". C'est un site qui appartient à la Ville de Paris. Il est géré par un délégataire dans le cadre d'une délégation de service public. Il y avait à nouveau une mobilisation ce midi derrière l'Hôtel de Ville.

Je déplore, une fois de plus, que les rassemblements lors de nos Conseils de Paris n'aient pas le droit de se faire sur le parvis de l'Hôtel de Ville. Je trouve que vous envoyez un message fort peu démocratique et fort peu respectueux des mobilisations citoyennes. Vous les empêchez d'être relayés dans cette Assemblée et de pouvoir avoir lieu sur le parvis, qui s'appelle aussi la "place des Grèves". Je trouve cela un peu fort de café, en cette année où l'on va commémorer les 150 ans de la "Commune", que de reléguer toutes les mobilisations derrière l'Hôtel de Ville.

"Animal Expo", c'est une grande foire qui encourage la marchandisation des animaux de compagnie et cela doit être pour nous un objectif de faire en sorte qu'il n'ait plus lieu. Car la Ville a déjà exprimé son engagement en faveur de la condition animale et son souhait d'améliorer la condition animale. On a eu les recommandations de la "Mission Animal en ville" pour la lutte contre la maltraitance. Il faut prendre conscience que tous les achats impulsifs encouragent de fait les abandons des animaux. Dans un précédent Conseil de Paris, certains sont intervenus à juste titre sur la nécessité d'accompagner vers la fin des animaleries, pour encourager plutôt l'adoption d'animaux que l'achat compulsif d'animaux que l'on abandonne. Les animaux sont des êtres sensibles et nous devons cesser de les considérer comme des objets de loisir, des objets de mode qui seraient par la suite abandonnés.

Lors du Conseil de Paris du mois dernier, un engagement fort a été pris pour la fermeture du marché aux oiseaux. Il faut poursuivre et s'engager pour que l'événement "Animal Expo", qui incite à ces achats compulsifs, n'ait plus lieu d'être. Il me semble important de bien poursuivre ces batailles. Je souhaiterais que notre Assemblée puisse, un jour, bénéficier d'un vœu pour en délibérer.

Vous savez que, dans ces événements, les animaux sont exposés dans des conditions de stress important lié au bruit, à la lumière, à la foule, aux odeurs, aux manipulations. Que, par ailleurs, en amont, c'est toute une surexploitation, dans un élevage souvent fort peu respectueux des conditions animales, avec en plus des animaux qui sont enfermés dans de toutes petites cages avant de pouvoir avoir quelqu'un qui s'occupera d'eux.

Le vœu que j'avais présenté demandait que la Ville n'autorise plus les expositions de salons d'animaux vivants sur tous les sites dont elle est propriétaire et gestionnaire - c'est un engagement qu'elle peut prendre - et qu'elle organise, au contraire, une journée en faveur de l'adoption qui puisse garantir des conditions de présentation des animaux exempts de stress, et qu'elle puisse participer à l'éducation citoyenne et au respect de la condition animale.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

De fait, Christophe NAJDOVSKI, ne vous sentez pas obligé de répondre puisque l'intervention n'a strictement aucun rapport avec l'objet du projet de délibération.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

C'est ce que je comptais effectivement rappeler ici, puisque cette intervention n'a strictement rien à voir avec l'objet du projet de délibération. Et donc, au regard du règlement intérieur qui est le nôtre, je me bornerai à parler de ce projet de délibération, si vous le voulez bien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Avec bonheur.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - En disant que c'est un projet de délibération qui illustre la solidarité de Paris avec nos collectivités voisines, puisque nous allons permettre au Conseil départemental du Val-de-Marne et à la Commune de Vincennes d'effectuer les travaux de dépollution nécessaire au projet de réhabilitation du collège Saint-Exupéry, situé sur la Commune de Vincennes. Nous prorogons l'accueil de ce collège dans des structures provisoires, le temps de dépolluer le site sur lequel était précédemment situé ce collège, en lisière du bois de Vincennes, sur le cours des Maréchaux. Je crois que c'est un projet de délibération qui illustre tout à fait la solidarité de Paris à l'égard de ses voisins.

Quant au sujet qui a été évoqué par Mme SIMONNET, nous aurons l'occasion d'en débattre et d'y répondre à d'autres occasions.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 12.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DEVE 12).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la biodiversité sur le foncier du groupe S.N.C.F.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous examinons le vœu n° 37 et le vœu n° 37 bis relatifs à la biodiversité sur le foncier du groupe S.N.C.F.

La parole est au président Émile MEUNIER pour présenter le vœu n° 37.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce vœu est une réponse à deux problèmes que nous avons rencontrés dans le 18^e arrondissement, mais, j'imagine bien, qui ont pu être rencontrés dans beaucoup d'autres arrondissements. Dans notre cas, il s'agit de la petite ceinture, où un collectif d'habitants nous a alertés, en disant : "Attention, on est en train de ratiboiser les arbres et les buissons avec énormément de petits animaux. Qu'est-ce qu'il se passe ? Etes-vous au courant ?" Nous, la mairie du 18^e arrondissement, nous n'étions pas au courant. Autre illustration, c'est le jardin partagé "Ecobox" qui longe les rails de la S.N.C.F. - ce que l'on appelle les "talus ferroviaires". Dans ces talus, il faut savoir qu'il y avait énormément d'espèces, assez rares d'ailleurs à Paris - certains lézards des murailles - mais aussi un réservoir pour les hérissons. Je sais qu'un couple de faucons crécerelles allait se nourrir dans ce réservoir de biodiversité. Ici aussi, rasé sans que la mairie n'ait pu avoir son mot à dire ou même être prévenue.

Ce vœu vient dire à la S.N.C.F. : "Vous avez une emprise foncière qui est immense à Paris. Et donc, à tout seigneur tout honneur, il est normal que vous vous en préoccupiez au regard de la biodiversité". Bien sûr, vous le savez, la biodiversité forme un tout. C'est ce que l'on appelle un "écosystème". On ne peut donc pas raser un petit

flot de biodiversité ici, sans penser en termes de système et se dire : quel impact cela va-t-il avoir sur d'autres flots de biodiversité ?

Nous demandons qu'à l'occasion de la renégociation du contrat entre Paris et la S.N.C.F., la S.N.C.F. puisse clairement cartographier ses endroits de biodiversité, qu'ils soient publics et que, lorsqu'ils interviennent dessus, ce soit en cohérence et en concertation avec les services de la Ville pour voir comment on peut mettre en place des mesures d'évitement, de compensation, quels impacts cela peut avoir, etc.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Émile MEUNIER.

Je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI, qui va vous répondre et présenter le vœu n° 37 bis.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie le groupe Ecologiste de Paris qui propose de formaliser un cadre d'échange avec la S.N.C.F. pour préserver et développer la biodiversité sur les terrains qui lui appartiennent. Nous y sommes tout à fait favorables, mais je souhaite apporter des précisions complémentaires qui font l'objet d'un vœu de l'Exécutif.

Le groupe S.N.C.F. est un important propriétaire d'espaces verts non municipaux, au premier rang desquels figurent les emprises ferroviaires qui forment de véritables corridors de biodiversité. Nous travaillons déjà avec la S.N.C.F. dans le cadre du protocole sur la petite ceinture ferroviaire. Ce travail partenarial se poursuit et se trouve, d'ailleurs, au cœur de plusieurs chantiers de première importance dans cette mandature.

Premièrement, la charte "Paris Action Biodiversité" qui est prévue dans le "Plan Biodiversité" 2018-2024. Deuxièmement, le séminaire qui sera organisé par la Ville le mois prochain, en avril, sur les arbres et la nature dans les opérations d'aménagement, auquel la S.N.C.F. est invitée à participer. Troisièmement, le "Plan Arbres" et la "Charte de l'Arbre" qui traduiront les objectifs ambitieux poursuivis par la Ville et concerneront également le foncier S.N.C.F. Et enfin, le nouveau P.L.U. bioclimatique élaboré sous l'égide du premier adjoint, qui comprendra également des mesures en faveur de la biodiversité qui s'appliqueront à la S.N.C.F. Ainsi, la S.N.C.F. est partie prenante des actions mises en œuvre par l'Exécutif en faveur de la biodiversité.

Ce vœu vise la poursuite de cette collaboration. Il rappelle les exigences de la Ville en matière d'entretien de ces espaces, avec la volonté d'y déployer une gestion et un entretien le plus respectueux possible de la biodiversité. Le vœu propose aussi d'enrichir notre connaissance des lieux de biodiversité et des emprises libres non bâties dont le groupe est propriétaire, en s'appuyant sur la cartographie en cours d'élaboration par l'APUR. Enfin - et c'est le plus engageant - nous proposons d'inscrire, dans le cadre du protocole foncier qui sera signé fin 2021 entre la Ville de Paris et la S.N.C.F., des objectifs ambitieux en termes de biodiversité.

Fort de ces éléments, je vous propose de voter le vœu de l'Exécutif qui reprend les demandes du groupe Ecologiste de Paris et les complète.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Émile MEUNIER, vous retirez votre vœu n° 37 ?

M. Émile MEUNIER. - Bien volontiers.

Je remercie Monsieur l'adjoint pour ses précisions et son vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix le vœu n° 37 bis de l'Exécutif.

Avant, je crois que j'ai une demande d'explication de vote de notre collègue Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Le mercredi 3 mars s'est tenu la "Journée mondiale de la vie sauvage". A cette occasion, des bilans ont alerté sur le pourcentage d'espèces en danger d'extinction, en très forte augmentation chez les oiseaux nicheurs, notamment les petits passereaux. Ces éléments parmi d'autres invitent à s'interroger sur le rôle que peut et doit jouer la Ville de Paris pour favoriser la préservation de la biodiversité intra-muros, mais aussi au-delà de Paris.

Pour lutter contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols, nous devons travailler à améliorer la qualité de vie dans la Capitale. Pour cela, nous devons bien sûr fournir des espaces de verdure et de respiration, mais surtout permettre d'améliorer la qualité de l'air que l'on y respire. Pour protéger la biodiversité sur le long terme, là où elle est le plus riche, c'est-à-dire au-delà des frontières parisiennes, nous devons protéger les infrastructures ferroviaires contre les appétits fonciers des spéculateurs de tout poil qui veulent, au choix, privatiser ou construire des ouvrages qui n'autoriseront pas la réversibilité des aménagements, et qui, dans le pire des cas, ne permettront même plus d'y faire circuler des trains.

La responsabilité première de la S.N.C.F., en sa qualité d'opérateur public de transport, dans le cadre de la gestion de son patrimoine - singulièrement en Ile-de-France, qui est confrontée, comme on le sait, à des pics de pollution récurrents et où le trafic est le plus dense - est de créer les conditions d'un véritable report modal des transports carbonés vers le transport ferroviaire, l'un des moins polluants et des plus économes en énergie.

Ceci étant dit, les communistes ne soutiennent pas totalement la vision portée par le vœu présenté par les élus écologistes, car ils demandent à la S.N.C.F. d'assumer un rôle qui n'est pas le sien, négligeant un peu la place fondamentale que doit occuper cette entreprise dans la lutte contre le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique. Pour autant, nous ne nions pas que la S.N.C.F. ait véritablement un rôle environnemental à jouer, ne serait-ce que par l'ampleur de ses emprises. Nous alertons, en ce sens, sur sa réelle capacité à disposer des moyens nécessaires pour entretenir les abords des voies, notamment dans les zones rurales - c'est le cas d'un scandale en ce moment, qui se déroule dans une région qui m'est chère, l'Auvergne - et où les coupes et les tailles des végétaux sont parfois faites à ras, faute de moyens humains pour entretenir régulièrement les talus.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Philippe GILLET, pour cette explication de vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 37 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 76).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la traversée du faisceau ferroviaire dans le parc Martin Luther King.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 38 relatif à la traversée du faisceau ferroviaire dans le parc Martin Luther King.

La parole est à M. Paul HATTE pour le présenter.

M. Paul HATTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je présente, au nom de mon groupe et notamment au nom de la mairie du 17^e arrondissement, un vœu qui est particulièrement important pour le nouveau quartier Clichy-Batignolles. C'est un vœu qui est très attendu par les riverains et les utilisateurs du parc Martin Luther King.

Ce parc, vous le savez, est traversé par un faisceau ferroviaire. Le faisceau ferroviaire empêche son franchissement de plain-pied et oblige les usagers à un contournement du côté de la cascade. Evidemment, ces accès sont plus difficiles pour les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, et celles qui ont des poussettes et doivent emprunter les escaliers du belvédère ou les ascenseurs au fonctionnement pour le moins aléatoire. Force est de constater que ces voies ferrées ne sont pas du tout utilisées et que la centrale à béton ne les utilise pas non plus, comme cela avait été envisagé. Cela suscite beaucoup d'incompréhension des usagers. Des incompréhensions et des demandes que la mairie du 17^e arrondissement relaie depuis plusieurs années auprès de la Mairie centrale.

On pense qu'il y a aujourd'hui urgence à faciliter les déplacements des utilisateurs du parc. La continuité piétonne de plain-pied s'impose. Pour cela, il faut activer les leviers juridiques adéquats pour autoriser le franchissement réversible des voies ferrées au droit de la rue Bernard-Bufferet, sous le belvédère. C'est le sens du vœu qui est déposé par Geoffroy BOULARD, le maire du 17^e arrondissement, Alix BOUGERET, chargée du conseil de quartier Martin Luther King, et les élus de mon groupe, demandant à la Mairie de Paris de prendre l'attache de la S.N.C.F. pour que soit revue la convention d'occupation de la voie ferrée, permettant l'installation d'un franchissement piéton réversible dans le parc du nouveau quartier Clichy-Batignolles, sous le belvédère.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Paul HATTE.

Je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le vœu de M. le maire du 17^e arrondissement et des élus intervient alors que nous sommes en train d'apporter la touche finale au parc Martin Luther King, ce grand parc situé dans le quartier des Batignolles. Nous allons livrer, dans les semaines qui viennent, la dernière tranche de ce parc de 10 hectares qui a d'ores et déjà trouvé son public. On peut dire qu'avec la paysagiste Jacqueline OSTY, qui est d'ailleurs "Grand Prix de l'urbanisme 2020" et a été la conceptrice du parc, et toutes les équipes engagées de la DEVE sur ce projet, nous avons conçu, pour les

Parisiennes et les Parisiens, un espace vert moderne qui s'est inscrit dès l'origine dans une démarche exemplaire sur le plan environnemental.

D'ici quelques jours, un verger y sera planté pour permettre aux habitants de profiter d'un espace agréable fleuri, coloré et rafraîchi, tout en bénéficiant des apports de l'agriculture urbaine. J'aurai la joie de pouvoir vous y rencontrer avec ma collègue Audrey PULVAR et peut-être la Maire de Paris également. Bien évidemment, il faut tenir compte aussi des dernières touches à apporter à ce parc. Comme vous l'avez rappelé, ce parc s'est construit sur une emprise ferroviaire, et donc, il y a un héritage ferroviaire, avec une voie ferroviaire qui le traverse dans sa largeur, mais aussi une ancienne halle qui était située historiquement dans le parc et sur laquelle ma collègue Karen TAÏEB travaille à la reconstitution.

Pour ce qui nous concerne aujourd'hui, je rejoins tout à fait la préoccupation qui a été exprimée par les élus du 17e arrondissement - qui était également exprimée par notre collègue Karen TAÏEB - de pouvoir compléter cet aménagement et de tenir compte des demandes que vous avez exprimées. C'est la raison pour laquelle, si nous sommes d'accord avec l'orientation de votre vœu, nous vous proposons un amendement qui permette de clarifier les enjeux juridiques et les responsabilités de toutes les parties prenantes. Je vous propose de garder le principe d'une adresse à la S.N.C.F. en vue de l'aménagement d'un franchissement réversible de la voie ferroviaire, franchissement qui soit bien évidemment accessible aux personnes à mobilité réduite, mais cela après avoir demandé à la S.N.C.F. d'établir un diagnostic précis sur son usage, en rappelant que nous attendons du Gouvernement une mesure réglementaire qui nous permette de travailler ensemble - S.N.C.F. et Ville de Paris - à la réalisation de ce type d'aménagement dans le cadre d'une convention. Puisqu'en effet, malheureusement, à ce jour, nous ne bénéficions pas d'un conventionnement de ce type sur ce site.

Je vous propose donc de voter le vœu ainsi amendé, si vous en êtes d'accord, pour y intégrer cette modification.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Vous acceptez, Paul HATTE, l'amendement de l'Exécutif ?

M. Paul HATTE. - Oui. Pas de problème.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 38 ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2021, V. 77).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la construction d'une clôture autour du périmètre du Champ-de-Mars.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 39 relatif à la construction d'une clôture autour du périmètre du Champ-de-Mars.

La parole est à M. René-François BERNARD.

M. René-François BERNARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, depuis des années, Mme le maire du 7e arrondissement alerte la Mairie de Paris sur la dégradation du Champ-de-Mars. Surfréquenté, mal protégé, le jardin le plus emblématique de la Capitale offre chaque été un spectacle de désolation. 2020 n'aura pas fait exception à la règle. Ouvert à toute heure du jour ou de la nuit, il accueille des rassemblements qui, d'abord pacifiques, dégénèrent en nuisances sonores et dégradations. Le Champ-de-Mars devient le point de vue d'individus en état d'ébriété, de vendeurs à la sauvette, voire de délinquants qui harcèlent les touristes. Aux premières loges, les riverains subissent les incivilités, souvent en totale impunité.

Chaque année, Mme DATI demande au Préfet de police de mobiliser des patrouilles supplémentaires, car, chaque année, le Champ-de-Mars subit le même sort. En tant qu'adjoint aux espaces verts du 7e arrondissement, j'avais ainsi œuvré avec vos conseillers pour la sécurité - la DPSP, la DEVE et la DPE - aux dispositifs récurrents que nous mettions en place pour la sécurisation des événements forts de l'été. Parce qu'il est devenu l'arène de tous les événements promotionnels de la Capitale, le Champ-de-Mars est exsangue. Les sols excavés au bénéfice du "Grand Palais Ephémère" sont épuisés. La biodiversité des pelouses et des jardins, sans cesse éprouvée par les visiteurs, ne cesse de se réduire. Ce constat est d'ailleurs partagé par la Direction des espaces verts et de l'environnement dans une étude de 2018.

Par ses efforts et ses mises en garde répétées, Mme le maire du 7e arrondissement se réjouit que l'Exécutif semble avoir pris acte de la demande qu'elle porte depuis des années. Il faut engager dès maintenant une réflexion

globale sur l'aménagement du Champ-de-Mars, au-delà même du grand site Tour Eiffel. Tout aménagement sera toujours voué à l'échec s'il ne prévoit pas de solution de préservation de la biodiversité et une meilleure sécurisation du site. Le lieu le plus emblématique de Paris mérite un traitement égal à celui du jardin des Tuileries et du Luxembourg. Le plus grand espace vert de la Capitale mérite que ses pelouses bénéficient d'un temps de repos indispensable à la préservation. C'est le cas du Retiro. Premier temps, la sécurisation de la tour Eiffel. Deuxième temps, le grand site tour Eiffel pour gérer les accès et les équipements. Troisième temps, la préservation du site depuis la tour Eiffel jusqu'au plateau Joffre, et la protection de sa biodiversité.

Nous demandons que la Ville de Paris mette à l'étude l'installation et le financement d'une clôture autour du Champ-de-Mars afin que l'accès aux visiteurs soit mieux contrôlé et encadré par des horaires précis. Ce vœu a été adopté à l'unanimité au Conseil du 7^e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, René-François BERNARD.

Je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je pensais répondre à Mme la Présidente du groupe Changer Paris, mais je répondrai à M. BERNARD.

Vous souhaitez que la Ville de Paris installe une clôture autour du Champ-de-Mars.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Monsieur le Président ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Permettez-moi de vous dire que j'ai été extrêmement surpris par cette demande, et cela pour plusieurs raisons.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Monsieur le Président ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Oui, Anne-Claire BOUX ?

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Nous avons une intervention ici de la part de M. SITBON.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - De la part de M. SITBON. Oui, mais c'est une explication de vote, après l'intervention de la réponse de l'Exécutif.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - C'est bien cela, Monsieur SITBON ?

M. Florian SITBON. - Oui, oui. Pardon.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - C'est une erreur. Veuillez nous excuser.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Comme c'est un vœu, il n'y a qu'un inscrit : celui qui présente le vœu.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Veuillez nous excuser.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous ne saurions oublier M. SITBON.

Pour l'instant, c'est Christophe NAJDOVSKI qui donne la position de l'Exécutif. Après, j'ai deux explications de vote du groupe Paris en commun et du groupe Communiste et Citoyen.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Si vous permettez, je reprends au début. Si je peux ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On remet le compteur à zéro.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci.

Vous souhaitez que la Ville de Paris installe une clôture autour du Champ-de-Mars. Permettez-moi de vous dire que j'ai été extrêmement surpris par cette demande, et cela, pour plusieurs raisons.

Clôturer le Champ-de-Mars, c'est d'abord aller dans le sens inverse de ce que souhaitent les Parisiens : plus d'espaces verts, et des espaces verts plus accessibles et ouverts sur la ville. Le "Projet Tour Eiffel" privilégie ainsi des espaces de jardins ouverts, avec des circulations encouragées et facilitées pour les usagers. Nous devons tout faire, bien évidemment, pour que le Champ-de-Mars demeure à la fois un espace accueillant pour les riverains, mais aussi pour ses 21 millions de visiteurs annuels, un peu moins en 2020. Nous ne voulons pas privatiser le Champ-de-Mars pour le réserver à une poignée de privilégiés. En ce qui concerne la biodiversité, rappelons que le jardin est beaucoup moins fréquenté la nuit et qu'un repos nocturne existe déjà, et que le "Projet Tour Eiffel" favorise la biodiversité, avec le renforcement des strates végétales.

Deuxième élément, clôturer le Champ-de-Mars serait aussi un gouffre financier. Un tel projet se chiffrerait, à lui seul, à plusieurs dizaines de millions d'euros, vu la taille et la nature patrimoniale du site. Ce n'est pas une option raisonnable.

Enfin et surtout, clôturer le Champ-de-Mars serait une aberration paysagère et patrimoniale. Cela reviendrait à mettre en cage un trésor national. Vous n'êtes pourtant pas sans savoir que les vues du Champ-de-Mars sont

classées au patrimoine mondial de l'humanité. Cet espace a été conçu par Jean-Camille Formigé en 1889. L'absence de coupures magnifie sa surface et son paysage. Je ne peux pas parler à leur place, bien évidemment, mais je ne doute pas que les architectes des Bâtiments de France et ceux des Monuments historiques, comme tous les patrimonialistes qui se respectent, soient hostiles à cette idée.

Vous l'aurez compris, nous n'enfermerons pas le Champ-de-Mars derrière des grilles et des barreaux. Bien au contraire, nous voulons en faire encore et toujours un lieu accueillant pour toutes celles et ceux qui souhaitent s'y promener et bénéficier des magnifiques vues sur la tour Eiffel.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Christophe NAJDOVSKI.

Nous repartons en salle des fêtes pour qu'Anne-Claire BOUX, qui préside, puisse donner la parole à M. Florian SITBON pour une explication de vote du groupe Paris en commun.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Je vous remercie, Monsieur le Président.

Allez-y.

M. Florian SITBON. - Oui, et pardon de mon erreur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Champ-de-Mars est l'un des lieux les plus emblématiques de Paris. Il abrite l'un des monuments les plus visités du monde. Il est aussi un poumon vert dans un quartier particulièrement dense. Les Parisiennes et les Parisiens viennent s'y promener, pique-niquer, faire du sport. L'idée de le clôturer, Monsieur BERNARD, est une idée très, très surprenante, et une idée quelque part archaïque et d'un autre temps.

Certes, comme cela a été dit, il peut y avoir des nuisances sonores. La DPSP aujourd'hui, la police municipale parisienne demain, en lien avec la police nationale, sont présentes sur le terrain pour mettre fin aux ventes à la sauvette et aux nuisances sonores. Mais clôturer le Champ-de-Mars, ce serait totalement nuire à la beauté du lieu, comme notre adjoint l'a souligné. Ce serait nuire à la circulation tant des piétons que des transports en commun, et en plus, cela coûterait extrêmement cher aux contribuables. C'est complètement à contre-courant parce que, plutôt que de dépenser de l'argent pour grillager le Champ-de-Mars, nous préférons préparer la création d'un grand jardin de part et d'autre de la Seine pour entourer le très beau "Projet Tour Eiffel", qui prévoit la multiplication de la végétation de la place du Trocadéro au Champ-de-Mars, y compris sur le pont d'Iéna.

Les espaces verts parisiens voient depuis plusieurs années leurs horaires d'ouverture s'élargir. Durant une partie de l'année, certains sont même ouverts 24 heures sur 24. Partout dans le monde, les espaces verts s'ouvrent pour que chacun puisse en profiter quand il l'entend et que la végétation entre pleinement dans les villes. Résolument, non, nous ne voterons pas ce vœu. Non, nous ne voulons pas de la ville grillagée que vous nous proposez - ne vous en déplaise, Monsieur BERNARD, et vous le direz à Mme DATI qui n'est pas venue présenter son vœu - car nous avons été élus et par les Parisiennes et les Parisiens pour cela. Nous sommes en train de construire une ville apaisée, bienveillante, ouverte et végétalisée.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Florian SITBON.

J'ai une explication de vote du groupe Communiste et Citoyen.

Je donne la parole à son président, M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je pensais que Mme DATI serait présente. Je lui aurais répondu, par rapport aux arguments qui sont présentés là, que si l'on veut clôturer le Champ-de-Mars, par rapport aux arguments que vous présentez, clôturons l'esplanade des Invalides, clôturons le bois de Boulogne, clôturons le bois de Vincennes, faisons une ville entièrement clôturée avec des codes d'accès et restons chez nous. C'est cela, la ville que vous voulez ? Si c'est cela, on commence par les Invalides, le Champ-de-Mars et l'on continue. Cela n'a aucun sens.

Evidemment, nous voterons contre ce vœu, qui est un vœu, à mon avis, une provocation, mais est quand même une philosophie de protéger les riches des autres. C'est exactement cela, votre philosophie : dès qu'il y a des problèmes de nuisances quelconques, plutôt que de s'attaquer à la racine du mal, on protège les riches. Voilà l'expression de votre vœu et c'est pourquoi nous voterons contre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'imagine que ce vœu est maintenu.

Je le mets aux voix, avec un avis défavorable de...

Manifestez-vous, si possible, pour toute présidente ou président de séance. Si les groupes peuvent nous prévenir, cela évite de vous oublier.

Vous avez la parole pour une explication de vote au nom du groupe Ecologiste de Paris. Allez-y.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous en remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, juste un rapide mot pour dire que nous voterons contre ce vœu qui prévoit l'installation d'une clôture autour du Champ-de-Mars. Cet espace vert est fréquenté - vous le disiez, Monsieur le Maire - par près de 21 millions de personnes chaque année, et sa fermeture se ferait au mépris de la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens, qui se verraient ainsi privés de l'accès à cet îlot de fraîcheur.

Vous fustigez dans votre vœu, mes chers collègues du groupe Changer Paris, l'appauvrissement de la biodiversité du site et la nécessité de la mise au repos des espaces verts qui se ferait grâce à cette clôture. Si vous avez eu l'occasion d'arpenter ce site, très fréquenté par les habitants du 15^e arrondissement, vous avez certainement remarqué que certaines pelouses ont d'ores et déjà été mises au repos. Elles le sont d'ailleurs encore en ce moment même, justement pour préserver cette biodiversité qui semble tant vous tenir à cœur.

Par ailleurs, la Ville de Paris s'est battue pour l'ouverture des parcs et jardins pendant le confinement. Ce n'est certainement pas, il me semble, pour les refermer aussitôt, en pleine crise sanitaire, alors que les Parisiennes et les Parisiens ont tant besoin de ces espaces de respiration.

Enfin, la mise sous clef de ce site, que vous appelez de votre vœu, ne réglera pas les problèmes d'incivilités qui peuvent y être observés. Il faut une solution plus globale, notamment avec la présence humaine d'agents ou de gardiens, plus à même d'avoir un effet dissuasif sur ce site.

Nous ne voterons donc pas ce vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Aminata NIAKATÉ, pour cette explication de vote.

Cette fois-ci, c'est bon.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 39, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 39 est rejeté.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux travaux du jardin des Tuileries.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 40 relatif aux travaux du jardin des Tuileries.

La parole est à M. Aurélien VÉRON pour le présenter.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'espère susciter ce soir un plébiscite parce que je vais défendre exactement l'ouverture du jardin des Tuileries, au contraire. Ou alors, je ne comprends plus rien. Ce qui m'arrive, vous allez me dire.

Depuis plusieurs mois, le musée du Louvre rénove les Tuileries dans le cadre d'un programme assez ambitieux, tant sur le plan patrimonial que végétal. D'ailleurs, je salue à cette occasion la restauration des sculptures et de l'arc de triomphe du Carrousel, les travaux d'accessibilité et de modernisation de la signalétique, et le reboisement du Grand Couvert. Le reverdissement de ce jardin permettra - nous l'espérons tous - d'en faire un véritable poumon vert au cœur de Paris, qui en a bien besoin. Toutefois, le Louvre a aussi entrepris d'installer de nouvelles grilles au niveau de l'avenue du Général-Lemonnier.

Bien sûr, il est tout à fait légitime de vouloir mieux protéger les Tuileries, ce site ayant déjà été le théâtre d'une explosion de violence en décembre 2018, au plus fort de la mobilisation des "Gilets jaunes". Cependant, ces grilles rendent possible - c'est là, la menace - la fermeture complète des axes de traversée Nord-Sud entre la rue du Louvre et la place de la Concorde. Cela occasionnerait de lourdes contraintes pour les piétons, les habitants des rives gauche et droite, rallongeant potentiellement leur parcours de plus de 2 kilomètres, puisque la longueur du Louvre - de la place de la Concorde à la rue du Louvre - fait à peu près cette distance. Même si la fermeture de cet axe la nuit n'est pour l'instant qu'une hypothèse, les rumeurs qui remontent de proches de Jean-Luc MARTINEZ, président directeur du musée du Louvre, montrent que cette hypothèse est sérieusement envisagée.

Depuis le confinement, je vous rappelle qu'il n'est plus possible de traverser la Cour carrée, ni le passage Richelieu, ni la cour Napoléon, alors qu'aucune raison de sécurité n'explique cette situation. Il est nécessaire d'éviter que l'installation de ces grilles puisse avoir un tel impact sur les circulations piétonnes du centre de Paris, un impact lourd pour les Parisiens et pour les riverains, plus que pour les touristes encore. Le jour où ils reviendront.

Le groupe Changer Paris aimerait donc que la Mairie fasse les démarches nécessaires auprès du musée du Louvre pour nous prémunir contre toute fermeture de nuit de l'avenue du Général-Lemonnier et de la place du Carrousel.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Aurélien VÉRON.

Je donne la parole... Vous êtes deux, visiblement, à répondre : Christophe NAJDOVSKI et David BELLIARD.

Il n'y a pas de problème.

C'est pour une explication de vote, Monsieur le Maire de Paris Centre, on est bien d'accord ? Donc, après la réponse de l'Exécutif. Pas d'impatience.

Christophe ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Que serait-il arrivé si le vœu de Mme DATI avait été adopté ? Peut-être que M. VÉRON aurait déposé un vœu pour demander l'ouverture des clôtures du Champ-de-Mars pour pouvoir le traverser ?

Monsieur le Conseiller, vous demandez que la Ville de Paris échange avec le musée du Louvre pour garantir l'ouverture des voies traversant le parc des Tuileries pendant et après les travaux de sécurisation du parc. D'abord, vous avez raison de rappeler que le jardin des Tuileries ne dépend pas de la Ville de Paris, mais qu'il est la propriété du musée du Louvre, et donc, de l'Etat.

J'en profite, d'ailleurs, pour saluer les efforts de l'établissement public du musée du Louvre en matière de plantations d'arbres, puisqu'il y a eu une belle opération de reconstitution du double alignement d'arbres de l'allée centrale, réalisée récemment avec des ormes qui apporteront plus de fraîcheur aux promeneurs.

Pour ce qui est de votre demande d'échange avec le musée du Louvre, j'ai le plaisir de vous annoncer que c'est d'ores et déjà le cas et que nous veillons, avec Ariel WEIL, maire de Paris Centre, à ce que les accès piétons soient bien préservés et même améliorés. Nous avons obtenu des garanties de la part du musée du Louvre, qui souhaite pouvoir sécuriser son patrimoine en cas de grosse manifestation, mais ne compte en aucun cas nuire à la circulation quotidienne des habitants. L'ouverture est donc bien maintenue.

Je laisse mon collègue Ariel WEIL, maire de Paris Centre, compléter mon propos, et vous appelle à retirer votre vœu dans la mesure où son objet apparaît d'ores et déjà satisfait.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

David BELLIARD, vous souhaitiez ajouter quelque chose ?

Visiblement pas. Christophe NAJDOVSKI a été complet.

Le maire de Paris Centre a la parole pour une explication de vote.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Président BLOCHE, vous voulez une explication de vote ou plutôt au titre de l'article 17, puisque le vœu concerne exclusivement Paris Centre, mais...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Allez-y. Vraiment, vous avez vos trois minutes sans problème.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Voilà.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Et pas seulement deux. Ce qui change tout.

Allez-y.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Au cas où j'en aurai besoin, mais je ne pense pas être si long.

Il faut, cher Aurélien VÉRON, qu'une porte soit ouverte ou fermée. Visiblement, ce soir, elle est soit ouverte, soit fermée. Mais je suis d'accord dans l'ensemble avec l'intention de ce vote. Le musée du Louvre réalise effectivement, en ce moment, des travaux d'installation pour des grilles au niveau de l'avenue du Général-Lemonnier. Vous savez, c'est ce qui sépare le Carrousel du jardin des Tuileries. Il se trouve que j'ai rencontré le directeur général de l'établissement public du musée du Louvre, M. MARTINEZ, il y a quelques semaines, pour faire un tour d'horizon sur l'ensemble de nos sujets communs. Comme, par exemple, le futur potager dans les fossés du Louvre à la place des Algeco qui y sont depuis des décennies. Comme l'aménagement de la place du Louvre qui sert de parking géant depuis des décennies. Comme l'installation d'agrès sportifs dans le jardin des Tuileries, de l'autre côté de la fête foraine. A cette occasion, et sans attendre le vœu de ce soir, je lui ai évidemment demandé quel était le sens de cette intervention en cours.

Je vais donc, si vous voulez, vous rapporter les réassurances qui m'ont été données puisque - tout le monde l'a rappelé ce soir - nous ne sommes pas maîtres des lieux. "Les travaux", selon l'établissement public du musée du Louvre, "doivent permettre une mise en valeur des accès au jardin des Tuileries et du Carrousel, en améliorant de manière significative les revêtements des sols ainsi que l'accès piéton, la lisibilité des parcours aux abords du tunnel Lemonnier".

En effet, cette opération va venir également sécuriser le jardin du Carrousel, qui pourra être entièrement clos à partir de juillet 2021. Au fond, elle vient compléter l'installation actuelle puisque les grilles des guichets du Louvre et celles du jardin des Tuileries peuvent déjà se fermer de manière exceptionnelle. Elles l'ont d'ailleurs été lors de certaines manifestations, d'événements sportifs et culturels de grande ampleur. Je pense, en particulier et dernièrement, au passage du Tour de France, qui était magnifique et avait fait le tour du Carrousel.

L'objectif est bien, en l'espèce, de pouvoir fermer le domaine en cas de manifestation et de troubles spécifiques, et non de couper le passage public en soirée. Ce qui, en effet, nous aurait posé un problème.

Voilà pourquoi je ne voterai pas ce vœu puisqu'il est, dès lors, sans objet. Je m'étonne simplement qu'il n'ait pas été présenté au conseil de Paris Centre, ce qui aurait permis d'y répondre plutôt dans ce cénacle. Mais peu importe, je le fais à présent.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire de Paris Centre, cher Ariel.

J'imagine que le vœu n° 40 est maintenu par son auteur et son groupe.

Je le mets donc aux voix, avec un avis...

Il n'y a pas à répondre. C'est simplement : vous le maintenez ou vous le retirez ?

Dites : maintien ou retrait.

M. Aurélien VÉRON. - J'espère et compte sur cette fermeté dans le temps, non seulement d'Ariel WEIL, mais aussi de la Mairie de Paris. Et donc, je retire mon vœu. Je vous remercie de ces réponses. Je croise les doigts quand même, parce que les réponses d'aujourd'hui peuvent changer demain, et j'aimerais que cette réponse soit dans la continuité. Mais je retire mon vœu. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Aurélien VÉRON.

Nous croisons les doigts avec vous.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une dérogation au couvre-feu pour les membres des AMAP parisiennes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le vœu n° 41 est relatif à une dérogation au couvre-feu pour les membres des AMAP parisiennes.

La parole est à la présidente, Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, à travers ce vœu, nous avons souhaité sensibiliser la Ville sur les difficultés rencontrées par plusieurs AMAP parisiennes et leurs producteurs. Depuis le 26 janvier 2021, la France métropolitaine est sous le coup d'un couvre-feu à 18 heures. Cette mesure sanitaire nationale a eu et continue à avoir des impacts importants sur le quotidien de l'ensemble de nos concitoyens. Nous avons tout à fait conscience que la situation sanitaire de notre ville est inquiétante. Les chiffres régulièrement présentés par l'A.R.S. nous rappellent que le virus continue à circuler et que la vigilance doit rester accrue. Néanmoins, les Françaises et les Français doivent continuer à vivre et, entre autres, à s'approvisionner pour continuer à correctement s'alimenter.

Je veux rappeler qu'à Paris, les associations pour le maintien d'une agriculture paysanne - AMAP - alimentent plus de 3.500 ménages en produits frais et locaux, et qu'elles ont pu montrer, lors des deux confinements de l'année dernière, leur grande agilité et capacités d'adaptation aux contraintes imposées par les mesures sanitaires. Je veux aussi rappeler que ces associations tiennent un rôle capital en matière de soutien aux petits producteurs. Or, l'arrivée du printemps impose à ces producteurs de nouveaux horaires de récolte, ce qui réduit considérablement leur marge de manœuvre pour effectuer les approvisionnements des AMAP et permettre la tenue des distributions avant 18 heures. Plusieurs producteurs ont d'ailleurs fait part de leur épuisement et craignent qu'avec les cultures estivales, les difficultés s'accroissent encore pour assurer les livraisons. Il nous semble donc nécessaire que la Ville démontre son soutien à l'ensemble des producteurs en tentant de faciliter le travail d'approvisionnement des AMAP.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons que la Ville demande à la Préfecture de bien vouloir autoriser de façon dérogatoire les AMAP, en difficulté logistique, à assurer leur distribution entre 18 heures et 20 heures et qu'en parallèle, elle autorise les bénéficiaires des AMAP à assurer les distributions et à retirer les paniers de fruits et légumes pendant la même plage horaire.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Mme Audrey PULVAR pour vous répondre.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Aminata NIAKATÉ, chers collègues du groupe Ecologiste de Paris, cher Philippe GOUJON, je vais vous en parler tout à l'heure, Philippe GOUJON, puisque vous avez deux vœux qui sont presque semblables. Commençons par celui qui concerne les AMAP.

Chère Fatoumata KONÉ - chers collègues du groupe Ecologiste de Paris, pour être plus juste - je vous remercie pour cette intervention. J'ai bien entendu que vous nous demandiez de démontrer notre soutien aux paysans, aux agriculteurs et aux acteurs des AMAP. Je crois que la Ville de Paris a bien souvent démontré son soutien et que nous avons eu l'occasion d'échanger sur ce sujet. Et donc, je soutiens et encourage la démarche du réseau des AMAP d'Ile-de-France auprès de la Préfecture.

Les paysans en AMAP ont su s'adapter depuis plusieurs mois, comme vous l'avez dit, aux contraintes imposées par le couvre-feu. Depuis sa mise en place, les 70 AMAP parisiennes tentent de maintenir leur distribution en avançant leurs horaires de livraison ou en les décalant le week-end. Néanmoins, la charge de travail supplémentaire résultant du décalage des horaires de distribution épuise les paysans, les AMAPiens et les AMAPiennes qui sont chargées des distributions. Cette charge de travail supplémentaire met en danger leur activité. En cette semaine de l'agriculture paysanne, en cette période où devrait normalement se dérouler le "Salon de l'Agriculture", alors que le Ministre de l'Agriculture et le Président de la République n'ont cessé de vanter les mérites et le courage de nos paysans, ces premiers de corvée qui garantissent notre souveraineté alimentaire, il nous appartient de les aider et d'agir pour soutenir l'agriculture paysanne.

Avec l'arrivée du printemps, les semis et les plantations commencent, les maraîchers passent leurs journées au champ, les éleveurs sont en pleine période d'agnelage, les paysans sortent de la période dite "creuse" et travaillent plus de 10 heures par jour. Ils n'ont pas les moyens de compenser le temps passé à effectuer des livraisons en milieu ou en début d'après-midi. Je partage donc vos préoccupations. Je soutiens leur demande de voir reconnue leur activité comme essentielle.

Cependant, je ne voudrais pas sembler stigmatiser les Parisiennes et les Parisiens qui s'approvisionnent autrement, et je ne souhaite pas non plus laisser penser que les commerces de bouche et autres lieux de distribution alimentaire, ainsi que leurs salariés, ne fournissent pas de très gros efforts dans cette période troublée. Je sais combien les temps sont durs pour chacun, et combien ce couvre-feu impose aux Parisiennes et aux Parisiens un rythme et une organisation très difficilement tenables. Je vous propose donc d'amender votre vœu, en modifiant quelques considérants mais sans toucher aux attendus, et demande au Préfet de police d'accéder à la demande des AMAP et de reconnaître les activités des AMAP comme essentielles.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire, chère Audrey PULVAR.

Je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais aussi profiter de cette intervention pour manifester le soutien de l'Etat au modèle des AMAP et à tout ce qu'il peut apporter aux habitants et aux agriculteurs. Néanmoins, le cadre juridique retenu pour le couvre-feu de 18 heures ne fournit aucun motif permettant de vendre et d'acheter après 18 heures. D'ailleurs, le Préfet ne dispose en la matière d'aucun pouvoir de dérogation. C'est pourquoi nous avons expliqué aux représentants des AMAP que nous devons leur réserver le même traitement que les commerces de bouche ou autres, c'est-à-dire que les activités doivent s'arrêter après 18 heures. Le but est de donner au couvre-feu toute sa portée, de lui permettre de peser sur le nombre de contaminations et de durer le moins longtemps possible. Cela fait partie des conséquences du couvre-feu. Nous aurons d'autres occasions de manifester le soutien de l'Etat au modèle des AMAP.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Directeur.

Vous acceptez l'amendement de l'Exécutif ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 41 amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2021, V. 78).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux projets d'aquaponie "Parisculteur 1" sur le site des réservoirs de Grenelle.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la préservation du réservoir de Grenelle comme espace de biodiversité.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons conjointement les vœux n^{os} 42, 43 et le 43 ter, qui a dû se substituer au n° 43 bis, relatifs au projet d'aquaponie "Parisculteurs 1" sur le site des réservoirs de Grenelle.

La parole est, tout d'abord, à Mme Aminata NIAKATÉ pour présenter le vœu n° 42 pour son groupe.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les réservoirs de Grenelle, situés en zone urbaine verte et constitués de deux bassins d'eau non potable soutenus par une galerie de voûtes, ont été vidés de leur eau en 2018. Un permis de construire a été attribué la même année à l'entreprise "Green'elle", porteuse d'un projet d'aquaponie, lauréat en 2016 de l'appel à projets "Parisculteurs 1". Ce projet, consistant à la création d'une exploitation agricole hors sol dans le fond des bassins et sous serre, projette de produire 25 tonnes de produits de fruits et légumes et 5 tonnes de poissons par an. Ce projet a soulevé de nombreuses inquiétudes et suscite une forte opposition des riverains, qui se sont pourvus en justice contre celui-ci et prévoient aujourd'hui de faire appel de la décision du tribunal administratif ayant validé le permis de construire litigieux.

Il y a plusieurs sources de préoccupation que nous partageons quant à ce projet. Tout d'abord, le souhait que ce site, situé dans ce quartier très densément peuplé et peu végétalisé, soit un lieu de fraîcheur pour ses habitantes et habitants, qui portent d'ailleurs, en ce sens, un projet très intéressant de biodiversité qui gagnerait à être étudié.

Si j'entends l'argumentation du vœu de l'Exécutif sur les températures constantes observées tendant à dire que ce lieu n'était pas un îlot de fraîcheur, je tiens à dire, à cet égard, que ce site représentait, quand il était encore en eau, un lieu de respiration pour les riverains, qui observaient d'ailleurs assez fréquemment la présence d'oiseaux, qui ont cessé de venir depuis que les réservoirs ne sont plus en eau.

Notre groupe est également très préoccupé par le bien-être des poissons qui seront présents. Nous tenons aussi à la préservation et à la valorisation de ce patrimoine datant de la fin du XIXe siècle.

Pour en revenir au vœu en réponse de l'Exécutif, même si je m'interroge encore sur le caractère bancal du financement du projet qui ne semble être couvert qu'à hauteur de 50 %, je relève que le vœu de l'Exécutif présente un certain nombre de gages quant à la végétalisation du site, laquelle fera l'objet d'échanges préalables avec les habitants et contribuera, je l'espère, à rafraîchir le site. Le vœu se montre également soucieux du bien-être animal en apportant des gages en termes d'espaces, de température, d'éclairage, d'oxygénation de l'eau pour les poissons appelés à y vivre. Il assure également la réversibilité du site des réservoirs. J'ai cru également comprendre que les serres en plastiques seraient retirées aux beaux jours.

Dans ce contexte, j'annonce par avance que je veux bien retirer notre vœu, tout en précisant que nous resterons attentifs au respect de chacun de ces engagements.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Aminata NIAKATÉ.

Je donne maintenant la parole à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE pour présenter le vœu n° 43.

Claire de CLERMONT-TONNERRE est en salle Webex, me dit-on.

C'est à vous, chère collègue. On vous voit. J'espère que l'on va vous entendre.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'opposition autour de ce projet d'exploitation aquaponique et de maraîchage au sol ne date pas d'aujourd'hui puisque, dès 2017, Philippe GOUJON avait émis un avis défavorable sur le permis de construire. Avis qui a été suivi de plusieurs vœux adoptés par le conseil du 15e arrondissement. Si nous soutenons activement les projets d'agriculture urbaine, dès lors qu'ils s'inscrivent dans un cadre approprié et respectent le "Plan Climat", en revanche, ce projet de ferme aquaponique au cœur de ce quartier dense nous semble contre nature.

D'abord, sur le plan paysager et patrimonial, avec l'installation, sous les fenêtres des riverains, d'un champ de serres en plastique dans des bassins que vous avez entièrement vidés. Ensuite, sur le plan climatique, avec la suppression d'un îlot de fraîcheur, alors que parallèlement, vous nous demandez de réaliser des cours "Oasis" dans les écoles. Enfin, sur le plan de la biodiversité, avec la création d'un élevage de truites en bacs destinées à l'engraissement, en lieu et place des nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs qui venaient se poser sur les étendues d'eau du réservoir.

Je tiens également à rappeler que plusieurs objections majeures ont été formulées sur la viabilité technique et économique de ce projet par des personnalités qualifiées, lors du conseil d'administration d'"Eau de Paris". En l'état, au vu de votre persistance à ignorer les demandes des habitants et devant votre mépris pour le projet alternatif présenté par l'association "Respiration 15", nous constatons une fois de plus que vos discours sur la co-construction et sur la prise en compte de la parole citoyenne relèvent du seul registre de la communication.

Soucieux d'avancer vers un projet qui recueille l'adhésion des riverains, nous demandons à la Maire de Paris de suspendre le projet d'aquaponie prévu pour 20 ans sur les réservoirs d'eau non potable et surtout, d'engager une

véritable concertation sur l'aménagement de ces réservoirs, afin d'aboutir à un vrai projet de biodiversité respectueux du patrimoine, du paysage et de l'environnement, qui suscite l'adhésion des habitants, des associations locales et du conseil de quartier.

Enfin, à la lecture du vœu de l'Exécutif dans lequel en quelque sorte vous noyez un peu le poisson, je déplore que les riverains demeurent encore les grands oubliés de cet aménagement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Philippe GOUJON, vous vous inscrivez comme maire du 15e arrondissement, j'imagine ?

Je vais vous donner la parole maintenant. Vous avez trois minutes.

Après, je donnerai la parole à Mme Audrey PULVAR.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Monsieur le Maire, Paris est à la recherche d'îlots de fraîcheur. Or, là, il s'agit de transformer un îlot de fraîcheur en îlot de chaleur ! C'est cela qu'approuvent aujourd'hui les Verts, reniant - je suis obligé de le constater - leurs promesses aux riverains et à "Respiration 15", qui proposait un projet avec deux objectifs : faire une oasis de fraîcheur et un espace public qui bénéficieraient à tous. Des jardins flottants sur pilotis, à l'image de ce qui s'est fait, très bien, en bord de Seine, côté 7e arrondissement, et aussi la création d'un milieu humide en ramenant de la terre, en créant différents niveaux d'eau propices à chaque espèce, avec plantation de végétaux et d'arbres, etc.

Je voudrais aussi citer des extraits du conseil d'administration d'"Eau de Paris" de 2019, où Mme DEPUY, une experte qui représentait l'"Observatoire parisien de l'eau", exprimait son opposition à la signature de la convention liant "Eau de Paris" à la société, en affirmant que ce projet n'était pas financièrement viable, qu'il n'était pas "bio", que c'était un projet hors sol intensif et qu'il y avait peu de projets réussis en aquaponie. Il y avait aussi un autre expert qui s'exprimait, à savoir le représentant de "France Nature Environnement", M. ZAMORANO, qui constatait qu'il n'y avait pas de budget dégageant de revenu prévisionnel suffisant au terme des cinq premières années, ni de plan de professionnalisation, et qui, concernant la partie pisciculture, évoquait des investissements beaucoup plus lourds à mettre en place pour le recyclage des eaux produites pour limiter les polluants, en utilisant de l'eau potable et pas de l'eau non potable vu la qualité de l'eau demandée.

Tout ceci fait qu'aujourd'hui - les projets d'aquaponie urbaine étant balbutiants sur le plan technique et économique, relevant plus de l'expérimentation, peu étant faits en ville - nous avons toutes les craintes pour la réalisation de ce projet et demandons l'étude de projets alternatifs, comme le proposait l'association "Respiration 15", projets d'agriculture urbaine plus simples - d'ailleurs, recommandés par les experts que je citais et qui n'ont pas approuvé le projet -, moins chers et correspondant plus directement aux souhaits de la population.

Voilà la position de la mairie du 15e arrondissement, des élus de la majorité qui l'ont exprimée. D'ailleurs, nous avons voté le vœu des Verts qui a été adopté en conseil d'arrondissement - donc double reniement - et, bien sûr, aussi, de la population riveraine du quartier et des associations. C'est la raison pour laquelle nous demandons l'adoption du vœu déposé par les élus du 15e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 15e arrondissement, cher Philippe GOUJON.

La parole est à Mme Audrey PULVAR pour répondre au nom de l'Exécutif et présenter, par là même, le vœu n° 43 ter.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Je voudrais quand même remercier Aminata NIAKATÉ d'avoir retiré le vœu précédent, et donc, de faire confiance à notre volonté d'améliorer encore ce projet.

Chère Claire de CLERMONT-TONNERRE, cher Monsieur le Maire Philippe GOUJON, je vous remercie de ce vœu qui me donne l'occasion de parler du dispositif "Parisculteurs", dont nous avons lancé le quatrième appel à projets il y a à peine trois ou quatre jours, et qui, jusqu'à maintenant, a permis de mettre en agriculture urbaine, dans Paris et autour de Paris, 30 hectares de terres et d'espaces qui sont transformés en espaces d'agriculture urbaine.

Concernant les réservoirs de Grenelle, qui sont des réservoirs d'eau non potable inutiles au réseau de la Ville de Paris depuis la fermeture des usines de Javel, tout cela remonte aux années 1970. Cela n'est donc pas nouveau. C'est la raison pour laquelle, lors du vote du "Schéma directeur de l'eau non potable" en 2015, notre Assemblée a adopté à l'unanimité, y compris les rangs de cette partie de l'Assemblée, un amendement relatif à ces réservoirs. Celui-ci indiquait qu'ils devaient désormais être valorisés par un projet d'agriculture urbaine en étudiant notamment la possibilité d'y installer de l'aquaponie. Si ce n'est pas de la co-construction, je ne sais pas ce que c'est. Les études réalisées ont été conclusives. Le site a été proposé dans l'appel à projets "Parisculteurs, saison 1". Le projet d'aquaponie Grenelle a été retenu par le jury, avec 10 votes favorables et 3 abstentions. Là aussi, si ce n'est pas de la co-construction, je ne sais pas ce que c'est. D'ailleurs, la porteuse de projet a obtenu un cofinancement de fonds

européens. Elle a déposé un permis de construire, qui a été validé par le tribunal administratif pas plus tard qu'en janvier dernier, et elle a signé une convention d'occupation avec "Eau de Paris". Donc, l'affaire suit son cours.

Très rapidement, il n'est pas question aujourd'hui de dédire ni le vote de cette Assemblée, ni celui du conseil d'administration d'"Eau de Paris". Je voudrais juste rappeler que les réservoirs, même en eau, ne sont pas des îlots de fraîcheur. Que des études thermiques réalisées, y compris en période de canicule, ont montré qu'il n'y a pas d'effet de ces bassins sur la température ambiante. Il faudrait, pour cela, que l'eau circule. Que ces réservoirs ne sont pas non plus des havres de biodiversité, parce que, là encore, les études sont sans appel : il n'y a pas de biotope particulier, ni de biodiversité spécifique dans ces réservoirs maçonnés. Le projet actuel d'aquaponie va renforcer la capacité d'accueil des insectes et des oiseaux.

A propos des nuisances, je ne voudrais pas être désagréable en vous rappelant les plaintes des riverains, avant 2016, sur l'invasion régulière de moustiques aux beaux jours en raison des bassins qui, à l'époque, n'étaient pas vidangés.

Sur ce projet, comme sur tous ceux que nous accompagnons, nous continuons à apporter les plus grandes exigences patrimoniales, environnementales et de bien-être animal. C'est pourquoi je propose un vœu de l'exécutif - le n° 43 ter - qui renforce les garanties du projet concernant sa réversibilité, sa sobriété, sa végétalisation. Végétalisation qui assurera le gîte et le couvert à des oiseaux et des insectes. Notre vœu entend garantir aussi le bien-être des poissons élevés, avec le recours à une alimentation piscicole la plus vertueuse et respectueuse de l'environnement.

J'espère, chers collègues, vous avoir convaincus de retirer votre vœu.

Nous aurons de nombreuses occasions d'en rediscuter. Je n'en doute pas.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire. Merci, chère Audrey PULVAR. On ne refait pas le débat.

Catherine IBLED, si j'ai bien tout compris, vous vous êtes inscrite pour une explication de vote sur le vœu du groupe Changer Paris ?

Je vais d'abord demander au groupe Ecologiste de Paris s'il retire son vœu n° 42 au profit de celui de l'Exécutif ?

Est-ce que la présidente Fatoumata KONÉ ou...

C'est retiré ? Vous me le confirmez.

D'accord. Merci.

Je donne la parole à Mme Catherine IBLED pour une explication de vote sur le vœu n° 43 qui, lui, on l'a bien compris, n'était pas retiré.

Mme Catherine IBLED. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous soutenons les riverains et l'association "Respiration 15" qui sont mobilisés pour la protection des bassins de Grenelle contre ce projet aberrant, et ceci à plus d'un titre.

Sur le fond, tout d'abord, comment comprendre qu'au moment où nous travaillons à la mise en place d'un P.L.U. bioclimatique, où l'on s'interroge encore sur la manière de rendre la ville plus adaptée aux canicules à venir, on décide de faire de l'élevage intensif de poissons sous bâches en plastique. Effectivement, nous allons avoir des serres qui viendront remplacer les bassins d'eau de 6.000 mètres cubes, qui étaient devenus - comme le disait Claire de CLERMONT-TONNERRE - le refuge d'oiseaux comme les canards colverts, les poules d'eau, et j'en passe. Comment envisager, à l'aune de l'augmentation des vagues de canicule, de faire disparaître ces îlots de fraîcheur qui sont uniques dans le quartier ?

Par ailleurs, la Mairie propose la réversibilité complète des installations, complexifiant ainsi le projet et ajoutant encore au budget initial. Lancer un projet est une chose. Prévoir et avoir les fonds nécessaires pour être en mesure de l'entretenir, en est une autre.

Sur la forme, ensuite, il est regrettable de voir que la première concertation de 2015 fut également la dernière. Malgré les demandes répétées des riverains et de l'association, face à ce mutisme, ils ont été dans l'obligation de faire des recours en justice. Ce qui est tout à fait regrettable à mon sens. Un dialogue aurait pu être instauré afin de proposer, en concertation avec l'association, l'ensemble des riverains, les membres de la Mairie de Paris et de la mairie du 15e arrondissement, des solutions d'aménagement, par exemple avec un site végétalisé, la restauration des bassins, etc.

C'est pourquoi, avec les élus de mon groupe, "Indépendants et Progressistes", nous voterons le vœu n° 43 dans un souci de protection de l'environnement, mais également par respect pour les riverains qui se battent au quotidien pour leur cadre de vie. En revanche, nous voterons contre le vœu n° 43 ter de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Catherine IBLED, qui s'exprimait pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 43 déposé par le groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Excusez-moi, Monsieur le Président. On a une explication de vote en salle des fêtes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On m'avait expliqué que l'explication de vote de Florian SITBON - rebelote - était sur le vœu de l'Exécutif n° 43 ter.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - C'est cela, Monsieur SITBON ?

M. Florian SITBON. - C'est comme vous voulez.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - J'en termine sur le n° 43 avant de passer au n° 43 ter.

J'avais prévu de donner la parole à Florian SITBON. Qu'il reste debout, fièrement installé en salle des fêtes. Je procède au vote sur le vœu n° 43 et nous lui donnons ensuite la parole avec Anne-Claire BOUX.

Le vœu n° 43 n'étant pas retiré, je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Attendez, on va compter. Allez, on compte.

On recommence le vote. Ainsi, il n'y aura pas de contestation.

On recommence le vote partout, en salle des fêtes comme dans l'hémicycle du Conseil.

Qui est pour ?

Je demande que l'on compte dans les deux salles.

Très bien.

Qui est contre ?

Parfait.

Qui s'abstient ?

Quels sont les résultats ? Combien de "pour" en salle des fêtes, Anne-Claire BOUX ?

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Nous avons 11 votes pour, 9 votes contre.

Pardon, on recommence.

Nous avons 9 votes contre, 11 votes...

Excusez-moi. Nous avons 9 votes pour, 11 votes contre et 8 abstentions.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien.

Donc, 30 pour, 27 contre et 7...

Combien d'abstentions en salle des fêtes ?

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - 8 abstentions en salle des fêtes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien.

Donc, 30 pour, 27 contre et 15 abstentions.

Le vœu est donc adopté. (2021, V. 79).

On se défoule comme on peut.

Nous passons au vœu n° 43 ter de l'Exécutif.

Je donne la parole à M. Florian SITBON pour une explication de vote au nom du groupe Paris en commun.

Florian SITBON, vous avez deux minutes maximum.

M. Florian SITBON. - C'est sur les deux vœux en même temps. C'est pourquoi je me trompais.

Là encore, le groupe LR prône l'immobilisme et fait dans la caricature. Je voudrais, chère Audrey PULVAR, te remercier pour ce vœu de l'Exécutif qui rétablit quand même un certain nombre de contrevérités. Parce qu'à écouter le groupe LR, rejoint ici par LREM, on a l'impression que la roquette, la salade et les épinards vont polluer le ciel du 15e arrondissement. A les entendre, d'immenses tunnels en plastique seraient placés là, des bunkers à la place de cet endroit si bucolique. C'est très loin de la réalité. C'est un beau projet. Je voulais quand même le souligner.

Le projet "Green'elle" est un projet d'exploitation aquaponique. 30 tonnes de fruits et de légumes sur 1.500 mètres carrés de maraîchage hors sol. 3 tonnes de poissons. La vente pourra se faire au marché de la rue de la Convention via des paniers sur abonnement pour les membres de l'association de riverains, via un web marchand et aux restaurants. Le projet créera de l'emploi. Si l'on entre dans le détail, le projet comporte une clause de réversibilité.

Sur toutes les questions posées par les habitants, contrairement à ce que vous avez dit, il y a eu de nombreuses réunions publiques et des conseils de quartier qui ont permis de dialoguer sur le sujet. Pendant l'été, les serres seront régulièrement découvertes et l'évapotranspiration des plantes libérera de l'humidité qui rafraîchira l'air, comme dans un espace vert classique.

Sur la question de la nuisance, il y a une étude de mesure du niveau de bruit qui a été effectuée et sera suivie. La porteuse de projet a également indiqué, lors d'une réunion publique en mars 2018, que la zone de pisciculture sera isolée phoniquement. Les autres nuisances n'ont pas été démontrées à ce jour.

Enfin, l'intégration paysagère a fait l'objet d'une modification et d'un approfondissement suite aux demandes des riverains. Il y aura notamment une plus grande végétalisation des murs et une plantation d'arbres fruitiers. Les serres seront transparentes, ce qui permettra de voir la végétalisation à travers.

On est donc très loin de la caricature qui a été énoncée précédemment. Merci à ce vœu de l'Exécutif de rétablir la vérité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Florian SITBON.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 43 ter de l'Exécutif.

Non, pas "même vote". Laissez-moi faire, je vous en prie.

Qui est pour ?

Très bien.

Qui est contre ?

Très bien.

Qui s'abstient ?

Non, pas la même chose, Madame la Présidente.

Le vœu n° 43 ter est donc adopté.

Et si, et si, puisque le groupe Ecologiste de Paris a voté le vœu n° 43 ter, alors qu'il s'était abstenu sur le vôtre.

Chers collègues, le vœu n° 43 ter de l'Exécutif est donc adopté. (2021, V. 80).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en avons fini avec les dossiers de la 8e Commission.

Je vous propose, à 8 heures moins 4, d'en arrêter là pour ce soir.

Si, si. On avait décidé d'une suspension de séance à 20 heures.

Je vous donne donc rendez-vous demain matin à 9 heures pour la poursuite de l'examen des dossiers, notamment des dossiers de la 1ère Commission.

La séance est levée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 9 mars 2021 à vingt heures, est reprise le mercredi 10 mars 2021 à neuf heures, sous la présidence de M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Bonjour à tous. Nous allons commencer les travaux de la 1ère Commission.

Compte rendu de la 1ère Commission.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Conformément au règlement intérieur, je vais donner la parole à la présidente de la 1ère Commission, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, pour cinq minutes maximum.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Maximum ! Très rapidement, Monsieur le Maire, nous avons organisé une réunion de la Commission le 2 mars pour examiner les projets de délibération de la 1ère Commission avec un ordre du jour qui n'était d'ailleurs pas très chargé.

Les projets de délibération qui ont fait l'objet de débats sont essentiellement le projet de délibération de M. GUILLOU sur les assistantes maternelles avec une modification des dispositions statutaires concernant leur rémunération. Nous avons demandé avec Mme SIMONNET des précisions et une grille pour apprécier le caractère

concret des avantages nouveaux qui leur sont donnés. Nous avons eu un début de réponse mais pas encore totalement de la part des services de l'administration.

Nous avons eu le projet de délibération sur le tourisme, ainsi que celui sur l'économie sociale et solidaire, l'économie circulaire.

Juste deux points. Nous avons également organisé une très intéressante réunion sur le tourisme à Paris réunissant tous les acteurs du secteur. Dans un calendrier à fixer avec M. GUILLOU, j'ai l'intention d'organiser le moment venu une réunion où nous l'entendrons sur la politique emploi et ressources humaines de la Ville de Paris et où nous recevrons également l'intersyndicale.

Je voulais en conclusion remercier l'administration et M. SIMONDON pour les tableaux de bord de suivi d'exécution budgétaire qui sont transmis aux membres de la 1ère Commission et regretter une nouvelle fois que ces tableaux nous soient transmis quelques heures seulement avant la réunion de Commission, ce qui nous empêche évidemment de faire le moindre débat sur le suivi de l'exécution budgétaire en 1ère Commission. Mais c'est un progrès, comme le dit habituellement M. SIMONDON, et je ne doute pas que pour les prochaines réunions nous recevrons l'information en temps utile.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un abondement par la Ville au fonds Résilience de la Région Ile-de-France.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous commençons par l'examen d'un vœu non rattaché. Il s'agit du vœu n° 44 relatif à un abondement par la Ville au fonds Résilience de la Région Ile-de-France.

La parole est à Valérie MONTANDON pour deux minutes maximum.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Le fonds Résilience régional a été mis en place par la Région Ile-de-France en juin 2020. Il a été doté de 100 millions d'euros et il est là pour soutenir les petites entreprises, les micro-entreprises, T.P.E. et P.M.E., mais aussi le monde associatif et les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Ce fonds a pour objectif de les aider à traverser la crise sanitaire. Il se trouve que la Ville de Paris a en effet participé à ce premier fonds Résilience à hauteur de 10 millions d'euros, ce qui représente 10 % du fonds. Les effets ont été très porteurs sur l'ensemble de l'Ile-de-France avec environ 5.000 entreprises aidées par ce fonds, ce qui représente à peu près une sauvegarde de 20.000 emplois.

Pour répondre aux élus de cet hémicycle, notamment à Mme POLSKI qui nous demande les effets pour le Département de Paris, cela représente 1.640 entreprises parisiennes aidées grâce à ce fonds, soit un montant de 30 millions d'euros environ. Vous voyez que l'effet multiplicateur est de trois : pour un investissement de 10 millions d'euros, c'est 30 millions d'euros qui sont revenus sur le territoire parisien.

Pour toutes ces raisons, parce qu'un fonds Résilience n° 2 a été créé par la Région Ile-de-France, nous demandons à la Ville de Paris de bien vouloir abonder ce fonds Résilience n° 2.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Monsieur le Maire, merci.

Mes chers collègues, Madame Valérie MONTANDON, nous partageons vos observations quant à la nécessité de mener une politique en faveur du soutien aux entreprises, à notre économie et aux emplois parisiens que cette crise sanitaire et économique a profondément ébranlés.

Tout ce que vous dites est juste, nous nous retrouvons également dans la nécessité de mener cette action de façon concertée avec nos grands partenaires. Nous sommes en adéquation avec les besoins locaux au plus près des territoires. C'était d'ailleurs tout le sens de la Conférence économique et sociale parisienne du 8 février dernier qui a démontré l'impérieuse nécessité d'un plan de relance territorialisé soutenu par l'Etat.

En complément de son propre plan de relance, la Ville de Paris a participé dès 2020 au fonds Résilience aux côtés de la Banque des Territoires, la Métropole du Grand Paris, la Région et dix autres collectivités franciliennes pour soutenir des petites entreprises dans la crise économique et sociale actuelle.

Suite à l'autorisation du Ministère de l'Economie et des Finances de prolonger le dispositif jusqu'au 30 avril, la Maire de Paris a donné son accord pour poursuivre le financement de la Ville de Paris pour l'année 2021 et l'a précisé au gestionnaire du fonds. Cette nouvelle contribution sera soumise au vote du Conseil de Paris d'avril prochain.

Le prolongement de la crise sanitaire doit nous conduire à poursuivre nos efforts pour soutenir les entreprises et les emplois parisiens. La Ville de Paris via ses différents plans de relance, le Plan "Paris boost emploi" et le fonds Résilience, y prend toute sa part. Cette action sera poursuivie, soyez-en assurés.

Dans la mesure où nous avons répondu à vos attentes, je vous propose de retirer votre vœu. A défaut, j'émettrai un avis défavorable de l'Exécutif le considérant comme satisfait depuis quelque temps.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Est-ce que le vœu est maintenu ?

Mme Valérie MONTANDON. - Si nous avons déposé ce vœu, c'est parce que nous n'avons pas forcément cette information. Est-ce que vous confirmez que c'est bien le fonds Résilience 2 que vous allez abonder ?

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Je vous confirme que c'est bien le fonds Résilience 2 qui sera abondé. Cela est discuté avec la Région depuis plusieurs semaines et c'est aussi au niveau de ce qui nous a été proposé par la Région, c'est-à-dire près de 5 millions d'euros.

Mme Valérie MONTANDON. - Dans ce cas, je prends acte et je retire le vœu.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Je vous remercie, le vœu est retiré.

2021 DAJ 10 - Subvention (296.750 euros) et avenant n° 2 à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des avocats du Barreau de Paris.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAJ 10 : subvention et avenant n° 2 à une convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des avocats du Barreau de Paris.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES. Est-il en salle des fêtes, chère Véronique LEVIEUX ?

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente (salle des fêtes). - Non, cher Emmanuel, il n'est pas en salle des fêtes ou pas encore.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Emmanuelle PIERRE-MARIE va prendre la place de M. GLEIZES.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, si l'on considère les institutions à dimension politique, les mairies d'arrondissement sont par définition l'incarnation de la proximité. Elles constituent le maillage de notre cité, elles offrent bien souvent la première porte d'entrée pour toutes celles et ceux qui sinon en seraient démunis pour ce qui constitue des services et même des biens essentiels, comme chercher un logement, une place en crèche ou inscrire un enfant à l'école. Elles sont les lieux où nous déclarons nos naissances, nos unions et nos morts. Elles accueillent, du moins en temps normal, de nombreux événements festifs ou culturels, mais aussi de multiples instances et associations qui viennent en aide à celles et ceux qui en ont besoin.

Ce n'est pas un hasard si ces mairies occupent une place particulière aux yeux des Parisiennes et des Parisiens et ce projet de délibération renvoie à ce qui constitue l'une des raisons, soit la possibilité d'y accéder à des consultations gratuites en droit.

Dans le 12e arrondissement, ce sont ainsi 648 personnes qui ont pu en bénéficier en 2019 et 285 de même en 2020, année de conflit social chez les avocats avant de devenir année de pandémie, ce qui explique cette baisse. Il y a, hélas, fort à parier que 2021 se traduise par d'importants besoins en la matière et que le chiffre reparte ainsi très nettement à la hausse.

C'est là un dispositif nécessaire et dont nous pouvons être fiers. Il renvoie au sens profond de notre action en tant qu'élu(e)s locales et locaux. Ce partenariat mérite que nous le soulignons, que nous le saluons et le maintenions.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup Madame la maire du 12e arrondissement, chère Emmanuelle PIERRE-MARIE, pour avoir mis en avant ce beau projet de délibération qui reflète notre partenariat avec le Barreau de Paris une nouvelle fois. C'est effectivement le socle de cette politique d'accès au droit que nous menons dans les mairies d'arrondissement et qui

vient compléter une politique complète que nous avons, une politique qui couvre également les points d'accès au droit.

Ces structures sont au cœur des quartiers et viennent compléter les mairies d'arrondissement et les relais d'accès au droit, permanences qui sont organisées par des partenaires ; ce sont des partenaires associatifs, des partenaires des professions juridiques, et tout cela évidemment en étroite collaboration entre la Mairie de Paris et le Ministère de la Justice dans le cadre du Conseil départemental d'accès au droit.

Cette politique d'accès aux droits est véritablement l'illustration de ce que peut donner une bonne collaboration entre l'ensemble des acteurs institutionnels, associatifs ou professionnels. Une fois encore, la Ville de Paris, à travers ce partenariat qui est au même niveau que l'année 2019 et après cette année 2020 très particulière que nous avons vécue et que vous avez rappelée, illustre ainsi son engagement en faveur de l'accès au droit à Paris.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 10.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAJ 10).

2021 DRH 15 - Deux conventions pour la location de salles d'examen et de formation.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DRH 15 : deux conventions pour la location de salles d'examen et de formation.

La parole est à M. Jack-Yves BOHBOT en Webex.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci beaucoup.

Lors de la réunion de la 1ère Commission, j'ai manifesté une certaine surprise en découvrant que la Ville de Paris avait recours à des prestataires extérieurs pour organiser matériellement chaque année le recrutement de ses agents ; c'est quand même 2.500 agents pour être précis.

Pour être équilibré dans mon propos, vous précisez dans le projet de délibération qu'à chaque fois qu'elle le peut, la Ville de Paris fait appel au Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne et que la DILT met à disposition de la DRH de la Ville de Paris des locaux temporaires qui sont situés boulevard Carnot. Cependant, vous reconnaissez que ce dispositif n'est pas suffisant pour accueillir des sessions de recrutement qui concernent 20.000 candidats et des sessions de formation pour nos agents. Vous êtes donc contraints d'avoir recours à des prestataires extérieurs qui sont - on le découvre dans ce projet de délibération - au nombre de deux.

Mon interrogation, Monsieur le Maire, est double. Je m'étonne que la Ville de Paris n'ait pas les moyens logistiques d'organiser en interne de telles sessions de recrutement. Nous disposons dans tous les arrondissements de lieux de toutes tailles et de grande qualité qui pourraient accueillir les candidats et nos agents. Avez-vous réalisé cet état des lieux ? Disposez-vous d'un inventaire municipal qui recense à Paris toutes les salles disponibles ? J'aimerais savoir également quel est le coût annuel consolidé pour ces deux prestations.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur BOHBOT, pour votre question qui nous permet de parler de ce sujet - trop souvent ignoré ! qu'est l'organisation des concours de la Ville de Paris.

C'est une logistique très importante qui doit être mise en œuvre pour un certain nombre d'entre eux. Vous avez rappelé le volume annuel de nos recrutements qui est de 2.500 personnes et nous avons pour certains concours plus de 500 candidats convoqués.

Effectivement, au sein du parc immobilier de la Ville de Paris, nous n'avons pas de salles capables d'accueillir simultanément et dans un même lieu 500 candidats. Vous avez évoqué les mairies d'arrondissement et s'il y a une salle, dont je n'ai pas connaissance, dans une mairie d'arrondissement, je l'apprendrai évidemment avec plaisir car cela nous permettrait de faire des économies. Cette information pour l'instant ne m'est pas parvenue.

Je vous confirme en tout cas que nous sommes bien dans cette logique d'optimiser la gestion de ce poste de coûts, c'est-à-dire d'organiser autant que possible dans le parc immobilier de la Ville ces épreuves de concours lorsque nous le pouvons. Nous avons recours au Centre interdépartemental de gestion - C.I.G. - lorsqu'il faut monter en jauge, puisque ce centre propose des tarifs relativement avantageux. Mais lorsque ce n'est pas possible malheureusement pour les concours de très grande ampleur, nous sommes effectivement obligés d'avoir recours à ces prestataires privés.

Vous m'interrogez sur le coût : il est d'environ 200.000 euros de manière régulière ; c'était le cas en 2018 et 2019. En 2020, ce coût a malheureusement augmenté en raison du protocole sanitaire d'organisation des concours, qui a fait que nous avons dû louer des espaces plus grands pour un même nombre de candidats, afin de respecter les distances ; il y a eu aussi des frais d'équipements de protection.

Voilà pour les informations que je pouvais vous apporter sur ce sujet et j'espère vous avoir rassuré sur le fait que nous gérons ce sujet avec le plus grand souci d'efficacité et d'économie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 15.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DRH 15).

2021 DRH 21 - Convention entre la Ville de Paris et le C.I.G. Grande Couronne relative à la publication d'offres d'emploi de la Ville de Paris sur le site "RDVemploipublic.fr".

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DRH 21 : convention entre la Ville de Paris et le Centre interdépartemental de gestion Grande Couronne relative à la publication d'offres d'emploi de la Ville de Paris sur le site "RDVemploipublic.fr".

La parole est à M. Jean-Philippe GILLET qui est en salle du Conseil. A vous.

M. Jean-Philippe GILLET. - Chers collègues, le projet de délibération qui nous est soumis ici évoque les difficultés de recrutement de la Ville de Paris dans plusieurs filières particulièrement en tension. Sont notamment pointées les professions de médecins et les filières sociales.

Le phénomène de vacance de postes à la Ville de Paris est un phénomène d'ampleur. Si nous ne contestons pas l'intérêt d'améliorer la publicité en ligne des postes disponibles, nous pensons qu'il faut aller plus loin et que la Ville de Paris gagnerait à développer ses propres outils numériques en la matière.

Nous devons également renforcer la publicité autour des formations aux professions en tension et en favoriser l'accès aux jeunes de nos quartiers populaires. En ce sens, je rappelle les positions que les communistes ont soutenues dans ce Conseil en insistant sur la nécessité de développer les formations pour les infirmiers, les travailleurs sociaux et les agents de la petite enfance.

Au total, ce sont plus de 2.700 postes vacants à la Ville de Paris pour des raisons diverses selon les secteurs, ce qui nous autorise à affirmer que nous sommes aujourd'hui confrontés à une véritable crise de l'emploi public.

Pour identifier les freins au recrutement et au maintien dans l'emploi, nous avons proposé au mois de décembre que l'Inspection générale de la Ville de Paris soit missionnée pour que des recommandations précises puissent être faites.

Si les raisons des vacances de postes divergent d'une direction à l'autre, il nous semble néanmoins qu'il serait intéressant pour les élus et les Parisiens et Parisiennes de pouvoir disposer d'une vision d'ensemble. Alors que la crise économique fait rage et que nombre de Parisiens et Parisiennes souffrent du chômage, la Ville de Paris doit jouer à plein son rôle d'employeur en identifiant les freins au recrutement et en impulsant la formation des futurs agents parisiens.

Nous voterons donc pour ce projet de délibération tout en appelant à amplifier le travail engagé pour sécuriser véritablement les parcours professionnels au sein de la Ville de Paris et répondre aux enjeux de la période.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur GILLET, vous mettez l'accent sur un sujet important, à propos duquel nous avons déjà eu l'occasion de parler dans notre Assemblée, à savoir la vacance de postes à la Ville de Paris.

La vacance de postes s'explique parfois par des raisons conjoncturelles, c'est par exemple le fait qu'un agent puisse partir et le temps nécessaire à ce qu'il soit remplacé dans le cadre d'un processus normal de recrutement peut créer conjoncturellement de la vacance ; ce phénomène est assez classique et répandu dans l'ensemble des organisations. A côté de cela, nous avons un phénomène de vacance plus problématique, à propos duquel nous avons déjà eu l'occasion d'échanger, sur un certain nombre de métiers pour lesquels nous avons des difficultés à recruter ; ce n'est pas du fait de la Ville de Paris, puisque ces emplois sont budgétés, mais du fait d'un certain

nombre de difficultés que nous pouvons rencontrer, soit dans l'adaptation des processus de recrutement - j'ai régulièrement l'occasion de présenter en 1ère Commission des projets de délibération pour adapter le contenu des concours aux profils que nous recherchons -, soit parce que nous avons des difficultés d'autres types, telle la concurrence avec le secteur privé, ou encore d'autres phénomènes.

C'est donc un sujet extrêmement important et comme j'avais eu l'occasion de vous le dire à l'occasion d'un précédent Conseil, j'ai proposé qu'il figure à l'agenda social de l'année 2021. C'est un sujet sur lequel nous échangeons aussi avec les organisations syndicales, afin d'identifier précisément les métiers dans lesquels nous avons ces problèmes de vacance et les solutions adéquates. C'est un problème qui n'est pas également réparti à la Ville puisqu'il y a des métiers dans lesquels nous n'avons pas de difficultés particulières de recrutement.

Nous sommes donc engagés dans ce travail et d'ailleurs - c'est un hasard du calendrier - une réunion aura lieu demain à ce sujet avec les organisations syndicales.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 21.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DRH 21).

2021 DRH 23 - Modification de la délibération DFPE 2007-384 de décembre 2007 fixant les modalités de rémunération et dispositions statutaires applicables aux assistants-es maternels-les de la Ville de Paris.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DRH 23 relatif au statut des assistants maternels de la Ville de Paris.

La parole est à M. Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, les métiers de la Petite enfance sont aussi peu valorisés qu'ils sont indispensables. Il est essentiel et urgent d'admettre aujourd'hui que les assistantes maternelles ne sont pas ou plus des nounous qui gardent les enfants, mais de véritables professionnelles qui accueillent et accompagnent quotidiennement les jeunes enfants.

Les premières de corvée, qui aident à faire grandir les adultes de demain, jouent un rôle crucial dans notre société. Pourtant ce secteur, comme beaucoup d'autres professions, est particulièrement en tension. La pénibilité du métier implique de nombreux troubles musculo-squelettiques, auxquels s'ajoute une précarité liée à certains statuts comme celui d'assistante maternelle.

Les assistantes maternelles restent essentiellement des femmes dont le métier est toujours en manque de réelle reconnaissance qu'elle soit diplômante ou salariale. Leur salaire est essentiellement basé sur des primes qui ne sont pas prises en compte dans le calcul de leur pension de retraite.

L'inquiétude est grandissante, notamment à travers la loi Asap et la réforme Taquet qui, encore une fois, vont déréglementer l'accueil des jeunes enfants tant pour l'accueil collectif qu'individuel.

Aujourd'hui, après la journée internationale de mobilisation du 8 mars, Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, ce projet de délibération modifiant l'attribution et valorisant cette prime annuelle est un premier pas en termes de reconnaissance professionnelle pour les assistantes maternelles des crèches familiales de la Ville de Paris. Cependant, nous considérons, nous, les communistes, que cette avancée bien réelle ne peut suffire.

L'avenir de ces femmes, qui accueillent et accompagnent à leur domicile de un à trois enfants, est totalement incertain puisqu'elles sont confrontées à la fin de leur carrière professionnelle à une précarité inacceptable. Leur pension de retraite reste toujours trop souvent en dessous du niveau du seuil de pauvreté.

Nous voterons donc pour ce projet de délibération qui va dans le bon sens, nous le répétons, tout en continuant à défendre la nécessité de poursuivre la revalorisation des métiers liés à la petite enfance. Cette revalorisation est nécessaire pour améliorer tant les conditions de travail des personnels que les conditions et les capacités d'accueil des petites Parisiennes et des petits Parisiens.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je partage totalement les propos du collègue précédent du groupe Communiste.

Il faut bien prendre conscience que l'ensemble des métiers, qu'il s'agisse de la petite enfance, du soin, du "care", du lien, du social, sont des métiers exercés majoritairement par des femmes et qu'ils sont beaucoup moins bien rémunérés. Ils souffrent de dévalorisation alors qu'ils sont essentiels. Et il faut reconnaître que nous avons un retard, un retard énorme à rattraper pour pouvoir revaloriser l'ensemble de ces métiers.

Cela a été dit précédemment, ces assistantes maternelles souffrent de précarité. Elles souffrent de manque de reconnaissance et aussi de retraites extrêmement faibles. Et la mesure qui est prise là de faire en sorte que la prime d'ancienneté, qui auparavant était perçue au moment du départ à la retraite, que cette prime spécifique qui est calculée sur la base de l'ancienneté puisse enfin être perçue annuellement par les assistantes maternelles, en mettant en place le système progressif de reconnaissance indemnitaire, est déjà un premier pas. Mais cela reste une prime, ce qui veut dire que ce n'est pas pris en compte dans le calcul de la retraite. Donc j'aimerais des précisions sur ce sujet. D'autres leviers doivent être trouvés pour permettre d'améliorer véritablement leur rémunération immédiate et les conditions de leur rémunération à la retraite.

Par ailleurs, je vous alerte sur le fait que notre politique de création de places en crèche est une très bonne chose, mais cela signifie que celles qui s'occupent à la maison souvent n'ont plus de travail. Il faut donc absolument accompagner.

Et je réinsiste sur le fait qu'il faudrait que la Ville crée sa propre école de formation pour les métiers de la petite enfance. Cela permettrait justement de pouvoir répondre au problème évoqué précédemment de vacance de postes, de difficultés de recrutement et de fidélisation des personnels. Il faut également que les autres personnels de la petite enfance, qui travaillent dans les équipements de la Ville de Paris, puissent aussi avoir accès au logement social.

Je profite de ce projet de délibération pour dire que je soutiendrai tout à l'heure le vœu du groupe Communiste relatif à la mise en œuvre de la loi de transformation de la Fonction publique. Il est impératif de choisir son camp. La loi de transformation de la Fonction publique s'impose, certes, à l'ensemble des collectivités. J'étais intervenue déjà sur ce sujet en question d'actualité lors de la séance du mois dernier. La Ville a donc l'obligation de renégocier. Pour autant, elle peut très bien, dans le cadre des négociations, non seulement préserver les suggestions acquises hier mais également instaurer de nouvelles suggestions qui permettent à l'arrivée in fine de ne pas imposer une minute de plus de travail, comme l'exige l'intersyndicale.

Il va donc falloir choisir son camp. Est-ce qu'on utilise la boîte à outils macroniste de casse des droits sociaux ? Ces droits sociaux sont des acquis conquis de haute lutte par les mobilisations d'agents au nombre de 60.000. Par exemple, en 2001, lors de la victoire de Bertrand DELANOË, un accord avait été conclu. Choisissez votre camp ! Est-ce que vous serez dans celui qui remettrait en cause cet accord conclu en 2001 ?

Mais ce sont aussi des accords qui ont été arrachés bien avant cela lors des grandes grèves lorsque M. Jacques Chirac était Maire de Paris. Est-ce qu'on va remettre en cause également les acquis conquis, arrachés par les grandes grèves sous Jacques Chirac ?

Il faut donc choisir son camp. Le camp du progrès social est celui de la réduction du temps de travail, parce que cela permet d'abord d'améliorer la qualité du travail fourni, parce que cela permet également de libérer du temps et donc d'émanciper, et parce que cela permet à bien plus d'hommes et de femmes de pouvoir travailler. Ou bien est-ce qu'on choisit le camp de la réaction, le camp de la régression néolibérale, de l'augmentation du temps de travail ? Pas une minute de plus, c'est la revendication.

A la Ville, dans le cadre des discussions, alors que c'est un très long processus nécessaire de discussion avec les organisations syndicales et que d'autres collectivités ont commencé et s'y sont prises un an à l'avance, à ma connaissance, il n'y a eu qu'une seule réunion et qu'une seule réunion à laquelle l'adjoint n'était pas là ! Pour quelles raisons ?

Ce dossier est extrêmement important, il est même fondamental. Est-ce que l'Exécutif va pouvoir, à cette séance, nous répondre plus précisément sur ses intentions à ce sujet ?

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Cinq minutes pile-poil !

Monsieur Antoine GUILLOU, à vous.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je propose que nous séquencions les sujets parce que le vœu du groupe Communiste sera débattu, je n'en doute pas.

Sur le projet de délibération qui porte sur les assistantes maternelles, comme vous l'avez souligné, nous avons souhaité améliorer le dispositif qui était en place précédemment, d'autant plus que celui-ci était désormais dépourvu de base juridique et qu'il y avait nécessité effectivement de réformer ce dispositif. Cela a été fait dans l'esprit que vous avez indiqué, c'est-à-dire dans le but que cette rémunération, au lieu d'intervenir au moment du départ en retraite, puisse être répartie sur la carrière. Je crois que cela est positif.

Au-delà de cela, cela met en lumière les sujets de recrutement sur les métiers de la petite enfance que nous avons évoqués et qui renvoient effectivement à ce sujet de la vacance. Ils sont aussi tout à fait dans le périmètre du travail que j'ai évoqué à l'instant en réponse à Jean-Philippe GILLET.

Par ailleurs, la question de la prise en compte au moment de la retraite de la rémunération des fonctionnaires est un sujet. C'est un sujet ancien, un sujet problématique dans le sens où les fonctionnaires sont, de ce point de vue, dans une situation défavorable par rapport aux salariés du privé. Il y a là un chantier qui relève bien sûr avant tout du niveau national, mais je souligne et je veux dire ici qu'il s'agit d'un véritable problème d'équité entre la Fonction publique et le privé.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 23.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DRH 23).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'impact de la loi de transformation de la Fonction publique.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons les vœux n° 45 et n° 45 bis relatifs à l'impact de la loi de transformation de la Fonction publique.

Pour commencer, la parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste et Citoyen. Non ? Qui prend le relais ? Monsieur GILLET, allez-y.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Nicolas SARKOZY en campagne proposait de travailler plus pour gagner plus. Avec la loi de transformation de la Fonction publique d'Emmanuel MACRON, on propose aux agents de la Fonction publique, singulièrement à Paris, de travailler plus pour gagner la même chose !

Alors que nous avons salué, de manière répétée dans cet hémicycle, le travail et l'engagement des agents parisiens, que nous avons salué leur professionnalisme face à la crise du Covid, alors que nombre d'entre eux ont contracté cette maladie dans l'exercice de leur mission, alors que le point d'indice est gelé depuis des années, allons-nous leur faire l'insulte de leur demander de travailler plus pour un salaire identique ? Pour les élus communistes, il n'est pas question de céder à cette injonction du Gouvernement.

Emmanuel MACRON essaye de faire fi des acquis sociaux négociés dans les collectivités au fil des ans et au fil des luttes. Il s'agit bien souvent de jours de congé supplémentaires, de l'application plus favorable des autorisations d'absence pour décès, mariage ou enfant malade entre autres.

Cette remise en cause de la démocratie sociale est inacceptable. Alors que nous prônons la démocratie participative avec les Parisiennes et les Parisiens, nous nous devons d'entendre les agents. La Ville doit proposer un accord-cadre sur le temps de travail permettant d'engager un vrai dialogue avec les organisations syndicales qui luttent - nous le soulignons même si nous n'avons de leçons à donner à personne - dans l'unité la plus complète.

Paris se doit de protéger ses agents face aux tentatives de casse du service public opérées par le Gouvernement. A travers la défense de ses agents, Paris défend et défendra indissociablement la qualité du service rendu aux Parisiennes et aux Parisiens.

En tant que communistes, attachés tant au service public qu'au respect des droits des travailleurs, nous ne pouvons nous résoudre à cet état de fait et appelons les élus de gauche du Conseil de Paris à se positionner pour que la Ville de Paris utilise toutes les possibilités qui lui sont offertes, afin de ne pas augmenter le temps de travail de ses agents et de ses agentes, et pour accélérer les mesures de déprécarisation et de contractualisation des vacataires.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur GILLET.

Je vais ici rappeler, comme j'ai eu l'occasion de le faire lors de notre précédent Conseil, notamment en réponse à la question d'actualité de Danielle SIMONNET, que la loi que vous évoquez, la loi de transformation de la Fonction

publique de 2019, s'impose à l'ensemble des collectivités et prévoit le fait que le nombre d'heures travaillées hors sujétion ne pourra être inférieur à 1.607 heures annuelles.

Cette loi n'était pas à l'initiative de la Ville mais elle s'impose désormais à nous. Sur ce nombre d'heures hors sujétion, je vais en profiter pour répondre à Danielle SIMONNET qui disait que nous pourrions avoir une gestion des sujétions qui ferait en sorte que cette réforme n'ait pas d'impact sur le nombre d'heures travaillées. Cela n'est pas juridiquement possible, les sujétions doivent refléter des caractéristiques propres à certains métiers ou à certaines conditions d'exercice, comme le travail de nuit ou du week-end, et il n'est pas possible d'avoir une mesure généralisée de ce type.

Cet aspect de la loi ne peut donc pas être contourné. En revanche, il existe un certain nombre de sujets sur lesquels je souhaite que le dialogue social se fasse avec les organisations syndicales. Un certain nombre de sujets peuvent être discutés en matière d'organisation du travail. Ils doivent permettre d'aboutir à des garanties pour les agents, de maintenir un haut niveau de droit, de garantir un équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle, et des avancées sur l'organisation du travail. Ils doivent permettre également de rendre un meilleur service aux Parisiennes et aux Parisiens en adaptant notre organisation. Ils doivent enfin nous permettre de tendre vers une plus grande équité entre les métiers, notamment entre les corps majoritairement masculins aujourd'hui et les corps majoritairement féminins.

C'est sur l'ensemble de ces sujets que nous allons travailler avec les organisations syndicales, si elles le veulent bien. Ces réunions ont d'ailleurs déjà commencé. Elles ont permis de partager l'analyse de la loi et il faut maintenant rentrer dans des discussions plus concrètes avec l'objectif d'aboutir à un accord. Cependant, il faudra bien sûr être deux pour discuter et que les organisations syndicales conviennent que nous sommes dans ce cadre juridique qui nous contraint.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Il faut conclure, Monsieur GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Je vous propose donc un vœu de l'Exécutif sur ces principes en réponse à votre vœu, Monsieur GILLET.

Je me verrai, en revanche, contraint de donner un avis défavorable sur votre vœu pour ne pas empiéter sur le dialogue social qui va avoir lieu à partir de la semaine prochaine et notamment parce que vous dites que le pouvoir d'achat des agents de la Ville a diminué, ce qui est faux car, contrairement à l'Etat qui n'a pas augmenté le point d'indice, nous avons augmenté le régime indemnitaire.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Il y a plusieurs demandes d'explication de vote.

Tout d'abord, je vais demander au groupe Communiste et Citoyen si le vœu est maintenu ? Le vœu est maintenu.

J'ai tout d'abord des explications de vote et je vais commencer par M. Grégory CANAL, en vous proposant de faire l'explication sur les vœux n° 45 et n° 45 bis, si cela vous convient.

M. Grégory CANAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, voici trois mois, Monsieur GUILLOU, je vous avais interrogé sur la mise en place des 35 heures au sein de la collectivité. A l'époque, vous n'avez pas cru bon d'insister davantage sur le sujet et vous aviez éludé la question. Nous avons découvert au cours du mois de janvier que vous avez décidé de lancer cette réforme, sans plus d'information d'ailleurs des élus. Et jusqu'à ce terme, nous étions à peu près peu surpris et nous pensions que le dialogue social allait commencer ou suivre son cours, et donc permettre à la Ville de Paris d'engager des négociations avec les organisations syndicales.

Quelle n'a pas été notre surprise hier, lorsque Rachida DATI a reçu l'intersyndicale, de découvrir qu'en fait aucune négociation n'avait commencé. Ce n'est pas parce qu'il y a eu des échanges épistolaires que cela vaut négociation.

Je vous donne un exemple. A titre professionnel, j'ai mis en place les 35 heures dans une grosse collectivité, où il y a beaucoup moins d'agents que vous, ils sont 3.500. Il m'a fallu un an et demi avec une énergie pas possible pour trouver un accord avec l'ensemble des organisations syndicales, que ce soit sur le cadre général des 35 heures, sur les sujétions particulières, mais aussi sur la bienveillance au travail et tout leur déroulement de carrière.

Je suis donc très surpris à trois mois de l'échéance. En plus, vous saviez très bien depuis un an que vous deviez mettre en place ces 35 heures pour l'été prochain. Et au 1er janvier, les agents de la collectivité de la Ville de Paris, soit 54.000 personnes quand même, vont appliquer un régime de 35 heures qu'ils ne connaissent même pas aujourd'hui et que vous allez essayer de négocier en trois mois minimum. Peut-être que vous déborderez, je ne sais pas comment vous allez vous y prendre.

Je trouve que la méthode au mieux fait preuve d'un fort amateurisme, au pire d'un profond mépris et je suis vraiment très surpris de cette démarche. C'est irrespectueux. N'oubliez pas qu'il y a derrière 54.000 agents, des vies

familiales, des vies professionnelles avec des temps de trajet. J'aurais bien voulu que vous nous expliquiez que vous alliez mettre...

Cela nous a manifestement échappé car quand on entend les syndicats - je vous passe les détails de ce qu'ils nous ont raconté - sur le mépris avec lequel vous les avez reçus, en cinq minutes et en refusant de recevoir une intersyndicale parce qu'un syndicat manquait... Qu'est-ce que c'est que ces conditions de négociation ? Je n'ai jamais vu une négociation comme celle-ci. Ce n'est pas correct, Monsieur.

Je vous invite en tout cas, si vous n'êtes pas capable...

Je finis, Monsieur le Maire, si vous n'êtes pas capable d'assurer une négociation optimale avec des corps intermédiaires qui sont là pour défendre la vie des agents, dans ce cas, tendez la main aux formations politiques ici présentes et nous vous aiderons à engager des négociations avec elles !

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Avec plaisir, merci pour votre offre de service, je suis sûr que les agents y seront sensibles.

Madame la Présidente ! Madame la Présidente...

La parole pour une explication de vote est à Alice TIMSIT et à elle seule, Madame la Présidente ! A elle seule. Allez-y, Madame.

Je croyais que c'était moi le stagiaire, Madame la Présidente !

Madame TIMSIT, et seulement vous. Allez-y.

Mme Alice TIMSIT. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, au mois de juin prochain, nous délibérerons sur la réforme du temps de travail des agents de la Ville qui est voulue par la loi de transformation de la Fonction publique et qui prévoit l'augmentation de ce temps de travail de 1.550 heures à 1.607 heures.

J'aimerais ici rappeler que le régime actuel des fonctionnaires de la Ville est l'aboutissement de plus de 100 ans de mobilisation sociale et syndicale et que ces acquis sociaux ne peuvent être balayés d'un revers de main. Les mouvements syndicaux, qui se sont tenus hier et le mois dernier en marge du Conseil de Paris, révèlent la nécessité absolue d'un véritable dialogue social.

Sur ce point, le groupe Ecologiste regrette la tardiveté avec laquelle se saisit la Ville de la transposition de cette loi. Plusieurs sujets devront impérativement être placés au cœur du débat car il n'est pas question que l'on augmente le temps de travail des agents sans aucune compensation. D'ailleurs, la Ville devra étudier toutes les possibilités existantes pour ne pas augmenter ce temps de travail.

Nous rejetons déjà le slogan "travailler plus pour gagner plus", mais travailler "plus pour gagner autant", comment vous dire... Cela ne nous convient pas davantage et les écologistes sont favorables à la réduction du temps de travail.

Pour aboutir à une solution équilibrée, la négociation devra nécessairement prendre en compte l'équilibre entre temps de travail et temps personnel, mais l'équilibre également au regard du trajet domicile emploi car une part significative des agents de la Ville habite en dehors de l'Ile-de-France ; j'ai bien dit en dehors de l'Ile-de-France pour l'équivalent de 10 % à 15 % environ.

Cette négociation devra également prendre en compte l'égalité femmes hommes, la fracture numérique, le droit à la déconnexion. Un autre point primordial est la prise en compte des sujétions de chaque corps de métier, mais également les sujétions liées aux particularités de la vie parisienne, telle que la cherté de la vie ou encore le temps de transport.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que nous voterons le vœu du groupe Communiste et nous demandons à l'Exécutif d'agir en transparence et d'initier rapidement un dialogue social.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Une explication de vote sur le vœu n° 45 bis de M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Si on lit les attendus du vœu de l'Exécutif, on pourrait être pour. On parlait d'agenda social, de déprécarisation, de poursuivre rapidement les discussions avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives, tout cela va dans le bon sens. Malheureusement, les considérants nous inquiètent et l'intervention de M. GUILLOU nous inquiète également.

Tout part de l'article 47 de la loi qui dit que les collectivités territoriales ayant maintenu un régime de travail mis en place antérieurement à la publication de la loi du 3 janvier 2001 disposent d'un an pour définir les règles relatives au temps de travail de leurs agents. Or, l'accord-cadre qui est aujourd'hui en fonction date de juillet 2001. On peut

donc avoir une interprétation dans le sens que cette loi ne s'applique pas puisque l'accord a été fait après. Je voudrais bien avoir des éléments juridiques par rapport à cela.

Mais ce qui nous inquiète plus encore, c'est le considérant sur le respect obligatoire des 1.600 heures. Ce qui est dit dans la loi, c'est de redéfinir les règles relatives au temps de travail. C'est vrai que vous avez dit qu'il y a des mesures dérogatoires pour le travail spécifique de nuit, et il y a surtout quelque chose qui est la pénibilité que vous n'avez pas citée dans votre intervention. Cela veut dire que le domaine d'intervention est encore relativement large et qu'il faut aller jusqu'au bout de ce qui est possible et, pour cela, il faut engager des négociations.

Bien sûr, nous sommes d'accord qu'il faut faire attention au contrôle de la légalité. Il n'est pas question pour nous de faire quelque chose qui nous mettrait sous tutelle du Préfet, on ne veut pas jouer à ce jeu-là. Par contre, ce qui nous inquiète et c'est pour cela que nous attendons à ce stade l'ouverture des négociations avec l'intersyndicale pour nous positionner et que nous allons nous abstenir sur le vœu de l'Exécutif qui ne s'engage pas, c'est surtout la rédaction du vœu sur la réduction du temps de travail, ce qui est par contre écrit explicitement dans le vœu du Parti communiste français.

Je pense qu'il y a des marges de manœuvre et pas qu'au sein de la Ville. Il serait intéressant de voir ce que font les autres grandes métropoles par rapport à cela. Parce que dans la question du temps du travail, il y a des spécificités parisiennes : on sait notamment que l'on ne prend pas en compte le temps du trajet pour venir travailler à Paris, et les agents de catégorie C, ceux qui disent être le plus pénalisés par cette application de la loi, habitent souvent loin de Paris et il faut en tenir compte dans les négociations.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Il faut conclure, Monsieur GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Je conclus.

Ce qui nous inquiète le plus est que la demande de discussions date de septembre de l'année dernière et qu'elles n'ont pas encore commencé sur ce sujet ; elles ont commencé sur d'autres sujets mais pas sur celui-là. Donc nous attendons d'avoir un peu plus de points de vue pour voter pour.

C'est pourquoi nous nous abstenons sur ce vœu de l'Exécutif.

Merci de votre attention.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Une explication de vote du groupe Communiste et Citoyen sur le vœu n° 45 bis.

Nicolas ? Cela ne nous a pas été signalé mais ce sera avec plaisir quand même.

Monsieur le Président, allez-y.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je voudrais remercier Alice TIMSIT et Jérôme GLEIZES pour leurs propos, leur soutien à notre vœu, ainsi que Nathalie MAQUOI qui ne s'est pas encore exprimée mais qui m'a confirmé ainsi que Danielle SIMONNET qu'elles vont soutenir notre vœu que nous maintenons évidemment.

Sur le vœu de l'Exécutif, tout d'abord nous aurions souhaité une expression claire et un positionnement contre cette loi qui est une loi du Gouvernement MACRON, qui a été votée à l'Assemblée et sur laquelle l'ensemble des partis de gauche s'est opposé et a voté contre.

Cette loi a malheureusement été appliquée déjà dans beaucoup de collectivités, notamment à la Région Ile-de-France - je le dis à mes collègues de droite -, elle a été appliquée dans beaucoup de collectivités de droite et dans d'autres collectivités. Aujourd'hui, des collectivités communistes du Val-de-Marne, nombreuses, refusent l'application de cette loi.

On aurait pu, et on peut encore d'ailleurs, avoir un mouvement, une association des collectivités qui refusent cette loi du fait de la nouvelle situation sociale et économique, du fait que nous avons dit et c'est le Président de la République qui le premier d'entre nous a dit que les premiers à être intervenus face à la pandémie sont les premiers de corvée : ce sont les fonctionnaires territoriaux, ce sont les agents de la propreté, ce sont les agents dans les crèches, ce sont les agents de la DASCO dans les écoles et les centres de loisirs, ce sont les assistantes sociales qui n'en peuvent plus aujourd'hui.

Donc, dans cette situation, cette loi doit être complètement revue. Nous avons quelques parlementaires dans nos rangs et j'espère que ces parlementaires, de la manière dont ils se sont exprimés notamment dans les rangs de LR, pourront interpeller le Gouvernement dans cette nouvelle situation.

Pour toutes ces raisons, je vois qu'un chemin est fait dans ce vœu, mais pour nous il n'est pas suffisant. Donc nous avons reconsulté les syndicats ce matin et nous allons motiver une abstention positive, en demandant évidemment à Antoine GUILLOU de continuer le dialogue, mais nous aurions souhaité quand même une expression très claire contre cette loi.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - La parole est à Nathalie MAQUOI pour deux minutes maximum.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Allez-y, Madame la Présidente, ne vous laissez pas distraire par des gens qui sont toujours en campagne, pas tout le temps.

Nathalie ?

Mme Nathalie MAQUOI. - Chers collègues, mon explication de vote concerne le vœu présenté par nos partenaires communistes. Il nous permet d'abord de saluer la grande qualité de notre administration à Paris - j'ai déjà eu l'occasion de le dire et je le redis - et l'immense travail accompli par les agents, pendant ces derniers mois et dans un contexte inédit, pour assurer la continuité du service public et la protection des Parisiennes et des Parisiens.

Il permet aussi d'affirmer quelque chose qui nous rassemble au sein de la majorité, notre opposition à cette loi qui impose aux agents de travailler plus sans tenir compte suffisamment de certaines spécificités des administrations.

Cela n'étonnera personne, à "Génération.s" la philosophie que nous défendons, c'est la réduction du temps de travail. Elle est mise en lien avec le revenu universel d'existence, dont nous militons pour sa mise en place, qui dans sa dimension prend en compte une réduction possible du temps de travail pour mieux le partager, et aussi pour réorienter nos productions en lien avec la lutte contre le dérèglement climatique.

Nous sommes également attachés à un service public de qualité qui s'inscrit dans cette philosophie. Il implique donc de tenir compte des conditions de travail dans une métropole telle que Paris pour statuer sur le temps de travail, qui peut être différencié selon les métiers et la pénibilité, et de s'engager bien sûr dans une déprécarisation des personnels de notre collectivité.

C'est pourquoi nous voterons le vœu du groupe Communiste. Nous voterons aussi celui de l'Exécutif, parce que nous souhaitons rester attentifs aux conditions du dialogue social. Nous souhaitons qu'il soit constructif et qu'il avance assez vite maintenant, si de fait le projet de délibération doit nous être proposé en juin, dans les rapports entre la Ville et les organisations syndicales.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

D'abord je me permets un petit regret. Ces échanges à l'occasion de l'explication de vote ne permettent pas à l'Exécutif de vous répondre, alors que c'est un sujet majeur qui l'aurait nécessité. Nos échanges matutinaux ne permettent pas manifestement que l'on s'écoute les uns les autres. L'Exécutif a toujours dit son opposition totale au projet de loi d'abord et à la loi promulguée ensuite. Simplement, la loi étant la loi, nous devons faire avec, comme toutes les collectivités.

C'est manifestement un débat qui nécessitera de nouveaux échanges. Essayons de faire en sorte que la prochaine fois l'Exécutif puisse répondre aux très nombreuses interpellations qui lui sont envoyées. Je me permettrai de l'évoquer avec Patrick BLOCHE pour qu'il en parle avec les présidents de groupe.

Je suis très heureux de découvrir votre souci pour les agents !

Le vœu n° 45 du groupe Communiste et Citoyen, je comprends qu'il est maintenu, Monsieur le Président ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Oui, Monsieur le Maire, mon vœu est maintenu et nous nous abstenons sur le vœu de l'Exécutif.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - On ne va pas essayer de vous faire changer d'avis mais au moins le faire dans l'ordre.

Le vœu du groupe Communiste et Citoyen est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour le vœu ?

En salle des fêtes, Véronique, pouvez-vous compter les votants pour que nous n'ayons pas à refaire le vote ?

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente (salle des fêtes). - 9 votes pour en salle des fêtes.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Qui s'abstient ?

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente (salle des fêtes). - 4 abstentions en salle des fêtes.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Qui est contre ? 21.

En salle des fêtes, combien de votes contre ?

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente (salle des fêtes). - 17 votes contre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

24 votes pour, 38 votes contre, 21 abstentions.

Le vœu n° 45 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 45 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

En salle des fêtes, s'il vous plaît, combien de votes pour ?

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente (salle des fêtes). - 19 votes pour.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Qui s'abstient ?

Nous allons arrêtons de compter car c'est clair qui est pour, qui est contre.

Le vœu est adopté. (2021, V. 81).

Je vous remercie.

2021 DAE 60 - Subvention de fonctionnement et convention Agoranov.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 60 : subvention de fonctionnement et convention Agoranov.

La parole est à Mme Barbara GOMES du groupe Communiste et Citoyen en Webex.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous ne cessons de le dire, nous sommes dans un contexte social et économique alarmant, avec une précarité grandissante, des besoins qui augmentent fortement et des associations sur-sollicitées. Notre Ville agit d'ailleurs largement en soutien des dispositifs d'aide alimentaire, d'accompagnement dans l'accès aux droits et dans le soutien social. Il faut le dire et le réaffirmer : l'engagement de notre collectivité face à l'urgence sociale est sans relâche, l'investissement des agentes et des agents, cela a été dit, est tout à fait remarquable.

Dans ce contexte, nous nous devons d'être particulièrement vigilants quant aux subventions que nous octroyons, et plus particulièrement nous assurer qu'elles servent au mieux les intérêts sociaux. Dans ce cadre, il y a les 70.000 euros de subvention à Agoranov, l'incubateur de "start-up" dites innovantes. Il est évidemment bienvenu d'encourager le développement de nouvelles entreprises, surtout lorsqu'elles forment des ponts avec les écoles et les universités et qu'elles permettent de soutenir le domaine des nouvelles technologies. Je ne vous dirai sûrement pas le contraire, il faut soutenir l'innovation et particulièrement en ces temps difficiles où il peut être compliqué de se lancer.

Mais attention, notre rôle ici est de ne jamais mettre de côté nos exigences, notamment sur les objectifs en matière sociale ou environnementale. En ce moment, il faut vraiment être plus vigilant que jamais, nous semble-t-il, et c'est pourquoi nous aurions souhaité que cette subvention à Agoranov soit conditionnée à des objectifs écologiques et sociaux. Or, ce n'est pas le cas et c'est vraiment dommage. Il est nécessaire de ne plus penser l'investissement économique sans contreparties écologiques et sociales.

Pour tous ces éléments et parce que nous défendons un modèle économique socialement et écologiquement durable, nous nous abstenons sur ce projet de délibération. Nous sommes toutefois réellement à l'écoute et à disposition pour discuter des pistes pour avancer sur cette voie, qui après tout est l'un des objectifs que notre majorité s'est fixé.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Madame GOMES, pour votre intervention qui met en lumière le travail fantastique qui est mené par Agoranov, qui accompagne des projets de recherche avec des jeunes chercheurs doctorants ou porteurs de projets innovants, et qui recrute principalement mais pas uniquement ses incubés au sein de la communauté scientifique des instituts fondateurs, notamment l'Ecole normale supérieure, ParisTech, Dauphine, Sorbonne et l'I.N.R.I.A.

Effectivement, c'est le premier incubateur et le premier acteur français dans le domaine de l'amorçage des "start-up" et c'est vraiment un incubateur historique que la Ville a soutenu dès le départ.

Il est aussi très engagé dans la recherche auprès des jeunes de la 6e au BTS, et notamment dans les quartiers populaires pour des publics qui n'ont généralement pas d'accès et de facilité à ce type de métiers. Avec le projet "Startup à l'école" qu'il porte, il vise complètement l'objectif de favoriser la diversité dans l'écosystème de l'innovation.

Diversité qui fait partie de la feuille de route que m'a confiée la Maire au sein de l'innovation, de manière à travailler au renouvellement de la population entrepreneuriale vers plus de mixité de genre, d'origines sociales, territoriales et de parcours.

Vous proposez que les incubateurs parisiens soutenus par la Ville puissent fournir des contreparties sociales et environnementales. Je souhaite vous indiquer que nous sommes en train de travailler avec la Direction des affaires économiques sur l'organisation de la labellisation "ParisInnove" qui va permettre aux "start-up" incubées dans ces incubateurs labellisés d'être éligibles à une subvention du fonds "Paris Innovation Amorçage" qui est cofinancé par la BPI.

Et ce dispositif, qui est maintenant ancien puisqu'il date de 2008, va être revu. Nous sommes et nous serons très vigilants, dans le cadre de sa refonte, à ce que celui-ci puisse favoriser en premier lieu les "start-up" qui proposent des solutions pour la ville durable, une ville plus écologique, solidaire, résiliente et démocratique.

Donc j'entends vos demandes et elles font déjà partie de nos réflexions.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 60.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 60).

2021 DAE 62 - Subvention (75.000 euros) et convention avec l'association "L'Incubateur au féminin - WILLA" (2e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 62 : subvention à l'association "L'Incubateur au féminin - WILLA" dans le 2e arrondissement.

La parole est à M. Gauthier CARON-THIBAUT.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la crise que nous traversons aujourd'hui aura, nous le savons, un impact profond sur notre économie mais aussi sur les inégalités sociales. Et parmi ces dernières, l'égalité femmes/hommes, qui est encore loin d'être faite, sera selon toutes les prévisions encore retardée par cette crise.

"N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que le droit des femmes soit remis en question", disait Simone de Beauvoir, et c'est vrai aussi s'agissant de l'égalité économique et professionnelle. C'est pourquoi il est essentiel, à l'heure de cette crise durable, de confirmer notre soutien aux initiatives qui promeuvent l'égalité des femmes et des hommes face à l'emploi et à l'activité économique. Le projet de délibération, que j'ai l'honneur de vous présenter, s'inscrit précisément dans cette optique.

L'association "WILLA L'Incubateur au féminin", installée dans le Centre de Paris, soutient en effet l'entrepreneuriat féminin par un accompagnement adapté avec trois programmes spécifiquement pensés pour trois étapes clés du développement d'une "start-up" : "WILLA Possible" pour étudier la faisabilité des projets avec leurs porteuses au cours de quatre sessions de trois jours chacune par an ; "WILLA Start" autour de la phase critique entre la définition du projet et le lancement des premiers produits ; enfin "WILLA Scale" autour du développement de la "start-up" et de l'accès au capital d'amorçage.

Au total, ce sont ainsi 200 femmes qui ont pu être accompagnées en 2020, avec un passage accéléré au 100 % digital qui a permis de s'adapter aux conditions particulières de cette année. En tout, depuis 2005, ce sont 662 "start-up" qui ont ainsi vu le jour avec l'accompagnement de "WILLA" anciennement "Paris Pionnières".

L'association a aussi pu développer un partenariat fort, notamment avec les Missions locales de Paris et a engagé un travail particulier par ce biais pour les secteurs du sport, de la Fintech et de la Deeptech, domaines où les femmes sont très peu représentées.

Il est en effet essentiel de diversifier les secteurs dans lesquels s'investissent les femmes pour aller vers l'égalité. On constate que la levée de fonds moyenne pour une "start-up" dirigée par une femme est de 1,8 million d'euros contre le double avec 3,5 millions d'euros pour les "start-up" créées par des hommes. Cette divergence est principalement liée aux secteurs d'activité dans lesquels ces "start-up" s'inscrivent.

Alors même que les "start-up" portées par des femmes nécessitent des mises de départ moins élevées, toujours en lien avec cette segmentation, on observe que le taux de rejets de crédits demandés par des créatrices d'entreprise est de 4,3 % quand il est de 2,3 % pour les hommes. Pourtant, ce sont des femmes qui ont porté le succès de "Frichti", de "Vestiaire Collective" ou de "1001Pharmacies".

La Ville de Paris a reconnu dès le départ l'importance de cet accompagnement et l'intérêt d'une démarche comme celle de "WILLA". C'est grâce à cette association notamment que Paris est aujourd'hui la première métropole européenne pour la proportion de "start-up" dirigées par des femmes avec 21 %.

Vous reconnaîtrez avec moi, Monsieur le Maire, mes chers collègues, que 21 % c'est bien mais c'est encore trop peu pour la moitié de l'humanité. Je vous engage donc à renouveler notre soutien à l'association "WILLA" en lui accordant la subvention proposée de 75.000 euros.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Barbara GOMES qui doit être toujours en Webex.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, effectivement évoquer un incubateur permettant d'accompagner notre entrepreneuriat féminin est particulièrement à propos cette semaine. L'association "WILLA", comme cela vient d'être dit, a pour objectif principal de favoriser et d'accélérer la mixité dans la création d'entreprises, de lutter pour l'égalité professionnelle et d'agir en faveur de l'entrepreneuriat féminin en France et en Europe.

Si l'objectif est "saluable" évidemment, vous savez que notre groupe a toujours le souci de la vigilance sur ce type de structures. J'ai donc quelques questions un peu techniques sur les critères de sélection qui ont conduit à accompagner précisément ces femmes et sur le choix de leur profil. Nous n'avons pas vraiment d'informations sur la procédure pour obtenir l'aide de cette structure. Par exemple, est-ce qu'il faut remplir un dossier précis pour prétendre à l'un des accompagnements proposés par l'incubateur ?

Par ailleurs, le projet de délibération mentionne que l'association s'associe avec des partenaires privés mais aussi publics - je pense à la mission locale de Paris citée en exemple -, le tout pour, je cite encore, "promouvoir la diversité dans les secteurs où les femmes sont peu représentées". Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur cet objectif de diversité ? Quels sont les profils de ces femmes ? Quelle place est faite aux publics les plus précaires et les plus éloignés de l'emploi pour la diversité entrepreneuriale ? Ces femmes parviennent-elles effectivement à intégrer des milieux dans lesquels les hommes sont surreprésentés ?

La subvention attribuée à cette association pour l'année 2021 est de 75.000 euros et vous savez que notre groupe est attaché au suivi réalisé après les formations et à l'accompagnement. Alors pouvez-vous nous communiquer des chiffres plus précis sur les activités de cet incubateur ? Connaissons-nous le taux de sorties positives de ces projets menés par l'association "WILLA" ? Existe-t-il des témoignages de femmes ayant réussi leurs objectifs et qui pourraient motiver les autres femmes qui s'interrogeraient sur leurs parcours ou celles qui sont en formation ?

Nous voterons pour ce projet de délibération mais vraiment en restant vigilants et exigeants à l'avenir sur les questions que je viens d'évoquer.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Madame GOMES et Monsieur CARON-THIBAUT, pour vos interventions qui permettent de mettre en valeur cette subvention à "WILLA" au lendemain de la Journée internationale de lutte pour le droit des femmes.

Vous avez raison, Monsieur CARON-THIBAUT, le chemin est encore long quant à la représentation des femmes dans l'écosystème de l'innovation et de l'entrepreneuriat. C'est la raison pour laquelle nous soutenons cet incubateur qui est leader de l'entrepreneuriat féminin en France et qui a contribué à la création de plus de 600 "start-up" cofondées par des femmes.

Nous soutenons effectivement cet incubateur de manière générale mais aussi à travers un programme qui s'appelle "Les Sprinteuses". Il a été construit en partenariat avec un incubateur de "Paris & Co", qui s'appelle "Le Tremplin", et il est dédié à l'innovation dans le sport. L'objectif du programme "Les Sprinteuses" est de féminiser les promotions masculines de cet incubateur avec deux ambitions : l'augmentation du nombre de postulantes et l'augmentation du nombre de femmes sélectionnées in fine. Un programme d'accompagnement a été créé pour offrir à cinq "start-up" portées par des femmes un suivi de qualité délivré par "WILLA" pendant six mois.

Madame GOMES, je n'ai pas tous les chiffres ce matin mais je vous les ferai passer. Les processus de sélection dans les incubateurs, à "WILLA" comme dans tous nos autres incubateurs, demandent effectivement un

regard sur la maturation du projet, le type de projet, où on en est, les créations d'emplois, etc., mais je pourrai vous donner effectivement la totalité des critères.

Ce que nous souhaitons, notamment avec Hélène BIDARD, c'est pouvoir travailler à développer le type de programme des "Sprinteuses" dans les autres incubateurs, comme ceux de "Paris & Co", notamment les incubateurs dédiés à la Fintech et à la Deeptech qui sont vraiment des secteurs ayant beaucoup de mal à se féminiser.

Je vous ferai parvenir effectivement les bilans détaillés, mais merci pour ces interventions qui mettent vraiment en valeur un incubateur extraordinaire.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 62.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 62).

2021 DAE 69 - Subventions (4.858.000 euros) et conventions avec 87 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du R.S.A. et d'autres publics fragiles.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 69 : subventions et conventions avec 87 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du R.S.A. Il y a de très nombreuses inscriptions et nous commençons par M. Franck MARGAIN.

Je ne le vois pas en salle du Conseil. Est-il en salle des fêtes ?

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente (salle des fêtes). - Il n'est pas là non plus.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Est-il par Webex ? Non.

Nous passons à l'orateur suivant et nous verrons si M. MARGAIN nous rejoint.

Mme Anne BIRABEN pour cinq minutes maximum.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le projet de délibération que vous nous soumettez porte sur le soutien à des associations d'insertion professionnelle pour des publics éloignés ou très éloignés de l'emploi. C'est une démarche essentielle. Les études économiques démontrent qu'il est beaucoup plus difficile de retrouver un emploi lorsqu'on est au chômage depuis longtemps que lorsque cela n'est que temporaire.

La crise économique fragilise encore plus des personnes qui auraient pu trouver du travail à la sortie de leurs études ou en retrouver après une période courte de chômage. Elle est une entrave supplémentaire pour les personnes déjà sans emploi depuis longtemps avant mars 2020 et qui aujourd'hui pourraient être atteints par une forme de lassitude et abandonner même toute idée de recherche d'emploi face à un horizon de reprise économique incertain. Cet enjeu est donc crucial et le temps compte : chaque jour sans emploi éloigne les chômeurs et les sans activité du marché de l'emploi.

Face à cette situation, aussi essentielle, la question de la méthode ne peut être oubliée. Une gestion centralisée risquerait l'oubli de poches de chômage spécifiques aux arrondissements parisiens, à un quartier, à une rue. Au contraire, la force de la Ville de Paris réside dans son maillage historique en vingt arrondissements, par ses mairies qui elles-mêmes peuvent s'appuyer sur les conseils de quartier et les élus de terrain compétents.

Avec une méthode décentralisée, le soutien à l'emploi serait plus à l'écoute des problèmes particuliers : ciblage des publics, adhésion locale au programme, aide au développement de certains parcours dans leur arrondissement, apport des ressources publiques, aide à trouver des relais privés ou d'entreprise, et de manière générale intégration de ces démarches au niveau de l'arrondissement.

Nous demandons à la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi d'établir une relation plus proche entre les mairies d'arrondissement et l'ensemble des associations, de manière à encourager ces interactions à travers la mise en place d'une grille de lecture homogénéisée, afin de mettre en commun les réussites et les apports respectifs de chacune de ces associations, et d'encourager les échanges à travers un point régulier singulièrement entre arrondissements pour copier les bonnes pratiques.

Alors que vous appelez souvent de vos vœux une gestion plus coopérative, plus participative des questions parisiennes, voici enfin une occasion de l'enclencher. C'est au plus près du terrain que la relance économique, l'emploi, les problématiques rue par rue sont les mieux appréhendés au service des Parisiennes et des Parisiens éloignés de l'emploi qui traversent une des crises économiques les plus graves de l'histoire moderne.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, pour faire face à la crise qui a percuté de plein fouet l'économie et l'emploi à Paris, pour faire face également à l'accroissement des inégalités et au délitement du tissu social, la Ville de Paris a souhaité réagir au plus vite avec le vote en Conseil de Paris de novembre 2020 d'un plan "Paris boost emploi" qui s'adresse en priorité aux publics les plus éloignés de l'emploi.

Nous le savons, l'accès à un emploi digne favorise la réduction de la pauvreté. Le projet de délibération qui nous est soumis prévoit de s'appuyer, à travers une subvention de 4 millions d'euros, à 87 structures menant des activités d'insertion, sur un levier qui a déjà fait ses preuves : l'insertion par l'activité économique.

En 2019, à Paris, plus de 6.000 personnes ont bénéficié d'un contrat d'insertion et la Ville s'est fixée comme objectif de doubler ce chiffre. Le doublement de postes supplémentaires pour l'insertion par l'activité économique contribue activement à l'insertion durable des personnes éloignées de l'emploi à horizon 2026.

Ce dispositif représente par an et par personne insérée environ 2.200 euros pour la collectivité et il permet à des personnes, dont plus d'un tiers était au R.S.A., de retrouver un emploi stable. Ces personnes insérées au sein d'un parcours I.A.E. ont un taux de sortie dynamique qui s'élève à près de 66 %. C'est un véritable levier pour un retour vers le chemin de l'emploi.

Toutefois, une interrogation demeure. Le budget voté en décembre dernier ne prévoyait une augmentation du financement de ces parcours I.A.E. qu'à hauteur de 200.000 euros. Or, c'est 1 million d'euros qu'il aurait fallu mettre sur la table pour poursuivre l'objectif que nous nous sommes collectivement fixés, à savoir de doubler le nombre de personnes insérées à travers un parcours I.A.E. Je tiens à rappeler en parallèle que l'Etat a quant à lui augmenté de 48 % son budget en deux ans et qu'il serait regrettable pour notre politique d'insertion sociale que la Ville n'en fasse pas de même.

J'espère et je sais que la trajectoire de financement des parcours I.A.E. sera bien anticipée pour que nous puissions effectivement atteindre l'objectif ambitieux que nous nous sommes fixé.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. Franck MARGAIN nous a rejoints et je lui propose de prendre la parole depuis la salle des fêtes.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Monsieur le Maire et veuillez accepter mes excuses, j'étais au fond de la salle et je n'ai pas vu passer le temps.

Je souhaitais intervenir sur l'insertion économique qui, comme vous le savez, est un sujet extrêmement important à cette période de la pandémie et à la Ville de Paris pour rappeler ce que j'ai essayé de combattre depuis maintenant quelques mois et le sujet des différentes subventions qui sont accordées dans ce programme en fonction des différentes associations qui œuvrent sur cette aide.

Je sais qu'on peut penser qu'une aide très locale avec un découpage très précis dans les arrondissements peut être un avantage parce que je crois effectivement que quelque chose de proximité peut être quelquefois un peu plus efficace. Par contre, je souhaiterais comprendre quels sont les critères qui animent les choix de ces associations, quelles sont les possibilités qu'ont les Conseil d'arrondissement à traiter des sujets de subventions sur des associations qui sont beaucoup plus locales dans certains arrondissements et pas dans d'autres.

Cela remonte au vœu que j'ai présenté hier et qui - j'ai eu l'impression - a reçu un écho, non pas favorable, hélas, mais un écho, en avançant sur l'idée qu'à un moment donné il va falloir que l'on se positionne beaucoup plus sur des subventions dans les arrondissements et non sur des subventions globales uniquement par thème. Bien sûr qu'il faut les faire par thème, mais il faut les faire par arrondissement et je souhaitais au passage vous le rappeler. J'aurai bien évidemment souci de vous le rappeler jusqu'à ce que les choses puissent s'améliorer.

Mon interrogation porte beaucoup plus sur les critères qui justifient le choix des associations à l'insertion. Ce qui me navre un peu dans le projet de délibération, c'est qu'on parle beaucoup de rapports d'activité. Or, les rapports d'activité sont très peu joints, voire pas joints. Je trouve que le travail que vous nous demandez aujourd'hui de voter ces projets de délibération est quand même compliqué et se complexifie par l'absence d'informations réelles sur les résultats, le nombre de retours à l'emploi, pourquoi et comment. Sur "tout l'argent public" que l'on demande aux Parisiens de nous déléguer, quelle est la réalité du succès qui s'est trouvée dans cette politique ?

Globalement, je n'ai pas à remettre en cause. On va voter bien évidemment ce projet de délibération, mais c'est surtout encore une fois le niveau de détails. Quand on est dans des sujets aussi compliqués que l'insertion à l'emploi, aussi détaillés que l'activité économique, on est en droit d'avoir des rapports d'activité plus chiffrés. On peut peut-être moins chiffrer d'autres sujets mais celui-ci méritait d'être plus chiffré.

Donc je vous demande officiellement, par mon intervention aujourd'hui sur ce projet de délibération, d'avoir dans le futur des demandes de vote sur des rapports beaucoup mieux établis, beaucoup mieux ficelés, beaucoup plus clairs, beaucoup plus transparents, avec beaucoup plus d'informations qui permettront à la fois aux Conseillers de Paris que nous sommes de voter en bonne et due forme, et surtout de remettre encore une fois les associations qui sont uniquement dans les projets de délibération d'arrondissement pour que les Conseils d'arrondissement puissent eux faire un travail local sur place et ne pas voter, d'ailleurs sans informations dans les rapports puisque les rapports n'existent pas ou très peu, pour les autres arrondissements.

Voilà l'ensemble de mon intervention et je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. le maire du 20e arrondissement, **Éric PLIEZ**.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le rapport qui nous est soumis est d'une importance très grande pour les Parisiennes et les Parisiens qui nous ont élus, en ce qu'il constitue une des amorces de ce que nous devons faire dans les mois et les années qui viennent. Nous allons en effet devoir changer beaucoup de choses, vraiment beaucoup. Il nous faut donc expérimenter et rapidement.

Nous sommes en crise et la situation est grave. La grande presse fait facilement le parallèle avec la crise des années 1930 pour nous dire doctement ce qu'il faut faire et ne pas faire pour ne pas reproduire les erreurs du passé. Je ne partage qu'en partie cette approche. Si nous courons en effet vers la déflation et son mécanisme dévastateur bien connu dont on ne sait toujours pas comment sortir une fois qu'on y est entré, si en effet tout comme dans les années 1930 des professeurs de rigorisme nous disent comment travailler plus tout en gagnant moins et que cela permettra aux finances publiques de se rétablir, la comparaison s'arrête pratiquement là. Depuis 1929, la population mondiale a quadruplé, les moyens de communication sont maintenant instantanés et nous devons relever un défi climatique inconnu de mémoire d'homme.

Tout semble se tenir dans le cumul des crises qui nous frappent. Une récession qui est trois fois celle de 2008, une crise sanitaire sans issue certaine et "anticipable" à court terme, une crise démographique qui déséquilibre les échanges mêmes à l'intérieur de l'Europe, une crise migratoire endémique dont les origines climatiques prennent chaque jour davantage le pas sur les causes géopolitiques, enfin et ce n'en est qu'une des premières conséquences, une crise de confiance dans la représentation des peuples, crise de confiance qui amène çà et là une lecture démagogique des nécessités politiques de l'heure.

Mes chers collègues, il va nous falloir changer beaucoup de choses dans nos modes de vie et nos modes d'action dans les années qui viennent, pour tout simplement nous adapter à la nouvelle donne qui sortira de ce tunnel et si possible influencer sur celle-ci.

Le projet de délibération qui nous est soumis a pour objet de soutenir l'insertion par l'activité économique en attribuant des subventions à des structures qui permettent le retour à l'emploi et l'accompagnement social et professionnel de publics prioritaires. La liste est longue et risque malheureusement de s'allonger encore. En effet, les premières conséquences de la crise se font déjà ressentir durement.

Paris est d'ores et déjà plus touché que le reste de l'Ile-de-France et du pays en raison de la structure de ses emplois avec près d'un million d'emplois dans les secteurs les plus affectés par la crise, comme le commerce, la restauration, le tourisme ou la culture. L'économie parisienne a particulièrement souffert.

L'APUR nous dit qu'en 2020 le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 16 % pendant que le nombre de demandeurs de R.S.A. augmentait de 15 %, tandis que les T.P.E. et les P.M.E. ont vu leur chiffre d'affaires baisser également de 15 %. Ce sont des chiffres implacables et nous ne sommes qu'au début de cette crise inédite.

C'est pourquoi il apparaît d'autant plus nécessaire de soutenir les dispositifs qui permettent aux populations fragiles de garder un pied dans l'emploi et de maintenir leur lien social, qu'il s'agisse des dispositifs d'insertion par l'activité économique, comme du plan "Paris boost emploi" qui doit notamment permettre à chaque Parisienne et chaque Parisien en recherche d'emploi de bénéficier d'une formation professionnelle gratuite.

Ces dispositifs s'inscrivent dans une dynamique plus large, celle de l'économie sociale et solidaire, dont l'insertion par l'activité économique, qui est l'objet de ce projet de délibération, est l'une des composantes essentielles. Vous savez que tout cela a émergé dans les années 1970, dans un contexte de crise économique profonde, afin de répondre aux besoins nouveaux des populations fortement touchées par le chômage et l'exclusion sociale. A cette époque sont donc nées de nouvelles structures qui ont préféré mettre l'économie au service de l'homme et non au service du profit. Elles se sont fixées comme objectif l'utilité sociale, la coopération, l'ancrage local, le partage et la solidarité. Elles ont proposé de nouvelles façons de produire, de consommer et d'échanger permettant de créer un monde plus solidaire et plus respectueux de l'environnement.

La crise que nous traversons est inédite de par son ampleur, sa gravité et sa portée mondiale. Elle est évidemment choquante parce qu'elle a plongé des franges entières de la population dans la pauvreté. Je vous invite à relire le rapport du Secours catholique de novembre dernier sur l'état de la pauvreté en France qui fait état que les

20 % les plus riches ont épargné pendant que les 20 % les plus pauvres se sont endettés. Mais cette crise est également une opportunité formidable de repenser le fonctionnement de notre société et de valoriser des initiatives qui permettent de trouver des solutions là où l'économie traditionnelle a échoué.

Oui, l'E.S.S. regroupe 12.000 structures, représente 10 % du PIB parisien et 10 % des emplois à Paris. Alors encourageons-la. Je vais vous citer très brièvement, parce que je pense que j'épuise mon temps de parole, des projets comme celui de l'E.S.A.T. Ménilmontant dans le 20e arrondissement qui touche des publics avec handicap, de "Saveurs en partage" qui avec une double tarification permet l'accès à du commerce équitable et des circuits courts à toutes les familles, ou encore les Accorderies de manière générale qui permettent à l'étudiant fauché de pouvoir faire réparer gratuitement son ordinateur en échange de quelques cours de maths.

Loin de moi, mes chers collègues, l'idée que l'E.S.S. pourrait à elle seule nous sortir de ce qui s'ouvre devant nos pieds. Il nous faut être humbles et saisir chaque occasion de répondre à petite ou grande échelle aux multiples défis que j'ai listés en introduction de ce propos...

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Monsieur le Maire, il faut conclure.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Donc je voterai ce rapport avec enthousiasme et je vous invite à le faire. Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Carine PETIT. Madame la Maire, allez-y.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Chers collègues, ce projet de délibération est la traduction de notre ambition sur le développement de l'insertion par l'activité économique dite I.A.E. Il concrétise ce que vient de rappeler Éric PLIEZ, à savoir l'ambition que nous avons affirmée en novembre dernier par le plan "Paris boost emploi". Il va dans le sens de ce que nous demandions lors de l'examen du budget par nos amendements qui visaient à renforcer justement les moyens alloués à l'I.A.E.

Les arguments en faveur de ce dispositif restent plus que pertinents à mesure que dure et s'aggrave la crise économique et sociale liée à la crise sanitaire, et que le nombre d'allocataires du R.S.A. continue de s'accroître à Paris. Rappelons d'ailleurs dans une optique purement budgétaire pour notre collectivité que le soutien à l'embauche d'un ou d'une salariée en insertion représente en moyenne un coût pour la collectivité de 2.200 euros par salarié par an, alors qu'un "maintien" au R.S.A. est trois fois plus coûteux pour notre collectivité.

C'est donc bien une solution très pertinente et qu'il faut développer puisque l'I.A.E. remet sur les rails de l'emploi des personnes qui en sont éloignées : des bénéficiaires du R.S.A., des seniors, des personnes qui sont reconnues travailleurs handicapés, des réfugiés parfois, des personnes à la rue ou qui ont eu un parcours d'une grande précarité sociale passé par la rue.

En 2019, ce sont plus de 6.000 personnes qui en bénéficient dont deux tiers en sortent de façon dynamique - il faut toujours le rappeler - vers un emploi pérenne ou une formation. Il s'agit ici de soutenir toutes ces structures de l'économie sociale et solidaire qui permettent justement de lutter contre le chômage et les exclusions, qui permettent surtout et aussi de recruter dans des secteurs innovants, résilients, non délocalisables, permettant des emplois de proximité également, si nous pouvons faire ce lien par exemple avec la thématique de la ville du quart d'heure. Ces emplois et ces services ont aussi une très forte valeur ajoutée en termes d'inclusion et de proximité pour les personnes qui se mettent dans ces emplois mais aussi pour les habitants.

Ce sont toutes ces structures avec lesquelles la D.I.R.E.C.C.T.E. a conventionné et conventionne sur Paris, sur notre ville, dans nos quartiers, et qui passent par des ateliers, des chantiers d'insertion, des associations intermédiaires, des entreprises et associations de l'économie sociale et solidaire qui mènent ces missions qui ont du sens.

Nous rappelons que ce sont des structures, telles que "La Chorba" par exemple, qui permet à l'Hôtel de Ville la restauration de nombre de Parisiennes et Parisiens en situation de précarité. Ce sont aussi des structures diverses, telles que "Emmaüs", les "Restos du Cœur", "Les Enfants du Canal". Éric PLIEZ l'a rappelé, dans son arrondissement, le 20e, mais dans le 14e aussi, ce sont des ressourceries, la régie de quartier et des chantiers et ateliers d'insertion du Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

L'apport de toutes ces structures à l'économie parisienne est vertueux. Il en va de même pour les nombreuses Parisiennes qui sont en reprise d'activité sur ces missions essentielles.

D'ailleurs, je voulais ajouter que le rôle de la commande publique, de l'achat public, est essentiel pour pouvoir développer. Il faut que nous puissions être encore plus vigilants, parce que nous ne sommes pas complètement parfaits, dans la définition de nos marchés, de nos marchés publics pour pouvoir justement permettre et abonder dans le sens de ces structures de l'économie sociale et solidaire qui vont leur permettre également de développer plus d'emplois à leur tour en cascades.

Le soutien de notre collectivité à ces structures pour l'insertion par l'activité économique est donc à saluer. Nous serons vigilants, j'essaierai aussi de l'être en tant que maire d'arrondissement pour son accroissement durant

toute la mandature, progressivement et conformément à notre objectif du doublement de ces bénéficiaires de l'I.A.E. Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Bien sûr, je voterai pour ce projet de délibération.

Je voudrais quand même en profiter pour revenir sur le fait que la situation actuelle est extrêmement préoccupante. Nous en sommes à 10 millions de pauvres avec 1 million de pauvres de plus depuis le début de la crise. Le nombre d'allocataires du R.S.A. est en très forte augmentation de plus 15 %. La situation de la crise sociale n'en est qu'à ses débuts et nous allons face à une situation de véritable déflagration sociale à laquelle il faut s'attendre.

Alors il est plus que temps de faire avancer le débat sur le fait qu'il faudrait absolument revaloriser les minima sociaux pour que plus une personne ne vive en dessous du seuil de pauvreté. Il faudrait instaurer une véritable garantie de dignité qui permettrait justement que personne ne subisse des revenus en dessous du seuil de pauvreté.

Il faudrait aussi plus d'actions volontaristes pour lutter contre le non-recours aux droits. J'aimerais un état des lieux de la politique de la Ville sur cette bataille essentielle contre le non-recours aux droits qui fait que de nombreuses personnes n'ont pas recours au R.S.A., que des personnes y renoncent du fait de dispositions prévues en termes d'exigences de contrepartie.

Je regrette aussi - c'était le débat hier sur la précarité étudiante - que la Ville ne se soit pas pleinement engagée dans la bataille pour exiger du Gouvernement, au moins ponctuellement pendant la crise, que les jeunes de moins de 25 ans aient accès au R.S.A. Il n'est pas acceptable dans notre pays de voir une telle souffrance, une telle pauvreté, une telle précarité de la jeunesse. C'est bien beau de lâcher des larmes de crocodile, c'est bien plus efficace de mener la bataille là où le levier permettrait immédiatement de pouvoir changer la situation.

Pour revenir à ce projet de délibération, il est important parce qu'on sait bien que l'insertion par l'activité économique, par l'ensemble de ces structures de l'économie sociale et solidaire, permet à un nombre d'hommes et de femmes de reprendre confiance en eux. Ils reprennent confiance en eux parce qu'ils sont dans des structures qui vont croire en eux, qui vont leur dire : vous êtes capable de travailler. Parce que dans le discours libéral extrêmement violent qu'ils subissent dans notre société, on leur fait croire que s'ils sont au chômage, s'ils n'ont pas de travail, c'est de leur faute, c'est de la faute des chômeurs. C'est d'ailleurs toute la philosophie de la réforme du Gouvernement actuel de casse des droits des chômeurs sur l'assurance chômage. Or, l'insertion par l'activité économique, c'est leur permettre de reprendre une estime de soi positive par le travail, une identité sociale qui passe par le travail.

C'est important et beaucoup de collègues ont cité nombre de projets, qu'il s'agisse de l'Accorderie, de "CIP 20", de "Saveurs en partage", des régies de quartier. Toutes ces démarches permettent à bon nombre de femmes et d'hommes de retrouver une dignité et une activité. Ils vont pouvoir reprendre un parcours.

Il faut néanmoins que la Ville n'oublie pas aussi son rôle dans ces différents parcours. Son rôle dans ces différents parcours, c'est aussi d'être un employeur. La Ville devrait avoir une politique beaucoup plus ambitieuse en termes d'effectifs. Nous savons que beaucoup de besoins sociaux ne sont pas satisfaits et qu'ils pourraient correspondre à des emplois publics. Nous savons par ailleurs que nous sommes en situation de sous-effectif sur bon nombre de nos services publics. Je vous invite à lire un article excellent dans "Reporter" sur l'impact sur ces trois mandatures de l'augmentation des parcs et jardins d'un côté, et de la réduction des effectifs de l'autre. Il y aurait beaucoup d'exemples. On a parlé tout à l'heure de la petite enfance mais dans l'ensemble des directions de la Ville, nous savons pertinemment qu'il y a des difficultés de tension et de souffrance au travail liées à des sous-effectifs.

Nationalement, je défends que l'Etat devrait être employeur en dernière instance pour lutter contre le chômage et la Ville, en tant que collectivité, devrait l'être également. Dans l'accompagnement de l'ensemble des structures de l'économie sociale et solidaire et de la reconstruction des parcours, un travail devrait être effectué pour voir comment on peut sur une étape de ce parcours permettre à ces personnes de se reconstruire en confiance, d'accéder aux emplois de la Ville de Paris et par la suite à un accompagnement aux concours.

Voilà ce que je voulais signaler parce qu'il faut faire attention de ne pas non plus tomber - mais ce n'est bien sûr pas le cas du projet de délibération - sur l'exigence de contreparties des allocataires du R.S.A. ou l'utilisation de structures d'économie sociale et solidaire pour finalement se décharger de responsabilités en termes de service public.

Je pense qu'il est important de soutenir l'ensemble de ces structures tout en étant aussi exigeants sur ce qui relève de l'économie sociale et solidaire, du travail de l'insertion et ce qui n'en relève pas.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Barbara GOMES qui doit être avec nous par Webex et on va attendre la connexion.

Mme Barbara GOMES. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, évidemment nous voterons pour ce projet de délibération.

En 2020, selon le rapport de la Fondation Abbé Pierre, 10 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté en France et la moitié a moins de 30 ans. Cela ne va pas aller en s'arrangeant, la crise sanitaire et économique frappe de plein fouet les Parisiennes et les Parisiens les plus modestes. De trop nombreuses personnes ont perdu leur emploi et se sont retrouvées dans l'incapacité de se nourrir, ont cumulé des dettes, et nombre d'entre elles se sont retrouvées à la rue.

L'Etat n'apportant aucune réponse concrète et pertinente, ce sont les collectivités locales qui se sont retrouvées confrontées à la réalité de la précarité. A Paris, seulement 66 % des dépenses de R.S.A. sont compensées par l'Etat, alors qu'une hausse de 30 millions d'euros est attendue par rapport à l'an dernier. La Ville ne pourra faire face seule. C'est pourquoi notre groupe demande une compensation de l'Etat à l'euro près.

La Ville de Paris prend également toutes ses responsabilités et plus encore pour faciliter l'insertion et même la réinsertion professionnelle, cette période instable et précaire où il est nécessaire d'accompagner les personnes éloignées de l'emploi, afin qu'elles puissent justement retrouver rapidement une stabilité. Sans cela, le risque serait de basculer vers de l'emploi précaire, des cumuls de CDD, de l'intérim, voire une sortie de l'emploi vers du travail non protégé pour le compte de plateformes numériques ; c'est ce qui s'observe de plus en plus.

C'est à ce titre que nous saluons l'ambition du plan "Paris boost emploi" voté au Conseil de Paris en novembre dernier. La politique parisienne d'insertion par l'emploi cible prioritairement des publics fragiles, les bénéficiaires du R.S.A., les seniors et les femmes, les personnes reconnues comme travailleuses handicapées, les personnes réfugiées, celles qui sont à la rue et les habitantes et habitants des quartiers "politique de la ville".

En 2019, 66 % des Parisiennes et des Parisiens, qui sont sortis d'un parcours en insertion par l'activité économique, I.A.E., ont obtenu un emploi ou une formation. Ces chiffres sont prometteurs, ils révèlent l'efficacité des dispositifs de l'I.A.E.

D'ailleurs, le travail des associations mentionnées dans le projet de délibération est remarquable, ce que tout le monde a relevé. Je ne vais pas citer toutes les associations mais j'aimerais souligner la cohérence de leurs actions, puisqu'elles accompagnent des salariés en insertion pour réaliser leurs missions, leurs objectifs principalement destinés à aider les publics fragiles.

Je donnerai quelques exemples tout de même : l'association "La Chorba" que l'on ne présente plus, dont on a parlé et qui propose à des Parisiennes et des Parisiens 16 postes en insertion à destination notamment des bénéficiaires du dispositif "Premières Heures" pour les personnes ayant connu la rue ou étant encore à la rue comme suite de parcours d'insertion ; l'association "Les relais du cœur", dont les locaux sont dans le 18e, assurent la préparation, la livraison et la distribution de repas chauds aux plus démunis et crée aussi de l'emploi, en l'occurrence ce sont 50 salariés en insertion.

Il y a quelque chose de beau finalement avec ces exemples parce qu'on a des personnes qui auparavant étaient bénéficiaires des dispositifs d'insertion et qui entrent ici en emploi stable pour aider de nouveaux bénéficiaires. Je pense qu'il faut saluer cette belle boucle vertueuse.

En plus de souligner la richesse du maillage associatif, il me semble important de parler de l'interconnexion qui existe entre les structures parisiennes. "Adage" dans le 18e, qui est une association d'accompagnement global contre l'exclusion, propose à 16 salariés en insertion de préparer le concours d'entrée à l'Ecole d'aides-soignants ou d'auxiliaires de puériculture ; c'est très à propos. Cette association bénéficie d'un partenariat fort avec l'hôpital Bichat qui accueille - quand il sera ouvert, n'est-ce pas - les salariés quand ils ne sont pas en formation. Un autre exemple est l'association "La Marmite d'Afrique" qui propose à 32 salariés en insertion une formation aux métiers d'agent polyvalent de la restauration. Elle assure aussi le fonctionnement d'un restaurant social implanté au sein du foyer de travailleurs migrants dans le 19e arrondissement.

Enfin, cette crise a plongé dans la précarité un nouveau public jusque-là inconnu des services sociaux et des associations de solidarité, les jeunes décrocheurs scolaires, des auto-entrepreneurs, des personnes touchées par la cessation d'activité soudaine, par des contrats d'apprentissage annulés, etc. La mission locale nous a beaucoup alertés à ce sujet. A la fin de l'année 2020, nous comptons 62.503 ruptures de contrat liées à des plans de sauvegarde de l'emploi, dont 47 % rien qu'en Ile-de-France selon la D.A.R.E.S. C'est deux fois plus qu'en 2019.

Je souhaite conclure en insistant sur cette précarité qui ne cesse de croître et la nécessité de continuer à soutenir au mieux ces acteurs associatifs et pour mettre en place de nouveaux dispositifs également. Un tel développement ne pourra se faire sans moyens humains et financiers supplémentaires.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre à toutes les interventions, la parole est à M. Florentin LETISSIER.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, mes chers collègues, pour toutes vos interventions qui témoignent de votre attachement à l'insertion par l'activité économique et qui montrent que c'est un enjeu majeur dans la période que nous traversons.

Cela a été souligné, nous vivons la période de crise économique la plus grave depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. A Paris, les destructions d'emplois sont supérieures à la moyenne nationale, du fait d'un tissu économique qui est fortement dépendant d'activités liées à la mondialisation, au tourisme, à l'hôtellerie, à la restauration qui sont évidemment très impactés par les confinements et les couvre-feux successifs. Nous le voyons dans les chiffres : plus 15 % de bénéficiaires du R.S.A. dans notre ville et plus 15 % de chômeurs de catégorie A.

Nous avons donc un enjeu majeur en termes d'emplois. Notamment pour les publics en difficulté, cela a été souligné, les personnes qui ont déjà du mal à se faire leur place sur le marché du travail en période normale et qui sont aujourd'hui encore plus fragilisées, ce sont les jeunes peu qualifiés et peu diplômés, les seniors qui ont été licenciés parfois après une carrière professionnelle bien remplie et qui se retrouvent sur le carreau du jour au lendemain, les personnes isolées, les personnes en situation de handicap et les personnes en situation de précarité.

L'économie sociale et solidaire, l'insertion par l'activité économique, c'est une réponse pertinente et majeure. Nous le voyons bien, il y a un mouvement dans la société en faveur de cette économie sociale et solidaire, et toutes les interventions qui ont eu lieu dans cet hémicycle au sein de tous les groupes politiques le montrent.

La Ville de Paris aide évidemment à la création d'emplois dans les structures de l'insertion par l'activité économique en cofinçant des postes aux côtés de l'Etat et ce projet de délibération est très important : il est de 4.856.000 euros et il détaille tous les financements pour cette année 2021.

Ce sont aujourd'hui à Paris plus de 6.000 emplois en insertion qui sont soutenus et, comme cela a été dit, pour les deux tiers d'entre eux, cela débouche soit sur des emplois pérennes, soit des formations qualifiantes. Nous avons donc ici des débouchés durables de l'insertion par l'activité économique.

La Maire de Paris m'a fixé comme mission de doubler le financement de l'insertion par l'activité économique durant la mandature. C'est un bel objectif, c'est un objectif ambitieux qui devrait nous permettre de contribuer à créer 5.000 emplois supplémentaires dans l'insertion par l'activité économique. Le contexte budgétaire actuel ne nous a pas permis cette année d'enclencher une hausse significative des financements sur l'insertion par l'activité économique, mais nul doute que dès l'an prochain ce sera le cas avec le large soutien de cette Assemblée. Merci en tout cas, mes chers collègues, pour votre soutien à ce projet de délibération très important.

Je voudrais terminer en répondant notamment à M. MARGAIN qui avait souligné qu'il voulait plus d'explications sur la manière dont sont sélectionnées les structures éligibles. Des agréments sont délivrés par la D.I.R.E.C.C.T.E. et tout un travail est fait tout au long de l'année par la DAE en lien avec ma délégation. J'invite à venir participer aux Commissions, notamment à la 1ère Commission pour en discuter plus en détail.

Je suis à disposition pour échanger. Sur la manière dont on peut décentraliser davantage et financer ces structures dans les quartiers, tout un travail est déjà fait avec les élus d'arrondissement, avec des partenaires locaux comme Pôle Emploi, mais on peut toujours faire mieux et je suis évidemment à entière disposition pour le faire.

Je vous remercie, mes chers collègues.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 69.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 69).

2021 DAE 59 - Subvention (10.000 euros) au Syndicat professionnel des boulangers-pâtisseries du Grand Paris au titre de la Fête du pain 2021.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 59 : subvention de 10.000 euros au Syndicat professionnel des boulangers-pâtisseries du Grand Paris au titre de la Fête du pain 2021.

La parole est à Mme Catherine DUMAS.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je souhaite appuyer l'octroi de cette subvention au syndicat professionnel des boulangers et pâtisseries du Grand Paris pour cette manifestation de la Fête du pain. Cela fait d'ailleurs plusieurs années que nous nous retrouvons avec votre adjointe, Olivia POLSKI, pour célébrer cette fête populaire et découvrir les résultats du concours de la baguette de tradition française de la Ville de Paris.

La baguette de pain est un des éléments forts de notre patrimoine culturel et alimentaire français, au même titre que nos fromages, nos vins et spiritueux et notre charcuterie. La vraie baguette dite de tradition est issue du savoir-faire d'un boulanger qui n'utilise que des produits simples. Ce savoir-faire doit donc être reconnu, célébré mais aussi protégé.

Aujourd'hui la baguette traditionnelle est candidate pour entrer au patrimoine immatériel de l'UNESCO. Ce classement distingue l'attachement d'une population sur la durée à une tradition, à un savoir-faire. Compte tenu de mes engagements sur ces sujets et ayant participé à l'inscription du Repas gastronomique des Français au patrimoine de l'UNESCO, il y a dix ans, les boulangers m'ont donc demandé, il y a quelques mois, de présider le Comité de soutien pour l'inscription de la baguette. Je me réjouis d'ailleurs, mes chers collègues, que dès septembre 2018 un vœu de soutien de notre Conseil de Paris ait été voté à l'unanimité dans cet hémicycle.

Le classement UNESCO permet à une communauté, voire tout un pays, de se pencher sur un élément constitutif de son identité, qui, si on n'y prend pas garde, au fil du temps tend à se fondre dans la mondialisation, parfois via un détournement par l'industrie. Se rendre à la boulangerie est une véritable pratique sociale qui rythme la vie des Français partout en France et notamment à Paris. Cette expérience collective et populaire, ce symbole de notre pays à l'étranger, il nous faut le célébrer et aussi le protéger.

Je souscris donc pleinement à ce projet de délibération qui vise à soutenir cet événement festif, rassembleur, permettant aux boulangers de faire découvrir leurs produits, leur savoir-faire aux Parisiennes et Parisiens dans un cadre mythique, celui du parvis de Notre-Dame.

Il y a, mes chers collègues, suffisamment de sujets sur lesquels nous ne sommes pas d'accord et qui peuvent nous diviser, pour nous réjouir, lorsque nous en trouvons un qui nous rassemble, c'est souvent ce que permet la gastronomie.

Le groupe Changer Paris votera donc ce projet de délibération.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, chers collègues, sur ce projet de délibération, et comme l'a très bien dit ma collègue Catherine DUMAS, nous sommes donc appelés à voter une subvention de 10.000 euros pour un projet d'organisation de la Fête du pain 2021 chiffrée à 227.500 euros.

Au-delà de cette subvention et ce soutien de la Ville - je le rappelle depuis 1996 - au syndicat professionnel des boulangers pâtisseries, nous souhaitons soutenir les artisans qui font sur place leur pain, viennoiseries et pâtisseries. Nous espérons de tout cœur qu'avec les initiatives de ce syndicat professionnel, notamment par le label "Boulangers de France" et les démonstrations prévues lors de la Fête du pain, nous pourrions garantir toujours plus de fait-maison.

Afin d'aider directement ces artisans boulangers, nous pourrions d'ailleurs inciter les caisses des écoles de chaque arrondissement de Paris à privilégier la baguette artisanale de circuit court, faite dans l'arrondissement, plutôt que la baguette industrielle faussement biologique, afin de faire gonfler les statistiques "greenwashing" au détriment de la qualité des produits pour nos enfants.

Enfin, sur le volet de l'emploi, sur les 1.060 boulangeries parisiennes, 300 emplois sont actuellement à pourvoir. Il faut le faire savoir afin de conserver cette excellence française, à l'heure où la baguette, nous venons d'en parler, peut entrer dans le patrimoine immatériel de l'UNESCO.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, beaucoup a déjà été dit. Je voudrais dire que la Maire de Paris accompagne nos boulangers dans cette Fête du pain, qui est un moment qui rassemble au-delà des divergences politiques tout le monde depuis longtemps.

Effectivement, cette Fête du pain est importante aussi pour les boulangers dans cette période. Ils ont hâte de pouvoir de nouveau montrer ce qu'ils ont à offrir.

C'est une façon pour nous de continuer à soutenir ce pain, parce qu'ils ont fait une grande révolution depuis plusieurs années, ce pain de qualité, de tradition, qui est préparé sur place par des artisans. Les boulangers sont à la fois du lien social dans nos quartiers et la transmission d'un savoir-faire.

Cela a été évoqué également, c'est la possibilité de recrutements et une façon pour nous de mettre en avant le métier de boulanger dans ce qu'il représente en termes de savoir-faire et de possibilités pour des jeunes, et des moins jeunes, de s'investir dans ce métier qui est un très beau métier qui rassemble effectivement.

En tout cas, je les ai de nouveau rencontrés puisque normalement la Fête du pain a lieu en mai, mais nous sommes évidemment encore soumis à des aléas du fait du protocole sanitaire. Nous sommes donc convenu avec la

Fédération de nous retrouver fin mars pour voir si nous maintiendrons ces dates ou si nous serons amenés à décaler et reporter cette Fête du pain.

En tout cas, je suis comme toujours aux côtés de la Fédération et des boulangers de Paris pour que nous puissions trouver les meilleures solutions et pour les aider, à la fois pour promouvoir cette inscription au patrimoine immatériel de l'UNESCO et promouvoir la qualité, leur savoir-faire. Enfin, je me réjouis que cela puisse rassembler tout le monde ici. Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 59.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAE 59).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en place d'un "Printemps des commerces".

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés.

Nous commençons par le vœu n° 46 relatif à la mise en place d'un "Printemps des commerces".

La parole est à Mme Marie TOUBIANA du groupe Changer Paris.

Mme Marie TOUBIANA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la crise sanitaire, qui nous touche depuis l'hiver 2020, est dévastatrice pour les commerces parisiens. La crise qui les touche est à la fois brutale et longue. Les réponses économiques, comme les exonérations de droits de place, de voirie, de loyer dans le cadre de commerces dépendants de baux gérés directement ou indirectement par la Ville, sont bienvenues mais insuffisantes.

Confinements, mesures restrictives de déplacements, jauges sanitaires, les consommateurs parisiens peuvent être tentés de réduire leur consommation, de mettre entre parenthèses certains désirs d'achats en attendant le fin de la pandémie et la reprise économique.

Cependant, les Parisiens sont très attachés à leurs petits commerces, dont certains sont, hélas, obligés d'arrêter leur activité. Le risque est que, malgré tous les efforts de la collectivité et la résilience des commerçants, les magasins soient obligés de fermer avant que la reprise n'ait lieu.

Face à une situation aussi inédite et problématique, il faut innover. Je vous propose que la Ville mette en place un "Printemps des commerces", le vendredi et le samedi d'une semaine d'avril ou de mai. Pendant ces deux jours, la Ville pourrait mettre en place une opération de communication dans les lieux publics et sur ses sites Internet, informer les Parisiens et les encourager à fréquenter les commerces essentiels comme non essentiels. Nul doute que les Parisiens répondront à cet appel selon leurs moyens pour exprimer leur solidarité.

Les élus parisiens seraient incités, dans leurs arrondissements respectifs, à aller sur le terrain soutenir les commerçants et à aller à la rencontre des Parisiens afin d'encourager une atmosphère conviviale. C'est par ces actions de solidarité, d'entraide et de convivialité que nous pourrions maintenir le moral des commerçants et les soutenir durant cette grave crise qu'ils traversent. C'est également un moyen innovant de préserver la convivialité de Paris. Il faut éviter que ne demeure après la crise sanitaire que la vente en ligne et des rues avec de nombreux magasins fermés.

Je vous invite donc à voter mon vœu. Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Olivia POLSKI pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Merci.

Je voudrais juste dire, parce que j'entends le vœu de soutien aux commerçants et je suis ravie que nous puissions avoir des alliés dans les groupes de l'opposition, mais nous n'avons pas attendu votre vœu pour faire des campagnes de communication. Je ne sais pas où vous étiez mais nous avons fait quand même de grandes campagnes de communication tout au long de ces derniers mois pour inciter les Parisiens à aller dans leurs commerces de proximité.

Nous avons fait énormément d'actions, nous avons parlé du plan de plus de 200 millions d'euros qui ne cesse tous les mois de s'enrichir de nouvelles exonérations, de nouvelles aides. Nous avons fait "Relancer mon entreprise autrement" pour 7 millions d'euros. De nouveau, il y aura encore quelque chose cette année.

Nous ne cessons d'essayer d'aider les commerçants, donc notre idée n'est pas de faire uniquement un printemps des commerçants. J'espère bien que les maires d'arrondissement, et j'en connais un certain nombre, des maires adjoints y compris de votre propre rang, vont déjà à la rencontre des commerçants.

Je vais émettre un avis défavorable parce que c'est uniquement un vœu d'opportunisme. Cette action auprès des commerçants est perpétuelle et cela ne peut pas être uniquement une opération de "com" à un moment donné sur trois jours.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu est-il retiré ?

Mme Marie TOUBIANA. - Il est absolument maintenu.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 46 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 46 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au prolongement des exonérations des restaurateurs et commerçants jusqu'en juin 2021.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 47 relatif aux exonérations des restaurateurs et commerçants jusqu'en juin 2021.

La parole est à Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu est strictement identique à un vœu que j'avais déposé le mois dernier, et si je le redépose à nouveau, c'est parce que ce n'est pas réglé. Il s'agit de demander à la Mairie de Paris, en tant qu'actionnaire, de solliciter les bailleurs sociaux en leur demandant d'exonérer les restaurateurs fermés administrativement et les commerces en grande difficulté qui sont leurs locataires. C'est les exonérer de loyer jusqu'à la fin de la crise sanitaire et évidemment pour la Mairie de Paris de compenser les pertes subies par les bailleurs sociaux.

Vous m'aviez dit la dernière fois, Madame POLSKI, que c'était déjà fait chez "Paris Habitat" et que cela serait fait sans tarder chez les autres...

Pardon ?

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - On ne distingue pas totalement vos paroles.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - C'est mon masque et je vais donc articuler davantage sous mon masque !

Vous m'aviez dit, Madame POLSKI, que c'était déjà fait chez "Paris Habitat", qu'une décision d'exonération avait été prise. A la R.I.V.P., ce n'est toujours pas le cas. Non seulement ce n'est pas le cas mais aux dernières nouvelles, l'exonération sera peut-être décidée fin mars ou début avril et en aucun cas elle ne serait rétroactive...

Ecoutez, je me permets de vous interpellier en séance parce que ce sont les informations reçues par les restaurateurs. Ces restaurateurs ont reçu des avis d'échéance et on leur propose d'étaler la charge, mais en aucun cas d'exonérer les loyers entre le mois de novembre et une éventuelle décision d'exonération prise fin mars ou début avril qui ne serait pas rétroactive. Donc j'aimerais avoir vos précisions, Madame POLSKI.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Olivia POLSKI pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement, à ce stade, c'est ce que je vous avais répondu déjà la dernière fois, premièrement que "Paris Habitat" avait pu procéder à ces exonérations, notamment parce qu'il faut que cela passe à son conseil d'administration. La R.I.V.P. n'a pas encore eu son conseil d'administration et c'est le premier sujet.

Je ne sais pas exactement quand est prévue la date, mais en attendant j'ai demandé le gel et c'est ce qui est fait normalement. J'entends bien mais je suis preneuse de ces fameux courriers parce que je n'ai pas été destinataire de courriers de ce type. Si vous avez de la part de restaurateurs des courriers comme ceux-là, je vous l'ai déjà dit la dernière fois : n'hésitez pas à me les transmettre et j'interviendrai auprès de la R.I.V.P.

Mais en attendant, nous avons demandé aux bailleurs un gel, ce qui nous permettra d'ailleurs de mieux apprécier la durée de la crise parce que c'est la difficulté. Nous ne pouvons pas intervenir comme cela et en attendant, nous gelons et normalement il n'y aura pas de sujet.

En l'occurrence, j'émettrai un avis défavorable parce que je vous ai déjà répondu exactement la même chose la dernière fois, mais je le prends en compte et s'il y a des sujets particuliers et spécifiques, faites-les moi remonter.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu est-il maintenu ?

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - J'ai pris bonne note de votre bonne volonté mais manifestement vos propos ne sont pas passés. Merci, Monsieur le Maire.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 47 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 47 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'entrée de la Métropole du Grand Paris au capital de la SEMAEST.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 48 relatif à l'entrée de la Métropole du Grand Paris au capital de la SEMAEST.

C'est Mme BOUGERET qui s'exprime sur ce vœu.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, c'est un vœu déposé par Geoffroy BOULARD et les élus de mon groupe au sujet de la SEMAEST, une société d'économie mixte de la Ville de Paris que nous connaissons bien, spécialisée dans la revitalisation du commerce et de l'artisanat de proximité, et qui intervient dans le dispositif Vital'Quartier dans plusieurs quartiers parisiens pour le maintien et l'installation de commerces de proximité, donc une action très utile dans beaucoup d'arrondissements parisiens.

Le vœu rappelle aussi le plan de relance de la Métropole du Grand Paris qui a été adopté à l'unanimité en mai 2020 et qui prévoit notamment l'entrée de la M.G.P. au capital de la SEMAEST.

Je ne vais pas revenir sur la crise sanitaire et les conséquences économiques énormes qui vont arriver sur le tissu économique français, et évidemment le tissu économique parisien, et sur le rôle que ce plan de relance et que la SEMAEST peuvent jouer dans la redynamisation du tissu commercial métropolitain.

Ce vœu a pour objet de demander à la Maire de Paris de communiquer sur la stratégie de développement de la SEMAEST justement dans le cadre de l'entrée de la Métropole du Grand Paris à son capital.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Olivia POLSKI pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais tout d'abord vous remercier de saluer l'action qui est menée aujourd'hui par la SEMAEST et de reconnaître que c'est une action utile, importante et qu'elle pourrait utilement être élargie à la Métropole du Grand Paris. C'est un sujet qui a déjà été abordé à plusieurs reprises et nous sommes plutôt ouverts à cette question.

J'ai déjà eu l'occasion d'évoquer sur ces bancs le fait que nous menions - nous avons d'ailleurs voté pour - une étude avec la Banque des Territoires, dont la SEMAEST fait partie, sur les outils à la disposition de la Ville pour créer une grande structure ; cela pourrait être une sorte de grande foncière commerces, à laquelle évidemment nous souhaiterions que la Métropole du Grand Paris puisse être associée.

Tant que la Banque des Territoires n'a pas rendu le résultat de cette étude, qui devrait être, je l'espère, arriver pour avril, je ne peux pas encore vous répondre précisément sur les tenants et les aboutissants, mais c'est bien évidemment un de nos objectifs.

Comme c'est un peu trop tôt, je vous proposerai plutôt de retirer votre vœu et quand les résultats des travaux que j'ai évoqués seront terminés, j'aurai le plaisir de revenir vers vous.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu est-il retiré ?

Mme Alix BOUGERET. - Je vous remercie pour les précisions, notamment en termes de calendrier. Evidemment nous reviendrons vers vous en avril et je retire le vœu.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 48 est donc retiré.

2021 DAJ 9 - Communication de la liste des marchés conclus du 4 août 2020 au 17 décembre 2020 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAJ 9 : communication de la liste des marchés conclus du 4 août 2020 au 17 décembre 2020 au titre de la délégation donnée par notre Assemblée à la Maire de Paris.

La parole est à Mme Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Monsieur le Maire.

La communication qui nous est présentée a pour objet la présentation de l'ensemble des marchés qui ont été conclus depuis le 4 août jusqu'au 17 décembre 2020, au titre de la délégation de pouvoir que nous avons confiée à la Maire de Paris à l'occasion du Conseil de Paris du 3 juillet dernier. Cette communication fait état d'une variété de marchés - marchés de travaux, marchés de services, marchés de fournitures - aux montants tout aussi variés.

Si l'octroi d'une telle délégation de pouvoir nous paraît normal, voire souhaitable pour ne pas surcharger notamment l'ordre du jour du Conseil de Paris, le groupe Ecologiste réitère une demande que nous avons déjà pu formuler : celle du rétablissement de la Commission d'anticipation des achats. C'est une commission qui réunit tous les groupes politiques et qui a pour objet d'associer ces différents groupes en amont de la définition du besoin de la Ville, afin qu'ils puissent être associés à la stratégie de définition de la commande publique responsable.

C'est une demande que nous avons déjà formulée et que nous continuerons de formuler puisque le rétablissement d'une telle commission permet véritablement d'associer les groupes à la définition des besoins de la Ville, en contrepartie de la délégation de pouvoir octroyée à la Maire. C'est le premier point dont je souhaitais faire part à cette Assemblée.

Autre point, nous aimerions également, si cela est possible et sans surcharger bien entendu les services, que soient adjointes à cette communication de l'ensemble des marchés des données analytiques. C'est-à-dire que nous avons des données brutes, qui sont bien entendu exploitables, mais il serait appréciable que nous puissions avoir un tableau analytique pour nous présenter l'évolution de la nature des marchés sur les différents secteurs, etc.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci.

Ce projet de délibération est effectivement classique. Il présente la liste des marchés résiliés, des marchés signés et des avenants signés. Il cite, dans cette liste assez longue, des marchés très différents : l'organisation des "colos" apprenantes par la DASCO, des travaux nombreux par la DCPA et la maintenance de la flotte des bateaux de la Ville par la DVD ; nous sommes donc sur des thématiques assez différentes. Ce sont aussi des commandes liées à la crise sanitaire et en particulier aux équipements de protection sur lesquels nous avons pu avoir un échange et nous continuerons à l'avoir en 1ère Commission.

Madame TIMSIT, vous évoquez, avec la Commission d'anticipation des achats, le rôle stratégique de la commande publique et de la commande publique responsable. A Paris, cette commande publique dans sa globalité - marchés et concessions - représente 1,5 milliard d'euros par an. C'est un levier pour l'emploi, pour les entreprises parisiennes, pour celles aussi du secteur de l'économie sociale et solidaire. Et, bien sûr, nos engagements en matière de transition écologique doivent s'inscrire dans la façon dont la Ville utilise sa commande publique.

C'est pourquoi, avec Florentin LETISSIER, nous avançons pour définir un nouveau Schéma parisien de la commande publique responsable, auquel les élus et les groupes du Conseil de Paris seront associés, afin de définir des objectifs et des indicateurs de performance. C'est dans ce cadre que nous pourrions remettre en place la Commission d'anticipation des achats et je note votre demande d'avoir des données moins brutes avec quelques critères d'analyse. Nous pourrions échanger dans ce cadre également pour parfaire l'information des élus sur la commande publique.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Il s'agit d'une communication sans vote.

2021 DEVE 22 - Signature de la Charte de téléphonie mobile et création de l'Observatoire de la téléphonie Mobile.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un moratoire sur le déploiement de la 5G.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous entamons l'examen du projet de délibération DEVE 22 : signature de la Charte de la téléphonie mobile et création de l'Observatoire de la téléphonie mobile. Il y a de très nombreuses interventions et il y aura de nombreux amendements pour l'examen.

Nous allons commencer nos débats par M. David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Monsieur le Maire, merci.

Vous venez de le dire, il y a de nombreux intervenants, donc il me revient de planter le décor et de donner la tonalité de nos échanges ce matin.

Pour ce faire, je vais commencer de façon extrêmement simple. Le Maire de Paris et son adjoint, sur la 5G, ont menti aux Parisiens et ils ont menti déjà depuis plusieurs mois. Cela commençait mal, il s'agissait d'organiser une consultation pour associer les Parisiens à la réflexion. Au lieu de cela, 20 Parisiens ont été concertés. Vingt Parisiens ! La disproportion prêterait presque à rire. Et puis cela continue, le Maire de Paris a laissé entendre à ses alliés "écologistes" que naturellement une solution de compromis pouvait être tirée et trouvée. Un vaudeville sous nos yeux depuis maintenant plusieurs semaines.

Autre mensonge à l'égard des opérateurs, il a été laissé entendre aux opérateurs que la charte, dans sa rédaction qui nous est présentée ce matin, passerait comme une lettre à la Poste. Il n'en est rien bien évidemment. La preuve en est que ces mêmes opérateurs sont particulièrement inquiets et se demandent ce qu'il ressortira de nos débats.

Enfin, mensonge suprême ! Il a été laissé entendre que les groupes politiques seraient associés à la rédaction de cette charte. "Fake" concertation ! Pendant que nous auditionnions les régulateurs, la C.N.I.L. et quelques autres intervenants, la Ville négociait secrètement en coulisse avec les opérateurs. A tel point que le lundi, je posais la question à M. SIMONDON de comment les groupes politiques seraient associés à cette rédaction, que celui-ci se gardait bien de me répondre et que le vendredi soir surgissait, comme par miracle, une Charte 5G pour la téléphonie mobile à Paris. Vous prenez un risque considérable ce matin, celui de faire capoter cette charte de par la méthode de travail que vous avez choisi de retenir.

Notre groupe Changer Paris a été, pour sa part, toujours particulièrement clair sur le sujet de la 5G à Paris. Nous demandons son installation la plus rapide possible dans les conditions qui garantissent la sécurité sanitaire des Parisiens. Nous avons proposé au mois de décembre un pacte numérique pour un numérique responsable, un pacte positif. Nous déposons ce matin quatre amendements.

Le premier vise à permettre de travailler avec les opérateurs sur un meilleur réemploi, une meilleure réutilisation et le recyclage de ce petit objet qui représente 70 % au bas mot de l'impact environnemental de la 5G : nos smartphones.

Les deuxième et troisième amendements concernent plus particulièrement les locataires du parc social de la Ville de Paris qui ne doivent pas être les grands absents et les grands délaissés de cette charte. Nous demandons une meilleure information via les bailleurs et également un système de contrepartie pour que chacun y trouve son compte, y compris en termes d'amélioration du cadre de vie du parc social.

Et le quatrième amendement, peut-être le plus important, vise à instaurer au sein de cette charte une clause de revoyure, de manière à permettre d'anticiper le passage à ce qui s'appelle les 26 GigaHertz, c'est-à-dire les ondes millimétriques pour lesquelles personne ne peut à aujourd'hui assurer de manière scientifique quels pourraient être les impacts sur la santé des Parisiens.

Sur ces quatre amendements, nous attendons, Monsieur SIMONDON, l'avis que vous allez rendre. Le débat doit s'instaurer ce matin et, en fonction de la réponse qui nous sera donnée, nous aviserons de ce qu'il pourrait en être. Mais vous prenez ce matin encore une fois le risque de faire capoter ce projet, car un seul amendement adopté pourrait mettre à plat vos petites négociations de coulisse bien malvenues avec les opérateurs de téléphonie mobile, alors que Paris est déjà en retard par rapport à d'autres grandes villes, comme Nice, Strasbourg, Bordeaux et d'autres.

Nous prendrons notre position en élus responsables, comme nous l'avons toujours fait sur ce sujet depuis déjà de nombreux mois. Merci.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Emmanuel GRÉGOIRE au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, David ALPHAND.

Je donne la parole à Jean-Pierre LECOQ.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Notre collègue David ALPHAND a effectivement planté le décor, comme il l'a fort bien dit. C'est vrai que ce décor est amusant, puisque cette fameuse 5G suscite énormément de réactions, d'ailleurs au sein de la majorité municipale, et nous avons bien compris, Monsieur l'adjoint responsable des finances, de la finance verte, du funéraire et de la téléphonie mobile - c'est vrai que c'est un cocktail assez intéressant - mais je ne souhaite pas, je vous rassure, que nous enterrions la 5G aujourd'hui. Et nous ne l'enterrerons pas si effectivement vous prenez en compte ce que David ALPHAND a rappelé tout à l'heure, c'est-à-dire les amendements que nous présentons.

Car nous ne sommes pas hostiles systématiquement à la 5G, qui est effectivement un élément important dans le déploiement de l'économie moderne, mais il faut bien reconnaître que la façon dont vous vous y prenez ne peut que susciter les craintes d'un certain nombre de nos concitoyens. Il faut bien reconnaître également, dans une ville aussi dense que Paris, que la prolifération des antennes de téléphonie dans un certain nombre de secteurs, sur un certain nombre de toits, peut susciter des réactions légitimes de défiance.

J'ajoute également que ceci a un impact sur le plan du paysage. Alors que nous allons débattre du P.L.U. pendant trois ans, il ne m'aurait pas semblé inutile non plus que ce soit à compétence partagée avec l'adjoint chargé de l'urbanisme. Il présidait d'ailleurs cette séance, il y a quelques instants, avant l'excellent Patrick BLOCHE, et j'aurais aimé qu'Emmanuel GRÉGOIRE reste en séance pour pouvoir entendre ce débat car cela aura des impacts en termes d'urbanisme et cela me paraît très important. Nous en débattons dans les conseils de quartier, nous en débattons sans doute lors de balades urbaines, nous en débattons lors des réunions publiques d'information qui seront faites dans chaque arrondissement à partir du mois d'avril.

Donc, Monsieur l'adjoint, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je souhaite que ce point soit considéré également et au-delà des quatre amendements qui ont été déposés par notre groupe.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 6e arrondissement.

Je donne maintenant la parole au maire du 7e arrondissement, Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Du 17e arrondissement, mon cher Patrick.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Du 17e arrondissement, excusez-moi.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous observons parfois un certain décalage temporel entre l'objet de certains débats organisés au sein de notre Assemblée et la réalité du monde qui nous entoure. Paris n'est pas un village d'irréductibles Gaulois et s'il est important que les intérêts des Parisiens soient défendus et préservés, il serait contre-productif d'empêcher ces mêmes Parisiens de disposer de technologie à même de leur faciliter leur quotidien.

Avec retard donc, notre Assemblée a aujourd'hui à se prononcer sur l'arrivée de la 5G à Paris. Il serait dommage que ce moment démocratique fort important soit utilisé pour caricaturer deux camps opposés se faisant face, avec d'un côté les défenseurs d'une ultra-technologie démultipliée sans aucun contrôle et de l'autre des Amishs recroquevillés sur leur principe de précaution.

Le déploiement de la 5G suscite des interrogations légitimes. Elles ont été rappelées par David ALPHAND, elles ont été rappelées par Jean-Pierre LECOQ et elles impliquent une information claire et lisible pour le plus grand nombre. C'est d'ailleurs l'objet des amendements qui vous ont été proposés, présentés et défendus par mon collègue David ALPHAND.

Nous devons saisir les opportunités et avancées permises par la 5G sans pour autant signer des deux mains à l'aveugle. Si l'impact des premières antennes 5G semble entouré d'études précises, il en est autrement pour la bande des 26 GigaHertz qui donnera un nouvel élan à la 5G et qui ne sera pas attribuée aux opérateurs de téléphonie mobile avant 2022 ou 2023. C'est à ce titre qu'il nous faut profiter de ce débat pour dire ce que nous voulons, ce que nous pouvons accepter et ce que nous ne pouvons pas accepter.

Comme tous les Français, les Parisiens souhaitent être informés sur les mesures d'exposition de la population aux champs électromagnétiques, et en particulier les locataires du parc social, comme cela a été rappelé par David ALPHAND et par notre collègue Jean-Didier BERTHAULT. La 5G implique finalement un exercice de transparence majeur à l'heure où toutes les paroles et informations se valent, notamment sur les réseaux sociaux qui accueillent parfois des paroles absurdes mais prises pour argent comptant.

Mais ce qui doit être abordé dans ce débat, c'est la manière dont la 5G va profiter aux Parisiens. Comment la Mairie de Paris ambitionne-t-elle de faire de notre Capitale une ville plus intelligente grâce à la 5G ? Nous entendons beaucoup parler de "smart city" mais nous ne la voyons que trop peu dans notre quotidien. C'est aussi et surtout ce qui intéresse les Parisiens. La 5G ne doit pas être réduite à l'installation d'antennes supplémentaires sur nos toits. C'est votre rôle, Monsieur le Maire, Madame la Maire, de sortir de votre combat contre une partie de votre propre majorité qui prend parfois le relais de l'opposition, et de quelle manière, pour signifier aux Parisiens ce que la 5G

peut changer et améliorer. La Mairie de Paris doit donc anticiper sur les usages qui pourront en être faits concrètement dans les arrondissements au service des Parisiens que nous sommes.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à M. Émile MEUNIER pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Émile MEUNIER. - Madame la Maire, mes chers collègues, hélas ! Hélas ! A l'occasion de la 5G, nous aurions pu montrer pourquoi c'est différent lorsque la gauche et les écologistes sont aux responsabilités. Nous aurions pu montrer ce qu'est une politique écologiste, car je rappelle que notre majorité a été élue sur un programme écologique. Mais il y a très loin de la coupe aux lèvres. Illustration en quatre étapes.

Il y a eu un appel des maires - 60 maires - à la suite de la vague verte de gauche, écologiste, toute une nouvelle génération qui donne espoir, qui a lancé un mouvement national pour un moratoire sur la 5G. Nous aurions pu les accompagner, voire prendre la tête de ce mouvement, comme a pu le faire Martine AUBRY, une grande femme de gauche, mais nous avons décidé de laisser ces maires en rase campagne pilonnés par la macronie - je vous rappelle les Amishs.

Ensuite, la Conférence citoyenne sur la 5G que nous avons difficilement obtenue. A Nantes, ils ont mis trois mois de concertation avec les citoyens, les associations, les experts, etc. A Strasbourg, pareil. Hélas ! Chez nous, ce fut trois petites journées avec des "post-it". Il est ressorti quand même une chose importante, c'est qu'ils avaient besoin d'informations, besoin d'une étude d'impact environnemental préalable au déploiement de la 5G. C'était la seule chose un peu sérieuse qu'ils nous demandaient et nous leur avons promis que nous le ferions. Or, nous n'avons pas tenu cette promesse, promesse que nous avons faite aux citoyens ici même dans cette enceinte.

Ensuite, sur la procédure de révision en elle-même, ici aussi hélas ! Vous aviez fait un semblant de travail collaboratif pour réviser la Charte de la téléphonie, comme on avait pu réviser le règlement intérieur un peu à l'unanimité des groupes politiques, puisque là il s'agit quand même de quelque chose qui peut recevoir l'assentiment d'une majorité des groupes politiques. Hélas, hélas, pendant que vous nous occupiez avec des auditions fantoches, vous négociez dans notre dos avec les opérateurs une charte que nous avons découverte dans la presse. Dans la presse ! Ce n'est pas une vision écologiste de la manière dont on doit animer une majorité et plus largement les groupes politiques d'un Conseil.

Et de vous reposer sur les groupes politiques, cela, à mon avis, vous aurait permis de faire bloc face aux opérateurs. Et cela nous aurait évité de nous retrouver comme maintenant, et je suis prêt à soutenir article par article, avec une charte régressive par rapport à la charte actuelle.

Une politique écologiste aurait été, comme je vous l'ai dit, de négocier ensemble, opérateur par opérateur, une charte ambitieuse, avec la transparence totale sur les antennes, et notamment les micro-antennes puisqu'on sait que dans le cadre de la 5G, le problème ne sera pas tant les antennes aux toits que les micro-antennes qui seront partout dans les centres commerciaux et demain, je vous fiche mon billet, sur les arrêts de bus et le mobilier urbain. Nous en reparlerons dans quelques années.

Nous aurions pu négocier des obligations environnementales avec les opérateurs, tant il est vrai que le Conseil pour le Climat a jugé que la 5G émettrait un surplus de CO2 dans l'atmosphère. Et donc ces mesures-là, dès lors que l'on disait qu'il fallait mettre la 5G - où nous n'étions pas forcément d'accord mais soit, allons sur la 5G - il aurait fallu négocier des mesures compensatrices avec les opérateurs, comme les téléphones reconditionnés, les mutualisations d'antennes, etc. On pourrait en développer et c'est le sens de nos amendements.

Vous avez raccourci les délais d'installation d'antennes, privant en cela les habitants d'une information fiable et d'une consultation sincère. Vous avez également signé pour cinq ans une charte sans clause de revoyure, alors même que l'on attend le rapport de l'A.N.S.E.S. sur la santé, de l'A.D.E.M.E. sur l'environnement et bien d'autres rapports d'experts indépendants qui nous permettraient d'améliorer les choses dans une charte.

Ce n'est pas le cas, d'où nos amendements et je prendrai le temps de les présenter quand ce sera le tour de débat des amendements.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Les amendements, on les présente dans le débat général. Il faut les présenter dans le temps de parole général, c'est la règle et ce n'est pas après.

Allez-y, mais dans le temps qui vous est imparti. Vous avez parlé combien de temps ? Cinq minutes déjà ?

C'est clair dans l'organisation de nos débats, on présente toujours les amendements dans les prises de parole générales. Nous verrons comment s'arranger. Quoi qu'il n'y a pas d'autre intervention de votre groupe, donc voilà.

Boris JAMET-FOURNIER pour le groupe Paris en commun.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Nous arrivons à un moment crucial de ce long travail sur le sujet de la 5G. C'est la révision effectivement de la Charte de la téléphonie mobile. C'est quand même une avancée, il faut le souligner, et justement il est temps de parler des avancées pour les Parisiennes et les Parisiens parce qu'on se fait beaucoup plaisir au Conseil de Paris à parler de ce sujet mais on parle assez peu des avancées pour les Parisiennes et les Parisiens et je pense qu'il est temps de parler de ce que leur apporte ce texte concrètement.

En effet, avec le groupe Paris en commun, avec l'Exécutif, nous adoptons une posture qui est véritablement pragmatique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Un instant, Monsieur JAMET-FOURNIER. J'aimerais qu'on écoute, merci.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Cela va vous intéresser, je vous assure.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Que celles et ceux qui ont des conversations dans les travées les conduisent à l'extérieur, cela ne gênera personne.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Je disais qu'avec le groupe Paris en commun, nous adaptions une posture qui est pragmatique en considérant que nous n'avons pas la main, car nous n'avons pas la main sur le déploiement de la 5G. Ce que nous pouvons faire, en revanche, c'est mettre à jour la Charte de la téléphonie mobile pour obtenir des engagements des opérateurs, puisque le déploiement, on l'a déjà dit, est décidé par l'Exécutif national. Un Exécutif qui n'a pas écouté les collectivités, qui n'a pas concerté, mais cela n'étonne évidemment personne.

Alors on était face à un choix : soit la 5G sans engagement des opérateurs, soit la 5G avec des engagements des opérateurs et c'est ce que propose cette charte. Une charte qui, je le rappelle, est un outil relativement unique qui nous est envié dans bien des endroits en France. Parce que la réalité, c'est que dans les autres villes de France, il y a la 5G et aucun engagement des opérateurs. Dès l'année dernière, dès la fin 2020, on pouvait profiter de la 5G à Nice avec une petite salade niçoise. A Bordeaux, en dégustant son cannelé en se rendant à l'Hôtel de Ville du maire écologiste de la ville, on pouvait profiter de la 5G mais sans engagement des opérateurs. A Grenoble, en étant dans le tramway magnifique, en se rendant peut-être à l'Hôtel de Ville - je pense que vous avez compris ma référence -, on pouvait profiter de la 5G. C'était également le cas à Toulouse, c'était également le cas sur les hauteurs de la Croix-Rousse à Lyon - vous avez encore compris ma référence -, à Aix-en-Provence, à Montpellier, à Nantes, à Tours, à Clermont-Ferrand, à Saint-Etienne. Je ne vais pas vous faire la liste des villes de France, en tout cas dans ces endroits, on pouvait profiter de la 5G sans engagement des opérateurs. Eh bien, à Paris - voilà encore une raison de se féliciter de vivre à Paris -, la démarche de la Ville est de dire qu'il y aura la 5G et des engagements des opérateurs.

On a procédé en deux temps. Effectivement une Conférence citoyenne organisée avec trois départements a, comme l'a dit mon collègue Émile MEUNIER, exprimé la demande d'informations des citoyennes et des citoyens. Nous avons mené des auditions et j'ai participé à toutes ces auditions. J'en sors avec vraiment l'idée que, d'une part la 5G n'est pas vraiment le tournant technologique auquel on veut parfois nous faire croire pour des raisons marketing, d'autre part que l'usage véritable de la 5G n'est pas encore là. Mais surtout, les seuils que nous conservons sont toujours très stricts parce que très inférieurs au seuil sanitaire européen. De fait, dans la version de la charte qui est proposée, nous conservons pour les mesures de contrôle sur site le seuil existant à 5 volts par mètre, toutes fréquences et toutes technologies confondues.

Je note d'ailleurs que dans ce que propose l'Exécutif, il y a toujours l'idée que pour toute nouvelle technologie, pour toute nouvelle fréquence, nous aurons en Conseil de Paris un débat et que cet ajout de nouvelle fréquence ou de nouvelle technologie fera l'objet d'un avenant à la charte.

Ce travail, que l'on va pouvoir faire au long cours, est notamment permis par l'une des avancées de ce qui est proposé par ce projet de délibération, à savoir la mise en œuvre de l'Observatoire de la téléphonie mobile. C'est vraiment l'une des avancées qui nous permet d'évoluer au fur et à mesure que cette technologie se développera et que les usages se développeront. C'est l'un des points forts de ce projet de délibération avec le recyclage et la réutilisation des équipements de téléphonie, avec le fait pour les opérateurs de contribuer au respect de l'Accord de Paris et du Plan Climat de la Ville de Paris, avec la protection des données des libertés publiques et notamment la Ville de Paris qui réaffirme son opposition aux expérimentations de reconnaissance faciale dans l'espace public, avec enfin l'information des citoyens.

Je pense que c'est une proposition qui est tout à fait à l'avantage des Parisiennes et des Parisiens. Il se trouve que, par hasard, je suis assis à la place 135, qui est la place d'Émile MEUNIER, et je veux lui dire que je partage son souhait d'un déploiement responsable de la 5G. Il se trouve que la Ville est responsable pour plusieurs, puisqu'elle est motrice au niveau de la Métropole et qu'elle propose une nouvelle fois aux communes limitrophes de travailler ensemble à cette régulation. C'est la raison pour laquelle je vous invite, chers collègues, à bien vouloir voter ce projet de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Boris JAMET-FOURNIER pour le groupe Paris en commun.

Je donne la parole à Mme Carine PETIT pour le groupe "Génération.s".

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Du coup, nous sommes de nouveau au Conseil de Paris pour adopter cette fois cette nouvelle charte de la téléphonie mobile et je crois que nous pouvons quand même encore dire que nous obéissons au calendrier très pressé, à la fois du Gouvernement et également des opérateurs. Un calendrier à nouveau et encore précipité, je le rappelle, parce que nous n'avons pas eu le temps d'inscrire, à l'ordre du jour de nos conseils d'arrondissement dans des délais normaux, cette nouvelle charte de téléphonie mobile. Sur ces textes et ces chartes aussi importants, il nous semble aussi important de pouvoir respecter le calendrier d'inscription à l'ordre du jour des Conseils d'arrondissement.

Les opérateurs sont pressés puisque nous voyons depuis plusieurs mois fleurir des publicités géantes partout dans la ville, mais aussi sur nos appareils de téléphonie mobile ou dans nos navigations sur le Web. Alors que nous attendons toujours et encore quelques résultats d'études environnementales sur l'impact de cette technologie.

Nous avons participé au groupe de travail réuni par Paul SIMONDON, qui était d'ailleurs très intéressant et instructif puisque nous avons pu aborder les aspects positifs en termes d'enjeux industriels et d'accès à un certain nombre de technologies pour des domaines essentiels. Puis les chercheurs nous ont aussi présenté les impacts et les réels dangers d'une utilisation massive de la 5G, comme d'ailleurs de la 4G, dans nos pratiques quotidiennes, pour nous adultes et pour les plus jeunes générations.

La révision de la charte a été précédée d'un exercice important de démocratie, en termes de débats sur l'impact technologique de la 5G, parce que nous l'avons aussi demandé, une conférence citoyenne et une association au niveau des habitants de la Métropole, des Franciliens et des Franciliennes qui ont pu exprimer leurs réserves et leurs exigences aussi vis-à-vis de l'arrivée de ces nouvelles ondes.

Le cycle d'audition en cours n'a pas vraiment été terminé car je trouve qu'il a été un peu interrompu brutalement. Il nous manquait quelques semaines, quelques mois pour pouvoir justement avoir un calendrier respectueux de tous les échelons démocratiques et pour pouvoir mieux finaliser cette charte, avant même que nous soyons dans l'obligation de déposer des amendements de manière un peu rapide en Conseil de Paris.

Les exigences de transparence à l'égard des opérateurs, à plusieurs reprises répétées dans ce projet de délibération, sont un minimum de ce que nous pouvons attendre et heureusement qu'elles sont dans la charte. Nous ne comprenons d'ailleurs pas que celles-ci fassent l'objet de telles contreparties pour notre collectivité en faveur des opérateurs.

C'est pourquoi nous nous associons à plusieurs amendements à ce projet de délibération avec le groupe Ecologiste. Car au-delà de la seule transparence, nous attendons aussi et surtout des actes et des engagements très concrets de la part de ces opérateurs : l'enjeu du recyclage, le réemploi des anciennes antennes, par exemple, et aussi l'exigence de durabilité.

Les opérateurs n'ont pas vaguement mais très rapidement pris des engagements sur la communication auprès du public et des plus jeunes, justement sur les risques entraînés par l'usage abusif du numérique, dont je parlais au début de mon intervention.

Pour que la transparence sur l'impact de la 5G soit une réalité et pas seulement une promesse ou un vœu pieux, nous souhaitons également que soit réalisée, l'année suivant la signature de cette convention, une étude d'impact environnemental indépendante et financée par les opérateurs de téléphonie mobile. Elle pourrait se concentrer sur la sobriété énergétique qui est un des piliers de ce que nous défendons dans nos politiques publiques ; c'est d'ailleurs une demande concrète des participants à la Conférence citoyenne qui s'est tenue sur ce sujet.

C'est pourquoi nous appelons à une clause de revoyure, au regard des informations qui manquent encore à ce jour, pour bien établir cette charte notamment sur l'impact environnemental. Nous restons encore prudents et nous avons pour cela posé quelques garanties supplémentaires au travers de ces amendements qui sont à lire sous un principe de précaution.

C'est seulement ce projet de délibération amendé, tel que nous le proposons, qui nous permettrait de voter positivement et de manière constructive cette nouvelle charte.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame la Maire.

Je donne la parole à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, Madame la Maire.

Je vais essayer d'intervenir à la fois sur le projet de délibération, sur mon vœu, sur les amendements des écologistes et en même temps sur le vœu de l'Exécutif. Tout cela en cinq minutes, top chrono ! On va y arriver.

D'abord, je commencerai par vous dire, Madame la Maire, que c'est vraiment totalement scandaleux, que votre méthode finalement ne vaut pas mieux que celle d'Emmanuel MACRON. Votre méthode ne vaut pas mieux que celle d'Emmanuel MACRON et je vais vous dire pourquoi sur ce sujet. Et la note que pourrait mettre la Convention

parisienne devrait être de 0 sur 20, exactement la même note que la Convention citoyenne pour le climat a mis à Emmanuel MACRON sur cette question de la 5G.

Pour quelle raison ? La Convention citoyenne pour le climat avait demandé dans une de ses préconisations un moratoire sur la 5G. Qu'a fait Emmanuel MACRON ? Il a piétiné cette demande, il n'en a absolument pas tenu compte. La Convention parisienne a demandé dans ses recommandations qu'une étude d'impact environnemental préalable au déploiement de la 5G soit non seulement commandée mais également diffusée, débattue, et que la décision puisse être prise en fonction de cette étude d'impact. Or, vous n'en avez pas tenu compte. Voilà le scandale qui fait que vous méritez un 0 sur 20 pointé, exactement comme Emmanuel MACRON.

Dans le vœu de l'Exécutif, en réponse à mon vœu et en réponse aux vœux et amendements du groupe Ecologiste de Paris, que dites-vous ? Que quand vous aurez cette étude d'impact environnemental, vous la publierez sur le site de la Ville de Paris. Waouh ! Extraordinaire ! C'est-à-dire que quels que soient les résultats de cette étude d'impact, vous n'en tiendrez pas compte. C'est quand même inouï !

D'abord, j'aimerais savoir à qui cette étude a été commandée ? Quelle structure indépendante et sur quels facteurs parce qu'il s'agissait de l'étude d'impact environnemental avec tout ce que provoque le déploiement de la 5G ? Ce n'est pas simplement en termes d'augmentation des ondes mais de nouvelles productions de nombreux outils qui correspondent à ces nouvelles technologies.

Donc, oui, c'est une honte. C'est une honte alors que nous sommes dans une situation extrêmement critique. Est-ce que nous allons réussir à maintenir le seuil d'augmentation de la température terrestre au-dessus des 2 degrés ? Et nous devons toutes et tous prendre nos responsabilités et nous savons très bien que courir, quitte à foncer dans un mur, à accepter toutes les nouvelles technologies sans regarder leur impact écologique et environnemental, est totalement suicidaire. Il s'agit de la survie de notre humanité dans notre écosystème qui est concernée par les décisions que nous prenons. Alors, non, je ne pense pas, pour ma part, que cette majorité parisienne, qui prend ce genre de décision, est une majorité qui fasse une politique conforme aux ambitions écologiques qui devraient être les siennes.

On fait semblant de faire de la démocratie participative avec une Conférence citoyenne, mais pendant le même temps, en même temps on négocie avec les opérateurs et on fonce dans le calendrier que vous aviez, vous seuls, prévu.

Ensuite, quand on y regarde de plus près, quelle est donc cette nouvelle charte ? Finalement, cette nouvelle charte est régressive par rapport à celle antérieure. Je voudrais d'abord vous dire à la fois que l'impact écologique est très préoccupant mais il y a aussi des questions à se poser d'un point de vue des usages de la 5G. Dans le vœu, dans lequel je demande un moratoire de la 5G, je demande aussi un moratoire sur les technologies de reconnaissance faciale. Mes chers collègues, ne croyez pas que toute nouvelle technologie soit bonne à prendre. La Ville de Paris devrait s'opposer à la reconnaissance faciale, qui sera possible et d'autant plus facilitée par la 5G. Et on sait pertinemment qu'à l'approche des J.O. de 2024 et dans le contexte de logique sécuritaire, il risque d'être amplifié.

Mais dans cette charte, qu'est-ce que vous dites également ? Finalement, vous réduisez les délais d'instruction des installations et de modification des nouvelles antennes : là où c'était de dix jours, cela passe à cinq ; là où c'était deux mois, cela passe à un. C'est une régression.

Vous devez, au contraire, augmenter et restaurer les droits des habitants et même interpellier le Gouvernement et le législateur pour réformer la loi Elan, pour les droits des habitants d'être informés, pour qu'il y ait vraiment des contraintes sur les demandes d'autorisation d'urbanisme et pour que les recours citoyens soient amplifiés.

Les clauses de revoyure, vous n'en parlez pas de manière claire dans le vœu de l'Exécutif, en termes de revoyure de renégociation et pas simplement de revoyure pour un bilan.

L'étude d'impact, vous vous engagez simplement à la publier et non pas à en tenir compte. Et je pense qu'il est aussi important de rendre publique la liste des macro et micro-antennes pour qu'il y ait une totale transparence.

Sur toutes ces questions, qui sont notamment abordées dans les amendements du groupe Ecologiste que je voterai, j'estime que votre vœu de l'Exécutif est totalement en deçà et mérite vraiment tout simplement un zéro pointé.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame SIMONNET.

Je donne la parole à M. AQUA pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme BÜRKLI interviendra après, elle arrive depuis sa mairie.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nos débats sur le développement de la 5G pourraient être crantés aujourd'hui avec la proposition d'une charte de téléphonie mobile sur son développement parisien. Rappelons que cette charte n'est pas

obligatoire mais témoigne bien d'un travail en commun entre la Ville et les opérateurs de téléphonie mobile ; elle témoigne de notre pouvoir et de notre volonté d'influencer le déploiement économique.

Je ne reviendrai pas sur la méthode, qui aurait certainement pu être améliorée, pour revenir sur le fond et en évitant deux écueils, comme cela a été dit : la technophilie aveugle ou la technophobie dogmatique.

Alors, quels sont les enjeux et que nous propose la charte ?

La 5G, c'est un changement de gamme de fréquences par ondes électromagnétiques, des ondes qui sont désormais intermédiaires entre la lumière et la radio FM. L'utilisation de ces fréquences présente des atouts sur des flux de données avec des applications potentiellement révolutionnaires en transport ou en médecine. Mais la technique pourrait aussi ouvrir la voie à de nouveaux dangers en matière d'usages ou de privatisation des données avec des risques, par exemple, sur la surveillance de masse ou de reconnaissance faciale.

La question de l'empreinte écologique de cette technique - la consommation énergétique, l'utilisation des terres rares, etc. - mérite aussi d'être évaluée en voyant ce qu'elle fait gagner et ce qu'elle fait perdre.

La 5G fait aussi couler beaucoup d'encre sur les aspects sanitaires mais j'y reviendrai à la fin.

Et, bien sûr, la question de l'égalité d'accès sur les territoires est aussi importante, tout comme l'égalité d'accès entre les différentes classes sociales. L'accès aux télécommunications est si crucial, en tout cas pour nous, qu'il serait logique de l'élever au rang de bien commun, et qu'en conséquence, tant les réseaux que le matériel devraient donner lieu à une gestion publique et une ambition industrielle soutenue, mais c'est un autre débat.

Alors, que nous propose la charte dans ce projet de délibération ?

Plusieurs avancées par rapport à l'existant : une meilleure information du public et des jeunes sur les impacts de la 5G et du bon usage du numérique ; une meilleure information sur les enjeux de la protection des données personnelles ; une stratégie de récupération et de recyclage des terminaux ; un Observatoire de suivi de l'application des engagements de la charte.

Vous le savez, et je l'ai déjà dit ici, une des principales problématiques concerne la protection des données personnelles. C'est un enjeu tant de libertés publiques que de démocratie ou d'économie. Les opérateurs s'engagent au respect le plus strict de leurs obligations de neutralité et de protection des données individuelles à tout le moins, mais nous y serons vigilants, notamment dans l'Observatoire qui est proposé.

Nous apprécions que la Ville réaffirme son opposition aux expérimentations de reconnaissance faciale dans l'espace public, comme on peut les voir fleurir en Chine ou à Nice quand la droite est au pouvoir.

Nous sommes aussi sensibles à l'engagement des opérateurs en faveur de l'inclusion numérique, en abondant le Fonds de solidarité logement et la promotion de tarifs sociaux.

Puis, en matière de protection des données, l'enjeu éducatif est évidemment décisif - c'est le professeur qui parle - pour former les nouvelles générations à la protection de leurs libertés. Le travail à destination des populations jeunes sur des pratiques à risque, à la promotion de la consommation raisonnable et aux libertés publiques répond à cette nécessité.

Sur le recyclage, l'engagement des opérateurs d'ouvrir des points de collecte universelle dans toutes les boutiques parisiennes est à saluer.

Tout ceci va dans le bon sens.

Enfin, il y a la question sanitaire. Les études scientifiques se suivent et se ressemblent. On peut lire la bibliographie sans attendre la méta-analyse qu'en fait actuellement l'A.N.S.E.S. Elle conclut, en dehors de l'effet thermique bien documenté, à l'innocuité des ondes. Effet thermique, évidemment et je le redis, qui vous évitera de mettre votre chat dans le micro-ondes car si vous le faites, il n'y aura pas d'effet Schrödinger, il ne sera pas mort ou vivant, il sera mort ! C'est connu, c'est référencé.

Notons que les ondes, qui sont proposées dans le premier développement de la 5G, sont autour de 3,5 GigaHertz et ces ondes-là sont moins susceptibles d'induire cet effet thermique que les ondes de la radio FM, ces mêmes ondes que nous avons depuis des décennies.

Comme l'effet est facilement mesurable, il a donné lieu à de nouvelles expériences de physique et de biologie - définissant d'ailleurs non pas le principe de précaution mais de prévention puisque le risque est connu - et les valeurs limites d'exposition du public sont définies en Europe par la recommandation européenne du 12 juillet 1999 et en France par un décret du 3 mai 2002. Pour les fréquences à 3,5 GigaHertz, les seuils d'exposition pour l'amplitude du champ sont à 61 volts par mètre, ce qui ne veut pas dire qu'à 62 les effets se manifesteront parce qu'il y a une marge. Que disons-nous à Paris ? Nous appliquons un principe de prévention au principe de prévention, puisque nous divisons par douze le seuil pour avoir une valeur maximale à 5 volts par mètre. Nous bordons donc largement les effets dans la charte qui est proposée.

Bref, pour toutes les raisons que j'ai évoquées, des libertés publiques aux enjeux sociaux, environnementaux et sanitaires, nous pensons que la charte proposée va dans le bon sens et nous voterons favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Jean-Noël AQUA.

Mme Séverine de COMPREIGNAC pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Merci, Madame la Maire.

Après le débat de l'automne sur le thème "faut-il prendre le risque d'accepter la 5G", débat au cours duquel j'avais défendu, au nom de mon groupe, les progrès économiques et écologiques que cela pouvait permettre, nous sautons aujourd'hui à pieds joints à l'étape finale : celle de la charte.

Nous nous en réjouissons, soyons clairs. Le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes tient à exprimer cependant quelques regrets sur la méthode et sur le fonds qui expliqueront notre abstention sur le sujet.

On peut ainsi regretter que la charte revue en 2017 n'ait pas anticipé l'arrivée de la 5G qui était pourtant connue. Toutefois, alors que la charte de 2017 avait été votée pour répondre à des enjeux liés à la santé et à la sécurité, la nouvelle charte est rédigée de manière à lui donner une ambition plus environnementale et cela nous convient.

En termes de méthodologie, si la Conférence citoyenne rassemblait des Parisiens et des habitants de la petite couronne, on peut regretter aussi qu'elle ne soit valable que pour Paris, sans vision territorialisée, les ondes ne s'arrêtant pas aux frontières administratives. Cela aurait demandé un vrai dialogue constructif avec les élus des communes qui nous entourent - une prochaine fois peut-être -, cela aurait demandé de prendre le temps, ce que vous n'avez pas souhaité, si on comprend bien.

Au-delà des regrets, j'ai une remarque. Beaucoup ici dans la majorité avaient exprimé le souhait d'attendre paraître au printemps le rapport de l'A.N.S.E.S. évaluant les risques de la 5G sur la santé, afin de modifier si nécessaire le texte actuel ; c'est le choix qu'a fait Martine AUBRY à Lille, si on comprend bien. Il n'y avait pas d'urgence à présenter la charte, mais vous avez souhaité le faire un peu dans la précipitation.

On voit bien que les Parisiens ont soif de voir de véritables avancées en matière environnementale, mais avec des faits concrets à taille humaine, par exemple le recyclage des terminaux, et cela nous va très bien.

Le problème avec cette charte, au-delà du fait qu'elle n'est pas amendable si on veut que les opérateurs l'appliquent, c'est qu'en cas de non-application, personne n'y pourra rien. Autant dire que la portée en est franchement limitée et nous le regrettons vivement.

Et ce n'est pas le nouvel Observatoire de la téléphonie mobile qui va y changer quoi que ce soit. J'ai d'ailleurs une question : cet Observatoire vient-il s'ajouter à celui créé en 2017, celui sur les ondes pour ceux qui ne s'en souviennent pas ? Est-on sûr de bien avoir les capacités de suivre toutes ces instances ? N'y aurait-il pas un peu de nettoyage à faire avant d'en créer de nouvelles ? Une redéfinition des missions de l'Observatoire parisien des ondes aurait peut-être suffi au lieu de créer une nouvelle structure.

Enfin, un dernier élément que je voudrais développer ici, ce qui m'amènera à défendre l'amendement que le groupe MDE va déposer, la clause de revoyure, pour ce qui nous concerne, n'est pas assez ambitieuse. La clause de revoyure à six mois est trop rapprochée de l'approbation de la charte, ce qui n'est pas pertinent au vu de la faible utilisation de la 5G au début, la technologie 5G ne fonctionnant que lorsqu'on l'utilise, contrairement aux technologies précédentes.

Cet amendement est primordial pour tenir la parole engagée auprès des Parisiens, celle de s'assurer de l'absence de nuisances pour la santé dans un trop grand usage de ces ondes. C'est pourquoi nous déposons cet amendement prévoyant un suivi pour évaluer l'impact du déploiement de la 5G dans tous ses aspects, notamment sanitaires et environnementaux. Il donnera lieu à un réexamen des impacts de la 5G dans un délai de six mois, puis de deux ans, et enfin de cinq ans à compter de la signature de la présente charte.

J'invite donc chacune et chacun à voter cet amendement qui est de bon sens, me semble-t-il. Aussi, à défaut de son adoption, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme BÜRKLİ n'est pas arrivée et je vais, à l'issue de ce débat et de ces présentations par les différents orateurs et oratrices des groupes, donner la parole à Paul SIMONDON, que je veux vraiment féliciter pour ce travail difficile, mais ce travail qu'il a pris à bras-le-corps. Je vais lui laisser la parole pour apporter des réponses à toutes les questions précises qui ont été posées. Paul, à toi.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci beaucoup, chers collègues.

Depuis 2003, au gré des évolutions technologiques, Paris a réussi à maintenir un cadre protecteur et transparent à l'installation des antennes relais. Avec la Charte parisienne de la téléphonie mobile, adaptée plusieurs fois, la Ville de Paris d'un côté et les quatre opérateurs de téléphonie de l'autre ont marqué leurs engagements répétés à encadrer le déploiement de ces antennes et ont affirmé un certain nombre de principes.

C'est dans le cadre national prévu par le Gouvernement que la transition vers la technologie 5G se met en place.

Le projet de Charte de téléphonie mobile, qui vous est proposé, est issu d'un travail important de concertation avec les acteurs concernés ; il a été détaillé par différents orateurs. Ce travail a commencé en novembre et décembre par l'organisation d'une Conférence citoyenne sur la 5G, dont les conclusions ont été présentées aux élus parisiens. Dans le même temps, plusieurs débats ont eu lieu dans cette enceinte, et à l'occasion des vœux ont été adoptés par notre Conseil en octobre, en décembre et enfin en février.

Nous avons, par ailleurs, organisé des auditions à l'attention des élus avec les opérateurs de téléphonie mobile, avec la Fédération française des télécommunications, avec des associations de consommateurs et de locataires - je regrette d'ailleurs que deux associations environnementales n'aient pas répondu à nos invitations répétées, alors que maintenant elles donnent leur avis sur le processus - et bien sûr avec les agences nationales concernées, A.N.F.R., A.R.C.E.P., A.N.S.E.S. et la C.N.I.L.

C'est sur la base de ces débats et des positions exprimées que nous avons conduit des négociations avec les quatre opérateurs de téléphonie mobile, avec l'aide bien sûr de l'Agence de l'écologie urbaine. Comme nous nous y étions engagés, les 21 préconisations de la Conférence citoyenne ont été prises en compte et ont guidé ce travail.

J'entends les remarques et les critiques sur la méthode, à la fois trop lente et trop rapide, et je voudrais simplement faire un point sur le sujet. Non, nos discussions n'étaient pas de même nature que celles sur notre règlement intérieur sous la sage autorité de Patrick BLOCHE, parce qu'elles ne concernaient pas que les groupes du Conseil de Paris. Elles se tiennent entre la Ville et quatre opérateurs économiques dans un contexte concurrentiel extrêmement fort, que vous connaissez, et dans un cadre national qui leur donne un feu vert depuis novembre dernier, depuis qu'ils ont déboursé près de 3 milliards pour acheter les nouvelles fréquences, ce que vous savez également.

Mon mandat dans ces discussions était bien celui donné par les préconisations de la Conférence citoyenne, par les vœux adoptés en Conseil, par les positions exprimées par chacun des groupes pendant nos débats au Conseil et pendant ces auditions. Je veux d'ailleurs remercier très clairement l'implication forte et constructive, au-delà des positions exprimées aujourd'hui, des différents groupes du Conseil pendant tout ce processus. Et les groupes continueront à être associés avec la mise en place de l'Observatoire qui permettra bien sûr un suivi de ce travail.

Ces échanges entre la Ville et les opérateurs exigeants ont abouti sur le texte qui vous est présenté aujourd'hui. Depuis 2003, la Charte remplit deux objectifs : la transparence d'informations des Parisiens sur l'installation des nouvelles antennes et leur protection vis-à-vis des émissions électromagnétiques desdites antennes. Cette nouvelle version, notamment par son article 1, étend son champ d'application aux problématiques identifiées par la Conférence citoyenne : le recyclage, le réemploi des équipements numériques, les libertés publiques, la sobriété numérique et l'inclusion numérique également.

Je veux vous rappeler quelques-uns des engagements pris par les opérateurs et qui ont été rappelés dans un communiqué de presse commun entre la Ville et les opérateurs : développement de la collecte des terminaux pour recyclage ou réemploi, objectif de neutralité carbone et respect des objectifs du Plan Climat de la Ville de Paris, protection des données à caractère personnel, participation au Fonds solidarité logement et à d'autres dispositifs d'inclusion numérique, campagnes de promotion de la sobriété numérique et de prévention des conduites à risque chez les plus jeunes.

Ce texte préserve également, c'est important, une valeur limite d'exposition de 5 volts par mètre - Jean-Noël AQUA l'a rappelé - qui est très en deçà des limites réglementaires.

Les mairies d'arrondissement conservent deux mois pour s'exprimer sur les dossiers, trois pendant les vacances d'été.

Enfin, il prévoit la création de l'Observatoire de la téléphonie mobile qui vient élargir nettement ce que pouvait faire l'Observatoire des ondes, puisqu'il sera chargé de veiller au respect de ces engagements et de préparer les futures évolutions nécessaires. Vous êtes nombreux à en avoir parlé et c'est bien sûr pris en compte.

Sur les usages, vous l'avez évoqué également, Paris a toujours soutenu l'innovation. Nous connaissons les enjeux de la ville intelligente, nous savons à quel point notre ville pourra profiter d'un certain nombre de nouveaux usages liés à la 5G. Je veux aussi le dire ici, ces usages seront progressifs et ce sera dans les années qui viennent.

Par contre, ce qui était sans doute la raison la plus importante de passage à la 5G, mais qui n'est jamais mise en avant par les opérateurs car elle est trop défensive de leur part, j'imagine, c'est tout simplement la saturation des réseaux actuels dans leur configuration. C'est un argument qui est tout à fait respectable, on parle de la qualité du

service rendu aux Parisiens qui ont besoin de la téléphonie mobile, et c'est sans doute l'argument qui était principal de leur côté.

Ensuite, Jean-Noël AQUA l'a rappelé aussi, la Ville a réaffirmé, et elle le refera au besoin, son opposition aux technologies de reconnaissance faciale dans l'espace public ; c'était aussi pour nous l'occasion de le faire.

Dix amendements ont été déposés par le groupe Ecologiste de Paris, le groupe "Génération.s", le groupe Changer Paris et le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes. Pour la plupart, ils sont fidèles à l'esprit qui a prévalu à la rédaction de cette charte, ce qui prouve quand même qu'elle va dans le bon sens.

Je vous propose, en réponse à ces amendements, un vœu de l'Exécutif qui précise certains éléments que vos amendements ont mis en avant et qui rappelle le rôle primordial de contrôle et de suivi que jouera l'Observatoire. Ce vœu bis permet, à mon sens, de répondre à ces amendements.

Sur la clause de revoyure en particulier dont vous avez parlé, oui, l'ouverture des nouvelles fréquences en 26 GigaHertz des ondes millimétriques et des micro-antennes qui pourraient leur être liées fera l'objet de nouvelles discussions. Il n'y a aucune autorisation nationale pour l'instant. La Charte prévoit bien que l'Observatoire anticipe cette question pour faire des préconisations avant la moindre autorisation en la matière avec l'adaptation de la Charte qui sera nécessaire.

Sur les études d'impact et les informations, c'était sans doute ce qui ressortait le plus des questions des citoyens, on sait que les agences continueront à publier, au fur et à mesure du déploiement, l'état des connaissances sur les impacts de la 5G. Le rapport complémentaire de l'A.N.S.E.S. après le rapport de l'année dernière, l'étude de l'A.D.E.M.E. et de l'A.R.C.E.P. sur l'impact environnemental, la méthodologie de l'A.N.F.R. sur les mesures d'exposition des antennes à faisceaux orientables, la Ville relaiera sur son site chacun de ces rapports, comme elle le fera avec celui du Haut Conseil sur le climat, très critique sur la trajectoire carbone du secteur et auquel les opérateurs devront répondre. Sur ces éléments, l'Observatoire pourra proposer des modifications à la Charte, comme elle a été modifiée à chaque fois qu'il y avait besoin.

Je vous demanderai donc de bien vouloir, en réponse à ce vœu de l'Exécutif, retirer les amendements déposés car, vous le savez, une modification du texte fragiliserait l'accord auquel nous sommes parvenus avec les opérateurs.

Pour conclure, mes chers collègues, ce travail se fait dans un cadre national qui ne donne que très peu de place à la concertation et aux collectivités locales. Le texte qui vous est proposé, complété par le vœu de l'Exécutif, est une réelle avancée qui permet à chaque groupe de retrouver les éléments qu'il a portés dans nos échanges. Est-il idéal ? Certainement pas. Pouvait-on obtenir plus ? Ce serait présomptueux de ma part d'affirmer le contraire, mais ce qui est certain c'est qu'il donnera à notre ville le cadre de régulation le plus exigeant du pays, alors même que les communes, qui ont choisi une stratégie de refus, constatent l'activation des antennes 5G depuis la fin 2020, sans rien obtenir en échange.

Je pense donc que nous pouvons le porter ensemble et je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Paul SIMONDON.

J'assume pleinement cette démarche qui part d'abord de ce que sont nos compétences, de ce que l'on peut faire et ne pas faire au regard du cadre de loi qui est posé. En l'occurrence, les collectivités sont totalement hors du champ d'une intervention normative sur les questions de 5G. J'assume tout à fait d'ailleurs dans la continuité de ce que l'on avait pu faire dès quasiment 2001 - j'avais eu l'occasion de présider la Commission avec les opérateurs à l'époque - que l'on soit en permanence animé par un souci pragmatique de poser des conditions.

Ce sont des conditions de santé publique, des conditions relatives à la consommation énergétique et donc à la sobriété que nous portons tous, et des conditions qui d'ailleurs ont été débattues par les citoyens parisiens. Je me rappelle évidemment de leurs conclusions, du rapport qu'ils ont fait ici. Je le redis, vouloir réduire le rôle des citoyens parisiens, dans le cadre de la Convention citoyenne que nous avons faite à Paris et dans laquelle ils ne nous ont pas demandé de faire un moratoire - ils nous ont demandé des informations, ils nous ont demandé de travailler et d'assurer et la transparence et le contrôle, notamment sur les sujets qui, si nous n'avions pas de charte, n'auraient absolument aucun contrôle de personne, et notamment aucun contrôle citoyen - nous assumons ce qu'ils nous ont demandé de faire.

D'ailleurs, je me souviens des critiques formulées sur les bancs de cette Assemblée d'une façon assez large quant au travail de ces citoyens. Pour ma part, je respecte le travail qu'ils ont fait et je ne serai jamais de celles qui réduiraient leur portée, mais nous nous sommes situés dans le champ de compétences qui est le nôtre.

C'est vrai que j'aurais pu politiquement prendre une position radicale en disant que je m'opposerais, mais sachant que de toute façon je ne pourrai pas m'opposer, puisque les opérateurs pourraient développer sans le consentement des maires, j'ai préféré entrer de façon beaucoup plus pragmatique - cela me caractérise, cela nous caractérise avec l'équipe qui m'entoure. C'est ce que l'on appelle avoir aussi le sens du réel.

Et donc c'est ce travail qui est aujourd'hui présenté, comme Paul SIMONDON l'a dit, avec beaucoup d'humilité, puisqu'il y a encore de nombreux sujets à renseigner, à venir compléter, mais c'est quand même une base de travail avec les opérateurs. Et si nous n'avions pas fait ce travail-là, nous n'aurions aucune base de travail avec les

opérateurs et ils pourraient déployer comme bon leur semble. Nous n'aurions qu'à regarder passer non pas les trains mais les installations sans pouvoir réagir plus.

Je comprends, dans la pratique politique de celles et ceux qui sont dans cet hémicycle, qu'il puisse y avoir des différences. En tous les cas, j'assume la mienne. C'est à la fois partir du réel, partir des compétences qui sont les nôtres et essayer de poser des conditions dans une négociation, dans une discussion, qui fait qu'on ait des interlocuteurs crédibles et sur lesquels on va continuer à jouer ce rôle vis-à-vis des opérateurs. Nous comptons bien faire entendre la voix des Parisiennes et des Parisiens.

Paul SIMONDON a présenté l'amendement de l'Exécutif. Je vais à présent mettre aux voix les différents amendements. Je rappelle que l'on ne peut pas faire d'explication de vote sur un vœu que l'on a soi-même porté, mais qu'en revanche on peut faire des explications de vote sur des vœux émanant, soit de l'Exécutif, soit des autres forces politiques.

L'amendement n° 49 du groupe Ecologiste de Paris et "Génération.s", je pense qu'il n'est pas retiré.

Donc je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 49 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 49 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 50 des groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 50 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 51 des groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 51 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 52 des groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 52 est rejeté.

Amendement n° 53...

D'accord, une explication de vote sur l'amendement n° 53 du groupe Changer Paris.

M. David ALPHAND. - Merci, Madame le Maire, la Maire.

La charte 5G...

N'applaudissez pas encore, vous ne savez pas ce que je vais dire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le début était prometteur, ne nous décevez pas !

M. David ALPHAND. - Vous risquez peut-être d'être un peu déçus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Moi, je crante l'acquis du début : c'est LA maire.

M. David ALPHAND. - La charte 5G qui nous est proposée ce matin - je n'y reviens pas - n'est pas entièrement satisfaisante. Alors, Madame la Maire, nous pourrions faire un coup politique, nous pourrions vous discréditer devant les opérateurs, car la méthode a été - vous n'étiez pas là quand je l'ai dit mais je vous le rappelle au cas où on ne vous l'aurait pas rapporté - épouvantable et vous avez menti aux Parisiens comme aux groupes politiques.

Nous pourrions faire ce coup politique parce que mon petit doigt me dit que si nous maintenions nos quelques amendements qui suivent, vous seriez battus et nous serions majoritaires. Mais nous ne voulons pas encalminer Paris. Pour cela, vous vous en chargez déjà trop bien vous-mêmes.

En élus responsables, nous allons donc retirer nos quatre amendements dans l'intérêt des Parisiens et des acteurs économiques. Mais ce retrait ne vaut pas chèque en blanc. Nous serons particulièrement vigilants dans les mois qui viennent dans l'application des règles qui sont posées par cette charte et notamment au travers de l'Observatoire qui sera mis en place.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous. Merci à vous et bien sûr que ce geste de retrait et de vigilance qui l'accompagne est pour nous une obligation et une responsabilité. Nous essaierons, en tous les cas j'en ai conscience, avec Paul SIMONDON et toute mon équipe, d'être à la hauteur. Mais je vous remercie pour ce geste avec les conditions évidemment que vous avez posées.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 53 des groupes Ecologiste de Paris et "Génération.s" sur lequel il y a un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 53 est donc rejeté.

Je ne passe pas donc au vote des amendements du groupe Changer Paris. Les amendements n° 54, n° 55, n° 56 et n° 57 sont retirés avec la condition qui vient d'être précisée et je vous remercie à nouveau.

Je mets aux voix l'amendement n° 117 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes qui, lui, n'est pas retiré. Il y a une explication de vote de M. MEUNIER. Je lui donne volontiers la parole.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Il ne s'agissait pas de faire un coup, Mesdames et Messieurs de la droite, il s'agissait d'aller dans le sens de vos convictions, celles des amendements que vous aviez déposés, dont acte.

Nous allons donc voter l'amendement du MoDem, puisqu'il propose une clause de revoyure, chose que vous avez demandée, que nous avons demandée, pour pouvoir renégocier en fonction des nouvelles informations sanitaires et environnementales à la suite des rapports.

J'aimerais quand même en profiter pour dire un mot sur ce que l'on nous a souvent dit, c'est-à-dire : attention, si vous allez trop loin, on prend le risque d'avoir et la 5G et pas de charte ! Je ne suis pas d'accord. Une ville comme Paris, en tout cas j'ose encore le croire, au-delà de son pouvoir normatif a un pouvoir politique et un pouvoir d'influence. Et vous l'avez parfois démontré, Madame la Maire. Lorsqu'on dit à des opérateurs : écoutez, si vous faites la 5G sans que l'on se mette d'accord sur une charte ambitieuse, ce sera la guerre - pardon de le dire comme cela. Par exemple, vous ne mettrez pas vos antennes sur les toits des H.L.M. et il n'y aura pas de 5G à Paris. Si vous dites demain : attention, vous avez votre 5G millimétrique, vous avez besoin de mettre des petites antennes partout, si vous voulez vraiment jouer, on va jouer et vous ne les mettrez nulle part, alors vous n'aurez pas de 5G ! Les opérateurs sont donc obligés de discuter avec vous. Ils sont obligés !

Donc on a une divergence de fond sur l'action politique. Je pense...

Lyon, pardon de le dire, mais Paris, c'est la capitale et vous avez les toits des H.L.M., donc vous avez la force. Vous avez la force ! Et vous n'avez pas voulu l'utiliser. Moi, je vous dis que des écologistes, en termes d'action publique, seraient allés au bras de fer.

Dont acte. Ce n'est pas grave, les débats sont publics et les Parisiens et les Parisiennes en jugeront. Il y a une divergence sur l'action publique à mener, mais ce n'est pas grave, cela arrive et cela ne nous empêche pas de faire du bon travail par ailleurs.

On regrette le coup de la droite, parce que c'est en fait ce que vous avez fait en retirant vos amendements. Et nous resterons fidèles à nos valeurs en votant l'amendement du MoDem.

Pardon, juste un mot pour dire que nous voterons aussi le vœu de M. SIMONDON, parce qu'il va clairement dans le bon sens et je l'en remercie. Simplement, c'est un vœu et, pardon de le dire, il nous est déjà arrivé d'avoir

des vœux pieux dans ce Conseil. Alors que ce que nous proposons avec des amendements, c'est de changer le dur de la charte.

Enfin, nous n'allons pas nous priver d'une bonne direction et nous allons évidemment voter le vœu. Parce que nous voulions un moratoire, en attendant d'avoir des informations, nous nous étions opposés à la 5G telle qu'elle arrive. Mais je vous rassure aussi, nous serons vigilants et nous serons constructifs dans le travail de l'Observatoire pour essayer ensemble de faire en sorte que les Parisiennes et les Parisiens soient le mieux protégés. Et la planète aussi puisque nous savons que ce sera un dégât environnemental.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur MEUNIER.

Pour bien connaître la belle ville de Lyon et pour y avoir grandi, notamment dans une cité H.L.M., il y a beaucoup de logements sociaux aussi à Lyon, mais c'était juste un point de précision.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 117 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 117 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 58 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 58 est rejeté.

Avant de mettre aux voix le vœu de l'Exécutif, je crois qu'il y a une demande d'explication de vote de M. MEUNIER. Non, c'est bon ? D'accord.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 58 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 82).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 22.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DEVE 22).

Je vous remercie.

Bien sûr, c'est un sujet sur lequel nous aurons à revenir régulièrement ici et dans la Commission qui suivra la mise en œuvre de la charte. Je remercie à nouveau Paul SIMONDON pour ce travail de précision qui a été le sien.

2021 DFA 6 - Fixation des taux d'imposition des taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises au profit de la Ville de Paris pour 2021.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons examiner le projet de délibération DFA 6 relatif à la fixation des taux d'imposition des taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises au profit de la Ville de Paris pour 2021.

Je donne la parole à M. Vincent BALADI pour le groupe Changer Paris.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire de Paris, Monsieur l'adjoint aux finances, chers collègues, sur ce projet de délibération nous sommes appelés à délibérer sur la fixation des taux des impôts directs locaux perçus au profit de la Ville de Paris : taxes foncières et cotisations foncières des entreprises.

Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est gelé de 2019 à 2022. Donc l'obligation de vote du taux de cette taxe n'est plus mentionnée par les textes en vigueur, conformément à la loi de finances pour 2020.

A Paris, une surtaxe de 60 % a été instituée sur la taxe d'habitation pour les résidences secondaires. L'esprit de cette surtaxe devrait pénaliser ceux qui laissent vides des logements, alors qu'ils peuvent en être exonérés si l'appartement est vide de meubles. C'est le comble de l'ironie et pourtant c'est l'appréciation de l'administration fiscale. Achetés par des investisseurs étrangers, nous avons constaté dans le 8e arrondissement que bon nombre de logements, notamment dans le quartier du Triangle d'Or, étaient inoccupés et vides et donc ils ne paient pas cette surtaxe.

Utile pour les résidences secondaires de non-Parisiens qui laissent vacant leur logement toute l'année, cela est par contre très préjudiciable pour les Parisiens qui ont une annexe de résidence principale. Permettez-moi d'appeler votre attention sur le fait que bon nombre de locaux sont considérés comme résidence secondaire, alors qu'ils constituent des annexes de résidence principale et des lieux utiles pour les Parisiens qui manquent de place. Les caves ou les parkings peuvent être considérés comme résidence secondaire par l'administration fiscale dès lors que l'adresse de résidence est différente. Or, nous savons bien qu'en plein Paris il est rare, voire impossible, de trouver toujours un espace de stockage ou une place de parking en bas de son immeuble.

Ainsi, à l'heure des parkings relais près des gares et de la ville du quart d'heure, il faut prévoir de ne pas répercuter ces surtaxes à ces fausses résidences secondaires, sinon cela pourrait ajouter une raison de plus aux Parisiens de quitter la Capitale.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

Je donne la parole à Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT. - Monsieur le Maire, chers collègues, le projet de délibération qui est soumis à notre vote suggère la reconduction à l'identique des taux d'imposition fixés en 2020 s'agissant de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, ainsi que sur la cotisation foncière des entreprises.

Le groupe Ecologiste de Paris votera favorablement ce projet de délibération, mais je vais profiter de cette occasion pour porter au débat la question d'une réflexion plus globale sur la fiscalité locale. Cette réflexion, qui pourrait prendre la forme d'états généraux de la fiscalité locale ou encore d'assises, comme le groupe Communiste avait pu le suggérer à l'occasion d'une question d'actualité posée en février dernier, serait véritablement l'occasion de réinterroger notre fiscalité locale, au regard notamment du bouleversement que connaissent nos finances publiques et de l'exigence de justice sociale qui nous anime.

Pour illustrer la nécessité de conduire prochainement une telle réflexion, je prendrai un exemple, celui de la taxe foncière. Cette taxe est due uniquement par les propriétaires parisiens. Cette taxe est au nombre des impôts directs locaux qui viennent conséquemment abonder le budget de fonctionnement de la Municipalité. En 2017, Paris comptait 377.451 propriétaires contre 707.487 locataires. Si jusqu'à présent nous avons pu maintenir une taxe foncière inférieure à la moyenne française, le contexte de fortes contraintes budgétaires dans lequel nous évoluons doit notamment nous conduire à reconsidérer dans les prochains mois l'opportunité de faire évoluer la fiscalité locale qui est liée au foncier. C'est une question de justice sociale.

Plusieurs arguments justifient que l'on se penche sur cette question. Le premier : le niveau à Paris est inférieur à la moyenne française ; le taux fixé par la collectivité s'élève à 13,5 % tandis qu'en moyenne au niveau national, cette taxe foncière sur les propriétés bâties s'élevait à 37,23 % en 2019. L'éventuelle réévaluation de cette taxe n'impose bien évidemment pas que nous nous alignions sur une moyenne nationale, mais révèle en tout cas l'écart manifeste qu'il y a entre la Capitale et les autres villes françaises, écart qui se justifie par ailleurs.

Autre argument, la suppression progressive et définitive de la taxe d'habitation, qui est prévue pour 2023, laisse en suspens une interrogation majeure, celle de la compensation par l'Etat de cette taxe au profit de la Municipalité. Dans l'hypothèse où cette compensation ne serait pas à la hauteur des sommes jusqu'alors perçues par la Ville, la Municipalité perdrait une fois de plus des marges de manœuvre financières qu'il nous faudrait retrouver.

Encore un point, il serait tout à fait envisageable de rehausser la taxe foncière due par les propriétaires, si ces derniers sont à terme exemptés, comme l'ensemble des Français et des Françaises d'ailleurs, de la taxe d'habitation. Cette réévaluation ne s'ajouterait ainsi pas à la taxe d'habitation.

Un dernier argument qu'il nous faut ici toutefois déconstruire, c'est la potentielle répercussion de l'augmentation de la taxe foncière sur les locataires parisiens. Sous réserve que cette répercussion soit démontrée, la Ville s'est dotée de dispositifs destinés à lutter contre la spéculation immobilière, au premier rang desquels une mesure écologiste : l'encadrement des loyers.

Vous l'aurez compris, sans remettre en question ici le taux de la taxe foncière et l'ensemble des autres taux qu'il nous est proposé de voter aujourd'hui, nous souhaitons engager à terme le débat à propos de la fiscalité locale parisienne. Nous souhaitons engager ce débat en conscience et en responsabilité au sein de cet hémicycle pour faire face à la contrainte toujours plus lourde qui pèsera demain sur nos finances et également dans un souci de justice fiscale.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alice TIMSIT.

Je donne la parole à Paul SIMONDON pour répondre à l'oratrice et à l'orateur.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup.

Sur ce projet de délibération, nous avons bien sûr la fixation des taux de la taxe foncière et aussi de la cotisation foncière des entreprises.

Sur la taxe foncière, vous l'avez vu, il n'y a aucune surprise, c'est-à-dire que ce projet de délibération est la suite des engagements de stabilité de nos taux d'imposition directe. Donc, pas de changement et on conserve pour la Ville de Paris, on le sait, un taux bas par rapport aux autres grandes villes de France.

Sur la cotisation foncière des entreprises, on est sur une situation beaucoup plus compliquée. Elle n'était pas prévue d'ailleurs dans notre budget pour 2021 car elle devait être transférée à la Métropole du Grand Paris. Néanmoins, à la suite des débats parlementaires, la loi de finances a prévu un report de transfert à 2023 avec un versement quand même des deux tiers du dynamisme à la Métropole du Grand Paris. Bref, nous devons à nouveau exercer notre pouvoir de taux et c'est là aussi le même taux qui vous est proposé.

Madame TIMSIT, vous l'avez dit, je vous confirme que nous n'avons plus beaucoup de leviers fiscaux. La question maintes fois posée par Nicolas BONNET-OUALALDJ pour le groupe Communiste est bien celle de l'avenir des finances locales, de leur pérennité et de l'autonomie des collectivités dans ce cadre. C'est bien sur ces thématiques que nous travaillons et que nous travaillerons ensemble à l'avenir avec les autres collectivités locales concernées.

Enfin, Monsieur BALADI, vous m'interrogez sur quelque chose qui dépend plutôt de la taxe d'habitation, sur laquelle nous n'avons plus de pouvoir de taux depuis que sa suppression progressive est entamée. Mais nous avons toujours cette surtaxe d'habitation pour les résidences secondaires, avec un taux de 60 % même si nous aurions aimé pouvoir d'ailleurs aller au-dessus. Cela nous semble un mécanisme totalement indispensable pour décourager la pratique des résidences secondaires à Paris et pour faire revenir des logements dans le locatif au profit des Parisiens.

Néanmoins, vous mettez le doigt sur un phénomène qui existe, c'est-à-dire que ce sont des locaux annexes, qui peuvent être des garages, des parkings, différents locaux qui n'ont pas la même adresse et qui sont vus dans un premier temps par les services fiscaux comme étant des résidences secondaires, si tant est qu'un parking peut être secondaire, et qui donc sont soumis à cette majoration de 60 %.

La Ville de Paris ne peut pas prendre de décision en la matière, seuls les services fiscaux sont compétents pour dégrever éventuellement, et c'est ce qu'ils font sur simple demande des contribuables en justification de l'adresse de leur résidence principale et de l'adresse de cette annexe de grande proximité. Les services fiscaux dégrèvent les contribuables de cette taxe d'habitation majorée.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Paul SIMONDON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 6.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DFA 6).

2021 DFA 7 - Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2021.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFA 7 et les amendements n^{os} 123, 124 et 125. Il s'agit de la fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2021.

La parole est à Vincent BALADI qui présentera d'ailleurs les amendements.

M. Vincent BALADI. - Je vais les présenter dans mon intervention.

Monsieur le Maire, Monsieur l'adjoint aux finances, chers collègues, sur ce projet de délibération, nous sommes donc appelés à délibérer sur la fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Je porte, au nom de notre groupe Changer Paris, trois amendements de soutien aux commerçants, comme l'ont fait mes collègues précédemment, et qui, je l'espère, feront l'unanimité dans notre hémicycle, tant nous pouvons les aider de manière concrète.

Nous considérons qu'il convient par tous les moyens de soutenir les commerces parisiens et de les soulager de tout paiement de taxes, droits, loyers ou impôts qui pourraient mettre en péril le maintien de leur activité pendant la crise économique que nous vivons, alors que ces recettes ne représentent qu'une partie minimale du budget annuel de la Ville.

En effet, au regard de la situation économique catastrophique que traversent les commerces parisiens, il apparaît pour le moins contraire à l'esprit du plan de relance d'imposer arbitrairement tous les commerçants parisiens sur cela, alors qu'ils n'ont pas pu ouvrir pendant les deux confinements et sont exposés encore aujourd'hui à de très difficiles conditions d'exploitation de leur commerce pendant les périodes de couvre-feu.

Le Code général des impôts donne compétences aux communes pour fixer le taux de cette imposition et donne toute latitude pour des exonérations possibles. Durant l'année 2020, nous avons voté aux différents Conseils de Paris des mesures d'exonération en soutien au tissu économique de la Ville, notamment avec le projet de délibération SG 17 et le lancement de ce plan de soutien.

Lors de la présentation de ce plan de soutien, la redevance spéciale pour les déchets non ménagers a été exonérée pour six mois à partir du 1er avril 2020. Or, cette taxe ne concerne que les commerçants d'une certaine taille qui jettent plus de 330 litres de déchets par jour et recourent au service municipal de ramassage des ordures. Par l'amendement n° 124, nous demandons donc de prolonger cette exonération jusqu'au 30 juin 2021 pour la redevance spéciale.

Concernant la taxe d'enlèvement qui s'applique au plus grand nombre, aucune exonération de la T.E.O.M. pour les commerces parisiens n'a été prévue par un projet de délibération du Conseil de Paris. Pour les commerçants de petite ou moyenne taille qui jettent, eux, moins de 330 litres par jour, donc la très grande majorité, nous demandons que soit exonérée du 17 mars, soit le début du premier confinement, au 31 décembre 2020, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ou assimilées. Il s'agit de l'amendement n° 123. En effet, cette taxe s'applique à tous et même si elle est d'abord réclamée aux propriétaires, elle est répercutée de plein droit et directement aux locataires des baux commerciaux.

Rappelons qu'à la crise économique sans précédent que traversent les commerces et à la diminution importante de leur chiffre d'affaires s'ajoutent l'augmentation constante de l'assiette de la taxe foncière - même si le taux ne bouge pas, l'assiette explose - et plus spécifiquement des valeurs locatives des locaux à usage professionnel réévaluées pour le calcul de l'impôt foncier depuis 2017 par la loi.

Enfin, dans l'amendement n° 125, nous demandons la possibilité de déterminer des cas d'exonération de taxe d'enlèvement des ordures ménagères jusqu'au 30 juin 2021, donc une prolongation, afin d'exonérer les commerçants parisiens dépendants directement ou indirectement de la Ville de cette T.E.O.M.

Pour le bien des acteurs locaux et des Parisiens, je vous demande donc de bien vouloir nous soutenir dans cette démarche de soutien aux commerçants, afin de leur permettre de passer cette crise.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

Je donne la parole au maire du 17e arrondissement, Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous ne nous consultez que rarement. Vous ne nous écoutez guère. Vous nous considérez peu. Vous ne dévoilez rien de vos intentions, privilège réservé exclusivement à la presse. Pourtant, nous assumons vos erreurs, nous assumons vos ratés et ils sont nombreux. Nous assumons vos coups de "com" mais nous ne pouvons plus assumer votre incapacité chronique à faire de Paris une ville propre.

Je ne sais pas si cela vous arrive de consulter votre boîte mails, sur laquelle vous devez recevoir comme nous des mails de nombreux Parisiens excédés par une situation qui ne cesse d'empirer. Pas un jour ne passe sans que des dizaines de messages viennent inonder nos smartphones, nos ordinateurs, et toujours la même colère : qu'attendez-vous pour que Paris change ? Qu'attendez-vous pour nettoyer nos rues ? Qu'attendez-vous pour améliorer le dialogue social pour mobiliser nos agents ? Qu'attendez-vous pour que Paris change ? Nous avons arrêté de compter les plans de propreté que vous avez pu nous soumettre, rien ne change. Les crédits annoncés n'ont visiblement pas permis un renversement de situation pourtant tant espéré.

Alors, oui, l'incivisme est fort à Paris, il a bon dos. Oui, certains semblent confondre l'espace public avec une décharge à ciel ouvert, mais le moment est venu d'arrêter de se défaire de vos responsabilités. Vous n'êtes plus audibles lorsque vous vous exprimez sur la propreté.

Je profite de cette occasion pour tirer la sonnette d'alarme. Je ne suis pas maire depuis des décennies, mais rarement j'aurais été autant interpellé et sollicité sur cette problématique. Et les touristes ne sont pas encore revenus. Peut-être existe-t-il une recette miracle ? Mais pourquoi continuer à refuser de confier, de décentraliser concrètement aux maires d'arrondissement - les termes sont importants -, pourquoi refuser une gestion en proximité ? C'est ce que vous avez d'ailleurs fait en séance hier.

L'écho de la voix des Parisiens ne semble pas parvenir jusqu'à vous. Alors, je me permets de relayer la colère des commerçants qui sont concernés par cette taxe et Vincent BALADI a fait des propositions extrêmement importantes. Ils sont également légitimement mobilisés pour avoir des rues propres.

Les expérimentations loufoques de vos adjoints finissent par pourrir sous le regard médusé des passants et maintenant il faut réinventer le beau, parce que le beau a quitté la Capitale depuis plusieurs années.

Je ne suis pas résigné, ni fataliste. Je me battrais pour que les Parisiens n'aient pas honte devant la saleté de certaines rues ou squares. Mais pour cela, il nous faut compter sur votre action qui reste invisible en matière de propreté.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire, cher Geoffroy BOULARD.

Je donne la parole à Léa VASA qui doit être en salle des fêtes. C'est à vous.

Mme Léa VASA. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération représente un enjeu budgétaire important pour Paris dans un contexte réglementaire en forte évolution et dès cette année. Cette année encore, comme depuis dix ans, la T.E.O.M. n'augmentera pas car vous affichez l'objectif d'une stabilité fiscale pour les Parisiens. Ce taux restera donc de 6 %, là où la moyenne nationale est de 9 %.

C'est tout à fait louable, mais nous ne pouvons pas nous permettre de faire semblant d'ignorer ce qu'il va se passer. Au regard des trajectoires actuelles de production de déchets, malheureusement les frais vont augmenter fortement et rapidement. Paris débourse déjà 90 euros par habitant et par an pour gérer plus d'un million de tonnes de déchets chaque année, dont les trois quarts sont incinérés, alors que la majeure partie de la poubelle pourrait être réemployée ou recyclée. On y trouve notamment 30 % de déchets alimentaires qui pourraient être compostés ou méthanisés, et pour lesquels nous devons proposer à toutes et tous une solution de collecte sélective dans moins de trois ans. Nous sommes encore loin du compte en la matière et nous avons besoin d'investir fortement. Pour la collecte séparative des déchets alimentaires, nous sommes déjà en retard.

Cette destruction de déchets évitable a un autre coût plus discret, celui de la taxe générale sur les activités polluantes, T.G.A.P. Si ce taux est revalorisé chaque année par l'Etat, pourtant cette augmentation n'est jamais répercutée sur le taux de la T.E.O.M. parisienne et pèse donc plus lourdement sur notre budget. De petites augmentations sont certes absorbables mais la réforme de la T.G.A.P. récente va, elle, entraîner une forte progression de son montant. Là où en 2020, nous nous acquittons de 9 millions d'euros, l'année 2021 va voir cette taxe atteindre les 15 millions d'euros, soit 30 % d'augmentation en un an. Cette estimation est basée sur une hypothèse de production de déchets constante à Paris, elle-même basée sur l'hypothèse que la Ville agira cette année à moyens constants. Ne permet-on pas ainsi de modifier substantiellement les comportements des Parisiennes et des Parisiens ?

Par ailleurs, cette réforme, au demeurant intéressante car elle applique le principe de pollueur payeur, met en difficulté le SYCTOM, notre syndicat de traitement qui affiche déjà une dette record et qui anticipe une explosion de l'enfouissement d'ici trois ans, ce qui augmentera encore la T.G.A.P. qui sera elle-même refacturée à ses membres, donc aux communes. Le SYCTOM travaillera d'ailleurs dès ce vendredi, dans le cadre de sa nouvelle Commission, de ses enjeux tarifaires et de leurs conséquences financières sur les territoires.

Or, les moyens massifs nécessaires pour réduire nos déchets ne sont pas sur la table actuellement. Les budgets en faveur de l'économie circulaire sont dérisoires et stables depuis 2015, alors que ce sont ces investissements qui nous permettent justement de réduire notre quantité de déchets ultimes et de changer le comportement des citoyens.

Trois questions nous préoccupent particulièrement. Tout d'abord, si la T.E.O.M. n'augmente pas cette année, quelles ressources mobiliserez-vous donc pour financer les investissements et le fonctionnement qui permettront d'éviter l'enfouissement des déchets, améliorer le tri, renforcer le réemploi et éviter une hausse incontrôlable des coûts dans l'avenir ? Ensuite, quel est le calendrier de déploiement de la collecte des déchets alimentaires sur l'espace public et en porte-à-porte ? Enfin, que proposez-vous pour que le coût de la T.E.O.M. reflète la réalité de la production de déchets de chacun ?

La Conférence citoyenne pour le climat, dont nous nous sommes engagés à appliquer les propositions, a souhaité la mise en œuvre d'une fiscalité des déchets incitative et juste. A ce stade, permettez-moi de préciser que cette taxe infligée aux citoyens est basée sur un déséquilibre des responsabilités entre producteurs et consommateurs. Elle est symptomatique de la double peine imposée par notre modèle de gestion des déchets, un modèle qui est dans sa globalité simplement une arnaque d'un modèle industriel à forte intensité capitaliste, qui d'un côté vend des déchets évitables et de l'autre vend les services de destruction de ces mêmes déchets.

Pour revenir à notre tarification incitative, il se trouve que cet outil est déjà à l'œuvre en France et à l'étude dans de nombreuses métropoles. Il présente de nombreux avantages : outre qu'il favorise la réduction des tonnages, il permet notamment d'améliorer le tri et ainsi de réduire la part des déchets soumise à la T.G.A.P., donc de limiter nos coûts. Mais cet engagement tant promis est aujourd'hui un vœu pieux en l'absence de calendrier d'études et de mise en œuvre. Nous avons besoin d'une proposition concrète sur la mise en place de cette tarification incitative.

Dans l'attente de ces réponses, des états généraux de la fiscalité, qui ont été proposés par Alice TIMSIT juste avant moi, et des conclusions de la Commission tarifaire du SYCTOM, nous nous abstenons sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Léa VASA.

Je donne la parole à Pierre CASANOVA.

M. Pierre CASANOVA. - Monsieur le Maire, merci de me donner la parole.

Je voudrais, au nom du groupe MoDem et des centristes, relayer une revendication qui nous paraît à la fois conforme à l'environnement et au bon sens, et qui j'en suis sûr sera entendue par mes collègues.

Il s'agit, sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de favoriser, si je puis dire, une modulation de la taxe en fonction du volume ou du poids des ordures ménagères. Ce n'est rien d'autre qu'une imitation. A tout seigneur tout honneur, nous ne sommes pas les inventeurs de cette mesure. Il s'agit d'une imitation de ce que font nos compatriotes alsaciens depuis une vingtaine d'années et ils y sont parvenus ; cela fonctionne et cela répond, nous semble-t-il, à quatre objectifs.

Premièrement, mettre en œuvre de façon concrète, individuelle et quotidienne, le principe pollueur payeur. Beaucoup en parlent, peu le mettent en œuvre. Beaucoup l'envient, peu le connaissent. Ce principe, il suffirait de l'appliquer ici. Nul besoin d'une Commission citoyenne, d'un rapport, d'une charte, d'une analyse, d'une étude d'impact, regardez ce qu'il se fait en Alsace, faites-le. Cela se fait dans l'année et tout le monde comprendra.

Deuxième intérêt, évidemment ce serait aller dans le sens d'une préservation de l'environnement et d'une meilleure propreté de la ville de Paris qui en a besoin. Je n'ai pas besoin d'insister sur le triste constat de la situation déplorable de nos rues.

Troisième élément, outre le caractère immédiatement transposable de cette mesure, il nous semble que ce serait se conformer à la loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique, qui visait expressément la possibilité de mise en œuvre d'incitation fiscale en matière d'ordures ménagères. Ecoutez, il n'est jamais interdit de bien faire, même si c'est un peu tard, appliquons la loi.

C'est pour toutes ces raisons, plus une dernière qui me paraît être que la totalité de la population parisienne comprendrait que ce serait une mesure de justice sociale - je reprends à dessein les termes précédemment employés - que celui qui ne pollue pas, qui n'apporte aucune ordure ménagère, ne paie pas pour celui qui pollue et qui crée quatre, cinq, dix, cent fois plus d'ordures ménagères.

Mes chers amis, la justice aussi, cela peut se faire sur des gestes quotidiens, des mesures de bon sens et une fiscalité incitative. Pour toutes ces raisons je vous propose de mettre en œuvre cette mesure incitative.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre CASANOVA.

Je donne la parole à Paul SIMONDON pour répondre aux oratrices et orateurs.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci.

Chers collègues, d'abord merci beaucoup à Geoffroy BOULARD, parce que j'ai eu l'impression de me retrouver un an en arrière ou un peu plus. J'ai reconnu là à la fois son ton mesuré sur les sujets de propreté, mais je sais à quel point, quand il n'est pas dans cette salle et quand il est dans le 17e, il sait passer aux agents tout le soutien qui est nécessaire face à leur travail, puisque j'ai déjà eu l'occasion de le faire avec lui. Mais il manquait sans doute dans votre intervention la mention de vos applications locales que j'ai déjà qualifiées une fois ou l'autre de gadget. Trêve de nostalgie, vous avez maintenant cette conversation avec Colombe BROSSEL et je sais qu'elle vous a déjà répondu hier, il me semble, donc ce n'est pas la peine de recommencer.

Ce projet de délibération prévoit le maintien du taux de T.E.O.M. au même montant que l'an dernier. Vous savez, en particulier depuis la loi de finances 2019, que les montants récoltés par la T.E.O.M. et la taxe de balayage - c'est une spécificité pour la Ville de Paris - doivent être fixés avec un niveau en comparaison avec les dépenses qui sont affectées sur ces missions et c'est bien le cas

Léa VASA a donné les éléments qui allaient être ceux des années qui viennent avec une augmentation des tarifs du SYCTOM. Nous avons eu l'occasion avec Colombe BROSSEL et les autres élus représentant de la Ville au SYCTOM d'en parler pendant le débat d'orientations budgétaires, dans un cadre réglementaire et législatif national qui met vraiment une pression extrêmement importante sur les opérateurs de gestion des déchets et qui n'aide pas à la transition de ce point de vue. Nous essayons au maximum de lisser ces effets budgétaires pour Paris en ayant une trajectoire qui va éviter le plus possible l'enfouissement. C'est sur ce point que Colombe BROSSEL insiste à chaque fois, c'est absolument indispensable.

Sur la fiscalité incitative, dont Léa VASA et Pierre CASANOVA ont parlé, oui, nous avons déjà pris un certain nombre de vœux pour dire que la Ville de Paris souhaitait l'étudier. Il se trouve que maintenant nous avons avancé dessus, la Ville vient de déposer sa candidature à un appel à projets de l'A.D.E.M.E. afin de réaliser une étude de

faisabilité. Parce qu'instaurer une fiscalité incitative de ce type - vous avez cité l'Alsace, je me permettrai de citer Besançon cher à mon cœur - ce n'est pas immédiat dans une ville aussi dense que Paris, avec des immeubles qui n'ont pas tous encore des bacs permettant le tri. Il y a encore quelques sujets à regarder mais nous avançons sur ce sujet.

Enfin, pour répondre à M. BALADI, deux amendements que vous proposez concernent la T.E.O.M. en elle-même et les exonérations dont vous parlez ne sont pas possibles dans ce cadre, puisque toute exonération de l'année en cours doit être décidée l'année précédente et avant le mois d'octobre ; il n'y a donc pas de cadre pour ces propositions.

Pour la redevance spéciale, qui est un peu différente et qui concerne les professionnels qui font appel au service public, que ce soit en régie ou par délégation mais dans le cadre d'un marché concurrentiel, il y a eu effectivement en 2020 une exonération, à un moment où tous les commerces dans le premier confinement étaient fermés et nous y avons mis 10 millions d'euros.

Vu la capacité de cibler ce genre de mesures, il n'est pas proposé de le refaire en 2021, mais je vous rappelle que bien sûr les restaurants et les cafés sont exonérés depuis longtemps de cette redevance spéciale. Eux n'ont donc absolument pas de changement. Par contre, la Ville a préféré mettre son soutien aux différents commerces de manière plus ciblée pour bien viser ceux qui étaient en difficulté. Cela peut être à travers les dispositifs qu'Olivia POLSKI a présentés à travers le fonds FAST, le fonds résilience que l'on a aussi évoqué. Bref, ce sont des dispositifs efficaces qui vont cibler les commerçants qui en ont le plus besoin.

Je demanderai donc le retrait de vos trois amendements et ce sera à défaut un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Paul SIMONDON.

Les amendements du groupe Changer Paris sont maintenus ? Ils sont maintenus, merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 123 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 123 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 124 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 124 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 125 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 125 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 7.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DFA 7).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la transparence environnementale des banques traitant avec la Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous examinons tout d'abord le vœu n° 59 relatif à la transparence environnementale des banques traitant avec la Ville de Paris.

La parole est à Jérôme GLEIZES pour le présenter.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous savez que ce type de vœu revient régulièrement devant l'Assemblée et nous le représentons à nouveau ; il faut vraiment qu'un travail soit fait par rapport à ce sujet.

Chaque année, Oxfam France fait un rapport "Banques : des engagements climat à prendre au 4e degré" et on voit, année après année, que les choses ne bougent pas. Cela veut dire qu'il y a toujours le double discours de la part des banques qui disent qu'elles luttent contre le réchauffement climatique et qui par ailleurs, dans les filiales étrangères, financent des projets climaticides, notamment des projets de mines de charbon.

C'est pour cela qu'à travers ce vœu nous demandons que se fasse un reporting environnemental. On améliore un peu nos propositions précédentes, c'est-à-dire qu'il existe aujourd'hui des obligations par la loi de reporting environnemental et que celui-ci soit fait et vérifié, notamment à travers la DFA, de façon à pouvoir suivre ce qu'il va se passer par la suite.

De même, il faut que l'on avance et que l'on entame un travail de définition des critères liés à l'impact carbone parmi les critères de sélection des services bancaires. Nous avons un objectif de neutralité carbone pour 2050, mais il faut aussi que cet objectif s'applique y compris à la DFA sur comment l'intégrer. Normalement, si on prend au pied de la lettre le Plan Climat, il faudrait une compensation sur ces sujets et toute banque qui aurait des stratégies contradictoires avec ce qu'il se passe avec Paris ne devrait pas être acceptée.

C'est pourquoi nous proposons ce vœu et nous supposons qu'il suscitera une unanimité puisqu'il ne pose pas de problème de fond et c'est uniquement une mise en œuvre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

Je donne la parole à Paul SIMONDON pour vous répondre.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Très rapidement, effectivement ce vœu fait suite à plusieurs discussions, dont une question écrite posée par le groupe Ecologiste de Paris récemment à laquelle j'avais pu répondre.

Les établissements bancaires, dont vous parlez, ne sont pas les prêteurs financiers mais des intermédiaires. Les engagements financiers avec eux s'élèvent, par rapport à nos emprunts, à environ 0,2 % à chaque émission d'emprunt. Néanmoins, ce sont des partenaires de la Ville, il n'y a pas de doute.

La loi prévoit effectivement un certain nombre d'obligations de reporting. Votre vœu demande de les appliquer au plus près et de les renforcer avec un reporting accru et un travail de définition de critères liés à l'impact carbone. Actuellement, le cadre européen ne le permet pas, mais la Banque centrale européenne vient d'annoncer récemment que cela pouvait évoluer. Donc la Ville doit se mettre dans la roue de cette évolution pour l'appliquer.

Pour faire très simple, je donnerai donc un avis favorable à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai une explication de vote de Jean-Noël AQUA et je lui donne la parole.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons bien évidemment favorablement ce vœu, nous "plussifions" dessus et je dirais même "plussifierons" en allant un peu plus loin, puisque le slogan il y a deux ou trois ans était : fin du monde, fin du mois, même combat.

Non seulement les banques, qui sont épinglées par Oxfam, telles BNP Paribas et Société Générale, sont les moins respectueuses des engagements par rapport au climat, mais ce sont aussi, comme par hasard, les banques qui sont les plus mauvaises élèves en matière d'évasion fiscale ; cette évasion qui permet aux plus riches d'échapper au pacte républicain, et notamment au fondement de la République qui est le consentement à l'impôt.

Nous ne cessons de le dire, il est important dans nos relations avec les acteurs économiques de développer des critères sociaux et environnementaux. Il s'agit à la fois d'introduire des critères environnementaux dans nos relations avec les établissements financiers, mais il serait important d'avancer et de cranter un peu les filets que nous mettons sur les aspects sociaux.

Je le redis ici, nous ne refaisons pas un vœu, mais je pense que l'on suit la même logique : il est important que nous continuions à avoir un point de vigilance par rapport aux pratiques d'évasion fiscale des institutions financières, que ce soit la BNP, la Société Générale, HSBC, etc. Nous avons très désagréablement constaté, en décembre dernier lors du budget, que nous avions émis des obligations via HSBC qui pratique largement l'évasion fiscale et qui a même été condamnée sur ce point.

Donc, nous le redisons, en matière de transparence et d'éthique avec nos opérateurs financiers, il s'agit d'inclure aussi ce point.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Noël AQUA.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu n° 59 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2021, V. 83).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'ouverture de columbariums dans les cimetières parisiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 60 relatif à l'ouverture de columbariums dans les cimetières parisiens.

La parole est à Aurélie PIRILLO.

Mme Aurélie PIRILLO. - Merci, Monsieur le Maire.

De plus en plus de Parisiens font le choix d'incinérer leurs proches défunts. On note une augmentation notable des incinérations ces dernières années. En 2020, le crématorium de Paris a dépassé les 1.000 crémations par mois.

Les seuls columbariums de Paris se situent au cimetière du Père-Lachaise dans le 20e arrondissement, et au cimetière de Vaugirard et de Grenelle dans le 15e arrondissement. Les columbariums de Vaugirard et de Grenelle sont déjà pleins, et le columbarium du cimetière du Père-Lachaise est extrêmement prisé.

Les cimetières de Passy dans le 16e arrondissement et du Montparnasse dans le 14e arrondissement ne possèdent aucun columbarium pour accueillir les urnes funéraires. Il est pourtant possible de créer de telles structures sans avoir besoin d'étendre les surfaces de ces cimetières.

Considérant les enjeux actuels d'environnement, d'écologie et de végétalisation du paysage urbain, il apparaît comme une évidence de vous suggérer des columbariums végétalisés. La végétalisation semble être, par ailleurs, une belle option pour fleurir, embellir et donner de la vie à l'espace de recueillement qui sera offert aux familles et aux proches des défunts.

Vous l'avez compris, Monsieur le Maire et mes chers collègues, je demande la création de columbariums végétalisés dans les cimetières de Passy et du Montparnasse, et l'extension des columbariums existants dans les cimetières de Vaugirard et de Grenelle.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Aurélie PIRILLO.

Je donne la parole à Paul SIMONDON pour vous répondre.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Par ce vœu, vous demandez à la fois la création de columbariums à Passy et Montparnasse, et l'extension de deux autres.

Il est vrai que les pratiques funéraires ont notablement évolué : le pourcentage de recours à l'incinération est passé de 1 % aux alentours de 1980 à maintenant près de 40 % ; on est bien sûr sur une pratique de notre société qui a totalement évolué. C'est pour cette raison que la Ville a réfléchi à la façon d'adapter l'offre cinéraire dans nos cimetières. Cela peut se faire de plusieurs manières, mais c'est en tout cas une offre pour accueillir des urnes.

Il y a d'abord la restauration du columbarium du Père-Lachaise avec un projet très important d'un columbarium de 25.000 cases. Les travaux, qui vont bientôt commencer, seront terminés aux alentours de 2025, pour un meilleur accueil des familles et pour améliorer les conditions de leur recueillement.

Dans tous les cimetières parisiens, il y a des projets en la matière, c'est-à-dire dans les vingt cimetières aussi bien intra-muros qu'extra-muros. En l'occurrence, la création de columbariums pour Passy et Montparnasse, en termes de faisabilité, ne semble pas pour l'instant possible ; c'est ce qui relève du travail des services. Mais deux columbariums végétalisés sont en cours de travaux et vont bientôt ouvrir, l'un à Saint-Ouen et l'autre à Bagneux ; ils rejoindront ainsi, en plus bien sûr de celui du Père-Lachaise, ceux de Grenelle et Vaugirard. Déjà les cimetières de Saint-Ouen, Ivry et Bercy également disposent tous de columbarium.

Cependant, ce n'est pas suffisant et c'est pourquoi la Ville a fait le choix de développer une offre alternative avec la création de chapelles cinéraires, c'est-à-dire la restauration de monuments de sépulture, dont la concession est arrivée à échéance mais qui pour des raisons patrimoniales ne seront pas reprises avec démolition du monument. La chapelle, dans ces cas-là, est transformée en mini-columbarium qui peut accueillir, selon les cas, de cinq à une vingtaine d'urnes.

Ce développement se fait bien sûr au Père-Lachaise, mais pas uniquement car aussi à Montparnasse, Montmartre, Bercy, La Villette, Vaugirard et aussi Passy où il y a des travaux. Cette démarche permet de concilier sauvegarde du patrimoine et offre de nouvelles places cinéraires aux familles. Un article du "Parisien" l'a d'ailleurs mis en lumière l'an dernier. Cette offre sera développée. Je porterai une attention aux cimetières, dont vous avez parlé, pour développer cette offre.

Dans ces conditions, je vous propose de bien vouloir retirer votre vœu. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Est-ce que vous retirez votre vœu, Aurélie PIRILLO ? Vous ne retirez pas votre vœu.

Je donne la parole à Alice TIMSIT pour une explication de vote.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Monsieur le Maire.

Le vœu du groupe Changer Paris pointe du doigt un état de fait : le besoin croissant de solutions de recueillement pour les familles et pour les proches des défunts qui ont fait le choix de la crémation. C'est un choix intime, un choix qui relève de la liberté individuelle de tout un chacun et la part de la crémation, vous l'avez rappelé, avoisine aujourd'hui les 40 % à Paris contre 30 % en France ; cette part est croissante.

Face à l'augmentation de ce choix des Parisiennes et des Parisiens, la Ville doit accélérer le développement d'alternatives de recueillement. Il y a pour l'heure une inadéquation réelle entre l'offre et la demande. Toutefois, les solutions alternatives à l'inhumation ne se résument pas uniquement aux columbariums. Nous pouvons bien entendu envisager la réhabilitation de chapelles cinéraires mais aussi les caves urnes ou encore les jardins du souvenir. Ce sont des solutions qui sont également plébiscitées par un certain nombre de Parisiennes et de Parisiens.

Au regard du caractère incomplet de ce vœu du groupe Changer Paris et de la localisation très précise de ces columbariums souhaités à Passy et à Montparnasse, le groupe Ecologiste de Paris s'abstiendra sur ce vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alice TIMSIT.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu n° 60 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 60 est rejeté.

Nous en avons fini avec les dossiers de la 1ère Commission.

Compte rendu de la 2e Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à la 2e Commission et conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à sa présidente, Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, notre Commission s'ouvrira sur un très beau projet de délibération porté par Jacques MARTIAL pour les dix ans après sa disparition et pour rendre un nouvel hommage à Édouard Glissant.

En ce qui concerne l'activité de notre 2e Commission, nous avons eu la chance avec les élus d'arrondissement d'assister le 4 mars à une présentation passionnante par Karen TAÏEB du bilan du plan pour les édifices culturels, un bilan de 2015 à 2020. Je la remercie encore ici, ainsi que les services pour ce travail. C'était l'occasion de découvrir la richesse de notre patrimoine. La Ville a investi plus de 76 millions d'euros à cette période et devra investir encore plus dans la mandature. L'entretien du patrimoine culturel, comme vous le savez, ne concerne pas seulement la restauration architecturale mais bien l'ensemble des mobiliers, des œuvres d'art et de nos orgues, puisque notre ville en a plus de 130. De nombreuses restaurations sont en cours, dont l'église de La Trinité.

Laurence PATRICE nous propose encore de nombreuses dénominations suite à l'examen de nos différents vœux par la Commission de dénomination. J'insiste sur un nouveau projet de délibération concernant le 150e anniversaire de La Commune, avec la plaque qui sera posée dans le 20e pour Paule Minck. Un vœu sera proposé par l'Exécutif pour rendre hommage à Juliette Gréco.

Carine ROLLAND a dit à nouveau le soutien de la Ville aux acteurs culturels. Rien dans les déclarations et les actes du Gouvernement ne nous donne espoir. Le manque de perspectives, notamment sur la réouverture des lieux, maintient donc nos inquiétudes à un très haut niveau. Elle nous rappelle que ce qui nous manque, c'est du lien social et que la culture comme le sport sont dans les mêmes problématiques, et pourtant si importants pour notre santé et notre santé mentale.

Deux vœux montrent que ce débat est au cœur de nos préoccupations. Un du groupe Changer Paris et un autre de Paris en commun soumis à notre discussion. D'autre part, Carine ROLLAND nous informe qu'une réflexion est menée en ce moment pour aider à clarifier les critères des attributions de subventions, celle-ci devrait aboutir en juin.

Le projet de délibération DAC 671 nous permettra de nommer Anne-Sophie de GASQUET à la direction de "Paris Musées" en remplacement de la regrettée Delphine Lévy. Anne-Sophie de GASQUET connaît bien la

Direction des Affaires culturelles de Paris puisqu'elle y a été entre autres cheffe de cabinet de Christophe GIRARD et conseillère culture de Bertrand DELANOË. Nous lui souhaitons la bienvenue dans ce difficile moment.

Nous examinerons aussi des vœux de soutien au Théâtre de verre respectivement déposés par Changer Paris et les groupes Ecologiste de Paris, "Génération.s" et le groupe Communiste et Citoyen.

Un autre vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes sera aussi étudié sur la gratuité des DVD pour les étudiants.

Je profite de ces trois minutes qui me sont accordées pour redire le soutien de mon groupe à l'occupation du Théâtre de l'Odéon par les artistes et musiciens qui protestent, et depuis hier soir à l'occupation du Théâtre de la Colline. Le mouvement s'étend d'ailleurs à d'autres villes en France, comme Strasbourg ou Pau.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente de la 2e Commission, chère Raphaëlle PRIMET.

2021 DU 47 - Dénomination promenade Édouard Glissant (7e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner le projet de délibération DU 47 : dénominations promenade Édouard Glissant dans le 7e arrondissement.

La parole est à Mahor CHICHE qui est en salle des fêtes, me dit-on.

M. Mahor CHICHE. - Monsieur le Maire, chers collègues, en cette année qui marque le 10e anniversaire de la disparition d'Édouard Glissant, décédé le 3 février 2011, j'ai voulu intervenir sur cette dénomination qui relocalise l'hommage que nous souhaitons rendre au romancier, philosophe, poète et essayiste martiniquais qu'est Édouard Glissant.

Attribuer le nom Édouard Glissant à une partie de la promenade des berges de Seine André Gorz, dans le 7e arrondissement de Paris, en face du palais de la Légion d'honneur et du musée d'Orsay, est hautement symbolique. Cette proposition est un geste fort qui permettra de pérenniser dans les mémoires le nom et l'importance de l'œuvre d'Édouard Glissant, au cœur de Paris, dans ce 7e arrondissement où il a vécu et fondé l'Institut du Tout-monde, en face du quai Aimé Césaire, sur la rive droite de la Seine et à côté de l'angle de la passerelle Léopold Sédar Senghor qui reliera les deux.

Césaire et Senghor justement, ceux qui ont été les devanciers dans la venue au monde d'une pensée de tous les lieux et de tous les hommes. Il ne s'est pas comme eux engagé en politique pour défendre ses idéaux, mais nous a légué, par la réflexion et l'écriture poétique, un corpus de valeurs humanistes et une vision du monde qui privilégie le lien, la relation et l'ensemble de toutes les particularités du monde et non les différences.

Édouard Glissant a une vision archipélagique de mondes interdépendants, en constante évolution et non de continents figés et antagonistes. Pour Glissant, il faut regarder l'histoire en face. Le rôle dans l'histoire du mélange, des contacts des cultures, du métissage des cultures est primordial. L'esclavagiste est celui qui refuse le métissage.

Nous devons, dans cette période où le repli identitaire prospère et la concurrence des mémoires, envoyer un message fort qui rappelle ces valeurs humanistes. C'est pour cela que le groupe Paris en commun soutient ce projet de délibération et rend hommage à Édouard Glissant qui fut un grand Parisien.

Pour conclure, je dirai : nos destins sont inséparables, nos destins sont communs.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Mahor CHICHE.

Je donne la parole à Alice COFFIN, qui est peut-être également en salle des fêtes. Non, elle est là.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci au travail de Jacques MARTIAL qui nous permet aujourd'hui d'honorer la mémoire d'Édouard Glissant au Conseil de Paris. Il nous faut toujours avoir à l'esprit ce vers quoi le choix d'un nom, sa résonance dans ces murs nous fait tendre.

Parmi les multiples contributions d'Édouard Glissant à l'histoire de la pensée, de l'action, de la création, j'aimerais que nous nous remémorions ici les liens essentiels qu'il a tissés entre politique et poésie, par sa vie même mais dans des textes aussi.

On le sait, à certains moments politiques importants de notre pays, la poésie est venue au secours du discours politique. C'est Christiane TAUBIRA brandissant, nuit après nuit, de nouveaux poèmes à l'appui de ses discours en faveur du mariage pour tous, accompagnée par les mots de Léon-Gontran Damas.

Édouard Glissant a dit comment il considérait poésie et politique comme un tout. Voici donc quelques-uns de ses mots, quelques extraits d'un entretien qu'il a donné à la revue "Terrain" en 2003 : "S'agissant de poésie et de politique, je crois avoir toujours obéi à un instinct qui me portait d'abord à considérer que l'objet le plus haut de la

poésie était le monde. Le monde en devenir, le monde tel qu'il nous bouscule, le monde tel qu'il nous est obscur, le monde tel que nous voulons y entrer.

En matière de politique, ma référence la plus haute était aussi le monde. Non pas le monde conçu comme l'international des prolétaires mais comme lieu de rencontres, de chocs des cultures, des humanités. Pour moi, la poésie et la politique étaient intimement liées par cette référence au monde. J'ai toujours eu l'idée que bien sûr les problèmes politiques devaient être résolus sur place, qu'il ne devait pas y avoir de fuite en avant dans une sorte d'universel abstrait, mais qu'ils ne pouvaient cependant se résoudre que si on possédait une conception plus large, celle du rapport des peuples entre eux dans la totalité monde.

Pour moi, tel était l'élément fondamental de la relation poésie et politique, autrement dit qu'il n'y avait pas de poésie qui ne soit politique et qu'il n'existe pas de poésie politique en soi." Puisse nous retenir ces mots et qu'ils résonnent aussi pour celles et ceux qui auront la chance d'arpenter, désormais dans le 7e arrondissement sur les berges de Seine allant vers la passerelle Léopold Sédar Senghor, la promenade Édouard Glissant. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alice COFFIN.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, il y a dix ans, le 3 février 2011, Édouard Glissant nous quittait. Dix ans déjà et pourtant sa pensée foisonnante n'a jamais été autant d'actualité. Dans les pas d'Aimé Césaire et de Senghor, Édouard Glissant nous a aidés et nous aide encore à penser le monde. De la négritude à la créolisation, il marque l'émancipation du monde caribéen à l'Afrique.

Dans notre rapport à l'autre d'abord, où toutes les singularités se mêlent dans un "Tout-monde", où contre le discours identitaire, il en appelait à la mondialité, où comme il le rappelait, si la mondialisation est l'uniformisation par le bas, le règne des multinationales, la standardisation, l'ultralibéralisme sauvage, elle est aussi le revers négatif d'une réalité prodigieuse qu'il appelle la mondialité, un monde qui, pour la première fois et de manière immédiate, se conçoit à la fois un et multiple.

Contre le repli sur soi du particularisme, sa mondialité envisage de faire vivre ensemble les cultures selon le principe de la créolisation, qu'il façonnait à l'image de son parcours de petit-fils d'esclaves voyageant au gré de ses différents engagements politiques et sociaux et anticolonialistes, de ses différents métiers et voyages.

Nous lui devons cet admirable concept de créolisation, ce métissage des arts ou des langages qui produit de l'inattendu, cet inattendu qui fait peur à tant d'autres et qui est pourtant l'avenir de nos sociétés mondialisées, un vecteur de création sans limites qui bouscule l'uniformisation des musiques, des arts plastiques, de la littérature, du cinéma.

Glissant, c'est aussi la mémoire des esclavages qui veut penser la relation entre les sociétés esclavagistes et esclavagisées. En voulant rendre la dignité de l'homme, et en particulier des peuples issus de l'esclavage, il avait ces mots : "L'oubli offense et la mémoire, quand elle est partagée, abolit cette offense. Chacun de nous a besoin de la mémoire de l'autre et si nous voulons partager la beauté du monde, si nous voulons être solidaires de ses souffrances, nous devons apprendre à nous souvenir ensemble."

Glissant disait : "Agis dans ton lieu, pense le monde." Je suis certaine que depuis le cœur de Paris, il continuera de nous insuffler ce besoin de réflexion alliée à l'action, au cœur de notre engagement de conseiller de Paris, au cœur de notre engagement universaliste mais aussi, pour ma part, de communiste.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET.

Je donne la parole à Jacques MARTIAL pour répondre aux oratrices et orateurs.

M. Jacques MARTIAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues, pour ces paroles que vous venez de prononcer au sujet de ce projet de délibération. Permettez-moi de me réjouir de voir comment vous accompagnez la décision de nommer une voie parisienne "promenade Édouard Glissant". Et permettez-moi d'associer à ce moment également Mme Laurence PATRICE pour la qualité du travail que nous avons réalisé ensemble pour aboutir à ce résultat. Une première localisation avait été envisagée et les évolutions de la Ville de Paris ayant rendu inappropriée cette dénomination, nous sommes aujourd'hui heureux de cette dénomination.

Nous célébrons le 10e anniversaire de la mort d'un très grand poète, romancier, philosophe, essayiste, dramaturge, penseur français et francophone de la modernité et de notre monde contemporain. Son œuvre nous offre des outils concrets, intellectuels, mais aussi opérationnels pour relever certains des grands défis de ce XXIe siècle naissant, et notamment celui de l'accueil et la promotion de la diversité culturelle dans la perspective du vivre ensemble, surtout au sens onusien, c'est-à-dire du vivre ensemble en paix. Car c'est de cela qu'il s'agit pour nous aujourd'hui au XXIe siècle : réussir en France et dans le monde ce vivre ensemble en paix.

"Antillanité", "créolisation", "Tout-monde", vous en avez parlé, ces concepts qu'il a forgés parlent de la façon dont nous devons, et surtout dont nous pouvons lutter efficacement contre toutes les formes de racisme, de rejet de l'autre, de destruction des identités dans leur diversité, leur pluralité, leur richesse.

C'est en cela qu'Édouard Glissant a toujours été un militant actif de l'anticolonialisme, autant qu'un opposant déterminé à tous les replis nationalistes et les replis identitaires. Et c'est en cela que son œuvre nous est essentielle, qu'elle doit nous inspirer et qu'elle nous inspire, comme elle inspire dans le reste du monde, les universités où il a enseigné, aux États-Unis à Baton Rouge ou à New York, ou les universités qui lui ont décerné le titre de docteur "honoris causa" à travers le monde.

Ses actions : le prix Carbet qu'il a créé, dont la vocation est de diffuser la diversité des imaginaires et la pluralité des expressions artistiques et des modes de vie nouveaux, est toujours vivant. Le prix Carbet ou encore l'Institut du Tout-monde qu'il nous laisse sont des outils qui doivent servir son travail, sa mémoire et nous permettre de poursuivre son œuvre.

La promenade Édouard Glissant se trouve dans le 7^e arrondissement. Je souligne la façon dont la mairie du 7^e arrondissement a accueilli cette proposition, mais également la façon dont la famille d'Édouard Glissant se réjouit de cette dénomination. Elle se situe donc le long de la Seine, à hauteur du quai de Conti, en face du quai Aimé Césaire et de la passerelle Léopold Sédar Senghor. Un triptyque se crée à Paris, à partir de ces trois personnalités. Il forme une triangulation, un ensemble cohérent inscrit dans la poésie, la poétique et leur portée politique au cœur même de Paris.

C'est un endroit cosmopolite, où le monde entier circule, dans Paris ville cosmopolite, ce qui répond à la parole d'Édouard Glissant lorsqu'il écrivait : "A présent j'écris en présence de toutes les langues du monde." Ce n'est pas une cacophonie, ce n'est pas la tour de Babel, c'est bien la diversité du monde qui continuera de s'écrire à cet endroit et qui renforcera la parole d'Aristote, d'Alain de Lille, puis de Blaise Pascal lorsqu'ils proclamaient : "Le monde est une sphère infinie dont le centre est partout et la circonférence nulle part." Toutes ces langues, toutes ces diversités sont des centres et leurs génies s'y expriment et continueront de s'y exprimer à Paris. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jacques MARTIAL.

Merci d'ailleurs à toutes celles et tous ceux qui sont intervenus dans cet hommage que vous avez rendu à Édouard Glissant et auquel nous nous associons.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 47.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité sans surprise. (2021, DU 47).

Dépôt de questions d'actualité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous informe que des questions d'actualité ont été déposées.

La première émane du groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris et est relative à la campagne de vaccination contre la Covid-19 et au déploiement des tests salivaires dans les écoles parisiennes.

La deuxième question, posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris, est relative à la crise sanitaire.

La troisième question est posée par le groupe Ecologiste de Paris à M. le Préfet de police et est relative à la stratégie de la Préfecture de police dans la lutte contre l'épidémie de Covid-19.

La quatrième question, posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris est relative à la mise en place d'une commission d'enquête sur la gestion hospitalière de la crise sanitaire.

La cinquième question, posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris, est relative à la situation de l'opérateur "Smovengo".

La sixième question, posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris, est relative à la mobilisation des acteurs du secteur culturel au théâtre de l'Odéon.

La septième question du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris est relative à la politique RH de la Ville.

La dernière question d'actualité est posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris et concerne la réouverture des lieux culturels, le soutien au cinéma "La Clef" et au Théâtre de Verre.

Je vous souhaite un bon appétit. Je suspends la séance. Elle reprend à 14 heures 30 avec les questions d'actualité.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures dix minutes, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose de démarrer notre séance de questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris relative à la campagne de vaccination contre la Covid-19 et au déploiement des tests salivaires dans les écoles parisiennes.

II - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à la crise sanitaire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La première des questions nous est posée par le groupe Paris en commun, mais je crois qu'il y a plusieurs questions relatives notamment à la crise sanitaire que je vous propose de regrouper, celle des groupes Paris en commun et Changer Paris.

Le groupe Communiste et Citoyen, c'est un peu différent, puisque c'est sur la crise hospitalière.

Je regroupe les deux questions, celle de Paris en commun et celle de Changer Paris qui ont toutes deux trait à la crise sanitaire, auxquelles répondra Anne SOUYRIS.

Monsieur le Président Rémi FÉRAUD ?

M. Rémi FÉRAUD. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, un an après le début de la pandémie, les autorités sanitaires vont-elles enfin mettre en place les mesures efficaces indispensables ?

Ma question porte ainsi aujourd'hui sur la campagne de vaccination à Paris et le déploiement des tests salivaires dans les établissements scolaires.

L'évolution de la pandémie est, nous le savons aujourd'hui, très préoccupante, le taux de contamination reste particulièrement élevé en Ile-de-France et la situation hospitalière est alarmante avec plus de 1.000 personnes en réanimation dans notre région et de plus en plus d'interventions chirurgicales doivent désormais être reportées.

Dans ce contexte, nous savons tous que les outils les plus efficaces pour mettre fin à la pandémie sans mettre à nouveau notre société sous cloche avec les conséquences économiques sociales et humaines très dures que cela implique, c'est de vacciner le plus rapidement pour atteindre l'immunité collective et de tester le plus largement pour casser les chaînes de contamination.

Nous nous réjouissons donc, après un week-end qui a vu la vaccination à Paris prendre plus d'ampleur, que le Gouvernement rejoigne enfin la Ville sur la nécessité d'ouvrir de vrais centres de vaccination sur l'ensemble du territoire. Il s'agit là de la bonne stratégie, mais que d'atermoiements et de temps perdu !

En fin de semaine dernière, le Gouvernement annonçait le déblocage pour ce week-end de 12.000 doses supplémentaires de vaccin pour les Parisiennes et Parisiens, ce qui nécessitait une mobilisation sans faille d'un nombre important de personnes, notamment de personnels de la Ville. Ils ont été au rendez-vous et je tiens à les remercier au nom de notre groupe.

Mais cette accélération durera-t-elle ? L'Etat va-t-il continuer à donner la priorité aux départements les plus touchés alors que nous apprenons chaque semaine de nouveaux retards dans la livraison des vaccins en Europe et en France ?

Quelle visibilité donne-t-il pour les semaines qui viennent ?

Outre cette course contre la montre, de fortes inégalités sociales dans l'accès à la vaccination demeurent également et nous avons encore parfois du mal à toucher nos concitoyens les plus vulnérables. Les dispositifs adaptés vont-ils monter en puissance, notamment dans les quartiers "politique de la ville", car malgré les récents progrès, de nombreux Parisiens n'obtiennent toujours pas de rendez-vous pour se faire vacciner et certains ont certainement renoncé à en rechercher.

En outre, une campagne de dépistage salivaire a été lancée dans les écoles parisiennes, dans une école du 10e et une du 12e, en partenariat avec le Rectorat de Paris et l'A.R.S., c'est un maillon indispensable pour mettre en œuvre la stratégie "tester, tracer, isoler" que nous promouvons depuis le début de l'épidémie. Mais pour être vraiment efficace, il faut passer de l'expérimentation à la généralisation. C'est ce à quoi s'était engagé le Ministre de l'Education nationale pour le retour des vacances scolaires, avez-vous des informations sur la mise en œuvre réelle de ces annonces gouvernementales, car nous réclamons de la transparence plutôt que de la communication ?

Pour lutter efficacement contre cette pandémie, le Gouvernement doit davantage faire confiance aux collectivités et mettre en œuvre des mesures territorialisées adaptées à des réalités qui sont diverses. Nous avons besoin de vérité, de pragmatisme, de partenariat et d'anticipation. C'est ainsi que nous nous donnerons les moyens

de vaincre la pandémie et d'ouvrir une nouvelle page. Soucieux de l'intérêt général, nous voulons tous agir en ce sens, je le crois.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

On va vous répondre dans un instant. Je donne la parole à M. François-Marie DIDIER pour le groupe Changer Paris.

M. François-Marie DIDIER. - Madame la Maire, vous avez affaibli Paris et les Parisiens. Depuis un an, notre ville et nos concitoyens sont durement éprouvés par la crise sanitaire. Ils le sont dans tous les domaines qui conditionnent leur vie et celle de leur famille. Cette situation, nous la constatons au quotidien.

Dans le 20e arrondissement, dans ces quartiers populaires que vous aimez tant citer, Madame la Maire, beaucoup de Parisiens ont perdu confiance. Beaucoup sont dans une situation de désespoir que la pandémie n'a fait souvent qu'accroître. Tous les habitants sont concernés, quelles que soient les catégories d'âge, les personnes âgées isolées que l'on sait les plus affectées par l'épidémie, les jeunes par la précarisation de leurs conditions de vie, les étudiants, les stagiaires en alternance, les salariés en chômage partiel.

Face à une situation difficile et angoissante, les Parisiens attendaient d'être rassurés par des mesures claires et cohérentes. Hélas, c'est tout le contraire qui s'est produit. Lorsque votre premier adjoint s'est exprimé en votre nom pendant vos vacances, sur les plateaux télé, sur les réseaux sociaux, puis lors d'une conférence de presse à l'Hôtel de Ville, ce fut pour annoncer des propositions choquantes et contradictoires. Des propositions qui visaient "à un confinement strict de trois semaines destiné à lever toutes les restrictions à son issue", des annonces qui ont affecté l'image de la Capitale et semé un trouble considérable chez nos collègues maires et élus de la métropole et de l'ensemble de l'Ile-de-France.

Ni consultés ni informés, nous avons par la suite pu observer un rétropédalage en règle. Subitement, ces propositions n'étaient plus qu'une hypothèse, pourtant les mots ont un sens. Ce n'est que quatre jours après le "stand up" de votre premier adjoint que vous vous êtes décidée à réunir les maires d'arrondissement pour enfin les entendre, écouter Emmanuel GRÉGOIRE réciter son acte de contrition et enfin préciser que le confinement strict était une mesure inhumaine.

Nouvel épisode symptomatique du mépris dans lequel vous tenez les maires d'arrondissement : dans la foulée de cette réunion et sans l'avoir évoqué avec eux, vous annoncez un train de mesures complètement révélatrices d'un amateurisme préoccupant dans un contexte sanitaire aussi grave.

En fait, pour traiter aussi légèrement la détresse des Parisiens, on a l'impression que vous n'êtes plus vraiment là, ou plutôt que vous êtes de passage à Paris.

Madame la Maire, croyez-vous vraiment que les lycéens vont réviser leurs épreuves au théâtre du Châtelet, au stade Charlety ou dans les galeries du Petit Palais, que des élèves de CM2 vont faire des "sittings" avec leurs enseignants sur les pelouses de Bagatelle pour mieux maîtriser l'apprentissage des matières fondamentales ? Celles-là mêmes dans lesquelles ils accusent déjà de lourds retards liés aux confinements successifs.

Madame la Maire, à l'heure où vous encouragez ces mesures, vous souvenez-vous que nous sommes toujours placés au niveau Vigipirate urgence attentat ? Le Préfet de police n'a-t-il pas d'autres priorités que de faire escorter des élèves au Parc floral pour suivre un cours de géométrie ou aux Buttes Chaumont pour faire une dictée ?

Quant à la police municipale que votre adjoint aux espaces verts compte réquisitionner pour encadrer cette nouvelle pédagogie champêtre, encore faudrait-il qu'elle soit mobilisable.

Madame la Maire, quand serez-vous enfin une maire à plein temps au seul service des Parisiens, en jouant collectif avec tous les maires d'arrondissement ? Quand tiendrons-nous enfin un débat en toute transparence à cette Assemblée sur la mise en œuvre d'un plan d'action concerté, adapté, budgété pour traiter au mieux les conséquences de la pandémie ? Nous vous invitons à appliquer à votre gestion de la crise plus de collectif, de cohérence et de sincérité, surtout quand vous reprochez au Gouvernement de ne pas faire assez confiance aux élus locaux sur la gestion de la crise.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à Anne SOUYRIS pour vous répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire, j'allais dire merci aussi pour ces questions parce qu'elles sont importantes, malgré une certaine mauvaise foi que je viens d'entendre. Néanmoins, je vais répondre point par point.

Sur la question d'abord de l'état de la vaccination à Paris et du déploiement des tests salivaires dans les écoles parisiennes, sachez que les 20 centres que nous avons mis en place dès le mois de janvier, ce sont 20 centres qui étaient normalement ouverts pour un cahier des charges de 25.000 doses par semaine. Nous avons fonctionné avec un bas niveau, vraiment faible, faible niveau, puisque nous n'avons pas réussi à avoir plus de 10.000 doses par semaine et encore poussivement jusqu'à la semaine dernière, moment d'accélération effectivement où nous avons réussi à avoir enfin plus de doses, avec une demande de la mairie et d'Anne HIDALGO d'avoir quatre fois plus de

doses et notre capacité de répondre dans des records complets, puisqu'en 24 heures nous avons pu doubler le nombre de doses dans ces centres.

Nous avons tenu ce pari et nous avons demandé que ce soit évidemment continué et même multiplié par quatre pour pouvoir arriver enfin au fait que les plus de 75 ans soient vaccinés dans les meilleurs délais, c'est-à-dire avant la fin du mois de mai.

Je rappelle juste quand même que M. CASTEX a promis que tout le monde serait vacciné d'ici la fin mai, en tout cas tous les plus de 50 ans et on en est bien loin. Si déjà on pouvait tenir des promesses qui protègent les plus fragiles et celles que nous nous sommes toujours engagés à tenir et nous montrons qu'à chaque fois nous les tenons, ce serait bien et cela nous permettrait d'arriver à une immunité collective que nous attendons tous, en tout cas un début d'immunité collective.

Deuxièmement, sur la question des tests salivaires, c'est pareil, depuis le début, et là je répondrai aussi à Changer Paris, puisque nous avons demandé des tests dans les écoles dès la fin du premier confinement. Nous avons demandé ces tests dans les écoles parce que nous voulions justement faire en sorte, 1, que les écoles restent ouvertes, et 2, qu'elles ne soient pas des réservoirs ou des vecteurs de contamination. Et donc, que ce soient des endroits sûrs pour les familles, sûrs d'un point de vue évidemment scolaire et d'un point de vue sanitaire, chose qui a été quand même très compliquée à mettre en place, que seulement maintenant nous arrivons à mettre petit à petit en place avec les tests salivaires, puisque dans les semaines à venir va se déployer le fait d'avoir 10 écoles sentinelles qui seront régulièrement testées et nous permettront de savoir ce qu'il se passe sur les écoles parisiennes en général.

Nous suivons aussi le déroulement des clusters et des contaminations pour tester au fur et à mesure les écoles qui seront concernées. J'espère que nous aurons suffisamment d'aide de l'Etat, du Rectorat et de l'Agence nationale de santé pour pouvoir mener à bien cette gageure et ce pari. En tout cas, de notre côté nous avons toujours tenu nos engagements et nous continuerons à le faire.

Dernier petit point sur "l'aller vers", vous savez que cela a été une de nos priorités depuis le départ pour que nous puissions faire à la fois des tests et de la vaccination dans les quartiers populaires. C'est ce que nous avons fait depuis le départ en termes de tests, puisque très vite, nous avons souhaité mettre en place des barnums de test dans les quartiers populaires.

Nous avons mis du temps à avoir l'autorisation de l'Agence Régionale de Santé, mais nous avons le plus rapidement possible aussi installé des centres dans les quartiers populaires, on a commencé dès la semaine dernière et cela fonctionne extrêmement bien, pour pouvoir commencer les vaccinations au plus près des personnes qui ont du mal, soit à se déplacer, soit à avoir accès à Internet ou en tout cas un médecin généraliste.

Donc vous voyez qu'à chaque fois nous sommes au rendez-vous et j'espère que cela va continuer, ce qui n'est pas toujours le cas de l'Etat.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Anne SOUYRIS. Je vais redonner la parole aux deux orateurs. Est-ce que vous souhaitez reprendre la parole ?

Monsieur François-Marie DIDIER.

M. François-Marie DIDIER. - Madame la Maire, vous êtes à plus d'un titre comptable de la faillite sanitaire, humaine et économique de la crise que nous traversons à Paris et devant les Parisiens.

Vous l'êtes notamment en tant que présidente du Conseil de surveillance de l'AP-HP. Nous aurions aimé depuis le début de la pandémie, vous entendre pour nous exposer les orientations stratégiques de cette institution majeure au cœur du système de santé publique parisien et vos actions au sein de celui-ci.

Nous aurions apprécié de partager les objectifs en matière d'augmentation des capacités de réanimation, d'obtenir de votre part des informations utiles sur la situation sanitaire, de connaître les demandes des personnels si impliqués et admirables pour leur action à travers les échanges ou les réunions que vous avez eus et continuez d'avoir avec le directeur général de l'A.P.-H.P.

Nous aurions été, j'en suis certain, avec notre présidente Rachida DATI et tous mes collègues du groupe Changer Paris, force de proposition pour des mesures de soutien calibrées au plus près des besoins de l'A.P.-H.P. et de ses personnels en matière de logement et d'accompagnement social et matériel. Comme nous l'avons été sur tant d'autres sujets à de nombreuses reprises, depuis le début de la pandémie.

Face à la pandémie, ce que nous voulons, Madame la Maire, c'est travailler étroitement avec toutes les autorités compétentes pour dégager des solutions pertinentes et opérationnelles afin de redonner aux Parisiens de l'espoir, des forces et une vision. Il est temps !

Madame la Maire, votre Municipalité doit cesser de jouer avec les peurs ou les espoirs des Parisiens, ils ont payé un tribut particulièrement lourd à la pandémie, leur détresse comme leurs attentes méritent plus de considération.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur Rémi FÉRAUD ?

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire, je n'ai pas de réponse pré-écrite après avoir entendu la réponse de l'Exécutif.

Je veux remercier Anne SOUYRIS de sa réponse, du volontarisme de la Ville, de l'action engagée, je sais à quel point la Ville fait des propositions à l'Etat et à quel point elle est prête à en être partenaire. Je veux saluer ce sens de l'intérêt général, nous savons tous aujourd'hui que c'est par l'accélération de la vaccination et par la massification des tests que nous pourrions arriver ensemble à sortir de cette pandémie sans avoir à confiner notre ville, notre région ou notre pays. C'est en tout cas avec le sens de l'intérêt général et sans esprit polémique que nous abordons cette question comme vous-mêmes et avec sérieux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour cette question, qui a permis bien sûr de refaire le point sur la vaccination, sur les tests, sur toutes les mesures que nous portons, avec évidemment le souci de protéger les Parisiens, et je pense à toutes les propositions que nous avons portées ensemble, permettant, oui, de travailler sur la classe à l'extérieur, permettant de rouvrir, on l'espère, le plus vite possible les équipements culturels, je pense à nos bibliothèques, oui, vous savez, beaucoup d'étudiants rêveraient de pouvoir préparer leurs examens dans des lieux extraordinaires, qui aujourd'hui ne sont pas occupés par le public, et qui du coup peuvent leur permettre de s'y retrouver.

On va continuer ce travail, en tous les cas je veux remercier Anne SOUYRIS pour l'engagement qui est le sien depuis un an sur cette pandémie, à mes côtés, et remercier aussi les maires d'arrondissement, majorité comme opposition, qui une, deux ou trois fois par semaine, selon les circonstances, participent aussi et auprès de vous, Monsieur le Préfet, puisque c'est vous quand même qui pilotez tout cela, puisque c'est de votre compétence de préfet de zone, nous nous retrouvons pour évoquer les sujets qui ne manquent pas et nous permettent d'essayer de contribuer le plus possible, chacun à la place qui est la sienne, à faciliter la vie des Parisiennes et Parisiens, mais aussi de ceux qui viennent travailler à Paris.

III - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à M. le Préfet de police relative à la stratégie de la Préfecture de police dans la lutte contre l'épidémie de Covid-19.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais donner la parole à présent au groupe Ecologiste de Paris pour la troisième question d'actualité.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, samedi dernier, de nombreux Parisiens et Parisiennes profitaient du beau temps pour s'accorder un moment de détente le long de la Seine avant que ne sonne l'heure du couvre-feu, dans un contexte de restrictions sanitaires qui les privent de nombreuses libertés, autrefois considérées comme simples, évidentes et essentielles.

Face aux écarts constatés autour des gestes barrières, la police s'est montrée des plus intransigeantes au point de procéder à l'évacuation des quais plusieurs heures avant que ne débute le couvre-feu.

Pour la désobéissance de quelques-uns, c'est l'ensemble des promeneurs et promeneuses, qui pour la majorité respectaient les gestes barrières, que vos services ont décidé de réprimander.

Une décision d'autant plus regrettable qu'en raison de la configuration des accès aux quais de Seine, cette évacuation a elle-même généré plusieurs attroupements contraignant les Parisiens à contrevenir aux règles de distanciation sociale.

Ces mesures qui pourraient finir par dissuader les Parisiens d'opter pour des activités en extérieur interviennent alors qu'une récente étude des chercheurs de l'université de San Francisco publiée dans le "Journal of infectious diseases" conclut que les contaminations en extérieur ne représentent que 10 % du total des contaminations au coronavirus.

Il est également prouvé que le taux de contamination en extérieur diminue substantiellement lorsque nous portons des masques et respectons la distanciation sociale.

En outre, ces mesures font fi de la souffrance psychologique dans laquelle sont plongés nombre de Parisiennes et Parisiens dont la vie est pour beaucoup réduite aux activités professionnelles et de consommation et qui sont touchés par un isolement aux formes multiples, pratique, affectif, psychologique.

Si une maîtrise du comportement sur l'espace public est nécessaire pour endiguer la crise sanitaire, l'ensemble de ces paramètres doit nous inciter à l'adoption d'une approche la plus bienveillante et pédagogique possible à l'égard des Parisiennes et Parisiens qui ont été largement éprouvés depuis un an.

Les élus écologistes souhaitent ainsi vous interroger sur les fondements de l'évacuation des quais de Seine le 6 mars dernier, et plus largement sur la stratégie que comptent déployer vos services afin de limiter la propagation du virus sur l'espace public.

La restriction massive et généralisée est-elle la seule perspective envisagée ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame la Présidente.

Je donne la parole à M. le Préfet de police.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Peut-être avant de vous répondre, parce que les sujets de présence sur l'espace public ne sont qu'un des éléments d'un dispositif beaucoup plus complet, rejoindre les interventions précédentes sur la vaccination, notamment sur le succès du week-end, puisque plus de 12.000 personnes ont été vaccinées à Paris, ce qui est un record grâce à la mobilisation de tous, à la fois de la Ville et des services de l'Etat.

Donc, nous avons la capacité, on l'a vu, de réaliser plus de 10.000 vaccinations par jour, et il faut nous apprêter à le faire, puisque le dispositif va aller crescendo et nous serons assez rapidement devant la nécessité sans doute de faire cela chaque jour dans les semaines qui viennent. Je ne sais pas à quelle date exactement, mais le Gouvernement avait annoncé que cela se produirait prochainement, au mois d'avril peut-être, si cela se trouve même avant, nous aurons cette mobilisation vaccinale.

C'est l'essentiel du dispositif qui est là, le reste ce sont des mesures d'accompagnement qui relèvent de la police administrative et qui ont été prises sur plusieurs sujets, sujets d'ailleurs en toute transparence, Madame, puisque le Premier Ministre, le 4 mars, a été extrêmement clair sur ce qu'il souhaitait en la matière.

D'abord, les ERP de plus de 5.000 mètres carrés, puisque nous sommes descendus de 10.000 à 5.000 mètres carrés en matière de fermeture, et également les présences sur la voie publique des uns et des autres. Vous avez noté que je n'ai pas, par arrêté, fermé certains secteurs, j'aurais pu le faire, cela faisait partie du dispositif qui était mis à disposition des préfets. Mais, après en avoir discuté avec la Maire, il nous a semblé que ce n'était pas adéquat, et je dois dire que c'est une constante que nous avons, nous l'avions fait à un moment et c'est vrai qu'il y a des effets report, donc tout le problème est de savoir comment on arrive à lisser dans l'espace public si je peux me permettre cette expression, au maximum les gens.

D'abord, la consommation d'alcool, on l'a vu et l'exemple de la rue de Buci qui a été très médiatisé même si c'est injuste, car il n'y avait pas que la rue de Buci en la matière, montre que la vente d'alcool peut provoquer des regroupements devant les boutiques qui vendent de l'alcool, surtout lorsqu'il fait beau. Donc, une extension du nombre de rues dans lesquelles la consommation d'alcool est provisoirement encore une fois, puisque tout cela est provisoire, interdite.

Cela a plutôt bien fonctionné ce week-end même s'il y a eu quelques regroupements de personnes, mais les uns et les autres ont bien compris la nécessité, la possibilité d'acheter de l'alcool mais d'éviter de le consommer au droit des établissements, ce qui provoquait ces regroupements.

La deuxième chose, le sujet des berges, c'est assez là aussi injuste le sujet des berges, parce qu'il est extrêmement médiatisé comme si Paris, dans certains médias, se réduisait aux berges de la Seine. C'est assez injuste, je trouve, car le comportement global des Parisiens me semble plutôt bon, il y a quelques exceptions dans certains quartiers très ciblés, mais les berges de la Seine ne sont pas et de loin l'endroit où les règles sont les moins observées, mais elles sont devenues très emblématiques dans la communication médiatique qui a été faite à notre corps défendant, puisque ce n'est pas moi qui emmenais les chaînes d'"info" sur les berges de Seine, qui en ont fait l'alpha et l'oméga de ce qu'était le comportement des uns et des autres.

Et les comportements ont été très différents le samedi et le dimanche. Autant le samedi, parce que ce n'était pas tout à fait les observations que j'ai pu faire, la même population que le dimanche, les gens se regroupaient. Sur certains espaces des berges de Seine, là aussi quand on dit les berges de Seine, c'est vraiment sur l'hypercentre, quelque part entre la Préfecture de police et la Mairie, c'est-à-dire sur un espace assez restreint finalement, là il y avait une concentration de personnes qui stagnaient. Ce qui n'était pas le cas dimanche, même si la température et la pression étaient à peu près équivalentes, et là dimanche, il y avait des familles et une grande circulation.

C'est pourquoi la décision que j'ai prise samedi, je ne l'ai pas renouvelée dimanche, très précisément pour cette raison, car il peut y avoir du monde, je partage votre appréciation, mais il faut éviter que les gens stagnent, car ensuite cela provoque des bouchons et des regroupements.

Je n'ai pas d'avis sur le fond scientifique de ce débat, je n'ai pas lu cette étude de San Francisco à laquelle vous faites référence, mais le Gouvernement nous a donné un cadrage sur justement éviter ce type de comportements. Après, je renvoie le débat aux décideurs sur faut-il ou non le faire, moi je suis là pour le mettre en œuvre.

C'est vraiment une petite exception qui a été faite samedi. Encore une fois, ce qui a été raconté dans les médias est inexact, parce que nous avons procédé à l'évacuation, mais pendant une période assez limitée, grosso modo cela a duré une heure, puis nous avons rouvert derrière. J'ai noté qu'un certain nombre de médias disaient "c'est fermé définitivement", mais pour ceux qui y étaient, vous avez constaté que cela s'est rouvert et d'ailleurs les gens sont revenus, en moins grand nombre parce qu'on approchait de l'horaire de 18 heures, mais sont quand même en partie revenus.

Si on peut s'éviter cela les prochains samedis ou dimanches, très franchement je suis comme vous, je le souhaite. Le travail préventif, nous allons essayer de continuer de le faire. La police le fait, est-ce son travail ? Là aussi je mets en œuvre le dispositif, elle pourrait sans doute être employée de façon plus efficiente sur d'autres tâches, mais nous le faisons, je pense de façon assez correcte et avant l'évacuation, on a toujours essayé de passer, de prévenir les gens.

Alors, on le fait sans doute de façon maladroitement avec les outils que l'on a, c'est vrai que j'ai utilisé la brigade fluviale, parce que c'est un bon moyen de s'adresser aux gens. On me dit, "c'est impératif, c'est affreux, le haut-parleur fait un peu peur", je le conçois parfaitement, mais comment prévenir les gens et comment leur expliquer les choses autrement que par les messages que l'on met sur les réseaux lorsqu'ils sont directement en face ?

Donc, c'est vraiment mon optique. Nous avons discuté avec Mme la Maire, et j'ai reconnu bien volontiers que l'information à l'Exécutif n'était pas suffisante et c'est une défaillance que j'assume, d'un collaborateur, mais toutes les défaillances des collaborateurs sont par définition les miennes, et c'est vrai que l'usage et l'habitude faisaient que je vous informais en temps réel, et il est parfaitement exact que le samedi cela n'a pas eu lieu et encore une fois cela ne se reproduira plus, j'y veillerai. Par contre, je ne peux pas vous garantir que je n'évacuerai plus. Cela dépendra des circonstances.

Voilà pour avoir essayé d'être le plus complet possible.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Je redonnerai la parole à Mme Fatoumata KONÉ.

En effet, on a eu cette conversation, je l'ai posée d'ailleurs devant les maires d'arrondissement lors de notre dernière réunion et nous conviendrons des modalités normales d'information entre vous et nous, ou nous et vous puisque cela peut être aussi dans l'autre sens, qui permettent de travailler efficacement.

J'insiste vraiment sur l'idée qu'a portée notamment la présidente du groupe Écologiste de Paris, oui, les contaminations se font pour l'essentiel dans des lieux clos et mal aérés. Et donc, aujourd'hui, ce qui importe, c'est de pouvoir organiser le plus possible la vie des Parisiennes et Parisiens, en tous les cas de les aider dans l'organisation de leur vie, à avoir des temps dehors, ce que nous voulons faire avec les écoles, ce que nous voulons faire lorsque nous insistons pour que les parcs, jardins soient ouverts.

D'ailleurs, avec la Secrétaire générale de la Ville, dès le 1er mars les horaires des parcs et jardins étaient à 18 heures, donc calés sur la fin du couvre-feu, parce que nous pensons, à l'appui évidemment d'études scientifiques, et même je pense à Rémi SALOMON qui est le président de la Commission médicale de l'A.P.-H.P., qui insiste régulièrement sur la nécessité justement d'ouvrir, d'aérer, d'être à l'extérieur pour lutter contre la propagation du virus donc, oui, nous allons plutôt porter cela et surtout dans une ville où une grande partie de nos habitants habitent plutôt dans des logements petits et souvent avec beaucoup de personnes à l'intérieur.

Nous devons ensemble veiller à ce que les messages passent aussi sur le port du masque, sur les non-regroupements. On est évidemment d'accord sur les interdictions de ventes d'alcool qui ont été faites et je pense que c'est un outil important dans la gestion de cette pandémie et de l'espace public, mais il nous faut, en anticipant, Monsieur le Préfet, l'arrivée des beaux jours, même si le week-end qui vient va être très pluvieux et pas forcément très chaud, mais en tout cas on va plutôt vers les beaux jours pour pouvoir éviter d'avoir à déployer des forces de l'ordre, comme on l'a vu, qui évidemment n'ont pas du tout exercé de violence, il n'y a pas eu de situation autre qu'une demande de quitter les berges pour un certain nombre de personnes, mais il faut que l'on anticipe la gestion de ce type d'espace.

Et peut-être, parce que vous l'avez aussi dit, les berges attirent beaucoup le regard, d'ailleurs je m'en réjouis, parce qu'on a failli ne pas les avoir, à chaque fois cela me fait tellement plaisir de voir qu'aujourd'hui c'est devenu un symbole de ce qu'est la vie parisienne.

Il y a beaucoup d'autres endroits dans Paris où nous aurions besoin de votre présence, parce que cela nous est aussi signalé. Je pense aux maires des arrondissements populaires, un certain nombre de quartiers où y compris pendant les beaux jours, il n'y aura pas forcément les caméras de BFM ou d'autres chaînes d'"info", mais où ce sera utile que l'on soit ensemble, votre présence et la présence de notre future Police Municipale, pour protéger les Parisiennes et les Parisiens dans cette pandémie et éviter qu'il y ait des regroupements et des débordements dangereux pour leur santé.

Je propose quand même que nous puissions travailler ensemble à partir de ce qu'est la cartographie de Paris et des lieux qui sont les plus empruntés pour que l'on puisse définir ensemble, et bien sûr après vous êtes celui qui

porte la responsabilité de la mise en œuvre, une politique gouvernementale. C'est vous qui donnez évidemment les ordres aux forces de l'ordre qui interviennent. Mais que nous puissions anticiper ce que l'on va connaître forcément avec l'arrivée des beaux jours, l'allongement des jours, et donc la difficulté plus grande aussi de rentrer chez soi, même si le couvre-feu est fixé à 18 heures et qu'il est quand même plutôt bien respecté dans la Capitale.

Madame Fatoumata KONÉ, je vous redonne la parole.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Préfet, pour votre réponse. Effectivement, j'ai concentré mon intervention autour de l'incident sur les berges qui a été médiatisé. On a eu vent d'autres incidents du même type sur les berges des canaux. On a eu des photos des escaliers montreuillois qui ont été fermés. On a quand même le sentiment que ces décisions font prendre des risques supplémentaires à la population, puisque les gens s'agglutinent sur d'autres espaces, donc on augmente le risque de cette contamination.

Je suis d'accord pour dire qu'au contraire, il faudrait ouvrir davantage d'espaces pour faire en sorte que les gens puissent évidemment s'étaler et respecter les conditions sanitaires.

Ce que je veux aussi préciser, il me semble que l'efficacité des mesures repose aussi sur l'acceptation de la population. On est tous d'accord et vous l'avez d'ailleurs vous-même reconnu à plusieurs reprises dans cet hémicycle, que jusqu'ici les Parisiennes et Parisiens et même les Françaises et Français ont été très coopératifs depuis un an que nous traversons cette crise. Il me semble nécessaire qu'au niveau des forces de police, il y ait davantage de pédagogie, de dialogue, de prévention plutôt que des mesures assez brutales qui sont incomprises.

Je pense que dans ce sens, on améliorera la situation, on réduira le risque de contamination, et on fera en sorte que cette crise, en tout cas ces conditions, soit plus acceptable pour l'ensemble de la population.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la présidente. Merci, Monsieur le Préfet.

IV - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris relative à la mise en place d'une commission d'enquête sur la gestion hospitalière de la crise sanitaire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Question n° 4 posée par le groupe Communiste et Citoyen, M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Cela a été dit avant moi, la situation épidémique en Ile-de-France est catastrophique. Nous sommes à 1.025 admissions en réanimation et plus de 5.000 hospitalisations. L'hôpital public est au bord de la saturation. Nous ne sommes pas à l'abri d'un nouveau confinement en dernier recours avec les conséquences dramatiques que l'on connaît sur la population. Ce serait un échec politique avec une réduction des libertés publiques qui se poursuit.

Pourtant, il y a un an, j'ai interpellé le Conseil de Paris pour que soit lancée une évaluation précise des besoins de l'A.P.-H.P. en nombre de lits, de personnel, de formation, de matériel. Il y a quelques mois, nous vous demandions également une inspection générale de la Ville sur les besoins en offre de soins sur notre territoire. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Depuis 20 ans notre pays a perdu 100.000 lits d'hôpitaux. Nous ne disposons que de 5.000 lits en réanimation contre 10.000 en Allemagne et nous avons 4 fois plus de décès que notre voisin. Pourtant, depuis 1 an, pas un seul lit en réanimation n'a été créé. Pourquoi rien n'a été fait ? Il y a 1 an, nous avons voté dans cet hémicycle l'adoption d'un moratoire sur les fermetures de lits et les restructurations à l'A.P.-H.P. Hôtel-Dieu, Bichat, Beaujon, Lariboisière, Trousseau, Madame la Maire, pourquoi rien n'a changé ?

Nous manquons de personnels formés. Le Gouvernement a fait appel aux bénévoles, aux étudiants face à la crise. Nous avons proposé à ce conseil le pré-recrutement des étudiants en médecine et en soins infirmiers. Là encore, rien n'est fait par le Gouvernement !

Après le fiasco du gel, des masques, et maintenant des vaccins, nous avons alerté sur la nécessité de relocaliser la production, d'avoir une maîtrise publique de ces équipements. Nous avons demandé la levée des brevets sur les vaccins et leur entrée dans le domaine public. Là encore, pourquoi rien a été fait ?

Alors que les pays asiatiques ont maîtrisé l'épidémie grâce à une politique d'isolement, le Gouvernement a fait le choix de vivre avec la Covid et de renvoyer malheureusement la culpabilité sur les familles et les proches des malades décédés. Encore une fois, rien n'a été mis en place !

En décembre dernier, la commission d'enquête parlementaire a montré la défaillance de la politique de santé du Gouvernement. En juillet 2020, le Ségur de la santé rendait ses conclusions pour améliorer soi-disant la politique de santé publique. Depuis, pas un centime !

En 4 budgets, la Sécurité sociale, le Gouvernement a réalisé plus de 14 milliards d'économies sur la santé. Le bilan épidémique aujourd'hui, c'est le bilan de la politique d'austérité. Un an après, rien n'a changé.

C'est pour cette raison, Madame la Maire, un an après, que nous vous demandons qu'une commission d'enquête soit mise en place sur la gestion hospitalière de la crise que traverse notre pays.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, mais respectez votre temps de parole. On a été un peu débordé. Vous avez dépassé, mais question importante.

Anne SOUYRIS va vous répondre.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Concernant l'état de l'hôpital, nous partageons cette analyse devant une situation actuellement très problématique, vous l'avez dit. Nous sommes actuellement à plus de 90 % de taux d'occupation des lits en réanimation par des personnes atteintes de Covid, ce qui veut dire, depuis cette semaine, une déprogrammation importante à hauteur de plus de 40 % des lits, ce qui est évidemment très grave pour la santé de nos concitoyens en particulier des plus fragiles, parce que cela signifie que des personnes atteintes de cancers ou pathologies graves ne seront pas soignées ou seront moins bien soignées, ou leurs soins seront différés, ce qui est parfois très problématique.

Oui, il y a un problème que nous avons souvent soulevé. Sachez qu'au niveau du conseil de surveillance, avec Anne HIDALGO, nous avons soulevé largement cette question du nombre de lits, du problème de la formation, et de la question également des personnels manquants et pas forcément payés à la hauteur à laquelle ils devraient l'être. Ces questions, nous les soulevons. Nous sommes en train d'étudier le futur projet d'établissement de l'A.P.-H.P. sur lequel nous travaillons. Nous avons demandé que ces points de vigilance soient à l'ordre du jour. C'est ce que nous faisons évidemment. Nous ferons une restitution de ce travail quand il sera abouti.

Concernant une commission d'enquête, cela n'est pas du rôle du Conseil de Paris ou de l'Hôtel de Ville de pouvoir mener une commission d'enquête. Ce serait plutôt du pouvoir du Parlement que de nous.

Une inspection générale, cela n'est pas non plus notre rôle. Nous ne pouvons pas, nous, faire l'inspection générale sur ce qui ne nous appartient pas, c'est-à-dire l'A.P.-H.P., et encore moins le reste de l'hospitalisation parisienne. Nous ne pouvons pas le faire.

En revanche, ce que nous pouvons vous proposer, en dehors de ce que je viens de vous dire sur le conseil de surveillance de l'A.P.-H.P., c'est de demander au directeur de l'Agence nationale de santé de venir en quatrième commission pour expliciter les démarches qu'ils ont actuellement sur l'Île-de-France et ce qui a abouti depuis l'année dernière. Je crains que cela ne soit pas énorme, mais c'est très important de le faire.

Si vous le souhaitez également, nous pouvons demander à Martin HIRSCH de venir en 4e Commission.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Anne SOUYRIS.

Quelques mots complémentaires vraiment dans le même sens de ce qui vient d'être dit, les nombreuses réunions que nous avons au sein de la commission de surveillance à laquelle siègent d'ailleurs la Région Île-de-France, le président de la Métropole, le Maire de Boulogne parmi les élus à nos côtés, Anne SOUYRIS et moi-même, plus des personnalités qualifiées, les organisations syndicales, la Commission médicale de l'établissement et aussi bien sûr l'A.R.S. et la Direction générale de l'A.P.-H.P., il y a quand même une très grande convergence de vues sur la question de l'insuffisance de lits, l'insuffisance de moyens, sur les problèmes de personnels qui sont réels, même s'il y a eu une possibilité pour le directeur général de l'A.P.-H.P. de recruter plus d'infirmiers et d'infirmières par exemple du fait de cette crise Covid.

Mais c'est un point qui est très unanime, dans lequel nous avons régulièrement fait des déclarations, en tous les cas qui font état d'une situation que l'on partage, d'un point de vue que l'on partage entre toutes ces autorités très différentes sur la situation de l'hôpital.

On le fait d'autant plus que quand même, il y a eu et il y a toujours des mouvements pour réclamer plus de moyens à l'hôpital. Il y a une crise hospitalière avant même la crise Covid, les médecins, les soignants, tous les personnels hospitaliers ont été remarquables en étant au front lors du premier confinement et de la première vague et encore aujourd'hui malgré ce manque de moyens que l'on a tous vu, pour répondre et essayer d'être vraiment auprès des patients. La situation précédait cette crise. Cette crise n'a fait que révéler que cela n'est pas tenable.

A notre grande surprise, d'ailleurs cela a fait l'objet de discussions au sein de la commission de surveillance de l'A.P.-H.P., le projet de loi de finances de 2021 est un projet de loi de finances qui réduit les moyens de l'hôpital public en France, ce qui est pour le moins surprenant alors que l'on a tous constaté ce que le manque de moyens de l'hôpital faisait peser comme responsabilités aussi sur les hospitaliers.

Cette situation, elle est là, elle est présente, elle est très préoccupante. On ne va pas faire une commission d'enquête, cela ne relève pas de nos prérogatives.

En revanche, ce que je vous proposerai, c'est de pouvoir faire un débat ici, une rencontre avec le directeur général de l'A.R.S. et le directeur général de l'A.P.-H.P. dans cette salle, avec l'ensemble des élus, peut-être

préparée par la commission qui s'occupe des questions de santé ; que l'on puisse faire cette réunion grosso modo avant l'été, c'est-à-dire à un moment où, je l'espère, la stratégie de vaccination, l'augmentation de l'immunité collective, plus les températures qui jouent quand même un rôle sur la propagation du virus nous permettront d'être dans une situation, on l'espère tous, meilleure.

Beaucoup de médecins, je pense aussi au professeur PIARROUX qui travaille sur cette épidémie au sein de l'A.P.-H.P., nous disent, il ne faut pas que l'on entre dans l'automne, en tous les cas que l'on sorte d'une période d'accalmie après le mois de mai et que l'on replonge sans nous poser la question de ce qu'il se passera à la rentrée à la fois du point de vue de la crise Covid et de la situation des moyens de l'hôpital public que nous avons partagée ici, que l'on ne rentre pas dans l'automne sans se poser ces questions.

Je pense que le moment opportun sera peut-être entre la fin mai et la fin juin pour pouvoir débattre. En tous les cas, on reviendra vers vous. On reviendra ici. Je vous propose, Monsieur le Président, que l'on transforme cette demande de commission d'enquête en débat ici, organisé avec A.R.S., Direction générale de l'A.P.-H.P. et moi-même en tant que Maire de Paris, mais aussi présidente de la commission de surveillance de l'A.P.-H.P.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire. Je suis d'accord avec votre proposition. Les termes du débat ne peuvent pas être que dans un sens qui est celui de la voix de l'A.P.-H.P. et du Gouvernement. Il faut que l'on ait dans ce débat d'autres voix, notamment vous avez évoqué les médecins. J'évoque aussi les représentants du personnel, des économistes aussi, qui ont travaillé sur ce que vous dites, c'est-à-dire une réduction du budget de la Sécurité sociale sur plusieurs années. Si l'on a moins de lits, moins de personnels, c'est d'abord une question économique.

Je voudrais enfin vous alerter sur le fait que même si nous ne sommes pas décisionnaires, notre rôle est quand même d'influencer le Gouvernement et d'avoir toute la transparence sur l'opinion publique. Les Parisiens ont aussi le droit de savoir que ce que l'on vit, vous l'avez très bien dit, c'est aussi la conséquence de toute la politique qui a été mise en place à l'hôpital avant la déclaration de cette pandémie.

D'ailleurs, nous vivons actuellement une recrudescence du nombre de gens contaminés du fait des variants. Rien ne laisse entendre que d'autres variants ne puissent arriver et que nous sortions définitivement de cette épidémie. Il y a deux stratégies. Il y a une stratégie qui est celle de vivre avec le virus, celle que le Gouvernement laisse faire aujourd'hui. Il y a une autre stratégie, notamment asiatique, qui est zéro Covid et qui passe par l'isolement.

L'isolement est possible à partir du moment où l'on a une offre d'isolement. Je pense que cela pourrait aussi être le rôle de l'A.P.-H.P. ou de l'Etat de mettre en place une politique d'offre d'isolement pour les personnes qui sont malades. On a lu ce matin dans "Le Parisien" des familles qui ont eu des décès et qui ont une grande culpabilité sur la transmission du virus dans leur famille.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, merci infiniment. Oui, depuis un an on a développé COVISAN qui est cet accompagnement de l'isolement des personnes. Malheureusement, qui a été un peu débranché par les autorités gouvernementales, mais qui fait partie de la stratégie zéro Covid, tout comme la vaccination. Là, nous devons envisager une stratégie zéro Covid à l'aune de la vaccination, qui n'existait pas avant dans la première vague, où il n'y avait que le moyen de l'isolement.

Aujourd'hui, il y a l'isolement des personnes qui sont contaminées et faire les choses de façon extrêmement humaine, respectueuse, ce que nous avons fait puisque nous avons inventé ici à Paris COVISAN. Il faudra aussi intégrer la question de la vaccination dans cette stratégie. Bien sûr, pouvoir porter ces questions devant les Parisiens avec l'ensemble des acteurs du système de santé et de santé publique. On va monter cela. Je propose qu'Anne SOUYRIS rencontre les présidents de chacun des groupes pour pouvoir créer les conditions de ce dialogue ici, qui nous permettent d'aboutir à des propositions positives.

Je rappelle aussi d'ailleurs que l'on avait fait en fin de mandature précédente une Conférence Citoyenne sur le système de santé publique, qui avait été aussi très utile et qui n'est pas rangée sur une étagère, qui fait partie encore des éléments de l'analyse.

Je vous remercie.

V - Question d'actualité posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative à la situation de l'opérateur "Smovengo".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question n° 5 du groupe "Indépendants et Progressistes". Je crois que c'est Mme BÜRKLI qui pose la question.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Au risque de nous répéter, puisque nous évoquions déjà avec mon groupe le fiasco "Smovengo" en février, que de temps perdu et quel gâchis ! On pourrait appeler cette déconvenue "chronique d'un échec annoncé", car depuis la reprise de ce nouveau marché en 2017, les problèmes techniques et les défaillances se sont accumulés :

abonnement impossible à souscrire, absence de bornes et de vélos, service client saturé et grève du personnel parmi les nombreuses difficultés rencontrées.

Les premières victimes évidemment sont toutes celles et tous ceux qui utilisent le vélo à Paris comme mode de déplacement. Toutes ces dernières années, malgré une qualité de service toujours très contestable, vous avez persisté.

Pourtant, en 2019, la Chambre régionale des comptes dressait un bilan pour le moins accablant, je cite : "une première année difficile, un maître d'ouvrage peu clairvoyant, un titulaire du marché qui avait mal anticipé la dimension et les difficultés, les services Autolib' et Vélib' ont été étendus dans des conditions juridiquement contestables, les faiblesses de la gouvernance du syndicat ont nui à l'exercice de ses fonctions de maître d'ouvrage, particulièrement en situation de crise".

Et puis, d'un mot tout de même, toutes ces erreurs, au-delà du déplaisir de ne plus pouvoir compter sur les vélos en libre-service, se chiffrent à des dizaines de millions d'euros pour les finances de la Ville, pour les finances des Parisiens.

Aujourd'hui, un nouveau dispositif est inventé de toutes pièces pour finalement sauver la face et au passage mettre sous perfusion l'entreprise. Coût pour la collectivité : de 4 à 6 millions d'euros par an supplémentaires et l'argument utilisé, c'est la demande croissante des vélos électriques qui généreraient des coûts supplémentaires et des hausses de tarif.

Pouvez-vous prendre l'engagement, vous qui aimez faire du vélo dans Paris, Madame la Maire, que les Parisiens qui sont incités à utiliser ce mode de déplacement pourront bénéficier de ce service dans les meilleures conditions et à des tarifs abordables et sur le long terme ?

Puisque nous n'avons pas obtenu de réponse à nos questions au dernier Conseil de Paris ni en troisième commission il y a quelques jours, nous réitérons notre demande que soit publié l'avenant signé entre le syndicat et l'opérateur "Smovengo" et qu'un audit externe indépendant soit mené dressant les perspectives de Vélib' à Paris. Dans un souci de transparence, êtes-vous prête, Madame la Maire, à prendre tous ces engagements ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Je donne la parole à David BELLARD pour vous répondre.

M. David BELLARD, adjoint. - Merci, Madame BÜRKL, pour cette question, qui me permet de revenir une nouvelle fois sur l'actualité du Vélib' et une nouvelle fois vous rappeler en préambule que Vélib' est devenu un service métropolitain. Toutes les discussions sur l'avenir du service ont donc lieu entre le S.A.V.M. et "Smovengo" avec l'appui de la Ville de Paris.

Je souhaite vous rappeler la ferme intention de la ville et du S.A.V.M. de voir Vélib' perdurer, parce que c'est une offre de mobilité active et propre, très bien identifiée, faisant partie de l'identité parisienne du quotidien. C'est un service primordial pour le développement du vélo dans notre métropole.

Oui, l'équilibre économique du service a été mis à mal après la grève des transports particulièrement de 2019, du fait de l'explosion de l'usage des vélos électriques et cette dynamique s'est ensuite confirmée avec la crise de la Covid.

Alors que le marché initial prévoyait 30 % de vélos à assistance électrique, ils représentent aujourd'hui 55 % des courses. Le prix fixé pour une course à vélo électrique est finalement très en deçà de ce qui pouvait être à l'époque imaginé au moment de l'appel d'offres. C'est cette surutilisation qui fait que chaque trajet effectué en Vélib' électrique coûte de l'argent à "Smovengo" au lieu de lui en rapporter. C'est l'objet de l'avenant que de régler ce paradoxe et d'avoir une évolution prochaine de la grille tarifaire qui a pour objectif de résoudre ce paradoxe et d'assurer la pérennité du service pour les 12 prochaines années qu'il nous reste au contrat.

Les discussions autour de l'avenant ont été pour le S.A.V.M. aussi l'occasion de réaffirmer sa volonté d'améliorer la qualité de service du Vélib' bien souvent, et vous venez de le faire de nouveau, critiquée dans cette Assemblée, dans la presse et par les usagers eux-mêmes. Décriée parfois à raison, je vous le concède en tant qu'adjoint et utilisateur du service.

Notre objectif, ce n'est pas de sauver la face. Notre objectif, c'est de pérenniser le service, et d'en améliorer la qualité d'usage et de service pour les usagers. Je préfère le rappeler ici, parce que dans votre propos vous semblez oublier cette dimension extrêmement importante et c'est ce pourquoi nous avons fait cette négociation et pourquoi nous avons fait aujourd'hui ce contrat, parce que ce service répond à une véritable demande, rencontre un véritable succès malgré une concurrence importante et nous voulons aujourd'hui le consolider.

Juste un petit mot, je le rappelle ici parce que je le vois sur les réseaux sociaux, encore et notamment par des élus qui étaient présents lors du dernier Conseil où nous avons de nouveau rappelé que l'impact financier n'est pas de 240 millions d'euros bien entendu, mais que le S.A.V.M. comme la Ville de Paris tient ses discussions dans le cadre réglementaire prévu par l'appel d'offres. L'avenant porte sur 4 millions d'euros environ par an pendant trois

ans, et une partie de cette somme sera prise en charge par les usagers eux-mêmes via l'évolution de la grille tarifaire, et le reste par les collectivités composant le S.A.V.M.

Je rassure tout le monde, l'évolution des tarifs, si elle est nécessaire pour réguler l'usage des V.A.E. et assurer l'équilibre économique du service, n'impactera pas les usagers les plus modestes ni les abonnements au vélo mécanique.

Côté transparence, je vous rappelle que le président du S.A.V.M. est venu expliquer le travail en cours devant les élus de la troisième commission la semaine dernière. Je le remercie ici ainsi que toutes les équipes du S.A.V.M. Vous avez pu avoir un échange avec lui.

J'entends votre demande de rendre l'avenant public. Ce sera évidemment le cas, le temps que le S.A.V.M. élabore la nouvelle grille tarifaire qui fera partie intégrante de cet avenant. L'entièreté de ces documents sera publiée au Journal officiel des marchés publics de la Commission européenne, et je m'engage à vous les transmettre directement dès que nous les aurons.

Afin de mieux vous tenir informés, je vous propose, après discussion avec les équipes du S.A.V.M., une réunion d'information et d'échanges complémentaire autour de cet avenant et de la future grille tarifaire avant son vote en conseil syndical. Nous devrions tenir cette réunion le mardi 23 mars. Je vous ferai parvenir directement une invitation. J'espère que ces informations et que nos prochains temps d'échanges seront de nature à vous rassurer et à envisager collectivement l'avenir de Vélib'.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher David BELLARD, pour ces réponses précises.

Merci au Président pour le travail qu'il fait sur ce service essentiel à la mobilité que nous avons inventé ici, à Paris. Peut-être un mot aussi complémentaire. Vous savez les plus anciens ici se souviennent de la première génération de Vélib' et aussi des difficultés qui avaient été rencontrées avec 20.000 Vélib's détériorés très vite et avec y compris une renégociation d'avenant avec l'opérateur de l'époque, parce qu'effectivement la dégradation des vélos était telle, qu'il y avait un problème d'équilibre économique tel qu'il avait pu être envisagé dans le marché initial.

Cela fait partie de la vie des gestionnaires de n'importe quelle entreprise publique ou privée de se pencher sur les services qu'elle met en œuvre, surtout quand ils sont innovants, sur leur évolution, sur l'amélioration du service client, parce que c'est toujours cela qui doit évidemment nous guider. Cela fait partie aussi du rôle d'une Municipalité comme la nôtre, qui a été très innovante sur ces questions de mobilité, d'être capable aussi de façon très pragmatique, posée, sérieuse, rationnelle, objective, de chercher des solutions pour faire en sorte que ce service auquel on croit soit un service qui puisse perdurer.

Une réflexion plus globale, ce type de service de mobilité est une sorte de service public assuré par un certain nombre de prestataires privés dans le cadre d'un marché, qui ont remporté ce marché. Monsieur le Préfet, vous disiez tout à l'heure, quand un collaborateur n'a pas rempli sa mission, c'est vous qui en assumez la responsabilité, je pratique de cette façon-là aussi ma responsabilité.

Très clairement, je crois que ce type de service public, que nous avons inventé à l'époque, ne peut pas être rentable si on y met des prérogatives de service public, c'est-à-dire des éléments sur la tarification pour les plus fragiles et des éléments pour la répartition du service sur l'ensemble du territoire et dans tous les quartiers.

Forcément, s'il n'est pas dans la rentabilité qui pouvait être attendue par les opérateurs privés, cela veut dire que de façon structurelle sur ce type de service, la question de quelle est la part que la Municipalité, la collectivité, prend pour compenser ces règles de service public, doit faire partie quand même de l'analyse des marchés.

Or, à l'époque, que ce soit dans la version 1, dans la version 2, ou dans la version de 2016 de Vélib', on n'a pas intégré cette dimension. On a considéré que ce type de marché pouvait être un marché permettant de s'autofinancer à partir de la rentabilité qu'il aurait pour les opérateurs privés.

Je nous invite, pour les prochaines échéances qui sont dans longtemps, vous avez dit 12 ans, mais pour un certain nombre de services publics, à regarder les choses de façon précise et à ne pas considérer que parce qu'il y a un service, dès lors que l'on y met des règles en matière de tarification pour les plus fragiles ou de couverture territoriale du service, et c'est notre rôle, que le modèle économique tel qu'envisagé par les prestataires privés serait un modèle performant.

Il faut réfléchir à cela. Il faut aussi se poser des questions en termes de marché public, on en parle souvent avec Marie VILLETTE, sur un certain nombre de marchés de cette nature. On a parfois aussi des marchés qui créent une espèce d'obsolescence programmée, disons les choses, ce qui est quand même un problème, parce que la durée de vie d'un certain nombre d'équipements ou de mobiliers urbains qui serait de 15 ans pour répondre à la question de la transparence, à la lutte contre la corruption, et au favoritisme sur les marchés publics peut avoir, à l'aune de la sobriété, de la durabilité dans laquelle nous sommes entrés, peut avoir quand même un caractère d'injonctions contradictoires.

Vous voyez, à partir de votre question, c'est moins le procès de gens qui auraient été totalement défaillants que quand même, des questions très concrètes qui se posent à tout responsable public qui met en place un service innovant et qui forcément va devoir trouver et sa logique économique, et la qualité de son service, donc ce sont des

questions qui vont bien au-delà des polémiques qui peuvent amener tel ou tel à considérer qu'il y aurait d'un côté les incompetents et de l'autre côté ceux qui auraient tout vu.

En fait, quand on est confronté à la gestion, on voit que le monde est un peu plus compliqué que cela. Mais je vous donne la parole, Madame BÜRKLİ.

Mme Delphine BÜRKLİ, maire du 9e arrondissement. - Madame la Maire, je vous remercie pour votre réponse, et je comprends en vous écoutant qu'en effet, le contrat noué avec "Smovengo" en 2016, donc 2017, n'était pas forcément bien ficelé, mais un contrat ne doit pas être la traduction d'une somme d'espoirs, mais plutôt le fruit d'une analyse scrupuleuse de la réalité et des engagements à tenir.

Merci, Monsieur BELLIARD, pour votre réponse d'ouverture. J'entends que vous pourrez nous communiquer l'avenant prochainement, alors est-ce à dire que vous n'avez pas encore les documents à disposition si vous ne pouvez pas immédiatement donner à l'Assemblée ici communication de ces documents, peut-être, non, vous ne les avez pas ?

Nous vous en parlions déjà il y a un mois, mais en tout cas, par rapport à la 3e commission il y a une semaine, il y a une avancée, puisque nous aurons connaissance de cet avenant. Sur ce sujet comme sur d'autres, nous ferons preuve de persévérance et continuerons à demander un audit externe et indépendant sur ce sujet, parce que nous considérons que c'est dans l'intérêt des Parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On respecte les délais légaux et une fois les délais respectés, comme l'a très bien dit David BELLIARD, cela sera transmis.

VI - Question d'actualité posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris relative à la mobilisation des acteurs du secteur culturel au théâtre de l'Odéon.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne à présent la parole à Mme MAQUOI, Madame la Présidente du groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, chers collègues, depuis le jeudi 4 mars, le théâtre de l'Odéon est occupé par des femmes et des hommes, issus du milieu culturel qui demandent des mesures d'accompagnement pour la culture, la réouverture des salles de spectacle, des cinémas, des musées, et la prolongation de l'année blanche pour les droits des intermittents.

L'occupation de l'Odéon est un symbole fort dans notre Capitale. De plus, des initiatives similaires se développent dans plusieurs villes en France. Dans la nuit de lundi à mardi, un théâtre est occupé à Pau, un autre hier à midi à Strasbourg, et hier soir la Colline dans le 20e arrondissement.

De ces lieux de parole, des revendications semblables résonnent. Chaque jour, l'extérieur de ce théâtre se transforme en agora, des assemblées populaires, lorsque la Préfecture de police ne fait pas obstacle à leur tenue, par lesquelles la culture appelle à son déconfinement.

Les conditions de l'occupation sont pacifiques et organisées de façon à n'exposer personne à des risques sanitaires. Les occupants ont mis en place un système de test par rapport au Covid, permettant de ne pas laisser rentrer toute personne détectée positive.

Nous souhaitons ici nous associer à quelques-unes de leurs revendications.

Dire tout d'abord notre incompréhension face à la possibilité d'être agglutinés parfois très nombreux dans un train devant Netflix, et l'impossibilité d'aller au cinéma ou au théâtre dans des conditions d'ouverture et de distanciation qui ont déjà été expérimentées avec succès.

Dire ensuite l'urgence à déconfiner la culture pour celles et ceux qui en vivent, certes les artistes, mais aussi pour toutes celles et tous ceux qu'elle émancipe en participant à un équilibre entre des activités de travail et de loisirs pour tous les amateurs dont les pratiques artistiques se sont interrompues brutalement.

Dire enfin notre opposition à la réforme de l'assurance chômage, qui risque de précariser rapidement près d'un million de personnes et de faire basculer nombre de nos concitoyens vers le R.S.A.

Donc, deux questions :

Monsieur le Préfet de police, pouvez-vous nous assurer que les agoras prévues sur la place de l'Odéon pourront avoir lieu sans intervention des forces de l'ordre dès lors que ces initiatives sont pacifiques et déclarées ?

Madame la Maire, notre collectivité, capitale culturelle et ville des arts, est déjà auprès des artistes et de toutes celles et tous ceux qui font vivre la culture au quotidien.

Vous avez plaidé auprès du Gouvernement pour une réouverture des lieux et des établissements culturels, pouvez-vous vous engager pour un meilleur accompagnement de la reprise des activités artistiques, pour la prolongation des droits des intermittents, ainsi qu'en faveur du retrait de la réforme de l'assurance chômage dans ce contexte inédit ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Sur le dernier point, je ne serai pas compétente pour retirer l'assurance chômage, même si j'ai beaucoup d'éléments critiques à formuler sur le sujet, mais pour que l'on sache quand même quel est le niveau de ma responsabilité.

Je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chère Nathalie MAQUOI, je commencerai par nous dire que nous partageons tout à fait votre incompréhension.

Nous partageons même la sidération devenue durable depuis un an, face aux non-décisions du Gouvernement pour prévoir la réouverture des lieux de culture. Alors, toute petite parenthèse artistique, vous savez que le grand écrivain de la sidération, c'est Pascal GUIGNARD, qui explique que pour sortir de la sidération, il faut de la désidération, et pour la désidération, il faut du désir, de l'action, il faut de l'interpellation, c'est précisément ce que nous faisons.

Avec vous, Madame la Maire, nous avons interpellé le Gouvernement depuis plusieurs mois maintenant, pour prévoir la réouverture des lieux culturels sur la base d'expérimentations et de protocoles sanitaires renforcés.

Nous sommes de ceux qui pensent qu'ils sont essentiels à notre vie sociale, nous aurons l'occasion de le rappeler en 2e Commission à l'occasion d'un vœu déposé par le groupe Paris en commun tout à l'heure.

Nous avons donc successivement demandé l'ouverture des librairies, qui ont rouvert depuis, l'ouverture de tous les lieux culturels et en premier lieu des musées, parce que ce ne sont pas des lieux de contamination, puisqu'on peut y déambuler. Et, je m'associe à mon collègue Pierre RABADAN pour la réouverture des lieux sportifs tout aussi essentiels à notre vie sociale.

Vous le rappeliez, Madame MAQUOI, plusieurs théâtres à Paris et en France sont occupés. Nous sommes à leurs côtés, j'étais ce dimanche à un rassemblement sur la place de l'Odéon pour affirmer notre soutien aux artistes et à toute la profession. Madame la Maire, vous êtes intervenue en faveur de la tenue de l'agora prévue cet après-midi devant ce même théâtre, et au-delà des interpellations, bien sûr, nous agissons.

Notre action est aujourd'hui tout entière concentrée sur la future reprise de l'activité culturelle et artistique. Nous soutenons, vous le savez, l'expérimentation d'un concert test, qui permettra de tirer des conclusions précieuses sur des bases scientifiques une fois encore pour que puissent rouvrir les équipements culturels.

Par ailleurs, nous travaillons à un calendrier artistique et culturel très dense, au niveau de la Ville de Paris pour offrir aux Parisiennes, aux Parisiens, à tous les amoureux de Paris à qui nous le devons bien un vrai printemps culturel dès que cela sera possible. Alors, sur ce point, nous manquons de visibilité calendaire pour des questions évidentes, mais soyez-en assurée, chère Nathalie MAQUOI, la reprise sera belle et grande, nous nous y engageons.

Par ailleurs, pour vous répondre de manière exhaustive, nous sommes en faveur de tous les dispositifs qui protègent les artistes et permettent la préservation de notre tissu culturel, nous sommes pour la prolongation des droits des intermittents au-delà de l'année blanche déjà obtenue, parce que cela valait pour 2020, mais bien sûr la situation ne s'est pas améliorée.

J'insiste enfin sur le fait qu'avec ma collègue Afaf GABELOTAUD, adjointe à la Maire de Paris en charge des entreprises, du développement économique et de l'emploi, nous travaillons à des dispositifs d'aide pour le secteur culturel dans son entier, qui ne concernent pas uniquement les intermittents, mais bien toutes les professions connexes au secteur culturel.

C'est tout le sens de notre politique que de réaffirmer le droit à la culture comme essentiel et absolu, c'est aujourd'hui l'occasion de le redire haut et fort.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, et, Monsieur le Préfet de police, puisque vous avez aussi été questionné, je vous donne la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Sur les manifestations, dès lors qu'elles sont déclarées et que les participants respectent les gestes barrières et les mesures de distanciation, je n'ai pas vocation à les interdire. Donc, à charge pour ceux qui organisent cela de respecter ces règles-là. Cela s'applique à toute manifestation, celle que vous évoquez comme toute autre dans Paris.

S'agissant des occupations, j'appelle juste votre attention d'abord sur le fait que je n'ai pas été requis pour procéder à l'évacuation des 10 établissements, mais je pourrais agir d'initiative si des troubles à l'ordre public étaient constatés ce qui, pour le moment, n'est pas le cas.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Préfet.

Madame MAQUOI, vous souhaitez reprendre la parole ?

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Je ne confondais pas vos compétences, je relayais ce qui vient de manière extrêmement forte dans les agoras qui s'inquiètent aussi en plus à venir d'une précarité plus grande.

Merci beaucoup, Carine ROLLAND, pour votre réponse, ce que vous avez dit pour les aides au secteur professionnel est précieux. Je me permets juste d'insister sur les pratiques en amateur, parce que cela devient aussi incompréhensible que pour faire un atelier d'écriture ou un cours de dessin, on pourrait le faire dans des normes et je sais que beaucoup d'associations ont beaucoup travaillé pour que cela reprenne comme activité et là aussi c'est précieux dans nos vies.

Merci, Monsieur le Préfet, c'est noté sur ces précisions que l'on voulait demander après l'inquiétude il y a deux jours, au moment où s'est tenue l'agora devant Odéon.

Le message est bien passé. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame la Présidente.

VII - Question d'actualité posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris relative à la politique RH de la Ville.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Question posée par Mme Maud GATEL pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, chaque année, à l'occasion du 8 mars, nous rappelons combien les combats visant à l'égal accès aux droits doivent encore être menés. Dans le monde bien sûr, mais également dans l'Hexagone. Accès aux droits fondamentaux, préservation de l'intégrité, promotion de l'égalité, nombreux sont les combats qui doivent quotidiennement et par tout moyen guider notre action.

A l'occasion du 8 mars vous avez, Madame la Maire, annoncé différents dispositifs. Le volet professionnel, pourtant majeur, est le grand oublié de vos communications. Gisèle Halimi déclarait : "le grand échec, c'est l'égalité au travail". Et les faits lui donnent raison, y compris dans l'administration parisienne.

En tant qu'employeur de plus de 50.000 agents, la Ville a pourtant les moyens d'accompagner de nombreuses femmes dans l'égalité professionnelle : rémunération, conditions de travail, progression dans les carrières, la politique des ressources humaines de la Ville constitue un important levier pour améliorer l'égalité salariale et la situation des femmes. Ce qui est d'autant plus nécessaire compte tenu du nombre de familles monoparentales surreprésentées à Paris, et dont on sait combien elles sont ultra majoritairement féminines.

La situation des femmes dans l'administration parisienne reste pour nous un sujet de préoccupation. Les inégalités persistent, tout comme la précarité. 87 % des agents à temps partiel sont des femmes, et les femmes représentent 62 % des agents non-titulaires, toutes catégories confondues, et 74 % des agents non-titulaires de la catégorie C.

Les écarts de revenus de 6 % sont liés au temps partiel souvent subi et je pense au personnel des caisses des écoles et du périscolaire ainsi qu'à la surreprésentation des femmes dans des secteurs et des postes moins valorisés dans notre société, notamment les métiers du care.

Une situation qui fait écho à la difficulté de recruter à laquelle l'administration parisienne est confrontée et qui mérite d'être intégrée aux discussions qui doivent avoir lieu avec les personnels de la Ville et leurs représentants, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi Transformation de la Fonction publique.

Madame la Maire, au lendemain du 8 mars, et parce que les combats pour l'égalité passent impérativement par la lutte contre les inégalités professionnelles, que comptez-vous mettre en place pour valoriser le travail des femmes agentes de la Ville ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame GATEL.

C'est Antoine GUILLOU qui va vous répondre.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Merci, Madame la Présidente Maud GATEL, pour avoir soulevé ce sujet crucial de l'égalité femmes-hommes au travail.

Sous l'impulsion de la Maire de Paris, la Ville s'est engagée pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et la stratégie RH de la Ville vise à créer, en notre sein, une véritable culture de l'égalité qui fasse partie intégrante des valeurs du service public parisien. Notre engagement en la matière s'est déjà traduit par l'obtention en 2019 d'une double labellisation : égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et diversité.

Il existe en effet à Paris une mixité réelle des métiers, portée par une action volontariste en termes de recrutement et de promotion interne. 56 % des emplois sont occupés par des femmes, dont 68 % pour la catégorie A.

Nous avons également une grande représentation des femmes dans les emplois de direction. Nous avons d'ailleurs failli avoir une amende pour cela ! Je crois qu'à cet égard un compromis positif a été trouvé, qui permet de souligner encore l'engagement de la Ville sur ce sujet.

Nous sommes engagés aussi sur le front des promotions : 53 % des promus en 2018 étaient des promues, et en 2019 elles étaient 60 %, soit plus que leur part dans les emplois totaux.

Cette réussite en matière de place des femmes au travail s'appuie également sur nos actions de formation, puisque les femmes représentent 60 % des agents formés et qu'elles ont des formations en moyenne plus longues que celles des hommes, avec 3,2 jours en moyenne contre 2,4 pour les hommes.

Notre politique vise également à réduire les écarts de rémunération qui, il est vrai, persistent, vous l'avez dit. La différence était de 6 % en 2019, là où en France elle était de 12,6 % dans l'ensemble de la Fonction publique et de 19 % dans le secteur privé. C'est encore trop évidemment, mais nous avançons, je crois, vite, et en tout cas nettement plus vite que le reste de la fonction publique et du secteur privé.

Par ailleurs, dès le début de cette mandature, j'ai souhaité, sous l'impulsion de la Maire de Paris, qu'une démarche d'amélioration approfondie soit mise en œuvre, en concertation avec les représentants du personnel. Un plan d'action a été construit et approuvé par les organisations syndicales. Ses objectifs sont l'égal accès aux métiers, aux responsabilités professionnelles, la suppression de ces écarts de rémunération et de carrière, et une meilleure articulation des temps de vie professionnelle et personnelle avec cette question du temps partiel subi, que vous avez évoquée, qui est effectivement un sujet qui est encore devant nous, et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

Très concrètement, sur le plan salarial, un accord sur les ratios promus/promouvables a été trouvé avec quatre organisations syndicales en fin d'année dernière, qui porte sur l'augmentation significative du nombre de promotions dans certains corps féminisés, les métiers de la petite enfance, les métiers des agents spécialisés des écoles maternelles. J'ai également signé, en janvier, avec ces quatre mêmes organisations syndicales, des protocoles de revalorisation indemnitaire dans les filières médico-sociales et culturelles, là aussi majoritairement féminisées.

Cela illustre, contrairement à ce que j'ai pu entendre ce matin, la richesse du dialogue social à la Ville, et c'est aussi l'esprit qui va nous animer dans le cadre des discussions avec les organisations syndicales sur le temps de travail, durant lesquelles nous aurons à cœur d'aboutir à de nouveaux progrès sur le plan de l'égalité femmes-hommes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Antoine GUILLOU.

Madame GATEL, vous avez la parole.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire, pour vos éléments.

Quand il s'agit d'égalité, rien n'est anecdotique, mais il y a des choses absolument vitales et il est effectivement impérieux que la Ville se saisisse d'absolument tous les leviers qui sont en son pouvoir pour faire avancer un certain nombre de sujets.

Vous l'avez dit, la question du temps partiel subi et l'attractivité des métiers qui sont particulièrement fléchés vers les femmes, est une dimension particulièrement importante. La Ville a les moyens d'agir et ne pas prendre à bras-le-corps ces sujets serait ne pas agir pour le droit des femmes, donc je compte vraiment sur vous.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je crois d'ailleurs que c'est un peu la réputation que l'on a, si vous le permettez, puisqu'on a quand même été sanctionné sur le fait d'avoir nommé trop de femmes dans les emplois de direction. Les chiffres qu'a donnés d'ailleurs Antoine GUILLOU, y compris sur les écarts salariaux, montrent que l'on n'est pas forcément les plus mal notés, et cela, je pense qu'il faut quand même le rappeler.

Il y a beaucoup de travail à faire encore et ce travail, on veut le faire, Antoine l'a dit, notamment dans la discussion, la négociation qui doit s'ouvrir du fait de la loi sur la réforme de la Fonction publique.

Et nous souhaitons vraiment et dans ce sens, avec la Secrétaire générale, mettre la discussion sur la question de l'égalité femmes-hommes. C'est-à-dire faire de cette discussion, de cette négociation, un sujet qui nous permette d'aller beaucoup plus loin, puisqu'effectivement, il y a des carrières dites féminines dans lesquelles historiquement il y avait moins d'avantages, de primes ou d'éléments de complément par exemple de rémunération, ou même des carrières qui n'avaient pas les mêmes débouchés en termes salariaux et en termes de promotion, et nous souhaitons vraiment nous y attaquer.

Mais par rapport à votre question et à la tonalité de votre question, moi, je suis très fière qu'en fait on soit dans une administration, dans une ville où il y a des femmes à tous les niveaux, notamment aux plus hauts niveaux, mais qu'elles se sentent toutes une responsabilité de ne pas être l'arbre qui cache la forêt.

Que ce soit au niveau du Secrétariat général, au niveau de moi-même, au niveau des adjoints et adjointes, je pense que nous pouvons vraiment être fiers de cela et en tous les cas au vu des résultats, même s'il faut encore progresser parce que forcément sur ces questions d'égalité professionnelle on est encore loin du compte, je pense que l'on est en train de tracer la route plutôt que d'être à la traîne.

Je vous remercie.

VIII - Question d'actualité posée par Mme Danielle SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative à la réouverture des lieux culturels, le soutien au cinéma "La Clef" et au Théâtre de Verre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais donner la parole à présent à Mme SIMONNET, dernière oratrice et dernière question d'actualité.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame la Maire, en ce moment, des lieux culturels sont occupés et la Ville, elle, s'apprête à expulser l'association Théâtre de Verre.

Ma question est donc sur les questions de la culture.

Compte tenu de vos changements de position, tantôt pour un confinement complet sur Paris pour trois semaines, puis contre le confinement le week-end, enfin pour le décalage du couvre-feu à 19 heures, on s'y perd, on a du mal à vous suivre. Quelle est réellement votre position relative à la réouverture des équipements culturels ? Incompatible avec un couvre-feu et avec la revendication d'un reconfinement.

Le mouvement d'occupation des théâtres pour réclamer cette réouverture des lieux culturels, fermés depuis octobre, prend de l'ampleur avec à Paris l'occupation du théâtre de l'Odéon et du théâtre de la Colline.

Ce mouvement revendique également une deuxième année blanche pour 2021, afin d'améliorer la situation et les droits des intermittents, des travailleuses et travailleurs de la culture. Il s'oppose à la contre-réforme de l'assurance chômage, de casse des droits des chômeurs.

Au théâtre de la Colline, ce sont notamment les élèves de théâtres du public et du privé qui sont engagés, parce qu'ils subissent une triple peine : impossibilité d'étudier et de travailler, précarité et avenir bouché.

Déjà, le théâtre de Strasbourg, un autre établissement à Pau et d'autres viendront.

Face à cette crise terrible que subit ce secteur essentiel à nos humanités, à nos émancipations, la culture, la Ville a voté un budget de soutien à ce secteur. Sachant qu'il est déjà en deçà des coupes budgétaires que la Ville a opérées dans la culture, à savoir 16 millions d'euros en moins en sept ans, la majorité envisage-t-elle de dégager de nouveaux moyens ?

La Ville dispose d'autres leviers complémentaires pour soutenir la culture dans sa liberté et dans sa diversité, en défendant la pérennité de lieux associatifs indépendants, ancrés dans la culture des réquisitions citoyennes.

Hélas, malgré vos promesses de campagne, vous avez renoncé à préempter le cinéma "La Clef". Aussi, vous venez de demander l'expulsion du Théâtre de Verre dans moins de trois mois sans leur proposer une nouvelle friche pour qu'ils puissent se réimplanter et en exigeant d'eux des pénalités s'ils restent dans les lieux au-delà des délais fixés.

Avez-vous conscience du nombre de compagnies de théâtre, de danse, de musique, d'artistes, de plasticiens, de citoyennes, de citoyens qui fréquentent le Théâtre de Verre ?

Madame la Maire, comptez-vous revenir sur votre décision et surseoir à toute menace d'expulsion du Théâtre de Verre tant que la Ville n'aura pas trouvé une nouvelle friche adaptée ?

N'amputez pas la vie culturelle parisienne de ces tiers lieux culturels indépendants et alternatifs si essentiels tant pour tous les travailleurs et travailleuses de l'art que pour la création et l'ensemble des citoyens et des citoyennes.

Je voudrais terminer par cette question d'actualité en faisant la référence aussi à Luis PASINA, l'historique de ce théâtre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faudra conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Il avait participé au gouvernement de Salvador Allende, qui disait : "l'histoire est à nous et ce sont les peuples qui la font", et aujourd'hui les acteurs de la culture y jouent un rôle déterminant.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SIMONNET.

Je donne la parole à Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, chère Danielle SIMONNET.

Je me réjouis amplement et sincèrement que nous parlions tant de culture au sein du Conseil de Paris cet après-midi, cela ne me semble pas être le cas dans d'autres enceintes et c'est une manière d'emblée de rendre hommage à la place centrale qu'elle occupe dans nos sociétés.

Concernant les occupations de l'Odéon et de la Colline, et l'année blanche, je crois y avoir répondu tout à l'heure, je n'y reviens pas, sachez simplement que nous avons toujours été et sommes toujours aux côtés des représentants professionnels, des organisations du secteur culturel et que nous portons même ces combats. Je les porte au nom de la Maire de Paris au sein de France urbaine auprès d'autres élus locaux.

Concernant Paris, permettez-moi, chère Danielle SIMONNET, de rectifier vos chiffres tout de même et de vous rappeler que ce ne sont pas moins de 27 millions d'euros supplémentaires qui ont été insufflés à la culture par la Ville en 2020, soit un chiffre bien supérieur à ce que l'on pouvait attendre, puisque nous avons assumé d'aller au-delà des prérogatives d'une ville, en soutenant notamment les acteurs culturels privés mais aussi les commerces culturels, les artistes individuels qui ne bénéficient pas du statut d'intermittents, à commencer par les auteurs et les plasticiens.

Et puis, permettez-moi quand même de souligner que vous avez un peu mélangé les sujets, mais venons-y, "La Clef" et le Théâtre de Verre, cela n'a jamais été une promesse de campagne d'Anne HIDALGO qui allait redevenir Maire de Paris, tout simplement parce que la préemption n'est pas l'alpha et l'oméga, absolument pas, de notre politique culturelle pour accompagner et sauver les établissements en difficulté.

Je me suis engagée en la matière aux côtés d'Emmanuel GRÉGOIRE, de Paul SIMONDON et d'autres adjoints à faire du cas par cas, agir avec discernement pour chercher à chaque fois la meilleure manière d'agir.

En l'occurrence, nous agissons pour que "La Clef" redevienne un cinéma d'art et d'essai, ce qu'il n'est plus actuellement, et ce sera chose faite.

Concernant enfin le Théâtre de Verre, nous aurons l'occasion d'en reparler, puisqu'un vœu de l'Exécutif sera présenté à ce sujet dans le cours de l'examen des projets de délibération de la 2e Commission.

Vous déconsidérez tout de même beaucoup, Madame SIMONNET, le travail effectué par les élus et les services de la Ville en la matière, sur des sujets d'une extrême complexité et qui ne souffrent ni dogmatisme ni manichéisme. Pendant que les directions de la Ville se mobilisaient pour trouver un nouvel emplacement, la loi a évolué, c'est la loi de 2016 dite loi Sapin 2, qui prévoit la mise en concurrence de tout établissement qui mène une activité commerciale au sein d'une occupation du domaine public.

Nous n'avons donc simplement pas le droit de reloger le Théâtre de Verre, nous pouvons l'accompagner, nous ne pouvons pas le reloger. Ce n'est pas une question de légalité qui se pose là, mais une question d'égalité d'abord entre les acteurs culturels parisiens. En somme, vous nous demanderiez un traitement de faveur et ce n'est là pas ma conception du service public ni de notre mission en tant qu'élus. Donc, nous maintenons notre engagement d'accompagner cette association, j'en ai discuté avec Luis PASINA, dans un cadre légal.

Pour terminer, je vous rappelle que nous nous sommes engagés pour préempter le Lavoisier Moderne il y a peu de temps, nous sommes pleinement mobilisés pour que La Flèche d'Or redevienne un lieu de culture à la hauteur de ce qu'elle a été.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur BERTHAULT, cela fait du bruit.

On peut écouter quand même posément, respectueusement les orateurs et oratrices.

En l'occurrence, ce que dit Mme Carine ROLLAND, adjointe à la culture, sur des lieux éminemment parisiens et importants mérite d'être écouté.

Carine ?

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire. J'en avais terminé, juste pour dire que nous mettons un point d'honneur à ce que la culture indépendante conserve et ait toujours plus de place à Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je redonne la parole à Mme SIMONNET, bien sûr.

Mme Danielle SIMONNET. - Je vous invite à aller devant le théâtre de la Colline, parce que les étudiants ont mis beaucoup de slogans sur des cartons ou beaucoup de slogans à la craie et souvent ils ont repris des chansons populaires. Pour faire comme eux, je vous dirai parole, parole, parole...

Je ne chanterai pas, parce que je ne suis pas la plus grande chanteuse, mais franchement c'est une honte ce que vous nous racontez, parce que c'est un mensonge. Oui, il y avait bien une promesse de campagne au nom d'Anne HIDALGO, portée notamment par Frédéric HOCQUARD concernant la préemption du cinéma "La Clef".

C'est une honte sur le Théâtre de Verre, parce qu'une seule proposition a été faite pour le Théâtre de Verre et on devrait exiger qu'il n'y ait pas d'expulsion de lieux culturels sans relogement de ces lieux culturels.

Sauf qu'avec votre système de marché d'appel d'offres, que se passe-t-il ? C'est le politique qui décide et qui dicte le contenu culturel que doit développer un lieu associatif. Vous ne comprenez pas et ne voulez pas comprendre la diversité des formes de structure qu'il faut développer, notamment à travers la culture des tiers lieux et des réquisitions citoyennes culturelles.

Dans le vœu de l'Exécutif, puisque vous ne me permettez pas de m'exprimer à ce moment-là, il est dit juste : nous allons accompagner. Il faut absolument exiger une obligation de résultat de la Ville, parce que vous pouvez accompagner jusqu'au licenciement de l'ensemble de l'équipe, jusqu'à la fin de l'ensemble de l'aventure culturelle portée par ce lieu.

Dans le vœu de l'Exécutif, il faudrait au moins qu'il soit inscrit : nous allons assumer de surseoir à l'expulsion tant qu'une solution de relogement du Théâtre de Verre ne sera pas trouvée.

J'invite les groupes de la majorité qui ont porté ce vœu, puisque le mien a été retiré de l'ordre du jour, à maintenir leur vœu. Il n'est pas acceptable qu'en silence, avec de jolies chansons, de jolies paroles, on s'apprête d'ici trois mois à se séparer de cette aventure. Tout cela parce que vous continuez les logiques à travers Réinventer Paris, d'une uniformisation totale de la culture sur Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous en avons terminé avec les questions d'actualité.

2021 Changer Paris 1 - Instauration du prix "Jeunes Bénévoles Parisiens" et approbation du Règlement Intérieur.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous entrons dans la proposition de délibération présentée par le groupe Changer Paris. Proposition de délibération relative à l'instauration du prix "jeunes bénévoles parisiens" ainsi que l'approbation du règlement intérieur. Il s'agit de cette proposition de délibération présentée par le groupe Changer Paris, et nous examinerons les amendements n^{os} 128, 129, 130 et 131 déposés par le groupe "Indépendants et Progressistes".

Je donne la parole à Mme la Présidente du groupe Changer Paris.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, cette proposition de délibération est une occasion pour notre Assemblée d'affirmer notre reconnaissance.

Notre reconnaissance envers notre jeunesse, qui est un atout majeur de notre ville, puisque Paris est la capitale étudiante, entre autres, mais aussi cette jeunesse durement éprouvée économiquement, socialement et psychologiquement par cette crise. Aussi envers ces héros du quotidien, qui discrètement s'engagent bénévolement chaque jour au service de nos concitoyens.

Nous souhaitons instaurer un prix "jeunes bénévoles parisiens". Il est vrai que cela peut apparaître symbolique, mais nous devons valoriser l'engagement de ces jeunes méritants. Il s'agit d'un prix qui sélectionne des lauréats sur des critères objectifs : la longévité de l'engagement, le temps consacré à l'association, le niveau de responsabilité, mais aussi la situation sociale.

La récompense, le prix offert aux lauréats, serait sous forme de participation de la collectivité parisienne au financement de leurs études, ou une aide aux loyers, ou des aides pour passer un permis de conduire, ou avoir un abonnement pour faire aussi du vélo.

Le montant de cette participation pourrait différer selon la note octroyée à chaque dossier par un jury paritaire composé de représentants de l'Exécutif et de l'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris.

Avec les élus du groupe Changer Paris, nous nous sommes engagés. Nous avons proposé des dispositifs concrets d'aide aux étudiants les plus précarisés, notamment ceux qui n'ont plus d'emploi, des emplois pour l'essentiel et majoritairement alimentaires, et dont le travail leur assurait des conditions matérielles d'existence minimum.

Le dispositif que nous proposons aujourd'hui existe déjà. Il a fait ses preuves autant dans des collectivités de droite que de gauche. J'espère que vous l'approuverez. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je donne la parole à Mme Inès de RAGUENEL, pour le groupe Changer Paris.

Mme Inès de RAGUENEL. - Madame la Maire, mes chers collègues, qui doute encore aujourd'hui de la détresse des étudiants ? Depuis le début de l'épidémie, plus d'un jeune sur deux a envisagé d'arrêter ses études. La crise a évidemment pénalisé le travail étudiant. Un chiffre, près de 60 % d'entre eux qui exercent une activité ont dû l'arrêter, la réduire ou changer d'activité rémunérée, plus d'un jeune sur deux.

Cette proposition de délibération devrait faire l'objet d'un large consensus parmi nous. Soutenir nos jeunes dans cette situation relève de l'évidence. La génération oubliée des pouvoirs publics ne doit pas être la génération sacrifiée de la pandémie.

Bien sûr, des initiatives parisiennes ont été prises : distribution de paniers alimentaires, soutien psychologique, c'est bien, mais ce n'est pas à la hauteur de la situation. Les jeunes n'ont pas seulement besoin de ces élans de solidarité, aussi légitimes soient-ils. Ils ont surtout besoin de retrouver confiance en eux et en leurs capacités, et notre proposition de délibération y répond à double titre. Récompenser l'engagement bénévole d'un jeune, c'est lui donner le goût du travail, prolongement naturel des études, et ce prix reconnaît la valeur du travail au service des autres. Le mérite doit être valorisé et sa reconnaissance, puis sa récompense, ont pour vertu d'entretenir le goût de l'effort et de l'attention aux autres.

La mobilisation des jeunes dans le secteur associatif est croissante. Le repli sur eux-mêmes qu'ils ont vécu dans la crise sanitaire ne leur est pas naturel. Ils ne demandent qu'à être reconnus et encouragés pour le travail et le don de leur temps au service d'une cause.

Le prix des jeunes bénévoles parisiens est plus ambitieux. La reconnaissance financière symbolique souligne évidemment... elle est partie. Je suis désolée, peut-être que la Maire de Paris n'est pas intéressée par mon propos.

(Mme Léa FILOCHE, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - La séance est présidée, ne vous inquiétez pas, tout aussi sagement et tout aussi efficacement.

Mme Inès de RAGUENEL. - C'est assez vexant, mais je peux continuer.

Le prix des jeunes bénévoles parisiens est plus ambitieux. La reconnaissance financière symbolique souligne évidemment la qualité de l'engagement associatif dans une ville où même pour les classes moyennes, il est devenu impossible de vivre.

Paris n'a pas vocation à être la ville des très riches et des très pauvres. Cette situation est intenable et immorale, car elle génère des tensions sociales croissantes. Or, la crise sanitaire a accru dans des proportions effrayantes la dépendance financière des jeunes à l'égard de leurs parents.

Avec cette proposition de délibération, nous demandons que vous répondiez à l'angoisse des étudiants. Ce que nous voulons, c'est offrir un premier pas vers l'autonomie en contribuant au financement de leur permis de conduire ou de leurs études. Notre ambition est simple : que les jeunes s'épanouissent à Paris dans leurs études et engagements et qu'ils aient à cœur d'y rester.

Paris ville musée, ce n'est pas une fatalité. En votant notre proposition de délibération, c'est le printemps de la jeunesse parisienne que nous préparons.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Marie-Caroline DOUCERÉ. Je vous assure que je préside très bien cette séance, ne vous inquiétez pas. Je vous laisse la parole.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Madame la Maire, mes chers collègues, comme l'a présenté notre présidente Rachida DATI, cette proposition de délibération est l'occasion pour le Conseil de Paris de marquer sa reconnaissance à toutes celles et tous ceux qui chaque jour offrent de leur temps pour nos concitoyens. Parmi les plus de 300.000 jeunes Parisiens, on estimait avant la crise un taux d'engagement bénévole de près de 39 %.

Notre jeunesse ne constitue pas seulement un atout de dynamisme et de créativité majeur pour notre ville. Elle est aussi profondément engagée. Cependant, comme élue en charge du monde associatif, je sais les difficultés auxquelles demeurent confrontées certaines associations, notamment dans le domaine social auprès des plus précaires, de nos seniors, des sans-abri.

Pour beaucoup d'entre elles, leur existence repose sur l'engagement remarquable parfois de toute une vie, d'une génération ayant beaucoup donné et qui souhaite passer le flambeau.

Ces associations peinent à se maintenir face à un double phénomène : le mode d'engagement des jeunes était jusqu'ici sensiblement différent de celui de leurs aînés. Les nouvelles générations ayant tendance à préférer la logique de causes ponctuelles à celle d'un engagement associatif fixe et au long cours. Ces associations qui demandent un investissement intensif et dont la durée de l'engagement est une vraie valeur ajoutée ont ainsi exprimé leurs inquiétudes, craignant que leurs modes de fonctionnement s'adaptent difficilement au changement générationnel.

Comme dans toute crise, nous regrettons les durs effets qu'elle fait peser sur les Français et notamment sur les jeunes à qui l'on continue de demander de très lourds efforts. Comme dans toute crise, nous avons aussi pu admirer l'émergence de comportements vertueux. Nos retours de terrain sont unanimes. Nous connaissons depuis un an un renouveau de l'engagement bénévole.

Depuis des mois, les seniors sont invités, il faut le dire, à s'auto confiner. Dès lors, nous avons pu constater à quel point la jeunesse a su relever le gant et prendre toute sa part. Elle est aujourd'hui à l'origine de cette nouvelle dynamique qui a permis de créer de réelles synergies entre les générations. Ce prix est simplement l'occasion d'exprimer toute notre reconnaissance à cette jeunesse méritante. Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à M. Paul HATTE, du groupe Changer Paris.

M. Paul HATTE. - Merci, Madame la Maire.

Je vous avoue que c'est une déception énorme, puisque chaque fois que nous parlons de jeunesse dans cet hémicycle, Mme la Maire quitte l'hémicycle. Elle préfère sans doute faire des interviews sur "Brut", mais pour quelqu'un qui s'engage comme moi pour la première fois en politique, je vous assure que c'est une déception très importante.

Ce que je vais vous dire est aussi très important, puisque vous le savez comme moi, la jeunesse de France est brisée. Celle de Paris n'est pas mieux, elle subit une crise existentielle qui fait jusqu'à relativiser la vie pour beaucoup de nos jeunes. Cette souffrance va au-delà du Covid-19 et des conséquences psychologiques de voir s'écrouler, enfermé seul dans un petit chez-soi, un monde qui ne nous fait déjà plus rêver.

La nouvelle génération est hantée par une crise de sens.

Quel sens trouver à sa vie face à la crise écologique, face au réchauffement climatique, à la disparition d'espèces, au saccage de nos sols et de nos océans ?

Quel sens trouver à la vie quand le plein-emploi est devenu un mythe ancestral, qu'aucun d'entre nous ne peut acheter de chez lui à Paris, et que la surface d'une plaque d'égout coûte plus de 10.000 euros en moyenne ?

Quel sens trouver à sa vie quand l'âge de la retraite n'est plus une question pour les jeunes et qu'ils ne savent même pas qui la paiera ?

Quel sens trouver à sa vie quand les périodes de déconfinement sont accompagnées d'attentats envers nos professeurs, et que les divisions de notre société semblent se faire toujours plus profondes et violentes ?

Quels sens trouver à sa vie, Madame la Maire, quand on est coupé de ses proches, notamment de ses grands-parents, isolés dans de petites surfaces, empêchés de se rendre en cours, de voir ses amis sans s'exposer aux reproches d'une partie de nos concitoyens insensibles à cette véritable misère sociale ?

De nombreux jeunes répondent aujourd'hui en s'engageant bénévolement, en offrant de leur personne, de leur temps, de leur énergie au service des autres.

Vous savez l'importance du don pour vivre et mûrir en société. Il n'y a pas d'enthousiasme sans sagesse, ni de sagesse sans générosité apprend-on de Paul Eluard. Le don est précieux précisément parce qu'il est un lien structurel du lien social. C'est pour cela qu'il faut l'encourager, le récompenser symboliquement, le mettre en exemple. Il faut accompagner cette dynamique portée par les jeunes à aider leur voisinage, à retrouver l'esprit de village, à retrouver ce sens qu'ils cherchent, à retrouver la fierté d'être un pilier sur lequel on peut compter et sur lequel la société peut s'appuyer.

Par cette proposition de délibération, nous avons l'occasion de montrer à notre jeunesse que nous voulons la suivre, la soutenir dans cet élan de générosité dont elle fait preuve depuis le début de la crise. Nous ne devons pas manquer l'occasion de voter pour la création de ce prix "jeunes bénévoles parisiens" proposé par Rachida DATI.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Antoinette GUHL, qui est en salle des fêtes.

Mme Antoinette GUHL. - Qu'est-ce donc cette proposition de délibération qui fait mine de soutenir la jeunesse et qui transporte avec elle les relents d'un fort mépris des jeunes ? Qui traduit aussi une méconnaissance totale du bénévolat.

Vous véhiculez, avec cette proposition de délibération, tout un imaginaire que nous combattons. Bosse un peu, sois bénévole et on te paiera ton permis de conduire. Sois déjà heureux, on te donne la possibilité d'avoir une expérience. C'est la galère, ne t'inquiète pas, cela va passer.

Vous transportez le mythe que quand on est jeune, on peut vivre d'amour, d'eau fraîche et d'argent de poche. Alors vous proposez un prix. Non, un prix à points, comme le permis. Pourquoi pas une loterie ou un tirage au sort ? On pourrait presque en rire.

Votre attitude relève du cynisme, quand on sait que les élus de votre parti, les Républicains, se sont prononcés contre le R.S.A. pour les jeunes au Sénat ces derniers jours.

Vous proposez un prix. Nous, nous proposons un revenu pour les jeunes, pour toutes et tous, sans distinction, de 18 à 25 ans, pour laisser à notre jeunesse le temps de faire ses études, pour permettre aux jeunes de choisir, de prendre leur vie en main, de se projeter vers l'avenir. Voilà une proposition qui a du corps.

Quand les écologistes sont en responsabilité comme à la métropole du grand Lyon, eh bien ils le mettent en place.

Quand vous les républicains vous proposez un prix, un concours, une aide à points et au mérite, nous les écologistes nous voulons un revenu régulier et permanent de 18 à 25 ans. Là où vous proposez la compétitivité, le classement de notre jeunesse, nous, nous proposons la protection, l'égalité et la bienveillance.

Parce que comme diraient les jeunes, c'est claqué votre proposition ! Les élus du groupe Ecologiste voteront contre.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Barbara GOMES, pour le groupe Communiste et Citoyen, qui est en Webex.

Mme Barbara GOMES. - Mes chers collègues, cette proposition de délibération proposée par le groupe Changer Paris concerne...

(Problème d'image).

Cette proposition de délibération proposée par le groupe Changer Paris concerne l'instauration d'un prix "jeunes bénévoles parisiens" et pour tout vous dire, le titre m'a étonnée avant même que je lise la proposition de délibération, parce que pour moi le bénévolat, comme le disait Antoinette GUHL, c'est le fait d'agir pour le bien de la communauté sans qu'il y ait de rémunération.

Cette proposition est contraire à la vocation initiale du bénévolat, c'est même un dévoiement du bénévolat.

Je vais vous prendre un exemple, avec le critère de temps mensuel consacré à cet engagement, non seulement c'est injuste, mais en plus c'est à mille lieues de ce qu'est le bénévolat.

Quand on est très occupé et que l'on fait le choix quand même de prendre du temps pour faire du bénévolat, ce n'est en rien la marque d'un moindre engagement par rapport à quelqu'un qui a plus de temps à y consacrer. Ne risque-t-on pas implicitement de pousser les jeunes touchés par la crise à faire plus d'heures pour toucher plus d'argent ?

Sans compter que ce barème risque de créer des tensions parmi les bénévoles. De manière générale, les critères de ce prix sont lourds de conséquences. Ils risquent d'instaurer un esprit de compétition entre les jeunes, qui n'a pas du tout lieu d'être dans ce cadre.

J'entends par ailleurs l'argument du retour d'expérience. On n'a pas besoin pour cela de transformer un acte désintéressé, généreux, social, en un concours pour obtenir plus d'argent. J'en profite pour dire que le critère de domiciliation à Paris est un peu gênant, parce que cela exclut des gens qui vivent en agglomération ou travaillent, étudient à Paris et ont envie de s'investir dans un quartier où ils ne sont pas habitants.

Permettez-moi de citer la formulation utilisée pour ce prix "Une aide concrète à des jeunes issus des générations aujourd'hui plus que jamais précarisées", là encore on confond tout. Ce prix ne peut pas être annoncé comme une réponse à la précarité des jeunes. On leur dit quoi ? Demander aux jeunes de faire du bénévolat sans envie, désintéressés d'engagement de leur part, c'est leur demander de faire du travail gratuit, de leur faire miroiter quelques euros s'ils ont été très gentils et qu'ils ont été bons travailleurs. C'est indécent, méprisant pour les jeunes. Cela risque par ailleurs de conduire à des situations de travail déguisé.

On ne répond pas de cette manière à la crise sociale et financière que traverse notre jeunesse. On ne lui promet pas une aumône éventuelle si elle a été gentille. C'est aux pouvoirs publics de répondre à cette situation de crise de manière pérenne, équitable, et respectueuse.

La jeunesse parisienne mérite tout autant que n'importe quelle catégorie de la population la sécurité de l'emploi. La Ville de Paris l'accompagne afin qu'elle puisse sortir de la précarité et s'insérer dans la vie active, sans avoir besoin de faire appel à des associations pour se nourrir et se loger.

Notre groupe est favorable à la valorisation du bénévolat et pour encourager les jeunes à agir pour la collectivité. Nous sommes opposés à l'idée de quantifier l'engagement et de rémunérer les jeunes pour une action normalement réalisée dans un pur acte de générosité. La création du lien social et le partage d'expériences sont des bénéfices de l'activité des bénévoles. Nous ne souhaitons pas que l'idée de rémunération dénature ces questions.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette proposition de délibération.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame GOMES.

La parole est à Alexis GOVCIYAN, du groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

J'ai un texte que je voulais lire, mais compte tenu du débat et de la mauvaise foi exprimée notamment par certains groupes de la majorité, permettez-moi de m'étonner sur la façon d'intervenir et de prendre par le mépris un dispositif qui a toute son utilité et son importance, d'autant plus que ce dispositif existe dans d'autres départements comme la Vendée et la Gironde. Ce dispositif existe depuis déjà au moins deux ou trois ans.

Le fait que nos collègues du groupe Changer Paris proposent ce prix pour à la fois valoriser, reconnaître l'action des jeunes, notamment l'action citoyenne et pour valoriser leur façon de travailler et leur engagement mérite

autre chose que les réponses qui sont apportées juste pour dire, on ne votera pas. Je pense que cela vaut mieux que cela.

Ce prix a pour objet de récompenser, de valoriser le bénévolat. Oui, le bénévolat peut être récompensé, reconnu, parce que certains d'entre eux peuvent faire plus que d'autres. A l'instar des labels, à l'instar de toute une série de dispositifs de promotion, un prix peut avoir son sens.

Nous partageons la philosophie de cette proposition de délibération, mais je pensais, j'espérais l'accord sur tous les bancs. Ce n'est pas le cas manifestement. Nous avons souhaité proposer des amendements afin d'élargir le spectre des possibilités, vous voyez, on y croit encore de notre côté, de financement de dépenses, offertes aux jeunes qui en bénéficieraient et en assouplissant certaines conditions.

Nous souhaitons notamment que le fléchage de la dépense ne se cantonne pas au financement des études supérieures ou du permis de conduire. C'est le cas dans les autres départements, mais Paris peut avoir son adaptation, sa façon d'organiser, et aussi ses spécificités. Ce que nous souhaitons, c'est que ces financements puissent également bénéficier à des jeunes qui sont dans des filières technologiques, qui sont au niveau du BEP, du CAP, du Bac pro, des jeunes qui se destinent aux métiers de l'artisanat et qui ont besoin d'un coup de pouce lorsqu'ils entament leurs études, lorsqu'ils sont en réinsertion ou en repositionnement.

Tout cela mérite que l'on puisse en discuter autrement que par la façon dont les choses se sont passées jusqu'à maintenant. J'espère que cela ne sera pas le cas après.

Des jeunes en école ou dans des filières universitaires ou pour financer un projet culturel, sportif, humanitaire, mais éventuellement un voyage d'études, parce que c'est aussi en connaissant l'autre que l'on connaît mieux la situation et que l'on se respecte plus. C'est ce que j'espère en tous les cas ici également.

Ce coup de pouce pourrait également aider de jeunes bénéficiaires de ce prix pour l'achat d'un vélo, d'une trottinette, ou comme cela est proposé, contribuer au financement du permis de conduire, parce que cela peut être utile pour les jeunes qui démarrent leur activité.

Par ailleurs, nous souhaitons voir évoluer les critères de notation en abandonnant l'idée des responsabilités au sein de l'association, ou d'une valorisation de la seule appartenance au bureau de l'association. En effet, lorsqu'on a un engagement associatif, bénévole, citoyen, les actions remarquables peuvent l'être à tous les niveaux. C'est ce que nous souhaitons avant tout valoriser c'est-à-dire l'engagement et l'action de chacune et de chacun.

Si les élus du groupe Changer Paris accueillent favorablement nos propositions, je serai heureux qu'avec l'intégration de ces amendements, ce projet, je crois que je commence à rêver, puisse être voté par tout ou partie de notre Assemblée et qu'il voie le jour. Cela nous honorerait, et cela honorerait la Ville de Paris.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Nathalie MAQUOI, pour le groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la proposition de délibération qui nous est proposée ici a le mérite de poser deux débats essentiels. D'abord, la question de l'engagement des jeunes et de sa reconnaissance, et puis la question de la précarité chez les jeunes notamment amplifiée depuis un an après la crise que nous traversons.

Ce sont deux questions essentielles, mais ce qui nous a questionnés quand on a lu avec attention et que l'on a échangé avec soit certains élus de votre groupe, soit votre secrétaire générale, c'est le choix que vous avez fait de les lier et de proposer d'inciter à l'engagement par une rémunération venant soutenir les jeunes, et notamment vous posez dans cette proposition de délibération la question des étudiants.

Je ne vais pas vous étonner, je vais vous dire qu'à "Génération.s" nous ne partageons pas cette philosophie. Cette proposition de délibération a toutefois le mérite de poser de bonnes questions et de mettre en exergue l'intérêt du pluralisme dans nos Assemblées délibérantes.

Je vais donc choisir de développer ici des points de vue, certes différents des vôtres, mais qui permettent de participer au débat que vous nous invitez à avoir.

Je reprends donc le premier qui est celui de l'engagement des jeunes, l'engagement pour les autres, l'engagement via l'implication dans la vie de la cité ou la participation à la solidarité localement.

Nous croyons en cet engagement protéiforme de la jeunesse et pas seulement sous des formes associatives ou parfois très normées, ou ce que vous pouvez appeler des postes à responsabilités.

Nous ne partageons pas non plus votre constat d'un moindre engagement politique. Par exemple, s'engager à Amnesty pour dénoncer la situation des Ouïghours, à Extinction Rebellion pour dénoncer l'inaction des gouvernements face au climat, à Utopia pour aider les migrants, c'est politique.

Nous ne doutons pas de la conscience des jeunes des travers du monde. Nous constatons d'ailleurs, année après année, leur implication de plus en plus forte dans des mouvements en faveur de la justice sociale, de la justice environnementale, des libertés et c'est essentiel dans la période que l'on traverse étant donné que cela fait 2 ans et demi que l'on vit sous état d'urgence sanitaire ou autre, et en faveur des solidarités.

Les grandes marches de ces dernières années ont montré l'engagement des jeunes et nous bousculent, ils appellent à notre responsabilité pour dessiner avec eux un futur.

Juste le rapport, c'est simplement que j'ai lu avec attention votre proposition de délibération et c'est un paragraphe de ce constat. J'essaie, en ayant lu avec attention, d'engager le débat. On n'est pas d'accord, mais ce qui est assez logique, on n'est pas du même côté de l'hémicycle.

En tant qu'élus, on a été nombreux et nombreuses dans nos arrondissements à avoir accompagné des groupes de jeunes qui étaient structurés en associations ou non, qui s'engageaient dans leur quartier pour la solidarité, du soutien scolaire, de l'alphabétisation, des démarches administratives, etc. D'ailleurs, je trouve qu'accompagner ces jeunes donne tout leur sens à nos fonctions d'élus locaux. Quand ils viennent nous voir quand on est élu local, c'est rarement pour avoir une rétribution financière, c'est rarement ce qu'ils attendent de notre part.

Ils attendent de nous des soutiens forts aux projets et aux causes pour lesquels ils s'engagent. En leur laissant surtout toute latitude de conduire par eux-mêmes des projets associatifs.

Je me permets d'exprimer ici que nous regrettons, nous, que les emplois aidés aient été supprimés dans les associations. Cette décision y a fait beaucoup de mal en termes de structuration.

Partageant votre souci de reconnaître et de valoriser l'engagement des jeunes, nous serons heureux d'être peut-être avec vous pour défendre de nouveaux dispositifs comme valider dans des cursus étudiants des compétences acquises par l'engagement, comme augmenter les moyens alloués au F.D.V.A. qui, on l'a vu dans nos arrondissements, peut parfois venir soutenir pour l'engagement des jeunes, ou bien peut-être imaginons une autre forme d'emploi aidé qui pourrait aussi venir qualifier.

L'autre sujet que vous abordez est celui de la condition de subsistance des jeunes. Il est un de ceux qui nous animent depuis la naissance de "Génération.s", c'est celui de l'émancipation de l'autonomie financière des jeunes et surtout qu'elle ne repose plus sur le capital économique dont chacun ou chacune est doté au départ ou pas doté. Ce qui est la majorité de nos cas.

Nous traduisons aussi cette préoccupation par la proposition d'une première étape dans la mise en place d'un revenu universel d'existence, c'est-à-dire ouvrir ce droit d'abord aux 18-25 ans, par un revenu mensuel mais aussi par une dotation inconditionnelle au départ qui peut permettre de se loger ou de monter une activité.

Ainsi donc, je finis, ce revenu d'existence permettrait, ce que vous proposez pour de nombreux jeunes, d'avoir un revenu qui leur donne le droit de choisir, mais aussi du temps pour être bénévoles.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Mme Maud GATEL, du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je ne me risquerais pas à faire l'exégèse de cette proposition, mais j'ai tendance à penser que le sujet du groupe Changer Paris n'est pas de répondre à tous les maux de la terre, simplement soutenir l'engagement bénévole des jeunes, et en cela naturellement nous le rejoignons.

Tout engagement démarre par un appel puissant à servir une cause, et aujourd'hui les jeunes s'engagent. Ils s'engagent beaucoup, de plus en plus. En 2020, 20 millions de Français, soit 38 % de la population des plus de 15 ans, donnent du temps gratuitement pour les autres ou pour contribuer à une cause.

Propulsés violemment dans la crise sanitaire, sociale et économique, nous avons vu naître un mouvement extraordinaire d'engagement de la jeunesse, qui a répondu avec générosité à la détresse qui découlait de ces crises : aide aux soignants, aides aux personnes âgées ou isolées, aide alimentaire grâce notamment aux outils de mise en réseau.

Face à un certain fatalisme, les jeunes Parisiens font preuve de résistance, de résilience. Cette jeune génération attache une importance grandissante au sens, à l'équité, et aux valeurs portées par la société et sa sincérité.

Alors que le service civique célèbre aujourd'hui son 500.000e volontaire, la proposition du groupe Changer Paris s'inscrit dans un mouvement général en France et à l'international, qui incite les jeunes à s'engager en prenant des responsabilités. Il accompagne celles et ceux qui ont franchi le pas et peut constituer une incitation à se mettre au service d'autrui pour d'autres, car les études le démontrent, l'engagement n'échappe pas au poids des déterminismes sociaux.

Le prix prévoit une aide au financement des études, ce qui est un levier intéressant. Il mériterait d'être élargi à tous les types de formation. C'est ce qui se fait d'ailleurs dans un certain nombre de pays anglo-saxons dans lesquels l'engagement donne droit, sous conditions, à des bourses d'études.

Le sujet de la mobilité peut constituer, même pour les jeunes Parisiens, un frein à l'accès à l'emploi ou à une formation. Or, le coût du permis demeure extrêmement élevé, en moyenne 1.800 euros. Ce dispositif peut contribuer à le financer, mais pourrait également servir à financer d'autres modes de transport à l'image de ce qui se fait en Allemagne où le statut de volontaire permet de bénéficier de réductions dans les transports en commun.

Quelques remarques. Tout d'abord, nous souhaiterions que les critères de notation soient suffisamment souples pour tenir compte de toutes les formes d'engagement.

Également, nous mettons une alerte bienveillante concernant l'aspect financier de ce dispositif. En effet, il est difficile de s'engager sans un chiffrage plus précis.

Enfin, la valeur de l'engagement va de pair avec le bénévolat, et dans notre monde où rien n'est gratuit, tout est marchand, l'engagement citoyen reste encore un espace de don gratuit sans chercher de rétribution.

Pour autant, nous voterons en faveur de cette proposition, car nous soutenons la force de la jeunesse qui s'engage, qui a le pouvoir de provoquer le changement, la force et l'ambition d'atteindre ses objectifs.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Boris JAMET-FOURNIER, qui est en salle des fêtes.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Absolument, Madame la Maire, merci beaucoup.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt la proposition de délibération qui est présentée par le groupe Changer Paris et sa présidente Rachida DATI. Avec vraiment beaucoup d'intérêt, puis mon intérêt s'est changé en surprise quand j'ai vu cette proposition de délibération souligner avec des mots vraiment vibrants l'importance du lien social, ou encore la progression continue depuis 10 ans de l'engagement des jeunes à Paris dans les associations. Il s'agit donc plutôt d'une surprise heureuse.

Mais, ma surprise heureuse a été de courte durée.

Tout d'abord, j'ai noté dans la presse que Rachida DATI s'intéressait particulièrement à la jeunesse ces temps-ci, puisqu'elle avait lancé une plateforme à destination des jeunes, qui s'appelle "la France vous appartient", le hasard fait décidément bien les choses.

Ensuite, j'ai lu qu'il était question dans cette proposition de délibération, d'attribuer aux jeunes une note sur 20, avec un système qui évoque beaucoup plus un examen universitaire plutôt qu'une reconnaissance du temps passé au bénéfice de l'intérêt général. J'ai aussi lu dans ce projet qu'il s'agissait de mesurer le temps mensuel consacré à l'engagement, mais quid des jeunes qui n'ont pas matériellement le temps de s'engager au bénéfice de l'intérêt général, car ils doivent tout simplement travailler pour survivre, surtout dans cette période que l'on sait particulièrement difficile ?

J'ai aussi lu dans ce projet qu'il était question d'un jury uniquement composé des représentants et représentantes de l'Exécutif de la Ville de Paris et des groupes politiques en excluant totalement les jeunes eux-mêmes, ce qui est quand même sidérant pour un projet qui vise à récompenser l'engagement des jeunes justement.

J'ai aussi lu que l'on rattachait fiscalement chaque jeune aux parents, alors qu'évidemment on doit défendre une logique d'émancipation des jeunes qui doivent être vus comme des personnes indépendantes, et si l'on veut reconnaître l'engagement d'un jeune, cela ne peut évidemment pas dépendre de la situation fiscale de ses parents.

J'ai aussi découvert un projet qui n'était pas chiffré, je ne sais pas comment diraient les jeunes, mais en tout cas cela pose quand même question.

J'ai aussi lu un projet qui considère que l'engagement associatif, c'est la lutte contre l'exclusion. Évidemment, la lutte contre l'exclusion est une des causes les plus nobles, mais ce n'est évidemment pas la seule. Pas de prix pour l'égalité femmes-hommes, pas de prix pour les droits humains, pas de prix pour la lutte contre les discriminations, c'est un peu étonnant.

Mais surtout, surtout, récompenser l'engagement, c'est selon ce projet lui mettre littéralement un prix. Le mot aumône a été prononcé par ma collègue communiste et je le reprends à mon compte, je ne comprends pas cette logique et nous sommes nombreux dans le groupe Paris en Commun à ne pas comprendre cette logique, et vraiment, Madame la Présidente Rachida DATI, ce n'est pas notre conception de la vie associative.

Notre conception de la vie associative, c'est une politique ambitieuse. 260 millions d'euros, c'est le montant moyen annuel versé aux associations sous la précédente mandature. Outre les sommes allouées, tout a été entrepris pour faciliter véritablement le fonctionnement des associations afin qu'elles puissent se concentrer sur leurs actions. Ainsi, je donne simplement un exemple, la plateforme d'enregistrement des demandes de subvention Paris Asso a été repensée pour qu'elle soit plus simple et plus efficace.

Donc, une politique ambitieuse, également une politique concrète avec des engagements qui ont été pris dès 2014 par Anne HIDALGO pour sécuriser et simplifier la vie des associations, et ils ont été tenus et même plus que tenus en renforçant l'offre de locaux qui sont mis à disposition des associations, en augmentant la surface des locaux des maisons de la vie associative qui sont par ailleurs devenues des maisons de la vie associative et citoyenne.

C'est donc une politique ambitieuse, concrète, mais aussi ouverte en conviant les acteurs associatifs aux grands moments de la participation citoyenne de la Ville. Nous avons évoqué ce matin la conférence citoyenne sur la 5G à laquelle les associations avaient été conviées, et de manière plus générale en incitant les Parisiennes et Parisiens à s'engager, avec par exemple "je m'engage.Paris", ou avec la "Nuit de la solidarité" qui arrive dans quelques semaines.

Bref, je suis désolé, pas d'heureuse surprise avec cette proposition de délibération qui est véritablement en retrait par rapport à la politique mise en œuvre aujourd'hui par la Ville, et je me permets de saluer Hélène BIDARD, Anouch TORANIAN, Léa FILOCHE et toutes celles et tous ceux qui sont mobilisés sur ce sujet.

Le groupe Paris en commun ne votera donc pas pour cette proposition de délibération, peut-être que ce sera le cas d'une future proposition de délibération. La France, je ne sais pas, mais l'avenir, lui, nous appartient, Madame DATI.

Merci.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Danielle SIMONNET, mais que je ne vois pas...

Est-elle éventuellement en salle des fêtes ?

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente (salle des fêtes). - Non, elle n'est pas en salle des fêtes.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Si elle n'est pas là, nous allons passer son tour.

Pour répondre à toutes ces interventions, je vais d'abord donner la parole à Anouch TORANIAN.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, je vous remercie pour cette proposition de délibération.

Et ce d'autant plus au lendemain de l'ambitieux vœu en soutien à la jeunesse parisienne brillamment présenté en 6e Commission par mes collègues Marie-Christine LEMARDELEY et Hélène BIDARD.

Je vous remercie de cette proposition de délibération, qui nous donne à nouveau l'occasion de réaffirmer la préoccupation constante et ferme de l'ensemble des élus du Conseil de Paris en direction des jeunes Parisiennes et Parisiens.

Nous l'avons dit hier mais je le rappelle aujourd'hui, nous nous attelons quotidiennement et par tous les moyens à lutter contre ce sentiment persistant de nos jeunes qui constitue malheureusement un risque réel de devenir une génération sacrifiée. C'est dû par cette crainte que la Ville conduit depuis le début de la crise sanitaire de multiples actions : distribution de 30.000 repas par semaine, attribution d'une enveloppe de 600.000 euros aux associations en soutien aux étudiants, ou encore la demande de mise en œuvre d'une aide financière à destination des jeunes en difficulté.

Rappelons s'il le faut que l'engagement des jeunes n'est plus à démontrer. Malgré les difficultés du quotidien en France comme aux quatre coins du monde, la jeunesse s'est massivement engagée, jouant souvent le rôle comme à son habitude de lanceur d'alerte, en se mobilisant sur le terrain, en inscrivant des sujets à l'agenda politique, en faisant bouger des lignes.

A Paris, cet engagement s'est fait en faveur d'une des valeurs cardinales de notre ville : la solidarité.

Par les instances de participation, par la réalisation de projets citoyens, par les services civiques, par les Volontaires de Paris, ou simplement par ses actions quotidiennes, la jeunesse parisienne, cœur battant de notre Ville, a répondu à l'appel en se mobilisant pour l'intérêt général.

A la lecture de votre proposition de délibération proposant la création d'un prix jeunes bénévoles, j'étais ainsi confortée dans le fait que nous partagions unanimement ce constat. Mais à la lecture de son règlement intérieur, je suis au regret de vous dire qu'un monde nous sépare quant aux réponses à y apporter.

Nous divergeons fondamentalement dans la manière d'encourager et valoriser l'engagement de la jeunesse. D'abord, sur la philosophie même du prix. Le prix que vous proposez de créer consiste à valoriser l'engagement bénévole par une prime financière afin "de les aider à financer leur permis de conduire ou leurs études". Cette seule phrase m'incite à être défavorable à cette proposition de délibération, tant il me paraît inconcevable que l'engagement bénévole, qui dépend en grande partie de critères économiques, soit désormais un moyen de financer ses études.

A l'heure où la jeunesse vit une grave situation de précarisation, vous voudriez que l'accès aux études supérieures, qui je le rappelle est un droit, devienne une récompense pour services rendus.

Ensuite, sur cette notion même de services rendus, parce que la liste des conditions à remplir est longue, laissez-moi vous dresser le profil type du bénévole modèle : un bon bénévole de 18 ans est un bénévole engagé. Oui, mais uniquement s'il l'est dans le cadre d'une association. Dans une association, oui, mais uniquement s'il a un niveau de responsabilité : secrétaire, trésorier, président. Pour cela, il faut qu'il justifie un nombre d'heures d'engagement suffisant, parce que c'est bien connu, plus on a besoin de financer ses études, plus on a de temps libre.

Mais rassurez-vous, mes chers collègues, pour le justifier, il faudra apporter des preuves par des témoignages extérieurs : lettre de recommandation par exemple. Par chance, on n'est pas obligé de présenter son CV, quoique.

Et j'en viens enfin au secteur de l'engagement, parce qu'on ne valorise pas n'importe quel engagement, uniquement l'engagement qui lutte contre une forme d'exclusion, mais pas toutes les formes d'exclusion et pas si l'on s'engage pour l'égalité femmes-hommes, les droits humains, la solidarité internationale, ou les enjeux climatiques. En même temps, pas étonnant quand le prix permet de financer le permis de conduire.

Là, le jeune se dit : bon, cela risque d'être compliqué mais en vrai, il y a moyen d'y arriver.

Attendez, il reste encore une dernière condition : il faut suivre des études supérieures ou au moins envisager de suivre des études. Il faut avoir suivi ou être en train de suivre une formation en vue de passer le permis de conduire, uniquement B, exit les autres, poids lourds, etc.

Vous l'aurez compris, il existe donc des bénévoles de première et des bénévoles de seconde zone. A ce niveau de conditions, on est plus dans le contrôle que dans le soutien, mais rassurez-vous, le contrôle se fait grâce à une grille et à un système de notation quasi académique sur 20, parce qu'on est rigoureux. Vous nous direz si l'on a un point d'office si l'on orthographe bien son nom sur la copie.

A l'heure où les jeunes Parisiennes et Parisiens s'engagent pour notre ville, pour nos concitoyens, dans une période aussi éprouvante, ne pensez-vous pas qu'une approche plus positive devrait prévaloir ? Il faut encourager l'engagement, le reconnaître, le valoriser et non pas le juger sur des critères absurdes pour leur accorder ou non une aide financière.

Le champ des possibles est pourtant vaste : validation d'acquis d'expérience, obtention de service civique, formation, renforcement du pouvoir d'agir des jeunes, dispositif d'accompagnement dans l'emploi.

Sur l'aspect financier qui constitue bien évidemment un enjeu fondamental de la jeunesse parisienne, je me permets de rappeler ou de porter à votre connaissance tous les dispositifs d'ores et déjà mis en place par la Ville de Paris et que nous continuerons bien entendu à déployer. Parmi ceux-ci par exemple, le BAFA citoyen qui a permis à plus de 800 jeunes d'avoir leur première formation prise en charge quasi intégralement par la Ville, ou encore le concours "Talents 2024", qui récompense les projets innovants portés par les jeunes entre 16 et 25 ans et liés aux valeurs olympiques. Dans le même esprit, le dispositif "Quartiers Libres", qui a permis depuis 2015 à 178 projets impliquant plus 1.200 jeunes de voir le jour et d'encourager ainsi les initiatives solidaires de la jeunesse parisienne.

Quant aux dispositifs spécifiques aux étudiants grâce à la Maison des initiatives étudiantes, plusieurs associations et projets bénéficient d'un accompagnement.

Et enfin, je rappelle qu'avec 400 jeunes recrutés par an nous sommes la première collectivité pourvoyeuse de services civiques en France.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Madame TORANIAN ?

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Pouvons-nous aller plus loin ? Bien sûr, et nous le ferons, mais tous ces exemples sont autant d'illustrations de l'ambition que nous portons avec force. Encourager, accompagner, reconnaître l'engagement, là où vous vous positionnez en juges du bon ou mauvais bénévole évalué par un système de notation et récompensé par une aide financière.

En parlant de finance, la proposition n'est évidemment pas chiffrée, démontrant une fois de plus la rigueur de nos collègues les Républicains.

Bref, vous l'aurez compris, mes chers collègues, j'émetts évidemment un avis défavorable à votre proposition de délibération.

Sur un sujet aussi fondamental que le soutien et l'engagement de notre jeunesse, je vous encourage vivement à privilégier le travail collaboratif et à ne pas vous laisser tenter par les coups politiques.

Mais je ne doute pas que dans le cadre de la mise en place du Conseil parisien des associations ou de la création de la maison de la jeunesse, nous aurons de multiples occasions pour poursuivre nos discussions...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Madame TORANIAN, s'il vous plaît, merci !

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - ... sur le nécessaire encouragement et l'indispensable valorisation de leur pouvoir d'agir.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci, Madame TORANIAN.

Madame DATI, souhaitez-vous rajouter un petit mot, vous avez deux minutes.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - 20 minutes, oui !

Madame la Maire, nous n'en sommes plus à une déception près ni à un mépris supplémentaire à l'encontre des élus de l'opposition, on y est habitué. A l'encontre de ceux qui souffrent, c'est indigne et inacceptable.

Madame TORANIAN, vous ânonniez une fiche que l'on vous a écrite, est-ce que vous connaissez "l'Afev" ? Non.

Vous ne savez pas ce que c'est. "L'Afev" est une fondation étudiante qui aide les jeunes, justement qui valorise l'engagement. Ils donnent des cours, ils font du tutorat, ils sont valorisés et aidés dans leurs études. Vous ne connaissez même pas les dispositifs.

Est-ce que vous connaissez les bourses au mérite ? Cela existait, c'est la gauche qui les a supprimées, les bourses au mérite ! Vous avez supprimé tous les dispositifs qui permettent l'insertion, l'intégration républicaine et la reconnaissance du mérite, vous n'avez plus de socle, ni militant ni électoral, vous vous réduisez, vous ne combattez pas les déterminismes, vous les aggravez. La preuve en est encore aujourd'hui, les dispositifs dont on parle sont mis en place dans des collectivités, y compris de gauche. Vous ne savez pas ce qu'est la gauche, la vraie gauche, vous êtes totalement déconnectés !

On a vu cette gauche de l'entre-soi, regardez-vous, il n'y en a pas un qui a travaillé une seule fois dans sa vie, qui a eu des problèmes de location ou autres. Ah bon, Monsieur GUILLOU ? Vous venez de sortir de Sciences Po, vous ne savez même pas gérer les ressources humaines. La preuve, vous ne savez pas ce que c'est, ni le dialogue social ni ceux qui souffrent, vous les méprisez.

Mme HIDALGO n'est même pas là pour parler de la jeunesse, de la pauvreté, de la détresse. Tout le monde est planqué en campagne. On a vu le résultat, et on vous envoie au casse-pipe. N'est-ce pas, Monsieur GRÉGOIRE ? Vous êtes tous déconnectés de la réalité de la vie !

Voilà ma conclusion.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Nous allons pouvoir passer au vote, s'il vous plaît, Madame DATI...

Madame DATI, nous vous remercions, ce débat a été complet, je crois que nous pouvons désormais passer aux opérations de vote. Puisqu'il y a plusieurs amendements sur lesquels notre Assemblée est amenée à se prononcer, nous allons pouvoir nous prononcer sur l'amendement n° 128.

Madame DATI, je vais passer au vote.

L'amendement n° 128 du groupe "Indépendants et Progressistes" est-il maintenu ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 128 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 128 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 129 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 129 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 130 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 130 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 131 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 131 est repoussée.

Je mets enfin aux voix, à main levée, la proposition de délibération Changer Paris 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de délibération est repoussée.

Je vous remercie.

2021 DAC 374 - Subvention (10.000 euros) à l'Association des Amis du Musée des Sapeurs-Pompiers de Paris (AAMSP) dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs de 2019.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons désormais le projet de délibération DAC 374 relatif à l'attribution d'une subvention de 10.000 euros à l'association des Amis du musée des Sapeurs-pompiers de Paris dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs de 2019.

La parole est à Alice COFFIN, pour le groupe Ecologiste de Paris, pour 5 minutes.

Mme Alice COFFIN. - Je lis dans l'exposé des motifs de ce projet de délibération que l'Association des Amis du musée des Sapeurs-pompiers de Paris vise notamment à maintenir les traditions propres au corps des Sapeurs-pompiers de Paris.

Il se trouve que ces dernières semaines et les prochains jours nous avons été et serons amenés à beaucoup parler d'un certain esprit de cohorte et de certaines traditions des Sapeurs-pompiers de Paris extrêmement dévastatrices. Je parle d'attitudes virilistes, machistes conduisant à des comportements violents et criminels tels qu'ils ont pu être dénoncés dans un communiqué de la CGT pompiers au sujet de Julie LERICHE. Cette femme livre une bataille judiciaire pour obtenir que les plus de 20 pompiers de Paris dont elle dénonce les viols commis sur elle entre ses 13 et 15 ans soient poursuivis pour viol et renvoyés devant une cour d'assises.

La décision de la Cour de cassation sera rendue la semaine prochaine, il m'est donc difficile, vu cette actualité, de ne pas évoquer le cas de Julie et au-delà de ne pas souhaiter que ce musée soit aussi un lieu de réflexion sur ces pratiques, et que comme le souhaite la CGT pompiers, l'administration sorte de l'inertie intolérable qui bénéficie toujours aux agresseurs dans cette corporation majoritairement masculine, et que survienne une indispensable prise de conscience de la profession sur la gravité de certains faits.

Nous ne doutons pas que cette histoire-là aussi pourrait être intégrée dans ce musée, dont nous voterons par ailleurs la subvention.

Merci.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous avons effectivement à délibérer d'une proposition de subvention à l'Association des Amis du musée des Sapeurs-pompiers de Paris, et dans l'exposé des motifs je lis l'importance dans l'histoire de Paris que les pompiers, la brigade, ce corps, a pu avoir.

Au groupe Changer Paris, on se félicite d'une telle initiative, je ne reviendrai pas sur les propos de ma collègue Mme COFFIN délibérément outranciers et en prenant les choses par le petit bout de la lorgnette comme à son habitude, mais passons.

Je me félicite en tout cas de parcours pédagogiques qui seront proposés avec ce musée et notamment une partie également de numérisation des archives, puisque c'est le patrimoine, c'est l'histoire de la France et de Paris que ce musée propose de mettre en valeur.

En revanche, je m'étonne fortement que la Ville de Paris ne soit pas plus participative, inclusive, vos mots traditionnels, sur ce budget avec une subvention de seulement 10.000 euros qui représente 5,68 % du budget, et pour une fois nous avons une association ici qui assure ses activités par l'autofinancement à hauteur de plus de 85 %.

Vous feriez mieux d'en prendre de la graine pour les associations que nous finançons, puisque celle-ci se porte très bien et vous ne récompensez donc pas la bonne gestion, vous ne souhaitez pas, au-delà de vos mots, par les actes, vous engager auprès de la BSPP par un montant, avouons-le, somme toute assez dérisoire.

Nous encourageons la Ville de Paris à augmenter sa participation et nous voterons favorablement cette subvention.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci pour vos interventions, chers collègues. Bien sûr, chère Alice COFFIN, j'entends votre parole et d'ailleurs notre Conseil a déjà évoqué ce sujet, mais il s'agit là de soutenir une initiative mémorielle, cette subvention d'équipement est la contribution annuelle de la Ville de Paris au projet du musée historique et mémoriel de la B.S.S.P., qui ouvrira à Saint-Ouen en 2022.

Pour répondre à votre question, Monsieur GRANIER, il s'agit là d'une subvention qui est récurrente et s'inscrit dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs signée avec l'Association par la Ville de Paris.

C'est sur le site de Saint-Ouen une impressionnante collection de véhicules, d'uniformes et d'éléments mémoriaux qui sont issus de l'histoire des sapeurs-pompiers de Paris et qui va nous parler de leur engagement dans la Grande Guerre et dans la Résistance de la Seconde Guerre mondiale, et plus généralement leur dévouement au secours des Parisiens.

Il y a également d'impressionnantes archives numériques, des fichiers d'appels de secours, des signalements de sinistres, etc., qui sont une source très intéressante pour les chercheurs. Et donc, la numérisation de ces archives fait partie des enjeux du projet de l'Association.

Je vous prie de bien vouloir voter cette subvention.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 374.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 374).

2021 DAC 377 - Subvention (5.000 euros) et convention avec l'Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons désormais le projet de délibération DAC 377 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'Association des Amis de la Fondation pour la mémoire de la déportation.

La parole est à M. Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

Je souhaitais pointer le soutien bienvenu de notre collectivité à l'Association des Amis pour la mémoire de la déportation.

Cette aide prend cette année une signification tout à fait significative, puisque nous commémorons en 2021 le 75e anniversaire du procès de Nuremberg et l'Association coordonnera l'événement "le concert de la liberté", qui se tiendra le 9 décembre à l'oratoire du Louvre sous le haut patronage du Président de la République et en présence des derniers déportés et résistants.

Il y a 75 ans, s'ouvrait dans cette ville, symbole du nazisme, le plus grand procès de l'histoire qui marquait l'acte de naissance de la justice internationale et dévoilait l'obsession antisémite du régime nazi et l'ampleur de ses crimes.

Au moment où le négationnisme et le révisionnisme étendent chaque jour un peu plus leurs tentacules sur notre monde, notamment sur notre jeunesse, 1 jeune sur 5 déclare ignorer ce qu'est la Shoah, qui est pourtant au cœur de l'histoire du XXe siècle. Il est de notre devoir de lutter à la fois contre l'oubli et le temps qui tue la mémoire, mais aussi contre toutes les formes d'obscurantisme et contre le retour de la haine.

L'école, les livres, les films, les commémorations concourent à améliorer la connaissance, l'information, notamment des nouvelles générations, cette exigence de devoir de mémoire est le reflet du combat légitime porté par les rescapés, les survivants et un nécessaire hommage de la nation aux disparus.

Nous devons poursuivre inlassablement cet effort de soutien à ces structures associatives, à ces institutions, comme la Fondation de la mémoire de la déportation ou le mémorial de la Shoah qui, en organisant des commémorations, nous exhortent au souvenir, nous rappellent notre devoir de fidélité à nos valeurs d'une république solidaire et fraternelle et donnent du sens à la vie collective.

Merci.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci cher collègue, je vous remercie de vous être inscrit sur ce projet de délibération qui présente effectivement la subvention annuelle à cette association avec laquelle je suis en lien étroit et je ne peux aller que dans votre sens. Je travaille avec le bureau de l'Association qui est basée à Paris et qui participe vraiment beaucoup à toutes les cérémonies officielles, vous les voyez tout à fait régulièrement avec la présence de leur porte-drapeau qui nous accompagne et ce dont je les remercie.

La Fondation aussi pour la mémoire de la déportation a poursuivi son activité malgré cette crise sanitaire et continue à fédérer autour de cet enjeu très important. Effectivement, la base de son travail est sur la transmission de cette mémoire.

Je vous remercie, si vous voulez bien voter ce projet de délibération.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 377.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 377).

2021 DAC 489 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Eva Kotchever sur la façade de l'école sise 4, rue Eva Kotchever (18e).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 489 relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Eva Kotchever sur la façade de l'école sise 4, rue Eva Kotchever, dans le 18e.

La parole est à Alice COFFIN.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Madame la Maire.

"En mémoire d'Eva Kotchever née Chawa Zloczower (Mlawa 1891 - Auschwitz 1943). Activiste des droits des femmes à New York. Expulsée des Etats-Unis en 1927, elle a vécu à Paris jusqu'en 1940. Arrêtée à Nice en 1943. Déportée et assassinée à Auschwitz".

C'est le texte de la plaque qui sera apposée sur la façade de l'école du 4, rue Eva Kotchever dans le 18e arrondissement de Paris et dévoilée le 2 mai prochain. Je voudrais expliciter chacune de ses lignes, de ses mots.

Je vais commencer par le mot activiste, pour établir une lignée entre Eva Kotchever et d'autres activistes féministes, lesbiennes, comme Suzette ROBICHON dont le nom est souvent cité ici au Conseil de Paris, car elle contribue depuis des années à faire le pont entre son savoir, sa connaissance historique des figures lesbiennes, et notre institution.

On évoque souvent à cette tribune l'importance que nous, élus, soyons le relais de combats des militantes et militants qui par d'autres moyens que les nôtres font de la politique. Les luttes pour la mémoire en font pleinement partie, et je trouve qu'après le Conseil de Paris, l'œuvre accomplie par le cabinet de Laurence PATRICE illustre pleinement l'efficacité et la pertinence du travail collaboratif avec les activistes.

Autres expressions "activiste des droits à New York", "expulsée des Etats-Unis en 1927", Eva Kotchever était une migrante, une errante même me disait Suzette ROBICHON, elle est arrivée aux États-Unis pour fuir les pogroms, la violence mortelle contre les Juifs en Pologne. Elle a fui en tant que juive et a été expulsée des Etats-Unis en 1927 en tant que lesbienne.

Lors de son séjour, elle lutte d'abord à Chicago avec Emma Goldman et d'autres anarchistes, ou à San Francisco où elle agit avec le milieu des hobos, des chômeurs, des sans domicile fixe, dans les luttes pour l'avortement, pour l'aide et la défense des prostituées. Vous connaissez peut-être la formule célèbre d'Emma Goldman : "si je ne peux pas danser à votre révolution, je ne veux pas prendre part à la révolution".

La danse justement comme celles qui peuvent se pratiquer au Eve Addams' Tearoom, le nom du café qu'Eva Kotchever ouvre à New York, dans lequel les hommes sont, selon une pancarte, admis mais pas les bienvenus, et qui accueille lesbiennes, migrantes et révolutionnaires.

Au cours de ces années, elle publie un livre intitulé "Lesbian love" dont le contenu explicite sera utilisé comme argument lors de son procès pour l'expulser. Elle sera arrêtée après la mission d'une policière "undercover" visant à la compromettre. Le café sera fermé, elle sera accusée de turpitude morale. Son procès nous donne beaucoup d'indications à ce sujet.

Elle est expulsée, le mot en anglais est "deportation". Sa vie de migrante, d'errante recommencera avant qu'elle rejoigne Paris comme un lieu de refuge. Paris qui lui rend aujourd'hui hommage. Elle sera arrêtée à Nice, tout comme Hella Olstein, et envoyée à Drancy, puis dès de lendemain à Auschwitz où elle est immédiatement gazée.

En plus de cette plaque, cette mémoire va être saluée par le mémorial de la Shoah dans une exposition qui retracera pour la première fois l'histoire de la persécution des homosexuels dans l'Europe nazie et une rencontre sera consacrée à Eva Kotchever le 2 mai.

Je l'ai dit au dernier Conseil au sujet de Virginia Woolf, mais le choix de mémoire que nous faisons ici nous oblige. Celui de saluer le parcours d'une femme lesbienne, juive, féministe, militante et migrante doit peser aussi sur les politiques que nous menons au quotidien pour toutes celles et tous ceux qui veulent trouver en Paris un refuge. Merci.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Maya AKKARI.

Mme Maya AKKARI. - Merci, Madame la Maire.

Avant d'intervenir au sujet d'Eva Kotchever, je souhaite avoir une pensée pour toutes les femmes et tous les hommes de par le monde qui encore maintenant, encore aujourd'hui, sont discriminés en raison de leur orientation sexuelle, parfois même passibles de sanctions pénales.

Chers collègues, Madame la Maire, si je voulais écrire mes pérégrinations, les personnes que j'ai rencontrées et les aventures que je continue de vivre jour après jour, cela me prendrait des années. Je pourrais remplir des tomes entiers.

L'histoire d'Eva Kotchever est, comme elle le racontait dans sa correspondance en 1934, une histoire à son image, hors du commun, et traversée de l'envie de vivre libre de partager cette liberté dans tous les domaines et sur tous les fronts. Cette histoire personnelle est inséparable de l'histoire mondiale du premier XXe siècle. C'est une histoire de migrations d'abord et du mouvement social américain.

Celle qui est née Chawa Zloczower en Pologne en 1891 s'est d'abord illustrée à Chicago, ouvrant avec sa compagne suédoise Ruth Norlander, une boutique dans les années 1920. C'est là qu'elle se lie d'amitié avec la militante anarchiste américaine Emma Goldman, ainsi qu'avec Ben Reitman également militant anarchiste historique dans le bouillonnement économique, culturel et social des années folles, années rugissantes.

C'est une histoire de liberté et de partage ensuite avec les lesbiennes, les femmes bi et les autres. Lorsqu'elle lance le premier "Eve Addams' Tearoom" aussi connu sous le nom "Eve's Hangout" à Greenwich Village, premier bar lesbien ou plutôt salon de thé en pleine prohibition en 1926 et dans lequel les hommes, comme indiqué sur la porte, les hommes étaient admis mais pas bienvenus.

En prenant le nom Eve Addams, mélange très troisième sexe d'Eve et d'Addam, Eva Kotchever annonçait la couleur. Ce lieu est devenu un incontournable de la vie culturelle new-yorkaise des années 20 fréquenté par June et Henry Miller, par Anaïs Nin et la photographe Bérénice Abbott.

Aujourd'hui, lieu marquant inscrit dans l'histoire du New York juif des LGBTQI+, le Tearoom n'a pas survécu à l'arrestation et à l'expulsion de sa propriétaire pour obscénité et conduite désordonnée.

C'est une histoire de l'Europe et de ses brûlures enfin, mais aussi une histoire de mystères. Expulsée vers la Pologne, Eva Kotchever choisit Paris avec sa compagne Hella Olstein animant à Montmartre un très littéraire boudoir de l'amour, qu'Anaïs Nin et les Miller visitaient quand ils étaient à Paris.

Comme toutes les légendes, la trace d'Eva Kotchever se mêle à des rumeurs encore plus rocambolesques dans les années 30, qui lui font rencontrer Mae West en prison, qui l'envoient au front de la République espagnole luttant pour la liberté. Cette lutte aurait pleinement correspondu à ses combats, mais elle était bien à Paris, Paris qu'elle a quitté pour Nice lorsque la haine antisémite, homophobe et lesbophobe a pris ses quartiers en zone occupée en 1940.

Malgré ses contacts internationaux, malgré sa famille en Palestine, sa compagne et elle ont été envoyées à Drancy, puis assassinées à Auschwitz quand la nasse s'est refermée sur elles en 1943.

Eva Kotchever a plusieurs noms, plusieurs vies, et de multiples légendes. Elle a vécu au cœur de la vie littéraire et artistique de Paris et New York. Elle est à l'intersection de multiples histoires qui font notre histoire

collective, pour le meilleur et pour le pire. Sa vie a inspiré pas moins de deux comédies musicales, son établissement figure au patrimoine américain.

Le projet de délibération qui nous est ici proposé, propose d'ouvrir une fenêtre sur cette histoire pour tous les passants, toutes les passantes qui verront la plaque à son nom. Un peu de la lumière de cette étoile filante permettra ainsi de rappeler la mémoire de nombreuses luttes, histoire des femmes, histoire des lesbiennes, histoire littéraire et artistique, histoire des migrations, histoire de la déportation des juifs en France.

Cette plaque sera installée dans la rue à son nom, dans le nouveau quartier de Chapelle International dans le Nord du 18^e arrondissement de Paris sur une école pour que la génération qui vient puisse savoir qui elle a été, quels ont été ses vies, ses combats et ses aventures sur deux continents. Je vous invite à voter pour ce projet de délibération. Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, Eva Kotchever fait partie de ces femmes qui nous montrent par sa vie que nous pouvons avoir la force, malgré les dominations et les répressions, de nous battre pour des valeurs et des convictions.

Née Chawa Zloczower, Eva Kotchever était une enfant d'Europe de l'Est en proie au pogrom et à l'antisémitisme. Elle rejoint à Chicago puis New York où elle ouvre un salon de thé littéraire, sous le nom de "Eve's Hangout", un établissement ouvertement lesbien. Dans ce nouveau lieu de liberté pour les femmes, on parle d'art, des droits des femmes, de politique, et d'idées libérales. On y rencontre des intellectuels juifs, des migrants, des libertaires, des figures comme le couple Miller.

Les esprits libres sont toujours suspects. En 1926, elle sera arrêtée car l'auteure indécente de "Lesbian love", ce qui provoquera la fin du salon "Hangout".

Après la prison et le procès où elle sera accusée de turpitude morale, Eva sera expulsée en Pologne. C'est à Paris qu'elle retrouve sa liberté, rencontre Hella Olstein, juive immigrée de Pologne comme elle qui deviendra sa compagne. Elles seront arrêtées en 1943, envoyées à Drancy, puis déportées et assassinées en décembre 1943 à Auschwitz.

C'est parce que sa vie symbolise le parcours de ces millions de gens qui cherchent à survivre avec leurs idées, dans un monde en proie à la guerre et au fascisme, que nous lui rendons hommage par une plaque apposée sur le mur de l'école qui porte son nom, de Chapelle International.

Je tiens d'ailleurs à saluer ce travail engagé depuis des années par ma collègue Danièle PREMEL dans le 18^e arrondissement. C'est ainsi qu'a été engagée une collaboration avec l'école où deux historiennes et la directrice ont été très impliquées. Elles travaillent auprès des élèves pour mettre en lumière le parcours de cette femme dont leur école porte donc le nom, à travers des textes et des dessins.

Lors du dévoilement de la plaque qui se fera le 3 mai prochain, musique, textes et expositions feront l'objet d'un grand moment d'émotion collectif et de partage en présence de la famille venue de Pologne et d'Israël. Comme le rappelait Elie Wiesel, la mémoire nourrit la culture, alimente l'espoir et donne à chacun être sa dimension humaine.

Apposer le nom d'Eva Kotchever à une école participe largement à ce travail. Je tiens à saluer ce geste important pour valoriser les femmes, le mouvement lesbien, la Shoah, mais surtout le droit de vivre et de défendre ses idées. Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je remercie mes collègues, les trois intervenantes qui ont retracé très largement le parcours d'Eva Kotchever, donc je ne vais pas recommencer. Je voulais signaler que c'est une magnifique initiative, car c'est le fruit d'un vrai travail collaboratif qui réunit à la fois l'investissement de la directrice de l'école, notre collègue Danièle PREMEL, et comme elle a déjà été citée Suzette ROBICHON toujours si précieuse pour ce travail qui fait le lien avec toute l'histoire et notamment celle des femmes lesbiennes.

Tout cela est en relation avec la famille d'Eva qui vit en Israël actuellement et le mémorial de la Shoah. Comme vous l'avez dit, le 2 mai un grand événement sera organisé au mémorial de la Shoah, une rencontre autour du parcours d'Eva. Sa famille sera présente, sa biographe sera présente. Nous pourrions donc, si vous nous accordez ce vote, le lendemain, le 3 mai, nous retrouver devant l'école Eva Kotchever où nous dévoilerons cette plaque.

Je pense que c'est aussi très intéressant comme démarche, puisque c'est une nouvelle école, il n'y a pas de plaque à mettre dans cette école. Chaque 27 janvier, il y aura tout un travail autour du parcours d'Eva, qui permettra aux élèves de cette école d'être sensibilisés, et vraiment le travail de mémoire et de transmission autour de la Shoah pourra être ainsi fait.

Je tiens à remercier, puisqu'il co-porte ce projet de délibération, Jean-Luc ROMERO-MICHEL, mon collègue. Eva était également devenue un symbole de la lutte contre les discriminations dans son pays d'origine, la Pologne, où comme vous le savez la communauté LGBT a à subir ces projets de zones anti-LGBT qui sont effectivement tout à fait ignobles, discriminantes et contre lesquelles il nous faut lutter.

Par ailleurs, je remercie Patrick BLOCHE, puisque dans les nouvelles écoles de nos quartiers nous pouvons ainsi, avec les associations et les arrondissements, travailler à la mémoire de la Shoah.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous quatre pour ces présentations de ce beau projet de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 489.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DAC 489).

Je vous remercie.

2021 DAC 497 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean de Vogüé au 3, rue Léon-Cosnard (17e).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 497 relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean de Vogüé au 3, rue Léon-Cosnard, dans le 17e.

La parole est à Mme KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Madame la Maire.

Dans ce projet de délibération, il est question en effet d'une plaque commémorative qui serait apposée au 3, rue Léon-Cosnard, dans le 17e arrondissement, en hommage à Jean de Vogüé, qui y vécut entre 1942 et 1943.

Jean de Vogüé est né à Paris en 1898. Il fut un militaire français, résistant et acteur de la Libération et également Chevalier de la Légion d'Honneur. Il devint officier de marine en 1917 et participa à la guerre navale durant la Première Guerre mondiale. Puis, il quitta l'armée après quelques années pour diriger l'entreprise familiale avant de retourner à nouveau au combat.

Dès 1939, il fut mobilisé auprès de la mission navale française de Londres et participa à l'évacuation de Dunkerque en 1940.

En 1942, il rejoignit la Résistance et au printemps 1944, sous le pseudonyme de Vaillant, il présida le comité d'action militaire qui fut créé à cette époque, qui visait d'ailleurs, sous l'autorité du Conseil national de la Résistance, à diriger toutes les unités armées des différents mouvements de la résistance française.

Jean de Vogüé était partisan d'éviter la mainmise du commandement allié sur les FFI et de prouver que la Résistance française était capable de concevoir et réaliser, avec l'appui de tout le peuple français, la libération intégrale de notre pays.

Il put d'ailleurs s'illustrer dans cet engagement une fois de plus lors de la libération de Paris où il prit une part particulièrement active. D'ailleurs, après cette libération de Paris, il a été nommé délégué à l'Assemblée consultative provisoire en octobre 1944. Après août 1945, il retourne à ses affaires et dirige plusieurs entreprises de l'industrie sucrière. Il est décédé le 18 septembre 1972.

A l'occasion de son décès, Pierre Villon, ancien secrétaire général du Conseil national de la Résistance lui rendit un hommage vibrant, déclarant que Jean de Vogüé avait été un patriote passionné qui avait fait honneur à la France.

Aujourd'hui donc, à travers ce projet de délibération qui propose d'apposer une plaque commémorative, la Ville de Paris s'honore, en effet, à rendre la mémoire à un grand résistant français.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame KUSTER, pour cette présentation large, donc je ne reviendrai pas sur le parcours de ce très grand résistant, qui est un acteur majeur de la libération de Paris. Je tiens juste à associer et à avoir une pensée pour son fils, M. Patrice de Vogüé parce que, comme vous le savez, les instructions de ces plaques, de ces

dénominations de rues sont toujours travaillées autant que faire se peut avec les descendants et avec les familles. Il était très attaché à cet hommage et nous avons commencé l'instruction de cette plaque avec lui. Malheureusement, il nous a quittés l'année dernière.

Je vous propose d'associer le souvenir de son fils qui aurait été, j'imagine, fort heureux que notre Assemblée vote cet hommage à l'engagement de ce grand résistant.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 497.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DAC 497).

Je vous remercie.

2021 DASCO 25 - Approbation du changement de dénomination du collège Claude Chappe situé 9, rue des Alouettes (19e) en collège Claude Chappe-Ida Grinspan.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 25 concernant l'approbation du changement de dénomination du collège Claude Chappe situé au 9, rue des Alouettes dans le 19e en collège Claude Chappe - Ida Grinspan.

Je donne la parole à Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe Écologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci. Madame la Maire, chers collègues, j'ai souhaité commencer mon intervention en rappelant les mots de mon collègue Jean ARTIGUES, conseiller du 19e arrondissement, qui était intervenu sur ce projet de délibération lors du dernier Conseil d'arrondissement.

Il a rappelé qu'en levant les yeux devant le collège Chappe, on peut y lire : "école de filles", pour nous rappeler que ce collège situé dans le quartier du Plateau du 19e arrondissement était à l'origine l'école élémentaire de filles du quartier. Expliquant ainsi qu'il n'y a pas si longtemps, ce collège était une curiosité, une anomalie même, le dernier dépendant de la Ville et non de l'Education nationale.

Ida Grinspan, qui habitait au 22, rue Clavel, a donc fréquenté cet établissement scolaire à l'époque où il était encore une école élémentaire, à la fin des années 1930. Ida Grinspan, née le 29 novembre 1929, est la fille de Jankiel et Chaja Fensterszab. Ida Fensterszab, son nom de l'époque, sera arrêtée le 31 janvier 1944 et déportée à Auschwitz le 10 février. Elle venait d'avoir 14 ans. Elle fera partie des quelques survivants, puis sera un extraordinaire témoin de cette époque, de ces abominations.

Nous ne pouvons que vous recommander de vous intéresser à sa vie, à ses témoignages, lire le livre qu'elle écrit avec Bertrand Poirot-Delpech.

Donner son nom à ce collège est donc pour nous une manière de la faire entrer dans l'histoire de notre ville, dans l'histoire de son quartier, le Plateau.

Toutefois, il me semble nécessaire de rappeler notre regret que la Ville ait fait le choix d'un hommage limité. On s'interroge sur le choix de maintenir le nom Claude Chappe, alors que les deux personnes n'ont rien en commun. Le travail de dénomination est un travail de mémoire qui doit avoir un sens et ici il n'existe pas.

Claude Chappe est mort il y a 200 ans et nous rappelons que son invention, le sémaphore, est encore célébrée dans le même arrondissement avec le métro Télégraphe.

Alors, il semblerait qu'il ne soit pas habituel de changer le nom d'un collège, certes, mais nous constatons très régulièrement à ce Conseil même des dérogations aux procédures de dénomination. C'est donc pourquoi nous espérons que cette proposition de dénomination n'est qu'une étape vers une seconde, qui cette fois permettra de faire du collège Claude Chappe - Ida Grinspan, simplement le collège Ida Grinspan du 19e arrondissement.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à François DAGNAUD, pour le groupe Paris en commun.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération nous offre une occasion supplémentaire de rendre hommage à cette grande dame que fut Ida Grinspan, mais surtout d'inscrire sa mémoire dans la chair et dans l'âme de cette ville, puisque son nom s'ajoutera à celui de Claude Chappe pour dénommer le collège de la rue des Alouettes dans le 19e arrondissement de Paris.

Décédée le 24 septembre 2018, Ida Grinspan née Fensterszab avait été arrêtée à l'âge de 14 ans par les gendarmes français, dans la nuit du 30 au 31 janvier 1944, transférée au camp de Drancy, puis livrée le 10 février 1944 aux SS avant d'être jetée dans le convoi 68 vers Auschwitz-Birkenau.

Elle était tatouée du matricule 75360, et clin d'œil de l'histoire, ce matricule est aujourd'hui l'identifiant administratif du collège.

Après l'évacuation du camp, elle survit aux marches de la mort qui la conduiront dans les camps de Ravensbrück, puis de Neustadt où elle sera libérée le 3 mai 1945 par les soldats soviétiques.

Ida Grinspan était une figure familière du 19^e arrondissement. Elle avait grandi rue Clavel. A partir de la fin des années 1980 et jusqu'à son dernier souffle, elle a témoigné auprès des jeunes générations de ce qu'elle avait vécu, les persécutions subies par les Juifs sous l'occupation et de la Shoah partout où elle pouvait le faire, notamment dans les collèges et lycées dont le collège Claude Chappe, son ancienne école.

Elle avait également participé à deux voyages scolaires en Pologne, organisés par l'établissement.

Un hommage public lui avait été rendu après sa mort à l'initiative du conseil de quartier Plateau et de mes adjoints Karine GAUTREAU et Mahor CHICHE. En lien avec la professeure Sylvie HENNET, que je remercie, une pétition avait été largement signée pour que le collège Claude Chappe rénové porte aussi le nom d'Ida Grinspan. Le conseil d'administration du collège, avec sa principale Mme IBINGA que je salue, s'était associé à son tour à cette proposition.

Ida Grinspan était une voix singulière qui imposait son récit. Elle le faisait avec humour et un style "cash" malgré la tragédie restituée. C'est d'ailleurs ce qui donnait toute sa force à son témoignage, entendu et reçu par près de 200.000 enfants et adolescents, qui restent aujourd'hui encore, des années plus tard, marqué par l'empreinte de sa parole.

Parce que nous n'en avons pas terminé avec les révisionnistes et les falsificateurs de l'histoire, nous devons constamment témoigner de la vérité de la déportation, des camps de concentration, des camps d'extermination, de la vérité de la Shoah. Voilà ce dont les survivants, dont Ida Grinspan, ont été des dépositaires jusqu'à la fin de leur vie.

Avec la disparition progressive des derniers témoins, c'est à notre tour de reprendre le flambeau d'une mémoire qui n'oublie pas. Un sondage paru il y a un an attestait qu'une majorité de Français, 57 %, ignorent le nombre de Juifs tués durant la Shoah. Allant même jusqu'à 69 % pour les plus jeunes. Pire encore, 16 % des sondés et même un quart des moins de 38 ans disent ne jamais avoir entendu parler de la Shoah.

Le temps qui passe, les voix qui s'éteignent, redoublent l'urgence de cette transmission. En ajoutant le nom d'Ida Grinspan à celui de Claude Chappe au fronton de ce collège, nous inscrivons sa mémoire et son témoignage dans notre présent et nous les conjuguons au futur pour nos collégiens.

Ida Grinspan ne se taira pas et c'est bien l'essentiel. Merci.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Marie TOUBIANA, pour le groupe Changer Paris.

Mme Marie TOUBIANA. - Madame la Maire, mes chers collègues, Ida Grinspan était une petite Parisienne qui habita un temps au 22, rue Clavel dans le 19^e arrondissement, scolarisée dans l'école de filles qui occupait alors les locaux de ce qui deviendra plus tard le collège Claude Chappe.

Puis, une jeune fille arrêtée dans la nuit du 30 au 31 janvier 1943, alors qu'elle se cachait dans une famille d'accueil dans un petit village des Deux-Sèvres, est devenue le numéro 75360, qui du haut de ses 14 ans ne fut sauvé d'une mort immédiate à son arrivée au camp que parce que sa coiffure la faisait paraître plus âgée. Une jeune fille de 16 ans qui réchappa de l'horreur d'Auschwitz, mais en ayant sa mère arrêtée le 16 juillet 1942 lors de la rafle du Vél d'Hiv, ainsi que son père dénoncé puis déporté par le tout dernier convoi le 31 juillet 1944.

En un mot, Ida Grinspan fait partie des seulement 3 % de rescapés, parmi les 76.000 Juifs de France déportés pendant la Deuxième Guerre mondiale. Elle est de ceux qui choisirent de devenir des témoins actifs, de raconter inlassablement la Shoah, afin de sauver de l'oubli les 97 % d'assassinés.

Lorsque la Shoah trouva enfin sa place dans les manuels et les programmes scolaires, près de 40 années après, elle multiplia les interventions auprès des élèves. A raison de deux ou trois fois par an, elle a dû rendre à Auschwitz une vingtaine de visites en compagnie d'élèves, une épreuve toujours douloureuse à surmonter.

J'ai eu le privilège d'écouter ses témoignages, et ce qui m'avait frappé en elle, c'était son discours sans aucune haine.

Après des décennies de témoignage et alors qu'elle assiste à la disparition progressive des rescapés des camps, elle co-écrit avec Bertrand Poirot-Delpech son récit publié en 2002 sous le titre "J'ai pas pleuré". Elle y livre, comme dans ses interventions scolaires, la cruauté des différentes étapes de la déportation, la difficulté du retour. Avec des mots puissants, elle nous livre son espoir et son incrédulité devant les entreprises de destruction méthodique d'un peuple.

Ces mots, je voudrais en citer quelques-uns : "nous pensons que nous allons travailler dans les camps à l'Est. Le nom d'Auschwitz n'est pas prononcé. Je ne m'inquiète pas trop, car au secrétariat, il nous est précisé que ceux dont les parents ont déjà été déportés vont les rejoindre. Je le crois. Je m'y accroche. Je plane littéralement. Je suis tellement convaincue d'aller retrouver maman, que malgré la soupe claire et le bout de pain quotidiens de Drancy, je ne touche pas au colis de provisions que m'a donné Alice la nuit de mon arrestation. Toujours avec la conviction de retrouver bientôt ma mère, je garderai le paquet intact pendant le trajet vers Auschwitz. Cet espoir fou domine ma mémoire de Drancy. A part cela, c'est le trou noir, jusqu'au moment d'embarquer".

Elle y rappelle aussi le rôle essentiel de l'amitié qui fut sa planche de salut, la solidarité salvatrice et les éclats d'humanité avant et après sa déportation.

Ida Grinspan a disparu le 24 septembre 2018 et avec elle, c'est une voix puissante, digne, et généreuse qui s'est éteinte. Aussi, avec cette dénomination, le Conseil de Paris rend-il un hommage essentiel à l'histoire déchirante de son enfance enfouie trop tôt comme celle de tant d'autres enfants juifs, au dévouement qu'elle mit à témoigner en tant que rescapée d'Auschwitz et à l'importance de la transmission sur laquelle repose en grande partie notre avenir collectif. Son nom associé à un collège est tout un symbole.

Nous voterons bien sûr ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Je remercie pour toutes ces interventions, tout particulièrement M. François DAGNAUD, le maire qui a porté ce projet jusqu'au bout, ainsi que mon collègue Patrick BLOCHE qui le co-porte avec moi jusqu'à ce Conseil de Paris.

Effectivement, c'est une belle chose que d'arriver à cette dénomination, puisque c'est vraiment la volonté à la fois des parents d'élèves du collège, de l'équipe éducative, du conseil d'administration du collège, qui dès décembre 2018 a voulu donner cette double dénomination, c'est-à-dire ajouter le nom d'Ida Grinspan à celui de Claude Chappe.

Déjà, l'établissement est très bien identifié sous ce double nom dans le 19e arrondissement et par l'Education nationale, donc il reste à notre Assemblée à rendre hommage à l'infatigable passeuse de mémoire que fut Ida Grinspan et si regrettée dans le 19e arrondissement et ailleurs.

Pour autant, pour répondre à la présidente du groupe écologiste, je ne vois pas pourquoi, cela ne choque personne et personne n'a demandé la disparition de l'hommage public à Claude Chappe, donc ce double hommage ne me semble pas choquant, et en tout cas il est rentré dans le quotidien des habitants et des élèves du 19e arrondissement. Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 25.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASCO 25).

2021 DEVE 14 - Dénomination "jardin Paule Minck" attribuée à l'espace vert situé 50, rue Saint-Fargeau (20e).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 14 relatif à la dénomination "jardin Paule Minck" attribuée à l'espace vert situé au 50, rue Saint-Fargeau, dans le 20e arrondissement.

Je donne la parole à Lamia EL AARAJE, du groupe Paris en commun.

Mme Lamia EL AARAJE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Paule Minck est d'origine polonaise par son père et française par sa mère. Ardente républicaine, elle est naturellement hostile au Second Empire.

En 1868, elle fonde une organisation mutualiste féministe révolutionnaire appelée "la société fraternelle de l'ouvrière". Elle adhère à l'association internationale des travailleurs en défendant les droits des femmes au travail salarié et à l'égalité salariale, un combat malheureusement toujours d'éminente actualité. Elle collabore à une série de conférences publiques sur le travail des femmes restées dans les annales pour avoir été les premières réunions publiques autorisées sous l'Empire.

En 1871 elle co-fonde avec Maria Deraismes, Louise Michel et Léon Richer "la société pour la revendication des droits civiques des femmes". Lors de la Commune de Paris, tandis qu'André Léo collabore avec l'"Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés", elle ouvre quant à elle une école professionnelle gratuite à l'église Saint-Pierre de Montmartre et anime le club Saint-Sulpice rive gauche. Elle collabore au journal "Paris libre" et fait partie, avec Louise Michel, du comité de vigilance de Montmartre présidé par Sophie Poirier.

Propagandiste énergique, elle anime des clubs révolutionnaires aussi bien à Paris qu'en province. Elle parvient à échapper à la répression et s'enfuit en Suisse. Elle est condamnée par contumace à être déportée en Nouvelle Calédonie. Elle reviendra en France à la proclamation de l'amnistie des Communards.

Elle participa activement au parti ouvrier français, fondé en 1882 par Jules Guesde.

A sa mort, elle est incinérée au cimetière du Père-Lachaise où se presse une foule de socialistes, anarchistes, féministes le 1er mai 1901. Ses cendres sont déposées dans une concession gratuite du columbarium du Père-Lachaise.

Je suis ravie que le groupe Paris en commun ait porté en Conseil d'arrondissement un vœu permettant que cette éminente militante féministe communarde puisse, en ce 150e anniversaire de la Commune, donner son nom à un équipement public de notre arrondissement.

Je suis d'autant plus satisfaite que ce soit l'espace vert situé au 50, rue Saint-Fargeau qui hérite de cette appellation, et j'en profite pour saluer la possibilité donnée par "Eau de Paris" d'exploiter cette parcelle devenue un super jardin avec mare, espace de biodiversité et infrastructures de jeux en bois pour les tout-petits.

Habitant le quartier et ayant l'occasion de le fréquenter régulièrement, je peux attester du très grand plaisir des enfants à fréquenter ce coin de nature en ville.

Je vous invite donc avec beaucoup d'enthousiasme à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je donne la parole à Nathalie MAQUOI, pour le groupe "Génération.s".

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération s'inscrit très justement à la suite du dernier Conseil où nous avons voté l'apposition de plaques honorant la mémoire d'élus de la Commune et où nous avons été plusieurs à souligner le rôle crucial des femmes engagées dans ce mouvement insurrectionnel pour la démocratie, la conquête de droits et une émancipation de toutes et tous.

Parmi les femmes dont j'avais parlé lors de ma précédente intervention, j'avais volontairement laissé de côté Paule Minck, sachant que dans cette année si particulière et à l'aune du printemps de son bicentenaire, un jardin du 20e allait honorer son nom.

Paule Minck est une femme de lettres et elle nous rappelle l'importance des mots et de l'écriture. Elle collabore d'ailleurs au travail d'écriture et journalistique de Marguerite Durand pour le quotidien "La Fronde".

Aux idées socialistes et féministes, elle fonde en 1867 "la Société fraternelle de l'ouvrière". C'est ensuite au sein de la commune de Paris qu'elle prolonge son engagement. Elle était de ces femmes que l'histoire a trop longtemps voulu rendre invisibles.

Paule Minck était une militante qui peut tous et toutes nous inspirer, en passant par la démocratisation de l'école, son engagement militant en se rendant en province dans l'objectif de mobiliser pour que la révolution qu'incarnait la Commune puisse perdurer. Elle a dénoncé sans relâche la mise à l'écart politique des femmes en se portant candidate aux élections législatives à Paris en 1893. Jusqu'à ajourner les séances en congrès de la Fédération du parti des travailleurs socialistes de France, elle se battait pour que ses idées, son projet politique, soient entendus malgré les tentatives de mise sous silence.

Par ailleurs, elle rappelait la force d'engagement et la détermination des femmes au sein des différents processus révolutionnaires. Lors d'une conférence en avril 1870, elle s'est écriée : "dans une société où les femmes veulent revendiquer leurs droits comme les hommes, on est bien près d'arriver à une solution. Si les femmes s'en mêlent, la révolution est faite".

Le jardin nouvellement nommé Paule Minck nous permet de lui rendre hommage en ce lendemain de Journée internationale des droits des femmes, à cette femme de lettres, cette féministe, cette révolutionnaire. Son parcours engagé par sa créativité, son courage, pourra être connu de toutes et tous, tous ceux qui fréquentent ce jardin.

Si depuis 2001 la part du nombre de rues et des espaces publics consacrés aux femmes a doublé, on est encore loin du compte puisqu'on est autour de 14 %. Nous nous réjouissons donc que par ce projet de délibération, Paris conserve et poursuive son objectif de féminisation des noms dans l'espace public. Merci.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je donne la parole, pour vous répondre, à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Je vous remercie, Madame la Maire et toutes pour vos interventions. En effet, moi aussi je me réjouis que nous puissions donner cette dénomination de jardin à Paule Minck, et ainsi elle rejoint tous ces hommages aux femmes engagées dans la Commune de Paris depuis la création de la rue Agar dans le 16^e arrondissement ou la pose de la plaque de l'Union des femmes dans le hall de la mairie du 10^e arrondissement.

Paule Minck va ainsi rejoindre Louise Michel, Elisabeth Dmitrieff, il y a également la place Nathalie Lemel dans le 3^e, la place Blanche Lefebvre le passage Marie Rogissart et bientôt elles seront toutes rejointes par d'autres dénominations comme le jardin Louise Talbot et Augustin Avrial.

Nous aurons aussi André Léo et Anna Jaclard.

Comme vous le voyez, je pense tenir la promesse du fait que les femmes qui ont pris part à la Commune sont très largement honorées dans notre ville avant et aussi à l'occasion de l'anniversaire des 150 ans de la Commune de Paris. Je vous rassure aussi, Madame MAQUOI, vous pouvez compter sur moi pour la féminisation en général des rues et des espaces publics, sachant que notamment à la dernière commission de dénomination, 75 % des noms étaient consacrés à des femmes et donc je vais continuer ce travail.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 14.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DEVE 14).

2021 DEVE 20 - Dénomination "allée de l'Île des Pins" attribuée à une allée du square Louise Michel (18^e).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 20 relatif à la dénomination "allée de l'Île des Pins" attribuée à une allée du square Louise Michel, dans le 18^e arrondissement.

La parole est à Émile MEUNIER, pour le groupe Écologiste de Paris.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'Île des Pins est une île toute proche de la Nouvelle Calédonie. C'est dans cette île que l'on a envoyé les Communards, donc les gens de la Commune, en exil forcé et on veut donner le nom de l'Île des Pins à une allée du square Louise Michel qui est en dessous du Sacré-Cœur à Montmartre. C'est tout un symbole. Je trouve cela évidemment formidable.

Je voudrais dire quelques mots.

D'abord pour les Kuniés, le peuple autochtone de cette île, puisque 50 ans avant, on avait amené des curés pour les évangéliser. 50 ans plus tard on y a emmené des déportés de la Commune mais pas seulement puisqu'après il y a eu des bagnards, etc. On a fait une partition de leur île. On a coupé leur île en deux. On a dit vous allez là, on met nos déportés ici. On les a privés de leur terre. Évidemment, on est arrivé avec les maux de la civilisation, c'est-à-dire le jeu, l'alcool, etc., et donc on a créé de vrais troubles dans ce peuple autochtone.

Ce que j'aimerais, c'est que l'on puisse ajouter au-dessous du nom de l'Île des Pins, peut-être un écriteau avec un mot pour expliquer aussi que l'Île des Pins, c'était avant tout lire des autochtones qui habitaient là-bas.

Je voudrais dire un mot pour rappeler, puisque l'Île des Pins c'est les déportés de la Commune... On lit beaucoup en ce moment, puisque c'est les 150 ans, vous le savez, il y a eu des débats sur faut-il fêter les 150 ans de la Commune, puisqu'il y a eu des violences patati et patata. L'histoire et le temps font bien les choses. Nous pouvons maintenant, je crois, parler de manière apaisée. Il est clair et on ne va pas se le cacher, que la Commune est avant tout, pour nous partis de gauche, un héritage et une fierté par les valeurs défendues de démocratie, de féminisme avant l'heure, même si ce n'est pas celui que l'on souhaite maintenant, de culture pour tous, du droit du travail, etc.

Il y a aussi, et on l'oublie trop souvent, de véritables valeurs de partis de l'opposition, de droite peut-être, qui se reconnaissent plus précisément dans ces valeurs. Pour cela, je crois que nous pouvons tous et toutes dans cette salle commémorer les valeurs de la Commune, en l'occurrence la République. Il faut savoir que c'étaient des républicains fervents alors que la majorité monarchique de l'époque acceptait les conditions de la Prusse et de la débâcle de la bataille de 70. Les Communards étaient fortement laïques. Maintenant, tout le monde parle de laïcité à tout bout de champ sur tous les plateaux télé. Ils étaient laïques avant l'heure. C'étaient les précurseurs de la loi de

1905. Ils avaient prévu la loi de 1905 à l'échelle de la Commune, c'est-à-dire de Paris, mais pas qu'à Paris, puisque la Commune c'était une trentaine de villes en France.

Avant tout, c'étaient des patriotes figurez-vous, puisqu'ils avaient refusé la défaite qu'une certaine élite avait acceptée un peu facilement et c'était pour continuer à se battre contre l'envahisseur que cela a été un déclencheur de la commune.

Messieurs et Mesdames de droite, je crois qu'à l'occasion des 150 ans, nous pouvons tous nous rassembler pour fêter la Commune.

Je voudrais dire un dernier mot...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Une seule personne a la parole, c'est M. MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - J'aimerais dire un dernier mot. Sous la précédente mandature, cette Assemblée avait voté à l'unanimité, je crois, donc même avec vous, que l'arrêt de Belleville s'appellerait "Belleville 1871 la Commune", puisque la Commune a terminé en sang par la fusillade de 140 ou 150 Communards sur le mur près de Belleville. Je crois que l'on pourrait réaffirmer notre souhait que cet arrêt de métro puisse s'appeler "Belleville 1871 la Commune" et faire la démarche auprès de la R.A.T.P.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Si vous le voulez bien, Madame la Maire, mes chers collègues, je vais revenir au sujet du projet de délibération, qui est une dénomination "l'allée de l'Île aux Pins" attribuée à une allée du square Louise Michel. Cela sera du côté est du square Louise Michel parallèlement à la rue Ronsard, dans ce beau jardin de la butte Montmartre.

Comme il a été rappelé, l'Île des Pins a été le lieu de déportation de plus de 3.000 insurgés de la Commune de Paris à partir de 1871, mais c'est aussi le lieu de la déportation des insurgés de la révolte de grande Kabylie, les opposants à la colonisation, ceux qui se sont levés contre la domination française en Algérie. Cela sera également mentionné sur la plaque de cette allée.

Evidemment, cela se situe dans le square Louise Michel et donc cela fait le lien entre l'action humaniste et l'action anticolonialiste que mena Louise Michel alors déportée en Nouvelle Calédonie et qui restait toujours fidèle aux valeurs de Paris et de la Commune, mais qui s'est érigée aussi en défenseuse de la culture kanake.

C'est pourquoi je vous prierai de voter ce projet de délibération. Merci beaucoup.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 20.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DEVE 20).

2021 DU 8 - Dénomination place Théodore Chassériau (8e).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 8 relatif à la dénomination place Théodore Chassériau.

La parole est à Jeanne d'HAUTESERRE, pour le groupe Changer Paris.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, Théodore Chassériau a marqué la peinture orientaliste du XIXe siècle au même titre que ses contemporains Jean-Auguste-Dominique Ingres, qui fut son premier professeur, mais aussi d'Eugène Delacroix.

Permettez-moi de remercier Laurence PATRICE d'accepter cette proposition, car bien qu'il ne s'agisse pas d'attribuer un nom de femme à un espace public parisien, cette dénomination rend hommage à un artiste qui a placé les femmes au centre de son œuvre. Portraitiste, peintre de déesses, nymphes, de scènes bibliques et orientales, ses œuvres sont exposées dans divers musées nationaux et aussi à travers le monde.

L'originalité de son style résidait dans une représentation à la fois monumentale et sensuelle des femmes en s'inspirant de la Grèce antique. Il renouvelle ainsi la beauté idéale en puisant dans les répertoires de l'antiquité et des pays du levant. Surtout, il représente des femmes maîtresses de leur destin.

La future place Théodore Chassériau sera située à l'angle de la rue Myron-Herrick à proximité immédiate de l'église Saint-Philippe-du-Roule. Ce choix est dicté par le fait qu'en 1852, le peintre se vit commander par le Ministère de l'Intérieur un décor pour la voûte du chœur de l'église. Il achèvera la Descente de croix peinte à l'huile sur enduit en 1856. Il s'agit de l'œuvre la plus grande des églises du 8e arrondissement. D'aucuns disent d'ailleurs que c'est à

la suite de la fatigue engendrée par ce travail qu'il décédera en 1857. Le prochain achèvement de la rénovation des toitures de l'église Saint-Philippe-du-Roule, d'ici un an, permettra de mieux apprécier la fresque monumentale.

Si Théophile Gautier, critique d'art influent de la place parisienne était moins dithyrambique sur la seconde partie de l'œuvre de Théodore Chassériau, les grands décors peints à l'église Saint-Roch et à Saint-Philippe-du-Roule lui vaudront de très bonnes critiques. C'est d'ailleurs Théophile Gautier qui prononça l'éloge funèbre du peintre : "Chassériau est mort à 37 ans, comme Raphaël, dans la plénitude de la vie et du talent. Parti d'Ingres, ayant traversé Delacroix comme pour colorer son destin si pur, il était depuis longtemps lui-même un maître".

Je vous remercie, chers collègues, de bien vouloir voter ce projet de délibération.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Catherine IBLED, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Catherine IBLED. - Madame la Maire, mes chers collègues, merci. J'associe mes propos à Sophie SECONG qui est élue dans le 8e arrondissement. L'action de l'association des Amis de Théodore Chassériau qui a poussé pour cette dénomination est à saluer et notamment l'action des frères Jean-Baptiste et Arnaud NOUVION.

Par ailleurs, je forme le vœu qu'à terme cette place soit réaménagée, car il serait dommage de donner le nom d'un si grand artiste à un endroit si terne. L'association des Amis de Théodore à l'intention de lancer un appel aux dons pour l'édification d'une statue en l'honneur de ce peintre, avec le soutien très actif des autorités de la République Dominicaine où est né M. Chassériau.

Je ne doute pas qu'elle rassemblera les fonds nécessaires et ne pensez-vous pas que cette place ainsi restaurée pourrait être un endroit idoine pour installer cette statue ?

Je souhaite ici également vous interpeller sur un autre sujet ou plutôt une question de méthode. Le projet de délibération DAC 134, qui est soumis au vote à ce Conseil, n'a pas été présenté en Conseil du 8e arrondissement, comme cela a été également le cas, suite à un projet de délibération sur l'ESPCI dans le 5e arrondissement, il y a quelques semaines.

Sur des sujets d'intérêt local, la méthode est de passer d'abord les projets de délibération en Conseil d'arrondissement.

Je vous rappelle donc ici l'article 2511-13 du CGCT, qui stipule que le Conseil d'arrondissement est saisi pour avis des rapports de présentation et des projets de délibération concernant les affaires dont l'exécution est prévue en toute ou partie dans les limites de l'arrondissement, préalablement à leur examen pour le Conseil municipal ou pour le Conseil de Paris. Merci.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, effectivement, il se trouve que cette dénomination vient à partir d'un vœu voté directement en Conseil de Paris comme c'est le cas quelquefois. Peut-être des élus de votre groupe, chère collègue, auraient pu le déposer en Conseil d'arrondissement et alors il aurait été examiné en Conseil d'arrondissement.

Je remercie Mme la Maire Jeanne d'HAUTESERRE d'avoir fait cette belle présentation de cet artiste, donc je n'y reviendrai pas. Je la rassure, quand je dis que nous travaillons évidemment à un rééquilibrage et à la féminisation des rues, il est évident que nous rendrons aussi des hommages à des personnalités masculines.

Effectivement, cela a été une instruction particulière très complexe du fait des questions techniques liées aux lieux pressentis, mais nous arrivons à cet hommage public à cet artiste. Ce lieu a été choisi pour un emplacement près de l'église Saint-Philippe-du-Roule qui accueille effectivement certaines de ses œuvres. Je sais combien ma collègue Karen TAÏEB ici présente veille à mettre en valeur justement ses œuvres dans l'église Saint-Philippe-du-Roule, comme elle veille à mettre en valeur toutes les peintures magnifiques qui sont dans nos églises parisiennes.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous. Je mets aux voix le projet...

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Je découvre depuis deux jours que j'ai une porte-parole d'En marche dans cet hémicycle, de mon opposante.

Deuxièmement, je voudrais rappeler que le projet de délibération DU 8, dénomination place Théodore Chassériau est passé lors du dernier Conseil d'arrondissement.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 8.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DU 8).

2021 DU 34 - Dénomination promenade Georgette Elgey (13e).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 34 relatif à la dénomination de la promenade Georgette Elgey, dans le 13e arrondissement, et c'est Mme Dominique KIELEMOËS, de Paris en commun, qui intervient par Webex.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

J'interviens sur un projet de délibération qui devrait donner le nom de Georgette Elgey à une promenade avenue de France, et je voudrais remercier Laurence PATRICE qui mène un bon combat, très efficace pour la féminisation des noms dans l'espace public. Nous rendons hommage ce jour à de nombreuses femmes très différentes les unes des autres, mais très engagées.

Georgette Elgey est née hors mariage, c'est une enfant illégitime, en 1929. Elle est née d'une relation amoureuse entre un père âgé, éminent historien et bourgeois catholique, Georges Lacour-Gayet, et une jeune femme de famille bourgeoise, juive, Madeleine Léon. Jamais son père n'acceptera de la reconnaître malgré le combat homérique mené par sa mère et sa grand-mère maternelle qui divisa la bonne société parisienne de l'époque.

Son nom de plume "LG", est composé des deux initiales du nom de son père, et son prénom, Georgette, vient du prénom de son père Georges. Elle a raconté ces faits dans son ouvrage "Au nom du père".

Durant l'occupation allemande, sa mère et elle se cachent en zone libre dans la région lyonnaise pour échapper à la politique antisémite de Vichy. Elle a décrit cet épisode de sa vie dans son livre "Fenêtre ouverte". Brillante élève, elle doit cependant abandonner ses études à la mort de sa grand-mère, qui subvenait aux besoins de la famille. Elle étudie alors la sténo et est embauchée par Jacques Kayser, journaliste et ancien résistant, au centre de formation du journalisme, qui lui promet de pouvoir suivre les cours puisqu'elle devra les retranscrire. Elle y rencontre Lucie Faure, Raymond Aron, entre à la revue "La Nef", puis à l'"Express", puis au "Nouveau Candide" et enfin à "Paris Presse"...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous avons une coupure technique. Allez-y, vous pouvez continuer.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Elle est gaulliste depuis la guerre grâce à la figure résistante de de Gaulle même si elle professe parfois des idées ménéziéristes. Elle abandonne le journalisme en 1962, satisfaite de la stabilisation du gaullisme pour devenir historienne et se consacrer à son œuvre monumentale "Histoire de la IVe République", en six volumes. C'est pour cela bien sûr qu'elle est connue. C'est une grande historienne et surtout une précurseuse dans le domaine des études d'histoire.

Pour ce faire, elle recueille des témoignages directs et les archives des hommes politiques de la IVe République qu'elle a eu l'occasion de rencontrer grâce à son métier de journaliste.

Elle renouvelle la méthode de recherches historiques en utilisant les sources orales comme matériau principal. Cet ouvrage sur la IVe République est jusqu'ici inégalé. Il est un plaidoyer en faveur de cette période mal aimée, parfois à juste titre, mais dont on a oublié qu'elle est aussi celle de la reconstruction du pays, de la modernisation du pays et de la construction européenne.

Devenue directrice littéraire chez Fayard, elle publie des textes politiques mais surtout historiques comme ceux de Jean Favard, de Jean Delumeau et lance la collection de grandes biographies historiques chez Fayard.

Elle deviendra conseillère historique du Président de la République François Mitterrand de 1982 à 1995. N'étant pas toujours d'accord avec lui, elle fut toujours respectée par ce Président de la République très férú d'histoire.

Elle sera ensuite conseillère économique et sociale et l'auteure...

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Léa FILOCHE au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je n'ai pas l'impression que Dominique KIELEMOËS avait terminé son intervention. Est-ce qu'on peut se reconnecter ? Je crains que ce soit la connexion de Dominique KIELEMOËS.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci beaucoup. Je ne vais pas tout répéter.

Elle sera ensuite conseillère économique et sociale et l'auteure d'un rapport très important sur la création des archives nationales sur le site de Pierrefitte-sur-Seine. Elle en deviendra présidente après le décès de René Rémond, son objectif étant de permettre l'accès aux plus grands noms des archives, et donc de la mémoire.

Elle reçut bien sûr de nombreuses médailles, récompenses : commandeur de l'ordre des arts et des lettres, commandeur de la Légion d'honneur, grand-croix de l'ordre national du mérite.

Georgette Elgey fut une personnalité remarquable qui mérite vraiment d'être honorée à Paris par son exemple de combat contre tout déterminisme. Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Dominique KIELEMOËS.

Je donne la parole à Laurence PATRICE, pour répondre à Dominique KIELEMOËS. S'il vous plaît, si l'on pouvait retrouver un peu de silence.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire et merci, Dominique KIELEMOËS, chers collègues. Effectivement, quelle carrière que celle de Georgette Elgey. Quel exemple alors que nous avons célébré la journée internationale des droits des femmes ce lundi, grande journaliste, directrice littéraire aux éditions Fayard, archiviste, historienne. Evidemment, son histoire de la IV^e République est absolument monumentale.

C'est un beau symbole que de voir cette grande historienne de la IV^e République sur l'avenue de France dans le prolongement de l'avenue Pierre Mendès France et au croisement du boulevard Vincent Auriol, qui va donc déboucher au pied de la bibliothèque François Mitterrand avec qui, vous l'avez rappelé chère Dominique, elle a travaillé.

Je remercie donc Jérôme COUMET pour l'investissement de son équipe et pour sa toujours très judicieuse mise en valeur des grandes personnalités féminines et dans le 13^e arrondissement nous avons vraiment beaucoup d'exemples. C'est un arrondissement tout à fait accueillant pour beaucoup de femmes intellectuelles, artistes et de grandes figures féminines.

Je vous remercie de voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets en l'occurrence aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 34.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DU 34).

2021 DU 46 - Dénomination place Claude Goasguen (16^e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons donc au projet de délibération DU 46 intitulé, dénomination place Claude Goasguen, dans le 16^e arrondissement.

Je voudrais, c'est mon rôle de président de séance, que nos échanges et notre débat puissent avoir lieu dans la plus grande sérénité possible au-delà de ce qui nous parvient de l'extérieur pour deux raisons au moins.

D'abord, parce que ce projet de délibération est la traduction d'un vœu qui a été voté par le Conseil de Paris au mois d'octobre dernier. Le Conseil de Paris s'est déjà prononcé par un vote majoritaire pour que Paris, et plus précisément le 16^e arrondissement dont il a été le premier magistrat, puisse rendre hommage à Claude Goasguen. C'est donc la deuxième fois que nous sommes amenés à débattre et à nous prononcer sur cet hommage rendu à Claude Goasguen. Première chose que je voulais dire.

Deuxième chose que je voulais dire, là aussi comme président de séance, c'est que comme dans toute Assemblée démocratique, des avis différents vont s'exprimer. Ils sont tous légitimes par nature. Nous ne serons pas d'accord sur cet hommage. C'est ainsi. En l'occurrence, le Conseil de Paris, évidemment, sera amené à se prononcer une seconde fois. Je voudrais quand même que l'on ait à l'esprit que l'on va délibérer sur une personne décédée, et donc qui par nature ne peut pas se défendre.

Je dis cela d'autant plus que j'ai très bien connu Claude Goasguen, nous avons été députés ensemble, nous nous sommes affrontés politiquement dans l'hémicycle, au moins à deux reprises, lors du débat sur le PACS, puisque j'en étais l'un des initiateurs, et ensuite lors du débat sur le mariage pour tous.

J'ai évidemment mon opinion, que d'autres partagent ici, sur les positions que Claude Goasguen a alors défendues.

Nous avons eu évidemment des désaccords.

Mais de ce fait, je voudrais vraiment que chacun s'exprime avec ce qu'il a à dire à ce moment précis, dans le respect d'opinions qui vont être diverses, qui vont sans doute s'opposer, et que nous puissions être à la hauteur compte tenu de ce que nous sommes et de ce que nous représentons, à savoir les Parisiennes et Parisiens, de ce moment démocratique, de ce moment d'échanges comme nous en avons souvent dans cet hémicycle du Conseil de Paris. Donc, je compte évidemment sur la responsabilité de chacune et de chacun, la liberté de parole par nature étant évidemment libre et la liberté de vote également.

Je donne donc tout d'abord la parole à Aurélie PIRILLO pour intervenir.

Mme Aurélie PIRILLO. - Merci, Monsieur le Maire.

Anne HIDALGO, lors de son hommage à Claude Goasguen dans cet hémicycle, avait salué l'homme, sa fougue, son humour, son attachement, et sa proximité avec les habitants qu'il défendait en toutes circonstances avec panache. Je la cite : "nous nous retrouvons aussi sur des valeurs essentielles, sur l'amour de Paris, le service aux Parisiennes, aux Parisiens et la lutte contre toutes les formes d'antisémitisme."

Claude Goasguen, c'était aussi celui qui a donné sa chance à de nombreuses personnes en politique, quelles que soient leurs origines sociales, politiques ou confessionnelles. C'était un homme érudit, très ouvert d'esprit. En témoin lors de sa messe d'enterrement, la présence des représentants de tous les cultes, Monseigneur GOLLNISCH, le grand rabbin de France et le recteur de la grande mosquée de Paris.

Claude était un historien, passionné d'art, de culture étrangère. Il partageait l'amour des civilisations asiatiques avec son mentor Jacques Chirac, lorsqu'il était son adjoint aux Relations internationales de Paris. Sa passion du Moyen-Orient l'a conduit à consacrer la majeure partie de ses travaux et missions parlementaires à ce sujet. Son dernier rapport d'information dans le cadre de la commission des Affaires étrangères portait d'ailleurs sur la France et le Moyen-Orient. Et sa fascination enfin, pour la Méditerranée, au sujet de laquelle il était en train d'écrire un livre.

Mais Claude était surtout un homme de valeurs et de convictions engagé pour de grandes causes. Le Ministre des Affaires étrangères, Jean-Yves LE DRIAN a dit de lui : "quand il s'agissait de défendre les causes qu'il croyait justes, il n'avait aucune limite. Tant de conviction sincère et si peu de dogmatisme. Avec lui la discussion, fut-elle contradictoire, restait toujours possible et même encouragée".

Claude était un politique engagé, c'était le protecteur des peuples et des minorités persécutés dans le monde, fervent combattant de la lutte contre l'antisémitisme, l'un des premiers défenseurs des chrétiens d'Orient et des Yézidis, avocat de la cause arménienne.

Au lendemain de la journée internationale des droits des femmes, je souhaite aujourd'hui rappeler son engagement concret pour cette cause. Le féminisme, parlons-en. Il y a ceux qui en parlent sur les réseaux sociaux, et il y a ceux qui agissent au péril de leur vie. Avant même que les autorités internationales ne s'inquiètent du sort des femmes Yezidies, Claude Goasguen était le premier parlementaire à multiplier les actions pour défendre leur cause, allant même à plusieurs reprises en Irak, en plein cœur des zones de guerre, pour leur porter secours. Des femmes Yezidies rendues à l'esclavage sexuel et torturées, n'hésitons pas à le dire, par Daesh.

Il n'était peut-être pas féministe au sens classique du terme, mais il était là, à leurs côtés. Pour tous ses combats, en mémoire à tout ce qu'il a apporté aux Parisiennes et aux Français, notre Conseil d'arrondissement a décidé, à l'unanimité de ses membres, de baptiser une place à son nom dans le 16e arrondissement, dont il fut le maire et le député.

Elu de Paris pendant 37 ans, il fut conseiller et député de Paris dans le 14e et le 13e arrondissement pendant près de 14 ans avant d'être élu dans le 16e arrondissement comme député en 1997 et maire en 2008.

Adjoint de Jacques Chirac aux Affaires scolaires puis aux Affaires internationales, il a contribué au rayonnement de notre ville. Président du groupe de notre famille politique, il a défendu ses convictions avec la vigueur et le talent qui en faisaient une figure respectée du Conseil de Paris et du Parlement. Les habitants de notre arrondissement et les Parisiens par ce geste honorent ses engagements au service du 16e et de Paris.

Claude ne laissait pas indifférent. Comme tout homme de conviction, il pouvait être clivant. Mais le discours politique ne peut être un robinet d'eau tiède corseté par le politiquement correct. C'est parce qu'il était généreux, attentif à tous, des plus riches aux plus humbles que les habitants de son arrondissement lui ont toujours et massivement accordé leur confiance.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Aurélie PIRILLO.

Je donne la parole maintenant à Béatrice LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, déjà je voulais vous remercier, Monsieur le Maire, pour vos propos introductifs, car oui, nous allons parler aujourd'hui d'un homme qui est décédé, qui ne peut pas se défendre aujourd'hui, et Dieu sait que s'il avait été là, il l'aurait fait avec panache, comme nous pouvions le connaître ici.

C'était un homme de convictions et oui, il ne laissait personne indifférent par son parler franc, chaleureux et provocateur. C'était un esprit libre fortement attaché à ses valeurs et à l'idée de la France, de la France forte, d'une ville de Paris ambitieuse et rayonnante.

Son parcours politique, sa collaboration étroite avec des hommes comme René Monory, Jean Lecanuet, Jacques Barrot ou Jacques Chirac ont forgé en lui une indépendance d'esprit, une faculté personnelle à appréhender des sujets de notre société. Alors, cet esprit libre et ouvert, oui, il dérangeait, mais il incarnait et il plaisait aux administrés du 16e arrondissement, car il était un réformateur par son tempérament.

Par la force de ses convictions et sa force de travail, il a cassé cette image d'un 16e arrondissement caricatural, compassé et traditionnel dans lequel on veut trop souvent l'enfermer.

Claude Goasguen l'avait compris, il en avait fait un arrondissement ouvert, moderne et rajeuni. Comme l'a si bien dit son ami Alain MADELIN, il était un aristocrate de la politique par son parcours universitaire, son intelligence et sa culture. Par son côté mousquetaire aussi, toujours prêt à relever le gant et à mener avec gourmandise et talent les joutes oratoires. Il pensait comme les Romains qu'un homme s'impose par la magie du verbe, son éloquence. Sans éloquence, point de salut. Il avait cet esprit rationnel fait de questionnements aimant la contradiction. Oui, la contradiction, il l'aimait pour mieux faire valoir la persuasion, mais ce qui le caractérisait par-dessus tout, c'est qu'il aimait les gens.

Il aimait les gens de manière authentique, sincère et généreuse. Et je dois dire que tous les élus qui sont ici parmi nous et qui ont pu le connaître, quels que soient les bords politiques, ne pourront pas renier cette chose.

Claude Goasguen était ce qu'il était, mais tout le monde doit reconnaître que c'était un homme honnête, généreux, et respectueux.

Donc, c'est pour cela, excusez-moi, mais lorsque j'entends certains propos qui ont été dits en 2e Commission, qui n'étaient fondés sur aucun fondement juridique, qui étaient glanés sur quelques sites, je trouve cela particulièrement grave pour les élus qui en parlent.

Claude Goasguen incarnait le choc de la douce Méditerranée et de la rudesse de la Bretagne, ses origines méditerranéennes et bretonnes ont formé en lui une personnalité riche et généreuse faite de paradoxes, de mystères et de combats. Combat pour Israël, combat pour les chrétiens d'Orient.

La géopolitique le passionnait, les enjeux du XXIe siècle le captivaient. C'était aussi un amoureux de Paris, de son histoire, de son patrimoine architectural, de ses librairies, de la diversité de ses quartiers où il aimait flâner, de cette élégance parisienne à laquelle il était si sensible.

Il rêvait d'un Paris exemplaire qui enracinait un modèle républicain pour la France. Paris devait rester la ville de l'excellence, lui qui était un pur produit de la méritocratie républicaine. Un Paris qui laissait à chacun sa chance de réussir.

Le 16e arrondissement va s'enrichir d'une nouvelle place à sa mémoire, au cœur de Passy, là où il a livré tant de combats électoraux, à faire des campagnes de terrain inlassablement, mais toujours avec passion et convictions. Eh oui, les convictions, c'est une chose qui est devenue rare en politique aujourd'hui et je le regrette.

Je tiens à remercier d'ailleurs la Mairie de Paris d'avoir accepté aussi rapidement de nommer cette place dans le 16e arrondissement. Il restera pour le 16e plus qu'un homme politique qui a défendu les intérêts de ses habitants. Il restera assurément un ami profondément humain et sympathique reconnu par ses amis, mais également par ses ennemis, n'en déplaise à certains.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Béatrice LECOUTURIER.

Je donne la parole à Jérémie REDLER.

M. Jérémie REDLER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est encore avec une très grande émotion que je m'exprime aujourd'hui devant vous pour évoquer un projet de délibération qui me tient particulièrement à cœur.

Le mardi 6 octobre 2020, nous étions réunis dans cet hémicycle afin de rendre un hommage unanime à un grand homme qui a marqué la vie politique de la Capitale : Claude Goasguen.

J'avais eu l'occasion de m'exprimer longuement et aujourd'hui, afin de concrétiser notre reconnaissance à l'égard d'un élu dévoué au service de ses mandats et des habitants du 16e, nous avons souhaité, avec le maire Francis SZPINER et à l'unanimité du Conseil du 16e, donner son nom à un lieu de son arrondissement pour lequel il a tant fait et qu'il aimait profondément.

Vous le savez, Claude Goasguen a été élu de Paris pendant 37 ans, où il siégeait dans cet hémicycle dont il aimait les débats passionnés auxquels il participait volontiers avec le talent oratoire que nous lui connaissions. Ministre, député de Paris pendant 25 ans, élu de Paris pendant 37 ans où il connut quasiment toutes les fonctions, conseiller de Paris, adjoint au Maire de Paris pendant 12 ans, président de notre groupe politique, et bien sûr maire du 16e arrondissement de Paris.

J'ai connu un homme généreux, ouvert aux autres et qui accueillait sur ses listes des hommes et des femmes de toutes conditions, sans se soucier de leur origine, de leur couleur de peau, de leur religion ou de leur orientation sexuelle.

Il incarnait une certaine vision de Paris, éclairée, exigeante, lucide, toujours conscient des défis à relever afin de permettre à notre ville de tenir son rang et aux Parisiens d'y être heureux.

Au-delà des étiquettes politiques, notre Conseil rend un bel hommage à une grande voix de la politique française, qui s'est toujours mobilisée avec force et détermination contre le révisionnisme, le négationnisme, la haine antisémite, et depuis toujours un soutien indéfectible à l'Etat d'Israël.

Aujourd'hui, les mots élogieux que nous avons tous eus à son égard se concrétisent par ce projet de délibération, proposant donc la création d'une place Claude Goasguen au cœur de son arrondissement, le 16e, au cœur du quartier de la Muette, à deux pas de la rue de Passy.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jérémy REDLER.

La parole est maintenant à Alice COFFIN.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons voter, le groupe Ecologiste, contre l'attribution du nom de Claude Goasguen à une place parisienne, en raison de ses multiples comportements et déclarations relevant du racisme, du sexisme, de l'homophobie, du classisme, je ne pourrais en faire qu'une sélection mais je tiens à disposition les sources précises des propos que je vais rapporter.

D'autres avant moi ont pointé des propos relevant du racisme. En 2016, il déclare sur Twitter : "Nous avons un problème avec les Maghrébins". En 2014 déjà, il avait prononcé cette phrase : "Cette Shoah terrible que l'on n'ose plus enseigner dans les lycées tant on a peur de la réaction des jeunes musulmans qui ont été drogués dans les mosquées". Elle lui avait valu une citation à comparaître pour diffamation par le Conseil français du culte musulman, et le M.R.A.P. avait également porté plainte pour propos racistes anti musulmans.

Aux confins du racisme et du sexisme, une responsable politique a pointé les propos, je la cite, "ignobles" que Claude Goasguen pouvait tenir, lui qui lui avait dit : "Tu n'es pas en Seine-Saint-Denis, ne ramène pas dans la capitale tes mœurs du 9.3".

Je salue ici le courage de cette responsable d'avoir dénoncé, je cite encore "les pressions exercées par Claude Goasguen sur les femmes élues et des militantes".

J'espère que vous entendez ces mots et que vous mesurez la responsabilité qui serait la vôtre à attribuer le nom de cette place à Claude Goasguen. Pensez aussi au soutien rétroactif à Anne HIDALGO qui avait été, lors d'une réunion tenue dans le 16e arrondissement, la cible de terribles insultes sexistes qui avaient provoqué un éclat de rire de Claude Goasguen sur un plateau de télévision. Plateau sur lequel il avait également déclaré : "Si vous faites du jogging le matin, essayez d'éviter les endroits où il y avait des "travelos" la nuit".

Racisme, sexisme, il faut aussi ajouter homophobie. Là encore, d'autres que moi l'ont pointé, notamment pendant les débats de 1999 sur le PACS. L'examen des discussions de la journée du 8 juin 1999 est éloquent, plusieurs fois les propos de Claude Goasguen sont qualifiés d'homophobes. Il faisait partie des principaux orateurs de la droite pendant ces débats terriblement violents pour les gays et lesbiennes. Il sera du reste cité dans le rapport de "SOS homophobie" 2005.

À nouveau pendant les discussions sur le mariage pour tous, Claude Goasguen se fera remarquer par son zèle. C'est d'ailleurs le deuxième sujet qui l'occupe le plus pendant sa mandature entre 2012 et 2017, là encore d'autres que moi, comme Ian BROSSAT, ont pointé la participation de Claude Goasguen aux manifestations pour tous. Au cas où nous aurions un doute, Claude Goasguen nous rappelle qu'il ne manque aucune manifestation homophobe.

Des militants, un ancien président de "Act up" ont rappelé après sa mort que, je cite : "Goasguen a pourri la vie des homosexuels, ses croisades politiques visaient à piétiner notre dignité. Il a compromis des actions de prévention contre le Sida mettant en danger nos vies. Le rappeler, ce n'est pas se réjouir de sa mort, sauf quand vous soutenez son homophobie".

Je vais m'arrêter là, j'aurais pu aussi revenir sur sa jeunesse si proche des mouvements "Occident" et "Ordre nouveau", mais je pense précisément que tout être humain peut évoluer, apprendre, déconstruire, cela n'a hélas pas été son cas, et ce sont bien ses actions politiques d'homme de pouvoir pleinement responsable que je vise.

Je ne comprendrais pas que, le Conseil de Paris ayant connaissance de tous ces faits, il soit décidé de nommer une place à son nom.

Cette place serait une insulte à tant de Parisiens et de Parisiennes et bien au-delà. Elle enverra le message que ceux qui déjà de leur vivant ont tant méprisé les vies de certains et certaines d'entre nous auront toute la place de les toiser jusque dans leur mort et pour l'éternité, parisienne du moins.

Ce serait clairement situer le Conseil de Paris du côté de ceux qui trouvent que les "trans", les gays, les lesbiennes, les musulmans, les pauvres, les femmes sont quantités négligeables, ce qui me semble très loin des engagements de beaucoup d'entre vous. Prouvez-le-nous en votant contre ce projet de délibération, s'il vous plaît.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Alice COFFIN.

Je donne maintenant la parole au maire du 16e arrondissement. La parole est à vous, cher Francis SZPNER.

M. Francis SZPNER, maire du 16e arrondissement. - Monsieur le Maire, je vais essayer de rester fidèle à l'introduction que vous avez faite, quoi qu'il m'en coûte, et je dirai simplement, Madame, qu'en vous écoutant cracher sur la mémoire de Claude Goasguen, vous parliez ce matin des poètes en politique, il me vient à l'esprit cette citation de René Char qui vous convient parfaitement, "il existe une sorte d'hommes qui sont toujours en avance sur leurs excréments".

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Francis SZPNER.

Dans le silence le plus total, comme depuis le début de cet échange, je donne la parole à Laurence PATRICE, qui va s'exprimer au nom de l'Exécutif.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Chers collègues, Monsieur le Maire, merci, je vais ramener le sujet à ce qu'il est, ce projet de délibération en vertu de deux initiatives qui ont été adoptées par notre collectivité, à savoir : un vœu en Conseil de Paris qui précisait déjà l'espace souhaité par le Conseil du 16e arrondissement et dont la Direction de l'Urbanisme a instruit déjà le dossier, comme d'habitude avec une précision remarquable. Dans un second temps, son adoption par la Commission de dénomination des voies, places, espaces verts, équipements municipaux que j'ai présidée le 11 février, qui a duré très longtemps, avec des échanges riches et fournis où cette dénomination précise de la place Claude Goasguen n'a pas porté à discussion.

Donc, ce projet de délibération a été instruit selon ces deux grandes étapes et c'est pour cela que je la présente maintenant au vote des conseillers. Je vous propose donc tout simplement désormais de vous exprimer en votant, chers collègues, une nouvelle fois pour cette dénomination en hommage à un élu républicain, là où il fut maire, dans le 16e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE, pour avoir défendu un projet de délibération et avoir rappelé à juste raison que le Conseil de Paris était amené à s'exprimer une seconde fois.

La présidente du groupe GEP, Fatoumata KONÉ, a demandé la parole. Je la lui donne bien sûr.

Mme Fatoumata KONÉ. - Deux points, je ne sais pas si c'est dû au masque, je n'ai pas très bien compris la citation de M. SZPNER, mais si j'ai bien compris ce que vous avez dit, c'est-à-dire qu'il existe des hommes toujours en avance sur leurs excréments, je vais vous demander des excuses.

C'est inadmissible, inadmissible, comme je viens de l'entendre, c'est insultant. Je vais vous demander des excuses, autrement je demanderai une interruption de séance.

Secundo, vous avez entendu à travers Alice COFFIN la position du groupe Ecologiste de Paris, comme on vous le précisait, pour nous il serait inadmissible d'avoir un lieu, une place au nom de Claude Goasguen. Pour nous le sujet est trop important, et on demande un scrutin public.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Comme le prévoit notre règlement intérieur, le scrutin public est de droit à partir du moment où il est demandé par un groupe, ce qui est le cas présentement.

Francis SZPNER, est-ce que vous présentez vos excuses ou non ?

M. Francis SZPNER, maire du 16e arrondissement. - Evidemment, je n'ai pas l'intention de m'excuser, je persiste et je signe !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord, merci.

Mme Fatoumata KONÉ. - Je vais demander une interruption de séance, merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose une suspension de séance de deux minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-huit heures vingt-trois minutes, est reprise à dix-huit heures vingt-sept minutes, sous la présidence de M. Patrick BLOCHE, adjoint).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

2021 DU 46 - Dénomination place Claude Goasguen (16e). (Suite).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Pendant que vous reprenez place, je vais demander à Olivia POLSKI si elle est prête en salle des fêtes.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente (salle des fêtes). - Je suis prête et je vais demander aux conseillers de bien vouloir s'asseoir pour pouvoir se préparer à venir au micro.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci Olivia, on va être en duo.

Madame la Présidente, je vous donne la parole.

Mme Fatoumata KONÉ. - Je me permets à nouveau de m'adresser à M. SZPNER, je vais traduire tout simplement, si j'ai bien compris, vous venez de traiter une élue de mon groupe ou même l'ensemble des élus de mon groupe, de "merde", tout simplement. Est-ce que vous confirmez ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Personne n'est obligé de répondre et je pense que le maire du 16^e arrondissement ne veut pas répondre. Je vous propose qu'on en reste là.

Mme Fatoumata KONÉ. - J'insiste, je voudrais une réponse.

Passer par une citation, c'est plutôt habile, mais cela reste une insulte.

M. Francis SZPNER, maire du 16^e arrondissement. - Dans ces cas-là, poursuivez-moi pour injure publique.

Mme Fatoumata KONÉ. - Très bien, on le note. Vous confirmez en fait, l'insulte, c'est cela ? Les élus du groupe Ecologiste de Paris sont des "merdes" en résumé.

M. Francis SZPNER, maire du 16^e arrondissement. - Je vous ai dit ce que j'avais à vous dire, si vous n'êtes pas contente, saisissez la justice !

Mme Fatoumata KONÉ. - Assumez jusqu'au bout et confirmez !

Je vais demander une interruption de séance de 15 minutes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Non, là c'est moi qui préside la séance, le règlement intérieur est extrêmement précis, j'ai déjà donné une suspension de séance pour ce motif. Je ne peux pas redonner une suspension de séance pour le même motif.

Chacun est libre de dire ce qu'il veut. Est-ce que vous pouvez m'écouter un peu, je vous écoute, écoutez-moi ! Vous vous êtes exprimée, vous avez interprété le propos de Francis SZPNER. Vous lui demandez de confirmer, il ne veut pas confirmer, c'est son droit.

Et donc, le débat s'arrête là. Je veux dire par là, il n'y a pas d'autres solutions. On ne peut pas forcer quelqu'un à répondre, vous avez dit exactement comment vous l'avez ressenti de la façon la plus libre possible, comme président de séance je n'ai pas de jugement à porter. Mais de ce fait, Francis SZPNER est libre aussi de ne pas vous répondre.

Donc, on ne peut pas arrêter la séance du Conseil de Paris, parce que Francis SZPNER ne veut pas aller au-delà de la citation de René Char qu'il a faite à l'instant.

Donc, chacun pense ce qu'il pense, et à partir de là je vous propose de passer au scrutin public.

Le scrutin public amènera à ce que nous votions par appel nominal, par ordre alphabétique, et c'est Laurence GIRARD qui va appeler les élus les uns après les autres.

Soit ils sont présents en salle des fêtes, soit ils sont présents dans l'hémicycle, puisque les élus présents en salle Webex ne peuvent pas voter, mais ils ont donné des pouvoirs.

Second élément, si vous avez un pouvoir d'un élu, lorsque vous exprimerez votre vote, vous direz, "j'ai aussi le pouvoir de", vous citerez l'élue dont vous avez le pouvoir et vous direz ce que l'élue vous a demandé de voter.

J'espère que tout cela est clair. Nous avons donc 163 noms à épeler, on va le faire le plus sereinement possible, et évidemment, je vais vous demander non pas que je me voie sur l'écran, mais que je voie Olivia POLSKI sur l'écran, ce sera beaucoup plus simple, et ainsi nous serons dans une interactivité, puisque Olivia sait qui est en salle des fêtes comme je sais qui est dans l'hémicycle du Conseil de Paris. Evidemment, nous le constatons, il y a des élus également absents qui ne répondront pas logiquement à l'appel de leur nom.

Si tout cela est clair, je vous propose de procéder à ce vote et je donne la parole à Laurence GIRARD.

Mme Laurence GIRARD. - Je reprécise, parce qu'au dernier scrutin public, si j'appelle une personne qui a donné une procuration, ne me l'annoncez pas là. Si la personne n'est pas là, on la notera dans un premier temps absente, et quand ce sera votre tour avec la procuration, on reprendra le vote.

Donc, les votes étant soit pour, soit contre, soit abstention et l'on se prononce sur le projet de délibération DU 46.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis par appel nominal).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, le scrutin public étant clos, je vous donne le résultat de ce scrutin :

Pour : 82

Contre : 34

Abstentions : 2

Le projet de délibération est donc adopté. (2021, DU 46).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à un hommage à Juliette Gréco.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu non rattaché référencé n° 61 relatif à un hommage à Juliette Gréco.

Comme c'est un vœu de l'Exécutif, je laisse le soin à Laurence PATRICE de le présenter et je vous demande donc que ce vœu soit présenté dans le plus grand silence.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, dans le souci d'un retour à une mémoire apaisée, je vous propose donc un vœu relatif à un hommage à Juliette Gréco.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous demande le silence.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Vous le savez, Juliette Gréco nous a quittés le 23 septembre 2020 et avec ma collègue Carine ROLLAND, nous avons souhaité vous proposer ce projet d'un hommage de notre ville à celle qui, dans l'esprit de beaucoup, et dans le monde entier, incarne justement une certaine idée de Paris.

Juliette Gréco elle-même aimait à dire que Paris l'avait mise au monde, même si ce fut dans la douleur. En effet, Juliette est, comme on dit, montée à Paris avec sa sœur pour fuir les Allemands, qui venaient d'arrêter sa mère, résistante, à Montauban. Les deux sœurs y furent néanmoins rattrapées par la Gestapo à leur arrivée.

Bien qu'avec aplomb et effronterie, elle ait osé gifler un Allemand, Juliette Gréco, du fait de son jeune âge, a été relâchée, après avoir été lourdement battue.

Sa sœur, plus âgée, fut, elle, torturée avant d'être déportée à Ravensbrück, où dans son malheur elle retrouvera néanmoins leur mère. Seule et dans le plus grand dénuement, Juliette Gréco est heureusement recueillie par Hélène Duc et sa famille près de Saint-Sulpice. C'est ainsi qu'elle découvrira, en arpentant Saint-Germain-des-Prés, ce bouillonnement culturel, artistique et politique qui pendant toutes les années d'après-guerre caractérise ce quartier au cœur de la rive gauche.

La personnalité singulière de Juliette Gréco, sa curiosité, son désir de se cultiver aussi bien que de s'amuser l'ont fait se lier avec toutes celles et tous ceux qui participent à l'effervescente du quartier. Elle crée avec eux la légende de Saint-Germain-des-Prés.

Juliette Gréco va aussi influencer le style de l'époque pour beaucoup de jeunes gens, en s'habillant de larges vêtements de garçon empruntés faute d'argent et les autres femmes comme ses amies Annabelle Buffet ou encore Louisa Colpeyn, mère de Patrick Modiano, et tant d'autres, l'imiteront.

Juliette se lie donc avec à peu près tous les écrivains et artistes majeurs qui se trouvent là, de Boris Vian à Jean-Paul Sartre, en passant par Miles Davis avec qui elle vivra une passion amoureuse qu'elle revendique en un temps où hors de Saint-Germain-des-Prés, les couples mixtes n'allaient pas de soi.

Juliette Gréco donne aussi le ton de la fête avec ses amis, et le jazz est le roi dans les lieux mythiques de la rive gauche comme le Tabou par exemple. Elle décide aussi de devenir chanteuse au service de la plume et de la musique de ceux qui lui sont chers, je citerai Prévert, Queneau, Vian, Gainsbourg, Ferré, Kosma, et la liste est prestigieuse.

La suite, vous la connaissez, sa carrière en France et à l'étranger fait qu'elle devient l'ambassadrice de la chanson française et de Paris, tout en restant très populaire en France, notamment grâce à ses rôles d'actrice et notamment son rôle dans le feuilleton comme on disait alors, Belpégor. Elle fait ainsi rayonner un certain esprit de liberté et d'engagement.

Juliette Gréco, toute sa vie, fut une femme engagée dans tous les combats pour l'art, la culture, le droit d'expression, le droit des femmes.

Nous avons grandi avec Juliette Gréco, il nous revient donc et je sais que Jean-Pierre LECOQ partage avec nous ce souhait, que dans ce Saint-Germain-des-Prés à Paris, nous lui rendions hommage. Je pense que vous vous retrouverez tous largement pour saluer l'incarnation de celle qui représentait Paris pour beaucoup de gens. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je ne vous ai pas interrompue parce que c'était Juliette Gréco, mais la présentation d'un vœu c'est 2 minutes et pas 4. Vous avez raison, mais bon. De ce fait, j'ai une demande d'explication de vote, c'est Jean-Pierre LECOQ qui souhaite intervenir.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, d'avoir rapporté ce vœu de l'Exécutif qui tend à honorer la mémoire de celle qui a été la muse de Saint-Germain-des-Prés sur une durée particulièrement longue.

Vous avez rappelé son parcours dramatique, puisque sa maman et sa sœur ont disparu dans l'enfer concentrationnaire, et c'est en 1945 qu'elle commence à parcourir toutes les rues de Saint-Germain-des-Prés, la rue Dauphine, la rue Jacob, la rue Saint-Benoît. Toutes ces rues qui ont eu un retentissement extraordinaire pour tous ceux et celles qui avaient survécu à cette période noire, cette période grise de l'histoire de France, qui ont appris à revivre dans ce quartier, qui l'ont fait vivre, qui ont dansé dans les caves de Saint-Germain-des-Prés, qui ont écouté du jazz, qui ont été dans tous les grands lieux où le partage et la convivialité étaient la règle.

J'ai eu le privilège d'échanger à la fin du XXe siècle au début des années 2000 avec Juliette Gréco, qui était une personnalité largement reconnue comme vous l'avez rappelé. A une époque où beaucoup de critiques avaient tendance à dire que Saint-Germain-des-Prés évoluait mal, elle avait considéré que, certes, s'il y avait des évolutions, celles-ci n'étaient pas contraires à ce quartier qui a eu ses lettres de noblesse avant et après la guerre. Comme Montmartre a eu ses lettres de noblesse après la guerre de 1870, et Montparnasse après la Première Guerre mondiale.

Elle considérait qu'il y avait toujours un attrait à Saint-Germain-des-Prés et c'est pour cela que je me permets de m'associer à ce vœu qui, j'en suis persuadé, sera voté à l'unanimité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Pierre LECOQ.

Je devine ce que vous avez à vous dire, mais pouvez-vous le dire plus discrètement ou éventuellement à l'extérieur de l'hémicycle.

De ce fait, après cette explication de vote, je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 61 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 84).

2021 DAC 134 - Avenant à la convention d'équipement avec la Médiathèque Musicale Mahler (8e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 134 relatif à un avenant à la convention d'équipement avec la médiathèque musicale Mahler, dans le 8e arrondissement.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE a la parole.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération porte sur la signature d'un avenant à la convention d'équipement avec la Médiathèque Musicale Mahler, située dans un hôtel particulier du 8e arrondissement, à proximité du parc Monceau.

Créée en 1986, la Médiathèque Musicale Mahler perpétue le travail mené par deux musicologues, Maurice Fleuret et Henri-Louis de la Grange, considérés comme les biographes de Gustave Mahler et qui ont souhaité mettre à la disposition d'un large public leur collection personnelle.

Cet établissement est mondialement connu pour l'importance historique et la qualité de ses collections. Un tiers des visiteurs viennent ainsi de l'étranger. Quelques chiffres permettent d'illustrer la richesse des collections : 17.200 livres, 16.000 partitions, 32.500 disques, 8.000 documents iconographiques.

L'immeuble situé rue de Vezelay a été légué par Maurice Fleuret et Henri-Louis de la Grange à la Fondation de France. Ce lieu d'accueil des enseignants et chercheurs, ouvert en 1986, nécessitait des travaux de modernisation entrepris depuis 2019 mais dont l'achèvement est retardé en raison de la crise sanitaire. Je remercie la Fondation de France, la Fondation Royaumont, la DAC et la Région Ile-de-France qui ont cofinancé ces travaux importants.

L'objectif est d'accroître les espaces de conservation, plus de 30 %, de les moderniser pour la sécurité et la pérennité des œuvres, mais aussi d'adapter le site à son ouverture vers de nouveaux publics, avec 250 mètres carrés supplémentaires qui y sont consacrés. Le bâtiment sera désormais entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite tout en respectant le caractère patrimonial de cet hôtel particulier.

Au-delà de la rénovation architecturale en cours, il s'agit de matérialiser une nouvelle orientation dans le but de diversifier les publics, musiciens, interprètes, compositeurs, professionnels et amateurs, mais aussi le grand public.

En lieu et place d'une simple consultation des ouvrages sur place, la médiathèque musicale a désormais vocation à s'ouvrir aux écoles de Paris et spécialement celles de l'arrondissement. Une ambitieuse programmation hors les murs en cours de finalisation permettra également d'aller vers de nouveaux publics. Je pense au partenariat avec les Bouffes du Nord. Ce projet ne préserve pas seulement la vocation des fondateurs, il donne un nouvel élan à leur volonté testamentaire : rendre accessible au plus grand nombre un pan entier de la musicologie à quelques centaines de mètres du berceau de la musique de la rue de Rome dans le 8e arrondissement.

Je remercie mes chers collègues de bien vouloir voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jeanne d'HAUTESERRE.

Alice COFFIN est inscrite sur ce projet de délibération.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Monsieur le Maire.

La Médiathèque Mahler est une des plus grandes bibliothèques musicales d'Europe. Elle avait, avant sa fermeture pour travaux en 2019, dont ce projet de délibération vise à rendre la poursuite possible, la particularité d'être tournée vers l'extérieur, pas seulement sur une conservation et une consultation muette des documents, mais comme un lieu de rencontre, et ces travaux vont renforcer cette dimension.

Je voudrais en profiter pour faire un point sur le fait qu'il est essentiel que le monde musical échange, discute de ce qui s'y déroule en ce moment.

Je pense au très récent "Me Too musique" qui est alarmant. Les chanteuses Pomme, il y a quelques semaines, Louane, il y a quelques jours, ont dénoncé le harcèlement structurel omniprésent qu'exercent à tous les niveaux les hommes dans l'industrie musicale. Les mouvements "Music Too" et "Balance ta major" ont pointé ces oppressions. Les statistiques : 31 % des femmes travaillant dans le secteur musical, artistes ou professionnelles, disent avoir été victimes au moins une fois de harcèlement sexuel. La musicienne classique Julie BERTHOLLET a rappelé aussi et fait le lien entre ces oppressions, je cite "le problème de hiérarchie", précisant "dès qu'il y a du pouvoir, c'est là qu'il peut y avoir des dérives".

Nous serons attentifs à la programmation et l'organigramme de cette structure une fois rouverte, mais surtout nous souhaitons envoyer, alors que nous parlons de musique, un message de soutien à toutes les artistes et actrices de ce milieu musical pour leur dire que nous les entendons et travaillons à établir des actions précises pour agir sur les différentes structures de l'industrie musicale.

Il est notamment important que les élus entendent, quand on voit par exemple comment la presse dite culturelle, elle, est trop souvent du côté des bourreaux. Ainsi, le magazine de référence de la musique classique "Diapason" a choisi, il y a quelques semaines, de mettre en une le chanteur Placido DOMINGO, accusé d'agression sexuelle par une vingtaine de femmes. Cette publication met notamment en cause l'action courageuse de la Soprano Chloé BRIOT, qui a porté plainte pour agression sexuelle contre un de ses collègues barytons.

"Art Press" fait de même en publiant une tribune de soutien au sculpteur Claude LÉVÊQUE visé par une enquête pour viol et agression sexuelle sur mineur.

Evidemment, ce n'est pas propre au monde de la musique. Dans d'autres secteurs de la musique, on retrouve ce silence autour des agresseurs quand ce n'est pas leur célébration. Citons un autre média culturel irresponsable "Film français", qui a remis il y a quelques jours à Dominique BOUTONNAT, en tant que président du C.N.C., un trophée alors qu'il est mis en examen pour tentative de viol et agression sexuelle. Il reste d'ailleurs en poste avec le soutien du Ministère de la Culture et de l'Elysée.

Il est temps que le monde de la musique, de la culture comprenne que comme les autres il abrite en son sein des agresseurs, des violeurs, des harceleurs, et cesse de les soutenir. Souhaitons qu'à l'instar du renouvellement de la Médiathèque Malher, une nouvelle ère commence en matière de combats musicaux féministes aussi.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La parole est évidemment à Carine ROLLAND pour répondre aux oratrices.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Maire, merci, Alice COFFIN. Vous avez, chacune à votre manière, rendu hommage à cet établissement majeur qu'est la Médiathèque Malher. J'en resterai sur le fond du projet de délibération. Il n'y a pas grand-chose à ajouter à tout ce que vous avez excellemment dit, Madame d'HAUTESERRE, si ce n'est que nous nous réjouissons de pouvoir soumettre à votre projet de délibération cet avenant.

Je précise qu'il s'agit d'une prorogation du fait de l'année tout à fait particulière qu'a connue la médiathèque et insister effectivement sur ces travaux d'équipement qui permettront de remplir au mieux l'une des missions de la Médiathèque, à savoir l'ouverture au public, l'équipement en numérique pour aller vers de nouveaux publics, tout en restant dans l'excellence qui est tout à fait caractéristique de la manière dont la Médiathèque Mahler remplit ses missions.

Je vous remercie et vous invite à voter favorablement ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Carine ROLLAND, pour cette réponse.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 134.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 134).

2021 DAC 175 - Subvention (20.000 euros) à l'association Art Azoï (20e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 175 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Art Azoï".

La parole est à Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, effectivement le projet de délibération qui nous est présenté renouvelle notre soutien à l'association "Art Azoï". C'est en lien avec notre politique parisienne de soutien aux arts visuels et particulièrement à l'art urbain. Je souhaitais profiter de ce projet de délibération pour saluer le travail de cette association, qui essaie de rendre l'art visible de toutes et tous, et ce, quel que soit le contexte sanitaire.

Bien sûr, l'Association comme les artistes qu'elle accompagne ont dû s'adapter aux contraintes et notamment, pas forcément pour les œuvres réalisées dans l'espace public, mais une part de l'art urbain repose aussi sur des œuvres exposées à l'intérieur et pendant un temps un certain nombre de lieux d'exposition ont été fermés ou le sont encore.

Il faut souligner la résilience et l'adaptabilité de l'art urbain face à la crise sanitaire. Dans le 20e, les riverains continuent de pouvoir profiter des fresques réalisées sur des murs à programmation, c'est-à-dire qui montrent des artistes différents tous les deux à trois mois.

J'aimerais élargir aussi mon propos à toutes et tous ceux qui interviennent pour promouvoir et proposer l'art dans l'espace public. Nous les défendons déjà à la Ville avant la crise pour proposer de l'art dans des quartiers différents et accessibles à toutes et tous et à "Génération.s" nous sommes encore plus convaincus que dans le contexte actuel et même dans les quelques mois à venir, les propositions artistiques sur les places dans les rues, pourquoi pas d'ailleurs dans les places de parking libérées, seront plus pertinentes et compatibles avec des contraintes sanitaires et permettront peut-être d'accélérer le démarrage.

Nous croyons donc en la place de l'art urbain ou dans le rôle de l'art dans la rue pour lui donner corps notamment dans la ville du quart d'heure, soit en donnant une esthétique à des établissements publics emblématiques du quartier, cela peut être dans les écoles et on a un certain nombre de fresques qui sont une grande réussite, si les cours d'école continuent à ouvrir souvent, on en découvre au passage, soit en proposant des petites formes ponctuelles. Là aussi je renouvelle que cela peut être en utilisant trois places de stationnement libérées ou une rue aux écoles piétonnisée.

Pour conclure, "Art Azoï" est un de ces acteurs que nous soutenons et avec qui on peut voir avancer l'art dans la ville du quart d'heure. Il y en a bien d'autres aussi. Les fresques qu'ils ont assurées à l'école Tourtille ou les plateaux sauvages en sont de belles illustrations pour le 20e. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nathalie MAQUOI.

Je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame MAQUOI, pour vos mots en direction de cette remarquable association, en direction de son action.

Permettez-moi de signaler que le projet de délibération concerne d'autres structures indépendantes qui contribuent amplement à l'expression de la créativité de notre ville : "Plateforme", le "collectif MU", "Jeune création", etc., autant d'acteurs qu'il nous importe de soutenir aujourd'hui parce qu'ils sont l'expression d'une création très vivante au plus près de la vie des habitants, vous l'avez souligné. C'est bien un des axes que nous avons mentionnés avec la Maire de Paris que de soutenir les créateurs qui sont parfois fragilisés, notamment ceux-là, qui ne sont pas toujours dans de grosses structures.

Je pense ici aux jeunes plasticiens, aux collectifs associatifs artistiques, à la création urbaine et contemporaine, aux structures culturelles les plus fragiles dans leur ensemble, aux structures ancrées et identifiées localement. Elle et ils méritent tout notre soutien effectivement dans cette optique d'une culture vivante, foisonnante, du quotidien, du quart d'heure et de l'exception tout à la fois.

En somme, et n'en déplaise au Gouvernement, j'ai entendu les expressions de la Ministre cet après-midi, je ne saurais définir autrement ces acteurs que comme essentiels et comme méritant notre soutien, y compris dans les occupations de lieux qu'ils mènent actuellement.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter très favorablement ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Carine ROLLAND. Merci et vive l'ouverture des cours d'école, vive la ville du quart d'heure, comme on dit.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 175.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 175).

2021 DAC 278 - Subvention (11.000 euros) à la SCOP ACP La Manufacture Chanson (11e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAC 278 relatif à l'attribution d'une subvention à la SCOP A.C.P. La Manufacture Chanson.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Un peu de chanson, de légèreté et d'art ne peut pas faire de mal après cette après-midi houleuse. Je souhaitais soutenir la Manufacture Chanson qui est une SCOP installée dans le 11e et qui a pour vocation de former en deux ans de jeunes professionnels à la chanson d'expression française et à toutes les activités qui s'y rapportent. Elle est ouverte aux amateurs pour différents enseignements et propose de nombreuses disciplines enseignées par des artistes en activité. Elle travaille avec des circuits professionnels afin de susciter des rencontres avec des gens du métier.

Ses activités se répartissent en cinq axes : la formation pratique pour les amateurs, la diffusion de concerts, l'action artistique et culturelle auprès de tous les publics, l'insertion professionnelle d'artistes, la mise à disposition de salles.

En 2020, les trois catégories de formation dans le domaine de la pratique de loisirs ont été maintenues autour de l'exploration de la voix et l'interprétation, de l'accompagnement musical et de la création.

Certes, bien sûr les activités de l'A.C.P. ont été fortement perturbées par la pandémie, à l'exception de l'atelier d'écriture qui a pu avoir lieu en distanciel.

Parmi les réalisations, le cursus de la voix chantée dans les musiques actuelles a été inscrit dans une certification professionnelle et c'est à saluer. L'A.C.P. a également reçu la médaille de la Ville de Paris pour son action dans les quartiers populaires et a remporté le prix de l'Economie sociale et solidaire de la mairie du 11e.

En 2021, l'A.C.P. Manufacture Chanson souhaite poursuivre son accompagnement des artistes et des amateurs en leur permettant de cultiver leurs talents et en mettant à leur disposition de nouveaux outils pour leurs créations. L'A.C.P. devra faire face au décrochage de sa formation professionnelle, ce qui la pénalise grandement puisque c'est son activité la plus rémunératrice. Elle dépend en effet des cotisations du secteur culturel, qui se sont taries depuis le premier confinement. Pour la pratique de loisirs, un programme de 16 modules est proposé, mais la possibilité d'assister à plusieurs master-classes d'artistes en résidence et rencontres professionnelles a été aussi pénalisée durant le deuxième confinement et ils espèrent pouvoir reprendre cette activité en 2021.

Il faut souligner que cette Manufacture Chanson agit également dans le quartier Belleville en rassemblant une quinzaine d'adolescents et de jeunes adultes, afin de leur faire bénéficier d'une dotation d'instruments dans le cadre de l'appel à projets "Musique pour tous" de la Ville de Paris, ou encore des ateliers de chant et d'écriture qui ont lieu à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis au profit de la valorisation de la chanson française.

C'est pourquoi je souhaitais souligner ces activités qui, au nom de la chanson française, ont un impact dans l'Economie sociale et solidaire.

Je souhaitais soutenir ce projet de délibération. Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Dominique KIELEMOËS.

Je donne la parole à Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup, chère Dominique KIELEMOËS pour vos propos très complets qui ont permis de faire connaître la Manufacture Chanson. Quelle plus belle suite d'hommage donnée à Juliette Gréco que de soutenir aussi cette structure. Vous vous souvenez, Juliette Gréco disait "un petit poisson et un petit oiseau s'aimaient d'amour tendre", je vous rejoins, Madame KIELEMOËS, nous aurions besoin parfois d'un peu plus d'amour tendre dans les propos de cette instance.

Néanmoins, je ferme cette parenthèse pour revenir à la Manufacture Chanson. Je préciserai simplement que l'association A.C.P. la Manufacture Chanson s'est transformée en société coopérative et participative récemment, rejoignant ainsi les valeurs et principes fondamentaux de l'Economie sociale et solidaire auxquels nous sommes particulièrement attachés : prééminence de la personne humaine, démocratie, solidarité et partage. C'est bien ce qui préside à son action et ce qui doit guider aussi notre action culturelle à Paris.

Je vous invite donc à voter très favorablement ce projet de délibération. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Carine ROLLAND. Je me permets de saluer votre esprit de synthèse.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 278.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 278).

2021 DAC 291 - Fixation de nouvelles dispositions tarifaires consécutives à la suspension des activités des conservatoires municipaux et des Ateliers Beaux-Arts de Paris en raison de la crise sanitaire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 291 relatif à la fixation de nouvelles dispositions tarifaires consécutives à la suspension des activités des conservatoires municipaux et des ateliers Beaux-Arts de Paris, en raison de la crise sanitaire.

La parole est à Jean LAUSSUCQ.

M. Jean LAUSSUCQ. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame ROLLAND, Madame la Maire, le groupe Changer Paris votera en faveur de la proposition des minorations tarifaires. C'est une mesure de dédommagement nécessaire, notamment pour fidéliser les élèves des conservatoires qui ont manqué pour cette année scolaire près de six semaines de cours en raison du deuxième confinement.

Cependant, ces dispositions tarifaires, pour bienvenues qu'elles soient, ne suffisent pas à rétablir l'équité et à supprimer un certain sentiment d'injustice au sein des élèves inscrits dans les conservatoires. Elles ne tiennent qu'imparfaitement compte de la variété des situations et en particulier de la différence de traitement qu'ont subi les cursus de musique relativement aux cursus de danse.

L'interdiction actuelle de la danse a en effet très largement privé les élèves pratiquant cette discipline de la possibilité de suivre leurs cours, tandis que certains cours de musique ont pu se poursuivre en mode dégradé. Des modifications plus adaptées de ce fait n'auraient-elles pas pu être envisagées relativement à la mise en place de ces minorations tarifaires ?

C'est un sentiment d'injustice que l'on retrouve également à l'échelle des conservatoires, cette fois-ci à l'échelle des arrondissements plus exactement. Certains conservatoires vont se trouver très richement dotés en heures supplémentaires à la rentrée scolaire prochaine, et d'autres, par exemple le conservatoire du 7^e arrondissement, beaucoup moins. Un sentiment d'injustice individuelle viendrait donc s'ajouter à un sentiment d'injustice collective, si j'ose m'exprimer ainsi.

Il y a 27.000 élèves dans les conservatoires municipaux parisiens, nous constatons malheureusement une dégradation de l'offre qui est proposée par les conservatoires et pour éviter que ce pan essentiel de l'éducation culturelle entre en déshérence, il serait bon d'engager un plan de revalorisation des conservatoires non seulement pour ce qui concerne les pratiques artistiques à proprement parler, mais également les conditions d'enseignement.

Cela pourrait passer, par exemple, non seulement par le dédommagement des heures perdues, qu'encore une fois nous soutenons, mais également par la suppression de la sélection au tirage au sort, un mode de sélection dont l'inefficacité a été reconnue par vos deux prédécesseurs, Madame la Maire.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur LAUSSUCQ. Un mot sincèrement pour vous remercier de l'intérêt constant que vous manifestez à l'endroit des conservatoires, auxquels vous savez que nous sommes très attachés en tant que lieux d'enseignement, de transmission, de vie sociale. Force est de constater que depuis un an maintenant, la vie des

conservatoires a été mise à rude épreuve au gré des décisions gouvernementales, puis contre-décisions annoncées parfois dans une sorte de précipitation.

Je veux à cet égard remercier la direction des Affaires culturelles qui s'est mobilisée en bien des circonstances. Remercier aussi ma collègue Karen TAÏEB, qui préside le CHSCT de la Direction des Affaires culturelles.

Décidément, l'année n'a pas été simple pour les enseignants, pour les encadrants des conservatoires, et pour les élèves bien sûr non plus. C'est bien le sens de ce projet de délibération que de pallier autant que faire se peut les engagements financiers qu'avaient pris des familles. Il n'est pas possible de dissocier en fonction des disciplines, Monsieur LAUSSUCQ, mais je pourrai revenir vers vous avec davantage de détails sur cet aspect.

Permettez-moi néanmoins de dire quelques mots de la danse, qui pendant longtemps a fait l'objet d'une exception. Les activités physiques étaient interdites et les clubs et autres associations sportives en ont fait les frais. La danse faisait exception, considérée comme une activité artistique. Et puis, à quelques jours des vacances d'hiver, un contre-décret je dirais est tombé, interdisant cette pratique ô combien importante pour les jeunes élèves et parfois jeunes adultes des conservatoires.

Tout cela pour dire que nous le regrettons, parce qu'à ma connaissance ni à Paris ni ailleurs en France, il n'y a eu de cluster dans les classes de danse des conservatoires municipaux. Les mesures palliatives que nous avons mises en place au-delà des tarifs ont consisté à maintenir autant que faire se peut la continuité des enseignements, notamment au moyen du numérique.

Votre intervention me donne l'occasion de parler d'une expérimentation, celle du dispositif "Paris conservatoires connectés" où une trentaine d'enseignants du réseau vont expérimenter un outil totalement innovant dans les départements de musique, de danse, de théâtre.

C'est au départ un millier d'élèves qui seront concernés et bénéficieront de cet espace de travail numérique, comme il peut en exister dans les lieux d'enseignement de l'Education nationale. C'est un pas que nous faisons en direction des enseignants notamment pour maintenir le lien avec les élèves, parce que nul ne sait aujourd'hui s'ils n'auront pas à revivre ces périodes de confinement et d'enseignement à distance.

Autant d'éléments que je porte à votre connaissance pour vous redire l'attachement que nous portons aux conservatoires. Il sera constant dans cette mandature. De nouveau, je salue le travail, l'application des élèves, des familles et des enseignants en disant que fort heureusement, probablement, bientôt nous reviendrons à la normale.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Carine ROLLAND.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 291.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 291).

2021 DAC 671 - Désignation de la nouvelle directrice générale de l'Établissement public Paris Musées.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réouverture expérimentale de musées de la Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 671 et le vœu référencé n° 62, il s'agit de la désignation de la nouvelle directrice générale de l'établissement public Paris Musées.

La parole est à Ariel WEIL.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, après des travaux d'envergure et même de grande envergure, le musée Carnavalet et la maison Victor Hugo vont, on l'espère tous et on s'y emploie, bientôt rouvrir leurs portes.

En pleine phase de finalisation, d'accrochage, ce moment du dépoussiérage final et les derniers préparatifs, j'ai évidemment, comme beaucoup d'entre vous, je crois, une pensée émue pour Delphine Lévy. Elle qui aimait tant les photographies d'Eugène Atget dépeignant le Paris des années 1900, qui vont bientôt retrouver les cimaises de l'ancien hôtel de Sévigné.

Créatrice, instigatrice, directrice de Paris Musées, Delphine Lévy a présidé ces travaux d'envergure et les a suivis avec une passion et une attention que nous connaissons tous jusqu'à son décès brutal, prématuré, injuste en juillet dernier.

Evidemment, la joie se mêle pour nous à la frustration, l'excitation à la tristesse lorsqu'on évoque ces réouvertures proches. Frustration de ne pas voir Delphine Lévy admirer Atget, couplée à celle ressentie depuis des mois maintenant liée à la crise sanitaire. Frustration aussi bien sûr de voir des musées qui restent fermés, qui sont parfois prêts à rouvrir depuis des semaines, je pense en particulier à la maison Victor Hugo place des Vosges, qui devait pouvoir accueillir Parisiennes et Parisiens dès le 5 novembre dernier.

Delphine Lévy n'est plus ici avec nous, mais ses accomplissements, si. Ils l'honorent et nous obligent. Je pense bien sûr également et je voudrais dire un mot de la création de Paris Musées même en 2013, son idée, son projet, cette institution qui réunit aujourd'hui 14 musées de la Ville de Paris dont 4 à Paris Centre. Je pense aussi au musée Cognacq Jay ou à la crypte archéologique de l'Île de la Cité.

La vision de la nécessaire réorganisation de ces institutions, voilà où se plaçaient la force, l'abnégation de Delphine Lévy. Ces musées, qui sont forts et l'étaient déjà de leurs collections et de leurs équipes, étaient abrités dans des bâtiments peu entretenus, privés du rayonnement mondial qu'ils méritaient. La création de Paris Musées a permis, avec cet établissement public, aux institutions qui le composent, de s'épanouir d'abord, de monter en fréquentation de manière assez spectaculaire et d'entamer la numérisation de leurs collections qui est le fruit d'un travail titanesque qu'il faut saluer, puisque près de 300.000 œuvres aujourd'hui ont ainsi été numérisées et plus de 150.000 sont en accès libre, on le sait peu et c'est très récent.

Organiser les institutions en réseau, c'est se servir des forces de chacun pour valoriser les autres. C'est mettre en valeur des collections. C'est favoriser le rayonnement international des musées. C'est travailler ensemble au développement des publics. Voilà ce que Delphine Lévy a posé et voilà ce qui est encore au cœur aujourd'hui des missions de Paris Musées.

Nous n'allons pas croiser Delphine Lévy dans les salles des enseignes du musée Carnavalet, dans le cabinet de travail de Victor Hugo. Mais, je suis persuadé que d'une manière ou d'une autre elle continuera à veiller sur nos musées comme une présence tutélaire.

Chère Carine ROLLAND, Madame l'adjointe à la culture de la Maire de Paris, je te laisse la parole pour présenter ce projet de délibération. J'en profite pour souhaiter la bienvenue à Anne-Sophie de GASQUET à la tête de cette très belle institution qu'est Paris Musées. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Ariel WEIL, pour cet hommage auquel nous associons évidemment Delphine Lévy qui nous manque tant.

Je donne la parole à Aurélien VÉRON pour présenter le vœu n° 62 rattaché à ce projet de délibération.

M. Aurélien VÉRON. - O rage, ô désespoir, ô mollesse ennemies, n'ai-je donc tant vécu que pour cette infamie et ne suis-je donc blanchi devant les conseillers que pour voir en un jour flétrir nos musées ?

Notre culture qu'avec respect l'Europe admire, notre culture permettant que Paris respire, tant de fois affaibli, négligé par sa Maire, trahit donc l'abandon et ne peut rien y faire ?

O cruelle trahison depuis le 30 octobre. Plus de 200 musées et 130 théâtres ont cessé en un jour de voir leur cœur battre. Tous nos intermittents si promptement lâchés, pourtant bien méritants voilà mis en congé.

Tragique indignité fatale à leur labeur, qu'a fait Anne HIDALGO pour sauver leur honneur ? Qu'est devenu Paris sans théâtre ni musée ? Un vaste dépotoir, pas de quoi s'évader. Palettes et urinoirs, plots tristes à pleurer, n'est-il pas tant dehors de faire rêver encore ?

Vous mettez plus d'ardeur, de talent, d'énergie à défendre les rêveurs "toxicos" et "junkies", sans parler des squatteurs par idéologie. Pendant ce temps se meurt la culture engourdie. N'attendons pas six mois pour sonner le tocsin, que nos artistes expirent, aussi les Parisiens.

La culture n'est-elle pas la nourriture de l'âme ? Il devient très urgent, à vous fort je le clame, d'attaquer le carcan de la vie à Paname, d'offrir à nouveau à la culture son sésame.

Tandis que sur nos berges, dans nos parcs et jardins s'entassent les Parisiens qui à force gambergent, ces grands espaces vierges sont bien fermés en vain.

Mais rien de tout ceci n'est une fatalité. Les recherches ont prouvé que concerts et musées peuvent être fréquentés sans le moindre danger. Dortmund en novembre, Berlin en février, aucun cluster à craindre. Rien ne justifie plus cette extinction indigne. Qu'allez-vous pouvoir faire pour repousser les lignes ?

Pour la Maire de Paris la culture n'est-elle pas, d'un unanime avis, proche hélas du trépas ? Mais je vous cherche, surpris, où êtes-vous, Madame ? Jamais à la mairie, seriez-vous en campagne ?

Nous serions honorés de vous savoir présente, un peu plus engagée en faveur de l'urgence. Ecoutez votre adjointe Carine ROLLAND, belle voix, imposez l'ouverture, nous soutiendrons ce choix.

Libérez la culture, offrez-lui de l'air. Envoyez un signal à la France tout entière.

Faites rêver les théâtres d'une liberté prochaine. Insistez pour qu'ils puissent revivre sans leurs chaînes.

Anne-Sophie de GASQUET arrive au bon moment comme nouvelle directrice de tout Paris Musées. Quels plus heureux auspices, 14 établissements, si le maudit virus nous laisse encore respirer.

Pour amorcer d'office l'ouverture des musées, osez, Madame la Maire, affronter l'Élysée.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Aurélien VÉRON.

Carine ROLLAND n'est pas obligée de vous répondre en alexandrin, mais elle va le faire avec sa prose habituelle ô combien maîtrisée. La parole est à vous, chère Carine.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur le Maire de Paris Centre, cher Ariel. Pour évoquer en deux mots Delphine Lévy, je n'aurai pas la verve de M. VÉRON, mais je souhaite vraiment vous remercier pour vos propos aussi touchants que justes à l'endroit de cette femme remarquable qu'était Delphine Lévy.

Vous l'avez dit, cher Ariel, que de chemin parcouru depuis 2013. Que de perspectives aussi, donc pour prendre votre relais je dirai quelques mots de Mme de GASQUET, qui va nous rejoindre le mois prochain.

Je me réjouis ô combien de son arrivée, puisque Anne-Sophie de GASQUET est une grande professionnelle de la culture, des établissements muséaux. Elle connaît particulièrement bien Paris Musées, puisqu'elle avait travaillé aux côtés de Delphine Lévy à la création de l'établissement public au début des années 2010. Elle a ensuite notamment été secrétaire générale du Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris et directrice de la production du Centre Pompidou jusqu'à aujourd'hui.

Nul doute que son expérience, sa connaissance fine des lieux muséaux, de leurs enjeux avec la volonté affirmée de les faire vivre contribueront à la vitalité de Paris Musées à destination de tous les publics, avec une vigilance particulière pour faire de nos musées municipaux des établissements en totale résonance avec notre époque.

Je tiens, avant d'en venir à votre vœu, Monsieur VÉRON, à remercier chaleureusement Sonia BAYADA, directrice générale par intérim de Paris Musées, qui a assumé cette mission de manière tout à fait exceptionnelle suite au choc de la disparition de Delphine Lévy et dans cette période décidément inédite que nous vivons depuis un an.

Justement, période inédite pour l'ensemble des établissements culturels dont les musées, nous en avons parlé lors des questions d'actualité en début d'après-midi. Merci, cher Aurélien VÉRON, cher administrateur de Paris Musées que vous êtes, de partager avec nous l'horizon commun de la reprise de la vie culturelle parisienne.

Plus qu'une réouverture expérimentale que vous appelez dans votre vœu, c'est à l'ouverture complète et totale que nous en appelons avec la Maire de Paris depuis plusieurs semaines auprès du Gouvernement. En termes d'expérimentation, en réalité ce sont des études scientifiques rigoureuses et complètes que nous avons souhaité accompagner pour les musiques actuelles, et qui ont présidé à des protocoles déjà établis au sein de Paris Musées pour une réouverture prochaine, si nous y sommes autorisés par le Gouvernement. Avec de la part des virologues de l'A.P.-H.P. des recommandations très claires et très strictes sur des inscriptions en ligne, des déambulations par tranches horaires, des jauges limitées, etc.

En somme, tout est déjà prêt. Aucune langueur en cela, Monsieur VÉRON, je vous rassure, aucune inertie même. Tout est déjà prêt et c'est pourquoi je vous invite à retirer votre vœu. Je serai amenée sinon, et j'en serai désolée, à y apporter un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Carine ROLLAND.

Aurélien VÉRON, est-ce que vous acceptez de retirer votre vœu n° 62 ?

M. Aurélien VÉRON. - Pour avoir un peu de panache, je le maintiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le panache, c'est parfois de le retirer.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 671.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 671).

2021 DAC 692 - Avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public conclu avec l'association la Dalle aux Chaps (20e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 692 relatif à un avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public conclu avec l'association la "Dalle aux Chaps", dans le 20e arrondissement.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, sur la "Dalle aux Chaps", je ne sais pas non plus comment on prononce, il y a surtout le Cirque Electrique. Ce projet de délibération permet de soutenir le cirque électrique qui fait un travail formidable, un travail culturel sur ce lieu qui j'espère pourra durer longtemps encore. C'est important d'y avoir une programmation assez variée et diverse et d'avoir aussi des activités de cours de cirque et beaucoup d'autres choses.

Je voulais, à travers cette intervention, témoigner encore de la nécessité de rouvrir l'ensemble des équipements culturels, parce que c'est insupportable de ne pas en bénéficier, de ne pas les ouvrir. Quel est le sens de notre mode de vie sans la culture, de notre civilisation sans la culture ? La culture est là pour nous émouvoir, nous émanciper, nous humaniser. La culture est ce qui fait sens.

Fermer les établissements culturels qui sont pourtant essentiels est une aberration quand on sait pertinemment que, les gestes barrières respectés, les lieux culturels permettraient, avec un protocole sanitaire strict, d'être bien moins dangereux que de prendre le métro au moment du couvre-feu ou d'aller dans les supermarchés comme cela a été dit plusieurs fois. On ne le redira jamais assez.

J'avais rattaché un vœu à ce projet de délibération concernant un autre lieu culturel dont j'ai pu parler dans la question d'actualité. Je reviens à la charge. Ce qui est important pour la Ville de Paris dans sa politique culturelle, c'est de permettre à une diversité de types, de lieux, d'établissements et de structures culturelles d'exister. La culture a besoin de cette diversité et le sens d'une politique culturelle est de permettre la diversité des créations, la diversité des langages, la diversité accessible à l'ensemble des citoyens et des citoyennes.

Le Théâtre de Verre est aussi un lieu justement qui permet cette diversité avec un esprit particulier, un esprit qui est issu de celui de la culture des réquisitions citoyennes, des squats. Un lieu ouvert, un lieu de liberté.

Je le redis, Madame l'adjointe à la culture, je vous le redis, votre attitude n'est pas responsable. Elle est à contre-courant de ce qui a fait justement les politiques culturelles de la Ville de Paris sur les précédentes mandatures, qui néanmoins permettaient aux tiers lieux d'exister.

Or, qu'est-ce que l'on voit ? On voit finalement que les tiers lieux, les uns après les autres, une fois qu'ils arrivent à leur terme, ne pas leur permettre de pouvoir accéder à de nouvelles friches, ne pas leur permettre de pouvoir continuer à exister, croire qu'il n'y a aucune autre possibilité que ces appels à projets qui vous permettent à vous, politiques, de dicter ce que les associations doivent faire, comme s'il s'agissait en matière politique culturelle de tout réduire à des délégations de service public où le politique décide et les associations exécutent est contraire à la liberté de la création, à la liberté de ces lieux où justement tant de rencontres peuvent se faire. Ces lieux où une culture populaire peut s'inventer et se partager.

Je vous le dis et vous le redis, ce qui est encore possible aujourd'hui, c'est de prendre l'engagement que le Théâtre de Verre ne sera pas expulsé tant que la Ville n'aura pas trouvé une friche où il pourra s'installer. Avec de la volonté politique, il est possible d'atteindre cet objectif. Il faut que vous ayez cette volonté politique surtout dans le contexte particulier où tout le secteur de la culture prend de plein fouet la fermeture de l'ensemble des lieux et les conséquences de la crise sanitaire. Ne tuez pas la culture et la diversité culturelle à Paris. Sauvez le Théâtre de Verre.

Vous avez échoué, hélas, en renonçant à préempter le cinéma "La Clef", et je suis très inquiète de ce que fera le groupe SOS sur le cinéma "La Clef".

Là sur le Théâtre de Verre, vous savez ce qui va se passer ? Une ville de l'autre côté du périphérique sera plus volontaire que Paris et accueillera cette structure. Cela peut très bien se terminer comme cela, et si cela se termine comme cela tant mieux pour eux. Mais pour Paris, quel dommage, quel gâchis. Paris va rester une ville avec une certaine forme de culture et s'appauvrir de ne plus avoir ces espaces de liberté.

Voilà ce que je voulais ajouter. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, effectivement pour la "Dalle aux Chaps" comme pour les autres lieux culturels, le confinement et les contraintes sanitaires les ont fragilisés. C'est donc avec beaucoup de plaisir que nous voterons cet avenant qui leur donne des perspectives.

Danielle SIMONNET parlait à l'instant de tiers lieux, de lieux atypiques, le Cirque Electrique en est un exemple. En 2010, le Cirque Electrique investit la Porte des Lilas et c'est en 2011, sur une invitation de la Ville de Paris et dans le cadre d'un appel à projets, que le Cirque Electrique s'implante sur la dalle de la Porte des Lilas qui recouvre le périphérique.

A la croisée entre plusieurs villes entre Paris et la Seine Saint-Denis, sur un territoire suspendu, il y a installé ses trois chapiteaux, son manège et ses caravanes et propose une programmation de cirque totalement hybride.

Le projet est la volonté de créer un trait d'union culturel entre la Petite Couronne et Paris à travers un espace dédié à la création, à la diffusion et à la transmission des arts du cirque. Il bénéficie d'une surface de 25 hectares en mitoyenneté avec les 3 communes voisines Les Lilas, Bagnole et le Pré-Saint-Gervais et 2 arrondissements parisiens, les 20e et 19e.

Le Cirque Electrique est un cirque unique dont l'univers conjugue traditions circassiennes et culture urbaine. Il n'est pas né à Porte des Lilas, il a une histoire plus ancienne. Il est né aux arènes de Nanterre en 1995, et ne cessera de bouger depuis, la caserne à Pontoise, le quai de la gare dans le 13e, y compris le RTT à Bruxelles, je ne vous les cite pas tous.

Sa programmation est éclectique : concerts, performances, résidences, défilés, débats, spectacles en tous genres et bien sûr cirque. Il donne une place importante à la jeune création, à l'aide au développement des jeunes compagnies.

Je souhaite mettre en avant une partie de leur programmation qui s'appelle "le cabaret décadent" dont l'édition 2020, malheureusement écourtée pour cause de Covid, avait pour terme l'inversion. C'est un cabaret bien au-delà des limites et des genres, au menu : contorsion, fakir, burlesque, acrobaties, effeuillage, pole dance, trapèze, percussions musique jouée en "live". Les spectateurs sont accueillis dans la tradition du cabaret avec les tables et la restauration. Je vous invite, dès que cela pourra rouvrir, à en profiter.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le contexte sanitaire nous amène à être particulièrement attentifs et impliqués pour la sauvegarde de la richesse et de la diversité artistique de notre ville. Je voudrais alors alerter sur la prochaine étape. En effet, une fois l'avenant de prolongation de la convention d'occupation du domaine public signé, deux options se présenteront à la Ville pour poursuivre l'occupation du site. Nous espérons qu'un nouvel appel à projets porte le maintien de l'activité du Cirque sur le site et permette donc au Cirque Electrique de continuer ses activités.

En tant qu'élue du 20e arrondissement, je soutiens cette perspective et je connais la qualité du travail fourni par le Cirque Electrique.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET.

Je donne la parole à Carine ROLLAND, pour répondre aux oratrices.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Mesdames.

Merci, Madame PRIMET d'être revenue au fond du projet de délibération, parce que vous voyez, Madame SIMONNET, c'est cela aussi le respect, de respecter le fait que le projet de délibération DAC 692 concerne spécifiquement le Cirque Electrique et qu'il mérite que l'on s'y attarde sans entorse au règlement.

Le Cirque Electrique, acteur très important du nord du 20e arrondissement, parce qu'il propose non seulement des spectacles et créations, mais aussi une école de cirque particulièrement appréciée bien au-delà des frontières de ce bel arrondissement, cela a été dit par Mme PRIMET.

L'objet de ce projet de délibération est de prolonger la convention d'occupation pour garantir la stabilité de leur activité tant elle a été mise à mal par l'année qu'ils viennent et que nous venons tous de traverser, puis de relancer un appel à projets dans les meilleures conditions possibles, c'est-à-dire en respectant les règles du Code général de la propriété des personnes publiques et la loi Sapin 2 dont nous reparlerons tout à l'heure au sujet du Théâtre de Verre, parce qu'il n'y a pas de bonne politique municipale qui agirait en s'exonérant de la loi.

Le présent projet de délibération vise à prolonger, pour l'instant, le Cirque Electrique en ces lieux, à soutenir son action et son activité, puis viendra le temps d'un nouvel appel à projets, parce que nous y sommes obligés.

Donc, nous en reparlerons, Madame SIMONNET, mais vous n'avez pas écouté ce que je vous ai répondu tout à l'heure en questions d'actualité, cela n'est pas une question de volonté que de reloger le Théâtre de Verre, cela n'est simplement pas possible. C'est une question de légalité et au-delà c'est une question d'égalité entre les différents acteurs parisiens qui pourraient vouloir occuper des lieux détenus par la Ville.

Décidément non, nous ne pourrions procéder à un traitement de faveur pour le Théâtre de Verre, mais décidément oui, nous continuons et continuerons à les accompagner. C'est l'objet du vœu de l'Exécutif que je vous présenterai dans quelques minutes.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Pas certain que l'on y arrive. Je dis cela pour vous préparer.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 692.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 692).

2021 DICOM 5 - Conventions pour les expositions sur la voie publique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DICOM 5 concernant des conventions pour les expositions sur la voie publique.

La parole est à Alice COFFIN.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est une petite intervention, car on est avec le groupe Ecologiste de Paris dans un processus de travail sur les modalités que l'on ne trouve pas toujours très claires, par lesquelles sont choisies ces expositions sur la voie publique. On l'a souligné déjà lors de précédentes conventions. En l'occurrence, on a examiné les grilles de la tour Saint-Jacques qui vont être offertes à Nikos ALIAGAS pour une exposition photo intitulée "Parisiennes" et disons que le regard d'un homme sur un ensemble de femmes ne me semble pas de la plus folle originalité. Cette exposition est organisée par une société gérée par un membre de sa famille avec un dispositif qui semble loin du mécénat.

On va essayer, dès le prochain Conseil, de vous proposer un vœu pour améliorer la transparence et les missions de ce dispositif. Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Si vous avez terminé, merci de m'en informer.

Je donne la parole à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Chers collègues, ma collègue Laurence PATRICE nous a déjà longuement détaillé les nombreuses expositions, conférences, promenades et spectacles sur les traces de la Commune de Paris. Pendant les trois mois qui viennent, nous allons célébrer cette révolution populaire, son ancrage, son héritage dans notre ville, dans notre société, et c'est une bonne chose.

Je voulais attirer votre attention particulièrement sur l'événement contenu dans ce projet de délibération, qui tourne autour du 18 mars. Un événement très particulier qui lancera le 150e anniversaire de belle manière, grâce à l'œuvre de Régis Léger, plus connu sous le nom de Dugudus, avec l'installation de 50 silhouettes de Communardes et de Communards qui seront tenues par autant de Parisiennes et de Parisiens dans le square Louise Michel au pied du Sacré-Cœur dans le 18e arrondissement.

Je fais toute confiance à Dugudus, compagnon de route des luttes sociales, pour réinsuffler le vent de l'imaginaire de l'insurrection populaire de 1871. Celui qui a su se faire l'écho des premiers et des premières de corvée pendant la crise en dessinant la banderole du "Merci à celles et ceux qui luttent" ; celui qui a érigé une fresque monumentale de 20 mètres de haut sur un immeuble de Montreuil pour la survie de l'hôpital André Grégoire ; celui qui a su donner ses plus belles couleurs à la lutte pour les droits des femmes ; celui-là même qui saura mettre en lumière l'imaginaire de la Commune.

Sur les pas d'Ernest Pignon-Ernest qui en 1971 dévoilait des images des Gisants sur l'escalier du Sacré-Cœur, Dugudus se réappropriera une autre forme d'écriture urbaine avec les habitantes et les habitants pour mettre en scène cet hommage aux femmes et hommes qui se sont battus pour qu'émerge l'espoir d'une société plus juste et plus égalitaire.

C'est ainsi qu'élus, gardes nationaux, militaires, peuple parisien prendront vie pour célébrer les 150 ans de la Commune. Redonner vie à la Commune au pied du Sacré-Cœur, ce monument expiatoire des crimes révolutionnaires de Paris rendra, en partie en tout cas, toute sa place à la commune.

En revanche, dans ce projet de délibération, il y a aussi effectivement l'exposition de photographies de M. ALIAGAS qui n'est pas sans poser problème. La crise que traverse le monde artistique et culturel depuis un an maintenant voudrait que l'on mette toute la lumière sur les artistes et photographes qui n'ont que leur art pour vivre et travaillent dans notre ville, qu'on exploite l'ensemble des outils à disposition des politiques pour les valoriser.

Les outils ne manquent pas, les artistes pour les alimenter encore moins, dans une ville comme la nôtre qui regorge de richesses dans tous les domaines des arts et de la culture. Je regrette donc ce choix. Je vous remercie pour le reste du projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET.

Je donne la parole à Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame COFFIN, Madame PRIMET.

Nous avons la chance à Paris de disposer d'espaces assez exceptionnels qui bénéficient principalement à la mise en avant de projets souvent artistiques, parfois citoyens comme en ce moment avec l'exposition sur les droits de l'enfant portée par ma collègue Dominique VERSINI, autant de projets que nous soutenons.

Pour donner quelques éclairages qui pourront intéresser tous les membres de notre Assemblée sur la manière dont nous procédons, il est important de rappeler que tous les projets sont validés collectivement par les adjoints en charge du sujet concerné. Les projets indépendants sont autofinancés et la Ville ne participe pas à la recherche des partenaires financiers. Tout un chacun est libre, et cela m'arrive tous les jours de recevoir des sollicitations, de faire des propositions. Après, à charge pour les porteurs de trouver les financements adéquats.

Lorsque partenaires financiers il y a, apportés par les porteurs de projet, ils sont très soigneusement et scrupuleusement validés par la Ville et sans citer de nom, je peux vous dire que récemment des projets se sont vus opposer une fin de non-recevoir du fait des partenaires financiers qu'ils proposaient, qui n'étaient pas en adéquation avec nos orientations politiques, notamment en termes de développement durable et de protection de la planète.

Enfin, les partenaires privés ne sont pas mis en valeur dans ces expositions et lesdites expositions sont encadrées par des conventions soumises au Conseil de Paris. Nous avons eu cette discussion l'été dernier.

Autant d'éléments qui seront la base de notre discussion, Madame COFFIN, sachant que vous avez, nous avons aussi la possibilité de soumettre la programmation de ces expositions à la deuxième commission pour information.

Pour ce qui est ensuite de la qualité artistique des uns et de la valeur des autres, je vous laisse seule responsable de vos propos. Ce qu'il nous revient de faire, à mon sens, c'est de nous assurer que ces espaces d'exposition sont dûment occupés par des porteurs de projets qui respectent les conditions que nous leur fixons.

Je vous remercie. Je vous invite à voter favorablement pour ce projet de délibération bien sûr.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 5.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DICOM 5).

Il est vraiment 19 heures 58, on ne va pas commencer l'examen des vœux non rattachés. Je suis désolé, Carine ROLLAND. Vous avez 5 vœux non rattachés, ce qui veut dire une bonne demi-heure. Avec votre accord, en tout cas sans l'expression d'un désaccord, je vais lever la séance et vous souhaiter une bonne soirée.

La reprise, c'est demain matin à 9 heures.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mercredi 10 mars 2021 à vingt heures, est reprise le jeudi 11 mars 2021 à neuf heures, sous la présidence de Mme Colombe BROSEL, adjointe).

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Bien, chers amis, ravie de vous retrouver ce matin. Nous allons donc poursuivre nos travaux et nous commençons par l'examen de vœux non rattachés.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la bibliothèque Fessart.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 63 est relatif à la bibliothèque Fessart.

La parole est à Mme Halima JEMNI, pour deux minutes maximum. Carine ROLLAND lui répondra.

Mme Halima JEMNI. - Merci, Madame la Maire, et merci pour cette précision des deux minutes. Je vais essayer de les faire.

Mes chers collègues, la bibliothèque Fessart, située dans le quartier Plateau du 19^e arrondissement, fruit de la coopération entre les Etats-Unis et la France, a été inaugurée en 1922. Cette bibliothèque historique fut la première bibliothèque parisienne de lecture publique à pratiquer le libre accès et à proposer une section jeunesse. L'équipement, qui abrite le pôle sourd et malentendant du réseau du 19^e et qui jouit d'une fréquentation importante des habitants des 19^e et 20^e arrondissements, a su se construire une forte identité et un public très divers. Même en 2020, année marquée par la crise sanitaire et les restrictions impactant son fonctionnement, elle a réussi à maintenir une action culturelle de qualité pour les familles du quartier, les seniors, les ados et les plus précaires.

Malgré ce succès, lors d'une réunion du C.H.S.C.T. le 12 décembre dernier, la fermeture de la bibliothèque Fessart a été évoquée aux syndicats par un responsable de la DAC dans le cadre d'une mutualisation des ressources avec la médiathèque James-Baldwin qui ouvrira en 2023, et ce en plus de la fermeture déjà actée de la

bibliothèque Janssen à Place des Fêtes. Une telle mesure n'a été validée ni par l'Exécutif parisien, ni par la mairie du 19^e arrondissement.

À travers ce vœu, avec le maire du 19^e arrondissement, François DAGNAUD, et le Conseil du 19^e arrondissement unanime, nous tenons à rappeler notre attachement à la bibliothèque Fessart, la plus ancienne de notre arrondissement, et bien entendu notre soutien à son équipe.

L'ouverture de la médiathèque James-Baldwin, tant attendue dans le 19^e arrondissement, dernier grand arrondissement parisien sans médiathèque, ne doit pas justifier la fermeture d'un deuxième équipement culturel de proximité, complémentaire, sur un territoire historiquement déficitaire en offre de lecture publique. La bibliothèque Fessart - et c'est notre position constante depuis des années - doit rester ouverte.

Madame la Maire...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci. Je vous invite à aller à votre conclusion.

Mme Halima JEMNI. - Nous partageons la conviction que la culture favorise le lien social, l'émancipation individuelle et la réduction des inégalités sociales et territoriales.

La bibliothèque Fessart, qui fêtera ses 100 ans l'an prochain, a toute sa place dans la mission de promesse républicaine et dans le développement de la ville du quart d'heure que nous portons collectivement pour notre nouvelle mandature.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Mme Halima JEMNI. - Merci à vous.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - La parole est à Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame JEMNI, chère première adjointe au maire du 19^e arrondissement et bien sûr conseillère de Paris.

Je ne peux que commencer par des remerciements et par saluer votre attachement jamais démenti aux établissements de proximité, en l'occurrence ceux de lecture publique, pour le plus grand bénéfice des habitants du 19^e arrondissement. Soyez certaine que c'est un attachement que nous partageons avec la Maire de Paris.

Permettez-moi ensuite de vous apporter quelques explications sur la manière dont nous procédons lorsqu'un établissement de l'importance de celui de James-Baldwin est programmé. Cette future ouverture nous amène, avec la Direction des Affaires culturelles, à analyser - et c'est bien nécessaire - ses effets sur l'ensemble du réseau des bibliothèques afin de s'assurer que nous maintenions le meilleur service possible aux usagers dans les évolutions liées à ces ouvertures. C'est ce qui a mené, et vous l'avez mentionné... C'est ce qui mènera à la fermeture de la bibliothèque Janssen qui jouxte la Place des Fêtes.

Tel n'est pas le cas, j'insiste et je suis formelle sur ce point, pour la bibliothèque Fessart. Cet établissement, vous l'avez dit aussi, très ancien, l'un des plus anciens de notre réseau puisqu'il date de 1922, nécessite en revanche une mise aux normes pour personnes à mobilité réduite et des aménagements pour mener au mieux les actions culturelles qui s'y déroulent et continueront de s'y dérouler.

Au vu de ces éléments, je vous invite d'une part à retirer votre vœu et, bien sûr, à travailler ensemble, avec la Direction des Affaires culturelles, sur l'avenir de la bibliothèque Fessart.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame ROLLAND.

Madame JEMNI, le vœu est-il retiré ?

Mme Halima JEMNI. - Oui, rapidement, Madame la Maire. Il est retiré.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci...

Mme Halima JEMNI. - Merci pour vos propos rassurants et de nous indiquer que la bibliothèque Fessart restera ouverte. Nous sommes conscients des travaux, entre autres d'accessibilité, à effectuer - nous les accompagnerons -, ainsi que le projet d'évolution dans ce cadre. Merci à vous.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la réouverture des lieux et équipements culturels et sportifs.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons donc examiner le vœu référencé n° 64 relatif à la réouverture des lieux et équipements culturels et sportifs.

La parole est à Florian SITBON. Je ne le vois pas...

INTERVENANTE. - Il est dans la salle des fêtes.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Magnifique !

Pour deux minutes maximum.

M. Florian SITBON. - Oui, Madame la Maire.

Mes chers collègues, sport, culture... Essentiels, non essentiels ?

En fait, c'est un faux débat. Un faux débat qu'il nous faut évacuer. Un faux débat, parce que sur quels critères et qui décide ce qui est essentiel ou bien ce qui ne l'est pas ? Un faux débat, parce qu'il n'est fondé que sur une vision utilitariste de notre société, une vision limitée que nous ne pouvons pas accepter. Un faux débat aussi, parce qu'il a montré sa totale inefficacité épidémiologique. Ce faux débat, il faut en tourner la page définitivement car, malheureusement, celle du Covid, de page, n'est pas tournée et ne le sera pas immédiatement, on le sait bien. Alors, notre responsabilité est donc de travailler à une manière de continuer à vivre et nous demandons d'examiner les choses avec un critère objectif et raisonnable, un critère simple : qu'est-ce qui, pour lutter contre la propagation du virus et d'un point de vue sanitaire, est à risque et qu'est-ce qui ne l'est pas ?

Un certain nombre d'études existent ; d'autres sont à mener. Nous demandons que Paris participe à toutes les expérimentations. Ce n'est pas, bien sûr, la même chose si on parle des configurations assises ou des configurations debout, des spectacles et manifestations sportives en salle ou bien à ciel ouvert. Mais l'absence de culture et de sport représente un autre danger et Boris CYRULNIK disait, il y a quelques jours : "L'allègement du confinement pour la culture est une urgence sanitaire."

Au-delà, ce vœu exprime notre solidarité avec les clubs et les sportifs, avec les tournois et manifestations sportives annulées, avec les théâtres, les cinémas, les opéras et les musées qui ont besoin d'un calendrier et de perspectives, avec les intermittents du spectacle - auxquels l'assurance d'une seconde année blanche n'a toujours pas été donnée et qui sont rassemblées, en ce moment même, au théâtre de l'Odéon -, avec aussi toutes les Parisiennes et les Parisiens à qui le sport et la culture manquent cruellement et qui ne comprennent pas ce manque d'objectivité dans les décisions gouvernementales.

Parce que, si nous devons vivre avec, il ne peut s'agir seulement de survivre...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur SITBON.

M. Florian SITBON. - ... parce que nous sommes une collectivité locale qui a, dès le début, pris ses responsabilités ; parce que nous sommes une ville-monde, une ville olympique, une ville d'art et de culture, nous demandons que ces préconisations pragmatiques et de bon sens soient entendues par le Gouvernement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Puis à Pierre RABADAN.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le tout en deux minutes.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Cher collègue, cher Florian SITBON, merci pour vos propos. Cela fait effectivement un an que notre vie culturelle et sportive est mise en grand sommeil. C'est dangereux pour la culture, pour le sport ; c'est très dangereux pour notre vie sociale et pour la santé mentale des Parisiennes et Parisiens, des Françaises et des Français.

Face à cela, j'ai eu l'occasion de le dire hier, avec la Maire de Paris, nous agissons à travers des plans de soutien en favorisant les interventions auprès des publics les plus fragiles et les plus jeunes. Mais, à ce stade, aucun horizon, aucune perspective, aucun calendrier, voire de la confusion, puisque vous avez peut-être entendu avec moi en début de semaine cette phrase extraordinaire : "J'avoue avoir du mal à expliquer que l'on puisse aller dans un Sephora et pas dans un musée". Ce n'est pas moi qui le dis, ce n'est pas la Maire de Paris ; c'est Gabriel ATTAL, porte-parole du Gouvernement. Alors oui, nous aussi, nous avons du mal à comprendre.

M. SITBON l'a dit : nous sommes capables d'apporter des arguments scientifiques pour aller vers la réouverture des établissements culturels. Nous devons désormais pouvoir donner des perspectives, pouvoir préparer concrètement la reprise de la vie culturelle et accélérer le retour à la vie normale.

Je donne la parole à mon collègue Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Carine ROLLAND, chère collègue. Merci, Florian SITBON, de ce vœu.

Je suis évidemment très heureux d'entendre, et c'est tout à fait ce que l'on porte, avec Carine ROLLAND, d'associer le sport et la culture qui ne doivent jamais être opposés. L'importance du sport, vous l'avez rappelé, pour la santé physique et psychique est capitale. La sédentarité est en forte augmentation, on le sait. L'augmentation du temps d'écran et la baisse de l'activité physique auront des conséquences très lourdes au niveau sanitaire puisqu'on sait que l'augmentation de la sédentarité augmente de 30 % les risques d'avoir une maladie chronique. Il faut donc se préparer très vite à un retour à la pratique.

J'ai fait des propositions en ce sens en novembre de protocoles différenciés, sur des pratiques différenciées, sur des sports différenciés pour anticiper cette reprise et la réussir au mieux. C'est un besoin d'une extrême urgence.

Evidemment, nous rappelons au Gouvernement qu'il faut, en dehors des préoccupations sanitaires qui restent importantes...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - ... se préparer effectivement à cela.

Un dernier mot pour vous dire que l'on mène des expérimentations aux côtés des acteurs de la culture pour donner des perspectives positives, en espérant que l'on sera entendu au-delà de cet hémicycle.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Alors, je vais donner la parole à Aurélien VÉRON, pour une explication de vote.

M. VÉRON est de l'autre côté, en salle des fêtes.

Monsieur VÉRON, vous êtes avec nous ?

INTERVENANTE. - Non, je n'ai pas M. VÉRON.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Ah d'accord, non, pas d'explication de vote, donc un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 85).

Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris, "Génération.s" et Communiste et Citoyen relatif au relogement du Théâtre de Verre.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au relogement du Théâtre de Verre.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous allons examiner les vœux référencés n^{os} 65, 66 et 66 bis relatifs au relogement du Théâtre de Verre.

Avant de donner la parole à Jérôme GLEIZES, je sais l'immense plaisir que nous avons tous à être ensemble mais, comme nous avons à peu près deux heures et demie de retard sur l'ordre du jour, je vous invite tous - et n'en prenez nulle offense, cher Jérôme, que ce propos soit tenu avant votre intervention - à respecter les temps de parole de notre Règlement intérieur.

La parole est donc à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Je ne le prends pas du tout mal, Colombe BROSSEL.

Oui, nous avons déposé ce vœu parce que nous avons une inquiétude. Je pense que Colombe BROSSEL va poser cette inquiétude avec moi. Il semblerait qu'on ait une rupture par rapport à la politique mise en œuvre depuis 2001 par les écologistes, les socialistes et les communistes, sur le fait de nos soutiens à tous ces collectifs d'artistes qui passent de lieu en lieu, profitant de l'inoccupation de certains lieux pour faire de l'activité artistique et, surtout, pour faire de l'activité avec les gens de leur territoire.

Ce collectif dont nous parlons ici, c'est "Co-Arter" qui a commencé ses premières actions autour de Nation et que, par la suite, j'ai appris à connaître. Ils sont venus dans le 10^e arrondissement où ils ont fait un énorme travail avec le Conseil de quartier, avec les habitants. Ils ont fait de l'initiation, ils ont fait de l'ouverture, ils ont fait beaucoup de choses qui permettaient à ce quartier d'évoluer.

Il semblerait donc que l'on mette fin à l'occupation actuelle de ce collectif qui est actuellement dans l'ancien lycée Jean-Quarré dans le 10^e arrondissement. Nous nous inquiétons sur le fait qu'il n'y ait pas de suite donnée à ce collectif parce qu'il est très important que nous soutenions, surtout dans ces périodes où les arts, la culture sont mis en défaut par tous les empêchements d'ouverture de lieux de spectacle, de culture... Il est important de trouver une solution pour ce collectif.

C'est pour cela que, avec "Génération.s", nous avons déposé ce vœu en espérant qu'on trouve une solution positive par rapport à ce collectif très important pour nos quartiers...

Et les Communistes ! Excusez-moi, Raphaëlle PRIMET.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup !

Rectification faite.

La parole est à Marie TOUBIANA.

Mme Marie TOUBIANA. - Madame la Maire, mes chers collègues, en juin 2019, notre groupe demandait, par la voix de Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, que la Mairie de Paris établisse une liste des lieux potentiels qui pourraient accueillir l'association "Co-Arter" et correspondre à ses attentes, et qu'elle s'engage à affecter un lieu pérenne en concertation avec l'association.

Vous aviez alors proposé un vœu bis qui s'engageait entre autres à trouver un espace pérenne pour leur relogement. Aujourd'hui, vous répondez que cela est impossible, que la Ville n'a pas le droit de reloger le Théâtre de Verre sauf s'il change d'activité, et ceci en raison de l'ordonnance du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques. On attend donc désormais que le Théâtre de Verre réponde à des appels à projets. Cette obligation légale s'entend tout à fait.

Il est cependant regrettable que vous n'ayez pas éclairci ce point dès juin 2019 où votre argumentation consistait à rappeler que le propre du Théâtre de Verre est d'être un théâtre itinérant. Et donc, je cite la réponse de M. HOCQUARD : "Il faudra leur trouver un endroit dans le domaine de l'intermédiaire, adéquat au développement et à la poursuite de leur activité." Le discours a considérablement évolué et l'association a perdu un temps précieux à fonder des espoirs sur une impossible solution de relogement. Le résultat est que, aujourd'hui, le Théâtre de Verre se trouve dans une situation d'urgence absolue.

En ces temps si difficiles pour l'ensemble des acteurs culturels, il est indispensable de permettre la pérennité du Théâtre de Verre. Depuis 2003, en effet, cette association défend un art populaire et promeut la diversité culturelle, notamment en accueillant plus de 500 compagnies de théâtre, de danse et de musique. Bénéficiant à des milliers d'artistes, il emploie aussi huit salariés qui risquent de se retrouver au chômage.

C'est pourquoi, Madame la Maire, le groupe Changer Paris demande que le Conseil de Paris s'engage à soutenir le Théâtre de Verre par tous les moyens à sa disposition en l'état actuel de la législation.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame TOUBIANA.

Pour vous répondre et présenter le vœu de l'Exécutif, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Alors, pour donner quelques éléments à ceux qui ne connaîtraient pas bien la situation...

S'il vous plaît...

Merci.

Le Théâtre de Verre est effectivement une association qui exerce depuis le début des années 2000, successivement dans les 12e, 10e, 18e, puis 19e arrondissements où il réside actuellement, dans les anciens locaux du lycée Jean-Quarré, depuis 2015. Son activité, tout à fait précieuse et reconnue, consiste à mettre à disposition d'artistes, de compagnies, d'associations, des locaux de création, de répétition à des tarifs très faibles, ce en quoi cette association elle-même est d'une grande utilité - une utilité incontestée.

Dès l'installation du Théâtre de Verre en 2015 dans le 19e arrondissement, il était clair qu'il s'agissait là d'une installation temporaire jusqu'à ce que démarrent les travaux de la médiathèque James-Baldwin et de la Maison des réfugiés. Nous y sommes, au début de ces travaux.

Alors, dans la perspective de ces nouveaux équipements, la Ville de Paris a effectivement fait des propositions de lieu au Théâtre de Verre qui les a refusées. Deux propositions. Il se trouve qu'entre-temps, et je dirai malheureusement pour eux, la loi a évolué avec l'intervention de la loi dite Sapin II en 2016, et l'ordonnance qui s'ensuit, qui prévoit que toute occupation du domaine public qui donne lieu à une activité commerciale doit faire l'objet d'une mise en concurrence.

Alors oui, nous avons tardé à réaliser que cette disposition s'appliquait au Théâtre de Verre. Mais oui, elle s'applique et elle s'applique définitivement.

Nous ne pouvons simplement pas légalement reloger l'association en dehors d'un appel à projets, et vous l'avez reconnu, Madame TOUBIANA. C'est ce que j'ai aussi expliqué et proposé à son directeur.

C'est le sens du vœu de l'Exécutif qui vous est proposé : que nous accompagnions le Théâtre de Verre à identifier tout appel à projets auquel il pourrait répondre utilement.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame ROLLAND.

Le vœu n° 65, déposé par les groupes Écologiste de Paris, "Génération.s" et Communiste et Citoyen, est-il retiré ?

Je me tourne vers M. GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Je vais en profiter pour faire une explication de vote sur le vœu de l'Exécutif...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Avec plaisir.

M. Jérôme GLEIZES. - ... comme le Règlement me l'autorise.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Ce sera fait.

M. Jérôme GLEIZES. - Nous allons le retirer mais nous sommes quand même un peu inquiets, un peu surpris, par la tonalité de l'intervention. On a trouvé des solutions, par exemple, pour le collectif Rivoli et c'est postérieur à la loi de 2016 qui est citée dans le texte. Souvent, depuis 2001 et même en 2011, la loi était déjà très dure et, chaque fois, nous trouvions des solutions parce que nous sommes quand même sur des moments temporaires. Quand on dit "moment temporaire", cela veut dire que les collectifs s'engagent à partir. Justement, le collectif "Co-Arter" du Théâtre de Verre a toujours respecté sa parole sur le fait de ne pas rester dans les lieux.

C'est pour cela qu'on peut toujours trouver des solutions quand on s'engage par rapport à cela. Cette idée d'appel à projets... Bien sûr, il faut respecter la règle mais il ne faut pas que ce soit une raison pour accélérer l'expulsion de ce collectif. Mais nous voterons quand même le vœu de l'Exécutif.

Nous retirons notre vœu mais nous serons bien sûr très attentifs. Nous reviendrons devant cette Assemblée si la parole n'est pas tenue.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Madame TOUBIANA, le vœu n° 66 est-il retiré ?

Mme Marie TOUBIANA. - Madame la Maire, si la Mairie de Paris prend l'engagement de trouver une solution de relogement, je retire mon vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Nous avons été saisis de deux autres explications de vote sur le vœu de l'Exécutif.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen, puis à Halima JEMNI, pour le groupe Paris en commun.

Mme Raphaëlle PRIMET. - L'histoire qui lie le Théâtre de Verre à notre collectivité est riche et a été longtemps productive. Aujourd'hui, cette structure est obligée de partir mais évidemment on ne va pas opposer deux projets car le projet de la médiathèque et le projet de la Maison des réfugiés sont de beaux projets, qui sont attendus de longue date par les habitants de ces quartiers.

Il faut donc vraiment essayer de trouver une solution pour le Théâtre de Verre mais, d'un autre côté, j'alerte car, des lieux temporaires, des lieux vides, il y en a de moins en moins dans la ville. Je pense qu'il faut que l'on réfléchisse à plus long terme, et peut-être avec aussi les gens qui sont dans ces lieux, à ce que l'on va pouvoir faire. Des lieux temporaires, il y en aura de moins en moins parce qu'on construit du logement, des équipements culturels - et moi, je suis pour ! Mais "quid" des espaces temporaires ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Madame JEMNI ?

Mme Halima JEMNI. - Merci.

Une explication très rapide, au nom du groupe Paris en commun, pour saluer le vœu de l'Exécutif suite à tous les dialogues utiles menés depuis plusieurs mois sur la situation du Théâtre de Verre.

Saluer, mais aussi nous féliciter de l'accompagnement de ce théâtre populaire afin qu'il soit relogé dans les meilleurs délais. C'est important pour le 19^e arrondissement, Madame la Maire, vous l'avez précisé. Ce vœu nous rassure sur le respect également du calendrier de travaux de la médiathèque James-Baldwin et de sa livraison en 2023.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 86).

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la gratuité pour le prêt de CD et DVD aux étudiants dans les bibliothèques de la Ville.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 67 relatif à la gratuité pour le prêt de C.D. et D.V.D. aux étudiants dans les bibliothèques de la Ville.

La parole est à Béatrice LECOUTURIER, pour deux minutes maximum.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Alors, vous l'avez justement rappelé : nous avons deux heures et demie de retard, donc je vais être très rapide dans la présentation de ce vœu qui s'inscrit dans la continuité de la précarité des étudiants que nous souhaitons aider.

Très simplement, les bibliothèques - nous l'avions rappelé au dernier Conseil - restent les rares lieux ouverts encore à la culture. Le numérique et les plateformes numériques payantes prennent le pas de plus en plus sur les supports traditionnels. Nous avons donc souhaité...

Il se trouve qu'aujourd'hui le prêt de C.D. et de D.V.D. est payant pour tout le monde. Je rappelle que cet abonnement est de 31,50 euros pour le prêt de C.D. et de 61 euros pour un abonnement de prêt de C.D. et de D.V.D. Les étudiants ne bénéficient d'aucun tarif préférentiel. C'est pourquoi, dans notre souci commun et permanent d'aider les étudiants dans cette période très difficile, nous présentons ce vœu qui demande la gratuité de prêt des C.D. et des D.V.D.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Béatrice LECOUTURIER, élue du groupe MoDem, Démocrates et Écologistes. Vous avez tout dit sur ce vœu, je vous en remercie. Nous en partageons totalement les perspectives.

Je vous remercie d'avoir accepté, dans notre dialogue, d'ajouter à votre vœu que, afin d'assurer un traitement égalitaire, nous proposons d'étendre la demande de gratuité et de l'offrir aux Parisiennes et Parisiens de 18 à 25 ans inclus, donc pas seulement les étudiants mais à tous les moins de 25 ans, sachant que les étudiants plus âgés en situation de difficulté, bénéficiaires du R.S.A. sont eux-mêmes concernés par la gratuité.

J'é mets donc un avis très favorable.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je crois comprendre que la proposition d'amendement est acceptée par Mme LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Tout à fait, et j'en remercie Mme ROLLAND.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je vais donc mettre aux voix, après avoir donné la parole à Raphaëlle PRIMET, pour une explication de vote, le vœu.

Raphaëlle PRIMET ?

Mme Raphaëlle PRIMET. - C'est un sujet que nous avons porté avec le groupe communiste. Nous avons fait un vœu, en décembre 2014, pour obtenir la gratuité des C.D. et des D.V.D. pour tous. Cela n'avait malheureusement pas abouti mais on avait quand même eu des avancées à l'époque, de la gratuité pour les mineurs et pour les bénéficiaires des minima sociaux. Aujourd'hui, la question se pose avec une acuité nouvelle au vu des difficultés. Evidemment, nous voterons ce vœu qui permet aux étudiants d'accéder à cette gratuité.

Mais, pour nous, il faudrait quand même envisager une gratuité totale de ces prêts. D'ailleurs, il me semble que, à l'époque, en 2014, il nous avait été répondu qu'il y aurait des études à ce sujet. Cela me donne l'occasion de redemander où nous en sommes de ces études.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 67 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2021, V. 87).

2021 DAC 380 - Subvention (2.000 euros) à l'association Le Cercle Guimard.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 380 relatif à l'attribution d'une subvention de 2.000 euros à l'association "Le Cercle Guimard".

La parole est à Mme Béatrice LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, permettez-moi de profiter de ce projet de délibération pour rendre un hommage appuyé à Hector Guimard, génial architecte de l'Art nouveau en France. Presque aussi célèbre que la Tour Eiffel, chaque Parisien, chaque touriste peut admirer les entrées du métropolitain Art nouveau, si particulières, si parisiennes, si ornementées et décoratives, qui sont l'œuvre d'Hector Guimard.

Il fallait l'originalité d'un Hector Guimard et sa liberté créatrice pour rentrer dans ce nouveau métro parisien de 1900, symbole de la modernité de Paris, de l'Exposition universelle. La profusion de libellules, de fleurs et de tous ces éléments décoratifs rappelant la nature en a fait un style reconnaissable entre tous : le fameux style Guimard.

Guimard, c'est l'architecte d'Auteuil dans le 16e arrondissement. C'est lui qui construit de nombreuses maisons dans ce village qui vient d'être récemment rattaché en 1860. Le Castel Béranger, situé au 14, rue La Fontaine est une véritable explosion architecturale, un coup de tonnerre dans l'espace parisien par sa modernité, son originalité, la poésie de ses motifs décoratifs, qui a remporté le premier prix des façades parisiennes. Tout tourne, tout se détourne, se bistourne. Ce ne sont que des volutes exubérantes et profusion de détails qui ornent cette façade.

Il n'hésite pas à mettre en valeur la fonte ou le fer, ces matériaux que l'on devait cacher en architecture et qui, sous le talent de Guimard, s'imposent dans leur modernité. Guimard, c'est plus qu'un architecte : c'est un designer qui invente en permanence des formes et des objets nouveaux. Il s'intéresse à la matière, à la couleur. Il ajoute toujours du décor à ses œuvres avec élégance et esthétisme. Dans le 16e, on peut toujours admirer les maisons Guimard dans les rues Gros, La Fontaine, Agar ou Henri-Heine.

Pour Guimard, il y a trois mots d'ordre à respecter dans son œuvre : la logique, l'harmonie et le sentiment. "Le sentiment de créer de belles choses originales et modernes", comme le dit si bien Georges Vigne. C'est la nature à la Viollet-le-Duc qui s'exprime dans les œuvres de Guimard, cette insouciance créatrice d'avant-guerre, un dessin très sensuel qui a imprimé cette période d'Art nouveau.

Aujourd'hui, "Le Cercle Guimard" dans le 16e arrondissement valorise l'œuvre de cet architecte iconoclaste. Le Cercle souhaite créer un centre culturel et artistique en développant un centre d'archives de l'Art nouveau. Paris et le 16e ne peuvent que se féliciter de voir perdurer l'œuvre d'un architecte génial qui a façonné un visage architectural parisien et à travers le monde entier.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, chère Béatrice LECOUTURIER, je vous remercie pour votre intervention qui met en lumière Hector Guimard, qui est né à Lyon, qui est mort à New York, mais dont l'œuvre est intrinsèquement liée au paysage parisien.

C'est en 1880 qu'il arrive à Paris, après l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs en 1882, puis l'Ecole nationale des Beaux-Arts en 1885. Il commence sa carrière d'architecte par l'édification en 1888 d'un café-concert, "Le Grand Neptune", sur les quais d'Auteuil, puis participe à l'Exposition universelle de 1889 en construisant le Pavillon de l'électricité. Mais l'œuvre qui le rendra célèbre, et vous l'avez dit, est l'immeuble du 14 rue La Fontaine dans le 16e arrondissement de Paris : le célèbre Castel Béranger.

Sa conversion à l'Art nouveau se produit en 1895 lors d'un voyage à Bruxelles où il rencontre Victor Horta qui lui fait visiter l'hôtel Tassel. Mais ce qui lui assure jusqu'à aujourd'hui une célébrité à travers le monde, ce sont les édicules et entourages du métro parisien qu'il dessine en 1900, toujours à l'occasion de l'Exposition universelle. Qui ne connaît pas les entrées de métro Guimard, un artiste qui n'a peut-être pas encore eu la reconnaissance qu'il mérite ?

C'est pourquoi je vous remercie pour votre intervention qui me permet de rappeler cet immense architecte français, le représentant majeur de l'Art nouveau en France, et son lien étroit avec Paris. Car si l'Art nouveau fut un mouvement architectural très court - fin XIXe siècle, début XXe siècle -, nous devons son empreinte à Paris à Hector Guimard.

À travers ce projet de délibération, il s'agit de soutenir l'association "Le Cercle Guimard" par l'attribution d'une subvention de 2.000 euros. Cette association mène un travail remarquable de valorisation et de protection de l'œuvre d'Hector Guimard à travers la publication d'ouvrages, l'organisation de visites guidées et commentées ou encore la présentation d'exposition dans l'hôtel Mezzara dans lequel l'association aimerait, depuis plusieurs années, créer un musée dédié à Guimard et à l'Art nouveau.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup...

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Non, ce n'est pas terminé.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Ah pardon ! Il y avait une belle rupture qui m'a laissé penser que c'était la fin. C'était magnifique.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - C'est un projet de délibération, j'en profite.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Non, non, mais il n'y a pas de souci !

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Soucieuse de valoriser ce patrimoine, indissociable de son paysage urbain, la Ville de Paris soutient depuis 2017 les actions menées par l'association "Le Cercle Guimard". L'hôtel Mezzara, situé au 60 rue Jean-de-la-Fontaine est le fruit d'une rencontre entre deux artistes : Hector Guimard et Paul Mezzara, à la fois décorateur et industriel d'art spécialisé dans les dentelles et les broderies. Paul Mezzara lui confia la mission de lui construire un hôtel particulier qui refléterait le style moderne de cette époque du début du XXe siècle. C'est l'expression la plus aboutie de son style et un témoignage de l'Art nouveau parisien.

Pour mieux faire connaître l'œuvre de l'architecte, l'association du "Cercle Guimard" souhaite acquérir l'hôtel Mezzara pour y créer un musée qui mettrait en lumière l'œuvre de Guimard et l'Art nouveau. L'association a depuis longtemps trouvé un mécène passionné, prêt à investir plusieurs millions d'euros dans ce projet ambitieux.

Depuis plusieurs années, la Ville accompagne "Le Cercle Guimard" dans ce projet, que ce soit avec Christophe GIRARD puis Carine ROLLAND, bien sûr. J'ai eu l'occasion de saisir à plusieurs reprises le ministère de la Culture mais je viens d'apprendre que la Direction de l'immobilier de l'Etat a lancé, le 4 mars dernier, un appel d'offres pour l'attribution d'un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans. "Le Cercle Guimard" va bien entendu proposer sa candidature et le lauréat devrait être connu en juin.

Je tiens à préciser que l'hôtel Mezzara, qui appartient au ministère de l'Education nationale, est depuis 2016 classé monument historique en totalité, avec sa parcelle d'implantation et ses grilles de clôture sur rue. Par conséquent, son intégrité architecturale et patrimoniale ne pourra être remise en cause d'aucune façon.

Aussi, soyez certaine, chère Béatrice LECOUTURIER, que nous continuerons à accompagner "Le Cercle Guimard" dans ses actions de valorisation et de protection de l'œuvre de ce grand architecte que fut Hector Guimard.

Merci.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 380.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DAC 380).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une programmation culturelle dans le cadre du bicentenaire de la mort de Napoléon Bonaparte.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 68 est relatif à une programmation culturelle dans le cadre du bicentenaire de la mort de Napoléon Bonaparte.

La parole est à Antoine BEAUQUIER, du groupe Changer Paris.

Vous êtes là.

Monsieur, je vous en prie, pour deux minutes maximum.

M. Antoine BEAUQUIER. - Merci, Madame le Maire.

Chers collègues, en 2015, le musée de l'Histoire de la Ville de Paris présentait l'exposition "Napoléon et Paris, rêves d'une capitale". Il était alors possible, pour reprendre les termes du catalogue d'exposition, d'évoquer sans polémique la rencontre d'"un homme exceptionnel et l'une des plus belles villes du monde", ou encore "la carrière fabuleuse de Napoléon". Cette exposition racontait, à la lumière de ce destin unique, une époque fondatrice de la modernité et l'amorce d'une transformation profonde du visage de Paris.

Six ans ont passé. Désormais, l'idée même de commémorer le bicentenaire de la mort de l'empereur suscite l'opposition de certains. Ils ont tort. On ne peut lire le passé au prisme des valeurs politiques et sociales actuelles, aussi légitimes soient-elles. Les résultats d'une telle démarche, nous les connaissons : l'anachronisme et l'amalgame.

L'œuvre de Napoléon est trop immense pour être brossée en quelques traits. Elle explique cependant la vive fascination qu'exerce toujours, deux siècles plus tard, la geste napoléonienne. Premier consul, puis empereur, Bonaparte a pérennisé de nombreux projets initiés par la Révolution française. Napoléon a façonné la France, sa monnaie, ses institutions, son droit ou encore sa politique d'instruction publique. Nous sommes aujourd'hui encore les héritiers de ses réformes.

Aussi, Madame le Maire, n'ayez pas peur de vous souvenir de Napoléon.

La Ville de Paris ne doit pas s'exclure de la commémoration du bicentenaire. Elle devrait ainsi mettre en place une programmation culturelle afin de prendre part au cycle des commémorations. La diversité des liens entre Napoléon et Paris permet une offre riche, telle que l'élaboration de contenus pédagogiques à destination des élèves parisiens, des visites guidées ou actions de médiation culturelle autour de lieux parisiens liés à Napoléon comme la Madeleine, la mise en place d'une signalétique propre à mettre en valeur l'héritage architectural de Napoléon à Paris ou encore la mise à disposition d'une partie des contenus de l'exposition "Napoléon et Paris" sous format numérique.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Nul n'a peur dans cet hémicycle, je vous rassure, cher Antoine BEAUQUIER. Il faudrait d'ailleurs raison garder lorsqu'il s'agit de ces projets de commémoration.

S'il vous plaît ?

Merci.

Vous souhaitez montrer que vous seriez détenteur de la mémoire historique de Bonaparte. Vous parlez, je cite d'ailleurs dans votre vœu, "d'un silence de la Ville qui peut être interprété - vous n'utilisez même pas le conditionnel - comme une hostilité idéologique". Mais vous n'êtes pas à une contradiction près puisque vous rappelez que le musée Carnavalet, donc musée de l'Histoire de Paris, avait proposé une exposition en 2015.

Je veux donc vous dire que nous n'avons pas attendu votre vœu, et encore moins vos critiques, pour marquer le bicentenaire de la mort de Napoléon Bonaparte. Aussi, nous avons fait le choix à Paris d'attendre le mois de mai 2021 pour programmer des événements car c'est précisément le 5 mai 1821 que Napoléon est mort à Sainte-Hélène.

La DAC proposera ainsi une exposition qui sera présentée sur les grilles de la Madeleine, voulue, comme vous le savez, par Napoléon Ier comme un temple grec dédié à la gloire de sa Grande Armée en 1806, mais qui deviendra église en 1845. J'ai ainsi proposé que la Madeleine soit un lieu pleinement associé à cette commémoration. Le père HORAIST en a d'ailleurs été informé. Cette exposition mettra en lumière l'héritage architectural laissé par Napoléon Ier à Paris et aura pour titre "Napoléon et l'esthétique urbaine de Paris de 1799 à 1815".

De plus, à partir de l'automne 2021, le Comité d'histoire de la Ville de Paris proposera un cycle de conférences qui aura pour titre "Paris, capitale impériale" où de nombreux sujets pourront être abordés : l'homme de guerre, l'homme de paix, le bâtisseur, mais aussi celui qui réhabilita l'esclavage. Je laisserai en tout cas le soin aux historiens de proposer un programme. Ces conférences sont toujours d'une très grande qualité, comme celle de Thierry LENTZ en 2017, "Bonaparte, homme de paix", toujours en ligne sur Youtube et que je vous invite à écouter.

J'ajoute que la Ville est membre cotisante de l'association du réseau des villes napoléoniennes.

Un mot enfin sur votre demande relative à la mise en place d'une signalétique Napoléon Ier : il est important d'avoir à l'esprit le souci de ne pas saturer l'espace urbain de mobilier supplémentaire. Nous pourrions néanmoins mettre en ligne sur Paris.fr toutes ces informations...

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup...

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Vous l'avez compris, le bicentenaire sera donc bien célébré dès le mois de mai.

Je regrette le ton polémique mais j'émettrai, au nom de l'histoire de Paris et de l'Histoire de France avec un grand "H", un avis favorable.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

J'ai été saisie d'une demande d'explication de vote par Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Le groupe Ecologiste va s'abstenir, surtout après l'intervention de la droite pour défendre ce vœu. Il y a plusieurs Napoléon : il y a Napoléon le révolutionnaire, il y a Napoléon l'empereur, il y a Napoléon qui a quand même

meurtri beaucoup de pays d'Europe, qui a laissé ses traces et qui fait que, pour beaucoup d'Européens, Napoléon n'est pas une figure positive.

Certains ont aujourd'hui tendance à valoriser la figure de Napoléon. C'est très inquiétant et c'est pour cela que nous allons nous abstenir, même si nous reconnaissons qu'il y a des aspects positifs. Mais quand même... On pourrait dire que le bilan est plutôt globalement négatif sur ce qu'a pu apporter Napoléon à l'Europe, et pas qu'à la France.

Merci de votre attention.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 88).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la protection du Baiser de Constantin Brancusi au cimetière du Montparnasse.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 69 est relatif à la protection du "Baiser" de Constantin Brancusi au cimetière du Montparnasse.

La parole est à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu a effectivement pour objet de protéger deux amants enlacés du "Baiser" de Constantin Brancusi puisque, le 11 décembre dernier, la Cour administrative d'appel a annulé l'inscription au titre des monuments historiques de cette magnifique sculpture, élément de la tombe de son ex-proprétaire, Tania Rachevskaïa, au cimetière du Montparnasse.

Cette œuvre avait été classée Trésor national en 2006, inscrite comme monument historique par le Ministre de la Culture, qui était alors saisi d'une demande d'un certificat de sortie du territoire effectué par un marchand d'art. Alors que ce marchand d'art et les héritiers de Tania Rachevskaïa continuent leur bataille juridique pour s'emparer de cet élément magnifique, constitutif du patrimoine commun du 14^e arrondissement, bien sûr, mais, au-delà, du patrimoine parisien et français, nous demandons que la Ville de Paris refuse par tous les moyens, notamment juridiques, que le marchand d'art et les héritiers aient accès au "Baiser" pour l'enlever, et que la Ville de Paris s'assure que le Ministère de la Culture apporte sans tarder au "Baiser" toute la protection juridique qui doit être la sienne, en complément du classement comme Trésor national qui interdit son exportation.

Pour gagner du temps, j'indique par avance, après un échange avec Karen TAÏEB, que je remercie, que j'accepte évidemment l'amendement que va probablement proposer l'Exécutif à la suite de l'intention manifestée par le ministère de la Culture d'opérer une nouvelle instance de classement au titre des monuments historiques du "Baiser" de Brancusi.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Madame la Maire et chère Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. Merci pour ce vœu pour lequel je vais vous proposer effectivement un amendement. Nous en avons discuté au préalable.

Cela nous permet d'évoquer cette œuvre magnifique qu'est "Le Baiser" de Constantin Brancusi, situé au cimetière de Montparnasse. Je ne rappellerai pas tout ce que vous venez de dire mais c'est vrai que, depuis quelques années, les débats autour de cette œuvre brisent le silence du cimetière parisien qui lui sert d'écrin.

Votre vœu rappelle à juste titre que, pour éviter la vente de cette sculpture par la famille de Tatiana Rachevskaïa, ayant droit de l'œuvre, à un marchand d'art, ce "Baiser" a été classé Trésor national en 2006 et inscrit de ce fait au titre des Monuments historiques, empêchant ainsi sa sortie du territoire français.

Or, la Cour administrative d'appel de Paris a annulé cette inscription le 11 décembre dernier, amenant en réaction le Ministère de la Culture à classer cette œuvre comme immeuble par destination au titre des monuments historiques le 18 décembre dernier.

Comme vous, je partage l'idée que cette sculpture est un magnifique élément de notre patrimoine. Pour votre information, j'ai écrit à la Ministre de la Culture, Roselyne BACHELOT, afin que nous puissions être informés des

suites données par l'Etat pour sauver cette œuvre. Pour autant, la Ville ne dispose pas de fondement juridique pour s'opposer à une intervention sur une concession funéraire privée. C'est pour cela que l'amendement propose de retirer le premier attendu.

Par ailleurs, nous n'avons d'ailleurs pas d'autres moyens que ceux existants - alarme et vidéo - qui permettent au centre de veille opérationnelle d'être alerté si une infraction venait à être commise en ces lieux.

Pour toutes ces raisons, je vous propose d'amender votre vœu en précisant l'action de classement de cette œuvre par le Ministère de la Culture en date du 18 décembre dernier.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

J'ai été saisie d'une demande d'explication de vote de Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Le groupe Ecologiste vote vraiment en fonction de la nature des vœux, donc contrairement au vœu précédent où j'exprimais notre désaccord, nous soutenons tout à fait ce vœu présenté par Mme CARRÈRE-GÉE.

Il est important que ces éléments de culture restent un espace public, même si nous savons qu'il y a un conflit juridique entre un cimetière, qui est un espace public, et le fait que la famille ait des droits sur le devenir de cette œuvre. Nous espérons que nous arriverons à préserver le maintien de cette œuvre au cimetière de Montparnasse.

Nous voterons bien sûr pour ce vœu avec l'amendement accepté.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2021, V. 89).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sauvegarde du musée de l'Éventail (10e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Les vœux référencés n^{os} 70 et 70 bis sont relatifs à la sauvegarde du musée de l'Éventail, dans le 10e arrondissement.

La parole est à Catherine DUMAS, pour deux minutes maximum.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais, mes chers collègues, attirer votre attention, d'ailleurs avec notre collègue Bertil FORT, Conseiller du 10e arrondissement, sur la situation du musée de l'Éventail qui comporte une collection unique de 2.500 pièces, reconnu à l'international et qui est dirigé par Mme Anne HOGUET. Ce musée est situé dans le 10e arrondissement, dans un quartier qui était d'ailleurs autrefois riche en artisans d'art. Malheureusement, beaucoup ont disparu. Il faut savoir que ce musée a une collection qui a été inscrite à l'Inventaire national du patrimoine immatériel de l'UNESCO en 2020, et qu'il bénéficie du label "Entreprise patrimoine vivant".

Alors que les petits musées privés constituent des lieux patrimoniaux et culturels essentiels à la richesse, à la diversité et au maillage culturel de Paris, alors que ce musée fait aujourd'hui l'objet d'une expulsion, puisque le bailleur veut reprendre le local, et également potentiellement d'une saisie des biens, avec des arriérés de loyers de 117.935 euros qui ne sont pas réglés, une médiation a été entreprise par la Ville de Paris. D'autre part, le Conseiller d'arrondissement Bertil FORT a mis en place une cagnotte qui permet de récolter des fonds assez intéressants. Un dossier a été déposé à la Région Ile-de-France.

Compte tenu de cette situation, Bertil FORT et moi-même demandons à l'Exécutif qu'il s'engage, par une concertation avec la directrice du musée, bien sûr, les élus de l'arrondissement, mais aussi l'adjointe en charge du patrimoine, de façon que soit prise en compte une renégociation de la dette, que l'on obtienne bien sûr l'engagement du bailleur de ne pas saisir la collection, et puis d'accompagner le musée dans sa recherche de nouvelles sources de financement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Karen TAIEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chère Catherine DUMAS, mes chers collègues, alors c'est vrai, j'ai regretté le ton acerbe du vœu, alors que nous sommes nombreuses - parce que nous étions effectivement assez nombreuses, au féminin - à nous mobiliser sur ce sujet, et plus encore les propos inqualifiables du conseiller du 10e arrondissement de votre groupe sur les réseaux sociaux à l'endroit d'Elogie-SIEMP qui profiterait "de la crise sanitaire pour expulser Mme HOGUET".

Je sais, chère Catherine DUMAS, que vous connaissez comme moi de longue date ce musée et que nous l'apprécions. Nous sommes d'accord non seulement sur le diagnostic mais aussi sur les recherches de solution pour ce musée en très grande difficulté. C'est pourquoi je vais proposer un vœu de l'Exécutif.

Pour ceux d'entre vous qui ne connaissent pas cet établissement, cet atelier-musée est niché au troisième étage, sans ascenseur, d'un immeuble situé au 2, boulevard de Strasbourg, dans le 10e arrondissement. Un musée qui n'est donc pas visible depuis la rue, et donc peu visité, non accessible aux personnes à mobilité réduite et qui, de ce fait, ne pourra jamais être classé établissement recevant du public, ni même espérer obtenir un label "Musée de France".

Ce sont deux points importants à souligner car cela ne facilite pas les choses pour une amélioration d'une situation pour le moins embourbée.

Cela fait plusieurs années que nous sommes alertés par Mme HOGUET, aujourd'hui âgée de 75 ans, seule héritière de cet atelier-musée de l'Eventail, musée privé qui n'appartient pas à la Ville. À chaque fois, la Ville a manifesté un grand intérêt pour ce patrimoine. En janvier dernier, Mme HOGUET nous a de nouveau contactés, suite à une lettre de mise en demeure par son bailleur Elogie-SIEMP pour un retard de loyer, vous l'avez dit, d'un montant qui s'élève à ce jour à 117.935 euros.

Aussi, avec mes collègues Laurence PATRICE, qui est également présidente d'Elogie-SIEMP, et Carine ROLLAND, présidente de Paris Musées par ailleurs, nous nous y sommes rendues le 5 février dernier pour faire un état de la situation avec Anne HOGUET et imaginer avec elle des solutions concrètes. J'ai d'ailleurs associé à cette visite la DRAC Ile-de-France pour mutualiser toutes les forces possibles.

Pour la première fois, Mme HOGUET se dit prête à se séparer de cette collection unique, à condition qu'elle ne soit pas éparpillée mais qu'elle puisse être présentée sous cette forme muséale. La DRAC a évoqué de son côté quelques pistes...

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à aller vers votre conclusion.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Avec mes collègues, Olivia POLSKI et Carine ROLLAND, nous avons sollicité des maisons de couture connues pour leur attachement connu au savoir français.

En tout cas, ce qui est certain, c'est que cette dette ne peut pas s'effacer d'un coup de "tipex". Voilà.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup...

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Je veux évidemment rendre hommage à Mme HOGUET.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Pour toutes ces raisons, dans un état d'esprit constructif, je vous propose de retirer votre vœu.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je vais donner la parole à Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Un petit mot simplement pour remercier Karen TAÏEB et l'ensemble de l'Exécutif de l'attention portée au musée de l'Eventail.

Ce musée privé, connu dans le 10e depuis de très nombreuses années, que je fréquente depuis de très nombreuses années, est en effet absolument charmant et unique. Il porte un patrimoine qu'il faut essayer de préserver par tous les moyens possibles. Ce que disait Karen TAÏEB est exact : accompagner Mme HOGUET vers une solution est une opération qui est entamée depuis de très nombreuses années. J'espère qu'elle aboutira maintenant.

En effet, la solution n'est pas de porter l'opprobre sur le bailleur qui, comme vous l'avez entendu et comme vous l'a dit Karen TAÏEB, a été d'une patience remarquable. Nous avons protégé ce musée, protégé la collection et protégé Mme HOGUET jusqu'à sa solution. Je suis certaine que Karen TAÏEB et l'ensemble de l'Exécutif l'accompagneront vers cette solution.

Merci à vous.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Vous l'aurez compris, en réponse au vœu n° 70, l'Exécutif a déposé un vœu n° 70 bis.

Je vais donc mettre aux voix le vœu n° 70 avec un avis défavorable de l'Exécutif...

Il est retiré ?

Pardon, Madame DUMAS.

S'il est retiré, nous passons directement...

Très bien.

Mme Catherine DUMAS. - ... que la Ville de faire en sorte que ce patrimoine puisse être préservé.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je vais donc mettre aux voix le vœu n° 70 bis après une explication de vote de M. Alexis GOVCIYAN.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

La mise en place, enfin, d'une véritable politique de sauvegarde du musée de l'Eventail est pour nous d'intérêt parisien patrimonial. Le travail inlassable de Mme HOGUET, depuis des années et des années, a permis le maintien, le développement et la transmission des savoir-faire d'excellence français à la fois sur le plan local, national et international.

Aussi, nous saluons le vœu de nos collègues du groupe Changer Paris et le vœu bis de l'Exécutif présenté par Mme TAÏEB. Nous serons prêts et disponibles à travailler avec eux pour trouver toute solution qui s'impose. Aussi, notre groupe "Indépendants et Progressistes" votera favorablement ce vœu bis de l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous en remercie par avance.

Je mets donc aux voix à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 90).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'attribution du nom de Sarah Monod à une rue de Paris.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 118 déposé par l'Exécutif afin qu'une rue porte le nom de Sarah Monod.

C'est donc Karen TAÏEB qui présente ce vœu...

Eh bien, le vœu n° 118 a été, me dit-on, distribué hier matin, chers amis.

Les vœux n°s 118 et 119 ont été distribués à l'ensemble des groupes politiques de notre Assemblée mais Mme TAÏEB va utiliser les deux minutes pour le présenter.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, c'est un vœu de l'Exécutif. J'en ai parlé en 2e Commission et j'ai l'honneur de vous présenter ces deux vœux de l'Exécutif.

Le premier : lors de ma visite à la bibliothèque de la Société historique du protestantisme français, installée depuis 1885 rue des Saints-Pères, j'ai pu découvrir l'histoire d'une femme protestante, parisienne, féministe, altruiste, philanthrope, aux qualités immenses et pourtant peu connue du grand public. J'ai donc souhaité que soit proposé, au nom de l'Exécutif, qu'une rue porte le nom de Sarah Monod.

Sarah Monod est née à Lyon le 24 juin 1836, décédée à Paris le 13 décembre 1912. Elle a joué un rôle majeur dans le développement en France des œuvres en faveur des femmes et du mouvement féministe de la fin du XIXe siècle et du début du XXe. Son père, Adolphe Monod, fut appelé comme pasteur à Paris alors qu'elle avait 9 ans. À la mort de sa mère en 1868, à la demande du conseil de direction des diaconesses de Reuilly, que les élus du 12e arrondissement connaissent bien, elle accepte d'en devenir la directrice laïque, et ce jusqu'en 1901, date à laquelle elle est élue présidente du Conseil national des femmes françaises.

Pendant la guerre de 1870, Sarah Monod est par ailleurs l'intendante de l'ambulance créée par le Comité évangélique de Paris avec l'aide de la Société française de secours aux blessés militaires. En 1877, Sarah Monod va diriger la branche française de l'Union internationale des amies de la jeune fille, une œuvre d'enseignement et de protection pour les jeunes filles amenées à quitter leur famille pour travailler en ville. En 1879, elle préside le comité de rédaction de la revue "La Femme", mais aussi le Conseil national des femmes françaises, branche française du Women's International Council fondé à New York en 1888. Ce C.N.F.F., qui existe encore aujourd'hui, est la première institution féminine de l'histoire française et Sarah Monod l'a présidée de sa fondation à sa mort, en 1912.

Pour toutes ces raisons, j'é mets au nom de l'Exécutif le vœu qu'une rue de Paris porte le nom de Sarah Monod dans le 12e arrondissement à proximité des Diaconesses ou le 17e puisqu'elle a vécu au 15, rue des Batignolles.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 91).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'attribution du nom d'Abdelkader Mesli à une rue de Paris.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 119 déposé par l'Exécutif afin qu'une rue porte le nom d'Abdelkader Mesli.

La parole est à Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Mes chers collègues, c'est un vœu qui me tient particulièrement à cœur.

Qui fut Abdelkader Mesli ?

Né en 1902 en Algérie, arrivé en France à Marseille à l'âge de 17 ans, il fut imam de la Grande Mosquée de Paris mais peu connaît son histoire cachée. Elle fut révélée par son fils Mohamed MESLI qui, en 2010, découvrit d'anciens documents au fond d'une valise. La presse, notamment "Le Parisien", s'en est fait l'écho il y a quelques années.

Abdelkader Mesli, imam de la Grande Mosquée de Paris, sauva des Juifs durant l'occupation nazie, aidé par Kaddour Benghabrit, directeur et fondateur de la mosquée. Sa mosquée était ainsi devenue, durant l'occupation, un refuge pour plusieurs familles juives séfarades parisiennes menacées, auxquelles on délivra des tickets de rationnement. Il confectionna des faux papiers, et notamment des certificats de confession musulmane pour protéger les Juifs et leur permettre d'échapper aux nazis et à la police de Vichy. En 1943, il fut envoyé à Bordeaux comme aumônier. Il entra alors dans la résistance. Il fut arrêté en août 1944 après une dénonciation et déporté dans les camps de Dachau et de Mauthausen, avant d'être libéré en mai 1945.

Son courage, son abnégation, son humanisme doivent être salués et son nom, honoré.

Pour toutes ces raisons, je vous propose qu'une rue de Paris porte le nom d'Abdelkader Mesli, imam de la Grande Mosquée de Paris.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

J'ai été saisie d'une demande d'explication de vote de Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, chère Karen, nous voterons bien sûr ces deux vœux des deux mains mais je regrette quand même, ne serait-ce que pour mettre en valeur les choix qui ont été faits, qu'on les mette au dernier moment. Les groupes ne sont pas informés. Voilà. On n'a pas eu de discussion entre nous. Je trouve que c'est dommage. C'était déjà le cas au Conseil dernier avec Massoud.

Je trouve cela dommage mais, évidemment, on vote des deux mains.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 92).

Compte rendu de la 3e Commission.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous entamons les travaux de la 3e Commission.

Conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, je vais donner la parole à sa présidente, Mme Lamia EL AARAJE, que je ne vois pas en salle du Conseil et qui doit donc être en salle des fêtes.

Mme Lamia EL AARAJE. - Tout à fait. Merci beaucoup.

Madame la Maire, chers collègues, la 3e Commission s'est tenue de manière dématérialisée le 1er mars dernier. Les adjoints ont tout d'abord présenté les projets de délibération que nous allons examiner dans le cadre de notre Conseil.

Jacques BAUDRIER a présenté un projet de délibération sur la construction de bâtiments temporaires pour abriter les cours du lycée Rabelais durant les travaux dans le bâtiment. Il a précisé que la Ville avait demandé qu'un maximum d'arbres soient replantés après la destruction de ces dits bâtiments.

David BELLARD a présenté un certain nombre de projets de délibération, notamment un à propos du bipôle Gare de l'Est-Gare du Nord pour faciliter la liaison entre les deux gares et pour laquelle la Ville a engagé des travaux pour une liaison de surface qui sera opérationnelle en 2025 et dont le coût global est de 3,6 millions d'euros.

Un autre projet de délibération important est celui qui va permettre, après une concertation de masse avec les habitants, le réaménagement de la Porte de la Chapelle. Il a également évoqué un projet de délibération habituel sur l'indemnisation de tiers et un autre, technique, sur une convention de transfert de gestion avec la R.A.T.P. des volumes du domaine public routier nécessaire à l'exploitation de son réseau ferroviaire.

Nicolas NORDMAN, quant à lui, a insisté sur l'importance d'un projet de délibération qui porte sur le soutien aux clubs de prévention et que je tiens tout particulièrement à saluer en cette période. Ils toucheront un montant identique aux années précédentes. Il en a également profité pour remercier ces dix structures. C'est l'occasion pour nous de rappeler que les risques sont toujours malheureusement aujourd'hui d'actualité et qu'un travail conséquent est effectué sur le terrain par les agents de la DPSP, que je tiens à saluer, les clubs de prévention, les médiateurs sur le terrain et également les agents des forces de l'ordre pour essayer d'éviter la survenue de ces rixes dans un certain nombre de quartiers, notamment les quartiers du Nord-Est parisien.

Nous avons suspendu ensuite nos travaux, l'occasion pour les membres de notre Commission d'échanger avec Sylvain RAIFAUD, président du syndicat Autolib'-Vélib', et Ghislaine GEFFROY, directrice générale dudit syndicat, qui nous ont présenté un état des lieux sur l'état actuel du service. La Métropole apporte un investissement financier essentiel : 1.000 stations à Paris, pour rappel, et 400 dans la Métropole ; 19.000 vélos sur le terrain, 35 % d'électriques, bientôt 40 %, puisque le constat aujourd'hui est que 60 % des locations concernent les vélos électriques, dits V.A.E. Le service compte 350.000 abonnés annuels, dont presque les deux tiers, 64 %, de Parisiens. 90.000 courses par jour, c'est absolument colossal, dont 78 % dans Paris. Donc, force est de constater qu'il y a encore un travail à effectuer quant à l'utilisation des vélos de ce service à l'échelle de la Métropole du Grand Paris. Les V.A.E. font beaucoup plus de kilomètres par jour et il existe un vrai enjeu pour nous aujourd'hui de régulation de l'utilisation de ces véhicules.

Un travail est en cours sur l'évolution des tarifs. Notre Commission fera le point fin mars-début avril sur la nouvelle tarification qui sera proposée. Un comité des usagers va être réuni dans les prochaines semaines pour permettre d'échanger sur ces sujets.

Le signalement de défauts sur un vélo par l'application, pour faciliter la maintenance, va être amélioré et les contrats d'insertion vont être multipliés. Force est de constater qu'un travail d'envergure est amorcé sur cette flotte. Nous rééchangerons, comme je l'ai déjà évoqué, avec Sylvain RAIFAUD, d'ici quelques mois, afin de pouvoir continuer à faire le point sur la situation du syndicat Autolib'-Vélib'.

Après cet exposé, Mme GEFFROY et M. RAIFAUD ont répondu à un certain nombre de questions, notamment celle de M. GRANIER qui a demandé quels étaient les usages non essentiels et les impacts sur la rentabilité. Une réponse très complète lui a été apportée sur ces sujets.

M. JEANNETÉ, quant à lui, a demandé si l'avenant proposé pour examen n'était là que pour combler la surutilisation des V.A.E. et s'il serait publié. Cet avenant a bien été signé - c'est la réponse qui lui a été apportée - dans cet objectif et il sera publié selon la réglementation en vigueur, avec enlèvement des éventuelles mentions à un quelconque secret industriel, ce qui n'avait pas l'air d'être le cas, selon les dires de la direction générale du syndicat.

Cet échange a permis aux commissaires de la 3e Commission d'avoir un point très complet sur le fonctionnement actuel du service Vélib' et je tiens à remercier Mme GEFFROY et M. RAIFAUD pour leur disponibilité et pour l'exhaustivité des réponses qu'ils ont bien voulu nous apporter.

Je vous remercie, chers collègues.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous, Madame la Présidente.

2021 DVD 31 - Rue François de Croisset (18e). - Convention d'occupation du domaine public avec la RIF pour le relogement provisoire du Lycée Rabelais.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vais maintenant vous proposer que nous examinions le projet de délibération DVD 31, son amendement technique n° 120 et l'amendement n° 71 qui concernent la convention d'occupation du domaine public avec la Région Ile-de-France pour le relogement provisoire du lycée Rabelais.

La parole sera successivement à M. Rudolph GRANIER, puis à M. Émile MEUNIER.

C'est Jacques BAUDRIER qui répondra.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

Si vous me permettez, j'évoquerai évidemment le projet de délibération, l'amendement n° 71, l'amendement n° 133 et l'amendement n° 120.

Il me revient encore une fois la lourde tâche de pointer les incohérences de votre politique. Cela, vous y êtes habitués ; moi, je ne m'en lasserai jamais. Là, vous nous offrez un gage supplémentaire... On va résumer pour les Parisiens : vous voulez obliger une collectivité à mener une politique dont vous n'avez même pas les ambitions à Paris, ni même les budgets, et que vous n'appliquez pas du tout.

Alors, mes chers collègues, au lieu d'essayer d'imposer à la Région Ile-de-France votre politique, dont vous n'êtes pas capables, encore une fois... Soyez humbles, s'il vous plaît !

Vous ne replantez vous-mêmes pas les arbres que vous coupez dans le 12^e arrondissement, dans le 13^e arrondissement. J'apprends que les amendements ne proposent pas de retirer les dédommagements financiers qui sont inscrits dans le projet de délibération et je serais curieux de savoir s'il y a des dédommagements financiers quand vous-mêmes coupez les arbres dans les arrondissements que je viens de citer, et même ailleurs.

En gros, il est plus facile pour vous de faire réaliser votre politique par les autres et avec l'argent des autres.

La situation du collègue Rabelais est certes compliquée, mais je voudrais quand même souligner que, sur des termes d'urgence, un permis de construire a été déposé par la Région Ile-de-France le 6 novembre. Cela a été rappelé par la présidente Valérie PÉCRESSE, par courrier, le 18 novembre. Aujourd'hui, le 11 mars, cinq mois après, nous voyons passer le permis de construire. Votre célérité à mettre en place votre politique pour des sujets qui n'intéressent pas les Parisiens et les lycéens, on la connaît. Mais, sur ce point, vous pourriez au moins mobiliser vos énergies pour avancer beaucoup plus rapidement sur ce dossier parce que l'éclatement et toutes les solutions qui ont été trouvées par la Région Ile-de-France sans la coopération de la Ville, ce n'est pas satisfaisant, on en convient, mais là on doit répondre rapidement et vous n'avez pas été au rendez-vous.

Ce que je vous propose, c'est évidemment de voter favorablement ce projet de délibération qui arrive tardivement. Le vœu n° 71 du groupe Écologiste de Paris, nous voterons contre. La surenchère qui est présentée dans l'amendement n° 133, nous voterons également contre. En revanche, l'amendement n° 120, qui relève d'éléments techniques, nous voterons favorablement.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Madame la Maire, mes chers collègues, quelle est la situation de ce lycée ?

En fait, c'est la Région... Je l'affirme : c'est la Région qui a laissé ce lycée décrépir pendant des années, malgré des alertes répétées des élus parisiens et du 18^e, qui a dû fermer en catastrophe le lycée parce que les murs menaçaient de s'effondrer...

Non !

Oui, mais avant cela, elle a dû envoyer les lycéens dans un autre lycée, ce qui a créé des troubles pas possibles entre les deux arrondissements et, se rendant compte de son erreur, elle se dit : "Ah je vais installer maintenant des espèces, vous savez, les cabines en aluminium, pour mettre les pauvres lycéens". Bon... Et, en faisant cela, ils veulent couper 30 arbres. Il n'y a pas une personne à la Région Ile-de-France qui s'est dit : "Ah... On va couper 30 arbres... Il y a peut-être un problème !"

Nous avons fait notre boulot. Elus parisiens, nous avons dit : c'est hors de question. Ils ont revu leur projet et on se retrouve avec 12 arbres coupés à la place de 30. C'est un progrès !

S'il vous plaît... Laissez-moi finir, je ne vous ai pas interrompu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Monsieur GRANIER, personne ne vous a interrompu pendant votre intervention.

La parole est à M. MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Néanmoins, ce n'était qu'une compensation des arbres coupés, un pour deux. Comme vous le savez, nous avons une très forte ambition à Paris pour planter 170.000 arbres, donc on ne peut pas faire un arbre sur deux.

Notre amendement, très humblement, demande trois arbres pour un, et de les planter assez rapidement sur la zone et ne pas attendre que le lycée soit transporté pour les planter parce que, sinon, on va attendre six ans. Il faut le faire assez vite.

Comme je connais la Région Ile-de-France j'ai peur que les travaux de rénovation du lycée durent plus longtemps que six ans, sauf peut-être si la gauche gagne la Région... et là, on va accélérer les choses !

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Mille excuses, j'avais zappé l'intervention du groupe PEC.

C'est Jérôme COUMET qui a la parole.

Ensuite, Jacques BAUDRIER répondra.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Juste en une phrase, car ce n'est pas parce qu'il y a un problème quelque part qu'il faut dire des contrevérités sur le reste de Paris.

Monsieur GRANIER, je ne peux pas vous laisser dire qu'on ne plante pas davantage d'arbres qu'il y en avait précédemment dans toutes les opérations d'urbanisme du 13e et je me tiens à votre disposition - d'ailleurs, votre groupe est représenté au conseil d'administration de la SEMAPA - pour vous en faire la preuve.

En tout cas, évitons, pour critiquer un projet, d'amener des contrevérités ailleurs !

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame la Présidente.

Merci à chacun des orateurs. Cela fait déjà plus d'un an que nous travaillons sur ce projet qui était, il est vrai, mal parti puisque la Région avait mandaté un maître d'œuvre pour travailler sur ce projet de lycée provisoire sur le domaine public sans éprouver le besoin d'en parler à la Ville de Paris, ce qui est un peu curieux.

Depuis, nous accompagnons les services régionaux pour la construction de ce lycée temporaire dans des bâtiments provisoires sur le mail Francis-de-Croisset. Cette installation modulaire, donc ce chantier qui arrivera malheureusement après, comme l'a rappelé Émile MEUNIER, la réhabilitation complète du collège Maurice-Utrillo qui est situé dans le même îlot, à la Porte de Clignancourt... Cette installation modulaire accueillera les 600 élèves durant la période des travaux du lycée Rabelais de septembre prochain jusqu'en 2027.

Aujourd'hui, les élèves de Rabelais sont accueillis dans l'école Championnet, école tiroir de la Ville pour les opérations du 18e, qui doit absolument être libérée dans l'été pour accueillir d'autres élèves d'une école du 18e dès septembre, donc le lycée provisoire livré à cette date.

Cette convention prévoit les conditions d'utilisation du site, mais surtout celles de libération. Nous ne demandons pas une remise en état, mais une indemnisation de la Région pour que le réaménagement du site soit réalisé par les services de la Ville à la fin des travaux, évidemment en souhaitant faire évoluer l'espace public dans le sens d'une plus grande végétalisation et de la plantation d'arbres, ce que nous faisons d'ailleurs dans tout Paris, avec l'objectif de planter 170.000 arbres supplémentaires, porté par Christophe NAJDOVSKI. Cela nous permettra de porter, à la sortie de la convention, un réaménagement qualitatif, cohérent et complet du mail Francis de Croisset, végétalisé et planté.

L'abattage d'arbres... car malheureusement pour réaliser les opérations de construction du lycée temporaire, nous devons abattre quelques unités, six, mais nous attendons les dernières études qui permettraient d'éviter l'abattage d'un arbre. Espérons que ce sera seulement cinq. Il sera compensé, comme le stipule l'amendement de l'Exécutif, de trois arbres plantés pour un abattu, arbres replantés sur le site, dans la parcelle du lycée ou à proximité. L'implantation de cette compensation ambitieuse doit être vérifiée et précisée en fonction des réseaux C.P.C.U. et les autres conditions techniques.

Comme le dit l'amendement amendé par l'Exécutif, l'amendement du groupe GEP, nous allons étudier les possibilités de plantation anticipée tout en restant cohérent avec l'aménagement définitif.

Je vous propose un amendement technique relatif à l'implantation des bâtiments provisoires en fonction du réseau C.P.C.U.

Pour l'amendement du groupe Ecologiste de Paris, nous proposons de l'amender comme vu avec les élus du groupe avec un rajout sur les périmètres et le calendrier anticipé de plantations.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vérifier, Monsieur BAUDRIER, nous allons donc voter sur l'amendement technique n° 120 ; sur l'amendement n° 71, vous proposez que lui-même soit amendé, d'ailleurs - c'est l'amendement de l'amendement ; et l'amendement n° 133 a été retiré. Nous voterons ensuite sur le projet de délibération.

Sommes-nous d'accord ?

C'est parfait !

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 120 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 120 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 71 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 71 amendée est adoptée.

L'amendement n° 133 a été retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 31 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DVD 31).

Merci.

2021 DVD 18 - Bipôle Gare de l'Est - Gare du Nord - Convention de financement des travaux REA 1.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DVD 18 et l'amendement n° 121 qui y est rattaché concernant le bipôle Gare de l'Est-Gare du Nord. C'est la convention de financement des travaux REA 1.

La parole sera successivement à M. Rudolph GRANIER, Mme Léa VASA, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jean-Philippe GILLET et Mme Danielle SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole sera à Patrick BLOCHE.

M. Rudolph GRANIER. - Je commence, Madame la Maire, c'est bien cela ?

Et donc, il y a des retraits de projets délibération qui sont intervenus entre-temps, non ?

Le DAE 50 ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le DAE, en 3e Commission...

Il n'y avait plus d'inscription, donc il sera soumis au vote avec l'ensemble des projets de délibération.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

Sur ce projet de bipôle Gare du Nord-Gare de l'Est, un projet structurant et important pour le quartier des deux grandes gares de Paris pour faciliter le déplacement des voyageurs pour passer d'une gare à l'autre parce qu'il doit permettre aux habitants du quartier de Château-Landon, et j'associe naturellement à ma prise de parole mon collègue Bertil FORT, de se rendre rapidement à pied à la Gare du Nord en empruntant le futur souterrain, parce qu'il libère des espaces en surface et permet de revoir les mobilités du quartier.

Néanmoins, nous souhaitons, ici, attirer votre attention sur le fait que ce projet fait partie d'un tout et doit être correctement coordonné avec les autres projets en cours dans le quartier : Gare du Nord 2024, rénovation de la station du métro de La Chapelle et le nouveau plan de mobilité. La nomination d'un adjoint en charge de cette coordination des travaux pour la nouvelle mandature est certes salutaire et, là, j'espère que nous allons trouver un cas de figure, une illustration parfaite de l'utilité d'une fonction pour cet adjoint.

Enfin, dernier point en matière de rénovation urbaine et de piétonisation : et si on tirait les enseignements de ce qui a fonctionné et, surtout, de ce qui n'a pas fonctionné ailleurs ? Quelques exemples : la place Jan-Karski, la place de la République, le tunnel de la Gare du Nord, le boulevard de La Chapelle. Pour que les familles puissent profiter tranquillement d'espaces piétonnisés, il faut veiller à ce que l'espace ne soit pas récupéré par certaines populations, comme on le voit Gare du Nord, à Barbès, boulevard La Chapelle, place Jan-Karski où, encore une fois, les riverains sont très mécontents. Ce sont des domaines complètement perdus et occupés par des gens qui n'ont pas leur place ici.

En termes de sécurité, nous serons particulièrement attentifs à la sécurisation du tunnel pour répondre aux besoins et aux attentes des usagers. Nous serons attentifs à l'installation de caméras de vidéoprotection sur la rue d'Alsace et dans le jardin Marielle-Franco. Nous souhaitons un renforcement de la présence de la police nationale, des agents de la Ville et de la future police municipale. Nous souhaitons un renforcement des passages du service propreté. Nous ne souhaitons pas des jardinières en pot qui deviennent des poubelles géantes taguées ; nous souhaitons des installations de végétalisation en pleine terre. Enfin, nous vous remercierions de bien vouloir informer et faire participer les comités de riverains, les associations de quartier qui ont probablement - nous le savons déjà : c'est le cas - de très bonnes idées à partager avec vous.

Donc, si vous voulez bien ne pas gâcher la vie des riverains encore plus que c'est le cas aujourd'hui et comme cela s'est trop souvent vérifié ces dernières années quand vous avez voulu transformer les quartiers, nous pourrions vous en rendre grâce.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Léa VASA.

Mme Léa VASA. - Merci, Madame la Maire.

Voilà un projet bienvenu, qui est attendu depuis longtemps dans le quartier et qui va grandement améliorer la qualité de vie des riverains et fluidifier le trafic des voyageurs.

Mais un point interroge notre groupe : la remontée entre le passage souterrain de la Gare de l'Est et une petite cour et un passage en rez-de-quai pour rejoindre le pôle de la Gare du Nord. Sans ce bout de projet, pas de liaison souterraine entre les gares. Or c'est quand même un bout de projet qui représente 6,7 millions, soit 11 % du coût total du bipôle, et il est entièrement autofinancé par le Charles-de-Gaulle Express.

Concrètement, cela veut dire que sans ce bout de projet, tout le projet est mis en danger si le Charles-de-Gaulle Express ne voit pas le jour, ce qui est officiellement, à l'heure actuelle, la position de Mme la Maire de Paris, ainsi que Mmes et MM. les sympathisants de Mme PÉCRESSE puisque chacune de ces élues a demandé publiquement la suspension des travaux "tant que les garanties techniques et financières permettant de poursuivre l'amélioration des conditions de transport des Franciliens n'auront pas été données". C'était une citation, et ce n'est toujours pas le cas à ce jour.

Notre question est donc très simple : comment assurerons-nous le portage de ces 7 millions d'euros de travaux indispensables à l'élaboration du projet de bipôle sans l'apport financier du Charles-de-Gaulle Express ?

Pour notre part, le groupe Ecologiste a une position connue et ferme. Le Charles-de-Gaulle Express est un outil de ségrégation sociale, un service privé à 30 euros le ticket qui ne dessert pas les territoires de banlieue et qui, en plus, va détériorer le service public de transports du quotidien. Nous ne comprenons pas que les travaux se poursuivent sur certains tronçons, notamment à Paris, alors que le projet est mis en danger dans sa globalité par une décision de justice.

C'est pourquoi nous soutiendrons également et avec force le vœu du groupe Communiste visant à ce que la Ville refuse les demandes d'emprises techniques sur le domaine public nécessaires à la tenue du chantier.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je vais revenir au bipôle pour un instant.

Mes chers collègues, les gares du Nord et de l'Est, dans le 10e, sont deux pôles majeurs de transport au cœur de Paris et de la Région Ile-de-France, auxquelles s'ajoute la gare Magenta du R.E.R. E, mise en service à la fin des années 1990. Chaque jour, ces trois stations accueillent plus de 800.000 voyageurs, dont un certain nombre passe de l'une à l'autre soit dans leurs trajets du quotidien, cela a été dit, soit à l'occasion de correspondances entre trains de grandes lignes au départ des gares du Nord et de l'Est.

Ce réseau dense de transports publics locaux et internationaux manque cependant de fluidité et son accessibilité aux personnes à mobilité réduite est particulièrement insuffisante. C'est un problème évidemment très important.

En résumé, l'organisation actuelle de ces transports, c'est aussi le fruit de l'histoire du développement des transports publics de notre ville depuis 1850. Elle ne correspond plus du tout aux standards actuels et aux attentes des voyageurs. Elle est particulièrement inconfortable, pèse énormément sur l'espace public déjà très contraint et dense de l'arrondissement. C'est pour cette raison que la Ville de Paris, l'Etat, la Région, Ile-de-France Mobilités, la S.N.C.F. et, c'est vrai, les promoteurs du C.D.G. Express ont décidé la création de ces deux trajets, l'un à l'extérieur

et l'autre souterrain, pour relier ces deux gares et la station de R.E.R. entre elles, tout en renforçant leur identité visuelle.

L'aménagement du lien de surface, rue d'Alsace et de Dunkerque, qui incombe à la Ville de Paris et dont les travaux ont débuté au mois de janvier dernier dans la partie haute de la rue d'Alsace, vise aussi à améliorer la visibilité, le confort, la sécurité de la correspondance pour des voyageurs susceptibles d'être chargés de bagages. La correspondance souterraine, par un futur tunnel passant sous la rue Lafayette - vous imaginez les travaux que cela va engendrer - entre la gare Magenta et l'arrière du jardin Marielle-Franco jusqu'à la gare de l'Est, permettra également un gain de temps pour les voyageurs du quotidien tout en désengorgeant l'espace public.

Bien entendu, et comme pour tous ces grands projets d'infrastructure qui impacteront ce petit territoire dans les années à venir, je tenais à vous redire ici, et pour répondre aux questions qui ont été déjà posées, ma vigilance pour que la longue phase de travaux nécessaires à la réalisation de ces ouvrages se fasse dans le respect des habitants de l'arrondissement, de l'ensemble des riverains, mais aussi des gens qui traversent l'arrondissement. On a besoin de cette coordination qui, d'ailleurs, sera portée par la SemPariSeine et qui nous permettra d'avoir une vision d'ensemble. Mais la vigilance et des élus et des habitants sera indispensable.

Ce sera aussi, je crois, le sens de l'amendement déposé par le groupe Communiste concernant les emprises de chantier nécessaires à la réalisation du C.D.G. Express. Sur ce point particulier, que j'ai beaucoup porté moi aussi et qui n'est pas lié directement au projet bipôle, les discussions avec la S.N.C.F. Gares et Connexions avancent dans le bon sens puisqu'il semble que nous soyons désormais écoutés. Nos partenaires entendent la nécessité de ne pas encombrer l'espace public. L'idée est désormais partagée que le chantier du C.D.G. Express ne doit pas retarder celui du bipôle, on est bien d'accord, auquel la S.N.C.F. et les promoteurs du C.D.G. Express sont également parties prenantes, même s'ils ne financent pas, comme le précise la convention qu'il nous est proposé d'adopter aujourd'hui, la partie du projet en surface qui doit être livrée en 2023.

J'espère donc qu'un accord définitif en ce sens pourra intervenir dans les prochaines semaines. J'y travaillerai évidemment dans l'intérêt de tous et avec les services de la Ville.

Je vous invite, vous l'avez compris, à voter ce projet de délibération qui, pour l'avenir du 10e, en termes d'aménagement, est véritablement très important.

Merci à vous.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, tout comme c'était le projet de réaménagement de la station de métro La Chapelle que nous avons évoqué au dernier Conseil, l'amélioration de la liaison entre la gare du Nord et la gare de l'Est est attendue de longue date, tant par les habitants du quartier que par les usagers des services de transport.

A ce sujet, les Communistes souhaitent des précisions sur les conditions dans lesquelles les habitants, mais aussi les riverains et les cheminots des gares concernées vont être informés et surtout associés à ce nouveau projet qui concerne tout un quartier.

L'amélioration de la liaison entre ces deux gares internationales, dont l'une accueille le trafic le plus important d'Europe en nombre de voyageurs, est indispensable afin que les voyageurs n'aient pas à sortir des gares et puissent s'exonérer d'emprunter le métro entre elles sur une très faible distance. Il est essentiel de rationaliser les déplacements en facilitant les parcours, en améliorant leur lisibilité et en les organisant sur un même niveau. Il est indispensable de réduire les circulations par l'escalier pour des questions d'accessibilité, à la fois pour la circulation des personnes à mobilité réduite et pour prendre en compte les voyageurs avec bagages.

Pour ce faire, nous insistons sur l'intérêt de la liaison souterraine qui permet également une meilleure sécurité, évitant la traversée de voies à circulation dense - les rues Lafayette et le faubourg-Saint-Denis - et présentant un gain de temps pour les voyageurs. Nous saluons donc la perspective de la création d'une telle liaison entre la gare de l'Est et Magenta via le percement d'un tunnel en prolongement du tunnel Château-Landon, et c'est dans cet esprit que nous présentons un amendement sur ce projet de délibération.

Le gestionnaire d'infrastructure du Charles-de-Gaulle Express fait partie des financeurs de ce projet. Il en est même le principal, ce qui n'est pas surprenant compte tenu du fait que, si cet express voyait le jour, il est prévu qu'il neutralise deux, voire trois voies et autant de quais de la gare de l'Est avec des conséquences très pratiques sur ce bipôle.

Nous tenons donc à rappeler, à l'occasion de ce projet de délibération, que nous avons voté lors du Conseil de février un vœu demandant "que la Maire de Paris intervienne auprès de l'Etat et de la Région pour un abandon définitif du projet du Charles-de-Gaulle Express". Le groupe Communiste souhaite donc savoir quelles actions ont été entreprises pour mettre en œuvre cet objectif.

Suite à l'arrêt de justice du tribunal de Montreuil en novembre, les travaux du Charles-de-Gaulle Express sont suspendus sur certaines zones, dont Mitry-Mory. Néanmoins, il semblerait que certains travaux se poursuivent, notamment dans Paris intra-muros. C'est le sens de notre amendement, visant à rappeler la position que nous avons pu tenir à plusieurs reprises ici même et qui a également été rappelée au Conseil d'arrondissement du 18e.

Bien conscients des nuisances et de l'impact environnemental négatif qu'aurait le projet de Charles-de-Gaulle Express pour les habitants du 18e et convaincus que ce que nous appelons le "train des riches" est un projet inutile, dispendieux et ségrégatif, nous demandons par cet amendement que la Maire de Paris ne signe pas les autorisations nécessaires à l'avancée du projet Charles-de-Gaulle Express.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Les oratrices et orateurs qui se sont exprimés ont déjà évoqué de manière approfondie l'objet de ce projet de délibération DVD 18. Je pense que tout le monde convient que le projet de bipôle est un projet essentiel pour améliorer les conditions de circulation piétonne entre la gare du Nord, dont je rappelle que c'est la deuxième gare au monde en nombre de passagers, et la gare de l'Est qui, rassemblées, en incluant la gare souterraine Magenta des lignes E du R.E.R. et la station du métro Château-Landon, constituent incontestablement une porte d'entrée sur Paris de niveau régional et même, osons le dire, national et international. C'est donc incontestablement une porte d'entrée sur Paris ouverte sur l'Europe. Chaque jour, ce sont d'ailleurs 800.000 passagers qui transitent par ces deux gares.

L'enjeu est bien, et c'est vraiment l'objet de ce projet de délibération, d'améliorer les conditions de circulation des piétons entre les deux gares, à la fois en surface et en souterrain, et aussi verticalement par la réalisation de dix ouvrages. Ce projet de délibération vise à définir les conditions de financement de l'aménagement du lien de surface, ce que l'on appelle le lot 1.

De fait, et j'insiste sur ce point, ce projet est indépendant du Charles-de-Gaulle Express. Dans le détail, nous parlons ici d'une double liaison. La première, qui sera sous maîtrise d'ouvrage Ville, consiste à créer un lien de surface qui comprend la création d'escaliers mécaniques et d'ascenseurs en parallèle à l'escalier monumental de la rue d'Alsace, ainsi qu'un aménagement qualitatif rue d'Alsace et rue de Dunkerque.

Nous nous sommes d'ailleurs battus pour éloigner la base vie que le Charles-de-Gaulle Express voulait installer rue d'Alsace basse, ce qui aurait retardé les travaux.

Et nous avons gagné, puisque la base vie sera installée sur le domaine S.N.C.F. Alexandra CORDEBARD, avec toute son équipe de la mairie du 10e arrondissement, s'est mobilisée, fortement mobilisée, et aura ainsi à cœur de finaliser les aménagements qualitatifs que la mairie du 10e et sa maire souhaitent mener rue d'Alsace et dans le secteur.

L'autre liaison reliera le souterrain existant, passant sous les voies de la gare de l'Est et de la gare R.E.R. E Magenta en passant sous la rue Lafayette et la rue de l'Aqueduc. Ce couloir s'inscrira dans le périmètre de la construction Charles-de-Gaulle Express à l'intérieur de la gare de l'Est. C'est pourquoi Ile-de-France Mobilités a voulu que Charles-de-Gaulle Express soit maître d'ouvrage de ce volet particulier du projet bipôle.

Alors, j'ai bien entendu les intervenantes et intervenants, notamment Jean-Philippe GILLET. Je souhaiterais tout d'abord lui dire que nous avons évidemment en mémoire, et la mémoire est fraîche, le vœu qui a été voté lors de la dernière séance du Conseil de Paris qui prévoyait "que la Maire de Paris intervienne auprès de l'Etat et de la Région pour un abandon définitif du projet du Charles-de-Gaulle Express". Bien sûr, ce vœu fait actuellement l'objet d'une mise en œuvre, donc il n'y a pas d'oubli de ce côté.

Sur l'amendement n° 121, je serai amené, au nom de l'Exécutif, à demander au groupe Communiste de bien vouloir le retirer parce qu'il est absolument indispensable de dissocier le projet Charles-de-Gaulle Express de ce projet de délibération qui, vraiment, n'a pour objectif, et comme seul objectif, que d'améliorer les conditions d'utilisation des transports en commun du quotidien, notamment les 800.000 usagers que je citais au début de mon intervention. En l'occurrence, c'est à eux que nous devons évidemment penser en priorité et c'est la raison pour laquelle, chers collègues, je vous demanderai de bien vouloir retirer cet amendement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BLOCHE.

Monsieur GILLET, l'amendement est-il retiré ?

M. Jean-Philippe GILLET. - Nous sommes attentifs, bien sûr, aux propos de M. le Maire, mais nous maintenons malgré tout notre amendement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - D'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 121 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 121 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 18.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DVD 18).

2021 DVD 37 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (179.322,90 euros).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DVD 37 concernant l'indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

C'est Mme Catherine IBLED qui prend la parole.

Mme Catherine IBLED. - Madame la Maire, mes chers collègues, merci.

Il y a des projets de délibération que nous n'aimerions pas voir passer à chaque Conseil de Paris et le DVD 37 en fait bien partie.

En seulement deux Conseils, nous avons déjà voté près de 400.000 euros d'indemnisation en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris. Autrement dit, des accidents causés par les carences de la Ville dans l'entretien de la voirie avec, par exemple, des trottoirs abîmés, des nids-de-poule, et j'en passe.

Est-ce vraiment surprenant ? Il semble que non, au vu des années passées. Lors de la dernière mandature de Mme HIDALGO, ce type de dommages a triplé et il n'y a pas de secrets : moins d'investissements dans l'entretien de la voirie génère inévitablement plus d'accidents. J'ai d'ailleurs un exemple très concret avec le marché Saint-Charles où, à chacune de mes visites, j'ai malheureusement dû ramasser une personne âgée tombée sur le passage clouté, sur les nids-de-poule qui s'amoncellent.

Contrairement à la propreté, où la Mairie de Paris préfère parler de ville "salie" plutôt que de ville "sale", aucun bouc émissaire ne peut être trouvé concernant l'entretien de la voirie. Vous êtes donc responsables.

Madame la Maire, comptez-vous peut-être sur le budget participatif pour pallier ces manquements ? Bref, ces hausses inquiétantes doivent vous interpeller. Quelle est votre stratégie sur la mandature pour faire mentir cette tendance, empruntée depuis plusieurs années ? Enfin, quand allez-vous décider de déléguer cette compétence aux mairies d'arrondissement, plus à même, à mon sens, de traiter avec efficacité et réactivité ce type de problèmes très locaux ?

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame IBLED, d'attirer l'attention de notre Conseil sur ce projet de délibération, qui est un projet de délibération récurrent, qui passe à chacun de nos Conseils puisque, je le rappelle, il fait suite à différents accidents survenus sur la voie publique et sur le domaine public fluvial pour lesquels, en effet, la responsabilité de notre Ville est engagée. Dans ces cas-là, toutes les personnes blessées sont indemnisées par la Ville en réparation des dommages subis.

D'ailleurs, c'est la raison pour laquelle je vous invite et je nous invite à voter ce projet de délibération qui prévoit l'indemnisation de neuf personnes pour des montants qui vont de 5.301 euros à 77.000 euros.

Ce projet de délibération, vous l'avez dit dans votre intervention fort mesurée, nous rappelle évidemment l'importance de l'entretien de notre patrimoine de voirie. A ce titre, je profite d'ailleurs pour remercier les agents de la DVD qui font le maximum sur le terrain afin d'entretenir nos routes et nos trottoirs et je vous rappelle, et je me permettrai de me féliciter, parce que nous sommes dans un cadre budgétaire extrêmement contraint, la revoyure à la hausse, en décembre dernier, du budget d'entretien de la voirie parisienne qui nous permettra effectivement d'avoir un effort plus particulier sur la maintenance et les entretiens des différents ouvrages et de l'ensemble de la voirie.

Enfin, contrairement à ce que vous semblez indiquer dans votre intervention, il n'y a pas de hausse inquiétante du montant d'indemnisation mais plutôt une stabilité des cas sur l'année précédente, même si, j'en conviens avec vous, cette stabilité est toujours trop importante.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 37.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DVD 37).

2021 DVD 41 - Convention de transfert de gestion avec la RATP des volumes du domaine public routier nécessaire à l'exploitation de son réseau ferroviaire.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DVD 41 et l'amendement n° 122 qui s'y rattache. Il s'agit de la convention de transfert de gestion avec la R.A.T.P. des volumes du domaine public routier nécessaire à l'exploitation de son réseau ferroviaire.

La parole est à Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération peut sembler technique et ne relever que d'une convention visant à simplifier les relations juridiques entre la Ville de Paris et la R.A.T.P. Cependant, comme souvent, le diable se cache dans les détails et, compte tenu des attaques en cours contre le réseau public de transports franciliens, notre vigilance se doit d'être absolue.

La convention que nous votons aujourd'hui est signée avec un opérateur historique, la Régie autonome des transports parisiens, qui détient depuis sa création le 21 mars 1948 le monopole de l'exploitation du réseau de métros, de bus et tramways dans la Métropole.

Pour les Communistes, le maintien et le développement d'un monopole de transport déjà largement mis à mal en Ile-de-France sont la meilleure réponse aux différentes exigences de qualité et d'efficacité portées par le service public : l'intermodalité, la réactivité face aux incidents d'exploitation, l'économie de ressources, mais aussi le pouvoir d'intervention pour les citoyens et les travailleurs dans son fonctionnement.

Nous avons d'ailleurs rappelé, à l'occasion du Conseil de Paris des 17 et 18 novembre 2020, l'opposition de la majorité parisienne à l'ouverture à la concurrence de l'exploitation du réseau de bus de Paris et de la petite couronne. L'actuelle direction de la Région d'Ile-de-France Mobilités ne partage pas cette vision et perçoit dans la concurrence un moyen d'abaisser la facture du service public de transport, au point que Stéphane BEAUDET, vice-président de la Région en charge des Transports, n'avait pas hésité à annoncer, il y a quelques années, que ce serait "la règle du moins-disant qui s'appliquerait".

Je rappellerai ici que les Communistes, parmi d'autres, avaient alerté sur les conséquences de l'application de cette logique, notamment à l'occasion de la passation du marché avec Smovengo. Nous avons malheureusement raison et nous ne nous en vantons pas d'ailleurs : nous aurions préféré être démentis par les faits.

La Ville de Paris - c'est le sens de l'amendement que nous présentons -, grand propriétaire foncier, se doit, dans la gestion de son patrimoine, d'user de toutes les précautions lorsqu'elle délègue à un tiers les droits et obligations découlant de son statut de propriétaire. Si nous ne nous opposons pas à la conclusion d'une convention avec la R.A.T.P., c'est la durée de cette convention qui nous interroge. L'article 4 de la convention annexée au présent projet de délibération prévoit qu'"au terme des droits d'exploitation de la R.A.T.P., échéance au 31 décembre 2039, un nouvel exploitant serait éventuellement désigné, et donc subrogé dans les droits et obligations, que la R.A.T.P. tient de la présente convention en sa qualité d'exploitant".

Il nous semble pour le moins précipité de décider aujourd'hui, 18 ans à l'avance, des conditions de transfert de cette convention, qui plus est à un éventuel opérateur non identifié. Il nous semble donc essentiel, tant par précaution que par souci démocratique, de ne pas participer à préempter aujourd'hui une discussion importante sur l'avenir de notre réseau de transport.

Même s'il s'agit d'un patrimoine qui n'est pas le plus stratégique et qui ne concerne que quelques mètres carrés aux abords des stations ou des tunnels, il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'un patrimoine parisien et que nous en sommes tous responsables.

La Ville doit rester libre de décider d'en transmettre l'usage ou non, et libre de décider des conditions de modalité de gestion qu'elle fixe à un opérateur tiers. C'est le sens donc, encore une fois, de l'amendement que nous soumettons au vote et je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur GILLET.

En effet, depuis le 1er janvier 2010, la R.A.T.P. détient la pleine propriété des biens constitutifs des infrastructures des lignes du métro parisien. Elle en assure l'entretien, la gestion et l'exploitation.

Afin de permettre à la R.A.T.P. de procéder à de nombreux aménagements, la Ville avait défini des modalités de mise à disposition du domaine public pour l'ensemble des biens constitutifs des infrastructures présents sur le domaine de la Ville via deux conventions, l'une de 1999, l'autre datant de 2003.

La convention qu'il vous est proposé aujourd'hui de voter a pour objet de remplacer ces précédentes conventions, ainsi que les différents amendements qui y sont associés et de définir un cadre formel. Elle vise à déterminer, pour que chacune et chacun d'entre nous votent en conscience et dans le détail du projet de délibération, les volumes et les emprises du domaine public routier dont la gestion est transférée à la R.A.T.P. pour l'exploitation du réseau ferré du métro parisien et de fixer les modalités de ce transfert.

Alors, bien sûr, au regard du caractère d'utilité publique que revêtent les aménagements du réseau métropolitain, le transfert de gestion est consenti par la Ville à la R.A.T.P. à titre gratuit.

Je partage l'intégralité, en tout cas la philosophie, de votre intervention, ainsi que votre amendement. Toutefois, la formulation actuelle de l'amendement que vous nous avez proposé risque d'ouvrir la porte à un futur litige d'interprétation des dispositions de la convention et je vous propose donc un amendement à l'amendement, tout en en conservant, je le crois en tout cas, l'esprit global : préciser que la R.A.T.P. ne pourra transférer ces emprises à un exploitant tiers sans autorisation préalable de la Ville de Paris. En effet, cette cession est aujourd'hui liée au caractère, je viens de le dire, d'utilité publique que revêtent ces aménagements, et donc il ne saurait être question qu'un exploitant privé en tire un quelconque bénéfice commercial.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Madame CARRÈRE-GÉE, vous nous avez saisis d'une explication de vote sur l'amendement...

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - C'est cela, sur les deux amendements, qui nous paraissent vraiment très artificiellement rattachés à la convention, et cela à d'autres fins, afin de mettre en cause la possibilité d'ouverture à la concurrence des réseaux de transport, ce qui n'est pas le sujet de ce projet de délibération.

L'amendement Communiste, comme celui de l'Exécutif, confond peut-être volontairement ce qui relève du gestionnaire d'infrastructures et ce qui relève de l'exploitant ferroviaire. La convention avec la R.A.T.P. traite d'un sujet de domanialité publique, laquelle ne peut par définition être mise en concurrence. Au contraire, les amendements traitent de la mise en concurrence de l'exploitation qui sera réalisée par l'autorité organisatrice de mobilité, qui ne relève en rien d'un transfert de gestion.

C'est pourquoi nous voterons contre ces deux amendements.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Alors, il n'y a pour moi qu'un seul amendement, donc j'ai cru comprendre que la proposition d'amendement avait été acceptée par le groupe Communiste et Citoyen. Merci à vous.

Je mets donc aux voix à main levée, la proposition d'amendement n° 122 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 122 amendée est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 41 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DVD 41).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux cadenas et à la restauration de la passerelle Léopold Sédar Senghor.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Les vœux référencés n^{os} 72 et 72 bis sont relatifs aux cadenas et à la restauration de la passerelle Léopold-Sedar-Senghor.

La parole est à René-François BERNARD, pour deux minutes.

M. René-François BERNARD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous sommes au cœur de Paris, trait d'union entre le 7^e arrondissement et le centre de Paris, et c'est tout un symbole, ce fameux triangle qui a d'ailleurs été évoqué hier par Jacques MARTIAL. C'est celui des poètes de la négritude, suivant l'expression d'Aimé Césaire, dont on a parlé évidemment hier en proximité avec Edouard Glissant.

Eh bien, tout cela méritait mieux que la présence en abondance de cadenas, dits "love locks", sur le parapet de la passerelle défigurant l'œuvre de l'architecte et ingénieur Marc MIMRAM qui porte la mémoire du président, fondateur du Sénégal : le grand poète Léopold Sédar Senghor. Nous avons été inquiétés que le poids de ces cadenas ait entraîné la chute du parapet à plusieurs reprises, impactant la sécurité des usagers. Nous avons vu que les panneaux de bois apposé ont été vite recouverts de tags inesthétiques et qu'à l'heure actuelle d'autres grilles menacent encore de tomber. Nous déplorons la présence permanente, en dépit des panneaux d'interdiction, de vendeurs à la sauvette de cadenas qui semblent exercer en toute impunité. Sur Internet, nous constatons que les sites comme TripAdvisor présentant la passerelle incitent à l'apposition de ces cadenas d'amour. Bref, le geste architectural posé par MIMRAM a été dégradé.

Avec Aurélien VÉRON, nous nous félicitons de l'action remarquable entreprise depuis plusieurs années par l'association de défense des ponts de Paris sous l'impulsion de Guy BUCKINGHAM. Nous avons vu que des formules existent : elles ont été mises en place au pont des Arts, à l'Archevêché, au square du Pont-Neuf.

Ce vœu n'a donc rien de polémique. Nous avons tous reçu des courriels de la DVD, c'est-à-dire David BELLIARD, Ariel WEIL et la maire du 7^e, Mme DATI, pour remplacer les garde-corps actuels de la passerelle par des garde-corps en verre. Eh bien, récemment, le cabinet d'Ariel WEIL vient de faire copie de son accord pour la formule de remplacement par des vitres.

Ce que nous voulons faire aujourd'hui, c'est attirer votre attention sur le fait que les prototypes qui ont été mis en place par Marc MIMRAM ont été largement dégradés par des coups de massue et que, donc, il faut trouver une autre solution.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à aller vers votre conclusion.

M. René-François BERNARD. - Voilà, c'est cela la question. Et je reprends, si vous voulez, juste rapidement la proposition d'Ariel WEIL de pouvoir trouver un entreposage pour les "love locks".

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci pour cette coopération inter-arrondissements.

Je vais donner la parole, pour vous répondre, à David BELLIARD.

Par ailleurs, j'ai été saisie d'une demande d'intervention d'Ariel WEIL, maire de Paris Centre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur BERNARD, pour ce vœu sur un sujet qui, je le sais, est extrêmement polémique, et dont je partage d'ailleurs pour une grande part, à la fois dans le constat et dans certaines des orientations, le contenu.

Comme vous le soulignez, effectivement, depuis une dizaine d'années, la Ville de Paris, notre ville et symbole international du romantisme, doit en effet faire face à l'engouement des amoureux à poser des cadenas au-dessus de la Seine pour sceller d'une certaine manière symboliquement leur amour. C'est devenu, comme vous le savez, un passage très apprécié des touristes en couple et une activité d'ailleurs indiquée dans de nombreux guides touristiques.

Il y a une dizaine d'années, la passerelle des Arts a été victime du succès de ces cadenas qui mettaient en danger la stabilité des garde-corps. Les balustrades ont été remplacées et des actions de lutte contre la vente sauvage de cadenas ont été menées. Plus récemment, sur le point que vous évoquez, les garde-corps métalliques de la passerelle Léopold-Sédar-Senghor, au niveau du jardin des Tuileries, ont également été recouverts de cadenas.

Un travail a été mené avec Marc MIMRAM, l'architecte de cette passerelle, pour adapter les garde-corps à ces usages dans l'esprit de ce qui a été fait sur la passerelle des Arts afin de ne pas dénaturer ce patrimoine. Un avis favorable des A.B.F. a déjà été obtenu. Des prototypes en verre ont été testés mais se sont avérés effectivement

trop fragiles face au vandalisme. Des garde-corps en verre haute sécurité, antireflets pour assurer une bonne intégration paysagère, sont en cours de fabrication et seront installés dans les prochains mois. La passerelle sera de plus nettoyée et dégraffitée à ce moment.

Enfin, force est de constater que la politique qui vise à vouloir éradiquer complètement cette pratique, quelle que soit l'opinion que nous avons sur elle, ne donne pas les résultats escomptés. Aussi, je vous propose de lancer une réflexion sur la mise en place de mobiliers spécifiques sur lesquels les amoureux pourront accrocher leurs cadenas. Paris est la ville de l'amour, soyons-en fiers. Mettons-le en valeur.

C'est ce que je vous propose dans ce vœu de l'Exécutif qui propose...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

M. David BELLIARD, adjoint. - ... de nous adapter à cette pratique que l'on pourrait qualifier de cadenas amoureux. Pour cette raison, je vous demanderai de retirer votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BELLIARD.

Le vœu est-il retiré ? Oui.

Sur le deuxième ? Évidemment...

Mais dans ce cas-là, je vais d'abord donner la parole à Ariel WEIL et je vous redonnerai la parole bien volontiers sur le vœu n° 72 bis, étant entendu que le n° 72 est retiré.

Monsieur le Maire de Paris Centre ?

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci.

J'ai le sentiment que beaucoup a déjà été dit sur ces fameux "love locks", ces petits cadenas marqués d'initiales qui s'accrochent sur les passerelles parisiennes et qui sont un pont, sans jeu de mots, entre les amoureux du monde entier... Je ne sais pas si David BELLIARD ou M. BERNARD ont eux-mêmes laissé un de ces cadenas ou gravé le tronc d'un arbre avec un couteau de poche. En tout cas, c'est un joli témoignage mais il est certain qu'il nous pose problème aujourd'hui. Il pose problème à nos passerelles qui ploient littéralement sous le poids de tout cet amour, et je lis cet amour dans vos interventions aussi.

Plusieurs passerelles, David BELLIARD l'a rappelé, de Paris Centre ont déjà fait l'objet d'interventions avec la mise en place de panneaux de verre qui sont très beaux. Je pense à la passerelle des Arts, mais aussi au pont de l'Archevêché - j'avais suivi cette opération de près - ou au surplomb du square du Vert-Galant, même si c'est une solution provisoire qui sera pérennisée en 2021.

Il est même d'ailleurs probable que l'efficacité de ces remplacements, de ces mesures, ait contribué à déplacer le problème des cadenas sur la passerelle Léopold-Sédar-Senghor qui a été construite en 1999, vous l'avez dit, par l'architecte Marc MIMRAM et qui est d'ailleurs associé au travail qui est en train d'être fait.

Vous avez cité Léopold Sédar Senghor - quel très beau nom ! -, lui qui a si bien chanté l'amour : "Laissez-moi aimer l'oiseau d'amour". On pourrait peut-être graver, peut-être pas avec un couteau, ces mots sur la passerelle.

En tout cas, la Ville n'a pas attendu un vœu pour agir puisque - David BELLIARD l'a rappelé - non seulement les garde-corps ont été posés, certes avec des "tags", mais l'architecte a été missionné lui-même pour trouver une solution de long terme et un prototype, on l'a dit, a été installé, certes aussi abîmé, en remplacement de la main. David BELLIARD a bien expliqué que, pour la remise en état du garde-corps, on ira au-delà de la simple pose de plaques de verre, avec toute la reprise du garde-corps extérieur, le nettoyage général de la passerelle. Il me semble donc que ce vœu est déjà exaucé avant même d'avoir été formulé.

Il y aura un contre-vœu de l'Exécutif. En ce qui me concerne... Je voterai évidemment un vœu qui fera l'unanimité. En ce qui me concerne, cela ne mérite pas de vœu puisque l'opération est en cours. Je vous invite donc collectivement à peut-être déposer moins de vœux sur des opérations déjà en cours.

Je précise que je souhaiterais, avec Carine ROLLAND, l'adjointe à la Culture, que nous puissions envisager une utilisation, une reprise de ces cadenas, comme cela avait été fait pour le Pont des Arts et les autres passerelles où ils ont été déposés, et que l'on puisse envisager une opération artistique avec ces jolis cadenas.

Merci beaucoup.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Monsieur BERNARD, vous avez la parole une explication de vote sur le vœu n° 72 bis.

M. René-François BERNARD. - Merci, Madame la Maire.

Bien évidemment, je retirerai le vœu. En fait, comme le dit Ariel WEIL, c'était pour provoquer l'Exécutif à prendre en compte le fait que, sur le plan esthétique et de la sécurité, la solution du prototype de Marc MIMRAM n'était pas suffisante et qu'il fallait trouver mieux.

Sur le plan esthétique, ne pourrait-on pas avoir un débat pour savoir s'il ne faut pas faire porter une trace, une marque à ces garde-corps ? Marc MIMRAM y était très attentif. Il voulait cette espèce d'effet vertical longiligne. Est-ce qu'on ne peut pas trouver une solution pour sérigraphier ces plaques et notamment, bien sûr, mettre des dispositifs anti-graffitis ?

Dernier point : l'appel au mécénat. Pourquoi ne pas faire appel au mécénat si on veut justement améliorer l'esthétique ?

Merci, Madame.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets donc aux voix à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 93).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la concertation préalable à la mise en place des zones 30.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 73 relatif à la concertation préalable à la mise en place des zones 30.

La parole est à Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Nous pouvons tous le constater, le partage actuel de l'espace public n'est pas optimal en termes de sécurité pour les cyclistes comme pour les deux-roues, mais également pour les automobilistes.

Il est indispensable de renforcer la sécurité des cheminements piétons et des voies et pistes cyclables. La création des zones 30 peut être un moyen d'y parvenir, mais il est indispensable, et c'est l'objet de ce vœu, de rappeler que la concertation en amont avec les élus, avec les riverains, avec les associations, les Conseils de quartiers est absolument nécessaire. Ce sont eux, les principaux impactés. Cela se traduit, cette mise en place des zones 30, par la suppression brutale de places de stationnement. Et pourtant, chaque quartier a ses spécificités.

Ce vœu est donc une simple demande formelle pour que le processus de déploiement des zones 30 se fasse dans un climat de dialogue et d'échanges, préalable à tous travaux d'aménagement. J'insiste que c'est avant, évidemment, qu'il est nécessaire de concerter ; ce n'est pas après les travaux ou surtout, quand ils ont démarré, que l'on concerta.

Nous demandons donc une information claire et précise sur les futurs plans de circulation, notamment liés à ces zones 30, ainsi que sur le devenir des espaces libérés car supprimer des places de stationnement pour supprimer des places de stationnement n'a absolument aucun sens.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur BOULARD, Monsieur le Maire, cela me donne l'occasion de revenir sur cette question des zones 30, de "Paris passe à 30". Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons fait le choix de ne plus multiplier les zones 30, mais bien de passer toute la ville à 30 kilomètres à l'heure. D'ailleurs, en parlant de concertation, afin de recueillir l'avis des Parisiennes, des Parisiens, et plus généralement d'ailleurs de toutes les personnes qui souhaitent s'exprimer sur le sujet, nous avons organisé une participation du public par voie électronique du 27 octobre au 27 novembre dernier précisément sur ce sujet. Le 30 septembre dernier, j'ai d'ailleurs écrit à l'ensemble des maires d'arrondissement pour les informer de ce projet et de cette consultation.

Je profite de ce vœu pour rappeler pourquoi, rapidement, nous allons passer tout Paris à 30 kilomètres à l'heure puisque, depuis de nombreuses années, notre Ville développe la mise en place des zones 30 dans le cadre d'une politique volontariste de sécurisation des espaces publics, vous l'avez noté, et plus généralement d'une amélioration du cadre de vie. A ce jour, environ 60 % du territoire parisien est en zone 30. La généralisation des zones 30, si elle a permis un apaisement des secteurs résidentiels, ne permet pas encore de traiter les axes de circulation les plus importants, sur lesquels malheureusement se concentrent les principaux flux piétons, vélos et automobiles. Un récent accident, par exemple, boulevard Henri-IV, nous montre que l'insécurité routière et la vitesse peuvent avoir des conséquences dramatiques.

D'autres grandes villes se sont lancées dans ce projet : Bruxelles, Grenoble, Nantes. Nous allons aller plus loin en généralisant la limitation de la vitesse à 30 kilomètres à l'heure sur l'immense majorité des voies parisiennes. Il s'agit là pour nous d'un enjeu central de sécurité routière, mais également d'une manière de réduire drastiquement le bruit dans notre capitale, c'est-à-dire tout simplement de remplir des missions fondamentales de notre rôle d'élus.

Les résultats de la concertation sont à présent en cours d'analyse par les services. Ils permettront de définir les modalités de mise en place de cette mesure. Nous en publierons bien entendu la synthèse au cours des jours qui viennent. Nous allons également entamer une discussion avec la Préfecture de police pour mettre en œuvre cette généralisation de la vitesse à 30 kilomètres à l'heure et, comme je sais que vous partagez nos objectifs de sécurisation de l'espace public...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

M. David BELLIARD, adjoint. - ... de lutte contre la pollution sonore et d'amélioration du cadre de vie, je vous demanderai donc de retirer votre vœu.

Dans le cas contraire, je serais dans le regret d'émettre un avis défavorable.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu est-il retiré, Monsieur BOULARD ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - J'ai entendu votre réponse, Monsieur BELLIARD, mais vous ne répondez pas sur la méthode. Vous rappelez encore les grands objectifs qu'on lit dans la presse, mais on est au Conseil de Paris. Je suis maire d'arrondissement. Je vous demande de nous expliquer quelle va être la méthode pour consulter au plus près dans les quartiers. Vous êtes incapables d'en parler...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - J'en conclus que le vœu est maintenu...

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Je vais maintenir mon vœu, mais je vous appelle à préciser rapidement...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - ... les modalités de déploiement des zones 30 en lien avec les arrondissements...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Très bien.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - ... et les maires d'arrondissement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - C'est noté, merci beaucoup.

J'ai été saisie d'une demande d'explication de vote de Frédéric BADINA-SERPETTE.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

Au nom du groupe Écologiste de Paris, nous suivrons l'Exécutif sur ce vœu et nous voulions réaffirmer la nécessité à poursuivre notre politique de reconquête de l'espace public au profit des modes actifs et du végétal.

Plusieurs enjeux ont été évoqués : la sécurité routière pour protéger les circulations et traversées piétonnes, mais aussi abaisser la vitesse générale dans une ville, il faut le rappeler, conçue à la base pour la voiture et pas pour protéger ses piétons. Il s'agit ensuite de travailler sur la baisse de la pollution sonore, ainsi que la promotion des modes doux actifs comme la marche à pied ou le vélo, avec une conception d'aménagements urbains dédiés et sécurisés. C'est à tous ces enjeux que nous répondons en déployant les zones 30 à Paris depuis maintenant plusieurs années, mais il faut aller plus loin.

David BELLIARD l'a dit : maintenant, le but du jeu est de l'étendre à tout Paris pour donner de la cohérence à la mesure. C'est bien là l'intérêt du dispositif et une manière de faire comprendre aussi, une bonne fois pour toutes, qu'il ne s'agit pas de combattre la voiture ou les deux-roues motorisés à grosse cylindrée, mais bien de nous protéger toutes et tous, y compris les conducteurs qui sont, elles et eux, les premières victimes de la vitesse comme des aménagements routiers non pensés pour leur sécurité.

Alors oui, Monsieur le maire du 17^e, vous avez raison : il faut informer tout le monde. Je vous rassure, dans mon arrondissement, dans le 18^e, cela se passe très bien. La concertation se passe plutôt bien. Il faut informer les citoyennes et les citoyens des quartiers concernés, mais aussi les artisans et les entrepreneurs, et je voulais insister sur ce point parce qu'ils sont nombreux à encore utiliser un véhicule motorisé. Aujourd'hui, dans le cadre de ces concertations, pensons bien à travailler à les informer pour limiter aussi l'accidentologie à laquelle ils sont confrontés dans leur quotidien.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Vous ne votez pas, Monsieur BOULARD ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux nuisances provoquées par les livreurs à scooter.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au développement d'une flotte non polluante de livreurs/coursiers à Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux référencés n^{os} 74, 75 et 75 bis relatifs aux nuisances provoquées par les livreurs à scooter.

La parole est à Jérôme LORIAU qui présentera, du coup, les vœux n^{os} 74 et 75.

M. LORIAU est là.

M. Jérôme LORIAU. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les restaurateurs ont été les premières victimes collatérales de la pandémie. Il suffit de parcourir les rues de nos arrondissements respectifs pour constater ici une offre de bail à céder, là une fermeture jusqu'à nouvel ordre.

Combien se redresseront ?

Certains des restaurateurs parisiens ont pu, parce que leur modèle économique leur permettait, maintenir une activité en proposant la vente à emporter et les livraisons à domicile. Avec eux, un parfum de cette convivialité dont les restaurateurs sont aussi les porteurs plane encore. Qu'ils en soient remerciés.

La plupart n'ont pas pu assurer eux-mêmes le portage des repas et se sont tournés vers les différentes plateformes que nous connaissons tous. Dans la plupart des cas, ces plateformes ne confèrent pas aux livreurs un statut de salarié. Les livreurs sont payés à la course. Par ce statut, ils se trouvent précarisés et soumis à une pression du chiffre pour obtenir des revenus décentes. Nous ne pouvons rester hermétiques et laisser faire face à cet état de fait. Nous souhaitons que notre Ville s'engage auprès des plateformes de livraison pour évoluer vers un modèle plus équitable.

Et puis, il y a les conséquences de ce modèle : être stationné au plus près des restaurants, parfois agglutiné, sans mesures barrières, sur la voie mais aussi sur les trottoirs, pour partir au plus vite et faire le plus vite sa course. Finaliser cette livraison au plus vite en s'affranchissant parfois du Code de la route parce que, déjà, il faut penser à la course d'après.

Nous avons tous déjà constaté ces infractions ou bien vu notre attention appelée par nos concitoyens pour que les auteurs soient rappelés à l'ordre. Je crois qu'il y va de la tranquillité publique. La Municipalité ne peut ni méconnaître le statut des livreurs, ni abandonner à ce modèle la régulation de l'utilisation de l'espace urbain et du respect du Code de la route.

Nous souhaitons que les règles de partage de l'espace public soient suffisamment fermement appliquées par tous les acteurs - Ville, Préfecture de police - pour que les Parisiens ne voient pas, à travers cette offre de livraison, autre chose qu'une poursuite de l'activité de leurs restaurateurs.

Nous sommes certains que vous partagez avec nous cette volonté d'un partage sain et équitable de l'espace public.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci.

Comme vous, Monsieur LORIAU, nous observons la multiplication des livreurs de repas à domicile dans les rues de Paris. Chaque soir, ils défilent par centaines, parfois à vélo, et de plus en plus d'ailleurs en scooter, et acheminent les commandes. Comme vous, nous déplorons le recours massif à des deux-roues thermiques qui engendrent pollution de l'air et pollution auditive.

Plus les livreurs vont vite, plus ils livrent de repas, plus ils s'assurent d'un minimum de revenus. A ce titre, ils sont ce que l'on pourrait appeler les nouveaux tâcherons, tels qu'on pouvait les voir sur d'autres métiers au début du XXe siècle, c'est-à-dire des livreurs payés à la tâche. Ils se garent à la hâte sur les trottoirs, qui ne sont pas des aires

de stationnements, et peuvent être tentés de commettre des infractions au Code de la route dans des rues qui sont moins animées en cette période de couvre-feu. Cependant, vous l'avez rappelé dans votre intervention, notamment en soulignant le modèle économique de ces plateformes, les premières victimes de ces pratiques salariales sont les livreurs eux-mêmes.

Alors oui, nous souhaitons aborder le sujet des livraisons à domicile et de l'exercice des livreurs, non pas uniquement sous l'angle des nuisances et des pollutions, qui sont réelles, mais également sous le prisme des conditions de travail liées au statut d'auto-entrepreneur qui les oblige à recourir à des stratégies pour se déplacer qui s'avèrent polluantes, mais aussi dangereuses parce que plus rapides, et donc plus rentables.

C'est pourquoi je vous demanderai de retirer vos deux vœux au profit de celui de l'Exécutif qui ambitionne d'accentuer les contrôles auprès des livreurs pour un meilleur respect du Code de la route et pour un partage harmonieux de l'espace public, en partie grâce aux remontées des mairies d'arrondissement sur les lieux les plus problématiques.

Ce vœu vise également à interpeller l'Etat et les plateformes pour que Paris porte la volonté d'une requalification du statut des livreurs à domicile, ce qui n'est pas de la prérogative de la Ville, requalification pourtant nécessaire pour déprécier et apaiser l'exercice de leur profession.

Je demanderai également aux plateformes de livraison à domicile de présenter à la Ville un certain nombre d'engagements ambitieux pour faire cesser les livraisons en deux-roues motorisés thermiques. Car oui, disons-le, d'ici quelques mois, nous ne voulons plus voir, dans certaines zones de Paris en particulier, l'usage de scooters thermiques très bruyants et très polluants pour la livraison de repas à domicile.

L'ensemble de ces échanges auront lieu dans le cadre du cycle de travail aujourd'hui dédié dans l'élaboration de notre stratégie de logistique urbaine.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais donner la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Un court ajout pour dire que les infractions signalées et que peuvent commettre les livreurs en scooter sont bien contrôlées et réprimées par les forces de l'ordre, notamment celles qui concernent le partage de l'espace public, notamment la circulation en dehors de la chaussée, le non-respect des feux rouges, la circulation en sens interdit, l'usage du téléphone.

Au total, en 2020, ce sont 6.752 verbalisations qui ont été dressées contre les deux-roues à moteur, dont 744 pour arrêt et stationnement sur le trottoir qui est un des sujets principaux de nuisance pour les riverains. Evidemment, lorsqu'il y a des appels de riverains gênés par ces regroupements de livreurs, les commissariats ont des consignes précises pour y répondre le plus vite possible.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Monsieur LORIAU, les deux vœux sont-ils retirés, comme vous l'a proposé...

M. Jérôme LORIAU. - Madame la Maire, je n'ai pas présenté le n° 75. Je vous propose de le présenter et de vous faire ma réponse.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - D'accord. Je pensais que c'étaient les deux. Je vous avais trouvé extrêmement efficace dans la démonstration, d'ailleurs.

M. Jérôme LORIAU. - Oui, mais il y a un petit aspect qu'il faut...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Allez, je vous taquine ! Allez-y.

M. Jérôme LORIAU. - Je suis certain que, comme moi, vous avez d'ailleurs déjà commandé sur une plateforme de livraison à domicile de repas et, si la satisfaction est souvent dans l'assiette, la livraison, elle, n'apporte pas toujours la même satisfaction. Alors que la plateforme vous annonce que le livreur qui vient vers vous roule à vélo, c'est un livreur en scooter thermique plus ou moins insonorisé que vous voyez arriver. Déception !

Depuis la fermeture des restaurants, le volume de livraison a été multiplié par 6 et, derrière cette vérité statistique, il y a des trajets en deux-roues eux aussi multipliés. Il ne s'agit pas de deux-roues dernier cri, économes de nuisances sonores ou d'émissions de particules. La condition de la plupart des livreurs ne leur permet pas l'acquisition de ces véhicules. Il s'agit de modèles anciens, pour ne pas dire parfois dégingués. Sont-ils d'ailleurs seulement contrôlés en termes de nuisances ?

Alors, il n'est pas question de considérer qu'il s'agit là d'une nuisance passagère qui disparaîtra comme elle est venue avec la pandémie dont nous attendons tous et espérons la fin. Non, ce modèle de consommation va perdurer, quel que soit son volume, et il incombe à notre Municipalité de l'accompagner. Voilà des années que les deux-roues

se sont multipliés sur le paysage urbain et il pourrait d'ailleurs s'agir d'un débat que nous pourrions évoquer à part entière.

Nous évoquons ici spécifiquement la flotte de deux-roues à usage commercial, la flotte de deux-roues des grandes plateformes de livraison, ceux sur lesquels notre municipalité peut mener une action collective. Déjà, de nombreuses villes ont saisi ce sujet parce qu'il est prégnant pour les habitants : Montpellier, Boulogne, Asnières, plus récemment Nantes. La plupart des mesures prises sont de nature coercitive, avec des secteurs interdits à la circulation.

Nous proposons, avec le groupe Changer Paris, une approche différente et invitons à inscrire dans le quotidien une politique de santé environnementale. Il faut avoir conscience que cela nécessite un travail de fond, que cela demande du temps, du travail de concertation avec les livreurs, les plateformes. C'est un projet ambitieux que nous proposons pour aboutir à terme à un coût carbone aussi faible dans l'assiette livrée que dans le chemin qu'elle emprunte.

Madame la Maire, mes chers collègues, prenons date. Fixons l'horizon et travaillons ensemble pour ne pas laisser s'allonger encore la liste des dégâts collatéraux de la pandémie Covid.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Du coup, retirez-vous, Monsieur LORIAU, le vœu n° 74 et/ou le vœu n° 75 ?

M. Jérôme LORIAU. - Nous les retirons puisqu'ils sont repris par le vœu n° 75 bis.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Parfait !

Merci à vous.

J'ai été saisie de deux explications de vote sur le vœu n° 75 bis de l'Exécutif.

Barbara GOMES et Frédéric BADINA-SERPETTE.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je ne vous cache pas une certaine gêne à la lecture de ce vœu qui justifie, selon nous, de voter contre.

Oui, l'attendu passe par ce rappel nécessaire et indispensable : les livreurs doivent être qualifiés en salariés, les plateformes numériques de travail doivent cesser de résister au marteau du juge et le Gouvernement doit intervenir en ce sens. Jusqu'ici, tout va bien.

Ce qui me pose problème, en revanche, c'est que ce vœu ne répond pas correctement au problème qu'il entend résoudre. On tape encore trop sur les mêmes, sur des personnes qui "bossent" dans des conditions toujours plus dégradées, dans une activité particulièrement difficile, par tous les temps, dans des conditions sanitaires désastreuses... Des personnes qui prennent des risques pour leur sécurité en permanence. Tout cela, je le rappelle, parce que leur employeur nie en être un, n'assume pas ses responsabilités, ne leur donne accès ni à la "Sécu", ni au SMIC. Ce sont les plateformes qui sont les responsables de cette organisation du travail dysfonctionnelle.

Bref, tout ce que je veux dire, c'est que l'on ne va quand même pas envoyer la maréchaussée aux travailleurs pour dresser des contraventions parce qu'ils attendent devant des "restos" ! Ce ne sont pas eux, les responsables. On ne va pas aller faire du paternalisme et leur expliquer comment on se tient dans l'espace public - en tout cas, pas de cette façon. Je ne trouve pas cela bien.

Vous parlez, dans le vœu, de la Maison des coursiers, et j'en suis ravie. Elle a vocation à terme de permettre l'organisation de permanence sociale, syndicale, associative, notamment justement sur la question de la santé et de la sécurité routière, sauf que, avec la crise actuelle, nous avons eu 35.000 euros pour ce projet et pas de solution d'hébergement complète et pérenne.

Ce que je vous propose, par exemple - mais j'ai beaucoup d'autres idées -, c'est de faire payer par les plateformes, à hauteur de leurs chiffres d'affaires, une taxe en raison de l'occupation nécessaire de l'espace public et de la fléchier pour qu'elle finance la Maison des coursiers et ses actions.

Je vous invite aussi à nous aider à faire vivre ce projet en lui permettant d'avoir les moyens financiers et les locaux pour lui permettre de prendre son envol, de devenir un véritable lieu d'échanges, de refuge, d'écoute, de coordination, de confiance et de dialogue entre les livreurs, les associations, les syndicats, la Ville et toutes les autres associations.

Vraiment, à l'avenir, travaillons ensemble sur ces questions de contexte délicates. J'en serai tout à fait ravie.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Barbara GOMES, pour cette explication de vote au nom du groupe Communiste.

Je donne la parole, pour le groupe Ecologiste de Paris, à Frédéric BADINA-SERPETTE.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, une explication de vote pour dire que nous voterons évidemment ce vœu bis. Je salue le fait que la droite ait retiré les deux vœux. Je voudrais juste signifier le décalage entre l'écrit du vœu n° 74, qui parle des nuisances provoquées par les livreurs, et votre prise de parole, Monsieur LORIAU, beaucoup plus mesurée. Je trouve que c'est important de le signaler, car on l'a tous dit ici : le but du jeu n'est pas de stigmatiser les livreurs à scooter, ma collègue Barbara GOMES du 18e l'a dit, mais bien les plateformes qui posent problème aujourd'hui.

Le vœu bis a un avantage : il permet d'affirmer de nouveau la volonté de la Ville de protéger toujours plus les livreurs à scooter. Je vous invite toutes et tous, ce soir, en rentrant du Conseil de Paris après le couvre-feu, à y penser quand nous ferons appel à eux pour nous amener notre repas.

Je voudrais conclure en disant tout de même que, malgré tout, la parole de Barbara GOMES a de la valeur. Aujourd'hui, si la Ville réaffirme son soutien aux livreurs, notamment à la protection de leur statut, on a quand même besoin de réfléchir à des outils, à une fiscalité nouvelle pour essayer de voir dans quelle mesure on peut aller plus loin vis-à-vis des plateformes. Je sens bien que c'est l'enjeu du vœu bis mais il faut vraiment aller beaucoup plus loin. L'idée de la taxe que nous pourrions prélever sur les plateformes n'est pas complètement inintéressante, David. Tu n'en disconviendras pas, je pense.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Frédéric BADINA-SERPETTE.

Je mets aux voix à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 94).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la situation de l'opérateur Smovengo.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 76 relatif à la situation de l'opérateur Smovengo, déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes", est retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la qualité de service de Vélib' 2.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 77 relatif à la qualité de services de Vélib'2.

La parole est à Maud GATEL, pour présenter ce vœu.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Hier, Anne HIDALGO a indiqué : "On a inventé Vélib'". C'est sujet à caution. Je pense surtout que vous l'avez massacré car, depuis 2018, on assiste à un fiasco Vélib' qui n'en finit pas.

Dans la presse, on a appris récemment que les contribuables parisiens seraient mis à contribution et que les usagers verraient les tarifs, notamment à travers les vélos à assistance électrique, augmenter. Hier, Anne HIDALGO a semblé découvrir qu'il n'y avait pas de modèle économique pour ce service public. Pourtant, on le sait depuis 2007. Pour autant, un marché a été conclu, avec Smovengo. Mais s'il n'y a pas de modèle économique, cela veut dire que c'est structurel, donc cela veut dire que la rallonge qui, là, concerne trois années continuera au cours des douze prochaines années que comporte ce contrat.

En début de séance, la présidente de la 3e Commission a dit que la présentation en 3e Commission avait été exhaustive. Je n'ai malheureusement pas tout à fait le même avis sur la présentation qui nous a été faite en 3e Commission de la situation du service Vélib'.

C'est la raison pour laquelle ce vœu demande deux choses. La première, c'est que nous ayons en Conseil de Paris, même si ce sujet ô combien important pour les Parisiens a fait l'objet d'une confiscation démocratique en 2017 nous empêchant d'avoir un débat sur le sujet... On a bien eu un débat sur la 5G. Il n'y a aucune raison que l'on n'ait pas au prochain Conseil de Paris un débat sur l'avenir du service Vélib'.

Par ailleurs, il demande la remise en place du comité de suivi mis en place par Christophe NAJDOVSKI lors de la précédente mandature - que je veux saluer parce qu'il avait été relativement courageux, compte tenu de la situation - pour mettre en place cette instance de concertation et d'information de l'ensemble des élus du Conseil de Paris.

Monsieur BELLiard, je compte sur votre réponse positive à ces deux demandes.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je donne la parole à David BELLiard, pour vous répondre.

M. David BELLiard, adjoint. - Merci.

Chers collègues, j'ai eu l'occasion de répondre hier, assez en détail, suite à la question d'une de nos collègues aux questions d'actualité. Répétition étant maîtresse de pédagogie, je vais juste reprendre quelques éléments de cette intervention qui, je l'espère, vous donneront satisfaction.

D'abord, Vélib' est devenu un service métropolitain et non plus parisien, donc les discussions que nous avons se font au niveau du S.A.V.M. et la Ville y a participé en soutien. Il est essentiel que nous puissions mener des débats ici mais ce n'est pas notre Conseil qui est décisionnaire : c'est le conseil d'administration du S.A.V.M. qui regroupe à la fois les représentantes et représentants de notre Ville sous l'égide du président Sylvain RAIFAUD, mais aussi des représentantes et représentants de l'ensemble des collectivités aujourd'hui partenaires et parties prenantes du S.A.V.M.

Sur la question de la transparence, je remercie de nouveau Sylvain RAIFAUD d'être venu en 3e Commission. Il a pu apporter un certain nombre d'éléments. Il a répondu, et je m'étonne que vous n'ayez pas trouvé cette présentation exhaustive, puisqu'il n'y avait pas, pour le coup, de filtres sur les questions qui lui ont été posées. Ayant participé à cet échange, j'ai pu constater, comme beaucoup d'entre nous, qu'il apportait des réponses à l'ensemble des questions sans trouver d'échappatoire.

Sur la question de l'avenant, vous avez tout à fait raison, en préambule de votre intervention, de préciser, comme l'a dit hier Anne HIDALGO, que nous avons un questionnement sur le modèle économique. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle cet avenant porte sur trois ans, pour nous permettre de voir l'évolution et d'évaluer à la fois l'évolution des structures de coût mais aussi des structures de recettes dans un contexte, vous le savez, de transformation des usages de mobilité, et notamment d'explosion de l'usage du vélo. Nous n'avions pas anticipé, il y a trois ou quatre ans, au moment de la définition de l'appel d'offres, l'explosion de l'usage du vélo. Il est aujourd'hui, dans ce contexte d'évolution des mobilités, difficile de prévoir...

Mais peut-être que mes collègues ont déjà, dans leur boule de cristal, des précisions sur l'évolution de ce marché ! Il est difficile aujourd'hui de prévoir, à plus de trois ans, comment les marchés et surtout l'évolution des usages vont perdurer.

Voilà pour l'ensemble des éléments.

Sur le comité de suivi...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci. Si vous pouvez conclure...

M. David BELLiard, adjoint. - Je solliciterai Sylvain RAIFAUD pour voir les modalités d'une mise en œuvre de ce comité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, David BELLiard.

Deux explications de vote.

Philippe GOUJON, pour le groupe Changer Paris.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Ma première observation dans ce dossier, où vous avez accumulé beaucoup d'erreurs et dont vous portez l'entière responsabilité, avec la majorité "de facto" des droits de vote au S.A.V.M. et en l'absence de l'opposition, c'est votre absence d'anticipation, je reprends vos derniers termes, vous conduisant à reconduire un modèle suranné liant Paris pour 15 ans, dénoncé par la C.R.C. en 2019 en des termes accablants.

On attend toujours d'ailleurs le débat en Conseil de Paris, mais aussi l'audit, une concertation structurelle et surtout l'avenant, que l'on ne connaît pas.

Au même moment, toutes les capitales sont passées au "free floating" ne nécessitant aucuns travaux de voirie, mais seule vous guide une idéologie passiste. Ensuite, l'opérateur choisi pour évincer Decaux n'avait ni l'expérience, les références ou la surface financière et en est à son quatrième président !

Moins disant, avec des vélos plus pratiques, plus nombreux, prétendait-il, mais une réalité de stations fermées ou vides, de vélos inutilisables, des "bugs" en série et une division par deux des utilisateurs. Puis vient votre

affirmation surprenante que le problème viendrait des V.A.E. alors qu'un fort usage était prévu dans le contrat initial, vous ne pouvez le nier. Ils étaient présentés comme bien plus rentables, comme d'ailleurs ils le sont dans de nombreuses villes, évidemment selon d'autres modalités. C'était d'ailleurs l'innovation attendue du nouveau contrat Vélib' dont je rappelle qu'il prévoyait aussi que l'opérateur devait supporter tous les coûts de maintenance sans limite d'usage. Si l'offre a été sous-évaluée, il est intolérable que vous en fassiez assumer les conséquences par les Parisiens.

Enfin, comment croire que 12 millions sur trois ans et une hausse de tarif totalement injustifiée au-dessous d'une certaine distance suffiraient, alors que l'opérateur exigeait 240 millions sous peine d'arrêter le service ?

Le déséquilibre récurrent d'un contrat si mal négocié risque, avouez-le, d'appeler d'autres demandes de rallonge. On n'est pas au bout du compte ! Qui assumerait en plus les conséquences financières d'une rupture de service, alors même que les maisons mères de Smovengo ne sont pas solidaires financièrement ? C'est pourquoi d'ailleurs nous avons, avec notre groupe Changer Paris, saisi le Parquet au titre de l'article 40.

Pour terminer, une fois de plus, ce sont les usagers, les contribuables, qui paieront la lourde facture des erreurs techniques, juridiques et budgétaires de la Mairie de Paris et d'un prestataire gravement défaillant.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Philippe GOUJON.

Explication de vote, pour le groupe Ecologiste de Paris, de Frédéric BADINA-SERPETTE.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons contre le vœu du groupe MoDem, Démocrates et Écologistes et je profite de cette explication de vote pour saluer la reprise en main du contrat par la Ville de Paris et la Métropole, parce que nous sommes maintenant sur un service métropolitain.

Au nom des Écologistes, je parle ici bien d'une reprise en main car, disons-nous le bien, le contrat que nous avons entre les mains était jusque-là loin d'être optimal. La Chambre régionale des comptes ne s'y est d'ailleurs pas trompée et les données rendues publiques, quant à l'utilisation des vélos notamment électriques, ont démontré clairement que le modèle économique ne reflétait pas le coût du service.

En fait, il y avait deux solutions : fermer le service ou le reprendre en main. En responsabilité et malgré les difficultés, c'est notre collègue écologiste Sylvain RAIFAUD qui a accepté de relever le défi en prenant la présidence du S.A.V.M. et de remettre en selle le service en ouvrant une nouvelle page. C'est en son nom que je parle ce matin, Sylvain ne pouvant pas prendre la parole compte tenu de son statut.

Nous tenons à saluer ici le travail déterminé et engagé qu'il a conduit, avec autour de lui l'équipe du syndicat et les services de la Ville comme de la Métropole. Sylvain aurait souhaité que je puisse préciser à notre Assemblée que oui, le sujet de la publicité est bien entendu venu sur la table et que non, la publicité ne financera pas le service. Il était hors de question pour les Écologistes, et donc pour la majorité, de permettre le retour de la publicité dans ce contrat. Le syndicat a tenu sur ce point, c'est une bonne chose. Je le dis ici car je sais que, sur ces bancs, la question est venue à plusieurs reprises.

Parlons de l'avenir maintenant. Nous avons une formidable vitrine du vélo en libre-service partout dans le monde. Notre enjeu est de l'inscrire dans une pérennité de reconstruire le modèle économique, un modèle économique stable pour Vélib'. Il nous fallait un avenant solide pour nous permettre de nous projeter avec détermination, pour offrir un service mieux calibré qui donne de la confiance entre les contractants et avec les usagers.

Le groupe Écologiste pense donc que ce nouvel avenant consacre ces enjeux avec sérieux et fermeté, qu'il permet de sortir de la tension permanente dans laquelle la production du service était tombée. Il va maintenant falloir montrer que l'opérateur Smovengo met en œuvre ce pour quoi il s'engage et la clause de revoyure va nous y aider, pour aller au bout de la démarche.

Un dernier point sur la grille tarifaire : les Écologistes ne s'opposent pas à cette nouvelle grille tarifaire qui s'avère être le seul moyen d'ouvrir la voie à l'équilibre. Ajuster le coût d'exploitation du vélo électrique en soulageant son usage et en incitant à utiliser plus souvent les vélos classiques, c'est bien l'enjeu. C'est dommage, nous en sommes conscients...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci de conclure.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - ... d'autant plus que c'était une promesse de Smovengo à la base et que nous avons prévenu la Ville comme l'opérateur à la signature du contrat. Mais si c'est utile pour redonner du souffle et nous éviter que Vélib' s'arrête, eh bien, faisons-le.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup pour cette explication de vote.

J'imagine que le vœu n° 77 est maintenu. Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2021 PP 20 - Modification de contrat n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la Caserne de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris à Bourg-la-Reine (92330).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération PP 20 concernant la modification du contrat n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la caserne de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris à Bourg-la-Reine, dans les Hauts-de-Seine.

La parole est à Béatrice PATRIE.

Mme Béatrice PATRIE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je profite de ce projet de délibération technique qui n'implique pas de critique particulière pour aborder de manière plus générale la question de la rénovation des casernes de pompiers qui est un chantier important de la mandature.

Les casernes sont pour beaucoup dans un état déplorable, qui n'est pas à la hauteur des missions essentielles fixées aux pompiers. Tant les locaux que le matériel doivent être en adéquation avec les besoins et des progrès importants restent à faire à ce sujet. Le Conseil de Paris a voté en ce sens un budget de 20 millions d'euros en investissement lors du dernier budget spécial de la Préfecture de police, prévoyant la rénovation des casernes de pompiers. Au-delà du caractère vétuste et dégradé de certains bâtiments, la rénovation des locaux est aussi une opportunité pour mieux agencer ces espaces de travail, au regard des objectifs fixés en matière d'amélioration des conditions de vie et de l'organisation du travail.

À cet égard, il est un point sur lequel nous souhaitons rappeler nos exigences. La BSPP reste très peu féminisée et cette situation risque de s'aggraver encore du fait des nouveaux modes de sélection, profilant les épreuves sportives notamment. Nous devons donc être particulièrement vigilants sur ce point. Lorsqu'une professionnalisation s'ouvre à la parité, parmi les premières questions à régler figurent la question des locaux, celle des sanitaires, des vestiaires, des chambres. Force est de constater qu'à Paris certaines casernes ne sont pas toujours adaptées aux besoins liés à la mixité et certaines sont même dans l'impossibilité d'accueillir des femmes, faute de chambres, de vestiaires et de locaux séparés.

Nous souhaitons en conséquence que les rénovations qui seront menées intègrent cette dimension et souhaitons pouvoir disposer d'informations sur les objectifs fixés par la BSPP, en termes d'amélioration des conditions de travail pour les pompiers au regard de ces rénovations. Comment les rénovations engagées vont-elles permettre d'améliorer la mixité et l'accueil des femmes pompiers au sein de la BSPP ?

Je profite par ailleurs de cet échange pour remercier Monsieur le Préfet de police sur les réponses apportées à la sollicitation du groupe Communiste concernant les procédures d'enquête administrative au sein de la BSPP en lien avec l'affaire Juliette LERICHE.

Nous vous remercions de ces premiers éléments de réponse qui permettent d'engager un dialogue sur les moyens dont la BSPP se dote pour prévenir les violences sexistes et sexuelles chez les pompiers.

Je tiens, à ce propos, à saluer l'expression forte des représentants des sapeurs-pompiers et agents des services d'incendie et de secours, à la mi-février dernier, puisqu'ils ont dénoncé que certains pompiers ont abusé de l'image positive et de la confiance dont ils bénéficient à juste titre dans l'opinion publique. Le statut particulier des pompiers parisiens ne leur permet pas ce type d'expression mais je ne doute pas que nos pompiers se retrouvent dans cette position, tant les règles de déontologie de la BSPP établissent le respect de toutes les victimes et la prise en compte de toute détresse.

Les pompiers étant souvent les premiers intervenants sur site après un appel d'urgence, ils ont une responsabilité particulière, et nous aurons à nouveau l'occasion d'intervenir sur les questions de formation, notamment de la BSPP, pour que ces éléments soient pris en compte à la hauteur de ces enjeux.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vais donner la parole d'abord à Nicolas NORDMAN, ensuite à M. le Représentant du Préfet de police.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Directeur, Madame Béatrice PATRIE, je vous remercie de cette intervention et je laisserai M. le Représentant de la Préfecture de police vous apporter toutes les précisions concernant les points que vous avez évoqués.

Je voulais néanmoins profiter aussi de votre intervention et de ce projet de délibération pour redire le soutien de la Ville de Paris au plan de modernisation de la Brigade des sapeurs-pompiers sur la période 2020-2029. C'est un sujet, je crois, qui fait très largement consensus au sein de notre Assemblée. Nous avons évidemment la volonté d'accompagner de manière durable les pompiers de Paris qui agissent quotidiennement au service et au bénéfice des Parisiennes et Parisiens. En cette période compliquée et difficile, je voulais profiter aussi de l'occasion qui m'est donnée pour les remercier pour cet investissement quotidien.

Concernant les propos que vous avez tenus sur l'adaptation des casernes pour permettre d'accueillir les femmes et les hommes qui composent la BSPP, bien entendu, je vous rejoins sur ce que vous avez dit. La féminisation est bien entendu absolument nécessaire et les aménagements permettant la mixité, dans le cadre des réaménagements des casernes, sont évidemment tout à fait souhaitables. Je suis donc en accord avec ce que vous avez dit lors de votre intervention.

Je vais peut-être laisser la Préfecture de police compléter et apporter les réponses que vous avez sollicitées.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nicolas NORDMAN.

C'est à vous, Monsieur le Directeur.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous remercie pour vos remerciements sur la prise en compte du sujet des violences sexuelles par la BSPP. Effectivement, les militaires de la BSPP appréhendent le sujet exactement de la même manière que les sapeurs-pompiers professionnels dans leur communication récente. Nous sommes à votre disposition pour évoquer les sujets de formation, de prévention, sujets qui les engagent énormément.

Sur la question du programme de rénovation des casernes, dans tous les nouveaux projets préparés par la BSPP, l'exigence d'accueillir le plus dignement possible l'ensemble des personnels féminins qui viennent exercer dans les casernes est prise en compte. C'est même souvent d'ailleurs une des raisons d'être de ces programmes et c'est tout l'intérêt d'ailleurs d'avoir un programme de rénovation des casernes. Cela permet de changer l'état des choses.

Sur le projet de Bourg-la-Reine, qui est l'objet de votre intervention, les conditions de mixité seront évidemment améliorées puisqu'il y aura un vestiaire dédié pour les femmes, permettant d'accueillir beaucoup plus de femmes qu'il n'y en a aujourd'hui, et des chambrées individuelles en étage pour les accueillir également le mieux possible.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 20.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, PP 20).

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au soutien à la Fondation Jeunesse Feu Vert.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Les vœux référencés n^{os} 78 et 78 bis et l'amendement n° 135 sont relatifs au soutien à la Fondation Jeunesse Feu Vert.

Je donne la parole à Carine PETIT, pour présenter le vœu n° 78.

Mme Carine PETIT, maire du 14^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, d'abord, vous dire comment ce vœu arrive à notre Conseil de Paris, devant notre Assemblée parisienne. C'est d'abord un travail qui a été fait, réalisé, rédigé par le conseil de quartier Pernety qui a pris le temps et qui a réussi à faire un travail très constructif avec la Fondation Jeunesse Feu Vert et l'équipe d'éducation et de prévention spécialisée qui travaillent sur le quartier Pernety depuis très longtemps, et dans le 14^e de manière générale.

Ils se sont rencontrés pour aborder les difficultés qui se passent régulièrement, il faut bien le dire, entre plusieurs groupes de jeunes qui sont entre le 14^e, le 15^e, parfois entre le 14^e et le 13^e, et qui produisent souvent des incidents, plus ou moins réguliers, à chaque fois inquiétants, et parfois graves.

On s'est de nouveau réunis, avec la ville de Malakoff, puisqu'il y a peu de temps un jeune du 14e arrondissement est décédé sur un city-stade de Malakoff suite à une bagarre et un règlement de compte, visiblement, pour lequel d'ailleurs la victime n'était pour rien.

Le conseil de quartier, les citoyens, les habitants ont donc décidé de rencontrer la Fondation Jeunesse Feu Vert pour mettre d'abord l'accent sur la prévention, qui doit être beaucoup plus présente et beaucoup plus massive sur l'ensemble de nos quartiers. Nous le voyons d'ailleurs, l'actualité nous le rappelle très tragiquement et très dramatiquement.

Ce conseil de quartier Pernety a donc adopté un vœu qui a été, comme le veulent le Règlement intérieur et la Charte de la démocratie participative du 14e arrondissement, systématiquement et automatiquement, inscrit à l'ordre du jour de notre Conseil d'arrondissement. Ensuite, nous avons élaboré un travail entre les différents groupes et les différents élus du Conseil.

Il se présente aujourd'hui et il a été amendé parce que nous n'étions pas favorables, en tout cas le Conseil dans sa majorité, à un nouvel élargissement du périmètre d'intervention de l'équipe de prévention Feu Vert, mais favorables et nous appuyons la demande formulée d'obtenir plus de postes pour cette équipe de prévention.

Je suis... "Contente" n'est pas forcément le mot...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - En tout cas, je trouve très intéressant de présenter ce vœu. J'espère qu'il aura des suites à très court terme.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire...

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Je voulais aussi les remercier et dire que la convention collective qui s'applique dans les équipes de prévention spécialisées...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci...

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - ... font qu'elle n'a pas été renouvelée depuis plusieurs dizaines d'année et que l'équipe Feu Vert a beaucoup de mal à recruter aujourd'hui, y compris sur les postes qui sont vacants.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la maire du 14e arrondissement, chère Carine PETIT.

Je donne la parole à la présidente de la 1ère Commission, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, pour présenter l'amendement n° 135.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Depuis plusieurs années, le quartier Pernety connaît effectivement une insécurité croissante, un quartier qui était connu avant tout pour son dynamisme commercial et la paisibilité de ses rues. Aujourd'hui, c'est hélas trafics de drogue, trafics en tous genres, bagarres entre bandes et expéditions punitives qui font désormais trop souvent l'actualité.

Face à cela, il manque de tout. Il manque de la vidéosurveillance, je le dis autant à l'attention de la Préfecture de police qu'à la Mairie de Paris. Je citais le cas de cette boutique au coin de la rue Francis-de-Pressensé : une commerçante ne peut plus faire son travail, les clients ne peuvent pas raisonnablement entrer dans la boutique car il y a des trafiquants en permanence au coin de la rue, comme c'est indiqué.

Il manque une police municipale suffisamment présente en complément de la police nationale. Il manque... Souvent, la réponse pénale n'est pas appropriée, mais ce n'est peut-être pas le lieu pour en débattre, et il manque de la prévention.

Comme l'a dit la maire du 14e arrondissement, le Conseil de quartier a déposé un vœu et il y a eu un débat au Conseil d'arrondissement sur la portée des créations de poste demandées. Le Conseil d'arrondissement s'est exprimé - je trouve que ce que n'est pas très clairement exprimé dans le vœu de Mme PETIT - pour une demande de deux postes supplémentaires à périmètre constant. Ce n'est pas que l'on ne soit pas favorable à une extension de périmètre, mais on veut deux postes supplémentaires sur ce périmètre.

Je suis terriblement déçue par le vœu de l'Exécutif qui ne mentionne même pas le fait que la demande est celle de deux postes supplémentaires et qui dit que cette demande de poste pourra être étudiée au budget supplémentaire. Franchement, il faut que... Mon amendement porte autant sur les deux vœux : il faut que ce soient deux postes nouveaux, immédiatement et à périmètre constant.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Pour répondre aux oratrices, je donne la parole à Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame PETIT et Madame CARRÈRE-GÉE, pour vos interventions qui permettent, je crois, de mettre l'accent et le projecteur de notre Assemblée sur le travail essentiel réalisé tous les jours par les clubs de prévention parisiens.

Nous avons à Paris, vous le savez, 10 associations de prévention spécialisées, 200 éducateurs financés par la Ville pour favoriser l'inclusion sociale des jeunes, pour agir pour la protection de l'enfance et prévenir la délinquance.

Ces dernières semaines, leur rôle a été particulièrement utile, indispensable même, compte tenu des événements tragiques qui se sont déroulés dans certains arrondissements avec, vous l'avez et nous l'avons toutes et tous vu, la multiplication de rixes entre des jeunes. Les éducateurs spécialisés - les éducateurs de rue, comme on les appelle - ont été extrêmement présents et mobilisés pour agir et prévenir ce type de situation.

Alors, les demandes de postes complémentaires que vous posez pour l'association Jeunesse Feu Vert, j'y suis particulièrement sensible. Je vous rappelle d'ailleurs que lors du dernier B.S. 2019 avait été créé un poste supplémentaire pour l'association Jeunesse Feu Vert.

Je vous propose, dans le vœu de l'Exécutif, que ce débat sur les moyens des associations de prévention spécialisée soit porté dans le cadre des reconventionnements puisque nous devons reconventionner l'ensemble des clubs de prévention parisiens. Nous pourrions, à l'occasion de ces discussions que nous aurons bien sûr avec chacun des maires d'arrondissement, regarder de manière très précise les situations.

Je le dis d'ailleurs : nous avons un problème global sur les clubs de prévention à Paris. En moyenne, un tiers des postes ouverts ne sont pas pourvus pour des raisons diverses, qui tiennent principalement au statut et à la rémunération des éducateurs fixés par l'Etat. Cela fait qu'aujourd'hui, sur des postes ouverts, des candidatures ne se présentent pas. Cela pose de vraies difficultés aux clubs de prévention. Je ne suis pas certain que créer aujourd'hui deux postes pour Jeunesse Feu Vert, alors même que l'association bénéficie de postes aujourd'hui vacants, soit de nature à régler rapidement la situation.

Je vous propose donc, au regard de ces éléments et prenant l'engagement que nous aurons ces discussions très prochainement, de retirer votre vœu au profit de celui de l'Exécutif pour pouvoir avancer par rapport aux demandes que vous formulez.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas NORDMAN.

Est-ce que l'amendement n° 135 est retiré ?

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - J'aimerais bien que l'Exécutif s'engage à modifier ce vœu en précisant qu'il s'agit de deux postes et que ce sera "décider" au lieu d'"étudier". On ne peut pas rester dans le déni ! La situation est trop grave.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Donc, vous maintenez votre vœu...

Vous maintenez votre amendement, je veux dire ?

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Si le vœu de Carine PETIT est retiré, il tombe, il me semble, mais je le maintiens sur le vœu de l'Exécutif, oui.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous le maintenez sur le vœu de l'Exécutif. C'est pour cela que je vous demandais s'il était maintenu.

D'accord.

Carine PETIT, acceptez-vous de retirer votre vœu n° 78 au bénéfice du vœu n° 78 bis de l'Exécutif ?

Mme Carine PETIT, maire du 14^e arrondissement. - En 30 secondes, explication de vote.

D'abord, j'accepte de retirer le vœu au profit du vœu de l'Exécutif.

Dire par contre que... Le poste supplémentaire que nous avons obtenu il y a un peu plus d'un an, c'était parce qu'un nouveau quartier s'ajoutait à Porte de Vanves-Pernety : c'était celui de la porte d'Orléans. Vraiment, en juin, Nicolas, il faut absolument que nous puissions avancer, y compris sur les deux aspects : à la fois que nous nous adressions à l'Etat par rapport à la convention collective et il faut vraiment plus de moyens en prévention spécialisée dans tous les quartiers parisiens concernés par ces problèmes et là où sont implantées des équipes de prévention spécialisée.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci pour votre explication de vote.

De ce fait, le vœu n° 78 est retiré.

L'avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 135 transféré sur le vœu n° 78 bis est défavorable ? Nous sommes bien d'accord ?

Je n'ai donc plus qu'une explication de vote... C'est assez laborieux mais, quand les amendements glissent d'un vœu à l'autre, cela devient moins simple.

Explication de vote de Geneviève LARDY WORINGER, du groupe GEP, sur le vœu n° 78 bis, j'imagine, maintenant, puisque le vœu n° 78 n'existe plus...

Mme Geneviève LARDY WORINGER. - Oui, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je voulais déjà remercier Carine PETIT pour ce vœu qui nous permet de saluer, comme cela a été fait précédemment, le travail de la Fondation Jeunesse Feu Vert dans les quartiers populaires parisiens.

Jeunesse Feu Vert intervient sur des missions de prévention spécialisées dans plusieurs arrondissements, dans des quartiers fragilisés socialement où se manifestent, comme cela a été dit, des risques d'inadaptation scolaire, sociale, d'exclusion et de marginalisation pour de nombreux jeunes.

Ces équipes d'éducateurs présents sur le terrain instaurent une relation de confiance structurante avec les jeunes. Par un travail relationnel, individuel ou collectif, elles assurent une présence de soutien aux familles, s'inscrivant dans un rôle de médiation entre les jeunes et les habitants. De trop nombreux jeunes actuellement, comme le disait Carine PETIT, se retrouvent livrés à eux-mêmes et les phénomènes de bande sont en augmentation. Ces bandes sont constituées d'adolescents de plus en plus jeunes, on l'a vu dernièrement, entre 11 et 15 ans, qui se livrent à des actions d'une violence extrême que les réseaux sociaux amplifient et exacerbent.

Feu Vert a pu éviter plusieurs rixes sur le 14e, du fait de sa connaissance du terrain et d'une mise en confiance respectée et réfléchi à des modes d'intervention adaptées. Cela nécessite bien sûr un besoin de travailler en finesse car, à l'adolescence, les jeunes s'identifient à travers leur appartenance à des groupes sociaux. Feu Vert s'en sert pour les reconstruire autour d'un mode relationnel, valorisant, inclusif, par des actions ludiques entre bandes, matches sportifs, musicaux ou de théâtre, en lien avec des associations implantées sur les quartiers.

La demande de renforcer, comme le disait Carine PETIT, l'équipe Feu Vert sur le 14e arrondissement vient d'un diagnostic des habitants - c'est très important - relayé par les Conseils de quartier et qui sollicitent notre intervention pour apporter ensemble des politiques, des solutions. Il s'agit de prioriser une politique de prévention avec des professionnels inscrits sur le terrain, bien en amont d'une réponse policière et répressive qui ne peut être en mesure de régler seule les problèmes de société auxquels nous sommes confrontés. Cela demande un réel engagement des équipes qui méritent d'être renforcées et cela ne doit pas être considéré comme une dépense, mais plutôt comme un investissement essentiel pour l'avenir de notre ville.

Je veux rajouter - j'ai terminé - que nous aurions préféré voter le vœu de "Génération.s", le vœu de Carine PETIT, comme cela a été le cas dans le 14e arrondissement...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci... Là, c'est...

Mme Geneviève LARDY WORINGER. - Mais nous nous rangeons à la position de Carine PETIT et voterons le vœu de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Dernière explication de vote de Lamia EL AARAJE, qui doit être en salle des fêtes, j'imagine...

INTERVENANT. - Non, elle n'est pas présente.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Donc, pas d'explication de vote.

De ce fait, je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 135 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 135 est adoptée.

Je mets aux voix à main levée, le projet de vœu référencé n° 78 bis déposé par l'Exécutif ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2021, V. 95).

Il est donc adopté logiquement à l'unanimité, je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au respect du couvre-feu dans le 18e.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu référencé n° 79 relatif au respect du couvre-feu dans le 18e arrondissement.

La parole est à Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Relatif au couvre-feu dans le 18e arrondissement et dans le 19e également. J'associe ma collègue Marie TOUBIANA à cette présentation.

Des esprits bien éclairés, hier, s'étonnaient que les voies sur berge étaient évacuées. Ecoutez, ce n'est pas partout pareil dans Paris. La consommation d'alcool dans certaines rues de la capitale aussi, ce n'est pas partout pareil dans Paris, notamment dans les 18e et 19e.

Après l'acte tragicomique de la Maire de Paris, s'il ne s'agissait pas de la vie des gens, et la demande d'instaurer un confinement de trois semaines et que son premier adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE, ait estimé que les décisions du Gouvernement étaient des demi-mesures ; en ayant à l'esprit que le couvre-feu est allègrement violé dans de nombreux endroits du Nord-Est parisien par des groupes de vendeurs à la sauvette, des toxicomanes et des délinquants ; considérant que l'insécurité oppressante de l'espace public après les heures de couvre-feu l'est en particulier pour les femmes, et là c'est un vrai combat, mes chers collègues, que nous souhaitons mener sur ces territoires perdus de la République...

Quelques témoignages de riverains : "Je vis clairement dans une zone de non-droit, le non-respect du couvre-feu ne fait que mettre en exergue ce constat, la rue Marx-Dormoy n'est jamais calme avant 21 heures."

Désolé d'être un peu violent, mais une autre riveraine : "Le matin, tout est dégueulasse. Il y a de la merde, de la pisse, des gobelets, des embouts en plastique, des pipes à crack" - pipes à crack que vous distribuez aux "tox".

Et finalement, une petite accalmie à un moment, quand le jardin d'Eole est ouvert parce que, finalement, tous vont se concentrer là-bas. Vous voulez ouvrir les cours des écoles. Commencez déjà par rendre accessibles les parcs qui existent !

Considérant tous ces points, Monsieur le Préfet et Monsieur l'Adjoint Nicolas NORDMAN, Francis SZPNER, Nicolas JEANNETÉ et moi-même demandons une réunion en urgence du Conseil parisien de sécurité et de prévention de la délinquance. C'est une espèce d'organisme totalement inutile qui se réunit en moyenne deux fois par an. La dernière fois, c'est au bout de dix mois de la première mandature d'Anne HIDALGO que nous avons eu cette réunion en 2014. Ce n'est pas satisfaisant et on ne peut pas vouloir piloter la sécurité avec des outils complètement farfelus où personne ne va, personne ne siège, qui se réunissent à un niveau très faible.

Nous demandons immédiatement la convocation en urgence de ce Conseil parisien de sécurité et de prévention de la délinquance.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Rudolph GRANIER.

Je vais d'abord donner la parole à Nicolas NORDMAN et j'imagine, ensuite, à M. le Représentant du Préfet de police.

Cher Nicolas, c'est à toi.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci.

En effet, vous avez évoqué la situation dans certains arrondissements, notamment celle dans le 18e arrondissement, mais il est vrai que vous avez mélangé beaucoup de choses dans votre propos, y compris des choses qui ne relèvent pas des mêmes sujets.

Sur la situation dans le 18e arrondissement, en effet, nous constatons une difficulté du respect d'un certain nombre de règles, notamment liées au couvre-feu et au confinement, avec, dans ces quartiers, la multiplication de ventes à la sauvette et trafics divers. Vous avez, sur ce point, parfaitement raison.

Je voulais insister sur les interventions réalisées dans ces arrondissements, et dans cet arrondissement particulièrement, par la DPSP pour vous donner quelques éléments qui montrent que, contrairement à ce que vous dites, la présence de nos agents est réelle et effective. Depuis le 15 décembre dernier, 1.089 missions ont été réalisées par la DPSP dans le 18e, soit 15 missions en moyenne par jour, avec les concours bien entendu des agents de la circonscription et des unités d'appui. Nous avons effectué 403 interventions suite à des signalements de riverains et, bien sûr, verbalisé concernant le non-respect du couvre-feu et le non-port des masques : 2.212 P.V. ont été dressés pour ces motifs.

Je tiens d'ailleurs à remercier les agents pour leur mobilisation et leur présence dans cette période particulièrement difficile où il faut évidemment faire une course contre la montre pour éviter bien entendu les regroupements et la propagation du virus.

Ce dimanche, d'ailleurs, place de la Chapelle, une opération d'ampleur a été réalisée avec de très nombreux P.V. et des rappels qui ont été effectués concernant le non-port du masque, avec l'éviction de 60 vendeurs à la sauvette - loin de ce que vous dites, concernant la non-présence supposée des agents de la Ville.

Concernant la présence des agents de la Préfecture de police, bien entendu, je laisserai son représentant vous répondre.

Compte tenu de ce que je viens de vous indiquer et du fait que vous mélangez beaucoup de sujets dans votre intervention, j'émettrai un avis défavorable à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas NORDMAN.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, c'est à vous.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Ni dans le 18e, ni dans le 19e, on n'a de territoires perdus de la République. On y a un engagement des forces de l'ordre pour y faire respecter les mêmes règles qu'ailleurs, notamment le couvre-feu. D'ailleurs, depuis sa mise en place le 16 janvier dernier, dans le 18e arrondissement, les policiers ont dressé 923 contraventions pour non-respect du couvre-feu. Ce chiffre représente 15 % de l'ensemble des verbalisations de la capitale pour un arrondissement qui n'en rassemble que 9 %.

C'est donc bien qu'il y a une action des forces de l'ordre pour faire respecter le couvre-feu et que ces actions ne se limitent pas du tout là où les caméras ont filmé les actions des policiers, notamment sur les berges de la Seine. Les contrôles ont lieu partout et sont particulièrement amplifiés dans des secteurs comme le boulevard de Strasbourg, le 18e ou le 19e, dans lequel on observe des regroupements de personnes qui, habituellement, ne respectent pas ce type de règles. Ces contrôles ont vocation non seulement à perdurer mais à s'amplifier.

J'ajouterais d'ailleurs que, ce que les policiers verbalisent, c'est à la fois le non-respect du couvre-feu, mais aussi l'absence du port du masque. Ce sont aussi les établissements ouverts en dépit du couvre-feu. Dans le 18e arrondissement, 78 établissements ont été verbalisés depuis le début du couvre-feu et 27 d'entre eux ont même été fermés par l'autorité préfectorale. C'est dire l'action menée.

Une partie de votre intervention concerne la problématique spécifique, place Stalingrad, jardin d'Eole et aux alentours, des consommateurs de crack. C'est un sujet complexe, et nous avons déjà eu l'occasion d'en parler, pour lesquels les policiers sont présents en permanence. Il nécessite une action de tous dans le cadre du "Plan Crack" que nous suivons avec attention car il s'agit là d'une nuisance majeure pour les habitants de ce secteur et d'une problématique très complexe à traiter.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'imagine que le vœu n° 79 est maintenu... Donc, avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Compte rendu de la 4e Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant en 4e Commission et, conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à son président, Gauthier CARON-THIBAUT.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, à l'occasion de cette Commission et à l'approche de la prochaine "Nuit de la solidarité", nous avons souhaité mieux comprendre le dispositif hivernal en vigueur actuellement à Paris, et c'est Léa FILOCHE qui a tenu l'exercice.

Il nous a été présenté la période administrative du Plan hiver qui court administrativement de mi-novembre à fin mars et qui peut se transformer en Plan grand froid dès lors que les températures ressenties passent au-dessous de 0 pendant trois jours et trois nuits au moins, ce dernier cap ayant d'ailleurs été franchi du 9 au 16 février dernier.

Le Plan hiver, c'est donc 24.000 places et 2.560 autres encore en attente d'ouverture par l'Etat. Ce sont aussi des accueils de jour, ouverts notamment pour des publics précis, comme les femmes, avec le centre d'hébergement à Aboukir à Paris Centre.

En ce moment également, ce sont 22.000 repas par jour, deux fois plus par rapport à avant, ainsi qu'une amélioration des conditions d'accueil avec des partenariats avec "Bibliothèques Sans Frontières", "Palikao" ou "Reconnect", qui permettent aux personnes accueillies de vraiment souffler pendant leur période d'accueil.

Ce sont aussi des gymnases municipaux mis à disposition ouverts par palier, selon une organisation calendaire qui permet de ne pas mobiliser les mêmes gymnases à chaque fois pour ne pas pénaliser les autres usagers même si, dans la période, les autres usagers sont pénalisés par d'autres éléments. Ces gymnases sont alors gérés par la Ville de Paris, la D.R.I.H.L., le 115, et des places sont réservées pour les maraudes locales.

Je tiens à ce moment à remercier les 150 agents volontaires de la DJS et du C.A.S.-V.P. qui se portent régulièrement volontaires pour permettre à ce geste de solidarité de se concrétiser.

En période de Plan grand froid déclenché par la Préfecture en fonction des températures pendant la période hivernale, les lieux d'accueil sont ouverts 24 heures sur 24 et les maraudes sont intensifiées. Nouveauté cette année, comme quoi le dispositif s'améliore avec le temps et ne vit pas de routine administrative : les organisateurs du Plan grand froid se sont lancé un défi. Toute personne qui rentre dans le Plan grand froid doit sortir avec une proposition d'entrée en hébergement. Ce sont actuellement près de 40 personnes qui ont pu en bénéficier.

C'est aussi un moment où la Ville fait des propositions de lieux à l'Etat, certains étant acceptés, comme le Carreau du Temple ou la mairie du 4e, d'autres non, sans que j'en aie bien compris les raisons, comme l'espace Mahler, la mairie du 11e ou la mairie du 15e, le tout dans une méthode qui, je dois l'avouer, nous a interpellés - celle de l'appel à projets - et qui justifie les raisons opposées aux lieux que nous avons mis à disposition. En tant qu'élus, j'avoue que j'ai du mal à comprendre que la coopération entre l'Etat et une collectivité locale ne puisse pas trouver d'autres voies que la réponse à un appel à projets.

Merci encore à Léa FILOCHE pour cette présentation qui précède l'organisation de la prochaine "Nuit de la solidarité". Ce type d'événement, ainsi que les mobilisations locales orchestrées par la Fabrique de la Solidarité permettent de faire que ce sujet ne soit pas qu'un sujet de professionnels, mais aussi de citoyens et de riverains.

Une fois ces échanges éclairants avec Léa FILOCHE terminés, nous avons étudié six projets de délibération et huit vœux, dont un particulièrement important rapporté par Véronique LEVIEUX et Jacques GALVANI sur la fixation des tarifs en E.S.M.S., en établissements médicaux et sociaux municipaux, maintenus à 0 % afin de maintenir un coût d'entrée accessible pour l'ensemble des Parisiennes et Parisiens.

Monsieur le Maire, je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président de la 4e Commission.

2021 DASES 20 - DDCT - Subventions (367.220 euros) et conventions avec 15 associations pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose de passer à l'examen du projet de délibération DASES 20 relatif à l'attribution de subventions et de conventions avec 15 associations pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits.

Le premier inscrit est Grégory CANAL.

M. Grégory CANAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, faire de l'aide à l'accès aux droits, c'est bien, mais respecter l'Etat de droit, c'est encore mieux.

L'association "Droits devant !!" nous paraît, de ce point de vue - elle figure dans ce projet de délibération parmi les 16 associations éligibles à la subvention - avoir des comportements qui nous paraissent très éloignés, pour ne pas dire totalement divergents, du respect de l'Etat de droit dans ce pays.

En effet, "Droits Devant !!" qui a élu domicile dans le 15e arrondissement est coutumière du genre d'actions d'éclat qu'on aime assez peu, nous, dans le 15e arrondissement, souvent évidemment de nature tout à fait télégénique et comme par hasard. J'en veux pour preuve, par exemple, son occupation illicite du domaine public par l'occupation du Panthéon en 2019 - le Préfet est parti, mais j'aurais pu lui faire un petit clin d'œil à ce sujet - mais aussi l'occupation illicite de l'église Saint-Bernard en 1995. De la même manière, "Droits Devant !!" s'est aussi illustrée dans un nombre conséquent de manifestations relatives à la contestation de l'Etat d'Israël et à l'appel au boycott. J'ai tout de même du mal à comprendre le lien entre les manifestations anti-Israël et l'aide à l'accès aux droits des plus démunis. Cherchez l'erreur !

Ce coup d'éclat permanent, d'ailleurs, Madame FILOCHE, suscite beaucoup de gêne dans le tissu associatif social du 15e arrondissement car la plupart des associations dans le 15e arrondissement, avec lesquelles nous travaillons régulièrement, font un travail quotidien, régulier et très attentif en faveur du public extrêmement démunis que nous avons, nous, dans le 15e arrondissement. D'ailleurs, je me permets au passage d'indiquer que "Droits Devant !!" n'a absolument aucune relation avec les élus du 15e arrondissement - mais alors aucune ! - alors qu'elle est tout de même dans le 15e arrondissement depuis un petit moment. C'est tout de même assez rare !

Par extension, je serais aussi tenté de vous dire que nos deux élus du 15e arrondissement chargés des solidarités - Sylvie CEYRAC, chargée des solidarités, et Henri JOZEFOWICZ, chargé de la lutte contre la précarité - ont essayé de prendre attache avec cette association qui réside dans le 15e arrondissement : sans succès. Jamais ils n'ont rappelé ces élus. Jamais ils n'ont pris attache avec la mairie du 15e arrondissement.

Nous savons tous ici présents que les associations du tissu social réalisent un énorme travail et nous les saluons au passage. Mais nous savons aussi tous que ce travail s'accomplit par la médiation aussi, par l'interférence

des élus de toutes les mairies d'arrondissement, et que c'est un signe de professionnalisme que, manifestement, n'épouse pas cette association. Nous le regrettons fortement.

Pour toutes ces raisons, vous le comprendrez bien, nous estimons que "Droits devant !" ne mérite pas de bénéficier des subventions publiques, et donc de l'argent des contribuables parisiens. Nous souhaitons donc scinder notre vote : nous voterons favorablement ce projet de délibération pour l'ensemble des associations, à l'exception de son article 4 qui frappe cette association.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Grégory CANAL.

Je donne la parole à Nour DURAND-RAUCHER.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le Maire.

L'accès aux droits... Nous parlons évidemment, ici, en réalité de l'accès aux droits sociaux pour les plus défavorisés d'entre nous. Les associations pour lesquelles nous votons des subventions avec ce projet de délibération doivent, par leur travail, permettre que les personnes suivies ne soient plus dans une logique de survie, mais bien avoir un moyen d'autonomie pour améliorer leurs conditions de vie. Malheureusement, cet accès aux droits ne permet pas assez de rendre effectif le droit au logement, mais j'y reviendrai à une autre occasion.

Ici, je voudrais souligner, en extrait du projet de délibération lui-même... Il est dit : "garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif aux droits fondamentaux dans le domaine de l'emploi, du logement, de la santé".

Les associations, pour bien faire leur travail, s'appuient sur des personnes souvent extraordinaires mais qui se heurtent à une difficulté lourde. En effet, "certaines de ces permanences sont complétées par une action de médiation socio-culturelle pour les personnes ne maîtrisant pas toujours bien le français". Or, nous manquons encore largement de traducteurs et de traductrices et, au-delà, de spécialistes de l'interculturel formés sur ces sujets. C'est ce qui permettrait que l'accès aux droits soit encore plus effectif. Le nombre de ces intermédiaires doit être en adéquation avec les besoins réels sur le terrain et l'accompagnement devrait être systématique pour y faire face.

Néanmoins, nous voterons évidemment pour ce projet de délibération qui permet un financement nécessaire pour des associations essentielles, et je parle bien de toutes ces associations.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nour DURAND-RAUCHER.

Je donne la parole à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, depuis 2014, notre Ville est engagée au sein du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion dont l'objectif exigeant est d'en finir avec toutes les sources d'obstacles qui compliquent l'accès à des droits pourtant fondamentaux.

Je regrette que nos collègues du groupe Changer Paris choisissent de consacrer une intervention à un sujet aussi important, aussi essentiel que l'accès aux droits à toujours stigmatiser toutes celles et tous ceux qui n'entrent pas dans leurs critères du Parisien et de la Parisienne idéale, surtout quand ils habitent dans les arrondissements de l'Ouest parisien. Vraiment, je trouve cela très choquant !

Qu'il s'agisse de l'accès au logement, à l'emploi ou à la santé, ou encore à la justice, notre capitale connaît d'importantes inégalités sociales qui appellent à un engagement sans relâche pour permettre l'insertion des personnes défavorisées et l'accès aux droits. Car si les droits existent, nous savons combien il est difficile de les faire valoir et je sais que c'est un sujet qui tient à cœur à notre collègue Léa FILOCHE.

C'est un engagement qui prend d'autant plus de sens alors que nous sommes aujourd'hui à un an de crise sanitaire avec toutes les conséquences que l'on connaît sur la conduite des procédures administratives et l'accès à un accompagnement social qui sont pourtant centraux. Qu'il s'agisse des personnes sans abri, sans emploi, sans papier ou de familles en situation de précarité, les difficultés, qui existaient avant la crise, se sont multipliées.

Déjà entamée et problématique avant l'épidémie, la dématérialisation des services publics s'est accélérée pour des raisons sanitaires. Les accueils aux différents guichets d'aide sociale ou de préfecture ont été fermés et leur réouverture a été marquée par une importante saturation, prolongeant ainsi l'attente de milliers de personnes en situation de précarité numérique ou nécessitant un appui dans les conduites de procédure.

Aux difficultés déjà rencontrées par ces personnes vulnérables se sont donc ajoutées les ruptures des institutions publiques. Au mois de décembre, nous avons porté un vœu pour dénoncer l'impossibilité de prendre des rendez-vous en Préfecture pour le renouvellement des titres de séjour, dématérialisation jugée illégale par le tribunal administratif de Rouen au mois de février dernier. Une telle absence est un énième aveu d'abandon des personnes en situation d'exclusion.

Je tiens ainsi à mettre en lumière l'implication sans relâche du tissu associatif qui poursuit ses missions dans un contexte extrêmement bloquant puisque l'essentiel d'entre elles accompagnent des publics vers l'insertion ou la réinsertion sociale, alors que notre société est partiellement verrouillée.

Les services d'aide administrative, d'hébergement, de suivi médical ou encore les permanences socio-juridiques et d'interprétariat ont joué un rôle majeur pour assurer un accès aux droits fondamentaux, accès qui, je le rappelle, est censé être garanti par la puissance publique. Grâce au soutien de notre collectivité, les différentes actions de lutte contre les exclusions ont pu se poursuivre dans un contexte aussi particulier que celui que nous traversons.

Parmi les associations de ce projet de délibération, je voulais souligner le collectif "Les Morts de la rue" qui fait un travail difficile mais ô combien indispensable, en offrant des funérailles dignes à toutes celles et tous ceux qui décèdent dans la rue. En 2020, 535 personnes sont décédées en France, sans abri, des morts souvent trop prématurées qui ne doivent pas être oubliées. Un hommage leur sera d'ailleurs rendu le 30 mars prochain.

La solide base du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion a permis à notre Ville de pouvoir réagir rapidement pour répondre à l'urgence sociale qui grandit dans notre capitale. Nous devons évidemment poursuivre les efforts de travail et de réflexion pour développer des réponses pérennes face à une précarité qui continue de gagner du terrain à mesure que la crise s'éternise. L'élaboration du second Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, qui a vocation à couvrir cette mandature, en sera l'occasion.

Je vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Camille NAGET.

La parole est à Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Madame la maire du 12e arrondissement, vous avez la parole.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je suis toujours très étonnée de la manière dont la partie droite de l'hémicycle, toujours prompte à nous donner des leçons de bienséance, voire de féminisme, sont les seuls à systématiquement interrompre et vociférer, surtout quand c'est une prise de parole féminine.

La preuve, par l'exemple !

Chômeur, précaires, migrants et migrantes ou personnes à la rue, les publics que leur parcours...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Silence ! Chacun s'écoute !

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - C'est systématique ! C'est impressionnant, quand même !

Merci, Monsieur le Président, de rappeler à la loi.

En quoi je suis minable ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Qui a dit cela ?

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Je ne sais pas. Peut-être que le courageux saura le répéter et le dire ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Non, écoutez... Arrêtez, je vous en prie ! Nous avons déjà eu une fin de séance hier après-midi où...

Oui, oui. Nous avons eu une fin de séance où des propos n'auraient pas dû être tenus dans cet hémicycle...

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Je pense qu'il y a un code de bienséance et d'éthique à reprendre dans cet hémicycle !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - ... notamment venant de votre groupe. Je vous en prie, pas de répétition ce matin.

Continuez, Madame la maire du 12e arrondissement.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Chômeurs, précaires, migrants et migrantes ou personnes à la rue, les publics que leurs parcours de vie tiennent éloignés du simple fait d'accéder aux droits sont hélas nombreux. Pouvoir mobiliser des partenaires qui, par leur expertise et leur statut, sont en mesure de leur offrir un accompagnement aussi adapté que possible à leurs besoins apparaît donc essentiel.

Dans le 12e arrondissement, c'est une association, la "Maison des femmes" qui se trouve concernée par le présent projet de délibération. Les actions qui y sont menées s'inscrivent pleinement dans les orientations du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion et du Contrat de ville, y compris le projet "Une Maison des femmes pour toutes" plus spécifiquement visé, soit une aide à la réinsertion des femmes en situation de grande précarité.

Excusez-moi, j'ai fait une fausse manipulation...

Pardon.

Avec toutes mes excuses... Je vais arrêter mon temps de parole.

Je ne comprends pas. Mon ordinateur me fait une blague.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Silence ! Il arrive à tout le monde d'avoir un problème de connexion !

Cela arrive...

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Je vais m'arrêter là. C'était juste pour...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Finissez en improvisant, Madame la maire du 12e arrondissement... dans le plus grand silence. Enfin, c'est grotesque !

Tout le monde peut avoir un problème d'ordinateur.

Allez-y, Madame la Maire.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - C'est quand même incroyable ! Alors effectivement qu'une erreur d'ordinateur m'empêche de parler, d'accord, mais que forcément mes collègues de l'hémicycle de droite le fassent, cela me gêne, surtout quand je parle de la "Maison des femmes" qui, quotidiennement, permet un accès aux droits aux plus fragiles d'entre elles, notamment celles qui ont des parcours particulièrement violents et difficiles, notamment sur des problèmes de violence et des violences multiples.

Je voulais aussi souligner l'"Association des violences faites aux femmes sourdes" qui mène un travail formidable.

Merci et désolée de cette intervention un peu scabreuse et avec toutes...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Non, pas scabreuse ! Je vous rassure, Madame la Maire...

Silence, je vous en prie !

Je vous rassure, Madame la maire du 12e arrondissement, votre intervention n'était pas scabreuse. Elle était, pour des raisons techniques, perturbée. C'est ainsi que l'on doit dire. Vous êtes restée très en deçà des cinq minutes que vous accordait le Règlement intérieur et il était important que vous évoquiez...

Bon, on ne m'écoute pas... Ce n'est pas grave.

Je disais qu'il était important, et je rejoins la maire du 12e arrondissement, pour avoir été député du 12e, que vous ayez rendu hommage à la "Maison des femmes" qui est une association remarquable, que je connais depuis plus de 20 ans. Il est juste que vous puissiez dire effectivement la contribution qui est la sienne dans l'accès aux droits des femmes.

Merci de votre intervention.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Président.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je donne la parole à Léa FILOCHE, pour vous répondre.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, merci beaucoup pour ces interventions, cher Nour, chère Camille, chère Emmanuelle, qui me permettent de mettre en avant l'importance de travailler au sujet de l'accès aux droits pour les Parisiennes et les Parisiens.

Dans une période où nombre de Parisiennes et de Parisiens sont fragilisés par la crise économique et sociale, il est important que nous puissions collectivement trouver de nouveaux outils pour lutter efficacement contre le non-recours aux droits. On en parlait quelque peu hier en séance et on aura l'occasion d'y revenir, mais je tiens à vous redire que la Ville est pleinement mobilisée à ce sujet et a engagé des actions concrètes en ce sens.

C'est ainsi que nous sommes engagés dans l'unification et la territorialisation de l'action sociale, qui va nous permettre d'une part d'être plus cohérents aux yeux de nos partenaires, mais aussi et surtout de faciliter l'accès de toutes et de tous aux services sociaux et médico-sociaux municipaux, en simplifiant notamment les démarches réalisées. L'enjeu est en fait d'améliorer l'accueil, de limiter les orientations pour ne perdre personne en route et permettre à chacun d'accéder à ses droits.

Par ailleurs, je souhaitais partager avec vous que nous venons de lancer, en lien avec la mairie du 10e, et j'en remercie Alexandra CORDEBARD, sa maire, une expérimentation sur un territoire zéro non-recours aux aides sociales, à la fois légale et municipale. C'est un projet ambitieux sur lequel nous souhaitons nous appuyer pour ensuite voir dans quelle mesure nous pourrions l'étendre. Nous avons réuni cette semaine, pour la première fois, l'ensemble des acteurs de l'action sociale, donc les directions de la Ville concernées, Pôle Emploi, les organismes de Sécurité sociale, mais aussi l'APUR pour préparer un diagnostic précis de la situation qui nous permettra ensuite de pouvoir évaluer dans l'arrondissement les besoins et les actions correctrices que l'on pourrait mettre en place afin de lutter contre le non-recours aux aides sociales. Les liens que nous allons tisser sur ce territoire doivent pouvoir être bénéfiques pour l'organisation de l'action sociale à l'échelle parisienne et cette expérimentation va nous y mener.

Concernant le projet de délibération, les 15 associations dont il est question dans ce projet de délibération que j'ai le plaisir de co-rapporter avec mes collègues Jean-Luc ROMERO-MICHEL et Anne-Claire BOUX, entrent tout à fait dans cette démarche. Vous l'avez dit, ces associations accueillent des personnes en difficulté, les informent et leur délivrent des conseils en vue de faciliter leur accès aux droits et leur insertion, en permettant notamment un accès facilité au numérique. Ces associations proposent généralement un service d'écrivains publics, des permanences socio-juridiques ou des actions directement de médiation socio-culturelle. Les problématiques rencontrées par les personnes sont diverses : elles vont du droit au séjour, au droit au logement, en passant par les aides sociales et familiales, par la lutte contre les discriminations, la médiation scolaire, la recherche d'emploi, le droit du travail. Le public accompagné par ces associations est également très vaste : à la fois des personnes en situation de rue, des personnes en grande précarité, des personnes isolées, des personnes sortant de prison, etc.

En 2019, les actions de ces 15 associations ont bénéficié à plus de 13.500 Parisiens puisque nous sommes bien dans le cadre d'une reconduction de subventions sur l'entièreté des associations concernées. Dans le cadre de ce projet de délibération, une attention toute particulière est portée à l'accès aux droits des personnes sans domicile par le soutien des associations de domiciliation et, là, je fais le lien avec mon collègue Antoine GUILLOU qui suit la question de l'accès aux droits et avec lequel nous travaillons de manière très rapprochée.

Pour vous répondre, Monsieur CANAL, sur la question de "Droits devant !!", je rappelle que nous finançons cette association dans ce cadre depuis 2018. Nous sommes bien dans une reconduction. Evidemment, vous pouvez, en lien avec les coordinateurs sociaux de territoire que tout le monde connaît bien ici, essayer de construire des liens et des chemins avec ce type d'associations qui, effectivement, ont une vocation d'arrondissement mais aussi plus large à intervenir sur la question parisienne. Cette association tient des permanences juridiques pour les personnes sans papiers afin de leur permettre ainsi de pouvoir mettre à jour leur situation administrative, et donc les mener à l'accès aux droits sociaux.

Les liens avec la mairie du 15e, Monsieur le Maire, que nous avons tissés depuis quelques mois n'ont jamais permis d'entendre parler du problème que vous avez, de pouvoir être en lien avec cette structure. Je l'entends. Nous pourrions essayer de corriger cela au mieux mais, évidemment, je réitère la confiance que nous avons dans cette association qui fait un travail très précieux pour les personnes sans papiers.

Par ce projet de délibération, nous avons l'opportunité de soutenir des associations pleinement en cohérence, cela a été dit, avec les engagements pris dans le cadre du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion que nous sommes en train de renouveler. C'est pourquoi je vous invite, chers collègues, à voter ce projet de délibération DASES 20.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Léa FILOCHE.

Alors, sur ce projet de délibération, si j'ai bien compris, il y a une demande de vote dissocié du groupe Changer Paris sur l'article 4. Nous sommes bien d'accord ?

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 4 du projet de délibération DASES 20 - DDCT.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 4 est adopté.

Du coup, je mets aux voix, à main levée, dans son intégralité, le projet de délibération DASES 20 - DDCT.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 20 - DDCT).

2021 DASES 25 - Subventions (154.500 euros) et conventions avec six associations pour le fonctionnement de dix actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre des jardins solidaires.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 25 relatif à l'attribution de subventions et de conventions avec six associations...

C'est le vent, rassurez-vous. Ce n'est pas l'esprit de nos grands anciens !

... avec six associations pour le fonctionnement de dix actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre des jardins solidaires.

La parole est à Franck MARGAIN.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur ce projet de délibération, bien évidemment, notre groupe est favorable et l'action de toutes ces associations qui mènent un travail de quartier est souvent intéressante pour les problématiques des jeunes, particulièrement quand on est autour des problématiques du jardinage.

Là où je voudrais intervenir, c'est beaucoup plus, encore une fois, sur la capacité qu'ont les conseillers d'arrondissement de se prononcer sur des arrondissements qui ne sont absolument pas à...

Je vais avoir un problème.

Non ? Ce n'est pas mon micro, c'est le vent ?

D'accord, alors je reste très serein.

C'est en fait la capacité qu'ont les Conseils d'arrondissement de voter pour des projets et des associations qu'ils ne connaissent pas. Si, par exemple, on prend "Esperem", une association, bien sûr, que je connais - elle œuvre dans le 12e et dans le 20e... Dans ce projet de délibération, on nous demande de voter sur deux projets particuliers, sur deux jardins particuliers, bien déterminés. Comment peut-on demander à un conseiller d'arrondissement du 19e ou du 10e, qui n'aura accès au dossier qu'une semaine avant, de se prononcer sur la qualité du travail que vont faire ces associations ?

Je demande donc encore une fois que l'on puisse collectivement bien réfléchir et bien remettre l'organisation des projets de délibération bien sûr par thématique, je le comprends fort bien, mais également par arrondissement. Je trouve que c'est un peu de mépris pour les conseillers d'arrondissement parce que vous leur demandez de prendre position. S'ils ne prennent pas part au vote parce qu'ils ne connaissent pas les quelques associations qui sont dans ce projet de délibération, ils sont accusés à ce moment-là de ne pas prendre part au vote ; s'ils votent pour ou contre, ils le font sans avoir la connaissance de l'ensemble du dossier car, très souvent, comme je le disais, et particulièrement dans des arrondissements d'opposition, les conseillers d'arrondissement n'ont pas accès aux dossiers. Je rappelle qu'ils sont bénévoles et qu'ils n'ont ni le temps ni la possibilité d'aller sur place pour voir ce qu'il s'y passe.

J'en appelle donc, pour compléter le vœu que j'ai présenté hier au Conseil de Paris, à une modification dans les mois et les années à venir dans la mandature et de ramener le rôle des conseillers d'arrondissement à des votes sur les arrondissements et ainsi, bien sûr, permettre aux conseillers de Paris de faire leur travail complet sur l'ensemble de la Ville de Paris. Je tiens beaucoup à essayer de faire modifier cette pratique que je trouve très injuste et les conseillers d'arrondissements, d'ailleurs, le disent : ils se sentent toujours dans une situation extrêmement difficile de devoir se prononcer sur des choses qu'ils ne connaissent pas et surtout dont ils n'ont pas les moyens de connaître.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Franck MARGAIN.

La parole est à la présidente Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, peut-être juste avant de parler du contenu du projet de délibération, vous me permettrez un témoignage. J'ai été conseillère d'arrondissement. Je voudrais simplement nuancer votre propos. Regrouper des projets de délibération permet aussi de gagner du temps pour les services, et donc aussi un meilleur service derrière aux Parisiens. Et quand on est parfois conseiller d'arrondissement, le fait de pouvoir lire dans des projets de délibération des projets qui se déroulent ailleurs peut inspirer et permettre de s'inscrire dans une dimension plus parisienne de son action. Je ne suis pas sûre que ce que vous proposez améliore la qualité du travail en arrondissement.

Mes chers collègues, depuis le début de cette mandature, notre groupe, le groupe "Génération.s", se mobilise en faveur des dispositifs d'insertion et de sensibilisation aux métiers verts. Dans le programme pour l'insertion et pour l'emploi, le projet des jardins solidaires nous semble très pertinent pour nombre de Parisiennes et Parisiens, notamment celles et ceux qui bénéficient du R.S.A. Ces projets répondent très justement à l'objectif d'insérer durablement les personnes éloignées de l'emploi en proposant des activités en lien avec le jardinage, l'écologie, l'économie circulaire. Il propose des activités collectives, variables selon les saisons, qui, toutes, permettent de tisser du lien social, de favoriser le bien-être physique et psychique. On sait en plus que, dans les années à venir, ce que l'on peut appeler les "métiers verts" seront vraiment développés. Plusieurs économistes parlent d'un million d'emplois à terme et ils ont en plus le mérite d'être sur tout type de qualification.

Dans ces jardins, les participants y apprennent donc de véritables techniques en botanique, en compostage en petit bricolage. Ils y développent des compétences en termes de gestion d'un collectif, de participation dans un jardin dans lequel ils s'investissent. Ces compétences sont utiles également ensuite dans le monde du travail. Les passerelles qui sont nouées avec les dispositifs de l'I.A.E. sont à souligner aussi.

De plus, ces jardins peuvent aussi contribuer à orienter vers les métiers de la Direction des Espaces verts de la Ville et on sait que, pour les jardiniers, il en manque. Là aussi, c'est un formidable réservoir d'emplois pour l'avenir et une belle, très belle Direction au sein de la Ville de Paris.

De plus, les jardins solidaires contribuent aussi à la vie de quartier. C'est par exemple le cas dans le quartier Réunion avec "Le Jardin sur le toit", perché sur le gymnase des Vignoles. De nombreux habitants y suivent et échangent avec celles et ceux qui sont en insertion, partageant des ateliers de jardinage, des animations, des visites proposées. Ils partageaient des repas. J'espère que cela pourra assez vite de nouveau se faire puisque la convivialité est quand même essentielle.

Une expression aujourd'hui de ma part pour nous réjouir du soutien de la Ville à ces associations qui cordonnent les projets, qui permettent de mobiliser des animateurs et des animatrices pour ces jardins solidaires, faire le lien entre différents publics et accompagner des parcours d'insertion de nombreuses personnes accueillies.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

La parole est à Carine PETIT.

Non, la parole n'est pas à Carine PETIT.

Eh bien, écoutez... Votre nom était noté sur ma feuille. Il a dû nous être transmis à un moment donné, voilà.

Je donne la parole à Léa FILOCHE, bien sûr, pour répondre aux intervenantes et intervenants.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, chers collègues. Merci, Monsieur le Maire.

Je me joins donc à votre enthousiasme pour présenter à nouveau ce dispositif qui permet toute l'année à de nombreuses personnes de se remobiliser et de se réinvestir dans une activité et un parcours d'insertion professionnelle. Les activités proposées par les six associations que je vous propose de financer à hauteur de 154.500 euros sont précieuses à Paris parce qu'elles favorisent, là où elles prennent place, la création d'un lien social entre les habitants, la dynamique d'entraide dans un quartier défini et surtout une amélioration du cadre de vie pour toutes et tous, au-delà même des personnes concernées par le dispositif.

Elles ont aussi un rôle pédagogique, notamment par l'apprentissage de la culture biologique et des techniques botaniques. Elles permettent le développement de l'esprit d'initiative et de responsabilité, des qualités et des attitudes indispensables à transposer dans le monde du travail ou même dans un cursus de formation.

Je tiens à saluer par là le travail précieux des animatrices et des animateurs, et toutes les équipes des travailleuses et des travailleurs sociaux pour leur approche individualisée et multidirectionnelle d'accompagnement et d'orientation des publics.

Je profite de ma prise de parole pour rappeler que ce projet entre dans le cadre du Plan parisien de l'insertion par l'emploi que nous allons reconduire avec mes collègues Afaf GABELOTAUD et Florentin LETISSIER dès cette année. La réalisation de ce PPIE sera conduite avec les mêmes ambitions de construire des parcours d'accompagnement à la fois d'insertion individualisée, mais aussi de parcours adaptés. En effet, nous allons développer, dans le cadre de ce nouveau plan, les objectifs et les contours de notre action publique en matière d'insertion. Nous allons travailler à davantage intégrer des projets qui favorisent une insertion dans la vie comme dans la ville et permettent de tisser des liens localement entre les partenaires de l'insertion, mais également de la culture, du sport, de la citoyenneté ou même, comme c'est le cas aujourd'hui, de l'agriculture urbaine dans la ville. Et ce projet de délibération en est l'exemple concret.

Nous allons également travailler à ce que ces dispositifs soient plus identifiables et identifiés par les Parisiennes et Parisiens, mais aussi par les maires d'arrondissement et leurs équipes locales afin de valoriser les synergies développées par ces actions ancrées localement, d'utilité sociale et environnementale, qui interrogent les nouvelles façons de produire, de consommer et de partager.

Je ne suis pas en charge, Monsieur MARGAIN, de faire en sorte d'organiser différemment les "modus operandi" des projets de délibération parisiens. Il y a du sens à ce qu'ils puissent être localisés, évidemment : cela permet aux élus locaux de pouvoir faire le point aussi sur ce qui se passe sur leur territoire et de pouvoir suivre les actions et projets qui y sont menées. Mais cela a aussi du sens - en tout cas, je le constate en tant que conseillère de Paris depuis quelques années maintenant et même en tant qu'adjointe aujourd'hui - que l'on puisse avoir une vision globale de ce qui se passe sur Paris et que ces projets de délibération puissent aussi être associés les uns aux autres, de façon à avoir une vision plus large que juste celui de l'arrondissement. C'est aussi notre rôle de conseiller de Paris d'avoir cette vision un peu plus large.

Nous allons travailler à ce que ces dispositifs soient plus identifiables. Et puis, le travail de transversalité de nos politiques publiques va être central dans cette nouvelle construction, notamment à travers le renforcement des liens avec l'emploi, avec l'économie sociale et solidaire, avec des projets menés par mes collègues en matière d'actions culturelles à destination du plus grand nombre, de pratique inclusive du sport, de la pratique de la citoyenneté.

Pour toutes ces raisons, j'espère que nous voterons unanimement ce soutien à ces six associations qui mettent en place des actions de remobilisation sociale et professionnelle qualifiante à destination des personnes en grande exclusion et au bilan et résultats qualitatifs très positifs.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Léa FILOCHE. Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 25.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DASES 25).

Eh bien, vous avez votre unanimité, Madame la Maire. Félicitations !

Ce sont des moments rares qu'il faut savoir goûter. Mais c'est parce que vous avez été convaincante, bien sûr.

2021 DASES 53 - Subventions (88.000 euros) et avenant n° 2 à la convention avec l'association Le Bus des Femmes (20e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 53 relatif à l'attribution de subventions et d'un avenant n° 2 à la convention avec l'association "Le Bus des Femmes", située dans le 20e arrondissement.

La parole est à Emmanuelle RIVIER, qui est en salle des fêtes, me dit-on.

INTERVENANT. - Absolument. Elle arrive.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Qu'elle prenne son temps, il n'y a pas de problème.

Mme Emmanuelle RIVIER. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet de délibération porte sur une subvention de 88.000 euros à l'association "Le Bus des Femmes" pour deux de ses actions : les permanences sociales pour 38.000 euros et les actions de prévention et de santé pour 50.000 euros.

Cette association, située dans le 20e arrondissement, dont je suis élue, a pour objet de travailler avec - et j'insiste sur "avec" - les personnes à la rue et en particulier celles qui cumulent toutes les discriminations, toutes les précarités et toutes les violences : les personnes prostituées et les travailleuses du sexe.

Elle mène pour se faire des actions de défense et de promotion de leurs droits et de leur dignité, des actions de santé communautaire en associant les personnes concernées, type prévention de V.I.H., hépatite et M.S.T., et enfin des actions aussi d'insertion dans le domaine de la santé, de la vie familiale, de la vie sociale et de la vie professionnelle, et aussi pour l'obtention de papiers. Elle mène enfin une action de lutte contre la traite des êtres humains.

Alors, je tiens aujourd'hui au nom de mon groupe à saluer l'action de cette association "Le Bus des Femmes" qui joue un rôle vital auprès de ces personnes prostituées et travailleuses du sexe. Elle travaille dans une approche d'insertion au droit commun, de formation, de non-jugement, cette approche étant essentielle, rare et précieuse vis-à-vis de personnes stigmatisées de toutes parts. Elle joue un rôle essentiel dans le paysage parisien car elle est la seule avec "Médecins du Monde" et son Lotus Bus à le faire alors que les besoins sont immenses.

J'insiste sur le fait que si "Le Bus des Femmes" n'avait pas été là pendant le confinement, et jusqu'à maintenant avec le couvre-feu, beaucoup de femmes seraient aujourd'hui mortes. Elles seraient mortes de précarité ; elles seraient mortes de violence ; elles seraient mortes d'absence totale de regard sur leur situation de clandestinité imposée.

En écho au beau slogan du 8 mars, "Regarde-moi", je vous invite à les regarder, à les écouter et surtout à ne pas les lâcher.

L'année, vous l'aurez compris, a été très difficile pour les usagères de l'association et pour l'association elle-même. La situation financière de l'association "Le Bus des Femmes" est en difficulté. Elle s'améliore, mais nous savons que nous n'en avons pas fini des difficultés, notamment en lien avec la crise sanitaire. Il faudrait donc plus de subventions dans cette année très difficile et que la Ville et ses élus pèsent de tout leur poids, notamment pour convaincre l'Etat de s'engager financièrement sur la réduction des risques, pour le convaincre de l'efficacité de cette approche qui est seule en mesure de répondre à la réalité de terrain telle qu'elle est et de sauver des vies.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Emmanuelle RIVIER.

La parole est maintenant à Geneviève GARRIGOS. Il m'a semblé la voir dans ce champ de vision de la salle des fêtes.

Pas d'erreur : c'est à vous, Geneviève.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, "quand le blé est sous la grêle, fou qui songe à ses querelles". En 1990, la pandémie de V.I.H./Sida se propage rapidement alors qu'aucun traitement efficace n'existe et que les pouvoirs publics tardent à se saisir correctement du problème. Si l'association "Aides" existe depuis 1984, rarissimes sont les initiatives en direction des publics particulièrement touchés.

C'est dans ce contexte qu'éclate l'affaire du sang contaminé et que naissent deux mobilisations qui ont contribué à faire progresser la lutte contre cette pandémie et l'avènement d'une réelle démocratie sanitaire en France : "Act Up Paris" et "Le Bus des Femmes". Ce que disent ces associations, par des coups d'éclat différents, c'est qu'indépendamment des jugements que portent à cette époque les uns ou les autres sur l'homosexualité ou sur le travail du sexe, la prévention n'attend pas et il est urgent de mettre les moyens sur la sensibilisation des publics et la recherche contre le virus.

Je vous ai parlé, en décembre dernier, d'"Act Up". Aujourd'hui, c'est "Le Bus des Femmes" qu'il nous est proposé de soutenir et je voudrais profiter de ce projet de délibération pour saluer l'action de cette association depuis plus de 30 ans.

Ce qui a donné naissance au "Bus des Femmes", c'est cette nécessité de faire prendre conscience que les femmes qui se prostituent ou sont prostituées sont des personnes dotées de la même dignité que les autres, qu'elles font face à une pandémie sans précédent et peuvent être elles-mêmes les actrices de leur propre prévention. Par une recherche-action, également sans précédent, une alliance est nouée entre des chercheuses et des femmes en situation de prostitution pour faire connaître par le biais de lettres leur réalité à Claude EVIN, Ministre de la Santé. Par leur mobilisation, avec le soutien de l'O.M.S. et de celui des associations, elles ont réussi à obtenir un beau bus à impériale grâce auquel elles ont pu aller au plus près des lieux de prostitution pour effectuer des maraudes, proposer des préservatifs, des aides diverses et surtout écouter sans jugement.

L'association s'est structurée en 1994 avec cette particularité d'accorder la moitié de ses places, structurellement, aux femmes prostituées. Parties prenantes comme bénéficiaires, elles le sont aussi au sein de la décision, ainsi que du personnel.

Le mot choisi par l'association a son importance. Dans les conflits actuels autour des mots à employer, l'association qui n'est pas abolitionniste n'a cependant pas choisi l'expression "travail du sexe" car elle s'adresse aussi bien à des personnes victimes de traite. Elle lutte par ailleurs activement contre cette dernière, notamment auprès des personnes nigérianes grâce à plusieurs médiatrices spécialisées. Ce débat traverse l'association, causant parfois des tensions fortes, mais il n'est pas son objet.

Pionnière de ce que nous appelons aujourd'hui l'"aller vers", l'association effectue des permanences mobiles en après-midi et durant la nuit dans les véhicules. En 2019, elle a contacté par ce biais 4.500 contacts avec des personnes prostituées au cours de 118 permanences.

Pour concrétiser un accompagnement vers les droits, vers le logement et l'insertion professionnelle, l'association peut ensuite compter sur l'Abribus, un lieu situé dans le 20e arrondissement, où je suis élue, où les personnes contactées durant les tournées peuvent être accompagnées de manière individuelle et globale. Toujours en 2019, 133 personnes ont ainsi été accueillies lors de 420 entretiens : 73 ont reçu des aides directes et 163 ont été accompagnés par le pôle emploi-formation vers des projets professionnels, dont 39 ont trouvé un emploi. La permanence hebdomadaire de la C.P.A.M. a permis la même année de recevoir 315 personnes en vue d'ouverture de droits.

Comme le rappelait à l'instant ma collègue Emmanuelle RIVIER, gravement en difficulté en 2020, l'association fait de plus face à la nécessité d'adapter son accompagnement aux réalités sanitaires que nous connaissons. Confrontées à de graves difficultés liées à la pandémie actuelle, ainsi qu'à une réduction et une précarisation de leur activité en lien avec les restrictions de mouvement, les personnes en situation de prostitution ont plus que jamais besoin de l'aide du "Bus des Femmes" alors même que l'association lutte pour sa survie.

L'aide qui nous est proposée d'accorder à son action me semble de nature à faire face à cette urgence et je vous invite donc à la voter, je l'espère, à l'unanimité comme le projet de délibération précédent car, comme je le disais en introduction, "quand le blé est sous la grêle, fou qui songe à ses querelles".

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS.

Je donne la parole à Léa FILOCHE, pour répondre aux oratrices.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chères collègues. Chère Emmanuelle, chère Geneviève, je vous remercie pour vos interventions qui me donnent effectivement l'opportunité de m'exprimer sur un sujet important et qui, je crois, tient à cœur à beaucoup de monde dans cet hémicycle.

Plus largement, je souhaite me saisir de ce projet de délibération pour participer à rendre visibles encore une fois les invisibles et encore davantage les invisibles dans les invisibles que sont les femmes précaires, que la Ville essaie de soutenir avec les moyens que nous avons.

Lundi, la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes a été l'occasion de nouveaux rassemblements et de nouvelles mobilisations. Cette journée, cette semaine, voire toutes celles qui doivent émailler toute l'année doivent être l'occasion pour nous de dresser un bilan sur la situation des femmes et sur les actions que nous portons pour l'égalité et pour lutter contre les discriminations dont elles sont clairement victimes.

Depuis plusieurs années, la Ville s'est engagée, et je tiens dans ce cadre à remercier et à saluer le travail engagé par ma collègue Hélène BIDARD et remercier Anne SOUYRIS pour son engagement en faveur de ces publics. Je souhaite également rappeler que nos efforts se concentrent depuis quelques années sur les femmes les plus précaires, plus invisibles et plus fragilisées encore davantage par la crise que nous traversons. Cela a très bien été décrit.

Le décompte de la "Nuit de la solidarité" de l'année passée avait permis d'établir qu'elles étaient encore nombreuses à être à la rue malgré les dispositifs hivernaux en place. Elles représentaient environ 14 % des personnes rencontrées cette nuit-là. En volume, cela représentait 381 personnes et nous savons par ailleurs que ce chiffre est probablement sous-estimé tant les femmes usent de tous les moyens pour se protéger et pour se cacher. Nous agissons pour ces femmes en soutenant des dispositifs et des actions portées par des associations dont je salue le travail et qui œuvrent dans de nombreux domaines en réponse aux besoins essentiels : l'aide alimentaire, les accueils de jour, les accueils de nuit, l'hébergement, le logement, la santé, l'accès aux droits. La Ville a également développé des haltes de jour et/ou de nuit, accueillant uniquement et spécifiquement des femmes, dans les mairies du 5e, du 10e, du 18e, en plus de celles qui avaient ouvert il y a peu au sein même de l'Hôtel de ville.

En identifiant mieux les besoins et les spécificités liées au genre, nous arrivons à construire des dispositifs dans lesquelles les femmes se retrouvent, des dispositifs qui leur permettent de pouvoir se reconstruire, se réapproprier leur corps, se réinsérer dans la vie, dans la ville et même dans l'emploi. Nous savons par exemple qu'elles sont nombreuses à avoir connu des violences de genre avant et pendant la rue.

La moitié d'entre elles expriment aussi des difficultés d'accès aux soins et aux produits d'hygiène. Dans ce cadre, cela a été dit lors de vos interventions, l'initiative de l'association "Le Bus des Femmes" me paraît essentielle. Cette association travaille avec et pour les personnes à la rue, et plus particulièrement les personnes en situation de prostitution. Leurs actions principales sont la prévention du V.I.H., des hépatites et des I.S.T., l'accueil, l'accompagnement et la lutte contre les exclusions et les discriminations, ainsi que l'accès aux droits fondamentaux.

Ce projet de délibération nous permet de les accompagner dans le cadre de leurs actions. Nous pouvons ainsi les soutenir dans le cadre des tournées de véhicules organisées l'après-midi et la nuit. Elles ont pour objectif d'aller vers les femmes dans les lieux connus de prostitution. Les équipes de l'association mettent en place des actions de promotion de santé globale, dont la distribution de matériel de prévention. Elles transmettent également des informations médicales et orientent les femmes vers des structures de soins et d'accès aux droits, notamment dans les centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic de V.I.H. et des I.S.T., des centres médico-sociaux de la Ville, des hôpitaux ou différentes structures proposant des consultations dans toutes les spécialités.

Afin de créer un lien de confiance pour pouvoir assurer l'ensemble de ses missions, l'association intervient dans la bienveillance et la convivialité, et c'est très précieux. Il est également possible de séjourner un moment dans le véhicule spécialement aménagé. Elles peuvent également être orientées vers le deuxième dispositif de l'association, qui est le local Atribus. Dans le 20e arrondissement, l'association a en effet aménagé un local qui se veut être un lieu d'accueil, un lieu d'écoute, un lieu de soutien et d'orientation où la confidentialité est respectée. L'association accueille les femmes en situation de prostitution et leur propose un accompagnement social. Les femmes y sont reçues pour un entretien, puis orientées en fonction de leurs besoins. La configuration du local de l'association offre la possibilité d'assurer un suivi global des femmes qui peuvent bénéficier d'un accompagnement concernant les démarches administratives ou juridiques, mais aussi de résolution de problèmes financiers, d'accès à la santé, au logement, un soutien moral et/ou psychologique. Les femmes accueillies peuvent aussi définir un projet professionnel et être accompagnées vers l'emploi grâce à une collaboration précieuse avec Pôle Emploi et la Mission locale.

L'action entreprise par l'association a permis d'établir 4.500 contacts au cours des 118 tournées de véhicule. Par ailleurs, grâce à la permanence assurée dans le 20e arrondissement, ce sont 420 entretiens qui ont pu être réalisés et 133 femmes qui ont été accompagnées ; 163 ont également pu être accompagnées par le pôle emploi, parmi lesquelles 39 ont pu retrouver un emploi.

Comme je viens de vous l'exposer, l'association prend en charge les femmes qui se trouvent dans des situations de grande exclusion et les accompagne, lorsqu'elles le souhaitent, vers une réinsertion dans la vie. Les actions portées par "Le Bus des Femmes" s'inscrivent à la fois dans le cadre du Pacte de lutte contre la grande exclusion dont nous allons prochainement construire l'acte II, mais aussi dans le cadre du Plan parisien pour l'insertion à l'emploi dont je vous parlais tout à l'heure.

Je serai vigilante à ce que les engagements ciblés soient pris pour ces femmes lors de nos réflexions.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Léa FILOCHE, pour cette réponse aux oratrices et, avec votre permission, un salut amical à Claude BOUCHER.

De ce fait, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 53.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2021, DASES 53).

Unanimité à nouveau, chère Léa FILOCHE. Quel talent !

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif aux conditions de travail au sein du Service Social de proximité du 20e.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons à l'examen d'un vœu non rattaché : le vœu référencé n° 80 est relatif aux conditions de travail au sein du service social de proximité du 20e arrondissement.

La parole, pour présenter ce vœu, est au maire du 20e arrondissement, Éric PLIEZ.

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, c'est un vœu présenté par l'Exécutif du 20e et ses groupes Communiste et Citoyen, Écologiste de Paris, "Génération.s" et Paris en commun. Il est relatif à l'amélioration des conditions de travail au sein du service social de proximité du 20e, mais également à l'amélioration de la prise en charge sociale de ses habitants.

Alors, la situation est ancienne : problèmes de recrutement dans ce service social, avec une évolution positive suite notamment à des changements d'équipe d'encadrement, mais des difficultés, spécifiques à Paris-Est et probablement à l'Est parisien, notamment en termes d'accessibilité pour les transports, et puis ce problème du logement des salariés près de Paris qui se pose. Le tout est évidemment accentué par une crise sanitaire qui accroît les précarités, donc les demandes, et donc la charge de travail.

La Ville a réagi : elle a créé dix postes supplémentaires dans les espaces parisiens de l'insertion pour garantir la qualité du suivi. Pour autant, entre la pression de la crise sanitaire et les politiques nationales qui instaurent une rigueur budgétaire, et donc une pression sur les services, la situation est difficile. Pour autant, l'accueil des habitants et la lutte contre le non-recours aux droits, l'aller-vers sont des priorités pour nous et, engagés comme mairie dans le comité de gestion locale du C.A.S.-V.P., nous tenons à installer un dialogue social constructif et nous veillons et veillerons à l'amélioration des conditions de travail des salariés du C.A.S.-V.P.

C'est pourquoi nous vous proposons dans ce vœu que la direction du C.A.S.-V.P. poursuive le dialogue avec les représentants du personnel ; que le C.A.S.-V.P. et la Ville de Paris poursuivent le recrutement des agents du C.A.S.-V.P. afin de pourvoir les postes vacants dans les arrondissements dans les meilleurs délais ; dans le cadre des réunions de la Ville de Paris dédiées à l'attractivité et à la lutte contre la vacance prévues à l'agenda social 2021, que soient menés un travail d'identification des causes réelles de la vacance de poste et, évidemment, la recherche et la proposition de solutions pour remédier à cette situation de façon pérenne.

Quant aux administrations nationales du champ de la santé sociale, nous leur demandons de développer une politique volontariste de l'accueil physique du public sans rendez-vous, ainsi qu'un accueil téléphonique efficace, et de veiller à une parfaite collaboration entre le service social de proximité et l'ensemble des acteurs de la solidarité.

Voilà l'objet du vœu, merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le maire du 20e arrondissement, cher Éric.

Je donne la parole à Léa FILOCHE, pour répondre au maire du 20e.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le maire du 20e, cher Eric, chers collègues, comme vous le savez, la Ville est très attachée aux bonnes conditions de travail des travailleurs sociaux, ainsi qu'à l'accompagnement social des Parisiennes et Parisiens.

Effectivement, les habitants du 20e ont été particulièrement touchés par la crise que nous traversons et, vous l'avez dit, contrairement aux politiques nationales, la Ville a fait le choix de privilégier une logique d'accueil physique inconditionnel et sans rendez-vous.

C'est dans cet esprit que le Maire de Paris m'a demandé de porter le projet d'unification et de territorialisation de l'action sociale à Paris. Dans ce cadre, nous mettons en place des expérimentations à l'échelle des

arrondissements pour améliorer nos actions sur tout le territoire. Je me réjouis que, dans le 20e, vous ayez proposé de travailler à des projets qui permettent de faciliter l'accès aux droits. Toutefois, il est vrai que la situation conjoncturelle a de fait alourdi la charge de travail des équipes du service social de proximité du 20e arrondissement. Le nombre de postes vacants est donc actuellement plus important que d'ordinaire dans quelques arrondissements, notamment le 20e. Cette situation est en train d'être corrigée mais je ne vous cache que ce n'est pas si simple.

Par ailleurs, en lien avec mon collègue Antoine GUILLOU, nous partageons votre souhait qu'un travail soit mené afin d'identifier les causes réelles de vacance et de proposer des solutions pour y remédier de façon pérenne. Plus largement, pour faciliter le travail de coordination des acteurs de terrain, y compris celui des travailleuses et travailleurs sociaux, la coordination sociale de territoire a mis en place le dispositif PAIS 20. Ce dispositif permet que notre action soit plus lisible pour les partenaires de l'action sociale et pour les Parisiennes et les Parisiens. Il est piloté par les équipes de la coordination sociale de territoire et regroupe la Mairie, l'Espace parisien d'insertion, la Maison des aînés et des aidants, le Point d'accès aux droits, le Point d'information de médiation multiservices et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

Sur l'ensemble des problématiques abordées, un dialogue a déjà été engagé et un temps d'échanges est prévu entre les représentants syndicaux, les équipes du service social de proximité du 20e et la direction du Centre d'action sociale, en respectant évidemment les contraintes d'organisation dictées par la situation sanitaire.

Votre vœu nous encourage à poursuivre ce dialogue pour proposer des solutions aux problèmes rencontrés par le service social de proximité. J'émetts donc un avis favorable sous réserve des quelques amendements que je vous ai proposés.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Léa FILOCHE.

Deux explications de vote.

Emmanuelle RIVIER, pour le groupe GEP.

INTERVENANT. - Elle arrive.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Elle est en salle des fêtes ?

INTERVENANT. - Absolument.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Eh bien, la parole est à Emmanuelle RIVIER. Qu'elle prenne place tranquillement.

C'est à vous, chère collègue.

Mme Emmanuelle RIVIER. - Monsieur le Maire, chers collègues, le GEP votera bien sûr pour ce vœu qui fait suite à un vœu de l'Exécutif adopté par le Conseil du 20e arrondissement. Nous voterons pour, mais nous avons constaté quelques changements entre le vœu initial et celui que nous avons présenté, d'où deux petits regrets et une question de clarification.

Premier regret : la disparition des syndicats. Ces vœux sont intervenus suite à une lettre du 21 janvier des syndicats du C.A.S.-V.P. Il n'en est plus fait état. De même, il n'est plus question d'une réunion dans les meilleurs délais avec les représentants syndicaux mais d'une poursuite du dialogue avec les responsables du personnel. Nous espérons que la réunion se tiendra rapidement avec les responsables syndicaux.

Deuxième regret : la disparition de toute référence à un recrutement par concours. En effet, le vœu d'origine comportait dans ses attendus la demande que le C.A.S.-V.P. et la Ville de Paris dimensionnent le concours de sélection des agents du C.A.S.-V.P. afin de pourvoir les postes vacants. Dans le vœu actuel, il est question de "poursuivre le recrutement des agents du C.A.S.-V.P.". Nous rappelons notre attachement au recrutement par concours et au statut des agents de la Ville de Paris. De même, nous pensons que, pour répondre à la question de l'attractivité, ce recrutement par concours est important car il faut offrir aux agents un statut solide, d'où ma question : pourriez-vous nous rassurer sur le fait qu'il y aura bien des recrutements par concours et que la solution ne reposera pas uniquement sur des contractuels ?

Enfin, je tiens à saluer le dispositif PAIS dont a parlé ma collègue Léa FILOCHE, imaginé et créé par la coordination sociale de territoire et qui permet à tout usager, toute usagère de savoir à qui s'adresser en fonction de ses besoins et de ses démarches.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci à vous, Emmanuelle RIVIER.

Je donne maintenant la parole à François-Marie DIDIER, qui va faire l'explication de vote du groupe Changer Paris.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce sont actuellement 12 postes qui sont vacants dans le service social de proximité du 20^e arrondissement et 2 départs prochains sont annoncés. Cette situation est grave, grave pour les travailleurs sociaux dont on sait les conditions de travail difficiles et le manque de reconnaissance dont ils souffrent ; graves pour les habitants de notre arrondissement, l'un des plus populaires de Paris et qui subit durement les conséquences socio-économiques de la crise.

Le social est une politique locale à part entière. Elle ne peut se faire sans ce lien de proximité indispensable à l'accès aux droits, l'accompagnement et le suivi de nos concitoyens les plus fragilisés.

Alors que la crise s'installe, que le nombre de bénéficiaires du R.S.A. explose à Paris et que l'on peut s'attendre à une augmentation dramatique du nombre de personnes se présentant à nos services sociaux de proximité, dans le 20^e, on aurait dû s'attendre à cette montée en puissance et anticiper nos capacités d'accueil. Au lieu de cela, ce vœu incompréhensible, écrit par le maire du 20^e au maire du 20^e. C'est de la communication, de la récupération sur le dos de ceux qui souffrent.

Plus nous attendons, plus la situation s'aggrave. Le travail se fait plus dur pour nos agents face à l'augmentation des situations complexes à traiter, à cause du manque de personnel.

Je le répète : la situation est déjà grave et elle empire.

Je lis dans ce vœu que vous considérez que la Ville de Paris a pris la mesure de cette crise sociale, notamment en créant dix postes supplémentaires dans les espaces parisiens de l'insertion afin de maintenir la qualité du suivi des bénéficiaires face à l'augmentation du public accueilli du fait de la crise sociale consécutive à la crise sanitaire. Si vous pensez que c'est ainsi que l'on prend mesure de la situation, vous êtes déconnectés des souffrances de nos concitoyens, des longues files d'attente de nos services sociaux, des conditions de travail de nos agents !

Par ce vœu, vous demandez à vous-même de faire votre propre travail. En attendant, vous ne faites rien pour les habitants du 20^e et rien pour les employés du service social de proximité.

Monsieur le Maire, parler, c'est bien ; agir, c'est mieux. Cela fait huit mois que vous avez été élu. Prenez donc vos responsabilités.

Nous nous abstiendrons sur ce vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, François-Marie DIDIER.

J'imagine, côté 20^e, que vous acceptez les amendements de l'Exécutif ?

Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 80 déposée par le groupe Paris en commun, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2021, V. 96).

Elle est adoptée avec l'abstention du groupe Changer Paris et également du groupe GIP et du groupe MDE.

Abstention ? Parfait, c'est noté.

2021 DASES 19 - Objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements sociaux et médico-sociaux pour l'exercice 2021.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons donc au projet de délibération DASES 19 concernant l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements sociaux et médico-sociaux pour l'exercice 2021.

La parole est à Hélène JACQUEMONT.

Elle est là !

Excusez-moi, je vous cherchais trop à droite.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération traite de l'évolution des établissements médico-sociaux tarifés par la Ville de Paris pour l'exercice 2021 et l'évolution que l'on nous propose de voter est de 0 %, comme en 2018 et 2019 d'ailleurs.

J'ai plusieurs points d'étonnement. Il ne vous a pas échappé que le financeur arrête un budget pour lequel il ne tient pas compte de la hausse du coût de la vie. L'inflation 2020 s'élève à 0,5 %. Il y a, et heureusement pour les professionnels que je salue à cette occasion, une augmentation de la masse salariale liée à l'ancienneté. Et puis, que faites-vous de l'augmentation, par exemple, de 5,7 % du gaz au 1er mars 2021 ? Cherchez l'erreur.

Avec cette mesure, on sait pertinemment et à l'avance que l'établissement va faire un déficit. On sait que vous allez dépenser plus, mais on laisse les établissements médico-sociaux avancer les dépenses supplémentaires. Plutôt que d'augmenter le budget avec un taux directeur, même faible, la Ville met en place de fait un mécanisme de crédit. Oui, vous avez bien entendu : les établissements médico-sociaux servent de réserve de trésorerie à la Ville de Paris. Trouvez-vous cela adapté ?

Mais plus encore, l'année 2020 a été une année exceptionnelle et exceptionnellement difficile pour ces établissements sociaux et médico-sociaux dans un contexte pandémique. Non seulement, les professionnels, soignants ou non, ont fait preuve d'un engagement extraordinaire pour leur exposition en première ligne, mais les établissements en tant qu'employeurs ont engagé des dépenses exceptionnelles pour protéger leurs salariés en achetant des matériels de protection, sans attendre d'être fournis par ceux qui n'en avaient pas toujours suffisamment, ou pas du tout, à savoir des chaussures, des charlottes, des tabliers, du gel hydroalcoolique, mais également pour assurer la continuité de service en faisant appel à l'intérim, en remplacement des salariés touchés par le Covid. Tout ceci n'est pas gratuit. Tout ceci a un coût et cela a engagé des coûts non budgétés, imprévisibles, importants.

Donc, ces coûts n'ont pas été remboursés et ne sont pas pris en compte dans le taux d'évolution des dépenses à 0 %. Il est invraisemblable qu'en 2021 il n'y ait pas de taux directeur qui finance au moins les dépenses Covid. Des établissements - tous à but non lucratif, est-il nécessaire de le rappeler ? - risquent de se trouver dans des situations de trésorerie très difficiles. Ils ne seront pas financés au niveau de leurs besoins.

Ce point a été soulevé en 4e Commission. On m'a répondu que les comptes de ces établissements au titre de 2020 n'étant pas publiés ni votés, ces dépenses ne sont pas encore quantifiables. Franchement, c'est trop facile ! Je voudrais juste rappeler que l'A.R.S. a été capable de rembourser les dépenses liées au Covid, sur factures, rubis sur ongle, dès 2020. Alors, que fait la Ville de Paris ?

Pour la Ville de Paris, j'ai fini par comprendre, parce qu'on ne me l'a pas dit clairement en 4e Commission, que ce sera en mars 2022. Vous avez bien entendu : 24 mois après les débours effectifs. Le message envoyé aux établissements médico-sociaux par ce projet de délibération est : "Débrouillez-vous d'ici là avec vos déficits, même si nous savons que vous êtes des établissements à but non lucratif".

Pour finir, ce ne sont pas les 4,1 % de dépenses nouvelles présentées dans le projet de délibération en contrepartie de la présentation du taux d'évolution à 0 % qui sont de nature à convaincre car nous ne sommes pas dupes. Ces budgets sont sur des logiques différentes, assis sur des assiettes différentes, et nous ne pouvons pas amalgamer les chiffres.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Hélène JACQUEMONT.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je voudrais profiter de cette intervention pour revenir sur le vœu qui a été débattu précédemment.

Je commencerai par remercier, quelque part, le maire du 20e qui, de fait, en présentant ce vœu a poursuivi le débat que j'avais engagé lors du Conseil d'arrondissement puisque j'avais présenté un vœu justement sur cette souffrance au travail des travailleurs sociaux. Il eut été respectueux d'en faire référence.

En Conseil d'arrondissement d'ailleurs, le groupe Paris en commun n'avait pas jugé bon de le soutenir et de l'adopter, ce vœu. Pour quelle raison ? Je l'ignore.

Il est vrai que ce vœu, en même temps, était plus clair et M. François-Marie DIDIER l'a d'ailleurs bien rappelé. Le problème de la souffrance des travailleurs sociaux est certes lié à des facteurs multiples, mais beaucoup sont liés à la politique municipale parisienne sur laquelle la majorité a le pouvoir d'agir, a le devoir d'agir.

Alors oui, les travailleurs sociaux subissent la déflagration sociale, et donc l'augmentation très forte de la demande. Ce n'est pas forcément de votre faute.

Ils subissent de fait une nécessité d'être compétent sur énormément de sujets, énormément de domaines et c'est extrêmement dur, d'où la nécessité de pouvoir tenir dans le temps car il faut du temps pour pouvoir acquérir toutes ces compétences, mais ils subissent aussi le fait que nombre d'autres services nationaux, régionaux et locaux se déchargent sur eux. Ils subissent également le fait que, nationalement mais aussi au niveau du département, beaucoup de dispositifs prétendent qu'il faut absolument tout dématérialiser. Or le travail social auprès des personnes en situation de grande précarité a besoin d'humains, a besoin d'humains d'abord, et que la dématérialisation sans accompagnement social est un leurre, une aberration.

Et que fait la Ville ? Elle rajoute des logiciels redondants. Que fait la Ville ? Elle impose des managements qui font perdre le sens du travail social.

Il y a une nécessité d'augmenter véritablement... de respecter, de restaurer un vrai dialogue avec les professionnels du travail social car c'est sur eux que reposent énormément de choses, liées à notre politique de solidarité. Ces 12 postes vacants, je suis assez surprise finalement que le vœu adopté précédemment se dise : "Ah ! Nous allons étudier et essayer de comprendre pourquoi il y a ces 12 postes vacants."

Mais, depuis le temps, vous n'avez pas regardé le terrain ? Vous n'avez pas discuté avec les personnels ? Vous n'êtes pas allés les voir ? Vous ne comprenez pas pourquoi ils craquent ?

Soyez juste en capacité d'écouter les gens et ceux qui "bossent" à la Ville ! Soyez juste en capacité de les rencontrer ! Vous n'aurez pas besoin de vous cacher dans 36.000 dispositifs et des vœux que vous vous faites à vous-mêmes. Je suis donc assez surprise par l'autosuffisance de ce que vous adoptez dans des vœux à vous-mêmes.

Maintenant, pour revenir à ce projet de délibération qui porte sur l'évolution des dépenses des établissements sociaux et médico-sociaux pour l'exercice 2021, je ne reviendrai pas sur les éléments qui sont plus de l'ordre technique mais je m'interrogerai, par ailleurs, sur les informations qui nous sont transmises. Je trouve que limiter à 113 places d'E.H.P.A.D. l'année 2021, quand on voit... La crise a révélé à quel point nous sommes en retard. La crise a pu mettre un focus sur la situation des E.H.P.A.D. et du traitement des personnes âgées en situation de dépendance. On sait pertinemment que l'on manque énormément d'E.H.P.A.D. On sait pertinemment que beaucoup de familles s'inquiètent pour leurs aînés en se disant : "Comment vais-je pouvoir accompagner mes propres parents dans la situation de perte d'autonomie ?".

Le nombre de places en E.H.P.A.D. à Paris est totalement insuffisant. A quand un grand plan de rattrapage, comme ce qui a pu être impulsé depuis 2001 sur la question de la petite enfance ?

Or, le... Je cherche mon terme, je ne sais plus comment cela s'appelle... Le Plan senior ? Je ne sais plus le terme. Le Schéma senior, pardon, à Paris se termine puisqu'il allait de 2017 à 2021. J'espère que le prochain va donner lieu à une volonté beaucoup plus forte pour répondre aux personnes âgées en perte d'autonomie.

J'espère que, pour les personnes en situation de handicap également, on ira au-delà que simplement 250 places de plus.

Je trouve dommage que le projet de délibération ne nous dise pas combien de places ont été prévues pour les mineurs non accompagnés parce que, là aussi, nous savons qu'il y a un manque de place.

Je terminerai sur la question de l'éducation spécialisée et des clubs de prévention. On voit bien que tout le travail sur les rixes a porté ses fruits à Paris, même si les choses sont très fragiles. Faisons attention à bien préserver les clubs de prévention. Je ne suis pas sûre que la volonté, à chaque fois, de les refusionner dans des grosses structures soit la bonne approche.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET.

Béatrice PATRIE a maintenant la parole.

Mme Béatrice PATRIE. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet de délibération embrasse une diversité de domaines de compétences de la Ville de Paris.

En ce qui me concerne, je souhaite insister en cette période sensible sur la question de la prévention spécialisée. Plus de 110 professionnels de l'éducation et du social ont signé cette semaine une tribune alertant sur la nécessité de privilégier l'action sociale, l'éducation et la médiation face à l'accélération des phénomènes de rixes. Je souscris pleinement à cette analyse. Il est urgent de sortir du dogme de la politique sécuritaire qui nie les réalités sociales, néglige le manque de perspectives offertes à la jeunesse et oublie que les jeunes délinquants sont également des jeunes en manque de repères et ne disposent d'aucune figure d'identification positive.

Les accompagner, c'est accompagner la société tout entière. Apaiser la société, c'est se préoccuper de la souffrance de chacun sans exclusive. L'Etat a bien entendu un rôle essentiel à jouer. Le travail avec les départements et communes voisines est également essentiel. Les clubs de prévention pointés dans ce projet de délibération sont un rouage crucial d'une machine complexe qui doit sans cesse se réinventer face à des conditions sanitaires et sociales évolutives. Face à la gravité et à la sensibilisation des enjeux, nous ne devons laisser aucun grain de sable venir ralentir cette machine.

L'articulation avec la protection de l'enfance est indispensable. Malgré les efforts faits par la Ville de Paris, les contreparties allouées par l'Etat en matière de protection de l'enfance restent largement en deçà des besoins. Les besoins en matière de santé mentale, en particulier en direction des enfants et des jeunes, se font également cruellement sentir. La réduction continue des moyens alloués à la psychiatrie depuis 15 ans imposerait de refonder une psychiatrie de secteur pour permettre une meilleure prise en charge des patientes et des patients. Il n'est pas

acceptable que le délai de rendez-vous dans les C.M.P. pour les jeunes en situation de détresse soit de plusieurs semaines.

Les liens entre les clubs de prévention et les mairies d'arrondissement, les équipes de la politique de la ville sur les territoires qui disposent de quartiers populaires, les centres d'animation, les centres sociaux gagneraient également à être renforcés pour permettre une meilleure fluidité et une grande réactivité.

Les situations et les habitudes de travail ne sont pas identiques d'un arrondissement à l'autre, mais certaines marges d'amélioration existent néanmoins et sont évoquées rapidement dans le projet de délibération.

Je souhaiterais donc évoquer plus particulièrement la question de la formation au numérique. Lors du premier confinement notamment, les éducateurs de prévention ont dû revoir leurs habitudes et user de nouveaux moyens de communication pour maintenir le lien avec les jeunes par des chaînes YouTube, des fils Whatsapp et d'autres moyens numériques. Je tiens d'ailleurs à saluer ici la créativité dont certains ont pu faire preuve, notamment dans le 13e arrondissement, en proposant des vidéos dans lesquels les jeunes interviewent des rappeurs ou des footballeurs connus pour évoquer leurs moyens de résolution des conflits. Les confinements et les couvre-feux ont considérablement augmenté le temps passé devant les écrans. Cet usage accru des nouvelles technologies renforce donc la nécessité de former les éducateurs spécialisés aux enjeux du numérique. Je pense particulièrement à la question du harcèlement en ligne, lié de près au harcèlement scolaire.

Si la Ville de Paris n'est pas inactive sur ce sujet - je pense notamment au travail mené dans le cadre de l'appel à projets "Laïcité, valeur de la république et citoyenneté" -, la période nous invite à aller plus loin. Cette semaine, une jeune fille est morte, comme vous le savez, après avoir été harcelée en ligne. Les articles de presse relatent que deux jeunes adolescents l'auraient poussée dans la Seine à Argenteuil. Cette jeune fille faisait notamment l'objet de harcèlement sur les réseaux sociaux. Le harcèlement virtuel peut être l'expression de violences aux conséquences bien réelles.

Comme l'a montré la dernière campagne de communication de la Police nationale, retirée après avoir provoqué un tollé tant elle était inadaptée et culpabilisante pour les victimes, nous manquons d'une doctrine claire en la matière et d'outils de formation adaptés. A défaut d'outils nationaux, la Ville peut prendre les devants et proposer des formations à l'ensemble des acteurs de la prévention spécialisée pour leur permettre de monter en compétence sur ces enjeux.

Sur les objectifs méthodologiques fixés ici, nous souscrivons pleinement avec la volonté exprimée que les actions des équipes de la prévention spécialisée fassent l'objet d'évaluations qualitatives permanentes et qu'une enveloppe y soit dédiée. Cela nous semble nécessaire afin de pouvoir agir avec la réactivité et la cohérence imposées par la sensibilité de l'actualité.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Béatrice PATRIE.

Pour répondre aux oratrices, je donne la parole à Jacques GALVANI.

M. Jacques GALVANI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Avant de répondre, Madame SIMONNET, il me semble qu'une partie de vos interventions, la première, concernait plutôt une discussion suivie d'un vote qui vient d'avoir lieu, donc je ne vais pas y revenir.

Pour répondre à vos différentes questions, d'abord, en matière d'établissements et de services médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées ou qui relèvent de la prévention spécialisée ou de la protection de l'enfance, l'O.A.E.D. constitue un exercice annuel indispensable. Il permet de déterminer le taux directeur d'évolution des dépenses et des mesures nouvelles. Depuis 2018, en effet, ce taux est maintenu à 0 % mais je tiens à souligner que cela n'a pas mis en difficulté les structures handicap qui présentent des excédents antérieurs importants et qui affichent tous un résultat à l'équilibre en 2019.

Bien entendu, cela n'empêche pas des mesures nouvelles, donc il ne faut pas en conclure qu'il n'y a pas de financement sur les mesures nouvelles.

Les objectifs en matière de création de places inscrits dans le Schéma handicap, inclusion et accessibilité universelle de 2017-2021 sont maintenus et nous avons une enveloppe spéciale dédiée prévue dans le cadre de l'O.A.E.D. Ainsi, près de 100 places pour les services d'accompagnement et 74 places en structure d'hébergement seront créées. Il s'agira essentiellement de places pour l'autisme et le polyhandicap car elles sont encore trop rares à Paris.

Je tiens également à indiquer que nous avons fait le choix de traiter les surcoûts liés à la crise sanitaire que vous avez évoqués, Madame JACQUEMONT. Ils sont estimés à 3,2 millions d'euros. Ils seront traités dans un exercice à part entière et seront intégralement pris en charge au travers de la tarification pour environ 1 million d'euros et des mesures nouvelles non pérennes pour 2,2 millions d'euros en fonction de la situation financière des structures. Il est donc faux de dire que nous n'avons pas prévu d'intégrer budgétairement ces surcoûts.

Concernant la prévention spécialisée que vous avez évoquée, Madame PATRIE, effectivement, je souhaite apporter quelques éléments complémentaires qui m'ont été transmis par Nicolas NORDMAN, très investi sur ce sujet.

La Ville de Paris s'est engagée à soutenir les dix associations de prévention spécialisées qui interviennent à Paris. Nous avons voté au budget 19 millions d'euros qui seront consacrés cette année pour permettre cette action essentielle. Ce projet de délibération correspond à des dépenses nécessaires pour leur permettre d'appliquer des protocoles sanitaires ou pour permettre l'adaptation à des enjeux liés à la stratégie parisienne de prévention des rixes, telle qu'elle a été initiée par la Ville dès 2019, notamment la formation des travailleurs sociaux sur le numérique, ce qui est un enjeu essentiel.

S'agissant de la protection de l'enfance, qui a été évoquée par Mme SIMONNET dans la deuxième partie de son intervention, qui est un dossier cher à Dominique VERSINI, sachez que l'enveloppe allouée aux mesures nouvelles connaîtra une hausse de 4,77 %, soit près de 10 millions d'euros, afin notamment de poursuivre l'ouverture des places pour sortir des mineurs non accompagnés de l'hôtel et d'ouvrir une deuxième structure A.R.S.-A.S.E.

Je voudrais attirer votre attention sur le projet, mené avec détermination par Dominique VERSINI, de réécriture du Schéma de prévention et de protection de l'enfance. Chaque groupe politique du Conseil a été invité à participer à un comité de pilotage, le 19 mars prochain, qui permettra d'esquisser des axes de travail et d'aboutir à un document d'ici novembre.

Si Véronique LEVIEUX souhaite ajouter quelques éléments supplémentaires sur les questions liées aux établissements accueillant des personnes âgées qui ont été évoquées, je lui laisse volontiers la parole.

Non ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - De fait, vous avez donc fini votre réponse, cher Jacques GALVANI.

M. Jacques GALVANI, adjoint. - Tout à fait.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Et Véronique LEVIEUX vient de m'indiquer que ses sujets n'étant pas directement traités, il n'y avait pas nécessité qu'elle intervienne au nom de l'Exécutif.

Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 19.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 19).

Chers collègues, je vous souhaite un bon appétit. La séance est suspendue jusqu'à 14 heures 30.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de M. Paul SIMONDON, adjoint).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose de reprendre notre séance.

Rappels au règlement.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Avant de continuer l'examen des dossiers, je suis saisi d'une demande d'intervention pour un rappel au règlement de M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole pour ce rappel au règlement.

Nous avons eu hier, en fin d'après-midi, à la fin de nos débats, lors de nos échanges, prononcé par notre collègue Francis SZPNER, une insulte d'une violence inouïe, même masquée derrière une citation littéraire tronquée et dévoyée. Je voulais dire, à la reprise de nos travaux, alors que je n'étais pas en séance ce matin, que nous ne pouvons pas considérer qu'une telle insulte vis-à-vis d'une élue du Conseil de Paris, qui conduit à la délégitimer dans son mandat d'élue alors que chacune et chacun d'entre nous est légitime dans son mandat d'élue, est acceptable. Je voulais le dire au nom du groupe Paris en commun, en dehors même du débat dans lequel s'inscrivait cette insulte.

Je pense qu'il serait utile que Patrick BLOCHE, qui est adjoint chargé du Conseil de Paris, qui remplit cette tâche avec beaucoup de compétence, de dévouement et aussi d'attention au droit de l'opposition, que les présidents de groupes, majorité et opposition, puissent être réunis afin que des insultes de cette violence-là - je ne parle pas de nom d'oiseaux - ne puissent plus se reproduire dans cette enceinte. Je crois qu'il y va du respect que nous devons à la démocratie, aux Parisiennes et aux Parisiens, à la possibilité d'un débat entre nous dans une société qui, par

ailleurs - nous le savons - est violente, et à laquelle nous devons adresser d'autres messages, montrer d'autres exemples et une possibilité de débat même lorsque les désaccords sont vifs.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - J'ai écouté avec une grande attention Rémi FÉRAUD, qui s'avère être en plus mon président de groupe. Je présidais la séance au moment où, effectivement, les faits inacceptables qu'il rappelle ont été commis. Je le remercie très sincèrement de son initiative. Elle m'apparaît indispensable.

J'avais pourtant, préalablement à ce débat, sans doute par anticipation, lancé un appel à la sérénité et à la dignité. J'ai cru, pendant un certain temps, que j'avais été écouté. Il n'en a rien été. Effectivement, des propos gravement insultants ont été tenus à l'égard d'une collègue, Alice COFFIN, et à l'égard de son groupe. De ce fait, il me semble indispensable, quels que soient les bancs où nous siégeons, et pour l'avoir rappelé à plusieurs reprises dans la délégation qui est la mienne, notamment lorsque nous avons procédé à la révision du règlement intérieur, que nous avons le souci de respecter les droits de l'opposition. Je parle, évidemment, au nom de la majorité. Il était aussi nécessaire que tous les groupes, qu'ils soient dans la majorité ou dans l'opposition, se respectent, se régulent et soient en capacité d'élever notre débat.

Je le dis sincèrement et ce n'est pas la première fois. Encore ce matin, je présidais la séance lorsqu'une élue, maire d'arrondissement, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, a eu des problèmes d'ordinateur. Comment, dans cet hémicycle, un élu peut l'interpeller en qualifiant ses propos de "minables" ? Je le dis, il y a des débordements qui se répètent. Ils se répètent dans de telles conditions qu'il faut, en responsabilité, dans la majorité comme dans l'opposition, que nous nous retrouvions. J'inviterai, à la suggestion de Rémi FÉRAUD, à ce que les présidentes et présidents de groupes se retrouvent afin que nous puissions, en prenant chacune et chacun nos responsabilités, faire que tous ces débordements cessent.

Nous sommes sous le regard des Parisiennes et des Parisiens, et nous avons une responsabilité particulière. Nous disons souvent, les uns et les autres, que nos concitoyennes et nos concitoyens ont souvent une image détestable de la politique jusqu'à faire des choix extrêmes, notamment un choix populiste que nous avons tous à l'esprit. Il est donc de notre responsabilité collective, si l'esprit républicain a un sens, que nous assumions les uns et les autres nos responsabilités pour élever le débat dans cette enceinte, qui n'est pas n'importe laquelle - c'est l'hémicycle du Conseil de Paris - pour qu'en responsabilité, nous puissions effectivement donner de la politique l'image qui doit être la sienne.

Je répondrai en ce sens, Monsieur le Président, à votre proposition.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je suis saisi d'une demande de rappel au règlement de la part du groupe Changer Paris.

Monsieur SZPINER, vous avez la parole.

M. Francis SZPINER, maire du 16^e arrondissement. - Ce rappel au règlement est une fiction. Si vous lisez l'article 5 du règlement du Conseil de Paris, vous voyez qu'il vient comme un cheveu sur la soupe. J'ai bien compris, en réalité, que ce rappel au règlement vise à apaiser les rapports entre une fraction de la majorité et une autre fraction de la majorité. Vous vous parlez entre vous, parce qu'à la suite du vote d'hier où vous vous êtes séparés, vous avez besoin d'essayer de vous réconcilier.

Vous avez dit, Monsieur BLOCHE, que j'avais tenu des propos gravement insultants. Je vous renvoie au règlement : c'est le maire qui préside et qui a la police de la séance, et à ce moment-là, il fallait faire les remarques, et vous n'avez rien dit. Je vois que la nuit porte conseil.

La politique, c'est prendre ses responsabilités. Nous ne bénéficions, dans cette enceinte, d'aucune immunité de parole. Mais la différence entre l'oratrice que j'ai mise en cause et moi, c'est que, malheureusement, la diffamation à l'égard des morts n'existe pas. Si vous trouvez normal et non gravement insultant que l'on puisse traiter Claude Goasguen de raciste - ce qui est un délit pénal - sans qu'évidemment il ne puisse se défendre, alors que Claude Goasguen n'a jamais été raciste, ça, c'est insultant et honteux pour la démocratie.

Si vous estimez que mes propos ne sont pas acceptables, je ne peux que vous inviter, comme je l'ai fait hier, à saisir les tribunaux de la République. Mais vous n'êtes pas les gardiens de la morale, vous n'êtes pas ceux qui distribuent les bons points, vous n'avez aucune légitimité morale pour nous donner des leçons. Donc, à partir de là, bien entendu, je n'ai nullement l'intention de retirer ces propos. Je trouve que, face aux insultes qui ont été proférées à la mémoire de l'un de nos amis qui ne peut plus se défendre, c'est la moindre des choses de ne pas laisser passer cela. Donc, vous ne nous ferez pas taire.

Habituez-vous à ce que, lorsque vous vous livrez à des attaques indignes et violentes, nous vous répondions.

Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Demande d'intervention de Mme Fatoumata KONÉ, présidente du groupe Ecologiste de Paris.

Rappel au règlement demandé par le groupe Ecologiste de Paris. Et après, je traiterai votre demande.

Et la vôtre !

Monsieur le Maire, vous n'avez pas non plus cité...

Bien.

Chers collègues, nous allons écouter la présidente du groupe Ecologiste de Paris. Ensuite, nous procéderons à une suspension de séance, comme demandé par le groupe Changer Paris.

Je vous remercie.

Mme Fatoumata KONÉ. - Je vais faire également un rappel au règlement sur les mêmes motifs que M. Rémi FÉRAUD, pour revenir sur l'incident d'hier.

Je n'avais pas prévu d'intervenir aujourd'hui. En fait, Monsieur SZPNER, je vais vous faire part de ma colère. Merci de vous en aller. Je vois que vous êtes embarrassé par la situation, alors restez sur place et écoutez-moi. Ecoutez-moi !

Je vois l'embarras. Vous êtes bien dans l'embarras.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Allez-y, Madame KONÉ. Je vous en prie.

Mme Fatoumata KONÉ. - J'espère que M. SZPNER regardera l'enregistrement.

Je lui fais part de ma colère parce que je pense qu'en tant que maire du 16e arrondissement, il n'est pas digne de sa fonction. Je pense qu'hier, il a pensé que, du haut de son trône de maire du 16e arrondissement, il pouvait se permettre d'insulter une élue de la République au sein de cet hémicycle sans que cela ne fasse de vagues. Cela est inacceptable. C'est la raison pour laquelle je lui ai demandé des excuses hier. Les excuses sont toujours sur la table.

En tout cas, notre groupe ne laissera pas passer ce point. Comme il nous l'a conseillé, on verra quelle suite juridique on pourra donner à cette séquence. En tout cas, on y reviendra.

Je voulais préciser que, pour moi, cet incident est une honte. Je méprise ce que M. SZPNER représente en tant que maire du 16e arrondissement.

Je n'ai pas terminé.

Ensuite, je suis aussi en colère et je voulais le préciser. C'est peut-être... Comment le préciser ? En fait, c'est dans les attitudes. Du coup, je vais jouer la sincérité, ce dont j'ai toujours fait preuve depuis que j'ai été élue Conseillère de Paris en 2014.

Je voulais m'adresser à M. Patrick BLOCHE. Moi, j'ai été déçue hier, parce que vous m'avez fait... Tu. On va se tutoyer parce que c'est régulièrement le cas. Tu m'as refusé cette interruption de séance sous le prétexte du règlement intérieur. Moi, j'estime qu'à ce moment-là, en tant que président de séance, en tant qu'adjoint chargé du Conseil de Paris, tu n'as pas été à la hauteur, et que tu aurais dû demander cette interruption de séance à ma place puisque le règlement intérieur ne me le permettait pas, au vu des insultes qui avaient été portées en direction d'Alice COFFIN et en direction de l'ensemble de mon groupe. Cela a été une grosse déception de ma part et je voulais faire part de ma colère sur ce point.

Ensuite, je vais quand même revenir sur le fond de ce projet de délibération et sur ce vote. Je pense que l'ensemble des élus a pu lire l'expression de la colère de la communauté, entre autres LGBT. Ma déception, c'est également qu'une bonne part des élus ait préféré aller à la buvette plutôt que d'assumer ce vote. En fait, ce vote, cette place "Claude-Goasguen" restera une tâche au sein de la Ville de Paris. Je voulais préciser cela.

Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Vous me pardonnerez d'essayer de m'en tenir au règlement.

Reste-t-il encore quelqu'un du groupe Changer Paris pour porter la demande d'interruption de séance ?

Oui ? Donc, vous demandez une interruption de séance ?

Interruption de séance pour une minute.

Monsieur le Maire, allez-y.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Chère Fatou, je vais être aussi sincère que toi.

Je pensais que Rémi FÉRAUD et moi-même avions su traduire la façon dont nous avons été aussi choqués que vous par les propos tenus hier par le maire du 16e arrondissement. Et je vois que m'est fait le reproche - injustifié, de mon point de vue - d'avoir mal présidé la séance.

Tu m'as demandé une suspension de séance. Je te l'ai accordée. Tu as demandé à Francis SZPINER de retirer ses propos, tu lui as demandé de s'excuser, ce qu'il n'a pas fait. Tu m'as, à ce moment-là, demandé une seconde suspension de séance. Ce que je ne pouvais t'accorder pour le même motif sur la base de ce qu'est le règlement intérieur. Donc, je ne sais pas pourquoi tu refais l'histoire. Pourquoi tu nous divises ? Pourquoi tu m'opposes, toi et moi, alors que je pensais que nous défendions les mêmes valeurs et qu'au regard de ce qui s'est passé hier dans l'hémicycle, on était du même camp ?

Je considère que l'on est toujours du même camp. J'espère que tu me manifesteras bientôt le fait que tu penses la même chose que moi.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Je vous remercie, chers collègues.

Suspension de séance pour une minute à la demande du groupe Changer Paris.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quatorze heures cinquante-deux minutes, est reprise à quatorze heures cinquante-trois minutes, sous la présidence de M. Paul SIMONDON, adjoint).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Chers collègues, reprise de la séance.

Rappel au règlement.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Demande de rappel au règlement par M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, tout d'abord, je voudrais m'inscrire dans ce que Rémi FÉRAUD a dit dans son rappel au règlement.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Allez-y, Monsieur BONNET-OULALDJ.

Chers collègues, merci de regagner vos places sans déranger l'intervenant.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je souscris au rappel au règlement de Rémi FÉRAUD sur les propos injurieux, que le groupe Communiste et Citoyen condamne au même titre que le groupe Ecologiste de Paris et Paris en commun. Les élus qui étaient présents en séance ont été extrêmement choqués hier soir, et je voudrais le dire. Je souscris pleinement à l'appel de Rémi FÉRAUD à ce qu'il y ait une conférence exceptionnelle des présidents de groupes, afin que l'on échange sur ce qui vient de se passer.

Je note au passage que, depuis le début de ce mandat, nos séances ne sont marquées que d'incidents de séance et que l'on perd du temps à chaque séance. C'est non seulement au détriment de la bonne séance et de nos travaux, mais aussi des agents qui travaillent à cette séance. Si l'on pouvait avoir des séances qui se tiennent correctement, peut-être que l'on ne passerait pas autant de temps.

Je partage donc pleinement l'appel de Rémi FÉRAUD.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Chers collègues, nous allons reprendre l'examen des dossiers. Je souhaite que nous puissions le faire, les uns et les autres, en ayant à l'esprit la dignité des débats que nous devons aux Parisiennes et aux Parisiens qui nous ont toutes et tous désignés ici.

2021 DASES 32 - Subvention d'investissement (30.000 euros) sur le budget participatif et avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'investissement avec l'association Autisme en IdF pour l'Auti'Cafèt Marais.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous reprenons par le projet de délibération DASES 32 relatif à l'attribution d'une subvention d'investissement avec l'association "Autisme en Ile-de-France" pour l'"Auti'Cafèt Marais".

La parole est à M. Gauthier CARON-THIBAUT, pour le groupe Paris en commun.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Nous nous félicitons d'apporter le soutien de la collectivité parisienne à des associations qui œuvrent pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. C'est le fruit du travail qui a été mené depuis 2017 par Bernard JOMIER, puis par Nicolas NORDMAN et maintenant par Jacques GALVANI, sans oublier Pénélope KOMITÈS bien avant, en lien avec les associations et les personnes en situation de handicap, pour parachever puis mettre en action la stratégie parisienne "Handicap, inclusion et accessibilité universelle".

Il nous est proposé aujourd'hui d'attribuer une subvention de 30.000 euros à l'association "Autisme en Ile-de-France" pour son projet de cafétéria, dont les travaux sont sur le point de se terminer au sein de la caserne des Minimes située à Paris Centre. Ce projet a pour but de créer un dispositif innovant d'insertion sociale et

professionnelle en milieu ordinaire afin de diversifier les orientations des jeunes adultes, en renforçant l'"empowerment" des personnes autistes et de leurs familles. Ce projet est le fruit de 10 ans de fonctionnement de l'institut médico-éducatif - installé à quelques mètres de là, cour de Venise - qui accueille des jeunes à fortes déficiences. Ce café sera un outil d'acquisition des compétences professionnelles et sociales, transférables par la suite en E.S.A.T. ou autres milieux de travail protégés. Tous les adolescents accueillis à l'I.M.E. participeront à ce projet, quels que soient leur profil et leur niveau de fonctionnement, à la hauteur de leurs possibilités.

Pour chacun, un projet individualisé sera établi en tenant compte de ses capacités et des émergences professionnelles. Cette expérience singulière va permettre à chacun de clarifier et de faire des choix concernant l'orientation en secteur adulte. Un moment qui est souvent une épreuve pour les personnes concernées et leurs familles, encore plus quand les déficiences dues à un autisme sévère sont fortes, comme c'est le cas pour les jeunes visés par ce projet.

Il contribuera à la réflexion sur la modification de l'offre d'accompagnement qui leur est aujourd'hui proposé. Encore trop souvent, les projets d'autodétermination concernent les personnes autistes avec autisme léger et sans retards cognitifs associés. C'est là l'originalité qu'il nous est proposé de soutenir. Les acteurs du secteur ne s'y sont pas trompés. L'A.R.S. leur a attribué un financement pérenne pour les salaires et les loyers notamment. Trois communications universitaires ont été réalisées à ce sujet, qui se vivra comme une recherche-action, sans compter le concours à son pilotage de plusieurs chercheurs et chercheuses, notamment de l'"Institut Pasteur" ou du "Centre de recherches interdisciplinaires".

Mais ne dites plus "Auti'Cafèt". Appelons-le par son nouveau nom : "Notre Café". Cette transition dans la dénomination répond à trois réalités qui ont présidé à sa conceptualisation.

"Notre Café", car ce café sera une opportunité pour "Autisme en Ile-de-France" de poursuivre l'insertion professionnelle des jeunes accueillis à l'âge adulte. Le client y sera peut-être roi, mais l'employé y sera tout autant au centre des attentions. L'autisme touche 1 % de la population. Ce petit chiffre fait néanmoins que nous connaissons, toutes et tous, quelqu'un ou une famille qui doit y faire face. C'est un projet ouvert sur les réalités que chacun d'entre nous vit.

"Notre Café", car ce projet s'inscrit dans un projet plus large, celui de la caserne des Minimes, que nous avons bâtie comme un nouveau lieu de vie, comme nous l'ont demandé les riverains qui ont participé à la concertation sur les nouveaux usages de cet îlot. Aussi, autour du "Jardin Arnaud-Beltrame", aux côtés des nouveaux cabinets médicaux, de la crèche et de la "Cité artisanale", au pied des 90 logements sociaux pour familles, seniors et étudiants portés par Elogie, il nous semblait important d'y installer un lieu qui favorise les rencontres. La crise actuelle nous rappelle à quel point les cafés y contribuent.

"Notre Café", car c'est ce défi qu'a relevé Laurence MELLOUL-PIOU, la directrice, et son équipe, avec la folie de croire que ce qui n'avait jamais été fait pouvait être possible en plein cœur de Paris. Ce défi a plu également aux votants du budget participatif de l'édition 2019, qui lui ont attribué 1.244 voix et ainsi manifesté le souhait de lui voir attribuer 30.000 euros pour prévoir l'aménagement convivial des 90 mètres carrés du local, qui pourra ainsi accueillir voisins, voisines et associations de quartier, notamment - cher Jacques - les réunions du conseil local du handicap de Paris Centre.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet, que je n'ai pas envie de qualifier de modeste, vise à apporter un peu plus qu'une solution. Par l'ambition qu'il importe et les résultats qu'il attend, il sera à coup sûr une inspiration. A Paris Centre, dans le troisième, dans son quartier Saint-Gilles, nous sommes fiers, avec ce projet, de rappeler les propos d'Elaine HALL, fondatrice du "Miracle Project" aux U.S.A., qui fait se rencontrer art et autistes : "Cela prend un village pour élever un enfant. Cela prend un enfant autiste pour éveiller la conscience d'un village".

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole à M. Jacques GALVANI.

M. Jacques GALVANI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Président de la 4e Commission, cher Gauthier CARON-THIBAUT, merci beaucoup pour cette intervention qui exprime tout à fait parfaitement ce qu'est l'"Auti'Cafèt Marais", devenu "Notre Café", lieu convivial et intergénérationnel qui permettra l'insertion professionnelle de jeunes autistes accueillis à l'institut médico-éducatif de la cour de Venise, situé à proximité de la caserne des Minimes.

C'est également un lieu d'ouverture vers la cité et de contact avec les habitants du quartier. J'ai eu l'occasion de visiter ces locaux en compagnie d'Ariel WEIL, maire de Paris Centre, alors qu'ils étaient encore en travaux. Le lieu est superbe. Je ne doute pas que cet établissement deviendra un endroit emblématique de la vie et du quartier du Marais.

Comme vous l'avez signalé, une subvention issue du budget participatif parisien lui sera attribuée, parce qu'à l'occasion d'une précédente édition, "Notre Café" a été lauréat, ce qui témoigne de l'implication des porteurs de projets au niveau local. Ce dont on peut se réjouir.

Mes chers collègues, je pense que ce projet est du type même de ceux qui peuvent réagir tous nos suffrages, quels que soient les bancs sur lesquels nous nous trouvons. C'est pourquoi je vous invite à voter de la manière la plus large possible, voire unanime - je l'espère - cette subvention d'investissement.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Il était temps, pour préserver les gestes barrières, d'avoir une aération de la salle. Je vous en remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 32.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 32).

Vœu déposé par les groupes Communiste et Citoyen, "Génération.s" et Ecologiste de Paris relatif aux accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 81 relatif aux accompagnants d'élèves en situation de handicap. Il est déposé par les groupes Communiste et Citoyen, "Génération.s" et Ecologiste de Paris.

Il est présenté par Mme Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, il y a quelques mois, nous nous sommes prononcés dans cet hémicycle en faveur d'un plan local d'urbanisme capable de permettre l'accueil de toutes et tous, notamment sans distinction de handicap. Cet objectif que nous souhaitons inscrire sur le territoire, est en premier lieu une ligne de conduite politique avec un attachement à des valeurs, en l'occurrence, celles d'une société inclusive. Empêcher toute distinction sur la base du handicap, c'est en partie soutenir la communauté de professionnels qui y travaillent quotidiennement. Cependant, dans l'Education nationale, cette communauté est en souffrance. Les accompagnants et les accompagnantes des élèves en situation de handicap - les A.E.S.H. - n'ont aucune reconnaissance de la complexité de leur métier.

Accompagnante parce que, oui, la profession est composée de plus de 92 % de femmes. Et aucune reconnaissance parce que plus de 62 % des professionnels exercent à mi-temps pour un salaire d'à peine 760 euros par mois. 72 % sont rémunérés au seuil-plancher sans application réelle des augmentations liées à l'ancienneté. A elles et à eux qui assurent une mission essentielle pour notre société, voilà ce que le ministère propose : les salaires les plus bas de la fonction publique. Loin de s'arrêter à ce mépris, ce même ministère lançait en 2020 les pôles inclusifs d'accompagnement localisés, les PIAL. Anciennement affectés par élèves, les A.E.S.H. sont maintenant organisés par secteurs. Conséquences pour les élèves : une importante discontinuité dans le suivi pédagogique puisque l'on assiste à des changements soudains d'A.E.S.H. au cours d'une année et sans préparation.

Comment garantir l'école inclusive quand des élèves et leurs enseignantes et enseignants se retrouvent en grande difficulté en raison du manque d'A.E.S.H. ? La réforme s'est traduite par une réduction drastique du nombre d'heures d'accompagnement par élève, sans considération pour le personnel.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Camille NAGET. - Notre société n'atteindra jamais l'objectif de l'inclusion sociale. Il est urgent d'exiger du Ministère la reconnaissance du travail par un statut réel.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jacques GALVANI.

M. Jacques GALVANI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère collègue, je vous remercie beaucoup pour cette intervention qui met effectivement en lumière la situation des accompagnants des élèves en situation de handicap, les A.E.S.H. Ces accompagnants jouent un rôle de premier rang auprès des enfants handicapés. Sans eux, ou plutôt sans elles, puisqu'il s'agit en très grande majorité de femmes, il n'y a pas d'accès pour les enfants handicapés à la salle de classe, pas d'accès aux enseignements, pas d'accès à l'éducation tout court. Or, l'école est obligatoire dans notre pays, et l'accès à l'école est ordinaire et de droit pour les enfants en situation de handicap depuis l'adoption de la loi dite "Chirac" du 11 février 2005.

Le manque d'A.E.S.H. et ses répercussions sur les enfants qui bénéficient de cette aide humaine et essentielle, est une question sur laquelle Patrick BLOCHE et moi-même sommes régulièrement interpellés. Je sais que c'est également le cas des maires d'arrondissement, qui remédient parfois ponctuellement aux problèmes en contribuant à faire parvenir des "curriculum vitae" pertinents au rectorat de Paris. Les raisons de cette pénurie d'A.E.S.H. restent pour autant massives : précarité de la profession - comme vous nous l'avez souligné - manque de formation et de

reconnaissance aussi. Elles représentent autant de difficultés à recruter pour le rectorat et les directeurs d'établissements scolaires, comme il leur appartient de le faire.

Paris est une ville inclusive qui doit garantir l'accès à l'éducation pour tous ses enfants. Pour ceux, parmi eux, qui ont un handicap, cela passe inévitablement par la création d'un statut A.E.S.H. digne de ce nom. C'est pour cette raison que ce vœu recueille un avis favorable de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je suis saisi de deux explications de vote.

D'abord, Mme Geneviève LARDY WORINGER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Geneviève LARDY WORINGER. - Merci bien, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je suis en total accord, ainsi que le groupe Ecologiste de Paris, avec ce qui vient d'être exposé par Camille NAGET et vient d'être dit par Jacques GALVANI, que je remercie.

Il est effectivement essentiel de rappeler que les accompagnantes et accompagnants des enfants en situation de handicap - les A.E.S.H. - sont des actrices et acteurs clés de cette école inclusive. Ils et elles participent à développer l'autonomie de l'enfant en situation de handicap pour tous les actes de la vie sociale, de la vie relationnelle, de la vie quotidienne scolaire, en lien avec les autres élèves. Il est donc légitime d'interroger le contexte de précarité du statut de cette profession, au regard des compétences exigées et de la responsabilité sociétale qui leur est demandée.

Ils et elles ont un contrat initial de trois ans, renouvelable une fois, et totalisent six ans de pratique avant de pouvoir être titularisés. Leur emploi du temps est à temps partiel, comme le disait Camille NAGET, pour un salaire de 760 euros. Ces horaires ne prennent pas en compte les temps de préparation, de concertation, de réunion, indispensables au regard du suivi et de la nature du suivi. 60 heures seulement sont imparties à la formation avant contrat. Ce temps est dérisoire pour aborder les problèmes rencontrés, d'autant plus qu'aucune formation continue n'est prévue pour s'adapter à la spécificité de chaque enfant suivi.

Cette non-reconnaissance a donc des conséquences dramatiques, comme le disait Jacques GALVANI, sur les conditions d'apprentissage et de socialisation des élèves en situation de handicap, sur les familles, sur le corps enseignant et sur le fonctionnement de toute une classe. On ne peut vouloir une école inclusive et ne pas y mettre les moyens. Réussir l'école inclusive passe impérativement par la mise en place d'une réelle professionnalisation de ce métier d'A.E.S.H., par l'acquisition d'un véritable statut de fonctionnaire afin que soit reconnu leur rôle éducatif, et par une mobilisation de moyens financiers pour qu'elles et ils puissent bénéficier d'une formation adaptée et suivie.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote, pour le groupe Changer Paris, de Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'inclusion de tous les élèves à l'école est un élément essentiel de la promesse d'égalité républicaine. En effet, comment accepter que des enfants, en raison de leur santé et de leur handicap, demeurent exclus de l'accès au savoir et à la socialisation ? C'est aussi une question de justice sociale. S'il est possible pour certains parents d'organiser une classe adaptée à la maison, ce n'est évidemment pas le cas pour une majorité d'entre eux qui doivent alors trop souvent renoncer à travailler.

Comme l'atteste ce vœu, les accompagnants des élèves en situation de handicap ne sont pas suffisamment pris en considération par l'Education nationale, par absence de réel statut et d'une formation adéquate. Trop souvent, ils doivent changer d'affectation de manière brutale, en cours d'année, laissant au mieux l'enfant avec un nouvel accompagnant qu'il ne connaît pas. La relation de confiance, qui s'est tissée en quelques semaines avec ceux qui les accompagnent dans l'accès aux acquisitions des apprentissages autant que dans les actes de la vie quotidienne, est cassée, ce qui peut être très préjudiciable pour certaines pathologies, et pire, laisser l'enfant sans solution palliative. Les efforts faits pendant ces quelques mois sont réduits à néant et le risque de déscolarisation est alors très important.

Nous soutenons donc ce vœu qui participe à la prise de conscience sur le rôle, aussi primordial que méconnu, des accompagnants des élèves en situation de handicap.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Nous passons donc au vote du vœu n° 81, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Communiste et Citoyen, "Génération.s" et Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 97).

Je vous remercie.

2021 DASES 35 - Aide extralégale aux centres d'accueil de jour - premier acompte d'un montant de 2.383.916 euros au titre de 2021.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DASES 35 qui concerne les centres d'accueil de jour.

La parole est à Mme Geneviève LARDY WORINGER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Geneviève LARDY WORINGER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous nous réjouissons de ce projet de délibération fixant la participation de la Ville de Paris au fonctionnement de centres d'accueil de jour pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

Ces centres ont pour objectif de favoriser la vie sociale, de maintenir l'autonomie pour préserver la qualité de vie au quotidien, le maintien à domicile de ces habitants âgés, et de soutenir les aidantes et les aidants, en général des membres de la famille.

Les centres d'accueil de jour ont poursuivi et poursuivent encore leurs actions après le premier confinement, en adaptant leur mode de suivi et d'accompagnement, en renforçant les visites à domicile et les contacts téléphoniques. Des accueils sur place se poursuivent avec un nombre réduit de participants par séance, conformément à des normes sanitaires adaptées.

Ces dispositifs ont pour objectif de rompre l'isolement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, en retissant et en maintenant du lien social, non seulement mis à mal par la pathologie elle-même, mais également très durement impacté ces derniers mois par les mesures de confinement dues à l'épidémie du Covid. Depuis quelques années, certains de ces centres d'accueil de jour, au regard de leur mission première d'agir pour éviter toute rupture avec le lien social de proximité de leurs usagers, s'interrogent néanmoins sur le choix du lieu même de l'accueil.

La majorité des accueils de jour pour les personnes atteintes de ce type de trouble sont situés dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées - E.H.P.A.D., maisons de retraite médicalisées - très orientés par le sanitaire et le médico-social. Ce sont des lieux cloisonnés, déconnectés de la vie sociale de proximité. Or, pour des personnes fragilisées par les difficultés qu'elles commencent à rencontrer dans leur lien social du fait de leur santé, il apparaît essentiel de mettre en place les conditions les plus propices au maintien d'interactions, tant avec leurs proches qu'avec les territoires dont ils sont issus.

Dans le 14^e arrondissement, l'association "Notre-Dame de Bon Secours", qui accueille sur son site E.H.P.A.D. 22 personnes en accueil de jour, a engagé un travail de réflexion mené par l'équipe pluridisciplinaire thérapeutique qui assure le suivi et l'animation de ce centre. La question posée est : pourquoi ces personnes âgées se retrouvent dans ces lieux fermés, E.H.P.A.D., sans aucun lien avec leur vie au quotidien, à une période de leur vie où elles commencent à se vivre très justement déjà stigmatisées ? Fort de ce constat, l'équipe pluridisciplinaire de l'association "Notre-Dame de Bon Secours" a fait le choix de modifier son mode d'intervention, de désenclaver son accompagnement thérapeutique, de sortir d'un enfermement qui va à l'encontre des objectifs initiaux, et d'inscrire ses activités en lien avec un tissu social local où les personnes âgées concernées en partagent l'histoire de vie depuis de longues années.

L'équipe pluridisciplinaire thérapeutique entend travailler avec les différents intervenants des quartiers qui accompagnent ce même public : maisons des aînés et des aidants, coordination sociale de territoire, services médico-sociaux de proximité. Les démarches sont engagées pour des mises à disposition d'espaces dédiés localisés, implantés dans la vie des quartiers. Un réseau de structures s'est engagé dans la réflexion et des structures se sont désignées comme lieux possibles d'accueil. Ce sont les centres "Paris Anim", la "Maison des Associations", les bibliothèques, des centres socioculturels, la "Cité universitaire", etc.

Par ailleurs, l'association souhaite s'appuyer sur la logistique de la Ville pour organiser ses accueils hors les murs. Un lieu tiers dédié facilitant l'accueil à des prestations de livraisons de repas par les services de la mairie, ouvert à d'autres publics, pourrait également être envisagé. L'objectif serait de vouloir penser également, pour ces générations, la "ville du quart-d'heure", de ne pas les couper de leur environnement, de préserver le lien social dans une localisation de vie de quartier. Installer ces accueils de jour à proximité du lieu de vie des personnes, avec une organisation souple, en renforçant le lien intergénérationnel par des échanges informels, des transmissions de savoir, des activités collectives.

Il s'agit de lutter contre "l'invisibilisation" de ces personnes âgées. Cela constitue un enjeu de taille pour notre société. Il s'agit de garantir que la Ville de Paris demeure une cité où chacun et chacune trouve sa place, accessible et adaptée à tous ses habitants dans le respect de ce qu'ils sont.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Monsieur le Maire, merci.

Chère collègue, chère Madame LARDY WORINGER, merci beaucoup pour votre intervention sur un projet de délibération important, puisqu'il s'agit de soumettre à votre approbation le vote de l'aide extralégale aux centres d'accueil de jour, dont vous avez décrit avec justesse l'importance des activités au profit des Parisiens et Parisiennes touchés par la maladie d'Alzheimer ou des troubles apparentés, mais également à l'attention de leurs aidants.

Il y a près de 20 centres présents sur le territoire parisien. Un peu plus de 400 places pour 1.700 Parisiens qui bénéficient de ces structures. Je sais, visiblement, que vous connaissez particulièrement bien la structure située dans le 14^e arrondissement.

Pour revenir au projet de délibération, l'aide extralégale, qui s'appuie sur une délibération votée par le Conseil de Paris en 2004, a posé le principe de cette aide pour venir aider la prise en charge financière de l'accès à ces centres d'accueil de jour, notamment pour les Parisiens les plus modestes. A ce titre, le financement se fait en trois temps, dont nous avons deux tranches : le premier semestre de chaque année et le deuxième semestre de chaque année. Avec un solde qui, cette année, ne se fera pas comme d'habitude sur la base de l'activité réalisée, mais tenant compte de la crise - cela, dans le respect des ordonnances nationales prises - sera calculé sur la base des prévisionnels afin de ne pas impacter et alourdir davantage la situation économique fragilisée.

Car, comme vous l'avez dit, ces centres d'accueil de jour ont dû suspendre leurs activités pendant le confinement. Ils ne les ont reprises qu'au mois de juin. Cela n'a pu être fait qu'avec des adaptations et un allègement, pour certains, du nombre d'heures prises dans le plan d'aide proposé à chacun des usagers, ou avec des dispositifs à domicile quand cela était possible, ou en visioconférence. D'ailleurs, le prix pour ce type d'activité a été adapté en conséquence. Souvent, les usagers restent toute la journée, et donc, la partie même du déjeuner peut impacter le nombre de résidents accueillis chaque jour. C'est vraiment une difficulté.

Permettez-moi de saluer l'ensemble des C.A.J. qui, tous - vous en avez cité un - ont un rôle extrêmement important, dans la mesure où les C.A.J. sont l'un des dispositifs parmi l'ensemble des actions que nous portons au titre du département dans le parcours d'accompagnement de ces personnes vulnérables. Cela commence par les actions de prévention. Après, cela peut passer par des phases plus précises d'accompagnement en institution via le C.A.J. et parfois dans des E.H.P.A.D. D'ailleurs, vous avez cité le fait que certains étaient dans des E.H.P.A.D. - c'est vrai - avec une gestion dissociée, bien évidemment, mais tous ne le sont pas. Il y en a beaucoup qui ont leurs propres locaux.

C'est un projet de délibération important. J'espère que vous le voterez. L'un des aspects du financement de ces actions, notamment au bénéfice direct des usagers de ces centres d'accueil de jour, est l'aide personnalisée à l'autonomie, l'APA. D'ailleurs, en novembre dernier, nous avons voté sur cette base une aide exceptionnelle, notamment aux C.A.J., puisque l'APA est facturée quand les actions ont eu lieu. Sauf que, pendant le confinement, elles n'ont pas eu lieu. Et donc, nous avons souhaité venir soutenir ces structures.

Permettez-moi, puisqu'il s'agit de l'APA, de citer Paulette Guinchard-Kunstler qui a été à l'origine de cette aide personnalisée. En juillet prochain, ce sera les 20 ans de cette aide extrêmement importante au bénéfice des seniors, au titre de la prévention de la perte d'autonomie et de l'accompagnement de ces personnes. J'espère que notre Assemblée aura l'occasion de rendre un hommage, d'une manière peut-être plus formalisée. Mais je souhaitais citer le nom de cette grande députée, de cette grande dame de l'autonomie et de la cause des personnes âgées.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci, Madame LEVIEUX, et merci beaucoup pour cet hommage à Paulette Guinchard-Kunstler.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 35.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 35.)

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la vaccination contre la Covid-19 des personnes sans abri.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'impact des inégalités sociales sur l'accès à la vaccination.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous examinons ensemble les vœux référencés n° 82, n° 83 et n° 83 bis relatifs à la vaccination contre le Covid-19 des personnes sans-abri.

La parole est d'abord à Mme Geneviève GARRIGOS, pour présenter le vœu n° 82 déposé par le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la longue suite de confinements et de déconfinements, de couvre-feu et de restrictions que nous connaissons depuis un an, pèse sur nous tous et toutes comme une longue nuit sociale. Dans cette nuit, la principale aurore - incertaine - qui nous fait tenir, est la promesse d'une vaccination.

Dans la stratégie vaccinale qui est la nôtre, la priorité est accordée aux personnes qui sont particulièrement susceptibles, en raison de leur âge et comorbidité, de faire des complications si elles attrapent le virus, ainsi que celles qui sont particulièrement exposées à ce dernier par le biais de leur action essentielle, c'est-à-dire les soignantes et les soignants. Dans un contexte contraint, ce choix fait pleinement sens.

Cependant, il est une catégorie de la population qui, par définition, ne peut s'isoler correctement de la transmission et dont l'état de santé est bien plus mauvais que la population générale, comme en atteste son espérance de vie amputée de plus de 30 ans. Il s'agit des personnes en grande précarité, particulièrement les personnes sans-abri.

Selon les chiffres rapportés par les associations de terrain et présentés en octobre par Jean-François DELFRAISSY, le taux de positivité parmi ces populations à Paris avoisine les 40 % et la gravité de la maladie y est plus grande. Inclure pleinement cette population parmi les publics prioritaires, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle, relève à la fois de la nécessité de santé publique et du devoir d'humanité le plus élémentaire.

Le vœu que j'ai l'honneur de vous présenter, qui s'inspire d'une initiative du 12e arrondissement et vient renforcer un vœu présenté par Nour DURAND-RAUCHER du groupe Ecologiste de Paris au précédent Conseil, propose d'associer la voix de la Ville de Paris à celle des associations œuvrant dans ce champ, pour demander que le critère de pauvreté soit pris en compte dans la stratégie vaccinale.

Les personnes travaillant dans les centres d'hébergement, au même titre que les soignantes et soignants, devraient également être ainsi protégées.

Je vous en remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Camille NAGET, pour présenter le vœu n° 83 déposé par le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci.

La vaccination est au cœur de toutes les préoccupations et de toutes les actualités. Nous savons tous les attermoissements du Gouvernement qui ont conduit à l'épuisement des équipes médicales et médico-sanitaires. Le seul horizon et la sortie durable sont une vaccination de masse. Un jour, il n'y a pas de dose et les seuls rendez-vous proposés sont dans un mois. Et puis, d'un seul coup, 11.000 doses à écouler en un week-end. Nous le savons, la campagne vaccinale est à la traîne. La production des doses est insuffisante et les livraisons sont sans cesse retardées ou revues à la baisse. C'est évidemment le premier facteur qui complique l'accès à la vaccination. Mais il y en a un autre, c'est le poids des inégalités sociales. Ce sont essentiellement les patients issus des CSP+ qui prennent rendez-vous auprès des centres de vaccination.

Disposer d'outils numériques et savoir s'en servir, comprendre les procédures en ligne ou encore maîtriser la langue française, sont un ensemble de facteurs déterminants dans l'accès à la vaccination. Il faut en saisir l'importance et mesurer l'impact de ces éléments sociologiques pour espérer une campagne vaccinale conclusive et une sortie de crise. Ce volet est, sans surprise, le énième absent de la stratégie gouvernementale laissée à la charge des collectivités.

A Paris, les équipes municipales et la communauté médico-sociale ont fait la preuve d'un investissement remarquable pour amener les publics isolés vers la vaccination. Ainsi, dans le quartier Curial-Cambrai, dans le 19e arrondissement, la semaine dernière, un centre de vaccination éphémère a été installé pour permettre aux habitantes et aux habitants de ce quartier d'accéder à la vaccination grâce à un gros travail en amont des associations du quartier.

Des discussions avec l'A.R.S. doivent permettre d'étudier la voie d'un déploiement d'équipes mobiles à domicile pour aider à la prise de rendez-vous et dépasser l'obstacle de la précarité numérique. Une réflexion commune est à mener, avec une attention particulière pour les quartiers "politique de la ville".

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci aussi de ces vœux qui aboutiront à une proposition de vœu de l'Exécutif sur la question de la vaccination contre la Covid-19, mais surtout en faveur des personnes dans des situations complexes, que ce soit en situation de précarité ou en situation de rue, carrément. Parce qu'effectivement ce sont deux situations différentes, mais nous les avons prises immédiatement en considération, dès le départ de l'épidémie.

La première, c'est la question des personnes qui se retrouvent en difficulté, soit parce qu'elles sont en rupture numérique, soit parce qu'elles peuvent être allophones ou avoir des difficultés d'accès à l'information, et une difficulté éventuelle de se déplacer également. Pour cette population, nous avons rapidement demandé à l'Agence Régionale de Santé de mettre en place des centres de vaccination de proximité dans les quartiers populaires, pour pouvoir faire de la vaccination sans rendez-vous auprès des personnes qui étaient évidemment dans la situation légale, donc qui avaient le droit actuellement à la vaccination tel que déterminé par le Gouvernement - les plus de 75 ans ou les plus de 50 ans avec une comorbidité - de manière à agir auprès d'elles. Ce que nous avons fait depuis déjà plus d'une semaine, avec un grand succès je dois dire. Nous avons commencé par Curial et allons continuer dans les arrondissements, en particulier dans le 15e arrondissement. Nous avons aussi continué dans le 20e arrondissement et dans le 18e arrondissement. Nous comptons bien continuer de cette manière toutes les semaines à venir.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Deuxième champ - je m'arrêterai là, mais les quartiers populaires n'ont pas l'air du tout d'intéresser la droite, c'est un autre sujet - pour les personnes qui sont à la rue, nous avons également fait en sorte que, dans les C.H.U., dans les C.H.R.S., dans les foyers de travailleurs - que j'ai oublié de mentionner tout à l'heure - nous puissions avoir des actions pour toucher les personnes qui sont en situation encore plus précaire et peut-être un peu plus difficile d'accès.

Et enfin...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Je conclus juste sur la rupture numérique.

C'est vrai que la question de l'"aller vers" aussi à domicile, auprès des gens qui n'ont pas de médecin traitant, est la dernière piste que nous mettons actuellement en place, avec AstraZeneca en particulier, mais après les pharmaciens puisque les médecins n'ont pas le droit de le faire cette semaine.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Je voulais juste intervenir pour préciser que tout ce qui vient d'être décrit à l'instant, donc le besoin de construire des dispositifs de vaccination dans l'"aller vers", le besoin s'est fait ressentir dès le début de la campagne de vaccination. Tous ces sujets ont été construits de manière conjointe entre la Ville et l'A.R.S., qui ont monté l'action dans les centres des quartiers "politique de la ville", qui ont monté les centres dans les caisses primaires d'assurance maladie. Tous ces dispositifs ont été faits de manière conjointe et efficace, et continueront à prendre de l'ampleur, notamment dans les prochains jours avec le Samusocial de Paris.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame GARRIGOS, le vœu n° 82 est-il retiré au profit de celui de l'Exécutif ?

Mme Geneviève GARRIGOS. - Oui, Monsieur le Maire.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Il est retiré. Merci.

Le vœu n° 83 est-il retiré, Madame NAGET ?

Mme Camille NAGET. - Il est retiré.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je vais donc mettre aux voix le vœu n° 83 bis, après une explication de vote du groupe Changer Paris, par Mme Hélène JACQUEMONT.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Ce vœu sur l'accès à la vaccination tombe à point nommé tant c'est un sujet de préoccupation constant de nos aînés, de plus de 75 ans particulièrement. En effet, seuls 30 % des Parisiens

environ ont été vaccinés. Il s'agit majoritairement d'une population hébergée en établissement médico-social ou de santé qui a eu la chance de bénéficier d'un dispositif de vaccination sur-mesure. Il reste à vacciner des dizaines de milliers de Parisiens âgés qui vivent à domicile. La tâche est complexe. Dans les freins d'accès à la vaccination, bien sûr, il y a les difficultés d'approvisionnement sous la responsabilité de l'A.R.S. Ile-de-France. Bien sûr, il y a les inégalités sociales et territoriales. Bien sûr, il y a la fracture numérique, particulièrement discriminante quand on sait que 25 % des sexagénaires sont en situation d'exclusion numérique. Et puis, internautes ou pas - vous me l'accorderez - les démarches numériques posent un problème.

En réponse à ces freins, la Ville de Paris a mis un numéro de téléphone, le 39 75. J'en profite pour saluer tous les téléconseillers qui font un travail d'orientation essentiel et indispensable. Mais contacter ce numéro est particulièrement éprouvant et inefficace dans la quête du vaccin. Attentes interminables, impossibilité de donner des rendez-vous, renvoi vers Doctolib. Les Parisiens âgés, déstabilisés, tournent en boucle sans résultat. Mettez-vous à leur place. Non, la Ville de Paris ne met pas en œuvre tous les outils à sa disposition pour lutter contre les inégalités d'accès au vaccin des Parisiennes et des Parisiens. Pourquoi n'ouvrez-vous, Madame la Maire, un centre d'appels performant dédié à la vaccination, comme ont fait nombre de communes en France et à l'étranger, compte tenu de la forte hausse prévisible des appels ?

Les Parisiens âgés ont droit à un service public de qualité. Se renseigner par téléphone et obtenir des réponses, voire des solutions, voire quelqu'un qui fait l'inscription en ligne pour vous, c'est encore mieux. Bien sûr, nous voterons ce vœu, mais nous tenions à rappeler que l'outil le plus efficace et le plus légitime pour les Parisiens est le 39 75, à condition que l'on puisse être pris en charge.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 83 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 98).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'endométriose.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 84 relatif à l'endométriose.

Il est présenté par Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Sept ans, c'est le temps moyen de diagnostic d'une endométriose aujourd'hui en France, pour une pathologie qui touche plus d'une femme sur 10. Cela signifie que plus de 100.000 Parisiennes sont affectées par cette pathologie. Nombre d'entre elles en souffrent probablement sans le savoir et sans bénéficier de traitements adaptés. Pourtant, cela fait plus de 160 ans que la maladie a été observée pour la première fois. "L'invisibilisation" de cette pathologie est liée à un sexisme médical qui néglige encore trop la douleur des femmes. Car, on le répète : les règles, c'est naturel, pas la douleur. Nous saluons donc la création récente de la première fondation dédiée à la recherche médicale sur l'endométriose par l'association "ENDOmind".

Cette semaine, 17e semaine européenne de prévention et d'information sur l'endométriose, il est plus que temps que des moyens à la hauteur des enjeux de santé publique soient débloqués. Le travail déjà mené par la Ville de Paris pour lever le tabou des règles et lutter contre la précarité menstruelle, va dans ce sens. Ce travail peut également permettre de détecter chez les jeunes filles les premiers symptômes et aider à lutter contre l'absentéisme scolaire. Mais la Ville de Paris peut et doit aller plus loin. Paris, ville féministe, s'honorerait à défendre l'accès à la santé des Parisiennes en soutenant la reconnaissance de l'endométriose comme affection de longue durée. En tant qu'employeur, la Ville a également une responsabilité. Les postes de travail doivent être adaptés dès que les agentes en font la demande et dès lors que c'est possible. Les médecins de la Ville, qu'il s'agisse de la médecine du travail, mais aussi les médecins des centres de santé, doivent disposer de formations adéquates.

En tant que présidente du conseil de surveillance, nous proposons également que la Maire de Paris alerte l'A.P.-H.P. sur la nécessité de dispenser des formations adaptées aux médecins et aux futurs médecins sur l'endométriose.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

Parce qu'effectivement, l'endométriose, c'est la deuxième fois que je réponds à cette question et j'en suis heureuse. La dernière fois, c'était pour donner une subvention à "ENDOmind". C'était très important de le faire, comme votre vœu est aussi important pour rappeler cette situation qui est effectivement prise en charge trop tard, et qui, comme vous le savez, a été très, très tardivement prise en compte dans les études de médecine. Et puis, quelque chose que l'on sait moins, qui est beaucoup due à des facteurs environnementaux, en particulier les perturbateurs endocriniens. Ce qui montre à quel point la cohérence de notre action municipale sur ces questions, qu'elles soient de santé environnementale, qu'elles soient de prévention et d'attention à la santé des femmes, qui est souvent la dernière des santés regardée spécifiquement. Celle-ci est très importante. Il faut savoir que 10 % des femmes font l'objet d'une endométriose et que c'est la raison la plus importante d'absentéisme scolaire. Vous voyez à quel point c'est effectivement un sujet dont j'ai tout à fait envie de m'emparer.

Concernant votre vœu, évidemment, je soutiens votre proposition qu'une formation spécifique soit dispensée aux médecins de la Ville de Paris. Sachez qu'à l'A.P.-H.P., puisque vous le proposez, c'est déjà le cas. Il existe des formations qui sont dispensées non seulement au sein de l'A.P.-H.P., mais également auprès des médecins de la Ville de Paris. Mais peut-être que ce n'est pas encore assez connu, que nous devrions le faire savoir davantage et voir comment on pourrait coordonner encore mieux les actions. Puisque vous avez parlé de l'A.P.-H.P., il y a deux centres de référence, Cochin et Tenon, qui organisent un parcours de patientes et font vraiment attention à les prendre en charge.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Enfin, je soutiens évidemment votre vœu pour que la Ville poursuive son engagement auprès des agentes titulaires ou contractuelles touchées par la maladie, en adaptant les postes qui leur sont proposés. Je vous remercie encore de votre vœu. Nous allons poursuivre notre combat ensemble pour soutenir les femmes victimes de cette maladie oubliée.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote de M. Jérôme LORIAU, pour le groupe Changer Paris.

M. Jérôme LORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, votre vœu permet de souligner cette semaine européenne de prévention et d'information sur l'endométriose, et à mener à nouveau ce sujet majeur au cœur de notre Assemblée, à quelques jours seulement de la "Journée de la Femme".

Je ne reviendrai pas sur la description de l'endométriose, de ses symptômes, des traumatismes qu'elle provoque chez des milliers, des millions de femmes chaque année dans le monde. Ce combat contre la méconnaissance, ce combat contre l'incompréhension, ce combat contre l'abandon, nous le portons avec vous. Mais ce combat ne peut se gagner que tous ensemble : patientes, associations, médecins généralistes et spécialistes, politiques. La stigmatisation des uns ou des autres est inutile ou délétère pour faire aboutir nos projets sans méconnaître les difficultés qui peuvent exister. C'est ensemble que nous devons les surmonter.

Votre vœu pointe une anomalie, une inégalité, une injustice. Oui, aujourd'hui, la prise en charge à 100 % des soins dont a besoin une patiente porteuse d'endométriose, dépend de la décision non motivée du médecin-conseil de la Sécurité sociale. Mon expérience me permet malheureusement de témoigner combien, dans ces décisions, il y a de l'iniquité, et en tout cas, l'absence de justification. Ce n'est pas normal, cela ne peut plus durer. Mais cette compétence n'est pas celle de notre Municipalité. Même si elle peut faire pression sur les autorités, il est absolument nécessaire que cette reconnaissance se fasse effectivement.

Individuellement, j'invite chacune et chacun à signer en tant qu'élu la pétition mise en ligne par les associations pour soutenir cette demande. Mais notre Ville peut et doit agir. Symboliquement, l'Hôtel de Ville aurait pu, par exemple, être pavoisé du ruban jaune pour cette semaine européenne. Vous pointez, à juste titre, la responsabilité de la Municipalité auprès de l'A.P.-H.P. Cette responsabilité doit être assumée en termes de formations et d'offres de soins, notamment de secteur 1. Plus largement, la diffusion du savoir auprès de tous, de tous les soignants, est essentielle. Et puis, il y a la pression auprès de l'A.R.S., une A.R.S. monothématique qui remet de semestre en semestre l'examen des demandes d'agrèments de centres de filières spécialisées.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

M. Jérôme LORIAU. - Je crois que la Ville doit maintenant demander à l'A.R.S. de se prononcer.

Pour toutes ces raisons, considérer l'endométriose comme une fatalité, c'est entretenir l'exclusion des femmes. Notre position est aux antipodes et nous vous rejoignons favorablement sur ce vœu.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 84 reçoit un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2021, V. 99).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création de centres municipaux de santé dans les quartiers "politique de la ville".

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu référencé n° 85 relatif à la création de centres municipaux de santé dans les quartiers "politique de la ville".

Il est présenté par M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Président du groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - C'est Camille NAGET.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Il est présenté par Mme Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, lors du précédent Conseil, notre majorité s'était prononcée en faveur d'une proposition forte pour l'offre de soins à Paris. Nous avons voté la création de nouveaux centres publics de santé, avec l'objectif de nous donner les moyens de nos ambitions pour cette mandature. Nos ambitions sont celles d'une politique de santé publique. Notre territoire parisien est structuré par un ensemble de problématiques sociales et urbaines qui appellent nos institutions à s'investir à hauteur des besoins. La priorité de l'agenda sanitaire parisien doit être de corriger les inégalités d'accès aux soins. Le contexte nous le rappelle bien. Le premier facteur de mortalité de l'épidémie, ce n'est pas le virus en lui-même, mais les inégalités sociales. Cette réalité ne date pas du Covid-19.

Dans les quartiers populaires, l'offre médicale est déficitaire et les problématiques sanitaires liées aux conditions de vie sont importantes. Nous proposons aujourd'hui d'y répondre en installant des centres municipaux de santé dans ces quartiers. Par leur structure et leur composition, ces centres permettent l'accès à une offre de soins de proximité ainsi qu'une prise en charge globale dans un même lieu, et un parcours de soins complet en association avec les hôpitaux, les médecins municipaux et les services sociaux. Les concertations fréquentes entre ces différents partenaires assurent un suivi approfondi des patients pour lesquels les problématiques sanitaires et sociales s'articulent bien souvent. La pratique du tiers payant et des soins conventionnés en secteur 1 est d'ailleurs systématique dans ces centres.

Nous souhaitons donc, par ce vœu, acter la volonté de la Maire de mettre en place une politique publique de santé. Nous proposons donc, à ce titre, la priorisation des territoires marqués par de fortes inégalités sociales, que sont les Q.P.V. - quartiers "politique de la ville" - dans lesquels l'offre médicale est lacunaire et nécessite une intervention de la puissance publique.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci encore pour cette question, que vous aviez déjà posée sous une autre forme, le mois dernier, au dernier Conseil, sur la question de la nécessité d'avoir de nouveaux centres, aussi de nouveaux équipements - je vais élargir un peu la question - des équipements publics de santé, en particulier dans les endroits les plus déshérités non seulement socialement, mais aussi en termes d'accès sanitaire.

C'est le cas et c'est pourquoi je soutiens tout à fait votre vœu. Nous demanderons quelques amendements. Néanmoins, nous allons tout à fait dans votre sens. De la même manière que nous avons souhaité rénover nos centres de santé depuis 2014, participer au montage de maisons de santé pluridisciplinaires dans Paris, en particulier dans les quartiers populaires, inciter et aider à l'installation de professionnels de santé en secteur 1, nous souhaitons aller plus loin pour ce mandat. Effectivement, monter de nouveau et surtout, partout dans les arrondissements où il en manque et qui sont des quartiers populaires : les 10e, 11e, 12e, 13e, 18e, 19e et 20e arrondissements, des équipements de santé, de manière que l'on puisse avoir des vrais relais qui ne soient pas forcément l'hôpital, mais accessibles à tout le monde.

Merci beaucoup.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Madame NAGET, est-ce que les amendements sont acceptés ?

Mme Camille NAGET. - Oui, ils sont acceptés.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Il sera donc soumis sous sa forme amendée.

Explication de vote de M. Jérôme LORIAU, pour le groupe Changer Paris.

M. Jérôme LORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous partageons la même inquiétude que vous quant à l'évolution de la démographie médicale. Bien sûr, sur certaines spécialités, il faut déjà compter quelques semaines, quand ce ne sont pas quelques mois, pour obtenir un rendez-vous avec un praticien. Comme vous, nous sommes concernés par des difficultés existantes dans certaines circonstances, certains lieux, certaines spécialités, pour obtenir des soins en secteur 1. Seulement, dans votre analyse, vous oubliez plusieurs éléments majeurs. La précarité sanitaire ou médicale ne s'arrête pas aux frontières des arrondissements. On ne connaît pas le périmètre, ultra-discutable, des quartiers "politique de la ville".

Dans le 15e arrondissement, il y a des quartiers où le taux de bénéficiaires de la C.M.U. est le double de la moyenne parisienne. Dans le 15e arrondissement, il y a des quartiers REP+ ou REP, avec un taux d'enfants obèses de 5 % supérieur à la moyenne parisienne. Malheureusement, dans le 15e arrondissement, il y a 29 médecins pour 10.000 habitants, quand, à Paris, il y en a 36 pour 10.000. Plus largement, l'offre de soins globale, toutes professions de santé confondues, est, toujours dans le 15e arrondissement, inférieure à la moyenne parisienne.

Votre vœu, finalement, exclut des quartiers et des Parisiens qui vivent en se limitant à l'Est. Nous l'avions déjà signalé lors du précédent Conseil. Et puis, votre proposition de municipalisation de l'offre de soins pose une vraie question : la Ville n'est-elle pas déjà indirectement opératrice de soins en assurant la présidence du conseil de surveillance de l'A.P.-H.P. ? Pourquoi la Ville ne s'appuie pas sur tous les hôpitaux dans leurs murs ou hors leurs murs pour multiplier cette offre de soins généraux et spécialisés de secteur 1 ? Voilà 10 ans au moins que l'on annonce que l'hôpital va s'ouvrir sur la ville. Voilà une occasion.

Il faut tout faire pour établir une offre de soins pour tous, partout, mais dans un modèle 2021. Aujourd'hui, l'offre de soins se conçoit en réseaux, en filières de soins, en stratégies de territoires. Elle doit forcément rimer avec prévention et éducation thérapeutique. Quelle légitimité, quel réel savoir-faire serait celui de la Municipalité pour faire fonctionner pleinement ses centres avec une offre de haut niveau, alors que de nombreux opérateurs travaillent déjà et pourraient travailler avec elle pour atteindre ce même objectif ? Nous avons là un vrai sujet pour la Direction de la santé publique, qui a été annoncé et qui, pour l'instant, reste malheureusement au stade de la conférence de presse.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

M. Jérôme LORIAU. - Nous ne pouvons donc pas soutenir votre vœu qui, de fait, exclut un grand nombre de Parisiens et propose uniquement une offre de soins municipalisée.

Nous nous abstiendrons sur votre vœu.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote de M. Nour DURAND-RAUCHER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, j'interviens au nom du groupe pour exprimer notre étonnement. Alors que les maires d'arrondissements, font remonter leurs priorités et que les choix budgétaires sont actuellement étudiés de manière globale, nous regrettons la méthode visant à préempter le débat sur le PIM. Ce n'est pas l'objet même de ce vœu que mon groupe critique. Nous sommes évidemment pour une offre de soins de proximité, et en particulier dans les quartiers populaires.

Je suis personnellement ravi de la création d'un centre de santé dans le bas Belleville, arrondissement où je suis élu. Bien que nous soyons conscients de la nécessité de créer des centres de santé municipaux durant cette mandature pour répondre aux besoins des Parisiennes et des Parisiens, nous pensons qu'il est nécessaire de manière générale d'élargir l'équipement de proximité au service de nos concitoyens, à travers la création de différentes offres en équipements de santé et de proximité.

Je pense que tout cela est une réflexion globale dont nous avons besoin. Nous voterons évidemment pour ce vœu, mais nous nous étonnons de la manière dont le débat est posé.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 85 est donc amendé par les amendements de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et Citoyen, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2021, V. 100).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux dangers générés par la consommation du gaz de protoxyde d'azote.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux vœux référencés n° 86 et n° 86 bis relatifs au danger de la consommation de protoxyde d'azote.

Il est présenté par Mme Rachida DATI, Présidente du groupe Changer Paris...

Présenté par M. Nicolas JEANNETÉ.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Le protoxyde d'azote, appelé aussi "proto" ou "gaz hilarant", est aujourd'hui la deuxième drogue consommée chez les 15-25 ans après le cannabis et bien avant - Dieu merci - la cocaïne. Je dis bien "la deuxième drogue" chez les 15-25 ans. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'"Agence nationale de sécurité sanitaire" et l'O.F.D.T., l'"Observatoire français des drogues et des toxicomanies".

Le "proto", c'est cette petite capsule - là, que je vous montre - que l'on trouve en vente libre dans toutes les drogueries et qui sert à la mise sous pression des siphons de chantilly. Elle est inhalée lors de soirées et provoque une certaine euphorie ainsi que des effets hilarants de courte durée. Elle est, contrairement au cannabis, indétectable lors d'un test de contrôle. C'est un vrai sujet de santé publique. Les conséquences neurologiques provoquées par une consommation abusive de ce produit peuvent être dramatiques. C'est d'ailleurs le service neurologique de l'hôpital Bichat qui gère les urgences.

Mais je dirais aussi que c'est un sujet de sécurité publique et environnementale, car, une fois inhalées en groupe et souvent en extérieur, ces capsules sont jetées sur le lieu même de consommation, et l'on en trouve souvent lors de nos balades sur les quais de Seine, dans les jardins publics ou le long de la coulée verte. Problème environnemental, donc, mais aussi de sécurité. Imaginez un instant qu'un enfant tombe sur une capsule partiellement consommée.

En 2019, le Conseil de Paris avait déjà évoqué ce sujet. Une campagne de prévention avait alors été actée. Elle a été très discrète et essentiellement tournée vers les associations de quartiers sensibles, alors qu'aujourd'hui sa consommation touche toutes les catégories sociales et tous les arrondissements de Paris.

Quant à l'interdiction de vente aux mineurs - c'est l'objet principal de ce vœu - vous aviez, Madame SOUYRIS, en 2019, déjà relevé la gravité de sa consommation, mais estimé pas utile son interdiction, jugeant, pour reprendre vos propos, que "l'interdiction interdit ensuite de faire de la prévention". Ce qui, vous le savez, n'est pas totalement exact concernant les campagnes de prévention de drogue, notamment à destination des mineurs. En 2019, vous aviez également souhaité une étude.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Aujourd'hui, l'heure est grave. La consommation de drogue est grandissante à Paris et très inquiétante en cette période de Covid. Comme l'ont fait beaucoup de villes en France, notamment la ville de Marseille, Rachida DATI et moi-même demandons l'interdiction de sa vente aux mineurs de moins de 18 ans, en obligeant les commerçants vendant ce produit d'apposer sur leur devanture une signalétique interdisant la vente aux mineurs, et évidemment, en mettant en place une vraie campagne de prévention, notamment dans les écoles à l'attention des parents et des jeunes.

Je vous demande que la Ville ne soit pas à la traîne sur ce sujet.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Vous avez raison, Monsieur JEANNETÉ. Votre question est juste et surtout, elle se pose.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Madame SOUYRIS, pouvez-vous vous rapprocher de votre micro, s'il vous plaît ?

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Je sais que l'on m'entend mal depuis tout à l'heure, mais j'ai l'impression d'être collée.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Oui, mais collez-vous au micro. Merci beaucoup.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - D'accord. Je vais me coller au micro.

La question du protoxyde d'azote est un vrai sujet de santé publique qui se pose à nous depuis plusieurs années et touche les plus jeunes d'entre nous - les enfants, les jeunes. On voit qu'il y a un pourcentage non négligeable de jeunes qui ont essayé au moins une fois dans leur vie, puisque je crois que ce sont 6 % des jeunes garçons et 3 % des jeunes filles. C'est donc un chiffre assez important.

Mais la question de l'interdiction que vous soulevez, vous savez, le problème, c'est l'efficacité. C'est : à quel compte un produit comme celui-ci, trouvable sur Internet très facilement et à très bas prix, est-ce qu'il est vraiment intéressant d'interdire le produit dans l'espace public ? Ou est-ce qu'il faut faire quelque chose pour faire en sorte que les jeunes soient vraiment informés, prévenus, qu'il y ait une formation aussi - telle est ma volonté, c'est pourquoi je vous le dis - et comment être efficace ?

Je n'ai rien contre l'interdit, parfois, quand il peut être efficace. Sauf que là, il risque de ne pas l'être. Dans les pays où cela a été fait, pour l'instant, l'efficacité n'est pas à l'œuvre. D'où ce que je vous propose actuellement. C'est-à-dire, dans ce vœu de l'Exécutif, dire : regardons ce qui se passe dans les autres pays sur l'interdit, regardons ce qui est fait ailleurs, voyons ce qui fonctionne. Si l'on voit, à un moment donné, que les choses peuvent fonctionner, pourquoi pas ? Mais l'important, c'est, un, la prévention, deux, l'information, les éducateurs aussi, tout ce qui est autour, comment les gens peuvent expliquer ce qui se passe et faire comprendre que ce produit qui a l'air inoffensif ne l'est pas.

C'est vrai que, pendant l'année qui vient de s'écouler...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Je conclus, bien sûr.

Nous avons fait moins que ce que nous aurions dû faire, étant donné la période de Covid qui a mis toutes nos forces sur cette question d'urgence. Mais c'est quelque chose que nous prenons tout à fait au sérieux et sur lequel nous nous engageons pour continuer à agir, parce que nous estimons que c'est un problème de santé publique majeur pour nos jeunes.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Il y a un certain nombre de propositions qui sont faites dans ce vœu, notamment de piloter une démarche de formation et d'accompagnement, d'actions et de prévention...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci, Madame SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - De faire des études, d'évaluer l'impact sur l'espace public et de proposer une campagne de communication.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci, Madame SOUYRIS.

Madame la Présidente du groupe Changer Paris, merci de remettre votre masque.

La parole est à M. Simon BERTOUX, directeur adjoint du cabinet du Préfet de police.

Madame DATI, écoutez M. le Représentant du Préfet de police. Merci.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - J'interviens juste pour confirmer qu'effectivement, le protoxyde d'azote est un problème de santé publique, que sa consommation est grandissante, qu'elle pose un problème. Qu'une mesure d'interdiction de vente aux mineurs nous semble bienvenue, et peut-être utile, mais que la capacité pour l'autorité de police administrative de la prendre dans le cadre actuel, n'est pas garantie. Qu'une interdiction de ce type relève du législateur. Et donc, je renvoie la question à des débats qui doivent avoir lieu au Parlement. En attendant que les initiatives soient prises dans ce domaine, les services de l'Etat sont à la disposition de la Ville pour amplifier les campagnes de prévention en direction des mineurs, notamment au sein des collèges et des lycées, dans le cadre des consultations jeunes consommateurs.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur JEANNETÉ, le vœu n° 86 de votre groupe est-il maintenu ?

M. Nicolas JEANNETÉ. - Il est bien sûr maintenu.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Il est bien sûr maintenu.

Il reçoit donc un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 101).

Merci beaucoup.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'installation du Centre médico-psychologique (CMP) du 5e/6e/7e sur le site Censier.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 87 relatif à l'installation du centre médico-psychologique des 5e, 6e et 7e arrondissements sur le site Censier.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT.

Madame la Maire.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, mes chers collègues, chacun sait bien que la Covid-19 n'a fait qu'exacerber la détresse psychologique et psychique de dizaines de milliers de Parisiennes et de Parisiens. En disant cela, je pense particulièrement aux jeunes et aux seniors qui vivent cruellement leur isolement. C'est dans ce contexte que le centre médico-psychologique qui dépend du pôle 5, 6, 7 du G.H.U. Sainte-Anne pourrait partir. Partir tout simplement, parce que le loyer ne peut plus être supporté par le G.H.U. Sainte-Anne.

Les C.M.P. sont un maillon tout à fait essentiel dans la chaîne de la prise en charge de psychiatrie générale. Prophylaxie, dépistage, diagnostic, traitement des troubles psychiques au moyen de consultations médicales. Dieu sait que c'est important en ce moment. Les C.M.P. du secteur 5, 6, 7 réalisent chaque année plus de 57.000 consultations. Le risque est donc grand de ne plus avoir de C.M.P. de psychiatrie publique au cœur du Quartier latin.

Considérant que des milliers d'étudiants vont partir du site Censier, qui abrite jusqu'à l'été l'université Sorbonne-Nouvelle - ils vont aller à Picpus - je souhaiterais que la Ville soutienne et intervienne, si les conditions bâtimentaires le permettent, Madame l'Adjointe, pour favoriser l'installation du C.M.P. sur le site Censier, sachant que l'"Etablissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région Ile-de-France", l'EPAURIF, regarde cela avec bienveillance, de même que la coopérative d'intérêt collectif "Plateau Urbain" qui doit étudier les possibilités d'occupation temporaire du site pendant les phases d'étude. Voilà l'objet de mon vœu.

Je dois dire que j'ai eu, hier soir, le directeur général du G.H.U. Sainte-Anne, qui s'apprête à aller sur place pour voir si effectivement on peut imaginer cette installation, Madame l'Adjointe.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Chère Florence BERTHOUT, je comprends votre inquiétude. Celle-ci est d'autant plus légitime que, selon un sondage de la "Fondation Jean-Jaurès" d'octobre 2020, à la question : avez-vous déjà envisagé sérieusement de vous suicider ? 20 % des personnes interrogées ont répondu oui. Parmi ces personnes qui ont pensé mettre fin à leurs jours, 11 % disent l'avoir envisagé pendant la période du premier confinement et 17 % depuis la fin de ce confinement. Si je cite cette étude, c'est qu'il y a un sujet en général important, et qui, là, l'est plus que jamais. En effet, 1 Français sur 5 souffre de troubles psychologiques. Pendant cette pandémie, la situation s'est amplifiée.

L'augmentation de ce besoin n'a pas été de pair avec l'augmentation de l'offre de soins. Les centres médico-psychologiques sont un enjeu majeur à développer pendant cette épidémie, et même après, parce que nous en manquons. Vous savez, comme moi, que la prise en charge psychologique et psychiatrique est encore compliquée en ville, et insuffisante. En particulier, quand elle n'est pas complètement publique, elle est chère.

Pour cette raison, je m'attacherai, notamment via la future convention G.H.U., à renforcer leur rôle et à maintenir la proximité de la répartition équitable. Concernant votre vœu très précisément, j'y émettrai un avis favorable pour favoriser le projet d'installation dans les plus brefs délais du centre médico-psychologique du pôle 5, 6, 7 sur le site de Censier, si, évidemment, à l'issue de l'instruction en cours de la faisabilité technique, cette implantation sur le site de Censier est possible.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame Florence BERTHOUT, est-ce que les amendements proposés sont acceptés ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Ils sont acceptés. Je vous remercie.

Le vœu n° 87 est donc soumis aux voix sous sa forme amendée, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2021, V. 102).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux associations engagées sur la question du "chemsex".

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 134 déposé par l'Exécutif. Il est relatif aux associations engagées sur la question du "chemsex".

Je donne la parole à deux membres de l'Exécutif, en leur demandant d'être particulièrement synthétiques : d'abord, Mme Anne SOUYRIS, puis Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Je vais essayer d'être particulièrement synthétique.

D'abord, je voudrais dire un tout petit mot à Jean-Luc et te redire toute ma sympathie pour la douleur qui t'a été causée par la perte de ton époux dans des circonstances qui nous ramènent justement à ce sujet. C'est une raison de plus pour se battre sur les questions de "chemsex", de prévention, d'information, de prise en charge et d'attention générale sur la question, avec une approche spécifique de réduction des risques qui doit être mise en place.

Vous savez que nous avons commencé à travailler sur cette question en 2019, au mois de mars, donc juste avant le premier confinement. Evidemment, cela a été un peu un arrêt, peut-être pas complètement sur image, mais en tout cas un ralentissement de ce travail.

Je m'engage personnellement à ce que nous puissions continuer ce travail avec mon collègue Jean-Luc ROMERO-MICHEL, pour faire en sorte d'avoir, d'ici un an, un vrai programme qui nous permette d'agir sur ces questions qui touchent de plus en plus de personnes, gays ou non gays, mais en particulier dans la communauté gay. Vous le savez, comme toujours, la discrimination tue. Comme la discrimination tue, elle fait que les gens les plus fragilisés sont souvent les plus discriminés. C'est pourquoi il faut que nous ayons une action coordonnée ensemble, forte, dès cette année.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur Jean-Luc ROMERO-MICHEL, vous avez la parole.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Anne, mes chers collègues, aujourd'hui - Anne vient de le rappeler - c'est d'un phénomène important, dévastateur, mais trop peu présent dans les discours politiques dont nous avons souhaité vous parler avec ma collègue Anne SOUYRIS et en conformité avec les engagements de campagne d'Anne HIDALGO.

Pourtant, le "chemsex" est une pratique qui s'est développée ces 10 dernières années suite au succès rencontré par les applications de rencontres et l'arrivée de nouveaux produits de synthèse accessibles à très bas coût sur Internet, notamment le GBL. Une dose coûte moins de 1 euro.

Beaucoup de jeunes et de moins jeunes, et pas seulement dans la communauté gay, ont des relations sexuelles sous l'emprise de drogue pour amplifier les plaisirs, bien sûr, mais aussi, je le crois, pour se libérer certainement. Cette pratique est risquée et, comme l'a rappelé Anne, j'ai éprouvé jusque dans mon intimité, dans ma famille, dans mon couple, ses conséquences terribles, avec la perte de mon mari Christophe.

Depuis sa mort, je me suis juré que je participerai à la mise en place avec Anne d'une vaste campagne d'information à Paris. On ne se remet jamais de la perte d'un grand amour, de celui qui illumine toute votre vie, moi qui arrive peu à peu au bout du chemin. C'est forcément pire dans de telles circonstances, qui vous culpabilisent, qui culpabilisent les parents, les proches, qui vous font vous demander quelles erreurs vous avez vous-même commises.

Bien sûr, cela vous oblige à tout mettre en œuvre pour que la mort de Christophe et de tant d'autres ne soit pas une mort pour rien.

Face aux témoignages bouleversants que j'ai reçus après la publication de "Plus Vivant que jamais", plus de 400, face aux cris d'alerte des associations qui n'en peuvent plus, face au silence gêné des acteurs publics - aucune déclaration des Ministres de la Santé ces dernières années - nous voulons signifier que nous n'avons pas renoncé à notre culture de tradition humaniste. Il n'est pas normal que l'on détourne les yeux, que l'on prête une oreille distraite à ce que nous racontent les personnes qui utilisent ces produits, à ce que nous racontent leurs proches ainsi que les personnes qui les accompagnent.

Les mesures sanitaires, depuis bientôt un an, n'ont fait qu'augmenter l'urgence de la situation. Les difficultés croissantes rencontrées par une partie des personnes, du fait des mesures restrictives et des fermetures des lieux habituels de sociabilité, ont renforcé le sentiment d'isolement et d'exclusion, du fait de manque de possibilités d'échanges entre pairs. Les pratiques ont évolué. Si certaines rares personnes ont pu arrêter avec le confinement, d'autres, au contraire, ont perdu totalement le contrôle de leur consommation et de nouveaux utilisateurs sont apparus, de plus en plus nombreux.

C'est pourquoi, mes chers collègues, il nous est apparu indispensable, avec Anne SOUYRIS et la Maire de Paris, tout d'abord, de réunir très rapidement l'ensemble des acteurs engagés sur la question du "chemsex", qui se sentent aujourd'hui un peu abandonnés. Il nous faut pouvoir mieux appréhender le phénomène et proposer des modes d'action ayant fait leurs preuves. L'objectif étant, mes chers collègues, que la Ville de Paris élabore un plan parisien d'information et de réduction des risques sur le "chemsex" avant la fin de l'année 2021. Ce plan associera les différents acteurs impliqués ou concernés associatifs, bien sûr, mais aussi professionnels de santé et représentants de l'Etat.

Le "chemsex", pour ceux qui n'en avaient jamais entendu parler, est un phénomène auquel de nombreux professionnels sont confrontés. Le "New York Times", récemment, disait que c'était le nouveau Sida des années 2020, qui demande une prise en charge transdisciplinaire pour répondre le plus vite possible aux besoins des nombreuses personnes qui le pratiquent.

Face à cette épidémie silencieuse, face à l'isolement des personnes et de leurs proches, il est important d'être à la hauteur de notre idéal de fraternité et de dignité, en somme d'humanité. C'est pourquoi, avec Anne, j'invite l'ensemble d'entre nous à soutenir ce vœu et cette initiative, pour répondre aux réalités de terrain et trouver enfin des solutions face à un phénomène complexe qui nécessite une réponse forte des puissances publiques. C'est autant le vœu d'un mari inconsolable que celui d'un élu et d'une élue - je parle d'Anne, bien sûr - qui doivent agir. Agir avant qu'il ne soit trop tard, vraiment.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Luc ROMERO-MICHEL, pour votre témoignage et votre détermination sur ce sujet.

Explication de vote de M. Nicolas JEANNETÉ, pour le groupe Changer Paris.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Permettez-moi de faire un peu plus de pédagogie. Ce phénomène est arrivé en France en 2017. Il a explosé ces dernières années et encore plus pendant la période Covid. L'un des responsables de l'association "AIDES" me disait, il y a encore quelques jours, sa très grande inquiétude. Ce phénomène touche principalement la communauté homosexuelle, mais pas seulement. Depuis peu aussi, la communauté hétérosexuelle, sur un public de CSP+.

Les produits consommés sont des amphétamines, des produits de synthèse consommés avec d'autres drogues, comme la cocaïne ou le GHB, appelé aussi la "drogue du violeur". C'est ce cocktail de plusieurs drogues qui entraîne de plus en plus d'overdoses avec des décès et surtout, une énorme dépendance que l'on appelle le "craving", avec des consommations qui peuvent s'étaler sur plusieurs jours sans dormir. Sa consommation - vous l'avez dit, Jean-Luc ROMERO - entraîne une désinhibition et des rapports sexuels non protégés. Un médecin me faisait remarquer la hausse très inquiétante d'hépatite C dans la communauté homosexuelle ces derniers temps. Pour sortir de cet enfer, il n'y a pas de produit de substitution, comme pourrait l'être la méthadone pour l'héroïne. Seule la volonté aidée par un addictologue ou le sevrage forcé volontaire, sont la solution. D'où, vous l'avez compris, l'importance qui doit être donnée à la prévention et à la réduction des risques, que seules quelques associations peuvent faire, comme "AIDES".

Je voudrais quand même que la Mairie de Paris prenne conscience de la gravité du phénomène. Je le rappelle en quatre dates. 2017, premier cas constaté. 2018, déjà "Le Monde" titrait : "Drogue, les ravages du chemsex". 2019, David BELLARD, ici même, alertait la Mairie de Paris et demandait déjà une stratégie de prévention. 2021, on est encore là à nous demander une réunion en urgence pour définir une stratégie de prévention. Alors qu'aujourd'hui, la demande des associations est très connue, une vraie ligne d'écoute 24 heures sur 24, des crédits pour faire de la prévention des risques, mais aussi pour proposer des addictologues spécialisés aux consommateurs qui veulent s'en sortir. Le délai est au moins de 4 à 6 mois aujourd'hui. Et aujourd'hui, vous l'avez bien compris, c'est, avec la prévention, le seul remède pour arrêter ce fléau.

Pour toutes ces raisons, je demande aux membres du groupe Changer Paris de voter pour.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 134 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2021, V. 103).

Je vous en remercie.

Compte rendu de la 5e Commission.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons aux travaux de la 5e Commission.

Pour commencer, je donne la parole à son Président, M. Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Nous avons eu, une fois encore, des débats passionnants, des adjoints et adjointes précis dans leurs réponses, et je tiens à les en remercier.

Nous avons commencé nos travaux par Ian BROSSAT, qui nous a présenté 2 projets de délibération - DLH 1 et DLH 19 - qui correspondent à des préemptions pour pouvoir faire, dans un cas, des logements sociaux dans le 18e arrondissement, et dans l'autre, un foyer de familles dans le 17e arrondissement. Il a mis en avant des projets de délibération sociaux sur l'accueil de jour des réfugiés et une jurisprudence sur "Airbnb" a été détaillée. J'aimerais en dire un mot puisque c'est une grande victoire et une petite révolution. Cela va permettre à la Ville de poursuivre ses actions judiciaires contre les dérives d'"Airbnb", qui remettait en cause la réglementation de la Ville. Cela va donc permettre non seulement de remettre du logement sur le marché, mais aussi de retrouver quelques sous puisque ce sont tout de même plusieurs millions d'euros qui sont potentiellement en jeu dans ces infractions.

Le premier adjoint à l'urbanisme, Emmanuel GRÉGOIRE, nous a présenté le plan "Réinventer Paris 3", qui est spécifiquement porté sur la transformation de bureaux en habitations - à ce jour, il y a 6 sites - avec un jury qui sera un peu plus léger que pour les précédentes éditions. Si vous avez des idées de sites dans vos arrondissements, n'hésitez pas à les transmettre.

Il y avait peut-être une réflexion à mener sur une remarque du premier adjoint, qui nous a dit que lorsque l'on construit des bureaux nouveaux, cela permet de libérer des bureaux anciens pour les transformer en logements. Peut-être que ce déroulé logique mériterait d'être précisé, puisque je ne suis pas certain que les vases communicants passent entre les anciens bureaux et les nouveaux.

Trois projets de délibération ont fait l'objet de discussions plus particulières.

Le projet de bureaux - justement, parlons-en - dans le 15e arrondissement, quai d'Issy, à la place d'une friche. On est dans un cas classique : nature contre bureaux. On aura l'occasion d'en parler.

Il y a également la vente du patrimoine de la Ville de la "Chartreuse Notre-Dame-du-Glandier", en Corrèze. Cela pose la question très intéressante - que nous débattons ici, je l'imagine - de la gestion du patrimoine de la Ville. J'ai entendu à la radio que l'on parlait d'une somme jusqu'à 110 millions d'euros de ventes prévues, sauf erreur de ma part.

Ensuite, un projet de délibération sur l'agrandissement de l'"Institut du cerveau et de la moelle épinière", dans le 13e arrondissement. Projet de délibération qui est cher à Marie-José RAYMOND-ROSSI, vice-présidente de notre Commission. C'est une bonne nouvelle, évidemment, pour la recherche.

Jacques BAUDRIER nous a présenté ses projets de délibération, plus particulièrement celui concernant l'"Aréna 2" et la Z.A.C. "gare des Mines". Il s'agit de 20 hectares dans le Nord-Est parisien. C'est l'une des dernières grandes Z.A.C. à aménager à Paris. Autant dire que l'on ne peut pas se rater. Je crois que nous aurons le débat sur comment est-ce qu'elle doit être réorientée à la suite d'un nouveau mandat, et donc, d'un nouveau projet écologique.

Anne-Claire BOUX, notre adjointe "politique de la ville", a présenté les projets de délibération sur les subventions des "politique de la ville". Les associations font un travail formidable dans les quartiers populaires.

Célia BLAUEL a pu répondre à des vœux concernant le classement en zone urbaine verte du fameux port de Javel, avec la cimenterie. Classement en zone urbaine verte ou pas classement en zone urbaine verte, telle est la question, à laquelle nous répondrons dans quelques instants.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

2021 DCPA 3 - Centre "Paris Anim" nouvelle athènes (ex Tour des Dames) - 18, rue de la Tour des Dames 9e arrondissement - Création d'un atelier des Beaux-Arts à vocation de pôle numérique.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous commençons donc par le projet de délibération DCPA 3. Il concerne le centre "Paris Anim" "Nouvelle Athènes", dans le 9e arrondissement.

La parole est à M. Alexis GOVCIYAN, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération concerne en effet la création d'un pôle numérique commun aux ateliers des Beaux-Arts et à "Paris Ateliers", permettant une mutualisation de lieu et de matériel dans les locaux du centre de la "Nouvelle Athènes".

Mes chers collègues, ce centre d'animation avait été intégralement rénové et inauguré en 2014 pour le plus grand plaisir des habitants de notre arrondissement. Mais, dès cette époque, Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement, s'étonnait des 1.500 mètres carrés laissés vacants par la Mairie de Paris dans le cadre de ce projet. Depuis, Mme BÜRKLI a œuvré pour que cet équipement puisse être occupé dans sa totalité et s'ouvrir pleinement sur le quartier. C'est ainsi que le troisième étage a pu être destiné, l'année dernière, aux joueurs de ping-pong, et au même étage, une magnifique salle de danse a été inaugurée. Il ne restait donc que ces 400 mètres carrés en sous-sol du bâtiment, auxquels nous souhaitions vivement trouver une destination. C'est donc chose faite. Ce projet de délibération va dans ce sens.

Le programme de l'atelier des Beaux-Arts à vocation de pôle numérique, comprendra un laboratoire de photo et une salle d'édition, deux salles vidéo et quatre salles de cours, dont une destinée à la 3D et l'autre aux prises de vue. Enfin, des locaux administratifs et des locaux de soutien aux activités et pour accueillir un public en simultané de l'ordre de 90 personnes.

Nous nous réjouissons de ce projet de délibération. Compte tenu de tout cela, nous voterons bien sûr en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Je vous remercie du soutien que vous avez apporté à ce beau projet de délibération, qui, en effet, va permettre d'installer au sous-sol ce très bel équipement qu'est le centre d'animation de la Tour des Dames. Une partie des ateliers des Beaux-Arts - qui vont être déménagés du fait de l'avancée du projet "Réinventer Paris" de la rue de Sévigné dans Paris - va être implantée dans le 18e arrondissement, dans le quartier populaire de "Chapelle International", et l'autre, dans le 9e arrondissement.

Cette nouvelle implantation, comme vous l'avez dit, va permettre d'offrir au public parisien un studio pour les ateliers numériques, un studio labo pour la photo, ainsi que l'accueil de 90 personnes. En termes de calendrier, les lieux de la rue de Sévigné seront cédés en 2023. La livraison des travaux est prévue au cours du troisième trimestre 2023, pour cette opération au coût de 1,2 million d'euros.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DCPA 3.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DCPA 3).

2021 DU 32 - Z.A.C. Gare des Mines - Fillettes (18e) - Avis de la Ville sur l'étude d'impact environnemental actualisée dans le cadre du PC Aréna - Déclassement du domaine public routier d'une emprise.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création d'un centre municipal de santé dans la Z.A.C. Gare des Mines-Fillettes.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous entamons maintenant l'examen du projet de délibération DU 32, de l'amendement n° 132 et du vœu rattaché référencé n° 88. Ils concernent la Z.A.C. gare des Mines-Fillettes.

La parole est, pour commencer, à M. Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, et merci au président de la Commission pour ses propos introductifs. Nous entrons tout de suite dans le vif du sujet.

Le projet de délibération qui nous est présenté n'a qu'une seule vocation, celle de la Z.A.C. de la gare des Mines. Il nous est présenté d'une manière un petit peu maligne pour nous dire que c'est l'Aréna, donc que les Jeux Olympiques sont concernés. Oui, pour partie, la zone est identique. Mais aujourd'hui, le projet de délibération que nous avons à analyser ne porte que sur la gare des Mines-Fillettes. D'ailleurs, la rédaction laisse songeur puisque, très vite, au bout d'une page et demie, on en arrive à parler de toutes les caractéristiques de l'Aréna, ce qui, à mon avis, n'est pas l'objet de la gare des Mines-Fillettes.

Lier les deux, en réalité, vous permettrait de bétonner et de densifier sans que nous puissions sourciller, pour le groupe Changer Paris. Evidemment, cela ne se passera pas comme tel, puisque, sur un aspect environnemental seulement et uniquement - je m'adresse donc à la partie la plus écologiste de cet hémicycle - ce projet manque tout simplement d'ambition. Je ne parle que de la Z.A.C. de la gare des Mines. Au regard de l'étude d'impact environnemental qui montre une surexposition des populations présentes dans la bande d'étude, notamment au dioxyde d'azote, aux particules PM10 et PM 2,5, il serait pertinent de mettre davantage d'espaces verts, de jardins et de parcs pour améliorer la qualité de l'air du quartier et ainsi, attirer des populations pour cet espace, et réellement connecter le quartier à l'arrondissement, voire même l'ouvrir sur l'extérieur, et ainsi répondre à l'ambition métropolitaine que vous donnez à ce projet, voire même une ambition régionale et une résonance nationale.

Le risque est que beaucoup d'aléas se produisent et touchent une population vulnérable à ce risque. En densifiant ce quartier à proximité du périphérique, on augmente la part de risques sanitaires en exposant davantage les populations de ce quartier. D'autant - j'en viens à un rapport de l'"Autorité environnementale" - que "ce projet apporte peu de solutions écologiques pour pallier ce risque". Le rapport de l'"Autorité environnementale", sur lequel vous vous asseyez, évoque une densification jugée importante et qui interroge. Développer un tel projet à proximité immédiate du périphérique, voire au-dessus, puisque l'on parle d'un immeuble au-dessus du périphérique, augmente nécessairement la population exposée aux risques sanitaires associés, comme le bruit, la pollution de l'air et la précarité environnementale. Mais il ne faut pas s'appeler Greta THUNBERG pour comprendre que ce terme de "précarité environnementale" doit être cher à toutes les franges politiques de cette Assemblée. En tout cas, au groupe Changer Paris, nous ne saurions nous résoudre à mettre en danger d'ores et déjà des populations.

Je tiens à remercier le président MEUNIER pour la Commission, puisque nous avons eu l'occasion de débattre et d'échanger. Je salue la qualité de ces échanges. Mais, au fond, nous avons obtenu quelques avancées avec les amendements qui seront proposés. Nous nous en satisfaisons. Nous souhaitons voir ce programme se réaliser dans certaines circonstances, mais pas dans toutes. Ce n'est pas à n'importe quel prix : ni au prix de la santé des futurs habitants, ni au prix de l'environnement, ni au prix du marché, parce que nous ne saurions l'accepter. Notre vigilance sera totale et intégrale. Faites-nous confiance pour que la hauteur des immeubles soit globalement revue à la baisse, que le prochain rapport de l'"Autorité environnementale" soit cette fois-ci respecté et que l'on ne construise pas d'immeuble sur le périphérique en exposant des gens à des problématiques sanitaires beaucoup trop importantes.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'imagine que les amendements seront présentés plus tard et recueillent notre avis favorable.

Monsieur le Maire ? Monsieur le Maire ? Monsieur le Maire ?

Parce que j'aborde également les amendements qui vont venir et ne sont pas inscrits. J'aborde également, en moins de temps, le vœu qui a été rattaché à ce projet de délibération pour me permettre de ne pas reprendre la parole, si vous en êtes d'accord, Monsieur le Maire ?

Merci.

Pour toutes ces raisons, nous adopterons les réécritures des articles 2, 3, 4 et 5, telles qu'elles sont proposées par l'Exécutif. Nous voterons favorablement le projet de délibération tel qu'il nous est proposé, avec la vigilance dont je viens de vous faire part. Soyez assurés de notre détermination sur ce point. En ce qui concerne le vœu rattaché, relatif à la création d'un centre municipal de santé dans la Z.A.C. gare des Mines-Fillettes, déposé par le groupe Communiste et Citoyen, les raisons évoquées par mon collègue Jérôme LORIAU tout à l'heure me paraissent totalement fondées. Et donc, ce vœu retiendra une abstention de notre part.

Monsieur le Maire, est-ce que j'ai été complet ?

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Il me semble, mais c'est plutôt à vous de le dire, quand même.

Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Émile MEUNIER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, de quoi s'agit-il ? J'en parlais à l'instant. C'est la Z.A.C. gare des Mines-Fillettes. Ce sont 20 hectares entre la porte de la Chapelle et la porte d'Aubervilliers. Cela comprend trois grands projets.

Le premier projet, la priorité des priorités, c'est rénover le quartier Charles-Hermite, qui en a bien besoin. Il y a des questions de précarité, d'environnement qui n'est pas forcément souhaitable. La deuxième priorité, c'était de pouvoir avoir un gymnase et une salle événementielle qui soient tournés vers le quartier pour, comme on dit, requalifier la porte de la Chapelle, et accessoirement, servir pour les Jeux Olympiques. La troisième grande partie, c'était : tout le reste, qu'est-ce que l'on en fait ? On était mal partis, je dois le dire, dans la précédente mandature. Je n'en faisais pas partie, mais j'ai suivi comme citoyen ce qui s'est passé. On est mal partis. On est partis sur un schéma où l'on remplit chaque lopin de terre avec des immeubles. On met un immeuble pont au-dessus des pots d'échappement du périphérique, au détriment de la santé des futurs habitants. Futurs habitants qui, comme par hasard, étaient des personnes modestes puisque ce sont des logements sociaux qui sont prévus là. Des bâtiments le long du périphérique. De la même manière, on était en train, en quelque sorte, de reproduire Python-Duvernois 30 ans plus tard.

Le passé, c'est le passé. Une élection est passée par là. Un programme électoral fortement tourné vers l'écologie qui a permis à la majorité d'être élue, a été validé par les Parisiennes et les Parisiens. Regardons l'avenir. Et donc, nous avons saisi l'occasion d'une petite délibération concernant l'"Aréna 2" pour graver dans le marbre les grands principes qui devront guider notre travail dans l'aménagement de la Z.A.C. pour l'avenir.

Je dois dire que nous nous sommes tous réunis, l'ensemble des groupes politiques, vers ces grands principes qui sont - je les cite sans entrer trop dans le détail : la dédensification significative du projet, l'augmentation significative de la surface de pleine terre, une réflexion "plus plus" sur l'opportunité d'un immeuble pont au-dessus du périphérique, et une prise en compte de toutes les recommandations de l'"Autorité environnementale", qui avait pointé moult problématiques auxquelles nous répondrons dans l'année qui vient. C'était important aussi. On ne peut pas toujours renvoyer à plus tard les difficultés. Nous avons décidé de nous y atteler dès maintenant. Les grands principes de la Z.A.C. seront posés cette année.

Je tiens, au nom du groupe Ecologiste de Paris et des élus du 18e arrondissement, à remercier notre maire, Éric LEJOINDRE, ainsi que Jacques BAUDRIER, Emmanuel GRÉGOIRE et l'ensemble des groupes politiques, puisqu'il semblerait que nous nous rejoignons tous sur ces principes au service des habitants et des habitantes du 18e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Evidemment, cette Z.A.C. de 20 hectares, gare des Mines-Fillettes, est un sujet essentiel pour l'avenir de Paris et du Grand Paris. Je voudrais d'abord, avant de parler du fond du sujet, remercier les habitants et les associations qui se mobilisent aussi pour l'avenir du développement de ces quartiers. Je pense notamment à l'"Association pour le suivi de l'aménagement de Paris Nord-Est" et à son président, Olivier ANSART, qui aime cette citation d'Henri Bergson : "Il faut agir en homme de pensée et penser en homme d'action". Cela doit nous amener à voir quatre points.

Le premier, c'est qu'il y a l'Aréna. L'Aréna, c'est une priorité. C'est un sujet d'intérêt général, tout d'abord, pour la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques, c'est-à-dire pour l'organisation des Jeux et la réussite de ces Jeux, mais aussi pour l'héritage d'une salle qui sera un lieu sportif, un lieu culturel, un lieu d'événements, qui peut amener beaucoup pour le quartier, pour Paris et son rayonnement.

Deuxième point, c'est la volonté de revoir nettement le projet, qui a une trop grande densité, qui manque d'espaces verts, et cette volonté d'agir avec les habitants pour dédensifier le projet, abaisser les hauteurs maximums, augmenter de manière significative l'ambition environnementale et faire de la surface en pleine terre. C'est-à-dire, au fond, privilégier la qualité de vie des habitants et des futurs habitants sur la logique de la quantité, si l'on veut respirer dans nos quartiers, dans notre ville et à l'échelle du Grand Paris.

Troisième point, c'est de rappeler que si l'on veut dédensifier et revoir nettement ce projet, on est attaché dans le même temps à l'opération de rénovation - cela a été dit par plusieurs de mes collègues - de la cité Charles-Hermite, indépendamment du projet de la ZAC, parce que ce quartier en a bien besoin également.

Quatrième point - cela m'amène à donner notre position - nous souhaitons pouvoir soutenir l'amendement et le vœu défendus par le Groupe Ecologiste de Paris, mais je sais qu'il y a aussi le vœu de l'Exécutif. Je ne sais pas si tout cela fusionne, mais en tout cas, nous y serons favorables parce que c'est une refonte importante du projet, avec les objectifs que nous avons toujours voulu pour cette future ZAC, c'est-à-dire la qualité, dédensifier, plus d'espaces verts et plus de qualité au quotidien pour les habitants dans l'avenir. C'est important de lutter contre le réchauffement climatique, tout en pensant à la manière dont les futurs habitants vont vivre dans le quartier.

Merci beaucoup.

(Mme Karen TAÏEB, adjointe, remplace M. Paul SIMONDON au fauteuil de la présidence).

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Je présente le vœu n° 88 relatif à la création d'un centre municipal de santé dans la Z.A.C. gare des Mines-Fillettes.

Nous venons d'en parler, la désertification médicale est un enjeu majeur qui compromet l'accès à un droit fondamental : celui du droit à la santé. A Paris, nous avons 20 quartiers classés prioritaires dans la politique de la ville, tous caractérisés par, entre autres, un enclavement urbain, un parc de logements essentiellement social et un déficit de l'offre de soins. Le quartier Charles-Hermite est l'un d'entre eux. C'est aujourd'hui un quartier dont la population est particulièrement exposée à des facteurs environnementaux, comme les rongeurs, l'humidité des logements ou encore, la pollution de l'air. Il y a donc d'importantes problématiques sociales et sanitaires dans le quartier Charles-Hermite, qui nécessitent une structure publique de santé capable d'offrir une offre de soins complète. Le projet de la Z.A.C. gare des Mines-Fillettes est, à ce titre, l'occasion d'une telle création puisqu'il s'agit d'un aménagement urbain pensé pour améliorer la qualité de vie des habitantes et des habitants, notamment grâce à l'intervention de l'ANRU. Dont je rappelle que l'objet est de transformer ces quartiers en difficulté.

Nous proposons donc la création d'un centre municipal de santé dans le quartier Charles-Hermite et souhaitons, par ce vœu, que soient menées les études nécessaires à cette perspective.

Par ailleurs, nous voterons pour le projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. Jacques BAUDRIER, pour la réponse.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci beaucoup.

Permettez-moi d'être un peu plus long parce que j'apporterai des réponses aux trois amendements et vœux différents.

Je voudrais remercier l'ensemble des intervenantes et intervenants pour leurs propos, parce que c'est un moment important, je crois, que nous puissions tous nous retrouver sur un aménagement structurant à l'échelle du 18e arrondissement, bien sûr, mais de tout Paris, avec un vote unanime sur un projet de délibération important concernant l'urbanisme. Cet événement est important et je vous en remercie. Je remercie la qualité des échanges avec M. GRANIER, M. MEUNIER, Mme NAGET et avec l'ensemble des groupes qui se sont exprimés.

Ce consensus est fort. Il est fort - chacune et chacun d'entre vous l'a dit - parce qu'il concerne avant tout ce quartier de la gare des Mines-Fillettes et les milliers d'habitants de la cité Charles-Hermite qui vivent dans l'un des endroits les plus enclavés de Paris. Et donc, la rénovation de ce quartier est vraiment une très forte priorité partagée par l'ensemble de ces bancs. C'est le fondement de cette opération urbaine.

L'ensemble est bien de mettre en œuvre un programme, de refaire un morceau de ville, de créer des coutures urbaines, là où l'enclavement et la mono-activité pèsent lourdement sur la condition de vie des habitants. L'enjeu est bien de réaliser un programme rassemblant des équipements publics, des espaces publics et paysagers de qualité, des logements diversifiés, des commerces, des activités et des bureaux, et bien sûr, la rénovation importante des logements existants de la cité de Paris Habitat.

Bien entendu - plusieurs d'entre vous l'ont rappelé - ce projet de délibération concerne avant tout l'Aréna. Donc, un équipement structurant pour les Jeux Olympiques et Paralympiques, qui va permettre également d'offrir deux gymnases de proximité pour le quartier. C'est avant tout un projet de délibération pour l'Aréna, mais chacun d'entre vous a pu évoquer aussi la Z.A.C. gare des Mines. Entre le vote de ce projet de délibération - qui est une condition indispensable pour la réalisation de cet équipement structurant d'ici 2024 - et l'achèvement de la Z.A.C., il y aura bien sûr beaucoup d'autres projets de délibération et de débats, de nombreuses étapes, avec une temporalité longue, avant l'achèvement de cette zone d'aménagement.

Sur ce quartier, nous en sommes encore à définir précisément le projet urbain. Nous allons nous retrouver dans les prochains mois, avec les habitants et les acteurs du quartier, pour échanger sur les nouvelles études urbaines menées par une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire autour du paysagiste Michel DESVIGNE. Nous aurons donc l'occasion cet automne de nous concerter sur ces sujets pour pouvoir revenir devant vous et finaliser le projet. Cela donnera lieu à l'actualisation de l'étude d'impact.

Parmi les sujets qui seront approfondis, on peut citer les volumétries des bâtiments, les stations paysagères, les rapports plein/vide, les mètres carrés de plantations et de pleine terre. Ce sont des sujets qui seront longuement redébattus dans de nombreux projets de délibération et débats dans notre enceinte. Je suis très heureux que nous ayons pu faire évoluer le débat et nous retrouver avec des orientations consensuelles et à l'unanimité.

Pour répondre à l'ensemble des vœux et amendements, concernant le vœu porté par Mme NAGET demandant un centre de santé dans le quartier gare des Mines-Fillettes, je vous propose un avis favorable avec un

amendement - afin d'être en cohérence avec les réponses apportées par ma collègue Anne SOUYRIS - sur le vœu plus général portant sur les différents centres de santé dans les quartiers populaires de Paris. Le quartier gare des Mines est effectivement un site identifié comme nécessitant des services dans le domaine de la santé. Je ne doute pas que nous trouverons une solution qui permette d'implanter un centre adapté aux habitants actuels et futurs.

Concernant l'amendement porté par M. MEUNIER, je vous propose aussi d'émettre un avis favorable si amendé, puisque, comme je le disais, ce projet de délibération porte sur l'Aréna et non pas sur la Z.A.C. en elle-même. Les modifications proposées à votre amendement permettent de préciser les intentions de travail que nous souhaitons mener ensemble durant la prochaine phase d'étude urbaine et la concertation locale, notamment en cohérence avec les objectifs du futur "P.L.U. Bioclimatique". Nous aurons donc l'occasion de travailler sur la composition et la volumétrie urbaine de la Z.A.C., et d'étudier certains points au regard des considérations environnementales à la faveur de l'augmentation significative des ambitions environnementales.

Comme vous l'avez exposé dans vos interventions, je pense que cette réponse convient et va dans le sens des interventions et attentes émises par MM. GRANIER et BOURNAZEL. Je vous propose le vote de ce projet de délibération, et donc, des amendements et vœux ainsi amendés.

Je vous remercie.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BAUDRIER.

Je vais poser la question au groupe Ecologiste de Paris pour voir si...

Vous acceptez le vœu ainsi amendé.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 132 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

M. Rudolph GRANIER. - Monsieur BAUDRIER, vous me confirmez : c'est bien celui que vous...

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - En principe, on n'interrompt pas un vote.

Je poursuis.

Qui est contre ?...

On va recommencer.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 132 amendée est adoptée.

Je vous remercie.

Je pose également la question au groupe Communiste et Citoyen, concernant le vœu n° 88.

Est-ce que vous acceptez l'amendement proposé ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et Citoyen, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2021, V. 104).

Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 32 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DU 32).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au classement du Port de Javel bas en Zone Urbaine Verte.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la concession octroyée à la centrale à béton Lafarge.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la centrale à béton Lafarge.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, avec les vœux référencés n^{os} 89, 90, 91 et 91 bis qui sont relatifs à la centrale à béton Lafarge.

La parole est à Mme Aminata NIAKATÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris, qui est en salle des fêtes, je crois.

Vous avez deux minutes.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous soumettons à votre examen un vœu qui demande le classement du port de Javel bas, où est située la centrale à béton Lafarge en zone urbaine verte. En 1986, le plan d'occupation des sols classait déjà, à l'époque...

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - On ne vous entend pas très bien. Est-ce que vous pouvez parler un peu plus fort ? Merci.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Est-ce que vous m'entendez mieux ?

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Oui, on vous entend mieux.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Très bien.

Je vous disais que nous soumettons à votre examen un vœu qui demande le classement du port de Javel bas en zone urbaine verte. En 1986, le plan d'occupation des sols classait déjà, à l'époque, l'intégralité du port de Javel en zone U.P.B. réservée au tourisme fluvial, aux loisirs, à la restauration et à la promenade. Parallèlement, était créé la même année, sur l'ancien site des usines Citroën, le "parc André-Citroën", soit l'un des plus grands espaces verts de Paris débouchant directement sur ce port et la Seine, autour duquel sont présents de nombreux logements. En 2006, le P.L.U. est venu classer une petite partie du port de Javel bas en zone de grands services urbains, permettant ainsi le retour d'activités industrielles et ouvrant la voie au projet d'extension de la centrale à béton Lafarge, aujourd'hui abandonnée à la faveur d'un projet plus réduit.

Il convient de noter que le P.L.U. classe actuellement en zone urbaine verte les autres parcelles du port de Javel, en amont et en aval de la zone concernée. Nous considérons qu'à cet endroit-là, entre deux parcelles d'ores et déjà situées en zone U.V., où se trouve un corridor écologique identifié par le "schéma régional de cohérence écologique d'Ile-de-France", qu'à cet endroit chargé d'histoire accueillant le pont Mirabeau, le Pavillon de l'eau et le "parc André-Citroën", les abords de la Seine n'ont pas nécessairement la vocation anachronique de tenir lieu de zone industrielle. Et cela d'autant moins que la Ville de Paris prévoit d'y installer, dans le cadre du programme "Réinventons la Seine", un bassin de nage dans la Seine, à quelques mètres seulement du site de la centrale à béton Lafarge.

Je vous indique cependant que le classement en zone U.V. ne vaut que pour l'avenir. Lafarge et son permis de construire ne seront donc pas impactés par ce classement. Il ne s'agit donc pas de déplacer en banlieue cette centrale, qui ne répond d'ailleurs jamais à nos questions sur les besoins des chantiers qu'elle prétend desservir à Paris. Elle garde un silence assourdissant, alors que nous posons la question à chacune des réunions de concertation.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je tiens également à signaler que le classement que nous proposons n'exclut pas le développement de l'activité économique, du transport fluvial ou d'une logistique décarbonée. Il écarte seulement pour l'avenir les constructions ou installations qui, par leur nature, dimension, volume, aspect, seraient incompatibles avec le paysage et porteraient atteinte au caractère du site. Le classement en zone U.V. est tout à fait compatible avec un travail sur la logistique fluviale et avec l'idée de conserver quelques ports à Paris.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Merci de conclure, s'il vous plaît.

C'est bon ?

Mme Aminata NIAKATÉ. - J'en ai terminé.

Je vous remercie.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme Agnès EVREN, pour le groupe Changer Paris.

Vous avez deux minutes.

Mme Agnès EVREN. - Merci beaucoup.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - En Webex !

Mme Agnès EVREN. - C'est un vœu que nous présentons avec Rachida DATI.

Je suis là ! On remet le compteur à zéro !

Je vous remercie beaucoup.

C'est un vœu que nous présentons avec Rachida DATI et Philippe GOUJON, qui vise à demander un changement de destination de la zone d'implantation de Lafarge en zone urbaine verte. Après trois réunions de concertation et deux ateliers de travail, nous avons parfaitement bien compris, avec Philippe GOUJON, que les demandes d'amélioration de ce projet de reconstruction de Lafarge ne seraient absolument pas honorées. Les riverains demandaient "a minima", notamment par la voix de Francis SZPINDER et Jérémy REDLER, maire du 16^e arrondissement et premier adjoint, une réduction de la hauteur des installations et une végétalisation en pleine terre facilitant l'insertion de ces bâtiments industriels dans le paysage urbain. Ces demandes, hélas, n'ont pas été entendues. Le vœu de l'Exécutif ne répond pas plus à toutes ces doléances. C'est pourquoi, d'ailleurs, nous voterons contre.

Nous sommes loin, très loin, de l'engagement de la Ville, qui avait promis de soutenir les riverains pour une révision en profondeur du projet. Projet, pour l'heure, toujours inacceptable sur le plan écologique et urbanistique. Lafarge annonce son intention de déposer prochainement un permis modificatif. Or, juridiquement, un permis modificatif n'autorise que des ajustements mineurs par rapport au projet initial.

Je rappelle que le projet Lafarge ne concerne pas seulement les riverains. Il affecte aussi les habitants du 15^e arrondissement et, au-delà, l'ensemble des Parisiens à qui l'on s'apprête à imposer une énième centrale à béton aussi polluante qu'inutile, alors même que la Ville annonce une réduction drastique de son utilisation de béton.

Une transformation du site en zone urbaine verte permettrait de stopper ce projet ou, "a minima", obligerait Lafarge à le faire évoluer en profondeur, afin de l'insérer décentement dans le paysage et de respecter la biodiversité ainsi que les milliers d'habitants situés tout autour. D'ailleurs, le caractère de zone urbaine verte n'interdit pas l'exercice d'activités économiques...

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

Mme Agnès EVREN. - Mais exclut toutes les constructions ou installations qui, par leur nature, dimension, volume et aspect, seraient incompatibles avec le paysage ou porteraient atteinte au caractère du site.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à voter ce vœu, avec ce changement de destination en zone urbaine verte.

Je vous remercie.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Catherine IBLED, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Catherine IBLED. - Madame la Maire, mes chers collègues, merci.

Une nouvelle fois, notre groupe prend position pour défendre les riverains des quais de Javel, à Paris 15, qui souffrent depuis de nombreuses années des nuisances de la cimenterie Lafarge. Nous avons, à maintes reprises, abordé le sujet des cimentiers à Paris, et la situation n'a toujours pas évolué. Les conséquences sur l'environnement et la biodiversité restent toujours aussi désastreuses. Nous avons toujours ici un corridor écologique, véritable réservoir de la biodiversité qu'il est nécessaire de préserver. Nous avons toujours des pollutions diverses et variées. Elles sont toujours d'actualité. Ainsi, les particules fines n'ont pas disparu, le bruit ne s'est pas atténué, et les allées et retours des camions toupies ne se sont pas envolés. Avec les beaux jours, les piétons qui souhaitent passer du "parc André-Citroën" au pont Mirabeau en évitant les pots d'échappement de la circulation automobile, doivent slalomer entre les camions toupies. Je peux vous dire que c'est un triste spectacle.

Notre ville s'inscrit, en tout cas sur le papier, dans une volonté de verdir notre cadre de vie pour la santé et le bien de toutes et tous. Je pense qu'il serait bon de le mettre en pratique sur les quais de Javel bas. Ainsi, dans le cadre de la révision du "P.L.U. Bioclimatique", voté en décembre, comment peut-on valider et renouveler l'exploitation de la centrale à béton Lafarge pour une durée de 20 ans ? Cela me semble un peu précipité. Comment est-il possible aujourd'hui de fermer certains quais aux voitures pour en faire des espaces de promenade et des pistes cyclables, d'annoncer le projet aquatique de "L'Arche" - avec piscine flottante, balnéothérapie et guinguettes - dans le prolongement du "parc André-Citroën", et laisser le quai de Javel bas ouvert aux activités industrielles bruyantes et polluantes ?

Donc, avec les élus de mon groupe "Indépendants et Progressistes", nous demandons d'attendre la fin de la procédure de révision du P.L.U...

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Merci de conclure.

Mme Catherine IBLED. - Pour déterminer quelle sera la ou les futures fonctions de ce lieu, et que toutes les parties prenantes puissent être contributrices de cette décision dans le cadre d'une concertation inclusive.

Je vous remercie.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme Célia BLAUDEL, pour une réponse, pour deux minutes.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

S'agissant de trois vœux, je prendrai peut-être un peu plus de deux minutes pour vous répondre, mes chers collègues.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Evidemment.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci pour vos interventions.

Je vais vous répondre en trois points : P.L.U., ambition collective et concertation.

D'abord, nous entendons bien votre demande, de par ces vœux, de modifier notre P.L.U. sur ce site particulier qu'est Mirabeau Javel. Je souhaiterais vous rappeler, sur la forme - mais ce n'est pas le plus important de ma réponse - qu'un vœu ou un projet de délibération ne peuvent modifier notre P.L.U. pour cela et qu'il faudrait étudier cette demande dans le cadre d'une révision du P.L.U.

Je voudrais surtout rappeler un point important sur le fond. Vous rappeler qu'aujourd'hui, ce sont d'ores et déjà 75 % des linéaires de berges qui font l'objet d'un classement U.V. et que ce classement exclut de fait la possibilité d'accueillir toute activité industrielle. Nous pourrions être tentés d'en classer les 25 % restants. Facile, me diriez-vous. Sauf que la vie municipale est un tant soit peu plus complexe et qu'une telle décision viendrait en réalité en contradiction de notre ambition collective. Cette ambition, quelle est-elle ? C'est de faire de Paris une ville à la hauteur de l'enjeu écologique du XXI^e siècle. Cet enjeu est celui de la ville neutre en carbone, dessinée par le "Plan Climat" que nous avons adopté à l'unanimité. Un plan qui, je sais, vous est cher - chère Aminata - qui prévoit notamment la baisse du recours au béton au profit de matériaux biosourcés, et que, oui, historiquement, ces matériaux sont apportés à Paris par le fleuve, et le soutien aux filières afférentes qui sont encore fragiles.

Ce plan donne aussi l'objectif du triplement du fret fluvial pour délester le réseau routier de 2 millions de camions d'ici 2030 et tenter de réduire de près de 70 % l'impact carbone du transport des matières premières. Ce plan acte aussi un principe de solidarité fort entre tous les territoires de la métropole. Une solidarité pour que chacun prenne sa part à la réalisation des infrastructures nécessaires en matière de construction, de développement des énergies renouvelables, de bases logistiques. Installations évidemment indispensables pour tenir ces objectifs.

Si nous sommes logiques, nous ne pouvons pas nous priver de toutes ces emprises le long du fleuve. Mais, bien évidemment, toutes ces installations ne peuvent pas non plus se faire comme elles se sont toujours faites par le passé. C'est bien l'objet de la concertation que nous avons eue jusqu'à maintenant. C'est pourquoi je vous propose à nouveau de poursuivre le travail constructif de concertation qui a été fait avec les riverains depuis plusieurs mois, qui nous a permis - chère Madame EVREN - d'obtenir, contrairement à ce que vous dites, de nombreuses évolutions du projet sollicitées par les riverains, sur au moins deux sujets : la question de la taille de l'installation, sur laquelle nous n'avons pas encore suffisamment avancé, et la question de la végétalisation.

Nelly GARNIER est allée dans sa cuisine pendant ce Conseil. Quant à moi, je vous invite à une autre activité : prendre une pelle, creuser le long de la berge, et vous verrez que ce n'est pas si simple de trouver de la pleine terre sur des ouvrages très artificiels. Le projet prévoit de planter en pleine terre là où c'est possible, de passer en bac là où cela ne l'est pas. Donc, vraiment, je souhaiterais poursuivre ce travail de concertation, cranter toutes ces évolutions qui sont rappelées dans le vœu de l'Exécutif, et poursuivre le travail pour traduire ces objectifs de transition écologique dans les différents documents réglementaires qui vont nous être soumis à révision : le P.L.U., d'une part, mais aussi le cahier des prescriptions architecturales de la Seine, d'autre part.

Autant d'éléments qui sont rappelés dans le vœu de l'Exécutif que je vous propose d'adopter aujourd'hui, en lieu et place de vos vœux que j'aimerais que vous retiriez. Dans le cas contraire, j'émettrai un avis défavorable.

Je vous remercie.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Merci, Célia BLAUDEL.

Je pose donc la question au groupe Ecologiste de Paris : est-ce que vous retirez votre vœu au profit de celui de l'Exécutif ?

M. Émile MEUNIER. - Explication de vote ?

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Ce sera après.

Le vœu n° 89 est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

On pose la question à Mme Aminata NIAKATÉ, qui est en salle des fêtes.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Il n'est pas retiré.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Il n'est pas retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

On va compter ?

On vous demande également de compter dans la salle des fêtes.

Dans la salle des fêtes, est-ce que l'on peut nous dire combien de votes pour ?

S'il vous plaît, s'il vous plaît.

Combien de votes pour le vœu n° 89 en salle des fêtes ?

On a déjà compté ici. On attend le résultat dans la salle des fêtes.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente (salle des fêtes). - 18 pour.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - 32 pour dans l'hémicycle et 18 dans la salle des fêtes.

Qui est contre ?

28 contre dans l'hémicycle. Et dans la salle des fêtes ?

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente (salle des fêtes). - On compte. 20.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Qui s'abstient ?

Pas d'abstention dans l'hémicycle.

Y a-t-il des abstentions dans la salle des fêtes, s'il vous plaît ?

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente (salle des fêtes). - Pas d'abstention dans la salle des fêtes.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - 50 pour, 48 contre.

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 105).

Le vœu n° 90 déposé par le groupe Changer Paris est-il retiré au profit de l'Exécutif ?

Madame EVREN ?

Le vœu est maintenu.

Je mets donc aux voix, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

En salle des fêtes, combien de pour ?

Un peu de silence, s'il vous plaît. Merci.

Vous pouvez baisser vos bras.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente (salle des fêtes). - En salle des fêtes, nous avons 17 pour.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Qui est contre le vœu n° 90 ?

Qui s'abstient ?...

Pardon, je n'ai pas la salle des fêtes.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente (salle des fêtes). - 19 en salle des fêtes.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - En salle des fêtes ?

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente (salle des fêtes). - 19.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - 19.

Qui s'abstient ?

Pas d'abstention.

Résultat : 51 pour et 49 contre.

S'il vous plaît. Merci.

La proposition de vœu n° 90 est donc adoptée. (2021, V. 106).

On passe au vœu n° 91 déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes".

Est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

On n'entend plus, s'il vous plaît. Merci de faire silence.

Mme Catherine IBLED. - Je maintiens mon vœu.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Le vœu n° 91 est-il retiré ?

Mme Catherine IBLED. - Maintenu.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Non, ce n'est pas sur le vœu de l'Exécutif, on en est au vœu n° 91.

Monsieur MEUNIER, cette explication de vote est pour le vœu n° 91 ou le vœu n° 91 bis ?

M. Émile MEUNIER. - Le vœu n° 91 bis.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Voilà.

On procède donc au vote du vœu n° 91, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

En salle des fêtes, est-ce que vous avez le nombre de voix pour ?

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente (salle des fêtes). - 17.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Qui est contre ?

En salle des fêtes, combien de contre, s'il vous plaît ?

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente (salle des fêtes). - On est en train de finir le comptage. 19.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - 19.

Qui s'abstient ?

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente (salle des fêtes). - Il n'y a pas d'abstention ?

0 abstention en salle des fêtes.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Merci.

Résultat : 42 pour, 49 contre, 10 abstentions.

La proposition de vœu est repoussée.

Avant de mettre aux voix le vœu n° 91 bis de l'Exécutif, il y avait deux explications de vote : M. MEUNIER pour le groupe Ecologiste de Paris, puis M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Monsieur MEUNIER, vous avez la parole.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en toute logique, on ne peut pas voter pour le vœu de l'Exécutif puisque, désormais, la nouvelle perspective est le classement en zone U.V. Mais j'aimerais profiter de cette explication de vote pour mettre la lumière sur le rapport de l'APUR sur la consommation de béton et de ciment que la Ville va entraîner les prochaines décennies. Je vous invite à le lire dans le détail. C'est horrrifiant. Je vous passe toute la démonstration sur la pollution, les émissions de CO2 liées au béton, mais il va falloir que l'on repense, de la cave au grenier, la manière dont on construit à Paris.

Je sais qu'il y a une charte de la construction, mais il va falloir que l'on accélère sur les chantiers en cours et les chantiers à venir. Je vais vous donner un exemple : pour construire un petit bâtiment de quatre étages à Montmartre, comme il y a des carrières en dessous, on est obligé de planter du béton sur 18 mètres et 10 mètres de circonférence. Vous voyez la folie, la gabegie que l'on permet encore de faire à Paris. Il faut que l'on change du tout au tout, et donc, je voulais faire l'alerte.

Je vous remercie.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - J'ai bien entendu les arguments des uns et des autres. Il y a deux débats et il ne faudrait pas que l'on se trompe de débat.

Il y a un débat sur l'utilisation du béton pour les bâtiments et les travaux publics. Evidemment, on n'a pas attendu ce Conseil de Paris pour engager ce que vous avez expliqué, Monsieur MEUNIER : une charte. Déjà, dans le précédent mandat, nous avons fait énormément d'efforts pour nous orienter vers les constructions, notamment en bois ou avec d'autres matériaux qui ne sont pas du béton. C'est vrai que le ciment fait partie des éléments les plus importants émetteurs de CO2 qui participent au réchauffement climatique. Notre volonté est de combattre ce réchauffement climatique et de sortir du ciment pour aller vers des matériaux écologiques, comme la terre, la paille, le chanvre ou le bois.

Sur le deuxième sujet - c'est pour cette raison que nous voterons le vœu de l'Exécutif - nous avons un désaccord de fond. Oui, un désaccord de fond. Parce que certains souhaiteraient rejeter...

Madame DATI, si vous me permettez, je ne vous ai...

Monsieur MARGAIN, je ne vous ai pas coupé quand vous avez pris la parole.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Laissez la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, s'il vous plaît. Merci.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, sinon, on fait encore une fois un rappel au règlement sur une ambiance qui est délétère du point de vue des bancs de la droite.

Moi, je n'ai pas coupé la parole aux élus de droite. Donc, de quel droit ils coupent la parole ? Cela suffit, non !

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Vous avez parfaitement raison.

La parole est à M. BONNET-OULALDJ, et seulement à M. BONNET-OULALDJ, s'il vous plaît.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - On a un débat de fond et on va le mener. Ce sera sur le P.L.U.

Vous souhaitez rejeter en dehors de Paris des parcelles qui sont de l'ordre de la logistique urbaine et sont des "Ports de Paris". Nous devons continuer - c'est la position du groupe Communiste et Citoyen - à accueillir dans Paris des parcelles productives et de logistique urbaine. C'est pour cette raison que la parcelle, telle qu'elle est aujourd'hui, doit rester une parcelle à dimension productive et logistique. C'est pour cette raison que nous voterons le vœu de l'Exécutif.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Florian SITBON, pour une explication de vote au nom du groupe Paris en commun.

M. Florian SITBON. - Madame la Maire, mes chers collègues, je regrette que certains se trompent de bataille véritablement et ne voient pas le véritable intérêt écologique pour Paris. Pour changer du tout au tout, Monsieur MEUNIER, il n'y a pas de baguette magique, mais une méthode, un chemin, et ce chemin est largement engagé par la Ville.

Je suis d'accord avec M. BONNET-OULALDJ sur le nécessaire équilibre qu'il faut trouver. Merci à Célia BLAUDEL, notre adjointe, qui a presque tout dit sur le sujet, avec des arguments extrêmement convaincants. Nous voterons donc le vœu de l'Exécutif, qui propose une vision plus globale et cohérente de la Seine qu'il convient d'adopter, pour que l'on ne se prive pas des possibilités qu'offre la Seine pour transporter des matériaux de construction en émettant moins de gaz à effet de serre que par la route ou qu'une centrale mobile, même si cela ne doit en aucun cas exonérer les entreprises de la plus grande des exigences dans la protection du fleuve.

Pour avoir une démarche incitative et que l'on priorise l'usage des matériaux bios et géosourcés, l'enjeu principal n'est donc pas le passage de 100 % des quais bas en zone U.V., mais le travail avec AROPA pour la transition écologique des activités portuaires en zone U.G.S.U. Cela n'empêche pas l'amélioration de leur insertion architecturale et paysagère. Cela n'empêche pas de veiller aux possibilités pour les habitants de se réapproprier ces espaces et la cohabitation avec les activités de loisirs, par l'aménagement d'espaces de promenades continues et confortables pour piétons et vélos. Cela n'empêche pas que l'on veille aux possibilités de passage aux horaires, et que l'on imagine et construise de nouveaux usages culturels, sportifs et de loisirs.

Pour toutes ces raisons, nous voterons le vœu de l'Exécutif.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 91 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

On va compter.

En salle des fêtes, s'il vous plaît, est-ce que vous pouvez compter également ?

Mme Pénélope KOMITÉS, adjointe, présidente (salle des fêtes). - On est en train de compter.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Très bien.

Mme Pénélope KOMITÉS, adjointe, présidente (salle des fêtes). - 18.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Qui est contre ?

En salle des fêtes, s'il vous plaît ?

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente (salle des fêtes). - On finit de compter.

Nous sommes plus lents.

Nous allons recompter.

Est-ce que vous pouvez lever à nouveau la main, les élus qui sont contre ?

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - A nouveau, dans l'hémicycle et dans la salle des fêtes, qui est contre ?

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente (salle des fêtes). - 18 en salle des fêtes.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Qui s'abstient ?

Pas d'abstention ?

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente (salle des fêtes). - Pas d'abstention.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Il y a donc 48 voix pour et 50 contre.

Le projet de vœu est donc repoussé.

2021 DDCT 15 - Subventions d'investissement à 12 associations situées en quartiers populaires.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au projet de délibération DDCT 15 relatif à l'attribution de subventions d'investissement à 12 associations situées en quartiers populaires.

Je donne la parole à Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Vous avez cinq minutes.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération vise à permettre la réalisation de projets d'investissement en direction des associations des quartiers populaires parisiens. Ces projets sont essentiels pour améliorer l'accueil des habitants et leur cadre de vie, à travers la mise en place de projets d'embellissement. Je connais notre détermination pour améliorer la qualité de vie au sein des quartiers populaires. Je me réjouis donc de ce soutien aux associations, dont l'accompagnement est d'autant plus essentiel à l'heure de la crise sanitaire, où l'isolement et l'augmentation de la précarité sont particulièrement importants dans les quartiers populaires.

A ce titre, je souhaitais rendre hommage à un certain nombre d'associations concernées par ce projet de délibération. Dans le 19e arrondissement, l'association "Bokawa" est un nouveau lieu de vie du quartier Danube-Solidarité-Marseillaise, dont l'objectif est de sensibiliser à l'environnement en créant du lien social. En plus d'une épicerie zéro déchet, le lieu sera composé d'un café associatif où prendront place des ateliers, événements, conférences autour de l'écologie. La subvention de 19.000 euros permettra de financer les travaux d'aménagement et d'agencement intérieur de la partie café associatif du local, ainsi que le mobilier. L'association souhaite proposer un espace de vie chaleureux, impliquant les habitants du quartier dans le projet avant l'ouverture, puisqu'ils participeront à une partie de l'aménagement. Un chantier participatif est prévu. Ce projet est accompagné par une maîtrise d'œuvre pour les phases de conception et de réalisation.

Située dans le 20e arrondissement, l'association "Le Soulier des Fougères" assure la gestion du jardin partagé du même nom dans le quartier Fougères-Le Vau, afin de proposer un espace de rencontre convivial et sensibiliser à la protection de l'environnement, au dialogue culturel et à la participation citoyenne. Le projet vise à améliorer les installations afin d'implanter des pratiques plus écologiques dans la gestion des déchets et de l'eau, d'améliorer la communication avec les riverains sur le projet du jardin, de limiter les dégradations et de sensibiliser aux enjeux environnementaux. Elle recevra 3.000 euros.

Enfin, l'association "Môm'Artre", antenne "Môm'Tolbiac", située dans le 13e arrondissement, propose un accueil péri-extrascolaire d'enfants de 4 à 11 ans, avec un projet pédagogique autour de la culture et de la citoyenneté. C'est une structure importante dans le quartier qui permet une prise en charge quotidienne d'enfants et des actions de parentalité. Elle va recevoir 11.500 euros. Cette association souhaite optimiser l'accueil des enfants et des parents, en réalisant des travaux d'amélioration du système d'aération et de ventilation, d'autant plus nécessaires en cette période de crise sanitaire, ainsi que des travaux liés à la sécurité des accès.

Participation des habitants, protection de l'environnement, développement des actions de solidarité, ces projets traduisent la priorité donnée à l'écologie sociale au cœur de notre action. Il me semblait important de le rappeler.

Je vous remercie.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Merci, Madame Fatoumata KONÉ.

Je donne la parole, pour vous répondre, à Mme Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération vise en effet à accompagner 12 projets d'investissement en direction des quartiers populaires parisiens. Je veux vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir salué leurs actions au plus près des habitants et des habitantes au quotidien. Les subventions permettront aux associations de s'implanter dans de nouveaux locaux - des locaux adaptés - et d'améliorer le fonctionnement de certains locaux un peu vétustes. Ce sont aussi des projets d'amélioration du cadre de vie et d'embellissement. Ces projets sont accompagnés depuis plusieurs mois par les équipes de développement locales. Ils ont permis d'associer les habitantes et les habitants, et d'actionner de vrais leviers de participation citoyenne sur ces territoires.

Ce projet de délibération, comme vous l'avez souligné, marque la priorité constante donnée par la Ville aux acteurs des quartiers populaires, en première ligne durant cette crise sanitaire. Cette priorité se traduit actuellement par le déploiement de centres de vaccination au cœur des quartiers populaires, pour aller au plus proche des habitantes et des habitants qui sont, comme vous le savez, les plus exposés à cette crise sanitaire et à ce virus. Ce déploiement des centres de vaccination dans les quartiers populaires est accompagné de dispositifs d'"aller vers". En amont de l'installation de chaque centre de vaccination, nos équipes sont présentes sur le terrain avec la protection civile, sur les marchés, font du porte-à-porte, de la sensibilisation aux pieds des immeubles. Il y a aussi des appels téléphoniques en amont. Ces actions permettent ainsi de lutter concrètement contre la fracture numérique et l'isolement d'un grand nombre de personnes dans ces quartiers si fragiles. Ceci nous permet de garantir l'accès de toutes et tous à la vaccination.

Nous nous sommes d'ailleurs rendus, vendredi dernier - avec la Maire de Paris, ma collègue Anne SOUYRIS, adjointe à la santé, et M. le maire du 19e arrondissement - dans le premier centre de vaccination installé dans le gymnase Curial, dans le 19e arrondissement. Nous avons pu constater que c'étaient bien des habitants et des habitantes des quartiers populaires qui étaient là. Preuve que ce dispositif fonctionne. Sur les 200 vaccinations que nous avons prévues, nous avons bien rempli l'objectif. C'est donc une grande fierté pour moi - et je pense pour la Maire de Paris - de pouvoir réussir à aller au cœur de ces quartiers. Nous allons continuer cette démarche dans d'autres quartiers populaires : dans les 10e, 11e, 15e, 18e et 20e arrondissements.

Au-delà des mesures d'urgence pour faire face à cette crise sanitaire, la Ville entend donc, comme l'illustrent ce projet de délibération et ceux qui viendront tout au long de cette mandature, construire avec les associations des projets sur le long terme, pour créer ensemble les conditions d'une résilience dans les quartiers populaires.

Je vous remercie.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 15.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Dans la salle des fêtes ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DDCT 15).

Je vous remercie.

2021 DASES 36 - Subvention d'investissement (197.000 euros) et convention avec Emmaüs Solidarité pour les travaux de déménagement de l'accueil de jour pour demandeurs d'asile (familles) au 6 rue d'Aboukir (2e).

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DASES 36 relatif à l'attribution d'une subvention d'investissement de 197.000 euros et d'une convention avec "Emmaüs Solidarité" pour les travaux de déménagement de l'accueil de jour pour demandeurs d'asile - familles - au 6, rue d'Aboukir, dans le 2e arrondissement.

La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER, du groupe Ecologiste de Paris.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, en septembre 2019, notre Conseil votait un vœu déposé par Jacques BOUTAULT, alors maire du 2e arrondissement, pour que le local situé au 6, rue d'Aboukir soit utilisé pour créer un centre d'hébergement et de réinsertion sociale pour les femmes victimes de violences. Nous voyons maintenant que ce lieu va être ouvert. Dans le projet de délibération ici étudié, ce même lieu devient un centre d'accueil dédié aux familles, femmes seules et couples demandeurs d'asile, avec accueil de jour pour les hommes. Tout ce public a effectivement besoin d'un lieu d'accueil - c'est évident - mais nous parlons ici d'une capacité d'un lieu de 100 personnes par jour. La capacité d'accueil par rapport aux besoins est malheureusement sous-dimensionnée.

Si ce lieu nous paraît évidemment nécessaire, nous nous rappelons également qu'en 2016, la Mairie de Paris avait eu l'excellente idée d'ouvrir "La Bulle", dans le 18^e arrondissement, porte de la Chapelle, avec une capacité d'accueil largement supérieure. Nous regrettons malheureusement qu'aujourd'hui, puisque le Gouvernement n'a pas embrayé et que les financements n'ont pas suivi, ce lieu n'ait pas pu être pérennisé. De tels lieux doivent être multipliés partout. Nous sommes ravis d'avoir des lieux pour accueillir les personnes qui en ont besoin. Nous avons besoin de C.H.R.S. Malheureusement, il faudra en créer bien d'autres pour arriver enfin à avoir une capacité nécessaire par rapport aux besoins à Paris et dans les départements limitrophes.

Il est évident que nous voterons, néanmoins, pour ce projet de délibération. Mais nous appelons à ce qu'il y ait des lieux spécifiques pour chaque public et qu'ils soient plus nombreux.

Merci beaucoup.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre, pour le groupe Paris en commun.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Madame la Maire, chère Karen.

Chers collègues, je voudrais me féliciter de ce projet de délibération sans arrière-pensées, puisqu'il est extrêmement intéressant à triple titre. En réalité, on assiste à une triple action à travers ce projet de délibération, ou plutôt sur ce site, c'est-à-dire que l'on transforme un ancien poste électrique d'Enedis en espace d'accueil et de solidarité pour trois ans. Dans le même temps, on métamorphose de la surface commerciale en surface de logements de manière pérenne. En plus, on contribue à transformer le cœur de Paris pour les années à venir. D'une certaine manière, c'est presque un cas d'école que cette adresse de la rue d'Aboukir.

D'abord, parce que le bâtiment de la rue d'Aboukir va accueillir l'accueil de jour d'"Emmaüs Solidarité" dédié aux familles, aux femmes isolées et aux couples demandeurs d'asile, qui était situé avant boulevard Henri-IV. On peut regretter que ce ne soit pas assez grand - ce n'est jamais assez grand - mais enfin, c'est justement l'opportunité d'agrandir la capacité que l'on avait boulevard Henri-IV, toujours à Paris Centre. En plus, il n'y a pas que la quantité, mais aussi la qualité : améliorer les conditions d'accueil.

Du coup, il vient rejoindre ce qui est déjà installé rue d'Aboukir dans ce bâtiment et fait l'objet d'une utilisation intercalaire, c'est-à-dire temporaire, à savoir : principalement un centre d'hébergement d'urgence avec "Emmaüs Solidarité", soit à peu près 80 personnes, des familles qui sont accueillies, habitent là et viennent aussi à l'école, à la crèche, s'insérer dans le quartier ; et puis, l'association "L'atelier des artistes en exil", installée à l'étage.

Enfin - dernier étage de la fusée, si je puis dire - c'est que, d'ici trois ans, le bâtiment Aboukir fera l'objet d'un projet de logements pérennes puisqu'il est inscrit à l'appel à projets "Réinventer Paris" qui vise la transformation de bureaux en logements. Emmanuel GRÉGOIRE l'a annoncé il y a quelques semaines.

On a donc un très beau projet qui sait exploiter tout le potentiel du foncier municipal pour répondre à tous nos objectifs d'hébergement, de création de logements et même de résidence artistique. Voilà de l'innovation.

Puisque l'on parle d'"Emmaüs Solidarité", je voudrais dire un dernier petit mot pour attirer votre attention : les féliciter, puisqu'ils sont toujours nos partenaires dans l'innovation, en particulier pour la très belle innovation que nous avons pu inaugurer il y a quelques semaines dans l'ancienne mairie du 4^e arrondissement, avec la mise en place du "Toi". Ce sont des modules d'accueil et de mise à l'abri qui permettent, individuellement ou en famille, de redonner de l'intimité au public que nous accueillons pour l'hiver. Cela a été "designé" avec l'agence "Cent Degrés", qui a offert ce service dans le cadre d'un mécénat de compétences.

J'en profite pour saluer Bruno MOREL et Elie PAPIERNIK qui sont à l'origine du projet. Vous voyez qu'en matière de solidarité, on peut aussi innover tout le temps, et c'est très heureux. Je serai ravi, vous l'avez compris, de voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci aux intervenants.

Ce premier projet de délibération concerne un dispositif précieux : notre politique de premier accueil à destination des personnes exilées. Nous menons cette politique depuis plusieurs années. Les besoins sont malheureusement toujours là. Permettez-moi d'en rappeler les grands principes.

La politique d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés relève de la compétence de l'Etat. Mais face aux défaillances nombreuses, face aux personnes sans solution d'hébergement qui dorment sur le trottoir, face aux lenteurs et aux mauvaises volontés, la Ville de Paris a décidé de prendre ses responsabilités, de se mobiliser et de s'engager auprès de ces hommes et de ces femmes, qui ont bien souvent connu un destin extrêmement difficile avant d'arriver sur notre territoire.

Cette mobilisation se traduit par différents dispositifs, notamment celui-ci, qu'il s'agit de financer à travers ce projet de délibération. Il s'agit d'un dispositif financé à 100 % par la Ville - je le répète - alors même que nous sommes sur une compétence qui, en principe, est une compétence Etat. Dispositif géré par une belle association, "Emmaüs Solidarité", qui vise à accueillir, à informer, à orienter les familles exilées qui arrivent à Paris. Ce sont ainsi près de 6.000 personnes qui bénéficient chaque année de cet accompagnement.

Comme l'a très justement dit Ariel WEIL, ce dispositif va s'installer dans de nouveaux locaux. Auparavant, les familles étaient accueillies boulevard Henri-IV. Elles seront désormais mieux accueillies au 6, rue d'Aboukir, toujours à Paris Centre. Je suis très heureux que nous puissions voter ce projet de délibération et continuer à accueillir ainsi ces familles exilées dans des conditions dignes.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 36.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 36).

Je vous remercie.

2021 DASES 52 - Subvention de fonctionnement (29.500 euros) et convention avec l'association Le Chêne et l'hibiscus pour ses interventions en santé mentale auprès des exilés.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 52 relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 29.500 euros et d'une convention avec l'association "Le Chêne et l'Hibiscus" pour ses interventions en santé mentale auprès des exilés.

La parole est à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, l'"Organisation mondiale de la santé" définit la santé mentale comme un état de bien-être dans lequel une personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie et contribuer à la vie de sa communauté. En ce sens, elle est le fondement du bien-être d'un individu et du bon fonctionnement d'une communauté. C'est une définition qui montre bien l'urgence de santé publique que constitue la souffrance psychique que rencontrent beaucoup, si ce n'est la quasi-totalité, des personnes exilées.

En premier lieu, parce qu'elle aborde la capacité à se réaliser. Un enjeu majeur puisque l'on parle de personnes brisées dans leur pays d'origine, dans leur trajectoire migratoire, et bien souvent encore, lorsqu'elles arrivent sur le sol européen. A ce jour, la santé mentale demeure un angle mort des politiques publiques, particulièrement pour ces personnes exilées. Il s'agit même d'une santé durement mise à l'épreuve par des politiques répressives et attentatoires aux droits fondamentaux. Notre ville se souvient d'ailleurs encore très bien des violentes évacuations qui ont eu lieu au mois de novembre, notamment sur la place de la République. Ce sont des violences qui participent à réactiver des circuits traumatiques et qui, couplées à la faim et à l'anxiété d'une attente de régularisation, ne peuvent qu'encourager la dégradation de l'état de santé psychique de ces personnes déjà grandement fragilisées.

Il s'agit aussi d'un frein majeur à la politique d'intégration puisque, pour toute personne, les difficultés psychiques sont synonymes d'obstacles dans les processus d'insertion sociale, qui sont pourtant la voie d'une sortie durable et épanouie du parcours migratoire.

C'est donc toute une boucle qui conditionne l'intégration et, à chaque étape, la possibilité de recevoir des soins psychologiques et nécessaires. Sans l'inclusion de ce volet dans les politiques migratoires, on ne peut que créer et renforcer les conditions d'exclusion. C'est d'ailleurs la difficulté majeure pointée par les gestionnaires de centres d'hébergement et les associations. Les traumatismes se manifestent lors de la prise en charge et durant l'accompagnement. Il y a un manque de structures et de professionnels vers lesquels orienter ces personnes pour les soigner. C'est un facteur central dans la capacité des associations et structures à pouvoir accompagner ces personnes vers l'intégration.

Dans un rapport publié en 2018, l'"Observatoire du Samusocial de Paris" démontrait le caractère souvent éclaté des parcours de soins des personnes exilées, auquel s'ajoutent l'insuffisance de fonctionnement et l'absence trop fréquente d'interprétariat professionnel. C'est un ensemble de complications, qui sont en plus assorties de la difficulté d'accès à une couverture maladie. Bref, un énième domaine absent des politiques publiques gouvernementales.

A ce titre, je tiens à saluer le présent projet de délibération pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement à l'association "Le Chêne et l'Hibiscus", qui propose des permanences assurées par des psychologues. L'association mène un travail d'écoute et d'accompagnement dans le but de soigner le trauma et de soutenir la construction de projets individuels.

C'est une nouvelle démonstration de la volonté de notre Ville d'aller dans le sens d'une intégration réussie qui passe, je le rappelle, par la garantie d'un accès aux droits humains fondamentaux, au premier rang desquels le droit fondamental à la santé.

Je vous remercie.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à Camille NAGET, qui a parlé d'or, comme toujours, et a très bien présenté ce projet de délibération. Il s'agit, effectivement, d'une subvention et d'une convention avec l'association "Le Chêne et l'Hibiscus" pour ses interventions en santé mentale auprès des exilés. Cette association réalise ses consultations à la "halte humanitaire", qui est désormais située dans les anciens locaux de la mairie du 1er arrondissement. Chaque année, ce sont plus de 200 personnes qui en bénéficient. Pour toutes les bonnes raisons évoquées par Camille NAGET, ce travail est absolument nécessaire au vu du parcours des personnes exilées.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 52.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DASES 52).

Je vous remercie.

2021 DLH 1 - Location de l'immeuble 61, rue Custine (18e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DLH 1 relatif à la location de l'immeuble 61, rue Custine, dans le 18e arrondissement, à la R.I.V.P. pour un bail emphytéotique.

La parole est à M. Émile MEUNIER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, une rapide intervention pour dire tout le bien que le groupe Ecologiste de Paris pense de cette intervention, c'est-à-dire le rachat, la préemption de logements dans le privé pour en faire des logements sociaux. Selon nous, c'est la solution. Avec un grand "L". Et un grand "S" aussi. Il faut que l'on passe par là, parce que l'on ne peut pas, d'un côté, dire que l'on veut préserver des espaces pour faire de la nature, de la pleine terre, et à égale valeur, faire du logement social pour préserver la mixité. Forcément, si l'on ne veut pas que ces deux objectifs se confrontent, il y a une voie : c'est la préemption et la transformation de bureaux.

Sachez, Monsieur BROSSAT, que nous vous soutiendrons toujours dans cette direction, non seulement sur les attentions, mais aussi budgétairement. Je crois qu'il va falloir que, pour cette mandature, on augmente largement le compte foncier pour pouvoir se donner les ambitions de notre politique.

Je vous remercie.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MEUNIER.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à vous, Madame la Maire.

Merci à Émile MEUNIER pour son intervention avec laquelle je suis, bien sûr, d'accord. Avec ce projet de délibération, il s'agit de faire du logement social à Montmartre, rue Custine, au pied de la butte Montmartre. 12 logements sociaux de toutes catégories, pour les classes moyennes comme pour les catégories les plus populaires, dans une zone de déficit en logement social. Je pense que nous pouvons nous retrouver très largement sur ce beau projet de délibération.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DLH 1).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à un moratoire sur les clauses résolutoires des baux locatifs privés à usage d'habitation.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous commençons par le vœu référencé n° 92 relatif à un moratoire sur les clauses résolutoires des baux locatifs privés à usage d'habitation en cas de non-paiement des loyers.

La parole est à M. Gauthier CARON-THIBAUT, pour le groupe Paris en commun, en salle des fêtes.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Madame la Maire, mes chers collègues, la crise sanitaire a engagé, pour bon nombre de foyers, une chute brutale de ressources, fragilisant leur situation locative. Un seul loyer non payé et c'est la clause résolutoire du bail qui peut être activée par le propriétaire sans qu'il n'accepte le recours au F.S.L. - fonds de solidarité logement - bien souvent pour le relouer plus cher puisque l'Etat tarde à être coercitif sur l'encadrement des loyers. La prorogation de la trêve hivernale n'empêchera pas "in fine" les expulsions. Aussi, il est impérieux d'éviter la bombe à retardement des expulsions à venir pour cause de crise sanitaire. Mon groupe propose que le Conseil de Paris demande au Gouvernement un moratoire sur l'activation des clauses résolutoires des baux locatifs pour loyers impayés des foyers parisiens impactés par la crise Covid.

Je vous remercie.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole, pour vous répondre, à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Gauthier CARON-THIBAUT.

Nous le savons, la crise sanitaire et sociale que nous traversons fragilise de nombreux ménages parisiens touchés par la précarité, le chômage ou la perte de revenus. Dans ce contexte, une partie des Parisiens a incontestablement des difficultés à payer son loyer. Ce vœu présenté par Paris en commun nous interpelle à juste titre sur ces difficultés et les risques qu'elles représentent, avec la constitution de dettes locatives, et donc, une crainte sur la possibilité de se maintenir dans le logement à terme. J'en partage le contenu et les préconisations, à savoir la protection des locataires qui connaissent des difficultés pour éviter les expulsions locatives. A Paris, nous avons décidé d'agir très largement sur ce sujet. Nous avons abondé le fonds de solidarité pour le logement de 5 millions d'euros avec ma collègue Léa FILOCHE. Nous avons également fait le choix d'élargir le champ d'action du fonds de solidarité pour le logement, afin que les locataires qui sont en résidence temporaire puissent en bénéficier.

Nous sommes donc en plein accord avec ce vœu et je vous invite à le voter.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Merci, cher Ian BROSSAT.

Avant de mettre aux voix le vœu n° 92 du groupe Paris en commun, j'ai deux explications de vote.

La première est de M. Jean-Baptiste OLIVIER, du groupe Changer Paris.

Est-ce qu'il est dans la salle ?

Vous êtes là.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Madame le Maire, merci.

Ce vœu me pose un problème. Non pas que l'on ne comprenne pas qu'il y ait des situations très complexes, mais il est formulé à certains endroits, de façon assez gênante, qui laissent à penser que certains propriétaires voudraient à tout prix expulser leurs locataires. Et surtout, il y a une formule très problématique : "dans un but inflationniste". Comme si, évidemment, les propriétaires cherchaient à gagner plus d'argent dans cette crise. C'est très gênant de vouloir chercher à opposer les uns et les autres, les locataires d'un côté, les propriétaires de l'autre. Il faut savoir que pour beaucoup de propriétaires, il s'agit de leur revenu, eux aussi. Quand ils ne perçoivent pas le loyer, c'est une situation très difficile. J'entends que vous avez abondé le fonds de solidarité logement de 5 millions d'euros. Combien cela représente-t-il par rapport aux années précédentes, déjà ? Et puis, ce qui est gênant aussi, c'est sur le principe. Je ne suis pas favorable à ce moratoire qui laisserait à penser que l'on ne doit plus, que l'on peut se passer de payer son loyer.

C'est donc pour ces raisons que nous ne voterons pas ce vœu.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Mme Léa VASA, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Léa VASA. - Merci, Madame la Maire.

Evidemment, nous serons favorables à ce vœu. Simplement, si je peux me permettre une remarque, il faudrait que l'on se coordonne un petit peu sur les dates de fin de trêve hivernale que l'on propose, parce que l'on s'apprête à voter deux vœux d'affilée qui proposent des dates un petit peu différentes relativement à la conjoncture. Peut-être que l'on pourrait s'organiser pour proposer quelque chose de cohérent.

Par ailleurs, il y a quelques annonces très récentes du Gouvernement sur l'augmentation du fonds d'indemnisation des propriétaires, qui était d'ailleurs demandée par la "Fondation Abbé-Pierre", et d'autres mesures. Beau programme, mais nous verrons. Parce que toutes ces mesures, qui étaient proposées précédemment lors d'amendements au Sénat ou à l'Assemblée nationale, étaient rejetées par ce Gouvernement.

Je voulais également préciser une autre piste d'action, peut-être à M. CARON-THIBAUT : redonner à l'ADIL, que vous présidez, qui assure l'information du public en matière de prévention des expulsions notamment, la totalité de la subvention accordée par la Ville. Subvention qui a été discrètement rabotée de 25 % à l'occasion de l'adoption du budget de la Ville de Paris. Je précise qu'aucun document ne faisait publiquement état de cette coupe budgétaire qui était pourtant programmée.

Je vous remercie.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme Nathalie MAQUOI, du groupe "Génération.s", pour une explication de vote.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Nous le savons, la crise sanitaire s'est ajoutée à une crise sociale sans précédent. Tous les chiffres nous le montrent : la pauvreté a explosé, les personnes fragiles ont basculé dans une grande précarité, les associations d'aide alimentaire sont très sollicitées, les demandes de R.S.A. ont explosé et beaucoup ont des difficultés à retrouver un emploi.

Aux difficultés alimentaires s'ajoutent souvent celles de payer un loyer et les charges qui vont avec - une dépense mensuelle qui reste fixe - alors que les conditions financières se précarisent. Le sujet est reconnu nationalement, si bien que la trêve hivernale a été prolongée et de nombreuses expulsions décalées. Cependant, les prochains mois ne s'annoncent pas plus réjouissants que les précédents. Les propriétaires privés, contrairement aux bailleurs sociaux, restent encore en mesure d'assigner leurs locataires pour le non-paiement des loyers. A leurs difficultés, s'ajoute le retard pris dans le traitement des dossiers de surendettement et de prévention des expulsions à cause de la crise sanitaire. La "Fondation Abbé-Pierre" nous rappelle régulièrement que c'est bien le logement qui garantit avant tout la dignité de l'individu et reste le dernier rempart pour ne pas sombrer. L'exclusion d'un logement faisant suite à des difficultés de paiement de loyers, peut être la première étape vers une longue descente.

La Ville se mobilise autant qu'elle peut pour accompagner ces publics fragilisés, ces professions intermédiaires, les jeunes, par des outils qui sont les siens, par un soutien aux structures associatives ou en abondant le F.S.L. Mais elle ne peut pas faire face seule aux conséquences de la crise sanitaire. C'est le sens de ce vœu, que "Génération.s" appelle à soutenir et que nous voterons. Soutenir les Parisiennes et les Parisiens les plus touchés par la crise, en s'adressant également aux locataires du secteur privé et en incitant le Gouvernement à mettre en place un moratoire sur l'application des clauses résolutoires des baux de location, au moins le temps que les conséquences sociales et économiques de la crise sanitaire s'amenuisent.

Je vous remercie.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 92 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 107).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la réforme des Aides Personnalisées au Logement.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu référencé n° 93 relatif à la réforme des aides personnalisées au logement.

Je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je reviens sur ce scandale, dans un contexte où 10 millions de personnes sont pauvres en France, selon le rapport de la "Fondation Abbé-Pierre". 2 millions de ménages sont dans l'attente d'un logement social et 5 millions souffrent de mal-logement, selon la C.N.L. La crise a évidemment renforcé cette précarité. On assiste à un basculement dans la pauvreté de publics nouveaux, notamment de jeunes de moins de 25 ans, qui sont exposés à des conditions de travail plus précaires - intérimaires, CDD - dont le taux de chômage ne cesse d'augmenter. 21 % sur le territoire parisien en juillet 2020.

En parallèle, les objectifs de l'Etat sont d'économiser 700 millions d'euros. Annonce pour l'année 2020. Selon une étude de l'"Institut de recherches économiques et sociales", la crise sanitaire et ses conséquences économiques risque de mettre entre 2,5 millions et 8 millions de ménages en difficulté pour payer leurs loyers. Alors que l'aide personnalisée au logement est l'aide sociale la plus perçue en France, le Gouvernement a enchaîné les réformes. 2017 : réforme qui appliquait la baisse de 5 euros des A.P.L. 400 millions d'euros d'économies. 2019 : quasi-gel de l'indexation des A.P.L. 90 millions d'euros d'économies. Décembre 2020 : la C.N.L. interpelle la Ministre chargée du logement pour demander le gel des loyers pour toute l'année. Demande rejetée. Avant le 1er janvier 2021, le calcul de l'A.P.L. se basait sur l'année "N moins 2".

Depuis le 1er janvier 2021, l'aide est ajustée en temps réel. Les revenus des 12 derniers mois des allocataires sont pris en compte et actualisés tous les trimestres. Cela va exclure de nombreux bénéficiaires, alors que les ressources dont ils disposent ne sont pas forcément pérennes. Le système de déclaration trimestrielle déclenchera une variable constante des droits ouverts, qui provoquera une instabilité financière. Une variable qui va encore précariser les ménages. Cette réforme va entraîner la réduction ou la disparition des A.P.L. pour 1,2 million de Français. Voilà le chiffre qu'il faut que nous ayons en tête à travers cette réforme.

Pour cette raison, avec le groupe Communiste et Citoyen, nous vous demandons que le Gouvernement porte une étude sur la perte des droits liés à cette réforme, qu'une décision d'abandon de cette réforme puisse être envisagée, et que la Maire de Paris interpelle le Gouvernement pour que la trêve hivernale soit prolongée.

Je vous remercie.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ.

Je donne la parole à M. Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Nicolas BONNET-OULALDJ a tout dit sur ce sujet. Ces réformes successives des A.P.L., notamment la dernière, pénalisent très lourdement les familles les plus modestes, celles qui se retrouvent en ce moment en très grande difficulté. La réalité, c'est que le Gouvernement n'a travaillé sur cette question des A.P.L. depuis 2017 qu'avec un seul objectif : celui de faire des économies sur le dos des plus fragiles. C'était déjà scandaleux avant. Ça l'est encore plus au vu du contexte social dans lequel nous sommes actuellement.

Donc, avis tout à fait favorable sur ce vœu.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix le vœu n° 93 du groupe Communiste et Citoyen, avec un avis favorable de l'Exécutif...

Je crois qu'il y a une explication de vote de Léa VASA ?

Allez-y.

Mme Léa VASA. - Merci, Madame la Maire.

Nous soutiendrons ce vœu, comme nous l'avons fait en Conseil d'arrondissement en janvier. Déjà, parce qu'il faut savoir que les A.P.L. contribuent largement à réduire le nombre de personnes qui basculent sous le seuil de pauvreté, même si leur montant est réduit régulièrement, soit parce qu'il est sous-indexé sur le coût de la vie - il ne suit pas l'inflation - soit parce qu'il est carrément amputé, comme ces économies de bouts de chandelle de 2017 dont on a discuté, qui avaient réduit les A.P.L. de 5 euros.

Avec la réforme, il y a un avantage potentiel, c'est que les victimes économiques de la récente crise sanitaire pourront disposer plus rapidement de cette aide. Mais, évidemment, il y a des effets préoccupants et prévisibles : l'instabilité financière des ménages et la baisse du nombre d'allocataires. Il est donc urgent de mener cette étude d'impact et d'avoir le courage de s'opposer à cette réforme si les conséquences s'avèrent socialement trop difficiles.

Nous soutiendrons également la deuxième proposition du vœu, de prolongation de la trêve hivernale.

Je voulais répondre à l'orateur précédent. Beaucoup de personnes sacrifient d'abord d'autres dépenses avant de renoncer à honorer leurs loyers et leurs charges, notamment l'alimentation et d'autres besoins de première nécessité. Il ne s'agit donc pas de penser que l'on peut s'exonérer de ses loyers, mais véritablement d'un dernier recours.

Je vous remercie.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 108).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux immeubles menaçant ruine.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au vœu référencé n° 94 relatif aux immeubles menaçant ruine à Paris.

La parole est à M. Jean-Baptiste OLIVIER, pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Madame le Maire, mes chers collègues...

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Madame la Maire !

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Madame la Maire, si vous préférez.

Paris ne fait pas exception. De nombreux immeubles sont dégradés, et pas seulement dans le parc social. Nous nous souvenons tous du drame effroyable survenu à Marseille, en novembre 2018. L'immensité de cette catastrophe fait d'elle, fort heureusement, un événement tout à fait exceptionnel. Mais nous savons qu'à Paris, des sites sont en état très mauvais et que de nombreux Parisiens sont logés dans des conditions insupportables et potentiellement dangereuses. A Paris, ce n'est pas moins d'une vingtaine de bâtiments résidentiels qui sont actuellement sous arrêté de péril. Ces cas sont officiellement connus et identifiés. Peut-être ce chiffre est-il d'ailleurs en dessous de la réalité. Plus impressionnant est le nombre d'immeubles reconnus en état d'insalubrité. Il serait plus de 200. Là encore, je suis sans doute en dessous de la vérité. Tout cela n'est pas digne de notre capitale. Comment en est-on arrivé là ?

Loin de moi l'idée d'accuser les propriétaires de ces immeubles. La plupart d'entre eux font face à des difficultés financières telles qu'ils n'ont pas les moyens de réhabiliter leurs immeubles, dans lesquels, d'ailleurs, nombre d'entre eux vivent. Ils voient ainsi leur patrimoine se délabrer. Par ailleurs, nous savons que les locataires ne payent plus leurs loyers lorsqu'ils habitent dans un immeuble frappé d'arrêté de péril. C'est bien logique. Cela aggrave la situation, la rendant tout simplement impossible. Ces locataires devraient quitter les lieux pour des raisons de sécurité évidente, mais sont souvent contraints d'y rester, dans des logements totalement insalubres vu qu'ils n'ont pas d'autres solutions de logement. C'est donc une situation de perdant-perdant.

Il faut donc agir très en amont, avant que la situation n'en arrive là.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Monsieur, s'il vous plaît.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Il faut identifier les copropriétés dégradées. L'expropriation n'est pas la solution. La Ville ne peut pas tout racheter. Nous demandons un inventaire complet, arrondissement par arrondissement. Nous demandons un point sur les procédures en cours et qu'un renforcement des dispositifs de soutiens financiers aux copropriétés dégradées soit effectué.

Je vous remercie.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à M. Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur OLIVIER.

Il est tard, c'est le dernier jour de séance, je ne veux pas polémiquer, mais enfin, franchement, nous chercher - nous, cette majorité municipale ci - sur la question de la lutte contre l'habitat insalubre, quand on sait comment vos amis ont géré Marseille, quand on sait dans quel état on était à Paris en 2001.

Vous avez parlé de 20 immeubles qui sont aujourd'hui sous arrêté de péril. En 2001, quand Bertrand DELANOË est élu Maire, ce sont 1.000 immeubles qui sont considérés comme insalubres. Que nous avons tous traités. On est même allé au-delà puisque l'on a traité en tout 2.000 immeubles, que nous avons fait sortir d'une situation dégradée.

La réalité, quand même, c'est que l'on peut nous critiquer sur de nombreux sujets, mais, très sincèrement, sur la question de la lutte contre l'habitat insalubre, je pense que ce n'est pas très juste. D'ailleurs, je constate que beaucoup de villes se tournent vers nous pour savoir comment faire face à ce phénomène.

Par ailleurs, votre vœu évoque la question des moyens consacrés à cette politique. Sachez quand même que ce sont plus de 1 milliard d'euros qui y ont été consacrés depuis 2001. Je ne pense pas qu'il y ait une autre collectivité en France qui ait fait autant pour éradiquer l'habitat insalubre.

Plus largement, votre vœu nous demande la transparence. Il se trouve que la liste des immeubles concernés par ces procédures est publique. Elle est sur "paris.fr", totalement exhaustive, classée par arrondissements, et accessible à toutes et à tous en quelques clics.

Je ne peux donc qu'émettre un avis défavorable à votre vœu qui témoigne malheureusement d'une méconnaissance sur ces sujets, qui sont difficiles et méritent mieux que de la polémique.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Je remercie Ian BROSSAT pour son excellente réponse qui rappelle tout ce qui a été fait depuis 2001. Je suis une élue de 2001, je peux donc en témoigner.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux logements sociaux de la résidence Calberson, Quartier Rosa Park (19e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Je vous propose d'examiner les vœux référencés n° 95 et n° 95 bis relatifs aux logements sociaux de la résidence Calberson, situés dans le quartier Rosa-Parks, dans le 19e arrondissement.

La parole est à Mme Marie TOUBIANA, pour le groupe Changer Paris.

Vous avez 2 minutes.

Mme Marie TOUBIANA. - Madame la Maire, mes chers collègues, voilà maintenant 6 ans que les habitants des logements sociaux de la résidence Calberson, dans le quartier Rosa-Parks, dans le 19e arrondissement, se plaignent des nombreuses malfaçons qu'ils vivent depuis leur installation. Des fuites à répétition, de l'humidité et de la moisissure dans les appartements, des pannes d'ascenseur fréquentes, des coupures d'eau, des baisses de température dans des pièces, de grosses fissures dans les parties communes. Voilà ce qu'ils vivent au quotidien.

Différentes réunions ont été organisées entre les bailleurs sociaux, le promoteur, les représentants de locataires et la mairie du 19e arrondissement, mais aucune amélioration notable n'a été apportée depuis. Cela fait même un an que la mairie du 19e arrondissement n'a pas rencontré les résidents de ces logements.

A la suite de notre vœu déposé en Conseil d'arrondissement, le cabinet du maire du 19e arrondissement a appelé les résidents à la hâte, à la veille du Conseil d'arrondissement, afin de savoir si les malfaçons de leurs logements étaient toujours d'actualité. Cela montre bien que, sans notre vœu, la mairie du 19e arrondissement aurait laissé les habitants vivre dans des conditions peu décentes et dans l'indifférence.

Aucun respect de l'opposition. La majorité municipale dépose sur table, au Conseil d'arrondissement, un vœu interpellant la Maire de Paris sur ces malfaçons - sur le fond, une copie de notre vœu - et nous demande de retirer notre vœu. Avouez que ce n'est pas très glorieux.

Là, vous allez présenter un vœu de l'Exécutif qui n'est qu'une copie de mon vœu, mais une mauvaise copie. En effet, les habitants ne veulent pas de dédommagement qui retarderait la procédure. Ce n'est pas du tout la priorité des locataires. Ils ne veulent pas non plus que l'on interpelle la Mairie de Paris, comme vous le proposez. Mais surtout, de réunir autour de la table une commission composée de la mairie du 19e arrondissement, de la Direction du logement, de l'habitat et de la ville, du constructeur, des bailleurs sociaux, de l'amicale des locataires, et que les dysfonctionnements graves soient réparés dans les plus brefs délais.

C'est l'objet de notre vœu, que je vous demande de voter, qui répond complètement aux demandes des habitants et correspond tout à fait à leurs préoccupations.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Il vous faut conclure.

Mme Marie TOUBIANA. - Il est toujours temps pour vous de ne pas présenter le vœu de l'Exécutif puisque le mien correspond complètement aux demandes des habitants.

Je vous remercie.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Merci, Madame TOUBIANA.

Je donne la parole à M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

En effet, dès la livraison du "programme Macdonald-Cesaria-Evora", les locataires et les copropriétaires des immeubles situés 177 à 215, boulevard Macdonald, et 54 à 92, rue Cesaria-Evora, ont été victimes de graves malfaçons qui les ont empêchés et les empêchent toujours d'y vivre normalement. De graves dysfonctionnements ont été à déplorer, qui ont abouti à des coupures d'eau et de chauffage répétées, y compris, en plein hiver, à des inondations de cages d'ascenseur et de parkings, et de multiples autres désagréments.

C'est cette situation parfaitement inadmissible qui nous a conduits, avec notre collègue et mon adjointe Colombe BROSSEL, chargée de l'habitat dans l'équipe municipale du 19e arrondissement, à réunir l'ensemble des protagonistes dès le 17 mai 2019, puis à nouveau avec les bailleurs le 27 septembre 2019, et à nouveau le 12 février 2020. Nous avons également fait voter un vœu devant cette assemblée du Conseil de Paris en décembre 2019, qui avait abouti sous notre pression à ce qu'ICADE, le promoteur, s'engage à mener un audit réalisé par un expert indépendant et à proposer aux bailleurs et aux copropriétaires de s'y associer. Le travail que nous avons impulsé dès 2019, en lien avec les amicales de locataires, le conseil de quartier, le promoteur et les bailleurs, a ainsi porté des premiers fruits positifs. Le patrimoine, tenu par les 3 principaux bailleurs présents sur site - Paris Habitat, la RIVP et l'Immobilière 3F - qui ont pu mettre sur la table des investissements conséquents pour régler la majeure partie de ces désordres. La majeure partie des dysfonctionnements qui pénalisaient les locataires de ces bailleurs sociaux, ont été réglés ou sont en cours de règlement.

Est-ce suffisant ? Evidemment pas, tant que toutes les situations n'auront pas été réglées. Je veux dire très clairement - c'est la dernière grosse difficulté qu'il nous reste à régler - que des dommages sérieux perdurent sur le patrimoine de "C.D.C. Habitat social" dans la résidence Calberson. C'est une situation, de toute évidence, tout à fait inadmissible et insupportable. J'ai donc, avec Colombe BROSSEL, déposé un nouveau vœu de l'Exécutif lors de notre dernier Conseil d'arrondissement, pour renouveler notre solidarité aux occupants de la résidence Calberson, demander que le bailleur "C.D.C. Habitat social" soit à nouveau interpellé pour prendre des mesures similaires à celles qui ont été prises dès 2019 par les autres bailleurs, et pour que le préjudice subi par les locataires soit reconnu et qu'ils puissent en être dédommagés.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Depuis, nous avons eu de nouveaux contacts avec les responsables de "C.D.C. Habitat social", que nous rencontrerons à nouveau prochainement. Nous soutiendrons le vœu de l'Exécutif proposé par Ian BROSSAT.

Je vous remercie.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à M. Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à vous.

Ce vœu nous interroge sur une situation que nous suivons collectivement de très près avec François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. Il s'agit d'une adresse de logements sociaux - la résidence Calberson, boulevard Macdonald - qui est effectivement gérée par un bailleur social qui n'est pas un bailleur de la Ville, "C.D.C. Habitat social". Cette adresse, il est vrai, connaît des malfaçons importantes qui rendent la vie très compliquée aux habitants de ces immeubles. Alertées par les habitants, la Ville de Paris et la mairie du 19e arrondissement se sont immédiatement mobilisées pour demander des explications aux bailleurs sociaux.

Ceux-ci ont par ailleurs engagé des procédures contentieuses à l'encontre du promoteur ICADE. Sans attendre les conclusions - François DAGNAUD vient de le dire - des travaux importants ont été réalisés pour effectuer les réparations les plus urgentes et garantir le confort et la sécurité des locataires. Néanmoins, des problèmes persistent, concentrés sur un lot en particulier. Plusieurs réunions se sont tenues avec les habitants et le bailleur. Nous attendons désormais des résultats concrets pour que les habitants concernés cessent de subir ces désagréments - il est vrai, insupportables - dont ils ne sont en rien responsables. C'est donc au bailleur de prendre ses responsabilités. Nous veillerons - avec les élus du 19e arrondissement, avec le maire, François DAGNAUD - à ce que des solutions soient apportées rapidement aux locataires et qu'un dédommagement à la hauteur du préjudice subi soit également proposé aux locataires.

C'est le sens du vœu de l'Exécutif que je vous invite à voter.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais poser la question au groupe Changer Paris.

Est-ce que vous retirez votre vœu n° 95 au profit du vœu de l'Exécutif ?

Mme Marie TOUBIANA. - Je le maintiens.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Avant de mettre aux voix le vœu n° 95 bis de l'Exécutif, je donne la parole à Mme Camille NAGET, du groupe Communiste et Citoyen, pour une explication de vote.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Bien sûr, le Groupe Communiste et Citoyen votera pour le vœu de l'Exécutif. Nous renouvelons encore tout notre soutien aux habitantes et aux habitants de la résidence Calberson. La situation - je pense que M. le maire du 19e arrondissement, François DAGNAUD, et Ian BROSSAT l'ont dit - est insupportable et inadmissible sur tous les plans. Six ans que des malfaçons, qui n'auraient jamais dû être là, pourrissent la vie des habitants. Je sais que nous serons toutes et tous attentifs et attentives, et continuerons à suivre la situation de très près, comme cela a été le cas depuis 2015.

Je vous remercie.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 109).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au relogement des gardiens des bailleurs sociaux qui partent à la retraite.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 96 relatif au relogement des gardiens des bailleurs sociaux qui partent à la retraite.

La parole est à Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, pour le groupe Changer Paris.

Vous avez deux minutes.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les gardiens d'immeubles sont des acteurs de premier plan de la vie de nos quartiers et du lien social tissé avec les habitants et les locataires de leurs ensembles sociaux. C'est d'ailleurs pour cette raison que, dans son programme, notre présidente proposait de leur réserver une place au sein des conseils d'administration des bailleurs sociaux. La crise sanitaire a mis en avant de manière évidente le rôle essentiel que jouent les gardiens au sein du parc social pour garder le contact avec les locataires. Leur présence a permis de rassurer les habitants, de maintenir le lien avec les plus isolés, et de faire circuler plus facilement les informations et les protocoles liés à la situation sanitaire. La distribution des masques dans certaines résidences du parc social de la Ville, en est le parfait exemple.

Les gardiens bénéficient tout au long de leur carrière d'un logement de fonction sur site ou à proximité, logement mis à disposition par le bailleur social qui les emploie. Le quartier où ils travaillent est donc également le quartier où ils vivent, leur carrière durant généralement de longues années. Arrivés à l'âge de la retraite, les gardiens d'immeubles doivent restituer leur logement de fonction, mais restent souvent sans solution de relogement. Avec un salaire atteignant 1.750 euros au moment de leur départ, ce salaire est jugé insuffisant pour le parc de logements privé et les rend parfaitement éligibles au logement social.

Afin d'éviter que les gardiens ne se retrouvent dans l'obligation de quitter le quartier, la ville où ils ont vécu pendant des années, de devoir tout recommencer, quand l'isolement ne vient pas s'ajouter à l'éloignement, le groupe Changer Paris demande l'accompagnement par les bailleurs sociaux de ces gardiens proches du départ à la retraite et souhaitant rester vivre à Paris.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Il s'agit d'anticiper la demande d'un logement social, sans omettre celle des gardiens partis récemment à la retraite et n'ayant toujours pas trouvé de solution pérenne.

Je vous remercie.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - D'abord, merci, Madame DOUCERÉ, d'avoir évoqué ce sujet très légitime. Je veux, à mon tour, rendre un hommage appuyé aux gardiennes et aux gardiens d'immeubles, ceux du parc social, comme ceux du parc privé d'ailleurs, qui ont été extrêmement utiles et le sont toujours pendant cette période de crise. On a vu effectivement à quel point nous pouvions compter sur eux. Sachez aussi que la Ville de Paris s'est battue ces dernières années, y compris parfois contre un certain nombre d'institutions, pour maintenir un taux d'encadrement dans nos immeubles du parc social avec beaucoup de gardiens. En gros, nous avons 1 gardien pour 100 logements, ce qui est au-dessus du ratio traditionnel mais est indispensable. Je ne suis pas favorable à ce que l'on fasse des économies sur le dos des gardiens. Continuons à garder beaucoup de gardiens dans le parc social. C'est indispensable si l'on veut que cela fonctionne bien. C'est la première chose.

La deuxième, vous avez évoqué une proposition, que vous faites. C'est que les gardiens d'immeubles puissent être représentés dans les conseils d'administration des bailleurs. C'est déjà le cas, puisqu'il y a des représentants du personnel qui sont présents aux conseils d'administration des bailleurs. Une bonne partie du personnel des bailleurs sociaux, ce sont les gardiens d'immeubles. Ils sont, de fait, représentés.

Votre question, c'est : l'accompagnement des gardiens lorsqu'ils partent en retraite pour faire en sorte qu'ils puissent avoir accès à un logement social, puisqu'effectivement, ils quittent leur logement de fonction. Nos bailleurs sociaux - "Paris Habitat", la R.I.V.P., Elogie-SIEMP - le font déjà. Cet accompagnement existe, il doit être renforcé. C'est le sens du vœu de l'Exécutif que nous avons déposé.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Merci.

Avant de mettre aux voix le vœu n° 96, il y a une explication de vote.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - C'était un avis défavorable dans la mesure où j'expliquais ce que nous faisons. Comme nous le faisons déjà, il n'y a pas de vœu de l'exécutif.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - D'ailleurs, j'allais demander au groupe Changer Paris si, avec toutes les explications de M. Ian BROSSAT, vous maintenez votre vœu ?

Est-ce que votre vœu est maintenu avec les explications de M. Ian BROSSAT ?

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Oui, bien sûr. Je maintiens mon vœu.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Très bien.

Maintenant, une explication de vote de M. MEUNIER. Non ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la création de logements intermédiaires et de logements pour chercheurs (5e).

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 97 relatif à la création de logements intermédiaires et de logements pour chercheurs, dans le 5e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Anne BIRABEN, pour le groupe Changer Paris.

Vous avez la parole.

Elle est en salle des fêtes.

Mme Anne BIRABEN. - Madame la Maire, mes chers collègues, l'"Institut de linguistique et phonétique générales et appliquées" se consacre à l'enseignement et à la recherche dans le domaine général du langage et des langues. Fort de 100 ans d'existence, l'institut quitte la Sorbonne en 1928 pour s'installer au 19, rue des Bernardins, dans le 5e arrondissement, au cœur du Quartier latin. Depuis 92 ans, des milliers d'enseignants, de chercheurs et d'étudiants ont fréquenté ce lieu chargé d'histoire. Ils y ont étudié, y ont conduit des expériences et y ont pratiqué des enregistrements. La phonétique et la linguistique françaises ont atteint un niveau d'excellence reconnu au niveau mondial.

La Mairie de Paris, dans le cadre de l'opération "Réinventer Paris 3" a décidé unilatéralement de bouleverser la vocation du lieu pour en faire des logements. Aucune concertation avec les habitants du quartier, ni avec les élus, n'a été menée. Or, l'esprit du Quartier latin est viscéralement lié au monde universitaire.

L'idée de ce vœu est de faire perdurer cet esprit dans l'évolution immobilière de cet immeuble en logements. Depuis de longues années, la ville a un solde migratoire déficitaire. Les familles quittent Paris en quête d'une meilleure qualité de vie et par manque de logements adaptés. La réhabilitation de ce site serait l'occasion de privilégier des appartements familiaux et d'en réserver une bonne partie à des familles d'enseignants et de chercheurs. Cet immeuble conserverait la mémoire universitaire à travers ses nouveaux occupants.

C'est pourquoi, avec les élus du groupe Changer Paris, j'émet le vœu que soient privilégiés les logements familiaux, notamment les logements de type P.L.S. et P.L.I., avec une part réservée aux chercheurs et aux enseignants et leurs familles, cette orientation "enseignement supérieur et recherche" permettant de maintenir l'esprit de l'"Institut de linguistique et phonétique générales et appliquées".

Je vous remercie.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Merci, Madame BIRABEN.

Je donne la parole à M. Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à vous.

Quelques mots en réponse. Ce vœu porte sur le 19, rue des Bernardins, dans le 5e arrondissement, l'un des 6 premiers sites de l'appel à projets "Réinventer Paris 3", que nous portons avec mon collègue Emmanuel GRÉGOIRE. Permettez-moi, tout d'abord, de me féliciter du lancement de ce nouvel appel à projets centré sur la transformation de bureaux en logements. D'ailleurs, vous aviez vous-même déposé un vœu sur le sujet il y a peu. En tout cas, c'est un sujet qui nous préoccupe. Nous sommes convaincus qu'il est possible de transformer massivement des immeubles de bureaux en logements et que la conjoncture s'y prête.

Dans votre vœu, vous évoquez la situation des étudiants. Je sais que c'est un sujet très cher à ma collègue Marie-Christine LEMARDELEY. Le sujet a été abordé à plusieurs reprises dans nos débats ces derniers jours. Je partage l'urgence à se mobiliser pour permettre aux étudiants de traverser la crise, notamment leur permettre de se loger correctement. Je pense notamment aux projets que nous avons sur les "barres Cassan", sur le campus Jussieu, avec d'anciens bureaux du ministère de l'Enseignement supérieur qui seront transformés en 550 logements sociaux. Nous l'avons voté au mois de décembre dernier.

Concernant le nouveau site des Bernardins, vous nous demandez de développer des logements P.L.S. et intermédiaires. Comme vous le savez, cette pratique ne correspond pas à notre politique de rééquilibrage territorial. Dans le 5e arrondissement, nous sommes sur un territoire très déficitaire en matière de logement social. Ce que nous souhaitons sur ce site, c'est faire du logement social, notamment du logement très social.

Donc, avis défavorable sur ce vœu.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Merci.

Avant de passer au vote, je donne la parole à M. Émile MEUNIER, du groupe Ecologiste de Paris, pour une explication de vote.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous sommes très défavorables à ce vœu, pour la simple et bonne raison que l'on est dans le 5e arrondissement, que l'on a besoin de mixité sociale, et que, sous couvert de vouloir garder une identité autour de la recherche, etc., pardon, mais on a l'impression que c'est encore une fois une excuse pour ne pas mettre des pauvres chez les riches. Nous sommes contre. Comme nous ne sommes pas pour les logements intermédiaires dans l'absolu, il vaut mieux avoir des logements sociaux et très sociaux.

Je vous remercie.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Merci.

Nous passons au vote du vœu n° 97, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'attribution de logements sociaux pour les policiers municipaux.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu référencé n° 98 relatif à l'attribution de logements sociaux pour les policiers municipaux sur le contingent de la Ville.

Je donne la parole à Mme Anne-Claire TYSSANDIER, pour le groupe Changer Paris.

Vous avez 2 minutes.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, la Ville de Paris a enfin pris en considération les demandes anciennes et répétées de la droite parisienne pour que Paris se dote enfin d'une police municipale. Malheureusement, une police qui ne sera pas armée. Le non-armement pose d'importantes questions de sécurité. Il est aberrant qu'une ville capitale n'arme pas ses policiers. Car, au fond, cela revient à les exposer à la violence croissante de la capitale sans leur donner les moyens de riposter. C'est laisser les Parisiens être confrontés à l'insécurité. Je rappelle que Paris a été classée dernièrement "ville la plus dangereuse de France". Comment, alors, attirer de futurs agents de police municipale à Paris si ceux-ci se sentent eux-mêmes en insécurité pour faire le job ?

Au-delà de cette problématique que nous dénonçons, il en existe une autre dont vous êtes aussi directement comptables. Il s'agit de la problématique du logement. Nous le savons, il est très difficile pour les agents du service public de se loger à Paris en raison de votre politique qui organise la rareté du logement. Alors que 80 % des agents de la fonction publique sont éligibles au parc social, seulement 12 % d'entre eux bénéficient effectivement d'un logement social.

Si vous souhaitez réussir le recrutement de votre future police municipale et que ce ne soit pas un fiasco comme nombre de choses que vous entreprenez - Vélip', Autolib' - il va falloir qu'elle soit attractive. Sans armement aujourd'hui, c'est loin d'être le cas. Les agents vont devoir effectuer des trajets longs domicile travail, alors même que leurs missions vont être extrêmement éprouvantes au quotidien. Nous devons tout faire pour ménager ces professionnels et leur assurer sérénité, car ils vont devoir conduire une mission de haute importance pour assurer la sécurité des Parisiennes et des Parisiens.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Aussi, au même titre que Philippe GOJJON l'avait demandé pour la police nationale, nous demandons que Paris puisse réserver une part fixe de son contingent d'attribution de logements sociaux à destination des policiers municipaux afin de leur éviter des trajets trop longs. Vous devez mieux traiter vos agents. Le dialogue social et le bien-être au travail ne doivent pas être des tabous dans votre majorité.

Je vous remercie.

Mme Karen TAÏEB, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame TYSSANDIER, d'évoquer la question du logement des agents de la Ville, en particulier des futurs policiers municipaux. Vous êtes élue au Conseil de Paris. J'imagine que vous savez ce que la Ville fait pour loger les agents de la Ville ? J'imagine que vous savez qu'un quart des logements qui relèvent de notre contingent sont réservés à nos agents ? 1 sur 4, ce qui est considérable.

Par ailleurs, vous dites qu'il faudrait un quota spécifique pour les policiers municipaux. Qu'est-ce qui justifie de dire qu'un policier municipal devrait passer devant une auxiliaire de puériculture ? Qu'est-ce qui justifie de dire qu'un policier municipal devrait passer devant un éboueur ? Toutes ces professions, on en a besoin pour faire vivre cette ville. Donc, la réalité, Madame, c'est que si l'on veut loger demain plus d'agents de la Ville de Paris...

C'est moi qui parle, Monsieur GOJJON.

Si nous voulons loger davantage d'agents de la Ville de Paris, il faut faire davantage de logements sociaux. C'est cela, la réalité. Et donc, la politique que nous menons qui consiste à produire du logement social, notamment du P.L.A.I. et du PLUS - parce qu'à ce niveau de revenu, on n'est pas sur du P.L.S., mais sur du logement très social - il va donc falloir continuer à en produire. C'est bien notre intention. Nous allons continuer à réserver une part conséquente de nos logements sociaux à nos agents. Je souhaite d'ailleurs que l'ensemble des mairies d'arrondissements réservent un quart de ces logements aux agents du service public, parce qu'effectivement, on en a besoin si l'on veut qu'ils puissent travailler dans de bonnes conditions à Paris.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Karen TAÏEB au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Ian BROSSAT.

Sur le vœu n° 98 du groupe Changer Paris, j'ai une demande d'explication de vote de Mme Aminata NIAKATÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Qui doit être en salle des fêtes, j'imagine ?

INTERVENANTE. - Elle est en salle des fêtes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Allez-y, chère collègue.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous avons été étonnés de ce vœu, puisque Paris ne dispose pas encore de policiers municipaux. Sans entrer dans le débat sur la question de la police municipale puisque vous connaissez déjà notre position sur le sujet, sur le fond, bien évidemment, nous vous rejoignons sur les constats quant aux contraintes de ce métier difficile et insuffisamment rémunéré dans les villes qui en sont dotées. Nous avons conscience de la difficulté à se loger pour tous les agents de la Ville, qui sont nombreux à vivre en dehors de Paris, voire même en dehors de l'Île-de-France, leur niveau de rémunération ne leur permettant pas nécessairement de vivre décemment à Paris.

Comme a pu le rappeler M. le maire Ian BROSSAT il y a quelques instants, il y a déjà un contingent de logements sociaux réservés aux agents de la Ville. 25 % des logements sociaux construits, soit 1 sur 4. Il me semble également compliqué de réserver des logements à un corps de métier en particulier, de fonctionner corps de métier par corps de métier, au risque d'en favoriser un au détriment d'un autre, qui s'en trouverait ainsi discriminé.

Je vous invite à réfléchir plus globalement à la question des logements sociaux réservés aux agents de la Ville et à construire plus de logements sociaux dans le 15^e arrondissement. Vous l'aurez sans doute compris, nous voterons contre le vœu du groupe Changer Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Aminata NIAKATÉ.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Quand il faut compter, je compte. Vous me connaissez !

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux pannes des ascenseurs dans le parc social de la Ville.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n° 99 et n° 99 bis relatifs aux pannes des ascenseurs dans le parc social de la Ville.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je vais avoir du mal à parler dans ce brouhaha.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Laissez parler Danielle SIMONNET, qui est la seule oratrice autorisée à s'exprimer.

Mme Danielle SIMONNET. - Je crois qu'il y a des demandes sur ces travées. Je ne sais que faire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Danielle SIMONNET, vous ne voulez pas intervenir ? Si ? Vous voulez intervenir dans le silence ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je veux bien intervenir, mais je n'interviens pas dans ce bruit. Ce n'est pas possible.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'habitude, vous intervenez avec une voix qui porte.

Mme Danielle SIMONNET. - Bien. Monsieur le Maire !

Est-ce que je peux présenter mon vœu, Madame DATI ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Allez-y, Madame SIMONNET.

Ecoutez, je connais parfaitement le rapport de force. Là où je l'ai, je compte, avant même d'appeler un vote. Je sais quel est le rapport de force dans l'hémicycle et dans la salle des fêtes.

Ecoutez, quand il faut recompter, je recompte, vous le savez, vous me connaissez. Vous savez quand est-ce qu'il faut recompter.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, et à elle seule.

Mme Danielle SIMONNET. - Ecoutez, s'il y a un souci, que les présidents de groupe s'expriment. Sinon, j'interviens et je présente mon vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mais oui, présentez votre vœu. N'ayez pas peur.

Mme Danielle SIMONNET. - Vous savez, moi et la peur, cela ne va pas ensemble.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous êtes impressionnée par la droite et cela m'interpelle, chère Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Bien.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Il y a rappel au règlement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - S'il y a un rappel au règlement, on le demande sans taper sur son pupitre. Vous n'êtes pas obligée, Madame DATI, d'enlever votre masque quand vous prenez la parole.

Madame Catherine DUMAS a la parole, et elle seule.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons la sensation d'être plus nombreux dans le cadre de ce vote pour. Nous souhaiterions donc que l'on puisse compter qui est pour, qui est contre dans cette salle, et également dans l'autre salle. Selon l'article 4 du règlement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Ecoutez, il n'y a pas de problème. Moi, j'ai compté.

Nous reprenons le vote sur le vœu n° 98.

Qui est pour ?

Il n'y a aucun déni de démocratie, je vous en prie.

Qui vote pour ?

Dans la salle des fêtes, j'interroge Sandrine CHARNOZ.

Qui vote pour ?

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente (salle des fêtes). - Les "pour" dans la salle des fêtes, s'il vous plaît ?

8.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - 8 pour ?

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente (salle des fêtes). - Oui.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Qui vote contre ?

En salle des fêtes, qui vote contre ?

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente (salle des fêtes). - 16.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Silence !

Ce n'est pas un déni de démocratie.

Qui vote contre en salle des fêtes, s'il vous plaît, Sandrine ?

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente (salle des fêtes). - 16, mon cher Patrick. 16.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - 16 votes contre. Très bien.

27 pour, 43 contre.

La proposition de vœu est repoussée.

43 contre. 16 voix de différence.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux pannes des ascenseurs dans le parc social de la Ville.

Vœu déposé par l'Exécutif. (Suite).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Maintenant, Madame SIMONNET, dans le silence le plus absolu, je vous donne la parole pour le vœu n° 99.

Mme Danielle SIMONNET. - Je vais pouvoir présenter le vœu relatif aux ascenseurs.

Ecoutez, on va essayer d'élever le débat, si vous voulez bien.

L'ascenseur, mes chers collègues, c'est le premier transport en commun des Parisiennes et des Parisiens, qui sont par ailleurs très nombreuses et nombreux à subir des pannes fréquentes, extrêmement handicapantes pour les personnes âgées, pour les personnes à mobilité réduite ou pour les familles avec des jeunes enfants.

Il y a plus de 10 ans, le 7 juin 2010, le Conseil de Paris adoptait le rapport de la mission d'information et d'évaluation sur les ascenseurs de Paris. Rapport passionnant. S'ensuivait en 2013 une structure interbailleurs, qui a permis d'assez bien avancer, notamment la mutualisation sur la gestion du parc d'ascenseurs des bailleurs sociaux, un travail sur les marchés passés avec les ascensoristes, un meilleur suivi annuel des pannes, notamment avec de la télésurveillance intégrée, hélas pas dans l'ensemble des bailleurs, mais il y a eu un certain nombre d'avancées.

Il y avait beaucoup d'engagements qui étaient pris dans cette mission : notamment la publication d'un guide de l'ascenseur ; la création d'un site "ascenseurparis.fr" pour permettre d'accompagner les victimes de pannes d'ascenseurs ; la présentation, mes chers collègues, chaque année, au Conseil de Paris, des données relatives à la situation du parc d'ascenseurs parisien, notamment avec une communication spécifique relative aux ascenseurs dans le parc social. Il y avait aussi l'instauration d'un système de portage en cas de panne, la généralisation des réfections sur charges locatives en cas de panne prolongée de plus de 48 heures. Hélas, toutes ces mesures n'ont pas été instaurées. A "Paris Habitat", vous avez un certain nombre d'avancées, notamment sur la question du portage et de la réfaction des charges, mais chez les deux autres bailleurs, y compris les bailleurs où la Ville est majoritaire, donc bailleurs de la Ville - R.I.V.P. et Elogie-SIEMP - on est très loin du compte. Les gens en ont assez.

A travers ce vœu, parce que je suis en lien, et j'imagine que vous aussi, avec bon nombre de locataires qui sont excédés par ces pannes et doivent à chaque fois se battre avec le bailleur, je demande - parce que 10 ans, c'est très long - qu'il y ait une présentation chaque année des données relatives à la situation du parc d'ascenseurs parisien, notamment dans l'habitat social, que l'on crée enfin ce site "ascenseurparis.fr" et ce guide des ascenseurs pour permettre aux citoyens de défendre leurs droits et que les locataires puissent enfin remonter les informations. Parce que les chiffres donnés par l'Exécutif sont très encourageants, mais quels moyens de contrôle citoyen avons-nous ? Les citoyens n'en ont aucun et nous-mêmes, élus, puisque l'on n'a pas eu le rapport, on ne l'a pas.

Je réponds tout de suite, par avance, au vœu de l'Exécutif. Je le trouve intéressant, parce qu'enfin, on aura peut-être le guide et le site. Qu'il ne s'agit pas d'améliorer, Monsieur BROSSAT, mais de créer. Je voterai pour le vœu de l'Exécutif, mais je maintiendrai le mien, parce que, hélas, ces choses n'ont pas été faites. Le rapport ne doit pas être fait en commission, mais au niveau du Conseil de Paris, pour que l'ensemble des citoyennes et des citoyens puissent avoir accès à ces informations.

J'ai dépassé mon temps et je m'en excuse.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Sauf erreur, c'était votre seul vœu non rattaché ?

Mme Danielle SIMONNET. - Vous voyez comme je suis respectueuse.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Et voyez comme je suis bon, chère Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Vous ne voulez pas que je vous remercie, non plus ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je donne la parole à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à Danielle SIMONNET. Un merci sincère, parce que vous nous interpellez sur un sujet important, un sujet de vie quotidienne : la question de la maintenance des ascenseurs dans le parc social.

Nous sommes mobilisés de longue date sur ce sujet, vous l'avez rappelé, qui est extrêmement important pour la qualité de vie des habitants qui vivent en H.L.M. Un ascenseur qui tombe en panne à répétition sans solution rapide, ce sont effectivement des familles qui galèrent avec des poussettes, des personnes âgées qui se retrouvent isolées et de l'agacement pour tous les locataires.

Néanmoins, je voudrais insister sur les éléments suivants. La situation s'est améliorée ces dernières années sous l'impulsion de la Ville et de ses bailleurs sociaux qui ont pris le sujet à bras-le-corps, puisque c'est moi qui avais, à l'époque, présidé une mission d'information et d'évaluation sur la question des ascenseurs.

Quelques chiffres pour être concret. Le taux d'immobilisation des ascenseurs est passé de 10 % à 3 % entre 2016 et 2020. Le nombre de jours d'indisponibilité a, quant à lui, été divisé par 2, passant de 5 jours à 2 jours et demi, toujours entre 2016 et 2020. Plus largement, c'est le nombre de pannes qui a été divisé par 2, précisément parce que nos bailleurs sociaux ont travaillé ensemble sur ce sujet pour ne plus être seuls face aux ascensoristes.

Par ailleurs, car des pannes arrivent malgré tout, beaucoup d'efforts ont été faits pour accompagner au mieux les locataires qui sont confrontés à ces désagréments. L'information, d'abord. L'affichage est systématique dans les cages d'escalier concernées. Les bailleurs sociaux expérimentent l'envoi de S.M.S. pour une information en temps réel auprès des locataires. Ensuite, il y a aussi des services de portage qui ont été mis en place. Néanmoins, et vous avez raison de le dire, il y a encore du travail à faire pour améliorer la situation. En toute transparence, parce que vous avez raison, nous avons besoin d'un contrôle citoyen sur le sujet. C'est le sens du vœu de l'Exécutif.

Je suis prêt à rapporter devant la 5e Commission, devant le Conseil de Paris, devant tous ceux qui le voudront, sur ce sujet qui, d'expérience, n'avait pas passionné les foules quand on rapportait devant le Conseil de Paris sur cette question. Mais si vous souhaitez qu'on le fasse, je le ferai avec joie parce que c'est un vrai sujet, et vous avez raison de le dire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Ecoutez, je voudrais que l'on termine cette séance, d'abord, à une heure raisonnable, et ensuite, dans le silence. Je sais que les fins de séance du Conseil de Paris conduisent à ce qu'un nombre conséquent d'élus du Groupe Changer Paris préfère vivre la fin de séance dans l'hémicycle plutôt que dans la salle des fêtes. Ce n'est pas parce que vous êtes nombreux en salle des fêtes que, du coup, vous croyez avoir un rapport de force favorable, premièrement, et que, du coup, vous devez vous manifester bruyamment.

De ce fait, dans le silence retrouvé, je vais...

François-Marie DIDIER, vous avez demandé une explication de vote sur le vœu de Danielle SIMONNET ou sur le vœu de l'Exécutif ?

Faites-la maintenant, ce sera plus simple.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Danielle SIMONNET, le groupe Changer Paris est évidemment d'accord sur le fond de votre vœu, d'autant plus dans le contexte de couvre-feu et de confinements successifs que nous traversons. Ce vœu demeure néanmoins incomplet et très général. En effet, vous recyclez ici un vieux débat - on vient d'en discuter - sur les ascenseurs du parc social de la Ville de Paris.

J'ai entendu M. Ian BROSSAT dire que tout allait mieux depuis 2009. 2009, c'était quand même il y a longtemps. Monsieur l'Adjoint, vous oubliez quand même de dire qui préside les conseils d'administration des bailleurs sociaux ? Laurence PATRICE, adjointe à la Maire de Paris, David BELLARD, adjoint à la Maire de Paris, Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement, et d'autres membres éminents de votre majorité. Le sujet, ce n'est pas tant les ascenseurs, mais votre gestion des bailleurs sociaux par la Ville de Paris. J'ai dénoncé ici la façon dont la Ville de Paris étrangle les bailleurs sociaux depuis de nombreuses années, avec le scandale des loyers capitalisés.

Madame SIMONNET, être contre les loyers capitalisés, ce n'est pas être contre les logements sociaux. Donc, rejoignez mon combat et vous verrez que cela permettra aux bailleurs sociaux de réaliser enfin tous les travaux qu'ils ne font pas, dont les problèmes d'ascenseurs font partie.

Nous nous abstenons donc sur les deux vœux.

Concernant le vœu de l'Exécutif, encore une fois, vous demandez à vous-mêmes de faire votre propre travail.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, François-Marie DIDIER, pour cette explication de vote pour le groupe Changer Paris.

Danielle SIMONNET, j' imagine que vous maintenez votre vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je maintiens mon vœu parce que le vœu de l'Exécutif ne répond pas totalement, mais je remercie les avancées du vœu de l'Exécutif. Je tiens aussi à informer M. François-Marie DIDIER que j'ai toujours exprimé mon opposition aux loyers capitalisés. Il faut écouter mes interventions.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup pour cette précision qui en valait la peine.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 99 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 99 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 110).

Je vous remercie.

2021 DU 41 - Cession de l'ensemble immobilier "La Chartreuse Notre-Dame du Glandier" sur les communes de Beyssac (19230) et d'Ornac-sur-Vézère (19410).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la cession de l'ensemble immobilier "La Chartreuse Notre-Dame du Glandier".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 41, l'amendement n° 137 et le vœu référencé n° 100 qui y sont rattachés.

Le DU 41, c'est la cession de l'ensemble immobilier de la "Chartreuse Notre-Dame-du-Glandier", sur les communes de Beyssac et d'Ornac-sur-Vézère, qui se trouve, comme chacun le sait, en Corrèze.

La parole est à Mme Léa VASA pour présenter notamment le vœu n° 100, et dans le silence le plus absolu.

Madame la Présidente... Merci.

Mme Léa VASA a la parole, et elle seule.

Allez-y, chère collègue.

Mme Léa VASA. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, cher collègue.

Cas d'école que la vente de ce patrimoine d'une belle valeur historique. Encore une fois, la Ville se débarrasse d'un bijou de famille, comme elle s'apprête à le faire pour d'autres biens et un total de 110 millions d'euros, selon la presse du moins. En tout cas, nous ne disposons pas de ces informations. La Ville se débarrasse de la "Chartreuse Notre-Dame-du-Glandier" au prétexte qu'elle ne présente plus d'utilité pour le service public parisien, que l'entretien d'un bâtiment vide coûte cher et que sa vente va renflouer nos caisses.

Tout d'abord, on peut douter que le service public n'ait aucun intérêt à exploiter, même en Corrèze, 17 hectares de terrain fertile, des centaines de logements en bon état et des ateliers exploitables. Sûrement, en cherchant bien dans les projets de notre trentaine d'adjoints, nous trouverions à répondre aux besoins qui explosent en matière d'hébergement, d'emploi, d'agriculture durable, de soutien au milieu culturel, ou simplement, de centre de vacances pour nos petits Parisiens. Et si le service public n'y trouvait toujours aucun intérêt, Paris peut compter sur un tissu économique et associatif dynamique.

Figurez-vous que j'ai moi-même participé à l'une des visites de la Chartreuse organisée par le prestataire de la vente. J'y ai rencontré un E.S.A.T. d'Ile-de-France, des associations parisiennes d'accompagnement social, des agriculteurs et des artisans, tous intéressés à s'installer dans cet écrin. Beaucoup faisant partie de l'économie sociale et solidaire, seul secteur - je le rappelle - qui non seulement résiste, mais plus encore se renforce en période de crise économique.

Pourquoi donc ces projets n'ont-ils pas déposé d'offre ? Pourtant, la mise à prix initiale bradait ce patrimoine exceptionnel - tout juste 750.000 euros - soit le coût d'un d'entretien du site inoccupé, soit même pas le prix d'un appartement de 2 chambres dans le 16e arrondissement. Ils n'ont pas répondu parce que ce sont des petites structures qui n'ont ni l'utilité d'une telle surface, ni le temps de se regrouper avec d'autres projets dans les 6 mois impartis pour la vente, ni la crédibilité pour s'endetter sans connaître le montant final d'une enchère face à des investisseurs disposant d'un solide capital. De toute manière, aucun critère d'impact social ou environnemental ne permettait d'analyser les offres, malgré l'affichage de la Ville de Paris et du département de Corrèze en la matière dans de nombreux schémas.

Ce projet n'est pas consensuel. D'ailleurs, le département de Corrèze a dû faire appel à la presse nationale pour se faire entendre de nous. Ce lundi même, sur "France Inter", Pascal COSTE, son président, nous lançait un appel dubitatif sur l'avenir et la viabilité du projet retenu. Il souhaitait simplement conserver une maîtrise publique de ce patrimoine. Voilà un autre contre-argument à celui de la bonne gestion publique qui propose de vendre notre patrimoine. Nous perdons la maîtrise de notre développement territorial à long terme. En d'autres termes, notre politique sacrifie ses propres moyens d'action dans le futur pour éponger ses dettes.

Pour toutes ses raisons, auxquelles s'ajoute l'amendement surprise de ce matin, qui met en évidence la fragilité du projet de l'acheteur qui dépend de lourdes autorisations d'urbanisme pour des modifications substantielles et néanmoins encore inconnues, qui démontre aussi la frilosité du département de Corrèze, nous déposons un vœu pour renoncer à cette vente. Une rétractation qui est tout à fait prévue par le protocole de cette enchère et sans frais. Nous devons prendre le temps d'inventer d'autres modalités de gestion immobilière et de trouver d'autres porteurs de projets pour que ce lieu continue de servir l'intérêt général.

Nous proposons également de réfléchir ensemble à notre doctrine de cession pour que notre patrimoine public serve l'intérêt général. Par exemple, il serait possible, lorsque nous faisons un appel d'offres, un appel à projets ou un appel à la vente, de réserver un temps de réponse prioritaire pour les structures de l'économie sociale et solidaire, pour qu'elles puissent se constituer en collectif, être accompagnées dans le portage juridique et financier du projet, et pour que nous - Ville - nous puissions mettre à disposition de ces projets, qui ont un impact positif sur les territoires, des ensembles immobiliers au prix des charges, par exemple la première année, pour que cela ne nous coûte rien et

que le projet puisse se viabiliser sereinement, quitte à imaginer un système d'acquisition sur le modèle du "leasing". Enfin, soyons créatifs.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Léa VASA.

Je donne la parole au Président Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Président.

Rapidement, dire que nous voterons pour ce projet de délibération.

D'ailleurs, je crois que les propos de Léa VASA ne sont pas corrects, parce que l'on découvre cette Chartreuse, il n'y a eu aucune activité municipale de la Ville de Paris depuis des années dans cette Chartreuse. Aujourd'hui, nous avons en Corrèze un bâtiment qui n'a aucune utilité publique pour les Parisiens. Qui a peut-être une utilité publique pour les collectivités locales. A étudier. Je crois que notre collègue Emmanuel GRÉGOIRE et les services de la DU sont en échange permanent avec les interlocuteurs OPCO, que ce soient les élus locaux, les maires et le conseil départemental.

Et puis, je pense que l'on doit se soucier, dans une situation financière très difficile pour la Ville aujourd'hui. Nous avons passé un budget en 2021 qui était tendu, mais alors, le budget 2022, je ne sais pas dans quel état il va être, étant donné que nous avons quand même une chute très dure des droits de mutation à titre onéreux, que nous avons très peu de recettes liées au tourisme. Il faudra faire des choix.

Je crois que le choix de la raison, dans cette situation, c'est évidemment de trouver le meilleur projet pour céder ce type de patrimoine qui n'a aujourd'hui aucune utilité pour la Ville.

Après, le patrimoine de la Ville est divers. Nous avons du patrimoine dans Paris et aussi en Région Ile-de-France. Sur la Région Ile-de-France, peut-être que nous devons avoir une autre stratégie. Sur la Région Ile-de-France, il y a la possibilité, peut-être, de faire de la promotion immobilière avec les sociétés d'économie mixte que nous détenons, ce qui nous permettrait de garantir la maîtrise publique du projet, de garantir la propriété du bâtiment ensuite et, dans le même temps, de pouvoir faire des opérations de promotion dans le tertiaire ou dans les entreprises.

Je pense qu'il doit y avoir deux stratégies. Il y a une stratégie qui est propre aux bâtiments et aux propriétés que nous avons à proximité de Paris. Et puis, il y a une autre stratégie sur des bâtiments qui sont - permettez-moi de le dire - au fin fond de la Corrèze, enfin, plutôt dans le nord de la Corrèze, mais très loin des Parisiens.

Je dis au passage, mes chers collègues, que le Conseil général a été échaudé par une affaire qui concerne l'Etat, qui a cédé le "Haras de Pompadour", haras national, dans lequel il y avait un élevage de chevaux très réputé. Ce qui s'est passé, c'est que ce haras a été cédé au "Club Med", qui ne l'a pas exploité. Aujourd'hui, on se retrouve sans rien dans ce haras. Evidemment, ce qui doit nous soucier dans la cession de la "Chartreuse Notre-Dame-du-Glandier", c'est de s'assurer que la personne morale ou juridique à qui l'on cède ce site s'assure que ce site puisse vivre, et que l'on ne se retrouve pas avec la même situation que pour le "Haras de Pompadour", qui, d'ailleurs, est à quelques kilomètres de la "Chartreuse Notre-Dame-du-Glandier" qui était un site touristique pour le département de la Corrèze.

En tout cas, j'ai toute confiance dans le travail que mènent Emmanuel GRÉGOIRE et la DU. C'est pour cette raison que le groupe Communiste et Citoyen votera ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nicolas BONNET-OULALDJ.

Je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE, pour répondre à l'oratrice et à l'orateur.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur le Président, Madame la Conseillère Léa VASA, merci pour vos interventions.

Cette propriété de la Ville de Paris - la "Chartreuse Notre-Dame-du-Glandier" - est un bien tout à fait exceptionnel. Il est exceptionnel par son histoire patrimoniale, par l'ensemble exceptionnel qu'il représente de 44 bâtiments sur 17 hectares. Mais cela fait très, très longtemps que la Ville n'en a plus l'usage. Nous en avons récupéré la propriété en 1991. Il a été - Madame VASA - utilisé assez largement pour les motifs que vous avez évoqués. Jusque récemment, le conseil départemental de la Corrèze l'a utilisé, avec l'accueil de 5 structures pour adultes en situation de handicap. Mais c'est un bien qui, aujourd'hui, ne répond plus aux besoins du service public parisien.

Pardonnez-moi, Madame VASA, de vous dire que s'agissant de la stratégie de développement territorial de la Ville de Paris, il serait un peu baroque qu'elle se déploie en Corrèze ou dans les territoires ruraux. Avant de vendre un bien, systématiquement, nous faisons deux choses. La première, c'est : pouvons-nous en avoir une utilité pour les besoins propres de la Ville, notamment au regard des objectifs politiques que vous avez mentionnés ? Si ce n'est pas le cas, en l'occurrence ce n'est pas le cas. Parce que je rappelle qu'il y a 44 bâtiments sur cette propriété. Nous discutons avec les collectivités territoriales. Ce qui avait d'ailleurs amené à l'occupation depuis plusieurs années par

d'autres collectivités, en particulier le conseil départemental de Corrèze. Nous discutons avec eux. Ont-ils besoin, pour leur politique publique propre, de ce bâtiment ou de cette propriété ?

En l'occurrence, nous avons, avec les collectivités partenaires - le Conseil départemental, les communes concernées - exploré tous les possibles. Force a été de constater que c'était une propriété trop atypique pour qu'elle puisse porter un projet en propre. Et donc, nous avons décidé d'engager la cession de cette propriété. Tout simplement pour lui permettre de retrouver une nouvelle vie. Elle n'est plus utilisée aujourd'hui et le risque est grand que cette période s'allonge. Et donc, nous avons discuté avec les collectivités - avec les communes, avec le conseil départemental - et nous avons, ensemble, lancé un appel d'offres. La Ville aurait pu le vendre "au plus offrant" sans associer les collectivités. Ce n'est pas conforme à notre tradition. Et donc, nous avons discuté, choisi ensemble un projet qui convient aux collectivités et permettra de faire revivre ce lieu, de le rénover et de le projeter dans une utilité sociale de proximité plus grande. Et donc, nous arrivons à ce projet de délibération.

Il est vrai que nous avons introduit un amendement. Cet amendement est tout simplement une clause résolutoire. C'est inhabituel pour la Ville. Je le dis et l'ai dit au président du Conseil départemental de la Corrèze. Il s'agit tout simplement de s'assurer que le preneur respectera ses engagements en matière de calendrier et de destination. Si j'étais à la place des élus locaux, il est probable que j'aurais formulé la même demande. Et donc, le Maire de Paris a souhaité répondre favorablement à cette demande. C'est une clause résolutoire qui est intégrée. Elle dit que si l'acheteur ne remplit pas ses obligations, il devra nous rétrocéder le bien. Evidemment, nous avons tous intérêt - d'abord, le porteur de projet, ensuite, les collectivités concernées, puis la Ville de Paris - à ce que ce projet puisse voir le jour.

Il faut savoir, à un moment donné, trouver le meilleur moyen d'animer les propriétés, leur destination. Je le répète : toutes les recettes qui sont liées à ces cessions immobilières - avec grand plaisir pour en reparler avec mon collègue Paul SIMONDON - sont aussi un moyen de financer d'autres priorités. Comme je le dis : nous ne vendons pas des bijoux de famille, mais des choses devenues inutiles pour financer des choses qui sont utiles. Cela ne nous empêchera pas de financer toutes les belles choses que vous avez portées notamment dans votre vœu, que je vous proposerai de retirer. Sinon, j'émettrai un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Emmanuel GRÉGOIRE.

Sur l'amendement n° 137 déposé par l'Exécutif, j'ai deux demandes d'explication de vote.

Monsieur David ALPHAND, pour le groupe Changer Paris, vous avez la parole.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Vraiment, Monsieur GRÉGOIRE, quand cela ne veut pas, cela ne veut pas. Ce n'est pas votre bonne séquence. On nous avait dit, l'adjoint à l'urbanisme, c'est quelqu'un de sérieux. Il travaille les dossiers. Vraiment, il s'investit. Et alors, là, ce n'est pas digne de vous, ce que vous nous présentez cet après-midi, Monsieur l'Adjoint Premier à l'urbanisme. Non, vraiment, c'est un brouillon. La copie mérite d'être revue. Alors, déjà, c'est vrai que vous aviez du mal à donner une estimation pour le bien. Entre 1,4 million pour le Conseil du patrimoine. Pour les Domaines, ce sont 2,3 millions. Mais finalement, on ressort quand même à 2,8 millions au terme des enchères.

Non, mais surtout, le rapport d'analyse des offres que vous nous présentez cet après-midi est indigne. Même pour une association qui demande 5.000 euros à une mairie d'arrondissement, on demande davantage de pièces justificatives. Vous l'avez lu, ce rapport d'analyse des offres d'Agorastore ? Non, mais sérieusement, les critères d'analyse, on ne les connaît même pas. On nous explique qu'il y a eu une audition. On a écouté, on a entendu les candidats. On n'en rend même pas compte. Et puis, nous, on aimerait quand même savoir ce que vous avez obtenu à l'oral des candidats sur cette propriété. On n'en sait rien.

Et puis, ce qui quand même attire l'attention - et c'est peut-être le drame de ce projet de délibération - c'est que ce n'est pas un amendement que vous avez déposé, c'est même deux, parce que même le premier a été mal rédigé. Donc, vous êtes obligé en plus de déposer une rectification de la rectification. Et la clause résolutoire, ce n'est absolument pas ce que vous venez de nous en expliquer. Non, vraiment, Monsieur GRÉGOIRE, ce n'est pas digne de vous, et surtout pas digne de notre Conseil de Paris.

Prenons un peu de hauteur, et je conclurai par là. Vous savez, les bijoux de famille, oui, vous les vendez, mais vous les vendez parce que cela fait quand même depuis de nombreuses années que vous n'arrivez pas à maîtriser les vrais fonctionnements de cette Ville. Donc, maintenant, même un bijou de famille inutile, on peut le vendre - pour reprendre votre expression - et cela nous inquiète. Raison pour laquelle nous sommes très intéressés par le vœu des "écologes", que nous avons lu attentivement et qui ne mérite pas d'être délogé d'un revers de main comme vous venez de le faire.

Nous allons voter ce vœu des "écologes". En revanche, nous allons voter contre votre amendement et contre le projet de délibération si les "écologes" ne sont pas entendus.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, David ALPHAND.

Je donne la parole à Mme Léa VASA, pour une explication de vote sur l'amendement n° 137 de l'Exécutif, le vœu n° 100 ayant été déjà défendu.

Mme Léa VASA. - Je vous prie de m'excuser parce que, finalement, le sous-amendement de l'amendement, c'est nous qui l'avons proposé. Je remercie Emmanuel GRÉGOIRE d'avoir bien voulu en discuter parce qu'en fait, le premier amendement expose quand même la Ville à payer plus d'un million d'euros de dédommagement pour compenser le futur propriétaire s'il ne devait pas obtenir les autorisations d'urbanisme. J'ai d'abord une question : est-ce que l'on connaît la nature de ces autorisations d'urbanisme, parce qu'elles ont l'air suffisamment substantielles pour conditionner le modèle économique du projet, vu que, si elles ne sont pas délivrées, tout le projet tombe ?

Le sous-amendement précise que l'on va proposer au futur acquéreur de limiter les investissements qu'il va faire avant d'avoir ces autorisations d'urbanisme. Je pense que c'est de la bonne gestion aussi.

Sur le fait que l'on décide que cela n'a aucune utilité, c'est nous - la Ville - qui décidons cela. On peut très bien se dire que l'on est contre, par exemple, les centres de vacances publics. Mais je pense que nous pouvons trouver de l'utilité. Encore une fois, si ce n'est pas pour du service public, on a des porteurs de projets qui en auront besoin.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 137 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 137 est adopté.

Le vœu n° 100 est-il maintenu ou retiré, chère Léa VASA ?

Mme Léa VASA. - Il est maintenu. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Il est maintenu. Il a un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Je demande que l'on compte également en Salle fêtes. Cela nous fera gagner du temps.

Combien de "pour" en salle des fêtes, Sandrine ?

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente (salle des fêtes). - 13.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - 13. Merci.

Qui est contre ?

Merci de lever la main.

Gardez bien la main levée pour les votes contre.

Combien de votes contre en salle des fêtes, chère Sandrine CHARNOZ ?

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente (salle des fêtes). - 16.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - 16.

On va donner le résultat du vote : 39 pour, 41 contre.

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix...

Grave mascarade, que de grands mots, que de grands mots !

J'ai fait je ne sais combien de votes. Des deux comités de l'hémicycle, on peut arriver effectivement à un moment précis.

Je mets donc aux voix, à main levée, dans le plus grand silence, le projet de délibération DU 41 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2021, DU 41).

2021 DU 22 - IMGP2 - Quai d'Issy (15e) - Désignation du lauréat - Autorisation de signer les actes - Régularisations sur foncier SNCF.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au projet "Inventons la Métropole du Grand Paris 2".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 22 et le vœu référencé n° 101 qui s'y rattache.

DU 22 : quai d'Issy, dans le 15e arrondissement, désignation du lauréat, autorisation de signer les actes, régularisations sur foncier S.N.C.F.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Qui est en salle des fêtes, peut-être ?

En Webex !

Claire de CLERMONT-TONNERRE, c'est à vous.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, si certains de nos concitoyens s'interrogent sur le rôle de la Métropole, le projet de délibération que nous examinons représente une traduction concrète des apports de la MGP pour les Parisiens, puisque ce principe d'appel à projets métropolitain nous permet de penser les liens physiques entre les territoires. D'ailleurs, je rappelle qu'en 2017, une première initiative avait porté sur le réaménagement de l'interface Brancion-Varves, en cours actuellement. Aujourd'hui, nous délibérons sur le deuxième appel à projets "Inventons la Métropole", qui va nous permettre de faire évoluer un axe majeur d'entrée dans Paris et dans notre arrondissement. Il s'agit de la porte de Seine du 15e arrondissement.

Cette procédure, lancée en 2018, s'est révélée un accélérateur de transformation urbaine, mobilisant investisseurs, opérateurs et architectes, créant ainsi une dynamique de reconquête de lieux atypiques qui, pour certains, s'apparentent à des friches. C'est le cas du quai d'Issy. Qui aurait pu imaginer que ce lieu d'entreposage de matériel de voirie, véritable concentré de nuisances, coincé entre le périphérique, les centrales à béton et la ligne C du R.E.R., susciterait un jour l'intérêt de 21 groupements ?

S'il est vrai que, lors du premier tour du jury, notre choix s'était porté sur un projet concurrent qui nous avait initialement séduits, le maire du 15e arrondissement a ensuite demandé à l'équipe lauréate d'affiner son offre en y apportant plusieurs évolutions, tant sur le plan architectural et programmatique que sur le volet de l'innovation environnementale. Lors de ces échanges, nous avons également exprimé le souhait qu'une structure sportive soit installée et plaidé pour un renforcement de la végétalisation sur la cinquième façade comme aux abords du futur bâtiment réalisé majoritairement en structure bois.

Dans l'attente des évolutions attendues, notamment à travers le contenu du permis de construire à venir, je tiens à souligner quatre points.

D'abord, ce projet nous donne l'opportunité d'améliorer l'interface Paris-Issy et de dessiner une véritable entrée de ville dans un secteur en pleine évolution, dont le point d'orgue sera la fermeture du site de l'héliport voisin - que Philippe GOUJON réclame depuis des années - pour le transformer en vaste espace vert.

Deuxièmement, ce bâtiment "Green Office" intégrera plusieurs réalisations innovantes, notamment dans le domaine environnemental, avec une production d'énergie supérieure à sa consommation.

Ensuite, notre arrondissement, très souvent malmené sur le plan architectural, comptera une nouvelle signature internationale. Après l'agence londonienne "Rogers" qui repense le secteur Montparnasse, l'agence new-yorkaise "DSR" qui va restructurer l'ancien siège de la C.N.P., c'est le Japonais Kengo KUMA qui signera ce futur bâtiment dénommé "Eda". "Eda" étant la compression de l'expérience d'avant-garde.

Enfin, la vente de ce terrain, propriété de la Ville et de la S.N.C.F., rapportera 81 millions d'euros, dont 57 millions d'euros reviendront à la Ville. Ce qui n'est pas anecdotique.

Cela étant dit, Monsieur le Maire, nous entendons obtenir un certain nombre de garanties afin d'éviter qu'une fois les actes signés, le bâtiment ne soit transformé en un simple programme de bureaux au détriment du maintien des engagements pris en matière d'innovation et d'usage. Par ailleurs, la transformation de cette ancienne friche, qui bénéficie d'une visibilité exceptionnelle, devra servir de catalyseur pour repenser les espaces de voirie. Nous souhaitons que les abords du site fassent l'objet d'une requalification et d'une végétalisation, avec, entre autres, des plantations en pleine terre et la création d'un cheminement arboré permettant de rejoindre le pont du Garigliano.

Enfin, dans le cadre de l'élaboration du "P.L.U. Bioclimatique" et dans la ligne de notre combat pour le classement du port de Javel bas en zone urbaine verte, nous demanderons le prolongement de ce zonage sur le port Victor, avec l'espoir qu'un jour, les énormes centrales à béton soient remplacées par une perspective végétalisée en bordure de Seine.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Je donne la parole à M. Daniel-Georges COURTOIS.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour ma part, je voudrais, à l'occasion de ce projet de délibération sur le quai d'Issy, mettre en valeur cette très belle initiative que constitue "Inventons la Métropole", lancée par la Métropole du Grand Paris et sur laquelle, avec mon collègue Geoffroy BOULARD, nous avons beaucoup travaillé.

Cette deuxième édition de l'appel à projets a permis de dévoiler, en 2019, les 23 lauréats autour de 27 sites proposés par 21 maires de la Métropole du Grand Paris. Je crois que c'est vraiment une première. Pour Paris, deux sites ont été retenus : un dans le 18^e arrondissement et un dans le 15^e arrondissement, ce dont je me félicite. D'ailleurs, je dois noter que le 15^e est le seul arrondissement à avoir été retenu au titre d'"Inventons la Métropole 1" et "Inventons la Métropole 2".

Avec "Inventons la Métropole 1", c'était le projet Brancion. Avec "Inventons la Métropole 2", comme l'a rappelé Claire de CLERMONT-TONNERRE, c'est le projet quai d'Issy. Comme l'a indiqué Claire, je crois qu'en tout état de cause, le projet quai d'Issy n'aurait jamais pu voir le jour s'il ne s'était pas inscrit dans le cadre de l'appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris 2". Il suffit d'aller voir ce terrain qui, en réalité, est un débarras dans lequel on met un certain nombre de gravats. D'ailleurs, il est situé tout près de la station Total et à proximité de l'entrée du périphérique. Je crois que c'est extrêmement important.

Peut-être souligner que tous les projets d'"Inventons la Métropole" sont des projets innovants qui favorisent l'émergence de nouvelles conceptions urbaines, toujours plus vertueuses et alliant audace architecturale et ambition environnementale.

Je terminerai mon propos en rappelant qu'au total, "Inventons la Métropole 1" et "Inventons la Métropole 2", ce sont 644 équipes candidates, 77 projets lauréats, 10 milliards d'euros d'investissements privés, 260 hectares aménagés, 20 hectares d'espaces végétalisés, 80.500 emplois générés pendant la construction dont environ 61.500 emplois pérennes prévus.

Il est en préparation un "Inventons la Métropole du Grand Paris 3". Je ne doute pas que le 15^e arrondissement y prendra toute sa part, comme dans les deux premières initiatives.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Daniel-Georges COURTOIS.

Je donne la parole à Mme Aminata NIAKATÉ, pour présenter le vœu n° 101.

J'imagine que vous êtes, chère collègue, en salle des fêtes ?

Vous avez la parole. On vous voit et l'on vous entend.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous voterons contre ce projet de délibération qui s'inscrit dans le cadre d'un appel à projets "Inventons la Métropole 2" sur le site du quai du quai d'Issy, dans le 15^e arrondissement. Projet qui...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Parlez peut-être plus fort ou plus près du micro, ou montez le son en Salles fêtes. On ne vous entend pas, ou mal.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Vous m'entendez mieux ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Là, on vous entend mieux.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Très bien. Merci.

Je vous disais que nous voterons contre ce projet prévoyant la construction de près de 15.000 mètres carrés de bureaux, dans un contexte Covid où les usages changent et où le télétravail s'installe de plus en plus dans la norme, tout cela rendant peu pertinent ledit projet.

Ce projet est également peu compatible avec nos objectifs de lutte contre le dérèglement climatique et une vision bioclimatique de la capitale. Projet par lequel la Ville donne à voir une ambition densificatrice et tournée vers le privé, en cédant notamment le foncier parisien à de grands opérateurs privés tels que Bouygues Immobilier, pour construire des milliers de mètres carrés de bureaux inutiles à cet endroit, l'Ouest parisien étant déjà très saturé en matière de bureaux.

Vous n'êtes pas non plus sans savoir que la construction et le fonctionnement d'un immeuble de plusieurs étages, quelles que soient ses performances énergétiques, représenteront toujours un coût environnemental supérieur à l'absence de construction.

Par ailleurs, même si cet immeuble est censé être réversible en logements, comme cela a pu nous être confirmé en réunion de commission, il sera particulièrement difficile de modifier son usage après construction

puisque, pour ce projet, la proximité des infrastructures de transport du boulevard périphérique et d'une centrale à béton empêche la construction de logements sur ce site.

Enfin, l'appel à projets "Inventer la Métropole de demain 2" faisait la part belle aux critères de performance énergétique et de lutte contre le changement climatique, et inscrivait dans ses objectifs la nécessité de "co-construire une métropole innovante, durable et résiliente, solidaire et intelligente, dont la dynamique sera fondée sur sa capacité à répondre aux défis du XXI^e siècle, à la fois ceux qui s'imposent au niveau mondial et ceux qui sont liés à la dynamique propre des territoires".

Nous avons donc déposé un vœu rattaché qui s'inscrit dans la veine de cette noble ambition et rappelle la nécessité d'identifier des espaces pouvant accueillir des projets de renaturation capables de cohabiter avec les fonctions industrielles et logistiques de la Ville, qu'elles soient historiques ou contemporaines.

Je vous remercie de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Aminata NIAKATÉ.

Je donne la parole à M. Florian SITBON, qui est dans l'hémicycle du Conseil de Paris.

M. Florian SITBON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, il existe des caractéristiques communes aux entrées de villes, parmi lesquelles et logiquement la présence d'une route importante, ce qui, j'en conviens, peut entraîner quelques difficultés d'aménagement limitant les possibilités de programmation.

Le site du quai d'Issy, sur lequel nous sommes invités à délibérer, ne fait pas exception. Le projet "Eda", développé par Bouygues Immobilier, est toutefois très intéressant.

Très intéressant pour le 15^e arrondissement, il offre la possibilité de transformer l'image de cette entrée du 15^e arrondissement et, par extension, de Paris, d'une part, et de faire le lien avec Issy-les-Moulineaux et de rendre cet espace aux Parisiennes et aux Parisiens, d'autre part.

Très intéressant de par ses ambitions environnementales, contrairement à ce que je viens d'entendre. C'est un projet bas carbone, dont la structure en bois est majoritaire. 70 % de bois en superstructure. Le recours aux énergies renouvelables sera également favorisé, puisque le bâtiment sera raccordé au réseau de chauffage urbain. Et encore, la collecte et le traitement des eaux grises permettront notamment l'irrigation des espaces végétalisés.

Très intéressant également de par les innovations d'usage qu'il propose. Je crois qu'il y a à peu près deux tiers de bureaux, mais un tiers sera réservé à la création d'un espace de logistique urbaine ou d'une station de froid, de locaux d'activité, de bureaux à vocation de production de type "comaking" et des espaces de "coworking", activités solidaires et économiques ou logistiques. C'est une programmation mixte qui permettra aussi aux étudiants d'avoir des espaces de travail. Car, nous le savons, le 15^e est un arrondissement très étudiant.

Comme les orateurs précédents l'ont dit, la programmation de logements est exclue, tout simplement parce que cet espace est coincé entre le périphérique et la ligne du R.E.R. et que des logements seraient assez impropres. Cela rend tout aussi étonnantes les demandes d'y réaliser un espace vert, car qui voudrait aller s'y promener ?

Par ailleurs, il y a un point très intéressant qu'il faut noter dans le projet de délibération : c'est que 500.000 euros étaient prévus par le promoteur en phase de préfiguration. Préfiguration qui n'a pas pu avoir lieu. Le promoteur s'est donc engagé à utiliser ces 500.000 euros à l'amélioration de l'environnement immédiat du bâtiment "Eda", avec des actions qui pourraient être des plantations d'arbres sur le quai d'Issy, le développement d'une piste cyclable et le soutien à des associations locales.

Enfin, il n'est pas du tout acquis définitivement qu'à très long terme, on puisse obtenir une réversibilité si les environnements permettent, un jour - et l'on y travaillera peut-être tous ensemble - que le périphérique ne soit plus le périphérique actuel et qu'un certain nombre de bureaux soient réversibles. Mais c'est à très long terme.

Pour toutes ces raisons, mes chers collègues, nous voterons contre le vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris, mais bien en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Florian SITBON.

La parole est à M. Émile MEUNIER.

Monsieur le Président.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je trouve que ce projet de délibération, au-delà du projet à proprement parler, a quelque chose de passionnant d'un point de vue politique. Puisqu'on le sait, la politique, c'est faire des choix. La hiérarchie entre nos choix s'est quand même retrouvée bouleversée à la suite de ces élections. J'explique.

En 2014, et même avant, nous étions sur une logique de Paris attractif. Il faut du bureau, créer de l'activité, faire venir des gens, des emplois, etc. En 2021, Paris, c'est : attention, gros réchauffement climatique à venir,

comment on adapte la ville aux fortes chaleurs ? On a trouvé une solution à cela. Cela s'appelle le "P.L.U. Bioclimatique", qui va se traduire par une massification des espaces verts dans Paris.

Donc, on voit que, sur un espace libre, d'une attractivité que l'on voulait avant avec des bureaux, maintenant on se dit : mais pourquoi ce ne serait pas mieux de faire des espaces verts ? Les logements, c'est exclu. On en a parlé, mais ce n'est pas le bon endroit pour le faire. La question qui se pose, c'est : "quid" entre les espaces verts et les bureaux ? Pour nous, écologistes, c'est très clair. Dans la hiérarchie, c'est : espaces verts, puis logements sociaux. Pas de place pour les bureaux, en fait. Quand il y a un espace libre, on ne peut plus faire de bureaux à Paris. Quand c'est à l'ouest de Paris, encore pire, puisque l'on sait très bien que cela regorge de bureaux.

C'est vrai que la Ville a signé. Elle a signé et dit : ici, on va faire un bureau. Alors, que fait-on de la signature de la Ville ? Mais, moi, j'invoque deux autres signatures qui, dans ma hiérarchie, sont plus importantes. La signature de l'"Accord de Paris", qui dit que l'on doit diminuer de 40 % nos émissions de gaz à effet de serre. Et la signature que l'on doit aux gens qui ont voté pour nous et ont mis cette majorité de gauche et écologiste aux responsabilités, une nouvelle fois sur un programme écologiste. A mon sens, ces signatures valent plus.

Je voudrais poser aussi une question. En toute sincérité, à votre avis, pourquoi les gens partent de Paris ? Est-ce qu'ils partent de Paris parce qu'ils manquent de bureaux ou parce qu'ils manquent d'espaces verts ? Ils partent de Paris parce que Paris n'est pas agréable à vivre en ce moment.

Ensuite, il y a la question que j'entends de plus en plus dans le débat public, qui dit : il faut que l'on construise de nouveaux bureaux pour pouvoir rendre obsolète le parc ancien de bureaux et le transformer en logements. La phrase dite comme cela peut paraître séduisante, mais, à mon sens, elle ne résiste pas à l'analyse. Ce que l'on risque d'avoir, ce sont des nouveaux bureaux et des anciens bureaux qui seront occupés par des bureaux. Et l'on aura perdu les espaces verts et les logements.

Pour ces raisons, je comprends que le projet, le coup est parti, etc., mais si l'on dit qu'il y a des priorités, il faut en tenir compte dans nos faits, et donc, voter contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président MEUNIER.

Je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE, pour répondre aux oratrices et orateurs.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci à tous de vos interventions.

Il s'agit d'un projet lauréat d'un appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris" deuxième édition, qui a été lancé en 2018, prévoyait l'instruction de 27 sites appartenant à 21 communes, et a été développé dans le cadre de démarches partenariales. Je ne vais pas revenir sur les détails, ils ont été longuement évoqués par les différents orateurs.

Rappeler quand même que ce projet a l'immense mérite de redessiner l'une des entrées - pardonnez-moi, Monsieur le Maire - pas les plus qualitatives du 15e arrondissement et qu'au titre de la diversité de sa programmation, de l'esthétique du bâtiment qui a été proposé, des très fortes exigences environnementales qui ont été demandées au constructeur. Parce qu'il faut le dire, c'est un projet qui est majoritairement en bois. Il y a des projets extrêmement innovants de retraitement des fluides, de collecte de traitement des eaux grises, etc. Et donc, je pense que c'est un projet qui correspond à la philosophie de construction. Je sais les réserves sur la construction de bureaux. Mais, d'abord, je dis que toutes les constructions sont réversibles. Et donc, on pourra réfléchir avec le propriétaire actuel ou les futurs propriétaires à l'évolution de la destination de ce bâtiment assez exemplaire sur bien des points de vue. Je continue à penser que Paris doit rester une ville ayant l'ambition d'être attractive.

Je vous propose donc de voter ce projet de délibération. J'émettrai un avis défavorable sur le vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur le Maire du 15e arrondissement, je vous donne bien volontiers la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Juste un mot, parce que ce débat était passionnant et je ne vais pas répéter ce qu'ont dit excellemment la plupart des orateurs favorables à ce projet.

Simplement pour répondre plus particulièrement à M. MEUNIER. Je comprends bien. Moi aussi, je suis très partisan d'une végétalisation maximale du 15e arrondissement et de Paris. Vraiment, on essaie de favoriser tous les projets de végétalisation. Mais s'il connaissait bien le site - c'est peut-être le cas, d'ailleurs - il se rendrait compte qu'il est totalement impossible de végétaliser à cet endroit, coincé entre le périphérique, le R.E.R., la centrale à béton, les sorties de Paris, Safran, Microsoft, etc. Et donc, je veux lui dire que, bien sûr, si l'on avait pu faire un espace vert, malgré le coût considérable de l'opération, peut-être aurait-on pu l'étudier. Cela aurait été sûrement un grand bienfait pour Paris. Les logements, c'est la même chose. On ne peut pas coincer des logements au pied du périphérique - en attendant qu'il se transforme, on peut attendre longtemps ! - devant la centrale à béton et la sortie du R.E.R. Il est totalement exclu de faire vivre des gens dans ces conditions !

La seule bonne idée, c'était celle de la Métropole du Grand Paris, appuyée par la Ville de Paris, de ce bâtiment qui permettra d'avoir une entrée de Paris un peu digne de ce que doit être une entrée de Paris. Parce qu'en tant que voisin d'Issy-les-Moulineaux et de ce cher André SANTINI, j'en ai un peu marre qu'il me demande des nouvelles de la banlieue d'Issy-les-Moulineaux quand il entre dans le 15e arrondissement !

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 15e arrondissement, cher Philippe GOUJON.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 101 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 22.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DU 22).

2021 DU 30 - Appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris 1" - Site de la Gare Masséna (ZAC Paris Rive Gauche - 13e). - Signature d'un avenant à la promesse de vente.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 30 concernant un appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris 1" - site de la gare Masséna, Z.A.C. Paris rive gauche, dans le 13e arrondissement - signature d'un avenant à la promesse de vente.

La parole est à Mme Séverine de COMPREIGNAC.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Merci, Monsieur le Maire.

Le projet de la gare Masséna est le résultat d'une initiative ancienne. Cette parcelle désaffectée, dotée d'une ancienne gare R.E.R. abandonnée, doit être transformée pour un projet de "tour de Babel de l'alimentation". Le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes est favorable au projet. Néanmoins, nous avons plusieurs motifs de regret.

Le premier concerne le calendrier. Nous savons tous les aléas juridiques et administratifs des processus de vente, mais comment expliquer que ce projet, qui devait sortir de terre en 2018, ne soit toujours pas réalisé ? Aujourd'hui, en 2021, les élus et les résidents n'ont aucune visibilité sur la date de livraison finale du projet. Compte tenu des enjeux pour le quartier, nous le regrettons vraiment.

Le deuxième motif de regret concerne une réalité foncière et financière qu'il ne faut pas occulter. La parcelle est dotée de voies privées à usage public. C'est donc la copropriété qui va supporter les charges exorbitantes, que le projet de délibération ne mentionne pas. Nous appelons, à cette occasion, à l'exhaustivité des informations qui sont fournies aux élus pour un vote éclairé.

La gare Masséna est un projet qui doit être lié à la rénovation du quartier des Olympiades, qui a très mal vieilli depuis les années 1970 et fait face à trois grandes problématiques : le refus de municipalisation de la dalle des Olympiades, qui fait augmenter les charges des résidents ; les problèmes de sécurité de la dalle, notamment le soir, qui pénalisent les restaurants et les commerces ; la politique de préemption par la Mairie sur les transactions immobilières, qui empêche les locataires d'accéder à la propriété. Or, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, le parcours résidentiel qui peut mener de l'habitat social à la propriété est fondamental.

Cette politique de préemption entraîne une dépréciation de la valeur immobilière dans les tours, où les logements sociaux dépassent un pourcentage normal. En tout cas, celui défini par la loi S.R.U. Le projet de réaménagement de la dalle, validé dans le cadre du dispositif "Réinventer Paris 2", a pour vocation de végétaliser les lieux, mais cela ne règlera pas tout. Nous sommes donc favorables au projet qui redynamise le quartier Masséna et les Olympiades, et celui qui est présenté aujourd'hui au projet de délibération en est un. Mais la tour de Babel ne règlera pas tout et ne peut pas rester un îlot rénové sans que la dalle des Olympiades ne le soit.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Séverine de COMPREIGNAC.

Je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

Monsieur le Premier adjoint.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup, Madame la Conseillère de COMPREIGNAC.

Il s'agit d'un très beau projet sur le site de la gare Masséna. Vous pouvez, comme nous, regretter le délai de mise en œuvre, mais simplement, les porteurs de projet ont besoin de temps. Gros travail à faire sur le permis de construire. Et puis, il s'agit là d'un projet de délibération assez technique qui est un avenant à la promesse de vente, qui permet d'introduire la convention de participation du constructeur aux équipements de la Z.A.C.

Je rappelle simplement que c'est un projet emblématique de "Réinventer Paris". D'abord, l'hybridité du projet, parce qu'il a une grande cohérence programmatique et de synergie entre les usages - c'est une équipe pluridisciplinaire - et le rôle central de l'architecte dans la conception du projet qui est en bois. Effectivement, vous l'avez rappelé. Evidemment, on a veillé tout particulièrement à la restauration et au traitement des façades de la gare, qui sera un élément patrimonial important de la valorisation de ce beau projet, qui s'appelle, je le rappelle, "De la fourche à la fourchette".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Premier adjoint.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 30.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DU 30).

2021 DVD 26 - Réaménagement de la Porte de La Chapelle (18e). Bilan de la concertation. Objectifs et Programme.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 26.

D'ailleurs, c'est le dernier projet de délibération inscrit à l'ordre du jour de notre séance, mais nous avons la chance de terminer avec 13 vœux.

Il s'agit du réaménagement de la porte de la Chapelle, dans le 18e arrondissement - bilan de la concertation, objectifs et programme.

La parole est à M. Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole sur ce projet de délibération.

Nous avons à approuver le bilan de la concertation préalable et relative à l'aménagement des espaces publics de la porte de la Chapelle. C'est une leçon de démocratie participative que vous nous donnez là, mais en réalité, cette séquence, pour une porte d'entrée majeure à Paris, comme le disait Éric LEJOINDRE, je n'ai pas trouvé cette consultation très inclusive, très résiliente, très festive, très citoyenne, comme vous avez l'habitude de nous le présenter. Je vais entrer un tout petit peu dans le détail, en moins de cinq minutes, Monsieur le Maire, évidemment.

Le projet de délibération nous paraît tout à fait normal et vous allez pouvoir vous gargariser d'avoir fait cette démocratie participative que vous aimez tant. Quand on regarde dans le détail, ce sont seulement des thématiques ouvertes à tous, des associations. On ne comprend pas. Vous faites une réunion. Le temps de la pandémie et du Covid pourrait vous excuser pour des participations moindres, j'entends bien. Les outils numériques que nous avons à disposition aujourd'hui pour tenter de faire vivre notre démocratie en période beaucoup plus complexe qu'auparavant, en fait, vous ne savez pas du tout le faire puisque vous tentez une réunion Facebook avec 50 personnes. C'est quand même un outil qui aurait pu être un petit peu mieux utilisé. Au global, ce sont 196 contributions et une participation que nous trouvons beaucoup trop faible. Quand bien même vous dites que c'est très bien, il a fallu que vous organisiez une concertation pour entendre dire que 92 % des personnes ne se sentent pas en sécurité porte de la Chapelle. Cela valait le coup d'organiser une concertation sur ce sujet !

Sur les espaces végétalisés, il fallait bien faire une concertation aussi pour se rendre compte qu'en fait, ce n'était pas assez végétalisé. Mon collègue Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement, expliquait tout à l'heure que le quoi qu'il en coûte à végétaliser selon Mme HIDALGO, ne fonctionnera absolument pas.

Pour les ambiances paysagères, on en parle ici. C'est un concept fumeux que vous avez souhaité soumettre à délibération, avec des personnes, encore une fois, en très faible nombre, des associations que nous ne connaissons pas. En réalité, ce n'est pas du tout une consultation que vous avez organisée.

Par le menu, 79 avis pour la mobilité, pour vous entendre dire que les pistes discontinues non sécurisées sont dangereuses. Mais ce n'est pas porte de la Chapelle, c'est dans Paris en entier que vous nous avez créé cela.

Sur l'ambiance et la vie urbaine, 65 avis, avec, comme diagnostic, un espace public occupé en majorité par des publics en situation de précarité. Oui, très bien, merci, on n'en avait aucune idée. Une appréhension d'abandon de vie, d'absence de vie. Merci, on ne le savait pas. Et votre réponse : une démarche d'appropriation de l'espace public par les riverains. Cela n'a aucun sens.

Sur l'environnement de la porte, 46 avis.

Sur les demandes d'aménagements complémentaires, 38 avis.

Le paysage urbain, 37 avis.

Tout ceci est une mascarade largement organisée par vos soins. On ne parle pas, dans ce cas-là, même avec un peu de modestie, de consultations citoyennes, participatives, urbaines, inclusives, résilientes, festives et citoyennes.

En conséquence de quoi, mes chers amis, nous voterons, au titre du groupe Changer Paris, contre ce projet de délibération qui ne concerne pas de la concertation selon nous.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Rudolph GRANIER.

La parole est à M. Frédéric BADINA-SERPETTE.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

On va sortir un peu des caricatures pour parler de ce premier grand projet de la mandature et pas l'un des moindres. Éric LEJOINDRE, le maire du 18^e arrondissement, en parlera bien mieux que moi juste après.

Je voulais revenir sur certains éléments et surtout, sur les choses que nous ne disons pas de la porte de la Chapelle depuis maintenant plusieurs mois, plusieurs années. Des choses dont nous pouvons être fiers de ce qui va être valorisé au travers de cet aménagement futur. Tout ce dont je veux vous parler, ce sont les initiatives solidaires et les créations d'emplois qui sont faites et vont être réalisés dans les semaines et mois qui viennent. Des initiatives que, parfois, nous nous plaignons à relayer chacune et chacun sur nos outils de communication, réseaux sociaux, etc., mais rarement en précisant que c'est à la porte de la Chapelle qu'elles se déploient.

Je pense précisément à la ferme urbaine qui se trouve rue Raymond-Queneau, dans un habitat social, et nous donne désormais à réfléchir sur le réemploi de nos souterrains et notre capacité à produire des légumes en ville, comme à y accueillir de nouvelles fonctions. Tout comme les 1.200 mètres carrés qui seront, là aussi, dédiés à la culture de fruits et de légumes sur les toits de la "halle logistique" de Chapelle International. Cette halle dans laquelle seront accueillis des artisans et des entrepreneurs qui vont nous permettre d'amener de la mixité dans les activités économiques dans ce quartier populaire. Ce sont les "SOHO". Ils sont en cours de commercialisation. Je pense enfin à l'atelier de réparation de petit électroménager, qui va nous permettre d'inscrire dans ce quartier un tiers lieu dédié au réemploi et à l'économie circulaire, avec 25 emplois à court terme.

Chers collègues, ne boudons jamais notre plaisir quand il s'agit de prendre le temps de parler de ces porteurs de projets qui font le choix de s'installer à la porte de la Chapelle, et ce, au moment même où certains prennent plus de temps sur les réseaux sociaux et dans la presse à présenter ces quartiers comme des "no go zones", alors que d'autres continuent de proposer à la Ville des projets porteurs d'espoir et de création d'emplois.

Je conclurai en saluant la réussite de la concertation, malgré la Covid, conduite sous la houlette du maire Éric LEJOINDRE et par Fanny BENARD, adjointe au maire, chargée de la participation citoyenne dans notre arrondissement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Frédéric BADINA-SERPETTE.

La parole, comme annoncée, est au maire du 18^e arrondissement, M. Éric LEJOINDRE.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, et merci à Frédéric BADINA-SERPETTE de son intervention, qui nous permet de nous rappeler qu'être élu d'un territoire, c'est d'abord le connaître et même, si possible, l'aimer un peu. Je trouve que le contraste entre les deux interventions en fait la preuve.

Il s'avère qu'aujourd'hui, c'est aussi un jour anniversaire pour la porte de la Chapelle, parce qu'il y a un an, jour pour jour, la Maire de Paris, le président du Conseil général du 93 et de nombreux responsables des Jeux Olympiques commençaient ou donnaient le premier coup de pelle aux travaux de l'"Aréna 2", qui va se situer à la porte de la Chapelle. Je trouve donc que cela a beaucoup de sens que ce projet de délibération tombe aujourd'hui. Le hasard fait parfois bien les choses.

Cela fait de nombreuses années que, par notre engagement continu, le cadre de vie à la porte de la Chapelle évolue. Le tramway y facilite les déplacements. Le développement du sud de Saint-Denis, avec l'ouverture des stations "Front Populaire" et du "Campus Condorcet", rapproche nos deux communes. Dans le 18^e arrondissement,

la première tranche du "parc Chapelle-Charbon" et l'émergence du quartier Chapelle International apportent un souffle nouveau au quartier, des équipements d'une grande qualité et la mixité des usages que nous créons.

L'important travail engagé en un temps record sur le plan de circulation du quartier, notamment sur la partie qui va de l'axe de la porte de la Chapelle à Marx-Dormoy, qui est - la Maire de Paris l'a rappelé et c'est aussi le cas pour mon équipe - une priorité absolue, amorce une transformation d'ampleur de cet axe structurant et des usages dans le quartier, comme Frédéric BADINA-SERPETTE le rappelait, au bénéfice de la qualité de vie pour ses habitants. Cet axe, de la porte de la Chapelle à Marx-Dormoy, marquera l'entrée de Paris et le lien de Saint-Denis au centre de Paris. En cela, il devra aussi intégrer massivement la végétalisation, la réduction de la place de la voiture et la valorisation des mobilités douces. Toutes ces opérations ont un objectif clair : l'amélioration des conditions de vie des habitants, qui sont aujourd'hui encore trop difficiles.

Dans les prochaines années, la partie parisienne du "Campus Condorcet" sera inaugurée, ainsi que l'"Aréna 2" qui accueillera des épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Le projet de réhabilitation de la cité Charles-Hermite avance. La Z.A.C. gare des Mines permettra de poursuivre la création d'espaces verts, de logements et d'équipements à destination des habitantes et des habitants.

Bien sûr, ces évolutions ne suffisent pas. Les habitants de ce quartier, à juste titre, en attendent davantage. Les sujets de sécurité restent prégnants. Nous poursuivons chaque jour, avec mon équipe, toutes nos actions pour contribuer à l'apaisement du quartier, en lien avec la Préfecture de police dont l'engagement est indispensable.

Mais au-delà, l'une des problématiques prioritaires à traiter est celle de la circulation automobile. La porte de la Chapelle est l'un des points d'accès à Paris les plus importants, avec, chacun le sait, le boulevard périphérique et l'extrémité de l'autoroute A1. Cela en fait un lieu de passage pour un nombre trop élevé de véhicules chaque jour. La présence de deux stations-service de part et d'autre de la rue de la Chapelle, intensifie encore la présence des voitures aux abords immédiats de la porte. Elles ne pourront pas rester.

Au-delà, les travaux qui seront engagés sur les contre-allées contribueront enfin à mettre un terme au stationnement abusif lié essentiellement à la présence importante de véhicules clandestins, contre lesquels la Préfecture de police a bien du mal à agir malgré nos nombreuses sollicitations.

Et puis, comme dans beaucoup de quartiers de notre ville, nous avancerons sur la végétalisation de l'espace public, de cet espace repris à la circulation et au stationnement. L'apaisement de cet espace public et la diversification commerciale sont d'ores et déjà entamés.

Mais la transformation d'un quartier ne peut pas se faire sans le concours de ses habitants, qui ont déjà tant fait. Je tiens à les en remercier. Pour que, grâce à ces collectifs d'habitants, à ces associations, à ces amicales de locataires, le lieu social soit renforcé, pour que des activités, des rencontres soient organisées et que ce quartier soit traversé d'initiatives citoyennes, une grande concertation a été lancée. D'abord, sur le diagnostic de l'aménagement de l'espace public de la porte de la Chapelle. Malgré la crise sanitaire qui en a bouleversé le fonctionnement, les habitants ont été nombreux à y participer. Je tiens à les en remercier.

Son lancement sur "Zoom" a été suivi par 175 personnes. C'est parfois plus que ce que l'on peut avoir dans des réunions publiques physiques. Nous reviendrons prochainement vers les habitantes et les habitants pour en présenter les résultats. Pour cette première étape, deux promenades - c'est vrai qu'elles ont été virtuelles - ont eu lieu, ainsi que trois réunions thématiques à propos de la végétalisation, des mobilités et des usages sous les infrastructures routières. Trois autres réunions ont réuni les associations du quartier, les amicales de locataires, ainsi que les conseils des quartiers Charles-Hermite-Evangile et La Chapelle-Marx Dormoy. Ces différentes réunions ont permis de réunir des contributions nombreuses. Finalement, en tout, plus de 460 participants ont contribué à cette première étape de concertation. Cela montre l'implication des habitantes et des habitants, et leurs attentes importantes et légitimes.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Les engagements que nous prenons sont clairs. La porte de la Chapelle sera profondément modifiée. Elle sera l'entrée d'un grand campus universitaire, d'un équipement culturel et sportif majeur. Elle sera une pause à la moitié d'un trajet entre la gare du Nord et le "Stade de France". Elle sera surtout une place agréable pour les habitants. Ils l'attendent et la méritent. Ils peuvent compter sur nous pour la réaliser.

Avec ce projet de délibération, nous démontrons à nouveau que nous tenons les engagements que nous avons pris. Voilà pourquoi je vous invite à le voter. Les habitants du 18e arrondissement l'attendent.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire, cher Éric LEJOINDRE.

La parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - Merci, Monsieur le Maire. Merci à tous.

Si, avant moi, des interlocuteurs majoritairement élus du 18e arrondissement sont intervenus sur le projet de la porte de la Chapelle, il appartient en fait à chacun et à chacune d'entre nous, Conseillers de Paris, de regarder ce projet de la porte de la Chapelle. Parce que cette place, cette porte est un symbole politique. Car c'est ici que se joue la dynamique politique, urbaine, sociale et démocratique de Paris.

Dynamique politique - Éric LEJOINDRE l'a rappelé - parce que c'est le premier déplacement de campagne d'Anne HIDALGO il y a un an, qui voulait, déjà à l'époque, faire de cette place à elle seule le symbole des transformations de Paris. Car cette porte de la Chapelle, c'est une promesse. C'est un cap sur ce que cette majorité municipale veut faire de Paris.

D'abord, une promesse d'égalité pour les habitants des quartiers populaires. Cette égalité passe par l'égalité au droit à moins de nuisances, à moins de voitures, à moins de pollution. Le droit au beau et à l'esthétique, dont l'interprétation urbaine qui nous sera proposée doit affirmer que, dans ces quartiers populaires, on a le droit au beau et à l'urbanité ambitieuse et exigeante.

Mais c'est aussi une considération dans le droit à des mobilités plus douces, à des espaces verts et - n'ayons pas peur de le dire - un droit à la flânerie, dans un espace aujourd'hui saturé par un trafic automobile trop dense et trop bruyant. Ce droit à la flânerie a été volé, malheureusement comme trop d'autres droits des quartiers populaires. Ici, nous le réhabilitons pleinement dans ce projet. C'est en cela un symbole politique.

Cette future porte de la Chapelle est aussi une promesse d'ouverture vers le Nord, de Paris vers Saint-Denis, vers la Métropole dans son ensemble. C'est un acte politique qui, après la porte des Lilas, après la porte de Vanves et ses couvertures du périphérique, vient démontrer que le temps est venu que les habitants des portes de Paris et ses portes ne soient plus la périphérie de Paris, ne soient plus les zones reléguées de Paris, mais bien les carrefours centraux de la Métropole du Grand Paris, des places de villages agrandis au village monde que représentent la Métropole et l'Île-de-France. A travers cela, nous démontrons que, petit à petit, nous allons recoudre les coutures et les fractures entre le centre de la Métropole et ses abords.

C'est aussi une promesse citoyenne et démocratique, car ce projet de la porte de la Chapelle se fait avec les habitants. Monsieur GRANIER, vous avez beau gloser. Dans cette période de Covid où tout est compliqué, y compris objectivement en termes d'organisation de débats publics, avoir près de 450 personnes qui ont participé à des concertations, à des réunions, qui ont soumis des propositions, c'est une preuve que le sujet intéresse.

Cette promesse d'égalité pour les quartiers populaires s'exprime aussi par la considération apportée à l'ambition que nous mettons sur la porte de la Chapelle. Non seulement l'ambition environnementale, mais aussi l'ambition des équipements qui s'y trouveront, à la fois l'une des plus belles universités de Paris et l'un des sites olympiques et paralympiques. La porte de la Chapelle, au nord de Paris, par sa position septentrionale, sera donc une sorte d'étoile polaire bien légitime pour regarder ce que sera Paris demain. Un Paris avec moins de nuisances automobiles, plus de flânerie, plus de commerces et de diversité commerciale, plus de liens avec la Métropole, et plus de citoyens impliqués pour fabriquer une ville et un droit au beau.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-François MARTINS.

La dernière intervenante est Mme Barbara GOMES, qui doit être en salle Webex.

Mme Barbara GOMES. - Exactement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est à vous, chère collègue.

On vous voit et l'on vous entend.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, avec ce projet de délibération, nous abordons un sujet important et très attendu, surtout pour les habitantes et les habitants du Nord de Paris. Il permet de mettre en cohérence les ambitions que nous avons portées au cours de la dernière campagne électorale, et l'émergence d'une ville nouvelle qui prenne plus et mieux en compte les exigences sociales et environnementales qui font la marque de fabrique de notre majorité. Cela doit être pour cela qu'elle fait autant rouspéter.

Le réaménagement des espaces publics de la porte de la Chapelle s'engage dans l'un des quartiers les plus populaires et difficiles de notre ville. Ce projet, qui court de la porte de la Chapelle à la porte d'Aubervilliers, reconfigurera intégralement le territoire. Ce projet, ce sont aussi deux équipements structurants : l'"Aréna 2", qui s'inscrit dans la perspective des Jeux Olympiques de "Paris 2024", et le "Campus Condorcet". Mais aussi l'opération d'aménagement de la Z.A.C. gare des Mines-Fillettes, que ma collègue Camille NAGET a évoquée plus tôt.

Je tiens à saluer le travail de concertation qui a été engagé avec les habitantes et les habitants, d'autant plus en cette période de crise sanitaire, d'où les réunions virtuelles. Un travail de concertation qui a su être mobilisateur et a été moteur en termes de propositions, que ce soit sur la mobilité, le besoin de sécuriser et d'apaiser les abords de la porte pour les cheminements piétons et cyclables, dans un espace où le trafic routier est encore très dense, il faut le dire. Aussi, sur l'ambiance de la vie urbaine qui semble abandonnée, compte tenu de l'absence de commerces et d'aménagements urbains permettant des lieux de convivialité. Et puis, sur le passage urbain qui reste très minéral et routier, et demande à être végétalisé et ouvert à des pratiques ludiques ou sportives.

La proposition d'installer une "maison du projet de la porte de la Chapelle", le temps du chantier, permettra la réappropriation du site par les usagers, très nombreuses et nombreux dans ce nœud de transports en commun, ainsi que par les habitantes et les habitants.

Par ailleurs, ce projet met en lumière le besoin de poursuivre cette requalification complète de la rue de la Chapelle, de la porte au métro Marx-Dormoy, afin d'améliorer le cadre de vie des habitantes et des habitants de manière pérenne et géographiquement, d'apaiser une circulation très dense et de favoriser celle des bus, des piétons et des cyclistes.

Pour finir, ces différentes requalifications dans nos quartiers populaires, en cours ou à venir, sont essentielles au débat plus global des requalifications urbaines dans le cadre de ce nouveau mandat, et elles doivent se poursuivre.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Barbara GOMES.

Je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE, pour répondre aux intervenantes et intervenants.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci à tous de vos interventions pour évoquer ce très beau projet de réaménagement de la porte de la Chapelle. Vous le savez, c'est probablement le projet, sur le plan symbolique, sur le plan opérationnel et sur le plan financier, le plus important de cette mandature. Il en avait besoin, nous en avons pris l'engagement.

Monsieur GRANIER, je vous le dis : en votant contre ce projet de délibération, vous faites obstacle à la rénovation et au réaménagement de la porte de la Chapelle. Rien d'autre n'est vrai dans ce que vous avez dit. Rien d'autre n'est vrai.

Et donc, nous allons profiter - cela a été évoqué de façon magistrale par les différents élus du 18^e arrondissement qui connaissent bien ce quartier et ont comme nous à cœur de le mettre à niveau - grâce à ce projet de délibération, nous engagerons une nouvelle étape de réaménagement qui permettra de lui redonner la vie de proximité et le lustre qu'elle mérite.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Premier adjoint.

Comme quoi, en une minute, on dit énormément de choses.

Je mets aux voix le projet DVD 26...

Pardon.

On ne m'avait pas signalé - Monsieur le Président BOURNAZEL, j'en suis désolé - une explication de vote.

Je vous donne la parole.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup.

Très rapidement. Simplement pour vous dire que je voterai ce projet de délibération à intérêt général. Je partage un certain nombre de propos qui ont été tenus. Je voudrais simplement rappeler que c'est effectivement une priorité que d'améliorer le cadre de vie des habitants de la porte de la Chapelle, qui subissent une dégradation de leur qualité de vie depuis de trop nombreuses années. Evidemment, il faut que la Ville y participe, et d'autres acteurs : l'Etat, toutes les associations dans le quartier et au-delà.

Ce que je note aussi, et qui me paraît important, c'est que les habitants ont besoin de tranquillité, mais aussi qu'il y ait de l'investissement dans le quartier. Ils ont aussi besoin de beau. Cela a été dit et je le partage. Les deux doivent se combiner pour qu'il y ait une qualité de vie derrière.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Troisième jour de la séance du Conseil de Paris, on commence à fatiguer. Je n'aurais pas dû vous donner la parole puisqu'il n'y a pas d'explication de vote sur les projets de délibération. Je l'ai fait et ne le regrette évidemment pas.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 26.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2021, DVD 26).

Nous en avons fini avec les projets de délibération.

Observation sur le déroulement de la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Il reste très exactement 13 vœux.

Je vais être plus sourcilleux sur les temps de parole.

Combien d'explications de vote ?

12 explications de vote au total, dont le temps maximum est de 2 minutes, comme vous le savez.

Je vais d'abord consulter notre Assemblée parce que nous allons aller au-delà de 20 heures. Je voulais donc savoir si vous vouliez que l'on prolonge la séance pour terminer la séance ce soir ou si vous vouliez revenir demain matin pour être plus frais.

Je vous consulte.

La conférence d'organisation me lie, c'est-à-dire qu'elle avait décidé que l'on terminerait à 20 heures ce soir et la séance est convoquée demain. Si vous voulez, comme je ne décide rien tout seul, je consulte notre Assemblée.

Qui est-ce qui est pour une prolongation ?

Très bien.

Donc, là, je n'ai même pas besoin de demander.

Qui est contre ?

On prolonge !

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au réaménagement de la place de la Bataille de Stalingrad.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 102 relatif au réaménagement de la place de la Bataille-de-Stalingrad.

La parole est au maire honoraire du 19^e arrondissement, M. Roger MADEC.

M. Roger MADEC. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la place de la Bataille-de-Stalingrad a été tenue durablement à l'écart du dynamisme de notre ville et a toujours tourné le dos aux plans d'eau que sont le canal Saint-Martin et le bassin de la Villette. Cela a été longtemps un nœud routier et une gare routière qui masquaient toute perspective du bassin de la Villette. Sa requalification en profondeur a été lancée en 1987 - travaux gigantesques puisqu'il y a même eu un dévoiement de la ligne 2 du métro aérien - a été menée rondement en 1988, pour être livrée, naturellement en pleine campagne électorale, en février 1989.

La question de la physionomie de la place s'est vite posée. Les arcades, les passages sans perspective, les terrasses en gradins, sont autant de lieux de dissimulation, de postes d'observation pour tous les trafics et les usagers de drogue. Très vite - et j'ai bien connu cette période - il a fallu recourir à des forces de police pendant de nombreux mois, voire quelques années, pour essayer de ramener une situation apaisée.

On a tenté d'y apporter des remèdes, notamment la Ville de Paris, en développant des maraudes sociales, en créant des activités commerciales, en adaptant le mobilier urbain. Force est de constater qu'ils ne suffisent pas. En 2005, une première tentative de réhabilitation a été menée, mais elle s'est heurtée aux ayants droit de l'architecte bâtisseur de la nouvelle place, les héritiers de Bernard Huet, qui ont manifesté une hostilité profonde de remaniement de l'œuvre de leur ancêtre. Quelques travaux ont été réalisés. Force est de constater que la situation s'est très dégradée, qu'il n'y a pas eu d'entretien en profondeur depuis et que le spectacle est lamentable.

En novembre 2018, François DAGNAUD, le maire du 19^e arrondissement, a défendu devant notre Assemblée un vœu qui avait été voté aux Conseils des 10^e et 19^e arrondissements, pour rappeler la situation et demander une requalification de la place. Le 14 mai 2019, il a organisé avec l'APUR, ses architectes et ses urbanistes, une grande réunion publique qui a eu lieu dans une école primaire de la rue de Tanger, où plus de 200 personnes se sont déplacées. Cela nous a permis de mesurer toute l'attente et tout l'intérêt que portaient les riveraines et les riverains à ce secteur. Nous avons échangé sans tabou sur les nombreux dysfonctionnements qui pèsent sur la vie quotidienne de centaines d'habitantes et d'habitants, des commerçants, des passantes et des passants. Nous avons également partagé ensemble les atouts qu'offre ce site, et il y en a.

Avec ce vœu, je vous propose, au nom de l'ensemble de la majorité du 19^e arrondissement, de franchir une nouvelle étape pour réavancer vers une place réaménagée, apaisée. Je ne parle pas des problèmes de dysfonctionnements liés au trafic de drogue qu'il y a actuellement. C'est un autre sujet. Je n'ai pas l'ambition de penser qu'une rénovation de la place réglerait ce problème.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

M. Roger MADEC. - C'est pourquoi nous avons sollicité de la Maire de Paris la nomination d'une personnalité qualifiée, en lien avec les maires des 10^e et 19^e arrondissements, pour établir un diagnostic partagé du site. Je dis "partagé" parce que les impressions des personnes...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Si vous pouviez conclure. Je suis désolé, mais...

M. Roger MADEC. - J'en ai pour une minute. Même pas.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Une minute, ce n'est pas possible.

M. Roger MADEC. - 15 secondes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous avez déjà dépassé de 1 minute 30.

M. Roger MADEC. - Je dis "partagé" parce que les avis, lors de cette réunion publique, divergeaient. Certains étaient satisfaits de la configuration, d'autres pas. Que ce diagnostic puisse servir à la rédaction rapide d'un cahier des charges pour la concrétisation d'un projet de réaménagement de la place d'ici la fin de la mandature.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Roger MADEC.

Je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

Peut-être que cela fera quatre minutes en tout.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Je suis très favorable à ce vœu et vous pouvez compter sur moi pour le mettre en œuvre avec détermination.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Donc, cela fait moins de quatre minutes à vous deux.

Je donne la parole, pour une explication de vote, à Mme Marie TOUBIANA, pour le groupe Changer Paris.

Mme Marie TOUBIANA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le réaménagement de la place de la Bataille-de-Stalingrad, pour lequel nous sommes favorables, ne doit pas exonérer l'Exécutif de résoudre les différentes problématiques qui existent depuis plusieurs années sans la moindre intervention de la Ville.

Les consommateurs de crack ont élu résidence sur cette place. Depuis, règne l'insécurité pour les riverains et impacte fortement les commerces à proximité de la place, que les clients fuient. Les commerçants sont obligés de faire eux-mêmes la police sur leurs terrasses, qu'ils clôturent comme de véritables forteresses pour se protéger de la mendicité agressive. Les habitants vivent aussi dans la peur et sont poussés à déménager à cause des nuisances qui ont lieu tout au long de la journée, mais également la nuit. Plus aucun habitant n'ose s'y aventurer tard le soir par peur d'être accosté par les "dealers" et les toxicomanes.

Ainsi, le réaménagement de la place de la Bataille-de-Stalingrad doit s'effectuer dans une vision globale d'amélioration des conditions de vie du quartier. Cette place ne peut pas faire l'objet d'un simple réaménagement du mobilier urbain et des cheminements piétons et cyclistes, comme ceux vécus sur les places de la Nation et de la Bastille. Il faut qu'il soit accompagné au plus vite de mesures concrètes visant à sécuriser et apaiser cette place, en concertation avec les riverains, habitants et commerçants.

Dans l'attente de voir le projet concret de réaménagement proposé par la Ville de Paris, et pour toutes les raisons que je viens d'indiquer, le groupe Changer Paris s'abstiendra sur ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie TOUBIANA.

Je donne la parole à Mme Camille NAGET, pour une explication de vote du groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Bien sûr, nous voterons pour ce vœu, que nous avons porté ensemble au Conseil du 19^e arrondissement.

La place de la Bataille-de-Stalingrad est sujette à plusieurs maux, que mes collègues ont expliqués. Je pense - Roger MADEC l'a bien dit - que l'urbanisme a une fonction et peut nous offrir la possibilité de repenser cette place qui, oui, connaît des difficultés, mais a été un lieu, aux beaux jours, agréable et fréquenté par les familles. Je pense notamment à la fontaine qui fait le plaisir des plus petits pendant les fortes chaleurs. Bien sûr, la place de la Bataille-de-Stalingrad est l'objet - dire que la Ville ne fait rien, c'est vraiment, encore une fois, avoir des œillères - de nombreuses attentions. Nous nous réjouissons que le projet de rénovation avance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencé n° 102 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 111).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la dédensification du projet situé 10 et 10 bis rue Muller (18^e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 103 relatif à la dédensification du projet situé 10 et 10 bis, rue Muller, dans le 18^e arrondissement.

La parole est au Président Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en quelques mots, sur la rue Muller, il y a 11 immeubles qui forment un îlot. Pile au milieu, un promoteur a déposé un permis de construire pour faire un immeuble qui va être à la même hauteur que les immeubles adjacents, et donc, densifier le cœur d'îlot. Je dois vous dire que rien ne va dans ce projet. On est évidemment sur de la densification d'un quartier très dense. Pas de logements sociaux, donc même pas une excuse pour le faire. C'est moche. Ce n'est pas du tout dans le style de Montmartre. Cela va profiter à quelques millionnaires, puisque ce sont des duplex et triplex, au détriment de 11 immeubles avec énormément de fenêtres, de façades, de petits appartements de petits propriétaires.

Au rez-de-chaussée, il y a des anciens bains douches, avec un studio de photographie. Je crois qu'il en reste trois ou quatre à Paris. De même, cela va être détruit. Incroyable, il y a des mésanges bleues qui y font leur nid chaque année. Ceci aussi va partir. En plus, la fragilité des immeubles est en question parce qu'il y a des fissures partout. Je me suis rendu sur place et, effectivement, cela pose de vraies questions de solidité.

Comme je le disais, rien ne va dans ce projet. Il faut lutter de toutes nos forces contre cette densification. Je ne suis pas inquiet sur le fait que nous sommes d'accord sur ce point. La question que je pose est plus large, et elle est intéressante. On est dans une période de transition, entre un ancien P.L.U. qui permettait des choses dont on ne veut plus, et un nouveau P.L.U. qui tarde encore à arriver. Qu'est-ce que l'on fait dans cette période intermédiaire ? Est-ce que, parce que l'on doit quelque part obéir à la loi, on délivre les permis de construire ? Ou est-ce que l'on se dit : on retient les permis de construire, quand c'est vraiment aberrant, pour attendre le nouveau P.L.U. et avoir des logements plus conformes à nos souhaits ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

M. Émile MEUNIER. - C'est 2 minutes ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Oui, largement.

M. Émile MEUNIER. - Ecoutez, voilà. La question est ouverte.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est clair.

Merci pour la présentation de ce vœu n° 103.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup.

Vous avez, Émile MEUNIER, posé la question juste. C'est celle de la compatibilité entre nos attentes, nos souhaits, nos intentions et les droits de propriété dans notre pays, qui sont, je le rappelle, fixés par le plan local d'urbanisme et exclusivement par lui. La question de légalité que vous posez, j'en connais déjà la réponse. La réponse est : oui, nous devons délivrer des permis qui sont conformes au P.L.U. Sinon, ce serait de notre part une obstruction et un abus de droit caractérisés. Il n'empêche que les porteurs de projets ne peuvent pas faire n'importe quoi. Il est tout à fait juste qu'un certain nombre des éléments que vous présentez dans votre vœu souligne le caractère imparfait - pour être poli en cette fin de séance. Nous allons donc peser pour demander au porteur de projet de le revoir afin qu'il s'insère mieux dans son environnement immédiat.

J'émet donc un avis favorable sur ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Rudolph GRANIER, pour une explication de vote du groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Un point d'accord avec le Conseiller de Paris du groupe Ecologiste de Paris. Effectivement, nous ne souhaitons pas voir ce projet aboutir. Je vais lever une contradiction assez béante : vous allez autoriser ce que vous voulez interdire plus tard. Comprenez qui pourra. La finesse de la gestion politique que vous avez m'échappe. D'ailleurs, elle échappe à 1.100 personnes autour de ce projet.

Oui, vous vous en foutez des pétitions. Par contre, j'ai bien compris que M. le maire, que son adjoint en charge de l'urbanisme et que vous-même, Emmanuel GRÉGOIRE, vous moquez totalement des gens qui ont tenté vainement de vous interpeller sur ce projet, puisqu'ils n'ont essuyé que mépris de la part de la mairie du 18^e arrondissement.

Se réfugier derrière le droit, comme vous le faites, vous discréditez le politique. Nous souhaitons le réhabiliter. Ce n'est pas un argument en soi pour, encore une fois, autoriser ce que vous souhaitez interdire plus tard. Il suffirait d'être un minimum en cohérence avec vous-même. C'est déjà trop demander.

Vous allez tuer une entreprise. Cher Émile MEUNIER, il n'y a que deux machines en France qui permettent de développer les photos telles qu'elles sont développées par ce studio photographique au 10, rue Muller. Ce sont cinq emplois que vous allez détruire. Evidemment, après, on va dire qu'Emmanuel MACRON a une politique de

destruction d'emplois, que c'est le capitalisme sauvage, etc. Vous-même, vous allez détruire cinq emplois d'une entreprise qui est absolument unique en son genre à Montmartre.

Vous avez été sourd et à la limite du mépris avec les riverains. Je vous le disais tout à l'heure. Ce n'est pas tolérable. Nous ne voulons pas que le projet soit dédensifié. Nous voulons un réexamen intégral du permis de construire. Parce qu'en réalité, il y a 11 immeubles à côté qui risquent également de souffrir de cette construction. Vos compétences urbanistiques sont sans doute aussi développées que les miennes, mais enfin, il ne faut pas sortir des Arts et Métiers ou de Polytechnique pour comprendre que le sol de Montmartre risque de présenter beaucoup d'inconvénients pour un tel projet immobilier.

Nous demandons le retrait pur et simple du permis de construire.

Je vous remercie, mes chers collègues.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Rudolph GRANIER.

Je donne la parole au maire du 18e arrondissement, M. Éric LEJOINDRE, pour une explication de vote.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je n'avais pas prévu d'intervenir sur ce vœu puisque je l'ai fait longuement en conseil d'arrondissement, mais l'intervention, à tout le moins caricaturale que je viens d'entendre, m'incite à donner quelques éléments d'information au Conseil de Paris.

Il n'a jamais été dans la pratique de mon équipe dans le 18e arrondissement de mépriser qui que ce soit, y compris ceux qui ne sont pas d'accord avec nous. Il m'est arrivé, sur un certain nombre de projets qui ont été importants pour le 18e arrondissement, d'expliquer aux habitants ou aux pétitionnaires pourquoi je n'étais pas d'accord avec eux. Mépris des habitants, jamais.

Je rappelle que mon adjoint à l'urbanisme et au logement, Mario GONZALEZ - mais vous le savez puisque je vous l'ai déjà dit - a reçu à plusieurs reprises les porteurs de projets et, bien sûr, les habitants aussi. Il a même fait en sorte qu'habitants et porteurs de projets puissent se retrouver autour d'une même salle virtuelle. Les conclusions de cette réunion ont été un peu compliquées parce que les points de vue ne se sont pas complètement rapprochés.

Donc, mépris des habitants, jamais de ma part ni de celle de mon équipe. Respect du droit, cela s'impose un tout petit peu à nous. C'est peut-être la différence entre ceux qui font et ceux qui parlent. Le droit, dans une démocratie, est un élément de liberté. Le droit, c'est ce qui nous protège. Et donc, ne nous demandez pas de faire des choses illégales, parce que ce n'est pas exactement ce que nous devons aux habitants. Par contre, comptez sur nous pour chercher autant qu'il sera possible les moyens d'aboutir à un objectif que nous partageons, qui est que ce projet ne voie pas le jour, en tout cas, pas sous cette forme. Ne nous demandez pas de faire des choses illégales, vous nous le reprocheriez.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 18e arrondissement.

La parole est au Président BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, puisque je vais présenter un vœu dans quelques instants qui va parler du 10, rue Muller, mais pas uniquement.

Sur ce vœu, je le voterai. Nous avons eu ce débat au Conseil d'arrondissement. Le vœu, qui est le mien tout à l'heure, va aller plus loin pour lutter contre les projets d'hyper-densification. Je vote ce vœu, évidemment.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre-Yves BOURNAZEL.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 103 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Tout cela pour une unanimité !

La proposition de vœu est donc adoptée à l'unanimité. (2021, V. 112).

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la densification urbaine.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 104 relatif à la densification urbaine.

Je vous redonne la parole, Monsieur le Président, cher Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Avec constance, depuis de nombreuses années, je porte une certaine vision de la ville, une certaine vision de Paris contre l'hyper-densification pour privilégier la qualité de vie, contre des projets qui privilégient plutôt la quantité de l'offre. Par souci de cohérence, j'ai toujours défendu une logique de respiration pour privilégier, lorsque cela est possible, des espaces de respiration, des espaces verts. C'est l'objectif de la lutte contre le réchauffement climatique. C'est aussi le respect de notre patrimoine et de préférer, dans certains projets, rénover et réhabiliter plutôt que détruire.

Paris est l'une des capitales les plus denses au monde, la capitale la plus dense d'Europe. C'est une petite ville, Paris. 105 kilomètres carrés. 87 kilomètres carrés si l'on retire le bois de Boulogne et le bois de Vincennes. Nous avons besoin - nous, Parisiennes et Parisiens - de respirer dans notre ville. C'est la raison pour laquelle je suis clairement opposé au permis de construire qui a été délivré le 9 novembre 2020 avec un avis favorable, certes avec réserve, pour un projet de densification au 10, rue Muller. Comme je suis clairement opposé au permis de construire qui a été délivré le 21 mai 2019, pour un projet de densification au 46, rue des Trois-Frères.

C'est la raison pour laquelle, dans ce vœu, je demande la suspension de ces permis de construire, à tout le moins de revenir à la concertation avec toutes les parties prenantes, en priorité les habitants, celles et ceux qui vivent dans ce quartier, qui continueront d'y vivre et dont on doit assurer la qualité de vie.

J'en profite pour vous interroger sur la politique d'urbanisme que vous comptez mener pour limiter cette hyper-densification, cette densification urbaine à Paris, alors que la procédure de révision en profondeur du P.L.U. vient d'être lancée. Je crois que c'est la priorité pour l'urgence climatique et pour la qualité de vie de ces habitants qui attendent des réponses concrètes.

Je vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pierre-Yves BOURNAZEL.

Je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur le Député, pour ce vœu.

Ce vœu me pose un problème parce qu'il mêle deux sujets qui n'ont rien à voir. Il y en a un que nous venons d'évoquer ensemble : le projet de la rue Muller. Il nous a semblé à tous, puisque nous avons voté à l'unanimité le vœu, inopportun, et donc, devant être retravaillé.

Ce n'est pas le cas du projet de la rue des Trois-Frères qui est mené par la R.I.V.P. Il s'agit d'un petit projet - six logements - qui a fait l'objet de très nombreux échanges ces derniers mois, pour améliorer ses qualités architecturales et environnementales, ainsi que son insertion urbaine.

Sur le sujet de la rue Muller, je serais tenté de vous suivre, mais pas sur le sujet de la rue des Trois-Frères. Je ne crois pas qu'il faudrait que nous laissions entendre collectivement le sentiment que le conservatisme social souhaite se parer des attributs de l'exigence environnementale. Je ne veux pas qu'il y ait de confusion.

J'émettrai donc un avis défavorable sur votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Emmanuel GRÉGOIRE.

Je donne la parole à M. Rudolph GRANIER, pour une explication de vote.

M. Rudolph GRANIER. - Tout en imaginant que le vœu est maintenu, n'est-ce pas, Monsieur le Maire ? Monsieur le Député, pardon.

Un point d'accord avec Emmanuel GRÉGOIRE. Je vais éviter d'utiliser trop d'adverbes parce que je sais qu'il y est sensible. Effectivement, la rédaction du vœu ne permet malheureusement pas de porter un message clair sur le délire du dieu béton qui revient. Et il revient par la rue des Trois-Frères. Je vais vous le dire simplement : vous détruisez Montmartre. Je pense que c'est un objectif que vous vous êtes assignés. Vous êtes en passe de le réaliser, que ce soit la rue des Trois-Frères ou la rue Muller. Vous voulez être "écologes" ? Il n'y a pas de problème, cela ne me dérange pas. Je pense que je le suis plus que vous, qu'on l'est plus que vous ici.

Vous voulez supprimer 40 % de la cour pour aller construire un immeuble métallique. Vous allez rehausser cet immeuble de trois étages, dont un a été ajouté en cours de route. A la base, c'étaient deux, et l'on en restait au même niveau. Ensuite, cela a été un de plus. Finalement, cela a été R+5. Tout ceci sans tenter de prendre soin de l'existant. J'en tiens pour preuve la "Commission du Vieux Paris", qui est, non pas un symbole de conservatisme, cher Emmanuel GRÉGOIRE, mais simplement le respect que nous devons à l'héritage reçu de nos anciens à Paris, qui s'oppose à la perte de ce bâtiment très simple - certes, il ne vous plaît pas ; cela ne rentre pas dans vos canons néostalinistes de l'architecture ; dont acte - caractéristique de l'habitat ancien du quartier, dont l'échelle basse marque le paysage architectural de la rue.

Vous avez déjà fait des dégâts un petit peu plus en amont dans cette même rue. Et donc, vous allez nous proposer du béton, de l'aluminium sur 5 étages, une réduction de la cour. J'entendais un collègue élu dans le 18e

arrondissement, qui me disait : "Rendez-vous compte, dans cette cour, un micro-ondes est rouillé, et nous, on va mettre un arbre". Aucun élément ne permet de mettre un arbre aujourd'hui tel que c'est en place, puisque vous allez, encore une fois, supprimer 40 % de la cour.

Vous allez donc bétonner Montmartre, et rien d'autre. Vous allez densifier Montmartre, et rien d'autre. Vous ne respecterez absolument rien de ce qui fait le charme, le caractère typique de ce quartier de Paris, dont - je le répète - je pense que vous vous êtes assignés l'objectif de l'enlaidir encore un peu plus.

Monsieur le Député, nous voterons tout de même favorablement votre vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Rudolph GRANIER.

Le vœu n° 104, Pierre-Yves BOURNAZEL m'avait fait signe qu'il le maintenait.

C'est pourquoi je vous ai donné la parole, Rudolph GRANIER.

Je le mets donc aux voix...

Explication de vote de M. MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Monsieur BOURNAZEL, comme cela a été dit, il y a deux vœux en un. Il y en a un sur lequel nous sommes d'accord, la rue Muller, mais comme on a voté à l'unanimité, il n'y a plus de sujet. Il y a la question du 46, rue des Trois-Frères. J'aimerais rappeler que cette question a été mise à l'ordre du jour par les écologistes, par un vœu en arrondissement. Parce qu'effectivement, il y avait une question des matériaux de construction sur cet immeuble. Un accord a été trouvé avec l'Exécutif et la mairie du 18e arrondissement pour que l'on revoie les matériaux qui étaient un peu "old school" - ciment et compagnie - avec des matériaux bioclimatiques, si j'ose dire. Nous ne pouvons donc pas suivre ce vœu puisque nous pensons que, maintenant, le projet va pouvoir être réorienté dans de meilleures conditions.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Émile MEUNIER.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 104, déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Je demande que l'on compte aussi en salle des fêtes.

Combien de "pour" en salle des fêtes ?

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente (salle des fêtes). - 6.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien. Merci.

Qui est contre maintenant ?

Levez bien les mains, s'il vous plaît.

Combien de "contre" en salle des fêtes, chère Sandrine ?

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente (salle des fêtes). - 19.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - 19 contre.

Combien vous avez donné de "pour" ?

Désolé de vous faire répéter.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe, présidente (salle des fêtes). - Pas de souci. 6.

Avec plaisir.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - 6 pour et 19 contre.

Les choses sont claires.

Donc, 31 pour et 42 contre.

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au projet Z.A.C. Bercy Charenton.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la composition du jury pour l'appel à projet d'occupation temporaire sur le secteur Bercy-Charenton.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au maintien des artisans dans les tunnels Baron Le Roy.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant les vœux référencés n^{os} 105, 106, 107 et 107 bis relatifs au projet Z.A.C. "Bercy-Charenton".

La parole est tout d'abord à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour présenter le vœu n° 105, au nom du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous avez décidé de lancer une nouvelle concertation sur l'avenir de la Z.A.C. "Bercy-Charenton", en faisant un tirage au sort d'un panel de 50 personnes. Je peux vous dire que, sur un tel sujet, nous sommes convaincus que l'exigence démocratique n'est pas à la hauteur. Nous pensons que l'on ne peut pas rayer d'un trait de crayon toutes les concertations et tout ce qui a été débattu depuis maintenant 2007, date de lancement de ce projet.

Il y a eu une enquête publique, qui est très importante, relative à la déclaration du projet de la Z.A.C. "Bercy-Charenton". Il y a eu des ateliers, énormément de concertations, énormément de débats. Et puis, il y a tout ce qui est passé en Conseil de Paris. Je ne vous rappelle pas toutes les délibérations, mais plusieurs délibérations ont amené à la fois débats et votes en Conseil de Paris.

Je voudrais rappeler quand même que plusieurs délibérations ont été abordées, notamment celles de juillet 2018. Avec ces délibérations, nous avons eu l'approbation du dossier de création de cette Z.A.C. et avons accompagné cela de plusieurs vœux, qui ont été adoptés.

Rappeler que, dans ce projet, un vœu a été déposé en juillet 2018 pour la création d'une piscine sur le site Léo-Lagrange. Un vœu demandant aussi que la vocation artisanale du site soit préservée, notamment la "gare de la Rapée inférieure", les frigidaires naturels. Aujourd'hui, beaucoup d'artisans se plaignent d'être virés de ce lieu.

Rappeler également que nous avons aujourd'hui l'idée d'un nouveau "Plan Climat" énergétique et que la Z.A.C. "Bercy-Charenton" - je cite, cela a été écrit dans le projet de délibération - "constitue un espace privilégié d'expérimentation de la création d'un nouvel écosystème industriel, artisanal, intégrant les problématiques environnementales, foncières et logistiques. Des espaces seront réservés à la production locale artisanale. Le projet prévoit notamment des surfaces d'activités liées aux nouvelles formes d'économies sur 7.500 mètres carrés. L'ancienne gare de la Rapée pourrait ainsi être maintenue dans une fonction artisanale et logistique".

Pourquoi je vous dis tout cela ? Parce que se soumettre à 50 habitants tirés au sort pour une nouvelle concertation et rayer tout cela d'un trait de crayon, je trouve que c'est une atteinte à la démocratie. C'est pourquoi je vous présente ce vœu, qui doit tenir compte non seulement de tout ce qui a été voté et dit, mais doit aussi associer les habitants et les associations à cette concertation.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas BONNET-OULALDJ. Merci, Monsieur le Président.

Je donne la parole à Mme Valérie MONTANDON, pour présenter - vous avez pris de la hauteur dans le débat - les vœux n° 106 et n° 107.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le premier vœu que je vais voir avec vous concerne l'appel à projets d'urbanisme transitoire sur le site de Bercy-Charenton.

Monsieur le Premier Adjoint, permettez-moi une remarque sur la forme en préambule. Lors du dernier Conseil de Paris, au mois de février, j'avais déposé un vœu vous demandant de présenter dès que possible aux Conseillers de Paris le nouveau calendrier de la Z.A.C. "Bercy-Charenton". A l'époque, votre réponse avait été très évasive. Je vous avais pourtant donné l'opportunité d'annoncer le lancement d'un appel à projets, ainsi que toutes les autres annonces que vous avez faites sur le site de Bercy-Charenton, dont, d'ailleurs, celle de la conférence citoyenne. Mais non. Vous avez préféré annoncer seulement 10 jours après, par voie de presse, via le journal "Libération". Cela donne une idée de l'importance que vous accordez à cet hémicycle et à ceux qui le composent.

Sur le fond, nous avons pris acte, bien sûr, du lancement de l'appel à projets d'urbanisme transitoire sur le site de Bercy-Charenton. Des activités temporaires vont occuper les lieux du site pour les quatre prochaines années. Cependant, nous vous demandons que le jury, qui va justement présider cet appel à projets, communique le cahier des charges de l'appel à projets d'urbanisme transitoire pour le site de Bercy-Charenton à l'ensemble des élus du 12e arrondissement ainsi qu'aux élus de la 5e Commission, et que le conseil de quartier de Bercy, ainsi que les associations du 12e arrondissement qui sont impliquées sur l'avenir du site depuis des années, participent à la désignation des lauréats de l'appel à projets.

En effet, vous savez très bien que ce site est complexe. La présence d'un important faisceau ferroviaire et des infrastructures le rendent très technique. Il y a aussi des aspects patrimoniaux. Tout cela rend ce site très complexe. Nous pensons que vous devez associer les associations, les riverains, les experts, que tous soient impliqués à ce jury et à l'ensemble des débats. D'ailleurs, c'est ce qu'a dit tout à l'heure M. BONNET-OULALDJ. C'est quand même 15 ans d'études. C'est très lourd. En effet, on ne peut pas gommer toutes les personnes, les experts, les associations, qui travaillent sur ce site depuis des années. Donc, merci de bien vouloir les associer.

Voilà pour mon premier vœu.

Ensuite, il y a le vœu sur les "tunnels Baron-Le-Roy".

En 2011, lorsque j'ai eu l'occasion de visiter pour la première fois les "tunnels Baron-Le-Roy", il y avait plus d'une centaine d'entreprises qui y fourmillaient. Des artisans, des primeurs, des ferronniers, des menuisiers, des peintres, des sculpteurs, des négociants de vin, un studio d'enregistrement. Tous cohabitaient dans ce lieu improbable à Paris. C'était vraiment magique. Les artisans bénéficiaient d'espace et pouvaient faire du bruit sans gêner leur voisinage. Les nombreux négociants et primeurs qui stockaient les denrées alimentaires, utilisaient la fraîcheur naturelle des tunnels, c'est-à-dire leur vertu écologique. D'ailleurs, une entreprise qui est partie il n'y a pas très longtemps et exploite désormais ses activités en surface, témoigne que, depuis, elle utilise des chambres froides en surface et que celles-ci sont énergivores.

Aujourd'hui, après plusieurs années, la S.N.C.F. invite fortement les entreprises à quitter les lieux. Ils ne sont plus qu'une vingtaine à résister. J'utilise le mot "résister", car ce mot a tout son sens. En effet, la pression exercée sur eux par la S.N.C.F. est de plus en plus forte. C'est là qu'apparaît toute l'incohérence de votre démarche. En surface, la Ville lance un appel à projets pour y implanter des activités temporaires pendant quatre ans. Dans ce même temps, les entreprises qui, par contre, sont en dessous, y travaillent depuis des années et utilisent les vertus écologiques de ce tunnel, sont chassées.

Mon vœu est simple : que la Ville de Paris demande à la S.N.C.F. et à la SEMAPA de prendre les dispositions nécessaires pour permettre aux entreprises présentes dans les "tunnels Baron-Le-Roy" de se maintenir dans les lieux et de disposer d'une visibilité sur la période pendant laquelle elles peuvent encore exercer, en attendant la validation d'un nouveau projet.

Je vous accorde que je fais peut-être un peu, en préambule, ma future explication de vote sur le vœu de l'exécutif - j'aurai l'occasion d'y revenir - mais enfin, honnêtement, ne croyez pas, Monsieur GRÉGOIRE, que dans le vœu bis de l'Exécutif, vous répondez au problème. Loin de là. Vous demandez que la S.N.C.F. - je cite - "amplifie sa communication à l'égard des occupants de la gare de la Rapée et des baux". La communication, actuellement, c'est : dégagez. En fait, si j'ai bien compris, vous avez rédigé ce vœu pour demander d'accentuer le dégagisme. Cela n'a pas de sens. J'aurai peut-être l'occasion d'y revenir lors des explications de vote.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Valérie MONTANDON.

Je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE pour répondre aux intervenantes et intervenants.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur le Président, Madame la Conseillère, chère Valérie MONTANDON.

L'occasion nous est donnée de faire un petit point quasi familial sur le 12e arrondissement et sur un sujet que nous avons souvent l'occasion d'aborder, et, avec la maire du 12e arrondissement, de vous faire un point sur les deux démarches que nous avons engagées autour du projet Bercy-Charenton.

D'abord, une démarche d'urbanisme temporaire. Il faut que ce site vive. Cela fait des dizaines et des dizaines d'années que les Parisiens n'ont pas pu aller sur ce site. Ce sera le cas dans trois mois. Désolé, Madame MONTANDON, mais, lors du dernier Conseil de Paris, je n'avais pas encore l'accord formel du propriétaire - qui, je le rappelle, n'est pas la Ville mais la S.N.C.F. - pour annoncer le lancement du projet d'urbanisme temporaire. Et donc, dans quelques mois, tous les membres de notre Assemblée auront le plaisir de venir découvrir "de visu" ce site qui le mérite bien. Il a d'immenses atouts. Il permettra aussi de lever quelques fantasmes.

Par ailleurs, sur la mise en place d'un comité citoyen, j'ai eu l'occasion de vous le dire déjà, Monsieur le Président. Il n'est pas question du tout de faire table rase du passé. C'est fort du travail préalable de concertation qui a été engagé, que nous nourrirons non seulement le comité citoyen, mais également tous les cadres légaux de consultation que la Z.A.C. et son avancée devront nécessairement mettre en place sur le plan réglementaire. Nous avons échangé sur la base des vœux qui sont proposés. Nous proposons un vœu de l'Exécutif, soutenu par la maire du 12e arrondissement, avec laquelle nous l'avons préparé, soutenu par les élus du 12e arrondissement, soutenu - Monsieur le Président - par vous-même parce que nous avons bien clarifié ce qui devait l'être. Notamment, il n'est pas question, à l'occasion des réflexions, de sacrifier les équipements publics dont ce quartier a besoin et aura besoin, de façon à détailler les étapes et les efforts que nous demandons.

Sur les "tunnels Baron-Le-Roy", je comprends que c'est peut-être le point d'insatisfaction que vous pourriez noter, Madame MONTANDON. Vous le savez, la S.N.C.F. souhaite engager un projet majeur de transformation de ces tunnels. Ils seront évidemment conservés, ils évolueront, mais il y a besoin de les vider. La S.N.C.F. assume très bien cette position. Je ne vais pas tourner autour du pot. La S.N.C.F. souhaite, et elle le fait dans le dialogue et la concertation en proposant des relogements, vider ces tunnels parce qu'ils sont dans un très, très mauvais état, et dangereux pour les salariés et toutes les personnes qui y travaillent. Et donc, on verra aussi, dans le cadre du projet, si l'on peut trouver l'occasion - c'est en tout cas ma préférence - de retrouver dans la programmation des locaux d'activité qui permettront, en tout cas cela me paraîtrait souhaitable, le retour de ceux qui les ont occupés ces dernières années de façon bien commode pour la S.N.C.F. Il faudra donc que nous veillions à ce que la S.N.C.F. ne les abandonne pas au bord du chemin.

Je proposerai un retrait des trois vœux au profit de celui de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Emmanuel GRÉGOIRE, Monsieur le Premier adjoint.

Cher Nicolas BONNET-OULALDJ, cher Président, vous retirez votre vœu n° 105 ?

Merci beaucoup.

Le groupe Changer Paris maintient ses deux vœux, j'imagine ? D'accord.

Je mets donc aux voix le vœu n° 106, avec un avis défavorable...

Mme Valérie MONTANDON. - Explication de vote sur le vœu de l'Exécutif, s'il vous plaît. Je l'ai précisé tout à l'heure.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Attendez que l'on arrive au vœu de l'Exécutif.

Je vais d'abord voter sur vos vœux, et après, on arrivera au vœu n° 107 bis.

Même si votre demande d'explication de vote n'avait pas été prise en compte puisqu'elle ne m'était pas parvenue.

Sur le vœu n° 106, qui est maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Puis-je considérer que c'est le même vote sur le vœu n° 107 ?

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Nous en arrivons au vœu n° 107 bis de l'Exécutif, sur lequel j'ai 2 demandes d'explication de vote.

La première inscrite est la maire du 12e arrondissement, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE.

C'est à vous, Madame la Maire.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je me réjouis que nous puissions aujourd'hui préciser certains éléments du futur de la Z.A.C. "Bercy-Charenton". Ainsi, le comité citoyen que nous mettons en place, a été lancé en amont de la concertation réglementaire et avant tout débat au Conseil de Paris, pour s'inscrire le plus fidèlement possible dans nos engagements. C'est une manière innovante de dépasser le cadre classique que nous connaissons, afin de rendre compte au mieux de la vie des habitantes et habitants, les impliquer le plus tôt possible, leur donner toutes les clés de compréhension pour transformer leur ville, en tenant compte des grands enjeux du XXIe siècle et des contraintes urbaines inhérentes au contexte local. C'est un objectif fort que nous portons toutes et tous.

A noter que les équipements publics prévus n'ont pas vocation à disparaître à cette occasion, car ils répondent à un réel besoin identifié depuis longtemps, tant pour la création d'un collège que pour la construction d'une piscine.

Notre vélocité à impulser une démarche d'urbanisme transitoire s'inscrit dans la même vision. L'appel à projets de la S.N.C.F. aboutira à un jury de sélection dès juin prochain. Avec près de 10.000 mètres carrés d'espaces libres, bientôt ouverts aux publics, ce sera le premier site de ce type sur la Z.A.C. "Bercy-Charenton", permettant de préfigurer la prolongation de la petite ceinture et les futurs espaces verts de la Z.A.C. qui devront être le plus généreux possible, grâce à un travail de renaturation exigeant et un travail de renforcement de la cohésion sociale, la capacité des citoyennes et des citoyens à s'organiser à l'échelle du voisinage pour favoriser l'insertion de toutes et tous, et animer le quartier via la création de lieux de diffusion culturelle. D'autres parcelles s'ouvriront à l'occupation temporaire, en partenariat avec la S.N.C.F. et en concertation avec les habitantes et habitants, en fonction du phasage de l'opération.

Notre vœu adresse enfin la question de l'occupation du site de la Rapée et du futur des artisans qui y sont installés. La remise en question du plan guide de la Z.A.C. entraîne nécessairement celle du calendrier d'intervention générale. Nous travaillerons en lien avec la SEMAPA et la S.N.C.F., propriétaire des lieux, de façon à les préciser au plus vite au maximum pour ce secteur.

Sur la base de ces différents éléments, je vous invite bien évidemment à voter le vœu de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire du 12e arrondissement, chère Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Je vous redonne la parole, Valérie MONTANDON, pour une explication de vote, au nom du groupe Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu bis est un vœu tellement fourre-tout et tellement mal rédigé qu'il est très périlleux de le commenter en deux minutes, mais je vais essayer.

Vous mentionnez que le comité citoyen puisse prendre connaissance entre toute transparence au cours de la séance introductive - je dis bien "la séance", il n'y en a qu'une, apparemment - des études urbaines passées et des concertations passées, afin de disposer de l'ensemble des informations. Donc, en une seule séance introductive - qui, en plus, je pense, sera aussi consacrée à d'autres choses - vous allez devoir leur indiquer 15 ans d'études sur ce site de 80 hectares qui est très complexe, la répartition foncière, le projet de recherche, une enquête publique colossale, l'évolution du projet, la délibération de cadres et le débat du Conseil de Paris. Je pense aussi aux projets alternatifs de vos amis les Verts ou encore les nôtres. Tout cela en une séance introductive. Franchement, chapeau.

Il y a une phrase que je trouve assez magique. Vous dites : "l'avis consultatif émis par le comité citoyen sera transmis à l'Exécutif parisien". Enfin, sérieux, encore heureux. Vous comptiez en faire quoi ? Je ne sais pas, de mettre cela dans un vœu. On va voter cela.

Vous demandez aussi que la mairie du 12e arrondissement puisse désigner un représentant de la population. Nous, on vous demandait d'associer les conseils de quartier et les associations qui travaillent depuis très longtemps sur le site. Déjà, c'est l'entre soi. J'ai bien compris que l'opposition n'y serait pas. Ce sera la maire, la Ville et un représentant de la population. Comment vous allez le désigner ? Est-ce que vous allez le tirer au sort ? Cette personne aura quand même une très grande responsabilité parce qu'elle devra peut-être représenter toutes les associations que j'ai pu citer au départ.

Vous mentionnez la S.N.C.F. Je ne vais pas revenir sur les "tunnels Baron-Le-Roy", mais le compte n'y est pas. Je suis très déçue de voir que l'ensemble des groupes politiques ont plutôt tendance à les abandonner à leur sort.

Enfin, la piscine, que vous mentionnez tous. Je vais conclure par cela. C'est vrai que l'on attend la piscine depuis 2001. A chaque campagne, municipale ou législative, on nous ressort la piscine que l'on ne voit jamais. Cette fameuse piscine supplémentaire, qui apparaît toujours comme l'équipement de référence de Bercy-Charenton pour l'instant. Je vous rappelle que dans le "Plan Nager 2015", il n'y a pas de piscine. De toute façon, tant que vous serez au pouvoir, on ne verra pas de piscine supplémentaire dans le 12e arrondissement.

Ce sera ma conclusion. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Mme Valérie MONTANDON. - Nous voterons contre, si vous ne l'avez pas compris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous voterez pour ? D'accord.

Tout cela pour cela.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour une explication de vote.

Monsieur le Président.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Moi, je voterai pour.

Je pense qu'une occupation temporaire serait la bienvenue, mais il ne faut pas que l'occupation temporaire devienne l'occupation définitive. Et l'occupation définitive, Valérie MONTANDON vient de mettre le doigt sur un sujet que je défends et que beaucoup d'élus du 12^e arrondissement ont défendu depuis très longtemps, c'est la construction d'une piscine. La construction d'une piscine, ce n'est pas forcément lié qu'à la Z.A.C. elle-même. C'est un besoin pour les habitants du 12^e arrondissement depuis longtemps. Avant qu'il y ait une réflexion sur la Z.A.C. D'ailleurs - je le dis au passage - pour le moment, dans le budget 2021, il n'est même pas prévu la piscine temporaire que l'on a achetée et que l'on avait mise en place à Léo-Lagrange. Le premier geste que l'on devrait faire, c'est au moins de s'assurer que cette piscine temporaire soit mise en place dès juillet 2021.

Ensuite, je partage le sentiment. J'ai juste un regret, Emmanuelle. C'est ce qui a été dit sur ce que l'on appelle le "tunnel inférieur de la Rapée" et sur la dimension artisanale. On ne le retrouve pas assez. Je pense qu'il faut quand même rester attentif, parce que nous avons besoin de lieux de stockage et de lieux pour des artisans, de fabrication et de relocalisation de la production à Paris. Nous sommes sur un point logistique en lien avec le fleuve, en lien avec le périphérique. Cela pourrait être un écoquartier, et un quartier tourné vers la production artisanale et la production industrielle.

Je vous remercie, en tout cas, pour la réponse à notre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 107 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 113).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mission de conseil dans l'élaboration du PLU.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 108 relatif à la mission de conseil dans l'élaboration du P.L.U.

La parole est au maire du 6^e arrondissement, M. Jean-Pierre LECOQ.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons pour ce vœu, mais je ne peux pas m'empêcher de l'évoquer et d'expliquer pourquoi, et surtout, de faire des remarques. Car, le lundi 22 février, par voie de presse, l'Exécutif a annoncé le lancement d'une consultation pour une mission de conseil, de prestation rédactionnelle et d'évaluation environnementale dans l'élaboration de notre futur P.L.U.

Malgré les différentes présentations, réalisées par Emmanuel GRÉGOIRE et son cabinet sur le déroulement de la révision du P.L.U., les groupes politiques du Conseil de Paris et les maires d'arrondissement - en tout cas, certains d'entre eux - n'ont pas été informés, ni consultés, sur le lancement de cette mission de conseil. Une mission qui réunit beaucoup d'objectifs à la fois, sans que l'on ne connaisse précisément le cahier des charges de cette consultation, ni son coût, ni sa temporalité, ni ses ambitions. Or, la Mairie de Paris dispose pourtant de nombreux services mobilisables pour ce type de mission. D'ailleurs, elle a fait massivement appel à eux pour les anciens P.L.U. C'est vrai que la mode est un peu, aussi bien au niveau gouvernemental que dans certaines mairies, aux études, aux cabinets de conseil. J'éviterais de citer certains noms.

Et puis, l'autre remarque que je peux faire, c'est que vous êtes, Monsieur le Premier Adjoint, chargé de l'urbanisme, mais vous êtes aussi chargé de la territorialisation. Vous ne pouvez donc pas, en votre qualité d'adjoint chargé de la territorialisation, oublier l'échelon local. D'autant plus qu'il y a de nombreux groupes de travail qui, actuellement, réfléchissent sur ces sujets.

Nous souhaitons, à l'avenir, davantage de transparence, davantage de collaborations entre l'Exécutif et les élus du Conseil de Paris, et une consultation systématique des maires d'arrondissement lors des différentes étapes qui vont ponctuer la révision du P.L.U. Je sais que des réunions publiques sont prévues et qu'une réunion par "Skype" est prévue dans les prochains jours avec nos cabinets, mais on peut encore mieux faire.

C'est le sens de mon explication de vote.

Faisons confiance également aux excellents fonctionnaires de la Mairie de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - En l'occurrence, ce n'était pas une explication de vote, mais la présentation du vœu de votre groupe, pour être précis.

En l'occurrence, je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Jean-Pierre LECOQ, je pense que vous n'avez pas compris le sujet sur cet appel d'offres. Nous faisons confiance aux fonctionnaires de la Ville de Paris, puisque ce sont eux-mêmes qui demandent et auront appui sur cette mission d'accompagnement, comme toutes les fois - au moins dans la période moderne, dans les 50 dernières années - où la Ville a modifié son P.L.U. La révision est un document extrêmement lourd, qui nécessite un apport de compétences, un accompagnement de gestion de projet, un accompagnement des réunions publiques. C'est bien pour appuyer l'administration, et uniquement pour cela, que ce marché a été lancé. Peut-être n'ai-je pas été assez précis ? Cela m'arrive parfois.

Je vous avais évoqué moi-même ce marché d'accompagnement, puisque c'est ce marché qui appuiera notamment l'organisation des réunions de concertation dans les mairies d'arrondissement. Ensuite, le cahier des charges est connu puisque c'est un marché public. Le cahier des charges est donc en ligne depuis le moment où il a été lancé. Si vous ne l'avez pas, nous pouvons aisément vous le transmettre puisque c'est un document public par définition.

Enfin, votre vœu - même si je le comprends et en partage l'esprit - est contraire au Code des marchés publics. Dans le Code des marchés publics, il y a une consultation, l'administration fait l'instruction et c'est la commission d'appel d'offres qui décidera qui est l'attributaire du marché que nous avons lancé. Premièrement, oui, c'est transparent et nous allons vous donner les documents. Deuxièmement, oui, nous faisons confiance à l'administration. Grâce à cet accompagnement, ils pourront être aux petits soins avec les arrondissements. Troisièmement, on laissera la commission d'appel d'offres.

Je propose donc un retrait du vœu puisqu'il ne me paraît pas juridiquement fondé par rapport à la procédure en cours.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Premier Adjoint.

Monsieur le Maire du 6e arrondissement ?

Vous retirez votre vœu, je vous remercie.

Merci pour ce dialogue constructif.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la programmation du cœur d'îlot du projet Netter-Debergue.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 109 relatif à la programmation du cœur d'îlot du projet Netter-Debergue.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON, pour le présenter.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce n'est pas la première fois que j'attire votre attention sur le projet Netter-Debergue. Depuis 2016, la mobilisation des riverains n'a cessé de s'amplifier et leurs demandes n'ont pas été entendues. Depuis le début, nous avons demandé une chose simple et pleine de bon sens, c'est de respecter l'existant. L'existant, c'est quoi ?

En fait, ce sont les arbres. Il y en avait une quarantaine. Nous aurions pu espérer que, dans le tracé et le projet architectural, l'abattage de certains arbres soit évité. Mais vous n'avez rien su préserver. Quand je vois, Monsieur le Premier Adjoint, vos déclarations récentes dans vos "10 commandements" en matière d'urbanisme, vous dites - je vous cite : "Les arbres sont nos alliés face au dérèglement climatique. Ils doivent être une donnée d'entrée des projets dès leur conception". Quand on connaît la réalité, vos déclarations apparaissent bien cyniques.

L'existant, ce sont aussi tout simplement les habitations qui sont déjà là. Mais, là encore, vous avez fait le choix d'insérer des bâtiments au gabarit imposant et de les accoler à des bâtiments existants, allant jusqu'à obstruer des fenêtres et des ouvertures pour une dizaine de logements. Pas plus tard que cette semaine, alors que les premiers coups de pelleuse ont sévi, le mur d'un salon s'est littéralement effondré. Est-ce normal d'en arriver à de telles situations ?

Je me tourne vers vous, Madame la Maire du 12e arrondissement. Allez-vous encore longtemps laisser faire et ne jamais réagir ?

Je me permets de vous montrer le mur du salon qui s'est complètement effondré dans une habitation suite aux coups de pelleuse.

Les travaux viennent donc de commencer. Ce vœu est certainement l'un des derniers remparts. C'est un vœu raisonnable. Je vous le dis : il est modéré parce qu'il ne vous demande pas une annulation totale, mais une révision. Il vous demande donc que la Ville négocie avec la R.A.T.P. pour améliorer significativement l'intégration des bâtiments et respecter le cœur d'îlot, en observant le principe de continuité des espaces libres entre la cité Debergue, la cité du Rendez-Vous, le 71 et le 77, avenue du Docteur-Arnold-Netter.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Valérie MONTANDON.

Je donne la parole au Premier adjoint pour vous répondre.

Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame MONTANDON.

Je sais qu'il y a une continuité de l'action, mais enfin, ce projet est très ancien. Vous le savez. Le permis a été délivré il y a plus de deux ans. D'ailleurs, c'est un très beau projet. On a le droit d'avoir un avis différent sur le sujet, mais c'est un beau projet, qui, je le rappelle, n'est pas sur une emprise vide, mais sur une emprise R.A.T.P., sur maîtrise d'ouvrage R.A.T.P. Nous avons beaucoup travaillé dans la mandature précédente, et avec Emmanuelle PIERRE-MARIE aujourd'hui, à améliorer ce projet dont la centralité est une extension du "jardin Debergue-Rendez-Vous". Vous le connaissez. Nous avons pesé pour supprimer les sous-sols du projet. C'est donc un projet qui trouvera une insertion harmonieuse dans le 12^e arrondissement. Encore une fois, chacun a le droit d'avoir un avis différent.

En revanche, il y a eu un incident de chantier, dont je ne suis pas responsable à titre personnel, dont même le maître d'œuvre n'est pas directement responsable, mais qui est, disons-le, inadmissible. C'est tout à fait exact. Nous nous sommes donc rapprochés, non seulement de la R.A.T.P., mais également des entreprises concernées pour les rappeler à leur devoir, à l'exigence de sécurité des chantiers qu'ils engagent. Je suis sûr que nous y veillerons collectivement.

Etant par nature peu en accord avec un certain nombre des considérants de votre vœu, j'émettrai à mon grand regret un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai une demande d'explication de vote de la maire du 12^e arrondissement, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE.

Madame la Maire.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12^e arrondissement. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère, chère Valérie MONTANDON, je commencerais par dire aux riverains que je comprends le désarroi de certains d'entre eux, et surtout, pour la personne concernée, que nous sommes bien évidemment en lien avec elle.

Des travaux ont débuté pour un projet que tous ne partagent pas. Il comportera, comme tout chantier, son lot de nuisances. Nous les accompagnerons avec exigence pour que celles-ci soient réduites à leur minimum. Si les prémices de ce projet n'avaient pas été aussi anciennes, elles auraient été travaillées différemment, comme nous le faisons ailleurs, pour mieux prendre en compte les évolutions de nos impératifs urbains. Mais nous parlons d'un permis de construire datant de 2017, avant qu'un recours contentieux ne soit introduit par l'"Association Netter-Debergue", pour que celle-ci soit déboutée le 22 novembre 2019 par le tribunal administratif et avant un pourvoi définitivement rejeté par le Conseil d'Etat le 5 novembre dernier.

Madame MONTANDON, comme vous le savez parfaitement, ni une maire d'arrondissement, ni la Ville ne peuvent légalement retirer un permis qui est allé au bout de sa course juridique, en ayant été déjà jugé parfaitement conforme à l'ensemble de la réglementation. En outre, nous avons tenu les engagements que nous avons pris pendant la campagne. D'une part, en faisant en sorte qu'aucun chantier ne commence avant l'issue des recours. D'autre part, en rencontrant la R.A.T.P. à cinq reprises en mairie depuis le début de mon mandat afin de conduire d'ultimes négociations, que M. GRÉGOIRE vient de rappeler.

Un projet était déjà avancé. Aussi, nous n'avons pu obtenir ni la réduction des hauteurs, ni la modification des vues. En revanche, nous avons effectivement obtenu la suppression totale des parkings, qui fera bientôt l'objet d'un permis de construire modificatif limitant en fait les nuisances. C'était, je vous le rappelle, une revendication forte des riverains.

Je terminerai en revenant sur quelques éléments que vous semblez oublier. Ce projet ne supprimera pas le jardin public Netter, mais permet de l'étendre. Il crée aussi une crèche dans le quartier, où 27 % seulement des demandes sont satisfaites, contre 47 % dans le reste du 12^e arrondissement. Il crée, enfin, des logements sociaux, sachant que 70 % des Parisiens y sont éligibles. Comme la réduction de la part de ce logement social est une proposition que vous faites systématiquement, quel que soit le projet évoqué, je me demande si cela n'est pas le fond de votre problème, avec votre ambition électorale.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Concernant le vœu n° 109, n'émettant pas un seul instant l'idée qu'il soit retiré, reçoit un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'aménagement d'un espace vert dans le 17e.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 110 relatif à l'aménagement d'un espace vert dans le 17e arrondissement.

C'est Mme Catherine DUMAS qui le présente.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais vous présenter - à la demande de Geoffroy BOULARD, d'Alix BOUGERET et des élus du groupe Changer Paris - un vœu qui est relatif à l'aménagement d'un espace vert, qui est le jardin d'enfants Kellner, qui a été transformé en crèche multi-accueil à notre initiative. Il y a, en son sein, un espace vert de 1.200 mètres carrés, dont seulement 600 mètres carrés ont été conservés pour la crèche. La surface restante ne fait l'objet d'aucune occupation. Cette parcelle est donc libre aujourd'hui de toute utilisation.

L'association "Chez Nous Kellner-Lanthiez-Leclaire-Henrys" propose de permettre aux riverains de ces ensembles "Paris Habitat" de profiter de cette surface disponible, pour en faire un jardin aménagé propice à la détente et à la balade. Je précise que seuls quelques aménagements légers suffiraient pour aménager cette surface.

Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET et les élus du groupe Changer Paris, nous proposons que la révision du P.L.U. aboutisse à la préservation des espaces verts de l'ancien jardin d'enfants Kellner, et que la Mairie de Paris confie à "Paris Habitat" la gestion de la parcelle inoccupée de l'ancien jardin Kellner, afin d'y créer un espace vert ouvert aux locataires des ensembles immobiliers du bailleur situé à proximité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Sénatrice. Avec un temps de parole exemplaire.

Je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Madame la Sénatrice, je suis un peu partagé sur votre vœu parce qu'il est déjà partiellement exaucé. Je ne sais pas ce qui a conduit à le présenter sous la forme juridique que vous évoquez, mais le P.L.U. protège déjà cette parcelle. D'ailleurs, en réalité, c'est une parcelle plus grande. Elle est déjà inscrite à deux titres en protection d'espace vert au P.L.U. : à la fois comme secteur de mise en valeur du végétal et comme espace vert protégé. En fait, cet espace est déjà un espace vert. De ce point de vue, votre vœu est exaucé.

Sur l'autre partie, cela ne me regarde pas, d'une certaine manière. Je vous invite à vous rapprocher de "Paris Habitat". Que la mairie du 17e arrondissement se rapproche de "Paris Habitat" pour organiser ou en tout cas étudier son ouverture aux citoyens. Je n'y verrai que de bonnes choses.

Je proposerai, au regard de la réponse juridique que je formule sur la révision du P.L.U., de retirer votre vœu, et vous dire que vous avez mon bienveillant soutien sur le reste.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Chère Catherine DUMAS ?

Le vœu est-il retiré ? Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux panneaux publicitaires numériques géants pendant les J.O.P. 2024.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 111 relatif aux panneaux publicitaires numériques géants pendant les Jeux olympiques et paralympiques 2024.

La parole est à M. Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce vœu participe de la lutte contre les écrans numériques, qui sont non seulement un gâchis d'espace, mais surtout un gâchis écologique.

Précisément, pendant les Jeux Olympiques, on va pouvoir installer des écrans géants numériques, et le maire - la Maire, en l'occurrence - n'aura pas son mot à dire puisque ce sera une dérogation par rapport au règlement local de la publicité. Je sais bien que la Maire n'a pas le pouvoir de changer la loi, mais elle a un pouvoir d'influence.

Le vœu, c'est de demander, dans le cadre de la loi Climat, conformément aux souhaits de la convention citoyenne pour le climat, de faire un "lobbying" au nom de la Ville de Paris pour permettre que les maires reprennent la main sur les écrans numériques pendant les Jeux Olympiques.

J'en profite pour dire que nous avons fait voter un vœu pour que la Ville de Paris fasse un "lobbying" pour interdire les écrans numériques dans les stations de métro et les gares. Renseignements pris auprès des parlementaires, dans la loi Climat - c'est maintenant - le "lobbying" n'a pas eu lieu. Pourtant, ce vœu avait été voté. Je redemande qu'au passage au Sénat ou en séance à l'Assemblée nationale - on a encore le temps - on puisse faire ce "lobbying" sur ces deux points.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, cher Président.

Je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Conseiller Émile MEUNIER, je pense vraiment qu'il y a une erreur d'interprétation sur la loi 2018-202 du 26 mars 2018, parce que, vraiment, rien dans ce texte ne permet de déroger au règlement local de publicité. Il s'agit uniquement de l'obligation de pavoisement de la ville aux couleurs olympiques.

Comme je suis d'accord sur le fond de votre vœu, j'émetts un avis favorable sur votre vœu, mais je pense vraiment qu'il y a une erreur d'interprétation sur la dérogation au règlement local de publicité. Mais favorable, puisque l'on est d'accord.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Monsieur Rudolph GRANIER ?

Pas d'explication de vote ?

Très bien.

Nous passons donc au vote du vœu n° 111...

Tout était plutôt calme jusqu'à votre tour, Madame la Présidente.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2021, V. 114).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création d'un Observatoire parisien des données.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n° 112 et n° 112 bis relatifs à la création d'un observatoire parisien des données.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, pour le présenter.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, nous proposons la création sur Paris d'un observatoire des données. Les données numériques sont le nouvel or moderne. Un or ni jaune, ni noir, ni vert, mais virtuel. Les données sont au centre du développement d'Internet, évidemment, des statistiques publiques, impactant nos politiques publiques notamment parisiennes, de l'analyse, par exemple des flux de transports sur Paris, des systèmes d'identification, avec les mesures biométriques, de nos interactions individuelles et de nos réseaux dits "sociaux". Les données sont à la base du développement des GAFAM, qui régissent, malheureusement, nos vies de façon croissante, mais elles sont aussi synonymes de gratuité, d'"open data", de partage de communs.

L'ensemble des données disponibles sur les individus représente désormais une somme colossale, à la base de ce que l'on qualifie : "la révolution informationnelle". Les enjeux autour de ces données sont multiples. Je n'ai pas le temps de tous les détailler. La gestion des données concerne tant les libertés publiques qu'individuelles. Nous avons notamment appris cet après-midi que le Gouvernement venait de passer en douce un décret amorçant la généralisation dans le métro de la reconnaissance faciale. Un vieux serpent de mer de la droite sur lequel, j'imagine, on va pouvoir discourir.

La gestion des données concerne aussi l'organisation de la démocratie, quand on se souvient de l'action de "Cambridge Analytica" et de l'influence régulière des réseaux sur les élections. Elle concerne aussi le développement économique. Les sujets sont multiples, tout comme les enjeux. Je n'ai donc pas le temps de développer.

Les réglementations - R.G.P.D., directives - les institutions, comme la CNIL, sont déjà des points d'appui, mais ce qui est certain, c'est que la puissance publique a besoin d'analyses, d'éclairage, de recommandations dans ce domaine en pleine évolution. C'est la raison pour laquelle nous proposons la création d'un observatoire parisien des données qui permette d'associer les acteurs publics, comme la CNIL, les acteurs privés, les opérateurs, les entreprises, la R.A.T.P., des associations de défense et de promotion des droits et des libertés, comme la "LDH", "La Quadrature du Net", des universitaires spécialistes de ces questions, et bien évidemment, des élus.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Noël AQUA.

La parole est au Premier Adjoint, M. Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Conseiller AQUA, merci beaucoup de votre vœu. Comme vous le savez puisque nous avons échangé à ce sujet, dans les grandes lignes, il rejoint totalement nos objectifs de mandature et un certain nombre de chantiers que nous avons engagés autour des communs numériques, de la "data", de ce qu'en matière de science de données nous pouvons faire pour améliorer la performance des services publics, pour essayer de mieux comprendre ce qui se passe. Nous avons simplement souhaité vous proposer de rédiger avec nous un vœu de l'Exécutif, qui précise de façon un petit peu plus exhaustive ce que nous avons engagé.

Je vous proposerai donc de retirer votre vœu au profit de celui que nous avons écrit ensemble.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Cher Jean-Noël AQUA, vous acceptez de retirer votre vœu n° 112.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 112 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2021, V. 115).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un Plan pluriannuel de transformation des bureaux en logements.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 113 relatif à un plan pluriannuel de transformation des bureaux en logements.

C'est Patrick VIRY qui le présente, pour le groupe Changer Paris.

Il est dans la salle des fêtes ?

Très bien. Merci de votre aide.

Allez-y, cher collègue.

M. Patrick VIRY. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'Exécutif municipal a annoncé une nouvelle opération dénommée "Réinventer Paris, transformer les bureaux en logements". Ce projet, sur le principe, va dans le bon sens, mais il manque étonnamment d'ambition. D'une part, avec seulement 55.000 mètres carrés transformés chaque année, le nouvel objectif est inférieur à celui de la mandature précédente. D'autre part, l'appel à projets vise finalement assez peu les anciens bureaux, pour leur préférer les commerces et les garages. Ce qui est plutôt surprenant.

Pourtant, le stock de bureaux vides, même frictionnel, représente 800.000 mètres carrés à Paris, ce qui constitue un potentiel considérable. Pourtant, vous disposez de conditions particulièrement favorables à la mise en œuvre d'un plan volontariste. Tout d'abord, les opérateurs sont prêts à répondre présents à votre appel. Ils ont, certes, besoin de votre soutien financier et administratif pour sécuriser et faciliter les projets, mais ils sont là. Parallèlement, la loi Elan - vous le savez - facilite la construction et la rénovation des bâtiments. Elle vous offre donc des opportunités nouvelles.

Par ailleurs, la Ville s'est dotée en juillet 2019 d'un organisme de foncier solidaire, qui vous permet de constituer "in fine" un parc de logements pérennes dédiés à l'accession à la propriété. Ces mêmes O.F.S. disposent enfin et en exclusivité du bail réel solidaire, qui constitue un outil à votre main pour amortir sur un temps long le coût souvent élevé de ce type d'opération, et donc, de les rendre économiquement supportables. Malgré cela, la Ville sollicite assez peu son O.F.S., à la différence des autres villes de France.

Idéologique ou non, ce choix est bien dommageable. C'est regrettable, car en dehors des publics les plus fragiles, le maintien dans le parc social n'est pas nécessairement souhaitable, ni souhaité. Pour beaucoup, occuper un logement social est une étape dans un parcours résidentiel qui peut les conduire à la propriété, "a fortiori" à Paris où les prix sont élevés. Et si, dans un parc social saturé comme celui de Paris, personne ne sort, personne ne peut y entrer non plus. Du moins, pas à hauteur des besoins. L'équation est donc finalement assez facile à poser.

Pour l'ensemble de ces raisons, Monsieur le Maire, nous vous demandons une nomenclature des bureaux vides dans chaque arrondissement, notamment dans le cadre de la révision du P.L.U. et des travaux de l'APUR, un nouveau plan pluriannuel de transformation plus ambitieux et quantifiable, et enfin, l'association de l'O.F.S. à l'élaboration de ce plan.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Patrick VIRY.

Je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE, Premier adjoint, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Conseiller, je vais proposer que vous retiriez votre vœu parce qu'en réalité, beaucoup de ce que vous demandez est déjà engagé.

D'abord, rappeler que dans le cadre de la révision du P.L.U., nous allons procéder à un travail de cartographie extrêmement fin sur l'ensemble des arrondissements, piloté par l'"Agence parisienne d'urbanisme", qui nous permettra de répondre à l'une de vos demandes, et qui est déjà engagé. De cartographier, notamment sur le sujet des actifs tertiaires, des bureaux, où nous en sommes, ceux qui sont libres, ceux qui sont disponibles, éventuellement qui sont en mauvais état.

Et puis, deux corrections de chiffres qui sont faux. Vous évoquez 55.000 mètres carrés. Vous faites référence uniquement à la première vague de l'appel à projets que nous lançons. Nous nous fixons l'objectif de transformer plusieurs centaines de milliers de mètres carrés de bureaux en logements à Paris.

Et deuxième chiffre qui est faux. Vous évoquez le chiffre de 100.000 mètres carrés de bureaux vacants. C'est largement sous-estimé. Il ne faut pas faire d'erreur d'analyse. Il y a 16 millions de mètres carrés de bureaux à Paris. On estime que la vacance, en ce moment, est autour de 3 % à 4 %. C'est difficile de le savoir à un instant "T". En fait, il y a beaucoup plus de bureaux vides que le chiffre que vous avez évoqué. Même si ce chiffre paraît énorme, en réalité, il n'y a jamais eu à Paris de manque ou de problème d'attractivité des bureaux. C'est l'un des sujets pour lesquels nous avons des difficultés à transformer les bureaux en logements. C'est que l'actif tertiaire reste de loin l'actif le plus rentable. Vous l'évoquez, donc je sais que vous l'avez très bien compris. Et donc, l'accompagnement que nous devons faire, nous devons trouver des leviers financiers, juridiques, fiscaux et des leviers d'instructions administratives pour pouvoir les accélérer.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose de retirer votre vœu puisque vous comprenez que nous partageons largement vos orientations en la matière.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Premier Adjoint.

Je reviens en salle des fêtes.

Vous êtes toujours là, Patrick VIRY ?

Est-ce que vous acceptez de retirer votre vœu ?

M. Patrick VIRY. - Tout à fait. Nous avons bien entendu les explications de M. le Premier Adjoint sur l'un des trois points que nous avons soumis à votre sagacité. L'essentiel ne faisant pas suite d'un accord de votre part, nous le maintenons.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous le maintenez, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée référencée n° 113 par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la lutte contre les cyberattaques des structures de santé parisiennes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le dernier vœu, qui est le vœu référencé n° 114 relatif à la lutte contre les cyberattaques des structures de santé parisiennes.

Je donne la parole à la Présidente Maud GATEL, pour le présenter.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les cyberattaques constituent des défis majeurs pour toutes les organisations. Elles se multiplient et elles touchent particulièrement les institutions de santé. Or, la question de la protection des données et de leur intégrité est centrale.

Par ce vœu, rédigé par Maud LELIÈVRE et qui s'adresse à la Maire de Paris, Présidente du conseil de surveillance de l'A.P.-H.P., nous demandons une évaluation de la situation actuelle au sein de l'A.P.-H.P. et une présentation de la stratégie poursuivie pour veiller à la protection des données, notamment les données les plus sensibles.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci pour cette présentation synthétique à laquelle nous sommes tous sensibles.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup.

Je suis un peu ennuyé par ce vœu, Madame la Présidente, tout simplement parce que j'en comprends les principes généraux et les partage totalement, mais qu'il serait démesuré de croire que la Ville seule peut engager un chantier sérieux.

A la Ville, nous travaillons très activement à la cybersécurité. D'ailleurs, peut-être souhaitez-vous qu'un jour, nous en parlions. Il faudra le faire de façon un petit peu confidentielle pour protéger les systèmes d'information de tout type d'intrusion, de vol, de blocage et de menace, notamment sur l'intégrité des données personnelles des citoyens parisiens que nous avons à gérer.

Concernant le risque en matière de santé, je rappelle que le Gouvernement vient tout juste d'annoncer la création d'un observatoire pour suivre leur niveau de sécurité. C'est un domaine extrêmement complexe sur lequel la Ville n'a pas autorité pour engager un contrôle sérieux. Nous considérons donc qu'il n'entre pas dans le champ de compétences de la Ville de prétendre à le faire seul.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Silence, s'il vous plaît.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - En essayant de vous convaincre que nous y travaillons très ardemment avec l'A.P.-H.P., avec le Gouvernement, avec l'"Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information", je vous propose plutôt que nous nous projetions dans ces travaux pilotés par le niveau national, qui engage des critères de sécurité allant bien au-delà de notre périmètre strict.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Premier adjoint.

Est-ce que vous acceptez la proposition d'Emmanuel GRÉGOIRE ?

Le vœu n° 114 est donc retiré.

Je vous remercie.

2021 DDCT 21 - Vente aux enchères des cadeaux reçus par la Maire de Paris ès-qualités au cours de la mandature 2014-2020.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le projet de délibération DDCT 21 relatif à la vente aux enchères des cadeaux reçus par la Maire de Paris ès-qualités au cours de la mandature 2014-2020 est retiré de l'ordre du jour.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Groupe hospitalier universitaire Paris SACLAY (Sainte Périne-Ambroise Paré-Raymond Poincaré-Antoine Béclère Bicêtre-Paul Brousses-Berck) (Conseil hospitalier territorial) (R. 10) :

Titulaire :

- Mme Céline HERVIEU.

Suppléante :

- Mme Anouch TORANIAN.

Groupe hospitalier universitaire A.P.-H.P. Nord-Université de Paris (Louis Mourier-Beaujon-Bichat Claude Bernard-Bretonneau-Lariboisière-Fernand Widal-Saint Louis-Robert Debré) (Conseil hospitalier territorial) (R. 11) :

Titulaire :

- M. Eric LEJOINDRE.

Suppléante :

- Mme Alexandra CORDEBARD.

Groupe hospitalier universitaire Paris-psychiatrie et neurosciences (Comité de surveillance) (R. 12) :

- Mme Anne SOUYRIS ;

- M. Eric LEJOINDRE ;

- Mme Carine PETIT ;

- M. Jean-Pierre LECOQ.

Institut universitaire d'hématologie (Conseil d'Institut) (R. 13) :

- M. Hamidou SAMAKÉ.

Medicen Paris Région, association pour le développement des hautes technologies pour la santé et le médicament en France (Assemblées générales) (R. 14) :

- M. Hamidou SAMAKÉ.

Centre régional de coordination des dépistages des cancers de la Région Ile-de-France (Conseil d'administration) (R. 15) :

Titulaire :

- Mme Anne SOUYRIS.

Centre hospitalier interdépartemental de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent "Fondation Vallée" (Conseil de surveillance) (R. 16) :

- Mme Céline HERVIEU.

Centre hospitalier national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts (Conseil de surveillance) (R. 17) :

- M. Patrick BLOCHE.

Comité départemental de l'Aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (R. 18) :

Titulaires :

- Mme Karen TAÏEB ;

- Mme Camille NAGET ;

- M. Vincent BALADI.

Suppléante :

- Mme Céline HERVIEU.

Conseil territorial de santé (R. 19) :

Titulaire :

- M. Rémi FÉRAUD ;

- M. Jérôme LORIAU.

Suppléants :

- M. Karim ZIADY ;

- M. Emmanuel MESSAS.

Fondation "PREM UP" (R. 20) :

- Mme Dominique KIELEMOËS.

Groupe hospitalier universitaire A.P.-H.P. Sorbonne université (Tenon-Saint Antoine-Rothschild-Armand Trousseau-Pitié Salpêtrière-Charles Foix) (Conseil hospitalier territorial) (R. 21) :

Titulaire :

- M. Jérôme COUMET.

Groupe hospitalier universitaire A.P.-H.P. Centre - Université de Paris (Corentin Celton-Georges Pompidou-Vaugirard Gabriel Pallez-Necker enfants malades-Hôtel Dieu - La collégiale-Broca-Cochin) (Conseil hospitalier territorial) (R. 22) :

Titulaire :

- Mme Véronique LEVIEUX.

Suppléant :

- M. Jérôme LORIAU.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2021, R. 12 à R. 22).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous ne siégerons donc pas demain.

La prochaine séance du Conseil de Paris aura lieu les 13, 14 et 15 avril.

Je remercie, en votre nom, sincèrement tous les fonctionnaires du service du Conseil de Paris, toutes les collaboratrices et les collaborateurs des cabinets d'adjoints, et bien sûr, des sept groupes qui composent notre assemblée.

Je vous souhaite une très, très bonne soirée et vous dis évidemment à très bientôt.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures quarante-cinq minutes).

Question écrite posée à Mme la Maire de Paris.

Question du groupe Écologiste de Paris

QE 2021-07 - Question de M. Émile MEUNIER, Mme Antoinette GUHL, Mme Fatoumata KONÉ et des élu-e-s du groupe Écologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la mauvaise qualité du tri des déchets parisiens.

Libellé de la question :

"Chaque année, au moment de dresser le bilan du tri des déchets, les Francilien.ne.s sont pointé.e.s du doigt comme les dernier.ère.s de la classe. Dans une récente enquête "du Parisien", M. Helder de OLIVERA, directeur de l'Observatoire régional des déchets d'Ile-de-France, déclarait : "la collecte séparée des déchets des ménages en Ile-de-France enregistre des performances relativement basses". Pour le dire plus clairement : la majorité de la poubelle des ordures ménagères, dite "poubelle classique", serait en fait recyclable. Dans les faits, tous ces déchets recyclables partent à l'incinération au lieu d'être recyclés.

En Ile-de-France, Paris réalise parmi les moins bons scores. Seuls 17 % des déchets recyclables ont été orientés vers les filières de recyclage selon un rapport de la Cour des comptes de 2017. Une performance très éloignée des objectifs de 55 % en 2020 et de 65 % en 2025 prévues par la loi Transition énergétique de 2015.

Pourtant, depuis le 1er janvier 2019, tout le territoire parisien est couvert par l'extension des consignes de tri, dont l'objectif était de massifier la collecte des emballages dans le bac jaune afin de réduire considérablement la part des déchets recyclables envoyés à l'élimination.

En outre, conformément à la loi Anti-gaspillage, à compter du 1er janvier 2024, tous les Parisiens et Parisiennes devront disposer d'une offre de tri pour leurs biodéchets, or à ce jour, seuls trois arrondissements sont couverts par une solution complète de collecte séparée des déchets alimentaires. Il semble urgent que soient

multipliés et déployés davantage de lieux de compostage et de services de collecte pour accélérer la valorisation de ces déchets.

Aussi, Emile MEUNIER, Antoinette GUHL, Fatoumata KONÉ et les élu.e.s du groupe Ecologiste interrogent la Ville de Paris :

- sur les raisons de ces mauvais résultats : comment s'explique un tel décalage entre les taux de valorisation nationaux et franciliens ?

- sur le bilan de l'extension des consignes de tri : quelle est l'évolution de la quantité de déchets collectés par le bac jaune depuis sa mise en place ? Pourquoi ce dispositif ne permet-il pas encore d'atteindre des taux satisfaisants de valorisation des emballages ?

- sur le bilan du déploiement de la collecte des déchets alimentaires en porte à porte dans les arrondissements qui y ont eu recours (dans les 2e, 12e et 19e) : quelle est la quantité de biodéchets collectés et valorisés à Paris et quelles sont les perspectives de généralisation de cette collecte séparée sur le reste du territoire parisien compte tenu de l'échéance de 2024 ?

- sur le taux de déchets recyclés cette année ;

- sur les moyens mis en œuvre pour respecter l'objectif de 65 % en 2025 et de collecte séparée des biodéchets à l'horizon 2024 et la trajectoire prévue pour y arriver (incitation, fiscalité...) ;

- sur l'impact de la crise sanitaire sur la collecte et le traitement des déchets à Paris en 2020 : quelle évolution des quantités de déchets collectés, valorisés et éliminés en comparaison avec 2019 ?"

Réponse (Mme Colombe BROSSEL, adjointe) :

"Nous devons faire de Paris une ville plus écologique et, de nos déchets, des ressources en multipliant les dispositifs de réduction de déchets et de recyclage des déchets restants avec comme objectif, "Zéro déchets non-valorisés".

Tout d'abord, il nous faut renforcer nos actions de prévention des déchets qui constituent un levier indispensable de la transformation écologique de notre ville. C'est par la sensibilisation, notamment des plus jeunes, aux enjeux de la réduction, du réemploi et du recyclage que collectivement nous pourrions atteindre nos objectifs de transition écologique.

Ainsi, nous allons par exemple étendre le dispositif des rues et des quartiers "Zéro déchet" à tous les arrondissements volontaires en 2021. L'expérimentation menée rue de Paradis dans le 10e arrondissement en 2018-2019 a présenté des résultats très encourageants, avec notamment une baisse de 18 % des ordures ménagères et de 11 % des emballages carton et plastique dans la rue.

Par ailleurs, il nous faut augmenter le recyclage des déchets restants et donc le tri.

A Paris, en 2019, 20,7 % des déchets ont été recyclés. Un chiffre en forte augmentation entre 2018 et 2019 avec +5,7 % des déchets bac jaunes recyclés et de 1,9 % de verre recyclé. Le tonnage des déchets collecté est en baisse (-1,4 % par rapport à 2018) et le recyclage matière poursuit sa progression (+1,2 %) alors que l'incinération et l'enfouissement sont en recul.

L'augmentation récente du recyclage donc du geste de tri, est concomitante à l'extension des consignes de tri, il y a un lien qui semble fort et un bilan positif qu'il faudra consolider. À noter que l'incinération des ordures ménagères résiduelles fait l'objet d'une valorisation énergétique, par laquelle le SYCTOM, l'Agence métropolitaine des déchets, fournit de la chaleur au réseau de la CPCU qui permet le chauffage d'un quart des bâtiments de la Capitale et de 16 réseaux de chaleur de villes du Grand Paris.

La densité et la concentration de l'habitat parisien est une difficulté parisienne sur le tri : 17 % des immeubles parisiens ne sont pas dotés de bac emballages plastiques/métal/carton/papier et 34 % ne sont pas dotés de bac verre faute de place. La DPE va lancer prochainement l'information sur la dotation en bacs jaune et blanc des immeubles en informant chaque copropriété de la possibilité de rajouter des bacs quand la place est suffisante ou de remplacer des bacs verts par des bacs jaunes ou blancs. Le travail est également fait auprès des bailleurs sociaux.

Par ailleurs, notamment pour les immeubles où la place n'est pas suffisante pour rajouter des bacs, nous déployons des stations Trilib pour offrir aux Parisiens une solution de tri à proximité de chez eux. Ces stations Trilib permettent par ailleurs de capter un gisement de meilleure qualité, avec 15 % d'erreur de tri en moins, et de répondre à l'enjeu de place pour les bacs de tri dans les immeubles parisiens.

Enfin, dès 2022, nous passerons à 3 jours hebdomadaires de collecte des bacs jaunes.

La Ville de Paris anticipe également l'obligation du 31 décembre 2023 sur le tri à la source des biodéchets pour offrir à toutes les Parisiennes et tous les Parisiens une solution pour valoriser ses biodéchets. Chaque Parisien produit de 50 à 80 kilos de déchets alimentaires (DA) par an, soit ¼ de ses ordures ménagères. Notre objectif est, d'ici à l'échéance 2023, d'avoir testé puis déployé une palette de dispositifs adaptés aux spécificités de Paris : densité urbaine, modes de vie très divers des Parisiens, très forte utilisation de l'espace public, attractivité

professionnelle et touristique. L'enjeu repose tout autant sur le tri des déchets alimentaires que sur leur traitement pour valorisation. Notre Ville doit donc tout autant faciliter et accompagner le réflexe de tri que structurer des filières éco-responsables de traitement.

Les actions réalisées en 2019 ont permis le traitement de 5.000 t/an (compostage et collecte) grâce à plusieurs dispositifs et modalités :

- Le compostage collectif ou individuel : à ce jour, près une trentaine de site de compostage de quartier et près de 900 composteurs d'immeuble sont actifs à Paris et depuis 2017, 4.000 lombricomposteurs ont été distribués aux Parisiens. Les lombricomposteurs sont de nouveau proposés aux Parisiens après une pause dans la distribution due à la crise sanitaire.

- Nous lancerons en 2021 un appel à projets compost dans l'espace public destiné à faciliter l'accompagnement de ces initiatives et à les valoriser.

- L'expérimentation de la collecte en pied d'immeubles dans les 2e, 12e et 19e arrondissements. En 2020 cette collecte a connu une augmentation de 20 % par rapport à 2019. Mais la suspension de cette collecte pendant le premier confinement a ralenti cette dynamique. L'ensemble du dispositif de communication, information, sensibilisation, dotations auprès des habitants est relancé (faits dans les 19e et 12e arrondissements, en cours dans le 2e).

- Le déploiement de bornes de collectes sur les marchés alimentaires couverts et découverts depuis septembre 2020. À la fin de l'année 2021, 62 sur 78 marchés alimentaires parisiens seront équipés de ces bornes d'apport et nous généraliserons ces bornes d'apport sur tout l'espace public en 2022.

Pour faciliter le tri à domicile, plus de 150.000 bioseaux ont déjà été distribués.

- La collecte des déchets alimentaires dans une centaine de sites municipaux de restauration collective (restaurants administratifs, écoles, action sociale) et la collecte des déchets organiques des commerçants sur 62 marchés alimentaires.

La Ville va également lancer une étude sur la tarification incitative de la taxe de collecte d'ordure ménagère pour étudier ses implications prévisibles en termes d'augmentation du tri mais également en termes d'acceptabilité sociale et d'impact sur la propreté de l'espace public.

Enfin, nous travaillerons sur les déchets des professionnels, que ça soit les déchets du bâtiment ou les déchets des commerçants. C'est uniquement en les aidant à réduire leurs déchets, plus réemployer et mieux trier que nous baisserons le tonnage de ces déchets produit à Paris en volume important.

Concernant la crise sanitaire, le premier confinement a affecté les opérations de collecte et de traitement des déchets. Pendant la première période de confinement, les déchetteries ont été fermées au public, de même que les Trimobiles, les prises de rendez-vous pour les encombrants ont été interrompues. Les collectes sélectives (multi-matériaux et déchets alimentaires) ont également été suspendues, seule la collecte sélective du verre étant maintenue. La reprise des collectes sélectives (multi-matériaux et déchets alimentaires) s'est effectuée progressivement entre le 13 et le 25 mai. Le rythme de travail des agents a aussi été adapté afin de mettre en place le Plan de continuité d'activité de la DPE en cette période de crise sanitaire.

Nous avons depuis maintenu l'ensemble des missions de la DPE, y compris dans les nouvelles périodes de confinement grâce à l'engagement fort et constant des agents de la direction présents sur le terrain au quotidien, et ce malgré un impact opérationnel important de l'épidémie sur les équipes.

Concernant les objets encombrants, sur la période de début mars à fin mai 2020, le tonnage est en recul de 58,1 % par rapport à l'année 2019 sur la même période. Pour les déchetteries, sur le mois d'avril (mois complet de confinement), le recul est de 85,8 % par rapport au mois d'avril 2019. Pour la collecte en porte à porte, la baisse est d'environ 40 % par rapport à l'année 2019 sur la même période."

Votes spécifiques.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alice COFFIN, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Eric LEJOINDRE, Mme Valérie MONTANDON et M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 32.

M. Jean-Noël AQUA, Mmes Célia BLAUDEL, Agnès EVREN, M. Antoine GUILLOU et Mme Fatoumata KONÉ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 8.

M. Jacques BAUDRIER, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Emile MEUNIER et Mme Carine PETIT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 24.

Mme Lamia EL AARAJE, MM. Jean-Philippe GILLET, Rudolph GRANIER, Nicolas NORDMAN, Mmes Raphaëlle RÉMY-LELEU et Hanna SEBBAH ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération PP 10, PP 15, PP 16, PP 20 et PP 21.

M. Thomas CHEVANDIER, Mmes Emmanuelle DAUVERGNE, Jeanne d'HAUTESERRE, M. Frédéric HOCQUARD, Mmes Fatoumata KONÉ, Véronique LEVIEUX, Nathalie MAQUOI, M. Emile MEUNIER, Mmes Laurence PATRICE, Marie-José RAYMOND-ROSSI, MM. Jean-Luc ROMERO-MICHEL et Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 21.

M. Maxime COCHARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DU 16.

M. Jacques BAUDRIER, Mmes Alix BOUGERET, Anne-Claire BOUX, M. François DAGNAUD, Mme Lamia EL AARAJE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIEVRE, M. Roger MADEC, Mmes Carine PETIT, Carine ROLLAND, MM. Hamidou SAMAKÉ, Karim ZIADY, Mme Maya AKKARI, MM. Mahor CHICHE, Jean-Philippe DAVIAUD, Rudolph GRANIER, Emile MEUNIER, Nicolas NORDMAN, Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Emmanuel COBLENCÉ, François-Marie DIDIER, Mmes Marie-Caroline DOUCERÉ, Maud GATEL, MM. Jean-Philippe GILLET, Jérôme GLEIZES, Mme Catherine IBLED, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mmes Halima JEMNI, Dominique KIELEMOËS, Johanne KOUASSI, Nathalie MAQUOI, Raphaëlle PRIMET et Léa VASA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 17.

MM. David BELLIARD, Nicolas BONNET-OULALDJ, Jérôme COUMET, Antoine GUILLOU, Mme Halima JEMNI, M. Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Olivia POLSKI, Carine ROLLAND et M. Ariel WEIL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 1 et DLH 19.

MM. François DAGNAUD, Dan LERT et Nicolas NORDMAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 25.

Mmes Héléne BIDARD, Dominique KIELEMOËS, M. Jean-François MARTINS et Mme Delphine TERLIZZI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 23.

M. Emile MEUNIER et Mme Delphine TERLIZZI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 72.

Votes spécifiés.

M. Nicolas NORDMAN ne prend pas part au vote sur le projet de délibération SOGARIS.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAE 72, DDCT 10, DEVE 11, DEVE 17 et DVD 31.

M. Jacques BAUDRIER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DRH 17.

M. Ariel WEIL ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 75.

Mmes Aminata NIAKATÉ, Emmanuelle RIVIER, MM. Thomas CHEVANDIER et Mahor CHICHE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAJ 10.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE ne prend pas part au vote sur les vœux n^{os} 37, 105 et 106 et le projet de délibération DVD 18.

M. François-Marie DIDIER ne prend pas part au vote sur le vœu n° 36 et le projet de délibération DEVE 8 - DLH-DU.

MM. Jean-Didier BERTHAULT, Stéphane CAPLIEZ et Aurélien VÉRON ne prennent pas part au vote sur le vœu n° 59.

M. Jean-Didier BERTHAULT s'abstient sur le projet de délibération DEVE 22.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU ne prend pas part au vote sur le vœu n° 97.

M. Patrick VIRY ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 69.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2021 DCPA 2 Travaux de création d'un bâtiment pour l'Atelier des Beaux-Arts sis 105 rue de Glacière (13e) - Indemnisation de la société 3J Bâtiment dû à une prolongation de chantier.

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2021 DAE 50 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3.

2021 DAE 74 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3.

M. David BELLIARD, rapporteur.

2021 DASCO 11 Indemnisation amiable de MATMUT Indemnisation Services, subrogée dans les droits de son assurée, en réparation du préjudice subi suite à un incident dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2021 DASCO 19 Subvention à l'association Office Central de Coopération à l'Ecole de Paris (OCCE) (15e) - Annulation de projets en 2020 et report d'utilisation de la subvention sur des projets 2021.

2021 DASCO 20 Conventions d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales de Paris et la Ville de Paris relatives à la Prestation de Service Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH).

2021 DASCO 24 Convention de partenariat et de participation financière avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris (CAUE) sur l'Académie du Climat.

2021 DFPE 52 Subventions (829.869 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles avec cinq associations pour l'animation d'ateliers en RAM-RAP.

2021 DFPE 99 Subvention (46.000 euros) et convention avec une association pour le fonctionnement d'une ludothèque parisienne dans le 11e arrondissement.

2021 DFPE 101 Subvention (12.500 euros) et avenant à CPO avec deux associations "Pari's des Faubourg" (10e) et "Cefia" (17e) pour leurs actions de soutien à la parentalité.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

2021 DPE 7 Valorisation des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques et des lampes - Conventions avec les organismes Ocad3E et Recylum.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteur.

2021 DLH 19 Location de l'immeuble 8, rue des Apennins (17e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2021 DASES 30 Subvention (50.000 euros) et convention d'investissement avec l'association La Corvée dans le cadre du Budget Participatif.

Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

2021 DAE 17 Subvention (350.000 euros) et convention avec l'association Parcours d'insertion FLES de Paris (3e).

2021 DILT 1 Subvention (70.000 euros) et convention avec l'association 13 Avenir (13e).

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

2021 DASES 27 Subventions (78.000 euros) et avenants aux conventions avec les associations Handi'Chiens et ECGAMVP pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap.

M. Jacques GALVANI, rapporteur.

2021 DU 16 - DLH Cession d'une emprise d'un mètre carré au 7 rue Alphonse Penaud (20e) et modification de la délibération 2020 DLH 217 prévoyant la conclusion d'un bail emphytéotique à cette adresse.

2021 DU 21 - DLH Cession de locaux communaux en sous-sol à usage de stationnement en vue du projet d'extension de l'Institut du Cerveau et de la Moelle épinière, 187 rue Chevaleret (13e).

2021 DU 17 Secteur d'aménagement Paul Meurice (20e) - Acquisition auprès de la SPL Paris & Métropole Aménagement du volume n° 2 du lot E2 en vue de la réalisation d'une crèche de 68 places.

2021 DU 44 Cession après déclassement d'une emprise de voirie au droit du 132 avenue de la République (11e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2021 DAJ 3 Approbation du protocole transactionnel entre la Ville de Paris et la région Bretagne sur une coexistence entre les marques LIB' de la Ville de Paris et la marque "Nautic Lib - Le Nautisme en Libre Service" de la région Bretagne.

2021 DAJ 11 Approbation d'un protocole transactionnel entre la Ville de Paris et la Ville de Carcassonne sur la coexistence entre les marques LIB' de la Ville de Paris et les marques Cyclo'Lib de la Ville de Carcassonne.

2021 DRH 13 Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne d'accès au corps des adjoints techniques d'administrations parisiennes, grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, dans la spécialité bûcheron-élagueur.

2021 DRH 14 Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne d'accès au corps des adjoints techniques d'administrations parisiennes, grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, dans la spécialité jardinier.

2021 DRH 19 Fixation de la nature des épreuves et règlement des concours externe et interne d'accès au corps des adjoints techniques, grades d'ATP2 spécialité électrotechnicien.

2021 DRH 22 Fixation de la nature des épreuves et règlement des concours externe et interne d'adjoints techniques, grade d'ATP 2e classe spécialité métallier.

2021 DRH 16 Convention de mise à disposition entre la Ville de Paris et la Société du Grand Paris.

2021 DRH 17 Convention de mise à disposition d'un agent de la Ville de Paris auprès de l'EPAURIF contre remboursement partiel.

2021 DRH 18 Allocations versées aux pupilles des administrations parisiennes au titre de l'exercice 2021.

2021 DRH 20 Convention de mise à disposition entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 20e arrondissement.

2021 DRH 24 Modification de la délibération 2002 DRH 85 d'octobre 2002 fixant la réglementation relative aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires effectuées par les personnels de la Ville de Paris.

M. Antoine GUILLOU, rapporteur.

2021 DFPE 64 Subvention (32.162 euros) et avenant n° 6 avec l'association Au Fil de la Découverte (15e) pour la halte-garderie (15e).

2021 DFPE 77 Subventions (386.409 euros) et avenants n° 6 à l'Association des Parents d'Elèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands - AJEFA (10e) pour ses 5 établissements d'accueil de la petite enfance.

2021 DFPE 78 Subvention (2.162.967 euros), avenant n° 6 à l'association Enfant Présent (20e) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance.

2021 DFPE 82 Subvention (173.198 euros) et avenant n° 6 à l'association La Passerelle (13e) pour la structure multi-accueil Outremer (13e).

2021 DFPE 84 Subvention (111.615 euros) et avenant n° 6 à l'association Archipelia (20e) pour le multi-accueil (20e).

2021 DFPE 97 Subvention (138.673 euros) et avenant n° 6 avec l'association Gribouille Alésia pour la crèche collective (14e).

2021 DFPE 102 Subvention (117.847 euros) et avenant n° 2 avec l'association Une Nouvelle Idée de la Crèche Paris (10e) pour le multi accueil situé 25 rue Stephenson (18e).

2021 DFPE 105 Subvention (175.578 euros) et avenant n° 8 avec l'association La Ribambelle (15e) pour son établissement petite enfance 41-45, rue de Javel (15e).

Mme Céline HERVIEU, rapporteure.

2021 DDCT 10 Subventions de l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit (110.000 euros) et Bruitparif (45.000 euros).

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

2021 DAE 61 Subvention (80.000 euros) et convention avec l'association Paris Biotech Santé (14e).

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

2021 DAE 80 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Fédération de Paris de la Ligue de l'Enseignement.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2021 DEVE 19 Projet LIFE Cool & Low Noise Asphalt 2017. Prise en charge des frais de voyage des participant.e-s au COSCI&COSTA 2019.

2021 DPE 4 Sécurisation de l'alimentation en eau potable en Ile-de-France - Avenant n° 1 à la convention d'études et de constitution d'un groupement de commande avec le SEDIF, SENEQ et AQUAVESC.

M. Dan LERT, rapporteur.

2021 DAE 38 Budget Participatif - Subventions d'investissement (310.000 euros) et conventions avec quatre structures œuvrant en faveur de l'économie circulaire.

2021 DAE 41 Subvention de fonctionnement (340.000 euros) à l'association Les Canaux (19e).

M. Florentin LETISSIER, rapporteur.

2021 PP 10 Fourniture de batteries pour les plateformes robotisées multifonctions de la BSPP.

2021 PP 15 Fourniture de pneumatiques et produits annexes destinés aux véhicules de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2021 PP 13 Convention de groupement de commandes avec les services État concernant la fourniture de moyens d'éclairage portatifs.

2021 PP 14 Convention de groupement de commandes avec les services État de la PP concernant les prestations de maintenance préventive et correctives des défibrillateurs et la fourniture de consommables associés.

2021 PP 16 Marché public relatif à la maintenance des équipements de gestionnaires de voies radio pour la BSPP.

2021 PP 19 Délibération relative à la demande de signer les marchés publics présentés en CAO.

2021 PP 21 Convention MOA pour clôture entre usine SEIDF et caserne BSPP à Neuilly-sur-Marne.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

2021 DAC 370 Subventions (48.500 euros) aux dix-neuf comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

2021 DAC 375 Subvention (12.500 euros) à l'association Mémoire des Résistants Juifs de la M.O.I. dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2019.

2021 DAC 376 Subventions (50.000 euros) et convention avec l'Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale.

2021 DAC 378 Subventions (6.250 euros) à huit associations d'anciens combattants et comités du Souvenir localisés dans les arrondissements de Paris.

2021 DAC 494 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marguerite Jeanne Carpentier 29 rue Descombes (17e).

2021 DAC 496 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Antoine de Saint-Exupéry au 5 rue de Chanaleilles (7e).

2021 DICOM 4 Convention de mise à disposition de matériel à titre gracieux pour le mémorial de la Shoah.

Mme Laurence PATRICE, rapporteure.

2021 DAE 18 Convention portant sur l'organisation du Marché du livre ancien de Paris dans la Halle aux Chevaux du Parc Georges Brassens (15e).

2021 DAE 40 Subvention (8.300 euros) à l'association des commerçants et artisans de la rue de la Jonquière et des rues adjacentes pour des animations de quartier au titre de l'année 2021 (17e).

2021 DAE 51 Fête foraine enfantine place Armand Carrel (19e) - Tarification.

2021 DAE 72 Convention entre la Ville de Paris, la Région d'Ile-de-France, l'Ecole Boule et le Lycée professionnel des métiers de l'ameublement.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2021 DAE 68 Subventions (181.000 euros) et conventions avec six structures œuvrant en faveur de l'alimentation et de l'agriculture durable.

Mme Audrey PULVAR, rapporteure.

2021 DJS 59 Subvention (30.000 euros) à l'association Paris Jean Bouin au titre de l'année 2021.

2021 DJS 60 Subvention (210.000 euros) à l'association Stade Français au titre de l'année 2021.

2021 DJS 62 Subvention (460.000 euros) à Paris Université Club au titre de l'année 2021.

2021 DJS 64 Subvention (30.000 euros) à l'association Le Racing Multi Athlon au titre de l'année 2021.

2021 DJS 65 Subvention (90.000 euros) à l'association Le Sporting Club de Paris au titre de l'année 2021.

2021 DJS 66 Subvention (25.000 euros) à l'association Comité Départemental de Paris de Tennis au titre de l'année 2021.

2021 DJS 67 Subvention (400.000 euros) et convention pluriannuelle avec le Paris Basketball.

M. Pierre RABADAN, rapporteur.

2021 DAC 104 Subventions (95.000 euros) à cinq associations pour l'organisation de festivals musicaux, convention et avenant à convention.

2021 DAC 174 Subventions de fonctionnement (117.000 euros) à 6 associations arts visuels œuvrant pour la jeune création et signature de conventions.

2021 DAC 183 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association M.U. (18e).

2021 DAC 279 Subvention (15.000 euros) à l'association Ecole des arts de la scène - Les Petits Riens (19e).

2021 DAC 491 Délibération autorisant la cession des ouvrages de l'ancienne commission des travaux historiques.

2021 DAC 546 Actualisation des tarifs des redevances et prestations associées aux tournages dans la capitale à compter du 1er avril 2021.

2021 DAC 636 Contrat de transaction indemnitaire avec la société Cinélouxor.

2021 DAC 689 Bail Civil avec l'association "Théâtre de la Marionnette à Paris" pour l'occupation du "Mouffetard, Théâtre des arts de la marionnette".

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

2021 DFA 5 Entretien d'un mur pignon mitoyen 39-41 rue Didot (14e) - Protocole d'accord de répartition des charges entre la Ville de Paris et le syndicat des copropriétaires de l'immeuble 39 rue Didot.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

2021 DAC 371 Subventions (22.000 euros) à huit associations historiques dont sept dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2019.

2021 DAC 372 Subvention (14.500 euros) à l'association Art, Culture et Foi dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2019.

2021 DLH 53 Propriété communale 29, rue du Mesnil (16e) - Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec l'ACIP.

Mme Karen TAÏEB, rapporteure.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mardi 2 mars 2021

Présents :

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, Afaf GABELOTAUD, Barbara GOMES, Pénélope KOMITÈS, Johanne KOUASSI, Olivia POLSKI, Danielle SIMONNET et Alice TIMSIT.

MM. David ALPHAND, Jack-Yves BOHBOT, Geoffroy BOULARD, Pierre CASANOVA, Jérôme GLEIZES, Antoine GUILLOU, Frédéric HOCQUARD, Florent LETISSIER, Paul SIMONDON.

Excusés au sens du RI :

Mme Rachida DATI, M. Francis SZPINER.

Absents :

MM. Grégory CANAL, Jean-François MARTINS.

Sous la présidence de Mme CARRÈRE-GÉE, la séance est ouverte à 15 heures 35.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 38 à son ordre du jour :

Commerce, artisanat et professions libérales et métiers d'art et mode. - Mme POLSKI, rapporteure.

Mme POLSKI a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Entreprises, emploi et développement économique. - Mme GABELOTAUD, rapporteure.

Mme GABELOTAUD a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Ressources humaines, dialogue social et qualité du service public. - M. GUILLOU, rapporteur.

M. GUILLOU a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation.

Interventions de Mme SIMONNET et de Mme CARRÈRE-GÉE sur le projet 2021 DRH 23 relatif à la modification de la délibération DFPE 2007-384 de décembre 2007 fixant les modalités de rémunération et dispositions statutaires applicables aux assistants-es maternels-les de la Ville de Paris.

Réponse de M. GUILLOU.

Intervention de M. BOHBOT sur le projet 2021 DRH 15 relatif aux deux conventions pour la location de salles d'examen et de formation.

Réponse de M.GUILLOU.

Tourisme et vie nocturne. - M. HOCQUARD, rapporteur.

M. HOCQUARD a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Interventions de M. BOHBOT et de M. ALPHAND sur le projet 2021 DDCT 10 relatif aux subventions de l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit (110.000 euros) et Bruitparif (45.000 euros).

Réponse de M. HOCQUARD.

Innovation et attractivité. - Mme KOMITÈS, rapporteure.

Mme KOMITÈS a présenté les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Economie sociale et solidaire, économie circulaire et contribution à la stratégie zéro déchet. - M. LETISSIER, rapporteur.

M. LETISSIER a présenté le projet de délibération de sa délégation.

Intervention de M. ALPHAND sur le projet 2021 DAE 38 relatif au budget participatif. - Subventions d'investissement (310.000 euros) et conventions avec quatre structures œuvrant en faveur de l'économie circulaire.

Réponse de M. LETISSIER.

Finances, budget, finance verte et affaires funéraires. - M. SIMONDON, rapporteur.

M. SIMONDON a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Intervention de M. BOHBOT sur le projet 2021 DVD 18 relatif au bipôle gare de l'Est - gare du Nord. - Convention de financement des travaux REA 1.

Réponse M. SIMONDON.

Vœux et amendements :

9 amendements, 1 vœu rattaché, et 8 vœux non rattachés ont été déposés.

Séance levée à 16 heures 45.

2e COMMISSION

Réunion du lundi 1er mars 2021

Présents :

Mmes Anne BIRABEN, Alice COFFIN, Nelly GARNIER, Catherine IBLED, Dominique KIELEMOËS, Brigitte KUSTER, Béatrice LECOUTURIER, Laurence PATRICE, Emmanuelle PIERRE-MARIE, Raphaëlle PRIMET, Carine ROLLAND et Karen TAÏEB.

MM. Mahor CHICHE, Jérôme COUMET, Christophe GIRARD, Paul HATTE, Franck MARGAIN, Jacques MARTIAL et Aurélien VÉRON.

Excusé au sens du RI :

M. Stéphane CAPLIEZ.

Sous la présidence de Mme PRIMET la séance est ouverte à 10 heures 31.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 38 à son ordre du jour :

Mémoire et monde combattant. - Mme PATRICE, rapporteure.

Mme PATRICE a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Interventions de Mme COFFIN, M. HATTE et Mme LECOUTURIER sur le projet 2021 DU 46 relatif à la dénomination place Claude Goasguen (16e).

Intervention de Mme TAÏEB sur le projet 2021 DAC 494 relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marguerite Jeanne Carpentier 29, rue Descombes (17e).

Intervention de Mme KIELEMOËS sur le projet DU 34 relatif à la dénomination promenade Georgette Elgey (13e).

Présentation du vœu relatif à l'hommage à Juliette Gréco par Mme PATRICE.

Intervention de M.GIRARD.

Outre-mer. - M. MARTIAL, rapporteur.

M. MARTIAL a présenté le projet de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Culture et la ville du quart d'heure. - Mme ROLLAND, rapporteure.

Mme ROLLAND fait un point d'étape dans le secteur culturel durant la crise sanitaire. Précisions sur les critères d'attribution des subventions au secteur culturel.

Mme ROLLAND a poursuivi en présentant les principaux projets de délibération de sa délégation.

Intervention de Mme COFFIN sur le projet 2021 DAC 104 relatif aux subventions (95.000 euros) à cinq associations pour l'organisation de festivals musicaux, convention et avenant à convention.

Réponse de Mme ROLLAND.

Intervention de Mme COFFIN sur le projet 2021 DICOM 5 relatif aux conventions pour les expositions sur la voie publique.

Réponse de Mme ROLLAND.

Patrimoine, histoire de Paris et relations avec les cultes. - Mme TAÏEB, rapporteure.

Mme TAÏEB a présenté les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

1 vœu rattaché et 11 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 11 heures 58.

3e COMMISSION

Réunion du lundi 1er mars 2021

Présents :

Mmes Jeanne d'HAUTESERRE, Lamia EL AARAJE, Corine FAUGERON, Maud GATEL, Halima JEMNI, Hanna SEBBAH, Marie TOUBIANA et MM. Frédéric BADINA-SERPETTE, Jacques BAUDRIER, David BELLIARD, Jean-Philippe DAVIAUD, Philippe GOUJON, Rudolph GRANIER, Nicolas JEANNETÉ, Franck LEFEVRE, Nicolas NORDMAN, Frédéric PÉCHENARD, Florian SITBON, Ariel WEIL.

Absente :

Mme Béatrice PATRIE.

Sous la présidence de Mme EL AARAJE la séance est ouverte à 9 heures 05.

Présentation sur le Syndicat Vélib Autolib Métropole, par M. RAIFAUD et par Mme Ghislaine GEFFROY, Directrice du Syndicat Vélib Autolib Métropole.

Questions de Mme GATEL, M. GRANIER, M. JEANNETE, M. GOUJON.

Réponse de Mme GEFFROY et de M. RAIFAUD.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 17 à l'ordre du jour :

Construction publique, suivi des chantiers, coordination des travaux sur l'espace public, transition écologique du bâti. - M. BAUDRIER, rapporteur.

M. BAUDRIER a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. BADINA-SERPETTE sur le projet 2021 DVD 31 relatif à la rue Francis-de-Croisset (18e). - Convention d'occupation du domaine public avec la RIF pour le relogement provisoire du lycée Rabelais.

Réponse de M. BAUDRIER.

Transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie. - M. BELLIARD, rapporteur.

M. BELLIARD a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Prévention, sécurité, police municipale. - M. NORDMAN, rapporteur.

M. NORDMAN a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

1 amendement et 13 vœux non-rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 10 heures 12.

4e COMMISSION

Réunion du mardi 2 mars 2021

Présents :

Mmes Véronique BUCAILLE, Alexandra CORDEBARD, Léa FILOCHE, Hélène JACQUEMONT, Anessa LAHOUASSA, Geneviève LARDY WORINGER, Véronique LEVIEUX, Camille NAGET et Anne SOUYRIS.

MM. Vincent BALADI, Gauthier CARON-THIBAUT, Nour DURAND-RAUCHER, Jacques GALVANI, Jérôme LORIAU, Emmanuel MESSAS, Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Hamidou SAMAKÉ.

Excusé au sens du RI :

M. Maxime COCHARD.

Sous la présidence de M. CARON-THIBAUT, la séance est ouverte à 9 heures 03.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 11 à son ordre du jour :

Accessibilité universelle et personnes en situation de handicap. - M. GALVANI, rapporteur.

M. GALVANI a présenté tous les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Séniors et solidarités entre générations. - Mme LEVIEUX, rapporteure.

Mme LEVIEUX a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. JACQUEMONT sur le projet 2021 DASES 35 relatif à l'aide extralégale aux centres d'accueil de jour - premier acompte d'un montant de 2.383.916 euros au titre de 2021.

Réponse de Mme LEVIEUX.

Solidarités, lutte contre les inégalités et l'exclusion. - Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

Présentation du premier bilan du plan hiver, du plan grand froid et la préparation de la nuit de la solidarité par Mme FILOCHE.

Questions de Mme LARDY-WORINGER, M. SAMAKE et M. CARON-THIBAUT.

Réponse de Mme FILOCHE.

Mme FILOCHE a présenté tous les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Droits humains, intégration et lutte contre les discriminations. - M. ROMERO-MICHEL, rapporteur.

M. ROMERO-MICHEL a présenté les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Santé publique, Assistance publique-Hôpitaux de Paris, santé environnementale, lutte contre les pollutions et réduction des risques. - Mme SOUYRIS, rapporteure.

Mme SOUYRIS présente les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

8 vœux non rattachés ont été déposés.

Séance levée à 10 heures 45.

5e COMMISSION

Réunion du lundi 1er mars 2021

Présents :

Mmes Célia BLAUEL, Anne-Claire BOUX, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Fatoumata KONÉ, Valérie MONTANDON, Carine PETIT, Aurélie PIRILLO, Marie-José RAYMOND-ROSSI, Léa VASA, et MM. Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Thomas CHEVANDIER, Daniel-Georges COURTOIS, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean LAUSSUCQ, Eric LEJOINDRE, Roger MADEC, Emile MEUNIER, Jean-Baptiste OLIVIER, Eric PLIEZ, Patrick VIRY.

Absents :

Mme Séverine de COMPREIGNAC et M. Patrick VIRY.

Sous la présidence de M. MEUNIER, la séance débute à 15 heures 33.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 21 à l'ordre du jour :

Logement, hébergement d'urgence, protection des réfugiés. - M. BROSSAT, rapporteur.

M. BROSSAT fait un point sur l'arrêt de la Cour de cassation concernant la plateforme Airb'nb.

Questions de Mme RAYMOND-ROSSI, Mme MONTANDON, M. MEUNIER, M. BOURNAZEL.

Réponse de M. BROSSAT.

M. BROSSAT a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment le projet de délibération 2021 DASES 36.

Pas d'intervention.

Urbanisme, architecture du Grand Paris, relations avec les arrondissements et transformation des politiques publiques. - M. GRÉGOIRE, rapporteur.

Présentation par M. GRÉGOIRE de "Réinventer Paris" : transformation des bureaux en logements.

Questions de Mme RAYMOND-ROSSI, Mme KONÉ, Mme MONTANDON, M. MEUNIER, M. CHEVANDIER.

Réponse de M. GRÉGOIRE.

M. GRÉGOIRE a ensuite présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme RAYMOND-ROSSI sur le projet 2021 DU 21 relatif à la cession de locaux communaux en sous-sol à usage de stationnement en vue du projet d'extension de l'Institut du Cerveau et de la Moelle épinière, 187, rue Chevaleret (13e).

Réponse de M. GRÉGOIRE.

Intervention de Mme VASA sur le projet 2021 DU 30 relatif à l'appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris 1". - Site de la gare Masséna (Z.A.C. "Paris Rive Gauche" - 13e). - Signature d'un avenant à la promesse de vente.

Réponse de M. GRÉGOIRE.

Intervention de Mme NIAKATÉ et de M. OLIVIER sur le projet 2021 DU 22 relatif à l'IMGP2 - Quai d'Issy (15e). - Désignation du lauréat. - Autorisation de signer les actes. - Régularisations sur foncier S.N.C.F.

Réponse de M. GRÉGOIRE.

Construction publique, suivi des chantiers, coordination des travaux sur l'espace public, transition écologique du bâti. - M. BAUDRIER, rapporteur.

M. BAUDRIER a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme KONÉ sur le projet 2021 DCPA 3 relatif au centre paris'anim nouvelle athènes (ex tour des dames) - 18, rue de la Tour des Dames 9e arrondissement. - Création d'un atelier des Beaux-Arts à vocation de pôle numérique.

Réponse de M. BAUDRIER.

Interventions de Mme VASA et de M. MEUNIER sur le projet 2021 DU 32 relatif à la Z.A.C. "Gare des Mines - Fillettes" (18e). - Avis de la Ville sur l'étude d'impact environnemental actualisée dans le cadre du PC Aréna. - Déclassement du domaine public routier d'une emprise.

Réponse de M. BAUDRIER.

Politique de la ville. - Mme BOUX, rapporteure.

Mme BOUX a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

3 vœux rattachés et 23 vœux non-rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 16 heures 45.

6e COMMISSION

Réunion du mardi 2 mars 2021

Présents :

Mmes Maya AKKARI, Hélène BIDARD, Sandra BOËLLE, Alix BOUGERET, Inès de RAGUENEL, Céline HERVIEU, Marie-Christine LEMARDELEY, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Nathalie MAQUOI, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Emmanuelle RIVIER, Dominique VERSINI et MM. Jean-Noël AQUA, Patrick BLOCHE, Emmanuel COBLENCÉ, François CONNAULT, Jean-Pierre LECOQ.

Excusées au sens du RI :

Mmes Emmanuelle DAUVERGNE, Delphine BÜRKLI.

Absente :

Mme Douchka MARKOVIC.

Sous la présidence de M. COBLENCÉ la séance est ouverte à 10 heures 36.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 30 à l'ordre du jour :

Éducation, petite enfance, familles et nouveaux apprentissages, organisation du Conseil de Paris. - M. BLOCHE, rapporteur.

M. BLOCHE a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. AQUA sur le projet 2021 DASCO 18 relatif à l'approbation du Règlement Intérieur pour l'utilisation des cours d'école et de collège ouvertes au public.

Réponse de M. BLOCHE.

Intervention de Mme BOËLLE sur le projet 2021 DDCT 21 relatif à la vente aux enchères des cadeaux reçus par la Maire de Paris ès-qualités au cours de la mandature 2014-2020.

Réponse de M. BLOCHE.

Égalité femmes/hommes, Jeunesse. - Mme BIDARD, rapporteure.

Mme BIDARD a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Présentation par Mme BOUGERET de la proposition de délibération 2021 Changer Paris 1 relative à l'instauration du prix "Jeunes Bénévoles Parisiens" et approbation du Règlement Intérieur.

Interventions Mme MAQUOI, M. LECOQ et M. AQUA sur la proposition de délibération.

Intervention de Mme RÉMY-LELEU sur le projet de délibération 2021 DJS 82 relatif à la mise à disposition de locaux sis 101, quai Branly (15e). - 3ème avenant à la convention d'occupation du domaine public avec le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse.

Réponse de Mme BIDARD.

Petite enfance. - Mme HERVIEU, rapporteure.

Mme HERVIEU a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Enseignement supérieur, recherche, vie étudiante. - Mme LEMARDELEY, rapporteure.

Mme LEMARDELEY a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Droits de l'enfant et protection de l'enfance. - Mme VERSINI, rapporteure.

Mme VERSINI a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Audition de Mme Claire HOUPLINE, Directrice du G.I.P. "Réussite Éducative".

Vœux et amendements :

1 vœu rattaché et 17 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 12 heures 50.

7e COMMISSION

Réunion du mardi 2 mars 2021

Présents :

Mmes Samia BADAT-KARAM, Marie-Caroline DOUCERÉ, Catherine DUMAS, Geneviève GARRIGOS, Antoinette GUHL, Aminata NIAKATÉ, Elisabeth STIBBE, Anouch TORANIAN, et MM. Antoine BEAUQUIER, Nicolas BONNET-OULALDJ, Boris JAMET-FOURNIER, Pierre RABADAN, Sylvain RAIFAUD, Jérémy REDLER, Hermano SANCHES RUIVO.

Excusés au sens du RI :

MM. Arnaud NGATCHA, Gérard LOUREIRO, Karim ZIADY.

Absente :

Mme Nathalie LAVILLE.

Sous la présidence de Mme GARRIGOS la séance est ouverte à 14 heures 05.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 20 à l'ordre du jour :

Relations Internationales, Francophonie. - M. NGATCHA, rapporteur.

En l'absence de M. NGATCHA, excusé, M. REGNIER a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Europe. - M. SANCHES RUIVO, rapporteur.

M. SANCHES RUIVO a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vie associative, participation citoyenne, débat public. - Mme TORANIAN, rapporteure.

Retour par Mme TORANIAN sur la phase de dépôt des projets dans le cadre du budget participatif.

Mme TORANIAN a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Sports, Jeux olympiques et paralympiques. - M. RABADAN, rapporteur.

M. RABADAN a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Questions de M. BONNET-OULALDJ, M. RAIFAUD, Mme BADAT-KARAM et Mme DOUCERÉ sur le projet 2021 DJS 61 relatif à une subvention (109.500 euros) à l'Association des personnels sportifs des administrations parisiennes de la Ville de Paris au titre de l'année 2021.

Réponse de M. RABADAN.

Vœux et amendements :

9 vœux non-rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 15 heures 45.

8e COMMISSION

Réunion du lundi 1er mars 2021

Présents :

Mmes Véronique BALDINI, Colombe BROSSEL, Agnès EVREN, Maud LELIEVRE, Carline LUBIN-NOËL, Audrey PULVAR, Chloé SAGASPE, Delphine TERLIZZI, Anne-Claire TYSSANDIER et MM. René-François BERNARD, Jean-Didier BERTHAULT, François DAGNAUD, François-Marie DIDIER, Rémi FÉRAUD, Jean-Philippe GILLET, Alexis GOVCIYAN, Dan LERT, Christophe NAJDOVSKI, François VAUGLIN.

Absent :

M. Alexandre FLORENTIN.

Sous la présidence de M. GOVCIYAN, la séance est ouverte à 14 heures 10.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 16 à son ordre du jour :

Transition écologique, plan Climat, eau et énergie. - M. LERT, rapporteur.

M. LERT présente tous les projets de délibération de sa délégation.

Intervention de Mme BALDINI sur le projet 2021 DEVE 19 concernant le projet LIFE Cool & Low Noise Asphalt 2017. Prise en charge des frais de voyage des participant.e.s au COSCI&COSTA 2019.

Réponse de M. LERT.

Intervention de M. BERTHAULT sur le projet DPE 3 concernant l'approbation du document d'orientations stratégiques 2021-2026 avec la régie "Eau de Paris".

Réponse de M. LERT.

Intervention de M. DAGNAUD sur le radeau installé sur le canal de l'Ourcq et sur la question de sa sécurisation.

Réponse de M. LERT et de M. NAJDOVSKI.

Economie sociale et solidaire, économie circulaire et contribution à la stratégie zéro déchet. - M. LETISSIER, rapporteur.

M. LETISSIER présente tous les projets de délibération de sa délégation.

Intervention de Mme BALDINI et de Mme LELIEVRE sur le projet 2021 DEVE 13 concernant l'adhésion (19.050 euros) à trois associations œuvrant dans le domaine de l'économie circulaire.

Réponse de M. LETISSIER.

Végétalisation de l'espace public, espaces verts, biodiversité et condition animale. - M. NAJDOVSKI, rapporteur.

M. NAJDOVSKI présente tous les projets de délibération de sa délégation. Pas d'intervention.

Alimentation durable, agriculture et circuits courts. - Mme PULVAR, rapporteure.

Mme PULVAR présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme LELIEVRE et de Mme BALDINI sur le projet 2012 DAE 68 relatif aux subventions (181.000 euros) et conventions avec six structures œuvrant en faveur de l'alimentation et de l'agriculture durable.

Réponse de Mme PULVAR.

Propreté de l'espace public, tri et réduction des déchets, assainissement, recyclage, et réemploi. - Mme BROSSEL, rapporteure.

Mme BROSSEL présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation. Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

1 amendement, 1 vœu rattaché et 8 vœux non rattachés ont déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 15 heures 15.

Listes des membres présents.**Mardi 9 mars 2021 - Matin**

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUDEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, Mme Geneviève LARDY WORINGER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Stéphane CAPLIEZ, M. Maxime COCHARD, M. Alexandre FLORENTIN, M. Gérard LOUREIRO, M. Emmanuel MESSAS.

Mardi 9 mars 2021 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, Mme Geneviève LARDY WORINGER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Stéphane CAPLIEZ, M. Maxime COCHARD, M. Alexandre FLORENTIN, M. Gérard LOUREIRO, M. Emmanuel MESSAS.

Mercredi 10 mars 2021 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, Mme Geneviève LARDY WORINGER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINDER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Stéphane CAPLIEZ, M. Maxime COCHARD, M. Alexandre FLORENTIN, M. Jérôme LORIAU, M. Gérard LOUREIRO, M. Emmanuel MESSAS.

Absent :

M. François-Marie DIDIER.

Mercredi 10 mars 2021 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUESSA, Mme Geneviève LARDY WORINGER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Stéphane CAPLIEZ, M. Maxime COCHARD, M. Alexandre FLORENTIN, M. Gérard LOUREIRO, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Emmanuel MESSAS.

Absents :

M. Pierre CASANOVA, Mme Séverine de COMPREIGNAC.

Jeudi 11 mars 2021 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Emmanuel COBLENCE, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, Mme Geneviève LARDY WORINGER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMEROMICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Stéphane CAPLIEZ, M. Mahor CHICHE, M. Maxime COCHARD, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Anne HIDALGO, M. Gérard LOUREIRO, M. Emmanuel MESSAS.

Absent :

M. Pierre CASANOVA.

Jeudi 11 mars 2021 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, Mme Geneviève LARDY WORINGER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, M. Florian SITBON, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Stéphane CAPLIEZ, M. Maxime COCHARD, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Anne HIDALGO, M. Gérard LOUREIRO, M. Emmanuel MESSAS.

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

N° Com ODJ	N° d'ordre	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	
6	1		PEC	VAUGLIN	VNR		relatif à la précarisation et à l'isolement des jeunes.	BIDARD	Retiré	9-mars-21
6	18		GEP, Génération.s	RÉMY-LELEU, SAGASPE, KONÉ, MAQUOI	VNR		relatif à la précarisation des étudiants.	LEMARDELEY	Retiré	9-mars-21
6	19		MDE	DE COMPREIGNAC	VNR		relatif à une action coordonnée de la Ville de Paris contre la précarité étudiante.	LEMARDELEY	Rejeté	9-mars-21
6	20		Changer Paris	BADAT-KARAM	VNR		relatif à la socialisation des étudiants à travers le sport.	LEMARDELEY	Rejeté	9-mars-21
6	20bis	57	Exécutif		VNR		En réponse aux V1, 18, 19, 20.	LEMARDELEY	Adopté	9-mars-21
6	2	58	GEP		VNR		relatif à la sensibilisation et à la prévention des violences sexistes et sexuelles.	BIDARD	Adopté	9-mars-21
6	3		Changer Paris	MONTANDON, BOULARD, GARNIER	VNR		relatif au rétablissement de l'expression française officielle dans les communications écrites.	BIDARD	Rejeté	9-mars-21
6	115		MDE		A	2021 DASCO 18		BLOCHE	Adopté (amendé)	9-mars-21
6	4	59	GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA	V	2021 DASCO 18	relatif à la remise en état des cours d'établissements.	BLOCHE	Adopté	9-mars-21
6	5	60	PEC	PLIEZ	VNR		relatif au maintien du nombre de classes dans le 20e et à l'école élémentaire Riblette.	BLOCHE	Adopté	9-mars-21
6	6		PEC	DAGNAUD, CHICHE	VNR		relatif à la réforme de l'affectation en lycée.	BLOCHE	Retiré	9-mars-21
6	7	61	GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif à la refonte d'Affelnet et à l'affectation des élèves dans les lycées parisiens.	BLOCHE	Adopté	9-mars-21
6	8	62	Génération.s, GEP	MAQUOI, RÉMY-LELEU, RIVIER, DURAND-RAUCHER, KONÉ	VNR		relatif à la nouvelle procédure d'affectation des élèves parisiens en lycée général et technologique.	BLOCHE	Adopté	9-mars-21

N° Com ODJ	N° d'ordre	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	
6	9	63	Changer Paris	MONTANDON	VNR		relatif à l'affectation des élèves de 3ème dans les lycées.	BLOCHE	Adopté	9-mars-21
6	9bis	64	Exécutif		VNR		en réponse aux V6,7,8 et 9.	BLOCHE	Adopté	9-mars-21
6	10	65	GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif au remplacement d'instituteurs par des animateurs à Paris.	BLOCHE	Adopté (amendé)	9-mars-21
6	11	66	GCC, Génération.s	BONNET-OULALDJ, MAQUOI	VNR		relatif à l'Institut de Formation aux Soins Infirmiers, de l'École de puériculture et de l'École du travail social du lycée Rabelais.	BLOCHE	Adopté	9-mars-21
6	12	67	Génération.s	PETIT	VNR		relatif à la dotation horaire globale des collèges, lycées et cités scolaires du 14e et au projet de "Cité éducative" à la cité scolaire François Villon.	BLOCHE	Adopté	9-mars-21
6	13		Changer Paris	OLIVIER	VNR		relatif aux logements de fonction dans les établissements scolaires du 13e.	BLOCHE	Rejeté	9-mars-21
6	14		Changer Paris	GARNIER	VNR		relatif à une restauration scolaire incluant un apport en viande de qualité.	BLOCHE	Rejeté	9-mars-21
6	15		Changer Paris	KUSTER, BOËLLE	VNR		relatif à la continuité du service public au sein des établissements d'accueil de la petite enfance.	HERVIEU	Rejeté	9-mars-21
6	16	68	GEP, Génération.s	GUHL, RIVIER, GLEIZES, KONÉ, MAQUOI	VNR		relatif à la fermeture du jardin d'enfants de la rue du Retrait.	HERVIEU	Adopté (amendé)	9-mars-21
6	17	69	GEP	RÉMY-LELEU, COFFIN, DURAND-RAUCHER, PIERRE-MARIE	VNR		relatif au soutien des étudiants victimes d'agressions sexistes et sexuelles.	LEMARDELEY	Adopté (amendé)	9-mars-21
6	21	70	GCC	BONNET-OULALDJ	VNR		relatif à un pré-recrutement des étudiants en médecine et en soins infirmiers.	LEMARDELEY	Adopté	9-mars-21
6	22		GIP	BERTHOUT	VNR		relatif à la création d'un Institut scientifique international rue Vauquelin.	LEMARDELEY	Rejeté	9-mars-21
6	126		GIP	BERTHOUT	A		relatif à la création d'un Institut scientifique international rue Vauquelin.	LEMARDELEY	Rejeté	9-mars-21

SÉANCE DES 9, 10 ET 11 MARS 2021

N° Com ODJ	N° d'ordre	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
7	23	GEP	GUHL, RAIFAUD, NIAKATÉ, KONÉ	VNR		relatif à l'oppression des Ouighours.	NGATCHA	Rejeté	9-mars-21
7	23bis	71 Exécutif		VNR		relatif à l'attribution d'un lieu associatif pour la communauté des Ouighours à Paris.	NGATCHA	Adopté	9-mars-21
7	116	GCC	BONNET-OUALDJ	A	2021 DJS 63	relatif à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport.	RABADAN	Adopté	9-mars-21
7	24	72 PEC, GCC	FERAUD, BONNET-OUALDJ	VNR		relatif à l'attribution du nom de Guy Louisy-Louis au boulo-drome Route des Fortifications (12e).	RABADAN	Adopté	9-mars-21
7	25	Changer Paris	TOUBIANA	VNR		relatif à la labellisation "Génération 2024" du lycée Armand Carrel dans le cadre des JOP 2024.	RABADAN	Rejeté	9-mars-21
7	26	Changer Paris	TYSSANDIER, GOUJON, EVREN	VNR		relatif aux tenues réglementaires dans les piscines parisiennes.	ZIADY	Retiré	9-mars-21
7	27	Changer Paris	MARGAIN	VNR		relatif aux délibérations concernant des subventions soumises aux Conseils d'arrondissements.	TORANIAN	Rejeté	9-mars-21
7	28	Changer Paris	DOUCERÉ, GOUJON, EVREN	VNR		relatif à l'organisation d'un forum des têtes de réseaux associatifs.	TORANIAN	Rejeté	9-mars-21
8	29	73 PEC	JAMET-FOURNIER	VNR		relatif au recyclage des masques à usage unique.	BROSSEL	Adopté	9-mars-21
8	30	74 GIP, MDE	IBLED, BÜRKL, LELIÈVRE	VNR		relatif au recyclage des masques à usage unique.	BROSSEL	Adopté	9-mars-21
8	31	75 Changer Paris	BALDINI	VNR		relatif à la fréquence de relève du contenu des poubelles jaunes.	BROSSEL	Adopté (amendé oralement)	9-mars-21

N° Com ODJ	N° d'ordre	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
8	32	Changer Paris	BOULARD, DUMAS, KUSTER, BOUGERET, PÉCHENARD, BOHBOT, LUBIN-NOËL, BERTHAULT, HATTE, JACQUEMONT	VNR		relatif à la gestion de la propreté de l'espace public (17e).	BROSSEL	Rejeté	9-mars-21
8	127	Exécutif		A	2021 DEVE 8 DLH-DU	Amendement technique.	LERT	Adopté	9-mars-21
8	33	Exécutif		A	2021 DPE 3	Amendement technique.	LERT	Adopté	9-mars-21
8	34	GCC	BONNET-OUALDJ, AQUA	V	2021 DPE 3	relatif à la création d'une école des métiers de l'eau à Paris.	LERT	Retiré	9-mars-21
8	35	Changer Paris	MARGAIN	VNR		relatif à la protection nocturne de l'ensemble "jardin public et port de l'Arsenal".	LERT	Rejeté	9-mars-21
8	36	Changer Paris	BOULARD, DUMAS, KUSTER, BOUGERET, PÉCHENARD, BOHBOT, LUBIN-NOËL, BERTHAULT, HATTE, JACQUEMONT	VNR		relatif au marché "éclairage public" de la Ville de Paris.	LERT	Rejeté	9-mars-21
8	37	GEP	MEUNIER, SAGASPE, KONÉ, DURAND-RAUCHER	VNR		relatif à la biodiversité sur le foncier du Groupe SNCF.	NAIDOVSKI	Retiré	9-mars-21
8	37bis	76 Exécutif		VNR		en réponse au V37.	NAIDOVSKI	Adopté	9-mars-21
8	38	77 Changer Paris	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif à la traversée du faisceau ferroviaire dans le parc Martin Luther King.	NAIDOVSKI	Adopté (amendé)	9-mars-21

SÉANCE DES 9, 10 ET 11 MARS 2021

N° Com ODJ	N° d'ordre	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
8	39	Changer Paris	DATI, LAUSSUCQ, BERNARD, DAUVERGNE	VNR		relatif à la construction d'une clôture autour du périmètre du Champ de Mars.	NAJDOVSKI	Rejeté	9-mars-21
8	40	Changer Paris	VÉRON	VNR		relatif aux travaux du jardin des Tuileries.	NAJDOVSKI	Retiré	9-mars-21
8	41	78 GEP	KONÉ, FAUGERON, SAGASPE, GUHL	VNR		relatif à une dérogation au couvre-feu pour les membres des AMAP parisiennes.	PULVAR	Adopté (amendé oralement)	9-mars-21
8	42	GEP	NIAKATÉ, GLEIZES	VNR		relatif aux projets d'aquaponie "Parisculteur 1" sur le site des réservoirs de Grenelle.	PULVAR	Retiré	9-mars-21
8	43	79 Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, de CLERMONT TONNERRE	VNR		relatif à la préservation du réservoir de Grenelle comme espace de biodiversité.	PULVAR	Adopté	9-mars-21
8	43ter	80 Exécutif		VNR		Annule et remplace le V43bis.	PULVAR	Adopté	9-mars-21
1	44	Changer Paris	MONTANDON, REDLER, MARGAIN	VNR		relatif à un abondement par la Ville au Fonds de Résilience de la Région Ile-de-France.	GABELOTAUD	Retiré	10-mars-21
1	45	GCC	BONNET-OUALDJ, PRIMET, GILLET	VNR		relatif à l'impact de la loi de transformation de la fonction publique.	GUILLOU	Rejeté	10-mars-21
1	45bis	81 Exécutif		VNR		En réponse au V45	GUILLOU	Adopté	10-mars-21
1	46	Changer Paris	TOUBIANA	VNR		relatif à la mise en place d'un "Printemps des commerces".	POLSKI	Rejeté	10-mars-21
1	47	Changer Paris	DATI, CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif au prolongement des exonérations des restaurateurs et commerçants jusqu'en juin 2021.	POLSKI	Rejeté	10-mars-21
1	48	Changer Paris	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif à l'entrée de la Métropole du Grand Paris au capital de la Semaest.	POLSKI	Retiré	10-mars-21

N° Com ODJ	N° d'ordre	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	49	GEP, Génération.s	MEUNIER, RAIFAUD, SAGASPE, KONÉ, PETIT	A	2021 DEVE 22	relatif à l'information et la consultation des habitants.	SIMONDON	Rejeté	10-mars-21
1	50	GEP, Génération.s	MEUNIER, RAIFAUD, SAGASPE, KONÉ, PETIT	A	2021 DEVE 22	relatif à une clause de revoyure après la publication des rapports, sanitaire et environnemental.	SIMONDON	Rejeté	10-mars-21
1	51	GEP, Génération.s	MEUNIER, RAIFAUD, SAGASPE, KONÉ, PETIT	A	2021 DEVE 22	relatif à une étude d'impact environnemental indépendante.	SIMONDON	Rejeté	10-mars-21
1	52	GEP, Génération.s	MEUNIER, RAIFAUD, SAGASPE, KONÉ, PETIT	A	2021 DEVE 22	relatif à la transparence sur l'ensemble du parc d'antennes.	SIMONDON	Rejeté	10-mars-21
1	53	GEP, Génération.s	MEUNIER, RAIFAUD, SAGASPE, KONÉ, PETIT	A	2021 DEVE 22	relatif au renforcement des mesures environnementales et de prévention des risques.	SIMONDON	Rejeté	10-mars-21
1	54	Changer Paris	ALPHAND	A	2021 DEVE 22	relatif à une clause de revoyure de la charte.	SIMONDON	Retiré	10-mars-21
1	55	Changer Paris	ALPHAND	A	2021 DEVE 22	relatif à l'information des locataires du parc social.	SIMONDON	Retiré	10-mars-21
1	56	Changer Paris	ALPHAND	A	2021 DEVE 22	relatif à l'affectation de la redevance.	SIMONDON	Retiré	10-mars-21
1	57	Changer Paris	ALPHAND	A	2021 DEVE 22	relatif à la sobriété numérique de la SG.	SIMONDON	Retiré	10-mars-21
1	117	MDE		A	2021 DEVE 22		SIMONDON	Rejeté	10-mars-21
1	58	NI	SIMONNET	V	2021 DEVE 22	relatif à un moratoire sur le déploiement de la 5G.	SIMONDON	Rejeté	10-mars-21
1	58bis	82 Exécutif		V	2021 DEVE 22	En réponse aux A49 à 117 et V58.	SIMONDON	Adopté	10-mars-21
1	123	C.PARIS	BALADI	A	2021 DFA 7-art.3	relatif à l'exonération de la TEOM pour les commerçants parisiens.	SIMONDON	Rejeté	10-mars-21

SÉANCE DES 9, 10 ET 11 MARS 2021

N° Com ODJ	N° d'ordre	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	
1	124		C.PARIS	BALADI	A	2021 DFA 7-art.4				
1	125		C.PARIS	BALADI	A	2021 DFA 7-art.2	SIMONDON	Rejeté	10-mars-21	
1	59	83	GEP	MEUNIER, TIMSIT, GLEIZES, FAUGERON	VNR		relatif à la transparence environnementale des banques traitant avec la Ville de Paris.	SIMONDON	Adopté	10-mars-21
1	60		Changer Paris	PIRILLO, SZPINER, GOUJON, de CLERMONT-TONNERRE	VNR		relatif à l'ouverture de columbariums dans les cimetières parisiens.	SIMONDON	Rejeté	10-mars-21
6	128		GIP	GOVCYIAN	A		relatif aux objectifs généraux.	BIDARD	Rejeté	10-mars-21
6	129		GIP	GOVCYIAN	A		relatif à la dépense de la subvention.	BIDARD	Rejeté	10-mars-21
6	130		GIP	GOVCYIAN	A		relatif à la décision d'attribution.	BIDARD	Rejeté	10-mars-21
6	131		GIP	GOVCYIAN	A		relatif aux modalités du paiement de l'aide.	BIDARD	Rejeté	10-mars-21
6					CHANGER PARIS 1	Proposition de délibération	BIDARD	Rejeté	10-mars-21	
2	61	84	Exécutif		VNR		relatif à un hommage à Juliette Gréco.	PATRICE	Adopté	10-mars-21
2	62		Changer Paris	VÉRON	V	2021 DAC 671	relatif à la réouverture expérimentale de musées de la Ville de Paris.	ROLLAND	Rejeté	10-mars-21
2	63		PEC	DAGNAUD, JEMNI	VNR		relatif à la bibliothèque Fessart.	ROLLAND	Retiré	11-mars-21
2	64	85	PEC	SITBON	VNR		relatif à la réouverture des lieux et équipements culturels et sportifs.	ROLLAND	Adopté	11-mars-21
2	65		GEP, Génération.s, GCC	KONÉ, MAQUOI, PRIMET	VNR		relatif au logement du Théâtre de Verre.	ROLLAND	Retiré	11-mars-21
2	66		Changer Paris	TOUBIANA	VNR		relatif au logement du Théâtre de Verre.	ROLLAND	Retiré	11-mars-21
2	66bis	86	Exécutif		VNR		En réponse aux V65 et V66.	ROLLAND	Adopté	11-mars-21

N° Com ODJ	N° d'ordre	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	
2	67	87	MDE	LECOURIER	VNR		relatif à la gratuité pour le prêt de CD et DVD aux étudiants dans les bibliothèques de la Ville.	ROLLAND	Adopté (amendé)	11-mars-21
2	68	88	Changer Paris	BEAUQUIER	VNR		relatif à une programmation culturelle dans le cadre du bicentenaire de la mort de Napoléon Bonaparte.	TAIEB	Adopté	11-mars-21
2	69	89	Changer Paris	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif à la protection du Baiser de Constantin Brancusi au cimetière du Montparnasse.	TAIEB	Adopté (amendé)	11-mars-21
2	70		Changer Paris	DUMAS	VNR		relatif à la sauvegarde du musée de l'Éventail (10e).	TAIEB	Retiré	11-mars-21
2	70bis	90	Exécutif		VNR		En réponse au V70.	TAIEB	Adopté	11-mars-21
7	118	91	Exécutif		VNR		relatif à l'attribution du nom de de Sarah Monod à une rue de Paris.	TAIEB	Adopté	11-mars-21
7	119	92	Exécutif		VNR		relatif à l'attribution du nom de Abdelkader Mesli à une rue de Paris.	TAIEB	Adopté	11-mars-21
3	71		GEP	MEUNIER	A	2021 DVD 31	relatif au renforcement de la compensation des arbres coupés.	BAUDRIER	Adopté (amendé)	11-mars-21
3	120		Exécutif		A	2021 DVD 31	Amendement technique.	BAUDRIER	Adopté	11-mars-21
3	121		GCC	BONNET-OUADJ, GILLET	A	2021 DVD 18	Bipôle Gare de l'Est-Gare du Nord. Convention de financement Travaux REA1- CDG Express.	BLOCHE	Rejeté	11-mars-21
3	122		GCC	BONNET-OUADJ, GILLET	A	2021 DVD 41	relatif à l'ouverture à la concurrence des réseaux de transports publics parisiens.	BELLIARD	Adopté (amendé)	11-mars-21
3	72		Changer Paris	DATI, BERNARD, VÉRON	VNR		relatif aux cadenas et à la restauration de la passerelle Léopold Sédar Senghor.	BELLIARD	Retiré	11-mars-21
3	72bis	93	Exécutif		VNR		En réponse au V72	BELLIARD	Adopté	11-mars-21
3	73		Changer Paris	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif à la concertation préalable à la mise en place des zones 30.	BELLIARD	Rejeté	11-mars-21

SÉANCE DES 9, 10 ET 11 MARS 2021

N° Com ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	74		Changer Paris	GOUJON, EVREN, JEANNETÉ, LORIAU	VNR		relatif aux nuisances provoquées par les livreurs à scooter.	BELLIARD	Retiré	11-mars-21
3	75		Changer Paris	LORIAU, GOUJON, EVREN, JEANNETÉ	VNR		relatif au développement d'une flotte non polluante de livreurs/coursiers à Paris.	BELLIARD	Retiré	11-mars-21
3	75bis	94	Exécutif		VNR		En réponse aux V74 et V75.	BELLIARD	Adopté	11-mars-21
3	77		MDE	GATEL	VNR		relatif à la qualité de service de Vélib' 2.	BELLIARD	Rejeté	11-mars-21
3	135		Changer Paris	CARRÈRE-GÉE	A			NORDMAN	Adopté	11-mars-21
3	78		Génération.s	PETIT	VNR		relatif au soutien à la Fondation Jeunesse Feu Vert.	NORDMAN	Retiré	11-mars-21
3	78bis	95	Exécutif		VNR		réponse au V78.	NORDMAN	Adopté (amendé)	11-mars-21
3	79		Changer Paris	GRANIER	VNR		relatif au respect du couvre-feu dans le 18e.	NORDMAN	Rejeté	11-mars-21
4	80	96	PEC	PLIEZ	VNR		relatif aux conditions de travail au sein du Service Social de proximité du 20e.	FILOCHE	Adopté (amendé)	11-mars-21
4	81	97	GCC, Génération.s, GEP	BONNET-OULALDJ, MAQUOI, LARDY WORINGER, KONÉ	VNR		relatif aux accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH).	GALVANI	Adopté	11-mars-21
4	82		PEC	GARRIGOS	VNR		relatif à la vaccination contre la Covid-19 des personnes sans abri.	SOUYRIS	Retiré	11-mars-21
4	83		GCC	BONNET-OULALDJ, NAGET	VNR		relatif à l'impact des inégalités sociales sur l'accès à la vaccination.	SOUYRIS	Retiré	11-mars-21
4	83bis	98	Exécutif		VNR		Réponse aux V82 et 83.	SOUYRIS	Adopté	11-mars-21

N° Com ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	84	99	GCC	BONNET-OULALDJ, NAGET	VNR		relatif à l'endométriose.	SOUYRIS	Adopté	11-mars-21
4	85	100	GCC	BONNET-OULALDJ	VNR		relatif à la création de centres municipaux de santé dans les quartiers Politique de la Ville.	SOUYRIS	Adopté (amendé)	11-mars-21
4	86		Changer Paris	DATI, JEANNETÉ	VNR		relatif aux dangers générés par la consommation du gaz de protoxyde d'azote.	SOUYRIS	Rejeté	11-mars-21
4	86bis	101	Exécutif		VNR		en réponse au V86.	SOUYRIS	Adopté	11-mars-21
4	87	102	GIP	BERTHOUT	VNR		relatif à l'installation du Centre médico-psychologique (CMP) du 5e/6e/7e sur le site Censier.	SOUYRIS	Adopté (amendé)	11-mars-21
4	134	103	Exécutif		VNR		Chemsex.	SOUYRIS/ROMERO MICHEL	Adopté	11-mars-21
5	132		GEP	MEUNIER, MARKOVIC, KONE	A	2021 DU 32	relatif au déclassement du domaine public routier d'une emprise.	BAUDRIER	Adopté (amendé)	11-mars-21
5	88	104	GCC	BONNET-OULALDJ, GOMES	V	2021 DU 32	relatif à la création d'un centre municipal de santé dans la ZAC Gare des Mines-Fillettes.	BAUDRIER	Adopté (amendé)	11-mars-21
5	89	105	GEP	NIAKATÉ, MEUNIER, FAUGERON, GUHL, PIERRE-MARIE, RÉMY-LELEU, SAGASPE	VNR		relatif au classement du Port de Javel bas en Zone Urbaine Verte.	BLAUUEL	Adopté	11-mars-21
5	90	106	Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, de CLERMONT TONNERRE	VNR		relatif à la concession octroyée à la centrale à béton Lafarge.	BLAUUEL	Adopté	11-mars-21
5	91		GIP	IBLED	VNR		relatif à la centrale à béton Lafarge.	BLAUUEL	Rejeté	11-mars-21

SÉANCE DES 9, 10 ET 11 MARS 2021

N° Com ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	91bis		Exécutif		VNR		Réponse aux 90, 90 et 91	BLAUUEL	Rejeté	11-mars-21
5	92	107	PEC	CARON-THIBAUT	VNR		relatif à un moratoire sur les clauses résolutoires des baux locatifs privés à usage d'habitation.	BROSSAT	Adopté	11-mars-21
5	93	108	GCC	BONNET-OUALDJI	VNR		relatif à la réforme des Aides Personnalisées au Logement.	BROSSAT	Adopté	11-mars-21
5	94		Changer Paris	OLIVIER	VNR		relatif aux immeubles menaçant ruine.	BROSSAT	Rejeté	11-mars-21
5	95		Changer Paris	TOUBIANA	VNR		relatif aux logements sociaux de la résidence Calberson, Quartier Rosa Park (19e).	BROSSAT	Rejeté	11-mars-21
5	95bis	109	Exécutif		VNR		En réponse au V95.	BROSSAT	Adopté	11-mars-21
5	96		Changer Paris	DOUCERÉ	VNR		relatif au logement des gardiens des bailleurs sociaux qui partent à la retraite.	BROSSAT	Rejeté	11-mars-21
5	97		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif à la création de logements intermédiaires et de logements pour chercheurs (5e).	BROSSAT	Rejeté	11-mars-21
5	98		Changer Paris	GOUJON, EVREN, TYSSANDIER	VNR		relatif à l'attribution de logements sociaux pour les policiers municipaux.	BROSSAT	Rejeté	11-mars-21
5	99		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux pannes des ascenseurs dans le parc social de la Ville.	BROSSAT	Rejeté	11-mars-21
5	99bis	110	Exécutif		VNR		En réponse au V99.	BROSSAT	Adopté	11-mars-21
5	137		Exécutif		A	2021 DU 41	Amendement technique.	GREGOIRE	Adopté	11-mars-21
5	100		GEP	VASA, KONÉ, MEUNIER	V	2021 DU 41	relatif à la cession de l'ensemble immobilier "La Chartreuse Notre-Dame du Glandier".	GREGOIRE	Rejeté	11-mars-21
5	101		GEP	NIAKATÉ, MEUNIER	V	2021 DU 22	relatif au projet "Inventons la Métropole du Grand Paris 2".	GREGOIRE	Rejeté	11-mars-21

N° Com ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	102	111	PEC	DAGNAUD, MADEC	VNR		relatif au réaménagement de la place de la Bataille de Stalingrad.	GREGOIRE	Adopté	11-mars-21
5	103	112	GEP	MEUNIER, FAUGERON	VNR		relatif à la dédensification du projet situé 10 et 10 bis rue Muller (18e).	GREGOIRE	Adopté	11-mars-21
5	104		GIP	BOURNAZEL	VNR		relatif à la densification urbaine.	GREGOIRE	Rejeté	11-mars-21
5	105		GCC	BONNET-OUALDJI	VNR		relatif au projet ZAC Bercy Charenton.	GREGOIRE	Retiré	11-mars-21
5	106		Changer Paris	MONTANDON	VNR		relatif à la composition du jury pour l'appel à projet d'occupation temporaire sur le secteur Bercy-Charenton.	GREGOIRE	Rejeté	11-mars-21
5	107		Changer Paris	MONTANDON	VNR		relatif au maintien des artisans dans les tunnels Baron Le Roy.	GREGOIRE	Rejeté	11-mars-21
5	107bis	113	Exécutif		VNR		en réponse au V107.	GREGOIRE	Adopté	11-mars-21
5	108		Changer Paris	LECOQ	VNR		relatif à la mission de conseil dans l'élaboration du PLU.	GREGOIRE	Retiré	11-mars-21
5	109		Changer Paris	MONTANDON	VNR		relatif à la programmation du coeur d'ilot du projet Netter-Debergue.	GREGOIRE	Rejeté	11-mars-21
5	110		Changer Paris	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif à l'aménagement d'un espace vert dans le 17e.	GREGOIRE	Retiré	11-mars-21
5	111	114	GEP	MEUNIER, FAUGERON, GLEIZES, TIMSIT, KONÉ	VNR		relatif aux panneaux publicitaires numériques géants pendant les JOP 2024.	GREGOIRE	Adopté	11-mars-21
5	112		GCC	BONNET-OUALDJI, AQUA	VNR		relatif à la création d'un Observatoire parisien des données.	GREGOIRE	Retiré	11-mars-21
5	112bis	115	Exécutif		VNR		réponse au V112.	GREGOIRE	Adopté	11-mars-21
5	113		Changer Paris	VIRY, MONTANDON, BALADI, OLIVIER	VNR		relatif à un Plan pluriannuel de transformation des bureaux en logements.	GREGOIRE	Rejeté	11-mars-21

N° Com ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	114		MDE	LELIÈVRE	VNR		relatif à la lutte contre les cyberattaques des structures de santé parisiennes.	GREGOIRE	Retiré	11-mars-21

Tableau des votes des groupes politiques.

Séance des 9, 10, 11 et 12 mars 2021										Communauté et Citoyen GEC		Écologiste de Paris GEP		Génération.S		Paris En Commun PEC		Modern, Démocrates et Écologistes MDE		Indépendants et Progressistes GIP		Changer Paris		UNANIMITÉ	
N° Com ODI	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Élus	A, V, Vnr, LR	N° déib	Objet	Adjs Rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	POUR	CONTRE	POUR	CONTRE	POUR	CONTRE	POUR	CONTRE	POUR	CONTRE	POUR	CONTRE	POUR		CONTRE
6						2021 DIS 82	Mise à disposition de locaux au 101, quai Branly (16e)	BIDARD	Adopté	9-mars-21	X		X		X		X					X			
6	1		PEC	VAUGLIN	VNR		relatif à la précaisation et à l'isolement des jeunes.	BIDARD	Retiré	9-mars-21															
6	18		GEP, Génération.S	REMY-LELEU, SAGASSE, KONÉ, MAQUOÏ	VNR		relatif à la précaisation des étudiants.	LEMARDELEY	Retiré	9-mars-21															
6	19		MDE	DE COMPREIGNAC	VNR		relatif à une action coordonnée de la Ville de Paris contre la précarité étudiante.	LEMARDELEY	Rejeté	9-mars-21	X		X		X		X		X		X		X		X
6	20		Changer Paris	BADAT-KARAM	VNR		relatif à la socialisation des étudiants à travers le sport.	LEMARDELEY	Rejeté	9-mars-21	X		X		X		X		X		X		X		X
6	20bis	57	Exécutif		VNR		en réponse aux V1, 18, 19, 20.	LEMARDELEY	Adopté	9-mars-21	X		X		X		X		X		X		X		X
6	2	58	GEP		VNR		relatif à la sensibilisation et à la prévention des violences sexistes et sexuelles.	BIDARD	Adopté	9-mars-21	X		X		X		X								X
6	3		Changer Paris	MONTAUDON, BOULARD, GARNIER	VNR		relatif au rétablissement de l'expression française officielle dans les communications écrites.	BIDARD	Rejeté	9-mars-21	X		X		X		X		X		X		X		X
6	115		MDE		A	2021 DASCO 18		BLOCHE	Adopté (amendé)	9-mars-21	X		X		X		X		X		X		X		X
6	4	59	GCC	BONNET-OUALADI, AQUA	V	2021 DASCO 18	relatif à la remise en état des cours d'établissements.	BLOCHE	Adopté	9-mars-21	X		X		X		X		X		X		X		X
6						2021 DASCO 18		BLOCHE	Adopté	9-mars-21	X		X		X		X		X		X		X		X
6						2021 DASCO 23		BLOCHE	Adopté	9-mars-21	X		X		X		X		X		X		X		X
6	5	60	PEC	FUJEE	VNR		relatif au maintien du nombre de classes dans le 20e et à l'école élémentaire Riblette.	BLOCHE	Adopté	9-mars-21															X
6	6		PEC	DAGNAUD, CHICHE	VNR		relatif à la réforme de l'affectation en lycée.	BLOCHE	Retiré	9-mars-21															
6	7	61	GCC	BONNET-OUALADI, AQUA	VNR		relatif à la refonte d'affaires et à l'affectation des élèves dans les lycées parisiens.	BLOCHE	Adopté	9-mars-21	X		X		X		X		X		X		X		X
6	8	62	Génération.S, GEP	MAQUOÏ, RÉMY-LELEU, RIVERA, DURAND-RAUCHER, KONÉ	VNR		relatif à la nouvelle procédure d'affectation des élèves parisiens en lycée général et technologique.	BLOCHE	Adopté	9-mars-21	X		X		X		X		X		X		X		X
6	9	63	Changer Paris	MONTAUDON	VNR		relatif à l'affectation des élèves de 3ème dans les lycées.	BLOCHE	Adopté	9-mars-21	X		X		X		X		X		X		X		X
6	9bis	64	Exécutif		VNR			BLOCHE	Adopté	9-mars-21			X	X		X		X		X		X		X	X
6	10	65	GCC	BONNET-OUALADI, AQUA	VNR		relatif au remplacement d'instituteurs par des animateurs à Paris.	BLOCHE	Adopté (amendé)	9-mars-21			X	X		X		X		X		X		X	X
6	11	66	GCC, Génération.S	BONNET-OUALADI, MAQUOÏ	VNR		relatif à l'Institut de Formation aux Soins Infirmiers, de l'École de pépinière et de l'École du travail social du lycée Riblette.	BLOCHE	Adopté	9-mars-21	X		X		X		X		X		X		X		X
6	12	67	Génération.S	PETIT	VNR		relatif à la dotation horaire globale des collèges, lycées et centres scolaires du 14e et au projet de "Cité éducative" à la cité scolaire François Villon.	BLOCHE	Adopté	9-mars-21	X		X		X		X		X		X		X		X
6	13		Changer Paris	OLIVIER	VNR		relatif aux logements de fonction dans les établissements scolaires du 13e.	BLOCHE	Rejeté	9-mars-21	X		X		X		X		X		X		X		X
6	14		Changer Paris	GARNIER	VNR		relatif à une restauration scolaire incluant un apport en viande de qualité.	BLOCHE	Rejeté	9-mars-21	X		X		X		X		X		X		X		X
6						2021 DFFE 126		HERVIEU	Adopté	9-mars-21															

Séance des 9, 10, 11 et 12 mars 2021										Communauté et Citoyen GEC		Écologiste de Paris GEP		Génération.S		Paris En Commun PEC		Modern, Démocrates et Écologistes MDE		Indépendants et Progressistes GIP		Changer Paris		UNANIMITÉ		
N° Com ODI	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Élus	A, V, Vnr, LR	N° déib	Objet	Adjs Rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	POUR	CONTRE	POUR	CONTRE	POUR	CONTRE	POUR	CONTRE	POUR	CONTRE	POUR	CONTRE	POUR		CONTRE	
6	15		Changer Paris	KUSTER, BOELLE	VNR		relatif à la continuité du service public au sein des établissements d'accueil de la petite enfance.	HERVIEU	Rejeté	9-mars-21	X		X		X		X									X
6	16	68	GEP, Génération.S	GUHL, RIVERA, GLEIZES, KONÉ, MAQUOÏ	VNR		relatif à la fermeture du jardin d'enfants de la rue du Ratier.	HERVIEU	Adopté (amendé)	9-mars-21	X		X		X		X		X		X		X		X	
6						2021 DAE 16		LEMARDELEY	Adopté	9-mars-21															X	
6						2021 DAE 79		LEMARDELEY	Adopté	9-mars-21																X
6	17	69	GEP	REMY-LELEU, COFFIN, DURAND-RAUCHER, PIERRE-MARIE	VNR		relatif au soutien des étudiants victimes d'agressions sexistes et sexuelles.	LEMARDELEY	Adopté (amendé)	9-mars-21																X
6	21	70	GCC	BONNET-OUALADI	VNR		relatif à un pré-recrutement des étudiants en médecine et en soins infirmiers.	LEMARDELEY	Adopté	9-mars-21	X		X		X		X		X		X		X		X	
6	126		GIP	BERTHOUD	A		relatif à la création d'un Institut scientifique international rue Vauquelin.	LEMARDELEY	Rejeté	9-mars-21	X		X		X		X		X		X		X		X	
6	22		GIP	BERTHOUD	VNR		relatif à la création d'un Institut scientifique international rue Vauquelin.	LEMARDELEY	Rejeté	9-mars-21	X		X		X		X		X		X		X		X	
6						2021 DASES 28		VERGINI	Adopté	9-mars-21																X
6						2021 DEVE 18		NGATCHA	Adopté	9-mars-21																X
7	23		GEP	GUHL, RAFAÏD, NAKATE, KONÉ	VNR		relatif à l'oppression des Ouhgours.	NGATCHA	Rejeté	9-mars-21			X				X		X							PPV
7	23bis	71	Exécutif		VNR		relatif à l'attribution d'un lieu associatif pour la communauté des Ouhgours à Paris.	NGATCHA	Adopté	9-mars-21	X		X		X		X		X		X		X		X	PPV
7						2021 DIS 61		RABADAN	Adopté	9-mars-21	X		X		X		X		X		X		X		X	X
7	116		GCC	BONNET-OUALADI	A	2021 DIS 63	relatif à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport.	RABADAN	Adopté	9-mars-21			X													X
7						2021 DIS 68		RABADAN	Adopté	9-mars-21			X													X
7						2021 SG 8		RABADAN	Adopté	9-mars-21			X													X
7	24	72	PEC, GCC	FÉRAUD, BONNET-OUALADI	VNR		relatif à l'attribution du nom de Guy Louisy-Louis au boulevard Route des Fortifications (12e).	RABADAN	Adopté	9-mars-21																X
7	25		Changer Paris	TOUBIANA	VNR		relatif à la labellisation "Génération 2024" du lycée Armand Carrel dans le cadre des JOP 2024.	RABADAN	Rejeté	9-mars-21	X		X		X		X		X		X		X		X	
7	26		Changer Paris	TYSSANDIER, GOUJON, EUREN	VNR		relatif aux tenues réglementaires dans les piscines parisiennes.	ZIADY	Retiré	9-mars-21																
7						2021 DORI 1		SANCHES RUVO	Adopté	9-mars-21			X													X
7	27		Changer Paris	MARGAN	VNR		relatif aux délibérations concernant des subventions versées aux Conseils d'arrondissement.	TORANIAN	Rejeté	9-mars-21	X		X		X		X		X		X		X		X	
7	28		Changer Paris	DOUCÈRE, GOUJON, EUREN	VNR		relatif à l'organisation d'un forum des élus de réseaux associatifs.	TORANIAN	Rejeté	9-mars-21	X		X		X		X		X		X		X		X	
8	29	73	PEC	JAMET-FOURNIER	VNR		relatif au recyclage des masques à usage unique.	BROSSEL	Adopté	9-mars-21	X		X		X		X		X		X		X		X	
8	30	74	GIP, MDE	BLEU, BIRNELL, LEFÈVRE	VNR		relatif au recyclage des masques à usage unique.	BROSSEL	Adopté	9-mars-21	X		X		X		X		X		X		X		X	
8	31	75	Changer Paris	BALDINI	VNR		relatif à la fréquence de relève du contenu des produits jeunes.	BROSSEL	Adopté (amendé oralement)	9-mars-21			X	X		X		X		X		X		X		X

SÉANCE DES 9, 10 ET 11 MARS 2021

Séance des 9, 10, 11 et 12 mars 2021										Communiste et Citoyen GCC		Écologie de Paris GEP		Génération.S		Paris En Commun PEC		Modern, Démocrates et Écologistes MDE		Indépendants et Progressistes GIP		Changer Paris		UNANIMITÉ		
N° Com ODI	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Flux	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	POUR	CONTABST	POUR	CONTABST	POUR	CONTABST	POUR	CONTABST	POUR	CONTABST	POUR	CONTABST	POUR	CONTABST	UNANIMITÉ	
8	32		Changer Paris	BOULARD, DIMAS, KLUSTER, BOUGERET, PÉCHENARD, BOHBOIT, LUBIN-NOËL, BERTHAULT, HATTE, JACQUEMONT	VNR		relatif à la gestion de la propreté de l'espace public (L7e).	BROSSEL	Rejeté	9-mars-21	X		X		X		X									
8	127		Exécutif		A	2021 DEVE 8	Amendement technique.	LERT	Adopté	9-mars-21															X	
8						2021 DEVE 8		LERT	Adopté	9-mars-21			X													X
8						2021 DEVE 11		LERT	Adopté	9-mars-21			X													X
8						2021 DEVE 12		LERT	Adopté	9-mars-21	X		X		X		X									X
8	33		Exécutif		A	2021 DPE 3	Amendement technique.	LERT	Adopté	9-mars-21				X												X
8	34		GCC	BONNET-OUALDI, AQUA	V	2021 DPE 3	relatif à la création d'une école des métiers de l'eau à Paris.	LERT	Retiré	9-mars-21																X
8						2021 DPE 3		LERT	Adopté	9-mars-21				X												X
8	35		Changer Paris	MARGAIN	VNR		relatif à la protection nocturne de l'ensemble "jardin public et port de l'axeval".	LERT	Rejeté	9-mars-21	X		X		X		X									X
8	36		Changer Paris	BOULARD, DIMAS, KLUSTER, BOUGERET, PÉCHENARD, BOHBOIT, LUBIN-NOËL, BERTHAULT, HATTE, JACQUEMONT	VNR		relatif au marché "éclairage public" de la Ville de Paris.	LERT	Rejeté	9-mars-21	X		X		X		X		X		X					X
8						2021 DEVE 13		LETHISSIER	Adopté	9-mars-21			X													X
8						2021 DEVE 12		NADDOVSKI	Adopté	9-mars-21			X													X
8	37		GEP	MEUNIER, SAGASPE, KONE, DURAND-RAUCHER	VNR		relatif à la biodiversité sur le foncier du Groupe SNCS.	NAIDOVSKI	Retiré	9-mars-21																
8	37bis	76	Exécutif		VNR		en réponse au V37.	NAIDOVSKI	Adopté	9-mars-21			X													X
8	38	77	Changer Paris	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif à la traversée du faisceau ferroviaire dans la gare Martin Luther King.	NAIDOVSKI	Adopté (amendé)	9-mars-21				X												X
8	39		Changer Paris	DATI, LAUSSAIGOU, BERNARD, DAUVERGNE	VNR		relatif à la construction d'une clôture autour du périmètre du Champ de Mars.	NAIDOVSKI	Rejeté	9-mars-21	X		X		X		X		X		X					X
8	40		Changer Paris	VÉRON	VNR		relatif aux travaux du jardin des Tuileries.	NAIDOVSKI	Rejeté	9-mars-21																
8	41	78	GEP	KONE, FAUGERON, SAGASPE, GUILH	VNR		relatif à une dérogation au couvre-feu pour les membres des AMAP parisiennes.	PUEVAR	Adopté (amendé oralement)	9-mars-21			X													X
8	42		GEP	NAKATE, GLEIZES	VNR		relatif aux projets d'aquaponie "Parisculteur 1" sur le site des réservoirs de Grenoble.	PUEVAR	Retiré	9-mars-21																
8	43	79	Changer Paris	SOUJON, DURIN, CANAL, de CLERMONT-TONNERRE	VNR		relatif à la préservation du réservoir de Grenoble comme espace de biodiversité.	PUEVAR	Adopté	9-mars-21	X		X		X		X		X		X					X
8	43ter	80	Exécutif		VNR		En réponse aux V42 et V43.	PUEVAR	Adopté	9-mars-21	X		X		X		X		X		X					X

Séance des 9, 10, 11 et 12 mars 2021										Communiste et Citoyen GCC		Écologie de Paris GEP		Génération.S		Paris En Commun PEC		Modern, Démocrates et Écologistes MDE		Indépendants et Progressistes GIP		Changer Paris		UNANIMITÉ		
N° Com ODI	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Flux	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	POUR	CONTABST	POUR	CONTABST	POUR	CONTABST	POUR	CONTABST	POUR	CONTABST	POUR	CONTABST	POUR	CONTABST	UNANIMITÉ	
1	44		Changer Paris	MONTANDON, REULER, MARGAIN	VNR		relatif à un amendement par la Ville au Fonds de Résilience de la Région Ile-de-France.	GABELOTAUD	Retiré	10-mars-21																
1						2021 DAI 10		GUILLOU	Adopté	10-mars-21			X													X
1						2021 DRH 15		GUILLOU	Adopté	10-mars-21			X													X
1						2021 DRH 21		GUILLOU	Adopté	10-mars-21	X		X		X		X									X
1						2021 DRH 23		GUILLOU	Adopté	10-mars-21			X													X
1	45		GCC	BONNET-OUALDI, PRIMET, GUALET	VNR		relatif à l'impact de la loi de transformation de la fonction publique.	GUILLOU	Rejeté	10-mars-21	X		X		X		X		X		X					X
1	45bis	81			VNR		en réponse au V45.	GUILLOU	Adopté	10-mars-21			X		X		X		X		X					X
1						2021 DAF 60		KOMITES	Adopté	10-mars-21			X													X
1						2021 DAF 62		KOMITES	Adopté	10-mars-21			X													X
1						2021 DAF 69		LEFLOUER	Adopté	10-mars-21			X													X
1						2021 DAF 59		POLSKI	Adopté	10-mars-21			X													X
1	46		Changer Paris	TOUBIANA	VNR		relatif à la mise en place d'un "Printemps des commerces".	POLSKI	Rejeté	10-mars-21	X		X		X		X									X
1	47		Changer Paris	DATI, CARRÉ-GÉE	VNR		relatif au prolongement des exonérations des restaurateurs et commerçants jusqu'en juin 2021.	POLSKI	Rejeté	10-mars-21	X		X		X		X									X
1	48		Changer Paris	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif à l'entrée de la Métropole du Grand Paris au capital de la Semest.	POLSKI	Retiré	10-mars-21																
1	49		GEP, Génération.S	MEUNIER, RAIFAUD, SAGASPE, KONE, PETIT	A	2021 DEVE 22	relatif à l'information et la consultation des habitants.	SIMONDON	Rejeté	10-mars-21	X		X		X		X		X		X					X
1	50		GEP, Génération.S	MEUNIER, RAIFAUD, SAGASPE, KONE, PETIT	A	2021 DEVE 22	relatif à une clause de renvoi après la publication des rapports, sanitaire et environnemental.	SIMONDON	Rejeté	10-mars-21	X		X		X		X		X		X					X
1	51		GEP, Génération.S	MEUNIER, RAIFAUD, SAGASPE, KONE, PETIT	A	2021 DEVE 22	relatif à une étude d'impact environnemental indépendante.	SIMONDON	Rejeté	10-mars-21	X		X		X		X		X		X					X
1	52		GEP, Génération.S	MEUNIER, RAIFAUD, SAGASPE, KONE, PETIT	A	2021 DEVE 22	relatif à la transparence sur l'ensemble du parc d'annonces.	SIMONDON	Rejeté	10-mars-21	X		X		X		X		X		X					X
1	53		GEP, Génération.S	MEUNIER, RAIFAUD, SAGASPE, KONE, PETIT	A	2021 DEVE 22	relatif au renforcement des mesures environnementales et de prévention des risques.	SIMONDON	Rejeté	10-mars-21	X		X		X		X		X		X					X
1	54		Changer Paris	ALPHAND	A	2021 DEVE 22	relatif à une clause de renvoi de la charte.	SIMONDON	Retiré	10-mars-21																
1	55		Changer Paris	ALPHAND	A	2021 DEVE 22	relatif à l'information des locataires du parc social.	SIMONDON	Retiré	10-mars-21																
1	56		Changer Paris	ALPHAND	A	2021 DEVE 22	relatif à l'affectation de la relevance.	SIMONDON	Retiré	10-mars-21																
1	57		Changer Paris	ALPHAND	A	2021 DEVE 22	relatif à la sobriété numérique de la SG.	SIMONDON	Retiré	10-mars-21																
1	117		MDE		A	2021 DEVE 22		SIMONDON	Rejeté	10-mars-21	X		X		X		X		X		X					X
1	58		M	SIMONNET	V	2021 DEVE 22	relatif à un moratoire sur le déplacement de la SG.	SIMONDON	Rejeté	10-mars-21	X		X		X		X		X		X					X
1	58bis	82	Exécutif		V	2021 DEVE 22		SIMONDON	Adopté	10-mars-21	X		X		X		X		X		X					X
1						2021 DEVE 22		SIMONDON	Adopté	10-mars-21	X		X		X		X		X		X					X
1						2021 DPA 6		SIMONDON	Adopté	10-mars-21			X		X		X		X		X					X
6	123		C.PARIS	BALADI	A	2021 DPA 7	relatif à l'externalisation de la TEOM pour les commerçants parisiens.	SIMONDON	Rejeté	10-mars-21	X		X		X		X		X		X					X

SÉANCE DES 9, 10 ET 11 MARS 2021

Séance des 9, 10, 11 et 12 mars 2021										Communiste et Citoyen GCC		Écologiste de Paris GEP		Génération S		Paris En Commun FEC		Modern, Démocrates et Écologistes MDC		Indépendants et Progressistes GIP		Changer Paris		UNANIMITÉ
N° Com ODI	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vir, LR	N° 661b	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	POUR	CONTRE	POUR	CONTRE	POUR	CONTRE	POUR	CONTRE	POUR	CONTRE	POUR	CONTRE	UNANIMITÉ	
											X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
5	124		C-FAIS	BAJAO	A	2021 DFA 7		SIMONDOU	Rejeté	10-mars-21	X		X		X		X		X		X			
6	125		C-FAIS	BAJAO	A	2021 DFA 7		SIMONDOU	Rejeté	10-mars-21	X		X		X		X		X		X			
6						2021 DFA 7		SIMONDOU	Adopté	10-mars-21			X											
1	59	83	GEP	MEUNIER, TIMOT, GLEIZES, FAUGERON	VNR		relatif à la transparence environnementale des banques traitant avec la Ville de Paris.	SIMONDOU	Adopté	10-mars-21	X		X				X						X	
1	60		Changer Paris	PRILLO, SPIAER, GOUJON, de CLERMONT, TONNEBIERE	VNR		relatif à l'ouverture de columbariums dans les cimetières parisiens.	SIMONDOU	Rejeté	10-mars-21	X		X		X		X		X		X			
2						2021 DU 47		MARTIAL	Adopté	10-mars-21			X										X	
PROPOSITION DE DELIBERATION																								
5	128		GP	GOVYVAN	A		relatif aux objectifs généraux	BIARD	Rejeté	10-mars-21	X		X		X		X		X		X			
6	129		GP	GOVYVAN	A		relatif à la décision d'attribuer	BIARD	Rejeté	10-mars-21	X		X		X		X		X		X			
6	130		GP	GOVYVAN	A		relatif à la décision d'attribuer	BIARD	Rejeté	10-mars-21	X		X		X		X		X		X			
6	131		GP	GOVYVAN	A		relatif aux modalités de paiement de l'aide	BIARD	Rejeté	10-mars-21	X		X		X		X		X		X			
CHANGER PARIS 1																								
2						2021 DAC 374		BIARD	Rejeté	10-mars-21														
2						2021 DAC 377		PATRICE	Adopté	10-mars-21													X	
2						2021 DAC 489		PATRICE	Adopté	10-mars-21			X										X	
2						2021 DAC 497		PATRICE	Adopté	10-mars-21													X	
2						2021 BASCO 25		PATRICE	Adopté	10-mars-21													X	
2						2021 DEVE 14		PATRICE	Adopté	10-mars-21			X										X	
2						2021 DEVE 20		PATRICE	Adopté	10-mars-21			X										X	
2						2021 DU 8		PATRICE	Adopté	10-mars-21			X										X	
2						2021 DU 34		PATRICE	Adopté	10-mars-21			X										X	
SCRUTIN PUBLIC																								
2	61	84	Exécutif		VNR	2021 DU 46	relatif à un hommage à Juliette Gréco.	PATRICE	Adopté	10-mars-21			X											
2						2021 DAC 138		ROLLAND	Adopté	10-mars-21			X										X	
2						2021 DAC 176		ROLLAND	Adopté	10-mars-21			X										X	
2						2021 DAC 278		ROLLAND	Adopté	10-mars-21			X										X	
2						2021 DAC 291		ROLLAND	Adopté	10-mars-21			X										X	
2	62		Changer Paris	VÉRON	V	2021 DAC 671	relatif à la réouverture expérimentale de musées de la Ville de Paris.	ROLLAND	Rejeté	10-mars-21	X		X		X		X					X		
2						2021 DAC 671		ROLLAND	Adopté	10-mars-21			X										X	
2						2021 DAC 692		ROLLAND	Adopté	10-mars-21			X										X	
2						2021 DICOM 3		ROLLAND	Adopté	10-mars-21			X										X	
2	63		FEC	DAGNAUD, JEMNI	VNR		relatif à la bibliothèque Fessart.	ROLLAND	Retiré	11-mars-21														
2	64	85	FEC	SIBON	VNR		relatif à la réouverture des lieux et équipements culturels et sportifs.	ROLLAND	Adopté	11-mars-21			X											
2	65		GEP, Génération S, GCC	KONE, MAQUOIL, FRINET	VNR		relatif au réajustement du Théâtre de Verre.	ROLLAND	Retiré	11-mars-21														
2	66		Changer Paris	TOUBIANA	VNR		relatif au réajustement du Théâtre de Verre.	ROLLAND	Retiré	11-mars-21														
2	66bis	86	Exécutif		VNR		en réponse aux V65 et 66.	ROLLAND	Adopté	11-mars-21			X										X	

Séance des 9, 10, 11 et 12 mars 2021										Communiste et Citoyen GCC		Écologiste de Paris GEP		Génération S		Paris En Commun FEC		Modern, Démocrates et Écologistes MDC		Indépendants et Progressistes GIP		Changer Paris		UNANIMITÉ
N° Com ODI	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vir, LR	N° 661b	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	POUR	CONTRE	POUR	CONTRE	POUR	CONTRE	POUR	CONTRE	POUR	CONTRE	POUR	CONTRE	UNANIMITÉ	
											X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
2	67	87	MDE	LECOULTIER	VNR		relatif à la gratuité pour le prêt de CD et DVD aux étudiants dans les bibliothèques de la Ville.	ROLLAND	Adopté (amendé)	11-mars-21			X										X	
2	68	88	Changer Paris	BEAUJOUR	VNR		relatif à une programmation culturelle dans le cadre du bicentenaire de la mort de Napoléon Bonaparte.	TAIEB	Adopté	11-mars-21	X		X	X		X		X		X		X		
2	69	89	Changer Paris	CARRERE-GÉE	VNR		relatif à la protection du Baiser de Constantin Brancusi au cimetière du Montparnasse.	TAIEB	Adopté (amendé)	11-mars-21			X										X	
2	70		Changer Paris	DUMAS	VNR		relatif à la sauvegarde du musée de l'Éventail (10e).	TAIEB	Retiré	11-mars-21														
2	70bis	90	Exécutif		VNR		en réponse au V70.	TAIEB	Adopté	11-mars-21			X										X	
2	118	91	Exécutif		VNR		relatif à l'attribution du nom de de Sarah Manou à une rue de Paris.	TAIEB	Adopté	11-mars-21			X										X	
2	119	92	Exécutif		VNR		relatif à l'attribution du nom de Abdelkader Merli à une rue de Paris.	TAIEB	Adopté	11-mars-21			X										X	
3	71		GEP	MEUNIER	A	2021 DVD 31	relatif au renforcement de la compensation des arbres coupés.	BAUDRIER	Adopté (amendé)	11-mars-21	X		X		X		X						X	
3	120		Exécutif		A	2021 DVD 31	Amendement technique.	BAUDRIER	Adopté	11-mars-21			X										X	
3						2021 DVD 31		BAUDRIER	Adopté	11-mars-21			X										X	
3	121		GCC	BONNET-OUALDI, GILLET	A	2021 DVD 18	Rapide Gare de l'Est-Gare du Nord. Convention de financement Travaux REA3 - CDG Express.	BELLIARD	Rejeté	11-mars-21			X			X		X		X		X		
3						2021 DVD 18		BELLIARD	Adopté	11-mars-21			X										X	
3						2021 DVD 37		BELLIARD	Adopté	11-mars-21			X										X	
3	122		GCC	BONNET-OUALDI, GILLET	A	2021 DVD 41	relatif à l'ouverture à la concurrence des réseaux de transports publics parisiens.	BELLIARD	Adopté (amendé)	11-mars-21	X		X	X		X		X		X		X		
3						2021 DVD 41		BELLIARD	Adopté	11-mars-21			X										X	
3	72		Changer Paris	DATI, BERNARD, VÉRON	VNR		relatif aux cadenas et à la restauration de la passerelle Léopold Sédar Senghor.	BELLIARD	Retiré	11-mars-21														
3	72bis	93	Exécutif		VNR		en réponse au V72.	BELLIARD	Adopté	11-mars-21			X										X	
3	73		Changer Paris	ROULARD, BOUGERET	VNR		relatif à la concertation préalable à la mise en place des zones 30.	BELLIARD	Rejeté	11-mars-21	X		X		X		X						X	
3	74		Changer Paris	GOUJON, EVREN, JEANNETE, LORAU	VNR		relatif aux nuisances provoquées par les livreurs à scooter.	BELLIARD	Retiré	11-mars-21														
3	75		Changer Paris	LORAU, GOUJON, EVREN, JEANNETE	VNR		relatif au développement d'une flotte non polluante de livreurs/coursiers à Paris.	BELLIARD	Retiré	11-mars-21														
3	75bis	94	Exécutif		VNR		En réponse aux V74 et 75.	BELLIARD	Adopté	11-mars-21			X										X	
3	77		MDE	GATEL	VNR		relatif à la qualité de service de Vélib' 2.	BELLIARD	Rejeté	11-mars-21	X		X		X		X		X		X		X	
3						2021 PP 20		NORDMAN	Adopté	11-mars-21			X										X	
3	135		Changer Paris	CARRERE-GÉE	A			NORDMAN	Adopté	11-mars-21	X		X		X		X		X		X		X	
3	78		Génération S	PETT	VNR		relatif au soutien à la Fondation Jeunesse Fou Vent.	NORDMAN	Retiré	11-mars-21														
3	78bis	95	Exécutif		VNR			NORDMAN	Adopté (amendé)	11-mars-21			X										X	

SÉANCE DES 9, 10 ET 11 MARS 2021

Séance des 9, 10, 11 et 12 mars 2021											Communiste et Choisy GCC		Écologiste de Paris GEP		Génération.S		Paris En Commun PEC		Modem, Démocrates et Écologistes MDE		Indépendants et Progressistes GIP		Changer Paris		UNANIMITÉ			
N° Com	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adès rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	POUR	CONTRAST	POUR	CONTRAST	POUR	CONTRAST	POUR	CONTRAST	POUR	CONTRAST	POUR	CONTRAST	POUR	CONTRAST		POUR	CONTRAST	
3	79		Changer Paris	GRANIER	VNR		relatif au respect du couvre-feu dans le 18e.	NORDMANN	Rejeté	11-mars-21	X		X		X		X											
4						2021 DASES 20		FLOCHE	Adopté	11-mars-21	X		X		X		X											
4						2021 DASES 20- art.4		FLOCHE	Adopté	11-mars-21			X															
4						2021 DASES 25		FLOCHE	Adopté	11-mars-21			X															
4						2021 DASES 53		FLOCHE	Adopté	11-mars-21			X															
4	80	96	PEC	PIEZ	VNR		relatif aux conditions de travail au sein du Service Social de proximité du 20e.	FLOCHE	Adopté	11-mars-21	X		X		X		X		X									
4						2021 DASES 19		GALVANI	Adopté	11-mars-21			X															
4						2021 DASES 32		GALVANI	Adopté	11-mars-21			X															
4	81	97	GCC, Génération.S, GEP	BONNET-OLUALDI, MAQUOJ, LARDY WÖRINGER, KONÉ	VNR		relatif aux accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH).	GALVANI	Adopté	11-mars-21			X															
4						2021 DASES 35		LEVEUX	Adopté	11-mars-21			X															
4	82		PEC	GARRIGOS	VNR		relatif à la vaccination contre la Covid-19 des personnes sans abri.	SOUYRIS	Retiré	11-mars-21																		
4	83		GCC	BONNET-OLUALDI, NAGET	VNR		relatif à l'impact des inégalités sociales sur l'accès à la vaccination.	SOUYRIS	Retiré	11-mars-21																		
4	83bis	98	Exécutif		VNR		en réponse aux V82 et 83.	SOUYRIS	Adopté	11-mars-21			X															
4	84	99	GCC	BONNET-OLUALDI, NAGET	VNR		relatif à l'endométriose.	SOUYRIS	Adopté	11-mars-21																		
4	85	100	GCC	BONNET-OLUALDI	VNR		relatif à la création de centres municipaux de santé dans les Quartiers Politique de la Ville.	SOUYRIS	Adopté (amendé)	11-mars-21	X		X		X		X		X		X							
4	86		Changer Paris	DATI, JEANNETTE	VNR		relatif aux dangers générés par la consommation du gaz de chauffage d'appoint.	SOUYRIS	Rejeté	11-mars-21	X		X		X		X											
4	86bis	101	Exécutif		VNR		en réponse au V86.	SOUYRIS	Adopté	11-mars-21			X															
4	87	102	GIP	BERTHOUT	VNR		relatif à l'installation du Centre médico-psychologique (CMP) du 56/58/7e sur le site Cassier.	SOUYRIS	Adopté (amendé)	11-mars-21	X		X		X		X		X		X							
4	134	103	Exécutif		V		CHEMSEX	SOUYRIS / RONCHER MICHEL	Adopté	11-mars-21			X															
5						2021 DCPA 3		BAUDRIER	Adopté	11-mars-21			X															
5	132		GEP	MEUNIER, MARKOVIC, KONÉ	A	2021 DU 32	relatif au déclassement du domaine public routier d'une emprise.	BAUDRIER	Adopté (amendé)	11-mars-21																		
5	88	104	GCC	BONNET-OLUALDI, GOMES	V	2021 DU 32	relatif à la création d'un centre municipal de santé dans le ZAC Gare des Mines d'Étrettes.	BAUDRIER	Adopté (amendé)	11-mars-21	X		X		X		X		X		X							
5						2021 DU 32		BAUDRIER	Adopté	11-mars-21																		
5	89	105	GEP	NAKATÉ, MEUNIER, FAUGERON, GARRIGOS, PIERRE MARIE, RIFATY, LELU, SAGASPE	VNR		relatif au classement du Port de Javel bas en Zone Urbaine Verte.	BLAUÉL	Adopté	11-mars-21	X		X		X		X		X		X							
5	90	106	Changer Paris	GOUJON, EVREN, CANAL, de CLERMONT-TONNERRE	VNR		relatif à la concession octroyée à la centrale à béton Lafarge.	BLAUÉL	Adopté	11-mars-21	X		X		X		X		X		X							
5	91		GP	IBLED	VNR		relatif à la centrale à béton Lafarge.	BLAUÉL	Rejeté	11-mars-21	X		X		X		X		X		X							

Séance des 9, 10, 11 et 12 mars 2021											Communiste et Choisy GCC		Écologiste de Paris GEP		Génération.S		Paris En Commun PEC		Modem, Démocrates et Écologistes MDE		Indépendants et Progressistes GIP		Changer Paris		UNANIMITÉ		
N° Com	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adès rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	POUR	CONTRAST	POUR	CONTRAST	POUR	CONTRAST	POUR	CONTRAST	POUR	CONTRAST	POUR	CONTRAST	POUR	CONTRAST		POUR	CONTRAST
5	91bis				VNR		en réponse aux V89, 90 et 91.	BLAUÉL	Rejeté	11-mars-21	X		X		X		X		X		X						
5						2021 DDC7 15		BOUX	Adopté	11-mars-21			X														
5						2021 DASES 96		BROSSAT	Adopté	11-mars-21	X		X		X		X										
5						2021 DASES 52		BROSSAT	Adopté	11-mars-21			X														
5						2021 DUH 1		BROSSAT	Adopté	11-mars-21			X														
5	92	107	PEC	CARON-THIBAUT	VNR		relatif à un moratoire sur les clauses résolutoires des baux locatifs privés à usage d'habitation.	BROSSAT	Adopté	11-mars-21	X		X		X		X										
5	93	108	GCC	BONNET-OLUALDI	VNR		relatif à la réforme des Aides Personnelnées au Logement.	BROSSAT	Adopté	11-mars-21			X														
5	94		Changer Paris	OLIVIER	VNR		relatif aux immeubles menaçant ruine.	BROSSAT	Rejeté	11-mars-21	X		X		X		X										
5	95		Changer Paris	TOURBANA	VNR		relatif aux logements sociaux de la résidence Calverson, Quartier Rosa Park (13e).	BROSSAT	Rejeté	11-mars-21	X		X		X		X										
5	95bis	109	Exécutif		VNR		En réponse au V95.	BROSSAT	Adopté	11-mars-21	X		X		X		X										
5	96		Changer Paris	DOUGÈRE	VNR		relatif au réajustement des gardiens des bailleurs sociaux qui partent à la retraite.	BROSSAT	Rejeté	11-mars-21	X		X		X		X		X		X						
5	97		Changer Paris	BRABEN	VNR		relatif à la création de logements intermédiaires et de logements pour chercheurs (1e).	BROSSAT	Rejeté	11-mars-21	X		X		X		X		X		X						
5	98		Changer Paris	GOUJON, EVREN, TISSANDIER	VNR		relatif à l'attribution de logements sociaux pour les policiers municipaux.	BROSSAT	Rejeté	11-mars-21	X		X		X		X		X		X						
5	99		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux panneaux des ascenseurs dans le parc social de la Ville.	BROSSAT	Rejeté	11-mars-21	X		X		X		X		X		X						
5	99bis	110	Exécutif		VNR		En réponse au V99.	BROSSAT	Adopté	11-mars-21	X		X		X		X		X		X						
5	137		Exécutif		A	2021 DU 41	Amendement technique.	GREGOIRE	Adopté	11-mars-21	X		X		X		X		X		X						
5	100		GEP	VASA, KONÉ, MEUNIER	V	2021 DU 41	relatif à la cession de l'ensemble immobilier "La Chartreuse Notre-Dame du Glandier".	GREGOIRE	Rejeté	11-mars-21	X		X		X		X		X		X						
5						2021 DU 41		GREGOIRE	Adopté	11-mars-21	X		X		X		X		X		X						
5	101		GEP	NAKATÉ, MEUNIER	V	2021 DU 22	relatif au projet "Invention à la Métropole du Grand Paris 2".	GREGOIRE	Rejeté	11-mars-21	X		X		X		X		X		X						
5						2021 DU 22		GREGOIRE	Adopté	11-mars-21	X		X		X		X		X		X						
5						2021 DU 30		GREGOIRE	Adopté	11-mars-21			X														
5						2021 DVD 26		GREGOIRE	Adopté	11-mars-21	X		X		X		X		X		X						
5	102	111	PEC	DAGNAUD, MADEC	VNR		relatif au réaménagement de la place de la Butte de Stalingrad.	GREGOIRE	Adopté	11-mars-21	X		X		X		X		X		X						
5	103	112	GEP	MEUNIER, FAUGERON	VNR		relatif à la dédoublage du projet situé 10 et 10 bis rue Muller (18e).	GREGOIRE	Adopté	11-mars-21	X		X		X		X		X		X						
5	104		GP	BOURNAZEL	VNR		relatif à la densification urbaine.	GREGOIRE	Rejeté	11-mars-21	X		X		X		X		X		X						
5	105		GCC	BONNET-OLUALDI	VNR		relatif au projet ZAC Bercy Charenton.	GREGOIRE	Retiré	11-mars-21																	
5	106		Changer Paris	MONTANDON	VNR		relatif à la composition du jury pour l'appel à projet d'occupation temporaire sur le secteur Bercy-Charenton.	GREGOIRE	Rejeté	11-mars-21	X		X		X		X		X		X						

SÉANCE DES 9, 10 ET 11 MARS 2021

Séance des 9, 10, 11 et 12 mars 2021										Communiste et Citoyen GCC		Écologiste de Paris GEP		Génération.S		Paris En Commun PEC		Médem, Démocrates et Écologistes MDE		Indépendants et Progressistes GIP		Changer Paris		UNANIMITÉ		
N° Com ODI	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A.V. Vnr. LR	N° délib	Objet	Ajls rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	POUR	CONTRAST	POUR	CONTRAST	POUR	CONTRAST	POUR	CONTRAST	POUR	CONTRAST	POUR	CONTRAST	POUR		CONTRAST	
5	107		Changer Paris	MONTANDON	VNR		relatif au maintien des artisans dans les tunnels Baron Le Roy.	GREGOIRE	Rejeté	11-mars-21		X		X		X		X		X		X		X		
5	107bis		Exécutif		VNR		en réponse au V107.	GREGOIRE	Adopté	11-mars-21	X		X		X		X		X		X		X		X	
5	108		Changer Paris	LECOQ	VNR		relatif à la mission de conseil dans l'élaboration du PLU.	GREGOIRE	Retiré	11-mars-21																
5	109		Changer Paris	MONTANDON	VNR		relatif à la programmation du cours d'Isid du projet Natar-Debarque	GREGOIRE	Rejeté	11-mars-21	X		X		X		X		X		X		X		X	
5	110		Changer Paris	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif à l'aménagement d'un espace vert dans le 17e.	GREGOIRE	Retiré	11-mars-21																
5	111	113	GEP	MEUNIER, FAUGERON, GLEIZES, TMSIT, KONE	VNR		relatif aux panneaux publicitaires numériques géants pendant les JOP 2024.	GREGOIRE	Adopté	11-mars-21	X		X		X		X		X		X		X		X	
5	112		GCC	BONNET-OUALDI, AQUA	VNR		relatif à la création d'un Observatoire parisien des données.	GREGOIRE	Retiré	11-mars-21																
5	112bis	114	Exécutif		VNR		en réponse au V112.	GREGOIRE	Adopté	11-mars-21			X												X	
5	113		Changer Paris	VIRY, MONTANDON, BALACH, OLIVIER	VNR		relatif à un Plan pluriannuel de transformation des bureaux en logements.	GREGOIRE	Rejeté	11-mars-21	X		X		X		X		X		X		X		X	
5	114		MDE	LELÉVRE	VNR		relatif à la lutte contre les cyberattaques des structures de santé parisiennes.	GREGOIRE	Retiré	11-mars-21																